CINQUIÈME ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME IX

15 OCTOBRE 1912 — 1er AVRIL 1913

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs
ÉTRANGER 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME IX. — 15 OCTOBRE 1912 — 1er AVRIL 1913

POUR NOS AMIS

La *Critique du Libéralisme* entre par le présent numéro dans sa cinquième année.

Quatre ans de durée, ce serait peu pour un de ces périodiques dont l'objet est général et l'intérêt de tous les temps. Ils naissent avec de longs espoirs de vie, et souvent des parrains animés de tendresse ont déposé dans leur berceau de quoi les nourrir jusqu'à leur développement. Quatre ans de durée, c'est quelque chose pour une revue née de circonstances spéciales, issue d'une initiative isolée et individuelle, et ne vivant que pour les raisons et dans les conditions qui la firent éclore. Il nous est permis, sans vanité, de voir dans sa vitalité insigne des vues de la Providence, appelée à suppléer tout parrainage. En considérant combien de causes pouvaient faire avorter l'entreprise, on concevra qu'il nous paraisse évident. Nous y voyons aussi un puissant motif de persévérer.

C'était le 2 octobre 1908. Ce jour, qui est celui de la fête des Saints Anges et le second du mois du Rosaire, était encore, cette année-là, celui du premier vendredi du mois. J'aime à rappeler cette date, où, sous le triple patronage du Sacré-Cœur de Jésus, de la Vierge Marie et des Anges gardiens, fut arrêtée la détermination dont allait résulter, quelques jours après, l'apparition imprévue de la *Critique du Libéralisme*. Aucun comité n'en délibéra. Les consultants auraient-ils été d'accord pour juger le projet, je ne dis pas seulement viable, mais, d'abord, opportun en lui-même : c'est douteux. Ce qui ne l'était pas, c'est que la personne même de celui qui songeait à la réaliser leur paraîtrait en faire une gageure impossible et devoir être préalablement écartée. Peu de mois auparavant, un de ses ouvrages avait été censuré. Cette mesure, ardemment sollicitée par ceux dont il avait combattu les tendances, depuis son entrée dans la controverse, exploitée aussitôt comme une sorte de mise hors de loi, fournirait contre lui une arme dont le poids ne pouvait manquer de l'écraser.

Dans cette période de silence où l'âme se recueille et se sonde elle-même, après une grande humiliation, lui, il se dit qu'un soldat de l'Eglise ne jette pas ses armes à cause d'un blâme; que la vérité ne tient pas sa force des mains qui la servent, mais qu'elle leur en communique une invincible quand elles la possèdent bien et travaillent absolument pour elle seule. Méditant sur l'état où les esprits étaient alors, il la voyait obscurcie dans beaucoup, sur nombre de points secondaires en apparence, mais capitaux pour l'époque. Il croyait se sentir une aptitude à aider à la dispersion de ces nuées, entendre une sorte d'appel intérieur à continuer d'y mettre ses efforts. Ce qui le frappait le plus, c'était, d'une part, l'incroyable liberté avec laquelle se propageaient parmi les catholiques des idées erronées, fausses, toujours

présentées comme orthodoxes, comme couvertes même par l'approbation de l'Eglise, et de l'autre, l'horreur générale, commune même aux plus sincères, de voir mettre les points sur les i, c'est-à-dire des noms sur les faux produits. A son sens, ce prétendu respect des personnes, mis au-dessus des intérêts de la vérité, des âmes et de la France catholique, contribuait pour une grande part à entretenir l'état de trouble. Qu'importe, dans une situation où les honnêtes gens sont incapables de se reconnaître, de leur crier : éloignez-vous de ceux qui vous trompent, si on regarde comme une faute de désigner quels ils sont? Il voyait là une œuvre de salubrité publique à faire, œuvre délicate, austère, ingrate plus que toute autre, mais qui, conduite avec loyauté, avec un souci rigoureux de la justice et des égards dus aux personnes, pouvait atteindre son but sans verser dans des écarts nuisibles. Pour une telle œuvre, la brochure ou le livre n'étaient pas des instruments adaptés; il fallait une revue dont la périodicité, même avec une diffusion qu'on devait prévoir lente et restreinte, ne manquerait pas à la longue d'entamer le public même le plus résistant, comme l'eau tombant goutte à goutte, sans arrêt, finit par creuser la pierre.

Cette revue se dessinait nettement devant ses yeux. Son titre serait, à lui seul, un programme. Beaucoup s'en offusqueraient de prime abord, mais il ne s'agissait pas de chercher à plaire. On saurait du moins ce qu'elle voulait être. Son rôle serait précisément de contredire les erreurs libérales, mais aussi les libéraux eux-mêmes, quand ils les émettent. Elle dirait aux catholiques, toujours en leur plaçant les documents sous leurs yeux : voici ce qu'on a entendu dans tel discours, ce qu'on lit dans tel journal, dans telle revue, dans tel livre, dans la bouche ou sous la signature de telle personne en qui vous avez peut-être une confiance complète. Conservez-lui l'estime et la reconnaissance qu'elle mérite peut-être, mais voyez qu'il ne faut pas accepter les yeux fermés ce qu'elle dit ou écrit. En d'autres cas, elle démasquerait sans pitié. Par opposition à ce courant libéral si prononcé, elle s'appliquerait à soutenir toutes les directions de l'Eglise, ses enseignements et ses actes. Quels résultats attendre de son action? Celui qu'on visait le plus directement n'était pas la conversion des obstinés, ou surtout des hésitants, mais le raffermissement de ceux qui étaient demeurés fidèles. Le retour des autres ne s'opérerait qu'à la longue, et par des interventions plus hautes. Mais il y avait une élite de catholiques excellents qui vivaient isolés, déconcertés, depuis que le libéralisme tenait le haut du pavé et se vantait impunément d'être le plus fidèle à suivre l'Eglise orientée dans une voie nouvelle. La revue, par son attitude résolue et militante, leur offrirait un appui, un point de ralliement; elle étaierait leur confiance et leur énergie en défendant hautement leurs vieilles convictions. D'ailleurs, si l'on n'avait pas la puissance de guérir les libéraux de leurs erreurs et de leurs illu-

sions, on pourrait les rendre plus circonspects. Plus d'un sans doute, devant la perspective d'un franc appel à la vérité, retiendrait davantage sa plume ou sa langue. Elle serait également une œuvre prophylactique.

Tout cela, naturellement, aux risques et périls de celui qui le tenterait. Il y en aurait d'autant plus à courir qu'il serait plus seul. Mais, d'autre part, pour remplir cette tâche comme il le fallait, sans compromission d'aucune sorte, sans faiblesse comme sans témérité aventureuse, surtout avec la résolution d'esprit qu'elle supposait, une complète indépendance était nécessaire. Ce n'est pas un genre de responsabilité à porter en commun. Il n'y aurait donc ni comité de patronage ni comité de direction avec qui on eût à discuter. La chance serait trop probable de voir les avis se partager sur presque tous les points, parce que brûlants.

Telle est née la *Critique du Libéralisme*, telle elle vit depuis sa fondation. La Providence offrait les premiers fonds nécessaires. Elle pourvoirait au reste. Elle mettrait aussi sur le chemin du directeur les collaborateurs nécessaires, quelques hommes de doctrine et de jugement également sûrs, de bon conseil en cas de besoin, aussi dévoués que lui au service de la vérité, préparés à comprendre son œuvre et capables de leur donner du lustre par leur talent. La Providence n'y a pas manqué.

A ses débuts, la revue nouvelle paraissait condamnée à périr par asphyxie. On observerait si parfaitement le silence sur elle, que, l'air de la publicité lui faisant absolument défaut, elle tomberait épuisée de langueur. La pauvrette eut cependant le souffle assez résistant pour soulever la cloche sous laquelle on croyait la tenir. Mais la vie au grand air lui réservait d'autres dangers. La sourde conspiration avait échoué, les agissements clandestins n'avaient pu avoir raison d'elle, les calomnies semées manquaient leur but, mais quelque coup violent porté par une main bien pensante ne pourrait-il pas lui faire une blessure mortelle? Elle a passé aussi par cette épreuve. Du coup, la presse qui avait voulu l'ignorer jusque-là, mena autour d'elle un tapage énorme. Ni l'une ni l'autre méthode n'a réussi. La seconde a plutôt accéléré le mouvement de sympathie et les adhésions que la première n'avait pu empêcher de se produire. Notre consolation et notre fierté sont d'avoir vu s'accroître par une progression constante, sans déchet appréciable, le nombre de celles-ci. Oh! l'encourageante fidélité! Et quel réconfort dans ces lettres touchantes qui, presque chaque jour, lui apportaient des félicitations, de chauds témoignages, des exhortations à la persévérance! Le directeur de la *Critique* voudrait, à l'occasion de cet anniversaire, donner à tant d'amis de la première heure et aux autres venus successivement un signe extérieur de gratitude, si humble dût-il être. C'est la pensée qui lui a inspiré de leur offrir un petit opuscule de piété, l'*Exercice du Chemin de la Croix* qu'ils trouveront encarté dans le présent numéro.

Les circonstances n'ayant pas changé, nous poursuivrons donc notre œuvre, malgré les contradictions qu'elle soulève. S'il fallait, pour en résoudre une bonne partie, préciser une fois de plus sa position, nous accepterions sans difficulté, pour notre part, la formule récemment donnée par M. l'abbé Neyrond, dans les *Etudes*, et contre laquelle les *Annales de philosophie chrétienne* ont violemment protesté pour la leur. Rappelant les droits du Pape et des Evêques dans la direction doctrinale des fidèles, M. Neyrond montrait que ces derniers ne sont cependant pas réduits à un rôle purement passif. Ils en ont un à remplir spécialement dans la presse. Le Pape et les Evêques, comme l'*Univers* le faisait observer avec justesse, sont, juges et non combattants. Certaines besognes opportunes ou nécessaires de critique, de controverse, voire même de simple discussion, conviennent peu à leur dignité, à la prudence et à la sérénité de leur magistère. D'ailleurs, si la hiérarchie officielle se réservait le monopole de toute publication en matière doctrinale, les protestations seraient encore bien plus vives, cette fois avec quelque fondement, contre l'absolutisme qui opprimerait la meilleure part du don sacré de Dieu dans les membres de son Eglise. Sur ce terrain de la presse, disait M. Neyrond, la guerre est continuelle; il y faut des escadrons légers toujours prêts à partir, « *des soldats sacrifiés d'avance et qui n'engagent qu'eux-mêmes* ». C'est ainsi que nous l'entendons. Des soldats, de simples soldats, sans titre ni mandat officiel, des soldats volontaires qui se dévouent à l'Eglise librement, n'engageant qu'eux-mêmes et la servant à leurs risques et périls, car le zèle le plus désintéressé et le plus chaud ne les met pas à l'abri d'un blâme ou d'un désaveu; sacrifiés d'avance, parce qu'ils se soumettent avec droiture à cette éventualité tout en veillant à l'éviter, et parce que, voués à des blessures certaines, ils n'attendent ni honneurs ni profits en récompense de leur zèle : voilà bien ce que nous avons voulu être.

Nous avons notre bannière, de couleur franche. D'autres en promènent une teinte plus indécise. Ils usent, comme ils le croient bon, du même droit et de la même liberté que nous. Ils en ont fait usage avant nous, et même un usage immodéré. Pourquoi trouverait-on abusif de notre part ce qui paraissait si légitime de la leur? Les *Annales*, par exemple, feignent de croire qu'on entend réserver ce droit et cette liberté aux suppôts de l'impérialisme d'Eglise.

En vérité que veut-on signifier par là : « Des soldats sacrifiés d'avance et qui n'engagent qu'eux-mêmes? » Sont-ce des condottieri de la plume qu'on aura à son service pour faire des besognes qu'on ne voudrait pas faire, pour employer des moyens qu'on ne voudrait pas employer, et qui, en conséquence, tandis que les autres, véritable troupeau au sens le plus littéral, n'auront « d'autre devoir que de se laisser conduire », pourront, eux, jouir en paix de toutes sortes de libertés?...

... Le Pape nous délivre de l'absolutisme des évêques, le Pape nous délivre de l'absolutisme de l'Etat, c'est fort bien. Mais si c'est pour y

substituer un autre absolutisme qui sera encore moins « circonscrit » par les canons, qu'avons-nous à y gagner? Et s'il n'y a de liberté que pour ceux qui défendent ses moindres idées, ses moindres désirs personnels ou les moindres idées et les moindres désirs qu'il abrite sous son nom, par quelle duperie vient-on nous parler de libération? Parce qu'autour et au milieu d'un troupeau — on nous excuse de la comparaison puisqu'aussi bien c'est celle qu'on nous suggère — il y a des chiens qui ont le droit de mordre à discrétion, est-ce que le troupeau est libre pour cela?

Il ne semble pourtant pas que les *Annales*, les premières, et beaucoup d'autres avec elles, se soient fait faute d'user de leur liberté, ni qu'elle soit compromise; mais on a pu éprouver davantage de leurs côtés qu'il n'y a pas dans l'Eglise de liberté sans frein ni sans juge. On pourrait observer aussi que ce sont quelquefois les plus enragés qui se plaignent d'être mordus. Il y a de bons et braves chiens qui font tapage en ne mordant que les habits, et d'autres, plus féroces, qui cherchent à emporter la chair.

Le même jour où ces récriminations des *Annales* nous tombaient sous les yeux, la *Revue pratique d'Apologétique* (1er septembre 1912), avec ce titre : « *Polémique et charité* », disait :

A l'heure où tant d'âpres polémiques entre catholiques risquent de compromettre la charité et même la vérité — car à des esprits échauffés l'impartialité est-elle possible? — ne serait il pas opportun de relire et de méditer cette belle page de Mgr d'Hulst, que Mgr Baudrillart a citée dans l'Introduction magistrale dont il a fait précéder sa biographie du prélat?

Et cette revue, après l'avoir reproduite, insistait sur son intérêt présent :

Cette page écrite en 1867, à l'occasion des luttes retentissantes entre libéraux et ultramontains n'a pas tout à fait perdu son actualité.

On entend bien que les ultramontains d'aujourd'hui sont invités à faire eux aussi, eux surtout, sinon eux seuls, — c'est visible en lisant — leur profit de cette leçon. Acceptons de méditer cette « belle » page, sans nous arrêter aux termes dans lesquels on nous la présente. Il y a de placides gens, aux yeux de qui toute polémique est l'indice infaillible d'un échauffement d'esprit et ne saurait être que partiale, âpre, presque par définition. Ecoutons l'abbé d'Hulst.

« Quel profit dans ces luttes? disait-il; la vérité n'y gagne rien, la charité y perd tout; le scandale en résulte, l'impiété en triomphe, les forces des bons s'y dissipent, les efforts du talent s'y consument, les souffrances qu'on s'inflige réciproquement sont stériles pour la conversion de ceux qui sont loin de nous; et parmi ce fracas des controverses, dans l'échauffement des combats, dans la préoccupation de la discorde, on cherche partout à rappeler ce qui aigrit et non ce qui rapproche; les uns triomphent d'une victoire, les autres veulent venger une défaite; et le grand but est oublié. Que devenez-vous pendant ce temps, ô Jésus, roi de paix, ô Esprit, nœud d'amour? On vous oublie, pour discuter sur la manière de vous servir;

on vous désobéit pour accuser ses frères de vous mal obéir; quand on trouve dans leurs écrits des pages pures et pleines de vous, où resplendit votre amour, où vibre votre parole, où votre cœur palpite et fait battre le nôtre, on les passe sous silence pour aller chercher à côté le mot hasardé qu'on pourra livrer à une censure maligne, le sentiment imparfait qu'on pourra rendre suspect : on surprend la faiblesse humaine dans tous ses écarts, l'amour-propre dans tous ses excès et l'on fait grande réjouissance pour avoir exploité les misères et affiché les torts de ses frères que l'on n'aime pas ».

Eh bien! en vérité, l'ancien Recteur de l'Institut catholique, le très distingué conférencier de Notre-Dame avait produit d'assez belles œuvres doctrinales pour qu'on laissât dans l'oubli, dont il aurait mieux valu ne pas la tirer, cette page de jeunesse, qui n'ajoutera rien à son renom. Mais, puisqu'on la trouve d'actualité — ce sont, en effet, les critiques d'il y a soixante ans qu'on réédite chaque jour contre les polémistes catholiques — nous nous permettrons d'en dire notre pensée à ceux qui la remettent en honneur. Mais nous laisserons de côté la personne de Mgr d'Hulst, qui a heureusement d'autres titres à l'admiration de tous.

Ce sont simplement les plus banaux clichés du libéralisme. Dans cette « belle » page, il n'y a pas un mot qui ne soit à redresser; l'ensemble est d'une fausseté criante. On demande « quel profit dans ces luttes »? Il faudrait en dire autant de toutes les controverses qui ont illustré l'histoire de l'Eglise, assuré son unité et le triomphe de ses doctrines. « La vérité n'y gagne rien » : sans remonter dans le passé lointain, ni même au Concile du Vatican, le Décret *Lamentabili*, l'Encyclique *Pascendi*, la Lettre sur le *Sillon* et plusieurs autres récents documents pontificaux sur l'action sociale et l'action catholique, sont-ils donc si peu de chose? Ou oserait-on dire que la controverse catholique n'a contribué en rien à faire connaître au Saint-Siège l'état des esprits, à lui faire apprécier l'opportunité de ces actes et à éclairer son jugement? « La charité y perd tout » : mais quoi donc? Est-ce le zèle pour les âmes qui est sacrifié? Est-ce même le respect des personnes? Comme si l'on ne pouvait discuter leurs idées, réagir contre leur influence, sans leur faire injure et manquer aux égards qui leur sont dus! S'il échappe une vivacité, est-ce de quoi crier au mépris de la loi d'amour? S'il y a quelque injustice involontairement commise, pourquoi douter de la loyauté qui accepterait avec empressement de la réparer? « Le scandale en résulte » est-ce du fait seul de la discussion? Est-ce la cause des erreurs qu'elle dévoile? Ce serait bien alors le cas de rappeler la parole de l'Evangile : il est inévitable qu'il y ait des scandales. Et, en ce cas, à qui la faute? Mais ne serait-ce pas plutôt le scandale pharisaïque d'esprits faussés qui mettent le charitanisme à la place de la charité? « L'impiété en triomphe »: mais non, elle est confondue, au contraire, car c'est toujours la vérité qui finalement prévaut. La preuve en est sous nos yeux. Et si l'on veut parler de la joie maligne

que les ennemis de l'Eglise affectent en voyant les désaccords partiels de ses enfants, celle-ci ne tarde jamais à se changer en dépit rageur contre cette Eglise qui en tire toujours un affermissement de sa discipline et de sa doctrine. « Les efforts des bons s'y dissipent »: on traduirait cela aujourd'hui, en disant qu'il n'y a de vraiment utile que l'action sociale. Peu importent les idées, pourvu qu'on fasse des œuvres. L'Eglise en juge tout autrement, elle ne cesse d'encourager les défenseurs de la vérité.

Nous repoussons avec véhémence, quant à nous, ce travestissement parfaitement injurieux des intentions aussi bien que des faits. Non, nous n'acceptons pas cette leçon pédante qu'on trouve opportun de rafraîchir. Où prend-on le droit de dire que « nous faisons grande réjouissance pour avoir affiché les torts de frères que nous n'aimons pas »? Ce sont deux allégations calomnieuses en quatre mots. « Venger des défaites » : nous n'avons pas eu à en chercher l'occasion; mais, parlant pour notre part, nous défions qui que ce soit de relever dans la *Critique* rien qui ressemble à un chant de triomphe pour une cause gagnée, même contre le *Sillon*, ou après le retrait de mesures dont on avait cru pouvoir nous frapper. Nous ne portons pas l'encens sous le nez des libéraux quand ils écrivent de ces pages qui font palpiter les cœurs d'amour pour Jésus-Christ, pour l'Eglise et pour son Chef, faute peut-être d'en rencontrer souvent, mais surtout parce que d'autres s'en chargent sans crainte d'incommoder leur modestie. D'ailleurs, ce n'est pas notre rôle, mais cela ne nous empêche pas de leur rendre justice quand il y a lieu. Mais, dire d'une critique toujours appuyée sur une documentation étendue au point d'en être parfois fatigante, qu'elle s'applique à découvrir « le mot hasardé, le sentiment imparfait (?) qu'on pourra rendre suspect », serait un trait aussi faux que tous les précédents. Il ferait croire au parti-pris de ne pas voir les erreurs libérales qui foisonnent. Enfin, le terme d'indignation n'est pas trop fort contre ce reproche d'oublier Jésus-Christ et de lui désobéir pour accuser nos frères de le mal servir. Nous ne dirons pas à ceux qui trouvent encore bon de remettre en cours de pareils propos : le « grand but », c'est vous qui l'oubliez; mais nous leur répondrons : ne vous targuez pas d'être seuls à le bien comprendre.

Pourquoi s'échauffer, dira-t-on, et prendre pour soi, particulièrement, ce qui est dit en général. De grâce, laissons de côté les feintes. Ces jugements exprimés en termes généraux, qu'on présente comme d'actualité, sont faits pour être appliqués par le lecteur, de même qu'à l'époque où l'abbé d'Hulst déchargeait son humeur libérale contre l'*Univers* et Louis Veuillot, qu'il visait manifestement. Nous ne sommes pas de ceux qui savent n'accuser pas les coups. Ceux-ci s'adressent aux écrivains les plus avancés dans la controverse catholique. Nous en sommes. D'ailleurs, ce sont bien là les arguments qu'on ne cesse de faire valoir spécialement contre la *Critique*. Semeurs de division, or-

gane de discorde parmi les catholiques, scandale des bonnes âmes, « *flaireurs d'hérésies* » selon le mot du P. Boubée dans les *Etudes* du 25 septembre, usurpateurs de l'autorité des évêques : voilà ce que nous serions. N'a-t-on pas été jusqu'à dire — et la formule n'est pas de basse origine, — que le directeur de la *Critique* faisait peser la terreur sur l'Eglise de France? Rien que cela! De simples particuliers, parlant à leurs risques et périls; qui ne se réclament d'aucun appui officiel; dont l'avis n'a d'autre empire que celui que la force et l'évidence de la vérité peuvent lui conférer; que tout le monde, sans parler des gardiens de la doctrine, est libre de contredire et peut relever s'ils errent, ce petit groupe d'hommes tiendrait l'Eglise sous l'oppression? D'autre part, le mois dernier, une revue qui n'entend pas laisser mettre en doute son orthodoxie, invoquait pour justifier ses erreurs le P. Déodat et sa théologie de l'Incarnation qu'un de nos collaborateurs a réfutés. Elle avertissait seulement le docte franciscain de l'inutilité de ses précieux efforts, « tant que serait permise » une critique semblable à celle de l'auteur des *Infiltrations maçonniques*, qui l'avait prise elle-même à partie; et sur l'amas de boue entassé par elle, durant des mois, contre le directeur de la *Critique*, elle posait ce pavé à son adresse : « Il en sera ainsi, tant que de hauts » dignitaires appelleront ses auteurs, en petit comité : des « *fléaux de* » *l'Eglise* », sans oser, à la grande joie des destructeurs de l'Eglise, » le crier devant le monde entier. »

Le récit est-il véridique? Il ne serait en tout cas pas invraisemblable. On en colporte bien d'autres.

Nos amis s'en attristent et expriment quelquefois le regret que nous n'ayons pas à opposer quelque témoignage officiel de l'approbation du Saint-Père, consacrant par ses encouragements notre œuvre et nos efforts. Il faut cependant reconnaître tout d'abord que le dévouement à l'Eglise, même le plus complet, ne donne aucun droit à un tel honneur, et que ce serait grande présomption d'y prétendre. D'autre part, plus le combattant s'est avancé, plus sincère doit être son souci de ne pas chercher à rendre l'Eglise solidaire de ses actes. Nous l'avons toujours eu. Plus grande aussi, naturellement, est la réserve du St-Siège. « Soldats sacrifiés d'avance, et qui n'engagent qu'eux-mêmes », nous devions donc prévoir la situation et accepter franchement d'être en butte à ces coups sans protection efficace. Le Chef de l'Eglise est le père de tous ses enfants. Même s'il approuve le zèle et les services des uns contre les faiblesses ou les écarts des autres, il s'abstient, le plus souvent, de jeter dans leurs discussions le poids de son autorité, parce que ceux-ci méritent encore d'être ménagés par lui, et parce que ceux-là, n'étant ni infaillibles, ni impeccables, peuvent avoir besoin d'un contrepoids et se prévaudraient peut-être trop facilement de son intervention. On a vu cette intervention se produire, dans le siècle dernier, au moment des luttes épiques de Louis Veuillot, auprès desquelles

les nôtres ne sont qu'escarmouches et bien petits faits d'armes. Même en le couvrant de son appui et en appelant sur lui la bienveillance des évêques, Pie IX, à cause d'eux, mêlait des réserves à cet éclatant témoignage de sa faveur. Quoique notre épée, n'ayant pas le flamboiement de celle de l'illustre polémiste, ne fasse pas les mêmes blessures et même s'applique à ne les pas causer, il est à croire que si, un jour, des protecteurs influents prenaient l'initiative de solliciter et obtenaient pour les rédacteurs de la *Critique*, si peu dignes qu'ils en soient, un encouragement public du Saint-Père, S. S. Pie X y apporterait le même tempérament. Laissons à Dieu de juger ce qu'il y a de meilleur pour son service.

Néanmoins, à défaut d'une parole officielle, nous ne sommes pas sans avoir eu plus d'une fois la connaissance certaine de la pensée du Pape, et même sans en posséder l'expression authentique. Et, puisque tout est mis en œuvre pour nous décrier, nous la communiquerons à nos lecteurs, afin de les tranquilliser et de soutenir leur confiance. Ils souffrent de nos peines, une part doit leur revenir dans nos consolations. Nous la leur offrons au début de cette cinquième année.

Mais ils se souviendront qu'on ne doit pas outrer la signification des marques de la bienveillance pontificale. Dans l'espèce, il est bien clair, par exemple, que le Saint-Père ne pouvait nullement entendre sanctionner chacune des pages que nous avons écrites, ratifier chacun de nos jugements, encore moins se prononcer contre chacun des écrivains ou orateurs que nous avons mis en cause. Bien moins encore pourrait-on se permettre de lui supposer l'intention, même indirecte, d'un geste à l'égard de quelqu'autorité épiscopale. Ce serait une indignité. Nous sommes fermement persuadés que tous nos lecteurs se garderont soigneusement de pareils abus. Le regard du Souverain Pontife plane bien haut au-dessus des épisodes et des questions de personnes; c'est à l'ensemble qu'il s'attache, c'est la portée générale des efforts, leur utilité et leur valeur que son jugement apprécie.

Mais, ces réserves posées et respectées, les nombreux amis de la *Critique* tireront facilement de ce témoignage en sa faveur une réponse éloquente aux griefs dont on l'accable. Son œuvre est néfaste, dites-vous; mais si le Pape l'approuve? Elle compromet la cause catholique et est un danger pour elle; mais si le Pape estime que son directeur en a très bien mérité? De hauts dignitaires, prétendez-vous, le considèrent comme un fléau de l'Eglise; mais si le Pape le félicite chaleureusement de la bien servir? Vous appelez sur lui et sur sa revue l'animadversion des catholiques; mais si le Pape appelle sur lui toutes les bénédictions divines comme récompense de son dévouement et de ses modestes services?

Un des premiers jours du mois de mai, j'étais aux pieds du Saint-Père. De sa bouche auguste je recueillais les paroles fortifiantes qui rajeunissent les forces de l'âme et renouvellent dans le soldat de l'E-

glise l'ardeur d'un dévouement sans mesure; j'écoutais les avis paternels dont il a toujours besoin pour se garder dans l'humilité et pour se prémunir contre les entraînements; et, quand arriva le moment du congé, sur la photographie où je priais très humblement Sa Sainteté de daigner mettre une bénédiction, le Vicaire de Jésus-Christ écrivit ces lignes d'un prix inestimable :

Dilecto filio sacerdoti Emmanuel Barbier,
de re catholica optime merito gratulantes ex animo
et fausta quæque ac salutaria
in retributionem a Deo adprecantes,
benevolentiæ Nostræ testem,
apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Die 3 maii 1912,
Pius PP. X.

On traduirait :

A notre cher fils prêtre Emmanuel Barbier, le félicitant de tout cœur d'avoir très bien mérité de la cause catholique et priant Dieu de lui octroyer en récompense toute prospérité et grâce de salut, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique en témoignage de Notre bienveillance.

Le général de Marbot raconte dans ses Mémoires que, la veille de la bataille d'Eylau, l'Empereur, voulant récompenser la bravoure de quelques régiments, fit venir près de lui, devant le front des troupes, le général qui les commandait, et l'embrassa sous les yeux de l'armée. — Ah! Sire, s'écria celui-ci, transporté de fierté et d'enthousiaste reconnaissance, Sire! après un tel honneur, il faut que je me fasse tuer demain pour vous. Le lendemain, en effet, il tombait en héros. — Plus discret, sans doute, mais néanmoins plus précieux est pour nous ce témoignage de satisfaction accordé par le Chef de l'Eglise à l'un de ses humbles soldats, et dont l'honneur rejaillit sur ses chers collaborateurs. Eux et moi n'avons à lui offrir, à défaut de nos vies qui sont entre les mains de Dieu, qu'un dévouement absolu à toutes ses directions, sans pouvoir même le décorer du nom de sacrifice. *Ubi amatur, non laboratur.* Aussi est-ce d'un cœur enthousiaste et plein d'amour que nous reprenons nos travaux et continuerons d'affronter la lutte pour l'Eglise de Jésus-Christ et pour le Pape.

Emm. BARBIER.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

XXXII.

Il faut finir. Le dernier ouvrage de M. George Fonsegrive dont nous nous sommes proposé l'examen porte pour titre : *Regards en arrière* (2). Il a paru quelques mois après la disparition de la *Quinzaine,* et il assemble neuf des préfaces par où s'ouvrait chacune des années nouvelles de cette revue, complétées par l'épilogue qui expliqua la disparition. Coïncidence curieuse : la *Quinzaine* commença de paraître le 1er novembre 1894 et publia son dernier numéro le 16 mars 1907; or la *Vérité,* devenue par la suite la *Vérité française,* avait publié son premier numéro le 15 mai 1893, et son dernier le 17 janvier 1907. L'une et l'autre se turent donc quelques mois avant que Pie X donnât au monde catholique le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi dominici gregis,* qui tranchaient souverainement la querelle plus que décennale qui avait alimenté les polémiques de la *Quinzaine* et de la *Vérité française,* et qui la tranchaient d'une manière aussi décisivement victorieuse pour la *Vérité française* que péremptoirement défavorable aux thèses de la *Quinzaine.* Et, n'était l'évidence même de cette solution, nous en aurions une preuve déjà excellente dans la lettre bien connue que M. George Fonsegrive adressait au *Temps* le lendemain de la publication de l'Encyclique, lettre où il se payait en arrogances à la fois savantes et prudentes sur la cause catholique dont il persistait, malgré son dépit visible, à se déclarer le serviteur.

Aussi bien, c'est encore et toujours la querelle si mémorablement dénouée de la sorte qui forme le principal objet de ces longues préfaces. M. George Fonsegrive, avec une application certainement méritoire, puisqu'aucune déconvenue ne le décourage, renouvelle chaque année l'exposé des raisons qui l'obligent, à l'en croire, à prendre, dans les luttes contemporaines, la posture d'un catholique soumis tout ensemble et inquiet. Sa soumission, il la déclare en termes positifs, précis, chaleureux même et touchants; son inquiétude, il l'exprime ensuite avec un vrai luxe d'analyse, mais bien vite avec une impatience où l'on démêlerait aisément la prétention d'indiquer que, s'il avait en mains l'autorité qu'il n'a pas, il se hâterait de fournir, aux âmes qui partagent son inquiétude, les solutions satisfaisantes que

1. Voir la *Critique du Libéralisme* des 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911, 1er janvier, 15 février, 1er avril, 15 avril, 1er juin et 1er août 1912.

2. Paris, Bloud et Cie, 4, rue Madame, 1908.

l'Eglise ne se presse pas de leur fournir. Catholique, il l'est pleinement, et il entend le demeurer, malgré tous « les intransigeants de gauche... et de droite »; mais, confident et mandataire de tous ceux qui, dans le « monde de la pensée moderne », sont encore de l'Eglise ou ne feraient pas difficulté d'y entrer, il réclame, humblement d'abord, mais bien vite impérieusement, des explications faute desquelles il prévoit la persistance et l'aggravation de conflits dommageables, prélude d'une rupture plus funeste encore.

Pareil aux romantiques, qui décrivent à journée faite le tourment de leur cœur, M. George Fonsegrive trouve ainsi le moyen d'étaler en trois cent cinquante pages, échelonnées sur douze ans, le tourment de son esprit. Et ses accents pourraient, en fin de compte, parvenir à émouvoir le lecteur, si la médiocrité de sa cause n'apparaissait au moins par trois côtés. En premier lieu, les « scientifiques », au nom desquels il réclame de l'Eglise un supplément de précisions doctrinales, ne semblent pas eux-mêmes, de son aveu, tellement assurés de leurs propres conclusions qu'ils puissent s'en targuer pour amener l'Eglise à fortifier les siennes ou à les « adapter ». En second lieu, tous ces « scientifiques » dont il se fait l'avocat sont précisément ceux qui ont reçu de l'Eglise, en cet espace de douze années, des avertissements, des blâmes ou même de retentissantes condamnations. En troisième lieu, il se trouve que Léon XIII, dont cependant M. George Fonsegrive célèbre copieusement la clairvoyance et dont il a personnellement reçu des marques de haute prédilection, n'a pas couronné, plus que Pie X, les vœux de l'auteur touchant une discrimination plus explicite de ce qui est proprement dogmatique et de ce qui est seulement adventice dans le patrimoine traditionnel des croyances catholiques. Il suffira d'illustrer de quelques preuves et de quelques citations chacune de ces trois constatations, pour pouvoir conclure que, dans sa requête à l'Eglise catholique, M. George Fonsegrive se trouve avoir été débouté.

XXXIII

Que les représentants de la « pensée moderne » dont M. Fonsegrive interprète les doléances présumées soient sans droit pour escompter, de la part de l'Eglise, une initiative qui les satisfasse, cela ressort, disions-nous, d'un aveu de l'auteur. Sans doute, il affirme la solidité des conclusions admises par la science dans le domaine des conceptions mathématiques comme des faits physiques, chimiques et biologiques, et il tient pour « scientifique tout ce qui a conquis l'assentiment unanime des savants, ce qui est revêtu d'un caractère de catholicité intellectuelle ». Seulement il ajoute, avec une indiscutable loyauté :

Mais il est bien facile de voir qu'aucune métaphysique, qu'aucun système de philosophie n'a conquis un pareil assentiment. Il n'y a pas une seule

proposition de métaphysique qui soit universellement acceptée, non pas même celle-ci qu'il y a une métaphysique possible. On n'est pas en droit d'en conclure que la métaphysique ne peut exister, ni qu'aucune métaphysique n'est vraie, mais on doit nécessairement tirer de ce fait indéniable cette conclusion, que la métaphysique ne doit pas être confondue avec la science. Autre est la science, autre est la métaphysique. Aristote, jadis, l'avait très nettement reconnu : les sciences ont pour objet d'étude les qualités ou les attributs de l'être, ce que nous appelons les phénomènes; la philosophie première ou métaphysique a pour objet spécial l'être en tant qu'être, c'est-à-dire le sujet profond qui épanouit au dehors ses attributs ou ses qualités, l'être qui dure sous les phénomènes qui changent. Par définition, un tel être ne peut tomber sous les sens, il ne peut être soumis au calcul; n'étant ni calculable ni vérifiable, il ne peut être saisi par les méthodes de la science, qui se réduisent toutes à l'expérience et au calcul. C'est précisément ce qui explique qu'aucune philosophie n'ait conquis l'universel assentiment. Car pour qu'une proposition de métaphysique eût conquis cet assentiment, il aurait fallu que, forcés de partir des mêmes principes, tous les hommes, par une sorte de calcul ou de mécanisme logique, fussent également forcés d'aboutir par une route nécessaire aux mêmes nécessaires conclusions.

C'est bien ce qu'avaient pensé, après Aristote, tous les scolastiques et aussi bien tous les philosophes modernes, par conséquent Hobbes, Descartes, Spinoza, aussi bien que saint Thomas. Mais le fait de la persistante contradiction des systèmes philosophiques suffit à montrer que si, peut-être, l'unanimité devrait exister, en fait elle ne se produit pas. Chaque philosophie, chaque école soutient que sa manière de raisonner est la bonne, et aucun ne se rend aux critiques que lui font les autres. On ne peut soutenir que la bonne foi ne se trouve que dans une seule école, il est difficile d'admettre qu'il n'y a qu'une classe de philosophes qui soient vraiment raisonnables ou compétents, et qu'il n'y en a parmi eux qu'un très petit nombre qui aient le droit de se dire les seuls représentants légitimes de l'esprit humain.

D'autre part, si des conclusions nécessaires, en partant de certains principes, doivent s'imposer à l'esprit humain, Kant demande si cette nécessité ne viendrait pas de la structure même de l'esprit. En sorte que, si l'on donne pour preuve des propositions métaphysiques la nécessité logique, c'est cette nécessité même qui suffit à rendre suspecte la légitimité de la conclusion. Sur le terrain de la dialectique pure, Kant est victorieux et ne peut pas ne pas l'être. La chose est trop évidente dès que l'on comprend les termes mêmes de la question.

De ces deux sortes de constatations résulte cette conséquence, c'est que, de même que l'objet métaphysique est différent de l'objet scientifique, de même la méthode métaphysique doit être différente des méthodes proprement et spécialement scientifiques. Ni par son objet, ni par ses méthodes, ni par ses résultats, la métaphysique ne peut s'assimiler à la science. La métaphysique n'est pas une science. (P. 322-324).

Nous pourrions prolonger cette citation, que nous n'avons faite déjà si longue que pour prouver que nous n'avons pas isolé de son contexte une incidente intentionnellement et tendancieusement choisie. Nous reconnaissons même que l'auteur ne développe si abondamment cette thèse que pour conclure à la convenance d'une métaphysique nouvelle qui aurait plus de chances de rallier l'unanimité des

philosophes. Mais ce passage suffit pour constituer, à nos yeux, l'aveu que la cohorte des « penseurs » au nom desquels M. George Fonsegrive stipule parfois avec tant de hauteur, ne constitue pas une force assez sûre d'elle-même, assez maîtresse de ses conclusions, pour qu'elle ait le droit de convier l'Eglise à mettre dans les siennes une clarté présumée défaillante. Et cet aveu, à son tour, ne suffit-il pas à rendre irrecevable la perpétuelle requête de M. George Fonsegrive? La position de l'Eglise, en face de ces « penseurs » séculairement divisés entre eux, est d'autant meilleure que c'est elle précisément qui a, de tout temps, affirmé avec le plus d'éclat et de persévérance, les vérités qui seraient propres à refaire entre eux l'unanimité manifestement absente : n'est-ce pas elle, pour citer les documents les plus récents, qui a proclamé, au Concile du Vatican, l'aptitude de la raison, hors et avant toute révélation, à reconnaître l'existence d'un Dieu vivant, personnel, créateur et providence, et l'Encyclique *Pascendi*, à son tour, ne revendique-t-elle pas ce même privilège de la raison naturelle? Ce dont M. Fonsegrive convient du reste, puisque, pour défendre un peu plus loin (p. 327) les philosophes catholiques du reproche de « subjectivisme », il déclare qu'« il n'en est aucun qui ne croie pouvoir atteindre, par des opérations raisonnables et rationnelles, la certitude de la réalité de l'âme et de Dieu ». Mais encore, l'extrême dissémination des « penseurs » dans le domaine métaphysique semble bien leur enlever tout droit à cette attitude contentieuse qui leur permettrait de sommer l'Eglise catholique d'assouplir son enseignement et son apologétique au gré de leurs méthodes scientifiques, sur lesquelles eux-mêmes ne sont pas d'accord.

XXXIV

Au surplus, si M. George Fonsegrive revient chaque année à son idée fixe de réclamer cette adaptation de l'apologétique catholique aux méthodes et au langage de la « pensée moderne », il faut bien constater qu'il joue invariablement de malheur dans le choix des personnes ou des causes qu'il prend sous sa protection et en faveur desquelles il attend cette adaptation. L'énumération des clients de M. George Fonsegrive devient, en effet, l'énumération même de ses défaites, et l'on a sujet d'admirer, soit la constance d'un critique que tant de déconvenues n'ont point désarmé, soit la hantise qui le porta toujours à prendre fait et cause pour des hommes et des systèmes qui devaient tomber sous de décisives censures.

Sa *Quinzaine*, comme le rappelle la préface des *Regards en arrière*, s'adressait aux « esprits libres, dégagés des préjugés routiniers, disposés à écouter la raison plutôt que les opinions de commande », et qui « s'intéressaient aux solutions neuves ». Or, voici

quel fut le sort de ces solutions neuves » et de ces « esprits libres », étrangement voués, comme par le « mauvais œil » de leur champion, à une véritable hécatombe :

Dans la préface de 1897, M. Fonsegrive assurait que « certains articles minutieux et précis de M. l'abbé Loisy, où il montre les lacunes scientifiques des ouvrages de Renan, sont autrement démonstratifs contre le trop célèbre auteur de la *Vie de Jésus*, que les pages éloquentes des Veuillot ou des Freppel ». Alors, pourquoi faut-il que l'abbé Loisy soit tombé dans la même ornière où s'était abîmé Renan?

Dans la préface de 1898, M. Fonsegrive faisait valoir les raisons pour lesquelles la *Quinzaine* avait soutenu, malgré des « fautes de tactique », le « projet d'une école normale supérieure destinée aux religieuses enseignantes, tel ou à peu près que l'a conçu madame Marie du Sacré-Cœur ». Pourquoi faut-il que ce projet ait été réprouvé par la Congrégation des Etudes?

Dans la même préface, M. Fonsegrive s'attaquait longuement et durement à M. l'abbé Charles Maignen pour sa brillante campagne de la *Vérité française* contre l'américanisme, à propos de la *Vie du P. Hecker*, de l'abbé Félix Klein. Pourquoi faut-il que Léon XIII, dans sa lettre *Testem benevolentiæ* au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, ait sanctionné cette campagne par la condamnation de l'américanisme?

Dans la même préface encore, M. Fonsegrive prenait contre M. l'abbé Maignen la défense de l'abbé Naudet. Pourquoi faut-il que l'abbé Naudet ait été invité à cesser la publication de sa *Justice sociale?*

Dans la même préface toujours, M. Fonsegrive invoquait en faveur des idées chères à la *Quinzaine* le nom du « directeur de notre Ecole de France à Rome ». Pourquoi faut-il que Mgr Duchesne ait été itérativement censuré pour son *Histoire ancienne de l'Eglise* par la Consistoriale et par l'Index?

Dans la préface de 1899, M. Fonsegrive prenait chaleureusement la défense de la politique du ralliement des catholiques français à la Constitution républicaine. Pourquoi faut-il que, depuis neuf ans, il n'en soit plus question, et que le Saint-Siège supplie désormais les catholiques français de s'unir dans la défense active des intérêts religieux, quelle que soit par ailleurs leur attitude politique?

Dans la préface de 1900, M. Fonsegrive se livrait à une apologie émue de ses « jeunes amis du *Sillon*, cet éloquent et admirable Sangnier et ses braves camarades ». Pourquoi faut-il que, par l'Encyclique *Notre charge apostolique*, du 25 août 1910, Pie X ait invité ces « braves camarades » à se dissocier et à répudier l'extravagant illuminisme qu'ils avaient puisé dans les harangues creuses de ce rhéteur à « l'âme fuyante »?

Dans la préface de 1901, M. Fonsegrive évoquait le souvenir du Congrès des religions tenu à Chicago en 1890, et il formait le vœu

de voir les spiritualistes des confessions diverses se tendre la main pour une défense commune contre le nihilisme anarchique. Pourquoi faut-il que l' « interconfessionalisme » ainsi prôné soit hautement dénoncé par Pie X comme suspect et comme périlleux pour la doctrine et pour les œuvres catholiques?

Dans la même préface, M. Fonsegrive approuvait deux de ses « amis », M. l'abbé Naudet et M. l'abbé Dabry, d'avoir « critiqué un communiqué épiscopal où ils étaient l'un et l'autre pris à partie de la façon la plus cruelle ». Pourquoi faut-il que, par la sécession de M. Dabry, qui est sorti de l'Eglise, il ne reste plus à M. Fonsegrive qu'un seul de ces « deux amis »?

Dans la préface de 1902, M. Fonsegrive félicitait l'*Action libérale* de M. Piou d'avoir pris le nom d'*Action libérale populaire*, et d'avoir ainsi fini par « user des méthodes démocratiques ». Pourquoi faut-il que, non-seulement l'*Action libérale, populaire* ou non, soit désormais abandonnée à son triste sort, mais que le cardinal Merry del Val, dans sa lettre à Mgr Bougouin, évêque de Périgueux, ait approuvé les conclusions du rapport de M. Louis Durand au Congrès de Sarlat, conclusions qui déterminent, bien loin des « méthodes démocratiques », les conditions auxquelles les catholiques doivent subordonner leurs œuvres sociales?

Dans la préface de 1903, M. Fonsegrive déclarait que « le mouvement social qui fera évanouir les derniers restes des privilèges anciens et mettra autant que possible le prolétaire sur un pied d'égalité avec le bourgeois » n'est pas incapable de « se donner pour règle la justice et les possibilités pratiques ». Pourquoi faut-il que, dans l'Encyclique déjà citée sur le *Sillon*, Pie X ait condamné les entreprises qui tendent au « nivellement des classes », et l'ait fait à l'aide d'un texte de Léon XIII, *impares tueatur ordines* : il convient qu'une société bien ordonnée garde la diversité des classes?

Dans la même préface, M. Fonsegrive exultait de voir « Marc Sangnier sacré capitaine devant ses camarades réunis », et célébrait « l'existence apostolique d'un abbé Lemire, d'un abbé Naudet, d'un abbé Gayraud, d'un Marc Sangnier et de tous ses braves camarades », tous « catholiques qui proclament la légitimité de l'ascension sociale ». Pourquoi faut-il que les rangs de cette phalange soient aujourd'hui décimés par la haute sagesse du vrai « capitaine » qu'on avait tenté de circonvenir, et pourquoi faut-il que l'abbé Lemire, loin de faire preuve d'une âme « apostolique », se révolte contre son archevêque par l'effet d'un attachement, plutôt intéressé, à un mandat parlementaire doublé d'une indemnité annuelle de quinze mille francs?

Dans la même préface, M. Fonsegrive glorifiait l'*Œuvre sociale* de la baronne Piérard. Pourquoi faut-il qu'on ait dû faire le silence sur cette entreprise?

Dans la même préface, M. Fonsegrive célébrait « ces méthodes d'ap-

profondissement intérieur, qui, entre les mains d'hommes comme M. Maurice Blondel ou le P. Laberthonnière, donnent dans le domaine intellectuel de merveilleux résultats ». Pourquoi faut-il que ces « méthodes » n'aient pas résisté à l'examen du Saint-Siège, qui les a réprouvées dans le décret *Lamentabili*, dans l'Encyclique *Pascendi* et aussi dans des décrets de l'Index?

Dans la préface de 1904, M. Fonsegrive prêtait à Léon XIII cette pensée que « seuls les catholiques républicains avaient quelque chance d'exercer sur la politique de notre pays une influence réelle ». Pourquoi faut-il que l'histoire des vingt dernières années ait infligé à cette conjecture un démenti assidu?

Dans la préface de 1906, écrite en décembre 1905, à l'heure même où venait d'être promulguée la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Fonsegrive, discutant la question de savoir si les associations cultuelles créées par cette loi pouvaient être acceptées ou devaient être rejetées par le Saint-Siège, inclinait sensiblement en faveur de l'acceptation, et faisait valoir l'opinion de M. d'Haussonville, de M. l'abbé Hemmer, de M. Jean Guiraud, et surtout le « très éloquent, très courageux et très clairvoyant article » de M. Brunetière. Il estimait que « jusqu'à présent, il ne semble pas qu'elles soient en opposition avec le droit canonique, lequel, d'ailleurs, fait partie de la discipline et peut être modifié si l'autorité suprême le juge bon ». Il convenait d'ailleurs que c'était « à l'autorité ecclésiastique et à elle seule de décider », mais il croyait donner tort aux partisans du rejet des cultuelles en imputant l'adoption de l'article 8 (qui fait le Conseil d'Etat juge des conflits) à l'enthousiasme trop hâtif dont la *Croix* avait fait preuve après l'adoption de l'article 4 (qui subordonne à l'observation des « règles d'organisation générale du culte » la validité des cultuelles). Pourquoi faut-il que Pie X ait, par les Encycliques *Vehementer Nos* et *Gravissimo officii*, rejeté les associations cultuelles, comme contraires, non pas seulement au droit canonique mais à la constitution divine de l'Eglise elle-même?

Dans la même préface, M. Fonsegrive exprimait et paraphrasait le vœu que le clergé sût « s'adapter aux exigences de la vie nationale », mais il craignait des résistances : « Qui donc, écrivait-il, va encore soutenir le ralliement et oser se dire républicain? Et la démocratie est honnie par toutes les feuilles bien pensantes, de la *Vérité française* à la *Semaine religieuse* du prélat Delassus. Etre démocrate, c'est pire que d'être hérétique, — ajoutait-il ironiquement, — car si le libéralisme est un péché, comment la démocratie ne serait-elle pas une hérésie et la pire des hérésies? » Pourquoi faut-il que le vénéré Mgr Delassus, dont M. Fonsegrive raillait ainsi la prélature si hautement justifiée, n'ait cessé d'être comblé des marques intentionnelles de la prédilection de Pie X, et dernièrement encore, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, honoré d'un Bref qui constitue l'approbation la plus

éclatante et la plus expresse de ses travaux apologétiques et de son invariable orthodoxie? Pourquoi faut-il que ce qu'il y a, sinon d'hérétique, au moins de chimérique, d'erroné, de socialement funeste dans le démocratisme, ait été vigoureusement censuré par le même Pie X, soit dans son *Motu proprio* sur l'action populaire chrétienne, soit dans l'Encyclique sur le *Sillon*?

Dans la même préface encore, M. Fonsegrive exprimait la crainte que « cédant à sa pente naturelle, se laissant prendre au piège des excitations que ne manqueront pas de leur adresser les journaux, les conférenciers, les membres du Parlement qui suivent ou qui dictent les ordres des Loges, un trop grand nombre de catholiques et de prêtres, peut-être même quelques évêques, ne se mettent à la remorque des vieux partis ou ne tentent de constituer un parti, le fameux « parti de Dieu », où entreront aussitôt pour lui donner figure et couleur, tous les vieux débris des défaites réactionnaires ». Pourquoi faut-il que, sans déférer pour autant aux excitations maçonniques vainement escomptées par M. Fonsegrive, comme aussi sans redouter les « vieux débris des défaites réactionnaires », mais bien, au contraire, pour échapper aux suites des « défaites » libérales tout aussi retentissantes, Pie X et le cardinal Merry del Val aient appuyé persévéramment l'union effective des catholiques français dans la défense religieuse, ce qui équivaut à ce « parti de Dieu » dont Sa Sainteté avait, en sa première Encyclique *E supremi apostolatus*, déclaré qu'il était le seul auquel elle voulût appartenir?

Dans la même préface encore, M. Fonsegrive, discutant les divers modes possibles de nomination des évêques après la rupture du Concordat, émettait cet avis : « De toute manière il semble certain que le Pape n'agira pas seul, sans avoir mis le clergé français et par lui la nation française à même de lui désigner les prêtres les plus méritants ». Pourquoi faut-il que, rendant « vains » ces « présages », au moins jusqu'à ce jour, Pie X ait choisi, pour les sièges devenus successivement vacants, « les prêtres les plus méritants » à coup sûr, mais sans associer explicitement « le clergé français », et surtout « la nation française », à ces désignations?

Dans la même préface toujours, M. Fonsegrive s'efforce, avec toutes les ressources de sa subtile dialectique, d'expliquer, sinon de justifier l'article de M. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme?* Pourquoi faut-il qu'après le cardinal Perraud et combien d'autres évêques, Pie X ait réprouvé cet effort d'accommodation, sans égard pour la plainte de M. Fonsegrive, exhalée comme suit : « Faudrait-il donc dire que l'intelligence scientifique, philosophique ne pourra plus désormais s'accorder avec une définition catholique du dogme? » et suivie d'ailleurs de cette constatation : « M. Le Roy juge une telle hypothèse blasphématoire »?

Dans l'épilogue enfin, qui annonçait la disparition de la *Quinzaine*,

le 16 mars 1907, M. Fonsegrive écrivait : « Tous ceux qui ont respiré chez nous l'air des vraies méthodes ne pourront plus désormais en souffrir d'autres. » Pourquoi faut-il que, malgré cette arrogante prédiction, le serment antimoderniste prescrit par Pie X à tous les prêtres du haut enseignement et à tous les professeurs des Universités et Instituts catholiques, ait été prêté par l'unanimité, ou bien peu s'en faut, de ces prêtres et de ces professeurs ?

Dans le même épilogue, M. Fonsegrive cautionnait M. Fogazzaro, le rangeait parmi les « hommes d'un noble caractère et d'un grand esprit », et s'indignait contre les réserves que l'auteur d'*Il Santo* inspirait à des « journalistes qui n'ont jamais produit une œuvre de valeur ». Pourquoi faut-il que M. Fogazzaro n'ait pas échappé aux censures de l'autorité souveraine ?

Dans le même épilogue, M. Fonsegrive, sur le même ton qu'avait employé Zola dans « J'accuse ! », écrivait : « Il y a une crise de la pensée catholique, le fait est indéniable. Depuis la publication de M. Maurice Blondel sur l'apologétique, la crise est ouverte, les deux *petits livres* de M. Loisy l'ont portée jusqu'à l'exaspération. Cette crise intellectuelle est aggravée par une crise d'ordre social. Constitution politique, revendications démocratiques, organisation sociale, autant de questions qui divisent profondément les catholiques français. » Pourquoi faut-il que cette « crise », puisque « crise » il y eut, ait été dénouée dans un sens tout contraire aux vœux de MM. Blondel et Loisy, et subsidiairement de M. Fonsegrive ? Pourquoi faut-il, d'autre part, que, la « constitution politique » étant redevenue facultative, les « revendications démocratiques » aient fait l'objet, dans les enseignements du Saint-Siège, d'une discrimination qui remet sur ses bases traditionnelles l' « organisation sociale » ?

Dans le même épilogue, M. Fonsegrive, faisant l'appel de ses tenants les plus fameux, écrivait avec des prétentions prophétiques : « Dès 1889, les abbés démocrates, à leur tête l'abbé Garnier, puis l'intrépide et éloquent abbé Naudet, plus tard l'abbé Gayraud, l'abbé Lemire, l'abbé Dabry, ont fait brèche dans l'antidémocratisme, et, en 1892, Léon XIII porta à l'antirépublicanisme un coup dont il ne pourra se relever. » Pourquoi faut-il que l'abbé Dabry se soit « évadé », que l'abbé Lemire soit semoncé par son archevêque et mis en minorité dans la ville d'Hazebrouck, que l'abbé Gayraud n'ait eu sur sa tombe qu'une poignée de fidèles, que l'abbé Naudet ait été prié de se taire, et que l'abbé Garnier, spontanément, se soit presque tu ? Pourquoi faut-il, d'autre part, que « l'antirépublicanisme » se porte, c'est l'évidence, à merveille ?

En voilà, pensons-nous, assez pour que nous ayons le droit de conclure que M. Fonsegrive, mauvais prophète quant aux faits, fut, de plus, presque toujours mal inspiré dans le choix des personnes et des causes dont il se portait garant, à travers les phases du conflit qu'il

constatait entre la pensée catholique et la pensée moderne, et qu'il semblait prendre plaisir à exacerber dans le temps même où il proposait avec le plus d'insistance les solutions accommodantes et les adaptations.

XXXV

Tout cela dit, cependant, il faut nous arrêter sur un événement que raconte en détail la quatrième préface, celle de 1900, et qui marqua, dans la vie de la *Quinzaine*, le point culminant de sa prospérité. M. Fonsegrive fut « reçu à Rome, dans les alentours du Vatican, au Vatican et par Léon XIII lui-même, non seulement avec une bienveillance que rien n'a démentie, mais même avec une faveur tout à fait marquée ». Il fut admis, avec l'assentiment du cardinal Parocchi, lequel, on le sait du reste, ne donnait pas indistinctement sa confiance à tout le monde, à faire une conférence au palais de la Chancellerie. Lui-même convient que sa pensée ne fut « pas sans doute également admise par tous », mais il assure qu'elle fut, « du moins, trouvée par tous irréprébensible ». Il ajoute :

D'ailleurs, sur le point le plus délicat peut-être, le conférencier, dans l'audience que Sa Sainteté avait daigné, l'avant-veille, lui accorder, avait osé soumettre à Léon XIII lui-même ce qu'il se proposait de dire. Exposant, sur la demande du Saint-Père, les idées principales de la conférence future, il disait : « Je voudrais leur faire voir, Très Saint-Père, comment, en réaction avec le fatalisme matérialiste et l'intellectualisme de Descartes, il s'est formé une philosophie qui, sous prétexte de maintenir la vie de l'esprit, refuse d'admettre toute formule, toute loi fixe, et aboutit ainsi à l'anarchie, à la dissolution de la pensée. Et je voudrais leur montrer aussi comment l'esprit du catholicisme est un esprit de vie, qui permet de garder la vie, la liberté légitime en même temps que la science et la vérité. Je serais bien heureux si Votre Sainteté daignait me dire que ce que je viens d'énoncer est exact, et que le catholicisme n'a jamais enfermé la vie intérieure dans des formules mortes, dans des abstractions. Car nous avons l'*Imitation* et l'*Evangile*, et ces deux livres sont pleins de vie ». Et à ces paroles il fut répondu en rappelant la parole de Notre-Seigneur, qui est venu apporter la vie : *Ut vitam habeant et abundantius habeant*. Car le catholicisme permet à toute vie de se développer. Tout ce qui est juste est catholique. Le catholicisme ne s'oppose à aucun développement de la vie. « Il faut dire cela non pas seulement ici à Rome, mais en France et partout ».

On ne pourra pas dire que les idées maîtresses qui nous inspirent, que l'idée-mère de tout ce que nous tentons ici, de toute notre action publique, enfin, ait été dissimulée. Nous savons maintenant, de la bouche la plus auguste qui soit, que ces idées non seulement sont acceptables, mais qu'il est utile de les répandre. Et certes, cela ne signifie pas que, du même coup, la *Quinzaine* ou ses rédacteurs participent à l'infaillibilité et que, même inspirés par une idée juste, ils ne peuvent pas la mal appliquer. Nous restons fragiles, infirmes et débiles après comme avant. Mais, du moins, nous savons que l'âme de notre œuvre, que l'idée qui l'anime ne peut

être attaquée. On peut émonder des branches gourmandes ou folles, on n'a pas le droit de mettre la cognée à la racine de l'arbre.

Suspendons la citation sur cette dernière phrase, un peu bien impérieuse d'ailleurs, et acceptons tout le *satisfecit* que la citation elle-même comporte pour M. Fonsegrive. Ne chicanons même pas sur la portée véritable de ce *satisfecit*, et ne demandons pas si c'était découvrir une nouveauté, ou opérer une conquête triomphante, que d'énoncer l'idée que le catholicisme est vivifiant, et d'obtenir pour cette proposition un aussi auguste acquiescement. Prenons tel quel le fait de cette mémorable audience, et tirons-en cette légitime déduction que le bénéficiaire eût bien dû la mettre à profit, pendant qu'il recueillait de si évidentes preuves de la confiance pontificale, pour présenter, en gros mais explicitement, la requête, disons mieux la plainte qui retentit à toutes les pages de ce volume des préfaces de la *Quinzaine*. Nous avons résumé cette plainte, où une âme qui se déclare (et qui s'avère, nous le voulons bien) fidèle à la « pensée catholique », gémit de ce que cette pensée demeure ou paraisse demeurer inconciliable avec la « pensée contemporaine ». Car, à Rome, où l'on pèse les mots, M. Fonsegrive avait eu soin de dire « contemporaine », ce qui n'est qu'une constatation de fait, et non « moderne », ce qui eût constitué une appréciation tendancieuse.

M. Fonsegrive n'a pas saisi cette occasion. Il n'a pas eu cette hardiesse ou cette simplicité. Qu'est-ce à dire, et n'est-ce pas la preuve que, dans sa pensée même, sa requête n'avait nulle chance d'être entendue ni exaucée? Autant dire qu'il la sentait irrecevable. Et pourquoi l'était-elle, sinon parce que mal posée, parce que se méprenant sur la réalité d'incompatibilités prétendues, sur le bien-fondé d'objections vaines, sur la sincérité de griefs intéressés, sur la consistance de préoccupations chimériques? Ce catalogue, ce *Syllabus* positif et non plus négatif, cette nomenclature de vérités et non plus d'erreurs, où le Pape aurait énuméré tout ce qu'il faut croire et rien que ce qu'il faut croire, en distinguant minutieusement ce qui, dans les Livres saints, doit être pris au sens littéral d'avec ce qui peut n'être pris qu'au sens symbolique, ce *compendium* didactique du catholicisme émondé, à l'usage des néophytes recrutés dans l'*Alma mater* et aux alentours, M. Fonsegrive avait une magnifique occasion d'en solliciter humblement la publication. Encore une fois, s'il ne l'a pas saisie, n'est-ce pas la preuve qu'il a dû présumer qu'il serait, paternellement mais proprement, éconduit?

Voilà le fait. Si M. Fonsegrive eût eu moins d'amour-propre, il se fût borné à l'enregistrer. Au lieu de cela, il a préféré s'en venger, assez bassement, en décochant à toutes les pages de son œuvre, et notamment à toutes les pages de ses préfaces de la *Quinzaine*, de pauvres et poussifs quolibets contre des catholiques moins occupés à quin-

tessencier sans doute, mais tout aussi érudits et, en tout cas, plus généreux cent fois que lui-même. Déjà nous avons noté ses lardons contre des hommes comme Mgr Delassus et M. l'abbé Charles Maignen. Un souvenir filial nous fait un devoir de citer encore, pour le flétrir avec indignation, l'un de ceux qu'il décoche, dans les *Regards en arrière*, à l'adresse de notre maître à jamais regretté, Auguste Roussel. Le récit d'audience qu'on vient de lire aboutit à cette fielleuse tirade :

J'avais été accusé d'avoir injurié le Saint-Père, et Léon XIII, qui connaissait à merveille l'accusation, sans y faire la moindre allusion, m'a donné son portrait comme un père à son fils qu'il aime. Je n'ai pas entendu un seul reproche, je n'ai eu que des encouragements. J'ai donc le droit de penser que Léon XIII n'a jamais senti que je lui aie fait injure, comme je suis bien sûr que je n'ai jamais voulu le faire. Voilà la vraie signification du camée qui me fut remis. Elle saute aux yeux de quiconque rapproche les faits. Ce n'est pas un *camée dogmatique* que j'ai reçu, comme un écrivain ecclésiastique a eu le bon goût de le qualifier ironiquement, ce n'est pas par voie de cadeaux que Léon XIII tranche les questions de dogme, mais c'est par cette voie qu'il montre son agrément et sa bienveillance: il ne les accorde pas d'ordinaire à ceux qui l'insultent ni aux simples indifférents, et nous attendons encore que la *Vérité française* expose dans ses bureaux ceux qui ont été offerts à ses rédacteurs.

Nous ne descendrons pas à souligner avec insistance ce trait de pharisaïsme, par lequel M. Fonsegrive, en jugeant à la mesure de sa vanité réclamière ces « fils dévoués de l'Eglise militante » que furent les Roussel, les Loth et leurs compagnons d'armes, s'expose à ce qu'on doute décidément de la sérénité de sa philosophie, même après l'estampille ainsi vilainement exploitée.

Ce qui demeure, en tout cas, c'est que, ni Léon XIII, ni Pie X après lui, n'ont cru devoir condescendre à fournir à M. George Fonsegrive les apaisements qu'il souhaitait dans les conflits qu'il constate, au cours des préfaces de la *Quinzaine*, entre la pensée catholique et la pensée moderne. Pour tout dire, cependant, ne négligeons pas de relever une note qui figure à la page 330 des *Regards en arrière*, et dont on va voir toute l'importance. Au cours de cette page, où se poursuit la reproduction de l'Epilogue de la *Quinzaine*, daté du 16 mars 1907, il revient encore et toujours sur ces fameux conflits, et sur les « méthodes » qu'il propose pour les résoudre :

En tout ordre de questions, nous avons substitué les méthodes d'examen et d'autonomie aux méthodes de contrainte... Aux méthodes de coaction ont succédé les méthodes de persuasion et de liberté... Il est, à l'heure présente, inutile de vouloir cacher quoi que ce soit. Toutes les questions se poseront. Le meilleur moyen de leur enlever leur venin n'est pas de paraître les ignorer, mais, au contraire, de les aborder nettement et d'en chercher franchement les solutions... N'ayons pas peur des idées; au contraire, confions-nous en elles, et ce sont elles, elles-mêmes, elles seules, qui relèveront les ruines qu'elles auront pu faire.

Aucun problème ne saurait nous troubler, aucune solution nous effrayer. Nous avons confiance en l'Eglise. Le moment venu, elle saura faire un tri.

Or, à cet endroit, et à la suite de ce mot « tri », M. George Fonsegrive renvoie à une note ainsi conçue :

C'est ce tri qu'ont opéré le Décret *Lamentabili* porté par le Saint-Office et l'Encyclique *Pascendi*. Il va sans dire que toutes les propositions condamnées dans ces deux documents, dans le sens même que ces documents leur attribuent, nous paraissent condamnables et contraires à l'orthodoxie catholique.

Le décret *Lamentabili* étant du mois de juillet 1907, et l'Encyclique *Pascendi* étant du mois de septembre suivant, l'on voit que la note, insérée sans doute au cours de la correction des épreuves des *Regards en arrière*, est postérieure de quelques mois à l'Epilogue de la *Quinzaine*. Il n'est que juste de reconnaître que M. Fonsegrive ne s'est pas mépris sur la portée de ces deux graves documents, et qu'il a tout de suite aperçu qu'ils répondaient, indirectement et négativement, au vœu contenu dans ses préfaces. Il voulait un « tri » : il a obtenu ce « tri ». Il ne voulait évidemment pas que cela, et il n'a obtenu que cela, et sans doute est-il demeuré mortifié de ce que le Pape Pie X, comme autrefois le Pape Pie IX, procédait par voie de réprobation pour des erreurs intolérables, au lieu de daigner énumérer les vérités ou les demi-vérités tolérables. Du moins a-t-il eu à cœur d'en prendre acte dans cette note, où il a consigné du même coup une adhésion qui n'est peut-être pas intégrale, puisqu'elle semble n'être que conditionnelle, mais dont le ton est, de beaucoup, meilleur que celui de la longue lettre qu'il adressa au *Temps* le lendemain de l'Encyclique *Pascendi* et que nous avons déjà rappelée plus haut. Comme d'ailleurs ce serait trop exiger de lui que de vouloir qu'il mérite un bon point sans en mériter bien vite un médiocre, il se trouve que l'appel de note sur le « tri » est immédiatement suivi d'une page où apparaît discrètement la thèse moderniste sur l'élaboration du dogme par la collectivité des immanences. Lisez plutôt :

Chacun des fidèles est membre du corps mystique, chacun d'eux participe à la vie commune, chacun d'eux a quelque conscience, quelque expérience de cette vie; il est loisible à chacun, selon les règles disciplinaires, de rendre témoignage de ce qu'il éprouve en lui-même. La vie du Christ est diffuse dans tous les membres à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés, et s'il y eut en haut de grands saints, il y en eut aussi en bas. L'autorité n'a d'autre mission que de discerner, parmi les formes de vie décrites par le témoignage de chacun, quelles sont celles qui sont saines et véritablement vivifiantes pour les séparer de celles qui pourraient être morbides et risqueraient d'être léthifères. Le gouvernement dans l'Eglise ne consiste pas à imposer de nouvelles façons de croire, mais à constater quelles sont les modalités profondes de la foi. L'autorité définit

ce qu'on doit croire, non en vertu de son bon plaisir ou de sa souveraineté, mais en suite des lumières que lui donne l'assistance de l'Esprit pour atteindre les vérités inaperçues, obscurcies ou contestées. Les dogmes ne sont que les lois ou les conditions de la vie spirituelle, ils sont implicitement contenus dans tout acte religieux où brille la divine étincelle de la charité...

Ou nous nous trompons fort, ou cette analyse semble bien établir entre le rôle de l'*Ecclesia docens* et celui de l'*Ecclesia discens* une confusion préjudiciable précisément à cette « division du travail » tant de fois réclamée par ailleurs par M. Fonsegrive.

Combien d'autres étrangetés nous pourrions encore relever au cours de ces préfaces d'une revue qui, après avoir eu tant de prétentions rédemptrices, est allée ... où vont les feuilles mortes! Que d'injustices, que de mauvaises paroles, que de trivialités mériteraient d'y être fustigées! Quand, par exemple, au lendemain de la séparation, nous voyons M. Fonsegrive émettre ce pronostic : « Peut-être quelques puissances réactionnaires croiront-elles de bon goût de priver de subsides le curé démocrate comme les douairières de 1892 trouvèrent de bon goût de mettre le pape au pain sec », comme nous serions tentés de rappeler, à l'aide des papiers Montagnini, que l'*Action libérale* trouva de bonne prise pour ses candidats les souscriptions recueillies au sein de familles nullement constitutionnelles!

Car, si nous ne sommes pas revenus, à propos des *Regards en arrière*, sur la question du ralliement, l'on pense bien qu'il en est souvent et longuement question dans les préfaces de la *Quinzaine*. Mais cette querelle est devenue si fastidieuse! Nous n'en dirons qu'un mot, pour constater qu'à la page 151 des *Regards en arrière*, M. Fonsegrive écrit, à quinze lignes de distance, deux phrases qui disent, l'une blanc, l'autre noir. Voici la première :

> Léon XIII, nous dit-on, n'a pas réussi : eh! je le crois bien, quand la moitié au moins de ceux sur lesquels il pouvait compter a contrarié tous ses ordres.

Et voici la seconde :

> Léon XIII demandait tout simplement aux catholiques d'accepter le fait républicain et par cela même il indiquait assez nettement que ceux qui ne pouvaient en conscience que se résigner à la République, devaient disparaître de la scène politique pour faire place à des catholiques sans passé, qui n'auraient pas été compromis par les luttes contre le régime...

Il faudrait pourtant s'entendre : si les monarchistes méritent l'accusation d'avoir « contrarié les ordres » de Léon XIII, c'est apparemment pour n'avoir pas « accepté le fait républicain »; et voilà que, plus loin, vous les dispensez de cette acceptation dès l'instant qu'ils « ne pouvaient en conscience que se résigner à la République »; de quel

droit, dès lors, les accusez-vous de désobéissance et les traitez-vous de « réfractaires »? La vérité est que ceux qui ont suggéré le ralliement, ceux qui du moins voulurent en profiter, ce sont ces « catholiques sans passé » dont parle trop ingénument M. Fonsegrive; révérence parlée, ce sont les « enfants trouvés » de la défense religieuse, et là encore nous retrouvons en plein l'esprit démocratique. Le modernisme social tient son idéal dans les « catholiques sans passé ». Plût au Ciel qu'ils fussent aussi sans avenir!

Paul TAILLIEZ.

LA PHILOSOPHIE DE BERGSON (1)

IV

M. Bergson établit-il mieux « la réalité de l'*esprit* », dans *Matière et Mémoire*, que « le fait de la liberté » dans l'*Essai sur les données immédiates de la conscience?*

Il réfute très bien le réalisme et l'idéalisme dans la théorie de la connaissance : le premier en fait le résultat de vibrations cérébrales, accompagnées, on ne sait pourquoi ni comment, d'une certaine phosphorescence, qui est la conscience du phénomène; le second y voit des images dont nous serions nous-mêmes les dessinateurs, construisant ainsi le monde, au lieu de le contempler. « De ces deux doctrines opposées, dit M. Bergson, *Matière et Mémoire*, p. 199, — réalisme et idéalisme, — l'une attache au corps et l'autre à l'esprit un don de création véritable : la première voulant que notre cerveau engendre la représentation, et la seconde que notre entendement dessine le plan de la nature. »

Si l'on n'a « rien écrit de meilleur » que les pages où, d'une main sûre, M. Bergson porte des coups aux systèmes élevés par le sophisme, qu'est-ce qu'il bâtit sur leurs ruines? « Voici l'innovation et comme la clef du mystère de la perception : *c'est l'objet lui-même qui est image et c'est dans cet objet-image que se fait la perception* » (2).

« Est-il admissible qu'en dehors de toute théorie le premier regard

1. Voir numéro du 1er octobre.

2. « Nous allons feindre pour un instant, dit-il, au début de *Matière et Mémoire*, que nous ne connaissons rien des théories de la matière et des théories de l'esprit, rien des discussions sur la réalité ou l'idéalité du monde extérieur. Me voici donc en présence d'images au sens le plus vague du mot, images perçues quand j'ouvre mes sens, inaperçues quand je les ferme. Toutes ces images agissent et réagissent les unes sur les autres, selon les lois constantes de la nature ».

jeté sur le monde nous mette en présence *d'images?* Même « au sens le plus vague », l'image est un terme relatif qui appelle l'*autre*, l'original, la réalité représentée que le bon sens ne manque pas d'opposer à la *copie* qui le représente. Cette concession à l'idéalisme est nécessaire au système bergsonien »; mais ne ressemble-t-elle pas à un « manque de droiture? » (1). La perception n'est pas « une vue photographique des choses, dit M. Bergson. Comment ne pas voir que la photographie, si photographie il y a, est déjà prise, déjà tirée, dans l'intérieur même des choses, et pour tous les points de l'espace? » Notre représentation des choses s'explique par ce fait que « le corps, interposé entre les objets qui agissent sur lui et ceux qu'il influence, n'est qu'un conducteur chargé de recueillir les mouvements et de les transmettre, quand il ne les arrête pas, à certains mécanismes moteurs, déterminés si l'action est réflexe, choisis si l'action est volontaire » (2). « Toute métaphore écartée, dit le P. Grivet, l'explication revient à ceci : en face de l'objet à percevoir, il y a, dans notre corps, déplacement de matière, transport ou vibration; ce qui était à droite se place à gauche, pour revenir; répétez ce phénomène des millions de fois ou des milliards; faites-en varier la forme, l'amplitude, l'orientation, la vitesse; faites-en tout ce que vous voudrez; je vous défie d'en faire sortir la perception : vous n'aurez pas même fait un pas pour expliquer le phénomène d'un ordre tout autre : le corps *averti* de ces mouvements et de leur cause extérieure dans un objet. C'est cependant cet avertissement intérieur de l'extérieur, qu'est l'essence même de la perception. Henri Bergson, oubliant que la perception, d'ordre psychologique, exige que le corps soit psychologiquement altéré, nous introduit dans la *mécanique* et nous y laisse : nous y resterons sans percevoir. Son bureau téléphonique central — le cerveau — est peut-être richement muni d'appareils; mais il n'y a personne aux appareils. Pas de communication » (3).

Par exemple, un aéroplane se montre à nous dans les airs. Traduisez selon M. Bergson : cet aéroplane vous a envoyé un ébranlement, qui, par les nerfs centripètes, parvenu jusqu'à votre cerveau, y a esquissé toutes les actions que vous pourriez exercer sur l'aéroplane.

Mais « est-ce le corps, est-ce l'esprit qui a été averti de la présence » de l'aéroplane?

« *Ce n'est pas le corps :* il reçoit du mouvement, il rend du mouvement, par une activité toute mécanique.

» *Ce n'est pas l'esprit :* la matière ne peut agir que sur la matière: l'esprit n'a « pu être passif sous l'action de l'aéroplane, et persiste dans son ignorance. »

---

1. Grivet, *Etudes*, p. 456.
2. *Matière et Mémoire*, p. 73.
   Etudes, loc. cit., pp. 461-2.

« *Il reste donc prouvé* que vous n'avez pas vu » l'aéroplane. « Vous seriez également impuissant à entendre un son, à goûter une saveur, à palper une résistance » (1).

Pour avoir la solution du problème, il faut prendre l'homme tel qu'il est, intelligence incarnée, esprit vivant dans la matière du corps, jusqu'à ne former avec lui *qu'un seul et même être* et à vivre de la même vie. Cet être, « matière-esprit, pourra être psychologiquement altéré par une activité matérielle ». L'aéroplane imprime sa ressemblance dans la rétine, phénomène purement passif; le sens de la vue, matière-esprit, « dit en lui ce qui est hors de lui, en disant ce que l'objet lui a fait. » Cette explication de la perception est, d'après Barthélemy Saint-Hilaire, la plus ingénieuse et la plus profonde qu'on ait donnée de la connaissance sensible.

***

M. Bergson ne s'explique jamais nettement sur *la différence de l'esprit et du corps*, de l'intelligence et de la matière. Il ne répugnerait pas à dire avec Ravaisson que « la nature est comme une réfraction ou une dispersion de l'esprit. » Il considère quelque part la cosmologie comme une psychologie retournée. C'est le même idéalisme que nous trouvons formulé dans ces lignes, p. 346, *Evol. créat.* : « Les choses rentrent les unes dans les autres. Ce qui était détendu dans l'espace *se retend en forme pure* (?). Et passé, présent, avenir se rétractent en un moment unique qui est l'éternité. Cela revient à dire que *le physique est du logique gâté*. » — « La chose résulte d'une solidification opérée par notre entendement, et... il n'y a jamais d'autres choses que celles que l'entendement a constituées. — Les choses se constituent par la coupe instantanée que l'entendement pratique à un moment donné, dans un flux de ce genre » (P. 270-71). — N'est-ce pas là l'idéalisme le plus absolu, affirmant « qu'exister c'est être perçu, *Esse est percipi?* » Cet idéalisme ne peut pas expliquer par l'entendement, qui est simple, la matière qui est étendue et la perception très claire que nous en avons. M. Bergson n'arrive pas à établir « que l'intellectualité et la matérialité sont de même nature et se produisent de la même manière. » C'est qu'il n'y a rien de plus radicalement incompatible que l'esprit et la matière.

D'après M. Bergson, ce qui explique les rapports du corps avec l'esprit et prête un fondement à leur union, c'est la mémoire, qui accompagne la perception pour « couvrir le présent de l'image du passé, et, dans une intuition unique, contracter des moments multiples de la durée. »

« Les souvenirs ne sont pas emmagasinés dans le cerveau », dit

1. *Ibidem*, p. 463.

M. Bergson, à l'encontre des associationnistes et de la nouvelle école physiologique de MM. Ribot et William James. Il y a deux formes de mémoire : la première « enregistre le passé dans des habitudes motrices », comme fait l'écolier pour apprendre sa leçon qu'il répète; la seconde « représente et revoit le passé », tel le souvenir spontané de chacune de mes lectures. Cette double forme de mémoire implique une double sorte de reconnaissance; l'une qui « consiste surtout à savoir se servir d'un objet,... à esquisser les mouvements qui s'y adaptent, » c'est un phénomène d'ordre moteur; l'autre, qui n'est pas automatique, mais attentive et exige l'intervention des souvenirs-images de la mémoire immatérielle (1).

Au lieu qu'on dit communément que l'objet provoque la perception et la perception le souvenir, M. Bergson prétend que « le souvenir pur qui dort du sommeil de l'inconscience, tend, en se colorant, à devenir souvenir-image et se porte spontanément au-devant de la perception pour envelopper l'objet. »

Les maladies de la mémoire viennent tantôt d'une perturbation des habitudes motrices de la mémoire automatique, tantôt d'un arrêt dans la marche des souvenirs, qui ne viennent pas s'insérer dans l'action et couvrir la perception.

Que M. Bergson attaque les localisations cérébrales et leurs systèmes de plus en plus nombreux, qu'il poursuive des traits acérés de son ironie les « schémas » inventés par les Charcot, les Lichtheim, les Wysman, les Frend, rien de mieux. Mais il se trompe, quand il ne veut pas reconnaître que l'image-souvenir demande un substratum matériel. Cette image est grande ou petite, colorée ou avec des ombres, des pleins, des vides. A ce tableau matériel, puisqu'il présente les qualités de la matière, il faut un substratum matériel. « Qu'on jette donc, avec confiance, dans le beau livre d'Henri Bergson, la mémoire *matérielle*, le souvenir-image matériel, et son traité,... purifié, vivifié, fera un pas vers le parfait. La thèse générale, sans doute, sera renversée; car la mémoire, loin d'être le moyen de rapprocher l'esprit et le corps, n'est mémoire que par l'union déjà faite et procède de cet hymen mystérieux » (2).

M. Bergson enseigne que la mémoire ne se contente pas de jeter sur le présent l'image du passé, et qu'elle est l'ouvrière qui façonne le présent de maintenant, de ce moment. Il croit voir le salut de la philosophie dans un retour à l'intuition pure, qui lui donnera d'atteln-

1. « Si la perception extérieure provoque de notre part des mouvements qui en dessinent les grandes lignes, notre mémoire dirige sur la perception reçue les anciennes images qui y ressemblent et dont nos mouvements ont déjà tracé l'esquisse. Elle crée ainsi à nouveau la perception présente, ou plutôt elle double cette perception, en lui renvoyant soit sa propre image, soit quelque image-souvenir du même genre ».

2. *Etudes*, *loc. cit.*, p. 471-472.

dre immédiatement ce qui est, non pas une discontinuité de choses, mais la réalité, continuité et indivisibilité mouvante.

Sans doute, des facultés sensibles plus puissantes nous feraient saisir tout autrement le monde. Mais faire de nos besoins les dessinateurs, les peintres, les architectes de l'univers, c'est chose à laquelle se refuse le bon sens.

« Des objets que nous n'avons pas faits s'imposent à nos sens, qui les subissent et leur obéissent, comme des sujets soumis à des maîtres qui commandent. Voilà la vérité qui s'impose » (1).

Il faut conclure que M. Bergson n'a pas compris « la matérialité de la représentation dans la perception sensible » et la mémoire; cette erreur fondamentale gâte tout, et l'édifice bergsonien de *Matière et Mémoire*, ou des thèses sur l'esprit et le corps, s'écroule tout entier; il n'en reste que de superbes matériaux qui doivent être repris pour une construction nouvelle.

V

L'Evolution créatrice de M. Bergson explique-t-elle le fait de « la création », comme il s'en flatte?

Pour lui, la création proprement dite n'existe pas. L'idée du néant est une pseudo-idée; il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de passage du néant à l'existence. « L'idée de création se confond avec celle d'accroissement » (2). La création, c'est la nouveauté. Est créé, tout ce qui est nouveau, tout ce qui n'équivaut pas à des éléments préexistants, tout ce qui dépasse, à quelque égard, ce qui était précédemment donné. « La réalité est une croissance perpétuelle, une création qui se poursuit sans fin (3)... L'univers dure. Durée signifie invention, création de formes, élaboration, continue de l'absolument nouveau (4)... La réalité nous apparaît comme un jaillissement ininterrompu de nouveautés, dont chacune n'a pas plutôt surgi pour faire le présent qu'elle a déjà reculé dans le passé (5)... Nous l'expérimentons en nous (la création) dès que nous agissons librement » (6).

Ce bouleversement complet de la notion de création n'a pas même le mérite de la nouveauté. Déjà Victor Cousin, dans son *Cours de l'histoire de la philosophie moderne*, avait prétendu que créer est une chose facile à concevoir, une chose que nous faisons à toutes les minutes, puisque nous créons toutes les fois que nous voulons, que

1. *Etudes*, p. 477.
2. *Evolution créatrice*, p. 262.
3. P. 260.
4. P. 11.
5. P. 50.
6. P. 270.

nous faisons un acte libre : vouloir, en effet, c'est produire un acte que l'on ne tire pas du néant, mais du moi, absolument comme Dieu tire le monde de Lui-même, de cette puissance de causation et de création dont nous possédons une faible partie.

Sans parler ainsi de Dieu, dont le nom paraît rarement dans l'*Evolution créatrice*, M. Bergson n'admet pas pour l'univers de Créateur au sens rigoureux du mot.

La création, explique saint Thomas, est, « non pas seulement l'acte par lequel un être individuel émane d'un agent particulier, mais c'est l'acte par lequel l'être tout entier », pris dans sa notion universelle, l'être participé par tout ce qu'il « est », « émane », c'est-à-dire procède, par voie de production — ou de création — « de la cause universelle qui est Dieu ».

Et cette création est « l'acte propre de Dieu seul » (*Sum. theol.*, Pars. Iª, quæst. XLV, art. 1).

Comment, M. Bergson, qui n'admet pas ces choses élémentaires, peut-il dès lors expliquer l'univers?

Fera-t-il comme Herbert Spencer et autres évolutionnistes qui tirent d'une nébuleuse primitive tous les mondes astronomiques et le système solaire, avec la Terre, où la vie s'est développée depuis le protoplasme jusqu'à l'humanité, toujours progressive et s'élevant au-dessus d'elle-même par sa science et sa domination de la matière? Non, l'illustre professeur du Collège de France oppose radicalement son évolutionnisme à celui de Spencer.

C'est de la vie et de la pensée qu'il fait dépendre la matière. Il demande l'explication de l'univers, non pas au mécanisme et au finalisme, ces deux « vêtements de confection » que nous essayons à toute la réalité, mais à la conscience qui meut tout ce qui est en mouvement et finit par *se libérer* dans l'homme. L'immanence vitale, l'évolution vitale, c'est l'évolution universelle. Représentez-vous un « élan vital », qui se saisit de la matière et tend à y introduire la plus grande somme d'indétermination et de liberté. « La création d'un monde est un acte libre, et la vie, à l'intérieur du monde matériel, participe de cette liberté. L'évolution des espèces vivantes à l'intérieur de ce monde représente ce qui subsiste de la direction primitive du jet original » (1). L'élan vital, le jet primitif est, dans son essence, de même nature que la conscience humaine. Il est plein de virtualités psychiques (2). « La conscience c'est une exigence de création... Elle est le principe de toute vie comme de toute matérialité » (3). « L'élan vital » est une poussée formidable de la nature vivante qui va de germe en germe et se disperse dans les directions les plus divergentes sans jamais s'épuiser. Tel un obus

1. *Evolution créatrice*, pp. 269 et 273.
2. P. V.
3. P. 259.

lancé par une force infinie et qui éclaterait en mille morceaux dont chacun serait lui-même un obus, qui disperserait à son tour des éclats explosibles dans toutes les directions. Tel encore « un immense réservoir de vie, d'où doivent s'élancer sans cesse des jets, dont chacun, retombant, est un monde » (p. 268, 269). La continuité de jaillissement, voilà le principe de la vie universelle.

La vie est *durée*, « courant qui va d'un germe à un germe par l'intermédiaire d'un organisme développé... Partout où quelque chose vit, il y a, ouvert quelque part, un registre où le temps s'inscrit. »

Mais, d'abord, il n'est pas possible de supposer avec M. Bergson que « le courant originel de la vie, la poussée vitale primordiale, enveloppe la conscience supérieure que nous avons parfois de nous-même et l'explique. La conscience est partout, nous dit M. Bergson; son large courant baigne tout ce qui existe; seulement, elle n'est libérée que chez l'homme. — « Mais, réplique M. Weber, comment pouvait-elle être à la fois plus que « la conscience diminuée » qui fonctionne en chacun de nous et moins que cette conscience, puisque sa *libération* n'était même pas encore esquissée? Supposer, comme le fait M. Bergson, que « même chez l'animal le plus rudimentaire, la conscience couvre, *en droit*, un champ énorme, mais qu'elle est comprimée, *en fait*, dans une espèce d'étau », n'est pas répondre à la question. Que signifient ici les mots *en droit?* La « conscience », dans cette doctrine de l'évolution, ne paraît pas être une idée plus claire que la « volonté » dans la philosophie schopenhauérienne » (*Revue de métaphysique et de morale*, sept. 1907, p. 668).

D'ailleurs, comme on n'a pas manqué de le dire (1), cet « élan vital », cette poussée formidable qui se divise et se subdivise à l'infini sans s'épuiser jamais, ne peut être qu'un Dieu-nature, ou bien M. Bergson se paie de mots, il explique l'origine des choses par de simples métaphores. » — Il est incontestable que M. Bergson ne recule pas devant certaines formules panthéistes : « Dieu est le tout de la réalité » (p. 379). C'est dans le sens du panthéisme qu'il interprète, en la tirant à lui arbitrairement, la *Monadologie* de Leibniz (2) : pour le philosophe de Brunswich, Dieu n'aurait été que « le Tout réel » et « l'harmonie universelle »; entre la théodicée de Leibniz et celle de Spinoza, il n'y aurait qu'une différence d'aspect (p. 350). Tout le monde reconnaîtra que cette interprétation de la *Monadologie* est incompatible avec la préoccupation qu'avait Leibniz de justifier la Providence dans sa *Théodicée* et d'établir son système de « l'harmonie

1. Mgr Blanc, *Pensée contemporaine*, 1907, 1908, p. 189.

2. En proposant le système des monades, Leibniz aurait voulu dire que « le Tout réel n'a pas de parties, mais qu'il est répété à l'infini, chaque fois intégralement (quoique diversement) à l'intérieur de lui-même, et que toutes ces répétitions sont complémentaires les unes des autres... Le Tout, c'est-à-dire Dieu, est l'harmonie universelle, la complémentarité réciproque des monades », p. 198.

préétablie », c'est-à-dire prévue et causée par un Dieu infiniment sage et puissant.

Le Dieu de M. Bergson ne peut pas être Providence. Il n'y a pas de plan dans ses œuvres, d'après notre philosophe, qui rejette le finalisme, tout en prétendant le dépasser : il ne veut point de l'unité de fin; il admet seulement l'unité de principe. — Mais Dieu est à la fois Cause première et Fin dernière; on ne lui enlève pas l'un de ses attributs essentiels, inséparables de sa nature infinie, sans la détruire en principe (1).

M. Bergson dit encore (p. 270) : « Dieu, ainsi défini » — et comment

---

1. On s'étonnera moins de voir un chrétien exemplaire comme M. Edouard Le Roy, dont la dignité de vie et de pensée est reconnue par ses adversaires eux-mêmes, soutenir énergiquement et faire sienne la philosophie de Bergson, malgré la notion de Dieu qu'elle dénature, si l'on veut bien lire le résumé donné par les *Débats*, 17 mars 1912, du cours qu'a fait M. Le Roy à l'Ecole des Hautes Etudes sociales :

« Grand, le visage marqué par la méditation, le regard un peu triste, cet homme à la longue barbe blonde parle d'une voie douce et nette. M. Le Roy entend arriver à justifier l'affirmation de l'existence de Dieu sans partir d'une définition : l'idée devra sortir du raisonnement. Aussi essaye-t-il, dès l'abord, de saisir le ressort intime de la pensée. Il professe l'idéalisme absolu et montre que le réalisme aboutit à la mort et à la ruine de l'esprit. « Il y a, dit-il, une dialectique idéaliste en marche depuis l'antiquité qui a successivement dissous toutes les conceptions réalistes. L'analyse de la perception, puis de la science, aboutit uniformément à la même conclusion : il n'y a pas de fait brut; l'idée en se cherchant un objet, ne trouve jamais qu'elle-même; le réel conçu comme chose purement donnée fuit sans fin devant la pensée critique. Idéalisme et philosophie sont ainsi devenus deux termes synonymes. C'est le grand principe de l'immanence, chaque jour plus évident et mieux vérifié ». Ainsi le *cogito* cartésien, principe même de l'idéalisme, apparaît à M. Le Roy comme à M. Bergson un acte de position créatrice, la pensée-action, et il faut, selon lui, l'interpréter en termes d'action. « L'action seule est capable de se suffire. Réalité fondamentale, elle devient liberté, car rien ne la conditionne ».

» Cette philosophie de l'action qui est commune à M. Le Roy et à M. Blondel conçoit la réalité morale comme une exigence intime.

» Je devinai la plus vive émotion chez tous ces jeunes hommes, lorsque M. Le Roy conclut sa leçon en ces termes : « Ce que nous voulons, c'est nous libérer, nous dépasser, devenir esprit de plus en plus. Pour cela, il faut que le bien nous soit défini, et que nous sachions prendre le moyen de croire que la vertu, nos aspirations sont duperie, rêveries destinées à être déçues. Ou notre vie est chargée de l'éternité, ou elle est l'absurde, l'horrible, et il n'y a plus qu'à se coucher sur la route pour attendre la fin. Pour l'homme, ne pas progresser, c'est déchoir. Vivre en homme, c'est chercher et vouloir au delà de tout ce qu'on possède. C'est par cette recherche incessante que nous nous réalisons. Tout n'a de sens que par cette aspiration. Or, croire, c'est discerner une exigence de vie spirituelle, affirmer que notre attitude ne sera pas déçue. C'est donc une foi que nous venons de reconnaître en nous. Notre personnalité naît d'elle et nous sommes son œuvre plus qu'elle n'est la nôtre. Elle est immanente à tous nos actes. Elle est nous, mais non de nous, car elle nous précède, nous pose dans l'existence, nous meut et nous porte au delà de nous-même ». Ainsi M. Le Roy arrive à l'affirmation de Dieu, comme primat souverain de la réalité morale ».

L'*Univers* faisait remarquer avec raison à ce propos :

« M. Le Roy raccole, en fait, les âmes religieuses, dans les milieux intellectuels les plus intéressants, pour le compte d'un catholicisme métissé

l'a-t-il défini? Par les mêmes caractères que « l'élan vital », « continuité de jaillissement » — Dieu ainsi défini, n'*a rien de tout fait;* il est vie incessante, action, liberté. » — Voilà rejetés le panthéisme de Spinoza, l'évolutionnisme de Spencer, le monisme de Taine; mais il reste un monisme, un panthéisme par croissance et devenir. Aussi le P. de Tonquédec pouvait-il dire que si, « d'après l'auteur de l'*Evolution créatrice*, la source de la vie est certainement distincte du monde actuel et de tout ce qui lui ressemble dans le passé de l'évolution,... M. Bergson ne nous a pas dit quelle est la distinction qu'il adopte (entre le monde et Dieu). On ne peut deviner, en le lisant, si Dieu est le nom donné à une réalité qui *deviendra* le monde, ou si le mot désigne quelque chose ou quelqu'un de plus reculé dans l'au delà » (1).

M. Bergson, il est vrai, écrivait au P. de Tonquédec : « Je parle de Dieu (p. 268-272 de l'*Evolution créatrice*) comme de la *source* d'où sortent tour à tour, par un effet de sa liberté, les « courants » ou « élans » dont chacun formera un monde : il en reste donc distinct, et ce n'est pas de lui qu'on peut dire que « le plus souvent il tourne court » ou qu'il soit « à la merci de la matérialité qu'il a dû se donner. » Enfin l'argumentation par laquelle j'établis l'impossibilité du néant n'est nullement dirigée contre l'existence d'une cause transcendante du monde : j'ai expliqué, au contraire, (p. 299, 301 et 323) qu'elle vise la conception spinoziste de l'être. Elle aboutit simplement à montrer que *quelque chose* a toujours existé. Sur la nature de ce « quelque chose », elle n'apporte, il est vrai, aucune conclusion positive; mais elle ne dit, en aucune façon, que ce qui a toujours existé soit le monde lui-même, et le reste du livre dit explicitement le contraire. »

Malgré ses explications, les idées de M. Bergson sur Dieu prêtent à l'équivoque et ne définissent pas nettement, clairement, l'Etre nécessaire et infini, Créateur du monde, de la vie et de la pensée.

Qu'est-ce d'ailleurs, que ce Dieu dont M. Bergson nous dit (p. 323): « Il faut s'habituer à penser l'Etre *directement*, sans faire un détour, sans s'adresser d'abord au fantôme de néant qui s'interpose entre lui et nous... Alors l'Absolu se révèle très près de nous, et, dans une certaine mesure, en nous. Il est d'essence psychologique, et non pas mathématique ou logique. Il vit avec nous. Comme nous, mais, par certains côtés, infiniment plus concentré, et plus ramassé sur lui-même, il *dure.* » — D'abord, en Dieu, il n'y a point de durée; son immua-

---

de tendances semimodernisantes; il endoctrine cette élite au profit de la foi des *Annales de philosophie chrétienne.*

» Quand nous le disons, on se fâche. Mais chacun sait à quoi s'en tenir là-dessus, les amis mieux encore que nous.

» Le *Journal des Débats* aurait-il donc le droit de ne s'y pas tromper et nous le devoir de n'y voir pas? »

1. *Etudes*, 20 février 1912, p. 514.

ble éternité est un seul et perpétuel moment. — Et puis, ici-bas, nous ne voyons pas Dieu « directement »; nous n'avons pas « conscience » de Dieu. Si nous pouvons le connaître et nous élever jusqu'à lui, par l'esprit et par le cœur, si même nous sentons son action toute-puissante en nous et hors de nous, il ne tombe pas sous notre conscience comme un élément de notre moi, fini et borné.

Il serait donc puéril et dangereux de s'en rapporter à M. Bergson répondant naguère à M. de Maizière, du *Gaulois*, qui lui demandait :

« Vos idées sont-elles compatibles avec la religion?...

— Assurément,... elles sont compatibles. Philosophie et religion ont des domaines distincts : l'une s'en tient à la lumière naturelle, l'autre fait appel à la révélation. Mais, une philosophie nettement spiritualiste, qui renforce même le spiritualisme en le faisant jaillir de l'expérience, est nécessairement compatible avec la religion. »

M. Bergson a beau se dire « spiritualiste » et M. de Maizière a beau constater « que, si l'orgueil né de la pratique exclusive des sciences exactes a pu éloigner certains esprits de l'idée de Dieu, c'est à cette idée que se rallient les philosophes qui, dans leurs recherches sincères et désintéressées, font de la science positive une partie essentielle de la connaissance, mais non pas la connaissance intégrale. »

Le Dieu de M. Bergson n'est pas le Dieu qu'adorent la vraie religion et même la philosophie traditionnelle du genre humain.

Voici, d'ailleurs, un aveu dépourvu d'artifice.

Dans deux conférences faites récemment à Oxford par M. Bergson, l'éminent professeur du Collège de France a soutenu que, « s'il y a des changements, il n'y a pas de choses qui changent : le changement n'a pas besoin d'un support. Il y a des mouvements, mais il n'y a pas nécessairement des objets invariables qui se meuvent : le mouvement n'implique pas un mobile... Le changement se suffit : il est la chose même... Les théories électroniques et les théories récentes de certains savants... ont familiarisé l'esprit avec la notion d'énergies sans support matériel qui feraient notre univers. » — N'est-ce pas la *négation de toute substance*, de tout être réel? La conséquence rigoureuse qui en découle est tirée dans les lignes suivantes : « Les systèmes immuables, les doctrines rigides, les dogmatismes figés, les conceptions d'éternité religieuses ou laïques, flottent désemparés dans l'univers bergsonien, sur cet « écoulement sans fin des choses. » Par quelle singularité, des esprits religieux prétendent-ils trouver en Bergson une justification de leurs croyances? Le bergsonisme est un *anarchisme*. Quel système aux prétentions éternelles pourrait jamais trouver dans ce désordre mouvant, dans la vision fuyante des choses, ces bases inébranlables, fixes à travers les siècles, sur lesquelles les hommes prétendirent élever des temples éternels?... La pensée de Bergson s'éloigne de plus en plus des conceptions d'ordre laïque ou religieux,

pour s'épanouir finalement dans un *anarchisme* de Beauté. » (E. Steinilber : *Les Idées contemporaines*, pp. 215-217).

VI

Si les linéaments de théodicée qu'a tracés l'*Evolution créatrice* ne mettent pas assez en lumière le Dieu personnel et vivant que « la philosophie éternelle » distingue absolument du monde créé par lui, que dire de la *psychologie* de M. Bergson, déjà appréciée au moins en ce qui concerne la liberté, la perception, la mémoire?

Sans doute, il admet bien que l'homme est d'une nature supérieure à l'animal (p. 286). — « Mais comment établir cette supériorité essentielle, en partant de l'hypothèse de l'évolutionnisme absolu, qui fait sortir le genre humain, avec les animaux et les plantes, du même « élan vital », de la même « poussée formidable » de la nature? M. Bergson pense que la conscience est partout plus ou moins avec la vie. — Et puis, il paraît admettre que la nature de l'homme peut changer et aurait pu être assez différente de ce qu'elle est aujourd'hui, si les circonstances de l'évolution l'avaient exigé (p. 288, 289). — Il nie même la parfaite individualité de l'homme, et, à plus forte raison, celle des créatures inférieures. Il n'y aurait pas pour chaque individu de « principe vital propre (p. 46). — Les âmes seraient créées par l'évolution : « Elles ne sont pas autre chose que les ruisselets entre lesquels se partage le grand fleuve de la vie, coulant à travers le corps de l'humanité » (p. 292). Elles sont peut-être immortelles (p. 294) (1).

C'est surtout la psychologie intellectuelle de M. Bergson qui est gâtée par la « philosophie de l'action », ou le pragmatisme (2). — D'après l'*Evolution créatrice, Introduction*, I, l'intelligence s'est constituée par un progrès ininterrompu des vertébrés jusqu'à l'homme. Elle est une annexe de la faculté d'agir (I, et pp. 47, 165). Elle est « coulée par la vie dans le moule de l'action. »

L'objet propre et suprême de l'intelligence, c'est la géométrie (?) ou bien encore la fabrication des instruments et des machines.

« La faculté essentielle de l'intelligence, lit-on dans l'*Evolution créatrice* (p. 163, 167), sera de démêler, dans des circonstances quelconques, le moyen de se tirer d'affaire. »

« Toutes les opérations de notre intelligence, dit encore M. Bergson,

1. La *Pensée contemporaine*, 1907-8, p. 117.

2. « Si l'individualisme, dit M. Aimel dans la *Revue de philosophie*, juin 1908, est impliqué dans le pragmatisme, cette théorie-corridor où se rencontrent toutes les grandes directions de la pensée contemporaine, c'est dans la psychologie bergsonienne qu'il trouve sa plus complète et sa plus précise expression. La doctrine de Bergson est la quintessence de l'individualisme ».

Evolution créatrice (p. 229), tendent à la géométrie comme au terme où elles trouvent leur parfait achèvement... L'intelligence est la faculté de fabriquer des instruments inorganisés, c'est-à-dire artificiels. Si, par elle, la nature renonce à doter l'être vivant de l'instrument qui lui servira, c'est pour que l'être vivant puisse, selon les circonstances, varier sa fabrication » (p. 163).

« L'intelligence ne se représente clairement que le discontinu, l'immobile... Elle est caractérisée par une incompréhension naturelle de la vie... Son domaine, c'est la matière inerte » (p. 168, 179).

Nest-ce pas là méconnaître étrangement la nature de l'intelligence qui est la faculté de saisir le pourquoi et le comment des choses, la faculté des idées générales, les plus abstraites de toute matière? Si l'intelligence est *pratique* et s'étend à toutes les inventions des arts mécaniques, elle est aussi *théorique*, spéculative, désintéressée dans ses recherches scientifiques; c'est même parce qu'elle a été d'abord spéculative et qu'elle a saisi le rapport entre la fin à atteindre et les moyens d'y parvenir, qu'elle devient pratique et utilitaire. Qu'est-ce que faire de la « spéculation », si ce n'est manier un principe général pour en tirer une conclusion particulière adaptée au but que l'on se propose?

D'ailleurs, il est faux que l'intelligence ne saisisse clairement que « le discontinu, l'immobile ». — Au contraire, le continu, saisi le premier par la pensée, l'aide à saisir les variétés ou les espèces de discontinu. — L'intelligence a l'idée tout aussi claire du mouvement, de la réalité mouvante, que de l'immobile.

M. Bergson explique l'univers et l'homme par « l'évolution créatrice », c'est-à-dire par une durée, un progrès, un devenir qui embrasse tout l'être, depuis ses plus humbles jusqu'à ses plus hautes manifestations. *Durée, progrès, devenir* sont à peu près synonymes dans cette philosophie : ils expriment toute réalité (1). Mais ce *devenir* n'est ni une simple continuité, ni une simple répétition : c'est un progrès véritable, c'est une évolution. C'est-à-dire qu'à certains moments, il y a surcroît, il y a élan, il y a explosion, il y a ascension à un ordre supérieur. Et c'est ainsi que la vie, avec l'esprit, déjà latente dans la nébuleuse, a jailli par mille sources dans les règnes de la nature, produisant successivement toutes les espèces vivantes et portant l'humanité elle-même comme le ferait un grand fleuve. « Comme des tourbillons de poussière soulevés par le vent qui passe, les vivants tournent sur eux-mêmes, suspendus au grand souffle de la vie. » ... « L'humanité entière, dans l'espace et dans le temps, est une immense armée qui galope à côté de chacun de nous, dans une charge

1. M. Wilbois, un bergsonien fervent, dit que « la durée est l'essence de la réalité »; que « la durée est l'essence de l'esprit »; que « la nature humaine est le progrès par la société »; pp. 389, 390, 343 de *Devoir et Durée, Essai de la morale sociale;* F. Alcan, 1912.

entraînante, capable de culbuter toutes les résistances et de franchir bien des obstacles, même peut-être la mort. » Cette évolution n'est ni un simple développement ni une simple transformation : c'est une *évolution créatrice*, c'est-à-dire qui ajoute des perfections nouvelles aux perfections précédentes.

« Des objections irréfutables se présentent aussitôt, dit Mgr Blanc. S'il en est ainsi de l'évolution, il y a à son origine un moteur infiniment puissant et intelligent, une force inépuisable qui explique ces sursauts, ces élans, ces jaillissements, ces explosions, ces ascensions successives. Ce moteur ne peut être que Dieu, c'est-à-dire un être existant par lui-même, qui, dès lors, ne peut se confondre avec son œuvre, avec le *devenir*. » Or, où trouver ce Dieu personnel et distinct du monde dans une philosophie dont l'auteur nous dit : « Le Dieu du spiritualissme et du christianisme est un être qui ne sera rien puisqu'il ne fera rien, ... un Dieu inefficace qui résumera simplement en lui tout le donné. »

« Et puis, continue Mgr Blanc, ce n'est pas seulement Dieu qui ne se confond pas avec le devenir; les créatures elles-mêmes sont permanentes plus ou moins, en même temps qu'elles deviennent par leurs actes incessants; leur substance, leur essence ne se confond pas avec leur durée, qui n'est qu'un accident. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, l'individu est toujourss le même dans son dernier fond; sa nature, son individualité coexiste avec tous les changements successifs, avec toutes les acquisitions ou toutes les pertes; il suit le cours du temps, mais il ne se confond pas avec le temps; il traverse les âges de la vie et se détache successivement de chacun d'eux; ses jours s'enfuient sans qu'il puisse les retenir et il peut tout au plus se donner l'illusion de se fuir lui-même, car il se retrouve toujours dans les états les plus divers. Bref, sous le temps qui passe, il y a quelque chose qui demeure; sous le progrès, il y a ce qui progresse; sous la durée, il y a ce qui devient sans quoi le devenir, la durée, le progrès, le temps, sont également inintelligibless. Il est absurde, en particulier, de réduire tout l'être à la catégorie du temps, qui est le plus superficiel, pour ainsi dire, des accidents, quelle que soit d'ailleurs son importance. Mais les bergsoniens paraissent faire peu de cas de ces vérités qui, pour être de sens commun n'en sont pas moins ratifiées par la meilleure philosophie (1). »

M. Wilbois ne trahit pas la pensée de son maître Bergson, quand il écrit dans *Devoir et Durée*, p. 140-141 : « Il faudrait montrer qu'entre l'esprit et la matière, il y a moins une opposition de nature qu'une différence de degré, qui permettrait à l'esprit de tirer la matière de lui-même et non du néant, c'est-à-dire de la créer sans miracle, M. Bergson l'a entrepris dans son admirable livre, l'*Evolution créatrice*. »

1. *Pensée contemporaine*, juin 1912, p. 78.

Mais quelle absurdité que celle qui fait sortir la matière, avec l'espace ,de l'esprit humain. « L'esprit qui est simple, ne peut constituer la matière et l'espace, qui sont essentiellement composés et divisibles. Et quant à les créer, à proprement parler, comment l'esprit humain le pourrait-il, puisqu'il y faut une puisssance infinie?... La création proprement dite implique qu'il n'y a rien de commun entre l'être du Créateur et l'être de la créature. Comment pourrait-il y avoir quelque chose de commun entre eux, puisque le premier existe par lui-même et le second par un autre? Qu'y a-t-il de plus essentiel et de plus incommunicable que d'exister par soi-même »... « Comment M. Bergson pourrait-il fournir (des preuves que l'esprit tire la matière de lui-même). M. Bergson, lui qui prétend borner la philosophie au devenir et écarte du champ de la connaisssance les substances et les essences, lui qui énerve le principe de contradiction et par là même tout principe absolu en soutenant que l'idée du néant, qui est l'un des deux termes de ce principe est une pseudo-idée? Comment une philosophie qui entend bien demeurer tout expérimentale pourra-t-elle jamais démontrer l'identité fondamentale de la matière et de la pensée, du Créateur et de la créature? Outre que la métaphysique traditionnelle prouve tout le contraire, il est au moins interdit au néo-positivisme de même qu'à l'ancien d'agiter ces problèmes et surtout de les résoudre. Il s'en est refusé les moyens. » (Mgr Blanc, *loc. cit.*, p. 52-53.)

M. Weber est choqué à bon droit de l'assimilation des procédés de l'intelligence avec ceux de la matière. D'après M. Bergson, « il faut essayer de se représenter *l'esprit* cristallisant en intelligence, se rétrécissant à la mesure des choses, s'abandonnant à la matière et copiant son extension. L'intelligence « se découpe dans l'esprit » de la même manière que la matière se découpe dans la réalité totale. Les explications de ce genre, poursuit M. Weber, sont *singulièrement décevantes*. A vouloir supprimer certaines difficultés, on en fait naître d'autres. » (*Revue de métaphysique et de morale*, sept. 1907, p. 666).

N'est-ce pas enfin un étrange paradoxe de reprocher à l'intelligence son « incompréhension naturelle de la vie » dans un livre où l'intelligence si distinguée de l'auteur ne parle que de « la vie » et explique toutes choses par « l'élan vital » ?

***

Ennemi acharné de l'intelligence, qui serait tout au plus une « lampe de travail à suspendre dans l'atelier où l'homme fabrique », M. Bergson la subordonne à une certaine *intuition*, qui permettrait d'atteindre le fond des choses et de soi-même (1).

1. « Partez de l'intuition, dit M. Le Roy interprétant M. Bergson; l'intuition est un commencement nécessaire ». P. 577. Il faut admettre comme

Sans doute, l'intuition est « la vue immédiate de l'intelligence saisissant l'être avec les premiers principes absolus, qui sont la lumière inextinguible de notre raison; l'intuition, c'est encore la conscience de notre propre existence, de nos pensées, de nos sentiments, de notre *moi*, » comme le dit Mgr Blanc. — Mais M. Bergson dénature l'intuition d'où doit naître la métaphysique. Il en fait, non plus la vue claire de l'intelligence sur l'être et sur elle-même, mais « l'instinct désintéressé et conscient de lui-même, capable de réfléchir sur son objet et de l'élargir indéfiniment » (p. 191). « L'intelligence et l'instinct sont tournés dans deux sens opposés, celle-là vers la matière inerte, celui-ci vers la vie. L'intelligence, par l'intermédiaire de la science qui est son œuvre, nous livrera de plus en plus complètement le secret des opérations physiques; de la vie, elle ne nous apporte et ne prétend d'ailleurs nous apporter qu'une traduction en termes d'inertie (!). Elle tourne tout autour, prenant, du dehors, le plus grand nombre possible de vues sur cet objet qu'elle attire chez elle, au lieu d'entrer chez lui. Mais c'est à l'intérieur même de la vie que nous conduirait l'intuition » (p. 191-192). « Tout cela revient à dire, d'après Mgr Blanc, que l'intuition, sur laquelle on prétend fonder la philosophie nouvelle, n'est pas une évidence proprement dite, une vue intellectuelle immédiate, une prise de possession de la vérité absolue; c'est plutôt un sentiment mobile, une expérience sensible et personnelle,... une sorte d'instinct. » « La tâche propre du philosophe, dit M. Le Roy, serait de résorber l'intelligence dans l'instinct, ou plutôt de réintégrer l'instinct dans l'intelligence. » — M. Bergson renverse ici toutes les théories connues de l'instinct; elles le représentent aveugle et fatal, et notre philosophe le fait « conscient de lui-même, capable de réfléchir sur son objet et de l'élargir indéfiniment », bien supérieur à l'intelligence, qui ne peut saisir la vie, dans « l'intérieur » de laquelle pénètre naturellement l'instinct ou l'intuition.

Enfin, la *Correspondance de Rome* attaque encore plus à fond la théorie bergsonienne :

A la base même du système, dit-elle, se posent deux hypothèses : l'évolution universelle, et la portée *pratique* de l'intelligence « conceptuelle ». Comment sont-elles démontrées? Uniquement à la manière des hypothèses synthétiques dans les sciences particulières, dans lesquelles les « scientifiques » eux-mêmes ne voient autre chose que d'utiles instruments de travail : elles réussissent, elles jouent bien lorsqu'on les applique aux faits. Au moins les philosophes devraient s'affranchir de cette relativité.

Et encore quelle hypothèse! L'Evolution créatrice a constitué l'intelligence, orientée vers l'action, mais dont les défaillances spéculatives doivent être corrigées par l'Intuition; celle-ci atteint seule le réel pour le connaître et non

nécessaire un « retour à la vue directe des choses par delà tous les symboles figuratifs... La recherche philosophique ne peut être qu'un retour conscient et réfléchi aux données de l'intuition première ». P. 559, *Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 février 1912.

plus pour agir. — Comme le fait remarquer le Dr J. M.'Kellar Stewart, dans *L'Exposition critique de la philosophie de Bergson*, la constitution de cette intelligence est la plus colossale méprise que « l'élan vital » pût commettre. L'intuition immédiate, nous livrant la chose elle-même, devait suffire à l'action; et voilà que cette malencontreuse intelligence vient s'installer entre le monde et nous, pour nous rendre la connaissance philosophique prodigieusement difficile!

L'idée que Bergson se fait du concept est aussi surprenante que les maladresses de l'Evolution créatrice. Pour en aborder l'étude, il a évidemment chargé son œil introspectif de toutes les formes d'espace, de matière solide, de vie éteinte et figée, dont il fait les stigmates de la malheureuse intelligence. Il n'y voit plus qu'une représentation morte, schéma linéaire, esquisse presque conventionnelle, d'une réalité qui n'intéresse l'intelligence que par ses aspects grossièrement, matériellement pratiques. On croit rêver lorsqu'on rencontre une notion aussi naïve chez un écrivain qui révèle par ailleurs une merveilleuse pénétration psychologique. Personne n'ignore la dépendance de l'idée vis-à-vis de l'image; on sait que le concept emprunte à ce voisinage et à cette origine une tendance au *statisme*. La forme même de la connaissance humaine, qui est celle du *jugement*, nous avertit qu'il y a là une nécessité qui peut devenir une faiblesse. Mais *nous en sommes avertis*. Nous savons que le concept immédiat, s'appuyant sur l'image, est un résultat d'analyse qui doit devenir un principe de synthèse, et qu'au delà de cette représentation relative il faut voir, d'une véritable vue intellectuelle, la réalité représentée. C'est là l'enfance de l'art philosophique. Lorsqu'on apprend à un jeune homme qu'une définition se compose du genre et de la différence, ne l'avertit-on pas que ce fractionnement n'est que logique, et que, pour atteindre la réalité définie, il faut les voir dans une unité supérieure? Lorsque de l'effet on remonte à la cause, ne sait-on pas que, pour expliquer la causalité, il ne suffit pas de les juxtaposer dans leur individualité impénétrable, mais que le concept des termes est *la base* du concept de la vraie causalité? Bergson seul paraît ignorer ces éléments classiques; et comme il constate, dans sa riche mentalité, des connaissances supérieures aux premiers schémas analytiques de l'intelligence, il imagine sa fantastique et fallacieuse intuition.

Oui, « fallacieuse », comme M. Charles Brunetière l'écrivait à l'*Univers*, le 1er juin 1912 :

« M. Bergson prétend instituer la connaissance intuitive et M. René Gillouin, dans son enthousiasme, y voit « un coup de génie ». Or, « de quelques précautions que l'on s'entoure, de quelque sens critique affiné et pénétrant que l'on s'arme avant de mettre le pied dans le domaine de l'*intuition*, » toutes les acquisitions qu'on y fera sont invérifiables, parce qu'elles demeurent incommunicables.

La traduction de l'intuition (qui la devrait rendre communicable) résulte, nous disent les disciples du maître, d'une conjonction de métaphores, qui, somme toute, ne portent que sur les apparences de l'objet observé. Si multipliées et si variées que soient ces images, aucune ne représente le fond intime, le concret de l'objet; leur conjonction, convergence, combinaison même, ne saurait, par suite, nous mettre sous les yeux la *réalité* que n'atteint aucune d'elles. Je sais bien qu'on attend de l'addition de leurs significations respectives le dégagement d'une *impression* d'ensemble qui serait précisément cette réalité qu'elles circonscrivent et enserrent... Au vrai, pour rendre communicable cette impression, il faut donner une forme à sa traduction, *forme* qui ne *formule* que

son rapport à la figure, à l'image, qu'elle prétend suggérer. Mais l'impression suggérée, provoquée, est essentiellement variable suivant la qualité, le degré d'impressionnabilité du sujet, qui ainsi reste seul à saisir le rapport entre ses intentions et leur traduction métaphorique; si cependant une traduction n'offre de crédibilité qu'autant qu'il soit possible de la confronter du dehors avec son original, il est clair que la connaissance intuitive, dont le propre est son impénétrable subjectivité, ne se prête d'une part à aucune vérification objective, et d'autre part ne comporte pour autrui aucune certitude. C'est un grave danger.

Si, en effet, l'enseignement de la connaissance acquise par intuition ne repose pas sur une vérité certaine, impossible aux tiers, et ne permet pas de redresser leurs vues erronées, comment se fera l'éducation, la formation intellectuelle, qui suppose la certitude? « Le bergsonisme n'est pas éducatif », ou plutôt il est anti-éducatif, antisocial.

En fondant la connaissance sur l'impression, en lui enlevant *systématiquement* toute précision, l'on substitue le sentiment à la pensée, la perception globale et diffuse à la netteté de la vision, l'indétermination de l'à peu près au positif défini...

Mais le global, le diffus, l'indéterminé, voire le « sentimental », n'est-ce pas le domaine d'élection où se cultive et se développe l'esprit *primaire*, esprit incomplètement informé, pour lequel l'aspect vaut la chose, la métaphore le réel? L'absorption du monde extérieur dans sa propre personnalité, qu'est-ce autre chose qu'un bergsonisme qui s'ignore? (1)

Faudra-t-il donc rayer de la philosophie le mot fameux de Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature; mais c'est un roseau *pensant* », et le remplacer par cet autre : « L'homme est un roseau instinctif ou intuitif? » Non, certes; cette « intuition » supérieure à l'intelligence, qui dans un vol audacieux comme celui de Prométhée, devait nous donner le secret mystérieux de la vie, n'a jamais existé que dans l'imagination trop riche de M. Bergson. L'homme ne connaît que par les sens, la conscience, la raison et le raisonnement.

---

1. « On objectera, là-dessus, que la connaissance intuitive n'est pas à la portée de la *foule* des *simples;* que seuls, d'assez rares esprits, de culture profonde autant qu'étendue, y peuvent accéder; qu'ainsi les déductions que j'en prétends tirer pour l'orientation de l'esprit public sont le fait d'un pessimisme romanesque, mais ne se rattachent en rien à la philosophie bergsonnienne. — Je le voudrais; mais ni l'*Origine des espèces*, ni l'*Avenir de la science* ne furent non plus en leur temps des œuvres destinées à l'éducation des masses; qui oserait dire cependant que le « struggle for life » de Darwin et l' « Eternel Devenir » de Renan ne sont pas les sources premières du grossier matérialisme d'un Bonnot et du « j' m'en f...ichisme » féroce de nos liquidateurs et de leurs patrons?

» Il n'en ira pas autrement du bergsonisme, qui, quoi qu'en aient ses adeptes, et — j'en suis sûr — bien contre leur gré, les pauvres! n'en reste pas moins un agent de dépravation sociale, morale et nationale. A moins que ce ne soit *jeu de princes;* mais on ne joue pas impunément avec l'âme humaine : elle a parfois de dangereux réflexes ».

Une grave erreur de la philosophie bergsonienne, d'après la *Revue de Philosophie,* sept.-oct. 1911, c'est « celle qui consiste à rejeter l'intelligence à cause des fautes que beaucoup commettent en son nom et à lui préférer la sensibilité, c'est-à-dire à renverser l'ordre constitutif des choses, à mettre à la dernière place ce qui est premier et à abandonner un principe pour sauver un résultat. Le service que nous devons à la vérité, c'est pourtant de garder les Principes jusqu'au moindre iota. Remplacer le supérieur par l'inférieur, quand le supérieur a démérité, élever le valet au-dessus du maître, quand le maître est indigne, est la méthode ordinaire des révolutions politiques. Et c'est au fond la méthode que Descartes, Kant, M. Bergson lui-même ont voulu introduire en philosophie. C'est donc en vain qu'on s'efforce de trouver mieux que l'intelligence et par ce moyen de résoudre le problème de la connaissance...

« On se demande parfois, concluait la *Revue de Philosophie* de septembre-octobre 1911, si la philosophie de M. Bergson peut être acceptée ou assimilée par la foi catholique. Assurément non. Une philosophie qui blasphème l'intelligence ne sera jamais catholique ».

La philosophie de Bergson est, d'ailleurs, apparentée à l'hégélianisme, comme on peut le voir par le passage suivant, p. 342 de l'*Evolution créatrice :* « Notre esprit remonte à la conception de *l'Idée qui se pose elle-même.* Ainsi procède le philosophe en face de l'univers. L'expérience fait passer sous ses yeux des phénomènes qui courent, eux aussi, les uns derrière les autres, dans un ordre accidentel, déterminé par les circonstances de temps et de lieu. Cet ordre physique, véritable affaissement de l'ordre logique, n'est point autre chose *que la chute du logique dans l'espace et le temps* (!!). Mais le philosophe, remontant du percept au concept, voit se condenser en logique tout ce que le physique avait de réalité positive. *(Qu'est-ce que cette condensation en logique de la réalité positive? Comprenne qui pourra!)* Son intelligence, faisant abstraction de la matérialité qui distend l'être (?), le ressaisit en lui-même dans *le système des Idées.* Ainsi s'obtient la science, laquelle nous apparaît complète et toute faite (?). dès que nous remontons notre intelligence à sa vraie place, corrigeant l'écart qui la séparait de l'intelligible. La science n'est donc pas une construction humaine. Elle est antérieure à notre intelligence, indépendante d'elle, véritable génératrice des choses. » — Cela n'est pas vrai de la science, mais seulement de la vérité éternelle, infinie, qui est Dieu.

(*A suivre.*) Mgr DELMONT.

LE PARTI RÉPUBLICAIN

ET LES CATHOLIQUES

La *Critique du Libéralisme* s'est fait une règle invariable de n'aborder les sujets politiques qu'à raison de leur relation avec les intérêts religieux. Mais, en France, les discussions d'ordre politique sont si fréquemment dominées par la question religieuse, que, sans aucunement chercher les occasions, nous les voyons surgir d'elles-mêmes et nous solliciter, parfois impérieusement, d'intervenir en des débats que leur nature propre nous eût fait négliger. Le cas se présente à propos d'un article que M. Georges Thiébaud a publié dans la *Libre Parole* du 27 septembre. L'intérêt qu'offre cet article est si puissant, si suggestif, qu'au seul titre de document, il mérite d'être conservé : nous allons donc le reproduire, en appelant sur lui toute l'attention du lecteur. On y trouvera, en raccourci, l'histoire de la troisième république, ou tout au moins du « parti républicain », écrite par un républicain. Le publiciste qui a, si nous ne nous trompons, prononcé le premier le mot de « nationalisme », nous livre une peinture vigoureuse du parti dominant, et, au passage, apprécie ce que fut, et ce qu'aurait dû être l'attitude des catholiques en face de ce parti. C'est par là qu'il éveille notre attention et qu'il nous suggérera quelques opportunes remarques.

Intitulé : *Réponse à une question*, l'article indique nettement, dès ses premières lignes, le sujet qu'il traite :

L'écrivain de l'*Echo de Paris* qui signe Junius pose une question que nous nous reprocherions de laisser sans réponse.

Il se demande pourquoi de fort honnêtes gens, qui font profession publique de « républicanisme », ne peuvent se faire prendre pour des républicains de bon aloi par les sévères gardiens de la doctrine.

Et il précise bien qu'il ne s'agit pas ici d'imposteurs ni de fumistes, se donnant pour ce qu'ils ne sont pas, mais des plus honnêtes gens du monde, universellement connus et reconnus comme tels, parfaitement incapables, non pas même de mentir et de tromper, mais de déguiser leur pensée.

Et pourtant, s'exclame Junius, ces hommes insoupçonnables ont beau se déclarer, s'affirmer, se jurer républicains, les gens du parti, les radicaux et radicaux-socialistes, leur barrent le chemin et se refusent à voir en eux de vrais républicains.

Voilà la question posée. Laissons maintenant M. Georges Thiébaud produire sa réponse, que nous nous ferions scrupule d'abréger :

Cela est parfaitement vu; mais cette énigmatique singularité, qui ne se voit qu'en France et encore seulement dans le parti qu'on appelle « républicain », ne devrait plus désormais étonner personne, si l'on voulait bien attacher quelque prix aux efforts si persévérants qu'a faits la *Libre Parole*,

pour répandre un peu de lumière sur ces questions, pour découvrir les raisons décisives de ces anomalies.

Combien de fois, pour ma seule part, ai-je répété qu'*il faut se garder de confondre la République et le parti républicain; que la République est une chose et que le parti républicain en est une autre*, et qu'à bien percevoir et pénétrer cette distinction essentielle, tout à fait spéciale à notre pays, on finit par trouver la clé secrète de presque toute la politique française, depuis la veille de la Révolution.

Disons-le donc encore une fois, puisque la question posée dans l'*Echo de Paris* nous y invite.

Tout s'éclaire et s'explique, à partir du moment où l'on est en possession de ce simple renseignement : à savoir que le parti qui s'intitule en France le Parti républicain n'est pas autre chose que le parti protestant, le parti calviniste, le parti huguenot.

Dès que cette notion conductrice est entrée dans l'esprit, même d'un illettré, à plus forte raison d'un esprit cultivé, sagace et ouvert aux idées générales, comme celui de Junius, il n'est plus possible qu'il ignore les mobiles du parti soi-disant républicain, ni qu'il se méprenne sur le but qu'il poursuit.

Toute la conduite de ce parti, qui est souvent inexplicable et incompréhensible sans cette révélation, s'explique et se comprend à l'instant même, dès que cette lumineuse révélation y projette sa clarté.

Tout, politique religieuse, politique scolaire, politique intérieure et extérieure, influence de la Maçonnerie, système de la conjuration permanente, sévèrement appliqué aux Chambres et à leur recrutement, au gouvernement lui-même et à ses ressorts, tout s'illumine, comme d'un coup de commutateur électrique, et prend aussitôt un relief d'implacable logique.

Junius se demande pourquoi des hommes de haute valeur, d'une incontestable loyauté d'attitude et d'adhésion à la République, ne sont pas et ne seront jamais tenus pour de bons républicains.

C'est que, *dans le langage secret de la faction*, du moins de ceux qui l'encadrent et qui la dirigent, *républicain ne veut pas dire partisan de la République, mais d'une république particulièrement conçue et spécialement aménagée par les calvinistes, pour substituer, en France, le protestantisme au catholicisme*. Il s'agit de reprendre en sous-œuvre, et par tous les moyens, dont l'école dite laïque est le plus efficace et le plus surveillé, l'œuvre de conquête et d'assimilation étrangère qui fut brisée, à tous les siècles précédents, par la résistance déterminée des Français.

En d'autres termes, *la République*, telle que cette conjuration l'a secrètement définie, circonscrite et délimitée, *est avant tout un sous-entendu religieux*.

Ceux qui savent le fond des choses, qui ne se paient pas de mots ni de la fausse monnaie des simulacres, peuvent hardiment affirmer que jamais la France n'a subi un joug plus horriblement clérical, ni un régime plus délibérément confessionnel que celui du parti républicain.

Qu'allez-vous donc lui dire? Que vous êtes partisan de la République, que vous préférez la République, que vous êtes républicain de conviction, de raison, voire de sentiment?

Si vous croyez que ça l'intéresse et qu'il va vous féliciter et vous accueillir! *Au contraire, il a peur des adhésions et des ralliements*. Il veut être et demeurer en minorité, et la minorité hermétiquement sélectée qu'il est,

en dehors des vagues clientèles qui vivent de lui et des cupidités qu'il traîne à sa suite.

Si, au lieu de lui dire que vous êtes républicain, vous lui faites savoir, même à demi-mot et en clignant de l'œil, que vous êtes huguenot, calviniste, protestant, ou que vous avez une parenté protestante, ou épousé une protestante, même étrangère, ou que vous avez fait vos enfants protestants, ou que vous êtes décidé à tout pour que les enfants des autres soient aussi des protestants, par la défense bien comprise de l'école dite laïque, cela suffit, toute interdiction est aussitôt levée, toute suspicion dissipée. *Dignus est intrare*, prononce avec certitude et sécurité le consistoire du parti, qui se double ici du sanhédrin, car le Juif est là, lui aussi, pour apprécier si l'on peut vous livrer passage.

Si Junius n'a pas vu cela, qu'il recherche donc, sans plus tarder, les origines et les performances de presque tous ceux qui, depuis quarante ans, ont été de préférence poussés et promus au pouvoir par le parti. *Depuis M. de Freycinet, Léon Say, Waddington, Jules Ferry, Ribot, Clemenceau, Pelletan, jusqu'à Doumergue, jusqu'à Steeg, jusqu'à* ce petit cuistre de *Méjean* qu'on avait fourré à la direction aux Cultes, parce que protestant, et qu'on vient de fourrer derechef à l'Imprimerie Nationale, parce que protestant, il verra que tous, du plus grand au plus infime, n'ont dû leur choix, leur faveur et leur élévation, même en dehors des mérites qu'ils ont pu démontrer par la suite, qu'au seul fait qu'ils étaient des protestants, ou d'origine protestante, ou qu'ils avaient, comme M. Ferry et M. Ribot et tant d'autres, épousé des protestantes.

Conséquemment, la République orthodoxe n'est pas ici une question d'opinion politique : c'est une question sous-entendue d'origine religieuse, de sélection confessionnelle, inavouée ou non ostensible, mais cependant affirmée par le sang, par l'hérédité, par l'atavisme, et, à son défaut, par le gage décisif ou suffisant d'une union qui comporte ou qui crée un lien du sang.

Epouser une Juive ou épouser une protestante l'emporte, en démonstration républicaine utilitaire, sur toutes les déclarations de principe et toutes les professions de foi que peuvent faire, en toute conscience, les plus honnêtes et les plus sincères des Français de France, dont Junius est surpris qu'ils ne soient pas crus sur parole.

On me dira qu'entrer dans la Maçonnerie est aussi un gage d'orthodoxie spécialement prisé. A quoi il conviendra de répondre qu'en effet, entrer dans la Maçonnerie, c'est entrer dans la conjuration même qui a été et qui demeure, dans ses substructures, l'officine étrangère des puissances protestantes et comme le faux nez de la Réforme.

De sorte que, de quelque côté que l'observateur se tourne et de quelque manière que se pose la question, on aboutit invariablement à cette conclusion que le parti républicain, dans ses directions, dans ses cadres, comme dans son recrutement préféré, n'est qu'un succédané du parti huguenot, du parti calviniste, et que ce parti est aujourd'hui le maître de la France.

Entre autres moyens qu'il a employés pour le devenir, il y a précisément celui de s'abriter derrière la République, alors que rien ne ressemble moins à une république française qu'une république calviniste.

Par des contraintes disciplinaires et d'inexorables excommunications à l'endroit des moindres dissidences, *il a accrédité cette légende, pour ne pas dire cette imposture dont il vit, qu'il est la République elle-même, qu'il lui est*

identifié et incorporé, qu'en dehors de lui et des solidarités de brigand qu'il exige, elle n'existe pas, et que c'est lui seul qu'il faut servir et défendre quand on veut servir et défendre la République.

Au lieu de ruiner ce postulat mensonger et malfaisant, auquel notre pays doit d'incalculables préjudices, le parti calviniste a rencontré dans l'opposition française, *et particulièrement dans l'opposition catholique*, les aveuglements les plus propices à assurer sa domination.

Au lieu de lui disputer la République, ce qui serait possible et même nécessaire, on la lui abandonne, et avec elle toute *la puissance*, qui fut si considérable, *d'idéalisme* français, suscité ou évoqué par ce seul mot.

Au lieu de l'appeler par son vrai nom de parti huguenot ou de parti protestant, qui réveillerait sur-le-champ l'instinct défensif de toute la France, on lui confère, à sa grande jubilation, les qualificatifs mêmes dont il a besoin pour cheminer à couvert et s'imposer à la crédulité française. Au lieu de lui arracher son masque, on le lui consolide.

Pas un journal d'opposition, pas un orateur, pas un écrivain, ou si rare, pas un député qui ose braver la terreur de proférer les syllabes *tabou* de Juif et de protestant.

Les uns et les autres, pour définir, par exemple, l'enseignement soi-disant républicain et soi-disant laïque, se perdent en périphrases savantes, et inintelligibles au plus grand nombre, sur le matérialisme, l'athéisme, la libre pensée, le modernisme et autres choses en *isme*, auxquelles le paysan français ne comprend goutte, alors qu'il suffirait de dire que c'est un enseignement absolument protestant, destiné à fabriquer, en sous-main, des petits protestants, pour que toutes les familles françaises soient averties, et déjà presque mobilisées pour la résistance.

En un mot, et pour achever de répondre à la question Junius, il faut désarticuler ici le mensonge des mots avec lesquels on trompe le pays, pour que les vérités essentielles y reprennent tout leur empire et que la vie normale y puisse retrouver son cours.

Il nous faut d'abord reconnaître qu'il y a beaucoup de vérité dans l'analyse que fait M. Georges Thiébaud du « parti républicain ». Le protestantisme a très effectivement une part prépondérante dans les origines de ce parti, dans son histoire, dans sa doctrine essentielle, dans le recrutement de ses chefs, dans sa terminologie courante, dans ses moyens de propagande, dans ses allures, et enfin dans son but.

On pourrait même ajouter plus d'un trait caractéristique à la description déjà si vivante de Georges Thiébaud. Il suffirait d'énumérer notamment le haut personnel de l'enseignement public, de nommer les hommes qui ont imprimé à cet enseignement sa direction, pour trouver toute une cohorte de protestants orthodoxes, dont les dispositions d'esprit confirment absolument le diagnostic de Georges Thiébaud. Il suffirait, d'autre part, de mettre en lumière, d'après les travaux préparatoires, le véritable sens de la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement laïque obligatoire, qui est la loi capitale du régime, pour constater que, rédigée au mépris de ce que réclamait l'âme des enfants catholiques, cette loi est au contraire exactement conditionnée de manière à cadrer avec l'*habitus* propre aux enfants protestants ou aux enfants dont il s'agit de faire des protestants.

L'observation personnelle de chacun peut encore apporter sa contribution à la démonstration de Georges Thiébaud. Le signataire de ces lignes, parmi les hommes politiques contre lesquels il bataille au *Nouvelliste de la Sarthe*, rencontre M. Hippolyte Laroche, député de La Flèche, qui synthétise en sa personne, pourrait-on dire, tous les traits assemblés par le collaborateur de la *Libre Parole*. Ce Laroche n'était pas protestant, et bien des anecdotes circulent, qui remontent au temps où ses relations avec le clergé catholique étaient notoires et édifiantes. Le fait d'avoir épousé une protestante, et d'avoir illustré cette démarche en passant lui-même au protestantisme, lui a valu, en dépit d'une médiocrité incontestée, l'accession aux prébendes républicaines. Ainsi devint-il gouverneur de Madagascar, où il molesta véhémentement les missionnaires de la Compagnie de Jésus, au profit des agents des Sociétés bibliques anglicanes. Aujourd'hui, ce Laroche, en un département où il n'y a pour ainsi dire pas un protestant, entretient néanmoins le feu sacré du calvinisme officiel entre le pacifiste d'Estournelles de Constant et l'aigrefin Caillaux.

En résumé, Georges Thiébaud parle d'or, quand il démêle, dans le bagage verbal et doctrinal du « parti républicain », des formules et des principes qui, nés de la Réforme, conduisent à l'extension des conquêtes de la Réforme. Nous accordera-t-il, toutefois, que, dans la satisfaction même qu'il éprouve à voir si assidûment vérifiée la règle qu'il avait adoptée pour ausculter le « parti républicain », il s'est trouvé conduit à systématiser peut-être à l'excès? Lui-même, au passage, rencontre tour à tour, comme collaborateurs assez actifs du protestant, tantôt le Juif, tantôt le franc-maçon : qu'est-ce à dire, et n'est-ce pas la preuve que ni l'un, ni l'autre de ces intrus ne monopolise à lui seul l'entreprise de « dénaturation » de la France catholique, mais que chacun d'eux y contribue à sa manière, laquelle ne contrarie pas celle du voisin, mais se coordonne aisément avec elle?

Le microscope de Georges Thiébaud confirme, à bien peu de choses près, les conclusions fournies par celui de Charles Maurras, quand celui-ci montre dans la république la proie de « quatre Etats confédérés », le juif, le protestant, le maçon, le métèque. Ou mieux encore, nous retrouvons ici tous les coopérateurs, intimement associés, de la grande « conjuration antichrétienne » que Mgr Henri Delassus a dénoncée avec une si saisissante abondance de preuves dans son *Problème de l'heure présente*, véritable somme de l'apologétique contemporaine. De fait, le but que poursuit la troisième république, soit par sa législation « intangible », soit par la conduite ordinaire de son administration, c'est bien la déchristianisation totale de la France, sa totale émancipation vis-à-vis de Dieu. Et sans doute les protestants apparaissent comme les agents naturels de cette œuvre, et comme les meilleurs instruments aux mains de la secte dominante, mais ils ne tiennent pas tous les pupitres dans cet orchestre diabolique, dont le *leit-motiv* est le

cri même de Satan, plutôt que celui de Luther ou de Calvin seulement.

Cela dit, est-il vrai que « le parti calviniste, comme l'affirme Georges Thiébaud, a rencontré dans l'opposition française, et particulièrement dans l'opposition catholique, les aveuglements les plus propices à assurer sa domination »? Sur ce point, nous avons à cœur de rétablir la vérité historique, et de répartir exactement les responsabilités. Georges Thiébaud regrette qu'on n'ait pas appelé la république « par son vrai nom de parti huguenot ou de parti protestant ». Eh bien! ces vérités qu'il reproche aux catholiques de n'avoir pas osé dire, furent au contraire proclamées bien haut par un certain nombre d'entre eux, par les plus militants et, à coup sûr, les plus clairvoyants, mais ceux-là, précisément, sont ceux qui furent publiquement dénoncés, pendant plus de dix années, comme des « réfractaires » et des rebelles. Ces vérités nécessaires, qui eussent permis d' « arracher son masque » à la république, on les fit rentrer dans la gorge des catholiques qui n'hésitaient pas à les proclamer.

Dans ses articles de la *Vérité française* sur le nationalisme et le catholicisme, réunis depuis en volume, M. l'abbé Charles Maignen avait précisé ces opportunes affirmations. Or, qu'on se souvienne de la lettre du cardinal Rampolla à Auguste Roussel, du 30 janvier 1895, où la *Vérité* était accusée d'entretenir autour de la république « une atmosphère de défiance »; qu'on se souvienne de la lettre de Léon XIII au cardinal Lecot, à la veille des élections de 1893, où étaient blâmés les « hommes qui se couvrent d'un masque de religion » pour poursuivre des ambitions humaines; qu'on se souvienne de tous les encouragements donnés, par contre, aux agents de M. Jacques Piou, qui s'appliquaient, par leur adhésion d'ailleurs répudiée, à « consolider » les institutions républicaines et leur masque, et l'on verra que « l'opposition catholique » fut réellement désavouée dans l'offensive hardie qu'elle était prête à diriger contre le mensonge républicain et constitutionnel.

Et à l'instigation de qui ces désaveux furent-ils signifiés? A l'instigation d'un Spuller, protestant badois, qui cherchait dans ce qu'il appelait « l'esprit nouveau » un moyen de parvenir « lentement mais sûrement » à l'affermissement des destinées républicano-protestantes; d'un Marc Sangnier, qui, d'abord intimement, et publiquement ensuite, n'a jamais cessé de se complaire à lier partie avec les protestants, pour préparer ce « plus grand Sillon » qui devait concrétiser « l'interconfessionalisme » et dont Pie X a stigmatisé l'arrière-pensée panthéistique et l'humanitarisme phalanstérien; d'un George Fonsegrive, qui, dans ses efforts pour multiplier les « vases communiquants » entre la pensée catholique et la pensée moderne, était mu surtout par une sollicitude particulière pour nos « frères séparés », qu'ils professent dans l'Université ou qu'ils s'agitent en dehors d'elle; d'un abbé Naudet, qui se glorifiait de n'être pas un « anti », et qui s'indignait à

la seule pensée qu'on pût se déclarer antisémite ou antiprotestant ; d'un abbé Lemire enfin, qui prit part à l'élaboration officieuse du projet de séparation, et qui, de compte à demi avec des protestants tels que feu le sénateur Philippe Berger, mit aux mains d'Aristide Briand cet organisme des « associations cultuelles », organisme essentiellement protestant, qui eût fait, s'il eût prévalu, qu'un jour l'Eglise de France se fût réveillée protestante...

Tous ces souvenirs n'indiquent-ils pas les avantages que la politique du ralliement devait procurer, sinon au protestantisme, du moins à l'orientation protestante de la république ? Et ne doivent-ils pas prouver à Georges Thiébaud que, dans ses reproches à l'opposition catholique, il ne saurait, sans injustice, englober les catholiques non ralliés, ceux de la *Vérité française*, ceux qui se défièrent de Spuller, de Sangnier, de Fonsegrive, de l'abbé Naudet, de l'abbé Lemire et de Briand ? C'est tellement vrai que, quand la *Vérité* fut presque entièrement réintégrée dans l'*Univers*, Georges Thiébaud lui-même fut admis, sinon convié, à exposer dans ce journal ses vues si originales et si vraies sur l'idiosyncrasie huguenote de la troisième république. C'est tellement vrai encore que, quand l'abbé Bœglin voulait, dans ses lettres aux journaux libéraux des deux mondes, exalter ce qu'il appelait, en son jargon, la politique « symphonique » de Léon XIII, c'est dans les feuilles protestantes qu'il puisait les compliments les plus enjôleurs.

Tout cela est de l'histoire, et en rassemblant tous ces traits, Georges Thiébaud, déjà fort judicieux dans sa réponse à la question de Junius, ajoutera le mérite d'être entièrement juste envers les catholiques dignes de ce nom, et de justifier sa réputation de penseur sagace et d'écrivain savoureux, réputation qui explique qu'un Judet ne l'ait pas gardé à l'*Eclair*.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

ÉTRANGE OPTIMISME

La *Croix* du 19 septembre dernier publiait, en réponse à son enquête sur la presse, « puissance de ténèbres, puissance de lumière », une lettre de M. l'abbé G. Mény, docteur en droit, plein de zèle pour les œuvres sociales où il excelle.

Cette lettre, où se manifeste un incroyable optimisme sur l'innocuité du théâtre immoral et de la presse impie en France, a dû surprendre

les plus placides lecteurs de la *Croix*. Elle avait de quoi les stupéfier, je dirais même les scandaliser, si la personnalité bien connue de M. l'abbé Mény pouvait être suspecte d'autre chose que d'une illusion.

N'avait-il pas lui-même conscience de l'étrangeté de ses théories déconcertantes? On le dirait à voir le soin qu'il prend au début de

plaider son incompétence, pour obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes, si les idées d'un profane en la matière vous paraissent quelque peu extraordinaires.

Oh! oui, « extraordinaires » et non pas « quelque peu », mais beaucoup, étonnamment, à un degré invraisemblable.

*
* *

Sans doute, M. l'abbé Mény déplore autant que quiconque

« les lectures légères ou franchement voluptueuses, ou scientifiquement immorales, dont trop de Français font leur pain quotidien. Comme vous, dit-il, je suis attristé de voir la foule préférer un film ordurier ou brutal à une soirée artistique qui élève l'âme ».

Bravo! « mais » — il y a un « mais » terriblement suspect, aussi suspect qu'inattendu, — mais

pensez-vous qu'il en faille conclure à une exceptionnelle *déviation du sens moral? Et borner ses efforts à lutter contre la littérature immorale et les cinémas scandaleux*, n'est-ce pas prendre la question par le *petit bout?*

Quand j'étais étudiant, j'ai souvent remarqué que mes camarades dont la conversation était la plus libre n'étaient pas ceux dont la conduite laissait le plus à désirer; et vous savez, comme moi, que ce ne sont pas toujours les champions de la morale la plus rigide qui font le moins d'entorses à la morale tout court.

Il est possible que les étudiants les plus libres en leurs propos ne soient pas toujours les plus licencieux en leurs mœurs. Mais faut-il pour cela leur pardonner la licence d'un langage qui peut-être provoque l'immoralité de camarades plus timides et voulant expérimenter ce dont d'autres parlent si crûment? Saint Paul disait que « les mauvais propos corrompent les bonnes mœurs: *Corrumpunt bonos mores colloquia prava.* A plus forte raison, les écrits qui demeurent, tandis que les paroles s'envolent : *Verba volant, scripta manent,* sont-ils corrupteurs et pervertissants.

Telle n'est pourtant pas la conviction de M. l'abbé Mény, qui écrit sans sourciller :

N'y aurait-il pas lieu d'appliquer ces constatations expérimentales à l'ensemble des Français, du moins dans une certaine mesure? Je ne crois pas être démenti en affirmant que la famille française — malgré les divorces trop nombreux — est cependant la famille la plus forte, *la plus stable* et la

plus soucieuse de l'avenir qui soit. Il suffit de la comparer avec *la famille anglaise et surtout allemande.* Et cependant, en France, plus qu'ailleurs, l'immense majorité des pièces de théâtre se basent sur la négation des idées caractéristiques de la famille telle qu'on la comprend chez nous.

Il ne s'agit pas de comparer la famille catholique de la France avec « la famille anglaise et surtout allemande », où, depuis quatre siècles, le protestantisme a jeté, par le divorce, tant de ferments de désagrégation fatale. Et pourtant, cette comparaison tournerait à notre désavantage, quoi qu'en dise M. l'abbé Mény, puisque l'Allemagne, protestante aux deux tiers et comptant 66 millions d'habitants, près de 30 millions de plus que la France, n'a guère plus de divorces que celle-ci, qui en enregistre 13.500 par an. Les statistiques officielles qui viennent d'être publiées signalent le nombre des divorces en Allemagne. Il y a eu, en 1911, 14.600 procès en divorce, soit 715 de plus qu'en 1910. C'est la première fois qu'un chiffre aussi considérable est atteint. La moyenne était de 13.000 à 13.500 par an, le même chiffre qu'en France pour une population catholique ou soi-disant telle et qui n'est guère que la moitié de celle de l'Allemagne!

Il s'agit de comparer « la famille française » d'aujourd'hui à la famille française d'autrefois, où la loi du divorce de 1884 n'était pas là pour dissoudre 13.500 mariages par an. Hélas! cette famille française n'est plus « stable » comme la famille espagnole, la famille italienne, la famille belge, la famille autrichienne, la famille canadienne surtout. Celle-là représente les vraies traditions françaises, que n'ont corrompues, dans la Nouvelle-France d'au delà des mers, ni la Révolution, ni les principes ou les « faux dogmes » de 1789, ni les lois néfastes de notre troisième République, ni les excitations malsaines d'une presse corruptrice (1) et d'un théâtre « brutal, déliquescent », dit M. René Doumic, où s'étalent complaisamment l'adultère, le divorce et l'immoralité la plus cynique.

N'est-ce pas nier l'évidence que de nier la décadence, la perversion, la désagrégation croissante de « la famille française », jadis la plus exemplaire, la plus saintement féconde, et maintenant la plus stérile du monde par un crime qu'on a appelé « le suicide national »?

L'optimisme de M. l'abbé Mény ne s'arrête pas devant cette vétille, « la France qui se meurt », comme on l'écrit jusqu'au fond des Indes, et il continue de plus belle :

Je n'ai pas l'impression non plus que *l'immoralité et la criminalité soient plus développées chez nous qu'ailleurs.* On a fait un certain bruit, en sens

1. La *Croix* du 29 septembre n'est-elle pas obligée de protester contre un article du *Matin*, 28 septembre, intitulé : *La famille future*, et où M. Paul Margueritte demande « la dissolution de la famille actuelle et son remplacement par une vie à divorce facile, à ciel ouvert.

» Pauvre pays où deux des journaux les plus lus prêchent ainsi l'union libre! »

contraire, autour de la création des *tribunaux* pour enfants. Mais cette idée, nécessitée par *le stade actuel de l'évolution sociale*, à l'ordre du jour dans tous les pays, étudiée en France depuis plusieurs années, part précisément d'un acte de foi dans la possibilité du relèvement d'un enfant plus étourdi que coupable, et de la crainte de le voir contaminer dans la promiscuité du pénitencier ou de la prison.

Certes, nous ne voulons pas calomnier notre pays pour exalter les mœurs de l'Espagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Allemagne, ou des Etats-Unis. Mais enfin, M. Mény ignore-t-il qu'au Congrès international de Cologne contre la pornographie, on a pu dire en toute vérité que la France était « la sentine de l'univers » et le pays du monde où « l'immoralité » et les productions pornographiques s'étalent avec le plus d'impudeur et d'impunité?

M. Mény ignore-t-il qu'à Paris on compte 50.000 infanticides avant terme, 10.000 à Lyon et combien d'autres par an, dans toute la France où se multiplient impunément les « faiseuses d'anges »?

M. Mény ignore-t-il que « la traite des blanches » sévit tellement en France que, dans le courant du mois de septembre dernier, la sûreté générale a dû s'occuper de trois affaires de ce genre dans la banlieue parisienne et d'une autre à Lyon? Cette honteuse industrie, que la République a portée à son apogée, se pratique si librement que la Franec est la pourvoyeuse des deux hémisphères.

Ainsi, la police de Québec, ayant opéré une descente dans une maison louche, y trouva 17 sujets, dont 15 avaient été amenés de France par un trafiquant qui les avait embauchés comme couturières ou modistes, en faisant miroiter à leurs yeux des salaires exceptionnellement avantageux. Il fut, de plus, avéré que le même trafiquant ramenait un convoi de vingt couturières.

M. de Lannoy écrivait le 3 septembre dans la *Croix :*

Quant à ses ravages (de l'immoralité), nous les constatons tous les jours davantage; ils sont tangibles : c'est la démoralisation des masses par le journal, l'image, l'affiche; *c'est la criminalité honteusement débordante, avec ses apaches de 15 ans; c'est le hennissement effréné de la luxure*, la littérature immorale, les spectacles dégradants; c'est encore le mauvais renom de la France à l'étranger, c'est enfin notre race viciée, gangrenée dès l'enfance, et son lamentable « suicide », grâce à une dépopulation systématiquement voulue et ouvertement enseignée!

« Ces lamentables conséquences pour la foi et pour la nation française elle-même éclatent enfin à un tel degré que la question de la lutte contre la pornographie, jadis l'apanage de quelques vaillants groupés autour de M. le sénateur Bérenger et bravant le ridicule, qui — heureusement dans ce cas — ne tue plus en France, cette question, dis-je, est *l'objet des préoccupations générales.*

L'an dernier, le Conseil municipal de Paris, sur la proposition de M. Marcel Habert, a émis à l'unanimité un vœu tendant à la répression de la licence des rues.

Cet hiver, au cours de quatre longues séances, la Société générale des prisons, devant un auditoire d'élite, a remarquablement traité des divers moyens de lutter contre la pornographie. M. Lépine, préfet de police, y prit plusieurs fois la parole. (Voir *Revue pénitentiaire*, décembre 1911, janvier, février, mars 1912).

En mars dernier s'est également réuni, 5, rue Las-Cases, le deuxième Congrès national contre la pornographie, dont les très intéressants rapports et les discussions ont été récemment publiés. (Compte rendu, 10, rue Pasquier, 2 francs). Bref, les milieux les plus divers se préoccupent d'enrayer le mal.

Un projet de loi visant la fabrication, la détention et le transport international des écrits ou objets obscènes, et rapporté par M. le sénateur Guillier, a été voté par le Sénat; il n'attend plus que le vote de la Chambre : il est le résultat d'une entente diplomatique entre 16 nations, qui se sont concertées à Paris en mai 1910, pour coordonner leurs législations, en vue de traquer le commerce national de l'obscénité.

Mais ce qui, surtout à l'heure actuelle, est reconnu par tous comme absolument indispensable, c'est le déchaînement de l'*opinion publique* pour forcer la main à la justice et provoquer enfin une énergique répression. Car, il faut bien le savoir, *ce ne sont pas les moyens d'agir qui font défaut.* La vérité est que, là encore, on se trouve en présence d'une *invraisemblable faillite de l'action répressive.*

Il conviendrait que l'excellent *Manuel* contre la pornographie de M. le sénateur Bérenger fût dans toutes les mains (1 fr. 50, 10, rue Pasquier).

On trouve à la même adresse un tract indiquant divers procédés qui s'offrent à l'initiative individuelle pour lutter contre « l'ordure qui monte ».

Que fait donc M. l'abbé Mény, et à quoi rêve-t-il, pendant que tant d'autres, — tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre — sont effrayés pour la France de la multiplicité de ces précoces criminels, qui nécessite la création douloureuse de ces « tribunaux pour enfants », dans lesquels il ne faut pas voir une loi, « le stade actuel de l'évolution sociale », comme l'écrit M. l'abbé Mény, mais bien le signe lamentable d'une perversité juvénile, jadis inconnue, et d'une décadence inouïe dans la moralité des jeunes générations ?

« *Faites des cœurs vicieux*, a ordonné la secte maçonnique, qui s'intitule elle-même la « contre-Eglise », et *vous n'aurez plus de catholiques.* »

Cette consigne de la F.·. M.·. n'est que trop suivie par la presse immonde et par l'école « sans Dieu », devenue l'école « contre Dieu » et où se fabriquent trop d'apaches, assassins et scélérats de 18 ans, de 15 ans, de 14, de 13, de 12, de 10 et 9 ans, dont les sinistres exploits font frémir.

***

Oh ! non pas M. l'abbé Mény, que rien ne trouble dans son optimisme:

Le crime, comme la vertu, dit-il, utilise le progrès scientifique, et la publicité de la presse fait connaître partout ses méfaits tragiques. Ce sont

les deux causes, me semble-t-il, pour lesquelles *beaucoup sont hypnotisés par un accroissement de criminalité et d'immoralité plus apparent que réel.*

Eh quoi! donc, c'est une « apparence » et non pas une « réalité » que cet « accroissement » de la criminalité juvénile, que l'éloquent évêque d'Orléans, Mgr Touchet, constatait naguère en ces termes :

« Crimes parmi les mineurs : en 1874, 24.908, avant l'école Ferry.

» L'école ferryste en produit, en 1885, 32.132; en 1905, 40.112; en 1907, 42.944; près de *deux fois plus* que 30 ans plus tôt.

» En 1875, la criminalité était de 5,1 par 1.000 habitants.

» En 1907, elle est de 9,9.

» Tenez pour assuré qu'aujourd'hui elle est de 10 au moins pour 1.000 : elle a *doublé.* »

Est-ce une « apparence », cela, M. Mény, ou une douloureuse « réalité »?

Mgr Touchet aurait pu ajouter que les poursuites correctionnelles qui, pour les mineurs de 16 à 18 ans, étaient de 1.174 en 1906, dans le ressort de la cour de Paris, s'y sont élevées, en 1907, l'année suivante, à 2.273, ce qui représente un accroissement de 100 pour 100.

Il y a mieux, et la *Croix* du 10 octobre publie un rapport : *Alcoolisme et criminalité,* où il est dit :

« Afin de mieux montrer pour quel contingent énorme la criminalité juvénile figure dans les crimes de sang, j'ai isolé, d'une part, le nombre de meurtres commis de 1888 à 1900, par des individus âgés de 16 à 20 ans, et, d'autre part, le nombre des meurtres accomplis dans cette même période par des adultes âgés de 21 à 35 ans.

» Or, en treize ans, la criminalité juvénile annuelle monte de 20 (chiffre de l'année 1888) à 140 (chiffre de 1900), *sept fois plus fort que le premier.*

» Pendant ce même laps de temps, la criminalité adulte se maintenait à peu près au même chiffre, subissant quelques variations plus ou moins importantes et augmentait finalement à peine d'un cinquième (25 en 1900 au lieu de 20 en 1888) ».

Tout cela ne compte point pour M. l'abbé Mény, qui n'y voit qu'une « apparence », qu'une illusion. Plût à Dieu qu'il eût raison!

Mais, hélas! qu'il lise le rapport sur l'administration criminelle de la justice en France pendant l'année 1910, qui vient de paraître. Il y verra que le nombre total des affaires déférées aux jurys et aux magistrats de police correctionnelle a été, en 1910, de *203.000* environ. On ne parle, bien entendu, que des accusés qui ont comparu devant les tribunaux de simple police.

Est-ce que cela ne fait pas voir qu'il y a en France pas mal de « fripouilles », sans parler de celles qui, comme le disent si élégamment les agents de la Sûreté, « passent à travers »! M. Loubat, procureur général de Lyon, estime qu'il y en a plus de la moitié.

Ce qui est déplorable dans cette statistique, c'est le nombre consi-

dérable de mineurs. Pour la Cour d'assises, on compte 20 accusés âgés de moins de 16 ans, 115 de 16 à 18 ans et 388 de 19 à 20 ans. Je ne cite pas le chiffre de ceux de 20 à 21 ans : ils sont trop!

Quant aux tribunaux correctionnels, ils en ont jugé 437 âgés de 13 ans et au-dessous, 3.904 de 13 à 16 ans, 7.300 de 16 à 18 ans et 21.495 de 18 à 21 ans.

Et encore, faut-il remarquer que la statistique officielle démontre d'une manière irréfutable l'énervement de la répression. Voici, en effet, ce qu'on y lit.

« Les tribunaux correctionnels, ainsi que les Cours d'assises, font preuve d'une indulgence croissante. Le nombre proportionnel des acquittements s'élève de jour en jour, et les peines, aussi bien en matière criminelle qu'en matière correctionnelle, perdent progressivement de leur sévérité. »

Voici un autre passage de ce rapport sur la criminalité juvénile :

« Si on divise la population de la France en groupes d'âge présentant, d'une part, les mineurs répartis en quatre catégories distinctes et, d'autre part, les majeurs de 21 ans, on trouve, en rapprochant de ces chiffres ceux de la statistique des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, des proportions qui ne laissent aucun doute *sur la prédominance de la criminalité juvénile, comparativement à celle des adultes.* Le maximum de criminalité se trouve, en effet, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, parmi les prévenus de 18 à 21 ans, avec cette différence toutefois que la criminalité féminine, comparée à la criminalité masculine, atteint une proportion beaucoup moins élevée. On relève, pour les hommes âgés de 18 à 21 ans, 301 prévenus sur 10.000 habitants de même sexe et de même âge, soit un chiffre trois fois plus fort que pour les majeurs de 21 ans. Cette proportion n'est que de 42 sur 10.000 pour les femmes âgées de 18 à 21 ans et de 17 pour les adultes. »

Lisez la statistique, moins complète, mais plus récente, que le 2 octobre dernier M. l'avocat général Maxewall a donnée à la Cour d'appel de Paris sur la criminalité dans le ressort de cette Cour pour 1911 :

JUSTICE CRIMINELLE. — *Cour d'appel :* En 1911, la Chambre des mises en accusation a rendu *435* arrêts de renvoi devant les Cours d'assises (*340* en 1910). *On ne saurait contester la recrudescence de la criminalité et cette augmentation en est une preuve.*

La Cour d'assises de la Seine a jugé 285 affaires (281 en 1910 et 272 en 1909). La Cour a jugé 5.348 affaires correctionnelles (5.144 en 1910 et 5.134 en 1909).

Parquets, Cabinets d'instruction : Les Parquets ont eu à s'occuper de 145.017 affaires dont 103.627 pour la Seine *(4.820 de plus qu'en 1910).* 66.178, c'est-à-dire 63,85 pour 100 sont demeurées sans suite. On ne peut s'empêcher de constater combien cette propention est fâcheuse pour l'ordre public. *Les juges d'instruction ont été saisis*

de 21.012 informations. Jamais le nombre des instructions n'a été aussi considérable à Paris, 16.109, chiffre dépassant de 2.181 la moyenne des trois années précédentes. Ceci fait 488 affaires par Cabinet, c'est véritablement excessif.

Tribunaux correctionnels : En 1911, 39.724 affaires dont *3.694 de plus qu'en 1910.* Dans tout le ressort, il n'y a eu que 1.542 affaires où tous les prévenus ont été acquittés.

M. l'abbé Mény dira-t-il que cet accroissement de la criminalité est plus apparent que réel?

Faut-il ajouter à ces chiffres si tristement éloquents, ceux qu'on a dû relever à l'armée?

En 1909, 11.546 condamnés ont été incorporés dans nos régiments.

En 1910, 11.525!

En deux ans, presque un corps d'armée d'apaches de toute sorte, si bien qu'il a fallu décréter qu'on les enverrait en Afrique!

Autre constatation aussi douloureuse :

En 1890. on comptait à l'armée 5.990 réfractaires.

En 1900, 25,697 insoumis ou déserteurs.

En 1909, M. le sénateur Humbert signalait 57.000 insoumis et 13.000 déserteurs, au total 70.000 réfractaires: deux corps d'armée sur pied de guerre!

De tant de méfaits civils et militaires, la presse est, avec l'école, la principale cause. Mais M. l'abbé Mény n'en veut rien savoir, et, dans son rêve éveillé, il continue de dire que « l'accroissement » des crimes est « plus apparent que réel » et il ajoute naïvement :

« Cette situation, que je crois assez exacte, *n'est pas pour me déplaire,* car, à mes yeux, elle s'explique seulement par l'emprise exceptionnelle et profonde du catholicisme sur notre pays et sur notre mentalité. Notre atavisme catholique nous permet de nous payer — sans périr — *le luxe d'excitations au mal interdites à d'autres peuples* dont le tempérament est moins chrétien. Pour ceux-ci, elles seraient une gangrène incurable; pour nous, ce sont seulement des verrues qui enlaidissent sans mettre la vie en danger — au moins pour le moment ».

Ainsi donc, allez-y gaîment, Messieurs de la presse ordurière et du théâtre pornographique; ne vous gênez pas dans vos « excitations au mal », au vice, à l'immoralité; et vous, jeunes clients de cette presse et de ce théâtre immondes, grâce à votre « tempérament chrétien », vous pouvez rassasier vos yeux et vos oreilles de spectacles écœurants et de propos, de chansons lubriques! « Au moins pour le moment », ce ne sont là que « des verrues » : ce n'est pas une « gangrène incurable ». Comme si les Français d'aujourd'hui, si peu chrétiens, hélas! n'avaient pas, ainsi que tous les hommes, la tare du péché originel et ses conséquences fatales, concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie!

On souffre de voir un excellent prêtre écrire de pareilles choses! Il ajoute :

Et, comme, plus ou moins vaguement, les coupables eux-mêmes en ont conscience (de l'innocuité du poison), il me paraît très difficile — en dehors des mesures de répression émanant du pouvoir civil — de lutter directement contre la lecture pernicieuse ou le spectacle mauvais.

... Peut-être même parviendra-t-on à enrayer le développement du mal que signale votre enquête. Il ne faut pas l'oublier en effet : *la rapide évolution économique de ces soixante dernières années*, qui a détaxé énormément de gens, *en est une des principales causes.* Et si vous voulez ma pensée tout entière, je considère plutôt la situation présente comme une *crise sociale passagère*, que comme un *virus en train de détruire la race.*

Qu'est-ce que « la rapide évolution économique de ces 60 dernières années » peut bien avoir à faire avec l'accroissement réel de la criminalité que provoquent surtout les spectacles pervers et « les malfaiteurs de plume »? De tout temps, ils ont travaillé à corrompre systématiquement les âmes, avant comme après cette « évolution économique ». Mais leur influence pernicieuse, qui n'a plus aucun contrepoids dans l'école chrétienne, les mœurs publiques et la répression gouvernementale, menace aujourd'hui la France, non plus seulement « d'une crise sociale passagère », mais d'une « destruction de la race » qui se meurt.

Ah! sans doute, il faut éviter à tout prix cette mort et cette « destruction ».

Pour cela d'abord, insistez, Monsieur l'abbé, afin que le « pouvoir civil », les commissaires de police, les procureurs de la République, fassent leur devoir, appliquent les lois existantes, saisissent les journaux, les revues immondes, — comme on l'a fait près de Paris, où l'on a confisqué à la fois pour 60.000 francs d'ordures imprimées — et poursuivent en correctionnelle tous les exposants et tous les vendeurs de ces malpropretés meurtrières.

Et puis, que tous les prêtres et M. l'abbé Mény lui-même fassent sentir aux catholiques, ou plutôt à tous les Français, qu'au contact de la pourriture, on se pourrit infailliblement, parce qu'on n'a pas trouvé, qu'on ne trouvera pas de préservatif qui immunise contre elle notre pauvre nature déchue, et qu'il n'y a qu'un remède au mal, déclarer une guerre d'extermination à tous les empoisonneurs publics du théâtre pervers et de la presse dépravatrice.

Th. DELMONT.

P.-S. — M. le Comte d'Haussonville écrit dans la *Croix* du 8 octobre : « La lecture de ce journal a été pour moi très instructive, très encourageante et m'a confirmé dans le sentiment partagé aujourd'hui, je crois, par beaucoup de catholiques, qu'en France la *séparation si re-*

doutée, non seulement *n'a point*, malgré ses injustices, *affaibli l'Eglise*, mais *lui a communiqué même une vigueur nouvelle.* »

Que l'Eglise de France ne soit pas morte de la séparation, comme le rêvaient ses adversaires et M. Briand lui-même disant au Sénat : « Votre Eglise tombe en lambeaux », d'accord.

Mais que ce soit « une vigueur nouvelle » pour l'Eglise de France d'être séparée de l'Etat, athée, apostat, ne « reconnaissant aucun culte, aucune religion », quelle aberration, chère au 23 « cardinaux verts » dont M. d'Haussonville a toujours l'esprit. Comme si « la séparation de l'Eglise et de l'Etat, condamnée formellement par Pie IX, Léon XIII et Pie X, n'était pas aussi fatale à un pays que l'est à une personne la séparation de l'âme avec le corps! L'âme ne meurt pas plus que l'Eglise; mais que devient la personne?

PASSEZ, MUSCADE !

Nous verrons, disions-nous le 15 septembre, si les organes des catholiques sociaux déféreront au désir exprimé par le Saint-Père, de voir vulgariser le rapport de M. Louis Durand sur les questions sociales. Le 1er octobre, nous constations qu'ils avaient gardé jusqu'ici le silence. Presqu'à la même date (29 septembre), la *Vie nouvelle*, journal officiel de l'Association Catholique de la Jeunesse française, s'avisait que ce silence était surprenant de sa part et pouvait faire mauvais effet. Elle a donc jugé nécessaire de publier la lettre du Cardinal-Secrétaire d'Etat, mais elle y a mis une habileté qui est un vrai tour de passe-passe. La *Croix*, elle, s'en était tirée en joignant cette lettre à celle adressée à Mgr Sevin, au sujet du Congrès des Œuvres de Châlons, et en faisant passer celle-ci d'abord, sous une rubrique générale. La *Vie nouvelle* a fait bien mieux. Elle a tout ramené à la confessionnalité des œuvres, comme si c'était le principal objet de la lettre du Cardinal Merry del Val. L'approbation si formelle de l'exposé des questions sociales selon les doctrines de l'Eglise est tenue dans l'ombre la plus discrète. On en jugera par la lecture de ce filet paru sous le titre : « *La confessionnalité des Œuvres* » dont elle fait précéder le document.

Le principe, tant de fois affirmé et défendu ici même, de la confessionnalité des œuvres, a reçu récemment une nouvelle et décisive confirmation.

A la suite du Congrès diocésain tenu à Sarlat, dans lequel une large part avait été, on s'en souvient, réservée à l'A. C. J. F., et dont la confessionnalité des œuvres fut l'idée dominante, Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, avait adressé au Saint-Père, avec un compte rendu du Congrès, les deux rapports principaux qui y avaient été lus et discutés : l'un de M. Durand, président de l'Union des Caisses rurales et ouvrières françaises, relatif aux œuvres sociales; l'autre de M. le chanoine Détrieux, concernant les œuvres de jeunesse.

Sa Grandeur a reçu du Cardinal Merry del Val la lettre qu'on va lire, et qui, en même temps qu'elle fait des deux rapports précités un éloge

auquel rien ne saurait être ajouté, apporte au principe de confessionnalité une approbation particulièrement significative.

Nous avons à cœur d'enregistrer cette sanction explicite d'une idée qui fut, quelques semaines avant le Congrès de Sarlat, la base des affirmations et des vœux du Congrès national de Lyon et qui inspire tout groupe vraiment animé de l'esprit de l'A. C. J. F.

Nous ne voulons pas chercher chicane à l'A. C. J. F. Cependant, la vérité conserve toujours ses droits. On pourrait conclure de ces lignes, qu'au moins, sur la question de la confessionnalité, la lettre du cardinal Merry del Val semblerait faite pour donner raison à un principe qu'elle a toujours soutenu. C'est se vanter imprudemment. Les faits ne sont pas précisément d'accord avec ces affirmations. La confessionnalité des œuvres a pu avoir des partisans parmi les membres de l'A. C. J. F., mais oserait-on dire que ses Comités n'ont pas attendu des décisions qui ne permettaient plus à ceux qui voulaient rester fidèles de biaiser, pour préconiser la confessionalité des associations et pour en faire la base de celles qu'ils patronnèrent? On y est enfin venu. Espérons qu'il en sera de même pour les doctrines sociales.

On aurait tort de reprocher à la *Croix* d'avoir simplement escamoté le rapport de M. Durand. En réponse à une note de la *Critique du Libéralisme*, elle présentait ces jours derniers une rectification dont nous tenons à lui donner acte, comme la loyauté nous en fait un devoir. Elle rappelle qu'elle ne s'est pas bornée à une simple note bibliographique, mais qu'elle a consacré un article de tête à ce rapport (31 septembre), en appelant l'attention de ses lecteurs sur l'importance de ce document et sur l'autorité que lui conférait la lettre du cardinal Merry del Val. Et il n'est que juste de reconnaître que cet article était excellent.

On ne nous supposera point l'intention d'avoir voulu nier un fait aussi éclatant que le jour. Aussi bien, n'est-ce pas ce que nous avions dit, et ce que nous avions dit est exact. Nous constations que la *Croix n'avait pas publié ce rapport*. Elle s'en excuse sur sa longueur, qui l'eût obligée à de simples extraits où l'on aurait pu voir un esprit tendancieux. Mais elle a énoncé que les *Questions actuelles* en faisaient un tirage spécial. Ce n'est pas précisément la même chose, et la raison n'est pas convaincante. Si long que fût ce document, il eût tenu moins de place dans les colonnes du journal que celui-ci n'en a consacré à la Semaine sociale, alors qu'il est évident que le Saint-Siège a voulu marquer une préférence très caractéristique pour les idées de M. Durand sur celles des Semaines sociales. Ce document eût tenu moins de place que cette masse de correspondances de l'étranger, de citations de journaux, de réponses banales à une enquête fastidieuse qui remplissent la page intercalaire de la *Croix*. La lettre du Cardinal Merry del Val était moralement un ordre de publier le rapport Durand. La *Croix* a pris une tangente, s'est réservé le moyen

de dire qu'elle avait fait de la publicité, de la réclame, mais elle s'est très bien gardée de la seule chose efficace qui eût répondu au désir du Saint-Père, l'insertion dans le journal lu partout. Il n'y a pas un lecteur de la *Croix* sur cent qui lise les *Questions actuelles*. Y en a-t-il un sur cinq cents? Ce procédé est un indice très significatif des préférences intimes, il trahit le fond de sa pensée et montre qu'on favorise toujours indirectement ceux qui les partagent.

La *Croix* commençait en disant : « La *Critique du Libéralisme* ne publie guère une livraison sans se procurer le malin plaisir de nous donner quelques coups d'épingle. Nous lisons et ne répondons pas. » C'eût peut-être été le cas de ne pas se départir de cette sage réserve.

Elle termine par une autre remarque. Le texte soumis au Saint-Siège par M. Durand, dit-elle, comportait une modification importante au texte primitif publié par la *Revue catholique des Institutions et du Droit*. « Celle-ci s'est hâtée d'en prévenir ses lecteurs. Ceux de la *Critique du Libéralisme* auront-ils le même avantage? » La même remarque avait été jetée par le *Social*, organe de la *Chronique du Sud-Est*, première promotrice des Semaines sociales. Ainsi présentée, elle tend à faire croire que cette modification est une atténuation de ce qu'avait d'abord dit M. Durand. Pourquoi la *Croix* et le *Social* ne se sont-ils pas empressés de préciser ce changement devant leurs lecteurs? C'est qu'il n'atténue pas, mais aggrave. Nous attendions l'occasion de le faire observer. Acceptons celle qui se présente.

Il s'agit de la question du *juste salaire*. Dans son premier texte, M. Durand avait directement critiqué la théorie de catholiques sociaux comme le marquis de La Tour-du-Pin, et même avec une pointe de vivacité. Soit afin de ne pas appeler l'approbation du Saint-Siège sur cette critique qui atteignait des hommes respectables, soit afin de mieux préciser et justifier sa propre pensée, il a remplacé, dans le second texte, cette critique par une argumentation plus serrée. On en jugera par la comparaison des deux textes. C'est le second qui a été l'objet de l'approbation formelle du Saint-Siège.

Voici le premier. Nous mettons en italiques le passage supprimé.

L'Etat a donc incontestablement le droit d'intervenir pour obliger le patron à payer le juste salaire; *mais qu'est-ce que le juste salaire?*

Il est évident que le contrat de travail doit observer la justice commutative, qui exige que chaque partie reçoive une valeur égale à celle qu'elle donne. Il y a injustice, si le patron ne paie pas un salaire égal à la valeur du travail fourni, et si l'ouvrier ne fournit pas un travail de la valeur égale à son salaire. L'obligation de justice est réciproque; mais si l'on parle souvent du devoir incontestable du patron de payer le juste salaire, personne ne parle de l'obligation de l'ouvrier de faire un travail d'égale valeur.

On a même inventé une doctrine ingénieuse et nouvelle pour esquiver la difficulté; d'après elle, la mesure du juste salaire se trouverait dans les besoins du travailleur et de sa famille, et non dans la valeur de son travail.

L'ouvrier, dit-on, a le droit de vivre de son travail, il a le droit de ne faire qu'un travail modéré, et d'obtenir, en retour, un salaire suffisant pour vivre, ainsi que sa famille, dans une aisance raisonnable. Peu importe donc la valeur réelle de son travail, cette valeur qui ne résulte pas de la volonté humaine, mais de la nature des

choses : peu importe que l'ouvrier ait produit moins qu'il ne reçoit ; à chacun selon ses besoins !

Mais ces besoins, qui donc les déterminera? Si les salaires ne sont pas mesurés d'après la foi naturelle de la valeur, où trouverez-vous une juste limite à opposer au désir illimité d'un bien-être toujours plus grand? etc...

Le texte approuvé porte :

L'Etat a donc incontestablement le droit d'intervenir pour obliger le patron à payer le juste salaire; mais qu'est-ce que le juste salaire?

Dieu a dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Il a donc voulu que, par son travail, l'homme acquière tout au moins le strict nécessaire pour soutenir sa vie. Léon XIII a rappelé ce principe de droit naturel dans la *Rerum novarum* : « Au-dessus de la libre volonté du patron et de l'ouvrier, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ». Mais Léon XIII, avec sa précision habituelle, justifie ce principe par le devoir de conserver sa vie *(manere in vita)*, auquel on ne peut se soustraire sans crime *(cui scelus est deesse)*. La loi naturelle, permanente et universelle, se règle *non sur l'aisance moyenne des diverses civilisations, mais sur les strictes besoins de la nature humaine.*

Mais, dans une société bien ordonnée, les travailleurs doivent bénéficier dans une équitable mesure du progrès de l'industrie et de la civilisation. Ils doivent profiter de l'accroissement de la production et du bien-être général : *la loi de la valeur y pourvoit en toute justice.*

Il est évident, en effet, que le contrat de travail doit observer la justice commutative, qui exige que chaque partie reçoive une valeur égale à celle qu'elle donne. Il y aurait injustice si le patron ne payait pas un salaire égal à la valeur du travail fourni, alors même que le salaire payé permettrait à l'ouvrier de conserver son existence.

Mais pareillement il y aurait injustice si l'ouvrier ne fournissait pas un travail de valeur égale au salaire reçu : l'obligation de justice est réciproque. Mais si l'on parle souvent du devoir incontestable du patron de payer le juste salaire, personne ne parle de l'obligation de l'ouvrier de faire un travail d'égale valeur.

Et cependant, sous la réserve de ce qui est strictement nécesssaire pour conserver la vie, sur quel principe de justice s'appuierait l'ouvrier pour exiger un salaire supérieur à la valeur réelle de son travail ?

— Mais, dit-on, il faut que l'ouvrier puisse jouir du bien-être moyen des hommes de sa condition : il a des besoins.

— Mais ces besoins, qui donc les déterminera? Si les salaires ne sont pas mesurés, d'une part, d'après la loi naturelle du strict nécessaire, et, pour le surplus, d'après la loi naturelle de la valeur, où trouverez-vous une juste limite à opposer au désir illimité d'un bien-être toujours plus grand? etc...

La *Croix* avouera que nous venons de lui donner un bon exemple et que nos lecteurs auront encore cet avantage sur les siens.

Est-ce faute d'une divulgation suffisante du travail de M. L. Durand parmi les catholiques sociaux? Le P. Nogues, qui « sans intervenir » dans la polémique avec M. le marquis de la Tour-du-Pin, croit pouvoir fournir, dans la *Revue catholique et royaliste*, « des mises au point ayant leur utilité », qu'il accompagne de paroles aimables et

flatteuses à mon égard avec des appréciations qui le sont moins, me reproche comme une « singulière méprise » de voir une affirmation du principe de la liberté du travail dans le texte plusieurs fois cité de la lettre *Longinqua Oceani*. Selon lui, ces paroles « ne sauraient être prises, par aucun homme de sang-froid (?), pour une apologie de la liberté du travail. » Je me bornerai à faire observer qu'ainsi cependant les interprète M. Durand dans son rapport, et si, lui non plus n'est pas un homme de sang-froid, on hésitera peut-être davantage à refuser la même qualité au cardinal Merry del Val qui a si pleinement approuvé M. Durand au nom du Pape.

« Il est singulier, poursuit le P. Nogues, que M. l'abbé Barbier, en prêtant (?) à Léon XIII sa prétendue consécration de la liberté du travail, n'ait pas vu qu'il le mettait en contradiction avec beaucoup de papes qui ont favorisé, encouragé ou au moins toléré un régime corporatif, qui ne respectait pas la liberté du travail. » Sans discuter tout ce que renferme cette affirmation, me sera-t-il permis de trouver singulier à mon tour qu'on ne me fasse pas le reproche, bien plus décisif, de mettre Léon XIII en contradiction avec lui-même? Car Léon XIII a traité, très *ex professo*, des corporations dans l'Encyclique *Rerum novarum*. On n'y a rien trouvé qui fasse compensation au passage de la Lettre *Longinqua Oceani* (1)? Les catholiques sociaux, qui font si pompeusement état de cette Encyclique, n'aiment pas beaucoup à en citer les passages relatifs à cette matière. C'est que Léon XIII, et non moins, ses prédécesseurs, ainsi que l'expose M. Durand, ne voyaient dans ces associations que des créations humaines, (non créées et imposées par le droit naturel), contingentes, libres, créées par la volonté de leurs membres : donnée avec laquelle s'harmonise parfaitement la liberté du travail, et qui, au contraire, une fois posée, ne permet plus d'asseoir sur aucun principe l'obligation pour tous les membres d'une profession d'entrer dans les corporations ou syndicats. Il y a un malendentu constant. Les catholiques sociaux ne veulent le rétablissement des corporations qu'avec un caractère obligatoire. Ne peut-on pas être partisan sincère de cette restauration en maintenant la liberté des adhésions? Tel est notre cas et celui de bien d'autres. Et l'autorité de Léon XIII, qui fait surtout loi aux yeux des sociaux, n'est pas pour nous contredire.

D'après le P. Nogues, avec lequel je regrette très sincèrement de ne pas être d'accord, ces paroles sont toutes de circonstance, adressées à des chefs syndicalistes, qui sont le plus souvent des politiciens bourgeois, pêcheurs en eau trouble. Au risque de m'étonner, le P.

1. Qu'on relise ce passage, et qu'on dise si « un homme de sang-froid » peut y voir simplement une direction particulière, contingente, et non une affirmation de principe : « Les ouvriers *ne devront jamais oublier* qu'il est juste et désirable de revendiquer et de sauvegarder les droits du peuple, *mais toujours*, sans manquer à leurs devoirs. Et ils en ont de très grands : Respecter le bien d'autrui, *laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de travailler où il lui plaît et quand il lui plaît* ». M. Durand, après avoir cité ces paroles ajoutait : « *Voilà les enseignements sociaux de l'Eglise* ». Parfaitement, confirme le Secrétaire d'Etat, au nom du Pape. De quel côté est la « singulière méprise? »

Nogues m'assure que si lui, l'adversaire de la liberté du travail, avait à donner des avis à ceux qui sont chargés de la direction des syndicats, il voudrait, à cause de cela, n'en pas donner d'autres que ceux de Léon XIII : Vous devez n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît, et quand il lui plaît. » J'avouerai en effet mon étonnement ou mon regret de ce que le P. Nogues et ceux de son avis fassent de ce principe, même transformé en conseil de circonstance, une vérité au delà et une erreur en deçà. Que ne l'ont-ils, du moins, prêché à ces jeunes catholiques sociaux qui, naguère, consentaient à peine, pour raison d'extrême nécessité, à excuser les jaunes refusant de céder aux injonctions des syndicats rouges, lesquels, peut-on croire, ne réalisent pas encore pleinement l'idéal des syndicats de l'ordre social chrétien!

Le P. Nogues me demande quand la théologie s'est occupée de la liberté du travail. Je ne saisis pas bien le sens de la question. Est-ce à dire que la théologie morale n'ait rien à y voir. Je ne le pense pas. Elle comprend un traité de *justitia et jure*, non le moins important, de la justice, comme serait celle dont il s'agit. Si c'est une question de fait, Léon XIII, dans ses actes, parlait-il en simple économiste ou aurait-il fait de la théologie sans le savoir? Et je vois que le cardinal Merry del Val félicite M. Durand d'avoir parfaitement exposé les *doctrines de l'Eglise*. En a-t-elle de simplement sociales et économiques?

Rien d'étonnant, dit le P. Nogues, que M. de la Tour-du-Pin se soit dit socialiste chrétien, il y a près de trente ans. « S'emparer de ce mot, sans tenir compte de la différenec des temps et des circonstances, s'en servir pour établir chez celui qu'on combat des contradictions qui ne sont qu'apparentes, sont des procédés de discussion qui trouveront peu d'approbateurs. » Je ne veux pas retourner le mot contre le procédé dont on use ici. Mais, sans examiner s'il était plus admissible autrefois qu'aujourd'hui, pour un catholique d'adopter le nom de socialiste, même tempéré par celui de chrétien, et sans revenir sur les arguments qui en justifieraient aujourd'hui encore une certaine application, j'observerai que c'est escamoter la question. M. de la Tour-du-Pin s'était plaint itérativement que « l'injure » de cette qualification lui venait de ses contradicteurs; j'ai pris la liberté de rafraîchir sa mémoire, et de lui rappeler que lui-même s'était paré et avait voulu parer son école de ce titre. Le procédé de discussion était peut-être piquant, déplaisant pour quelques-uns, mais que pouvait-on y trouver à redire?

Il est vrai que j'ai emprunté la référence à un ouvrage de M. H. Joly. Il paraît que son livre ne mérite aucune confiance, parce que sa composition a été le sujet de désagréments entre le P. Nogues et lui. M. Joly s'est permis d'exprimer une opinion différente de celle de son information. Est-ce que les textes de l'*Association catholique* qu'il cite deviennent pour cela apocryphes? C'est là ce que le P. Nogues appelle « être trop facile dans le choix des citations. »

J'apporte un autre exemple de ces « négligences ». J'ai cité une page de M. Dabry où le nom du P. Nogues figurait parmi ceux des démocrates chrétiens. Le Révérend Père ne veut sans doute pas insinuer

que je prends mes almanachs chez M. Dabry, et il pouvait rectifier pour son compte, sans que la citation perdît son sens et sa valeur.

Je serais vraiment fâché que ces explications peinassent le moins du monde un religieux pour lequel je n'ai que de la sympathie et du respect, mais, puisqu'il intervient dans la discussion et annonce l'intention de la continuer, il gagnerait à me donner l'exemple de procédés critiques que personne ne pourrait refuser de prendre au sérieux.

E. B.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 204a

UNE « HISTOIRE DES RELIGIONS » (1)

Nous voyons aujourd'hui l' « Histoire des Religions » non plus seulement en projet, mais en œuvre. En projet, cette étude, soi-disant nouvelle, excitait déjà l'appréhension dans le public catholique; telle que nous pouvons désormais la voir et la juger, elle soulève, de plus d'un côté, des critiques sérieuses. De ces critiques, l'évêque très pieux et très distingué de Newport, Mgr Hedley, se fit solennellement l'écho devant le Congrès catholique d'Angleterre tenu, cette année même, à Norwich. « On étudie les religions de toute sorte avec un respect apparent qui voile à peine le dessein de discréditer la religion du Christ », disait-il dans son sermon du 3 août. Quiconque sait de quelle autorité particulière jouit, dans l'Eglise catholique d'Angleterre, Mgr Hedley, ne prendra point ces graves paroles pour des propos en l'air, comme on dit, une déclaration sans portée. Elles formulent l'opinion réfléchie, après expérience faite, non seulement de l'orateur, mais de nombre de catholiques avec lui, catholiques d'Angleterre et de partout.

Le même jugement se fait jour dans un numéro du Bulletin des professeurs catholiques de l'Université — Université de France! hélas! seulement — bien qu'exprimé avec les nuances de respect et de réserve qui conviennent mieux à de simples membres de l'Eglise enseignée : « Il faut vous juger, Seigneur Jésus. C'est un des plus douloureux froissements que ces temps fassent subir à notre âme. Vous juger! Puisqu'ils vous ont fait défiler, à votre rang, dans la suite des fondateurs de religion, il a bien fallu, à de certaines heures, avec une impassibilité d'emprunt, vous comparer à des hommes. Mais à quoi bon prolonger longtemps le parallèle? Ceux-là mêmes qui l'ont exigé ne pouvaient hésiter plus longtemps. Vous êtes sur un autre plan que le reste de l'humanité. Vous êtes unique ».

En vérité, Mgr Hedley ne calomniait pas la nouvelle étude; le moins qu'on puisse dire de plus d'une histoire des religions, c'est justement qu'elle fait défiler à son rang — à son rang! — dans la suite des fondateurs de religion, Celui qui remplit les siècles et domine toute l'histoire humaine, pour rappeler une pensée favorite de saint Paul.

I.

L' « Histoire des Religions » que la Catholic Truth Society tout ensemble et le Père Martindale (assisté d'une équipe de collaborateurs de valeur très visiblement inégale) présentent à l'immense public de

1. Lectures on the History of Religions. London. Catholic Truth Society, 1910.

langue anglaise, ne contribuera pas, croyons-nous, à modifier le verdict, à calmer des appréhensions hélas! trop fondées. Nous croyons qu'avec un grand nombre de vérités, elle propagera plus d'une erreur, au point que nous nous demandons si le mal certain qu'elle causera ne fera point contrepoids, pour ne rien dire de plus, au bien plus problématique qu'en escomptent son syndicat d'écrivains et particulièrement son éditeur responsable. Si nous nous rangeons résolument derrière Mgr Hedley, ce n'est point pour le plaisir (?) qui accompagne, croit-on parfois, la critique, mais uniquement pour mettre les simples fidèles — comme nous — en garde contre une collection de livres où, sans bruit, le faux, ce qu'on appelle techniquement l'erreur et même, pensons-nous, pis encore, se mêlent à la vérité.

Nous nous faisons un plaisir, tout d'abord, de traduire pour le bénéfice de nos lecteurs, quelques lignes pleines de sens, dont malheureusement l'auteur lui-même oublie, à l'occasion, de faire son profit : « En matière de rituel, l'Eglise peut légitimement s'approprier toute pratique instinctive, commune à toute l'humanité — par exemple, la prostration dans la prière, l'usage de l'eau pour symboliser la purification de la conscience souillée par le péché. Elle peut emprunter même au paganisme n'importe quel rite, à la seule condition d'en extraire les bons éléments pour se les incorporer et de laisser de côté le reste » (1). Nous arrêtons là notre citation, non point que la page ou les pages qui suivent ne contiennent d'intéressants développements et d'ingénieux aperçus, mais, en plus d'un endroit, l'auteur trouve le moyen d'y entremêler, consciemment ou inconsciemment, de dangereuses — et même plus que dangereuses, pensons-nous — doctrines empruntées à des maîtres suspects dont nous regrettons, pour lui, qu'il se réclame et à une école suspecte aussi, à laquelle nous croyons pouvoir affirmer qu'il appartient. Certes, que l'Eglise puisse reprendre son bien partout où elle le trouve, pour rappeler une fois de plus une formule devenue banale à force d'avoir servi et qu'elle puisse emprunter ce qu'il lui convient, nul ne le conteste, et ceci pour la raison que, quoi qu'elle fasse, elle demeure sous la garde et la conduite de Celui qui trouvera moyen de l'empêcher de jamais s'égarer, mais, comme disaient les scolastiques, aujourd'hui tant dédaignés dans certains milieux : « *A posse ad actum non valet illatio.* » Il ne s'agit point de ce que l'Eglise peut faire, mais de ce qu'elle fait. L'histoire, objective au moins par définition, ne s'accorde pas toujours avec nos théories plus généralement subjectives. Les deux régions se superposent, mais parfois, à la façon de lignes parallèles, elles se prolongent sans se rencontrer. Venons sans tarder davantage à l'application de ces considérations générales.

1. The Religion of Imperial Rome, p. 15.

II.

« Les Robigalia, écrit donc le Père Martindale — d'après le Père Delehaye, bien entendu, un guide très, très peu sûr (1), pour ne pas dire plus, — se célébraient le 25 avril, et le peuple romain tenait à ce point à sa procession de ce jour-là que, comme beaucoup d'autres pratiques qui n'avaient rien d'essentiellement païen, l'Eglise l'adopta, lui donna une forme chrétienne et le 25 avril, nous chantons encore des litanies en procession pour appeler la protection divine sur les moissons » (2). Pourquoi l'auteur oublie-t-il ou néglige-t-il ici les théories qu'il décrit ailleurs, théories que nous reproduisons plus haut et qu'il paraissait décidé à prendre pour règles de sa critique et de sa conduite? Quoi qu'il en soit, nous l'avertissons qu'il se trompe. Le 25 avril et les grandes litanies constituaient au cinquième et probablement même au quatrième siècles, deux faits distincts et pratiquement indépendants, et c'est Grégoire le Grand qui les réunit dans une même solennité et cela, non pas même indissolublement, comme le démontrent tout ensemble l'érudit liturgiste Moretti, les rubriques communes et Dom Guéranger (3). La jeune école, on devait s'y attendre, dédaigne Dom Guéranger. Elle a tort. L'illustre — mon Dieu, oui — bénédictin a fait, depuis longtemps, ses preuves d'érudition et même de critique, encore qu'il manifeste peu de sympathie pour les modernistes et les modernisants. Libre au Père Delehaye suivi très (trop) docilement du Père Martindale, de rester fidèles à la théorie des Robigalia, théorie qu'ils affectionnent tous les deux visiblement. En fait, la très antique procession et les litanies que Grégoire le Grand rattacha le premier à la grande date du 25 avril n'ont rien, mais absolument rien à voir ni avec les Robigalia, ni avec le nommé Robigus, ni même avec les moissons. Et quant à la date, elle rappelait des souvenirs autrement importants pour l'histoire de l'Eglise et du monde, ainsi que le relate Dom Guéranger, avec la haute et juste autorité qui s'attache à sa personne et à son œuvre.

Continuons : « En mai, la seule cérémonie à noter ici est celle des Ambarvalia, une procession à travers champs, en trois jours consécutifs — une pratique à laquelle s'affectionna le peuple chrétien et qu'en conséquence, l'Eglise rattacha aux trois jours qui précèdent l'Ascension, afin de réglementer et de christianiser une coutume semi-païenne » (4). Nous pourrions nous contenter ici d'opposer à l'auteur sa propre phrase d'un à-propos si joliment piquant : « Avec autant

1. *Critique du Libéralisme*, numéro du 15 juillet 1912, p. 434.
2. The Religion of Early, Rome, p. 8.
3. Dom Guéranger, Année liturgique, Fête de saint Marc, 484.
4. The Religion of Early Rome, p. 8.

et même plus de vérité, pourrions-nous dire que nous empruntons à l'Egypte notre coutume de manger du pain pour l'excellente raison que notre mot pain se rend par *ta* dans la langue de l'Egypte et que les Egyptiens avaient accoutumé de manger du *ta* » (1). Contentons-nous d'écrire que la théorie des Ambarvalia, non plus que celle des Robigalia, ne tient debout devant le fait que les Rogations ne prirent naissance ni à Rome, ni même en Italie, mais en France, à Vienne, comme en témoignent à l'envi et la *Gallia Christiana*, et Sidoine et Grégoire de Tours *e tutti quanti* et que les Français de ce temps-là, eux non plus, ne se souciaient pas plus des Ambarvalia que les plus sûrs liturgistes de notre temps (2).

Signalons cette note où perce — hâtivement — la satisfaction de prendre en défaut des écrivains catholiques, satisfaction commune à la jeune école : « Même des écrivains catholiques — par exemple, Baronius — prétendent d'ordinaire que le Pape Gélase (492-496) inventa *(invented)* la fête de la Purification, pour détourner les fidèles de célébrer les Lupercales (avec leur procession aux flambeaux) le 15 février. Depuis la découverte du « Pèlerinage d'Aetheria » cette opinion ne peut plus se soutenir. La fête se célébrait déjà au temps de la voyageuse (c. 390) à Jérusalem, le 15 février — quarante jours après la fête de Noël qui se célébrait dans l'Est, le 6 janvier. Il paraît vraisemblable que Rome emprunta de l'Orient cette fête qui fut dès lors transférée au 2 février — quarante jours après la fête de Noël qui se célébrait en Occident le 25 décembre. *Il peut se faire* (souligné par l'auteur) que le Pape ait ajouté la procession avec des cierges bénits comme rappel du cantique de Siméon » (3).

A remarquer ce curieux phénomène psychologique : où les écrivains catholiques n'admettent pas l'emprunt d'un rite païen, rite d'ailleurs purement extérieur et physique, bien entendu, la jeune école se refuse à l'admettre, mais que ceux-là reconnaissent simplement la réalité de l'emprunt en question, aussitôt les autres n'en veulent plus. Pour nous servir d'une heureuse formule de Mgr Baudrillart : « ils mettent de la coquetterie à contredire l'opinion reçue; de prime abord, celle-ci leur paraît suspecte. » Nous répondons d'abord que Benoît XIV soutient l'opinion exactement contraire, et même qu'il ajoute : « à peu près tous les écrivains catholiques se rangent à l'opinion de Baronius. (4) » L'argument d'autorité ne nous semble pas négligeable dans une question purement historique. Le nombre et la qualité des témoins font, tout de même, quelque chose à l'affaire.

Mais regardons de plus près à la dialectique plutôt extraordinaire

1. The Religion of Imperial, Rome, p. 17.

2. Dom Guéranger, Année liturgique, Rogations.

3. The Religion of Early, Rome, p. 12, note 2.

4. De festis, p. 249, n. 11.

d'un écrivain qui, en effet, on s'en aperçoit déjà, « met de la coquetterie à contredire l'opinion reçue. » Il ne peut évidemment trouver mauvais qu'on le traite lui-même comme il traite « à peu près tous les écrivains catholiques », Benoît XIV compris. Rome n'emprunte donc à l'Orient, il le reconnaît, ni la date de la fête, ni la procession aux flambeaux; mais alors qu'emprunte-t-elle? L'idée de la Purification? L'idée de séparer par quarante jours, les fêtes de Noël et de la Purification? Le Père Martindale est-il sérieux? Veut-il nous faire croire que Gélase ou ses prédécesseurs, ou ses successeurs, ne savaient pas lire ou qu'ils ne comprenaient pas quelques lignes de l'Evangile que comprendrait sans peine un enfant de sept ans? En vérité, on se demande avec stupéfaction s'il faut rire ou s'indigner!

Le lecteur s'étonnera d'apprendre que le même écrivain qui s'approprie, quelque part, les railleries de M. Cumont *(sic)* à l'adresse de certains auteurs qui racontent que l'Eglise transforme les « vêpres » isiaques en notre office de vêpres (1), trouve ensuite lui-même tout simple de nous affirmer que la « tonsure » isiaque devint la tonsure cléricale (2), de rapprocher les Rogations *(asking-days)* le dimanche de Quasimodo ou *Dominica in Albis* (3) de — il ne sait pas lui-même au juste quelles solennités païennes, — la commémoration des fidèles trépassés *(all-souls)*, des « *dies parentales* » (4) de la Rome païenne et d'écrire couramment les « couvents (5) de Vestales ». Nous ne voulons pas autrement le chicaner à propos de vétilles relatives, mais enfin, ne s'aperçoit-il point que les railleries de M. Cumont — et les siennes — l'atteignent tout de même un peu. Ailleurs, juge en dernier ressort, il décidera que « Formicus Maternus et Lactance sont complètement indignes de confiance » (6). Que n'écrivait-il au moins indignes de sa confiance! Mais, à l'exemple de leur maître, les adulateurs ou disciples de Harnack se donnent à eux-mêmes la mission, à la lettre écrasante, de former l'opinion et d'instruire le monde.

III.

Nous n'attachons pas aux aperçus et opinions qui précèdent, encore que nous les considérions comme des erreurs liturgico-historiques bien caractérisées, une importance que, par elles-mêmes, ces erreurs ne comportent point, ne serait-ce que parce qu'elles peuvent coexister avec l'orthodoxie. Malheureusement, notre auteur ne s'arrête pas là

1. The Religion of Imperial, Rome, p. 16.
2. The Religion of Early, Rome, p. 5.
3. *Ib.*
4. *Ib.*
5. *Ib.*, p. 10.
6. The Religion of Mithra, p. 4.

et plus il va, plus il s'écarte du droit chemin, c'est-à-dire de la vérité et même, dirons-nous, de la doctrine catholique. Une fausse méthode, tout aussi bien qu'un faux principe, peut mener loin, et nous croyons qu'il n'est pas besoin de raffiner à l'excès, pour rencontrer dans les travaux variés et multiples (trop) du Père Martindale, et fausses méthodes et faux principes. Nous ne nous attarderons point à mettre en évidence, dans tous leurs détails, des erreurs qui ressortiront suffisamment des citations et observations qui vont suivre. Nous écourterons, de notre mieux, citations et observations, afin de ne pas abuser, plus que de raison, de l'hospitalité de la Revue comme aussi de la bienveillance et patience de nos lecteurs.

Saint Augustin écrivait au sujet des Donatistes : « Hors de l'Eglise, le Donatiste peut trouver tout, tout excepté le salut. Il peut avoir des dignités, il peut avoir les sacrements; il peut chanter *alleluia* et répondre *amen*, il peut prêcher la foi au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais le salut, il ne le trouvera nulle part, en dehors de l'Eglise catholique » (1). Un catholique ordinaire ne trouverait absolument rien à reprendre dans la doctrine du grand docteur, doctrine que l'Eglise enseignait hier, qu'elle enseigne aujourd'hui, qu'elle enseignera toujours. Notre écrivain l'accepte, mais avec des corrections et des — suppressions. « Telle est, écrit-il, la doctrine officielle. Mais Dieu, maître absolu de ses grâces, accomplit des miracles de miséricorde où et comme il lui plaît. En dehors de l'Eglise visible, sans sacrements *(sic)*, sans prêtres, le Souverain Maître de la sanctification peut agir directement et où il veut. Seulement, malheur à ceux qui connaissent la loi et n'en tiennent pas compte » (2).

Plus loin, il cite pourtant lui-même une autre phrase de saint Augustin : « Nous savons que quelques-uns ont rencontré la sanctification sans le secours de sacrements visibles. » Cette phrase représente, dans son admirable plénitude, l'enseignement catholique et met en relief, faut-il dire l'incompréhension, le défaut de sens doctrinal ou la disposition d'esprit particulière à l'auteur et au petit (espérons-le) groupe dont il fait partie, disposition à écrire sur des matières théologiques avec laisser-aller, une négligence voulue ou non, ou à considérer certaines réserves ou distinctions classiques comme dépourvues de franchise ou de sens. Nous parierons pour cette dernière hypothèse. Nous n'ignorons d'ailleurs point le conseil de Joubert : « Tâchez de raisonner largement. Il n'est pas nécessaire que la vérité se trouve dans tous les mots, pourvu qu'elle soit dans la pensée et dans la phrase. » Ce conseil qui peut valoir quelque chose ailleurs, ne vaut rien, ce qui s'appelle rien en théologie, où un seul mot inexact (l'histoire nous dit même une syllabe de plus ou de moins) peut faire de la pensée ou

1. St. Augustine, p. 18.

2. *Ib.*, p. 18.

de la phrase une hérésie. Notre auteur voit-il d'ailleurs un autre moyen d'accorder les termes exprès de l'Ecriture et des Conciles avec ce que nous connaissons de la volonté universellement salvifique (quel mot barbare quoïque exact!) de Dieu? S'il en voit un, qu'il le fasse connaître, mais en attendant — nous lui donnons le conseil pour rien — qu'il parle donc simplement comme celui que Bossuet appelle, plus d'une fois, le grand saint Augustin. Il ne perdra rien à cet acte d'humilité vraiment peu méritoire.

Mais les erreurs vont se multipliant et s'aggravant et quoi que l'auteur prétende, en plusieurs endroits (1), au sujet de son intention d'éviter toute controverse, les contradictions partent toutes seules. Que penser, en effet, des lignes suivantes : « Le Testament Grec (?) comprend les quatre Evangiles, treize Lettres de saint Paul, trois de saint Jean, deux de saint Pierre, une de saint Jacques, une de saint Jude, la Lettre aux Hébreux et l'Apocalypse » (2). Que le lecteur remarque divers détails, outre l'ordre délibérément suivi dans l'énumération des livres sacrés. La chose en vaut la peine. Il ne s'agit point ici d'affirmations faites à la légère. L'écrivain, ici du moins, sait où il va et quel message il entend transmettre au public catholique. Qu'on note en effet cette ligne qui le démontre avec la netteté d'ailleurs la plus regrettable. « On ne sait pas au juste qui écrivit la Lettre aux Hébreux; sa date se place quelque part aux environs de l'an 70 » (3). Ce qui signifie que saint Paul qui mourut plusieurs années avant 70, ne peut, en aucune manière, être considéré comme l'auteur de cette lettre. Juxtaposons maintenant cette énumération audacieuse — nous évitons, à dessein, l'emploi de qualificatifs plus techniques et donc plus sévères — avec celle des Conciles d'Hippone et de Carthage : « Les Evangiles, quatre livres, les Actes des Apôtres, un livre, de Paul, treize épîtres, du même, une épître aux Hébreux, de Pierre, deux, de Jean, deux, de Jacques, une, de Jude, une, l'Apocalypse de Jean » (4). La différence saute immédiatement aux yeux.

Le Concile de Florence et aussi le Concile de Trente suivent un ordre légèrement différent; néanmoins nous concluons, sans crainte de contradiction, que notre auteur ne s'accorde avec aucun Concile; autrement dit, que ses lignes se trouvent en opposition formelle avec non seulement, tous les Conciles généraux, mais encore tous les Papes qui, dans leurs écrits dogmatiques, touchèrent jamais à cette question. Sans doute, il s'appuie nommément sur une autorité; mais cette autorité, même unie à la sienne, ne pèsent pas lourd si

1. Par exemple : The Greck Testament, p. 1, voir la note bizarre au bas de la page.

2. The Greck Testament, p. 1.

3. *Ib.*, p. 2.

4. Denzinger, n. 49.

nous les mettons en balance avec les autres, les vraies, celles qui peuvent imposer et qui, sans doute, imposeront bientôt, nous ne disons pas notre adhésion depuis longtemps acquise, mais la leur. Comme les catholiques de langue anglaise se trouveront donc alors bien avancés, s'ils commettent la faute de tactique de s'attacher à de tels guides. « *Si coecus coecum...* » lisons-nous dans l'Evangile.

Il y a plus encore et ceci du moins nous divertirait quelque peu, si l'état d'esprit que de telles divagations révèlent ne nous attristait plutôt. Qu'on lise d'ailleurs : « Ses trois grandes théories (!) — de la Création, de la Révélation par le Verbe (c'est-à-dire Dieu se communiquant à nos intelligences) et de notre Elévation, par la Grâce, à la vision unitive de ce Bien suprême vers qui nous aspirons... tout cela, saint Augustin l'apprit d'abord, et tout à fait à fond, de Platon » (1). Que le lecteur stupéfait se tienne néanmoins bien assuré que nous rendons exactement le texte anglais. La stupéfaction de nos lecteurs ne surpasse d'ailleurs point la nôtre.

Etant donné que ces trois grandes « théories » *(sic)* correspondent visiblement aux trois personnes de la Sainte Trinité, entre-t-il dans les intentions du Père Martindale de vulgariser, parmi les fidèles, l'idée que saint Augustin apprit de Platon ce qu'il écrit au sujet de la création, de la mission du Verbe et de l'élévation surnaturelle de l'âme? Croit-il lui-même sérieusement que Platon soupçonna jamais, même très vaguement, l'existence en Dieu, de trois personnes distinctes? et encore la nature de ce que nous appelons l'élévation surnaturelle? et enfin que le grand docteur catholique apprit de Platon tout ce qu'il savait en des matières les plus élevées, nous allions presque ajouter les plus inaccessibles de la théologie, puisqu'il écrit que saint Augustin apprit tout cela « d'abord et tout à fait à fond » du philosophe païen? *(all this he learnt first and most thoroughly from Plato).* Nous devons rester perpétuellement sur la défensive, quand nous lisons des choses pareilles écrites, à tête reposée, par un homme dont nous devons tout de même présumer qu'il sait ce qu'il veut écrire et se rend pleinement compte de ce qu'en fait il écrit.

Au fait, sait-il ce qu'il écrit? et dans l'affirmative, se rend-il compte de la gravité ou du péril de son état d'esprit? Nous nous permettons, par courtoisie et charité, de former cette conjecture comme unique circonstance atténuante, car, réellement le passage suivant nous déconcerte. Nous traduisons de notre mieux et, croyons-nous, très fidèlement : « Le fils de Dieu! ce terme s'applique communément, dans l'Ancien Testament, aux personnes particulièrement favorisées de Dieu, aux anges, à Job, aux magistrats, à Israël perpétuellement, en règle générale au Roi, comme étant les élus et les oints de Dieu. A plus forte raison s'applique-t-il au Messie, et plusieurs des passages qui se

1. St. Augustine, p. 8.

rapportent aux personnages ci-dessus, se rapportent à Lui. Et cependant, au temps de Jésus, on croyait généralement que le Messie serait un personnage seulement humain. Tous, même Marie, pensaient qu'il aurait pour père un homme. En conséquence, nous nous trouvons dans l'impossibilité de démontrer, encore que parfois nous puissions nous convaincre, que, lorsque des contemporains confèrent à Jésus le titre de fils de Dieu, ils entendent ce titre autrement que dans le sens messianique; les contemporains, dis-je, c'est-à-dire saint Jean, les démons (à la scène de la tentation, par l'expression fils de Dieu, le démon signifie Messie ou thaumaturge), saint Marc, le centurion, les disciples, saint Pierre, le peuple. Le Sanhédrin toutefois, encore que, très évidemment, il considère le titre de fils de Dieu comme équivalent de Messie et fils de l'homme, juge, qu'en se l'attribuant, Jésus commet un blasphème » (1).

L'auteur se rend peut-être compte qu'il va tout de même un peu loin et il éprouve le besoin d'ajouter au bas de la page cette note qui, au fond, ne corrige et même n'atténue rien du tout. « Les voix entendues au baptême et à la transfiguration ont, pour le chrétien, une signification transcendante. (?) Dans beaucoup des cas ci-dessus, nous avons comme les intuitions d'une foi qui commence. » Admettons ici encore, très généreusement, que notre écrivain sait bien ce qu'il veut dire, privilège qu'il se réserve, à notre avis, trop exclusivement.

Laissons passer la théorie plus que discutable qui se réfère au sens de la locution « fils de Dieu » et à l'application de ce titre aux divers personnages énumérés, laissons passer encore ce qui a trait à la Sainte Vierge, toutes inexactitudes et hardiesses que les théologiens classiques, pensons-nous, caractériseraient plutôt sévèrement; mais le reste? Que penser et dire du reste?

Ainsi donc lorsqu'ils déclarent de Jésus qu'il était fils de Dieu, saint Jean, saint Marc, saint Luc, saint Matthieu, (nous suivons l'ordre du texte), saint Pierre et les autres entendent que Jésus est un homme comme eux, seulement plus favorisé, beaucoup plus favorisé de Dieu? Ils ne croient point que Jésus soit Dieu? Nous ne pouvons arriver à démontrer qu'ils aient jamais eu de leur Maître une idée plus haute. Tout au plus « pouvons-nous avoir les intuitions d'une foi qui commence! » en admettant que cette phrase nuageuse signifie même quelque chose. Et voilà tout ce que savent, voilà tout ce que croient les hommes que leur Maître charge officiellement d'instruire le monde et de propager la foi? En résumé, ces apôtres, ces hommes choisis par Jésus, remplis du Saint-Esprit, voilà qu'au jugement d'un prêtre catholique qui s'arroge hardiment la mission d'enseigner, ils en savent moins qu'un étudiant théologien de première année, moins qu'un enfant de sept ans que son confesseur ou ses parents envoient faire sa première communion!

1. The Greek Testament, p. 15.

Et voilà pourtant un échantillon — un seulement — de la marchandise de contrebande que couvrent, en Angleterre, le très ample pavillon des « *non-obstat* », des « *imprimi potest* », et le noble patronage de la *Catholic Truth Society !* Et les Conseils de vigilance, demanderez-vous peut-être, que font-ils ? Et fidèle écho, nous ne pouvons que répondre : et les Conseils de vigilance, que font-ils ?

Il y a, non point pis, chose impossible, croyons-nous, mais aussi mauvais. Nous nous contenterons de relever un dernier point, nous pourrions en relever d'autres, mais à cette besogne fastidieuse l'écœurement à la fin, s'empare de nous et, sans doute aussi, du lecteur.

Au milieu d'un assez long paragraphe que l'auteur prend la précaution de mettre sous le patronage et la protection de quelques noms qui, d'ailleurs, ne rendent point tous un son parfaitement orthodoxe, voici ce que nous trouvons : « Quand Paul fondait une nouvelle Eglise qu'il pourvoyait uniformément de diacres et de prêtres ou d'évêques, il semble certain que ces derniers étaient tous seulement prêtres. Dans le clergé tel que le décrit saint Paul, on ne perçoit aucune trace du pouvoir d'ordonner. » (1). Voici bien une phrase capable de réjouir tous les modernistes — à la fin nous lâchons le mot — passés et présents. Calvin l'eût signée, Knox aussi, la plupart des non-conformistes aussi. Nous serions curieux de savoir quelle note théologique les qualificateurs officiels apposeraient à quelques-unes des propositions que nous avons reproduites ci-dessus et particulièrement celle-ci.

Encore un mot pour finir. Le jeune (relativement) et très brillant lauréat d'Oxford jouit (?) d'une facilité dangereuse. Nous lui conseillons de la surveiller, elle pourrait lui jouer encore de mauvais tours. Un grand nombre des travaux que renferme son Histoire des Religions portent sa signature : *The Religion of Early Rome, The Religion of Imperial Rome, The Religion of Mithra, The Greek Testament, St. Augustine,* etc.: Histoire, Liturgie, Exégèse, Patristique, Théologie, Linguistique, etc., etc., il paraît tout savoir, il disserte, avec une égale assurance, à propos de toutes les branches des sciences ecclésiastiques et autres. Pic de la Mirandole lui ressemblait comme un frère, avec le résultat peu enviable que quelques-uns, et peut-être un grand nombre, de ses contemporains disaient de lui malicieusement qu'il discourait indifféremment et avec la même compétence sur tous sujets, ceux qu'il possédait — et aussi les autres. Un proverbe populaire explique, plutôt courtoisement, le cas de ces deux jeunes savants : « Qui trop embrasse mal étreint. »

Dans sa vie de Mgr d'Hulst publiée récemment, Mgr Baudrillart esquisse le portrait d'une (relativement) jeune génération d'écrivains religieux, qu'il nous semble à propos de reproduire ici, d'abord parce

1. St. Augustine, p. 29.

que quelques lecteurs en apprécieront, une fois de plus, les qualités littéraires et parce que d'autres en pourront faire l'objet d'une utile et même nécessaire — qu'on nous passe un vocable très barbare — introspection : « Ceux qui entrent dans des voies nouvelles pèchent le plus souvent par excès de hardiesse, voire par témérité; la nouveauté les séduit par elle-même; ils mettent de la coquetterie à contredire l'opinion reçue; de prime abord celle-ci leur paraît suspecte... Au lieu de se borner à soutenir que l'histoire et la critique ont leur place dans l'histoire de la théologie, ils n'admettent plus que l'histoire des dogmes; souvent aussi ils se laissent aller à une confiance excessive en eux-mêmes; leur système leur paraît irréfragable et, tout comme les théologiens, ils le confondent avec la vérité. Les uns parlent au nom de l'orthodoxie, les autres au nom de la science et la science c'est eux. » (1).

De bonne foi, quelqu'un de nos lecteurs voit-il en quoi, ainsi comprise, une « Histoire des Religions » peut bien servir la cause de l'Eglise ou seulement de la science?

J. CHAPLAIN.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

IX. — LE ROMANCIER

Un prêtre disait un jour à Veuillot qu'il avait le droit de tout espérer de Dieu : « Si par hasard, — ajoutait-il, — vous aviez besoin d'un petit morceau de la lune, il faudrait le lui demander : il n'y a pas de raison pour qu'il ne vous l'accorde pas. » Je ne crois pas qu'il ait suivi le conseil, que l'envie lui soit jamais venue de « pêcher à la lune », comme on dit à Lunel. Et pourtant il y a un vague rayon de lune sur son œuvre : il flotte sur les pages de *Çà et là* et du *Parfum de Rome;* il baigne quelques-unes de ses plus belles strophes; il répand une clarté douce sur la plupart de ses lettres. Et c'est sans doute pour avoir quelquefois rêvé à la lune que L. Veuillot a écrit des romans.

Ils ne sont pas nombreux dans son œuvre. En comptant bien, — et sans oublier ces mémoires d'une pensionnaire qu'il a intitulés : *Agnès de Lauwens* — on arrive au total de quatre. *Pierre Saintive* est de 1840, l'*Honnête Femme* de 1844, *Corbin et d'Aubecourt* de 1869. A la rigueur, il serait possible d'allonger la liste en prenant, parmi les

1. Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, p. 455.

Historiettes et Fantaisies, les nouvelles les plus longues et qu'il suffirait de développer un peu pour en faire de véritables romans. Mais à quoi bon ? C'est surtout des romans qu'il faut dire : on ne les compte point, il faut les peser. Les romans de Veuillot ne sont pas tous d'un poids égal : *Corbin et d'Aubecourt* n'est qu'une délicieuse bluette, *Pierre Saintive* a les défauts d'une jeunesse encore inexpérimentée dans l'art d'échafauder une intrigue et de conclure un drame, l'*Honnête Femme* n'est pas loin d'être un chef-d'œuvre. Tous ensemble, réunis et comparés, ces ouvrages sont un spécimen important de la littérature catholique au XIXe siècle. Il y a là une idée qui s'affirme, des thèses qui se développent, un très grand talent qui ne se diminue point par le fait qu'il se dépense en un effort imprévu. Tout cela mérite plus qu'un regard distrait ou amusé : L. Veuillot a droit à un court chapitre dans l'histoire du roman au dix-neuvième siècle.

I

Et d'abord dans quelles dispositions L. Veuillot aborde-t-il le roman ? — Il va sans dire qu'il s'en fait une idée toute différente de celle qui a cours autour de lui. Hugo, Dumas, George Sand accaparent la vitrine des libraires : il ne leur envie rien, il ne veut pas être de leur corporation. Tout ce monde-là fait bon marché de la morale chrétienne et compte pour rien les consciences qu'il trouble et déshonore. Veuillot sera d'une autre école; il répudie tout contact avec les malfaiteurs romanesques : « Prenez garde — écrit Sourzac dans *Pierre Saintive* — que ces écrivains sont voués au démon et inspirés par lui. Quand j'examine avec quel art infernal ils corrompent la morale et outragent la religion, quand je vois sous quelle face ignominieuse ils considèrent l'humanité, et comme ils savent séduire, tromper, perdre souvent les esprits, je suis tenté de croire à de mystérieux pactes entre eux et l'ange des ténèbres, qui leur paie en promesses de gloriole les conquêtes qu'ils lui font. » Le cas de G. Sand surtout inquiète L. Veuillot. Il admire son grand talent littéraire; cette femme lui semble parfois « le premier écrivain de ce temps-ci », mais il la plaint de se faire, comme il dit, « hiérophante ambigu des mystères démocratiques »; et tout le prestige qu'elle exerce sur son esprit ne l'empêche nullement de dresser contre elle le plus impitoyable des réquisitoires, au nom de la morale et de la foi. « Il en est un surtout, — écrit Sourzac, après avoir maudit les romanciers pervers, — célèbre par son talent et ses scandales, plus dépravé que les autres parce qu'il a dû briser plus de liens pour tomber et parce qu'il prostitue de plus nobles dons, chez qui la rage de l'impiété est portée au comble : lorsqu'il ne blasphème pas comme un laquais, il sait attaquer la foi avec toute la ruse et toute l'arrogance d'un réprouvé. C'est l'auteur déplo-

rable de ces livres où la femme révoltée prêche le mépris des saintes lois du mariage... Quand la honte et le regret se font sentir, quand le poignant désespoir des damnés vient ravager ce cœur perdu, il s'exhale en imprécations forcenées, comme s'il espérait par de nouveaux crimes épouvanter Dieu, qui se venge de lui; dans le silence des veilles que lui inflige le remords, il s'occupe à peindre le bonheur et le repos qu'il rêve au sein des joies coupables, mais qu'il n'y a jamais trouvés; il trace l'histoire de quelque abandonnée plus heureuse au sein des vices et plus digne de l'être qu'une vierge au cœur innocent, saintement enchaînée à de grands et rudes devoirs; puis il s'écrie : « Où donc est la justice de Dieu? » Ah! malheureux! la justice de Dieu est sur ta tête et tu le sais bien! » Mettons donc à part, et tout de suite, Louis Veuillot dans la tribu des romanciers modernes. Le jour où il écrit le titre de son premier roman, il apporte à son œuvre des principes et des scrupules qui sont plutôt rares dans l'esprit d'un écrivain, et l'axiome qui dominera son esthétique est bien celui que P. Bourget place sur les lèvres d'un prêtre, en un de ses romans : « Il ne faut jamais faire de mal aux âmes. »

C'est le vrai roman chrétien que L. Veuillot veut inaugurer. Mais cette littérature est-elle possible? Est-il possible de concevoir et d'exécuter une œuvre qui serait à la fois le tableau sincère de la vie et qui resterait en parfaite conformité avec la loi du respect des âmes? Oui, sans doute. Dans la préface de *Corbin et d'Aubecourt*, L. Veuillot raconte ses discussions, sur ce problème, avec son ami Th. de Bussières. On était sévère au salon, on ne croyait guère au roman religieux ou seulement inoffensif. L. Veuillot est moins rigoureux; il soutient que le roman n'est « nullement antipathique aux règles strictes de la morale et du bon sens, et que l'on pourrait intéresser et émouvoir même un lecteur français, sans outrer les sentiments, en un mot, sans sortir de la vie commune ni de ses devoirs, et rien qu'en faisant tout marcher par les seuls battements du cœur le plus droit et le plus ingénu. » C'était son idée, ce soir-là; mais, à la pratique, il doit avouer que la tâche est bien difficile. S'il se contentait de mettre en scène des âmes vaguement honnêtes, passe encore; mais ce sont des âmes chrétiennes qu'il veut peindre, c'est la vie chrétienne qu'il prétend évoquer en ses drames. Et, à son avis, ni l'âme, ni la vie chrétiennes ne sont romanesques. Peu ou point d'aventures, des combats intérieurs; l'écrivain sera vite au bout de sa matière. « Point de méchante action ou de passion insensée pour nouer son drame; point de mensonge pour l'embrouiller; point de révoltes aux volontés de Dieu pour faire ce qu'on appelle un grand cœur; point d'outrage à la justice céleste; point d'offense à la sainte pudeur pour intéresser le parterre; point de haine qui survive à la prière du soir, point de noir projet ou de tentation mauvaise qui n'échoue au confessionnal... Quels coups de théâtre voulez-vous former avec des gens qui n'attachent

aucun prix à leur corps, croient à l'efficacité de la pénitence, comptent sur le pardon, et se savent immortels? Leur conduite envers Dieu, envers le prochain, envers eux-mêmes, est réglée à l'avance par la loi immuable qui fut la loi des martyrs; ils échappent au roman sur tous les points. » Il y a beaucoup de vrai, mais aussi pas mal d'exagération, en toutes ces remarques. Je ne vois pas bien, pour ma part, en quoi les conflits de la passion et de la foi en une âme vraiment chrétienne seraient moins intéressants que la lutte de la passion et de l'honneur dans la conscience d'un héros quelconque. L. Veuillot, — ou plutôt son ami Sourzac dans *Pierre Saintive*, — me semble mettre la vie chrétienne en une région idéale, toujours sereine, qui ne correspond pas à la réalité. La vie chrétienne a ses combats (elle n'est même qu'un combat); elle connaît les larmes aussi bien que les allégresses, les défaites aussi bien que les victoires, les chutes aussi bien que les sublimes ascensions. Elle a ses crises, ses drames, ses dénouements heureux ou malheureux; elle a son va-et-vient, ses alternatives de joies et de tristesses. Je ne sais rien de plus tragique au fond que les secrets des belles âmes religieuses. Et L. Veuillot se chargera de prouver par son exemple que les idées de Sourzac ne sont pas tout à fait des idées justes.

Il faut reconnaître d'ailleurs que le roman chrétien exige une délicatesse, un doigté, une sûreté de main qui ne sont pas des dons courants. L. Veuillot s'en apercevra souvent au milieu de la tâche. A l'heure des crises morales, au moment où son crayon dessine les visages en révolte et le trouble des consciences, il se sent pris de scrupules. Il interrompt le chapitre commencé, il tombe à genoux, et il intercale entre deux lettres de Saintive une « prière de l'auteur ». Il s'écrie vers le ciel : « Oui, c'est bien ainsi qu'ils parlent, ces malheureux enfants! c'est ainsi qu'ils bravent, dans l'ignorance de leur esprit et le délire de leurs passions, la redoutable éternité de vos justices, ô mon Dieu! c'est ainsi que j'ai longtemps parlé moi-même, et puissiez-vous leur pardonner à tous, comme il fut dans l'adorable secret de votre miséricorde de me pardonner! — Mais, Seigneur, lorsque vous oubliez, je tremble de m'être trop bien souvenu. Tout à l'heure, quand j'écrivais, l'esprit des ténèbres par qui je fus inspiré longtemps, n'a-t-il point guidé ma plume?... Maintenant je me demande si ma foi, qui brave et méprise ces sophismes, saura cependant en inspirer aux autres le même dédain... Hélas! si j'allais souiller de quelque pensée mauvaise une âme pure, fournir un prétexte misérable à une âme corrompue, paralyser d'un seul doute une âme assurée!... Eclairez-moi, Seigneur, en cette incertitude; instruisez ceux qui veulent instruire les autres, et prenez pitié de nous! » Et ces effrois ne sont pas de vaines craintes. Au beau milieu de l'*Honnête Femme*, il en est repris à nouveau. Il ouvre une parenthèse, il avoue un véritable remords : « J'ai regret de m'être embarqué dans cette

histoire, quand je vois ce qu'il faut que je raconte. » Il continue tout de même, et je ne dis pas qu'il aurait dû s'arrêter. Il me paraît seulement que Lucile, l'honnête femme, reste bien sympathique dans le livre de L. Veuillot. Elle joue une abominable comédie de vertu; c'est une Madame Tartufe seulement sincère dans sa passion et ses souffrances. Mais L. Veuillot lui fait verser de si belles larmes, lui arrache des cris si profonds de douleur, qu'on la plaint plus qu'on ne la hait, et comme dit M. J. Lemaître : « Nous avons beau faire : nous ne détestons pas assez Lucile. » Et ceci est encore une preuve que, si le roman chrétien n'est pas impossible, il offre cependant de réelles et de grandes difficultés et que L. Veuillot ne se trompait pas tout à fait quand il mettait dans la bouche de Sourzac tant d'anathèmes contre le roman et les romanciers.

Au surplus, c'était trop peu à son gré que le roman fût honnête, respectueux de la tendre fraîcheur des cœurs et des esprits; il voulait en faire un instrument d'apostolat. Dans sa délicieuse nouvelle, le *Vol de l'âme,* il y a un mot qu'il aurait pu mettre au frontispice de tous ses essais romanesques : « Précisément, s'écria Louis. L'histoire que je veux conter est celle d'un sacrifice. » Et, comme il prononce le nom de la « vertu », il se hâte de bien préciser le sens du vocable. Quelqu'un dit : « Vous savez, il y a des mots qu'on n'aime pas; je n'aime pas celui-ci... Je le trouve janséniste, philosophe, genevois; enfin je ne l'aime pas. » Et il raconte que, l'an passé, ayant une entorse au pied, il en fut réduit à lire Rousseau, et Rousseau l'a dégoûté du mot vertu. « N'avez-vous pas remarqué comme ce Suisse le met à toutes sauces! Ma foi! depuis ce temps la vertu me fait l'effet d'un Natoire ou d'un Fragonard. Je vois toujours le vertueux Saint-Preux, la vertueuse Julie, le vertueux Wolmar, la vertueuse Levasseur, ou encore le vertueux vicaire savoyard. Pouah! j'en suis malade. Quelle chienne de vertu, *ostentatrice et parlière!* dit Montaigne. Tiens, Louis, au lieu de *vertu* mets *piété,* afin que personne ne vienne à penser qu'il s'agit de l'honnêteté des philosophes. » Et le petit drame commence. C'est dans la fraîcheur d'une aurore humide de rosée et pépiante de chants d'oiseaux. L'aube est plus douce encore dans le cœur de Claire et de Fabien, les jeunes fiancés qui font en commun le beau rêve du dévouement aux hommes dans l'amour mutuel : « Nous embrasserons avec une chrétienne ardeur tous les devoirs de notre état, de notre position, de notre bonheur même. Que de bien à faire autour de nous! Ce pays est plein de pauvres. Nous serons la main de la douce Providence. Nous irons voir tous ces malheureux : je les soignerai, vous les convertirez. » Et ces deux enfants s'exaltent à la pensée du bien qu'ils feront. Mais aussitôt une pensée naît chez eux qui les élève à des hauteurs sublimes. Des marches de l'autel où ils s'agenouillent à l'avance, ils montent d'un même élan jusque sur l'autel même. Ils se font holocauste, ils s'immolent en immolant leur songe ingénu de bonheur dans l'amour et l'apostolat.

« — Bientôt, dit Claire, je serai dans mon cher couvent, où je ne vous ai jamais oublié.

— Demain, dit Fabien, je prierai pour vous dans ma cellule... »

Et ils s'en vont à la statue de la Vierge consommer leur sacrifice en un acte d'offrande. Ils se séparent, n'ayant plus désormais rien à se dire dans le langage d'ici-bas.

Je ne sais rien au monde de plus frais comme décor, de plus fort comme leçon. C'est jusque-là que Veuillot veut entraîner ses lecteurs, c'est de cette vertu qu'il prétend leur parler. En des fictions gracieuses, il enfermera la totale réalité de la vertu chrétienne. Il en parlera la langue, il en décrira la beauté, il en fera aimer les sentiers austères, les ascensions pénibles, et jusqu'au terme sanglant. Un peu de pessimisme peut-être est à la base de cette littérature romanesque, cette conception de la vanité des joies et des affections humaines qui donne à la *Chambre nuptiale* un accent si tragique, si poignant. Mais c'est le pessimisme chrétien, un pessimisme qui n'a rien de farouche, qui ne s'amollit pas surtout dans les langueurs du rêve romantique, un pessimisme sain, vigoureux, conseiller d'effort et qui monte au Calvaire tandis que l'autre donne le vertige de l'abîme.

Elargissez le drame maintenant; faites un livre de ce qui est une simple nouvelle en quelques pages; souvenez-vous que la vertu est souvent dans le sacrifice, et vous aurez à peu près le schéma de tous les romans de Veuillot. Il avait remarqué qu'autour de lui les esprits étaient comme anémiés; ils ne pouvaient recevoir les idées justes qu'à petites doses et pour ainsi dire édulcorées en de charmantes fictions. Il se dit : « Puisque je ne puis être le prédicateur dont la voix tonnante porte la terreur et le remords dans le sein du pécheur endurci; puisque je ne puis être le bras vigoureux qui tient la bannière, pourquoi ne serais-je pas la main débile, mais pieuse, qui balance l'encensoir et qui sème de fleurs le chemin où Dieu va passer? Ce rôle est assez beau, quand même il s'agirait de jouer un rôle; il n'en est pas de plus heureux, s'il en est de plus éclatants. » Et il se mit à l'œuvre. Il tâcha de glisser sous le voile léger de quelques fables le plus possible de vérité. Il écrivit des romans qui visaient plus haut qu'à décrocher un prix Montyon, car ils visaient à rendre plus accessible la couronne éternelle. Il raconta l'histoire de Pierre Saintive, d'un adolescent qui a le grand malheur d'être trop heureux, d'un très honnête homme selon le monde et à qui il ne manque que la foi pour valoir quelque chose. Pierre Saintive s'ennuie dans sa béatitude indolente; son mal n'est pas la neurasthénie des jeunes romantiques cacochymes : « J'ai soif — dit-il — d'un bonheur que je ne sais où prendre et que je ne puis définir; ce n'est plus comme autrefois l'appétit des triomphes, ni la rage des plaisirs, ni ce vague besoin des choses inconnues qui donne à l'âme un désir pareil à celui que

doit éprouver l'oiseau en cage, d'aller bien haut, bien loin, voir ce qu'il y a par delà les montagnes de l'horizon, par delà les nuages du ciel, de fatiguer de liberté ces ailes captives. Non, je n'en suis plus à ces folies... J'ai vu dans la campagne de Rome une petite rivière dont l'eau sulfureuse et tiède frappe le pays qu'elle parcourt d'une épouvantable aridité; elle n'emporte pas les terres, elle ne déchire rien, n'arrache rien; mais elle dépose au pied des arbustes et des plantes un enduit limoneux qui les pétrifie. Mon âme est cette eau funeste : toute fleur qu'on y jette et toute bonne résolution qui commence d'y germer s'y flétrit, s'y transforme, et n'est plus bientôt qu'un gravier stérile. Oh! que je suis triste! Oh! que j'ai peur! » Il s'agit d'arracher Pierre Saintive à ce mal qui le ronge, de le mener à Dieu et à la vie allègre que donnent la foi et la grâce de Dieu. Et Louis Veuillot n'a qu'à se souvenir pour frayer un chemin à Saintive. Il lui procure un bon guide d'abord, Sourzac, un disciple de de Maistre et de Bonald, qui ne se contente point de fariboles sentimentales, qui sait raisonner, discuter et dont la tête est aussi bien faite qu'elle est admirablement meublée. Il le conduit ensuite aux spectacles de la charité chrétienne : Saintive rencontre sur son chemin une jeune fille qui se dévoue aux pauvres, aux malades, aux agonisants, et il comprend que le secret des vies fécondes est dans les croyances dont sa conscience est dépeuplée. Il le terrasse enfin par une grande douleur, la mort d'un ami qui est tué en un duel et qui, avant d'expirer, lui a fait porter de ces mots qu'on trouve seulement sur le seuil de l'éternité. Ainsi peu à peu l'âme de Saintive s'ouvre à des pensées qui l'éclairent, à des espérances qui la consolent, à des notions qui la soulèvent de terre. Le pauvre adolescent s'agenouille enfin : il croit, il prie, il est chrétien. Et tout cela est bien conduit, admirablement gradué, mené à bonne fin en un pas à pas très dramatique. On voit que L. Veuillot sait par quels motifs et grâce à quels secours les hommes se tournent vers Dieu. Il s'entend à convertir, il est moins expert dans l'art de marier. Il faut dire à sa décharge qu'il est encore célibataire et peu au courant des roueries subtiles par quoi les romanciers conduisent régulièrement leurs victimes à l'autel. Saintive n'a pourtant que l'embarras du choix; deux mains se tendent vers la sienne, l'une très pieuse, l'autre plus élégante. Il ne sait pas se décider. Il reste partagé entre l'une et l'autre, comme l'âne de Buridan l'était entre les deux picotins d'avoine également pleins. Et, au bout du compte, cet irrésolu de Saintive reste solitaire provisoirement, mais chrétien à tout jamais et complètement. Il chante la joie de croire, de prier et d'aimer. Mon Dieu! il y a bien là-dedans du sermon et de l'homélie Sourzac est un Frère-Prêcheur que l'éloquence continue n'effraie point. On lui souhaiterait parfois d'être un peu moins long et de se dérider à l'occasion. Mais c'est le défaut de tous les romans à thèse. L. Veuillot dédiait celui-ci aux jeunes gens, à ceux qui croient

et à ceux qui ne croient point, à ceux-ci surtout; il s'écriait à la fin de la préface : « Oh! si une seule prière, si un seul moment de trouble, si un seul regard vers Jésus et Marie pouvait naître dans une seule de ces âmes égarées, de l'imperceptible bruit que mes paroles y feront, combien je m'estimerais amplement payé des jours et des nuits passés à remplir ces pages et toutes celles que je pourrai remplir. » *Pierre Saintive* est, non seulement un hommage à la vérité divine, mais un bel effort pour la faire plus rayonnante, plus désirable, plus accessible aux âmes qui ne la possèdent point et qui l'appellent.

L'idée de l'*Honnête femme* est déjà en germe dans *Pierre Saintive*. Le jeune homme a vu défiler et jacasser bien des jeunes filles dans les salons où il fréquente, et il en arrive à cette conclusion : « De la vertu, toutes les jeunes filles en ont, au sens exécrablement étroit et stupide où nous bornons aujourd'hui ce magnifique mot. Cette vertu, c'est un ornement comme leur fraîcheur, qui passe au premier souffle d'été : fleur stérile à laquelle ne succède point de fruit. Le monde glisse toujours quelque ver au fond de ces calices frais et parfumés. Veux-tu que je m'exprime clairement : elles ne sont pas *dévotes*. L'amour, la fierté, la noblesse du cœur, la bêtise, l'esprit, tout cela et puis rien, c'est absolument la même chose, lorsqu'il n'y a pas de dévotion. » Lucile sera chargée de prouver au monde que, sans la piété, une « honnête femme » ne représentera jamais qu'une petite et très fragile moitié de son nom. Lucile est une charmante personne qui a de l'esprit jusqu'au bout des ongles et qui se sert de son esprit et de ses ongles. Elle est la reine de la ville de Chignac, une reine heureuse de se sentir écoutée, regardée, admirée, adulée. Cléante, son mari, est en contraste avec elle : c'est un mari généralement quelconque, un bon gros fonctionnaire qui songe à l'avancement et fait, lui aussi, un mari honnête, mais plutôt... une marionnette. Oh! la vie est dure pour Lucile, cette vie qui n'est « qu'un tête-à-tête sans fin avec une marionnette » et qui ne ressemble que de loin à la vision enchantée qu'elle portait dans ses rêves de jeune fille. Lucile s'ennuie et Lucile est une petite tête folle. En fait de religion, Lucile n'a guère que la religion de... Lucile : elle est à elle-même son idole et très friande des adorateurs qui s'agenouillent à ses pieds et qui tombent en extase devant elle. Elle va à l'église, le dimanche, parce que « il ne serait point convenable » d'y manquer; elle se tient bien à l'église; elle drape pieusement son châle, et sa tête a un angle d'inclinaison si mystique que, dessinée par un crayon savant, elle pourrait servir de frontispice aux *Méditations* de Lamartine. Cléante est indifférent, Lucile a les dehors intermittents de la piété, et quand son mari trouve que pour si peu elle a vraiment la rage de la religion, Lucile répond en prenant des airs confits : « Cléante, ne méprisez point la religion. Elle console de bien des chagrins, elle fait

supporter aux femmes des ennuis que souvent les maris ne soupçonnent pas, elle nous attache plus solidement à nos devoirs... » Mais de ses devoirs, Lucile se préoccupe autant que d'une robe démodée. Lucile est sur une pente glissante et ça l'amuse de glisser. Lucile aime Valère, seulement Valère est plus qu'un honnête homme : c'est un chrétien complet, solide, et qui a de la conscience pour deux. Lucile échoue dans le siège de cette conscience; elle en est pour ses frais de défaite et de honte, et pour le mépris que Cléante lui jette au visage... Ce rapide croquis de l'intrigue suffit à en dévoiler l'intention L. Veuillot disait en sa préface de 1844 : « J'ai été incrédule, je suis chrétien; j'ai fréquenté les deux mondes et je puis parler pertinemment de l'un et de l'autre. La supériorité intellectuelle et morale des chrétiens est évidente. Ceux qui disent le contraire jugent un pays qu'ils n'ont pas visité, sur les rapports des transfuges, des traîtres, des bannis... La vie est l'épreuve où Dieu marque les siens. Le chrétien combat. Le simple honnête homme fuit bientôt, s'endort ou succombe... Malgré la frivolité de cette esquisse, je l'ai faite sérieusement, moins pour me distraire de mes travaux habituels que pour les compléter. J'ai voulu dans un petit cadre montrer ce que devient une société qui a pour ainsi dire chassé Dieu de ses mœurs et de ses lois. » Ainsi le roman se transformait entre les mains de Veuillot : d'immoral il se faisait édifiant, d'impie il devenait chrétien. L'arme de Hugo, de G. Sand, de Dumas était retournée : Veuillot s'en servait pour défendre les idées et les lois qu'elle n'avait cessé jusqu'alors d'attaquer et de blesser.

Les adversaires de Veuillot n'ont vu que cela dans son œuvre romanesque : une variété dans le genre théologique, du catéchisme plus ou moins dramatisé, de la littérature à l'usage des enfants de Marie. L. Veuillot n'eût pas rougi de ces verdicts sommaires. Un jour que Buloz, dépité de ne pouvoir le faire entrer à la *Revue des Deux-Mondes*, le menaçait de faire abîmer ses livres par la critique, il répondit : « Que m'importent mes livres! » Il se désintéressait des jugements des hommes; l'approbation de Dieu lui suffisait. Il y a pourtant dans les romans de Veuillot autre chose que ce que les critiques libéraux affectaient d'y voir; il y a de l'observation, de la psychologie, de la poésie. On va voir si j'exagère.

II

L. Veuillot marque nettement sa répugnance pour le roman-feuilleton, le roman d'aventures où l'intrigue est tout, où l'intérêt se concentre sur le drame et ses combinaisons. Il n'est pas le disciple d'A. Dumas. « Pour ce qui est de faire ce qu'on appelle un drame, — écrit-il, — d'arranger des incidents, de les mêler, de les narrer, mon inca-

pacité est si grande, que j'y ai renoncé sur-le-champ et sans peine; car, outre que je ne m'y entends guère, c'est un art qui sent par trop son materialisme et que je n'estime nullement. Je n'accorderai jamais que toutes les tempêtes de la destinée, les courses, les aventures, les surprises, les clairs de lune, les escaliers dérobés, les intrigues, les duels, les rencontres étranges soient grand'chose dans la vie. » Puisqu'il rejette tout le bric-à-brac du roman-feuilleton, que se réserve-t-il?

Il se réserve d'abord la vérité de la vie. Il y a infiniment d'observation dans les romans de Veuillot. C'est bien son portrait de jeunesse, il me semble, qu'il a esquissé dans l'*Honnête Femme* sous le nom et la figure de ce jeune journaliste qui a bonne langue, bonne plume et surtout bon œil. Il entre dans un salon et il ne ressemble pas à tout le monde : il n'est pas celui qui dit des riens et qui en écoute, qui fait semblant de se passionner pour la musique et qui s'endort dès le premier morceau, qui fait la roue devant les dames et mendie un sourire. Non, le journaliste est tout simplement un homme qui regarde et qui écoute. Un avocat général dit de lui : « Ce jeune homme-là a toujours l'air de me tirer la langue. Il est malin comme un diable; mais il sait tout. » Il tâche au moins de tout savoir et, pour cela, de tout voir. Le journaliste — ou plutôt L. Veuillot — a complété son éducation dans les salons de Chignac-Périgueux. Il y était entré plein de livres, il en sortit riche de choses vues et vécues, la mémoire bien meublée de souvenirs, le carnet débordant de notes, de croquis, de figures, de phrases entendues, de scènes recueillies, de gestes surpris. Il avait vu le monde; il était maintenant capable de le peindre.

Et il le peignit tel qu'il l'avait vu. Oh! ce n'est pas réjouissant. La miséricorde n'est pas le défaut dominant de ce journaliste toujours au guet; à regarder les gens de trop près, il y a presque perdu le sens du respect. Quand il dit : « Faisons connaissance avec la haute bourgeoisie de Chignac », on peut être sûr que la présentation sera plutôt cruelle Ecoutez donc :

« Je vous présente d'abord M. le Préfet. Nul ne possède mieux la dignité du silence. Dans les circonstances d'apparat, lorsqu'une question grave est agitée, on reconnaît en lui, à son habit brodé, le chef politique et administratif d'un vaste territoire. A l'ordinaire, comme en ce moment, n'étant distingué que par le ruban de la Légion d'honneur, il passerait pour un sot. »

La formule varie, comme les personnages. Il y en a de très brèves : M. le Directeur de l'enregistrement, « ce fonctionnaire pèse deux cent cinquante livres : il est chevalier de la Légion d'honneur. » Il y en a de plus longues : M. l'Avocat général, « poltron comme Démsothène et condamné à combattre l'anarchie, il affirme qu'on brûlera sa maison, que les factieux en veulent à ses jours. Ces ima-

ginations lui composent une existence trouble. Pour se distraire, il a demandé la croix d'honneur; on la lui a donnée; il la porte sur sa robe, sur son manteau, sur son paletot, sur son habit, sur son gilet; on dit qu'il l'a cousue à sa chemise, et qu'il ne se baigne que la nuit. pour ne se pas voir sans croix d'honneur. » Que ce soit long ou que ce soit bref, les modèles y gagnent peu : « Un conseiller de préfecture, rien; en voici deux : rien en deux tomes. » Quelquefois la voix s'enfle; l'ironie devient grosse et grasse comme pour s'adapter à la qualité des personnages : « Oh! le singulier vieux petit pantin, tout rondaud, tout courtaud, tout rougeaud. Il entre en sautillant. Se tient-il sur son dos, sur son ventre, sur ses jambes? On n'en sait rien; on n'a pas le temps de le voir, il a déjà roulé partout. Mais le voici fixé près de ces dames. Cet Amadis truffé, cette boule, cet oiseau-bœuf, c'est M. le maire de Chignac, chevalier de la Légion d'honneur. » Il y en a d'autres encore, et en grand nombre. Mais à quoi bon les présenter? Mêmes têtes vides, même boutonnière fleurie, même sottise essentielle. Et l'observateur se fait amer de plus en plus : « La société française est effrayante à voir, dans ces villes de province où les artistes, les gens de plaisirs, d'affaires, d'études, ne lui donnent plus le vain mais extraordinaire éclat qu'elle jette à Paris. On y juge du peu de solidité de la charpente publique; on y reconnaît que le monde français est habillé comme une Hercule de foire, et que toute sa beauté, sa force et sa fleur ne consistent qu'en fard, apparence et tromperie. » Et Veuillot ajoute, pour qu'on ne l'accuse point de faire de son roman un album de charges : « On pourrait croire que je viens de tracer à plaisir des caricatures : je n'ai présenté que des traits véritables; j'en pourrais dessiner de plus hideux »

Oh! celui-là, il n'a point interposé de prisme entre les hommes et lui, entre les choses et lui Il a été dur, parce qu'il voulait être vrai. Il a défublé le monde de ses falbalas et de ses masques, il l'a montré dans la triste réalité des comédies et des hypocrisies. Elles sont là, dans ces romans bourrés de vie, les reines d'une société sans foi, presque sans loi, et qui n'a plus pour durer que la force des habitudes transmises et le respect du décorum. Veuillot ne croit ni à leur honneur, ni à leur bonté. Elles parlent et ne disent que des fadaises. Elles pleurent, il rit de leurs larmes, car « qui peut assurer que ces créatures-là pleurent, lorsqu'on leur voit répandre des torrents de larmes? » Elles aiment parfois, mais leur amour n'est au fond qu'« un très vif sentiment d'adoration pour soi-même ». Elles ont un certain vernis de religion extérieure; il s'écaille au moindre choc et « l'honnête femme » a vite fait de se muer en une effrontée. Il leur reste... quoi? De l'esprit, mais un esprit frivole, léger, tout en étincelles et en sourires. Elles brillent comme la Sylvie d'Adronne de *Pierre Saintive*, la petite poupée articulée pour le babillage et les moqueries sans fin.

Elles savent décrire un bal, un dîner, une soirée; elles sont tellement vaines qu'elles sont indifférentes à ce qui n'est point leurs fanfreluches bigarrées. Elles disent des choses comme celle ci : « Je continue à ne pas aimer le printemps, uniquement parce qu'il ne peut commencer sans que l'hiver finisse, et sans qu'avec l'hiver disparaissent aussi ces reflets pâles et passagers que projettent jusqu'à notre village les plaisirs de la vraie civilisation. Dussé-je passer pour une fille prosaïque, j'avouerai franchement que je préfère un orchestre de contredanse aux roulades du rossignol et le parquet luisant d'une salle de bal à l'*émail des prairies.* » Elles font ces professions de foi froidement, simplement; elles disent : « Je suis une petite folle », avec autant d'assurance et de conviction que leur grand'mère disait : « Je suis chrétienne. »

Et les adolescents ne valent guère mieux. En voici un groupe dans le salon de Lucile : « Sans figure, sans esprit et sans mise pour la plupart. Gants blanchis à la mie de pain, gilets douteux, cravates de marchands de cirage : ils sont empruntés, effrontés et mal à leur aise. » Quand d'aventure, il s'en rencontre un qui se risque à penser, il voyage dans l'absurde; il écrit, comme Gratien à Pierre Saintive : « Soyons catholiques, j'y consens; mais soyons catholiques de notre époque et que nos croyances marchent avec la civilisation. N'allons plus nous embarrasser de croyances superstitieuses, et vivre comme des anachorètes au milieu d'une société qui ne souffre plus de solitudes et qui ne permet plus de miracles. » Ils sont vains, nuls, creux à donner le vertige, comme le jeune de Sauveterre dans *Corbin et d'Aubecourt.* Sa mère est une Caniac. « Caniac de Périgord, et non de Limousin... Car les Caniac de Limousin ne sont que fils d'Abel, mais les Caniac de Périgord descendent d'Adam en primogéniture. Et qui sait même s'ils ne proviennent pas de quelque essai de premier homme antérieur à Adam que Moïse aura passé sous silence. » Il est aussi vaniteux que sa mère, vide et sonore comme un grelot. Il entre dans les salons presque sans toucher le parquet, toujours frais, toujours souriant, épinglé, serré, content de vivre, faisant valoir ses dents, son habit, sa taille. Il a toujours l'air de dire : « C'est moi; je suis joli, j'ai bien fait de naître. » S'il entre un jour à la Chambre des Députés, il parlera sur la forme des chapeaux et le nœud des cravates. M. de Sauveterre est tellement nul qu'il est la nullité faite homme, élevée jusqu'à l'abstrait. La jeunesse n'est point belle dans les romans de Veuillot. Elle est grotesque dans *Corbin et d'Aubecourt;* dans *Saintive,* elle est à la fois ridicule et malfaisante : « Quelle pauvreté d'esprit chez tous ces jeunes gens! Quelles faibles cervelles, encore affaiblies par l'opium des idées vulgaires! Dans ces têtes étroites, l'époque a logé un de ses sophismes, un de ses lieux communs, une de ses stupidités; et cette stupidité, ce lieu commun, ce sophisme y sont pour la vie. L'un est un article de journal, l'autre un système

philosophique, celui-ci un poème de Byron, celui-là se compose de lambeaux des romans du dernier ordre. Ils trottent avec ces sottises où ils ne comprennent rien, comme des ânes chargés de quelque vil fardeau : on dirait les bêtes de somme de la pensée chargées de colporter par le monde le fumier des intelligences perverses... Des hommes de vingt-cinq ans qui n'ont ni Dieu, ni roi, ni dame; qui ne croient à rien, qui ne veulent rien croire, qui ne relèvent, comme la brute, que de leurs appétits. — Voilà de belle semence pour l'avenir ! » L'observation de L. Veuillot est aussi cruelle que celle de Molière, que celle de G. Flaubert. Et ce n'est pas misanthropie. Veuillot est loin d'être un contempteur du genre humain. Seulement il ne s'est pas laissé éblouir par le décor, par le charme des beaux gestes et la couleur des mots. Il est allé jusqu'au fond des âmes, et le tableau général est d'une sombre et implacable vérité.

L. Veuillot dut se consoler de cette vision noire dans l'analyse des belles âmes religieuses. « Me lira qui voudra, — disait-il, — mais je ne trouve, quant à moi, d'événements dignes l'être contés que dans les agitations de la pensée ou du cœur... On a vécu lorsqu'on a pensé, lorsque l'on a combattu contre soi-même... Et pour cela, il n'est pas besoin d'avoir couru le monde, d'être sorti de sa ville ni de sa chambre; il suffit d'avoir visité son cœur. C'est le grand voyage que peu d'hommes font. » Il l'avait fait, lui; il connaissait, non seulement le monde, mais le cœur de l'homme. Puisqu'il se mêlait d'écrire des romans, il voulut y mettre des caractères, de la psychologie. Et son originalité fut de peindre l'âme chrétienne telle qu'elle est, franchement, simplement, dans la grâce et la force de sa beauté.

Avant lui, elle n'avait pas encore fait son entrée dans la littérature romanesque, car ni l'âme de René, ni l'âme d'Atala, ni même l'âme d'Eudore et de Cymodocée ne sont vraiment des âmes chrétiennes. Il le savait bien; il voyait clair dans le pseudo-christianisme de Chateaubriand. Il écrivait sans pitié : « *Atala* est ridicule, *René* odieux; le *Génie du Christianisme* manque de foi. » Il n'était pas plus tendre pour les *Martyrs*, « faux de pensée, de couleur, de style »; et, résumant son impression sur ces livres funestes à la conscience du siècle, il ajoutait : « La poésie chrétienne est dans le cœur. Chateaubriand avait la sensation chrétienne, il n'avait pas le sens chrétien. » Il n'est pas nécessaire d'être un docteur de l'Eglise ni un théologien éminent. il suffit de savoir un peu de catéchisme pour saisir la différence qu'il y a entre un René qui rêve, s'ennuie, traîne une âme vouée au noir dans une vie vouée au soupir sans fin, et le chrétien à la conscience claire, au cœur vaillant. Hier encore, des catholiques criaient au scandale lorsque M. J. Lemaître accablait de ses ironies le poète du vague à l'âme et de l'infini. Cette émeute imprévue prouve seulement une chose, c'est que nous sommes toujours imprégnés jus-

qu'aux moelles de la sentimentalité romantique et que les années passeront avant que nous ayons tout à fait éliminé de nos esprits le venin de cette fausse littérature religieuse.

Il suffit de comparer le René de Chateaubriand au Valère de Veuillot pour saisir la différence qui sépare une âme chrétienne d'une âme romantique. — Il sait d'où il vient d'abord; il n'est pas un de ces êtres de hasard, un de ces enfants abandonnés, mystérieux qui ont toujours l'air de fouiller un abîme noir quand ils songent à leur berceau. Valère de Marsailles a eu une mère, une femme de bon sens et de grande foi; elle lui a dit avant de mourir : « Il n'y a qu'une chose qui reste : c'est la foi chrétienne... Sans la foi de nos pères, peu d'honneur, partant peu de bonheur dans le monde, et point de ciel quand le monde ne sera plus. Aussi je ne te fais qu'une recommandation bien expresse : c'est de ne pas abandonner la foi. » Elle lui a dit encore de veiller sur son cœur, de n'avoir aucun commerce avec les enfants du siècle, « race basse, race d'enfer, qui pour tout détruire s'est attaquée à la noblesse de Dieu et à la noblesse des rois, sa fille aînée. » Et Valère est entré dans la vie, avec la bénédiction de cette morte et la grâce de ses conseils.

Il n'est point de la confrérie dont René est le chef, la confrérie des paresseux et des grognons qui vont s'asseoir à l'écart « pour contempler la nue fugitive ou entendre la pluie tomber sur le feuillage » et qui regrettent de n'avoir « point fini leur voyage sans avoir quitté le port ». Valère est un héros parce qu'il est un chrétien. Il exprime en trois mots son idéal de la vie : « Une idée, une épée, des combats. » Il a regardé autour de lui; il a vu « une patrie abandonnée, des eunuques dans tous les emplois, des sophistes dans toutes les chaires, des malheureux partout, partout des orgies, partout des gémissements, partout des craquements sinistres, partout des signes d'une dissolution sans exemple. » Et il ne s'est pas croisé les bras, il n'a pas seulement demandé une place de première loge pour jouir du spectacle. Il s'est dit : « Protégeons ce sol sacré qu'on déshonore, mais qui ne cesse pas d'être la patrie. Tant d'iniquités appellent un vengeur : il viendra. Si c'est un homme, qu'il trouve des hommes; si c'est Dieu qu'il trouve des saints! » Et il s'improvise tout de suite le précurseur de l'homme, le collaborateur de Dieu. Il faut voir avec quelle allégresse il se rue au combat pour gagner des âmes, avec quel lyrisme il traduit la joie de ses espérances conquérantes. Le jeune journaliste de Chignac sera sa première victoire : « Si j'ai le bonheur, un jour, — lui dit-il, — de vous voir près de moi, dans une église, enfant réconcilié, fidèle et soumis, vous approcher de Dieu, votre père et le mien... mon bonheur sera si grand que je ne sais point trouver d'image parmi les félicités de la terre pour vous le peindre et vous le faire sentir. Imaginez tel succès, tel triomphe qu'il vous plaira : l'ivresse d'être aimé comme on le rêve et comme on ne l'est

jamais, les plus hautes splendeurs de la fortune politique, que sais-je? Ah! je mets au défi le monde! il n'y a rien qui puisse remplir l'âme chrétienne, rien d'aussi doux, rien d'aussi durable que cette pensée : Une âme est revenue et Dieu s'est servi de moi... » L'ombre dans laquelle vit René, Valère l'appellerait volontiers l'ombre de la mort; « l'âme, dit-il, n'y vit point, elle y languit; ce n'est point un sommeil, c'est une prison », et il s'en va, non pas avec des chaînes, mais avec une épée, une armure et le plus glorieux des fardeaux.

Valère n'est point de ceux qui prient au clair de lune ou sur les bords des lacs, et dont la prière se note par une interminable série de soupirs inutiles. La tentation est venue, Valère a failli succomber; il tombe à genoux maintenant : « Oui, disait-il, mon Dieu, je vous appartiendrai, je n'appartiendrai qu'à vous... Mon Dieu, source de toute pureté, source de tout courage, je n'espère qu'en vous. Façonnez mon âme à la taille de votre croix; donnez-moi beaucoup de labeurs, beaucoup d'humiliations... Je vous demande la vertu nécessaire aux desseins que je médite et le bonheur de n'y chercher que votre gloire... O mon Dieu, que vous êtes bon de me donner cette paix après cette tourmente où mon cœur vous outrageait. Quand la mort m'aura délivré de ce triste fardeau de chimères, de ces rêves ambitieux, quand je serai libre de cet amour de moi-même que j'ai traîné partout — je le vois bien à présent — alors je me réjouirai, je verrai combien je vous ai été cher, et je ne saurai plus si j'ai connu la douleur. » René passe la main dans ses cheveux et soupire; Valère joint les mains et il prie.

Valère n'est pas de ces pénitents qui se font un piédestal de leurs fautes et qui comptent plus sur l'admiration des hommes que sur les miséricordes de Dieu. Valère se confesse, et, si sa confession est beaucoup moins longue que celle de René, elle me paraît à la fois beaucoup plus humble et plus sincère :

« — Monsieur l'abbé, dit-il, je viens me confesser.

» Le prêtre changea de visage. Son attitude humble et presque craintive fit place à la paisible gravité du juge et du père.

» — Avez-vous fait votre examen, monsieur? demanda-t-il.

» — Oui, répondit Valère, je suis prêt...

» Valère se confessa. Simple, fervent et contrit, il déroula courageusement les plus secrets replis de son cœur. Le confesseur attentif eut à peine besoin de lui adresser une ou deux questions pour lire comme en plein jour dans cette âme affamée de vertu, mais si cruellement tentée. »

Alors tout se passe à huis-clos, mais on entend tout de même la voix du prêtre. Entre mille choses, elle dit : « Il faut lutter, lutter avec effort, avec pleurs et gémissements; couper, trancher, arracher, détruire toujours ce qui renaît toujours. » Et quand le prêtre parle

de la fuite nécessaire, on entend encore Valère qui murmure : « *Elle* souffrira... Je voudrais *la* sauver... Mes intentions sont pures. » Alors le prêtre écarte tous ces faux-fuyants du cœur qui hésite. Et la scène se termine par un « j'obéirai » qui contient l'acceptation de tous les sacrifices exigés. Voilà du réalisme chrétien, de la psychologie catholique! Un peu moins de poésie sans doute que dans la longue histoire de René, mais beaucoup plus de vérité morale et religieuse.

Valère enfin ne se relève point pour retourner aussitôt à son rêve mortel; on ne montre pas aux environs de Chignac « le rocher où il allait s'asseoir au soleil couchant ». Le souvenir de Valère est attaché à d'autres lieux, à d'autres objets. L. Veuillot le conduit à la clairière de l'*Ave;* il l'agenouille au pied d'un calvaire. Alors Lucile vient, audacieuse, effrontée, criant sa passion dans la langue des Lélia et des Bovary. Mais Valère la repousse; Valère lui parle de son devoir et de son Dieu. Il lui dit : « Nous nous quitterons ici et nous prierons Dieu de faire en sorte de ne jamais nous revoir... Souhaitons-nous mutuellement l'oubli et le silence... Tournez-vous vers Dieu... Adieu, Madame; il me serait pénible de prolonger un entretien qui m'oblige à vous parler ainsi. Puissiez-vous plus tard, ayant réfléchi sur mes paroles, m'en savoir gré! Alors vous offrirez à Dieu votre cœur éprouvé et vous y sentirez des joies inconnues. Suivez ce conseil d'un ami véritable; c'est le seul bonheur que je puisse recevoir de vous. » Valère, en prononçant ces mots, se tourne vers la Croix, l'embrasse d'un regard reconnaissant, et quitte lentement la clairière de l'*Ave.*

Ainsi s'achève, en son austère beauté, le caractère de Valère, le caractère d'un chrétien. Valère n'est pas un malade; c'est une belle nature saine, incapable de s'attarder longtemps en des langueurs morbides. Valère n'est pas un impassible; c'est un homme qui a un cœur sensible et prompt et à qui la foi n'a rien ôté de sa faculté de souffrir. Valère est tout simplement un chrétien complet, c'est-à-dire un combattant, un homme de lutte, de prière, de vigilance et de devoir. Le peintre qui a dessiné cette figure connaissait le cœur humain dans ses plis et dans ses replis. Il en savait les faiblesses, les fragilités; mais il en savait aussi les infinies ressources et que rien au monde n'est de taille à le subjuguer, dès lors qu'il se défie de lui-même et qu'il s'appuie sur la grâce de Dieu. Le caractère de Valère est un des grands chefs-d'œuvre de la littérature catholique. Sainte-Beuve n'était pas tout à fait de cet avis; il trouvait « peu attrayant » ce jeune homme « dévot et ambitieux à la fois », et son dernier geste lui semblait sortir de la vraisemblance. Evidemment Sainte-Beuve ne trouvait guère en lui-même l'équivalent de ces vertus, de ce courage, de ce renoncement. L'invraisemblable c'est souvent ce dont nous nous sentons incapables.

L. Veuillot attachait peu d'importance à ces essais romanesques. Il disait de l'*Honnête Femme* : « Œuvre d'un jeune homme,... (ce livre) appartient pleinement à la classe des fruits verts », et il abandonnait, sans grand souci, aux sévérités de la critique, les fantaisies de son imagination. Nous sommes moins dédaigneux que lui, et ces œuvres modestes nous séduisent encore par la valeur du style et leur simple mérite littéraire.

Dans le roman, comme dans le journal, c'est toujours la grande prose de Veuillot, celle qui coule en un jet splendide, sans effort, intarissable, naturelle, riche d'images, plus riche encore de pensée. Il distinguait deux courants dans la langue française : le courant gaulois et le courant sacré. Les deux courants se rejoignent et se mêlent dans la jeune prose de Veuillot. Ici, elle est drue, savoureuse, originale, croustillante même par endroits, comme les pages de nos vieux conteurs. Elle abonde en métaphores neuves, en alliances de mots imprévues, en ces tirades légères, alertes, où le vocabulaire déverse ses richesses de couleurs, d'ironies, d'épigrammes, dans un flot inépuisable. Tenez; voici un court tableau des élections en 1840 : « Les candidats arrivent. Une première profession de foi est lancée : on commence. Une autre profession de foi part d'un autre côté; une troisième, une quatrième éclatent. Oh! belles fautes d'orthographe, belles aberrations de grammaire et de bon sens qui sont mises au jour! Les concurrents se jettent à la traverse, tombent des greniers, sourdent des caves : dégel, débâcle de candidats. Nous avons le blanc, le noir, le brun, le brun foncé, le brun clair, le brun tirant sur le roux, le gris uni, le gris moucheté, toutes les variétés du gris, du brun, du moucheté. On se dispute, on s'injurie, on se rapproche pour se trahir. Vous croyez qu'il s'agit de savoir laquelle de ces couleurs, de ces nuances ou de ces mouchetures répond le mieux à l'opinion des électeurs? Nullement. Ceci n'est que le dehors... Au fond, les trois quarts au moins des intéressés se chamaillent pour tout autre chose. Ils ont bien une opinion, la plupart même en ont deux; mais l'opinion, lorsqu'elle est unique, est encore la moindre affaire. Ce scrutin tant chauffé est une marmite de cocagne. Là, cuisent, au feu des professions de foi, maints et maints friands morceaux : il s'agit de savoir qui les mangera. » Cette verve, ces expressions cocasses, ces images drôles viennent de très loin; c'est le vieux génie français qui se réveille dans l'esprit de Veuillot. Le flot n'est pas toujours aussi copieux; il se réduit parfois à un mince filet, mais cela vient toujours de la même source. Voici, dans *Corbin et d'Aubecourt*, une petite définition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui déborde de malice gauloise : « C'est une société bien considérée de savants hommes, qui s'occupent entre eux de lire ce qui fut écrit, en caractères effacés, dans une langue inconnue, sur les monuments détruits des peuples qui ont cessé d'être. » Veuillot est bien à l'aise dans ces im-

provisations de virtuose; il ne sait même pas toujours s'arrêter à temps, sacrifier ce qui n'est plus tout à fait de l'esprit, mais plutôt de la cocasserie verbale. Quand il relut *Saintive*, sur le tard, il dut se repentir d'avoir écrit « le vinaigre des illusions perdues », « l'ombrage empoisonné de nos désirs », « les pommes d'or du plaisir et de la liberté », et surtout cette formule étrange : « Sincérité, vérité, ce sont de beaux fruits dont le pépin s'appelle religion. » Le sens de la parfaite mesure et l'esprit de sacrifice dans l'improvisation sont des vertus dont les jeunes écrivains ne se soucient guère.

L'autre courant est le courant sacré. Il est plus grave; vous le reconnaissez à sa majesté, à sa grande voix, à quelque chose de solennel qui fait songer à Bossuet ou à de Maistre. C'est un air de grandeur hiératique qui sent la chaire chrétienne et qui résulte à la fois de la gravité des pensées et de la splendeur de la forme. Une page de l'*Honnête Femme* — et je pourrais choisir ailleurs — témoigne de ce confluent des deux flots dans la prose de L. Veuillot. Valère et le journaliste se promènent dans la campagne. L'aurore se lève. Valère essaie de faire comprendre à son ami le merveilleux effet de la foi qui se lève dans une âme; soudain il songe au lever du soleil et sa parole s'enflamme d'un lyrisme religieux : « Voyez, voyez! — s'écrie-t-il, — mes paroles sont trop lentes, et, à mesure que je parle, le jour vous montre plus que je n'avais promis, plus que je ne pouvais annoncer. Depuis un instant, combien de merveilleuses nouveautés sous vos yeux, que de mystères, tout à l'heure impénétrables, incompréhensibles, déjà dévoilés par ces faibles lueurs du matin! Ce n'est rien encore : attendez toujours, regardez toujours, prêtez toujours l'oreille : les fleurs vont paraître, les oiseaux vont chanter. Sur la terre, dans les cieux, dans les airs, vous allez voir et vous allez toucher la vie; vous allez la sentir en vous-même, et, par la révélation des choses que vous pouvez concevoir, des espaces que vous pouvez parcourir, des actions que vous pouvez réaliser, vous allez vous reconnaître plus homme que vous n'étiez. Ce ciel, où pâlissent et s'effacent les flambeaux insuffisants de la nuit, attend un astre roi qui va l'envahir en maître, et qui n'y laissera place que pour lui; il éclairera tout en éteignant ces tremblantes lumières qui ne vous laissaient voir que l'obscurité. Il se nomme le soleil; il est seul, il féconde, il développe tout ce qu'il éclaire. Il est lumière et chaleur; ses rayons raniment le monde entier, plus vite qu'un foyer ardent ne réchauffe vos mains engourdies; comme un vin généreux les sens de l'homme, il fait palpiter la terre, il la fait sourire, il la fait chanter. Je vous dis des choses inouïes; vous ne pouvez comprendre, vous n'osez croire : attendez un peu! Contemplez ces feux inconnus et splendides qui teignent le ciel; une réalité prochaine dépassera toutes mes peintures et tous vos rêves; le roi va paraître; c'est sa bannière qui remplit l'horizon. Ces bruits charmants, ce sont ses

hérauts qui l'annoncent et qui le saluent; ces vapeurs légères qui montent vers son trône et qui s'effacent, semblent être tout à la fois un encens que la nature lui envoie, un reste de nuit qu'il déchire et qu'il absorbe... Le voici! Vous avais-je dit vrai?... » La description se prolonge encore, pour se terminer par ce mot qui l'explique et l'applique : « Est-ce que l'aurore de Dieu n'apparaît pas dans votre âme? » Ces grands effets de symbolisme sont une partie de l'héritage que L. Veuillot a reçu du XVIIe siècle. Ils introduisent un souffle d'élcquence en un genre qui de plus en plus tendait à devenir le point de jonction de tous les genres. C'est un peu du sermon, si l'on veut, mais c'est du sermon de Bossuet, et cela n'est pas loin d'être de la sublime poésie sacrée.

La poésie, elle est partout dans les romans de Veuillot. Poésie des âmes jeunes qui racontent, en la fraîcheur de la vingtième année, leur premier rêve de chaste amour : c'est de quoi sont faites les lettres de Stéphanie Corbin, dans *Corbin et d'Aubecourt*. Poésie des âmes qui s'entr'ouvrent vaguement à la clarté du ciel et qui s'extasient devant les beautés du dévouement chrétien : c'est le fond des plus belles pages du journal de Pierre Saintive. C'est toujours la poésie des choses simples, de la vie simple, de la nature simple. P. Saintive est un vrai poète quand il décrit les charmes de sa province : « Ici l'on vit avec sa femme, on a des amis d'enfance qui deviennent les parrains de vos enfants, on ne sort pas de la rue sans rencontrer quelque visage qui vous sourit et quelque main qui vous serre la main; on habite la maison de son père, on a vu planter l'arbre qui vous ombrage, l'été; on a des amis au cimetière et l'on connaît la place où ils reposent en paix. Les collines, les bois, les champs, les herbes gardent quelque vieux souvenir qui réjouit le cœur, et par tous ces liens on se sent quelque chose dans le monde; tous ces liens donnent à la vie je ne sais quoi de solide, de doux et de confiant, dont le charme se fait sentir même à nous autres, bohémiens qui ne faisons que passer. » Dans les romans et les nouvelles de Veuillot, il y a des sources qui gazouillent, des rivières qui chantent, des oiseaux, des fleurs, des bois, de jolis chemins tapissés de mousse, de vieilles maisons parées de lierre. Il était jeune quand il écrivit ces livres; il n'avait pas encore « ses châteaux », les grandes demeures hospitalières où on l'aimait, où on l'attirait, où on le distrayait doucement, dans le calme et l'amitié, de son labeur écrasant. C'est en ces romans qu'il a bâti ses premiers châteaux et qu'il donna à sa jeune pensée le repos des belles fictions, des fantaisies gracieuses et des charmants décors.

***

On se prend à regretter que L. Veuillot ait interrompu trop tôt

cette veine d'inspiration. J'ai entendu dire un jour : « Il n'est pas fait pour le livre; il n'a que la vocation de l'article quotidien. » C'est une erreur. Il y a chez Veuillot trois ou quatre génies qui s'ébauchent et dont un seul suffirait à la gloire d'un écrivain. Le jour où l'on supprime son journal, il écrit : « Je sens que je me transforme dans le sein de la terre. On m'a enterré journaliste, je repousse brochurier. » Toutes les pousses venaient d'elles-mêmes sur ce tronc vigoureux. Le romancier n'eût pas été de second ordre, car il savait la vie et ses rapides esquisses donnent au moins une idée de ce qu'eût été son pinceau. G. Flaubert saluait en lui un de ses précurseurs; Veuillot n'aurait accepté l'honneur que sous bénéfice d'inventaire. Cependant, si les âmes diffèrent, il y a parenté dans le génie.

Et quelle fortune pour le roman catholique au XIXe siècle!... Nous avons Bourget, nous avons Bazin; un Veuillot nous manquera toujours. La place est vacante. Les romans de Veuillot auraient été chastes irréprochablement. Il disait de l'*Honnête Femme* : « Qui l'achèterait pour se perdre serait volé. » Il a jusqu'au scrupule le respect de son lecteur; ce respect et ce scrupule grandissent d'une édition à une autre. Il atténue les expressions, il retranche; il purifie ce qui était pur déjà. Les romans de Veuillot, on se les imagine sous de belles couvertures blanches, immaculées, et le vêtement n'est pas un mensonge. A les lire, on ne salit ni les mains, ni les yeux; on entre dans la lumière surtout. Ce qu'ils expriment, c'est la vérité catholique toute simple. Ils ne la réduisent pas à l'unique loi d'amour. Ils n'introduisent point le désordre sous couleur d'évangélisme outrancier. Ils ne sont pas un atelier de blanchissage sans merci et de rachat au rabais. La vérité catholique est dans l'ordre en même temps que dans la charité; Veuillot ne sacrifie point l'un à l'autre. Et, si l'on trouve qu'il est un peu dur pour les fautes humaines et que la miséricorde romantique n'est pas son fait, il répond : « Cette verdeur intraitable empêche l'indulgence de commencer trop tôt et de dégénérer en complaisance périlleuse. Il est bon que l'indignation éclate et empêche le mal de mener tranquillement son chemin entre le silence affligé de la miséricorde qui se borne à le plaindre, et le silence joyeux des secrètes complicités qui l'envient. »

C. LECIGNE.

LA PHILOSOPHIE DE BERGSON (1)

VII

Qu'est-ce que la « *vie* », dont M. Bergson prétend donner une théorie aussi neuve qu'originale?

« De notre point de vue, dit-il, p. 288, la vie apparaît globalement comme une onde immense qui se propage à partir d'un centre et qui, sur la presque totalité de sa circonférence, s'arrête et se convertit en oscillation sur place : en un seul point l'obstacle a été forcé, l'impulsion a passé librement. C'est cette liberté qu'enregistre la forme humaine... Tout se passe comme si un être indécis et flou, qu'on pourra appeler comme on voudra, *homme* ou *surhomme*, avait cherché à se réaliser, et n'y était parvenu qu'en abandonnant en route une partie de lui-même. Ces déchets sont représentés par le reste de l'animalité et même par le monde végétal » (p. 288 de l'*Evolution créatrice*). « Le rôle de la vie est d'insérer de l'indétermination dans la matière... Le même élan qui a porté l'animal à se donner des nerfs et des centres nerveux, a dû aboutir, dans la plante, à la fonction chlorophylienne... (2)

« Le système nerveux est un réservoir d'indétermination. *La vie est avant tout une tendance à agir sur la matière brute*... Ce qui constitue l'animalité, c'est la faculté d'utiliser un mécanisme à déclenchement pour convertir en actions « explosives » une somme aussi grande que possible d'énergie potentielle accumulée (pp. 108, 128, 150)... La vie est possible partout où l'énergie descend la pente indiquée par la loi Carnot et où une cause, de direction inverse, peut retarder la descente... Il n'est pas même nécessaire que la vie se concentre et se précise dans des organismes proprement dits, c'est-à-dire dans des corps définis... On conçoit que de l'énergie puisse être mise en réserve et ensuite dépensée sur des lignes variables courant à travers une matière non encore solidifiée. *Tout l'essentiel de la vie serait là, puisqu'il y aurait accumulation lente d'énergie et détente brusque* (3). Entre cette vitalité vague et floue, et la vitalité définie que nous connaissons, il n'y aurait guère plus de différence qu'il n'y en a, dans notre vie psychologique, entre l'état de rêve et l'état de veille. Telle a pu être la condition de la vie dans notre nébuleuse avant que

---

1. Voir la *Critique du Libéralisme* des 1er et 15 octobre.

2. Tout est donc fatal et aveugle dans l'évolution des animaux et des plantes, à laquelle ne préside pas une Pensée créatrice? Que devient la liberté? On l'a vu plus haut : elle disparaît totalement dans la philosophie bergsonienne.

3. C'est moi qui souligne.

la condensation de la matière fût achevée, s'il est vrai que la vie prenne son essor au moment même où, par l'effet d'un mouvement inverse, la matière nébulaire apparaît » (*Evol. créatrice*, p. 278, 279).

Sans doute, la vie réduite à ce que dit M. Bergson est possible dans tous les états de la matière, dans les nébuleuses comme dans les globes déjà formés, dans les flammes des volcans comme dans les milieux tempérés. Mais est-ce bien « la vie » réelle que nous a décrite M. Bergson? Non, certes; la vie n'est pas une simple « accumulation lente d'énergie », suivie d'une « détente brusque ». Elle n'est pas davantage « une tendance à agir sur la matière brute ». La vie est avant dans le mouvement, *vita in motu :* elle consiste dans une action *spontanée* et *immanente : spontanée*, c'est-à-dire qui se produit naturellement dans l'être; *immanente*, qui a dans cet être son principe et sa fin. *Motus ab intrinseco ad seipsum perficiendum*, disait la Scolastique. Les minéraux, qui ne peuvent pas changer par eux-mêmes leur état, ne sont pas vivants. La plante, qui croît, se développe, s'épanouit en fleurs et en fruits, la plante est vivante, comme l'animal, comme notre corps, chez lesquels la vie est une évolution, un progrès dont ils sont à la fois le principe et le terme immédiat. La plante et l'animal, de même que la raison humaine, quoique d'une autre manière, se perfectionnent incessamment, ou, du moins, ils ne cessent d'agir sur eux-mêmes et d'entretenir ainsi un vrai mouvement vital.

Il n'y a donc pas lieu de dire avec M. Bergson qu'Aristote s'est trompé, en considérant la vie végétative, la vie instinctive et la vie raisonnable comme trois degrés successifs d'une même tendance, alors qu'elles devraient être considérées comme ses trois directions. C'est Aristote qui continuera à avoir raison, avec cette « règle d'or » qu'on appelle le sens commun.

VIII

Nous voici maintenant amenés à parler de « *l'évolutionnisme* » de M. Bergson, dans « cette magnifique fresque de la nature qu'il a voulu peindre, » dit M. Rageot (1).

Ce n'est, certes, pas le transformisme de Lamarck ni celui de Darwin, ni celui des Néo-Darwiniens, Hugo de Vries et autres. L'auteur de l'*Evolution créatrice* a même contre eux des arguments qui deviennent une réfutation du transformisme lui-même. — Comment expliquer, par exemple, dit à peu près M. Bergson, que, dans la théorie de Darwin ou de Lamarck, sélection naturelle, lutte pour la vie, adaptation au milieu, le règne végétal et le règne animal aient évolué

1. *Revue philosophique*, juillet 1907, p. 80.

également vers la sexualité? « Non seulement la fécondation même est identique chez les plantes supérieures à ce qu'elle est chez l'animal, puisqu'elle consiste, ici et là, dans l'union de deux demi-noyaux qui différaient par leurs propriétés et leur structure avant leur rapprochement, et qui deviennent, tout de suite après, équivalents l'un à l'autre; mais la préparation des éléments sexuels se poursuit des deux côtés dans des conditions semblables... Pourtant, végétaux et animaux ont évolué sur des lignes indépendantes, favorisés par des circonstances dissemblables, contrariés par des obstacles différents. Voilà deux grandes séries qui sont allées en divergeant. Le long de chacune d'elles des milliers de milliers de causes se sont composées ensemble pour déterminer l'évolution morphologique et fonctionnelle. Et, pourtant, ces causes infiniment compliquées se sont sommées, de part et d'autre, dans un même effet. De cet effet, on osera à peine dire, d'ailleurs, que ce soit un phénomène « d'adaptation » : comment parler d'adaptation, comment faire appel à la pression des circonstances extérieures, alors que l'utilité même de la génération sexuée n'est pas apparente, qu'on a pu l'interpréter dans les sens les plus divers, et que d'excellents esprits voient dans la sexualité de la plante, tout au moins, un luxe dont la nature aurait pu se passer? » (*Evol. créat.*, p. 64-65). — Cela ne s'explique que par l'unité de plan du Créateur, que nie M. Bergson, sinon explicitement et en parole, du moins en réalité.

Autre fait singulier signalé par notre philosophe contre le transformisme matérialiste : l'évolution aboutit par des lignes divergentes très diverses à la construction d'un même organe de vision : « Voici, à côté de l'œil d'un Vertébré, celui d'un Mollusque tel que le Peigne. Ce sont, dans l'un et l'autre, les mêmes parties essentielles, composées d'éléments analogues. L'œil du Peigne présente une rétine, une cornée, un cristallin, à structure cellulaire comme le nôtre. On remarque chez lui cette inversion particulière des éléments rétiniens qui ne se rencontre pas, en général, dans la rétine des Invertébrés. Or, on discute, sans doute, sur l'origine des Mollusques; mais, à quelque opinion qu'on se rallie, on accordera que Mollusques et Vertébrés se sont séparés de leur tronc commun bien avant l'apparition d'un œil aussi complexe que celui du Peigne. D'où vient alors l'analogie de structure? » (p. 67, 68). D'ailleurs, la transmission des caractères acquis est l'exception, et non la règle d'après la science actuelle. Bon gré, mal gré, conclut très bien M. Bergson, c'est « à un principe interne de direction qu'il faudra faire appel pour obtenir cette convergence d'effets. » — Mais, dirons-nous à notre tour, « les principes internes de direction » sont les essences, les « formes substantielles », — comme parlent les Scolastiques, — qui président à l'évolution des individus et des espèces dans le plan général tracé par le Créateur des mondes.

Or, M. Bergson ne tient aucun compte de ces réalités substantielles sans lesquelles la nature est inexplicable. Il devrait faire appel surtout à la Pensée créatrice qui a tout fait d'après des analogies profondes, conformément à un même idéal, dont découvrent à peine quelques lignes les savants, naturalistes, botanistes, zoologues, qui « ne font que repenser la pensée » primordiale du Créateur. Les analogies qui « enveloppent toute la nature d'un même réseau, ne proviennent pas d'une commune descendance, qui engendrerait la confusion des espèces et des essences : elles proviennent plutôt de l'unité de la Pensée divine. C'est le même Artiste qui a tout construit et tout formé d'après un même plan et dans un même style » (Mgr Blanc : *Pensée contemporaine*, 1907-1908, pp. 173-174).

. M. Bergson, après avoir constaté les merveilleux instincts de certains insectes, sitaris, ammophiles, abeilles, fourmis, se flatte de les expliquer par « l'élan vital », d'où serait sortie toute la nature vivante, en particulier les animaux vivant en société. Toute cause véritable de ces instincts semble lui échapper et il ne peut en servir, en guise d'explication, que des images, ou « simplement le mouvement général de la vie, lequel crée (?), sur des lignes divergentes, des formes toujours nouvelles. » — Pourquoi M. Bergson ne conclut-il pas comme le grand entomologiste Fabre, proclamant impossible l'évolution chez les insectes et rattachant à l'intelligence infinie du Créateur tout-puissant des instincts merveilleux par lesquels est vaincue l'intelligence humaine? Elle l'emporte, pourtant, sur tous les animaux, par sa raison, sa pensée toujours progressive, sa moralité, dont la valeur est infiniment supérieure à tous les instincts des animaux.

Dans ceux-ci, « un Créateur infiniment sage et infiniment puissant a laissé son empreinte et comme le vestige de ses pas »; mais sur le front de l'homme seul, être libre et pensant, il a mis comme le sceau de sa vivante image et de sa lumière éternelle : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine.*

***

Faut-il maintenant établir, que « l'évolution » même « créatrice », au sens de M. Bergson, ne peut rendre compte de la production des espèces, dans le monde, 120.000 espèces de végétaux et presque autant d'animaux disparus ou existants, au-dessus desquels il y a la vie intellectuelle et morale des hommes?

La *Revue de Philosophie* de M. l'abbé Peillaube, dans son volumineux fascicule de septembre-octobre 1911, consacré tout entier à l'*Evolutionnisme dans les sciences morales*, en montre la faillite complète pour la psychologie intellectuelle, pour la psychologie affective, pour la linguistique, pour la sociologie, pour la science des religions.

« L'évolutionnisme de M. Bergson, dit M. Maritain, p. 536, est plus radical que les autres, mais il a le même but : faire de tout ce qui est le résultat du devenir et expliquer la réalité par une histoire. »

« Une espèce, dit le P. Grivet, n'a pas de quoi, par elle-même, être l'origine d'une espèce supérieure; il faut qu'elle soit complétée par une cause qui comble le déficit entre le point de départ et le point d'arrivée. Dans le *moins*, il n'y a pas le plus » (1).

« Le transformisme, quel qu'il soit, dit à son tour M. le chanoine Gaudeau (2), méconnaît et contredit ce principe essentiel du bon sens, que le moins ne peut, à lui tout seul, produire l'être. Ce principe est formulé par la philosophie scolastique dans cet axiome profond et d'une application universelle : « L'être ne peut passer de la puissance à l'acte que par l'opération de ce qui est en acte. » Un être réellement inférieur, une espèce réellement inférieure, ne peuvent aucunement, sans une intervention étrangère et créatrice, produire un être réellement supérieur, une espèce réellement supérieure. Encore une fois, c'est du bon sens. Mais le bon sens est précisément ce qui manque le plus à l'esprit contemporain. Et dans le cas présent, il se trouve que le bon sens est en accord évident avec l'expérience et avec la philosophie. Dans cette question de l'origine des espèces, la seule théorie qui respecte à la fois les faits et la raison, est encore la doctrine scolastique des formes spécifiques substantielles, créées par Dieu à l'origine (pourvu qu'il s'agisse, selon le mot de M. Yves Delage, d'une « vraie bonne espèce ») : formes inséparables de la matière chez les espèces inférieures à l'homme, et qui se transmettent par voie de génération. »

Après les métaphysiciens, consultons les savants.

Le célèbre entomologiste, M. Fabre, considère l'évolution comme une « dangereuse folie. »

M. Quinton a établi péremptoirement que « la vie humaine est apparue d'un bloc. »

M. Salimbini, de l'Institut Pasteur, déclarait à l'*Univers*, 10 août 1909 :

> Je n'ai jamais rencontré *un fait qui prouve ou qui tende à prouver l'évolution transformiste;* mes collègues, je pense, non plus, n'ont rien vu. D'ailleurs, nous ne cherchons ici rien de pareil. Notre science est moins ambitieuse que cela. Nous tâchons de nous rendre compte de ce que nous voyons. C'est tout.

Duclaux, le célèbre continuateur de Pasteur, explique ailleurs admirablement ce qu'il faut entendre par évolution. Selon les conditions de vie, de milieu, d'ensemencement, une espèce se *modifie*, une bac-

1. *Etudes*, 1910, juillet, p. 172.

2. *Foi catholique*, 15 janvier 1912, p. 27.

téridie dépouillée de ses spores et de sa virulence est encore une bactéridie, et l'on peut retrouver le lien d'une filiation régulière avec celle qui l'a engendrée. Mais ce qu'on n'observe point, par exemple, c'est que le pneumocoque devienne le bacille du choléra. « Le lien de l'espèce, dit Duclaux, c'est la loi qui préside à chacun de ses changements; et la *variété* des formes et des fonctions n'est pas du tout en contradiction avec l'*unité* de l'espèce » (1).

M. de Cyon, dont tout le monde en Europe reconnaît la haute autorité scientifique, vient de publier la seconde édition de son beau livre : *Dieu et Science. Essai de Psychologie des sciences*, où, après avoir constaté que les fêtes célébrées récemment en Angleterre pour Darwin, en France pour Lamarck, n'étaient aux yeux des initiés « que des funérailles solennelles faites à des doctrines expirantes, en vient à dire que, des deux assises principales du système transformiste, la sélection naturelle des plus aptes et la transmission héréditaire des propriétés acquises dans la lutte pour l'existence, la première a été ébranlée par Herbert Spencer, la seconde par Weisman, si bien qu'à la question : L'évolution reste-t-elle debout? M. de Cyon peut répondre aujourd'hui : « Si l'évolution impliquant la transformation des espèces (l'homme inclus) prétend à l'honneur d'être un système scientifique, la réponse ne saurait être que négative. » Loin d'être scientifique, puisqu'il manque de bases expérimentales et que, par ailleurs, il se soustrait, par une hardiesse inconcevable et à tout le moins illogique, à l'idée de finalité, « le transformisme engagé dans la voie sur laquelle Darwin a déraillé par la faute de ses aiguilleurs, les métaphysiciens allemands, depuis Büchner jusqu'à Hæckel, ne *pourra jamais prétendre même au titre d'hypothèse scientifique* ». Il est dans l'impossibilité — nous ne saurions suivre M. de Cyon dans les preuves qu'il apporte — de réaliser ces trois conditions : expliquer un très grand nombre de faits incontestablement établis; deuxièmement, ne pas se trouver en contradiction avec des faits généralement reconnus; et enfin, par sa nature même, pouvoir être démontré dans un avenir plus ou moins rapproché.

D'autre part, au commencement de mai dernier, on lisait dans la plupart des journaux, en particulier dans l'*Univers* du 12 mai :

---

1. Dans la *Revue de Philosophie* du 1er avril 1912, M. H. Colin a publié un article, *La crise du mutationisme*, où il montre que, comme les morts de la ballade allemande, les théories scientifiques « vont vite, surtout à notre époque. Après avoir fait une rapide et brillante fortune, celle des variations brusques (ou mutationisme, d'H. de Vries) est en passe de partager le sort des doctrines de l'adaptation (Lamarck) et de la sélection (Darwin), les expériences poursuivies depuis une dizaine d'années n'étant guère faites pour l'accréditer. Non pas, d'ailleurs, qu'il n'y ait rien à en retenir, mais on n'y doit voir, comme dans le darwinisme et le lamarckisme, qu'une solution partielle répondant à des questions particulières, et non un système définitif qui tirerait au clair le problème total de la phylogénèse, ou de la production des espèces.

Une découverte sensationnelle, vient d'être faite dans le domaine de l'anthropologie. On a trouvé à Ipswich, en Angleterre, un squelette humain entier, appartenant à l'époque dite glaciaire. Cette circonstance le fait bien antérieur aux débris humains, que l'on a appelés « l'homme de la Chapelle-aux-Saints », « l'homme de Néanderthal », « l'homme du Moustier », etc., et qui ont été exhumés des terrains quaternaires.

Or, le squelette de Ipswich, le premier en date de tous les fossiles de ce genre, est identique à celui de l'homme moderne.

Que devient après cela la thèse de l'anthropoïde, ancêtre de la race humaine actuelle? La préhistoire, on le sait, était passée à l'état de dogme. On disait prouvé, en effet, par elle, que l'homme actuel *(homo erectus)* descendait du singe, par le pithécanthrope, ou anthropopithèque, père immédiat de l'homme de Néanderthal et de la Chapelle-aux-Saints et des autres, dont on avait retrouvé les ossements. La création de l'homme par Dieu n'était qu'une fable biblique, qui n'était même plus bonne pour les enfants, et que l'on avait eu raison de bannir des écoles, où maintenant, grâce au laïcisme scolaire, on enseignait à tous les petits Français la descendance simiesque de l'homme.

Tout cela s'écroule avec le squelette de l'époque glaciaire, frère de tous les squelettes des cimetières du XXe siècle.

Voici encore que M. Flourens, le fils de l'illustre physiologiste et l'ancien ministre des affaires étrangères, déclare, dans une *Lettre* à M. le chanoine Gaudeau, qu'il « repousse *l'idée même d'évolution comme contraire à la science, à la foi catholique et au progrès* » (1).

Il donne « acte aux évolutionnistes théistes que leur système, grâce à l'appel ingénu à l'intervention divine, est moins absurde que celui des évolutionnistes athées. Mais c'est tout. « Il n'est pas plus vrai. Malheureusement pour eux, il est contredit par les données de la science. » Ainsi, « les métis, nés du croisement de deux races, accouplées par la volonté humaine, sont stériles; les plantes hybridées, dès qu'elles sont soustraites aux soins du jardinier, se déshybrident. Les dégénérescences causées... par les maladies constitutionnelles et héréditaires, s'atténuent et tendent à disparaître, dès que les causes extérieures qui les ont occasionnées n'exercent plus leur influence... L'expérience a, sur tous les points, démontré la fausseté des théories de Darwin. »

C'est une erreur de croire « la substance cosmique, matérielle ou immatérielle, peu importe, douée d'une activité propre, en vertu de laquelle elle se transforme sans cesse, par l'effet d'une force de sélection, passe d'une forme plus primitive dans une forme plus perfectionnée. » L'évolutionnisme a dû son succès, non pas à des preuves scientifiques qui n'existent pas, mais aux promesses qu'il fait aux races futures de l'amélioration de leur sort... Toutes les sectes, communistes, socialistes, collectivistes,... nihilistes, anarchistes et francmaçons « ont fait de l'évolutionnisme leur *Credo* philosophique et scientifique... Mais quand on lit, dans un journal catholique, sous

1. C'est moi qui souligne ces mots.

la plume d'un écrivain catholique, une phrase comme celle-ci : « C'est sur l'évolution que se fondent nos espérances », on est déconcerté (1).

IX

Que dirons-nous maintenant de l'ensemble de la « philosophie nouvelle », saluée comme la brillante aurore d'une ère merveilleuse pour la métaphysique, pour la pensée française et mondiale?

Le *Matin* écrivait naguère :

« M. Bergson ne nous dit pas un seul mot de Dieu, de l'âme ou de la morale.

» Alors, qu'est-ce qu'il dit? Et qu'est-ce qu'il « révèle »? Une méthode, ma chère! Cette gloire, ou plutôt cet homme, « une des gloires de la pensée française », s'occupe à réfuter... une erreur de la philosophie de tous les temps... (?). » Laquelle? Le *Matin* ne le dit pas et réduit à presque rien le bergsonisme.

« Le système tout entier, dit la *Revue de Philosophie*, est absolument incompatible avec la doctrine de l'Eglise. »

Sans doute, Agathon, dans l'*Opinion* du 1er juin 1912, raconte qu'un étudiant de lettres en Sorbonne, qui proclamait son admiration pour Blondel et Bergson, disait : « Je crois que je serais un esprit profondément irréligieux, si je n'avais pas fait de philosophie. » Et il affirmait que son expérience était celle de la plupart de ses camarades. Pour M. Lotte (directeur du *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université*, 18 professeurs de Faculté, 184 professeurs de Lycées et de Collèges, 12 primaires) ce fut la lecture de l'*Evolution créatrice* de M. Bergson qui fut déterminante. « Je ne sais plus quel Athénien dans le *Banquet* de Platon, écrit-il, déclare qu'il ne vit vraiment que depuis qu'il a connu Socrate; j'en dirais autant de Bergson, si, depuis que je l'ai connu, je n'étais redevenu chrétien. C'est l'étude de sa philosophie, étude que j'ai commencée dans le plus épais matérialisme, qui m'a ouvert le chemin de la délivrance. Jusqu'en 1902, j'eus l'esprit bouclé par Taine et Renan; c'étaient les dieux de ma jeunesse. » Cette dernière phrase nous fait saisir le mode d'action de la philosophie bergsonienne; elle est surtout négative et c'est à sa critique des doctrines mécanistes qu'elle doit sa séduction et son influence.

La « critique » pénétrante des doctrines mécanistes doit-elle suffire aux catholiques pour leur faire accepter la philosophie de M. Bergson, comme a l'air de l'accepter Agathon, qui, il est vrai, voit en M. Edouard Le Roy « l'un des apologistes chrétiens les plus en vue de l'heure présente » (??)? Non, certes, et M. le chanoine Gaudeau répond éloquemment que le bergsonisme, c'est un pragmatisme, mais non pas une véritable doctrine de l'action. C'est un pragmatisme au

1. *Foi catholique*, 15 février 1912, p. 183, 184.

sens purement négatif et erroné du mot, parce que cette doctrine n'est qu'un long et tortueux blasphème contre l'intelligence qu'elle supprime, pour lui substituer le « primat » d'une action universelle sur laquelle la volonté de l'individu n'a aucune prise; la conscience personnelle, l'action de chacun de nous reste donc sans but et sans règle, et nous n'en sommes aucunement les maîtres. Rien n'est donc plus faux que de s'imaginer qu'une telle doctrine donne aux jeunes gens le « sens de l'action ».

« C'est de la jeunesse séduite par ce mirage qu'il faut répéter ce que disait déjà Gaston Paris des jeunes gens de son temps, trompés par les premières lueurs de ce faux idéalisme :

« On dit à la jeunesse : Il faut aimer, il faut vouloir, il faut croire, il faut agir : sans lui dire et sans pouvoir lui dire quel doit être l'objet de son amour, le mobile de sa volonté, le symbole de sa croyance, le *but de son action.* »

« La philosophie « nouvelle » renverse si bien les choses que l'un de ses adeptes prend pour maxime (et il est logique) : « *agir pour connaître* ». Outre que, comme je l'ai déjà dit, *agir pour connaître,* si on prend les choses à la lettre (et c'est ainsi que les prend M. Bergson), c'est *agir sans connaître,* ce qui ravale l'homme bien au-dessous de la bête, il suffit de réfléchir un instant pour constater l'invraisemblable contradiction de ces formules décevantes. Car enfin, si vous agissez pour connaître, c'est donc que connaître est le but de votre action. C'est donc qu'avant d'agir vous connaissez ce qu'est connaître et vous connaissez qu'il est bon et désirable de connaître plus et mieux, et vous connaissez comment il faut agir pour connaître ainsi. C'est donc que, bon gré mal gré, vous connaissez avant d'agir, et vous agissez en vertu de votre connaissance. Alors, c'était vraiment bien la peine de disséquer cette pauvre Philosophie pour essayer vainement de lui mettre le cœur à gauche, ou plutôt le cœur à la place du cerveau! Tant il est vrai que, seule, la raison, l'intelligence peut blasphémer et essayer de nier l'intelligence et la raison et que ces tentatives de suicide mental sont impuissantes! Fort heureusement, il n'est pas aisé de sortir tout à fait du bon sens. On peut y arriver cependant, à force de se livrer à l'exercice de la « torsion mentale », hygiène à rebours recommandée par M. Bergson. Mais il faut plaindre ceux qui y parviennent, car ce degré de modernisme est incurable, et il faut dire du bon sens ce que le poète a dit de l'honneur : C'est

Une île escarpée et sans bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

« Donc, en dépit de ses apparences de réaction antimatérialiste, la philosophie de M. Bergson est, pour nous en tenir au point de vue qui nous occupe, le plus radical de tous les déterminismes : plus

radical, s'il se peut, que celui de Kant et que celui d'Auguste Comte, parce que, plus radicalement, plus cyniquement encore que l'un et l'autre, il supprime l'absolu, et l'absolu est l'unique atmosphère dans laquelle puisse éclore la liberté. M. Bergson se présente volontiers, au Collège de France, devant les belles mondaines qui forment la partie la plus enthousiaste de son auditoire, en tenant en main les œuvres de Spinosa et les commentant onctueusement. Et j'ai entendu de mes oreilles d'élégantes perruches, qui se croyaient des catholiques, et même des « femmes d'œuvres », et qui, après avoir fait longuement stationner leurs automobiles à la porte du Collège de France pour arriver des premières au cours du « maître », disaient en minaudant : « Ah! ma chère, il est bien un peu panthéiste, mais il parle si bien! Il dit des choses si merveilleuses sur « l'intuition »! Et Spinoza, expliqué par lui, c'est si beau! »

« La vérité, c'est qu'il faut nous croire vraiment bien naïfs pour s'imaginer que nous prendrons jamais Spinoza, même expliqué par M. Bergson, pour un professeur de liberté. « *Il n'y a rien de contingent dans la nature des êtres.* » (*Ethiq.*, prop. XXIX). Cette maxime de Spinoza résume en effet toute la philosophie de M. Bergson. » (1)

D'autre part, la *Correspondance de Rome* disait naguère :

« Comment M. Leroy a-t-il pu croire que les idées bergsoniennes peuvent servir de base ou de point de départ à une apologie du christianisme? C'est ce que je ne suis jamais arrivé à comprendre. Je vois bien comment il y greffe une vague religiosité se formulant en propositions provisoires; mais ces vues n'ont plus rien de catholique. Gillouin, dans son petit livre : « *La Philosophie de M. Henri Bergson* » est dans le vrai, lorsqu'il affirme que dans le système bergsonien il y a place pour le héros, mais qu'il n'y en a point pour le « mystique », — entendez, pour l'homme religieux...

« ... Cette « philosophie nouvelle » est radicalement opposée à la foi catholique. Le nom de Dieu se trouve une fois, je crois, dans les

1. M. l'abbé Dossat, dans la *Croix* du 12 octobre dernier, après avoir constaté l'engouement de certains prêtres pour « le verbe sonore et élégant » de M. Bergson dont ils seraient disposés à dire, après M. E. Le Roy, que la révolution bergsonienne est « égale en importance à la révolution kantienne ou mieux à la révolution socratique », que « l'avenir est là », là désormais « le point de départ de toute philosophie spéculative », il ajoute avec raison : « C'est là ce qui nous inspire des craintes sur l'issue du mouvement de notre jeunesse. Si nous ne prétendions faire avec elle que l'étape d'un jour, dans un grand élan d'enthousiasme nous l'entraînerions aisément aux efforts héroïques. Mais l'œuvre qui réclame ses énergies est à la fois plus mâle et plus lente. On ne relève pas une société chrétienne, on ne trempe pas des âmes catholiques, on ne régénère pas un peuple avec des chants d'occasion; il y faut une pensée forte et substantielle servie par des âmes convaincues; car s'il est vrai que les intérêts dirigent les hommes, derrière ces intérêts une pensée se cache; ce sont les idées qui gouvernent le monde. Si nous nous débattons tristement dans l'anarchie politique et sociale, c'est que l'anarchie bouleverse, depuis plus de cent ans, tout l'ordre de nos pensées.

œuvres de Bergson; et il s'agit là d'une notion absolument contradictoire à l'idée catholique d'un Dieu transcendant.

» La manière même dont Bergson conçoit la causalité doit *exclure les démonstrations traditionnelles de l'existence de Dieu*, — démonstrations dont la valeur ne peut être niée par un catholique sans témérité. En effet, en dernière analyse, cause et effet ne sont point distincts. Nous les opposons, toujours suivant Bergson, dans l'ordre conceptuel; et nous en avons le droit, car c'est là une exigence de la vie pratique. Mais ce n'est là, dans le langage de l'école bergsonienne, qu'un fractionnement conceptuel d'un devenir unique. Nous concluons à l'Infini, parce que toute fécondité réelle, toute amplification d'être, doit y plonger sa racine. « Mirage intellectuel », diront les bergsoniens : c'est « l'élan vital » même qui est fécond, et l'est en dernière analyse; c'est le devenir même qui s'amplifie; c'est l'évolution qui est créatrice! — Comment pourra-t-on articuler, avec une pareille conception, la preuve d'une existence infinie, source transcendante de tout être contingent, de tout devenir? »

Et puis, M. Bergson prétend que l'on a tout gâté le jour où « le *temps* a été fait *espace*, par une confusion du successif et du simultané ». — Mais le moi, esprit et matière, est étendu, évolue dans l'*espace*, et sa durée a une mesure, le *temps*.

« L'erreur initiale de la philosophie nouvelle semble consister dans la soi-disant intuition de la durée que nous fournit l'introspection; en réalité, nous ne connaissons pas par notre essence, mais seulement par nos actes et nos opérations, et la psychologie ne saurait procurer le principe de la métaphysique; le temps est bien un flux, mais nous ne sommes pas ce flux, et la « durée » bergsonienne unit, sur la foi d'une expérience sensible qui ne peut pas nous révéler notre essence, deux choses absolument différentes : la chose qui dure, c'est-à-dire qui persévère dans l'être, et le temps qui mesure cette durée » (*Revue de Philosophie*, sept.-oct. 1911).

De plus, « la philosophie nouvelle, de son propre aveu, n'a pour objet que le *devenir*, qu'elle n'exprime d'ailleurs que par formules symboliques. Elle n'est donc, pour employer son langage, qu'une « attitude » de l'esprit contemporain, et il n'en restera qu'un souvenir historique » (Mgr Blanc).

« M. Bergson, disait le *Polybiblion*, 1907, II, p. 406, M. Bergson se sépare nettement du positivisme, de l'évolutionnisme fataliste, affirme l'esprit et la liberté (?); mais son immense effort n'aboutit pas, parce qu'il s'obstine à réduire la *substance* à la *durée*, à ramener l'*être* au *devenir*. S'il combat et détruit le naturalisme de Spencer, s'il dépasse le criticisme de Kant, il ne peut pas se dégager de l'idéalisme et du phénoménisme; son *élan vital*, créateur des êtres et de

leurs tendances, est une conception très voisine du panthéisme.

La *Revue Thomiste* de mars-avril 1912 exécutait ainsi sommairement le bergsonisme :

« Je me demande comment M. Bergson parvient à concevoir un devenir sans sujet..., une mélodie, un son sans air sonore, un élan vital sans rien qui s'élance et qui vive, un vol sans oiseau, un galop sans cheval, une course sans coureur, le devenir sans rien qui devienne, le divin sans un Dieu, la sagesse sans un sage... ?

» De fait, le bergsonisme déjà commence à vieillir; dans quelques années il sera aussi usé, aussi fastidieux que les opéras-comiques qu'on jouait il y a trente ans, et dont personne ne parle plus. »

M. le chanoine Gaudeau a raison de dire :

« Tandis que Spinoza croit à l'existence réelle de la substance divine unique, en laquelle il absorbe le monde, M. Bergson, lui, remplace toute substance, toute réalité, toute existence par l'Action universelle, flux créateur et toujours nouveau, qui est le monde, qui est Dieu, qui est tout et qui n'est rien, puisque tout se fait et rien n'est; c'est dans le courant de cette action universelle, créatrice et divine, qu'il faut nous plonger par la « torsion mentale », grâce à un effort « d'intuition » sans cesse renouvelé, en nous arrachant à la grossière illusion de notre intelligence, qui nous persuade sottement que quelque chose existe, que nous existons, que Dieu existe et que nous sommes des individus réels, distincts les uns des autres, du monde et de Dieu.

La panthéisme de Spinoza est un panthéisme « statique »; le panthéisme de M. Bergson est un panthéisme « dynamique ». Celui-ci est encore un peu plus absurde que celui-là : c'est toute la différence.

C'est donc encore une indulgence erronée et même dangereuse, d'accorder à M. Bergson que, tout en n'imprimant pas « dans les esprits les convictions qui décident d'une existence », cependant il « *parle au cœur pour lui rendre Dieu sensible* » (1).

Non, M. Bergson parle uniquement à l'imagination pour la tromper et la séduire, et de manière à arracher à l'esprit toute croyance en Dieu, en l'âme et en la liberté.

Le bergsonisme n'est-il pas encore le scepticisme, le dilettantisme à la Renan? M. Robert Kemp, rédacteur irréligieux de l'*Aurore*, y écrivait naguère, à propos du vingtième anniversaire de la mort de Renan : « Je ne sais si je m'abuse. Il me semble entrevoir une sorte de parenté entre lui et la philosophie à la mode, le bergsonisme. Pour Renan, le bien et le mal, le vrai et le faux se fondaient les uns dans les autres « par des nuances aussi indiscernables que celles du cou de la colombe », comme il le dit dans *la Prière sur l'Acropole*. Ainsi, la raison humaine, presque incapable de saisir les subtiles, mouvantes, fuyantes et toujours changeantes limites qui séparent l'erreur de la vérité, doit se défier d'elle-même, et, timidement, accueillir toutes les opinions, crainte, en en repoussant quelqu'une, de blesser une parcelle de vérité.

1. A. Dossat, *Les jeunes catholiques et l'influence de Bergson*, dans la *Croix*, du 13 juin 1912.

« Tel fut, à son aboutissement — si vous voulez, à sa période de décadence, — le système de Renan. Pour M. Bergson et ses disciples, il y a une sorte d'inéquation radicale entre la raison, qui est fixité, immobilité, classement, division, — et la réalité, qui est perpétuel changement, mobilité, suite ininterrompue, développement continu, etc. Dès que la première veut saisir la seconde, elle l'arrête, laisse échapper l'essentiel, c'est-à-dire le « continuel devenir », et nous en fournit une image déformée, une caricature. N'y a-t-il pas entre la simple tendance d'esprit du renanisme, et la doctrine plus affirmée, plus décidée de M. Bergson, d'étroits rapports? M. Bergson fait intervenir, à côté de la raison, cette faculté indéfinissable, mystérieuse, qu'il appelle l'intuition. Et je crois qu'ici Renan ne l'aurait pas suivi. Mais, ou je me trompe fort, les philosophes de profession — étrange alliance de mots! — trouveront là d'intéressants « motifs », s'il leur plaît de célébrer la mémoire de Renan. »

Sans chercher dans ces lignes une raison suffisante pour condamner Bergson, nous croyons que le rapprochement Renan-Bergson est assez suggestif, et valait la peine d'être relevé.

Le proverbe est vrai : « Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es. » La parenté qu'établit ici M. Robert Kemp ouvrira peut-être les yeux à plusieurs, mieux que ne feraient de longs raisonnements.

Le bergsonisme a le tort commun à la plupart des philosophies réformatrices de nous convier solennellement... à découvrir l'Amérique. « Matière et mémoire », perception et liberté, conscience et vie, temps et espace, intelligence et Dieu, ne sont pas pour les penseurs des terres inconnues. Il y a de longs siècles que « les patriciens de l'intelligence humaine », comme Cicéron appelait les grands philosophes de la Grèce, ont livré aux hommes les résultats de leurs réflexions de génie sur l'homme, Dieu et le monde, objet éternel de la philosophie : ce sont là des trésors où il faut creuser pour trouver, mais dont on ne peut s'écarter qu'en s'égarant. M. Bergson s'égare en consacrant un très beau talent et des efforts admirables à gâter, sinon à dénaturer le « sens commun » et la perception sensible, la mémoire et la conscience, la durée et l'espace, la substance et le moi, la création et la vie, Dieu lui-même ou l'Absolu, dont il n'a pas encore saisi la nature et la toute-puissance créatrice. Il excelle à soulever et à compliquer les problèmes philosophiques; mais il n'en résout aucun.

Dans l'*Année philosophique* publiée par M. Pillon (la 22e), M. Dauriac ne craint pas de dire, (p. 55), tout en louant fort le bergsonisme : « Otez à M. Bergson sa manière d'écrire et vous serez bien près d'éteindre sa pensée. Depuis que ce philosophe a pris rang parmi les conducteurs de l'esprit contemporain, il a donné droit de cité à la métaphore dans le vocabulaire philosophique. Par là, — rien que par là, —

il rappelle le merveilleux inventeur de mythes que fut Platon. » — Pardon : le mythe peut exprimer sous le voile du symbole de bien grandes vérités, tandis que la métaphore, qui n'est qu'une image, n'exprime pas toujours une idée. Il y a une distance infinie entre les célèbre mythes de Platon et les métaphores de M. Bergson. »

M. Bergson, « dialecticien prestigieux, admirable écrivain, a trop dédaigné le contact avec les choses et les déductions de la raison, pour se confier aux vagues lueurs d'une intuition décevante, source d'illusions et de chimères. »

Sa philosophie reste immanentiste et évolutionniste et par là même inconciliable avec une théodicée chrétienne, si bien qu'on ne peut comprendre l'engouement de catholiques comme Le Roy et surtout de certains prêtres-professeurs pour le bergsonisme.

« C'est une jolie philosophie, une belle phrase musicale », comme dit M. Rageot. Mais en imitant le goût de M. Bergson pour les métaphores poétiques, on devrait définir sa philosophie un merveilleux feu d'artifice, un « jaillissement » superbe de brillantes fusées, retombant en gerbes d'étincelles, en pluie d'étoiles d'or, mais sans laisser d'autre trace que le magique souvenir d'un éblouissement « charmeur ».

Mgr DELMONT.

CE QUE LE PAPE DEMANDE DES CATHOLIQUES

Si le sens catholique n'était évidemment amoindri et parfois oblitéré chez la plupart de ceux qui font profession d'être des fils soumis de l'Eglise, il y a longtemps que la parole du Pape aurait été comprise et exactement obéie. Mais, il faut bien le dire, outre que chacun s'arroge le droit d'interpréter à sa façon les enseignements qui nous viennent de la chaire de Pierre, la diminution de l'esprit de foi fait que ces mêmes enseignements n'ont plus, pour bon nombre de chrétiens, la même impérieuse autorité. Il y a, en dépit des protestations plus ou moins sincères d'obéissance et de soumission, comme une arrière-pensée, nous ne disons pas de révolte, mais d'obstruction inavouée. On ne s'insurge pas contre les doctrines pontificales : on les entend à sa manière qui est rarement la bonne. Chacun se croit vocation pour interpréter la pensée du Chef de l'Eglise : de là ces divergences d'opinions, ces erreurs de tactique, ces affirmations doctrinales qui vont juste à l'encontre des inten-

tions et des volontés clairement exprimées par celui qui seul a autorité pour parler en maître.

Le spectacle qu'offre à cet égard une certaine presse catholique est plutôt pénible. Ou l'on feint de ne pas comprendre ce que dit ou veut le Souverain Pontife, ou véritablement on ne comprend ni l'un ni l'autre. Des journaux qui se donnent comme les échos très fidèles de la pensée du Pape, ou du moins qui le prétendent, en sont encore à savoir, en matière religieuse, politique, sociale et économique, ce que contiennent de clair, de précis, de nettement exprimé, les admirables encycliques qui traitent de tous ces sujets. Combien de rédacteurs de feuilles réputées catholiques, ont lu et médité ces lumineux enseignements sur toutes les questions à l'ordre du jour? Et s'ils les ont lus, comment les ont-ils compris ou voulu les comprendre? Ici l'esprit de parti, là l'intérêt, ailleurs des raisons politiques ou bien des considérations d'un ordre moins relevé encore, mais surtout la funeste tendance au libéralisme : autant de causes qui vont à défigurer, à dénaturer la parole pontificale. Quand Rome a parlé cependant, la cause est entendue. Il ne devrait y avoir, dans la presse catholique, qu'unanimité et spontanéité à déférer aux volontés du Vicaire de Jésus-Christ.

Cette divergence de vues et ces contestations entre représentants de l'opinion catholique sont même injurieuses au Pape, en faisant entendre qu'il ne parle pas assez clairement pour se faire comprendre de tous, et que ses encycliques sont des *énigmes* qu'il est loisible à chacun de déchiffrer à sa façon.

Et cependant, quoi de plus limpide, de plus lumineux que tout ce qui tombe des lèvres de l'auguste Pontife! On est donc acculé à cette alternative : ou il n'existe pas de presse franchement catholique, ou le Pape parle une langue inintelligible. Or, comme tout, dans les doctrines du Chef de l'Eglise, porte la marque d'une inspiration surnaturelle et, par conséquent, d'une clarté éblouissante, nous sommes conduits à conclure qu'il y a, ou déformation du sens catholique, ou obstruction de la part d'une certaine presse libérale et de ceux qui l'inspirent. Autrement, nous aurions le spectacle d'une entente parfaite entre tous les organes qui se donnent comme les défenseurs de la cause catholique : ce qui n'est pas.

Et chose curieuse, tous ont la prétention de refléter la vraie doctrine sur toutes les questions qu'a tranchées d'une façon décisive la parole inspirée de Pie X. La *Démocratie* de Marc Sangnier, qui déraisonne en matière politique et sociale, se croit ou feint de se croire parfaitement en règle avec l'orthodoxie. La *Croix* qui continue à patronner le libéralisme de M. Piou, et comptait comme autant de victoires à l'actif de la cause catholique les succès de libéraux avérés, se donne comme l'organe de la pensée pontificale. La *Libre Parole* qui, par la plume de M. Bazire, plaidait naguère pour le syn-

dicat a-confessionnel, affiche la prétention de marcher avec Rome.

Et combien d'autres chez lesquels on pourrait relever la même prétention, qui ne semblent pas se douter que le Pape a résolu toutes ces questions d'une manière définitive, qui ne laisse place à aucune interprétation particulière, mais commande la soumission la plus entière! Peu nombreux sont, au total, les organes religieux, échos fidèles de la doctrine pontificale et instruments soumis des volontés du Chef de l'Eglise. Que de discussions pénibles et oiseuses, que de luttes fraternelles, que d'animosités évitées, si sincèrement, loyalement, tous ceux qui prétendent à l'honneur de servir la cause catholique, se donnaient la peine de lire et de comprendre ce que le Pape demande d'eux pour le bien de la religion et le plus grand profit de la société! L'unité de doctrine, la communauté de vues, le même dessein de servir la même cause, la même docilité aux enseignements qui descendent de la chaire de Pierre, le même souci des intérêts de l'Eglise et de la prospérité du pays, le même désintéressement en vue du succès de toutes ces grandes choses, feraient vraiment de la presse catholique une véritable puissance, une force imposante par son homogénéité. Faute d'écouter le Pape, faute d'entendre et de comprendre ce qu'il veut des catholiques de France, dans les circonstances difficiles qu'ils traversent, la presse catholique donne le lamentable spectacle d'un désaccord foncier sur toutes ces graves questions qui s'agitent à l'heure présente, et qui intéressent aussi bien l'avenir de la France que le sort de la religion. De là, nulle entente, nulle cohésion, nulle unité de vues et de direction dans les rangs de ceux qui représentent la presse militante. Il en résulte une grande déperdition de forces de notre côté, et cela au profit du parti adverse. Au lieu de faire bloc contre l'ennemi commun, au lieu de concentrer tous leurs efforts contre ses criminelles entreprises, les organes de défense religieuse en sont réduits à épuiser le meilleur de leurs forces dans des discussions où l'entêtement, l'esprit de parti, mais surtout le funeste esprit libéral jouent un triste rôle. Tous cependant se flattent de marcher avec Rome, dans le même temps qu'ils donnent à l'auguste Chef de l'Eglise les plus justes motifs de crainte et de tristesse. C'est donc à tort que l'on se représenterait la presse catholique en France comme une grande force, comme un levier puissant, capable de soulever l'opinion dans un même sens et dans un même but La force, elle ne pourrait lui venir que de son entière soumission à la chaire de Pierre. L'union entre tous les catholiques, par le moyen d'une même doctrine ordonnée à la défense des mêmes intérêts : voilà tout ce que le Pape demande de nous. Et pour rendre cette union facilement réalisable, comme pour la dégager de toutes les causes qui pourraient en compromettre le succès, il l'a placée sur le terrain religieux où doit nécessairement se faire l'accord de tous les enfants de l'Eglise.

Et cependant, même sur ce terrain, que l'entente est chose difficile! Quelle obstination à ne pas vouloir comprendre! Quelle mauvaise foi dans les raisons alléguées naguère encore pour justifier une attitude absolument contraire aux désirs exprimés par le Chef de l'Eglise! Et encore aujourd'hui, que de feintes, de dissimulations, de prétéritions, de faux-fuyants, toujours avec la prétention d'abriter ces tactiques sous l'égide du Vatican!

Il devrait y avoir accord parfait dans tous les organes catholiques sur toutes les questions religieuses, politiques et sociales tranchées par la sagesse et la clairvoyance du juge suprême des conflits doctrinaux.

Les documents pontificaux, encore une fois, ont parlé assez clairement sur toutes ces questions, pour que tous ceux qui veulent bien prendre la peine de les lire ne conservent aucun doute sur la solution qu'elles ont reçue. Pourquoi dès lors ces interminables discussions, ces polémiques ardentes dans la presse, ces controverses à n'en plus finir?

Faut-il mettre tout cela au compte de l'esprit de parti, de l'intérêt ou d'une obstination aveugle? Sans doute toutes ces causes ne sont pas étrangères aux conflits dont nous parlons. Mais par-dessus tout, il faut y voir cette diminution du *sens catholique* qui fausse les jugements et favorise merveilleusement l'éclosion de l'esprit libéral. Aux prises avec une doctrine ferme, appuyée sur des principes inébranlables, le libéralisme est mis en déroute; il n'y voit plus clair, il ne comprend plus, il ergote, il divague souvent, ne pouvant se rattacher à aucun point d'appui, et ne prenant dans les doctrines que ce qui flatte ses vues personnelles. Si bien que la parole du Chef de l'Eglise n'a pas d'adversaire plus fuyant, plus obstiné, plus déloyal souvent que le libéralisme qui n'est, à tout prendre, qu'une des formes les plus répandues du modernisme. Cette erreur, anodine en apparence; exécrable et néfaste en réalité parce qu'elle rejoint, dans ses conséquences rigoureuses, les thèses les plus subversives, est et sera toujours un obstacle à la diffusion de la lumière que Rome projette sur le monde chrétien, en même temps qu'un dissolvant de l'union qu'avec instance Pie X réclame des catholiques, comme le gage assure de leur victoire définitive.

Ce n'est pas sans une raison majeure que cette revue a entrepris de combattre l'erreur libérale et de la poursuivre jusque dans ses derniers retranchements. Il fallait un véritable courage pour tenter une œuvre qui allait se heurter à tous les préjugés, à toutes les idées courantes, à toutes les fausses doctrines, à toutes les déviations de l'esprit : on allait au-devant de l'impopularité, des rancunes et des plus violentes représailles. L'attente n'a pas été trompée. Les colères du camp adverse n'ont pas désarmé. Je crois que la *Critique du Libéralisme* peut y trouver le meilleur témoignage des services

qu'elle rend à la vérité intégrale, et comme la récompense des efforts qu'elle fait pour maintenir, à tout prix, les droits de l'orthodoxie, contre une cabale qui vise à les amoindrir et à les défigurer.

En somme, très rares sont les journaux catholiques qui secondent, en France, l'action du Pape, dans le programme qu'il s'est imposé dès le début de son pontificat : tout restaurer dans le Christ.

Et la raison en est que beaucoup sont infestés, plus ou moins, du virus libéral et, par conséquent, incapables de voir clair dans la situation angoissante du moment, qui est caractérisée par la lutte acharnée de toutes les forces de l'erreur contre la vérité.

Il n'y a pas que nos ennemis franchement avoués pour nuire à l'œuvre de défense religieuse : plus dangereux de beaucoup sont ces organes soi-disant catholiques, sans principes, sans doctrine, qui se mêlent de traiter les questions religieuses avec une suffisance qui trahit leur complète ignorance des choses dont ils parlent. Et ceux-là sont les premiers à incriminer et à bafouer ceux qui, fermement et inébranlablement fidèles à la grande voix de Rome, se croient permis de redresser les erreurs et de combattre les fausses doctrines, non pas en leur nom, ce qui serait ridicule, mais au nom de la vérité éternelle dont le Chef de l'Eglise est l'organe. Nous a-t-on assez rebattu les oreilles de ces récriminations par lesquelles des adversaires, touchés au bon endroit, cherchaient à étouffer nos justes protestations : théologiens sans mission, écrivains sans mandat, dénicheurs d'hérésies, enfonceurs de portes ouvertes. Dons Quichottes de sacristie, sans compter les autres qualificatifs beaucoup plus injurieux! Mais pourquoi ce déchaînement de mauvaise humeur, d'animosités. voire même de colères à l'égard d'écrivains qui ont tout au moins le mérite de parler de ce qu'ils savent? N'y aurait-il pas là l'indice le plus certain de la solidité de leur doctrine, et comme une démonstration toujours renouvelée du sort réservé à ceux qui luttent pour les nobles causes?

Quoi qu'il en soit, nous nous retournons vers les catholiques et nous leur demandons : « Oui ou non, le Pape a-t-il parlé sur toutes les questions qui vous divisent encore aujourd'hui; oui ou non, l'a-t-il fait en termes assez clairs, assez précis, pour qu'aucun doute ne subsiste dans les esprits, pour qu'aucune hésitation ne soit possible dans l'adhésion entière, absolue à ses enseignements? » Répondez, libéraux obstinés qui savez bien que vos doctrines ont été solennellement condamnées par Rome; répondez, démocrates chrétiens qui feignez de ne pas comprendre qu'il y a une démocratie, la vôtre, qui est en opposition formelle avec les lois de la hiérarchie sociale, lois proclamées par Pie X comme essentielles à la constitution de toute société humaine; répondez, catholiques sociaux qui, au nom d'une prétendue solidarité chrétienne, reléguez la charité au nombre des vertus démodées; répondez vous tous qui rêvez d'instaurer une nou-

velle société, non plus suivant les lois de la subordination à tous les degrés de l'échelle sociale, mais suivant les fausses maximes d'un égalitarisme utopique et révolutionnaire. Répondez aussi, politiques libéraux qui vous accommodez fort bien de la neutralité religieuse, tenant pour complètement séparés deux domaines, intimement liés cependant dans leur principe et dans leur fin. Répondez enfin vous tous qui, sous un prétexte ou sous un autre, vous érigez en juges d'une doctrine qui vous est imposée et non livrée à vos interminables discussions.

Eh bien! catholiques dissidents, ce que le Pape demande et attend de vous, pour réaliser cette union sans laquelle notre pays ne saurait être sauvé, c'est une entière et confiante soumission à ses enseignements dans toutes les questions qui vous divisent, et non une interprétation fantaisiste et intéressée qui sème la division dans vos rangs.

Quoi d'étonnant après cela que les écrivains qui s'avisent de rappeler ces vérités recueillent des sarcasmes et s'attirent des animosités?

Et pourtant quelle merveilleuse unité, quelle force, quelle promesse de victoire si tous les catholiques, tous les organes de la presse religieuse, au lieu de se constituer les interprètes de la parole du Chef de l'Eglise, s'y montraient fidèlement et aveuglément soumis! Mais ce n'est là qu'un beau rêve. Libéraux, démocrates chrétiens, catholiques sociaux, etc., continueront de contredire, dans les faits, les enseignements du Pape, tout en protestant de leur entière soumission et de leur filiale obéissance. Comme par le passé, ils cribleront de leurs sarcasmes ou de leurs injures ceux qui ne cesseront de leur répéter : « Mais lisez donc et comprenez ce que le Pape demande de vous, et ne cherchez pas à abriter vos fausses doctrines derrière une autorité qui les réprouve et les condamne. »

Le Pape n'a pas seulement condamné les fausses doctrines, il nous a donné de précieux avertissements pour nous mettre en garde contre les fausses alliances. Avec cette sûreté de coup d'œil qui lui permet de se rendre compte de tous les dangers qui assaillent les catholiques, il les adjure de ne pas « mettre les pieds dans le camp ennemi. » Qu'est-ce à dire? Et à quelles préoccupations répond cette pressante recommandation?

On sait que bon nombre de catholiques, et parmi ceux-là les démocrates chrétiens et leurs pareils, les catholiques sociaux, méconnaissant les véritables conditions d'une union possible et utile, se sont montrés favorables aux alliances les plus hétérodoxes, sous prétexte de grossir leurs rangs de tous ceux qui, sans partager leurs convictions religieuses, se disaient partisans de toutes les libertés.

C'est surtout le cas de l'ineffable Marc Sangnier qui, on se le rappelle, ouvrait toutes grandes les portes de sa maison à tous ceux qui consentiraient à y entrer sous les auspices de la seule liberté.

Libres-penseurs, juifs, protestants et autres mécréants étaient conviés à signer, avec le grand chef de la démocratie, un traité d'alliance se résumant en un seul article : respect de toutes les libertés. Un propriétaire proposant une alliance à des cambrioleurs pour la défense de ses intérêts, n'aurait pas été plus mal inspiré que le grand chef des démocrates. Heureusement que les appelés ont eu assez de bon sens pour ne pas répondre à la très pressante invitation qui leur était faite et se sont excusés à peu près en ces termes : « Nous remercions infiniment le maître de maison de sa très aimable invitation, mais comme la liberté au nom de laquelle il nous accueille chez lui nous donnerait toute facilité pour y commettre des dégâts, et, par ailleurs, nous sachant dans de mauvaises dispositions, nous le prévenons charitablement que nous préférons rester dehors. » Et c'est ainsi que M. Marc Sangnier qui comptait sur un grand nombre de convives en a été pour les frais de son dîner.

Mais l'idée de ces alliances hybrides a survécu à la fâcheuse aventure du grand promoteur du parti nouveau, et aujourd'hui encore des catholiques libéraux auxquels ne répugnent pas les concessions sur le terrain même des principes, rêvent d'associations où, moyennant l'abandon des questions qui divisent, se ferait, vaille que vaille, une union ayant pour objet la revendication de la liberté au profit de tous. Cette thèse archifausse et indéfendable, au point de vue de la saine doctrine, a de nombreux partisans. C'est contre elle que Pie X s'est élevé en nous disant de ne pas mettre les pieds dans le camp ennemi. Le camp ennemi, ce ne sont pas seulement les adversaires déclarés du catholicisme, les persécuteurs de la religion, ce sont aussi tous ces fauteurs de fausses doctrines, ces amoindrisseurs de vérités, ces démolisseurs de principes aux yeux desquels la fin justifie toujours les moyens.

Le passé est là pour nous dire ce qu'il en est de ces unions faites au hasard des rencontres, et sous le couvert du plus large libéralisme.

Ce ne sont pas de ces alliances, contractées au prix de l'abandon des principes, qui peuvent procurer à un parti quelconque la force, la cohésion, l'unité de direction sans lesquelles il est impossible de mener à bien une entreprise religieuse, politique ou sociale. On n'entend pas, bien entendu, condamner ici toute union entre honnêtes gens, séparés seulement par des malentendus qu'il est facile de faire cesser; mais encore est-il qu'il faut qu'elle repose sur le respect absolu des vérités intangibles.

Toute union consentie par le sacrifice des principes qui sont à la base de la religion, du gouvernement des Etats, de la société et de la famille, est une union infaisable et impraticable. C'est de celle-là cependant que rêvent tous les prôneurs de combinaisons à succès infaillible, et dans tous les domaines : catholiques amoindris, politi-

ques d'expédients, sociologues de contrebande. De ces marchandages de consciences, de ces combinaisons faites en fraude de la vérité, de ces alliances enfin obtenues au détriment de la saine doctrine et des immuables principes, le Pape n'en veut pas, et c'est ce qu'il nous signifie quand il nous recommande de ne pas mettre les pieds dans le camp ennemi. Ce qu'il veut, c'est l'union dans le respect absolu de ses enseignements.

En résumé, Rome a parlé clairement et solennellement sur toutes les questions qui divisent les catholiques. Le temps n'est plus aux interprétations arbitraires, mais à la soumission complète, intégrale et sans arrière-pensée, à tout ce que veut et attend de nous le Souverain Pontife.

Il y va du sort de l'Eglise en France et du salut du pays. Cette résistance inavouée, mais réelle, à la grande voix de Rome qui presse les catholiques de s'unir entre eux sur le terrain exclusivement religieux, pour sauver le peu qui leur reste de leurs droits et de leurs libertés, aggrave chaque jour leur situation. Le simple bon sens suffirait, au besoin, pour indiquer la tactique à opposer à nos adversaires. N'est-ce pas sur le seul terrain religieux qu'ils nous attaquent depuis trente ans, et qu'ils poursuivent obstinément leur conquête? N'est-il pas, dès lors, tout indiqué que c'est sur ce même terrain battu de tous leurs feux convergents, qu'il nous faut porter la défense? Ce serait une simple question de stratégie, si ce n'était un ordre de celui qui a mission de commander au nom des intérêts religieux. Ce que veut Pie X, c'est que les catholiques de France forment une immense armée unie, disciplinée, homogène, dans la main de ses chefs et non, comme le prétendent les libéraux, un grand parti composé d'éléments hétérodoxes réunis sur un programme de revendication des libertés communes. Si ceux qui poursuivent cette entreprise chimérique ne le savent pas encore, nous leur apprenons qu'ils vont tout simplement à l'encontre de Rome, et que persister dans cette erreur, c'est trahir la cause catholique.

Une dernière fois je le demande à tous ceux que n'aveuglent pas l'esprit de parti, l'obstination ou l'illusion libérale : est-il un seul point sur lequel s'établissent chaque jour des controverses entre catholiques, qui n'ait été formellement élucidé par l'autorité du Chef de l'Eglise? Questions sociales, questions politiques, questions économiques ont été envisagées et solutionnées dans leurs rapports immédiats avec la question religieuse.

Libre à ceux qui veulent discuter, de le faire au mépris de la parole souveraine du Pape. Quant à nous, nous ne cesserons de les convaincre ou de leur ignorance ou de leur mauvaise foi.

STANISLAS DE HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

IL N'Y A PLUS QU'A MANGER LE MORCEAU

On se souvient des divulgations faites au sujet de la réunion Lobkowitz pour une union mondiale des œuvres et de la presse catholiques, lors du Congrès eucharistique de Vienne. Le silence dont on avait, *in extremis,* fait une loi aux assistants n'a pas été gardé. Une information lancée par l'*Echo de Paris* jeta l'affaire dans le public. Vint d'abord la lettre rectificative du comte Oppersdorff, réservée mais précise, puis la lettre de M. Giuseppe Verdad à l'*Univers,* qui soulevait un peu plus le coin du voile. On a été naturellement fort intrigué. Au point où en sont les choses, il n'y a plus d'indiscrétion à compléter les renseignements. Ceux que nous allons donner, venus de diverses sources très sûres, achèveront d'éclairer les dessous de ce projet. Voici donc le récit exact de ce qui s'est passé.

Quelques semaines avant le congrès eucharistique de Vienne, on pouvait lire dans les journaux un « communiqué » annonçant une réunion dans cette ville, à l'occasion du Congrès Eucharistique, pour les associations catholiques, en vue de créer une organisation internationale des œuvres catholiques du monde. La circulaire qui l'annonçait portait la signature du Prince Ferdinand de Lobkowitz, président, et du Comte Rességuier, vice-président, qui, tous deux, se sont distingués par leur guerre inlassable contre la feuille catholique intégrale de Vienne *Kathol.-Sontagsblat,* en faveur du bachémisme et du gladbaschisme en Autriche. Tous ceux qui désiraient prendre part à cette réunion devaient d'abord en informer le bureau central de l' « Union catholique d'Autriche », qui, ensuite enverrait une invitation spéciale. La *Koelnische Volkszeitung* ajouta à cette note qu'il ne s'agissait à Vienne que d'organisations religieuses non politiques.

L'invitation de l'Union Catholique d'Autriche a été envoyée à beaucoup de personnes de différents pays; mais, on le constata plus tard, en des formes très différentes.

Première journée : 10 sept. 1912.

Les invités se rassemblèrent dans une salle du Palais Lobkowitz le lundi 10 septembre 1912, à 9 heures du matin. Un ordre du jour avec une série de motions à voter se trouvait sur les chaises. Plus de cent personnes étaient présentes au commencement; vers la fin de la journée, on n'en comptait qu'environ quarante.

Etaient présents entre autres : Mgr Huyn, évêque de Brunn, Mgr Théodorowicz, archevêque arménien de Lemberg, Mgr Fischer-Colbrie, évêque de Kaschau, et, peu de temps seulement, le prince évêque Sapieha de Cracovie. On remarquait encore les PP. Jésuites Pupey-Girard, aumônier-conseil de la Ligue patriotique des Françaises, Boubée,

rédacteur aux *Etudes* de Paris, et Desbuquois, de l'Action Populaire de Reims (1), le comte Praschma, le comte Schoenburg-Glauchau, le prince Loewenstein, le comte Droste-Vichering junior, M. François Bachem, M. l'abbé Dr Muller de Düsseldorf, le comte Oppersdorff, M. l'abbé Fournelle, directeur du syndicalisme catholique de Berlin, le baron de Montenach de Fribourg-Suisse, M. Sourac, de la Jeunesse catholique française, M. Brifaut et le comte de Renaisse, de Bruxelles, etc.

Le prince Lobkowitz ouvre la séance. Il dit que la réunion a été convoquée pour travailler dans le même but que poursuit le Congrès eucharistique; « nous voulons travailler dans les intentions du Christ »; « nous déclarons que nous ne voulons agir que dans les intentions du Saint-Père; nous voulons maintenir rigoureusement le caractère non-politique de notre entreprise. Notre dessein est d'unir les catholiques des différents pays sans distinction de tendances; nous ne voulons pas de polémiques, mais du travail positif. Nous avons une base catholique. Nous agissons de concert avec les évêques et suivant les hautes intentions du Saint-Père ».

Le Président donne ensuite la parole à M. le Dr Leb, secrétaire-général de l'Union Catholique autrichienne.

M. le Dr Leb fait l'éloge des organisations belges qui ont remporté une victoire éclatante; les grandes organisations de l'Allemagne, nous les admirons extrêmement; quant à la France nous avons entendu parler de l'*Action populaire*. M. Leb mentionne la Suisse; il dit enfin : « C'est d'après également les mêmes principes que travaillent les catholiques de tous les pays. Il nous faut une réunion, une organisation internationale; nous avons besoin d'un bureau international, qu'il faut constituer afin de pourvoir aux relations des Unions entre elles. L'orateur pense qu'il sera bon que les différentes organisations du monde échangent leurs publications, leurs statuts, leurs expériences, etc., etc.

M. le baron de Montenach, président du « Schweizer Katholischer Volksverein », donne un aperçu historique des œuvres catholiques internationales. En commençant par l'œuvre de Saint-Vincent de Paul, il parle de l'Union sociale de Fribourg, de l'œuvre de défense religieuse fondée par le cardinal Mermillod à l'occasion du Kulturkampf et dont il lui disait : « Cette forme d'organisation internationale peut être la plus fructueuse ». M. de Montenach mentionne ensuite le Congrès des œuvres tenu à Paris en 1900, ceux de la protection de la jeune fille de Fribourg, l'idée d'organiser des relations internationales catholiques émises lors du récent Congrès de l'*Action populaire* organisé par le Père jésuite Desbuquois, la réunion tenue à Madrid pendant le Congrès eucharistique de 1911, la Confédération internationale pour la défense des droits du Pape. Il parle enfin de M. l'abbé Sonnenschein de München-Gladbach, qui a fondé à Rome une réunion (?). Il termine en disant que tous ces essais démontrent la néces-

1. Le P. Desbuquois ayant pris la parole en faveur du projet, sans se faire connaître, son incognito fut dévoilé par un assistant.

sité de l'Union proposée aujourd'hui. Les ennemis de l'Eglise nous donnent l'exemple : voyez le « Evangelische Weltbund », la franc-maçonnerie, l' « Alliance Israélite ». « Mais quelle que soit la forme qui sera donnée à l'œuvre, il faut nous réunir autour de Rome, autour du Pape ».

Le président Prince Lobkrowitz : Pour les votes, nous réunirons les séries de résolutions I et II (1); c'est pourquoi nous allons entendre tout de suite les rapports de M. l'abbé Müller de Düsseldorf, et de M. Fundter, rédacteur en chef de la *Reichspost*, qui ont à leur parler de la presse.

On ne demande pas l'assentiment des congressistes; même on se garde de donner la parole à plusieurs d'entre eux, qui, de leur place, protestent dès ce moment contre cette manière de procéder.

M. l'abbé Dr Muller répète la pensée de Lobkowitz en disant que la série II des résolutions ne traite que de choses qui se trouvent en relations directes avec la série I, c'est-à-dire avec les deux rapports qu'on va entendre. — « D'abord, dit-il, remarquons qu'il n'est pas bon de copier toutes les organisations d'un pays pour un autre; mais on peut toujours s'en inspirer utilement. La presse catholique doit donner le tableau vrai de la vie catholique. Chaque pays doit avoir un bureau d'information concernant les intérêts religieux et ecclésiastiques d'une portée internationale. Il faut se communiquer les statuts de nos œuvres, observer et décrire les idées et les tendances qui se trouvent dans les différents pays catholiques. Il faut que les chefs des œuvres catholiques et de la presse donnent leur pleine confiance à ceux qui dans leur pays constituent le centre et organisent le bureau d'informations. Vu la grande importance des intérêts catholiques en question, il est à espérer que les Ordinaires assureront des subsides réguliers à ces œuvres. Quant à la résolution pour la *Juta*, on pourra la retirer; probablement on choisira une commission chargée de prendre les mesures qui lui paraîtront nécessaires ».

M. Fundter ajoute aux paroles du Dr Müller que la presse presque entière se trouve dans les mains de la franc-maçonnerie; c'est pourquoi il est nécessaire d'adopter les vœux de M. le Dr Müller.

Le P. Augustin Galen, O. S. B., de Prague, dit : « Je crois que cette entente entre les organisations existe déjà. N'oublions pas que l'Eglise catholique elle-même constitue cette Union internationale. Si l'on veut former une Union, il faut non pas la commencer par en haut, mais se mettre en relation avec les organisations déjà existantes ».

M. l'abbé Dr Fournelle, de Berlin, dit : « Notre vénéré président a dit qu'une action de l'Union catholique d'Autriche visant la fondation d'une organisation catholique internationale rentre entièrement dans le cadre du Congrès eucharistique, et que cette action ne veut par consé-

1. Entente internationale des organisations catholiques et organisation internationale de la presse.

quent autre chose que l'Union étroite avec le Christ ». J'ai assisté à une première séance analogue à la nôtre, tenue à Madrid, l'année dernière, sous la présidence de M. le sénateur Cepeda de Valencia et du Père Desbuquois de Reims. Il y avait les ressortissants de nombreux pays : Espagne, Italie, France, Allemagne, Canada, Pologne, etc. Cette première séance constitutive a fixé à l'unanimité quelques principes essentiels de l'Organisation projetée, pour le cas où le St-Siège l'approuverait. Quant à notre ordre du jour actuel, il me paraît viser deux choses très différentes : d'un côté, les organisations catholiques, et d'autre part la presse. Il y a au moins une différence d'appréciation pour ces deux organisations et actions. Par exemple, les organisations catholiques sont tout à fait, comme c'est naturel, soumises à l'autorité compétente épiscopale et papale, tandis que la presse est envisagée autrement, du moins de la part de beaucoup de personnes. Il faut donc séparer absolument, pour la discussion actuelle, les deux questions. »

Un des évêques présents ne peut s'empêcher de contredire la théorie exposée par le Père Galen, sur l'impossibilité de constituer l'œuvre en question sans le concours de l'Eglise. Il ne faut pas toujours mettre en cause l'autorité suprême ni les évêques, quand il s'agit de petites choses non commodes : ce serait rendre un mauvais service aux évêques. Il faut commencer l'organisation par en haut, former ici un comité, qui peut savoir ce qu'il y a à faire en faveur des catholiques. Quant à la presse, il s'agit de se défendre contre le silence systématique et contre les informations erronées ».

Le prince Loewenstein prend la parole : « Il est très difficile de faire des propositions bien détaillées. Je partage l'opinion du Père Galen. J'ai lu ce matin, dans la *Reichspost* (nº 420, 11 sept. 1912, page 11), l'article intitulé : Ein katholischer Weltbund, (Une Union Catholique mondiale); cet article, signé par notre président, m'a étonné un peu. On y parle d'une nouvelle union catholique mondiale; mais, Messieurs, nous avons une telle union et organisation mondiale depuis dix-neuf siècles; on ne peut pas dire qu'elle n'ait pas rempli son rôle. L'expérience nous a suffisamment démontré qu'une organisation mondiale catholique laïque sans le concours de l'Eglise n'a jamais réussi. C'est très naturel. En outre, une telle organisation ne pourra jamais se faire d'en haut, par un comité quelconque; mais il faut qu'elle se prépare d'en bas par l'intermédiaire des différentes organisations particulières. Il serait bon de savoir si l'autorité ecclésiastique est informée de notre projet. A-t-on pensé à se mettre en relation avec l'autorité compétente? Il est important de le savoir d'avance. — Le premier paragraphe de la série I des résolutions me paraît correct, en principe, mais il est inadmissible en sa forme actuelle. Quant au 2e paragraphe, il convient de le rejeter. — Enfin, quant à la *Juta*, quel que soit son passé, il ne nous appartient pas de nous prononcer en faveur de cette entreprise financière. Et si nous voulions lui reconnaître le caractère d'œuvre catholique, la *Juta* elle-même ne nous en saurait pas gré, car jamais jusqu'à ce jour-ci elle n'a agi comme telle ».

Un autre évêque intervient et parle dans le même sens que son collègue.

M. le prof. abbé Speiser, de Fribourg, délégué du Saint-Siège au Congrès des Ligues féminines, intervient et dit : « J'appuie formellement les paroles du Prince Loewenstein, qui a dit qu'on ne peut former l'organisation proposée sans avoir pressenti le Saint-Siège. En effet, si je ne me trompe, le but de notre organisation est la défense de l'Eglise. Or, cette entreprise est une action éminemment religieuse. Nous portons, pour ainsi dire, la bannière de l'Eglise. D'après les paroles de Pie X, cette bannière doit nous être remise par l'Eglise, et l'Eglise a le droit de veiller à ce que cette bannière reste sans tache. Nous avons donc le droit de demander des garanties pour que cette organisation demeure conforme aux intérêts de l'Eglise et ne puisse un jour tomber entre des mains qui s'en serviraient contre les directions du Saint-Siège. On a bien dit qu'il ne s'agit que d'une simple *entente*. Mais nous savons par les expériences de la politique qu'une entente peut parfois exercer plus d'influence profonde qu'une véritable alliance. Il est donc absolument nécessaire que l'autorité ecclésiastique intervienne dans notre entreprise. Et comme il s'agit d'une entreprise qui dépasse les limites d'un diocèse, même d'un pays, et qui veut être internationale et embrasser l'Eglise tout entière, il est inadmissible de se passer de l'intervention du Saint-Siège. Il y a des institutions de beaucoup moindre importance qu'on n'a jamais laissé s'établir sans l'intervention du Saint-Siège. Les programmes des Congrès eucharistiques internationaux et des Congrès mariaux sont soumis à l'approbation du Pape; et nous qui voulons exercer une influence beaucoup plus étendue et permanente, nous ne saurions regarder comme possible une action qui n'obtiendrait pas au préalable l'approbation du Siège apostolique. Je me prononce avec encore plus de vigueur contre l'Institution d'un bureau central de la presse qui ne serait pas en relations, au moins officieuses, avec l'autorité pontificale. — On a bien dit qu'il ne s'agit que d'un bureau d'Informations, qui ne donnerait pas de mots d'ordre; mais les informations sont elles-mêmes un mot d'ordre par la manière dont elles sont données, et le silence lui-même peut avoir parfois la valeur d'un mot d'ordre. »

Le comte de Rességuier, de Vienne, essaie de sauver la situation : « On a pris les mots Union mondiale, Organisation, Statuts, dans un sens trop précis. Nous n'avons pas l'intention de nous mettre en relation avec chaque organisation particulière du monde, mais seulement avec les organisations centrales de tout un pays. Il faut donc que chacun s'adresse à son évêque ou à tous les évêques de son pays; c'est alors à l'évêque de faire le reste ».

Le comte von Oppersdorff, de Berlin, prend alors la parole : « J'ai des sympathies pour certaines des idées qui ont inspiré les organisateurs de cette réunion. Des événements récents nous ont démontré la nécessité d'un centre d'informations internationales en faveur des affaires

catholiques. D'abord la presse catholique a parlé beaucoup trop fréquemment des tentatives, vraies ou fausses, de rétablir l'ordre en Portugal; c'était inutile et nuisible, car si des tentatives pareilles existaient vraiment, on ne devait pas en parler. Au contraire, pour les affaires de la Pologne russe, c'est-à-dire les incidents de Chelm et d'autres, on a parlé, oui, mais trop peu. — Quant à l'organisation mondiale proposée, on a déjà donné des détails différents. Si l'entreprise est possible, il faut la faire avec Rome. C'est cette pensée qu'ont exprimée différents orateurs, entre autres le prince Lobkowitz qui a parlé de l'assentiment nécessaire du Saint-Père, M. le Secrétaire général Leb qui a dit que tous les catholiques du monde entier ont et doivent avoir les mêmes intérêts et principes, M. le baron de Montenach qui a demandé que la nouvelle Union soit organisée avec Rome et autour de Rome. D'autres orateurs encore ont parlé d'une manière ou d'une autre des relations nécessaires avec la hiérarchie. M. le Docteur Müller a parlé même de la nécessité de subsides permanents fournis par l'Episcopat. On peut dire donc que la question des relations avec l'Episcopat et avec Rome, est la question essentielle et principale. Cela reste toujours vrai, qu'on parle d'une organisation ou d'une entente. Nous ne voulons pas fonder d'abord une organisation et après rédiger ses statuts; il faut en premier lieu et avant tout résoudre la question principale : notre position vis-à-vis de Rome et ensuite, s'il y a lieu, fonder l'Union. — Une organisation ou même une « entente » internationale dépasse naturellement, les frontières d'un diocèse, d'un pays. Pour parler de l'Autriche, je constate qu'en cette circonstance elle nous a montré comment doivent procéder les catholiques. Vous, Autrichiens, vous avez heureusement commencé l'Union pour votre pays, parce que vous avez votre Episcopat officiellement représenté dans votre organisation; mais comment sur ce point votre bel exemple pourrait-il être imité par la présente Assemblée, à qui l'on propose d'organiser une Union catholique englobant toutes les nations? Il n'y a pas d'autre moyen que de s'adresser directement à l'Evêque des Evêques. »

Le prince Lobkowitz parle en termes généraux de l'union et de la charité qui doivent régner parmi les catholiques : « Malheureusement, dit-il, on a constaté aujourd'hui certaines opinions divergentes, nous avons été douloureusement émus en entendant M. le professeur Speiser, de Fribourg, émettre certaines appréciations entachées de suspicion à l'égard de l'Episcopat ».

M. le professeur Speiser répond : « Je suis obligé de faire une observation personnelle et une rectification. Loin de moi l'idée même de jeter la moindre suspicion sur l'Episcopat; mais comme je suis juriste et canoniste, je ne me laisse pas guider par des sentiments, je remonte aux principes généraux du droit ecclésiastique. Or, j'ai l'habitude d'enseigner, et je crois être en conformité avec la doctrine catholique, que les évêques sont appelés *in partem sollicitudinis* et que le Pape seul a le *plenitudo potestatis* sur l'Eglise universelle. Donc s'il s'agit

d'une action intéressant l'Eglise universelle, nous ne pouvons nous passer de son concours ».

Au moment où l'on allait clore la discussion générale pour les deux premières séries de vœux, M. le comte Oppersdorff fit remarquer que M. l'abbé Ricard, prêtre français, avait demandé la parole pour une motion d'ordre, sur laquelle le débat devait nécessairement avoir lieu avant qu'on passât aux votes.

Après quelques hésitations, le Bureau donna la parole à M. l'abbé Ricard, qui dit : « Comme tout Français, j'aime avant tout la clarté. Or, il me semble qu'en ce moment nous sommes en pleine obscurité. C'est pourquoi j'ai sollicité du Bureau l'autorisation de poser en quelques mots très brefs, sous forme de motions d'ordre, deux questions préjudicielles dont la solution, je l'espère, nous aidera à voir clair : 1° Pouvons-nous voter? 2° au cas où, par impossible, la première réponse serait affirmative, comment devons-nous voter? Pouvons-nous voter? Pour ma part, je réponds nettement : non. Avons-nous qualité pour adopter une résolution dont les premiers mots prétendent tracer une ligne de conduite à « toutes les organisations catholiques du monde entier »? Nous ne comptons même pas dans nos rangs un représentant pas nation catholique! Y a-t-il, en effet, dans cette enceinte, un représentant de l'Italie? Je dis un seul? Personne ne répond; il n'y en a aucun. Qui, au moment où vous allez voter, représente ici l'Espagne? Personne. Qui le Portugal? Personne. Qui l'Angleterre? Qui l'Amérique? Personne. Plus de la moitié du monde catholique est absente. Quant aux nations qui sont présentes, peut-on dire, dans le sens propre de ce mot, qu'elles sont *représentées?* M. Souriac vient de nous annoncer qu'il était chargé par la grande et belle Association de la Jeunesse Catholique française, dont il est Vice-président général, d'adhérer à la première des cinq résolutions proposées; j'enregistre sa déclaration; mais vous remarquerez, Messieurs, qu'il n'est l'interprète que d'une seule organisation. D'autres membres de l'assemblée ont-ils un mandat analogue au sien? »

M. de Montenach. — « Oui, personnellement je représente officiellement la Suisse. »

M. Ricard. — « Peut-être, comme M. Souriac, l'association de la Jeunesse catholique? »

M. de Montenach. — « Non, la Suisse catholique ».

M. Ricard. — Ce qui signifie, sans doute, le « Volksverein » suisse?

M. de Montenach. — « Précisément ».

M. Ricard. — « Nous sommes d'accord. Nous arrivons à deux mandats. Il n'en existe pas d'autres, n'est-ce pas, Messieurs? Aucun autre? Votre silence, Messieurs, est décisif. — Dans ces circonstances, les décisions que vous adopteriez n'auraient, laissez-moi le dire bien simplement, aucune portée sérieuse. Je prie donc avec instance M. le président de vouloir bien, avant tout autre vote, consulter l'assemblée sur ce point très précis : Sommes-nous compétents pour adopter des résolutions qui concernent les catholiques du monde entier? En d'autres termes, Messieurs, ce premier vote indiquera si, oui ou non, nous som-

mes résolus à nous octroyer à nous-mêmes, au nom des nations catholiques, un mandat qu'elles ne nous ont pas confié. Et vous serez d'accord, je pense, pour renvoyer l'examen de la 2e question : « Comment devons-nous voter? », après la réponse à la première. »

M. le Dr Lindl, de Munich, dit : « J'approuve seulement en principe l'idée générale de la réunion. Mais cette idée ne peut être réalisée ici; il faut que l'Union catholique d'Autriche continue ses travaux après s'être mise en relation avec Rome et les Evêques. »

M. l'abbé Ricard reprend : « Messieurs, l'orateur que vous venez d'entendre, vous presse de répondre affirmativement à la question que je vous ai priés de repousser par la négative. Il a donné à son opinion le sens d'une adhésion de principe, des personnes ici présentes, à l'idée générale d'union catholique qui a inspiré notre président lorsqu'il nous a convoqués en son palais. J'ai le vif plaisir de déclarer à M. le Dr Lindl qu'il a précisément abouti à la conclusion pratique que je désirais; je l'avais formulée, Messieurs, avant de prendre la parole, dans un vœu écrit dont il ne me reste qu'à vous donner lecture, en sollicitant M. le président de le soumettre à votre approbation :

« L'Assemblée — considérant que ses membres n'ont pu consulter leurs organisations respectives sur le programme si important et si complexe qui vient d'être développé et dont l'objet précis ne leur est connu que depuis l'ouverture de la séance; — adhérant, tout de suite et par acclamation, aux paroles de son auguste Président, déclare avec lui « ne vouloir agir et prendre ses résolutions que dans les intentions du Saint-Père », et prie le Bureau d'adresser aux organisations représentées à la Réunion un compte rendu des débats qui puisse servir de base à une étude ultérieure plus approfondie. »

Ce texte a été voté sur la proposition du président Lobkowitz sans la moindre discussion, par la presque unanimité des membres présents; aucune main ne se leva pour le repousser.

Mais, le vote acquis, l'assemblée, est saisie soudain d'une intense émotion; l'agitation est extrême. De tous les côtés on s'interpelle vivement. Pendant quelques minutes, la séance est considérée comme levée.

Puis, à la vive surprise de nombreux congressistes, M. le président, sur les instances de ses voisins du Bureau, émet l'idée de faire voter l'ensemble des 5 résolutions sur « l'entente internationale des organisations catholiques » et sur « l'organisation internationale de la Presse » dont le texte avait été remis aux congressistes à l'entrée de la salle (séries de résolutions nº I et II).

M. Ricard, en dépit d'une obstruction systématique et au milieu de clameurs assourdissantes, réclame au nom de la loyauté, qu'au moins on daigne appliquer le mode de scrutin en usage dans toutes les assemblées délibérantes mises en présence d'un texte un peu étendu, à savoir le « vote par division » : un vote spécial pour chaque paragraphe. Il cite le cas de M. Souriac qui, après avoir donné publiquement la plus chaleureuse adhésion au paragraphe 1er de la série I, avait déclaré à

ses voisins que, à cause de la situation actuelle des œuvres en France et notamment des nombreuses Unions diocésaines que crée l'Episcopat, il lui serait impossible de voter le 2e paragraphe, où l'on recommande la « fondation d'organisations centrales de toutes les sociétés catholiques des pays respectifs ».

M. Souriac confirme aussitôt le fait.

M. le baron de Montenach fait observer que, en ce qui concerne la Suisse, ce secrétariat central dont on préconise l'érection dans chaque pays, existe déjà. Mais il se demande s'il n'est pas prématuré, au moment où l'on jette les premières bases de contacts internationaux entre les associations catholiques, d'exiger d'elles, sans tenir compte de leurs situations particulières, la constitution préalable d'un Office national.

Pendant que le bruit redouble, M. le Président lit en allemand le 1er paragraphe sur l'entente des organisations catholiques; il le modifie de vive voix pour lui donner une allure moins affirmative; sur des réclamations très énergiques, Mgr de Huyn aidé d'un laïque traduit en français, avec des hésitations, ces changements. Puis, s'adressant à M. Ricard, Mgr de Huyn lui demande ironiquement : « M. l'abbé, êtes-vous content? » Les cris empêchent celui-ci de répondre. Mgr de Huyn lui pose à nouveau sa question. Alors M. Ricard « remercie respectueusement Mgr de lui faire l'honneur de l'interroger directement, et ajoute que les bribes du nouveau texte qu'il a pu entendre semblent être la répétition, sous une forme à peine différente, de l'idée exprimée dans la motion que l'Assemblée a déjà adoptée; un nouveau vote paraît donc sans objet. »

Néanmoins quelques mains se lèvent.

Près de la table présidentielle un groupe nombreux et très agité de congressistes d'opinions diverses se forme autour de M. le comte Rességuier, Vice-président, qui déclare à haute voix : « Cette partie de l'ordre du jour est terminée; demain nous continuerons par le paragraphe suivant de notre ordre du jour, sur la franc-maçonnerie. »

A ce moment, à la table de la presse, M. Ricard est rejoint par M. de Montenach qui lui dit tout haut : « Moi, je n'ai rien voté du tout ».

« Cette parole est très importante, dit M. Ricard, je vous en remercie, M. le Baron, et je l'écris sous votre dictée en présence de tous mes confrères. »

« Je n'ai rien voté du tout, parce que je n'ai pas compris la position de la question ».

« Cette déclaration émanant d'un personnage si autorisé, conclut M. Ricard, juge, à mon avis, le second vote qu'on a prétendu émettre il y a quelques instants. M. le Baron, permettez-moi de vous dire que vous êtes la loyauté même ».

Un membre du bureau vient alors demander à M. Ricard de garder un silence absolu sur tous ces incidents et, dès lors, de n'en fournir aucun récit aux journalistes catholiques : la réunion qui vient de s'achever est *strictement confidentielle.* M. le président survient et répète la même recommandation.

On finit par ne s'étonner de rien dans cette assemblée si extraordinaire, pas même de ce silence imposé arbitrairement et par surprise *post factum.* Les interpellés s'exécutent. M. Ricard s'engage à ne rien livrer à condition qu'aucun journal ne parlera de la séance.

« Nos journaux, répond-on, seront muets ».

« Il m'est impossible de ne pas douter de cette prophétie, répond M. Ricard, mais il va de soi que tous les journalistes catholiques ici présents seront relevés de l'obligation de garder le silence si un journal, quelle que soit sa couleur, publie un récit qui serait ensuite reproduit avec complaisance, par exemple dans la *Koelnische Volkszeitung,* sous prétexte de documentation.

Enfin M. le Président qui sent le besoin de « finir bien », cause sur un ton de grande bienveillance avec M. Ricard, qui lui parle de quelques-unes des divisions des catholiques français au triple point de vue religieux, social, politique, d'où naît actuellement l'impossibilité d'organisations nationales dont la réalisation, en d'autres pays et d'autres circonstances, peut être jugée très utile par les autorités diocésaines d'accord avec le Saint-Siège.

Deuxième journée : 11 sept. 1912.

M. le président Prince de Lobkowitz déclare qu'on va procéder au vote sur les résolutions soumises hier à l'Assemblée et annonce que le paragraphe relatif à l'Agence *Juta* est retiré.

Un grand nombre de congressistes protestent vivement contre ce nouveau scrutin.

M. le Comte Oppersdorff, en leur nom, fait remarquer que les résolutions sur la presse, comme celles qui visent les associations catholiques, ont été écartées la veille par l'adoption de la motion de M. Ricard, appuyée par le Dr Lindl de Munich.

Le Prince Lobkowitz cède la présidence à M. le Comte Rességuier, et quitte momentanément la salle.

M. Rességuier juge qu'on ne peut, en l'absence du Président, trancher la question soulevée. C'est pourquoi il donne, en attendant son retour, la parole à M. Brifaut de Bruxelles, pour un rapport sur l'idée d'une fondation éventuelle d'une Ligue internationale contre les sociétés secrètes.

M. Brifaut présente son rapport, qui est fort applaudi de l'ensemble des assistants.

Le R. P. Galen, O. S. B., appuie les conclusions du rapporteur à qui plusieurs congressistes demandent ensuite des précisions sur certains points de détail.

Entre temps le prince Lobkowitz a repris la présidence.

On adopte sans opposition les vœux rédigés par M. Brifaut. M. Rességuier propose de procéder aux votes annoncés au début de la séance.

M. le Dr Lindl observe que les résolutions dont il s'agit peuvent être jugées utiles pour certaines nations, inacceptables pour d'autres. Les votes qu'on va émettre ne pourront donc être considérés que comme la manifestation de l'opinion de certains membres de l'assemblée, et ne sauraient revêtir le caractère de décisions s'imposant aux congressistes qui croiront devoir s'abstenir.

M. Ricard demande la parole pour une motion d'ordre : la présidence la lui refuse. Il répond que, se conformant strictement au protocole de la réunion, il a au début de la séance, déposé entre les mains du Président une demande écrite précisant l'objet de son intervention; et s'étonne qu'on lui conteste le droit de parler tandis qu'on n'a fait aucune objection pour accorder la parole à des membres qui ne s'étaient point inscrits.

M. Rességuier répond que M. Ricard dans sa note écrite, ayant indiqué qu'il voulait protester contre le vote éventuel de la Ire série de résolutions sur les associations catholiques, son intervention est sans objet : la Présidence en effet ne propose de voter que sur l'organisation de la presse.

« Plusieurs congressistes, réplique M. Ricard, attestent que la Présidence avait annoncé un nouveau vote englobant la Ire série. Puisque ce scrutin est abandonné, j'en prends acte; mais je demande qu'avant de voter les conclusions de rapports sur la presse, on discute ces rapports. »

« La discussion est close depuis hier », répond M. Rességuier.

« Elle n'a jamais eu lieu, répète-t-on de divers côtés. »

Cette assertion est contredite par d'autres membres de l'assemblée avec vivacité.

A ce moment on assiste à une scène digne de la Chambre hongroise. M. le comte Schoenburg-Glauchau se dirige soudain sur M. Ricard, et colle son dos sur la figure de l'abbé pour l'empêcher de parler, pendant que ses amis applaudissent bruyamment ce geste. Des protestations s'élèvent, mais le Bureau ne bouge pas. Quelques instants après, M. Souriac, réfléchissant que comme Français il ne pouvait permettre de laisser insulter son compatriote, mais gêné d'avoir à défendre un « réactionnaire », préfère s'éloigner de la salle et rester dans l'antichambre. Alors un membre du Bureau, inquiet, est allé le chercher et l'a prié de rentrer et d'excuser auprès de l'abbé des procédés si peu courtois.

M. le docteur Lindl demande le vote par nationalités. Il ne peut qu'à grand peine formuler son opinion, en raison de l'obstruction systématique faite par les congressistes qui appuyent la présidence.

Sur la demande du Président, ceux qui veulent adopter les résolutions sur la Presse (non compris le paragraphe sur la *Juta* abandonné), lèvent la main.

Le Président prie ceux qui veulent voter contre de lever la main à leur tour. Ils s'y refusent en disant : « Le vote ne peut être valable. Il n'y a pas eu de discussion »!

Il invite alors ceux qui veulent s'abstenir à lever la main. Nouveau refus, accompagné de nouvelles protestations : « Il n'y a pas eu de discussion! Et du reste, comment pouvons-nous adopter des résolutions engageant la presse catholique du monde entier alors qu'il n'y a pas ici plus de 4 ou 5 journalistes? »

Alors le Président annonce que les vœux sont adoptés par la majorité. Et voilà ce qui explique l'information lancée par l'*Echo de Paris*, dont l'indiscrétion, peut-être calculée, mais malheureuse pour la cause, a justifié la prévision de M. Ricard et délié les assistants. — A noter que, précédemment, M. Rességuier avait déclaré que, quel que pourrait être éventuellement le sens du vote, rien ne serait modifié à la continuation des travaux pour l'entreprise commencée.

M. Brifaut résume en peu de mots les motions déjà faites dans son rapport et ajoute certains détails pratiques d'application. Ces motions sont alors adoptées à l'unanimité.

Le prince Lobkowitz, toujours très inquiet de la tournure prise par la discussion, donne la parole à Mgr de Huyn. L'évêque de Brünn dit : « A la messe de ce matin j'ai salué les fidèles par les mots *Pax vobis*. Je les répète en ce moment. Vous savez que j'ai été parmi vous le représentant des évêques de l'Autriche. Je tiens à remercier tous les représentants des différentes nations de leur bonne volonté. Je fais remarquer que les votes qui ont été émis ne constituent pas des décisions au sens rigoureux du mot, mais des desiderata formulés par une partie de l'Assemblée. Il est clair que l'œuvre de la présente réunion ne peut être faite qu'avec l'assentiment des évêques et surtout avec l'assentiment et l'approbation de l'Evèque des évêques, le Souverain Pontife ».

Cette eau bénite met fin à la réunion.

Le P. Boubée, chroniqueur religieux des *Etudes*, a donné dans cette revue (5 octobre) un compte-rendu du Congrès eucharistique de Vienne, auquel il assista. Il ne pouvait manquer de faire allusion aux réunions Lobkowitz qui le comptèrent aussi parmi leurs membres. Il ne sera pas sans intérêt de citer ce qu'il en dit :

« On a fait même plus que se voir et sympathiser; si l'on a si bien vécu en paix ces quelques jours, c'est qu'on a commencé à mieux se connaître et, par suite, à s'estimer davantage. Un des grands malheurs, en effet, des catholiques d'un peu partout à l'heure actuelle, c'est qu'ils sont fort mal renseignés sur les faits et gestes de leurs frères à travers le monde. La presse juive et maçonnique, maîtresse de toutes les grandes agences d'information, organise le silence autour des mouvements de réveils religieux qui secouent, en maints endroits divers, le clergé et les peuples. Les œuvres catholiques s'ignorent,

d'une nation à l'autre, et des trésors d'expérience péniblement amassés dans un pays restent sans profit pour le voisin. A cette ignorance mutuelle, les congrès internationaux peuvent porter remède. Celui de Vienne l'aura fait dans une large mesure. »

Et après avoir mentionné l'influence des actes de foi et de piété eucharistique sur ce développement de la solidarité chrétienne :

« Mais on a fait mieux.. Dans les conversations individuelles ou collectives, des hommes d'œuvres se sont rencontrés; ils ont appris à se connaître; ils se sont communiqué les uns aux autres le résultat de leurs expériences, le secret de leurs méthodes, l'orientation de leurs efforts. On a vu même, à côté et à l'occasion du Congrès eucharistique, se réunir à Vienne des congrès particuliers où s'ébauchait déjà une organisation internationale : tel le *service central* des organisations féminines; telles cette réunion des congrégations mariales où l'on parla, le même soir et dans le même local, dix-huit langues.

» L'idée de relations suivies et organisées entre les représentants de la bonne presse dans les différents pays, pour la défense des intérêts catholiques, avait déjà été mise en avant au Congrès de Madrid. *Elle a été sérieusement avancée, à celui de Vienne*, par des conversations privées et des réunions particulières. Il serait prématuré d'en parler comme d'une chose faite : pareille œuvre demande encore trop de travaux préparatoires et présente un ensemble de difficultés trop complexes. On ne saurait d'ailleurs, semble-t-il, viser pratiquement ni à une fédération, ni moins encore à une organisation internationale avec direction unique. Mais ce que l'on peut espérer, c'est d'arriver, par des relations personnelles, fréquentes et amicales, à une connaissance plus exacte des situations respectives, à une estime mutuelle plus sincère, qui faciliteront, le cas échéant, la coopération de toutes les forces catholiques de presse contre l'ennemi commun,

« *De tous les fruits qu'a portés le Congrès de Vienne, celui-là ne sera peut-être pas le plus brillant. Il sera sûrement l'un des plus utiles et, nous pouvons l'espérer avec quelque certitude, l'un des plus durables* ».

Mais voici qui, provisoirement, porte un coup aux espérances discrètes des choniqueurs des *Etudes*. La *Croix* du 17 octobre communique à ses lecteurs l'importante information suivante qu'elle a reçue d'une « haute personnalité ».

« Après leur départ de Vienne, un certain nombre de personnes qui avaient assisté aux réunions du palais Lobkowitz des 11 et 12 septembre reçurent de la part de M. Joseph Leb, secrétaire général de l'*Unio catholica Austriæ*, un envoi contenant la liste de présence, ainsi que les *résolutions* proposées par l'*Unio*, à l'exception toutefois de celle qui concernait l'agence *Iuta*.

» Afin d'éviter tout malentendu, plusieurs de ces personnes (entre autres M. le baron de Montenach) firent remarquer à M. Leb que ces

résolutions n'avaient jamais été adpotées par l'assemblée, qu'on ne pouvait donc les considérer comme l'expression des sentiments des personnes qui y avaient pris part.

» M. Leb vient de répondre à M. le baron de Montenach qu'à son avis l'*Unio catholica Austriæ n'avait plus à s'occuper de l'initiative qu'elle avait prise, vu l'opposition que ses propositions avaient rencontrée de la part de certains membres de l'assemblée en question* ».

La *Croix* ajoute :

« Nous apprenons d'autre part, d'une source également très autorisée, que le prince Alois Lowenstein a adressé à M. le secrétaire Leb une protestation analogue à celle de M. le baron de Montenach. »

Tanta molis erat.

D'autre part, concernant la *Ligue internationale des Œuvres féminines*, qui tint aussi son Congrès à Vienne, la *Chronique de la Presse* (10 octobre 1912), reproduit une correspondance également bien instructive, après s'être assurée, dit-elle, de son exactitude auprès de personnages très autorisés.

« Hier a eu lieu la troisième et dernière réunion de la Fédération internationale des œuvres catholiques féminines... Environ 150 dames de différents pays représentaient des œuvres fédérées ou non. M. l'abbé Speiser, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) et membre du Conseil central de la Protection de la jeune fille, y est intervenu aussi comme délégué du Saint-Siège.

» Je me contenterai de vous donner le simple compte rendu de la dernière et plus importante séance.

» L'assemblée précédente (au Congrès eucharistique de Madrid) de la Fédération avait délégué Mlle de Schalscha, présidente de la Ligue des ouvrières catholiques de Berlin, pour faire un rapport à la réunion de Vienne sur les ouvrières catholiques et sur leur organisation. Malgré les statuts de la Fédération, le Bureau de celle-ci a changé, pendant 1912, cette disposition. Mlle de Schalscha adhère à la « direction » de Berlin contre celle de München-Gladbach. Le bureau a décidé qu'elle ne ferait que la moitié du rapport; l'autre moitié a été confiée par le Bureau à Mme la princesse d'Oettingen-Spielberg, qui patronne à Munich les œuvres des jeunes filles dans un sens favorable à la direction de München-Gladbach *(Volksverein)*.

» Le rapport de Mlle de Schalscha a été remis à l'ordre du jour pour la troisième et dernière séance. Puis, à la dernière heure, on l'a renvoyé après le rapport de Mme Deglin. Finalement, Mlle de Schalscha a pu parler au milieu d'un brouhaha entretenu par les personnes qui ne voulaient pas laisser entendre sa parole confessionnaliste et romaine, disant tout haut qu'il faut être avec le Pape et l'Eglise dans cette question ouvrière qui est aussi une question morale et religieuse.

» Quand Mlle de Schalscha eut fini, la vice présidente, Mme la com-

tesse de Walterkirchen, lui a adressé des mots de protocole pour l'en remercier, la parole fut donnée à Mme la princesse d'Oettingen-Spielberg. Elle a porté à l'assemblée le verbe féminin de München-Gladbach : les organisations des ouvrières ne regardent que les questions du travail, choses purement économiques (1).

» Des applaudissements sans fin ont approuvé ce discours, qui était l'opposé de celui de Mlle de Schalscha; plusieurs dames battaient des mains sans trop comprendre de quoi il s'agissait : mais le mot d'ordre était à l'enthousiasme gladbachiste.

» Après la présidente, Mme la comtesse Zichy-Metternich a repris sa place, déclarant que tout était accompli, que le Saint-Père avait envoyé une dépêche très encourageante, qu'elle a lue; puis elle a demandé à M. le professeur Speiser de bénir l'assemblée au nom de Sa Sainteté. Après quoi, l'assemblée a été dissoute. Les gladbachistes ne cachaient pas leur triomphe en se moquant à haute voix des retardataires confessionnalistes. Pour vous faire mieux comprendre le milieu, je vous dirai que quelque personnage a même trouvé « trop catholique » le magistral discours fait à l'assemblée par M. le professeur Speiser, dont les sentiments franchement romains s'accouplent avec une parole et une attitude dignement prudentes et mesurées. (Ce discours est reproduit intégralement dans les *Questions Actuelles* du 5 oct. 1912.)

» D'ailleurs, cette issue de la réunion de Vienne n'est pas faite pour étonner tout le monde, hormis les gladbachistes, qui étaient sûrs d'avance de leur succès; non pas plusieurs groupements catholiques romains, qui, sachant, eux aussi, d'avance, le triomphe gladbachiste, ont préféré s'abstenir, tout en respectant pleinement le point de vue de ceux de leurs coreligionnaires qui ont dû ou voulu prendre part à la réunion viennoise.

ERRATA

Un retard involontaire dans la révision des épreuves a occasionné, dans le numéro précédent, de nombreuses coquilles. Nous en faisons excuse à nos lecteurs.

Voici les principales corrections :

Page 1, 10e ligne : au lieu de : *insigne*, lire : *un signe*.

Page 1, 24e ligne : au lieu de : *la* réaliser..., lire : *le* réaliser.

Page 3, 2e ligne : au lieu de : *appel*, lire : *rappel*.

Page 3, 30e ligne : au lieu de : une main bien *pensante*, lire : une main bien *pesante*.

1. Nos renseignements nous permettent d'ajouter ce détail. Le rapport de Mlle de Schalscha avait été dénoncé, avant les réunions, à M. l'abbé Speiser comme contenant des attaques contre l'école de Munchen-Gladbach. Le délégué du Saint-Siège se le fit montrer et n'y trouva rien de tel. Il n'en fut pas de même du rapport de la princesse d'Œttingen-Spielberg dont il voulut avoir aussi communication. Il y trouva des énoncés de principes qui lui parurent hasardés et demanda la suppression de ces passages. On lui promit de la faire. Mais, à la lecture publique, le rapport fut donné sans changements, et, naturellement, de vifs applaudissements couvrirent ce qu'on aurait dû retrancher.

Page 4, 32e ligne : au lieu de : en promènent une teinte..., lire : une *de* teinte plus indécise.

Page 6, 39e ligne : au lieu de : Est-ce *la* cause de..., lire : Est-ce *à* cause...

Page 26, ligne 24 : C'est cependant *dans* cet avertissement intérieur de l'extérieur qu'est l'essence de la perception.

Page 27, ligne 8 : *affecté*, au lieu d'altéré.

Page 32, ligne 8 de la note : d'une *voix*, au lieu de voie.

Page 34, ligne 29 : objets *véritables*, au lieu d'invariables.

Mettre, page 35, avant le VI, les pages 36, 37 et 38, depuis *M. Bergson explique l'univers*, jusqu'à *M. Werber*, la réfutation de l'évolution créatrice avant l'exposé de la psychologie intellectuelle de Bergson.

Page 36 en note : *Essai de morale sociale* et non de *la* morale.

Page 41, ligne 11 : *imposable* aux tiers, au lieu d'impossible.

Page 59, 35e ligne : au lieu de : mais elle a *énoncé*, lire : mais elle a *annoncé*.

Page 60, 6e ligne : au lieu de : il trahit le fond de *sa* pensée..., lire : le fond de *la* pensée...

Page 63, après la 17e ligne, ajouter celle-ci : qui a à connaître de toutes les violations.

Page 63, 44e ligne : au lieu de : son *information*, lire : son *informateur*.

Page 63, 47e ligne : au lieu de : J'apporte, lire : *Il* apporte.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 261a.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

X. — L'OPPORTUNITÉ DE LOUIS VEUILLOT

Il mourut le 7 avril 1883. Quand on ouvrit son testament, on put y lire ces lignes qui contiennent le pourquoi de toutes ses joies et de toutes ses fiertés : « Dans toute ma vie, je n'ai été parfaitement heureux et fier que d'une seule chose : c'est d'avoir eu l'honneur et au moins la volonté d'être catholique, c'est-à-dire obéissant aux lois de l'Eglise. » Cœur et esprit, il est dans cette formule lapidaire. Du jour où il connut la vérité, il n'eut plus qu'un désir et qu'un plaisir : l'aimer ardemment, la servir constamment, en être et en demeurer le défenseur, l'apôtre, l'indéfectible champion.

La seule vraie douleur de sa vie fut de ne pouvoir plus tenir l'épée en ses dernières années où il se sentait déjà de la terre jusqu'aux genoux. Il disait à son frère : « J'ai la tête aussi chargée d'idées qu'un pommier l'est de fleurs au printemps, mais la force de les exprimer je ne l'ai plus. Si je veux écrire, ma pauvre main refuse le service; si je veux dicter, ma voix s'embarrasse et s'éteint. Je dois me taire, et ce sera bon pour moi si je sais en profiter. » Quelques jours avant la mort, son frère lui disait en le quittant : « Je vais au journal! » — « Tu vas au journal! répondit-il, moi je n'y vais plus ». Et de grosses larmes roulèrent dans ses yeux. Aller au journal, c'était aller au secours de l'Eglise. A cette heure-là, les J. Ferry, les Paul Bert, entamaient leur œuvre sacrilège. Les clairons sonnaient sur le front de bandière. Il y avait un cri d'alarme dans les consciences et sur le seuil des sanctuaires. Le vieux soldat, le grand capitaine était réduit à l'impuissance. C'est pourquoi il pleurait.

S'il avait entrevu l'avenir, ses larmes auraient été plus amères. Je l'imagine regardant vers l'horizon prochain, comme la légende représente Charlemagne à la tour de son château d'Aquitaine : il voit, lui aussi des barques hostiles qui remontent le cours des fleuves; il voit les pirates débarquer sur la grève, piller et rançonner. Quarante-cinq ans, il les a harcelés sur les flots. Ils reviennent maintenant, et ce sont toujours les mêmes : libéraux de toute nuance et de toute origine, vingt fois condamnés par l'Eglise, cent fois houspillés par lui, jamais plus audacieux, toujours plus innombrables. Dispersés, ils se reforment; abattus, ils se relèvent. Ils portent l'anathème, comme s'il leur avait fait une auréole. Un bout de toilette sommaire, le temps de réparer les ravages du coup de foudre dans leur costume,... et ils reparaissent Ils changent à peine de nom et d'enseigne; c'est toujours la même raison sociale, la même tactique, les mêmes trahisons. Le libéralisme a le secret des transformations infinies : au nom de

la science, il saccage les Livres Saints et l'histoire; au nom de la démocratie, il corrompt les esprits; au nom de la justice, il compromet l'Evangile en des sociologies aventureuses; au nom de la politique, il tente d'enchaîner l'Eglise à des idées et à un système qu'elle a répudiés comme dogmes... Je me représente L. Veuillot à son lit de mort, devant la vision anticipée de cette invasion de barbares : un sanglot lui soulève la poitrine et l'agonisant se demande si son effort ne fut pas inutile, si l'heure n'est pas venue du partage du saint empire catholique, livré par ses sujets et démembré par tous les traîtres.

Il se console un peu pourtant. Son œuvre reste, son exemple demeure. Il sait surtout que l'Eglise a les promesses de la vie éternelle et que la Providence répare chaque nuit nos folies et nos crimes de la journée. Il va expirer; il nous lègue, il nous tend ses livres. Il nous dit : « *Tolle, lege!* » L'héritage est inépuisable et d'un rendement sans fin; j'en veux faire un rapide inventaire.

I

Et d'abord on sera peut-être surpris d'apprendre que L. Veuillot a bel et bien connu notre temps. Le don de prophétie ne lui fut pas nécessaire pour se faire une idée des erreurs et des tristesses du lendemain. Nous nous croyons des originaux; nous nous figurons que le monde renouvelle tous les vingt ans sa figure de mensonge et de misère. C'est une erreur. Des hétérodoxes d'aujourd'hui n'ont même pas le mérite de l'invention : ils copient, ils plagient; leur génie ne va pas au delà d'une reproduction servile des vieux sophismes démodés et réfutés. A lire L. Veuillot, on se figure par moment qu'il a vécu notre vie, souffert notre souffrance, et que c'est notre plainte qui gémit sur ses lèvres, plus virile seulement et avec un accent de révolte dont nous avons presque perdu le secret. Il n'y a pas un seul des paradoxes dont nous sommes étourdis qu'il n'ait lui-même entendu et repoussé; il n'y a pas un seul de nos colporteurs de billevesées religieuses, politiques ou sociales qui n'ait son portrait en pied dans le musée Veuillot.

Voici le *libéral* d'abord. Ce n'est pas un fossile. Il vit, il respire, il écrit, il parle. Il a son journal, sa revue, son éditeur, son libraire. Il fait partie d'une équipe, quelquefois d'un chapitre. Il palabre dans les Congrès ou se contente d'en donner le compte-rendu. Il prêche des retraites écolières et ecclésiastiques; il dirige des associations puissantes. On le rencontre en chemin de fer, à Paris, à Lourdes, à Rome, et jusque par delà les Océans. Je me heurtai à lui pour la première fois, voici douze ou quinze ans. C'était un jeune clerc intelligent, aimable, distingué. Il avait la parole facile et copieusement

imagée. Son âme était plus blanche, plus fleurie qu'un reposoir en la fête de la Vierge d'août. A table, il mangea fort peu et ne cessa de parler. Et, quoiqu'il fût jeune, il me parut en proie à de tragiques mélancolies : le sort de l'Eglise le préoccupait; il sentait peser sur sa conscience le souci du présent et l'inquiétude de l'avenir : « Où allons-nous? », disait-il, et son beau regard se perdait dans le vague des lointains insondables. Il ajoutait, pour bien préciser sa pensée anxieuse et la différencier de la nôtre : « Jusques à quand ne comprendra-t-on pas que la démocratie est un fait, un fait nécessaire, par conséquent légitime, et qu'il emporte avec lui des transformations dont nous ne sommes pas les maîtres? » Ce qui l'affligeait, ce n'étaient ni les exils, ni les spoliations, ni les sacrilèges, mais seulement notre hantise des privilèges périmés et des droits abolis. En ce temps-là, M. Waldeck-Rousseau était consul; il l'admira beaucoup, il parla de sa grande âme, de sa grande éloquence et de ses grands projets. La « défense républicaine » lui inspira une ou deux strophes de lyrisme et il n'eut qu'un soupir à demi résigné sur le sort des congrégations. Il me parut très noble, très beau, très jeune, et, — Dieu me pardonne! — un peu sot... Il m'écrivit au commencement de l'année suivante. Son amitié pour moi avait grandi soudain. Il m'adressait des vœux. Il lui en coûtait de me voir immobilisé en des bandelettes de momie. Il me souhaitait « la délivrance des préjugés qui font les émigrés à l'intérieur... un sens plus aigu des nécessités modernes »...

A quelque temps de là, je trouvais son nom dans le compte rendu d'un Congrès du *Sillon*. Il avait porté un toast dans le banquet final. Il avait dit à peu près ceci : « Moi, prêtre du Christ, j'ignore toutes les paroles et tous les gestes qui répudient. J'ouvre mon âme, j'ouvre mon cœur, j'ouvre mes bras et je crie à tous mes frères séparés : « Aimons-nous! Unissons-nous! Pour la conscience, pour l'idéal et la » liberté! » — Il était *sillonniste*.

Il m'attirait. J'aurais fait cent lieues à certaines heures pour une minute de conversation avec lui. Quand un sophisme neuf ou un vieux paradoxe était dans l'air, il me tardait de savoir, non pas s'il l'éviterait, mais sous quelle forme il l'absorberait. Un jour, je le rencontrai dans un bureau de rédaction. La loi de Séparation venait d'être votée. Il était rayonnant. Jamais je n'ai vu plus claire lumière sur un plus clair visage. Il me serra la main à la briser, et l'allégresse déborda sur ses lèvres souriantes. Il bénit Rouvier, il exalta Briand. Ce n'était pas une messe qu'il dirait en action de grâces, mais une neuvaine de messes. Il murmurait en une tendre émotion : « Nous sommes libres; nos chaînes sont brisées. Le génie de M. Briand répare les fautes commises par le despotisme des rois et l'aveugle religion des ancêtres. Plus d'alliance entre l'Eglise et l'Etat! C'est l'ordre divin, c'est le droit moderne, c'est le moyen de la paix so-

ciale ! » Je me permis quelques objections théologiques; il m'écrasa et il écrasa la théologie démodée sous une avalanche d'arguments sans réplique. « Etes-vous bien sûr, demandai-je, que le Souverain Pontife ne rejettera point cette loi brutale? » Il protesta contre le mot, il m'assura que Pie X était d'accord avec Briand. A la fin, il leva les yeux au ciel, il poussa un long, un ineffable soupir : « Ah ! fit-il, si j'étais l'Esprit-Saint... seulement cinq minutes ! » En attendant, il était soumissionniste.

Et je n'en finirais pas de vous dire tout ce qu'il fut. La lettre de Pie X, condamnant la loi de Séparation, l'a navré profondément; deux jours durant, il a douté de l'authenticité. La résistance aux inventaires l'a indigné et il a écrit à M. Lemire pour le féliciter d'avoir lâché Ghysel et les Flamands révoltés. La condamnation de M. Marc Sangnier l'a mis en grand deuil : le jour même, il a supprimé les franges de soie à sa ceinture et la dentelle à son rochet. Le lendemain il a compulsé ses auteurs, pris la plume; et une revue publia de lui une énorme thèse, énormément savante et indigeste, où il était prouvé par saint Thomas et Bellarmin que le Souverain Pontife ne rejetait ni le vrai Sillon, ni le vrai libéralisme, ni le vrai quatre-vingt-neuf, mais seulement la contrefaçon de toutes ces choses immortelles. Aujourd'hui il a repris ses franges et sa dentelle. Il achève de se consoler en annonçant partout que le nouvel *Univers* est vendu aux royalistes et que les évêques de France le condamnent en leur cœur. Sa grande joie est de lire, de faire lire tout ce qui paraît contre le livre du P. Fontaine, le *Modernisme social :* les réponses les plus creuses lui semblent solides, les plus ineptes irréfutables. Il a d'inépuisables trésors de charité; seulement il ne les prodigue qu'à son choix : la nature a bien fait de lui mettre le cœur à gauche, car il n'aime guère que vers la gauche, et il n'est pas loin de haïr ceux qui sont à droite. Tout cela fait de lui un être infiniment complexe : il y a chez lui du naïf et de l'illuminé, des candeurs et des roueries, un grand cœur et beaucoup de bile, et il m'a semblé à certains jours que son humeur aigre ferait facilement de lui le plus laid des sectaires.

J'ai cru longtemps que ce type était spécial à notre époque, qu'il n'avait pu naître et s'épanouir que dans l'atmosphère viciée d'une démocratie vouée au désordre comme à une loi de nature. Je me trompais. L. Veuillot l'a connu dans tout l'éclat de sa beauté native. Il l'a si bien peint que, s'il faut des retouches au portrait, c'est que l'original a lui-même un peu vieilli.

Le fond de l'âme n'a point changé : une mentalité maladive, un tempérament prédisposé à l'erreur, incapable de se défendre contre elle. L'*Illusion libérale* débute par ce croquis : « *Sentant l'hérésie...* J'ai bien compris, pour la première fois, il y a quelques jours, la vérité et la profondeur de cette vieille expression, en écoutant lon-

guement causer un homme, le plus honnête que l'on puisse imaginer; dévot, occupé d'œuvres pies, érudit, ardent, plein de bons désirs, plein de belles illusions; plein aussi, hélas! de lui-même, et, tout à l'heure, plein de mauvaise foi. » Veuillot ne s'irrite point à le regarder; il se sent pris plutôt d'une divine pitié devant ce malheureux qui est fait pour happer au passage tous les germes errants de toutes les pestes endémiques : « Certains esprits, — dit-il, — semblent faits pour l'erreur comme certains tempéraments pour la maladie. Tout ce qui passe d'insalubre s'accroche là : ils sont pris au premier vent et au premier sophisme; ils sont le partage, le butin, la chose des puissances de l'air, et l'on peut les définir comme l'antiquité définit l'esclave, *non tam viles quam nulli...* » Pauvres petits « jouvencelets éternels! » Ils respirent mal; le mauvais sang du siècle encombre leurs veines apauvries. Anémiques et malades, ils sont la proie fatale des contagions ambiantes et des fléaux voyageurs.

Ils ont un don pourtant : ils parlent beaucoup. Ils ont de la langue et du souffle. Le lyrisme est leur état normal. Ils se passeraient plutôt de penser que de phraser. « Le libéral avait repris haleine. Dès qu'il eut repris haleine, il reprit son discours... Il ajouta force paroles à celles qu'il avait dites en grande abondance; rien de nouveau. Ce fut un mélange plus épais d'arguments historiques contre l'histoire, d'arguments bibliques contre la Bible, d'arguments patristiques contre l'histoire, contre la Bible, contre les Pères et contre le sens commun. Il témoigna le même dédain, je devrais dire la même aversion pour les bulles des Souverains Pontifes, se perdit dans les mêmes emphases et les mêmes vaticinations. Il allégua encore le monde nouveau, l'humanité émancipée, l'Eglise endormie et prête à se réveiller pour rajeunir ses symboles. Le passé mort, l'avenir radieux, la liberté, l'amour, la démocratie, l'humanité étaient mêlés là dedans comme les faux brillants que les dames répandent aujourd'hui sur leurs fausses chevelures. Tout cela ne parut pas plus clair ni plus vrai que la première fois. Il s'en aperçut, nous dit que nous nous séparions du monde, de l'Eglise vivante qui sauraient bien aussi se séparer de nous, nous maudit presque et nous laissa consternés de sa folie. » Est-il possible vraiment que les hommes se renouvellent si peu? Veuillot m'a volé mon type. C'est bien le mien; je reconnais sa voix, son geste, son « verbe ». Il improvise avec cette fureur, il ergote avec cette souplesse, il claironne avec les mêmes sonorités. Il a ce souffle, cette salive, ce trésor de mots et d'images et ce secret de la faribole lyrique. C'est ainsi qu'il fouette ses phrases, comme les enfants fouettent leur toupie, pour le seul plaisir de la faire tourner et ronfler. Il m'écrivait hier : « Nous autres, nous sommes des semeurs de verbe! » Et je n'eus pas le droit de le contredire, mais je ne savais point qu'il semait déjà en 1866.

La semence a-t-elle changé du moins? Les charlatans renouvellent

leurs drogues de temps à autre; ce serait miracle que le libéral se contentât toujours du même sac de graines, ou plutôt du même stock de mots. Hélas! il n'y a rien au monde de moins original que les missionnaires du libéralisme. Les bouquinistes font dans le neuf au prix de ces antiquaires. Ecoutez donc ce couplet. Je ne l'emprunte ni à une harangue de M. Marc Sangnier ni à un discours de M. Lemire; Veuillot l'a entendu et sténographié. « Il partait toujours du même pied, criant qu'il était catholique, enfant de l'Eglise, enfant soumis; mais aussi, homme de ce siècle, membre de l'humanité vieillie et mûre et en âge de se gouverner elle-même... La contrainte est abolie; l'homme aujourd'hui est capable de liberté et ne veut plus d'autre loi! Ce régime, qui déconcerte vos timidités, poursuivit-il d'un ton sibyllin, est pourtant celui qui sauvera l'Eglise, et le seul qui puisse la sauver. Du reste le genre humain se lève pour l'imposer, il faudra bien le subir, et cela est déjà fait. Voyez si qui que ce soit peut opposer quoi que ce soit à cette force triomphante, si même on le veut, si même, vous exceptés, quelqu'un y songe. Catholiques intolérants, vous étiez déjà plus absolus que Dieu le Père qui a créé l'homme pour la liberté; plus chrétiens que Dieu le Fils, qui n'a voulu établir sa loi que par la liberté; vous voici maintenant plus catholiques que le Pape, car le Pape consacre, en les approuvant, les constitutions modernes qui sont toutes inspirées et pleines de l'esprit de liberté. Je dis que le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ approuve ces constitutions, puisqu'il vous permet de leur prêter serment, de leur obéir et de les défendre. Or, la liberté des cultes y est, l'athéisme de l'Etat y est. Il en faut passer par là; vous y passerez, n'en doutez point. Dès lors, pourquoi tant vous débattre? Votre résistance est vaine, vos regrets ne sont pas seulement insensés, ils sont funestes. Ils font haïr l'Eglise, et ils nous entravent beaucoup, nous, libéraux, vos sauveurs, en faisant suspecter notre sincérité. Au lieu donc d'attendre sur vous une défaite certaine et probablement terrible, courez à la liberté, saluez-la, embrassez-la, aimez-la. Elle vous sera bonne et fidèle amie et vous donnera plus que vous ne sauriez jamais ressaisir. La foi croupit sous le joug de l'autorité qui la protège : obligée de se défendre, elle se relèvera; l'ardeur de la polémique lui rendra la vie. Que n'entreprendra pas l'Eglise lorsqu'elle pourra tout entreprendre? Combien ne touchera-t-elle pas le cœur des peuples, lorsqu'ils la verront abandonnée des puissants du monde, vivre uniquement de son génie et de ses vertus? Au milieu de la confusion des doctrines, du débordement des mœurs, elle apparaîtra seule pure, seule affermie dans le bien. Elle sera le dernier refuge, le rempart inexpugnable de la morale, de la famille, de la religion, de la liberté! » M. Marc Sangnier a publié jadis un livre d'une valeur plus modeste que le titre : *Aux Sources de l'Eloquence*. Je m'étonne que, dans son anthologie, il n'ait point inséré cette merveilleuse page de L. Veuillot. Elle nous

eût transportés aux sources mêmes de l'éloquence libérale, devant le jet d'eau trouble, parmi l'éternel murmure du même flot qui jaillit, et qui charrie dans le même courant les mêmes cailloux, les mêmes débris usés, la même vase.

Un dernier trait l'achève depuis toujours. Il prêche l'amour, le pardon, l'indulgence; il ouvre vers le monde l'immense envergure de ses bras candides. L'ami du genre humain est tout à fait bon fait. Mais ne le contredisez point surtout! ne lui opposez ni l'enseignement de l'Eglise, ni la tradition des siècles! n'ayez devant lui ni un sourire, ni un haussement d'épaules, ni la moindre objection! Il n'y a rien de terrible comme la colère d'un agneau. Et le libéral est un agneau « Le catholique libéral — disait Veuillot — ni n'est catholique ni libéral. Je veux dire par là, sans douter encore de sa sincérité, qu'il n'a pas plus la notion vraie de la liberté que la notion vraie de l'Eglise. Catholique libéral tant qu'il voudra! Il porte un caractère plus connu, et tous ses traits font également reconnaître un personnage trop ancien et trop fréquent dans l'histoire de l'Eglise : SECTAIRE, voilà son vrai nom! » Il le savait bien, lui; il s'était rencontré tant de fois avec les fanatiques de l'amour et de la liberté. Ils les avait vus dévorer son nom, son honneur, ses livres, son journal, sa pensée avec une rage... d'agnelets en fureur. Un évêque l'avait rangé dans la catégorie de ces écrivains « adulateurs et calomniateurs tout ensemble, qui sont l'opprobre en même temps que la ruine des causes qu'ils prétendent servir »; il pouvait répondre, ce jour-là, « que les journalistes ne sont pas toujours les hommes qui ignorent le plus l'art de gouverner leurs passions ». Il avait le droit d'ajouter, au souvenir des étranges gerbes de fleurs qu'il avait reçues du camp libéral : « Nous en connaissons, Monseigneur, vous et moi, de ces écrivains-là qui changent de drapeau et même d'autel, mais non de tempérament; qui adulent, qui diffament, qui ne signent pas ce qu'ils écrivent, qui écrivent ceux qu'ils ne signeront pas, qui appartiennent à leur salaire, et qui s'en vont une fois soldés. Sans que je m'applique davantage à les décrire, frappez là-dessus. A leur égard, tout est pardonnable, hormis de les employer. » Il y aurait de l'indiscrétion, voire même un peu d'indécence, à trop insister. Soyons généreux et mettons que les libéraux d'aujourd'hui n'usent plus du placard anonyme, qu'ils respectent le Consistoire mieux que leurs ancêtres n'ont respecté le Concile. A tout prendre, ils n'adulent guère que les idées et les hommes de la République athée; ils ne diffament en somme que l'honneur des catholiques intégraux. Ils ont toujours les ciseaux habiles, un peu ébréchés pourtant, qui servirent jadis pour les *Provinciales;* ils en composent des pamphlets dont la grande justification est qu'ils sont parfaitement illisibles. En 1853, ils accusaient Veuillot de verser en même temps dans le *trithéisme*, le *calvinisme*, le *jansénisme* et même le... *baïanisme!* Et le pauvre homme,

revenant de la table sainte, ne pouvait s'empêcher de rougir en se disant : « Mon cher, il n'y a pas de quoi te rengorger. Au fond tu n'es qu'un trithéiste ou un baïaniste. » Evidemment on nous accuse rarement de tels crimes, mais il faut que nous soyons bien sur nos gardes... Le libéral a le cœur large, mais la porte en est toute petite. On n'y entre pas comme au moulin. Il lui arrive de penser, sinon d'écrire : « Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis ! » Il a des silences réfléchis et des applaudissements spontanés. Il est muet avec calcul, acerbe avec douceur; la conscience est son fort et il lit parfois les livres dont il écrit. L. Veuillot disait : « *Sectaire*, voilà son vrai nom ! »; il avait l'habitude d'appeler les gens par leur nom.

Et il avait dans l'esprit toute une collection de types libéraux qui se survivent autour de nous avec leurs nuances variées. Il connaissait — et nous connaissons — le libéral ingénu, inoffensif, dilettante, pour qui le paradoxe n'est qu'une parure et qui le porte parce que la mode en est. Il le peignait, celui-là, heureux de « se balancer dans le hamac platonique, en fumant le narghilé des idées vagues et en regardant les étoiles valser avec les nuages. »

Il connaissait — et nous connaissons — le libéral artiste, poète, qui fait dans les fleurs en papier peint et qui est inscrit dans la congrégation du perpétuel sourire : « Si j'étais chargé de le peindre, — disait-il, — je l'entourerais de lis à cause de sa candeur et de coquelicots pour figurer la grâce éclatante de son style. A ses pieds on verrait un bréviaire bien relié en chagrin bleu et bien agrafé de fermoirs coquets. D'une main, il déplierait le paravent de la prudence, de l'autre, il remettrait son épée au fourreau. Et il aurait un air songeur et fin, en regardant deux personnages allégoriques : un petit ange, le rasoir à la main, pour lui rafraîchir la tonsure; l'autre, un petit diable qui veut lui coller sur la tête le chapeau d'académicien. »

Il connaissait — et nous connaissons — celui qu'on appellerait volontiers le « Pipelet du libéralisme », le chroniqueur indiscret, bavard, qui gagne sa vie à écouter aux portes des évêchés, à bâtir des romans de portière, à semer la défiance et la zizanie parmi les catholiques Il l'avait vu à l'œuvre durant le Concile du Vatican; il écrivait de lui : « On ne peut douter qu'il n'ait grande envie de passer pour un personnage hors du commun, en faveur de qui les secrets du Concile seraient violés sans scrupule, ou même qui les violerait directement à titre de possesseur régulier... Je demeure persuadé que ce superbe n'est qu'un tout petit Monsieur. Sous ce pomponnage on trouvera quelque enfant de chœur échappé. Il entend le métier de chroniqueur religieux pour les journaux sans religion : voilà son mérite. Ni ce mérite ni sa volonté ne sont assez élevés pour l'empêcher de se moquer de ceux qu'il prétend servir et qui certainement

avant peu publieront qu'ils ne le connaissent pas. Il dit en parlant d'eux : « Nous autres, gallicans. » Ils disent en parlant de lui : « Ces hommes qui ne croient pas à l'Eglise et qui peut-être ne croient pas en Dieu ! »

Il connaissait — et nous connaissons — le curé libéral. Il ne fut pas, il n'est pas un mythe ce curé de Charabiac qui fait si piteuse figure dans l'*Honnête femme*. Ses principes ne sont pas compliqués, quoique son âme soit assez complexe. Il s'entend à la politique, il est plein de bons conseils et il les prodigue. Il dit à Valère, candidat catholique dans l'arrondissement de Chignac : « Je crois qu'il faut se conformer aux usages du pays où l'on est. Dans celui-ci, nous avons besoin de beaucoup de prudence et de modération. » Il aime beaucoup le drapeau catholique, mais à la condition que Valère le plie soigneusement et le garde en sa poche. Il aime encore plus la paix et cette bataille le dérange en ses habitudes calmes : « J'avais manœuvré de telle sorte qu'on me laissât à peu près tranquille; j'étais bien avec tout le monde... Il m'est arrivé plusieurs désagréments depuis que vous êtes ici. » Un bon député pour M. le curé de Charabiac est avant tout un homme qui sera son intermédiaire auprès des pouvoirs publics : « Il nous faudrait un tableau pour le maître-autel; un petit ornement noir ne serait pas de trop, si on voulait nous le donner; notre clocher exige des réparations. Nous y avons toujours entretenu le drapeau tricolore... Vous devez éviter de vous compromettre, ne pas tant parler de religion aux paysans, parce qu'on prétend que vous voulez les embaucher et que vous êtes un carliste déguisé. » M. le curé ne parle que de modération, et il conclut par cette maxime qui contient à la fois toute sa théologie et tout son esprit pratique : « Dieu n'en sera pas offensé, croyez-le bien, et la religion y trouvera son compte par les services que vous pouvez lui rendre à la Chambre. »

Tous les libéraux ont ce trait commun qu'ils sont des *marieurs*. Leur spécialité est de vouloir négocier une impossible union mixte. Ils disent au siècle d'une part, à l'Eglise de l'autre : « Pourquoi contestez-vous ? Venez donc que je vous unisse : cette affaire n'est pas impossible. Je tiendrai le ménage, et tout ira bien. » L. Veuillot n'a jamais cru que saint Paul songeait à ces noces monstrueuses le jour où il écrivait : « *Sanctificatus est vir infidelis per mulierem fidelem.* »

Ainsi donc, il a eu sous les yeux à peu près ce que nous avons sous les nôtres. Les noms nouveaux recouvrent autant de vieilles choses. Le vocabulaire est un tant soit peu modifié; les idées ne le sont pas dans leur essence. Et il se trouve qu'en faisant au jour le jour la critique de son temps L. Veuillot nous donne déjà une dramatique vision de l'heure présente.

II

Derrière le libéral, un personnage fait son entrée sur la scène qu'il ne quittera plus : c'est l'*hypercritique*. Il est plus modeste que le libéral. il fait moins de bruit. Si le libéral est une montagne, l'hypercritique est le rat qu'elle enfanta. L. Veuillot n'aimait point le rat. La petite bête sale et poussiéreuse, le ronge-sec et le trotte-menu, lui donnait sur les nerfs : « Il y a tant de rats! — écrivait-il. — Rats des champs, rats de ville, rats de bibliothèques, rats d'égout; tous pernicieux! A les laisser pulluler et ronger, ils détruiraient le monde. Présentement, se trouvant en belle passe, ils annoncent l'intention de ronger Dieu, et même ils se vantent d'en avoir lestement fini; et ce n'est pas de quoi rire! » Il s'indignait que le monde tolérât leur insolence et que de grands labeurs fussent nécessaires pour restaurer les ruines faites par un seul rat : « La colère s'y ajoute lorsqu'un nombreux public vient à s'engouer du rongeur, admire son art, exalte sa force, veut trouver un lion dans la peau du rat. Alors, il n'y a pas de considération qui retienne. L'ouvrier, gravement appliqué au travail de réparation, laisse là ses outils. Il cède à la furieuse envie de marcher sur la queue du lion prétendu, de proclamer qu'il n'est toujours qu'un rat. A quoi bon? A rien, peut-être. Néanmoins, cela soulage. » Il avait assisté aux premiers exploits de ce rat qui, de son vrai nom, s'appelait Ernest Renan. Dès 1854, il le pourchassait vigoureusement; il signalait ses petits airs précieux et dégagés, son afféterie, son « gongorisme », et c'était déjà le spectacle d'un rat malheureux entre les pattes d'un chat. La *Vie de Jésus* parut en 1863. Toute une littérature apologétique éclôt autour du livre sacrilège. Don Guéranger écrit à Veuillot : « Si vous avez l'heureuse pensée d'éreinter Renan, il n'y a pas un jour à perdre, car il vieillit d'heure en heure. » Il se met à l'œuvre; sa première idée est de traiter le rat en rat et de lui faire à nouveau l'honneur de quelques coups de griffe. Et puis il se ravise. Il oublie le rat; il ne songe plus qu'à Notre-Seigneur insulté par le rongeur. Il raconte la divine histoire, il esquisse la divine figure. Il laisse le rat; c'est à peine si, dans la préface, il accorde une allusion à Renan : « Quant à certain mauvais livre qui signale tristement l'époque où nous sommes, — écrit-il, — j'y ai dû faire allusion deux ou trois fois; mon désir eût été de n'y pas toucher. Les sentiments qui m'animaient après la première lecture de cet ouvrage se sont bien modifiés à mesure que j'ai pu mieux saisir la malheureuse industrie de l'auteur. Trouvant chez lui le parti pris d'ignorer, je demeure convaincu qu'il est encore loin d'avoir perdu la foi. Il n'oserait pas regarder en face un crucifix, car il craindrait de voir le sang couler!... Je le trouve à plaindre, et ce que je voulais d'abord déchirer, je l'ai simplement

écarté. » Il l'avait écarté, mais il le gardait à vue. Le rat ne perdit rien à attendre.

L. Veuillot n'a point écrit pour l'avenir un savant traité sur la mort-à-rats Il avait bien montré dans sa riposte à M. Dupin que ces doctes travaux pouvaient être dans ses aptitudes; peut-être crut-il cette fois qu'ils n'étaient point dans sa fonction. En revanche, il était « quelqu'un du peuple chrétien », selon sa belle expression. Il pouvait faire la chasse au rat, échappé de la sacristie, et qui saccageait les trésors sacrés. Il lança donc contre lui une armée de petits vers sautillants et griffus comme des chats maigres.

Il commence par esquisser les origines du rat. Il n'y en a pas d'autre : un rat qui a fait sa spécialité de ronger nos Evangiles, notre Missel, notre Bréviaire, naquit presque toujours à l'ombre même du sanctuaire. Le rat de L. Veuillot,

> Un jeune rat fort déluré,
> Mais sans parents et sans fromage,
> Fut, par son heureux sort, livré
> Aux mains d'un sacristain peu sage...

Et ce sacristain a rêvé de faire du petit quadrupède un saint personnage, un saint tout uniment; il a voulu qu'il eût des élégances, qu'il fît figure dans le siècle par ses doctes mérites et des grâces bien apprises :

> Tout alla bien durant l'enfance :
> Son rat semblait un joli rat,
> Sobre, discret et d'âme pure,
> Qui n'était rat que de figure.
> A voir ce petit air confit
> Dont il grugeait le pain bénit,
> Ne voulant autre nourriture,
> Le sacristain maintes fois dit :
> « La grâce a vaincu la nature! »

Mais l'illusion est brève : le rat très chrétien a vite fait de révéler ses instincts. Tout le tente dans la sacristie et le sanctuaire : les pages du missel, les feuillets des Livres Saints, la dentelle des aubes, la soie des chasubles et des chapes et jusqu'à la nappe de communion. Et rien n'égale l'audace du rat, sinon peut-être l'indulgence aveugle du sacristain. Il lui eût été si facile, dès les premiers coups de dent, d'écraser le rongeur; le suisse, l'homme chargé de maintenir l'ordre, l'engageait à l'expulsion, à l'exécution sans phrases. Mais non; le sacristain était doux de nature, enclin aux temporisations, effaré de l'esclandre. Il laissa donc le rat dans l'église,

> Des pleurs mouillaient sa barbe grise,
> Il s'était fait ce cœur de père
> Qu'on prend à l'ombre de Jésus;
> Qui veut aimer longtemps espère,
> Aime encore n'espérant plus...
> Notre rat le connaissait bien,
> Il ne s'inquiéta de rien.

Il faut bien dire d'ailleurs que le rat avait des adresses et des souplesses incroyables. Il savait pleurer pour une remontrance, se soumettre à la moindre menace, promettre des repentirs sous un regard sévère. Et puis il était régulier, très attentif à la prière,... un saint homme de rat, bien coté, maigre et pieux. Mais qui dira jamais les affreux desseins qui peuvent naître en l'âme d'un rat élevé dans les saintes armoires? Prendre pied dans l'histoire, être loué par les *Débats,* cité par la *Revue des Deux-Mondes,* entrer à l'Institut, professer au Collège de France, que ne ferait-il point pour une belle gloire? Et on lui demandait peu de chose : miner les degrés de l'autel, émietter le lin blanc, déchirer quelques vieux papiers. Il regarde donc vers la tache sacrilège. Des souvenirs le hantent : la renommée de Judas lui semble enviable; il aura une ligne dans l'histoire posthume de Jésus-Christ. Il est « traître avec sensualité ». Et c'est très compliqué l'esprit d'un rat de sanctuaire : il y a chez lui de l'orgueil, de la haine, un besoin de détruire, une passion de trahir :

C'est incroyable et vrai pourtant!
Qui voit dans ces âmes mordues
Sur le bord des pentes perdues?
Qui sait ce que leur dit Satan?
En noir poison, par quel mystère
Le pain de vie est-il changé
Pour le larron qui l'a mangé?
L'hypocrite devient sectaire,
Un échappé de séminaire
Plus qu'un mormon est enragé.
Pourquoi? Miracles du diable,
Renversements de l'infini...
Et, bref, c'est un rat exécrable
Qu'un rat nourri de pain bénit!

La bestiole avale donc de l'hébreu de rabbin, du samaritain, du cophte, du grec; elle fait un affreux gratin de tout ce qui lui tombe sous la dent. Elle est particulièrement friande des ragoûts d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin. Elle s'enfle donc de philosophie allemande : elle est relativiste, panthéiste, évolutionniste. Elle est de taille à disserter sur la matière et ses transformations; sur les genèses et les cosmogonies, sur le Dieu qui se fait et sur le monde qui est Dieu. Les dogmes les plus élémentaires ne sont plus pour elle que des enveloppes usées, une nuée obscure de mythes et de symboles que le soleil de la philosophie doit dissiper. La folle petite bête n'a rien découvert, mais elle a tout lu : elle sait Spinoza, Kant; si elle ignore Bergson, c'est que ce grand génie n'est pas encore levé. Elle répète une leçon :

Tout son savoir et son grimoire
Lui venaient du pays teuton,
Où de ces choses on tient foire.
Un Strauss, cuistre des plus crottés,

Vilipendé de ses confrères,
Et quelques autres pauvres hères
Moqués, conspués, réfutés,
C'étaient là ses autorités!...

Enfin le rat bouffi de science exotique, affamé de gloire, la tête haute « de toute la hauteur d'un rat », est prêt pour sa besogne. Il éclipsera les plus illustres rongeurs, les apostats, les renégats, tous ceux qui dorment dans l'Haceldama de l'histoire :

... Le sacrilège
Entre tous mène vite au but,
Et c'est l'*express* pour l'Institut :
On sait cela dès le collège.

Il se met au travail... avec prudence. La prudence est peut-être la dernière vertu du rat. La crainte du chat est chez lui le commencement et la fin de la sagesse. S'il invoque un dieu, c'est seulement le dieu qui conjure les chats. Ce serait dommage vraiment qu'au beau milieu de sa besogne un chat surgît pour l'interrompre et lui planter sur le dos la griffe de... l'*Index*. Cette magistrature de sauvegarde lui en impose un peu et l'inquiète beaucoup, car l'essentiel est qu'on ne l'arrête pas à mi-chemin. Il choisit donc la nuit, le silence, la solitude, l'heure des crimes impunis. Elle sonne... Elle sonne parfois dans l'histoire la minute où les esprits sont troubles, où l'ombre descend, où personne ne veille, où l'on dirait même que les gardiens sont les complices inconscients de la rapine. Cette minute est venue :

En un clin d'œil, d'un pied agile,
L'insolent grimpe sur l'autel;
Et là, s'attaquant au Missel,
Bellement ronge l'Evangile;
Non pas tout entier, mais suivant
Un plan des rats de Teutonie,
A son estime très savant,
En tout cas propre à son génie.
Il ronge un mot par-ci, par-là,
Une lettre, au plus une phrase :
« Ne brisons pas, trouons le vase, —
Disait-il, — le parfum fuira.
Cet Evangile est un doux livre;
Il faut en garder quelque peu.
Tout simplement expulsons Dieu;
C'est Dieu seul qui ne doit plus vivre... »
Il ajoutait joyeusement :
— Je suis un gaillard d'importance!
J'ai la grâce d'un rat de France,
La force d'un rat allemand,
Et je m'en vais faire un tapage
Qu'on ne saurait me mal payer :
Je pourrai, las de travailler,
Me reposer dans un fromage
Plus grand que le champ du potier.
Allons, et du cœur à l'ouvrage!

Il ronge, il gruge jusqu'au jour. Il ravage le Missel et les feuillets du divin livre ne protestent point. Et l'autel muet subit l'injure. Et l'hostie ne remue point dans le tabernacle fermé.

Il triomphe, le rat! Il est heureux de « son joli travail de lévite »! Justement, l'Enfer était inquiet, ce jour-là; l'Enfer constatait l'impuissance de sa rage et de ses efforts; l'Enfer disait : « Il nous faudrait un Iscariote! » L'Iscariote, le voici. On s'imagine l'allégresse de l'Enfer et de ses suppôts; on entoure le rat, on l'encense, on lui demande un compte rendu de ses prouesses, on lui promet un fauteuil à l'Institut ou au Collège de France.

Il savoure ce beau tumulte;
Puis enfin : C'est fait! Plus de culte!
J'ai détruit Luc, Marc et Matthieu,
Et Jean surtout a vu beau jeu!
L'autel porte avec mon insulte
Le débris des témoins de Dieu...

Et l'on chante, et l'on danse autour de la bestiole triomphante, tandis que les anges sourient, là-haut, car ce rat n'était que le fils de la souris « qu'un jour enfanta la montagne ».

... Sans vouloir faire de calembour ni verser dans l'étymologie fantaisiste, on a le droit de croire qu'il y a toujours un rat dans chacun de nos rationalistes d'exégèse ou d'histoire. C'est à ceux-ci que L. Veuillot en voulait. Autant il aimait la science qui construit, autant il abhorrait la science qui détruit... Cette science corrosive d'aujourd'hui, elle porte presque toujours soutane. Elle a l'air pieux qu'on emporte des sacristies. Ceux qui raconteront un jour l'histoire de la crise religieuse contemporaine établiront d'étranges statistiques : ils arriveront sans doute à cette conclusion que neuf sur dix des objections nouvelles contre la vérité de l'Evangile et la divinité de l'Eglise ont une origine sacerdotale. Nous avons considérablement augmenté la bibliothèque du scepticisme. Sous prétexte de sincérité et de loyauté scientifiques, nous avons livré à l'ennemi nos textes sacrés, nos pierres angulaires, nos clés de voûte, nos traditions, une bonne partie de tout ce sur quoi nos pères ont vécu et pour quoi ils sont morts. Avec quelle sainte colère L. Veuillot se tournerait vers nos minuscules historiens ecclésiastiques, bâtards de séminaire et d'université, qui sont plus fiers d'avoir soufflé sur un flambeau que Bossuet ne le fût de l'avoir protégé, et qui se font une gloire de griffer la robe sans couture de la sainte Eglise. Leurs petits airs innocents ou pédantesques ne lui en imposeraient pas, et je l'entends qui leur crie le reproche qu'il adressait en 1869 aux calomniateurs du pape Honorius : « Comment, terrible enfant, certaines gens vous apportent des papiers où votre mère est diffamée; ils vous disent : « Ta mère est adultère, elle a menti. Prends, lis et mords ta mère! » Et vous croyez que ces gens-là sont des anges, et vous prenez, et vous lisez, et vous mordez! »

Il serait plus impitoyable encore contre les rôdeurs de nuit et les dresseurs d'embuscades ténébreuses. Fabricants de placards anonymes, passe-volants du modernisme qui changent de masque en changeant de revue, Tartufes au vestiaire invraisemblable qui ont un nom à Paris, un autre nom à Genève, et dont on reconnaît la voix et l'esprit sous les déguisements les plus variés, il les fustigerait d'un implacable fouet. Il a écrit une page sur « les mauvais sujets ecclésiastiques »; elle est toute fraîche d'actualité à certaines heures. Il est tel exégète, tel historien du dogme qui doit frissonner de peur en lisant cette diatribe de Veuillot contre l'auteur hypocrite d'un libelle anti-conciliaire : « Si c'est un prêtre, et si je découvre son nom, je le tirerai de l'ombre. Nous autres qui combattons au jour, il nous appartient d'y traîner ces gens de ténèbres. La presse religieuse laïque avouée de ceux qui la font et de ceux qui l'inspirent, doit percer de ses flèches de lumière cette presse clandestine, ecclésiastique ou prétendue telle, qui empoisonnerait le bénitier, la loi et jusqu'à l'hostie. La presse laïque est le bras séculier de l'Eglise contre cette classe particulière de mauvais sujets; rien ne la remplacerait efficacement... O prêtres qui, par toute autre raison que votre humilité et votre amour des âmes, venez nous parler sans montrer vos visages, l'Eglise ne vous a point sacrés pour porter un masque, mais pour montrer les degrés de la chaire et de l'autel, et vous n'avez à cacher que vos bienfaits. Parce que nous devons à votre sacerdoce le respect, l'obéissance et l'honneur; parce que nous devons et voulons combattre et mourir pour maintenir au sacerdoce son droit et sa liberté, nous ne souffrirons pas que l'ennemi vous puisse désigner dans ses rangs et que vos lèvres laissent tomber des paroles de dérision contre les hommes et contre les choses du Christ! » On sent siffler à travers ces phrases des javelots à peine émoussés, et il n'est pas difficile de distinguer dans la foule actuelle les visages qu'ils effrayeraient, les fronts qu'ils feraient courber.

(A suivre). C. LECIGNE.

BRUNETIÈRE SOCIOLOGUE

Je viens de relire les quelques volumes que Brunetière a consacrés aux « *Questions actuelles* » et ceux où il a réuni ce qu'il a nommé pour mémoire ses « *Discours de Combat* ». C'est là, un mot de littérateur, qui croit marcher sous la mitraille dès qu'il sort du champ silencieux de la littérature.

Eh bien! si l'on essaie d'oublier le tintamarre d'admiration que la critique a fait autour de ces quelques ouvrages, si l'on tente de se libérer de toute idée préconçue et de dire franchement sa pensée, on doit très simplement avouer qu'il y a peu de raisons de se joindre au concert de louanges que la presse libérale surtout organisa en l'honneur des « *Discours de Combat* ».

I

Bien entendu, l'orateur, la lettre, l'écrivain sont hors de portée et celui-là serait bien fou qui opposerait à un talent incontestable autant qu'incontesté, les dénégations d'une critique sans écho, parce que sans autorité.

Mais si le talent s'impose, si l'œuvre littéraire de tout premier ordre demeure hors des prises de la critique, il en va tout autrement du fond d'idées (non plus seulement littéraire et partant du domaine intangible de Brunetière), sur lequel son éloquence et son talent se sont donné carrière, quand il imagina de se mêler aux luttes sociales, quand il vint s'établir, sans transition, au milieu de la mêlée.

Bref, autant Brunetière m'en impose par ses « *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française* », autant, je reviens désappointé et méfiant des « *Discours de Combat* ».

Ne serait-ce pas que l'on s'attendait à de la littérature et que Brunetière nous sert de la sociologie? — C'est tout au contraire, je crois, parce qu'on se faisait d'avance un plaisir de voir comment un critique de cette envergure, envisagerait la question sociale, et que l'on retrouve ici surtout le littérateur. Ce n'est pas qu'il faille dédaigner les beautés de la mise en œuvre. Seulement, tandis que sur Pascal, Bossuet, Racine et Molière, sur l'encyclopédie ou le naturalisme littéraire, ce talent-là s'exerçait sur une matière pour laquelle il était préparé et mûri, ayant à sa disposition des critériums nets et par conséquent fixes, il porte ici à vide, demeure dépouillé, et paraît l'équivalent d'un procédé ingénieux et non encore dénué de tout charme, mais enfin d'un procédé, dont tout l'art ne saurait suffire à masquer l'artifice et la vanité, en pareille occurrence.

Oui — il faut se résigner à le dire — et précisément parce que « *les Questions actuelles* » et les « *Discours de Combat* » ne procèdent de vues sociales, *ni justes, ni originales, ni complètes, ni précises surtout*, nous en sommes réduits à n'admirer que la forme, mise au service de *simples lieux communs* — car il faut appeler les choses par leur nom, et ne reculer jamais devant l'évidence.

Mais — et c'est ici qu'il faut prendre garde — si le lieu commun (j'entends, erroné) devient négligeable, quand il sert de véhicule aux

théories d'un abbé Frémont, par exemple, ou d'un rédacteur de la *Démocratie*, il faut bien se garder de le traiter avec le même dédain quand il se pare de la signature d'un Brunetière. Ce qui serait justice d'une part, serait erreur de l'autre. Incapable de forcer l'indifférence quand il se loge dans l'ouvrage d'un sot, le lieu commun fait aisément son œuvre, quand il s'abrite sous le patronage d'un écrivain de renom, et rien n'est plus nuisible aux progrès de l'esprit public. Les idées qui ont suffi à un Brunetière, se disent les moins réfléchis — et ils sont si nombreux ! — peuvent bien me suffire aussi. Ce n'est pas trop mal raisonné « in abstracto », mais comme rien ne garantit que Brunetière ait appliqué la même rigueur de critique dans les questions politico-sociales qu'à la littérature, comme surtout il n'est pas sûr du tout qu'il ait donné à l'étude de ces importantes questions le même temps qu'il consacrait à sa spécialité, c'est en somme un de ces arguments perfides dont on ne se saurait trop se méfier, que de faire un si grand acte de foi en la compétence d'un homme qui n'est probablement pas universellement compétent, comme on peut bien le soupçonner.

C'est du reste un écueil assez commun aux littérateurs de profession qui veulent faire, sur le tard, de la philosophie politique, que d'habiller de leur mieux de vieux mannequins assez démodés. Mais cela ne suffit pas à qui se soucie peu de l'éclat apparent.

Nous avons en M. E. Faguet un lumineux exemple de ce genre. M. Faguet croit réagir contre *le libéralisme* en maintenant la cause même du libéralisme, et il critique le démocratisme tout en vénérant les institutions qui font vivre le démocratisme.

Ainsi fait Brunetière. Il combat la Révolution et l'individualisme social qui en est sorti, tout en se prononçant béatement en faveur des utopies les plus propres à perpétuer chez nous le règne de la Révolution et de ses faux dogmes. Etranges procédés chez des hommes de lettres, qui paraissent avoir oublié, à force d'analyse et de déduction, les axiomes fondamentaux de la logique. Ce n'est pas plus rare, remarquez-le, que de voir des mathématiciens oublier la règle de trois ou la table de multiplication.

Encore M. Faguet met-il l'idée de démocratie en charpie. Il a vu que cette idée de *démocratie* réputée la reine du siècle, déchoit chaque jour davantage. M. Faguet fréquente un monde où cela se dit, encore qu'on ne pousse guère plus loin l'examen de ce fait prodigieux. Brunetière, lui, en devenant catholique à une époque où la presse catholique avait d'étranges façons et un bizarre culte de la démocratie, a cru devoir adopter ce même culte, comme s'il était indissolublement lié au catholicisme. Mais, j'y songe, on l'a tant dit, chez nos démocrates chrétiens !

Le tort de Brunetière, c'est d'en avoir été la dupe, car il était terriblement armé pour réagir contre de pareilles sottises.

II

Ce qui frappe en effet dans le cas de Brunetière, c'est de voir un intellectuel qui connaît à fond les origines anticatholiques du libéralisme, finir par pactiser avec ce libéralisme lui-même; car celui-ci ne change pas d'essence parce qu'il est professé par des catholiques, seraient-ils prêtres ou même évêques.

Qu'un Marc Sangnier s'illusionne sur la force des idées de 89, c'est concevable. Celui-là n'a jamais su que parler, le temps lui a toujours fait défaut pour étudier dans le silence, en n'ayant comme but que la loyale poursuite de la vérité. Voilà pourquoi il parle, depuis vingt ans de la Révolution, sans savoir ce que c'est au juste que la Révolution. Halluciné par la « *Déclaration des Droits de l'homme* », il voit en elle une expression solennelle de la justice sociale, fruit du progrès imprimé au monde par le christianisme. Mes lecteurs savent à qui nous devons cette chimère, qui a du reste coûté fort cher à Marc Sangnier.

Mais s'attendrait-on à percevoir les lointains échos du Saint-Simonisme dans l'œuvre d'un Brunetière? Et cependant, force nous sera de constater que l'empreinte est réelle.

Etrange chose, encore une fois, que je ne m'explique pas.

Nous l'avons dit cent fois pour une, le premier principe du libéralisme religieux — qu'il s'appelle *catholicisme libéral*, comme en 1830, qu'il s'appelle *socialisme évangélique* comme en 1848, qu'il se nomme *démocratisme chrétien*, ou *modernisme* comme aujourd'hui — ne consiste pas en autre chose qu'en cette proposition : « La Révolution est la dernière étape du progrès social issu de l'Evangile ».

Il n'y a pas de milieu : ou la Révolution nous apparaît sous cet aspect et nous sommes libéraux, ou la Révolution nous paraît foncièrement antichrétienne et n'avoir été par conséquent qu'un immense obstacle au progrès social que le christianisme a réalisé sur l'ancien monde. Dans ce cas les principes de la Révolution nous sont odieux, et nous sommes des antilibéraux. Mais pour se ranger dans l'un ou l'autre camp, il faut connaître, à tout le moins, le fait et le corps de doctrines d'où résulte cette scission bien nette. Il faut avoir une opinion et une opinion motivée sur la Révolution.

Il me semble, tout de même, que Brunetière se prononce sans ambiguïté sur la Révolution française. Je pourrais choisir plusieurs passages dans ses études littéraires, mais j'aime mieux me servir pour l'instant de ses « *Discours de Combat* ».

Nous lisons dans la conférence intitulée : « *L'action sociale du christianisme* », ce jugement bien caractéristique : « Je n'ai jamais com-» pris comment ni pourquoi Tocqueville, après avoir si nettement

» démêlé l'un des caractères essentiels de la Révolution française, » avait refusé d'en voir la raison d'être, et l'explication si naturelle » et si simple, dans ce fait que la Révolution française a elle-même, » et d'abord, été une RÉVOLUTION RELIGIEUSE. »

Voilà ce qui s'appelle parler net. Qui dit *Révolution* dit *rupture*. Loin donc que la Révolution soit la « dernière étape des progrès sociaux du christianisme », comme nous l'ont tant répété et les Saint-Simoniens et les néo-Saint-Simoniens, genre Sillon, elle n'est qu'une doctrine rivale, qui en tant que rivale, ne peut pas revendiquer les mêmes principes; sans cela elle cesserait d'être rivale.

Ainsi donc pense Brunetière, et il poursuit, acccentuant sa pensée :

« Fille et légitime héritière de la *philosophie* du dix-huitième siè- » cle et de l'*esprit encyclopédique*, je dis, Messieurs, qu'avant tout, » principalement, dans *son inspiration première* et *de dessein formé*, » la Révolution française a été une révolution religieuse — ou antire- » ligieuse. Et c'est même ce qui explique plusieurs de ses caractères » secondaires, *qui n'appartiennent précisément qu'à elle*, et qu'en vain » s'épuiserait-on à retrouver — comme l'avait bien noté Tocqueville » — dans l'histoire des révolutions d'Angleterre ou la révolution » d'Amérique.

» Tel est, en premier lieu, son caractère d'universalité, qu'il a fallu » qu'elle affectât pour pouvoir utilement *lutter contre le christianisme*. » De même que le christianisme, c'est bien à tous les hommes — » *Ite et euntes docete omnes gentes* — qu'elle a prétendu s'adresser; » et en effet, c'est que *son ambition était de le remplacer*... et la vic- » toire de ses armes a partout précédé et fondé celle de ses prin- » cipes. »

Il me semble que c'est assez catégorique. Pour Brunetière, la Révolution n'est pas née du christianisme puisqu'elle est « fille de la » philosophie du XVIIIe siècle et de l'esprit encyclopédique. » A moins que cette philosophie fût elle-même chrétienne! Mais Brunetière n'en est pas à ce degré d'ignorance et il nous affirme au contraire que la Révolution, fille de l'encyclopédie, n'avait d'autre « ambition » que celle de « remplacer le christianisme. »

C'est ce que nous disions ici même, il y a quelque temps, en marquant toutefois que, pour atteindre son but, la Révolution n'avait rien trouvé de mieux que de parodier le christianisme, d'en laïciser, si vous préférez, les vertus sociales. Et nous avions marqué les différences essentielles qui séparaient ce philanthropisme démocratique du christianisme intégral, c'est-à-dire du catholicisme.

Je dis à dessein « du catholicisme », car il est aujourd'hui démontré que la Révolution n'est qu'une revanche sur le terrain social, du christianisme de la Réforme sur le catholicisme, de sorte qu'il est facile de se tromper sur la vraie nuance des principes de la Révo-

lution et de la déclarer fille du christianisme pour peu que l'on ignore l'histoire des idées de la Réforme.

Mais Brunetière pouvait-il l'ignorer?

Nul autre que lui, peut-être, parmi nos grands critiques littéraires, n'a mieux puisé aux sources mêmes de l'encyclopédie qui engendra la Révolution française et les principes démocratiques.

Ai-je assez dit et redit que la pierre angulaire de toutes les utopies de 89, en même temps que de toutes les théories qui ont gravité autour de ses faux dogmes, c'était la notion du progrès indéfini? Je n'ai malheureusement pas le mérite d'avoir trouvé cela tout seul, encore que je l'ai mis à profit pour étudier une des plus illustres écoles du libéralisme. C'est Brunetière lui-même qui me fournissait ce point de départ, et, au début même de mes études sur le démocratisme chrétien, je citais ce texte de lui :

« On serait en droit, si on le voulait, d'ordonner toute l'histoire » littéraire du XVIIIe siècle, par rapport à cette idée de « progrès » » dont les horizons, encore étroits, dans les dialogues de Perrault, » s'agrandissent insensiblement, pour finir par s'étendre comme en » perspectives illimitées dans le rêve de Condorcet; et nous verrons » bientôt, qu'en effet, c'est à peine si deux ou trois autres idées, pen- » dant cent ans, ont partagé avec elle, sans la contrarier d'ailleurs, » ou plutôt en l'aidant, le gouvernement des esprits » (1).

L'Idée de progrès, c'est l'idée-mère de l'encyclopédie et de la Révolution. Mais encore quels sont les hommes qui firent la Révolution? Nous connaissons ces fameux philosophes, n'est-ce pas?

Il était cependant de mode avant Brunetière de rattacher l'Encyclopédie aux philosophes anglais. L'on donnait comme motif l'anglomanie de Voltaire et des Encyclopédistes.

Cette opinion très juste a le tort de ne pas remonter aux toutes premières origines de ce mouvement rationaliste. Il est vrai que la philosophie anglaise se rattache elle-même à la Réforme, et cela maintient les mêmes résultats, mais Brunetière a montré en Pierre Bayle le véritable initiateur du philosophisme révolutionnaire, et Pierre Bayle était le fils d'un pasteur protestant français.

Il faut lire à ce sujet les deux articles de Brunetière (2) intitulés : « *La formation de l'Idée de Progrès* » et « *La critique de Bayle* ». « Presque tout ce que Voltaire, en 1730, rapportera d'Angleterre, » les Anglais, dit Brunetière, en doivent eux-mêmes la meilleure part » à Bayle. »

Influent par l'intermédiaire des Anglais, Bayle le fut encore plus directement : « Autant que la philosophie de Bacon ou de Descar- » tes, la sienne est devenue celle des encyclopédistes, celle de Vol- » taire et de Diderot. »

1. La formation de l'Idée de Progrès. Etude crit., cinquième série.
2. Etudes critiques, 5e série.

Mais encore, quelles étaient ses idées?

« On pourrait dire que Pierre Bayle a résumé en lui tout ce que » les réformateurs avaient mélangé dans la Réforme, sans bien le » savoir eux-mêmes, de libertinage d'esprit, de scepticisme, et sur- » tout d'impatience de secouer le joug des mystères de la religion...

» Ce que Bayle proclame, ce qu'il s'efforce d'établir *sur les ruines* » *de l'autorité*, c'est *la toute-puissance* ou la *compétence unique de la* » *raison*, précisément dans les matières que Descartes lui avait sous- » traites... De 1680 à 1735, ou à peu près, sous l'action de diver- » ses causes, tout en France — la philosophie comme la politique,... » *tout a changé* d'aspect, de caractère, d'orientation. Rarement, ou » jamais, transformation plus profonde s'est opérée plus promptement, » et *c'est Bayle... qui, de cette métamorphose, a été le principal* » *ouvrier*. »

Brunetière, semble-t-il donc, était protégé par sa propre culture intellectuelle contre les erreurs du libéralisme, qui flottaient dans l'atmosphère du catholicisme, au moment même où il parcourait nos villes pour assainir l'opinion. Il n'est rien de tel, en effet, que d'être informé des vraies sources d'une idée, pour la juger en toute connaissance de cause. Si le libéralisme catholique a pu naître, chez nous, ce n'est, du reste, que par une erreur de cette nature. On a voulu attribuer aux idées de 89 des origines fictives.

Eh bien! Brunetière déjoue nos calculs. L'ensemble de ses discours dénote une complaisance indéniable pour les lieux communs du catholicisme libéral, qui dominait alors l'opinion catholique sous le nom de « démocratie chrétienne ». Le lecteur prévenu aurait mille occasions d'en saisir les signes au passage. En voici, du reste, des exemples Il y a des nuances qui ne trompent pas.

Il y a un sujet qui nous est familier. Vous connaissez le lieu commun des libéraux sur Lamennais? On le retrouve sous la plume de Brunetière tel que nous l'avons montré chez son historien l'abbé Boutard et chez le P. Lecanuet.

« Que vous dirai-je encore de ce Lamennais dont on a si sou- » vent incriminé les prétendues variations, tandis qu'au contraire, » depuis son premier jusqu'à son dernier livre, il n'y a guère de » grand écrivain qui ne se soit demeuré plus fidèle. Tout jeune encore, » à ses débuts, dans les premiers volumes de son *Essai sur l'Indiffé-* » *rence*, ce qu'il avait visiblement aimé du christianisme en général, » et du catholicisme en particulier, c'en était la vertu sociale, ou » pour ainsi parler, *le ferment de rénovation démocratique et révolu-* » *tionnaire*, qu'il y croyait trouver contenu. En deux mots, il lui » avait semblé qu'étant divin, l'Evangile, pour se répandre, n'avait » pas eu besoin de la puissance des hommes; et qu'*étant populaire* » (c'est Brunetière qui souligne) il ne devait pas avoir besoin pour

» régner, du secours, ni de l'autorité des rois. Mais c'est aussi ce » qu'il n'a pas cessé de défendre et de soutenir. Quand il a rompu » avec l'Eglise, *ce n'est pas lui qui est revenu sur ses voies;* C'EST » L'EGLISE, qui, pour des raisons *d'opportunité politique,* a refusé de » le suivre. Et c'était *leur droit* à tous deux » (1).

Je laisse le lecteur peser les termes et apprécier les insinuations à leur transparence. Mais enfin, on subodore un certain parfum d'évolutionnisme qui ne déplaisait pas à Brunetière, quoiqu'il exécrât l'utopie qui avait engendré cette théorie hypothétique et plus que discréditée aujourd'hui. Il écrivait, en effet, parlant de la Providence : « Ne fût-elle pas la plus consolante, je dis qu'elle serait encore la plus morale et, au contraire, quelle morale fonderait-on sur la concurrence vitale, ou sur *la dangereuse illusion du progrès continu?* »

On pourrait répondre à Brunetière, que le démocratisme chrétien tiré, soi-disant, de la morale chrétienne et du principe premier de cette morale, *la fraternité humaine,* est sorti tout entier de cette *dangereuse illusion.*

Mais, précisément, Brunetière n'a pas vu le lien dont nous parlons et il en était venu, lui, Brunetière, à enseigner à ses auditoires, les mêmes paradoxes que nos démocrates chrétiens. Nous retrouvons sous sa plume les mêmes accouplements de mots, et ces mêmes accouplements de mots tendent, tout aussi bien, à créer les équivoques chères à l'école; ils aboutissent à identifier dans les esprits le christianisme et la Révolution :

« Bien des maux nous sont venus de la Révolution. Quelle raison » aurions-nous de nier, que conformément à la condition des choses » humaines, ces maux aient eux-mêmes été mêlés de quelque bien? » Ou plutôt encore, comment les nierons-nous, s'il n'est guère plus » possible qu'en se laïcisant, les idées *que la Révolution a dérobées* » *au christianisme,* aient aussitôt, et de ce seul fait, perdu toute » valeur bienfaisante? Et c'est pourquoi, ces idées, non seulement nous » les lui reprendrons pour les retremper à leur source, en les rap- » portant à *leur véritable origine,* mais *nous ne répudierons même* » *pas toutes les conséquences qu'elle en a tirées,* et, surtout, nous ne » refuserons pas d'examiner impartialement, je dis les plus avan- » cées d'entre elles, dussent-elles être taxées de *socialisme* ».

Brunetière n'est pas effarouché, du reste, par le socialisme, et au lieu de voir dans ce mouvement surtout une réaction contre les utopies individualistes de 89, il admire précisément en lui ce qui tient aux faux dogmes de la Révolution :

« Ce que je puis affirmer... c'est que, si le véritable esprit du » socialisme est de vouloir travailler à diminuer l'inégalité des con- » ditions des hommes; à réaliser en ce monde ce que l'humaine con-

1. Le Génie Breton. Discours de Combat, dernière série.

» dition comporte de justice; et surtout à combattre, sans relâche » ni défaillance, les maux qui se réengendrent, pour ainsi dire quo- » tidiennement, du fond de nôtre individualisme, *non seulement*, Mes- » sieurs, nous ne devons pas avoir peur du mot de « socialisme », » *ni de la chose*, mais c'est nous qui sommes vraiment « sociaux » » ou « socialistes. »

En admettant même que le contenu de ce morceau réponde à une idée juste, la façon dont Brunetière la présente, ressemble trop au langage des modernistes sociaux. Car, depuis Fonsegrive jusqu'aux abbés Dabry et Naudet, telle était toujours l'entrée en matière de leur doctrine sociale. Revendiquer pour les catholiques le titre de « socialiste », c'est d'abord abaisser sensiblement les barrières qui séparent le socialisme du catholicisme, et c'est enfin légitimer un peu la chose, en approuvant le mot. En somme, c'est parce qu'on tient plus ou moins au faux dogme de *l'égalité* que l'on entre ainsi en coquetterie avec le socialisme. On voit, en son principe, un principe soi-disant chrétien : la fraternité. Or, le socialisme est sorti de la haine des classes. Voulez-vous dire qu'en lui se sont canalisées toutes les justes revendications du monde ouvrier désorganisé par la Révolution française? Fort bien, c'est notre avis aussi, mais alors distinguez bien, qu'il n'y a socialisme que là où subsiste le dogme quatre-vingt-neuvième; or, non seulement la réaction contre le prolétariat ne tient pas essentiellement à ce dogme, mais, tout le monde sait qu'il le contredit. Il faut nettement séparer la cause du socialisme de la cause de la justice sociale, comme il faut séparer la cause de la liberté de celle de la démocratie. C'est du reste avec des équivoques de cette espèce, que de fil en aiguille, les catholiques en étaient venus à professer les erreurs du socialisme.

Tant il est vrai que les complaisances de vocabulaire sont, en ce sujet, très préjudiciables à la vérité.

III

Vous devinez aux insinuations de Brunetière, à quelle école s'est rangé l'orateur catholique, vous soupçonnez, n'est-ce pas? la fameuse sociologie à laquelle est allé puiser le Brunetière sociologue. Il en est en effet du démocratisme, comme de certaines maladies, ses symptômes ne trompent pas.

Ainsi donc, il y a dans l'œuvre de Brunetière cette contradiction inouïe : un homme qui connaît toute la malfaisance des principes de la Révolution et qui s'inspire cependant de ces mêmes principes pour faire œuvre de sociologue.

C'est que pour Brunetière, comme pour beaucoup de catholiques,

la Révolution a définitivement triomphé. Impossible, pense-t-on, de la vaincre, le plus sûr est de s'en accommoder.

Naturellement, comme pour s'accommoder de la Révolution, il faut en adopter les principes, un catholique se doit à lui-même de donner de ces principes une version chrétienne. Nous connaissons bien ce genre de procédé qui consiste, comme disait le P. Gratry, « *à démêler la Révolution à la lumière de l'Evangile* », travail que les Souverains Pontifes avaient la charge d'exécuter et qu'ils ont exécuté en effet. Etrange chose, les intellectuels ont voulu supplanter le gardien de la foi, dans ce rôle imprescriptible cependant.

Mais écoutons un instant Brunetière, et voyons s'il est bien de l'école.

Brunetière aimait à parler des « *Raisons actuelles de croire* »; or, il lui arriva de trouver dans le triomphe de la démocratie, une de ces lumineuses raisons actuelles.

« S'il y a sans doute entre tous, dit-il, un phénomène caractéristi-
» que du siècle qui vient de finir, ou même des temps modernes, c'est
» en deux mots, le progrès de la démocratie. « La démocratie coule
» à pleins bords », disait Royer-Collard, il y a déjà plus de soixante-
» quinze ans; et aux yeux du « profond observateur » (?) que fut
» Alexis de Tocqueville, le progrès de la démocratie « était le fait
» le plus continu, le plus permanent et le plus ancien que l'on con-
» naisse dans l'histoire ». Chateaubriand, à son tour, dans la con-
» clusion politique de ses *Mémoires d'outre-tombe*, si hardie, si pro-
» phétique, a dit quelque chose d'analogue. Et les uns et les autres,
» ce qu'ils entendaient par démocratie, conformément à l'esprit de
» la Révolution, c'était, vous le savez, ce qu'exprime et résume la
» devise fatidique : Liberté, Egalité, Fraternité. Ces trois mots, je
» le sais bien, ne sont plus à la mode, même dans le monde offi-
» ciel... »

Et Brunetière de courir à la défense de ces abstractions, dont il enregistre le discrédit :

« J'admire, Messieurs, la tranquille assurance avec laquelle nous
» parlons aujourd'hui « des lois naturelles qui régissent l'évolution
» de l'homme et des sociétés »; je l'envie même à ceux qui la pos-
» sèdent, et je les en félicite. Je ne leur demande pas, d'ailleurs, pour
» aujourd'hui, ce que c'est que cette *solidarité*, dont je vois qu'ils
» préfèrent le nom à ceux de Liberté, d'Egalité, de Fraternité. Mais
» je suis bien aise, après cela, de les entendre dire qu'ils ne savent
» comment concilier leur science avec la « belle devise républicaine »,
» *à la vertu de laquelle, pour ma part, je continue de croire.* ».

L'orateur nous explique les raisons religieuses de cette confiance en « la belle devise républicaine ».

« Liberté, Egalité, Fraternité : c'est la devise républicaine. Nous
» avons tous intérêt à ce qu'elle continue de l'être. Mais le sens de

» ces mots ne se précise, le contenu ne s'en éclaire, la définition ne » s'en dégage *qu'à la lumière de l'idée chrétienne*. Otez l'idée chré- » tienne, dont ils ne sont en fait QU'UNE IMITATION ou, si vous le » voulez, une « laïcisation », la signification s'en abolit » (1).

Aux mots « imitation », « laïcisation » choisis par Brunetière, substituons celui de « *contrefaçon* » et « la signification » de cette fameuse devise se précise et s'éclaire. A sa lueur nous apprenons que cette « belle devise républicaine » était destinée, dans la pensée de ses proclamateurs, à remplacer l'idéal séculaire du catholicisme, par cette vague philanthropie dont Brunetière, de connivence avec nos libéraux, se montre la dupe.

Je n'ai pas besoin d'indiquer au lecteur, par quel développement oratoire Brunetière apprenait à son public, comment la devise républicaine, devenait, grâce au secours du christianisme, l'idéal social à poursuivre. (Remarquons que Brunetière a consacré plusieurs discours à cette besogne). Seulement, ce tour méthodique avec lequel nous sommes familiarisés, aboutissait dans l'esprit de la majorité des auditeurs ou des lecteurs, à cette conclusion si naturelle :

« La République qui se fonde sur des sentiments si essentiellement » chrétiens, est le gouvernement chrétien par excellence. » Et Brunetière conduisait tout droit au Sillon.

On pourrait m'objecter que Brunetière n'émit jamais, quant à lui, cette conclusion outrée. Je le sais. Il a même écrit quelque part (2), et je suis bien aise d'en convenir :

« Nous avons encore le devoir d'être de notre temps; de le con- » naître pour en être; de l'étudier pour le connaître, de le pratiquer » pour l'étudier, et « le pratiquer », Messieurs, c'est, dans l'ordre » intellectuel, en en demeurant toujours les juges, *nous prêter à tous* » *ses mouvements.* »

Je ne suis pas au bout de la citation, mais c'est précisément pour défendre Brunetière que je la suspends; car se « prêter à tous les mouvements de son temps », quand en ce temps règne le rationalisme sous tant de formes, cela peut donner de Brunetière une fâcheuse opinion. Rassurez-vous, il était teinté de modernisme, comme bien des esprits de son temps, mais il n'était pas moderniste. Il on niait formellement le principe primordial : « Le progrès, même religieux, » disait-il, dans le même discours, n'a pas plus affecté notre nature » intellectuelle en son fond que le progrès scientifique n'a modifié » l'organisme humain. Nous n'avons pas le crâne autrement fait que » nos pères. Pareillement, nous pouvons bien avoir quelques con- » naissances que saint François de Sales ou saint Vincent de Paul » n'ont pas eues, mais elles sont inutiles à la solution du problème » religieux ».

1. Discours de Combat, Les Raisons actuelles de croire.
2. *Idem*, L'action catholique.

Voilà qui ne ferait pas l'affaire des nouveaux apologistes de l'école des *Annales*.

Brunetière n'était pas davantage un démocrate chrétien de la dernière heure, un démocrate type Marc Sangnier. Je n'ai qu'à continuer la citation interrompue plus haut, pour le prouver :

« C'est ici, Messieurs, continuait-il, que se pose la question de la » *démocratie chrétienne*, et de la mesure où, comme catholiques, nous » devons la favoriser. Il n'y aurait pas de doute sur ce point si ce » mot de *démocratie*, comme le mot de *socialisme*, n'avait pas été, » n'était pas encore tous les jours détourné de son sens. »

Le tour est plaisant, quand on songe que ce fut là l'unique travail des démocrates chrétiens; ils n'ont fait que cela : « détourner le mot de démocratie de son sens ».

Comme je le disais à M. l'abbé Dubois, « la chose vous paraît-elle mauvaise, pourquoi en acceptez-vous le mot? »

« Quel sens donnerons-nous donc à cette appellation de *démocratie* » *chrétienne?* poursuit Brunetière. Si nous entendons par là que la » démocratie peut et doit être chrétienne — au même titre, sinon » tout à fait de la même manière et sous les mêmes modalités que » l'*aristocratie* ou que la monarchie — il n'y a pas encore de ques- » tion, et, pas plus qu'une autre forme quelconque de gouvernement, » la démocratie n'est assurément au ban du catholicisme. Voulons- » nous dire peut-être, après cela, qu'en raison du caractère social » qui est celui du christianisme, *il y aurait de tout temps une con-* » *venance intime et profonde entre les vérités de la religion, et cette* » *aspiration vers la liberté, vers l'égalité des conditions, vers la fra-* » *ternité qui semble être, en effet, dans l'histoire le caractère per-* » *manent de la démocratie? Je le crois;* et je faisais moi-même, à » Lille, tout un long discours, où j'essayais de le montrer. Oui! c'est » par le christianisme que la liberté, que l'égalité, que la fraternité » sont entrées dans le monde!

» Mais veut-on dire par hasard — *et j'avoue que je l'ai craint quel-* » *quefois* — veut-on dire qu'il y aurait entre le catholicisme et la » démocratie *des convenances « uniques », plus intimes et plus pro-* » *fondes qu'entre toute autre forme de gouvernement et le catholicisme?* » Veut-on dire qu'il y ait, dans ce mot de démocratie, je ne sais » quelle vertu secrète? Veut-on dire que, par cela seul qu'elle sera » démocratique, et sans qu'il soit besoin d'y regarder davantage, une » réforme sera nécessairement chrétienne? Veut-on dire enfin que » l'action catholique « doive consacrer ses soins de telle sorte aux » intérêts des classes inférieures, qu'elle paraisse laisser de côté les » classes supérieures »? Messieurs, ce sont ici précisément les mots » dont le Souverain Pontife a voulu se servir dans sa dernière ency- » clique... pour les condamner. Et, en effet, qui ne voit que ce serait

» reconstituer ou réorganiser le catholicisme en parti? Mais, nous » en sommes convenus, c'est ce qu'il ne faut pas... » (1).

De ce texte même qui prouve que le démocratisme de Brunetière n'était pas si exigeant que celui de Marc Sangnier, il ressort tout de même que Brunetière admettait les principes d'où Marc Sangnier tira très logiquement ces exagérations condamnées. Nous savons, du reste, depuis lors, que les rapprochements entre l'Evangile et la Révolution, ont été déclarés « blasphématoires ».

Mais Brunetière avait fait de ces rapprochements, le principal support de son apologétique oratoire. Ainsi l'explique-t-il lui-même, dans la préface de ses « *Questions actuelles* » :

« La seconde idée que j'ai tâché de mettre en lumière dans ces *Etudes* » est celle-ci, que, *bien loin* qu'il y ait « incompatibilité », au con- » traire, il y a *une convenance* INTERNE (2) entre le catholicisme et » la démocratie. On en trouvera surtout l'expression dans le chapitre » sur le *Catholicisme* aux Etats-Unis... »

En voilà assez pour nous assurer des préférences de Brunetière, et il poussait l'amour de la démocratie tout de même assez loin pour faire un grief à l'Eglise d'avoir entretenu de tout temps de cordiaux rapports avec l'institution monarchique. Brunetière laissait percer son particularisme quand il écrivait, dans la même préface :

« L'Eglise est et demeure *toujours ouverte à tous. La grande erreur* » *qu'elle ait commise dans les siècles derniers*, et dans laquelle ses » ennemis commencent à être inquiets et irrités de ne pas la voir per- » sévérer, a été de se croire, ou d'agir comme si elle se croyait « soli- » daire » des « trônes » et de l'institution monarchique. »

Quel étrange langage, avouons-le, et combien il paraît différent de celui du Souverain Pontife dans son encyclique sur le Sillon! Certes, l'Eglise ne veut pas qu'on l'inféode à un parti, mais elle n'admet pas davantage qu'on taxe d'inconséquence sa conduite politique.

« L'Eglise n'a pas à se dégager du passé » et si elle déclare possible une entente avec une forme de gouvernement qui n'a pas encore eu tout de même le mérite de lui témoigner la moindre déférence, elle ne renie pas les beaux jours où elle bâtissait la cité chrétienne avec le concours simultané « des grands évêques et des grands monarques qui ont fait la France ».

Il reste encore cependant chez Brunetière de quoi faire la leçon à Marc Sangnier. On connaît les imprudentes théories humanitaristes de celui-ci. Ne le poussaient-elles pas à nier le « patriotisme territorial », à contester même ce point d'appui au nationalisme intégral?

1. *Op. cit.*, L'action catholique.

2. Les libéraux depuis l'encyclique, et nous l'avons vu à l'occasion de l'abbé Dubois, ont rejeté cette convenance « *interne* », ils ont fait cette délicate concession à Pie X, ils se rattrapent cependant en retenant pour eux une affinité de « généalogie » entre le Christianisme et la Démocratie.

Eh bien! Brunetière parlant de « l'idée de Patrie » a tenu un langage autrement digne :

« Tout évolue », je le sais bien; tout change autour de nous. Mais » quelque lointain qu'on se l'imagine, et quand on le reculerait jus- » qu'aux temps de l'empire achéménide, se représenter un état de » choses où la patrie ne serait pas *la condition nécessaire* du progrès » des sociétés et du développement de l'individu, *c'est méconnaître la* » *nature humaine.* Aussi bien, dans l'histoire si courte, et cependant » si longue, de notre pauvre espèce, il y a des acquisitions certaines, » il y a des conquêtes qui se sont comme incorporées à la définition » même de l'homme; et il n'est pas probable que jamais l'humanité » de l'avenir renonce, par exemple, à se vêtir ou à cuire ses ali- » ments. *Mais, c'est qu'on abuse aujourd'hui de la doctrine de l'évo-* » *lution;* on abuse du droit de croire que tout un jour doit changer; » et j'ai peut-être aujourd'hui quelque autorité pour le dire. Il y a » des choses qui ne changeront pas, qui ne peuvent pas changer; » *et l'idée de patrie en est une.* Elle pourra s'obscurcir en des temps » douloureux! et les beaux esprits pourront en railler l'étroitesse. Elle » ne se vengera d'eux qu'en leur assurant la sécurité matérielle et » la protection morale qui leur permettent seules de faire de l'es- » prit à ses dépens. Et, s'il lui arrive de s'éclipser presque totalement, » n'ayons pas peur, Messieurs, les hommes y seront tôt ou tard et » toujours ramenés par une espèce de nécessité plus forte que *tous les* » *paradoxes.* »

Brunetière aurait pu dédier cette page au paradoxal bavard qui, » à peu près à la même époque, parlait dans une conférence de « *l'évolution de l'idée de patrie.* »

IV

J'ai parlé de la sociologie de Brunetière, et voilà que je n'ai pas exposé au lecteur le système qui la fonde.

J'ai montré tout simplement que Brunetière n'avait pas d'idée personnelle en sociologie. Il adopta de confiance les sottises de nos démocrates chrétiens; et les lieux communs que ceux-ci propagent, Brunetière les recueillit. Il n'y a pas à chercher autre chose dans ses quelques ouvrages de discours.

Ai-je besoin de dire que c'est la négation même d'une sociologie? Pour vraiment s'occuper de sociologie il faut connaître la valeur des institutions sociales et légiférer, non pas pour l'individu, mais pour la société. C'est ce que nous disions pour le P. Gratry.

Du reste, par cela même que les théories démocratiques sont individualistes, on peut dire que toute l'école démocratique n'a pas

produit un seul sociologue. C'est vrai pour tous les démocrates, mais c'est plus vrai encore pour les démocrates chrétiens. Quand j'étudiais le démocratisme chrétien, directement, par la lecture des œuvres de cette école, je fus frappé par une exception. Lamennais et l'un de ses collaborateurs, Harel du Tancrel, m'étonnèrent par leur sens de la question sociale. Eux seuls ont vu clair dans la complexité de leur époque. Mais, je remarquais immédiatement la véritable cause de leur justesse de vue; les deux rédacteurs de l'*Avenir* étaient partis d'un principe absolument opposé à celui de la Révolution française. La base de leurs revendications, ce n'était pas « l'individu d'abord » mais « société et France d'abord. » On a vu à quelles magnifiques conclusions ce principe les entraîna.

J'appelle cela de la sociologie. Les démocrates chrétiens, eux, en sont demeurés à la métaphysique de Rousseau. Le problème politique, l'accord de l'autorité avec la liberté, question toujours pendante depuis 89, n'a pas été résolue par eux. Or, la première et la plus importante question sociale, c'est la question politique. Toutes les questions sociales sont subordonnées à la question nationale; celle-ci, à l'époque où nous sommes, se réduit à trouver des institutions politiques fixes, d'où découlera la paix sociale, condition première de tout progrès social.

On cherche de nos jours une solution chrétienne du problème politique. Et l'on a prétendu pendant fort longtemps (nos libéraux n'ont du reste pas changé d'avis) que la République démocratique est la forme de gouvernement la plus conforme à la justice sociale, telle que la comprend le christianisme. On sait quelle a été la fin de cette audacieuse théorie.

Mais de ce que le Souverain Pontife a déclaré que le christianisme n'imposait aux nations aucune forme spéciale de gouvernement, il ne faut pas conclure, qu'il soit interdit aux peuples de chercher, dans telle situation de leur histoire, dans tel moment de leur vie, quelles institutions seront le mieux en harmonie avec l'idéal chrétien, s'ils ont le bonheur de placer si haut leurs aspirations sociales.

Tout sociologue catholique en est là. Brunetière aurait pu se poser la même question. Il a préféré à la réflexion personnelle, l'adoption d'une opinion toute faite. S'il eût accordé à la question sociale toute son attention de critique, il aurait commencé par mettre un peu d'ordre dans ses idées. Au lieu de papillonner et de butiner à droite et à gauche, il se fût fixé un point de départ, il eût adopté une base ferme. Or, la seule possible aujourd'hui est celle de Taine. Le fait le plus éclatant de notre époque, ce n'est pas, comme le croyait Brunetière, le triomphe, l'ascension de la démocratie, car ce fait tient essentiellement à l'opinion, et l'opinion est capricieuse et changeante. Le fait le plus éclatant de notre époque, c'est l'instabilité politique du régime moderne. Depuis que le jacobinisme a renversé la monarchie

séculaire, nous n'avons encore pas réussi à nous fixer dans un système d'institutions politiques. La République qui semblait destinée à combler les vœux de la France moderne, a montré par ses quarante ans d'existence la fausseté de ses prétentions et l'incapacité de son organisme.

Donc, instabilité politique, voilà le fait. Par conséquent, déséquilibre social. La cause où est-elle?

Lamennais la signalait clairement en 1830 déjà, bien avant le nationalisme, bien avant Taine : « Les victoires successives des partis, outre qu'elles supposent un état de guerre permanent, avec toutes les calamités qui en sont inséparables, ne seraient, on doit aujourd'hui le comprendre, qu'une perpétuelle tyrannie. »

Donc, le mal actuel c'est la guerre civile érigée en système de gouvernement. Cette guerre civile tient à l'essence de la République, au fonctionnement même de tout gouvernement purement électif. Et c'est ce système de gouvernement, que de bornés soi-disant sociologues, nous ont donné comme le plus chrétien. Voyez donc! parce qu'il prend pour épigraphe la devise : « Liberté, Egalité, Fraternité », on le juge d'après ce beau programme et non pas d'après les *moyens* qu'il a de le réaliser.

Quand tous les raisonnements du monde y seraient, vous n'ôterez pas à tout gouvernement purement électif, sa tare innée, celle de systématiser la division d'un pays.

La lutte des partis, c'est cela, et il n'est rien de moins chrétien. Il n'y a qu'une politique qui puisse revendiquer le titre de politique chrétienne, c'est ce qu'on appelle la *politique sociale* par opposition à la *politique de parti*. Je dis par opposition, car la politique sociale c'est la négation même de la politique de parti.

« La politique sociale, dit excellemment le marquis de la Tour du Pin, est l'art d'un gouvernement plus appliqué à servir les hommes dans leurs rapports entre eux qu'à les exploiter au profit de ses propres visées.

» Elle est donc *en soi essentiellement chrétienne* et moralisatrice, tandis que la dispute du pouvoir suprême, qui absorbe toute l'activité politique aux temps de révolution, est forcément délétère pour la conscience publique et nuisible à la société.

» Aussi les gouvernements dont le principe est *incontesté*, comme étant l'expression du droit historique, font-ils tout naturellement de la politique sociale; tandis que ceux auxquels le pouvoir est toujours prêt à échapper ne peuvent faire que de la politique de parti ou d'expédient. »

Ce qui ne veut pas dire qu'une monarchie soit nécessairement chrétienne ni qu'une république démocratique ne puisse pas à un moment, ou dans certain pays avoir une politique sociale; il ne s'agit

là que du principe des institutions. Celui de la monarchie assure davantage une politique chrétienne. Du reste si l'on passe de la théorie à l'histoire, la République a encore une plus mauvaise part.

Voilà les premières données qui s'imposent au sociologue chrétien. Comme sociologue, il lui faut une base expérimentale, c'est l'instabilité politique. Comme catholique, il doit avoir en vue une solution chrétienne du problème social, et cette solution ce doit être une politique sociale.

Brunetière partit en campagne absolument dépourvu de notions sociales précises. On peut dire, sans crainte d'être contredit, qu'il ne comprit pas son époque, lui qui ne parlait que de « comprendre son époque. »

Comprendre son époque signifiait pour lui s'adapter aux courants de l'opinion. Et c'est tellement vrai, que de cette erreur découle toute son œuvre.

V

Il semble, en effet, que cette œuvre soit remplie de contradictions. Nous avons insisté au début sur l'attitude de Brunetière devant la Révolution Française. Sa formation intellectuelle, disions-nous, devait logiquement le garantir des atteintes du libéralisme. On a vu cependant avec quelle aisance Brunetière s'accommodait des faux dogmes de 89. C'est une inconséquence flagrante et qui paraîtrait bien extraordinaire si l'on ne connaissait le point faible de son jugement. Si sa formation intellectuelle devait le prémunir contre les utopies de la Révolution française, il est encore plus certain que la tournure de son esprit qui dirigeait cette formation littéraire, devait le ramener sur la voie de ces mêmes utopies.

Il faut se souvenir de ce fait; Brunetière était un *éclectique*. Ceux qui l'ont fréquenté ont dû s'en apercevoir. Un courant d'idées lui paraît-il le maître de l'opinion? Brunetière n'a de repos que lorsqu'il a démontré que, loin de s'y opposer, le catholicisme n'aura qu'à se laisser emporter sur ses ailes, certain de puiser dans l'atmosphère où on l'entraîne, un regain de vitalité.

Nous en avons un éclatant exemple dans son « *Utilisation du positivisme.* » Il est vrai qu'il avait en partie raison dans ce cas spécial, mais soit dit tout de même pour prendre acte de sa tendance dominante, que chacun de ses lecteurs à dû surprendre.

S'adapter à l'opinion, telle est réellement la manie de Brunetière. Et voilà pourquoi, arrivant au catholicisme au moment où la presse libérale ne manquait ni de talent, ni de liberté d'allure, Brunetière retrouvait là une certaine latitude d'esprit, qui adoucissait les aspé-

rités de sa transition. Son indépendance primitive ne pouvait que s'en accommoder.

Il n'en demanda pas davantage.

Il faut prendre garde cependant à cet autre fait.

Brunetière savait parfaitement ce qu'était le catholicisme quand il accéda à la foi. Il avait puisé celle-ci dans la vigoureuse doctrine d'un grand docteur exempt de complaisance pour l'orgueilleuse raison humaine. Il aima le catholicisme intégral de Bossuet, il comprit même toute la beauté de cette intégralité à laquelle pour sa part il est resté fidèle. Même au point de vue esthétique, le catholicisme de Bossuet avait plus de charme pour Brunetière que la demi-teinte moderniste.

Toute sa vie, il a gardé pour Bossuet un culte touchant. Et ce faisant il se croyait assez moderne. N'a-t-il pas parlé souvent d'ailleurs de la « modernité de Bossuet »? Cette modernité l'éloigna du modernisme.

Mais il prit sa revanche sur le démocratisme chrétien. Il est vrai que cette erreur touchait à un ordre de choses dont Bossuet n'avait pas parlé.

Est-ce bien sûr? J'en doute fort cependant, car Bossuet en attaquant Jurieu, s'en prend à la conception de la liberté protestante, à la liberté de chacun contre tous. Bossuet a lutté toute sa vie non pas contre le jansénisme, qui était de son temps, mais contre le protestantisme. Il semble que l'aigle de Meaux ait aperçu des hauteurs où il planait les futurs cataclysmes sociaux dont la doctrine protestante préparait les explosifs. Bossuet critiqua le libéralisme dans ses sources (nous en parlerons quelque jour). C'est là qu'il faudrait traiter de sa modernité. Brunetière s'en aperçut-il jamais?

Mais à défaut de Bossuet il est un autre maître de Brunetière qui eût dû laisser en lui une empreinte plus profonde.

Brunetière n'a pas caché son admiration pour Taine, mais comprit-il jamais l'œuvre sociale du grand historien de la Révolution française? Je suis persuadé que non. Ce que Taine a mis à la mode — et nous sommes aujourd'hui en plein sous son influence — c'est l'habitude de traiter expérimentalement les questions qui tiennent aux entrailles mêmes de la vie sociale. Il a inauguré une méthode, il nous a appris à rompre avec la métaphysique de Rousseau et de l'encyclopédie. Il nous a laissé une grandiose application de sa méthode, en étudiant dans ses génératrices notre société moderne.

La grande leçon qui se dégage des *Origines*, c'est la faillite manifeste de l'individualisme érigé en système par les dogmes de 89. Taine nous a irrévocablement prouvé que l'Etatisme à outrance en est sorti et que, pour réagir contre la fausse organisation de notre société, il fallait remanier, c'est-à-dire restaurer, des institutions exigées par la structure même de notre société française. Nous avons

appris à son école ce qu'avait produit la théorie du Dieu-Etat dans la France nouvelle, et il n'est pas aujourd'hui un homme tant soit peu au courant des nécessités actuelles qui ne demande, pour la vitalité même du pays, la décentralisation.

Ce n'est pas ici que l'on ignore tout ce qu'implique cette réforme, ni quelles conditions sont indispensables pour l'obtenir d'abord, pour qu'elle rende les bienfaits qu'on en attend, ensuite. L'on peut dire que la question de décentralisation est la clef de voûte de la question sociale à l'heure qu'il est, car de sa réalisation dépend la solution définitive des deux problèmes sociaux : celui du gouvernement, et la question professionnelle. Ne pas soupçonner cette réforme capitale, ou ignorer sa véritable portée, c'est condamner notre société à la ruine, parce que c'est l'abandonner pour toujours aux fausses institutions parlementaires de 1789. Ne pas comprendre la décentralisation, c'est ne rien comprendre à notre époque et c'est pourquoi je suis convaincu que Brunetière n'a retiré aucun profit du voisinage de Taine, c'est pourquoi Brunetière n'est rien moins que sociologue. Il écrivit, en effet, cette stupéfiante naïveté :

« Protestons tous ensemble contre une chose à la mode, *qui ne* » *serait pas moins dangereuse* que le mot qui l'exprime n'est laid... » j'ai nommé la décentralisation » (1).

Mais encore, quelles raisons le guident-elles ?

« Il vaut, ici, la peine de remarquer en passant, dit-il, qu'avec » l'esprit d'à-propos qui nous caractérise, le temps que nous choi- » sissons pour parler de *décentralisation* est le même où, tout autour » de nous — en Allemagne, par exemple, en Italie et jusqu'en An- » gleterre — l'effort universel tend à la concentration, en un point, » *des organes officiels de l'Etat*. A la formation des *unités*, qui s'ag- » glomèrent et qui s'organisent partout, nous essayons de répondre » par la *désunion*, et quand partout, on s'efforce de détruire ce qui » survit encore de l'ancien *particularisme*, les espérances que nous » nourrissons sont des espérances de *fédéralisme*. »

Voilà où en est la clairvoyance de Brunetière. C'est ici que nous pourrions le mettre, à juste titre, en contradiction avec lui-même. Ce qu'il admire surtout dans le positivisme, c'est la méthode. « Observons, comparons, classons », avait-il dit; mais l'avait-il observé pour les questions sociales ? Car enfin, il n'a pas vu que la *centralisation* est elle-même l'exagération d'un principe excellent. « Concentration, en un point, dit-il, des organes officiels de l'Etat. » Et c'est précisément ce que la décentralisation réalise, alors que l'Etatisme napoléonien le détruit. « Le Roi en ses conseils, le peuple en ses Etats », c'est-à-dire spécialisation de chaque partie, concentration de chaque organe en sa fonction naturelle. « Décentralisation » équivaut à « dé-

1. Discours de Combat, *Le Génie Breton*.

limitation des pouvoirs et des droits. » C'est une question d'ordre par excellence.

Quand on comprend si peu la question sociale actuelle, il est bien difficile d'indiquer les moyens pratiques de la résoudre. Brunetière en est là, et quiconque voudra bien se référer à sa conférence, « l'action sociale du christianisme » verra à quel point Brunetière s'est enlizé dans le bourbier du démocratisme chrétien. L'irréductible anti-individualiste qu'était Brunetière, par principe, en était arrivé à professer avec nos démocrates leurs plus grandes folies individualistes. Lisez Brunetière à telle page de ses « Discours de Combat » et dites-moi si l'on peut mieux partager les utopies libérales. Par exemple, sur les moyens de rétablir un gouvernement qui n'existe plus chez nous :

« On nous dit : « C'est précisément la question du gouvernement » qui importe. Modifiez ou changez l'orientation politique, et, du » même coup, vous aurez gagné tout le reste. Il y a des réformes qui » sont impossibles à une république : il y en a pareillement qui le » seraient à une monarchie. C'est pourquoi, la question sociale et la » question religieuse elle-même sont avant tout des questions poli- » tiques. Dirigez donc de ce côté l'effort de votre attention et de votre » activité. Là est l'avenir, là est le progrès. » Mais je *n'en crois rien* » pour ma part. Je crois que l'on se trompe. (Nous allons voir les » profondes raisons de Brunetière). Je crois que l'on se trompe, et, » avec les meilleures intentions du monde, je crois que l'on nous » trompe quand on tient ce langage. A la vérité, je ne sais si jamais, » en aucun temps ni dans aucun pays, la question de la forme du » gouvernement *a eu l'importance* que je vois qu'on y attache en- » core quelquefois. Mais en supposant qu'elle l'ait eue jadis dans » l'histoire, j'ose dire qu'elle ne l'a plus de nos jours. (Il faudrait » expliquer au moins quelles transformations sont venues nous dis- » penser de pourvoir, avant toute chose, à la bonne qualité de la » plus nécessaire des organisations, celle sans laquelle aucune autre » n'est viable, la question du gouvernement), et que tout porte à » croire qu'elle l'aura de moins en moins. De nos jours, à l'heure » qu'il est, *je ne vois pas de raison politique* pour que l'action so- » ciale, telle que nous l'entendons, soit autre en Allemagne qu'aux » Etats-Unis et en Suisse qu'en Italie (1). Et, puisque ici, nous ne » séparons pas l'action sociale de l'idée chrétienne, qui donc en » France, depuis cent ans, a fait le plus de mal à la religion, du

1. Brunetière avait vraiment un faible pour les simplifications de cette espèce. Il écrivait, dans le même article, cette chose plus bizarre encore et qui porte bien le sceau de l'école :

« Sur le terrain social, qui est aujourd'hui le nôtre, le temps approche, » où du moins, je l'espère, où il n'y aura plus ni catholiques, ni protes- » tants, mais seulement des chrétiens ». En effet, le temps approchait, Brunetière parlait en 1903, quelques années avant la fondation du « Plus grand Sillon » de Marc Sangnier.

» gouvernement de la troisième République, ou de celui de la seconde » Restauration? »

Suit alors l'erreur que Gratry a mise en circulation, la confusion entre la politique, question d'institution et de compétence, avec la question religieuse, laquelle, du reste, avant d'être individuelle est d'abord sociale et ressort, en majeure partie, pour la liberté de son action, de la question politique. Brunetière poursuivait donc, toujours à la remorque de nos démocrates chrétiens :

« Ne nous trompons donc pas sur la direction de l'effort, et sou- » venons-nous, qu'avant tout, et surtout avant d'être politique, il doit » être social, moral et religieux.

» Ce sont trois choses qui se tiennent.

» Réintégrer le sens moral dans l'individu... élargir et fortifier » le sentiment de la solidarité qui nous lie en le rapportant à l'idée » religieuse comme à sa véritable source, voilà, Messieurs, notre ter- » rain d'action; voilà l'œuvre urgente et nécessaire, voilà vraiment » l'œuvre chrétienne! J'ose ajouter : voilà l'œuvre française et anti- » révolutionnaire, qui, d'ailleurs, *ne touchera à aucune des conquêtes* » *de la Révolution française;* qui les poussera plutôt, ces conquêtes, » plus avant que ne l'a fait la Révolution elle-même; qui ne les dé- » pouillera que de ce que l'esprit de haine y a mêlé d'erreur, d'in- » justice et de violence; et qui vérifiera une fois de plus la mémo- » rable parole : « Soyons de bons chrétiens et c'est nous qui serons » les meilleurs des démocrates. »

Il n'y a qu'à répondre : « Soyez les meilleurs citoyens du monde; soyez même le plus grand nombre, si la question politique n'est pas réglée, votre vertu n'y suppléera pas. »

Du reste, on commence à s'apercevoir de ces sortes de méprises.

Je crois qu'il est inutile d'insister davantage. Les vues sociales de Brunetière contrastent fortement avec son talent d'orateur. Il est impossible d'extraire de son œuvre la moindre idée pratique; c'est un chaos.

Dans l'affreuse situation où nous sommes, et tout en faisant au talent la royale part qu'il mérite, il est indubitable qu'il faut à nos esprits une autre pature que des conférences pour les dames. Je plains ceux qui attachent encore quelque importance à la sociologie de Brunetière. Ce qu'il y a de meilleur dans les « Discours de Combat », c'est uniquement ce qui touche aux questions littéraires. Tant il est vrai que la loi de la division du travail, que Brunetière méconnut quand il s'agissait de politique, prend ici sa revanche aux dépens de Brunetière lui-même.

Jean HUGUES.

LA PAROLE EST AUX ÉVÉNEMENTS (1)

I

Ce que nous nous proposons de dire ici n'est pas pour décourager les hommes d'action, bien au contraire, car nous sommes de ceux qui estiment que rien n'est perdu, pour la bonne cause, de tout ce qui se dépense en sa faveur de luttes et d'efforts généreux. Mais à envisager la situation telle qu'elle apparaît aujourd'hui, il nous semble difficile d'en prévoir une heureuse issue. Tout n'est-il pas au plus mal dans notre société actuelle? L'édifice social craque de toutes parts sous les poussées violentes des passions déchaînées. En haut, dans les sphères du pouvoir, c'est l'anarchie, en dépit d'une certaine apparence d'ordre et de force. En bas, c'est la révolte qui s'affirme par ce cri sinistre et sacrilège : ni Dieu, ni maître.

Pour les esprits légers et superficiels, pour les libéraux surtout qui sont légion, nous traversons simplement une crise, comme l'histoire en a vu souvent, et tout finira par s'arranger, d'une façon ou d'une autre. Pour ceux qui se donnent la peine de voir et de réfléchir, tout autre apparaît la situation. Elle est pour eux de celles qui ne peuvent se dénouer que dans une catastrophe finale, guerre extérieure ou révolution. Sont-ils dans le vrai? L'affirmer serait sans doute téméraire; mais, d'autre part, un examen un peu sérieux des événements que nous traversons n'est pas pour leur donner tort.

La République qui compte plus de quarante ans d'existence fera-t-elle ses noces d'or? Qui oserait le dire? Le régime est usé, archi-usé, comme l'est aussi son personnel. Les gouvernements, tout comme les individus, se tuent par les excès.

Le nôtre a commis assez de crimes pour en mourir. Si la question purement politique n'est pas du domaine de cette revue, il en va autrement si on l'examine du point de vue religieux. C'est sous cet aspect que nous envisageons le problème que, tout de suite, nous posons en ces termes : quelle est la part de responsabilité qu'ont dans la politique foncièrement areligieuse et athée, ces hommes réputés honnêtes qu'un libéralisme béat, mais coupable, a faits les complices de la déchristianisation de la France, et quel châtiment ne méritent-ils pas, au regard de la justice de Dieu, pour cette coopération, consciente ou inconsciente, à cette œuvre d'impiété? Autrement dit, une nation chrétienne qui a souffert que le nom de Dieu fût publiquement outragé, renié, chassé de toutes les institutions officielles, peut-elle reprendre le cours normal de son ancienne grandeur,

1. L'abondance des matières nous avait fait retarder l'insertion de cet article composé depuis deux mois.

de son ancienne prospérité, sans payer ses dettes à la justice de Dieu? Pour nous, catholiques, cette manière d'envisager l'avenir domine et efface toutes les autres préoccupations politiques. Toute la question se ramène à savoir par quelles épreuves Dieu fera passer une nation chrétienne qui, non seulement n'a pas su le venger des outrages publics qu'Il a reçus de ceux qui détenaient le pouvoir, mais encore s'y est indirectement associée.

Il n'est pas besoin d'avoir la profondeur de vues d'un Joseph de Maistre pour se rendre compte de l'état actuel de la société, et pressentir les bouleversements qui doivent, selon toute probabilité, marquer la transition du régime de l'anarchie qui est le nôtre, à l'avènement d'un pouvoir d'ordre et d'autorité. De tels changements ne peuvent se faire sans secousse.

Que sera cette transition, quand et comment se produira-t-elle? C'est ce que nul ne peut préciser. Mais d'une façon générale, on peut, sans être prophète, reconnaître, à certains signes, d'après les données de l'histoire et les leçons de l'expérience, qu'une nation arrivée comme la nôtre, à un tel degré d'appauvrissement moral et religieux, ne peut reprendre vigueur que dans une épreuve qui lui restitue ses forces et ses énergies, La France est de ces malades qui ne peuvent revenir à la santé que par une médication vigoureuse.

Cette médication sera-t-elle une guerre extérieure, une révolution à l'intérieur? Qui pourrait le dire? Mais ce que l'on peut prévoir, c'est que nous nous acheminons à un dénouement que tout semble préparer. La restauration d'un pouvoir fort et réparateur ne paraît possible qu'après une crise qui est dans l'air, que tout le monde pressent sans pouvoir la définir.

Ces quarante années de République, qui se sont abattues sur la France comme un épouvantable fléau, n'ont, pour ainsi dire, rien laissé debout dans le pays. Tout est à relever, à restaurer, à réparer. Ce sera l'œuvre du prochain gouvernement. Mais auparavant il faut qu'un vent purificateur vienne souffler sur ces ruines pour les revivifier.

Encore une fois, est-ce la guerre, est-ce la révolution qu'apportera ce vent? Les événements sont plus forts que toutes les combinaisons humaines, que tous les discours de ministres, que tous les articles de journaux, car c'est Dieu qui les conduit. Quand l'heure a sonné pour sa Providence de donner à un peuple une grande leçon ou de lui infliger un juste châtiment, rien ne saurait retarder l'accomplissement de ses desseins. Nous croyons être à une de ces heures, et nous ne sommes pas seul de cet avis. Ceci n'est pas pour empêcher, bien au contraire, ceux qui attendent le salut de la France de leurs propres efforts, de travailler au succès de leur entreprise; mais qu'ils ne croient pas à la réalisation immédiate de leurs désirs. Quand Dieu veut sauver un pays qui touche déjà le fond de l'abîme moral,

ce n'est pas en le replaçant tout à coup au sein de la prospérité, mais en lui faisant sentir l'aiguillon de la douleur. Dieu, comme nous l'apprend notre histoire, a coutume d'en agir ainsi avec la France. Il veut qu'elle rachète ses fautes par l'effusion de son sang; son passé nous le dit assez. Est-ce donc merveille qu'elle reprenne ses traditions? Ce serait plutôt étonnant qu'elle y manquât. On pourrait alors prévoir sa fin, comme grande nation, si le châtiment qu'elle mérite venait à lui manquer. Aussi sommes-nous fondé à croire que le moment approche, plus que la légèreté humaine ne le ferait supposer, où toutes les iniquités accumulées par ce régime de honte qui pèse sur la France comme un cauchemar, seront balayées au souffle de la tempête. L'orage monte et se forme en ce moment, pendant que la bêtise humaine s'attarde à ces vaines questions où elle met son salut : quel mode de scrutin adopterons-nous aux prochaines élections, et autres balivernes de ce genre. Un formidable coup de tonnerre viendra interrompre ces misérables discussions : ce sera l'heure des expiations nationales, avant-coureurs des futures réparations. En attendant, la parole est aux événements, c'est-à-dire pour nous, catholiques, à la justice de Dieu.

II

En lisant ces lignes, plusieurs sans doute ne pourront se défendre d'un sourire moqueur, peut-être de pitié. Que nous parle-t-on de châtiment, de justice divine! La Providence a-t-elle à s'occuper de redresser les torts d'une nation et de tirer vengeance de ses prévarications? N'a-t-elle pas l'éternité pour punir les méchants et récompenser les bons? Mais alors nous nous demandons quelle idée on peut bien se faire de la Providence, et si même on croit à son existence, dès lors qu'on la suppose étrangère ou, tout au moins, indifférente au gouvernement des choses d'ici-bas. Autant dire qu'un roi se désintéresse du sort de ses sujets, qu'un père demeure étranger à la conduite de ses affaires de famille. C'est une très grave erreur, et cependant assez communément répandue même parmi les gens intelligents, que de se représenter Dieu comme ne s'occupant pas des affaires d'ici-bas, et laissant les sociétés se gouverner comme elles l'entendent. Les catholiques le comprennent autrement. Ils savent, de science certaine, que rien n'arrive dans le monde sans son ordre ni sans sa permission, et que tout y concourt à l'accomplissement de ses desseins. Nous avons ainsi l'explication de ces événements qui restent incompréhensibles pour les masses, mais qui prennent, aux yeux des croyants, une signification sur laquelle ils ne peuvent se méprendre. Ainsi s'expliquent ces avertissements, ces leçons, ces châtiments que Dieu nous envoie de temps à autre, que bien peu

veulent comprendre, mais où la plupart ne voient que causes naturelles. Il nous souvient des rires ou des colères qui, dans la presse, accueillirent, en 1866, les salutaires avertissements de Mgr Dupanloup, mieux inspiré dans cette circonstance, qui voyait dans les inondations de cette année, comme une réponse du Ciel à l'envahissement de l'athéisme social. Ce fut d'ailleurs pour l'Evêque l'occasion de pousser un cri d'alarme dans un opuscule qui demeure son meilleur titre de gloire : « L'athéisme et le péril social ». Avec quelle vigueur il dénonce, ailleurs, dans un autre opuscule : « Avertissement aux pères de famille », le péril religieux et social, des philosophies en cours : Positivisme, panthéisme, matérialisme ou morale indépendante. Bref, l'Evêque d'Orléans voit dans l'envahissement de l'athéisme atteignant toutes les classes de la société, dans les progrès effrayants de l'irréligion qui marquèrent le déclin du régime impérial, comme une effrayante menace pour la société moderne.

Les éclats de rire qui, dans la presse d'alors, firent écho à ces lugubres prophéties, devaient se changer, quelques années plus tard, en mornes gémissements. En 1870 nous avions la guerre, avec son triste cortège de défaites sans précédents dans notre histoire, et qui aboutirent à la mutilation de la patrie française. En 1871 nous avions la Commune, avec ses incendies et ses massacres. Les événements donnaient donc raison à l'infatigable dénonciateur de la conspiration contre le christianisme et contre la France. Si le cri d'alarme de l'Evêque d'Orléans n'avait pu arrêter la marche des choses, du moins a-t-il servi à éclairer ceux qui étaient encore capables de comprendre les leçons du châtiment. Et à cette époque, nous n'étions encore qu'au début des attentats religieux qui devaient, sous la troisième République, arriver aux derniers excès.

Ce n'est pas aux esprits légers et superficiels qui prennent leur parti de tout, que nous nous adressons ici, mais aux hommes de réflexion et de bon sens qui vont au fond des choses; et nous leur demandons si, dans toute notre histoire nationale, ils connaissent une page plus sombre, plus effrayante, plus pleine d'orages que celle qu'a écrite le gouvernement de cette troisième république. Bien des fois déjà des écrivains catholiques ont dressé le bilan des forfaits de tous genres qu'ont accomplis, au cours de leur sinistre passage aux affaires, ces hommes qui tiennent en leurs mains les destinées du pays. Depuis la prise de possession du pouvoir par la franc-maçonnerie, c'est-à-dire depuis l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, la presse catholique a pu relever, chaque jour, au compte du Gouvernement, des actes d'hostilité dirigés contre l'Eglise, la religion et ses ministres. Rien qu'à les retracer il faudrait plusieurs volumes. L'écrivain qui entreprendrait d'écrire une histoire complète de la persécution religieuse sous la troisième république, se trouverait en présence d'un tel amoncellement de faits, qu'il

se sentirait envahi par le découragement avant de se mettre à l'œuvre: Non seulement il aurait à feuilleter les trente dernières années de la presse catholique, les archives du Parlement, mais surtout les innombrables dossiers du ministère des cultes, où il trouverait des mystères d'iniquités qui ne sont jamais parvenus à la connaissance du public. C'est là, dans cette histoire vécue de la persécution religieuse, qu'il trouverait à faire un tableau saisissant des péripéties de cette guerre religieuse dont le public ne connaît que les grandes lignes. Mais tels que nous les connaissons, les faits publics qui s'y rapportent suffisent grandement à nous fixer sur les intentions bien arrêtées des pouvoirs publics, aux ordres des loges, de déchristianiser la France. La proscription des Congrégations religieuses qui a préludé aux hostilités, ne laissait que trop voir leur criminel dessein. C'est en vain que des hommes éclairés, pour qui les leçons de l'histoire ne sont pas lettre morte, lançaient alors le cri d'alarme. Leur appel ne fut pas entendu. Les habiles, comme il s'en trouve toujours parmi les catholiques libéraux incorrigibles, crurent qu'il était opportun de faire la part du feu, et sacrifièrent allégrement les troupes d'avant-garde. Les malheureux ne voyaient pas qu'une première concession faite aux projets de destruction religieuse, devait entraîner toutes les autres, par voie de conséquence, et nous conduire où nous sommes aujourd'hui, c'est-à-dire à une complète abdication de nos droits et de nos libertés de catholiques. Notre but n'est pas de rappeler ici, même pour mémoire, la longue série des attentats qui, depuis l'ouverture des hostilités, lentement, progressivement nous ont faits les vassaux des pouvoirs maçonniques.

Nous ne rechercherons pas non plus si, plus courageux, plus forts de notre foi, plus chrétiens en un mot, nous aurions pu opposer aux entreprises de nos ennemis une plus mâle énergie, et déjouer leurs sinistres projets. Nous aurions, de ce chef, à dresser un terrible réquisitoire. Contentons-nous de constater qu'il y a eu, çà et là, de louables efforts de résistance, au Parlement, dans la Presse catholique et dans le monde des bons chrétiens. Mais il reste que la défense a été, de beaucoup, inférieure à l'attaque et que nos ennemis ont eu beau jeu de nous imposer la tyrannie de leur sectarisme.

III

Ce serait miracle qu'un pays pût résister aux entreprises de persécution religieuse sans en subir un profond dommage. Non pas que la persécution soit en elle-même dommageable à la vertu d'un peuple : l'épreuve et la contradiction ont été promis par Notre-Seigneur lui-même à tous ceux qui feraient profession de lui appartenir. Bien plus, la persécution est la vie de l'Eglise, et c'est avec raison que

l'on a remarqué qu'une trop longue prospérité amène toujours un relâchement dans les mœurs et dans la discipline des clercs.

Mais ce n'est pas de cette persécution, à tout prendre, salutaire que nous voulons parler, de cette persécution qui réconforte et revivifie les âmes par l'épreuve et la lutte; c'est d'une tout autre persécution qui a ceci de particulièrement satanique, qu'elle est menée de front avec un travail de décomposition morale qui déprave les cœurs et les rend insensibles ou, tout au moins, indifférents à tout ce qui ne les touche pas directement. C'est cet abaissement des âmes et des caractères qui rend explicable la facilité avec laquelle se sont accomplies toutes les mesures de tyrannie et toutes les atteintes sacrilèges aux droits inviolables de la conscience. Pour que la persécution religieuse eût tout son effet, il fallait qu'elle s'accomplît au milieu d'une quasi-indifférence publique, et, pour cela, qu'elle fût préparée par une désorganisation de toutes les forces morales qui auraient pu y faire obstacle. La franc-maçonnerie qui menait l'entreprise avait dit, par la bouche de ses principaux chefs, qu'on ne viendrait à bout du catholicisme qu'en ruinant les mœurs publiques. « Faisons des cœurs corrompus, et nous tuerons la religion. »

Et, de fait, ils ont rempli leur programme. Ils n'ont négligé aucun moyen de perversion. Ils ont inondé la France de leurs journaux, de leurs livres, de leurs périodiques pornographiques, de leurs romans, de leurs pièces de théâtre, etc., et cette propagande effrénée, ils la poursuivent avec persévérance depuis plus de trente ans, et avec une sûreté de méthode qui révèle leur génie destructeur. Dire la somme d'efforts que la secte judéo-maçonnique a dépensés pour démoraliser la France et, par là, la déchristianiser plus facilement, est impossible. Elle s'est attaquée à toutes les forces du pays; sa rage s'est particulièrement concentrée sur les enfants auxquels elle veut enlever Dieu, sur les femmes qu'elle s'applique à pervertir par les livres, les journaux, les spectacles et les modes indécentes. Partout elle veut faire régner la corruption et y réussit à merveille, ne trouvant aucun obstacle sur son chemin, et profitant de la complicité d'un Gouvernement qui fait cause commune avec les loges, dont il est le très humble serviteur. Parallèlement à cette campagne de démoralisation qui a fait d'innombrables victimes dans tous les rangs de la société, grâce à la faveur des pouvoirs publics et avec la quasi-complicité des honnêtes libéraux qui n'ont pas su ou n'ont pas voulu réagir, la puissance judéo-maçonnique en a mené une autre : celle de la persécution religieuse. Après avoir démantelé les forces de résistance, par ce travail lent et progressif de dépravation des mœurs et d'abaissement des caractères, il lui était facile de poursuivre son œuvre de destruction de la religion. Elle n'avait devant elle, en fait de soldats de l'Eglise catholique, de défenseurs du patrimoine ancestral que des gens apeurés, des soumissionnistes toujours

prêts aux concessions, des partisans du moindre mal et des transactions opportunes, des demi-volontés déjà bien entamées par l'ambiance du mal, tous gens en un mot formant le gros de l'armée libérale.

Réserve faite de très honorables exceptions, qui faisaient honneur à la cause de l'Eglise, telles étaient, le plus souvent, les troupes en ligne pour résister aux projets liberticides de la secte triomphante. C'est ainsi que nous avons pu assister à l'expulsion des Congrégations religieuses, à la fermeture des maisons d'éducation religieuse, à l'enlèvement des crucifix des prétoires, des écoles, des hôpitaux, à la suppression des aumôniers dans l'armée et dans la marine, des cérémonies religieuses dans l'une et l'autre, à l'établissement du service militaire pour les ministres du culte, enfin à cet épanouissement de l'athéisme officiel qui s'est affirmé par la séparation de l'Eglise et de l'Etat et par le vol des biens ecclésiastiques. Si nous jouissons encore, à titre précaire, de nos églises, nous le devons uniquement au mouvement de révolte et de résistance qui s'est produit lors des inventaires. Combien de temps nous seront-elles encore laissées : c'est ce que nous ne saurions prédire. Et à côté de ces épreuves qui nous venaient du dehors, et comme si ce n'était pas assez des coups frappés par nos ennemis, il se formait, au sein même de l'Eglise, une conspiration, où l'on retrouve la main des protestants, ourdie contre l'intégrité de nos dogmes et de notre foi. Cette explosion de modernisme qui battait en brèche tout l'édifice religieux, coïncidant avec cette dépression morale, fruit d'une propagande acharnée, et avec le redoublement de la persécution religieuse, qui en pourra mesurer les ravages? Sans doute le modernisme a été frappé au cœur par la main de notre grand Pape Pie X; mais les suites de cette épouvantable hérésie se feront sentir longtemps encore au sein de l'Eglise.

Il serait puéril de contester les transformations opérées depuis bientôt quarante ans, dans les mœurs et dans les idées de nos contemporains.

Il n'est pas si facile qu'on peut le supposer, de se soustraire à l'influence du milieu dans lequel on vit.

Pour quelques caractères forts et fiers qui résistent au courant, combien s'y laissent entraîner! Rien ne peut mieux donner l'idée de la supériorité de nos adversaires quant aux moyens d'exercer leur œuvre de dévastation et de décomposition sociale, que la comparaison de leurs efforts et des nôtres. Pour déformer les intelligences et les cœurs, ils ont en mains tous les instruments nécessaires. Ils ont l'appui, les encouragements des pouvoirs publics, des journaux par centaines qui propagent à travers la France leur funeste doctrine d'erreurs et de mensonges, une organisation savante au service de leur entreprise de démoralisation et de déchristianisation. Le pays est littéralement infesté de leurs productions malsaines; leurs théâtres de tous genres où la morale et la religion sont outragées, re-

gorgent de spectateurs; leurs immondes romans, leurs feuilletons licencieux trouvent des millions de lecteurs dans tous les mondes et jusque parmi les catholiques. Leurs exhibitions éhontées qui déshonorent nos rues et nos places publiques échappent à la répression des lois, et défient les protestations des honnêtes gens. C'est un fleuve de boue qui coule à travers la France et éclabousse tout le monde de ses flots fangeux.

Avec de tels auxiliaires, le gouvernement se trouve merveilleusement secondé dans son œuvre d'impiété et d'athéisme. Avec la force dont il dispose et les moyens d'action à son service, il renverse brutalement les institutions tutélaires du passé, impose ses doctrines homicides, biffe la religion des programmes d'éducation, y efface le nom de Dieu, remplace la morale chrétienne par une morale purement utilitaire, préparant ainsi pour la France une génération d'hommes sans foi, sans mœurs, sans autre idéal que la satisfaction de leurs convoitises et sans autre frein que la crainte du gendarme. Les journaux ne sont-ils pas pleins, d'ailleurs, des sinistres exploits de ces nouveaux produits de l'école sans Dieu?

Ainsi la France se trouve livrée, d'une part, aux entreprises de la secte maçonnique qui agit pour son propre compte et, d'autre part, aux pires attentats d'un gouvernement qui obéit aux injonctions de cette secte. Deux forces de destruction unissent leurs efforts, combinent leur action pour anéantir l'œuvre du passé, et faire de la France chrétienne une nation païenne. Voilà dans un rapide et incomplet aperçu, contre quels ennemis la France honnête a à lutter depuis près de quarante ans.

L'effort de réaction de notre part a-t-il répondu à la violence de l'attaque? Qui l'oserait dire?

En regard des moyens formidables dont disposent les forces du mal, que l'on oppose ceux que peuvent mettre en ligne les forces conservatrices, et l'on verra si les situations sont égales de part et d'autre. Tandis que la haine sectaire qui tend toutes les volontés vers un même but, réalise une merveilleuse union, ce ne sont, de notre côté, que tiraillements, mésintelligences, compétitions, luttes d'intérêts, qui détournent notre attention du terrain où se livrent les grandes batailles.

Si l'on compare maintenant la puissance d'organisation de nos adversaires, au point de vue de la diffusion de la presse impie et immorale, quelle supériorité immense ils ont sur nous! D'un côté des centaines de journaux qui déversent, en des millions d'exemplaires, leur doctrine de mort; de l'autre quelques rares organes de la cause catholique, n'atteignant qu'un tout petit public et manquant des ressources indispensables pour mener la bataille. D'un côté, tous les agents de perversion lancés comme une tourbe au milieu d'un monde affolé d'argent, de plaisirs et de lectures malsaines; de l'autre la

propagande du bien paralysée dans ses efforts, et rendue illusoire par l'insuffisance de ses moyens. Enfin, l'esprit du mal, actif, entreprenant, inlassable, toujours en quête de trouver de nouvelles complicités dans les passions humaines; l'esprit du bien inquiet, craintif, souvent découragé, arrêté dans ses projets de conquête, se heurtant à des obstacles imprévus et finalement obligé de céder la place au plus fort.

Dans ces conditions, est-il surprenant que le mal trouve partout des auxiliaires, ne serait-ce que dans les mauvais penchants de la nature, et partout affirme son insolente supériorité?

Qu'on le veuille ou non, nous sommes à une de ces heures où le lent travail de décomposition des éléments honnêtes de la société, porte ses fruits. Un pays ne supporte pas impunément un tel effort de désagrégation morale, sans en être profondément bouleversé. Nous ne voulons rien exagérer, mais qui pourrait nier les effrayants résultats de la propagation de ces doctrines subversives qui forment l'aliment quotidien de millions de lecteurs?

L'école athée ou laïque, comme on voudra, prépare toute une génération d'hommes qui n'auront pour morale que leur intérêt propre et la satisfaction de leurs appétits. Une armée de fonctionnaires auxquels est imposée la plus rigoureuse neutralité religieuse, s'ils veulent conserver tout au moins leur place et, par contre, dont l'avancement est réglé sur leur attitude combative au regard de la religion, attitude qui devient leur meilleur titre aux faveurs du gouvernement. Faites le compte de tous ceux qui directement ou indirectement relèvent de l'Etat, et pour lesquels la profession de foi serait une cause de disgrâce, et dites-nous si cette prime à l'athéisme n'est pas le plus grand dissolvant d'une société. Le moyen d'avoir un pays chrétien, quand un gouvernement qui dispose de tout, fait peser sur la plus grande masse de la nation la tyrannie de son sectarisme? Ajoutez à cela un effroyable relâchement dans les mœurs, conséquence fatale du débordement d'immoralité dû aux agents de corruption que sont les journaux licencieux, les publications pornographiques, les romans, les théâtres, les modes éhontées qui font d'innombrables victimes parmi les femmes.

Ajoutez encore les atteintes portées à la famille par cette loi odieuse du divorce, qui jette le trouble dans les foyers et constitue une prime à la débauche. Nous n'en finirions pas d'énumérer les causes de déchéance morale qui pullulent dans notre société paganisée. De toute cette multitude atteinte par la contagion du mal que reste-t-il de sain, de fort, de pur pour constituer le parti de Dieu? Nous ne voulons pas dire qu'il n'existe pas une élite parmi tant de catholiques qui le sont plus de nom que de fait, mais qu'est-ce encore en comparaison de tous ceux qui, pour une raison ou une autre, pactisent avec les artisans des destructions religieuses : libéraux, démocrates, mo-

dernistes ou modernisants, qui se donnent comme soldats de l'armée catholique, mais qui, au bout du compte, font, sans s'en douter, cause commune avec tous les ouvriers de notre déchéance.

IV

A prendre la situation telle qu'elle s'offre aux regards d'hommes sérieux et non prévenus, elle paraît justifier toutes les craintes. Combien plus si on l'envisage du point de vue de l'histoire! Sans remonter bien loin dans le passé, et à ne considérer que les châtiments qui, invariablement, ont suivi les époques de désordre social et de décadence religieuse, nous pouvons nous attendre aux représailles de la justice divine qui a toujours le dernier mot dans notre histoire nationale. Qu'on se rappelle seulement les horreurs de la révolution, fille du philosophisme du XVIIIe siècle, comme disait Joseph de Maistre; puis les gouvernements tombant les uns après les autres, pour avoir tous plus ou moins méconnu et combattu les desseins de Dieu sur le pays; et arrivant aux événements sanglants qui marquèrent la fin du régime impérial, demandons-nous si les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Mais que disons-nous! S'il est vrai que Dieu tire des fautes d'une nation une vengeance d'autant plus rigoureuse que cette nation lui est plus chère, que ne devons-nous pas attendre des sévérités de sa justice? Le châtiment sort de la faute par voie de conséquence immédiate. La France a voulu se passer de Dieu; « Il a dit : faites, et tout a croulé. » C'est encore Joseph de Maistre qui parle ici. Dieu ne fait pas de miracle pour une nation qui court d'elle-même à sa perte. Il lui envoie des avertissements, et combien n'en avons-nous pas reçu dont nous n'avons pas voulu comprendre la leçon! Il la prévient encore de ses miséricordieuses avances, et qui en dira le nombre! Mais quand il a épuisé en vain les trésors de sa patience, il laisse la justice suivre son cours. Dieu a coutume d'en agir ainsi avec la France, comme il l'a fait autrefois avec son peuple choisi. Quand il se résout à frapper, ce n'est pas pour nous perdre, mais pour nous ramener à Lui. Dieu n'efface que pour écrire.

C'est un rôle très ingrat que celui de prophète; on y risque de passer pour un esprit présomptueux et chimérique. Sans compter qu'il n'est donné à personne de prédire l'avenir. Il faut pour cela grâce d'état et mission spéciale. Nous n'avons ni l'une ni l'autre, Mais autre chose est de prophétiser, autre chose, appuyé sur l'enseignement du passé, de tirer des événements présents la leçon qui s'en dégage. Sans doute la Providence se plaît à déjouer les calculs humains, et nul ne peut pénétrer les impénétrables desseins de Dieu. Mais à étudier les lois de sa Providence sur les choses de ce

monde, à recueillir les leçons du passé ou se convainc facilement que les mêmes événements appellent les mêmes sanctions, que les mêmes prévarications entraînent les mêmes châtiments.

L'histoire du peuple de Dieu est pleine de ces enseignements; la nôtre n'est pas pour les contredire. Ici se placerait naturellement l'historique des fautes nationales qui ont trouvé leur juste châtiment dans ces coups formidables que Dieu se plaît à frapper pour ramener à lui le peuple qu'il veut sauver, en dépit de ses longs égarements, de ses révoltes et de ses iniquités. Mais ce serait toute notre histoire qu'il faudrait rappeler, avec ses alternatives de grandeur et d'abaissement, de victoires et de défaites, de prospérité et de décadence. On y verrait que les revers, les désastres, les fléaux, les invasions, les épidémies, les révolutions, sont comme la rançon des fautes nationales, et autant de moyens de salut qui nous arrivent providentiellement sous forme de châtiments.

Il en est des peuples comme des individus. Au sein de la prospérité, dans la fièvre des passions, dans l'entraînement des plaisirs, on oublie Dieu, on transgresse ses lois, on brave sa colère. Mais vienne l'épreuve, vienne le malheur, on se tourne alors vers Lui pour implorer son pardon et ses miséricordes. Quand, sur une nation prévaricatrice s'abattent les calamités publiques, ceux qui sont capables de comprendre la leçon des avertissements, retrouvent, dans les dures étreintes de la douleur et dans l'effondrement de leur prospérité, le chemin qui mène au repentir et aux salutaires expiations.

Si la grandeur des châtiments se mesure à l'étendue des fautes, on se demande avec frayeur quels sont ceux qui nous sont réservés. A quelque époque de notre histoire qu'on se reporte, on ne trouve aucune situation analogue à la nôtre. Nulle part on ne rencontre, même aux heures les plus sinistres de la tourmente révolutionnaire, le mépris de Dieu affiché comme système de gouvernement. Robespierre lui-même croyait à la divinité, et avait institué la fête de l'Etre suprême pour rendre hommage au Créateur de toutes choses.

Il est sans *précédent* dans notre histoire qu'un gouvernement se soit dressé contre Dieu, et lui ait insolemment signifié son congé, C'est pourtant le cas du nôtre. C'est le crime national qu'il a commis, et il n'en existe pas de plus monstrueux. Oui, notre troisième République, et il faut le crier à tous les échos, a osé faire ce que la dernière peuplade de sauvages n'aurait jamais fait : elle a dit à Dieu qu'elle n'avait nul besoin de Lui, qu'elle ne reconnaissait ni son autorité ni ses lois. Bien plus, elle ne s'est pas contentée d'insulter à sa puissance, de mépriser ses commandements, de braver sa Providence; elle est allée plus loin, elle a nié comme elle nie encore aujourd'hui son existence. *Seul* dans le monde entier, seul, entendez-le bien, le gouvernement de la France, fille aînée de l'Eglise, fait profession d'athéisme et s'en fait gloire. Pour ces hommes

qui représentent la nation la plus chrétienne du monde, Dieu n'existe pas. Ils le disent, et le font enseigner dans leurs écoles. Défense d'y parler de Dieu, de prononcer son nom. Mais de deux choses l'une; ou ces hommes croient ce qu'ils professent, ou ils ne le croient pas. S'ils le croient, ils sont indignes de rester à la tête d'une nation chrétienne, et le plus vulgaire sentiment de dignité devrait leur faire comprendre que leur place n'est pas là. Ou ils ne le croient pas, ce qui est fort probable, et alors ils ne sont que de vulgaires imposteurs, que des charlatans qui spéculent sur le mensonge pour complaire aux sectes qui ont favorisé leur avènement au pouvoir. Dans les deux hypothèses, la France se trouve aux mains de tristes personnages, dignes de tous ses mépris et de ses justes colères. Mais il n'en reste pas moins que ces mêmes hommes causent au pays un mal irréparable, qu'ils sont d'infatigables agents de destruction religieuse et morale et qu'ils précipitent ainsi la pire des décadences. Le mal qu'ils font reste acquis, et les ruines s'accumulent tous les jours dans les âmes. L'athéisme, la persécution religieuse, la déchristianisation, la démoralisation de la France: voilà tout le programme qu'ils se sont donné la mission de poursuivre pour faire, du peuple français, un peuple sans Dieu, sans religion et sans morale.

Une pareille œuvre, inspirée par Satan lui-même, a pu cependant être entreprise en plein pays catholique, se continuer lentement, progressivement, méthodiquement sans soulever un mouvement général d'indignation. Çà et là quelques révoltes, quelques protestations, mais, en somme, cette sacrilège transformation du pays s'est opérée sans rencontrer une bien redoutable résistance.

Et cependant on ne retourne pas une nation comme on retourne un gant. Aussi les hommes politiques qui se sont succédé au pouvoir y ont-ils mis le temps. Ils ont conduit cette odieuse campagne savamment, habilement, en y préparant de loin l'opinion, de façon à se la rendre le moins hostile possible. Ils ont ainsi avancé progressivement, en s'assurant des complicités jusque sur le terrain où ils voulaient s'installer en maîtres. Ces complicités qui ont si bien servi leurs odieux desseins, ils les ont trouvées, est-il besoin de le dire? dans le camp des libéraux. Sans les capitulations successives des tenants du libéralisme, sans ces misérables marchandages, ces honteuses transactions, ces lâches concessions qui étaient de véritables trahisons, que de mauvaises lois tenues en échec, que de mesures persécutrices rendues impossibles ou inefficaces, que d'attentats à la religion et aux mœurs aussitôt réprimés, que d'injustices vengées, que de scandales, que de hontes, que de turpitudes cloués au pilori!

Mais le clan libéral veillait, prêchant partout et à tous la modération, la patience, la nécessité de faire la part du feu, blâmant toutes

les intransigeances qui, suivant cette école, provoquent toujours les mesures extrêmes. Et puis, nos adversaires n'étaient pas si mauvais qu'on le disait; il y avait encore moyen de s'entendre avec eux. Sans doute on pouvait souhaiter de meilleures lois, mais n'y avait-il pas un parti à en tirer au profit de la cause libérale? N'ai-je pas entendu, de mes propres oreilles, l'abbé Gayraud lui-même, dans une conférence donnée à Versailles, faire une sorte d'apologie de la loi de 1901 sur les Associations, et la présenter, en somme, comme une loi *libérale?* Un des auditeurs qui se trouvait à côté de moi, et qui me connaissait, en entendant cela me dit : « Monsieur, ne restons pas là, quittons la salle. » Et pourtant l'abbé Gayraud fut, à la Chambre, parmi les défenseurs appréciés et souvent loués, de la cause catholique. Que dire donc de ceux qui font ouvertement profession de libéralisme?

On peut avancer, sans se tromper, que le parti *libéral*, tant à la Chambre que dans le pays, a été, sans s'en douter peut-être, le complice le plus précieux de tous les forfaits de la secte au pouvoir. Le gouvernement athée et persécuteur ne pouvait avoir de meilleur auxiliaire. Avec la doctrine du laisser-faire et du laisser-passer, il est certain que les projets liberticides de nos gouvernants ne pouvaient qu'aboutir. Et dire que certains journaux catholiques en sont encore à célébrer comme une victoire, plus encore, comme un véritable triomphe, l'élection d'un candidat libéral, comme si les destinées de la France tenaient à l'entrée au parlement de ce nouvel élu qui va grossir les rangs des soumissionnistes! On dit que dans tous les malheurs il y a le côté comique : je crois que ce dernier nous est donné par cet enthousiasme délirant que montre une certaine presse, depuis trente ans au moins, chaque fois qu'un élu libéral force les portes du Palais-Bourbon. Nos affaires en sont-elles plus avancées pour cela? Et c'est avec ces misérables illusions que nous nous consolons des honteux spectacles qui se déroulent sous nos yeux, et que nous prenons si facilement notre parti de tout le mal qui se fait en France.

A la place de ces libéraux capitulards et concessionnistes, mettez un groupe compact de catholiques militants, irréductibles sur les principes et prêts à tous les sacrifices pour les défendre, et dites si la France catholique en serait réduite à pleurer sur des ruines; ruines religieuses, ruines morales, ruines intellectuelles et aussi ruines physiques, car il ne paraît guère, qu'au régime déprimant et démoralisateur que nous impose la secte au pouvoir, les corps soient plus vaillants que les âmes.

Mais quelle que soit la cause de l'état déplorable où se débat la France, donnant le triste spectacle d'une quadruple décadence religieuse, morale, intellectuelle et physique, il nous faut arriver à la conclusion déjà pressentie de cette étude. Sans prétendre, comme

nous l'avons déjà dit, au rôle de prophète, il nous est bien permis, après l'examen que nous venons de faire de la situation actuelle de notre pays, de dire notre pensée sur les événements qui nous paraissent y correspondre.

D'aucuns, avons-nous dit, pressentant, non sans raison, la fin de ce régime, escomptent déjà les chances prochaines d'un nouveau gouvernement.

Pour nous, le problème se pose autrement. La France chrétienne a t-elle, oui ou non, démérité? Au lieu de résister au courant maudit qui l'entraîne vers des rives empoisonnées, ne s'y est-elle pas laissée porter avec complaisance? Durant cette guerre abominable déclarée à Dieu, à l'Eglise, à la religion, n'a-t-elle pas déserté son poste de combat? Dans la mêlée furieuse des passions déchaînées, des appétits surexcités, de tous les mauvais instincts sollicités, n'a-t-elle pas, elle aussi, pris sa large part des désordres publics et privés qui précipitent la déchéance de toutes les forces vitales d'une nation? Là encore nous retrouvons les funestes complaisances du libéralisme, avec son esprit de tolérance, ses fausses maximes de charité et tout son cortège d'illusions pernicieuses qui, sous prétexte de faire la part du mal inévitable, lui donnent accès partout. Cette déplorable doctrine a été le plus grand dissolvant des idées saines et des inflexibles principes qui sauvent une société. Et nous ne nous trompons guère en disant qu'elle porte la lourde responsabilité de nos malheurs publics et privés.

Mais quelle que soit la cause de nos déchéances, dans l'ordre religieux et moral, il reste que la France, en tant que nation chrétienne, a des dettes à payer à la justice de Dieu. Imagine-t-on qu'une telle nation puisse, par un miracle de la Providence, être, du jour au lendemain, replacée au sein de la prospérité, avec son cortège d'iniquités à effacer, de crimes à expier? Mais la justice de Dieu, nous l'avons dit, n'a pas coutume d'en agir ainsi avec les peuples coupables. Il tient dans ses mains les justes châtiments qui doivent, à l'heure qu'il a marquée, satisfaire aux exigences de son légitime courroux. Il n'y a pas de rémission sans effusion de sang. Sous quelle forme se produiront les épreuves purificatrices, quand et comment arriveront ces châtiments dont nous avons cent exemples dans notre histoire : c'est le secret de la Providence.

Des hommes à courte vue, pour qui les leçons du passé sont lettre morte, peuvent échafauder leurs projets d'avenir sur des données purement humaines; les chrétiens qui réfléchissent ont un autre sentiment de la situation. Ils entendent au loin des bruits d'armes qui présagent des luttes sanglantes entre peuples; ils voient se former à l'horizon ces bataillons de l'armée révolutionnaire, qui n'attendent qu'un mot d'ordre pour se lancer à l'assaut d'une société qui a stimulé leurs convoitises sans les satisfaire.

Voilà trente ans, il faut le redire, que Dieu est outragé officiellement, que son nom est effacé de nos institutions, de nos lois, de notre vie nationale, que toutes les forces du mal mises en mouvement par une secte satanique, se dressent contre Lui et s'appliquent à détruire son œuvre dans les âmes pour y substituer le règne des plus basses et des plus honteuses passions. Voilà trente ans que dure cette conspiration satanique, et cela par la faute des catholiques libéraux qui n'ont pas voulu ou n'ont pas eu le courage de réagir, parce qu'il leur plaisait de fermer les yeux à la lumière; voilà trente ans que se poursuit ce lent travail de décomposition religieuse et morale dans les âmes, sans qu'on puisse signaler, à l'honneur des catholiques militants, un de ces nobles mouvements de révolte et d'indignation qui eussent fait reculer nos persécuteurs. Voilà trente ans que nous, catholiques, nous souffrons que Dieu soit banni de la société par une poignée d'hommes, le plus souvent méprisables et indignes de conduire les affaires du pays, et nous voudrions que, sans secousse, sans trouble, comme par miracle, Dieu nous récompensât de notre lâcheté, de notre indifférence, de nos trahisons, en nous envoyant un gouvernement sauveur qui inaugurât pour nous une nouvelle ère de prospérité et de paix? Nous ne le croyons pas, par cette raison que nous croyons que Dieu veut le salut de la France.

Et ce n'est pas dans les habitudes de la Providence de relever un pays qui tombe et se perd par sa faute, sans lui infliger des châtiments qui égalent ses égarements et ses crimes. Car c'est de véritables crimes que nous sommes redevables à la justice de Dieu, tout au moins en tant que nation catholique, et c'est dans le sang, nous l'avons déjà dit, que s'effacent ces iniquités.

Encore une fois, si la France catholique a un gouvernement athée, sectaire et persécuteur, c'est qu'elle n'a rien fait de ce qu'il fallait pour le remplacer par un gouvernement digne d'elle. Les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent. Mais ils ont aussi, à l'heure marquée par Dieu, les châtiments qui doivent ou achever leur ruine ou préparer leur résurrection. — Bien qu'aucune nation ne puisse se flatter d'être indispensable à l'action providentielle de Dieu dans le monde, la France, par son passé, par les glorieuses pages qu'elle a écrites dans l'histoire du catholicisme, semble encore appelée à de grandes choses. Sa mission n'est pas achevée; mais pour la reprendre et la continuer comme par le passé, il lui faut retremper ses forces aux sources de l'épreuve, et retrouver un nouveau ferment de vie chrétienne dans la douleur qui purifie et dans le repentir qui efface.

STANISLAS DE HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'ENCYCLIQUE SUR LES « SYNDICATS CHRÉTIENS »

L'Encyclique destinée à mettre fin aux controverses sur les « Syndicats chrétiens » vient de paraître. Elle est datée du 24 septembre 1912.

Ce document est d'une importance capitale, non seulement à cause de la question pratique, si grave, sur laquelle le Vicaire de Jésus-Christ avait à donner un jugement définitif, mais aussi parce qu'il proclame à nouveau, par un acte d'autorité suprême, des principes de portée universelle qui sont au fond de la question débattue.

Le premier est relatif à l'*interconfessionnalisme religieux*. L'Encyclique commence par le réprouver solennellement. C'est le premier motif que le Saint-Père donne de son intervention.

« *Nous y apportons d'autant plus de zèle que, dans la pleine conscience de Notre charge apostolique, Nous comprenons que le plus sacré de nos devoirs est de tendre et d'aboutir à ce que la doctrine catholique demeure chez Nos bien-aimés fils dans sa pureté et son intégrité, et de ne permettre d'aucune manière que leur foi soit mise en danger. Faute d'être excités à temps à la vigilance, un danger les menacerait, celui de les voir adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir,* **à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel** *et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune,* **alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ** ».

Après avoir signalé dans l'interconfessionnalisme religieux le danger auquel les syndicats exposent l'ouvrier catholique, l'Encyclique réprouve le *libéralisme social et politique* au nom duquel on réclamait pour eux le droit de s'affranchir des préoccupations religieuses et de la dépendance à l'égard de l'autorité de l'Eglise.

« *Aussi, Nous proclamons solennellement, en premier lieu, que le devoir de tous les catholiques — devoir qu'il faut remplir tant dans la vie privée* **que dans la vie sociale et publique** *— est de garder fermement* **et de professer, sans timidité, les principes de la vérité chrétienne**, *enseignés par le Magistère de l'Eglise catholique, ceux-là particulièrement que Notre Prédécesseur a exposés avec tant de sagesse dans l'Encyclique* Rerum Novarum; *principes, du reste, que les évêques de Prusse, réunis à Fulda en 1900, suivirent, nous le savons, avec tant de soin, et que vous-mêmes, dans vos réponses à Notre demande sur ce point, avez clairement résumés.*

A savoir que quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts surnaturels, mieux que cela, il doit, d'après les règles de la sagesse

chrétienne, tout diriger vers le souverain Bien, comme vers la fin dernière; **toutes ses actions, moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise** ».

Et, comme application :

« *Tous ceux qui, soit pris individuellement, soit groupés en Sociétés, se font gloire du titre de chrétien, ne doivent pas, s'ils ont conscience de leurs devoirs, nourrir les inimitiés et les jalousies entre les classes sociales, mais la paix et la charité mutuelle. — La question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève, ne sont pas de nature purement économique et capables, dès lors, d'être réglées en dehors de l'autorité de l'Eglise, vu que, bien au contraire, et en toute vérité, cette question sociale est morale et religieuse au premier chef, et doit, dès lors, se régler principalement d'après les lois et le jugement de l'Eglise* ».

L'Encyclique aborde alors la question des syndicats catholiques et des syndicats interconfessionnels. Ses décisions réduisent à néant la théorie qui, par une fausse application de la distinction célèbre entre la *thèse* et l'*hypothèse*, voulait bien reconnaître que les syndicats catholiques répondaient à l'*idéal* qu'on doit vénérer, mais soutenait que les syndicats interconfessionnels correspondent plus justement aux nécessités réelles. L'Encyclique déclare au contraire, dans les termes les plus formels, que le syndicat catholique est le syndicat **normal**. Tout le monde comprendra la différence immense à faire entre le *normal* et le pur *idéal*.

« *Quant aux Associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là méritent une approbation sans réserve,* **et doivent être regardées comme le plus réellement et efficacement utiles à leurs membres**, *qui s'appuient avant tout sur le fondement de la religion catholique et suivent ouvertement les directions de l'Eglise. Nous l'avons déclaré Nous-même plus d'une fois lorsque l'occasion s'en est offerte pour diverses nations.* **Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'Associations confessionnelles catholiques**, *comme on les appelle, dans les contrées catholiques certes,* **et, en outre, dans toutes les autres régions**, *partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés.*

» *S'agit-il d'Associations qui touchent directement ou indirectement la cause de la religion et les bonnes mœurs,* **ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon dans les pays susmentionnés que de vouloir favoriser et propager des Associations mixtes, c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques**. *En effet, pour ne toucher que ce point, c'est incontestablement à de graves périls que les Associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et pré-*

ceptes de l'Eglise catholique. Et ces périls, Vénérables Frères, beaucoup parmi vous Nous les ont expressément signalés dans leurs réponses sur ce sujet.

» *En conséquence, à toutes les Associations purement catholiques d'ouvriers qui existent en Allemagne, c'est du fond du cœur que Nous adressons tous Nos éloges, Nous faisons des vœux pour le succès de toutes leurs entreprises en faveur des ouvriers, et leur souhaitons des développements toujours plus heureux.* »

La coopération entre associations catholiques et associations non catholiques en vue de la défense d'intérêts économiques communs ne sera pas interdite, mais elle n'exige pas la fusion dans les syndicats; il faut lui préférer le simple accord sur des points déterminés qu'on appelle un *cartel.*

« *Cependant, tout en parlant ainsi, Nous ne nions pas qu'il soit permis aux catholiques, toute précaution prise, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et du travail, et en vue de tout autre but utile et honnête. Mais, pour cela, Nous préférons la collaboration de Sociétés catholiques et non-catholiques unies entre elles par ce pacte opportunément imaginé qu'on appelle un cartel.* »

Restait cependant la question des conditions particulières à l'Allemagne et de l'état de choses existant dans ce pays. L'Encyclique ne demande pas la suppression de cet état de choses, mais elle le ramène à son exacte valeur. Les ouvriers catholiques pourront continuer à faire partie des syndicats interconfessionnels, mais il sera bien établi que cette participation, loin d'être admise par l'Eglise comme *normale,* ne l'est qu'en vertu d'une *tolérance,* d'une tolérance *révocable et provisoire,* et *soumise à des conditions* qui, si elles sont observées, feront vraisemblablement diminuer d'une manière très notable le nombre des ouvriers catholiques dans ces syndicats.

« *Mais ici, Vénérables Frères, beaucoup d'entre Vous Nous demandent que, en ce qui concerne les Syndicats dits chrétiens, tels qu'ils sont établis aujourd'hui dans vos diocèses,* **Nous vous permettions de les tolérer**, *parce que le nombre des ouvriers qu'ils comprennent est bien supérieur à celui des Associations purement catholiques, et que, faute de cette autorisation, de graves inconvénients s'ensuivraient. Cette demande, eu égard à la situation particulière du catholicisme en Allemagne, Nous croyons devoir l'accueillir et* **Nous déclarons qu'on peut tolérer et permettre** *que les catholiques entrent aussi dans les Syndicats mixtes existant dans vos diocèses,* **tant que de nouvelles circonstances n'auront pas fait que cette tolérance cesse d'être ou opportune ou juste, à condition toutefois que soient prises des précautions capables de prévenir les dangers auxquels, comme Nous l'avons dit, on est exposé dans ce genre d'Association.** *De ces garanties, voici les principales : Avant tout, on veillera à ce que les ouvriers catholiques, membres de ces Syndicats, soient inscrits également dans les Sociétés d'ouvriers catholiques appelées*

Arbeitervereine. *Que si, pour cela, ils doivent faire quelque sacrifice, surtout un sacrifice d'argent, Nous sommes convaincu que, dans leur zèle pour la pureté de leur foi, ils le feront sans peine. Car c'est un fait constaté que les Associations catholiques, sous l'impulsion du clergé qui les conduit et gouverne avec vigilance, ont contribué, pour une grande part, à sauvegarder la pureté de la foi et l'intégrité des mœurs de leurs membres comme ils ont fortifié l'esprit religieux par de multiples exercices de piété. Aussi n'est-il point douteux que les directeurs de ces Associations, conscients des besoins du temps, voudront enseigner aux ouvriers, en particulier sur les devoirs de justice et de charité, les préceptes et lois qu'il leur est nécessaire ou utile de bien connaître pour se comporter dans les Syndicats selon le droit et les principes de la doctrine catholique.*

» *En outre, ces mêmes Syndicats — pour qu'ils soient tels que les catholiques puissent s'y inscrire — doivent s'abstenir de toute tendance et de tout acte qui ne concorde pas avec les enseignements et les ordres de l'Eglise ou de la puissance religieuse légitime, et qu'ils ne présentent rien qui paraisse tant soit peu répréhensible de ce chef ou dans leurs écrits, ou dans leurs paroles, ou dans leurs actes.* »

En terminant, le Pape interdit aux catholiques les récriminations réciproques sur ce qui a fait l'objet de si vives controverses et commande que les différends, s'il en survient, soient directement soumis aux évêques. Le droit des uns, la tolérance accordée aux autres doivent être également respectés. Mais il ne finit pas sans accentuer encore sa haute préférence pour les syndicats catholiques et, finalement, coupe court à cet autre subterfuge auquel on n'a pas craint de recourir, en repoussant sous le prétexte d'unité l'institution de syndicats catholiques dans les diocèses où les syndicats interconfessionnels avaient pris pied.

« *Nous ordonnons à tous les hommes de bien qui comptent dans les rangs catholiques, de s'abstenir désormais de toute discussion sur ce point; et il Nous plaît d'augurer que, zélés pour la charité fraternelle, et pleinement obéissants à Notre autorité ainsi qu'à celle de leurs pasteurs, ils réaliseront parfaitement et de cœur ce que Nous ordonnons. Que si une difficulté s'élève entre eux, ils ont à leur disposition le moyen de la trancher : ils s'adresseront à leurs évêques, ceux-ci déféreront le litige au Siège Apostolique qui rendra le jugement. Au surplus — on le conclura aisément de ce que Nous avons dit, — s'il ne serait permis à personne d'une part d'accuser de foi suspecte et de combattre à ce titre ceux qui, fermes dans la défense des doctrines et des droits de l'Eglise, veulent cependant, dans un juste dessein, appartenir aux Syndicats mixtes et en font partie, là où les circonstances de lieu ont poussé l'autorité religieuse à permettre ces Syndicats, sous certaines conditions, d'un autre côté,* **il faudrait réprouver hautement ceux qui poursuivraient de sentiments hostiles les Associations purement catholiques, alors qu'on doit, au contraire, de toute manière les aider et les propager — et qui voudraient pro-**

poser et comme imposer le Syndicat interconfessionnel, et cela même sous le spécieux prétexte de faire entrer en un seul et même cadre toutes les Sociétés catholiques de chaque diocèse. »

Il faut souhaiter que la parole du Père commun des fidèles soit également écoutée et obéie par tous avec une soumission filiale.

L' « OUEST-ÉCLAIR » BREVETÉ

Nous avons souvent parlé de l'*Ouest-Eclair*, journal républicain catholique, fondé à Rennes par M. Desgrées du Loû, avec le concours actif d'un clergé alors démocratisant et sillonniste (1). Les directions les plus fermes et les plus nettes du Saint-Siège n'ont pu ralentir son zèle pour la « *Cause* ». Il vient d'en recevoir une récompense dont il se montre fier.

Rien ne coûte à l'*Ouest-Eclair* pour solliciter et rallier sa clientèle, en dépit de l'autorité épiscopale qui invite les prêtres à s'abstenir de le recevoir. A l'imitation des grands journaux de Paris, il annonçait, dans les derniers jours d'octobre, 50.000 francs de prix pour un concours aussi intelligent qu'original, le concours des grains de blé noir. L'*Ouest-Eclair* l'annonçait en ces termes :

C'est demain lundi que commencera notre grand concours des grains de blé noir dont le succès s'annonce comme devant être considérable. On sait en quoi il consiste; dire combien contient de grains de blé noir une bouteille d'un litre remplie par nos soins et déposée dans un coffre-fort de la Banque de Bretagne.

... Cette bouteille a été remplie hier matin, à 11 heures et demie, au Grand Café du Palais, à Rennes. Pour cette circonstance, l'*Ouest-Eclair* avait invité un certain nombre de personnalités rennaises, du monde politique, artistique, industriel, commercial et sportif.

Suivait l'énumération de ces personnages, parmi lesquels M. Janvier, maire de Rennes, *radical-socialiste*. C'est à lui qu'il appartenait naturellement de répondre aux compliments de bienvenue adressés par l'*Ouest-Eclair* à cette assistance. Et voici ce que le journal rapporte :

« Il y a quelques années, a dit M. Janvier, quand j'entendais parler de la « Petite Gironde » *ou de la* « Dépêche », *je me prenais à envier les habitants de Bordeaux et de Toulouse pour les puissants organes qui portaient leur nom aux quatre coins de la région. Aujourd'hui, j'éprouve un vif sentiment de fierté en songeant que des centaines de mille de Français se font la même réflexion. Ils se disent : « Quelle chance pour les Rennais et les habitants de l'Ouest de posséder un grand journal comme l'* « Ouest-Eclair » !

Voilà l'*Ouest-Eclair* breveté, mis à la hauteur de la *Petite Gironde*

1. Voir « Le chevalier Desgrées du Loû », 15 mai 1909; 1er septembre 1910, etc...

et de la *Dépêche* dans l'estime des radicaux-socialistes placés à la tête de cette administration que l'Europe ne nous envie pas. Le maire radical-socialiste de Rennes se félicite de la diffusion de l'*Ouest-Eclair*.

***

Au même moment, l'excellent et vaillant *Journal de Rennes*, sous la plume de M. Marcel de la Bigne, relevait un de ces exemples par lesquels peut s'expliquer la bienveillance des gros bonnets du parti pour un journal catholique du genre de l'*Ouest-Eclair*. Dans un article intitulé l' « Esprit républicain », un collaborateur de M. Desgrées du Loû, M. Morane, venait d'écrire :

N'allez pas confondre, en effet, l'esprit républicain avec l'esprit jacobin. Il en est fort différent. Sa pierre de touche n'est donc pas le sectarisme. Sans doute, il comporte l'indépendance du pouvoir civil, mais sans haine contre les confessions religieuses, entre lesquelles il n'intervient pas, qu'il laisse se développer, confiant dans la vérité pour prévaloir. Tournez les veux vers l'Amérique, si vous croyez qu'une République respectueuse de la liberté de conscience soit une chimère!

Sur quoi M. de la Bigne fait ces justes observations :

Si je ne me trompe, cela signifie :

1° Que le pouvoir civil doit demeurer neutre entre toutes les confessions religieuses auxquelles il laisse une bienveillante liberté;

2° Que, par conséquent, il ne donnera à aucune d'entre elles une place privilégiée ni une protection spéciale quelconque, puisque, en accordant des faveurs à l'une, il entrave d'une manière corrélative le libre développement des autres et qu'il compte seulement sur la « vérité » pour prévaloir;

3° Qu'en particulier le pouvoir civil ne reconnaîtra pas de religion d'Etat, car cette reconnaissance romprait l'égalité de traitement entre les diverses confessions, créant ainsi une faveur à l'une, donc un obstacle au développement des autres.

Si M. Morane veut être logique, je ne crois pas qu'il puisse esquiver ces conséquences de son principe.

Or — et je prie mon contradicteur et M. Desgrées du Loû de dresser l'oreille — or toutes ces propositions sont condamnées par l'Eglise de la façon la plus formelle et c'est tomber dans l'hérésie libérale que de prétendre les soutenir (1).

Cela me paraissait bien clair. Cependant, pour pousser la prudence jus-

1. Voici, en effet, trois propositions condamnées par le *Syllabus*, et qu'il n'est pas permis à un catholique de soutenir.

LXXVII. — A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion d'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes.

LXXVIII. — Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques de nom, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir, y jouissent chacun de l'exercice public de leur culte particulier.

LXXIX. — En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent le fléau de l'*Indifférentisme*.

qu'au bout, j'ai tenu à consulter trois prêtres distingués de notre ville et je leur ai soumis l'article de M. Morane.

Sans la moindre hésitation, tous les trois m'ont répondu : « Cette doctrine est certainement hérétique et tombe sous le coup des censures de l'Eglise. »

« Laisser à la vérité le soin de prévaloir, ajouta même l'un d'entre eux, » précisant le point de vue, c'est méconnaître le dogme du péché originel, » c'est vouloir ignorer la malice naturelle de l'homme, comme l'a fait Rous- » seau, mais comme ne peut le faire le gouvernement d'un Etat catholique. » Le devoir le plus strict des Pouvoirs publics, ce n'est pas de « laisser » la » vérité prévaloir, c'est de l'y « aider » de toutes ses forces, c'est de lui ac- » corder, en tous cas, non pas la bienveillante neutralité, mais l'assistance » la plus active ».

Ce qui rend particulièrement grave l'erreur que je relève, c'est que M. Morane considère « l'esprit républicain » comme *l'idéal*. Il ne peut donc pas alléguer pour sa défense, la distinction classique entre la thèse et l'hypothèse, entre ce qui devrait être réalisé et ce qui peut être toléré. Non, le collaborateur de l'*Ouest-Eclair* ne semble pas se douter que l'Eglise puisse exiger autre chose que la liberté, même large, que le droit commun, même bienveillant.

Sans être théologien, je n'ignore point que l'Eglise peut se contenter, comme minimum et quand les circonstances ne sont pas favorables, d'un régime analogue à celui des autres cultes. Elle réclame bien autre chose quand cela devient possible. Et rien que de naturel à cette attitude : peut-on admettre que la vérité ne soit pas mieux traitée que l'erreur? Ainsi que le dit bien un commentateur du *Syllabus* : « Les gouvernements civils et les peuples chrétiens ne sauraient sans crime et sans injustice envers Dieu et sa vérité mettre les sectes hérétiques ou schismatiques sur le même pied d'égalité qu'elle. »

Et comme la France, malgré l'athéisme officiel de son gouvernement, demeure un peuple chrétien, cette règle s'impose très certainement à nous.

« Les chefs d'Etat, écrit dans l'Encyclique *Immortale Dei*, S. S. Léon XIII, dont M. Morane invoquait le grand nom, doivent donc... mettre au nombre de leurs devoirs principaux l'obligation de favoriser la vraie religion, de la protéger de leur bon vouloir, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois et de ne rien établir ou ordonner qui puisse contrarier son action. »

Quant aux cultes, l'Eglise a toujours ordonné de les tolérer. Mais tolérance ne signifie pas liberté bienveillante. Tolérance surtout ne signifie pas libre développement. Tout au contraire, l'idée de tolérance exclut absolument l'idée de propagande comme celle d'extension consentie. C'est ainsi que l'Eglise interdit dans un pays catholique de baptiser de force les Juifs ou de les molester, et leur permet de conserver leurs synagogues, mais leur défend absolument d'en construire de nouvelles.

En somme, la doctrine professée par M. Morane — ou tout au moins implicitement contenue dans son article — est celle de la Neutralité officielle de l'Etat entre les différents cultes. Je n'ai pu qu'indiquer de façon sommaire les condamnations portées contre une pareille théorie par Pie IX et Léon XIII. Je reste à la disposition absolue de mon adversaire pour tous renseignements ou textes supplémentaires qu'il lui plairait d'exiger.

M. de la Bigne ajoutait avec un louable scrupule d'équité et par courtoisie :

Il est bien entendu et je tiens à le spécifier, que les intentions du collaborateur et du directeur de l'*Ouest-Eclair* ne sont en rien suspectées ici.

Je ne veux reprocher à M. Morane que de l'irréflexion, à M. Desgrées du Loû que de la négligence. Mais tous les deux comprendront que leur responsabilité est engagée et que la publicité donnée par eux à l'erreur, ils doivent l'assurer à la vérité. Leur silence constituerait un refus de rétractation et d'explications aussi coupable que leur persistance dans une doctrine condamnée.

Mais cette invitation n'obtint aucune réponse. Vainement le *Journal de Rennes* revint à la charge. L'*Ouest-Eclair* fit la sourde oreille. D'où il faut conclure que ce qu'on lui reprochait était bien ce qu'il avait voulu dire. Ainsi l'exigeait le véritable esprit démocratique dont le fidèle ami de Marc Sangnier, M. Desgrées du Loû, est demeuré l'ardent propagandiste en Bretagne, pour la satisfaction du vrai parti républicain.

LES CANDEURS DU « TÉLÉGRAMME »

Après l'*Ouest-Eclair* de Rennes, le *Télégramme* de Toulouse. L'un fait pendant à l'autre. Leurs deux directeurs sont de la même école. M. Pagès, qui fut même Président régional de l'A. C. J. F., appartient comme M. Desgrées du Loû, à cette génération de jeunes catholiques qui rivalisaient — c'est bien le mot — d'ardeur évangélico-démocratique, avec Marc Sangnier et devaient renouveler la vie chrétienne parmi nous.

On apprenait l'an dernier, qu'un des correspondants du *Télégramme* venait de mourir en libre-penseur, et s'était fait enterrer civilement.

Cette fois, il s'agit du scandale donné par un de ses rédacteurs qui n'a pas cru manquer à ses devoirs de chrétien en participant, à titre professionnel, aux obsèques civiles du directeur du *Democrate du Tarn* et qui y a prononcé un discours.

Devant l'émoi produit, il a cru justifier sa conduite par ces lignes insérées dans le *Télégramme*.

Quelques (?) amis du *Télégramme* se sont montrés surpris (???) de la part que j'ai prise aux obsèques de mon confrère M. Pezous, directeur du *Démocrate du Tarn*; je dois leur expliquer la raison de cette participation de pure forme *(sic)*.

Je suis secrétaire du syndicat de la Presse Tarnaise, groupement professionnel, qui n'est pas suspect d'anticléricalisme, puisque MM. les abbés Bosc, Cauquil, Colombier, Cinestet et Thomas y sont inscrits.

Une tradition déjà ancienne, et respectée en ce qui concerne nos confrères MM. Revel, du *Journal des Sports*, décédé en février 1904; Huillet, du *Télégramme*, décédé le 30 août 1908; Roche, du *Cri des Travailleurs*, décédé le 4 septembre 1908; Austruy, du *Télégramme*, décédé en juillet, veut que, quelles que soient les opinions politiques et religieuses du défunt, le syndicat prononce sur leur tombe une parole d'adieu.

M. Alibert, président du syndicat, étant absent, j'ai dû le remplacer, ma fonction m'en faisant un devoir, et mes confrères m'ayant conseillé de ne point rompre la coutume.

Candeur ou perfide habileté? L'*Express du Midi (Action Pyrénéenne)* répondait le 24 octobre :

Le *Télégramme* appartient décidément à une espèce particulière.

Récemment, il faisait l'éloge de celui de ses collaborateurs libres-penseurs qui a été enterré civilement à Fanjeaux.

Aujourd'hui, facétieux jusque dans les circonstances les plus tristes et les plus douloureuses, il a l'impudeur d'imprimer les lignes qu'on vient de lire.

Espérant déplacer les responsabilités, il voudrait faire croire que ce sont ses confrères de la presse catholique et religieuse qui lui ont donné mandat de prendre la parole à un enterrement civil.

Et il ne craint pas de faire intervenir dans son pitoyable plaidoyer les noms vénérés des prêtres du diocèse d'Albi appartenant à la presse tarnaise.

Voilà comment on entend la polémique au journal-girouette dont les funambulesques avatars sont, dans tous les milieux, l'objet de la risée générale.

Pour l'honneur de la presse catholique — celle qui n'a rien de commun avec l'Ecole laïque et avec les Pompes funèbres maçonniques, — pour l'honneur de la presse catholique, disons-nous, il est nécessaire de mettre les choses au point.

Nous affirmons donc *qu'aucun journaliste catholique* n'a conseillé au rédacteur du *Télégramme* de paraître et de parler à des obsèques civiles.

Et nous répétons que *tous* les membres de la presse catholique et religieuse d'Albi, *tous* sans exception, se sont abstenus d'assister à l'enterrement civil du directeur du *Démocrate du Tarn.*

Il n'y avait là que les représentants de la *Dépêche*, du *Télégramme*, etc...

Pour les habiles du *Télégramme*, ce détail n'a aucune importance!

Il serait superflu d'insister.

En effet. Le cas n'est pas unique, il n'est même pas rare. Il s'est présenté plus d'une fois pour les obsèques des députés comme pour celles des membres de la presse. Les catholiques dignes de ce nom ont toujours décliné en pareille circonstance le rôle qui leur serait échu, et leur abstention a toujours été reconnue légitime.

L'*Express du Midi* ajoute :

Voici comment la *Croix du Tarn*, dont le rédacteur en chef est M. l'abbé Bosc, — cité par le *Télégramme*, — a apprécié ce pénible incident :

« Au retour de la cérémonie libre-penseuse, M. X... faisait cette réflexion à son camarade Y... : « Et on m'avait dit que le *Télégramme* était un journal » catholique, un journal clérical, le journal de M. Paul Feron-Vrau, le journal » des évêques et des curés!... » Et M. Y... de répondre : « Tu sais bien » qu'il fait de la réclame pour l'Ecole laïque!... et que ses principes religieux » passent après ses principes républicains!... »

Nous laissons aux catholiques le soin de conclure.

Oui, mais cela n'empêche pas le *Télégramme* de jouir de la faveur d'une partie notable du clergé de la région. Nos lecteurs peuvent se rappeler un rapport publié par la *Semaine religieuse* de Toulouse qui approuvait la diffusion de ce journal.

UNE RECTIFICATION QUI N'EN VAUT PAS LA PEINE

C'est encore à propos de la Théologie de l'Incarnation du P. Déodat.

23 octobre 1912.

Monsieur le Directeur
de la *Critique du Libéralisme*,

Nommé dans un de vos derniers numéros à propos de la suspension de l'*Ecole Franciscaine*, revue dont je suis propriétaire, je vous prie de bien vouloir insérer les courtes rectifications suivantes, en vertu du droit de réponse.

1° Je ne suis pas, comme vous le dites par erreur, un ancien sillonniste ardent, n'ayant jamais été affilié aux différents groupements que dirigeait ou dirige M. Marc Sangnier.

2° L'Ecole franciscaine a suspendu sa publication parce qu'il m'a paru opportun, en qualité de propriétaire, de ne pas la poursuivre pour le moment, pour des raisons de convenance et de déférence exposées dans le dernier numéro paru.

Tout ce qui sera imprimé de plus sur ce sujet ne sera que haute fantaisie ou malveillance pure.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Paul GUILLARD,
Avocat au Havre.

C'est avec un doute que nous avions parlé du sillonnisme de M. Guillard. Sa rectification aurait eu plus de portée s'il avait pu nous dire que les raisons « de convenance et de déférence » qui l'ont déterminé à supprimer l'*Ecole Franciscaine* n'ont rien de commun avec celle que nous avons indiquée. N'est-ce pas plutôt une confirmation implicite ?

S'EN VA-T-EN GUERRE...

Un ancien collaborateur du P. Déodat à l'*Ecole Franciscaine* supprimée « par raison de convenance et de déférence » dans les conditions que l'on sait, le P. Michel-Ange, adresse par lettre ouverte dans les *Etudes Franciscaines* de novembre une déclaration de guerre au directeur de la *Critique du Libéralisme*, motivée par l'article de M. le chanoine Marchand sur une nouvelle théologie de l'Incarnation.

Le P. Michel-Ange a certainement le droit, comme tout autre, de prendre part à la discussion, et pas n'était besoin de le fonder sur cette raison tirée de si loin :

J'estime avoir trop d'intérêt à ne pas rester sous le coup des imputations qui m'atteignent, par ricochet, j'en conviens, mais qui m'atteignent effectivement, en tant qu'ancien collaborateur de la feuille prise à partie par votre correspondant. Prêtre, religieux, je n'ai plus qu'à m'effondrer

et à disparaître à tout jamais s'il est prouvé que cette revue à laquelle j'ai prêté mon concours, fournissait les meilleurs appoints aux « théories loysistes », qu'en la lisant, on croyait entendre « Nestorius en personne. » Complice ou dupe, je suis de toutes façons responsable.

Le P. Michel-Ange annonce qu'il va donc publier une étude ex-professo sur la question. Mais voici comment il en agrémente la nouvelle.

Je vais donc publier sur la question soulevée par votre feuille, une étude *ex-professo* dont je me garderais bien de vous demander l'insertion dans vos colonnes, pour la très simple raison que votre revue a déclaré la guerre à tout ce qu'elle considère comme libéralisme, et que le libéralisme comprend trop souvent, à ses yeux, la vérité elle aussi. Cette dernière n'a-t-elle pas, de par Dieu, des promesses de libération? Or, toute libération peut devenir suspecte de libéralisme dans des pages commandées par un titre où sont rangés, sous une même enseigne, le libéralisme religieux, le libéralisme politique, le libéralisme social, toutes les formes, quoi? non seulement du libéralisme, mais aussi de la liberté..., la liberté qui reconnaît à Dieu, mais rien qu'à Dieu, le droit de nous commander et de nous faire commander, en son nom, avec autorité; la liberté tout spécialement de la pensée qui laisse à chacun le droit de penser, comme il l'entend, dans les questions non définies par l'autorité compétente.

Il y a longtemps, trop longtemps, Monsieur, qu'une poignée de gens sans qualité et sans mandat prétend s'imposer à tous et faire la loi au monde entier. Pour mieux réussir à détacher, à leur profit, les intelligences et les cœurs de l'obéissance à Jésus-Christ, seule commandée par la foi et par l'Eglise, et afin de régner sans conteste à la place de Dieu, ils ont levé, en guise d'étendard, le fantastique *panthomisme* qu'eux-mêmes n'ont jamais entendu et qu'ils sont les premiers à violer incessamment, et on les voit agitant avec fracas des loques rouges et criant à tout propos afin d'épouvanter : libéralisme! modernisme! impiété! hérésie!

Ne trouvez pas mauvais, Monsieur, que j'aie saisi au vol une occasion de faire voir à tous le piteyable fond caché sous d'aussi beaux dehors d'intransigeance scientifique et religieuse. Sans doute, dans les pages que je vais publier, je m'appliquerai à rétablir l'exacte vérité et à dégager d'imputations aussi injustes que passionnées, Duns Scot et le Père Déodat : c'est moi-même que par là je disculperai en même temps qu'eux. Mais ce que je veux davantage manifester, ce seront, pris sur le fait, les moyens inavouables et les expédients mis en œuvre, pour asservir, sous prétexte de foi et de religion.

. . . . . .

On saura enfin, Monsieur, qu'à ceux-ci, pour arriver à leur but, tout semble excellent et parfait; qu'ils passent volontiers l'éponge sur les procédés les moins avouables et n'hésitent pas, au besoin, à dénaturer les expressions et les pensées de leurs adversaires; qu'ils poussent même l'audace jusqu'à falsifier avec le plus inqualifiable sans-gêne les décrets des conciles et se permettent de leur faire dire, à eux aussi, de véritables, de formelles hérésies.

Que si les révélations livrées par moi à la publicité vous semblent avoir l'allure d'une déclaration de guerre, de grâce, ne vous en prenez qu'à vous seul. Il est des heures où l'indignation a le droit de pousser la plume et, alors,

tant pis pour qui, à force de semer l'oppression, a fait lever la révolte et déchaîné une campagne d'antiesclavagisme.

Encore ce trait :

Enfin, l'obstruction systématique de votre revue qui parfois, m'assure-t-on, ne consent que sur la contrainte de l'huissier à insérer les réponses de ceux qu'elle attaque et calomnie, m'a dispensé de m'adresser à vous pour obtenir justice. Et du coup, me voilà mis à même de dépasser de beaucoup le cercle très limité des abonnés à une feuille. Grâce à vous, mes doléances qui, sans vous, n'eussent peut-être jamais été publiées seront portées à des multitudes de lecteurs.

Le P. Michel-Ange termine en demandant : « Que feriez-vous à ma place, M. le Directeur de la « Critique du Libéralisme? » Et il répond, qu'à en juger par lui-même, nous devrions être très reconnaissant, comme il l'est lui-même, à la *Critique*, M. Marchand, de fournir une aussi belle occasion de les confondre.

Ce que j'aurais fait à votre place, mon Révérend Père, je vous le dirai volontiers.

J'aurais abordé directement, simplement, la controverse, si je m'étais cru un devoir de le faire, sans cette préface tout à fait superflue, ou, si j'avais cru utile de donner quelques explications particulières, je me serais soigneusement gardé d'entamer, à propos d'une question spéciale, de caractère purement théologique, un procès général contre une revue que, permettez-moi de vous le dire, il ne diminuera pas. J'aurais surtout évité, ne fût-ce que par crainte de gâter à l'avance ma cause, de le faire en des termes, je ne dis pas seulement véhéments, mais injurieux et, sous le prétexte de défendre la liberté, de tenir un langage auquel applaudiraient tous les partisans du libéralisme. Je me serais fait scrupule de prodiguer l'accusation de déloyauté et de calomnie à des hommes que tout en défend. Je ne me serais pas permis des allégations sans fondement aucun, comme celle d'une obstruction systématique ne cédant que devant les sommations d'huissier. Assurément, la prétention eût été étrange de votre part d'obtenir une insertion, mais vous serez heureux d'apprendre que *jamais* un ayant-droit n'a eu à recourir contre nous à ce moyen. S'il a plu à votre confrère le P. Déodat de l'employer avant toute autre démarche, sans compter avec sa bourse, c'est un acte peu courtois qu'il faut excuser sur sa mauvaise humeur.

J'espère que dans la discussion où vous allez entrer, vous ne vous bornerez pas à défendre la doctrine scotiste, en général, mais que vous prendrez spécialement à tâche de justifier la parfaite orthodoxie des propositions du P. Déodat. En quoi je crains que vous ayez beaucoup à faire, car, sans vouloir vous décourager, je suis en mesure de vous affirmer que plus d'un cardinal, à Rome, les tient pour matériellement hérétiques. Je vous souhaite bonne chance, mais permettez-moi de vous demander à mon tour ce que vous feriez

à ma place. « A vous juger d'après moi-même », vous plaindriez la revue qui a accepté votre lettre et vous refuseriez d'accorder désormais aucune attention à une polémique engagée sur ce ton.

E. B.

LE GRAND OBSTACLE AUX « UNIONS DIOCÉSAINES »

C'est l'obstination des catholiques ralliés et des démocrates de nuances diverses à rester sur le terrain constitutionnel et l'impudence — il n'y a pas d'autre mot — avec laquelle ils persistent à soutenir qu'ils se conforment en cela aux directions de S. S. Pie X. Comment cette tactique louche pourrait-elle s'accorder avec le programme si net des « Unions diocésaines » tracé par le Pape?

Un récent article de l'*Univers* en apporte un exemple frappant et — personne n'en sera surpris — c'est l'*Action libérale* qui le fournit. Voici cet article :

Sous ce titre *L'Union et la Lutte,* le « Bulletin de l'Action Libérale » commente, à la date du 1er octobre 1912, un discours prononcé à Lille, qui, dans sa pensée, doit servir de préface et d'ordre du jour pour la campagne électorale qui se prépare. Le Bulletin écrit cela en toutes lettres, comme on va le voir. Il ne s'agit donc pas d'un toast quelconque, nous sommes en présence d'une manifestation préparée d'avance et à longue portée.

Secondement, les paroles que nous allons relever, l'Action Libérale ne s'est pas contentée de les reproduire dans son Bulletin, notons cela aussi, elle les a faites siennes, elle les salue comme l'expression exacte de sa propre pensée.

L'importance attribuée par les libéraux à cette déclaration de Lille, et son approbation absolue par l'Action Libérale, sont des faits trop significatifs pour que nous ne les mettions pas hors de doute en publiant intégralement la note dont le Bulletin a fait précéder cette déclaration. La voici :

A l'occasion de l'ouverture du Conseil général, a eu lieu le lundi 23 septembre, au restaurant Divoir, le déjeuner habituel des conseillers généraux libéraux. Cette réunion a présenté *une importance toute spéciale;* car elle groupait, avec les membres de l'Assemblée départementale, les députés, anciens députés, et la plupart des notabilités du parti libéral dans le département du Nord, ainsi que les représentants de la presse régionale et d'arrondissement.

Le président du Comité départemental de l'*Association Républicaine Libérale* y a fait *une importante déclaration.*

Elle résume trop bien les principes qui nous inspirent comme la tâche d'organisation et la propagande qui incombe à tous nos amis et Comités à l'entrée *de la campagne d'hiver,* pour que nous résistions au désir de la donner intégralement à nos lecteurs.

Nos vaillants et généreux amis du Nord donnent ainsi, comme toujours, *l'exemple et le branle au Pays tout entier,* rappelant à tous le devoir de se remettre, sans une heure de retard, à l'œuvre de salut que l'avènement d'un régime électoral nouveau rend plus urgente que jamais.

Nous comptons sur tout le dévouement et tout le zèle de nos amis pour se remettre immédiatement au travail, constituer ou compléter l'organisation cantonale et départementale de l'A. L. P.

Eh bien! voici la déclaration que fait sienne l'Action Libérale. Trois ans et demi après le discours de Pie X aux fêtes de Jeanne d'Arc, après tant et tant d'autres confirmations pontificales de ce discours, et moins d'un mois après l'incident d'Annecy, c'est étrange!

D'après les libéraux, ce sont eux qui pratiquent la politique de Pie X, ils disent même qu'ils la pratiquaient avant Pie X, qu'avant Pie X ils se mettaient déjà « au-dessus des partis ». Et le ralliement, direz-vous? Il paraît que cela n'a pas existé, et, dans tous les cas, ce n'était pas eux les ralliés.

Nous avons entendu la grande voix qui recommandait aux catholiques français l'*union au-dessus des préoccupations de parti* (ce n'est pas nous qui soulignons, c'est l'*Action Libérale* qui souligne); que dis-je, nous nous étions conformés à ces conseils avant que les incertitudes des esprits et les malheurs des temps aient engagé les Souverains Pontifes à les formuler d'une manière précise.

C'est apparemment pour s'être si bien conformé aux directions pontificales que M. Piou, après son discours de Lyon, en juin 1909, reçut le sensationnel désaveu que l'on sait.

Il y a mieux. Quelle est la preuve fournie par les libéraux de l'Action Libérale qu'ils étaient et qu'ils sont toujours en conformité avec les directions de Pie X? Je vous le donne en mille : c'est qu'ils se sont mis sur le terrain républicain! La preuve que ces braves gens se tiennent au-dessus des préoccupations de parti », c'est qu'ils sont un parti!

Depuis 1885, *en effet*, la politique suivie dans le Nord par notre Comité a su faire cette union en se plaçant *sur le seul terrain où elle était pratiquement possible* (souligné par le *Bulletin*).

Lequel?

Sous le nom d'*Association républicaine libérale*, notre Comité a continué à être le centre de ralliement de tous les braves gens qui ont l'ardent et constant souci de l'honneur et du salut du pays.

Il y a trente ans, leurs prédécesseurs (des députés libéraux actuels), déclaraient qu'ils voulaient « améliorer et non détruire ». Aujourd'hui, *ils* (les députés libéraux actuels) *ne songent pas davantage à détruire ce que la volonté du pays entend maintenir*... (souligné par le *Bulletin*).

Les hostilités ne sont certes pas encore ouvertes, mais c'est par une préparation lointaine qu'on enchaîne la victoire. L'*Association républicaine libérale*, suivant les modalités encore incertaines de la réforme, saura s'adapter aux circonstances et aux besoins.

Ainsi donc, les libéraux du Nord et l'Action Libérale se conforment aux directions romaines, et ils s'y conforment précisément en se plaçant sur « le seul terrain possible », le terrain républicain libéral! Ce

sont les libéraux du Nord et l'Action Libérale qui disent cela, qui l'impriment, à la face de Rome, vingt jours à peine après le démenti du cardinal Merry del Val au *Matin*. Et cela, le Bulletin officiel de l'Action Libérale le donne publiquement à tous ses amis, à tous ses comités, comme mot d'ordre et comme plan de campagne pour cet hiver! Ceux que la conclusion de mon récent ouvrage — que l'Action Libérale fait obstacle aux directions pontificales — avait pu étonner, n'éprouveront plus aucune difficulté, je pense, à m'accorder désormais leur assentiment.

Pourquoi font-ils obstacle, les libéraux, aux directions pontificales? Est-ce parce que ces catholiques se sont constitués en parti républicain, libéral ou non? Qu'on n'essaye pas de me faire dire cela! J'ai cent fois reconnu que c'était leur droit, proclamé dans plusieurs circonstances par le Saint-Siège. Un parti de catholiques républicains est aussi légitime qu'un parti de catholiques royalistes ou bonapartistes.

L'inconscience ou l'audace, l'obstacle dans tous les cas, il est seulement, mais il est dans cette persévérance à se donner pour le parti catholique, pour l'union recommandée par Pie X, pour la concentration sur « le seul terrain possible », « au-dessus des préoccupations de parti », quand on sait pertinemment qu'on est un parti politique, quand on veut l'être.

De là, cette confusion qui règne actuellement parmi les catholiques français. Par combien de comités, combien de journaux, combien d'amis laïques et non laïques, ces affirmations fausses, ces équivoques tenaces ne vont-elles pas être colportées et répandues! Comment s'étonner, après cela, qu'en province surtout on n'y comprenne plus rien, on se perde au milieu de tant d'ordres et de contre-ordres qui se disent également autorisés, et que semblent parfois autoriser, en effet, les bouches respectables qui les propagent!

La stagnation des Unions diocésaines vient de là. Les Unions diocésaines, c'étaient les directions de Pie X réalisées : il est naturel qu'elles pâtissent du travestissement et du sabotage de ces directions. On n'en fait pas, ou celles qu'on fait sont pour la plupart paralysées. Il y en a une dans le diocèse de Cambrai : si elle applique, comme je le pense, les conseils de Pie X de se tenir également à l'écart de tous les partis, comment pourrait-elle se trouver bien d'avoir à côté d'elle, et comme en concurrence avec elle, cette *Association républicaine libérale*, qui prétend se conformer, elle aussi, à ces mêmes conseils en faisant justement le contraire de l'Union diocésaine, c'est-à-dire en se plaçant sur le terrain d'un parti?

Jacques ROCAFORT.

A PROPOS DES RÉUNIONS LOBKOWITZ A VIENNE

Une erreur s'est glissée dans notre compte rendu de ces réunions, dont l'exactitude nous a d'ailleurs été confirmée, avec de nouveaux détails, par plus d'un auditeur. Le nom de M. l'abbé Desbuquois

doit être remplacé par celui de son confrère P. Pupey-Girard dans la note placée au bas de la première page. Voici d'ailleurs comment se passa le petit incident auquel cette note fait allusion.

M. l'abbé Pupey-Girard, aumônier-conseil général de la Ligue patriotique des Dames françaises, intervint pour appuyer très fortement le projet d'un Bureau central des associations et Ligues masculines du monde entier.

« Ne croyez pas, Messieurs, ajouta-t-il, que cette création soit hérissée de difficultés insurmontables. Les Ligues féminines ont réalisé une organisation de ce genre depuis plusieurs années, pourquoi ne l'imiterions-nous pas? Il y a lieu de croire, Messieurs, que notre succès soit aussi rapide que le leur; et si, comme je l'espère, vous donnez suite au projet, je puis dire que je connais plusieurs organisations, notamment une Fédération d'ingénieurs très puissante, qui sont dès maintenant disposés à s'unir à vous ».

Quoique le président eût nommé l'orateur en lui donnant la parole, la plupart des membres de l'assemblée ne savaient au juste qui il était, d'autant que son costume ne le distinguait qu'à moitié. Aussi y eut-il un mouvement dans l'assistance, quand le comte Oppersdorff, s'étant levé à son tour pour faire des objections, ajouta : « Je ne puis donc m'associer à l'avis que vient d'émettre le Père jésuite Pupey-Girard ». Celui-ci ne tarda pas à s'effacer.

Un témoin de ces réunions nous a signalé une lacune dans notre récit. M. Souriac, vice-président d'A. C. J. F., s'est associé à l'avis de l'opposition, et, tout en adoptant le principe d'une entente entre les organisations catholiques, prit la parole pour dire que, s'il s'agissait d'une fédération, l'A. C. J. F. verrait des conditions à poser, notamment qu'une telle organisation devrait avoir à Rome non seulement son centre moral, mais encore son siège social et ses réunions. La *Critique du Libéralisme* a trop le souci de rendre justice à chacun pour ne pas noter spontanément cette attitude du représentant de l'A. C. J. F.

Vis-à-vis de celui-ci personnellement, le même sentiment nous fait un devoir de dire que sa sortie de la salle au moment où un membre oublia la courtoisie et le respet envers M. l'abbé Ricard, fut interprétée par plusieurs assistants comme une protestation.

Nous avons volontairement atténué l'attitude de plus d'un membre et les dispositions qu'elle manifestait. Des renseignements complémentaires venus de divers côtés nous font presque regretter cette atténuation.

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

L'*Appel à la femme chrétienne* de Lyon publie dans le numéro de ce mois la lettre suivante, envoyée par le cardinal secrétaire d'Etat à Mme la comtesse de Saint-Laurent, présidente de la Ligue des Femmes-françaises, en réponse à une adresse envoyée par elle au Saint-Père, à l'occasion de la mort du regretté cardinal Coullié. Ce document,

émanant du Pape, est une haute marque d'affection particulière du Souverain Pontife envers l'œuvre et envers sa présidente, qui l'ont toutes deux bien méritée. Voici la lettre :

« Du Vatican, 23 septembre 1912.

» Madame la comtesse,

» Le Saint-Père Pie X, ayant pris connaissance de votre lettre du » 12 de ce mois, vous remercie paternellement des sentiments de foi » et de confiance dont elle renferme le témoignage. Sa Sainteté sait » avec quelle fidélité à l'Eglise et au Saint-Siège la Ligue, dont vous » êtes la digne présidente, a rempli, jusqu'ici, sa mission d'apostolat, » de zèle et de charité. Aussi bien, le Souverain Pontife veut-il conti- » nuer toute sa bienveillance à votre œuvre, pour ses mérites bien » connus, comme pour honorer la mémoire du regretté cardinal Goul- » lié, qui s'en est montré le protecteur dévoué. Le Saint-Père envoie » de cœur la bénédiction apostolique à la présidente et aux membres » de la Ligue des Femmes françaises.

» Veuillez agréer, Madame la Comtesse, l'expression de mes senti- » ments bien dévoués en Notre-Seigneur.

» R. Cardinal MERRY DEL VAL ».

AVIS

Nos abonnés recevront avec le numéro du 1er décembre, la table des matières, l'index et la couverture du tome VIII.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 364a.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans es envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

A PROPOS D'APOLOGÉTIQUE

Il y a quelque temps, un évêque très réputé comme théologien me contait cette petite histoire :

« Le mois dernier, je fus avisé qu'un vicaire d'une très importante paroisse de mon diocèse émettait en chaire des propositions qui scandalisaient son auditoire. Je le fis venir et je l'interrogeai.

» — Monseigneur, me dit-il, je n'invente pas ce que je prêche; les considérations qui ont heurté certains de mes auditeurs sont extraites textuellement d'un Cours de théologie, muni de l'*Imprimatur* de l'Ordinaire.

» — Apportez-moi ce livre.

» Je le lus et je demeurai stupéfait devant quantité d'énormités et de non sens : la philosophie et l'histoire n'étaient pas plus respectées dans cet ouvrage que la théologie. Une note insérée dans la *Semaine Religieuse* mit le clergé en garde contre cet étrange Traité de Religion.

» Quinze jours après, je reçus de l'éditeur une lettre de protestation que je laissai sans réponse. Puis, ce fut le tour de l'auteur lui-même. Jugez de ma surprise lorsque je découvris que cet auteur était une dame. Un peu plus tard, nouvelle lettre de l'éditeur. Il se plaignait du tort causé à son commerce. Avant d'imprimer, il s'était pourvu du *Nihil obstat;* il venait de donner communication de ma note au censeur député, lequel maintenait énergiquement son laisser-passer. « — Et moi, répondis-je, je maintiens ma défense. »

Voilà donc une femme qui, sans préparation aucune, se mêle de composer un ouvrage de théologie, dont s'inspirent de jeunes prédicateurs. J'en ai connu d'autres qui se croyaient appelées à prendre la direction du clergé sur le terrain des œuvres.

***

Cette direction du clergé, il y a longtemps que l'Université de France aspire à l'exercer. L'Eglise est loin de faire mauvais accueil aux laïques instruits qui viennent lui offrir leurs services; elle les encourage, les bénit, leur témoigne sa reconnaissance et est heureuse, somme toute, d'utiliser leur précieux concours.

Mais elle ne leur laisse pas ignorer que la formation du clergé est sa fonction à elle et que, sous ce rapport, leur concours doit demeurer discret et orthodoxe. Or, l'Université, depuis sa fondation, a eu une philosophie détestable : Descartes, Spinoza, Kant, Cousin, Comte, Bergson se sont partagé successivement ou simultanément ses faveurs; elle a eu des sourires pleins d'indulgence pour le positivisme d'Auguste

Comte, le matérialisme de Taine et le spiritualisme de M. Vacherot. N'ayant aucun criterium sûr, elle a patronné tous les systèmes, hormis la philosophie scolastique recommandée par l'Eglise.

L'Eglise, depuis sept siècles, a fondé sa théologie sur cette base et, bien que la métaphysique d'Aristote révisée par saint Thomas ne puisse en aucune manière se réclamer du bénéfice de l'inspiration, les papes, dans leurs actes doctrinaux, n'ont cessé de la maintenir intangible, déclarant que quiconque s'en écartait, courait le risque de se fourvoyer.

L'expérience s'est chargée de leur donner raison. Qu'on prenne les chefs de toutes les formes du modernisme; aucun d'eux n'a été instruit à l'école de saint Thomas; tous se ressentent de leur formation universitaire.

***

Depuis vingt ans, on voit éclore quantité d'ouvrages d'apologétique ou de pédagogie ecclésiastique, dus à la plume d'écrivains tributaires de la Sorbonne. L'intention de ces messieurs est excellente; leurs livres renferment des pages délicieuses, des aperçus ingénieux et surtout très neufs; mais le dogme s'y trouve accommodé à la sauce de leur kantisme et mainte affirmation hasardée dénote l'absence complète de sens théologique.

Tel est le cas d'un petit volume, fort bien écrit et sous certains rapports, profondément pensé, intitulé *Les progrès actuels de l'Eglise* (1).

Le succès qu'il obtient m'a décidé à formuler des réserves dont nos lecteurs, je l'espère, ne contesteront pas l'opportunité.

I.

« C'est une des principales conquêtes de la théologie contemporaine, que d'avoir substitué à l'idée de religions *fausses* l'idée de religions *dérivées*.

» Il n'a jamais existé, en réalité, plusieurs religions; mais seulement de multiples déformations de la religion. Les idolâtries se réduisent initialement à des hérésies. Si loin que l'esprit humain finisse par s'écarter de son centre spirituel, il n'en est pas moins toujours parti de ce centre unique.

» Le brahmanisme est rempli des épaves de la Révélation primitive, de même que l'islamisme est un pastiche de la Révélation mosaïque. *Avec les mythes aryens, dépouillés de leur apport satanique et de leur apport naturaliste, on reconstituerait toute la théologie...* (p. 11).

1. Les progrès actuels de l'Eglise, par André Godard. Bloud, éditeur, 1907.

» Il faut se garder de mépriser la *crédulité* des idolâtres. *Sans de véritables miracles, destinés à maintenir la foi à un spiritualisme quelconque* et sans des prestiges démoniaques destinés à perpétuer l'erreur, les peuples anciens n'eussent jamais cru avec tant d'ensemble ni aux vérités du jovisme, ni aux mensonges du polythéisme » (p. 16). « *Les philosophes étaient les théologiens de l'antiquité* » (p. 17).

Il y a dans ces lignes quelques affirmations contestables.

Est-il bien sûr que les idolâtries n'aient été que des *déformations* de la religion véritable? Les traditions primitives qui s'étaient assez bien maintenues jusqu'au déluge, firent place, dans la période suivante, au polythéisme le plus abject; or, le polythéisme, loin d'être une dérivation des croyances professées jusqu'alors, présente tous les caractères d'une rupture violente et coupable avec le Dieu de la Révélation.

» Tertullien, il est vrai, remarque que les adorateurs des faux dieux ne faisaient mention dans leurs serments d'aucune divinité particulière; il exploite avec une singulière éloquence ce témoignage spontané de nos cœurs et en conclut, tout comme Maxime de Tyr, que du milieu de la prodigieuse variété d'opinions professées par les hommes au sujet de la divinité, se dégage un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un « seul Dieu qui est Père de tous. » Telle paraît bien aussi avoir été l'opinion de Plutarque : « De même, dit-il, que le soleil, la lune, le ciel, la terre et les mers sont communs à tous, mais cependant portent des noms divers chez les divers peuples, ainsi il n'y a qu'un Etre qui gouverne le monde et qui est honoré partout sous des noms et des cultes divers. » (1)

Que Plutarque, que Socrate, suivi en cela par quelques-uns de ses disciples, aient aperçu l'unité de Dieu et l'aient même professée comme un dogme, je n'y contredis pas; mais il est avéré que le commun des hommes prodiguait ses adorations à des êtres multiples considérés comme autant de dieux distincts.

Dès lors, cette « crédulité » ne pouvait plus s'accorder avec la foi que saint Paul nous présente comme la condition absolument indispensable du salut (2). La connaissance scientifique qu'avaient de Dieu les philosophes, ne la suppléait pas davantage.

***

Cette foi, en effet, doit être surnaturelle dans son objet, dans son motif et dans son moyen.

1° Dans son *objet:* le Dieu auquel il faut croire n'est pas celui dont les philosophes ont toujours pu démontrer l'existence par des argu-

1. Citations empruntées à D. A. Sertillanges, *Les Sources de la croyance en Dieu*, p. 26.

2. *Hebr.*. XI, 6.

ments rationnels. « Même sous la loi de nature, dit saint Thomas, la connaissance naturelle ne suffisait point pour le salut; il a toujours été nécessaire de croire certaines vérités qui dépassent la raison... » (1).

2° Dans son *motif*, qui est l'autorité de Dieu, auteur de la révélation La foi comporte une certitude absolue : notre adhésion repose sur la véracité d'un Dieu qui ne peut se tromper ni nous tromper. Comment la véracité divine soutiendrait-elle la « crédulité » dont on nous parle? Comment motiverait-elle l'adhésion à « un spiritualisme *quelconque?* »

« Ce motif, dit le P. Hugon, l'autorité d'un Dieu infaillible et révélateur, est absolument incompatible avec la croyance à la pluralité des dieux. Nous ne contestons pas certaines ignorances invincibles au sujet des attributs divins : tout en confessant un principe premier, Seigneur de l'homme et auteur de son salut, on peut se tromper sur les notions de sa spiritualité, de sa science, de son immutabilité : ces inexactitudes n'excluront pas une adhésion vraiment surnaturelle.

» Mais la certitude divine ne peut pas s'édifier sur l'erreur, elle doit avoir pour base une certitude rationnelle; le Dieu de la foi doit être avant tout, celui que la raison proclame déjà comme le vrai Dieu, unique, créateur, souverain. Le polythéisme est absolument inexcusable, comme l'affirme l'Esprit-Saint lui-même, au livre de la Sagesse : *Nec his debet ignosci* (2) et par la bouche de saint Paul : *Ita ut sint inexcusabiles* (3). Donc, la croyance à plusieurs dieux et la foi divine sont des concepts qui se détruisent mutuellement » (4).

3° Dans son *moyen* qui est la grâce divine. Serait-il possible d'admettre que la grâce détermine la volonté à embrasser l'erreur?

En conséquence, même à supposer — ce qui est inexact — que « les mythes aryens, dépouillés de leur apport satanique et de leur apport naturaliste, permettraient de reconstituer toute la théologie », dès que ces mythes demeuraient liés au polythéisme, la théologie qu'ils reproduisaient n'était d'aucune efficacité pour le salut. L'islamisme lui-même. « pastiche de la Révélation mosaïque », et monothéiste dans son fond, paraît n'être qu'un pont croulant. « Les croyances des Mahométans sont enveloppées de tant de ténèbres, dit Mgr Turinaz, dominées par un si obstiné fanatisme, il y a dans leurs lois et dans leurs mœurs tant de manifestes et effroyables violations de la loi naturelle, que les conditions du salut paraissent vraiment pour eux, difficiles à réaliser » (5).

Faudra-t-il donc damner ces pauvres païens en masse? Personne, ici-bas, n'est apte à pénétrer ce terrible mystère. Tout en admettant

1. IV Sent. *dist.*, I, q. I et q. 3.
2. *Sap.*, XIII, 5.
3. *Rom.*, I, 20.
4. Hugon, *Hors de l'Eglise point de salut*, p. 32.
5. *La Foi catholique*, p. 245.

que les vestiges des traditions initiales aient été pour un certain nombre d'entre eux, un moyen de salut, il semble qu'il fût plus conforme à la Providence ordinaire de Dieu, d'illuminer directement, par une révélation intérieure, l'intelligence des prédestinés du paganisme. « Il appartient à la Providence divine, dit saint Thomas, d'accorder à chacun les grâces nécessaires au salut, pourvu qu'on n'y mette pas obstacle. Si un homme, en effet, élevé dans l'état naturel obéit, dans la recherche du bien ou la fuite du mal, à la voix de sa raison, il faut tenir pour certain que Dieu lui donnera une inspiration intérieure, pour croire les vérités nécessaires, ou lui enverra un prédicateur de la foi comme il a envoyé saint Pierre au centurion Corneille » (1).

***

Que penser de ces miracles que Dieu aurait opérés pour « maintenir la foi à un spiritualisme quelconque? » N'est-ce pas faire de Dieu le complice formel du mensonge et de quel mensonge? On sait ce que fut au sein de l'idolâtrie ce « spiritualisme quelconque », que l'intervention divine aurait ainsi consacré : un tissu de pratiques abominables, de vices souvent contre nature.

Encore, si pour justifier une affirmation aussi grosse de conséquences, on daignait apporter la moindre preuve! C'est la Bible qui relate les hauts faits du Seigneur. Peut-on en citer un seul à l'appui de cette thèse? Bien au contraire : tout ce qui y est rapporté la contredit.

Prenons au hasard quelques prodiges opérés en présence des idolâtres : il n'en est aucun qui ne soit la consécration de l'*autorité du seul vrai Dieu.*

Pharaon et ses Egyptiens écoutent Moïse : « Ainsi parle Jéhovah le Dieu d'Israël : Laisse aller mon peuple pour qu'il célèbre une fête en mon honneur dans le désert. » Pharaon réplique : « Qui est Jéhovah, pour que j'obéisse à sa voix? Je ne connais pas Jéhovah et je ne laisserai pas s'éloigner ton peuple. » Le bâton changé en serpent, les dix plaies châtiant l'endurcissement du monarque, le passage miraculeux de la Mer Rouge, furent la péremptoire réponse de Jéhovah. Les prêtres des divinités égyptiennes, ces divinités elles-mêmes ne se trouvèrent-ils pas, par le fait, convaincus d'imposture et d'impuissance? Et quelle autre conclusion à tirer de ces événements, sinon que la religion de Moïse était la seule véritable?

Plus caractéristique est le conflit entre Elie et les prêtres de Baal : « Je suis resté seul des prophètes de Jéhovah et il y a quatre cent cinquante prêtres de Baal. Que l'on nous donne deux taureaux; qu'ils choisissent pour eux l'un des taureaux, qu'ils le dépècent et qu'ils le placent sur le bois, sans y mettre le feu; et moi, je préparerai l'autre taureau et je le placerai sur le bûcher sans y mettre le feu.

1. *De Veritate*, XIV, 11, ad I.

Puis, invoquez le nom de votre dieu, et moi j'invoquerai le nom de Jéhovah. Le Dieu qui répondra par le feu, qu'il soit reconnu comme Dieu. » Tout le peuple répondit : « Accepté » (1).

Et ce ne sont pas seulement les témoins oculaires de l'holocauste miraculeusement embrasé qui surent faire la différence entre Jéhovah et les idoles ; ce sont tous leurs descendants (et même les peuples d'alentour) qui apprirent par tradition que la question avait été un certain jour nettement posée entre la religion de Jéhovah et le « spiritualisme quelconque » qui en était la négation. Ne portèrent-ils pas dès lors devant Dieu la responsabilité d'avoir préféré à son culte le culte tout différent qu'ils ne retenaient que parce qu'il favorisait leurs instincts pervers ?

S'agit-il des trois Hébreux jetés dans les flammes de la fournaise, et de Daniel précipité dans la fosse aux lions ? Leur conservation fut la condamnation péremptoire du culte auquel ils avaient voulu se soustraire.

Cette conclusion, Nabuchodonosor et Darius la tirèrent expressément.

« Béni soit le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdenago, lequel a envoyé son ange et délivré ses serviteurs qui se sont confiés en lui et qui ont transgressé l'ordre du roi et livré leur corps, pour ne pas servir et adorer un autre dieu que leur Dieu. Ordre est donné de ma part que tout homme, à quelque peuple, nation ou langue qu'il appartienne, qui parlera mal du Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdenago sera coupé en morceaux, parce qu'il n'y a pas d'autre dieu qui puisse sauver de la sorte » (2).

Ainsi s'exprime Nabuchodonosor. Voici le langage de Darius : « De moi émane l'ordre que dans toute l'étendue de mon royaume on craigne et on révère en tremblant le Dieu de Daniel, car il est le Dieu vivant, qui subsiste éternellement ; son royaume ne sera jamais détruit et sa domination n'aura pas de fin. Il délivre et il sauve, il fait des signes et des prodiges au ciel et sur la terre. » (3)

***

Peut-on dire que « les philosophes païens furent les théologiens de l'antiquité ? » La théologie est la science de Dieu fondée sur la révélation.

Eh bien ! l'enseignement des sages de la Grèce fut-il vraiment imprégné de théologie ? « Quelques-uns ont cherché à prouver, par l'histoire, que toutes les notions de Dieu se rattachent avec évidence à une tradition primitive, laquelle, par sa pureté, par sa supériorité transcen-

1. III Reg., XVIII.
2. Dan., III.
3. Dan., VI.

dante, ne pouvait trouver d'explication suffisante que dans une *Révélation*. Cette révélation, naturellement, nous donnerait Dieu. Mais ce point de vue qui fut longtemps en honneur, perd de plus en plus du terrain, par le progrès des sciences historiques. Il serait donc peu sage de s'y appuyer » (1).

Il ne faut pas oublier, du reste, que l'influence de la philosophie était à peu près nulle en dehors d'un petit cercle de disciples ou d'initiés.

Loin de favoriser une révélation primitive, en la conservant et en la transmettant, la philosophie a été, au contraire, un dissolvant fatal pour toutes les vérités traditionnelles : au point de vue intellectuel, elle n'a jamais enfanté que le scepticisme; au point de vue moral, elle a eu une part énorme dans la corruption universelle.

Les philosophes ont été les plus acerbes contradicteurs et, au besoin, les plus féroces persécuteurs du christianisme naissant : tels Porphyre, Celse, Hiéroclès, Marc-Aurèle. Loin de se rendre à l'évidence des miracles, on vit la philosophie expirante ressusciter les ignobles mystères de la théurgie, pour les amalgamer avec les données de la raison.

Est-ce donc pour ne rien dire que parle le Saint-Esprit? « Notre prédication au milieu de vous n'a pas été à la manière des discours persuasifs de la philosophie, mais elle s'est produite dans les effets sensibles de l'Esprit-Saint et de la puissance; *afin que votre foi n'eût pas pour appui la philosophie, mais la vertu de Dieu* » (2).

« Prenez garde qu'*on ne vous séduise par la philosophie*, par une vaine tromperie fondée sur la tradition des hommes, sur les principes de la science mondaine et non selon le Christ (3).

» Il est écrit : *Je perdrai la sagesse des sages et la science des savants.* Où sont-ils les philosophes, les docteurs, les savants de ce monde? *La philosophie, Dieu ne l'a-t-il pas rendue insensée?* Car le monde, avec les moyens de sa philosophie, n'ayant pas su connaître Dieu dans les œuvres mêmes de la Sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient » (4).

II.

« Si Leibnitz et Kant ont ouvert des voies nouvelles à l'explication de certains dogmes chrétiens, le spiritualisme général semble, au contraire, peu susceptible de progrès du côté de la raison pure. Il est fort douteux qu'on puisse ajouter désormais aux preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme données par les anciens

1. *Les Sources de la croyance en Dieu*, p. 30.
2. I *Cor.*, II, 4.
3. *Col.*, II, 8.
4. I *Cor.*, 1, 19-21.

philosophes de l'Inde et de la Grèce, ou par les théologiens scolastiques (p. 29).

» Les sophistes ont à la fois voulu nier l'âme et diviniser la matière. D'autre part, les spiritualistes ont mal défendu le dogme de l'immortalité.

» La théologie chrétienne est ici beaucoup plus efficace que la raison pure, parce qu'à l'idée de survivance elle ajoute celle de résurrection. Voltaire remarque avec bon sens : « Il n'est pas plus étonnant de naître deux fois qu'une. » Dès lors s'évanouit la principale objection, celle des sommeils de l'âme. Notre immortalité n'est plus basée sur une douteuse continuité de notre énergie psychique, mais sur le pouvoir résurrectif de Dieu » (p. 34).

» Les mystères du christianisme les plus inaccessibles à notre entendement sont cependant le nécessaire aboutissement de la logique inductive... Remarquez ces réflexions d'Erskine sur le dogme de la Trinité .

« Le fait abstrait qu'il existe une pluralité dans l'unité divine ne » s'adresse réellement ni à notre intelligence ni à nos sentiments ni » à notre conscience. Mais l'obscurité du dogme se dissipe, du moins, » en ce qui concerne son but moral, quand il nous est annoncé en ces » termes : « *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils uni-* » *que, afin que quiconque croirait en lui ne pérît point,* — ou en ces » termes-ci : *Mais le Consolateur qui est le Saint-Esprit, que le Père* » *enverra en mon nom vous enseignera toutes choses* ». Notre igno- » rance morale du caractère divin est éclaircie, et c'est là ce qui » nous importe ».

» Le P. Gratry remarque : « Dieu étant Un nécessairement, est-il » possible que Dieu ne soit qu'un effroyable solitaire vivant dans un » égoïsme infini? Il faut donc dans cette Unité, une société qui per- » mette à saint Jean de dire : *Dieu est amour* » (p. 38-40).

» ... L'Apologétique et la Théologie ne sont pas ces sciences figées dans le passé qu'imaginent les incroyants et aussi, hélas! de nombreux catholiques. Après le cardinal Newman, M. Brunetière indique le caractère à la fois fixe et progressif des dogmes. Ils constituent pour notre entendement cette évolution d'un identique qui est une des grandes lois de l'univers. Après les Apôtres et saint Paul, les Jérôme, les Anselme, les Thomas d'Aquin, les Suarez, les Liguori, les Bossuet, l'innombrable lignée des Docteurs et des Pères révèlent peu à peu les aspects divers de la vérité une en soi » (p. 40-41).

Je serais curieux d'apprendre quelles sont les voies nouvelles ouvertes par le kantisme à l'explication des mystères chrétiens. Quand donc serons-nous affranchis de la stupide légende qui fait du plus nébuleux des philosophes un des plus profonds penseurs des temps modernes? Quel avantage y a-t-il, en vérité, pour l'apologiste à quitter

le ferme terrain de la scolastique pour s'enfoncer dans les fondrières du criticisme? Quoi! c'est en bâtissant l'édifice religieux sur ce terrain mouvant qu'on pense lui donner de plus fortes assises?

Elles seraient vraiment très sûres, les voies nouvelles ouvertes par un guide qui, visant la spiritualité et l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu et ses attributs, s'exprime en ces termes : « Ces idées de la raison n'ont aucune valeur réelle. Il est impossible que nous connaissions quoi que ce soit par la raison spéculative. Entre l'intelligence et l'objet la séparation est absolue; il est contradictoire que l'esprit puisse atteindre une réalité située hors de lui ».

Pour Kant, le principe de causalité, cette proposition : le monde doit avoir un premier principe, sont des jugements synthétiques *a priori* (1), par conséquent de pures créations de notre intelligence, sans aucune valeur objective.

Tout son système repose, en définitive, sur une pétition de principe et sur une contradiction. Le bel auxiliaire qu'on nous propose là! En écartant les données du bon sens et le témoignage de la conscience humaine, le philosophe de Kœnigsberg s'est placé en dehors de l'humanité. Nous demandons qu'on veuille bien l'y laisser.

***

Est-il bien exact que le pouvoir résurrectif de Dieu soit plus efficace que les données métaphysiques et la croyance universelle des peuples pour convaincre nos adversaires de la survivance de notre être? A mon humble avis, c'est compliquer la défense par l'adjonction ou l'évocation d'un nouveau mystère. Il n'est, d'ailleurs, pas exact de dire que l'immortalité de l'âme est « basée sur une douteuse continuité de notre énergie psychique ». La philosophie, l'appuie sur la simplicité de la substance spirituelle et le caractère suprasensible de ses opérations, sans négliger les exigences de la justice divine, qui ne s'exerce que fort imparfaitement en ce monde. La théologie ajoute à ces preuves les données très explicites de la révélation.

L'objection tirée des sommeils de l'âme me paraît assez puérile. Dieu seul est l'Acte pur; notre âme est à la fois distincte de ses facultés et de ses opérations; elle peut donc exister sans penser.

1. On désigne sous ce nom des propositions qui affirment entre le sujet et l'attribut des liaisons irréductibles à l'analyse. L'attribut n'étant pas contenu dans le concept du sujet, doit lui être ajouté, c'est ce que Kant nomme synthèse.

Tous les philosophes antérieurs à Kant ont considéré les jugements synthétiques comme des jugements *a posteriori*. Kant le nie, car il a besoin de cette négation pour étayer tout son système. Si, en effet, il existe des jugements synthétiques dont la vérité ne résulte ni de l'expérience, ni de la considération objective du sujet et du prédicat, la nécessité de les admettre ne peut être que subjective : ils nous font connaître les lois de notre esprit, mais ne nous renseignent pas sur les choses en elles-mêmes.

Nous n'avons pas à défendre l'erreur de Descartes pour qui la pensée constituait l'essence même de la substance spirituelle.

***

Mais ce qu'il y a de plus grave dans les lignes que j'ai citées, c'est l'affirmation suivante : « Les mystères du christianisme les plus inaccessibles à notre entendement sont cependant le nécessaire aboutissement de la logique inductive ».

La théorie de notre auteur est la négation même du surnaturel qui, par définition, dépasse les données, les exigences, les mérites, les capacités *actives* de la nature.

C'est surtout à la page 57 de son livre qu'il fournit la preuve de son ignorance de la question. Nous y lisons :

« Exemple sommaire d'une apologétique inductive.

» 1° *La possibilité d'une surnature* ne constitue pas une hypothèse absurde : Idée chez tous les peuples d'une divinité et d'une survivance de l'âme. — Concordance des plus anciennes traditions (Védas, Grèce, Amérique indigène, etc...). — Tous les grands penseurs affirment Dieu et l'âme (Confucius, Platon, Aristote, Kant, etc...). — Les grands initiateurs des sciences modernes (Newton, Cuvier, Laplace, Ampère, Pasteur, etc...). — Les plus nobles esprits contemporains (Chateaubriand, Hugo (II), Lamartine, etc...).

» 2° *Vraisemblance rationnelle d'une surnature.* — Nécessité d'un premier couple et d'une source de la vie extérieure au monde. — Nécessité d'une *cause créatrice et organisatrice.* — L'Esprit a pu produire et organiser l'univers; la matière n'a pu produire l'Esprit ni l'organiser. — Preuves classiques de l'existence de Dieu. — Imbécillité du transformisme et fausseté constatée de la génération spontanée. — Preuves classiques de l'immortalité de l'âme. — Pressentiments psychologiques d'un infini. — Insuffisance ou égarement des rétributions terrestres. — Autonome affirmation de la loi morale (l'impératif catégorique de Kant) (1).

» 3° *Faits expérimentaux attestant la réalité d'une surnature.* — La Providence *cosmique* (origine, persistance et régularité des corps et des mouvements sidéraux; équilibre de la vie; loi des proportions numériques, etc...). — La Providence *morale* (tout sacrifié à la mise en valeur de la volonté humaine; pour cela utilité de la douleur, de la mort). — La Providence *spirituelle* (réalité scientifique des phénomènes surnormaux; diversité morale et concordance finale dans les groupes de miracles, tel celui de Lourdes).

» 4° *Transcendance du phénomène judéo-chrétien* ».

Quel est exactement le point de vue de l'auteur dans ce programme

1. C'est la base de l'apologétique immanentiste; la mentalité de l'auteur se révèle peu à peu.

d'apologétique? Ses idées nous apparaissent singulièrement embrouillées. Confond-il *surnature* avec *surnaturel?* L'expression même dont il se sert le laisserait entendre, ainsi que la mention finale des miracles de Lourdes. Mais alors, sa thèse est à rejeter tout entière, car dans toutes les considérations qu'il propose, aucune, hormis cette dernière, n'appartient à *l'ordre surnaturel.*

Veut-il dire simplement que, pour expliquer le monde visible, il est nécessaire de recourir à une cause prise en dehors de la nature et qui la dépasse? En ce cas, l'expression serait mal choisie; elle prêterait à l'équivoque, et pour dissiper cette équivoque, force nous serait de nous reporter à la page précédente où se lisent ces lignes stupéfiantes : « Les prêtres que préoccupe l'évangélisation de la France s'accordent sur deux points : les prodiges de compréhension obtenus du peuple *dès qu'on rationalise le dogme,* et la défectuosité des méthodes actuellement employées ».

Rationaliser le dogme! Mais c'est contre ce procédé que saint Paul s'élève en maints passages de ses épîtres. Cette méthode n'est, au fond, que l'hermésianisme condamné par le concile du Vatican :

« L'Eglise catholique, définissent les Pères, a toujours tenu et tient d'un consentement unanime qu'il existe un double ordre de connaissance, distinct, non seulement par le principe, mais encore par l'objet : distinct en premier lieu par le principe parce que dans l'un nous connaissons par la raison naturelle et dans l'autre par la foi divine; distinct ensuite par l'objet, parce que, outre les choses auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il est proposé à notre croyance des mystères cachés en Dieu que nous ne pouvons connaître sans une révélation divine... Il est vrai, lorsque la raison, éclairée par la foi, cherche soigneusement, pieusement et prudemment, elle acquiert par le don de Dieu, une certaine intelligence très fructueuse des mystères; jamais, néanmoins elle ne peut devenir apte à les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Les mystères divins, en effet, surpassent tellement par leur nature l'intellect créé que, même transmis par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent couverts du voile même de la foi et comme enveloppés d'un certain nuage, tant que nous voyageons en cette vie mortelle loin de Dieu : *car nous marchons dans la foi et non dans la claire vue* » (1).

Les conseils de l'auteur, s'ils étaient suivis, auraient pour résultat le plus clair de tuer la foi dans les cœurs. Et c'est là un danger contre lequel certains conférenciers ne prennent pas assez garde de se prémunir. L'apologétique vraie a pour objet de frayer la voie à l'acte de foi par l'exposé des motifs de crédibilité; son rôle est de démontrer que Dieu a parlé et que l'Eglise est l'interprète authentique de sa parole. Cela prouvé, les mystères s'imposent d'eux-mêmes, non en vertu de la

1. Const. de Fide, IV, 1, 2.

lumière que la raison aurait la prétention de projeter sur eux, mais parce qu'ils font partie du dépôt confié à l'Eglise.

Il ne sera, sans doute, pas défendu d'en faire valoir les convenances, mais les rationaliser, jamais.

De fait, des apologistes de talent se sont plu à nous faire admirer l'harmonieux accord du christianisme, soit avec les vérités rationnelles, soit avec les besoins de notre cœur, mais de là à prétendre que les mystères chrétiens sont postulés par la logique il y a un abîme. La logique inductive ne trouve ici à s'exercer d'aucune manière. Qu'il s'agisse de la simple induction baconienne, procédé de tâtonnement, ou de l'induction rigoureuse, procédé dialectique qui prononce à coup sûr, jamais la logique ne s'élèvera par ses seules forces jusqu'aux vérités révélées : un infranchissable abîme la sépare du surnaturel. Ce fut, semble-t-il, l'illusion de M. Ollé-Laprune concluant la divinité du christianisme de son activité et de sa vitalité, résumant et dominant tous les préceptes et facteurs de la vie morale. A ses yeux, l'existence humaine n'acquiert tout son prix que complétée par les vertus surnaturelles : foi, espérance, charité (1).

M. de Ridder fait à M. Fonsegrive le même reproche : « Il faut, » dit ce dernier, s'attacher à une analyse approfondie des conditions » nécessaires de la vie sensible, intellectuelle, morale, sociale même ». Pour lui, le catholicisme s'adapterait merveilleusement à tous les besoins de la vie humaine; ses lois seraient les lois mêmes de la vie. La doctrine de la vie ne serait possible que par une *foi* qui serait certitude et confiance, et qui supposerait un magistère pour fixer et interpréter l'enseignement doctrinal ».

On saisit là sur le vif l'étrange persistance de l'immanentisme dans les milieux universitaires où il est éclos. On ne paraît pas savoir que l'encyclique *Pascendi* en a fait prompte et bonne justice. L'auteur que je réfute appartient à ces milieux; il dépasse même M. Blondel et vient rejoindre M. Ed. Le Roy dans les maquis du pragmatisme. Pour tous deux, nos dogmes n'ont guère qu'une valeur d'action : « L'obscurité du dogme se dissipe, du moins en ce qui concerne son but moral, le fait de la Trinité, par exemple, ne s'adressant pas réellement à notre intelligence. » On sait que la thèse de M. Le Roy a été expressément condamnée; quant à l'immanence, Pie X n'en veut même pas à titre de simple procédé : « Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement qu'il se rencontre des catholiques qui, repoussant l'*immanence* comme doctrine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique; qui le font, dirons-Nous, avec si peu de retenue, qu'ils paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel... une vraie et rigoureuse exigence » (2).

1. Voir de Ridder, *Nouvelle Revue Théologique*, 1906, p. 191.
2. Encyclique *Pascendi*.

***

Notre auteur est partisan d'une apologétique progressive; il parle de l'évolution d'un identique et c'est M. Brunetière qu'il nous invite à consulter pour connaître le caractère à la fois fixe et progressif des dogmes.

D'abord, est-il bien catholique de dire que nos dogmes évoluent? A prendre le mot d'*évolution* dans son acception scientifique, il faudrait donc admettre que nos dogmes se transforment, puisque Darwin, pour qui M. Brunetière professe une admiration enthousiaste (1), entendait par là la transmutation des espèces. L'illustre critique s'est aperçu plus tard de l'équivoque. Dans sa préface au *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins, il se rectifie lui-même en écrivant : « ... C'est la question de la Tradition, ou plutôt et mieux, c'est ce que nous appellerions aujourd'hui la question, non du *progrès* ni de l'*évolution*, puisque ces mots pourraient être mal interprétés, mais de *la vie du dogme* ».

A vrai dire, la rectification ne me paraît pas heureuse. Qu'est-ce, au juste que cette vie du dogme? En soi, le dogme est la parole de Dieu proposée par l'Eglise : *dictum a Deo, propositum ab Ecclesiâ.* Bon gré, mal gré, une parole religieusement et infailliblement conservée demeure ce qu'elle est; je ne vois pas ce qu'il y a de vivant (dans le sens obvie du mot), dans les immuables articles du symbole catholique. Toutefois, je ne voudrais pas être intransigeant et je me ferais scrupule de ne pas citer cette page de M. l'abbé Fontaine :

« Les dogmes ne sont point des vérités mortes, mais vivantes et vivifiantes; tout à la fois spéculatives et pratiques, elle ont été jetées, si je puis dire, par Dieu lui-même dans la circulation intellectuelle des peuples les plus civilisés où elles n'ont guère tardé à éveiller des émotions très diverses, très opposées même. Et cela se conçoit très bien : en prenant possession des intelligences, ces dogmes ont la prétention d'y exercer un empire souverain, de se subordonner les pensées qui y naissent, bien plus, d'envahir les cœurs et d'en régler tous les sentiments, enfin, de subjuguer ce qu'il y a de plus revêche

1. Voici la déclaration que fait M. Brunetière en note de la première page de sa conférence sur *Les raisons actuelles de croire :* « La France, depuis Descartes, n'a pas eu de penseur plus original ou plus profond qu'Auguste Comte, et l'Angleterre, depuis Newton, n'a pas connu de savant plus illustre que Darwin, ni dont la doctrine ait engendré plus de conséquences. J'admire donc Darwin et Auguste Comte. Je les admire si fort qu'après avoir employé quelque trente ans de ma vie à me les *convertir en sang et en nourriture*, selon le mot d'un vieil auteur, j'ai formé le projet d'en employer le reste à tirer de *l'origine des espèces* et du *cours de philosophie positive*, les moyens d'une apologétique nouvelle qu'on trouvera, je le sais bien, non moins hasardeuse que nouvelle, mais dans l'avenir de laquelle je ne mets cependant pas moins d'espoir que de confiance ».

Voilà un aveu qui nous montre à quel point il convient de se défier de M. Brunetière apologiste.

en nous, la volonté libre et de lui imposer des lois, de déterminer et de conduire tous les actes.

» De là ces oppositions formidables qui se traduisent dans des faits intellectuels et sociaux : éclosions de systèmes adverses dans l'ordre philosophique, moral et même politique. D'autre part, ces vérités divines provoquent des adhésions chaleureuses, très réfléchies, très persévérantes. Les esprits droits et sincères qui se les approprient veulent en vivre ou, comme l'on dit aujourd'hui, veulent les vivre; ils les pénètrent de plus en plus par une méditation intense et féconde et, afin de les mieux défendre, ils les entourent de toutes les démonstrations dont elles sont susceptibles (1). Le développement des dogmes se produit dans ce milieu tourmenté : c'est, en quelque sorte, le résultat de cette bataille incessante.

» Notons que le dogme a en lui-même des forces en quelque sorte natives, je veux dire inhérentes à son essence même, qui se déploient dans la lutte, repoussent tout ce qui leur est contraire et qui, dans ce déploiement intellectuel, s'appuient sur tout ce qui leur est sympathique, sur toutes les idées analogues, soit philosophiques, soit morales ou même sociales. De là un enrichissement progressif de la théologie catholique qui va, elle aussi, se développant à travers les siècles, comme le dogme lui-même dont elle est l'interprète et, en un certain sens, la gardienne.

» Mais tout tout cela ne s'opère qu'au sein de l'Eglise et par elle, grâce à l'Esprit qui l'anime, l'éclaire et la conduit. Cet esprit, descendu sur elle, ou plutôt en elle, au jour de la Pentecôte, pour ne la plus quitter, est l'Esprit révélateur des dogmes en personne... Aujourd'hui cet Esprit, vivant dans l'Eglise, y entretient et y développe l'intelligence des vérités autrefois révélées; c'est lui qui préside à l'évolution des dogmes et en assure la parfaite certitude... Cet Esprit dicte à la hiérarchie ecclésiastique ces sentences irréformables, ces définitions qui ajoutent toujours quelque chose à la lucidité première des dogmes, tirent parfois des mystères fondamentaux des conclusions qui n'auraient point été aperçues de tous dans une lumière suffisante » (2).

A la bonne heure! J'admets qu'on me parle de la vie du dogme, à condition qu'on ajoute que cette vie n'est pas autre chose que l'action incessante de l'Esprit-Saint.

Mais n'a-t-on pas mieux à faire qu'à signaler M. Brunetière aux apologistes, en matière si épineuse et si importante? M. l'abbé Fontaine n'est-il pas un guide autrement qualifié? L'auteur ignore-t-il les chapitres XXIII et XXIV du *Commonitorium?* Ne sait-il pas que Pie IX a pris soin de noter les caractères du progrès de nos croyances dans un bref du 17 mars 1856 aux évêques d'Autriche? « Le progrès

1. A condition, toutefois, de ne pas les rationaliser. C'est sans doute, ce qui est signifié par cette restriction : *dont elles sont susceptibles.*

2 *La Théologie du N. T.* et l'*évolution des dogmes,* 3e édition, p. 280.

existe, dit le Pape, et il est fort considérable; mais c'est le progrès dans la vraie foi, ce n'en est pas le changement. Il faut que l'intelligence, la science, la sagesse de tous et de chacun en particulier, de l'Eglise entière et de chaque fidèle, ne cessent de croître graduellement, de prendre de notables, de très notables développements, afin qu'on saisisse plus clairement ce qu'autrefois l'on croyait plus obscurément. afin que la postérité ait la joie d'entendre ce que l'antiquité vénérait sans en avoir l'explication, afin que les pierres précieuses du dogme divin soient travaillées, exactement adaptées, sagement ornées, et qu'elles s'enrichissent de grâce et de splendeur, mais dans le même genre et la même nature, c'est-à-dire dans la même doctrine, dans le même sens (1), dans la même substance, de manière qu'en se servant de termes nouveaux, on ne dise pas des choses nouvelles ».

Le grand danger serait de placer *de façon maladroite* la vie du dogme dans l'intelligence qui y adhère pour aboutir à la *foi vivante* de M. Loisy : « Le développement de la religion révélée, dit-il, s'est effectué par la perfection de nouveaux rapports ou plutôt par une détermination plus précise et plus distincte du rapport essentiel entrevu dès l'origine, l'homme apprenant ainsi à connaître de mieux en mieux et la grandeur de Dieu et le caractère de son propre devoir... A la différence des perceptions d'ordre rationnel et scientifique, la perception des vérités religieuses n'est pas un fruit de la seule raison. C'est un travail de l'intelligence *excécuté, pour ainsi dire, sous la pression du cœur, du sentiment religieux et moral, de la volonté réelle du bien* ». Puisque... le christianisme depuis sa fondation, a été plus vivant qu'aucune autre religion, on ne devra pas s'étonner *qu'il ait changé davantage,* non par la simple combinaison d'éléments nouveaux et même étrangers, avec ses éléments primitifs, mais par l'*intensité même d'une puissance vitale,* d'un dynamisme qui a trouvé dans les rencontres de l'histoire les occasions, les excitants, les adjuvants, la matière de son propre développement » (2).

A l'autorité de Brunetière on joint celle de Newman. Loin de moi la pensée de rabaisser le mérite de ce grand homme; mais ne convient-il pas de se rappeler que son magistral ouvrage : *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne* a été composé avant la conversion de son auteur, qu'il renferme des vues contestables, des lacunes, des parties faibles, et que si la méthode suivie par le maître d'Oxford lui a personnellement réussi, elle pourrait bien avoir un résultat tout différent pour tel auditeur, auquel un apologiste inexpérimenté viendrait la soumettre.

Mais que penser du dernier alinéa de la citation? La phrase, telle qu'elle est bâtie, met sur le même pied Bossuet et saint Paul, Suarez

1. Ce sont les expressions mêmes du *Commonitorium,* c. XXIII.

2. *Autour d'un petit livre.*

et les apôtres, comme si l'évêque de Meaux et le savant jésuite avaient bénéficié de l'inspiration réservée aux hagiographes!

Il y aurait encore bien à reprendre dans les dernières pages de notre brochure, mais pour ne pas allonger cet article outre mesure, je réserve les appréciations que ces pages me suggèrent pour un prochain numéro.

Chanoine MARCHAND.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

X. — L'OPPORTUNITÉ DE LOUIS VEUILLOT (1)

III

Il s'amuse dans le *Fond de Giboyer* aux dépens de ceux qu'il appelle les « Moïse de la Démocratie ». La tribu pullule en ce moment de ces rescapés qui se sont pris d'un soudain amour pour le régime et pour les hommes qui les exposèrent sur les eaux du fleuve. « Plus on les persécutait, plus ils se multipliaient », ainsi que dit la Bible à propos de leurs frères aînés. Comme tant d'autres, ils étaient condamnés à mourir. L'Eglise passa; elle les recueillit. Elle ne voulut point que ces enfants fussent la proie de l'eau fangeuse ou des crocodiles aux aguets. Vous me comprenez : l'Eglise a trompé le pharaon démocratique. Il s'était promis de tuer toute une génération, toutes les générations. Il avait un enseignement meurtrier, une philosophie mortelle, une histoire qui est un mensonge, une morale qui nie Dieu, son autorité, ses sanctions : l'Eglise a sauvé des eaux pestilentielles ces innocents au berceau. Et voilà qu'à peine sortis des langes ils s'enthousiasment pour le pharaon déçu. Ils le célèbrent sur le mode lyrique, ils le proclament le roi des rois, le maître nécessaire et de droit divin, le seul souverain qui soit voulu de Dieu et dont le sceptre fut cueilli dans les jardins sacrés de l'Evangile. Et l'Eglise, qui connaît bien ce pharaon, tente inutilement de refroidir ces enthousiasmes : elle a beau prodiguer les conseils, les remontrances et même les condamnations, elle arrive à peine à mettre une sourdine de prudence à ces jeunes lyres tumultueuses et paradoxales. Et cela fait un beau concert, un festival bariolé qui écorche les oreilles. Les plus ardents ont eu raison des plus timides. Ceux-ci font leur partie dans le chœur,

1. Voir numéro du 15 novembre 1912.

un peu plus discrets, mais aussi obstinés. Vous me comprenez encore : il y a les enthousiastes et il y a les résignés. Les résignés l'étaient déjà en 1873 et L. Veuillot les suivait d'un regard un peu narquois : « Esprits nés pour l'ordre, — écrivait-il, — ils ont pris les préjugés de la Révolution et en ont perdu les espérances. C'est le caractère de cette génération révolutionnaire, plus subjuguée qu'entêtée. Les petits-fils s'aperçoivent que leurs pères ont été trompés, que la Révolution a promis l'impossible et l'absurde, que toutes ses théories n'aboutissent qu'à un pillage stérile ou mènent à la destruction illimitée. Mais le préjugé tient bon; le mirage qui n'est plus devant leurs yeux reste dans leur cerveau, et l'ordre dont ils ont le pressentiment et le besoin ne leur semble qu'un instinct trompeur. Tout ordre leur paraît impraticable en dehors de cette révolution qu'ils sentent absolument exclusive de l'ordre. Ils voudraient rompre avec elle; ils veulent au fond ne pas vouloir. Ce sentiment se trouva chez les païens honnêtes, quand l'ascendant du christianisme commença d'ébranler les dieux. Ne plus croire aux dieux et les mépriser était facile; les abjurer formellement ne l'était pas... Le paganisme, la Révolution, le désordre c'est nous-mêmes. Pour arriver à l'ordre, il faut dépouiller le vieil homme et faire ce qu'on appelle peau neuve. Rien ne paraît plus dur que ce renouvellement. Restons plutôt dans notre vieille peau! Oui, mais alors on y meurt. » Ainsi se montraient les résignés en 1873; ils ont changé de nom, mais l'âme et la figure ne se modifient pas.

Ils sont moins intéressants que le petit « Moïse de la démocratie ». Celui-ci a cet avantage sur les résignés qu'il ne raisonne pas. Il a élevé son cœur à la dignité de cerveau et de conscience : il s'émeut, il tressaille, il vibre; il a des visions, des extases. Il aime ou il hait; il ne lui viendra jamais à l'esprit de contrôler ses extases, de raisonner ses amours ou ses haines.

Je voudrais le mettre une heure à l'école de L. Veuillot. Il y apprendrait des chosess qu'il n'a jamais lues dans les apocalypses romantiques de M. Marc Sangnier, qu'il n'a jamais entendues dans les congrès ou les retraites de la *Démocratie*.

Et d'abord Veuillot lui recommanderait un souci sans quoi on risque beaucoup de faire fausse route dans les choses de la politique. Il lui dirait : « Suivons jusqu'à la fin le conseil de saint Paul : *conservons religieusement la santé des mots, qui importe fort à la santé de l'esprit.* » Tout est là au fond : le petit Moïse a perdu la clé du vocabulaire. On l'a étourdi par un vacarme de mots sonores qui ont chacun un sens catholique. Il suffirait de le préciser, ce sens, de le débarrasser de sa nuée révolutionnaire. A ce prix, les âmes seraient plus saines; et, au lieu de porter les traces de l'anathème d'hier, elles porteraient la grâce heureuse des bénédictions.

Le petit Moïse dédaigne le passé. Pie X lui en fait un crime, mais

je ne suis pas bien sûr que la remontrance pontificale l'ait tout à fait convaincu de son erreur. Ah! si Moïse avait lu Veuillot, combien de sottises il aurait évitées! Il aurait su d'abord que l'ancienne société « qui professait que le pouvoir vient de Dieu s'arrangeait aussi pour que le pouvoir rendît ses comptes à Dieu », et que cette société « qui se faisait l'honneur de ne vouloir recevoir ses maîtres que du ciel, était constituée, amplement pourvue de lois, de règles, de privilèges généraux et particuliers, et qu'elle avait enfin pris soin que toute puissance ne fût pas laissée à tout pouvoir. » Il eût pris l'exacte notion de l'état social chrétien. Il se fût étonné d'apprendre qu'il y eut jadis un pharaon qui ne persécutait point pour crime de vérité religieuse et qui n'exposait point les enfants de Dieu parmi les roseaux du fleuve infect. Il eût cessé de mépriser l'ordre ancien, la vieille famille française, notre vieille vertu, puisque en somme, lui, le petit Moïse, « il n'est présentable qu'à la condition d'en porter au moins le reflet. »

Apres cela, la discussion s'engagerait entre Veuillot et le petit Moïse sur les principes essentiels de la Démocratie.

Le petit Moïse parle d'abord de la *liberté*. Il a seize ou vingt ans. Il redresse sa taille, comme on fait à la tribune des congrès; il cambre le torse, il esquisse un grand geste pour lancer un grand mot. L. Veuillot le regarde et sourit, car le génie de la Liberté est une de ses vieilles connaissances. Il l'a vu naître et renaître tant de fois de 1820 à 1875, chanter de vieilles paroles sur un air usé et forger des chaînes après avoir promis des ailes. Il est sceptique devant « la Rigolboche de bronze qui se tient sur la colonne de Juillet et qu'on appelle le Génie de la Liberté. » Mais enfin il reprend son sérieux, il écoute et il répond. Il dit, comme d'Aigremont dans le *Fond de Giboyer :* « Il y a liberté et liberté. On en distinguait une autrefois, dont les sectateurs étaient nommés, en bon français, les *libertins*. Celle-là n'est pas la liberté chrétienne, qui a sauvé le monde en refusant d'adorer les dieux de César, et qui a développé l'égalité en se limitant elle-même par le respect de la liberté d'autrui. Vous dites bien que le caractère du temps est la haine du frein et l'amour de l'*indépendance*. Or, voilà le malheur : l'austère liberté chrétienne n'est pas l'indépendance; au contraire, elle est un frein. Que dis-je? Elle est *le* frein. Frein sur le cœur, frein sur l'esprit, frein sur les sens, frein de tout l'homme. Si l'on dit d'un individu qu'il est effréné, vous donne-t-on l'idée d'un honnête homme?... *Indépendant*, équivalent d'*effréné*, est devenu synonyme de *libre*, avec quelque chose de plus hardi et de plus honorable. Confusion des langues, ruine du bon sens!... Ne point subir le droit de Dieu, là est le fond sérieux de tout, le roc de la liberté philosophique. L'orgueil de l'homme accepte n'importe quelle humiliation, n'importe quelle livrée, n'importe quelle chaîne : il est laquais, il est proxénète, pourvu

qu'il se débarrasse du Dieu personnel et vivant. Et, en effet, débarrassé de Dieu en lui, et ne le rencontrant plus chez les autres, l'homme est Dieu lui-même, quelle que soit l'objection où le sort le fasse tomber; il est Dieu partout où il se trouve le plus fort, soit par la vigueur de ses membres, soit par l'adresse de son esprit. Alors, il trompe, il pille, il écrase,... il est libre. » Le petit Moïse ne sait trop que répondre, ma foi! Il n'a point l'habitude de se donner des insomnies pour faire la lumière dans la pénombre des mots. Il se souvient vaguement de la riposte de Giboyer; il la risque, et il clôt un chétif couplet sur les conquêtes libérales de 89, par la turlutaine du vieux bohème : « La pire des utopies est celle qui veut faire rebrousser chemin à l'humanité. On ne remonte pas les fleuves, les courants, les torrents. » Et L. Veuillot lui objecte que c'est précisément en cela que consiste l'art des ingénieurs et des navigateurs, qu'à subir la force des courants et des torrents on se résigne aux chutes dans l'abîme et aux ruines irréparables. Mais, plus que de tout le reste, il s'irrite de la rengaine quatre-vingt-neuviste. Il la réfute, il la bafoue. Il montre à Moïse que la vieille France était une confédération d'indépendances sacrées. « Il y avait le roi — dit-il — ou plutôt la royauté, puissance contenue, comme la clef de voûte est contenue par les différentes parties de l'édifice même dont elle fait la solidité. Liée à tout, la royauté dépendait de tout. Elle était la principale et non pas l'unique tête de la société. Le clergé, la noblesse, la magistrature, les corporations, la propriété, formaient autant de têtes secondaires qui devaient obéir à la royauté, mais d'après une règle, en conservant leur indépendance légitime et leur permanence au rang hiérarchique qu'elles occupaient. C'était compliqué. Cet enchevêtrement offrait plusieurs obstacles à la circulation des marchandises, des vaudevilles et de l'artillerie; mais la liberté vivait là-dedans! Le droit finissait toujours par trouver quelque vieux mur derrière lequel il pouvait combattre, soit attendre et rallier l'invincible petit nombre des cœurs qui ne se soumettaient pas au fait accompli. 89 y a mis ordre! Depuis que je suis au monde, j'entends disputer sur les présents que 89 a faits ou n'a pas faits à l'humanité. Je suis fixé. Il nous a fait un présent que je connais bien : l'esprit de servitude. Seulement, il l'a enveloppé des couleurs de la révolte et lui a donné le nom d'égalité... Donc 89, sous son nom d'égalité, a coupé toutes ces têtes, percé tous ces remparts, rasé tous ces vieux murs où le droit trouvait un refuge... Mais, pour la liberté, elle peut se préparer à faire un long somme dans les catacombes... si elle en trouve!... La liberté conservera toujours son dernier asile : l'échafaud! »

Il serait facile de continuer le dialogue et même de le dramatiser. A quoi bon?... Il est certain qu'il ne reste rien des paradoxes démocratiques dans la tête du disciple de Louis Veuillot. Vous le reconnais-

sez à ce signe qu'il est réfractaire aux idéologies verbales, et que les plus beaux vocables ne lui disent rien qui vaille si la réalité qu'ils contiennent offense le sens catholique, le sens national ou même le simple bon sens. Il n'est pas jobard pour un sou. Il juge les régimes politiques, non pas sur la formule, mais sur les fruits, et sa franchise est extrême dans l'appréciation des hommes et des choses.

Vous lui vantez les beautés et les bienfaits du parlementarisme. Le maître en a fait l'expérience pour lui et elle est plutôt cruelle. Il vous dira sans ambages : « Le parlementarisme est le mensonge et l'improbité des gens de bien. A cause du parlementarisme, ils n'ont point de tête, et, parce qu'ils n'ont point de tête, ils n'en veulent pas avoir. » Comment voulez-vous d'ailleurs qu'il en soit autrement? Le parlementarisme a sa source dans le suffrage universel, et le suffrage universel n'a jamais été plus rudement, plus justement vilipendé que par L. Veuillot. Ce n'est pas assez dire qu'il l'abomine, il le méprise. Il le méprisait déjà quand il écrivait l'*Honnête femme;* le mépris est devenu un dégoût en 1869 : « Les élections sont un spectacle fort triste, fort monotone pour qui l'a vu souvent, et peu propre à établir les institutions démocratiques sur les bases de la foi et du respect. Tant d'hommes qui ne disent pas ce qu'ils pensent et tant d'autres qui ne pensent pas ce qu'ils disent, tant d'intrigues ourdies de tous côtés, tant de roueries audacieuses, tant de serments, tant de mensonges ne peuvent guère à la fin se résoudre qu'en beaucoup de mépris. De là doivent nécessairement surgir beaucoup d'aventuriers, beaucoup de mécomptes, beaucoup de dédain pour la chose publique. » Et ce qui lui répugne surtout dans la souveraineté populaire, c'est qu'elle est une lamentable fiction. On dit au peuple qu'il est roi avec son bulletin de vote, et L. Veuillot éclate de rire derrière ce roi d'opérette. Ecoutez cette virulente satire de la démocratie; on dirait qu'elle fut écrite au beau milieu des compétitions et de la comédie du jour, il n'y a presque rien à y ajouter pour qu'elle soit vraie en l'an de grâce 1912 : « Le souverain le plus détrôné qui existe aujourd'hui sur la terre, c'est le peuple souverain. Il est détrôné par le suffrage universel, et il n'a pas même la consolation de le savoir, de le dire, et de réclamer quelque adoucissement à sa profonde déchéance. On ne parle qu'en son nom,... mais, avec tout cela, le peuple ne parle pas. Le suffrage universel, qui a fabriqué tant de représentants du peuple n'a jamais porté à la tribune un homme qui représentât véritablement le peuple. Toutes les variétés du démagogue,... à la bonne heure! Le suffrage universel nous a donné amplement toutes ces fausses figures; il n'en a pas exclu de meilleures ni de plus étranges. On a vu à la tribune des comédiens de profession, des irréguliers de tous les genres, même des nègres; mais le véritable homme du peuple, le vrai paysan, l'incontestable ouvrier, l'homme

de franc cœur et de bon sens sur qui repose tout le fardeau de la vie sociale, et qui ne veut pas le rejeter, tout en désirant qu'on l'allège, cet homme-là qui l'a vu depuis 1789? Ou il n'a pas été appelé, ou il n'a pas su se faire entendre; la *voix* a manqué à sa raison, à sa vertu, à ses besoins, à ses douleurs... Quelquefois on est tenté de se demander si la Révolution a laissé vivant cet être solide dans sa raison, comme dans son corps, qui s'appelait autrefois *le peuple chrétien*. Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne l'a pas laissé debout. » Ah! par pitié, qu'on ne fasse plus de L. Veuillot le précurseur ou le théoricien de la démocratie chrétienne. J'ai déjà dit ce qu'il entendait par ce mot qu'il prononce une fois. Il n'y a pas de secte qui soit à l'antipode de sa doctrine autant que cette école où les principes de 89 sont presque un dogme, où le libéralisme catholique est une habitude et dont il a réfuté par avance toutes les rêveries sociologiques.

Il n'est pas un seul des sophismes chers à la démocratie chrétienne qu'il n'ait contredit et repoussé. Elle ne croit pas au droit intermittent de la force libératrice; de toute la politique de l'Evangile elle a seulement retenu la loi d'amour et elle pardonne plus facilement les crimes de l'impiété que nos impatiences de secouer, par tous les moyens, par un soubresaut vigoureux, le joug des impies. L. Veuillot leur oppose l'histoire de l'Eglise : « Cette folle pensée d'anéantir la force ne leur est même pas venue, — écrit-il des premiers chrétiens, dans l'*Illusion libérale*. — La force se laisse déplacer, se laisse discipliner, se laisse sanctifier : qui se flattera de l'anéantir, et pourquoi donc l'anéantir? Elle est une très bonne chose; elle est un don de Dieu, un caractère de Dieu. *Ego sum fortissimus Deus patris tui*. Comme le droit est par lui-même une force, la force par elle-même peut être un droit. Le genre humain et l'Eglise reconnaissent un droit de la guerre. De ce fer qu'il ôtait à la force barbare, le christianisme a fait des cuirasses pour les faibles, de nobles épées dont il a armé le droit. La force aux mains de l'Eglise est la force du droit, et nous ne voulons pas que le droit demeure sans force. La force à sa place et faisant son office, voilà l'Etat régulier. » Et il se sépare très nettement des « illuminés » qui décrètent l'anéantissement de la force ou qui nient son droit d'intervention aux heures où la liberté veut détruire la vérité. Il donnerait, lui, tout son sang pour remettre la force dans son rôle légitime et nécessaire. Et il conclut par ces mots qui blesseront au cœur les adolescents douceâtres hypnotisés sur l'unique loi d'amour : « La force doit protéger, affermir, venger le plus grand, le plus illustre, le plus nécessaire droit de l'homme qui est de connaître et de servir Dieu; elle doit mettre l'Eglise à même de dispenser ce droit à tout homme sur la terre. N'abandonnons pas cette vérité que le catholicisme libéral jette et noie dans le courant, avec tant d'autres. »

La démocratie chrétienne se berce de candides espoirs. Elle se flatte qu'à force d'instances, de concessions et d'humiliations, on finira par lui offrir une place au foyer où l'on ne veut ni de Dieu ni de l'Eglise. Toujours éconduite, elle ne se lasse point de sonner à la porte. Comme elle ressemble, grand Dieu! aux libéraux, ses devanciers! L. Veuillot connaissait leur méthode, leur attitude, leurs habitudes : « Ils ont en vain renié leurs frères, méprisé les bulles, expliqué ou dédaigné les encycliques : ces excès leur ont valu de chiches éloges, d'humiliants encouragements, point d'adhésions. Jusqu'ici la chapelle libérale n'a point d'entrée, et semble n'être qu'une porte de sortie de la grande Eglise. » Il serait cruel d'insister et d'ajouter en note une litanie de noms. Pauvres révoltés, pauvres évadés, ils ne sont entrés ou ils n'entreront dans la maison qu'à la condition de laisser au vestiaire leur conscience ou leur robe! La Révolution ne veut point d'eux; ils prononcent mal le *schibboleth*, et, comme dit Veuillot, « la Révolution est plus juste envers eux qu'ils ne le sont eux-mêmes. Elle les flaire catholiques, elle leur fait l'honneur de ne pas les croire lorsqu'ils la veulent convaincre qu'ils le sont si peu que personne, hors de l'Eglise, n'en verra rien, et qu'ils joueraient très bien leur personnage d'athée dans cette forme idéale de gouvernement sans culte et sans Dieu. »

La démocratie chrétienne est incurablement naïve, « si naïve que c'est à se mettre à genoux ». Elle a retrouvé l'Evangile et, dans l'Evangile, des principes de transformation sociale ignorés ou oubliés depuis dix-huit siècles. Elles confond les ordres et les lois, la loi de justice et la loi de charité. Elle s'absorbe en un rêve de palingénésie qui ne diffère de la chimère socialiste que par le choix des moyens et des idées inspiratrices. Elle bouleverse au gré de ses fantaisies mystiques toutes les notions et toutes les traditions, la règle des droits et des devoirs mutuels, l'ordre des rapports et des conditions. Sur la propriété, le travail, le salaire, elle échafaude des thèses qu'il est difficile d'harmoniser avec le code de la morale catholique. En marge et dans les interlignes des encycliques pontificales, elle introduit subrepticement tout un programme de désordre; elle est étatiste à outrance et révolutionnaire en dernière analyse. On ne saurait trop dire si c'est la pauvreté ou si c'est la richesse qu'elle veut supprimer; il est certain qu'un levain égalitaire fermente en ses doctrines et qu'à certaines heures elle effraie même ceux qui ne s'effraient de rien. L. Veuillot ne fut pas le type du conservateur politique et social. Au mois de mars 1868, Mgr Mermillod prêchait à Sainte-Clothilde; un de ses sermons, très dur pour le luxe effronté des riches, scandalisa le noble faubourg, et L. Veuillot improvisa quelques pages de défense qui ne calmèrent point le tapage des clameurs. « Il y a — disait-il, — un *væ vobis divitibus* qui ne passe point sans difficulté à travers le velours et les faux cheveux. » Il fustigeait sans pitié ceux « qui

n'ont accepté d'autres fardeaux en ce monde que celui des honneurs et des fleurs ». L'*Univers* fut accusé d'aller au socialisme. Il n'en était rien et Veuillot n'allait pas au delà d'un appel à la charité, à la conscience du devoir dans une société en proie aux fêtes tourbillonnantes. Plus encore qu'à la misère matérielle, il s'avouait pitoyable à la misère des esprits et il s'insurgeait surtout contre l'indifférence morale des dirigeants : « La société chrétienne — s'écriait-il — ne peut périr que par la tête. C'est la tête qui a fait le mal, c'est elle aussi qui doit appliquer le remède. Qu'on rende au peuple les œuvres du Christ, le salut sera possible. Mais le temps est venu, et c'est maintenant, et peut-être est-il trop tard, et rien ne sera tenté avec fruit si le bon exemple n'est donné d'où le mauvais exemple est venu. » Un Veuillot, c'est-à-dire un homme de bon sens ferme, formé aux leçons de l'Eglise catholique, ne tombe pas dans les déclamations et les rêveries malsaines. Ses premiers articles, ses premiers livres détonneront parfois en une note un peu âpre de satire sociale; mais il me semble que M. J. Lemaître s'est mépris en découvrant chez Veuillot une façon de révolté, un frère inconscient de Vindex, l'esclave qui gronde et rugit avec une sinistre allégresse. Si le cœur de Veuillot frissonne au spectacle de la misère, son esprit raisonne et sa foi le maintient dans la juste notion des choses. En 1872, il a exposé brièvement sa sociologie, et c'est un petit catéchisme que les fervents de la démocratie chrétienne ou non liraient avec profit. Le titre est suggestif : *Il y a toujours des pauvres et il y en aura toujours.* On lui a objecté que l'Evangile ne dit pas : *Vous aurez...* au futur, mais : *Vous avez... habetis,* au présent, et qu'après deux mille ans la divine parole est virtuellement abolie. Et L. Veuillot répond : « On entend généralement par là que la pauvreté durera autant que le monde, et l'on croit généralement aussi que c'est un grand bienfait, puisque beaucoup de grâces temporelles et spirituelles en résultent pour le monde. Le travail, la pureté des mœurs, la vigueur même des esprits et des corps tiennent à la pauvreté. Il vient des chênes sur le sol maigre où l'engrais ne ferait naître que des broussailles. D'un autre côté, à cause de la liberté, qui secoue les disciplines sociales et les disciplines morales, la pauvreté dégénère souvent en misère; il y aura donc toujours non seulement des pauvres, mais des nécessiteux et de ceux qu'on appelle misérables. » Il esquisse après cela un tableau de l'ordre social chrétien : là aussi il y avait des pauvres et la seule différence entre ce régime et le nôtre est que la religion faisait les riches moins distants et les pauvres plus patients. La Révolution est venue; elle a promis « l'âge des alouettes », et les alouettes ne sont pas venues. On travaille, on travaillera toujours : « Le blé ne s'obtient encore que par la série des vieilles opérations. Il faut labourer, semer, herser, labourer, moissonner, vieilles besognes de plein air, et qui rapportent peu! Ainsi d'une année à l'autre,

sous les lances de la pluie, sous les flèches de la bise, sous la massue du soleil, suants, grelottants, terreux, les pieds lourds des ceps de la glèbe, les bras fatigués du poids de l'autel, le dos voûté, dans les champs muets et sobres, loin des fêtes, loin des arts et des amusements de la politique, traînant encore tous les soucis de la vie humaine, et les chaînes du devoir et les poids de la passion, d'une année à l'autre, et quasi du berceau à la tombe, la multitude des hommes doivent besogner à faire le blé pour que chacun en reçoive un grain qui l'empêche de mourir... Ainsi le travail ne peut cesser, ne peut suffire, ne peut rapporter beaucoup, ne peut fournir une longue abondance, et l'abondance même serait un péril; et le prix maximum de tout est ce grain de blé qui dure un jour! Voilà l'économie politique et sociale, et tout ce qu'on en peut dire de plus est l'amusement des gens de lettres, ou la spéculation des rêveurs, ou l'industrie des séditieux. *Le travail et la pauvreté sont la loi inexorable de la nature humaine; l'homme est un ouvrier pauvre à jamais.* » Est-il donc un résigné à l'implacable destinée? L. Veuillot manque-t-il de ce « sens social » que la démocratie chrétienne est à la veille d'ajouter à la nature humaine et sans lequel elle proclame déjà que nous ne sommes plus des hommes et des chrétiens complets? Non pas. L. Veuillot s'intéresse à la misère; elle le touche, il est tout prêt à la soulager, à organiser un système qui la rende moins douloureuse, moins criarde dans son apparente injustice. Quelle belle homélie, pleine de vérité et de bon sens catholique, que son commentaire de la *Multiplication des pains* au désert! Jésus est devant la foule qui a faim; il n'a point d'argent, il n'y a point de marchands d'ailleurs. « Le pain nécessaire est à créer. Voilà le problème. L'humanité est en face de ce problème toujours. » L'apôtre André est, dans la circonstance, quelque chose comme un ministre des finances. Il a vu un enfant qui possède cinq petits pains d'orge et deux petits poissons. Un démocrate chrétien eût dit aussitôt : « Il faut partager. » André, en bon intendant, objecte : « Qu'est-ce que cela pour tant de monde? » L. Veuillot ajoute : « Cela fait, qu'y aura-t-il de fait? Rien, ou une injustice. Il y aura un enfant dépouillé. » Veuillot respecte la propriété, les droits acquis. Il raisonne comme un catholique qui n'aurait jamais mis le pied dans les *Semaines sociales*.

Il va plus loin encore. Il remarque qu'avant de multiplier le pain Jésus commande à ses disciples de tenir la foule en ordre et en repos. « La foule est distribuée par rangs... Dans l'ordre, il n'y a de force ni de place inférieure pour personne, et chacun reçoit ce qui lui est dû; autrement les forts prennent tout, et les faibles sont lésés et écrasés. » On dirait — et ce n'est pas une glose fantaisiste de son texte — qu'il ne conçoit le progrès social que dans l'ordre politique rétabli. L'anarchie est inféconde. L. Veuillot n'aurait point séparé l'organisation du travail de la réorganisation préalable de la cité. Sa pensée

est d'ailleurs évidente. Il refusait de faire crédit à la démocratie égalitaire dans son effort social. Et si vous ne me croyez point sur parole, lisez donc cette lettre qu'il envoyait de Rome, le 15 décembre 1869 : il parle de certaines œuvres populaires de l'aristocratie romaine : « Ces institutions spontanées, — écrit-il, — réalisaient un communisme qui valait au moins, quant au profit général, celui que nous sommes en train de créer. Il respectait deux choses que le communisme nouveau menace de détruire, la propriété et la liberté, jadis unies comme des sœurs jumelles, maintenant attachées comme des forçats. Dans l'ordre chrétien, les aristocraties étaient propriétaires pour tout le monde; les démocraties modernes, éloignées de cet ordre généreux, tendent à devenir propriétaires de tout le monde. Tout le monde possédera tout, et personne ne sera rien et n'aura rien. » Rome, comme toujours, lui donnait un surcroît de lumière; on pourrait conseiller le voyage à quelques-uns de nos démocrates chrétiens.

Ce miracle de la multiplication des pains a profondément impressionné l'esprit de L. Veuillot. Il ne se lasse point d'en tirer des aperçus moraux et des conclusions sociales. La moitié d'un chapitre lui est consacré dans la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Cette foule qui a faim, ces apôtres qui proposent leur solution personnelle, lui semblent une image du monde moderne. « Abandonner le pauvre, dit-il, le nourrir un instant aux dépens de l'Etat en ruinant l'Etat, dépouiller le riche sans aucun profit pour personne et sans tirer l'Etat de son péril : de plus en plus les gouvernements se voient fatalement serrés entre ces abîmes, à travers lesquels aucune science politique ne peut trouver d'issue. » Et l'étude du texte lui suggère les mêmes arguments contre l'étatisme, contre le communisme, le même commentaire en faveur de l'ordre qui transforme la cohue en une organisation. Et il conclut par ces magnifiques paroles qui contredisent à peu près tout le programme de la démocratie chrétienne : « C'est là l'économie sociale de l'Evangile : Inspirer premièrement aux peuple le goût des choses de Dieu; établir parmi eux l'ordre et leur donner des pasteurs; leur enseigner à mépriser les convoitises qui les rendent insatiables; demander à Dieu de bénir et de multiplier les richesses matérielles, celles qui sont nécessaires à l'existence. Toute cette économie évangélique paraît aujourd'hui digne de mépris; mais l'abîme du paupérisme s'est ouvert, et, pour remède, le communisme est sérieusement proposé. L'on peut déjà prévoir que les institutions communistes ouvriront des cirques plus aisément qu'elles ne donneront du pain. » Toute la sociologie de Veuillot, puisée aux sources divines et appuyée sur la tradition de l'Eglise, répugne aux théories modernes et modernistes. Les ouvriers, les pauvres lui apparaissent d'abord sous l'image d'âmes à sauver, et l'effort qu'elle préconise est, en dernière analyse, un effort religieux. Elle ne transforme pas le droit de propriété en un usufruit précaire. Elle

maintient les hiérarchies naturelles, la loi du travail et de la résignation pour les humbles, la loi de la pitié et de l'aumône pour les riches. Elle ne dit point : Justice! là où le mot propre est : Charité! Elle ne promet ni partages déguisés ni ripailles indigestes. Elle ne substitue point l'Etat-Providence à la Providence de Dieu et à l'effort individuel. Elle ne date point de « l'âge des alouettes »; c'est dire qu'elle n'est point contemporaine des rêves paradisiaques de la Démocratie chrétienne.

IV

Conclusion. — On ne se lasse point d'analyser la pensée de Veuillot et de la confronter avec les paradoxes du jour. Il faut se borner pourtant et conclure enfin.

Il me semble que je puis résumer en une phrase tout ce long chapitre : L. Veuillot est le grand maître d'aujourd'hui parce qu'il fut le catholique complet.

Le catholique se distingue dans la foule à ce premier trait qu'il a le fanatisme de la vérité. Il dit, comme Veuillot dans une lettre à A. de Pontmartin : « Il n'y a qu'une chose qui soit quelque chose, c'est la vérité. Dieu nous a confié à tous un travail à faire pour la vérité. Il nous interrogera et nous jugera là-dessus. »

Il y a une vérité en tout; il y a sur toutes les questions des principes qui dominent et des conclusions qui s'imposent. Je sais bien qu'en ce moment les partis pris vous donnent un air bourru et légèrement archaïque. La mode règne — et elle régnait déjà au temps de Veuillot — de poser à l'universelle indulgence, à une sorte d'éclectisme de bon accueil et de tout repos. L'élégance du jour est au cœur vaste, inoffensif, hospitalier à tout et à tous. On rêve d'alliances hétéroclites, de fédérations bizarres et insolentes. On chante comme le fameux Dupont d'A. de Musset :

> L'univers, mon ami, sera bouleversé,
> On ne verra plus rien qui ressemble au passé;
> Les riches seront gueux et les nobles infâmes...
> Les plus vieux ennemis se réconcilieront,
> Le Russe avec le Turc, l'Anglais avec la France,
> La foi religieuse avec l'indifférence,
> Et le drame moderne avec le sens commun...

On supprime les frontières; on se tend la main en dehors et au-dessus des confessions religieuses. Des catholiques prononcent des discours, écrivent des articles après lesquels on pourrait leur dire ce que le pasteur Martin Paschoud criait au P. Hyacinthe Loyson en 1869 : « Je ne sais pas si vous êtes catholique, mais je ne sais pas non plus si vous n'êtes point protestant. » La vérité, celui-ci la confond avec les générosités de son cœur, la belle phrase sonore

et vibrante qui l'a ému, la sentimentalité qui l'a remué dans son âme et sur laquelle il compte pour remuer les âmes contemporaines. Pour celui-là, la vérité est l'expédient du jour, la formule chétive qui promet un succès électoral, l'aboutissement d'une tractation et la signature d'un contrat éphémère. Pour un grand nombre, pour les jeunes surtout, la vérité est la nouveauté. Le vent est à la nouveauté. J'ai lu quelque part qu'A. de Musset, tout enfant, eut un jour de petits souliers rouges fort jolis. On les lui mettait pour la première fois, et comme sa bonne tournait et tardait un peu, le petit impatient trépignait et criait : « Allons, dépêche-toi ! Tout à l'heure mes souliers seront trop vieux. » Cet enfant a fait école, et aujourd'hui il s'appelle légion. Je les vois qui s'agitent tous les petits enfants de la dernière génération, et qui veulent des souliers neufs et qui exigent des souliers rouges, et qui surtout refusent de marcher encore dans la vieille chaussure des ancêtres... Pour eux, la vérité c'est quelque chose d'inédit et qui ne s'est pas usé sur les lèvres des hommes; c'est quelque chose surtout de flambant à l'œil, je ne sais quoi d'écarlate et qu'on voit de loin. « Le vent passe, il le suit », dit le poète à propos du jeune aiglon qui s'envole. L'essaim des aiglons romantiques est si dense à cette heure qu'il en voile presque la face du ciel.

L. Veuillot fut, non pas un suiveur du vent, mais un serviteur de la vérité. Il ne lui est jamais venu à l'idée que, pour trouver la vérité, il fut nécessaire de se mettre sur le seuil de la porte et chercher la direction du vent. « *Suivre le courant*, — écrit-il dans *l'Illusion libérale*, — c'est à quoi se résument ces fameuses inventions et ces grandes fiertés du libéralisme catholique. Et pourquoi donc suivre le courant? Nous sommes nés, nous sommes baptisés, nous sommes sacrés pour remonter le courant. » Que venez-vous lui parler dès lors de s'adapter et avec lui d'adapter la vérité aux mensonges de l'heure, aux manies et aux modes perverses de l'esprit moderne, il vous répond sans sourciller : « Ce courant de boue qui porte à la perdition, nous devons le remonter et travailler à le tarir. Nous n'avons pas d'autre affaire au monde! »

Et toute sa vie est le commentaire de ce serment. Elle représente en somme une magnifique soumission de l'esprit et du cœur à la vérité, à toutes les vérités. L. Veuillot n'a jamais regimbé contre l'aiguillon de la vérité. Il est d'un bout à l'autre l'humble pèlerin du chemin de Damas, le confesseur des vérités qui tour à tour se révèlent à son intelligence.

Cela commence par la vérité religieuse : les écailles lui tombent des yeux; il voit, il sait, il croit, il est désabusé, et jusqu'au dernier jour, il marchera, toujours plus calme et plus radieux, dans la lumière des immuables certitudes.

Cela se continue par la vérité littéraire, car il y a une vérité litté-

raire; elle est faite d'ordre, de mesure, de bon sens et de goût exquis. Elle jette sur des idées justes un manteau si clair que c'est à peine un voile, si simple que c'est tout juste un vêtement. Puisqu'elle est la vérité, elle est aussi la santé. L'aimer, la préférer, c'est détester la tuberculose et la neurasthénie romantiques, la littérature des névrosés et des poitrinaires, toujours entre deux crises de nerfs ou deux quintes de toux, et qui ont rempli le siècle dernier de leurs convulsions et de leurs plaintes hurlantes. L. Veuillot a cru en eux au temps de sa folle jeunesse et il est allé de Hugo à J. Racine et à Bossuet du même élan dont il était allé du diable à Dieu.

Cela se poursuit par la vérité politique. Il a tâtonné longtemps. Il s'est fait des abris provisoires dans une sorte de pragmatisme qui pardonnait à l' « erreur française » pourvu qu'elle reconnût les droits de l'Eglise et qu'elle lui accordât la liberté. Il a reconnu l'inutilité de ces contrats. « On juge l'arbre à ses fruits, — écrivait-il, — et la doctrine à ses conclusions. » La doctrine démocratique n'eut pas de peine à sortir d'un esprit où elle n'était entrée qu'à la faveur de promesses irréalisables. L. Veuillot secoua « cette lèpre », et le même homme qui avait fait crédit à l'homme et aux œuvres du plébiscite termine son évolution par cet acte de foi : « Nous nous sommes dit et nous avons avoué que... la république de tout le monde n'avait qu'un président possible : le roi de France, le roi très chrétien. »

Et, chemin faisant, il a découvert la vérité sociale, celle qui baigne ses racines dans l'Evangile, mais qu'on n'a pas le droit de traiter comme si elle était indépendante de la vie et de ses lois. La sociologie de Veuillot n'est pas un cri sublime du cœur : elle est faite d'amour, de pitié, de religion; elle est faite aussi de sagesse, d'observation, de soumission à l'ordre éternel, lequel est aussi divin que la justice et que la charité.

Toutes ces vérités partielles ont fait pour lui la vérité intégrale, la VÉRITÉ. L. Veuillot fut l'amant passionné, l'exemplaire excellent du serviteur de la vérité, de ces héros « désintéressés de tout ce qui n'est pas l'honneur de la vérité » et dont il écrivait au mois de mars 1872 : « Il y a des hommes qui ont résolu de traverser la vie, et d'accomplir ses labeurs, sans lui demander autre chose pour eux que ce fier sentiment de rester toujours avec le vrai, d'en garder toujours le fardeau détesté du monde. La vérité les a récompensés en leur faisant sentir qu'ils avaient pris la meilleure part. » A ce titre il domine les luttes d'hier et celles d'aujourd'hui, non seulement comme un type, mais comme un modèle..

Et son amour de la vérité ne fut point un platonisme verbal. L. Veuillot se dévoue à ce qu'il aime. Il escorte la vérité, voyageuse divine, « une plume à la main, comme on escorte un convoi précieux,

des pistolets à la ceinture. » Je l'ai montré tant de fois que je n'ai plus le droit de le répéter. Toutes les images, d'ailleurs, sont épuisées; il n'y a plus que ses détracteurs et lui pour en fournir de nouvelles. Dès lors qu'il s'agit du service de la vérité, il accepte toutes les comparaisons. On le traite de sacristain : il accepte; — de bedeau : pourquoi pas? — de gendarme qui fait la police : allez-y! — de chien hargneux : il répond : « J'accepte de très grand cœur l'épithète de chien, et même de chien hargneux. Je suis fort jaloux de garder le seuil de l'église et j'aboie volontiers aux larrons que je vois rôder avec de mauvais desseins autour du lieu sacré. » A choisir, il préférerait cependant des comparaisons plus nobles. L'image de l'épée revient souvent sous sa plume : il est un glaive au service de la vérité. « Nous sommes des épées — écrit-il à Pontmartin. — Taillons, coupons, abattons, non pour le plaisir du carnage, mais pour protéger tant de belles et saintes choses que Dieu a voulu qui fussent derrière la beauté et la sainteté de l'épée. Opposons la noble épée au stylet... Pour n'être pas accrochée dans les musées académiques, elle n'en aura pas moins son lustre, si nous aimons la gloire; et il y a une gloire qu'il faut aimer. C'est la gloire d'avoir défendu la vérité, non suivant nos intérêts ni suivant nos goûts, mais telle qu'elle est, contre les amis tièdes autant que contre les ennemis. » A défaut d'épée, il n'eût point refusé la métaphore du bâton, et un jour qu'on lui avait envoyé deux cannes des vignes de Servières, bien souples, bien dures, il les faisait siffler dans l'air en disant avec un sourire : « Je ne voudrais pas d'autre rhétorique pour prouver à M. Renan et à d'autres qu'il y a vraiment un Dieu! »

Et, par pitié! qu'on ne se scandalise plus de ce geste et de ce mot. La douceur évangélique ne consiste pas à respecter l'erreur, mais la faiblesse. Et, j'ai beau chercher, je ne vois aucune « faiblesse » dans le camp des ennemis ou des adversaires de Veuillot. Ils sont très forts; ce sont des puissances. On pourrait se les représenter tous avec une arme symbolique : il y a le tonnerre de Hugo, la « seringue » d'E. Augier, l'espingole d'About, la flacon de vitriol de Sainte-Beuve; il y a encore la vieille arbalète suisse de Schérer, le rasoir de Ponsard, et même la batte d'Arlequin qui servait aux Taxile Delord et aux Vacquerie... Et ni Mgr l'évêque d'Orléans, ni M. le comte de Montalembert, ni M. le comte de Falloux n'étaient précisément d'augustes faiblesses désarmées. L. Veuillot était au centre de la bataille, au point convergent où venaient aboutir tous les projectiles. Son général en chef, le Pape, l'avait placé là, avec la consigne d'y demeurer, d'y défendre les droits de Dieu, de l'Eglise et des âmes. A un lieutenant qui lui reprochait d'exécuter cette consigne sans ménagement, il répondait : « J'ai toujours cru que je défendrais efficacement la vérité en ruinant le crédit des sots et des hypocrites qui l'attaquent et qui tirent beaucoup d'influence de leur répu-

tation usurpée. Je cherche à tourner contre eux la puissance du ridicule dont ils ont usé contre nous... Par là, je m'attire leur haine, mais je diminue leur force; je leur rends service à eux-mêmes en les intimidant. C'est l'exemple des Pères de l'Eglise. Le doux saint François de Sales, qui employait le miel à l'égard des séduits, versait le vinaigre sur les séducteurs. Il faut, disait-il, crier au loup; il faut les décrier tant qu'on le peut. Saint Bernard n'a pas manqué de charité envers Abélard et Arnold de Bresce. Il les a cependant traités comme je n'ai jamais traité personne. » La « violence » de Veuillot est tout simplement une vaillance; elle n'apparaît excessive que par le contraste avec les mollesses d'une partie de l'armée.

Et ce soldat fut enfin le modèle de cette discipline sans laquelle les armées ne sont que des cohues et les batailles des désastres. Il a très bien saisi et caractérisé ce mal d'*acéphalisme* qui ronge la société moderne. « La raison qui le condamne — disait-il — en est malade, même là où elle ne semblait pas qu'elle pût jamais être atteinte : les catholiques sont entamés. » Il fut de ceux qui pensent qu'il faut avoir une tête, c'est-à-dire une autorité qui domine, qui commande et à laquelle on obéit. Obéir! nul n'a goûté comme lui le charme de ce mot et la noblesse de cette loi militaire. Dans l'universelle révolte, il fut du parti des serviteurs fidèles, des soldats disciplinés et obéissants. Il écrivait : « Nous obéissons à toute autorité suivant le droit que Dieu fait à l'autorité, premièrement au Pape, secondement au roi; à Dieu plutôt qu'à l'homme, mais à l'homme pour la part d'autorité qui vient de Dieu. » Il n'y a, ni dans la vie ni dans l'œuvre de L. Veuillot, un seul mot ou un seul geste d'indiscipline.

A défaut de la foi, la raison eût suffi pour lui faire un devoir de l'obéissance, « car la raison nous dit qu'il faut avoir une tête ». Mais il vivait de la foi, et son obéissance de catholique fut toujours la plus complète, la plus joyeuse, la plus radieuse. Il se comparait une fois, durant le Concile du Vatican, à ces braves gens dont parlent les *Actes des Martyrs* et qui portaient d'une église à une autre les lettres du Pape et des évêques. Ils prenaient un bon bâton et se mettaient en route. C'étaient des vaillants qui se servaient de leur gourdin, le cas échéant; c'étaient des humbles à qui la mission ne donnait point d'orgueil; c'étaient surtout des obéissants qui ne changeaient rien au message, le commentaient tout au plus, faisaient toutes les étapes et se sentaient suivis tout le long du chemin par l'ordre supérieur qui les avait envoyés. Veuillot marche ainsi. S'il a donné quelques coups de trop, il en fut bien marri, mais après tout il fallait protéger le message de vérité. Très certainement il fut un scrupuleux exécuteur des volontés de son maître et seigneur, le Pape de Rome, qui lui avait dit d'aller et d'aller toujours. Il servit Rome comme elle

doit être et comme elle veut être servie, et cela sans aucun labeur de la part de Rome, sans le moindre sacrifice de son côté. Il écrivait, après une légère remontrance de Pie IX : « Nous oserions mettre le Saint-Siège au défi de ne pas nous trouver d'accord avec lui. » Ce fut une harmonie sans fin et sans la moindre discordance. Religion, politique, idées sociales, plans de campagne, pour toutes ses doctrines et pour tous ses efforts il s'en rapporta aux ordres, aux conseils, aux simples préférences du Pape de Rome. Rien ne fut excepté de la filiale soumission. Voici l'acte d'hommage de Veuillot; il fut écrit au lendemain d'un rappel à la charité, de la part de Pie IX. Je le transcris avec l'espoir de le faire rentrer dans le formulaire de tous les catholiques d'aujourd'hui : « Envers le Saint-Siège, là où l'obéissance religieuse n'est pas exigée, l'obéissance politique est encore ce qu'il y a de plus sage. En dehors des points où il ne peut ni être trompé ni se tromper, le Pape, chef et père de la société chrétienne, est le mortel qui a toujours le plus de chances pour n'être pas abusé par les considérations, les passions et les faiblesses humaines. Plus qu'un autre et bien au-dessus de tout autre, il discerne, il voit, il dit le vrai. Religieusement et politiquement, nous avons toujours tenu cette doctrine; il n'existe et ne peut exister aucune raison ni religieuse, ni politique, ni personnelle, qui nous en sépare jamais. Nous chercherions en vain ailleurs la lumière de notre esprit, le contentement de notre raison, la sécurité de notre âme, et tout ce que nous pouvons perdre en restant là. Nous ne pouvons pas plus être séparés du Saint-Siège, s'il nous est permis de citer ces grands exemples, qu'Aaron, lorsqu'il fut mené sur la montagne pour être déposé, ne voulut se séparer de Moïse dont il avait tant répété la parole; pas plus qu'Isaac, couché sur le bois qu'il avait porté, ne voulut se séparer d'Abraham. Ce sont sans doute des noms et des souvenirs immenses à propos d'hommes et de choses qui ne sont rien. Toutefois celui qui occupe le Saint-Siège n'est pas moins par la place que Moïse et qu'Abraham, il leur est même supérieur; et telle est la dignité du baptême que les plus obscurs chrétiens peuvent légitimement prendre cet honneur de se comparer à ce que le monde a vu de plus grand et de plus auguste. Il n'y a pas de fatigue de la vie où le chrétien ne puisse se reposer sur un trône. » Ah! que nous voilà donc loin de l' « obéissance debout » et de l'obéissance conditionnelle qui tendent à refleurir en certains milieux. Hier on parlait de « catholiques conscients »; nous aurons peut-être demain les catholiques hyperconscients. Et, d'ascension en ascension, nous finirons par déchoir en un vague protestantisme où tout le monde obéit à la condition que personne ne commande. L'esprit de discipline, le souci constant d'une parfaite conformité aux directions de Rome, tel fut le secret de la grande force de Veuillot. Toute action suppose de calmes certitudes; il était sûr de ne jamais se tromper, car il était

sûr que l'Eglise ne se trompe pas. Un tel servage parut à quelques-uns une forme de la servitude; il crut, lui, que pour un catholique servir c'est régner et que, dans l'action et la défense religieuses, la victoire est promise seulement à ceux qui savent dire : « Nous sommes des enfants d'obéissance; notre principale et unique affaire est d'obéir. »

***

Obéir! c'est le mot qui domine et résume la vie tout entière de L. Veuillot.

L'ayant écrit une dernière fois, je puis m'arrêter.

Les fêtes du centenaire s'ouvriront demain : ces études en auront sonné les premières vêpres. Leur seule ambition était de faire mieux connaître, par conséquent de faire plus aimer, l'âme et l'œuvre d'un noble chrétien qui fut un héroïque soldat de l'Eglise.

Elles coïncidaient d'ailleurs avec un retour de sympathie et d'admiration vers le grand écrivain catholique. Il écrivait une fois à sa sœur, d'une villégiature en Belgique : « On est traité de veuillotiste dans les cafés et dans les chemins de fer, et même de vieux veuillotiste. Rien n'est moins populaire, mais en somme ce n'est pas mal porté. » Le sobriquet est bien porté en ce moment. Etre veuillotiste, cela vous pose au moins en homme de goût, en gourmet de l'esprit et de la belle langue française. Les plus récalcitrants disent qu'ils ne le sont pas... encore; ils le seront demain et vous aurez toutes les peines du monde à les convaincre qu'ils ne l'ont pas toujours été.

Mais le snobisme des dilettantes ne fait pas notre compte. Leur culte pour Veuillot ne va pas au delà d'une jouissance littéraire. La pensée leur échappe, ou plutôt ils échappent à la pensée. C'est plus qu'un écrivain que j'ai voulu peindre, autre chose qu'un poète et qu'un romancier, autre chose même qu'un admirable manieur de verbe; c'est un maître, le maître de la doctrine et de l'action catholiques au XIXe siècle. Il disait tout à l'heure : « Il n'y a pas de fatigue de la vie où le chrétien ne puisse se reposer sur un trône. » Son trône à lui, ce fut la vérité, la vérité sans tache, sans déchirure et sans couture. L'ayant cherchée, il la trouva; l'ayant trouvée, il l'aima; l'ayant aimée, il s'en fit le vassal et le serviteur. Et elle fit de lui quelque chose comme un roi. Il est là, au milieu du siècle et des querelles du siècle dernier, appuyé sur elle, rayonnant, une épée à la main. Il n'est pas un roi au repos, satisfait de sa grandeur et qui jouit en paix de ses dons gratuits; il est le *fortis armatus* dont parlent nos saints Livres, le roi armé qui veille toujours pour maintenir intact le patrimoine de tous. Autour de lui, il y a deux groupes de contradicteurs. Les uns nient la vérité et ils couvrent d'outrages le roi porte-glaive. Il ne s'émeut point, et, songeant que ces insultes le suivront jusque par delà le tombeau, il sourit et il dit : « Celui qui

a l'honneur de défendre la vérité, la trahira-t-il pour s'épargner une vaine clameur? Il sait que, du lieu où il l'entendra, elle n'aura plus le privilège de blesser son oreille; le privilège de troubler son cœur, elle ne l'eut jamais. » Les autres ne nient pas la vérité; ils voudraient seulement qu'elle se fît plus humaine, moins intraitable sur ses droits, et qu'elle consentît à des pactes avec l'erreur, à des contrats avec le mensonge, à des atténuations et à des conciliations pour le bien de la paix Il les repousse, un peu durement parfois. Il se souvient que sa fonction lui vient du Maître dont la parole ne doit subir aucun retranchement et du Pape qui est le gardien de la vérité éternelle, immuable, intangible.

Ce roi n'est plus. Il nous manque dans la mêlée actuelle. Il disait avant de mourir : « Si l'œuvre que j'ai faite est bonne, il suffira que je n'y sois plus, on le verra bien. » Nous en sommes revenus aux alliances ambiguës, aux accommodements qui sacrifient des principes, et même à des fidélités oscillantes et discuteuses où l'on dirait que s'affaiblit l'autorité du chef suprême. L'œuvre de Veuillot était excellente; c'est assez qu'il nous manque pour qu'on s'aperçoive du rôle nécessaire qu'il jouait et de l'immense vide qu'il a laissé dans l'armée catholique.

J'ai voulu du moins évoquer son ombre, révéler son âme et analyser sa pensée. Peut-être L. Veuillot est-il de ceux dont Bossuet disait : « Son ombre eût pu encore gagner des batailles. »

C. LECIGNE.

L'UTILITÉ D'UNE FORMATION THÉOLOGIQUE POUR DISCUTER LA QUESTION SOCIALE

I

L'attitude des catholiques sociaux à l'égard du rapport présenté par M. Louis Durand au congrès diocésain de Sarlat et couvert par le Saint-Siège d'une approbation formelle, donne lieu à plus d'une observation intéressante. Presque tous leurs organes, comme nous l'avons dit, ont décliné l'invitation du cardinal secrétaire d'Etat, exprimant au nom du Saint-Père le désir que ce rapport soit « divulgué et vulgarisé », quoiqu'ils fussent naturellement désignés pour répondre à ce désir. La *Chronique sociale de France*, par exemple, pro-

motrice et protagoniste des Semaines sociales, a gardé un complet silence. Le *Mouvement social*, dirigé par l'Action populaire de Reims, a fait comme elle, sauf erreur de notre part. Les *Etudes religieuses*, qui reflètent l'esprit de l'Action populaire et qui viennent précisément de publier des articles doctrinaires, sous la plume du P. Desbuquois, directeur de la dite Action populaire, dans un sens qui paraît différent du discours de Sarlat et de la lettre du cardinal Merry del Val, se sont également abstenues de contribuer à cette vulgarisation. On y trouve seulement un compte rendu en quinze lignes, dont nous dirons un mot plus loin. D'autres ont agi différemment, mais ç'a été pour contredire les doctrines exposées par M. Durand. En Bretagne, des catholiques sociaux, et non des moins notables, se sont élevés contre une de ses thèses qui constituait le côté le plus saillant de son œuvre. Le *Nouvelliste de Bretagne* a publié à cet égard une série de lettres très significatives qui prennent à partie plus ou moins vivement ce discours et qui, par conséquent, accusent, du côté des catholiques sociaux, une profonde divergence entre eux et les opinions officiellement recommandées au nom du Pape par le cardinal Merry del Val. Cette discussion et ces divergences méritent d'être relatées.

D'autre part, encore, la *Critique du Libéralisme*, dont les articles antérieurs se trouvaient d'accord avec les doctrines confirmées par cette approbation éclatante, a été de nouveau mise en cause par la *Revue catholique et royaliste* qui paraît céder à l'envie de la compromettre un peu, sans bien savoir comment s'y prendre.

Il y a déjà quelque temps, cette revue, parlant en faveur des Semaines sociales, faisait ce rapprochement étrange : Elles poursuivent sur le terrain social la même action que la *Critique du Libéralisme* sur le terrain politique et religieux. Cela signifiait évidemment, dans la pensée du chroniqueur, que les Semaines sociales soutiennent les directions de l'Eglise dans les questions sociales et économiques avec une fidélité et un dévouement comparables au dévouement et à la fidélité que nous nous efforçons de mettre à leur service dans l'ordre religieux. On comprend qu'avec cette conception, et vu nos divergences sur ce point, la *Revue catholique et royaliste* croie avoir la partie favorable. Cela peut expliquer aussi qu'elle en prenne si à son aise avec la sanction donnée au discours de M. Durand.

Les articles de M. Le Gouvello, à propos de M. Rambaud, nous avaient déjà taxé de libéralisme économique. Notre réponse à la chronique sociale du marquis de La Tour-du-Pin (1er septembre 1912), l'a ramené en ligne, assisté cette fois par le P. Albert. J'ai brièvement répondu au premier article du P. Albert. Le numéro d'octobre en contenait un second, sans parler d'une suite qui peut se prolonger et que je n'attendrai pas pour tâcher de faire encore plus de clarté.

Ce sont certaines réflexions du P. Albert qui m'ont suggéré le titre de ces pages et qui fixeront le sens de ma discussion.

Le Révérend Père veut bien rendre cette justice à M. Barbier qu' « il s'est trouvé du bon côté » dans la critique du *Sillon* et des erreurs modernistes, mais il estime qu'il s'est « fourvoyé » à propos des questions économiques et il cherche la cause de cet égarement. Mieux aurait valu en apporter d'abord une constatation claire et précise; ce soin l'aurait peut-être dispensé de l'autre. La première explication qu'il a trouvée est que j'ai pu me laisser entraîner par M. Rambaud. Aujourd'hui elle serait à compléter. Si je me trouve maintenant du mauvais côté, c'est aussi avec M. Louis Durand, mais derrière le Pape, ce qui est une atténuation. La seconde explication est encore plus curieuse.

« Sa portée d'esprit, sa ferme logique lui auraient assuré, dans ce » domaine comme dans bien d'autres, une des premières places, s'il » n'avait fatalement subi l'influence d'une longue formation toute différ- » rente. Je puis m'en rendre compte mieux que d'autres. J'ai été, en » effet, admis très tard au suprême honneur du sacerdoce. Entré dans » l'intimité de prêtres et de religieux éminents que j'admirais profon- » dément, je m'étonnais de leur peu de goût pour la méthode expé- » rimentale et l'étude des faits. C'est la misère de l'humanité que ce » qui l'élève le plus ne va pas sans quelque faiblesse. *La théologie,* » *reine des sciences, et le droit naturel habituent à prononcer des ver-* » *dicts vrais dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les* » *civilisations. C'est l'absolu et nous sommes dans le relatif.* On pré- » tend que l'étude exclusive des mathématiques et du droit nuisent » à la rectitude du jugement. La théologie, le droit naturel ne sau- » raient avoir cet inconvénient, mais elles ne prédisposent pas toujours » leurs adeptes à pratiquer de préférence la méthode de Notre-Sei- » gneur Jésus-Christ : *Juger l'arbre d'après ses fruits* ».

L'explication de ce dernier mot se trouve dans un autre passage. Les fruits, ce sont les résultats mauvais que donne le système des économistes libéraux au sens propre de ce mot, avec lesquels l'argumentation toujours flottante du P. Albert suppose que je fais cause commune. C'est le point qu'on néglige d'établir. Celui qu'il faut relever ici, c'est l'influence fatale d'une longue formation théologique qui donne peu de goût pour la méthode expérimentale et l'étude des faits. Pie X n'en avait pas tenu assez compte, dans la lettre sur le *Sillon*, en recommandant aux évêques de n'appliquer aux études sociales que des prêtres « munis des grades de docteur en philosophie et en théologie ». C'est aussi cette distinction, on devrait dire cette opposition entre l'ordre des principes absolus et le domaine du relatif où se déploient les questions débattues.

Je pourrais me borner à observer que, si la méthode expérimentale et l'étude des faits sont nécessaires à l'économiste, elles le sont beaucoup moins au théologien qui, sans prendre position entre les diverses opinions, ne les juge que dans leurs rapports de conformité ou d'op-

position plus ou moins directe avec la doctrine de l'Eglise. C'est l'unique point de vue auquel la *Critique du Libéralisme* se place. Aussi quand le P. Albert parle des opinions de son directeur sur diverses questions économiques, comme la participation aux bénéfices, sur l'individualisme, etc..., celui-ci serait bien aise d'apprendre ce qu'elles sont.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette petite phrase où s'opposent l'absolu et le relatif. Son auteur n'en a pas mesuré la portée ou a eu le tort de ne pas élucider sa pensée sur une matière délicate, mais capitale. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Mais — et c'est à quoi j'en veux venir — cette obscurité regrettable peut servir à faire comprendre qu'une solide formation théologique a au moins l'avantage de prémunir contre de pareilles négligences, et que, dans ces discussions sur les rapports des questions économiques et sociales avec le droit naturel et les doctrines de l'Eglise, elle est le facteur essentiel. Loin de nuire, en effet, à la rectitude du jugement, comme on le reconnaît, elle lui donne la sûreté et la précision; elle le préserve de faire rentrer le contingent dans l'absolu, de changer à tout propos les termes d'un raisonnement, de tirer des conclusions étrangères aux prémisses et le fait maintenir une discussion dans sa vraie ligne. Si cette formation m'a donné la fermeté de logique que le P. Albert veut bien m'attribuer, j'essaierai de l'appliquer dans le cas présent, en justifiant le regret de ne pouvoir rendre à d'autres le même hommage.

II

Le rapport de M. L. Durand présente trois parties. Ce « résumé très précis et très clair » de la doctrine sociale de l'Eglise, comme le dit le Cardinal Secrétaire d'Etat, porte surtout sur ces trois points : la réfutation du socialisme d'Etat, celle du syndicalisme révolutionnaire et celle des doctrines équivoques par lesquelles certains catholiques frayent inconsciemment la voie à ces deux grandes erreurs contemporaines. Cette troisième critique fait l'extrême importance de la très haute approbation donnée au rapport de M. Durand, non seulement parce qu'elle en est l'objet au même titre que les deux premières, mais encore parce que l'accord étant déjà établi parmi tous les catholiques sur celles-ci par les jugements solennels de l'autorité pontificale qui ne sauraient avoir besoin d'un autre appui, il paraît évident que la dernière a motivé cette solennelle approbation. Dans tous les cas, ce n'est certainement pas sans intention que le Pape a marqué approuver chacune d'elles.

Ces doctrines équivoques concernent les rapports de la science économique avec la morale, le droit d'intervention de l'Etat, la ques-

tion du salaire, la liberté du travail, celle de la propriété et l'organisation professionnelle. Je ne reviendrai pas ici sur la question du salaire.

Les articles du P. Albert et de M. Le Gouvello demandent une réponse sur la liberté du travail et sur la dépendance de l'économie politique à l'égard du droit naturel et de la morale. Les lettres publiées par le *Nouvelliste de Bretagne* portent spécialement sur l'organisation professionnelle. Ce sera le sujet d'un second article.

La liberté du travail. — M. Durand soutient la liberté du travail comme un principe de droit naturel. Il s'appuie, entre autres enseignements de Léon XIII, sur le passage de la lettre *Longinqua Oceani* où nous-mêmes avions déjà puisé un argument. Le Père Albert et M. Le Gouvello cherchent à en détruire la valeur; et, comme ils sont revenus à la charge, il sera bon de peser avec un peu plus de soin leur interprétation. A les entendre, il s'agit simplement d'un conseil applicable à une situation particulière. Ils y mettent une insistance remarquable. « Le Saint-Père s'adressant aux hommes chargés de la direction des syndicats ouvriers leur dit... », écrit le P. Albert (p. 199), « ces paroles si sages, dans les circonstances actuelles » (p. 200). « Ces sages paroles de Léon XIII à des chefs de syndicats » (p. 261). « Les sages avis de Léon XIII ne seraient-ils pas dictés par la crainte de voir les chefs des Syndicats oublier qu'on ne peut être juge et partie? » (p. 265). Et le P. Albert s'excuse de ne pas insister davantage, estimant que l'accord où il est avec M. Le Gouvello sur la signification de cette lettre constitue une présomption suffisante en sa faveur (p. 261). Celui-ci, en effet, écrit de son côté dans la même revue : « Je ne crois pas que le passage de l'Encyclique invoqué, qui vise un cas particulier, la tyrannie des syndicats ouvriers, puisse s'appliquer d'une manière générale à tout règlement de travail » (p. 191).

Avec une logique tant soit peu nette, les deux collaborateurs de la *Revue catholique et royaliste* auraient pu d'abord se rendre compte que l'explication alléguée par eux, fût-elle exacte, ne prouve en rien leur conclusion. L'Encyclique, en cet endroit, s'adresserait à une catégorie déterminée de la classe ouvrière : est-ce que l'enseignement contenu dans ce passage a nécessairement pour cela une portée restreinte? Le Pape ne peut-il pas, dans cette circonstance spéciale, rappeler des principes généraux, universels? Et n'est-ce pas ce qui arrive fréquemment? Ce n'est donc pas par là qu'il en faut juger. Mais il y a bien mieux, et nous avons là un exemple de la liberté avec laquelle les catholiques sociaux traitent les documents émanés du Saint-Siège, quand ils gênent leur système. J'ai le regret de faire observer à M. Le Gouvello et au P. Albert qu'en alléguant, celui-ci itérativement, que les paroles de Léon XIII s'adressent aux chefs des syndicats

ouvriers, ils avancent une affirmation complètement inexacte, et que leur seule excuse, si c'en est une, est de n'avoir pas lu l'Encyclique avec attention.

L'encyclique *Longinqua Oceani* (du 6 janvier 1895) adressée aux évêques des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, constate d'abord l'heureuse influence de l'Eglise dans ce pays. Léon XIII rappelle ce qu'il a fait pour y contribuer, spécialement par ses soins pour développer l'étude des sciences et perfectionner l'administration des intérêts catholiques. Après avoir développé ces deux points avec son ampleur habituelle, il invite les catholiques à contribuer à la prospérité de l'Etat par leur concours en marchant tous fidèlement sous la direction de l'Eglise, qui sera la garantie de l'utilité de leurs efforts. Le dernier de ces conseils est « l'obéissance aux lois justes et aux institutions de la République ». Arrivée à ce point, l'Encyclique poursuit : « *En ce qui concerne la formation des sociétés,* il faut bien prendre garde à ne point tomber dans l'erreur, et Nous voulons adresser cette recommandation *aux ouvriers* nommément. » Le Pape ne parle donc point pour les chefs des syndicats seulement, il s'adresse à tous les ouvriers pour leur rappeler des principes généraux sur la formation des sociétés. Quels sont ces principes ? Léon XIII confirme le droit des ouvriers de s'unir en des associations et le déclare « conforme à la nature ». Mais il leur importe vivement de considérer avec qui ils s'associent, car, en cherchant certains avantages, ils pourraient parfois, par là même, mettre en péril des biens beaucoup plus grands. « *La principale garantie contre ces dangers est d'être bien résolu à ne jamais admettre que la justice soit méconnue en aucun temps ni en aucune manière.* » Léon XIII dénonce le mal que peuvent faire des associations dont les chefs ne sont pas fermement attachés au bien et amis de la religion et il recommande de fuir, non seulement les associations condamnées par l'Eglise, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes ou dangereuses. Il va plus loin et pose le principe des associations ouvrières *confessionnelles,* que la récente encyclique de Pie X sur les « syndicats chrétiens » consacre solennellement. On admirera comment les deux Papes se rencontrent. « Bien plus, *et c'est un point très important pour la sauvegarde de la foi,* que les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité les oblige à agir autrement », et que ces association dirigées par « des prêtres ou des laïques honnêtes et d'une autorité reconnue » poursuivent leurs intérêts « se conformant surtout aux règles que nous avons tracées dans notre lettre encyclique *Rerum novarum* ».

Tout cela, sont-ce des avis s'adressant particulièrement aux chefs des syndicats et « qui visent un cas particulier, la tyrannie des syndicats ? » C'est alors que Léon XIII ajoute :

« Ils (*les catholiques*) — (sont-ce les chefs des syndicats tyranni-

ques?) — ne devront *jamais* oublier qu'il est juste et désirable de revendiquer et de sauvegarder les droits du peuple, mais *toujours* sans manquer à ses propres devoirs. Et ils (les catholiques, les ouvriers catholiques) en ont de très grands : **respecter le bien d'autrui, laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît.** » Ce sont là des préceptes généraux, au même titre que les précédents et se rattachant comme eux à ce qui concerne les erreurs dans la formation des sociétés ouvrières. Mais, veut-on s'en tenir aux termes de ce seul passage: est-ce que l'avertissement de respecter le bien d'autrui serait aussi un simple conseil de circonstance, approprié aux syndicats et à leurs chefs? Et si c'est là un « grand devoir » universel, sur quoi se fonderait-on pour n'attribuer plus qu'une signification restreinte et locale à cet autre que Léon XIII énonce dans la même phrase? Il faut choisir : l'un et l'autre ont nécessairement la même extension, l'un et l'autre sont ou un principe ou une direction variable.

Ces paroles de Léon XIII sur la liberté du travail s'éclairent et se confirment par ce passage de l'Encyclique *Rerum novarum* à laquelle nous renvoie la lettre *Longinqua Oceani* et que M. Durand rapporte : « *L'homme est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi, sous la direction de la loi éternelle, et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même sa loi et sa Providence.* » Quoi de plus clair? Et, pour en faire dès maintenant la remarque — quoi de plus formel contre la théorie de la profession fondée par le droit naturel, en ce sens qu'il existerait de droit naturel entre tous ses membres des liens obligatoires et résiderait en elle, en vertu de son institution, une autorité à laquelle ils se trouveraient soumis sans leur consentement? Il ressort clairement de là, au contraire, que la liberté du travail est un principe de droit naturel sanctionné par l'Eglise.

L'Encyclique *Longinqua Oceani* ajoute, il est vrai, aux paroles que nous avons citées : « les actes que vous avez vus se produire par la violence et l'émeute l'année dernière dans votre pays vous avertissent assez que l'audace et la barbarie des ennemis de la société menacent de près même les intérêts de l'Amérique. Les temps mêmes commandent aux catholiques de travailler à la tranquillité publique, et, pour cela, d'observer les lois *et de ne pas demander plus que ne permet l'équité et la justice.* » Mais ces lignes ne font qu'indiquer un motif plus pressant de se conformer à la règle universelle énoncée. Se peut-il quelque chose de plus arbitraire et de plus abusif que de restreindre l'application de cette règle à une situation donnée? Ainsi agissaient précédemment les démocrates chrétiens, quand ils soutenaient que les enseignements de Léon XIII et de Pie X sur l'action sociale et l'action catholique ne concernaient que l'Italie, sous le

prétexte que leurs Encycliques étaient adressées aux évêques de ce pays.

Voilà néanmoins ce que le P. Albert appelle une « singulière méprise » de ma part, « en prêtant au Pape Léon XIII sa (ma) prétendue consécration de la liberté du travail », vu que « ces paroles, si sages dans les circonstances actuelles, ne sauraient être prises par aucun homme de sang-froid pour une apologie de la liberté du travail » (pp. 199, 200).

M. Le Gouvello n'a pas moins bonne grâce et ne montre pas moins d'à-propos, en écrivant de son côté : « Non, la vraie raison de l'interprétation qu'on veut lui donner (à ce passage de l'Encyclique), est que le principe de rester à sa place est la bête noire du libéralisme. Se promener partout à sa guise, même en gênant les voisins, voilà le vrai droit issu de la liberté humaine, qui doit dominer tous les autres » (p. 121). Je crois qu'en bonne justice je n'ai plus qu'à m'effacer pour laisser remonter ce reproche de libéralisme et cette ironie jusqu'au Pape Léon XIII.

Le cas que je vais rappeler est bien plus suggestif encore. Cette fois, le reproche de libéralisme économique atteint directement Léon XIII lui-même. On verra aussi par cet exemple que la discussion engagée sur ce principe, loin d'être simplement spéculative et pure question d'École, est d'une portée pratique considérable et tout actuelle. Il est clair, en effet, que, selon qu'on admet ou qu'on rejette la liberté du travail comme un droit naturel, on résoudra très diversement la situation des ouvriers non syndiqués vis-à-vis des autorités (?) syndicales qui prétendent leur imposer la grève, leur interdire de travailler dans telles ou telles conditions ou à tel prix. On remarquera aussi que, dans cet exemple, se trouve logiquement impliquée l'existence d'une autorité dans l'association possédant un droit de contrainte sur la volonté de tous les membres de la profession, adhérents on non, et que, par conséquent, cette solution se lie aux théories sur l'organisation professionnelle que nous aurons à contredire plus bas.

On sait que l'Association de la Jeunesse catholique fait hautement profession de se rattacher aux doctrines sociales de M. de Mun. Son organe officiel, les *Annales de l'A. C. J. F.* ont publié le 11 novembre 1911 un article intitulé *La liberté du travail*, à propos des violences criminelles exercées par les syndicats rouges contre les membres des syndicats jaunes réfractaires à leurs injonctions. Le rédacteur veut bien consentir à excuser cette résistance, mais pour cette seule raison que l'extrême nécessité peut autoriser *une dérogation au devoir*, comme elle permet de s'approprier le bien d'autrui dans la mesure indispensable pour y parer. Plutôt que d'être exposés à mourir de faim, les jaunes pouvaient faire acte d'indépendance. Mais ce qui mérite surtout attention, c'est la théorie d'où cette solution découle. Les *Annales* prennent résolument position contre la liberté

du travail. La liberté du travail est un faux principe comme celui de la liberté des cultes. L'Eglise rejette l'un comme l'autre. « Sans doute, l'Eglise ajoute que, dans un état social où la vérité a cessé de rallier tous les esprits, un régime de liberté s'impose, comme une mesure d'absolue nécessité, afin d'éviter la guerre civile et la tyrannie des consciences. Mais, en dehors de cette circonstance anormale, *où l'affirmation nécessaire des principes fait place à la tolérance des faits* (Mais non! la tolérance des faits ne doit jamais faire taire l'affirmation des principes), il ne saurait y avoir de discussion entre les catholiques. » Voilà pour la liberté des cultes. Le rédacteur des *Annales* s'efforce ensuite d'établir une parité complète avec celle du travail; et voici sa conclusion :

Ne cherchons donc pas à *légitimer* l'acte du renard qui se refuse à faire grève *par le faux principe de la liberté du travail.* Sans doute le plus souvent cet acte peut être légitimé par l'état d'anarchie professionnelle où nous vivons, mais on ne doit pas invoquer un *principe faux* qui pourrait désorienter les consciences ouvrières en leur laissant entendre qu'en matière de travail il y a liberté absolue (???) « **et qu'on peut travailler où et quand on veut.** » La contradiction atteint directement Léon XIII dans ses propres expressions. Il faut donc lui appliquer aussi la suite. « **Le libéralisme économique n'est pas d'une autre nature que le libéralisme politique. L'un mène inévitablement à l'autre; et l'un a été condamné par « Rerum novarum », comme l'autre a été condamné par le « Syllabus.** » Voilà donc Léon XIII convaincu d'avoir versé dans le libéralisme économique, dans un libéralisme condamné comme le libéralisme politique, *de même nature,* et contre lequel lui-même aurait porté sentence. C'est de quoi consoler les autres. Voilà aussi avec quelle fidélité les catholiques sociaux interprètent les actes du Saint-Siège. On comprend que cela les justifie amplement de s'arroger le titre d'*Ecole sociale catholique,* parce que seuls ils possèdent la doctrine sociale de l'Eglise!

Mais y a-t-il bien contradiction entre les deux points de vue? Il semblerait, n'est-ce pas? Or, ce serait ignorer, en cette question comme dans les autres que soulève le rapport de M. Durand, les merveilles que l'esprit de conciliation accomplit de nos jours. Au fond, ce n'est qu'affaire de *nuances.* Dans son compte rendu de ce rapport (les *Etudes,* 20 octobre 1912, p. 278), le P. Auzias-Turenne, après avoir expliqué l'approbation pontificale par cette réflexion peu compromettante : « de fait, M. Durand possède bien les encycliques sociales des trois derniers papes », termine en disant : « On peut regretter seulement que certains aient voulu trouver aussitôt, dans l'approbation chaleureuse, mais *générale* (!) — (la lettre du cardinal Merry del Val écrit : *chacune de ses parties* s'y appuie sur de solides principes non moins que sur l'autorité de l'Eglise) — donnée à cette conférence, une condam-

nation implicite et sommaire des *nuances* que la pensée catholique peut comporter en ces matières ».

On s'explique que le rédacteur des *Etudes* qui ne voit là que des nuances, ait protesté contre l'expression de *modernisme social* employée par le P. Fontaine et confirmée d'ailleurs par la lettre d'approbation adressée à celui-ci par le Secrétaire d'Etat. Et si ce ne sont que des nuances, il sera donc sans importance que chacun garde la sienne.

« Certains » n'ont pas pris l'offensive, mais ils ont trouvé dans cette approbation solennelle une réponse de la plus haute valeur aux accusations de libéralisme dont ils étaient l'objet. Elle n'est point « sommaire », comme le disent les *Etudes*, puisqu'elle porte sur chaque point, et, laissant de côté le mot de condamnation que personne n'a prononcé, il faut bien que les catholiques sociaux, groupés autour des Semaines sociales, de Mun et du marquis de La Tour-du-Pin, se résignent, s'ils ne veulent pas se boucher les yeux et les oreilles, à voir dans cette approbation un avertissement « implicite » en effet, mais très clair et bien intentionnel. Le Saint-Siège agit avec eux comme il fit avec le Président de l'*Action libérale* après le discours du Saint-Père sur l'attitude politique des catholiques, lors de la béatification de Jeanne d'Arc. M. Piou avait, peu après, prononcé à Lyon un discours à grand effet pour soutenir que rien n'était changé dans les directions pontificales. Par ménagement pour un homme dont le zèle avait été longtemps apprécié, on ne lui infligea point de désaveu direct. Mais, quinze jours après, le Secrétaire d'Etat adressait une approbation retentissante au colonel Keller qui venait de prendre une position tout opposée à celle de M. Piou. Chacun comprit. Il en est de même aujourd'hui. Semaines sociales et catholiques sociaux font sonner bien haut qu'ils marchent d'accord avec toutes les directions de l'Eglise et s'en donnent pour les organes presque attitrés; le Saint-Père couvre de son approbation la plus formelle un exposé de doctrines qui contredit le leur sur nombre de points importants et manifeste explicitement le désir que cet exposé soit « divulgué et vulgarisé ». C'est ici encore une façon de dire : à bon entendeur, salut.

Je me suis laissé entraîner. Revenons sur un mot de l'article des *Annales*. Professer le principe de la liberté du travail donnerait à entendre qu'on en admet la liberté absolue. Cela se retrouve aussi dans les dernières lignes citées de M. Le Gouvello. D'après lui, il n'y aurait même pas d'autre explication. C'est là une autre infirmité de logique. M. Le Gouvello et le P. Albert ne semblent pas capables d'admettre qu'on puisse reconnaître à la liberté du travail la valeur d'un droit naturel sans être partisan de la liberté absolue du travail. Comment pourrait aboutir une discussion avec des raisonnement de cette... envergure? « Le droit naturel dont on nous menace, écrit le P.

Albert, est un droit qui s'applique aussi à la société. Si celle-ci doit souffrir de la liberté du travail, il est peu probable que le droit naturel sacrifie la société à l'individu » (p. 199). Sans doute, mais je lui demanderai s'il est plus probable qu'il sacrifie l'individu à la société. Que les droits aient leurs limites, que les intérêts divers entrent en composition, qui, parmi nous, le discute? Il arrive aussi que le droit est invoqué en faveur d'abus qu'on se plaît à rechercher : l'abus est une erreur et un tort; prouve-t-il contre l'existence du droit? Le P. Albert me demande, par exemple, si les paroles de Léon XIII nous obligeraient à subir sans aucune opposition l'envahissement de la main d'œuvre chinoise (p. 262). Je comprendrais qu'il adressât cette question aux partisans du laisser-passer et du laisser-faire absolu; mais j'attendrai pour y répondre qu'il dise ce qui l'autorise à me la faire.

Enfin, le P. Albert dit encore ne pouvoir comprendre que les paroles précitées de Léon XIII consacrent, comme je l'ai écrit, la pleine et entière liberté syndicale (p. 199). Je crois pourtant qu'il faudrait désespérer de démontrer une chose à quelqu'un, si la pleine liberté pour l'ouvrier d'adhérer ou de n'adhérer pas aux syndicats ne s'en déduit pas avec évidence.

Mais il faut revenir sur le rapport de la liberté du travail et des autres questions économiques qui se trouvent actuellement posées avec la théologie et le droit naturel.

« La théologie, reine des sciences, et le droit naturel habituent à prononcer des verdicts vrais dans tous les temps et dans tous les lieux, dans toutes les civilisations. C'est l'absolu et nous sommes dans le relatif. » Je suis bien persuadé que la pensée du R. Père n'a pas été de poser une antithèse entre l'absolu des principes et le relatif des situations. Elle est pourtant dans l'expression, surtout vu le contexte, et c'est fort regrettable, car, sans que l'auteur s'en doute, celle-ci le rapproche des théoriciens qui, tout en se flattant de parler en catholiques, se rencontrent eux-mêmes avec les sociologues libres-penseurs dont le système supprime le fondement de la morale et du droit.

Pour eux, le droit positif, sous toutes les formes qu'il revêt, évolue en dehors du droit naturel. Ces catholiques professeront, tant que vous voudrez, qu'il y a un droit naturel, mais en quoi consiste-t-il au juste? Ils n'en savent rien. Autant qu'on peut en juger par leurs déclarations, ce droit naturel consisterait en quelques principes rationnels qui se rencontrent à l'origine du droit positif sans doute, comme ils sont à l'origine de la philosophie, et, à le bien prendre, dans toutes les sciences. Mais que peuvent ces axiomes de sens commun pour régler les relations sociales, aujourd'hui surtout qu'elles sont si complexes? Ils oublient seulement, comme on pourrait le

conclure aussi des paroles précitées, qu'en matière de droits et de devoirs, le relatif est toujours dominé par l'absolu, et que ces principes ne sont pas d'ordre purement rationnel, ou, du moins, que la raison humaine ne peut s'éloigner de la raison divine. Les principes du droit naturel ont une base religieuse indispensable, la loi éternelle, Dieu même, qui leur confère le caractère d'absolu et leur conserve la même valeur, la même vérité, la même autorité « dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les civilisations ».

« Messieurs, disait récemment un professeur de droit dans un Institut catholique à ses élèves, dans sa leçon d'ouverture, je vais vous dire une chose qui vous surprendra dans cette enceinte : il n'y a pas de droit naturel ». C'est à cela que revenait aussi la théorie de M. Charles Boucaud, qui appartient également à nos Universités catholiques (1). Selon lui, la notion du droit naturel, immuable, universel, nécessaire, d'une nécessité morale, serait « purement logique et *a priori*. calquée sur une nature *idéale*, non existante, si ce n'est dans le cerveau métaphysique (?) des philosophes. » Il s'agissait de substituer au point de vue *statique* le point de vue *dynamique* et de découvrir par cette méthode un droit naturel *expérimental*. M. Boucaud ne voulait pas reconnaître à l'origine du droit naturel et lui servant de principes, ces idées *nécessaires, identiques, universelles*, procédant de l'essence même des hommes et des choses. Ç'eût été trop *statique*. « Le droit n'est pas quelque chose d'immobile et de rigide. C'est une *vie* qui se développe et se consume avec le temps; ou, pour employer le langage mathématique, le droit est *fonction du temps* » : ce qui signifie que les prescriptions législatives, quelles qu'elles soient, sont le produit *fatal* des circonstances, du milieu, des influences ambiantes, etc... « C'est l'absolu, et nous sommes dans le relatif. » A coup sûr, on ne peut nier l'action des circonstances sur le développement des institutions et du droit. Mais ce n'est là qu'un facteur secondaire et une explication insuffisante. Il est un autre facteur beaucoup plus important, dont ces théoriciens ne font pas ressortir le rôle. C'est la liberté humaine. Non, le droit naturel n'est pas fonction du temps, mais de la raison et de la nature en ce qu'elle a de plus essentiel et de plus fondamental. Non, le droit positif des peuples, à quelque stade de l'existence qu'ils les édictent, n'est pas simple fonction du temps; il est avant tout le produit de leur libre arbitre, éclairé par les principes du droit naturel et déterminé par le sentiment de leurs propres besoins, par l'intelligence de leurs légitimes intérêts. La vraie explication de cette variabilité du relatif sous la dépendance de l'absolu, est dans la disposition de l'éternelle sagesse à l'égard de la liberté humaine.

Il y a une loi universelle et éternelle qui est en Dieu, et de la-

1. Qu'est-ce que le droit naturel? — Cette brochure fait (naturellement) partie de la collection *Science et Religion*, éditée par Bloud, Paris, 1906.

quelle découle sans exception toute loi juste, conformément à cet oracle de la divine Sagesse : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt* (Prov. VIII, 15). Deux grands fleuves découlent de cette source, deux *codes* suprêmes et immédiatement divins, ceux-là, rédigés par Dieu même où sont énumérés tous les objets que la volonté humaine, pour obéir à Dieu, doit fuir ou rechercher : le code *de la loi naturelle* et le code de *la loi révélée*, le code de *la raison* et celui de *la foi*.

Le dernier article du code de la loi naturelle pourrait se formuler ainsi : « Je délègue aux hommes tout pouvoir d'ajouter aux présentes lois, de les développer, d'en déterminer autant qu'il sera nécessaire les applications, sous la condition absolue qu'aucune de mes volontés ici exprimées ne sera jamais contredite. » De là est sorti le code humain de toutes les lois civiles.

Un article analogue termine le code de la loi révélée. L'Eglise est investie par le Christ, Fils de Dieu, du pouvoir d'ajouter, de développer, d'appliquer les prescriptions essentielles de la législation divine révélée, et en plus, par sa mission suprême surnaturelle, d'interpréter authentiquement, en cas de besoin, le code naturel, conformément aux exigences de la sanctification et du salut des âmes. Outre cette prérogative, elle a, dans ce double domaine, une infaillibilité qui manque à la raison humaine, c'est-à-dire à l'autorité publique dans les sociétés civiles.

Voilà comment se rattachent à la loi éternelle, à Dieu, au moyen de ces deux grands canaux, toutes les communications de la volonté divine aux hommes par les lois.

Comme le code divin de la loi naturelle renfermait les prescriptions qu'il nous était absolument nécessaire de connaître et d'observer, Dieu en imprime régulièrement un exemplaire dans tout homme qui naît en ce monde. Point besoin d'aller à l'école pour le lire. « *Ea lex non inscribitur, sed innascitur, nec aliqua præcipitur lectione, sed profluvio quodam naturæ fonte in singulis exprimitur* » (S. Ambros. Epist. I, q. ep. 71). Les articles de cette législation rudimentaire sont peu nombreux et parfois assez vagues. C'était grande sagesse qu'il en fût ainsi. Il fallait laisser à l'industrie libre de l'homme le soin et le mérite de multiplier ultérieurement les canalisations utiles; il fallait surtout n'inscrire dans sa conscience que le minimum de préceptes compatibles avec toutes les situations infiniment différentes où elle pouvait se trouver, depuis l'état sauvage jusqu'à la civilisation la plus raffinée. Vagues ou du moins très généraux dans leur portée universelle, certains préceptes de la loi de nature devaient laisser une place suffisamment large aux nuances plus précises d'interprétation que le développement des idées et des œuvres humaines pouvait rendre nécessaires dans l'avenir. Les lois civiles — j'entends les lois justes — ne sont rien autre chose qu'une disposi-

tion raisonnable (*ordinatio rationis*, conforme à la loi naturelle) destinée, dans la pensée du législateur, à réglementer, pour le plus grand bien social, une matière où les abus sont à craindre, où l'homme livré à lui-même risquerait de faire trop de faux pas. « Les lois civiles, dit Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*, qui tirent leur valeur de la loi naturelle, quand elles sont justes... *Leges autem civiles quæ, quum justæ sunt, virtutem suam ab ipsa lege naturali ducunt* »; et encore : « Les sociétés civiles ont été instituées pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir : *Est autem ad præsidium juris naturalis instituta civitas non ad interitum.* » Et la loi civile ne fait autre chose que d'apposer sur certains objets, vierges jusque-là d'étiquettes indicatrices, l'estampille d'autorité officielle qui doit désormais caractériser leur moralité. Et toujours elle présente ces deux notes : ordre d'une volonté supérieure directrice, et conformité avec la raison naturelle, c'est-à-dire prolongement de la loi naturelle en même temps que de son caractère divinement obligatoire.

Qu'appelons-nous donc le *Droit naturel?* Le Droit naturel a pour objet *l'ensemble des droits et des devoirs qui découlent de la loi naturelle.* Plus que jamais, dans le chaos des faits d'ordre social, juridique, politique, international, amoncelés par les chercheurs de toute école, et dans la cohue de toutes les opinions les plus disparates sur le caractère moral de ces faits, c'est au droit naturel qu'il faut demander la lumière pour voir clair dans ces faits, et les principes qui permettent de juger ces opinions. Si le droit naturel procède, comme son nom l'indique, de la nature des êtres qu'il régit, il faudra bien reconnaître que ses règles essentielles ne sauraient changer, pas plus que la nature humaine elle-même. Sans doute, ce triple caractère de nécessité morale, d'universalité et d'immuabilité s'applique exclusivement à ses préceptes primordiaux, et non aux prescriptions secondaires qui en dérivent. De fait, ces dernières subissent des dérogations légitimes, nécessitées par les circonstances, ou bien encore reçoivent des applications très diverses (1). Si le droit naturel admet en ce sens des modifications ou changements, c'est, comme l'enseigne saint Thomas (1a 2ae, q. 90, a. V), par additions ou par les déterminations plus précises et plus détaillées des principes, mais jamais par soustraction, en ce sens qu'une chose qui aurait fait partie de la loi naturelle s'en trouverait retranchée. Le droit naturel régit donc l'ensemble des lois et des institutions qui constituent le *Droit positif* des peuples. Il est à la base de toutes les formes de ce droit, les pénétrant, les inspirant dans toutes leurs prescriptions essentielles,

1. En ce sens seulement, qui est bien d'ailleurs celui de l'auteur, peut s'accepter cette formule plus ou moins heureuse d'un correspondant du *Nouvelliste :* « Le droit naturel est fécond, souple et progressif comme la vie ».

éclairant ainsi le droit *individuel*, le droit *social*, le droit *civil et politique*, le droit *familial*, le droit *international*.

Telle est, brièvement, la philosophie des lois d'ordre purement civil et temporel.

Il en est exactement de même, proportions gardées, dans l'ordre de la révélation surnaturelle, du code de la *loi nouvelle* évangélique et des mille ramifications législatives « humaines » qui en dérivent. Du code surnaturel de *la foi* découlent tous les codes ecclésiastiques possibles, tout comme les codes civils découlent du code de *la raison*, et, pour les deux ordres, toute loi juste en ce monde, c'est-à-dire conforme à la raison ou à la foi, remonte finalement à la loi éternelle, à Dieu, dont elle procède par l'intermédiaire de la nature ou de la révélation.

Mais ce serait une erreur de croire au parallélisme indépendant des deux sources de morale, naturelle et surnaturelle, des deux codes de la raison et de la foi. Le second suppose le premier, le conserve, mais l'épure, le complète et le transforme. Dès le premier instant de l'élévation de l'homme à la fin surnaturelle, il n'y a plus pour lui de fin dernière naturelle possible. La morale naturelle reste bonne, mais elle est trop courte.

Autrefois, Dieu avait parlé au peuple juif : *Olim locutus est per prophetas*, au Sinaï, par la promulgation du Décalogue, résumé substantiel des plus nécessaires préceptes de la loi de nature, et souvent, depuis, par ses prophètes, ses représentants, autorisés dans la conduite journalière du peuple privilégié. Mais tout cela n'était que préparation. C'est par son Verbe qu'il a voulu nous parler à l'heure marquée dans sa Providence éternelle pour l'Incarnation : « *Novissime locutus est nobis in Filio.* » Sans détruire son premier code naturel, ni le contredire en aucune façon, il nous a ouvert de nouvelles voies de salut, il a promulgué des lois inconnues jusque-là et dont l'observation devait assurer à l'homme, non plus seulement une fin dernière naturelle, comme celle de la raison pure, mais la participation sublime de sa nature Trine et la consommation infiniment transcendante de notre félicité.

Ce second plan qui, à vrai dire, s'était déjà en principe superposé au premier dans sa pensée éternelle d'amour pour l'humanité, entraînait nécessairement, au moment de sa pleine exécution, tout un système de dispositions ou lois aptes à en assurer la réalisation, toujours sans froissement de la liberté humaine. De ce chef, il s'est donc trouvé que beaucoup d'objets de nos puissances, surtout de notre volonté, jadis indifférents, sont devenus sous l'autorité du Christ et de son Eglise, moraux, d'une moralité surnaturelle, obligatoire. La présence du Christ au milieu du monde et l'économie de la vie surnaturelle abondamment répandue sur la terre ont amené le Rédempteur à formuler dans un code inédit les expressions sacro-sain-

tes de ses volontés sanctifiantes, sous formes de préceptes qu'on appelle évangéliques. Mais, tout comme Dieu créateur, dans la loi de nature, Dieu Rédempteur, pour la même raison de sagesse prévoyante, c'est contenté d'inscrire dans ce code les lois « essentielles » qui devaient pour ainsi dire assurer la charpente de son œuvre, laissant à son Vicaire, à son Eglise, à tous les dépositaires de l'autorité hiérarchique, le soin de les multiplier quand les circonstances le rendraient nécessaires (1).

En définitive, le développement logique et les multiples applications du droit naturel universel, obligatoire et immuable dans ses principes, se trouvent donc placés sous le contrôle de l'Eglise. C'est à ses lumières, à son jugement qu'il faut s'en rapporter, lorsque, dans la mêlée des intérêts d'ordre différent, comme il peut arriver, par exemple, entre le droit individuel et le droit social, il s'agit de déterminer si telle ou telle disposition de la loi civile serait conforme au droit naturel. Lors donc que le Chef de l'Eglise enseigne, contrairement à la tyrannie syndicale, comme un « grand devoir », non pas particulier, mais universel, de respecter la liberté individuelle du travail, nous en concluons qu'elle est un principe de droit naturel — ce qui ne signifie aucunement qu'elle ne peut supporter aucune restriction — mais seulement que, si le droit naturel ne subordonne pas la société à l'individu, comme le dit le P. Albert, il ne subordonne pas davantage, moins encore, l'individu à la société.

Il serait même facile, s'il ne fallait mettre un terme à la discussion sur ce point, d'apporter une justification fondamentale de ce principe, au risque, il est vrai, de passer encore pour *individualiste*.

On pourrait fonder la liberté du travail sur le devoir du travail. Le devoir du travail n'a pas seulement, dans les intentions de la Providence divine, pour premier but, de nous fournir les subsistances nécessaires à notre vie, car alors il cesserait dès que ces subsistances sont assurées. Le besoin de nous les procurer par le travail est le *stimulant*, et, par suite, le *moyen* dont se sert généralement la Providence pour faire accepter la loi du travail. Mais cette loi a une portée plus haute. Le devoir du travail a pour but de développer et d'exercer nos facultés dans une série d'actes honnêtes, conformes à notre fin. Or, comme tendre à sa fin est un *devoir personnel*, choisir et employer à cet effet les moyens honnêtes, qui nous permettent de le remplir d'une manière sûre et avec tel degré de perfection librement voulu est un *droit personnel*. Sauf les exceptions répondant aux strictes exigences d'un devoir social (nous savons maintenant que ce n'est pas le cas), les hommes ont reçu de Dieu le droit personnel de travailler selon leurs préférences personnelles, comme ils tiennent de lui le devoir personnel de tendre librement à leur fin. Il ne faut donc pas seulement reconnaître la liberté du travail, parce

1. Voir l'*Ami du Clergé*, 5 octobre 1899.

que cette liberté en augmente la fécondité, par la puissance plus grande de l'initiative, de l'énergie et de la persévérance individuelle — sources intarissables de toute richesse et de tout progrès (1); — mais, parce que cette liberté est un *droit personnel* qui découle du devoir personnel qu'a l'homme de remplir sa fin et du droit personnel qu'il a de n'y dépendre d'une manière absolue que de Dieu seul. *Le considérant du droit personnel l'emporte sur le considérant de l'utilité sociale* (2).

Mais voilà qui paraîtra bien suranné ou bien nouveau, selon le point de vue, à ceux qui, consciemment ou non, subissent l'influence du modernisme social, qui, à ces dogmes moraux et sociaux immuables : justice et charité dans l'ordre du travail, de la propriété, de la famille, de la société publique, posés par le Décalogue et par l'Evangile, et résumant tous nos devoirs et tous nos droits, substituent un seul dogme : les droits et l'omnipotence de l'être social, de l'abstraction sociale, de la société, de l'association professionnelle ou publique, qui tend à prendre dans le monde la place de Dieu, et selon lequel chaque membre de la société, chaque atome impondérable de cette poussière humaine, en vertu du dogme de l'égalitarisme, est à la fois réduit à rien et peut se considérer orgueilleusement comme étant tout, puisqu'on lui affirme qu'il est égal à chacun des autres (3).

LES RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LA MORALE ET LE DROIT NATUREL. — D'après la doctrine exposée par M. Durand, la liberté du travail est un corollaire de la loi de la valeur du travail qui, elle-même, découle de la loi de l'offre et de la demande. Celle-ci n'est pas « une loi morale imposée à notre conscience, mais une loi naturelle, physique et mécanique »; « elle n'en est pas moins une loi providentielle, souverainement sage et bienfaisante. » Cette même loi qui proportionne la production aux besoins règle la valeur du travail,

1. L'édit d'abolition des corporations par Pie VII dans ses Etats serait à méditer à ce point de vue. Le motif décisif de la mesure est exposé dans un considérant d'une portée générale et d'une grande profondeur de vues : « Une institution qui enchaîne de toutes manières le génie de l'industrie et qui tient de sa nature à diminuer le nombre des fabricants, des artistes, des vendeurs, ne semble pas s'adapter à la réforme que nous voulions faire de l'ancienne législation économique de nos domaines, pour le bien public ». *C'est la liberté qui perfectionne le travail et provoque l'émulation;* cette émulation s'exerce toujours *à l'avantage des consommateurs et du peuple...* » Quoi de plus net et de plus vrai que ce principe général, ce qui n'exclut pas les compléments et les correctifs de détail! (Castelein, *Droit naturel*, p. 405). Les corporations sont demeurées abolies dans les Etats pontificaux durant soixante-dix ans. — Nous n'avons pas besoin de répéter que nous sommes partisans de leur rétablissement, à la condition qu'on n'en renouvelle ou n'en aggrave pas les abus.

2. *Le Droit naturel*, par le P. Castelein, p. 132.

3. *Autour du modernisme social*, par M. l'abbé Gaudeau, p. 61

elle tend vers un équilibre désirable : à faire monter les salaires jusqu'à ce qu'aucun patron n'ait plus avantage à augmenter le nombre de ses ouvriers, à les faire baisser jusqu'à ce qu'aucun ouvrier ne soit sans travail. « La nature ne détermine pas la loi de la valeur par une loi morale, elle l'impose de force. La valeur est ce qu'elle résulte des besoins, comparés aux moyens de production. La Providence en a ainsi disposé. » Ces propositions et d'autres semblables, comme de dire que la justice n'a rien à voir dans la loi de l'offre et de la demande, reviennent évidemment à soutenir que la science économique, qui a pour objet l'étude de ces phénomènes et d'autres analogues, ne relève pas en ces points du droit naturel et de la morale, puisque la morale et le droit naturel y sont étrangers. C'est ce que la *Critique du Libéralisme* avait précédemment avancé, non sans soulever des critiques. Elle pourrait s'abriter simplement derrière l'approbation si complète, donnée à M. Durand. Mais, puisque M. Le Gouvello revient à la charge, arrêtons-nous un moment à voir comment il s'entend à faire progresser une discussion.

Il tient beaucoup à nous prendre en flagrant délit de libéralisme économique, M. Le Gouvello, et, après tout, nous n'avons pas le droit de nous y opposer, mais nous avons celui de lui demander de ne pas revenir à la charge en escamotant les arguments.

Il avait déjà critiqué dans la *Revue catholique et royaliste* cette thèse affirmée par M. Rambaud dans son article « Les vraies limites de la question du libéralisme » provoqué par l'accusation de libéralisme économique lancée contre les catholiques qui repoussaient la loi sur les retraites ouvrières (1). L'éminent économiste affirmait qu'il y a une science économique à laquelle religion et morale ne tracent pas sa route. Le directeur de la *Critique* fit une première mise au point des objections (2). Plus tard, ces mêmes objections ayant été reprises avec plus de poids dans une autre revue, j'y ai fait réponse plus nettement, en appendice d'un article sur une chronique sociale du marquis de La Tour-du-Pin (3), parue dans la *Revue catholique et royaliste*. La *Critique* professait hautement, comme elle l'avait fait dès la première heure, le droit de la morale et du droit naturel d'être écoutés en économie politique toutes les fois qu'ils prennent un contact réel avec elle. La question était de savoir s'il y a contact dans tout le domaine de celle-ci. Nous le nions, en rappelant une distinction à faire entre l'*art* de l'économie politique, ou l'application de ces lois dans l'ordre des actes humains, et la *science* proprement dite qui a pour objet la connaissance, l'étude de ces lois, qui, selon nous et selon M. Durand, ne reçoivent aucune lumière du droit naturel et de la morale et sont, au sens absolu du mot,

1. Voir notre numéro du 15 octobre 1911.

2. Un mot à propos du libéralisme économique, 15 novembre 1911.

3. 1er septembre 1912.

des phénomènes économiques. Il y avait donc une distinction à faire entre l'*ordre économique* embrassant sous cette désignation générale la science et l'art, la connaissance théorique et les applications pratiques, et la *science* proprement dite, bornée à la découverte et à la constatation de ces phénomènes. Au premier sens, l'économie politique relève évidemment de la morale et du droit naturel, mais non dans le second. Et, comme on insistait en disant que ces phénomènes se meuvent dans l'ordre humain, comprennent des *actes humains* au sens classique du mot et qui, par conséquent, ne peuvent être conçus et accomplis qu'en fonction du droit naturel, de la morale, nous répondions que c'était justement là confondre la pure détermination des phénomènes économiques avec les applications de cette connaissance dans l'ordre des actes humains. Pour établir la valeur de cette distinction, nous énumérions les huit ou dix premiers termes d'une série indéfinie de questions de science économique, auxquelles, de toute évidence, le droit naturel et la morale sont absolument étrangers.

Je rappellerai seulement deux de ces exemples.

En industrie, avec un capital et un personnel doubles, a-t-on une production égale, inférieure ou supérieure ou double? (Loi du rendement progressif : plus du double de produit). — La morale et le droit naturel influent-ils sur ce résultat ou ont-ils quelque chose à lui opposer?

En agriculture, faut-il admettre cette loi ou bien, au contraire, (loi des *diminushing returns*, Stuart Mill) récolte-t-on moins quand on double son capital et son travail? — Pour quelle solution penchent le droit naturel et la morale?

Et l'on offrait d'énumérer cent autres questions.

C'est à ce point de la discussion que M. Le Gouvello fait sa rentrée, en déployant un zèle remarquable. Il écrit un article dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 octobre; il ramène la question dans sa deuxième lettre au *Nouvelliste de Bretagne* (9 octobre), et, quoique M. l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique*, ne le nomme pas en reproduisant dans sa livraison du 25 octobre une lettre qu'il a reçue, M. Le Gouvello ne cherchera pas à le nier, c'est encore de lui qu'est cette lettre. Il s'agit toujours de cette affirmation scandaleuse qu'il y a une science économique à laquelle la religion et le droit naturel ne tracent point sa route.

Encore une fois, je ne lui conteste pas le droit de discuter, mais il me sera permis d'opposer ma logique à la sienne. Je veux d'ailleurs mettre sur le compte des défaillances de celle-ci, des manières de raisonner ou de présenter les choses qu'il faudrait sans cela taxer plus durement.

Je n'en voudrais pour exemple que les premières lignes de son article de la *Revue catholique et royaliste*, dont nous avons à parler. « Je ne sais pas si le marquis de La Tour-du-Pin répondra à l'article

de la *Critique du Libéralisme* du 1er septembre qui vise et attaque ses doctrines sociales ». Qui n'a pas lu le dit article croira que la *Critique* a pris l'offensive et ne pourra soupçonner qu'au lieu d'attaquer, elle répliquait contre les invraisemblables imputations du marquis de La Tour-du-Pin, accusant son directeur et celui de la *Foi catholique* d'être des individualistes de la suite de Rousseau. Mais passons.

M. Le Gouvello cherche donc à renouveler la discussion sur la proposition qui l'avait tant ému. Qu'avait-il à faire? S'emparer des exemples proposés et montrer, s'il le pouvait, qu'ils ne sont pas indépendants de la morale et du droit naturel. Il rappelle bien la distinction que nous avions posée, mais quand il s'agit d'y répondre, voici comment il s'en tire : « Suivent quelques problèmes de la science » économique, qu'il serait trop long de présenter ici, mais qui me » paraissent *une analyse sans synthèse;* car si on veut les résoudre » avec l'homme, c'est-à-dire les appliquer à l'*ordre économique,* on » tombe sous la loi morale, et si on les étudie sans l'homme, j'avoue » ne pas en saisir la solution pratique » (p. 272). Après quoi, M. Le Gouvello conclura de nouveau que c'est « ouvrir la porte à toutes les passions, si l'on vient dire au public que les *problèmes économiques* peuvent se résoudre sans recourir à la religion et à la morale. » Et dans sa simplicité, le public traduira-t-il autrement que moi la proposition : Il y a une économie libérale parfaitement orthodoxe qui se meut dans un cercle où religion et philosophie se refusent à lui tracer la route? C'est ainsi que recommence la chanson du petit navire.

Cette proposition avait été suffisamment expliquée pour que M. Le Gouvello n'eût plus le droit de s'en faire de nouveau une arme. Il n'avait surtout pas celui de la reprendre en passant à côté de la réponse. Celle-ci lui paraît une analyse sans synthèse. M. Le Gouvello refuserait-il de reconnaître une valeur synthétique à l'enchaînement de ces propositions qu'il était superflu de formuler devant le lecteur? Si l'analyse successive des phénomènes qui constituent l'objet de la science économique révèle que chaque terme de la série est indépendant de la morale et du droit naturel, on devra conclure que cette indépendance convient à la science elle-même. Or, il en est ainsi. Donc, Nous avons présenté une esquisse de cette analyse, en quoi devait consister la preuve de la mineure. M. Le Gouvello juge superflu de s'y arrêter, — tant il est vrai que ceux qui n'ont pas subi l'influence regrettable d'une longue formation théologique ont naturellement plus de goût pour la méthode expérimentale et l'étude des faits — cette analyse est à ses yeux non avenue, et cela pour la raison qu'il n'aperçoit pas la synthèse! Cela lui permet de recommencer sa chanson.

Elle s'agrémente cette fois d'un nouveau couplet bien joli. Rappe-

lant la lettre très élogieuse que Léon XIII fit écrire à M. Rambaud pour ses Eléments d'économie politique, j'avais dit : Ce n'est pas pour avoir distingué, comme on l'a vu, la *science économique* proprement dite et l'économie politique dans l'acception la plus générale du terme *(ordre économique)* que M. Rambaud aura démérité des éloges que Léon XIII a donnés à sa doctrine. Sur quoi M. Le Gouvello écrit : « Ces éloges ne peuvent s'adresser à la *science économique,* puisque » cette science échappe à toute considération morale et religieuse, et » que l'enseignement de l'Eglise est renfermé dans la morale et dans » la religion. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'Eglise ne condamne » pas la *science économique,* ou si on le préfère, la *considération abs-* » *traite des phénomènes économiques.* Je serais donc bien osé de la » condamner. Et vraiment cela n'a point été mon intention » (p. 272). La science économique l'échappe donc belle, du côté de M. Le Gouvello, ce qui est quelque chose, et, ce qui serait plus grave, du côté de l'Eglise. Mais ce « tout ce qu'on peut dire » n'a-t-il pas bien l'air d'une synthèse sans analyse, beaucoup moins recevable encore qu'une analyse sans synthèse? L'approbation de Léon XIII ne s'adressait pas à la science économique, sans doute; mais M. Le Gouvello veut-il mieux marquer qu'elle s'adressait au savant? Etait-ce au savant sans sa science? Serait-ce pas plutôt que le Pape louait en lui la science et l'art, la connaissance approfondie des lois qui régissent les phénomènes et la doctrine de l'auteur sur leurs conséquences pratiques dans l'ordre humain, dans la solution des problèmes?

Ce dernier mot me ramène à l'embarras que M. Le Gouvello témoigne dans ses premières lignes et qui lui est commun avec le P. Albert. « Si on veut les résoudre (ces problèmes qu'étudie la science) avec l'homme, c'est-à-dire les appliquer à l'ordre économique (autrement dit : si l'on passe de la science à l'art, de la considération abstraite du phénomène à sa répercussion dans les actes humains). on tombe sous la loi morale » : c'est justement sur quoi nous sommes tous d'accord. « Si on les étudie sans l'homme, j'avoue ne pas en saisir la portée, pratique » : ni moi non plus. Mais quelle solution pratique M. Le Gouvello demande-t-il aux lois de la chimie qui déterminent les effets de la combinaison des corps? La chimie est-elle pour cela une science inutile et fausse? Une portée pratique, ces lois en auront une le jour où, par exemple, on en emploierait de connaissance pour empoisonner quelqu'un. Ici, l'application de la science tombe sous la morale, mais non la chimie elle-même. De même pour la science économique qui étudie quelles combinaisons produisent les phénomènes de son ordre. Refuser de comprendre qu'elle puisse déterminer ces combinaisons sans que les actes humains, et par conséquent la morale y soit incluse, équivaut à ne pas admettre la science de la chimie ou de la mécanique sans son application « sans l'homme »; en un mot, à rejeter toute distinction entre la science

et l'art. Mais que serait l'art sans la science? Cela explique que ni M. Le Gouvello ni l'Eglise n'osent la condamner.

(A suivre.) Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

« LE BON JEUNE HOMME »

C'est M. l'abbé Beaupin qui va vous en faire le portrait, tel qu'il le dessine dans *A travers la vie, Silhouettes et Croquis*, page 136, d'un crayon leste, léger et piquant (1).

« Connaissez-vous le bon jeune homme?

» Son portrait?... Rien de remarquable : ni borgne, ni boiteux, ni bossu... ni beau, ni laid... ni grand, ni petit... il est quelconque... et pourtant, quand il passe, tous les rideaux des bourgeoises demeures frissonnent et les mamans prévoyantes, le désignant du doigt à leurs demoiselles, prophétisent gravement :

— Voilà le mari qu'il te faudrait!... C'est un bien bon petit jeune homme.

» Son caractère?... Il boit peu et ne fume pas... il fait ses Pâques, porte un cierge derrière le Saint-Sacrement, les jours de processions; il fréquente régulièrement le patronage... ceux qui risquèrent, derrière le mur de sa vie privée, un indiscret coup d'œil, n'ont rien découvert en lui qui fût digne d'être transmis à la postérité... c'est pourquoi, quand il passe, tous les messieurs bien pensants le saluent d'un sourire et, branlant en mesure leur chef vénérable, ils murmurent entre eux :

---

1. Un in-12 de VI-216 pages; Lethielleux, Paris, 1910, publié sans *Imprimatur*.

La *Critique du Libéralisme* s'est déjà occupée de M. Beaupin dans un excellent article de M. Paul Talliez, *l'Apostolat démocratique de M. l'abbé Beaupin*, 15 août 1910, et dans une incisive et forte étude de notre éminent directeur, M. l'abbé Barbier, *Une retraite de dames au « Sillon »*, 15 avril 1911. Mais l'orateur de la « retraite de dames », en 1906, l'auteur de *Pour être apôtre*, n'a point changé d'esprit, malgré la condamnation du *Sillon*, et c'est pour ce motif qu'on critique ici un ouvrage trop répandu dans les cercles, dont il a scandalisé nombre de membres. Non pas, certes, que tout soit blâmable dans ces *Silhouettes et croquis* : la plupart même seraient bien enlevés, n'était « l'esprit démocratique » qui les anime et qui fait dire à l'auteur : « Le peuple, ce n'est pas la tourbe des voyous et des ivrognes, ce sont tous les honnêtes gens qui ont du cœur et veulent vivre et penser ». — Pardon : le peuple, c'est tout le monde, riches et pauvres, et si dans le peuple il y a « d'honnêtes gens », il y en a aussi de malhonnêtes; si c'est exagérer que de définir le peuple « la tourbe des voyous et des ivrognes » c'est exagérer aussi que de n'y voir que « les honnêtes gens qui ont du cœur et veulent vivre et penser ». Combien sont-ils, ceux-là? Et comme le peuple réduit à eux, serait le petit nombre!

— Voilà le fils qu'il nous faudrait!... C'est un bien bon petit jeune homme ».

Vous trouverez, comme tout honnête catholique, que les « papas bien pensants » et les « mamans prévoyantes » ont joliment raison de désirer pour fils ou pour gendre un jeune homme si franchement chrétien et pratiquant, donnant le bon exemple au patronage, à l'église, sans aucun lâche respect humain, et sans qu'il y ait la moindre tache publique ou secrète dans sa conduite exemplaire, édifiante. Une telle conduite est si rare par le temps qui court dans nos villes et même dans nos campagnes, qu'on ne saurait trop estimer le jeune homme qui en offre le consolant spectacle et promet d'être un excellent père de famille.

Eh bien! pas du tout : écoutez M. l'abbé Beaupin, ex-sillonniste, ex-directeur spirituel des sillonnistes, et, aujourd'hui, grand conférencier de journées diocésaines, collaborateur très assidu de la *Revue pratique d'apologétique* où il traite avec abondance des questions morales. écoutez-le qui dit son fait à notre « bon jeune homme » que couvent du regard « les mamans prévoyantes » et les papas « bien pensants ».

« Votre bon petit jeune homme, écrit-il sans sourciller, nous l'avons assez vu; moi, *j'en ai plein les dos de lui* » (1).

Ah!! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

A vous dire vrai, je le trouve un peu « moule ».

Pourquoi pas mufle?

J'ai essayé de causer avec lui : il ne sait rien!

Eh quoi! c'est ne rien savoir que de savoir son métier, de connaître et pratiquer sa religion, la science des saints, *scientiam sanctorum*, au dire de l'Ecriture!

Il est employé de commerce, n'est-ce pas? Eh bien! je lui ai demandé s'il faisait partie d'un syndicat; il m'a considéré avec épouvante, je crois bien qu'il m'a pris pour un socialiste.

Si l'abbé Beaupin ne l'est pas, les quatre cinquièmes des syndicats le sont, et notre « bon jeune homme » fait bien de rester en dehors de ces syndicats rouges, qui ne sont que des instruments de lutte contre le patron et le capital. D'ailleurs, n'être point syndiqué même à un syndicat jaune, n'est pas du tout une tare, conférant le droit à un prêtre de dire qu'un employé non syndiqué *ne sait rien*.

« Votre bon petit jeune homme!... il a une tête de donneur d'eau bénite; je n'ai pas de grief particulier contre les donneurs d'eau bénite (que serait-ce, grand Dieu! si vous en aviez? puisque, sans en avoir, vous l'écrivez) : mais ils ont *l'air visqueux; ils sentent le moisi*, et moi, j'aime la lumière, le plein soleil et la bonne odeur d'une vie pleine et batailleuse!...

1. C'est moi qui souligne ces mots et tous les autres.

Et c'est un prêtre, « donneur d'eau bénite », qui qualifie ses confrères de « visqueux et sentant le moisi! »

« Votre bon petit jeune homme!... *c'est un zéro social* ».

Comme si tout catholique pratiquant n'était pas une *valeur sociale* par sa vie comme par ses exemples!

« Il a des habitudes de piété extérieure et pas de *moelle chrétienne;* tout cela, c'est *un vernis*, qui pourrait bien s'écailler, lorsque quelque esprit fort entreprendra de le déniaiser ».

Etranges paradoxes! A l'heure actuelle, il faut de « la moelle chrétienne » pour pratiquer ostensiblement sa religion, pour « vivre sa foi », comme le fait notre « bon jeune homme », en dépit de tous les entraînements contraires et même des avantages matériels que procure l'anticléricalisme à ceux qui en font étalage. Ne voir qu'un « vernis » dans des « habitudes de piété extérieure », c'est faire une grave injure ou à la sincérité des sentiments du « bon petit jeune homme » ou à la « piété », que saint Paul proclame « utile à tout, parce qu'elle a les promesses de la vie présente et de la vie future ». Si cette piété ne semble pas à l'abri de toute atteinte de la part d'un « esprit fort », « déniaiseur » de notre « bon jeune homme », ce n'est pas un syndicat, ni même la science sociale dont il est dépourvu, qui l'aurait immunisé contre la libre-pensée et rendu inébranlable, impeccable.

***

M. l'abbé Beaupin se rend, d'ailleurs, justice à lui-même et condamne ses appréciations hardies, quand il ajoute :

« Et dans le milieu respectacle où j'ai tenu ces propos *incendiaires*, toutes les dames d'un certain âge, m'ayant considéré avec effroi, se sont soulevées sur leurs chaises, en m'assourdissant de cris *protestataires* ».

Elles avaient cent fois raison de protester ainsi, et s'il y en avait de jeunes, comme on l'insinue, que n'aient pas choqué, « l'air visqueux et l'odeur moisie » des « donneurs d'eau bénite », le « vernis » de « la piété » et le caractère « un peu moule » d'un « bon petit jeune homme » dont un prêtre a « plein le dos », il faut les plaindre presque autant que l'auteur de cette diatribe « incendiaire ».

D'autant plus qu'au lieu de l'atténuer, il l'aggrave, et, s'adressant, non plus à des « dames d'un certain âge » mais à notre jeune catholique lui-même, il lui dit bien en face :

« Bon petit jeune homme, on vous a mal élevé! »

C'est donc « mal élever » quelqu'un que d'en faire un catholique pratiquant, exemplaire?

... Vous alliez à peine à l'école libre qu'on vous enseignait déjà, inconsciemment, que vous n'étiez pas de la même pâte que « ceux de la

laïque » et que vous méprisiez, comme des galeux, ceux qu'on appelait devant vous « les petits Sans-Dieu ! »

Où donc, M. Beaupin a-t-il rencontré des écoles libres et chrétiennes dont les maîtres enseignaient à leurs élèves le « mépris » insultant des « galeux de la laïque », des « petits sans-Dieu ? » Et s'il n'a pas trouvé de bons Frères ou de laïcisés enseignant autre chose que la charité fraternelle de l'Evangile et du catéchisme, de quel droit calomnie-t-il maîtres et élèves de nos écoles libres, en leur prêtant un dédain superbe pour ceux qui ne sont pas « de la même pâte » qu'eux ? Tout catholique sait comme notre grand Bossuet, que « tous nous sommes pétris de la même masse et qu'il ne peut pas y avoir grande différence entre de la boue et de la boue » (1).

Après les écoles chrétiennes, voici les *patronages* catholiques qu'exécute M. l'abbé Beaupin.

« Au patronage, vous avez appris à chanter des cantiques,

Cela vaut toujours mieux que les chansons lubriques qu'on apprend ailleurs

à jouer au billard et à interpréter le drame et la comédie.

C'est infiniment moins dangereux, pourvu qu'on n'en abuse pas, sur un théâtre de patronage, que d'aller assister aux représentations de pièces corruptrices et dépravatrices, comme l'immense majorité de celles qu'on joue à l'heure actuelle sur les théâtres de nos villes.

« *On vous a préservé !... oh ! la jolie chose !...* on vous a mis dans un bocal, avec un peu de vinaigre, quelques oignons, quelques herbages, et vous voilà confit !

» Bon petit jeune homme, je ne m'étonne plus maintenant si votre cœur est mort, votre intelligence *atrophiée*, votre volonté *veule :* votre jeunesse s'est étiolée, à l'ombre ; vous voilà semblable aux fruits pas mûrs qu'on cueille en fin de saison et qui passent l'hiver sur la planche d'un placard, bien douillettement ! »

Et c'est un prêtre qui parle ainsi, qui se moque de cette « jolie chose », de cette chose essentielle et bénie entre toutes, « préserver » la jeunesse du mal, du péché, qui est le plus grand des malheurs pour le cœur de l'homme et pour le cœur de Dieu !

Et c'est un prêtre qui définit les patronages catholiques l'art de mettre enfants et jeunes gens « dans un bocal, avec un peu de vinaigre (sans doute, la haine des sans-Dieu) quelques oignons, quelques herbages (?) », pour faire de ces enfants et jeunes gens des fruits « confits », autant dire des cornichons, des fruits « pas mûrs », des êtres au cœur « mort », à « l'intelligence atrophiée », à la « volonté veule », à « la jeunesse étiolée », des « moules », enfin des « zéros », comme on l'a crûment déclaré.

Fermez donc tous les patronages, tous ces « bocaux », préservateurs

1. *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres*, 1659, 2e point.

de l'enfance et de la jeunesse qu'ils ne garantissent contre le mal qu'à la condition de les « atrophier » et de faire de ces bons catholiques, de ces bons jeunes hommes, « des fruits cueillis « en fin de saison et qui passent l'hiver sur la planche d'un placard bien douillettement »; sauf pourtant, M. Beaupin, vous l'avez dit vous-même, qu'ils vont faire leurs Pâques, porter un cierge derrière le Saint-Sacrement », ce qui, tout de même, n'est ni moisir sur « la planche d'un placard », ni être « un zéro social ».

***

Vous « demandez pardon » à votre « bon petit jeune homme de lui avoir durement crié ses « vérités ». Oh! non, certes, ce ne sont pas « des vérités » : ce ne sont que des injures pour les patronages atrophiants, pour les écoles libres apprenant le « mépris des galeux de la laïque », pour « les donneurs d'eau bénite visqueux et moisis »; pour les catholiques pratiquants et « préservés » que vous traitez de « moules », de « veules », « d'atrophiés », de « zéros », de « morts », alors qu'ils sont vivants, si vivants qu'il faut dire :

Plût à Dieu qu'on les comptât nombreux, très nombreux dans nos villes et nos campagnes!

D'ailleurs, M. l'abbé Beaupin, après avoir « demandé pardon » pour la forme au « bon petit jeune homme », récidive dans l'injure pour ses maîtres et pour lui.

« *Je vous plains*, (?), ajoute-t-il; *je regrette infiniment* que l'on ne vous ait pas ouvert des horizons plus larges, que dès l'école on ne vous ait parlé ni de mutualité, ni de devoir social ».

Evidemment, dans les écoles libres, il faudrait interrompre le b-a ba, l'explication de la règle de trois ou des règles des participes, ou même le catéchisme, pour apprendre aux enfants un nouveau commandement de Dieu et de l'Eglise :

« Tu seras mutualiste et tu seras « social ». Tu parleras « social »; tu mangeras et tu boiras « social »; tu travailleras « social »!

« Je regrette infiniment qu'on ne vous ait montré le monde que sous la figure d'un ramassis d'églantinards et qu'on vous ait seulement appris l'art de vivre sans sentir, comme si vous étiez *anesthésié* ».

« Je le regrette d'autant plus qu'à l'heure présente nous avons besoin d'*hommes!*... Réellement vous n'êtes *bon à rien* et l'on ne peut pas compter sur vous. Avec des gens de votre espèce, il n'y a pas moyen de descendre dans la rue; vous êtes le *petit morceau de bois mort* avec lequel le flot s'amuse et qu'il pousse et repousse en se jouant ».

« Heureusement, et c'est ce qui me console, ô bon petit jeune homme votre espèce disparaît!... avant dix ans votre *squelette* sera étiqueté, catalogué, mis sous globe et quelque vieil invalide, en l'époussetant, au musée des antiques, lui fera tendrement risette ».

Ainsi donc, grâce à la verve de M. Beaupin, qui se grise d'elle-même, comme l'abbé Naudet de « l'ivresse du verbe », le « bon petit

jeune homme » recule en grade dans l'échelle des êtres : de mollusque ou de « moule » il était devenu « zéro social », puis végétal et fruit « confit » ; le voilà passé « bois mort », étiqueté comme « squelette » dans un « musée des antiques ».

Et tout cela parce que le « bon petit jeune homme » n'est pas syndiqué, mutualiste, « social ! » Mais étant catholique pratiquant, « il ne peut pas ne pas être social », comme l'écrivait naguère M. le chanoine Maisonneuve, l'éminent doyen de la Faculté de théologie de Toulouse, puisqu'il remplit tous ses devoirs envers Dieu, envers lui-même et envers le prochain.

Si « nous avons besoin d'hommes à l'heure présente », les catholiques sincères sont les « hommes » qu'il nous faut : ils ont suffi à notre vieille France, si forte et si belle à travers les siècles, où l'on était « social » sans le dire ; ils lui suffiraient encore pour renouer la chaîne de ses glorieuses traditions de foi pratique et agissante, C'est ce que Léon XIII disait admirablement dans l'Encyclique *Rerum novarum* que M. l'abbé Beaupin a oublié de relire : « Il est évident qu'il faut viser avant tout l'objet principal, qui est *le perfectionnement moral et religieux*, c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie des Sociétés. Autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des Sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier s'il vient à perdre son âme?...* »

Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui ; ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice.

C'est ce qu'on a fait pour notre « bon jeune homme » « préservé » par « l'école libre » et le « patronage », et des « vices », et des « erreurs », comme il a reçu la formation « religieuse » nécessaire à un catholique, il réalise le désir et le vœu de Sa Sainteté Léon XIII et peut se moquer des calembredaines que M. l'abbé Beaupin croit spirituelles et qui ne sont que scandaleuses sous la plume d'un prêtre.

Etrange inconséquence de cet exubérant sillonniste ! Il se flatte, dans la *Préface* d'*A travers la vie*, de « travailler à la réforme des mœurs publiques et privées (oh ! la noble ambition, quoique un peu bien prétentieuse pour un simple abbé !) en faisant pénétrer dans les consciences le désir de réaliser, dans les rapports des hommes entre eux, l'idéal d'Amour, de Fraternité et de Justice que l'Evangile de Jésus-Christ a offert au monde ». Eh quoi donc? est-ce « l'idéal de l'amour » que de traiter de « moule », de « zéro social », de « fruit confit ou pas mûr », d'atrophié, d'anesthésié, de morceau de bois mort, de squelette à cataloguer » un catholique sincère et irréprochable, un « employé de commerce » qui fait très bien son métier et édifie sa paroisse aux processions? Est-ce « l'idéal de la Fraternité » que de

supposer que ce « bon jeune homme » croit qu'il « n'est pas de la même pâte que ces « galeux de la laïque », les « petits sans-Dieu » et que le « ramassis des francs-maçons et des églantinards? » Est-ce surtout l'idéal de la Justice » par un grand J., que de ne voir dans « les habitudes de piété extérieure » qu'un « vernis » prêt à « s'écailler », dans « l'école libre » qu'une école « de mépris », dans le « patronage » qui « préserve » les jeunes gens qu' « un bocal » à cornichons, tuant le cœur, atrophiant l'intelligence, paralysant la volonté?

Si c'est là faire « l'éducation » du « sens social », comme le prétend M. Beaupin (P. IV), il vaut infiniment mieux se contenter d'avoir « le sens catholique ».

Le « bon petit jeune homme », si maltraité par M. l'abbé Beaupin, peut se retourner contre lui et lui dire : « *Medice, cura teipsum.* Médecin, guérissez-vous vous-même. Avant de m'enseigner « le devoir social », comme vous l'appelez pompeusement, pratiquez-le tout le premier, et soyez, sinon charitable — la charité semble le moindre souci des « sociaux » qui oublient que c'est « le commandement nouveau du divin Sauveur de nous aimer les uns les autres », — du moins juste pour ces excellents maîtres de « l'école libre et du patronage » qui m'ont rendu le plus grand des services en me donnant une éducation religieuse et me « préservant » de l'erreur et du mal ».

Nos adversaires sont plus justes que M. l'abbé Beaupin pour les patronages catholiques, et l'un des meneurs de l'opinion blocarde disait naguère « qu'il redoutait plus un patronage catholique que trois écoles libres »; c'est que le patronage catholique atteint et garde « ceux de la laïque » avant et après la première communion, et s'il n'en fait pas des « sociaux », il leur donne « des habitudes de piété », les « préserve » des mauvais contacts et surtout les soustrait à l'influence pervertissante des ateliers et des patronages laïques, pires encore que les écoles sans Dieu et contre Dieu. Si les patronages catholiques n'étaient que des « bocaux » à mettre « confire » les jeunes gens, pour en faire des « zéros », ou bien des « musées d'antiques », cataloguant des « squelettes », ils ne paraîtraient pas si « redoutables » à la Libre-Pensée et à la Franc-Maçonnerie.

MODERNISME ET LIBÉRALISME

DANS LES ANNONCES ET RÉCLAMES

DE JOURNAUX CATHOLIQUES EN ALLEMAGNE

(et ailleurs)

Quelqu'un dira peut-être, en lisant ce titre, que nous allons chercher des épingles dans un tas de paille et que c'est pousser bien loin notre inquisition. Qu'on lise d'abord les faits et qu'on nous dise ensuite si nous avons tort de les faire remarquer.

Posons comme préliminaires à cette petite étude que notre enquête porte sur des coupures faites depuis plusieurs années dans des journaux

uniquement catholiques, mais de ce catholicisme qui ne veut pas être intégral, et qui préfère faire large part à ce qu'on est convenu d'appeler en Allemagne la fameuse « *mentalité chrétienne* ». De plus, pour bien montrer que ces journaux se rendent compte de la responsabilité qu'ils encourent, disons que les annonces et réclames incriminées reviennent à intervalles très espacés, comme s'ils ne voulaient point donner le soupçon, comme pourraient le faire les publications à jets continus.

L'une pourtant de ces annonces qui sont régulières et non des moins importantes, est celle relative au service religieux du dimanche, à la publicité des pièces de théâtre de chaque soir pendant la saison.

Depuis toujours nous voyons le samedi dans un moniteur local à grand débit, supplément d'un grand journal de ville très catholique, la liste des offices dominicaux dans les diverses églises. Sous prétexte de paix et de bonne entente interconfessionnelles, on y met sous la même rubrique : *service divin (Gottesdienst)* et imprimés avec des caractères égaux, pareils, sans distinction, dans la même page, les services catholique, protestant, luthérien, vieux-catholique, anglican, juif, armée du salut (Heilsarmée). C'est tout juste si le catholique est mis en premier rang. Serait-ce trop exiger que de demander pour lui des caractères plus en vedette, afin de ne pas donner l'illusion que l'on tient les autres pour aussi respectables et aussi divins, dans une ville aux cinq sixièmes catholique?

On dit que le théâtre est passé dans nos mœurs. Oui, si l'on veut. Il serait peut-être plus juste de dire que nos mœurs sont passées sur le théâtre. Partant, les journaux les plus catholiques du monde portent, en quatrième ou sixième page, la rubrique : *Théâtres et Variétés.* Et sans distinction, là encore, on donne le programme joué sur chaque scène, sans se préoccuper de fixer par un signe quelconque, si la pièce est scabreuse ou accessible aux honnêtes gens qui veulent simplement se récréer. On attend pour cela le compte rendu théâtral fait le lendemain ou seulement chaque semaine, chaque mois, par le spécialiste chargé de cette ingrate besogne. Ne serait-il pas bon d'apporter là le remède convenable? Du Nouveau-Monde nous vient pour cela la leçon et la lumière. Il y a trois ans nous lisions dans la revue française *Romans-Revue* (Lille, Nord) une circulaire signée de Mme Maria de Harley, vice-présidente de la « Ligue des Dames catholiques de l'Uruguay » (Rue Colon, 43, Montevideo, Uruguay). Cette circulaire donnait connaissance de l'œuvre de la Commission de censure théâtrale de cette Ligue. Dans cette commission très organisée, on discute les pièces de théâtre impartialement, à la seule lumière de la morale ou du dogme catholique, et un journal « *El Bien* » la principale feuille catholique de la ville, met en manchette à côté de la pièce annoncée pour le soir : « La Commission de Censure théâtrale » de la Ligue des Dames catholiques de l'Uruguay fait savoir que » la pièce annoncée pour ce soir au théâtre, n'est pas convenable. » Ces seuls mots font le vide, ajoutait la circulaire et la commission de censure est la terreur des imprésarios. Heureux et catholique pays!

Si l'on faisait partout ainsi on ne serait pas exposé à aller voir jouer des pièces comme le *Miracle* et des opéras comme la *Parure de*

la Madone qui sont des outrages loin d'être des apologies de nos croyances.

A côté de l'annonce des pièces de théâtre, il y a celle des maisons de plaisir, des réjouissances publiques, des danses et bals du dimanche, des séances de carnaval, des cinémas, des cafés chantants, des concerts.

Les maisons de plaisirs, ou plutôt les « *parcs à plaisirs* » (Vergnugungs-Park, Luna-Park, Magic-City, etc.), sont de vastes entreprises, généralement américaines, où le curieux trouve toutes les attractions possibles et imaginables. Or il n'y a qu'à s'y aventurer une fois pour constater que les attractions ne sont pas seulement dans les divers établissements où l'on cherche des sensations physiques, intellectuelles ou artistiques, mais bien plutôt dans les allées et venues, où, parmi les curieux, se trouvent toutes les représentantes du demi-monde pour ne pas dire tout simplement toutes les femmes publiques en quête d'un facile proie. Or, voici ce que nous lisons dans un journal catholique à peu près tous les jours pendant six mois de l'année :

Où s'amuse-t-on le mieux?
Dans l'A. V. Park,
Où a-t-on le plus de plaisir pour le moins d'argent?
Dans l'A. V. Park,
Où est-ce le plus joyeux et le plus rigolo?
Dans l'A. V. Park,
Où rencontre-t-on ses amis?
Dans l'A. V. Park,
En avant! Allez à l'A. V. Park!!!

Une annonce si alléchante ne peut que tromper bien des familles catholiques qui amèneront leurs filles et leurs fils dans cette promiscuité de très mauvais aloi. Il en est de même des réjouissances publiques, des danses et bals du dimanche. L'on sait qu'un des articles du programme de la franc-maçonnerie mondiale, est de multiplier les fêtes laïques du dimanche, et de favoriser l'expansion des réjouissances, à l'heure surtout où se font, aux églises, les offices divins ou les instructions pastorales. On sait aussi que les divers catéchismes de première communion portent mention que l'on doit éviter le dimanche le péché et les divertissements qui portent au péché, tels que bals et théâtres, afin d'accomplir le précepte de la perfection chrétienne qui demande plus que l'assistance aux offices, aux instructions paroissiales, et l'abstention de toute œuvre servile.

Ces principes étant posés, comment se fait-il que des feuilles catholique multiplient, dans leur édition du dimanche, les annonces de divertissements qui détournent de la sanctification de ce jour du Seigneur? Nous savons bien, sans doute, qu'il est sain de se réjouir un peu après la fatigue des travaux de semaine; mais encore ne faut-il pas contribuer à faire déserter les églises. Et tout au moins, si l'on fait des réclames pour des bals ou spectacles, encore que les occasions

soient très dangereuses pour la moralité, surtout dans les premiers, ne faut-il pas que l'on fasse remarquer que c'est à l'occasion de telle ou telle solennité catholique? Par exemple, nous lisons dans une réclame du jour de la Fête-Dieu *(Corpus Christi)* :

PROCESSION SOLENNELLE DE MULHEIM.

SALLE MUNICIPALE

2 orchestres, 2 salles de danses, etc., etc.

Nous savons bien que la danse faisait autrefois partie des cérémonies religieuses, que David a dansé devant l'arche, que l'on trouve encore la procession dansante ou sautante dans telle partie de l'Allemagne actuelle, mais encore ces choses-là étaient-elles ou sont réglées, tandis que l'annonce précédente et les danses d'aujourd'hui paraissent plutôt déréglées. Et dans les restaurants ou cafés recommandés par un journal catholique, doit-on s'exposer à trouver des rencontres plus que douteuses? Nous connaissons tel « *Café viennois* » ou tel « *Café de Munich* » recommandés trois fois la semaine par un « *moniteur catholique* » où nous sommes obligés de défendre absolument aux jeunes gens de notre connaissance de mettre les pieds, parce qu'ils y sont exposés tout aussitôt à être abordés trop accortement.

Et que dire des endroits où l'on vous invite d'aller voir les *curiosités* de l'espèce humaine? Par exemple, nous lisons dans le même « *moniteur catholique* » à la date du 15 avril :

« UNE SENSATION POUR (*ici le nom de la ville*) ! »

« A partir du 19 avril et les jours suivants, on pourra voir »

MISS GABRIELLE

« la demi-dame anglaise, la seule et unique dame vivante qui est née » sans la partie inférieure du corps. Le jeune dame belle, comme une » image, sera *librement* portée parmi ses visiteurs sur un siège, afin » que chacun puisse bien se convaincre de la vérité. Spectacle éton- » nant, émouvant!!! Que personne ne néglige de voir cette merveille » mondiale, attestations des plus réputés professeurs, etc., etc. ».

Un autre jour, nous lisions dans un journal catholique une protestation contre le scandale donné dans la ville de Hambourg par les jeunes filles qui manifestaient pratiquement leurs amoureuses folies, en se donnant aux spécimens de tribus nègres ou arabes amenées par un imprésario dans les diverses villes d'Europe. Or, dans le même journal, quelques jours après, on pouvait lire la réclame suivante en gros et très gros caractères : « Jardin zoologique. Du 28 juin » au 22 juillet 1912. Caravane de bédouins de Charles Marquardt. » Grande exposition ethnographique, etc. » Où est donc la logique? Où est donc la simple réflexion?

On n'en finirait pas de montrer comment facilement les réclames et annonces d'un journal contredisent aux principes consentis par ce journal. Avant de terminer notre étude nous devons encore signaler rapidement des choses qui nous paraissent graves.

Dans la partie illustrée représentant des spécialités commerciales ou des réojuissances, on ne respecte pas toujours la morale. C'est ainsi que les modèles de corsets à la mode fournissent de peu chastes déshabillés à la partie réclame. Nous en avons vu où l'on insiste spécialement sur tel ou tel avantage que la bienséance ne nous permet pas de redire. Nous en avons vu accompagné de ces simples mots : « Les formes féminines peuvent-elles être complètement et parfaite- » ment fixées? Oui » Et autour de l'image féminine en costume léger, une trentaine de têtes d'hommes réjouis, monocle à l'œil! Ceci dans un journal qui veut être neutre, il est vrai, mais où écrivent les représentants parlementaires du catholicisme allemand et des prêtres. (« *Tag* » de Berlin, 21 mai 1912).

Et que dire des mots en vedette, évoquant tout de suite des sous-entendus? En voici « *Forces mystiques? La croyance des hommes* » *au miracle a, sauf de légères exceptions, perdu avec les progrès de* » *la civilisation, ses principes autrefois si sûrs* », etc. Il s'agit d'un savon qui nettoie à merveille. (*Gazette populaire de Cologne*, 10 juin 1912). Ailleurs on lit : « *Seulement pour dames* », il s'agit de massages, manicure et de... barbe à faire disparaître.

Et que dire aussi, dans un autre genre, des réclames faites par des journaux catholiques en faveur de journaux juifs, d'agences juives, de feuilles libres-penseuses, sous prétexte de bons services réciproquement rendus. En première page on trouve réfutation des principes de la *Gazette de Francfort*, du *Berliner Tageblatt*, ou bien l'on se plaint de l'envahissement juif dans le domaine du journalisme, et dans la quatrième on recommande la *Gazette Westphalienne-Rhénane* organe libéral-national, ou bien celle de Francfort, organe juif et libre-penseur ou l'agence journalistique Rudolph Mossé, juive et libérale, de Berlin. Et cela, dans des termes plus qu'exagérés. Or, nous avons cherché la réciproque rendue dans les feuilles précédentes, et nous ne l'avons jamais trouvée.

Nous ne parlons pas longuement des réclames faites en dehors des journaux par des fabriques, abusant du portrait, de la bénédiction du pape ou des évêques, comme par exemple celle que la *Central-Aufkunftstelle* nous dénonçait un jour dans ses faire-part : la Firme Amol, protestante, de Hambourg, avec le portrait du Pape attaché à ses produits, s'attira une protestation publique du nonce de Munich. Ceci rentre moins dans notre cadre. On comprend que nos ennemis abusent de nous dans un but intéressé. Mais il nous a paru bon de faire un peu connître ce que des journaux catholiques ont le tort de se permettre dans la réclame et l'annonce. Il faudrait que le contrôle de la partie publicité soit sérieux, résolu, absolu, sans malsaine piété. On dit bien que l'argent que rapportent ces réclames et annonces n'a pas d'odeur; c'est là la réflexion que nous faisait un catholique à qui nous disions nos scrupules. Mais avec ce principe, on irait loin,

n'est-ce pas? Et nos réflexions portent aussi bien pour l'Allemagne que pour les autres pays et les autres journaux catholiques du monde.

Giuseppe. VERDAD.

L'ENCYCLIQUE SUR LES « SYNDICATS CHRÉTIENS »

Refrain connu : RIEN N'EST CHANGÉ

M. J. de Narfon, à qui l'on ne peut contester le sens bachémiste le plus averti, réduisait sa première information sur cette Encyclique dans le *Figaro* à cette affirmation qu'elle maintenait le *statu quo*. Il ne pouvait rencontrer plus juste. A la même heure, les journaux de la direction de Cologne s'évertuaient à démontrer que rien n'est changé. A quel point d'audace est poussé ce calcul, on en jugera par une correspondance très intéressante d'Allemagne qui a paru dans la *Croix* et dans l'*Unità cattolica* de Florence. Les faits antérieurs à l'Encyclique qu'elle rappelle sont suffisamment connus de nos lecteurs.

Par une indiscrétion qui n'est plus rare de nos jours, l'anticatholique *Gazette de Cologne* a été en état de publier le texte latin et une traduction allemande de l'Encyclique *Singulari quadam*, dès la journée du vendredi, quoique les grands journaux catholiques aient été avertis par la conférence des évêques, réunis à Fulda jusqu'au jeudi matin, de ne porter l'Encyclique à la connaissance de leurs lecteurs que dans leur numéro de dimanche. Il est vrai que plusieurs feuilles catholiques ont quand même trouvé moyen de la publier quelques heures plus tard que la *Gazette de Cologne;* il faut nommer ici surtout la *Gazette populaire de Cologne* et la *Gazette de la poste d'Augsbourg (Augsburger Postzeitung)* qui, non seulement ont été très pressées de publier l'Encyclique, mais encore de la commenter à leur façon:

En Allemagne, et l'on peut dire aussi à l'étranger, et surtout à Rome, quiconque connaît tant soit peu la situation, ne s'est étonné ni de la promptitude de ces interprétations ni de leur contenu. Les mêmes journaux qui, lors des deux dépêches du Saint-Siège sur la question sociale, vers la Pentecôte de l'année courante, avaient d'abord lancé des accusations de calomnie et de félonie contre l'organisation franchement catholique de Berlin, ont été aussi les premiers à vouloir imposer aux catholiques d'Allemagne leur manière d'interpréter l'Encyclique. Il faut ajouter que plusieurs autres journaux catholiques avaient, auparavant déjà, lancé des résumés de l'Encyclique qui poursuivaient le même but et étaient inspirés par la même préoccupation que les deux articles de la *Kœlnische Volkszeitung* et l'*Augsburger Postzeitung.*

Pour expliquer ces tendances, il suffit de publier quelques lignes d'une information en langue française que, d'un bureau central de l'Allemagne, travaillant à former l'opinion publique de l'étranger dans un sens favorable à Cologne, München-Gladbach, etc., on avait envoyé après le Congrès des catholiques allemands, tenu à Aix-la-Chapelle,

à des personnages éminents d'autres pays. Voici par exemple ce qui y est dit (nous avons corrigé les nombreuses fautes de français) :

« Le Congrès était surtout un Congrès de travail pratique qui laissait peu de temps à l'exercice de la rhétorique, mais qui voulait orienter nos catholiques vers les directions les plus importantes de l'activité catholique... Le député Giesberts traça en traits sobres mais impressionnants les lignes de travail sur le champ social *et les paroles du président Weber, prononcées au nom de la présidence du Congrès, démontrèrent combien forte est la résolution des catholiques d'Allemagne de maintenir leur puissante organisation sociale et de l'affermir par tous les moyens*... Ce qui a fait partout une profonde impression, c'était la manifestation puissante de l'unité la plus complète et la volonté la plus sérieuse, la plus ferme de faire un travail courageux et soutenu sur les terrains différents ».

Il n'est pas nécessaire de lire entre les lignes pour comprendre le sens de ces « *informationes catholicæ* ». Si les phrases n'étaient pas assez claires en elles-mêmes, il suffirait, en tout cas, de se rappeler le discours de M. Weber auquel l'information fait allusion, et ceux de l'abbé Muller, de Gladbach, président de l'Union des Cercles ouvriers catholiques de l'ouest de l'Allemagne, à la grande assemblée après le cortège du dimanche, ou celui du comte Rességuier au dîner de clôture. Donc, d'après les « *informationes catholicæ* », la résolution des catholiques d'Allemagne de *maintenir leur puissante organisation sociale et de l'affermir par tous les moyens* » était fortement arrêtée.

***

Les leaders des Syndicats chrétiens parlent assez souvent d'un demi-million de membres; il est sûr cependant que ce nombre est exagéré. En admettant 350.000 membres, on est certainement plus près de la vérité. Sur ces 350.000 syndiqués, 20 pour 100 tout au plus sont protestants; le reste, c'est-à-dire 280.000, est catholique; de ces derniers, 23 pour 100 appartiennent en même temps à des Cercles ouvriers catholiques du Cartel de l'Allemagne de l'Ouest, du Sud et de l'Est. On voit par là que, malgré la prépondérance des catholiques, l'influence de l'Eglise, ou pour mieux dire de l'esprit catholique, sur ces Syndicats, est assez minime. Pourtant, les Syndicats interconfessionnels sont considérés par beaucoup de catholiques allemands comme faisant partie de leur organisation sociale; fondés et scutenus surtout par des catholiques, ils furent recommandés souvent instamment par des prélats distingués et défendus par des théologiens de marque comme M. Hitze et M. Mausbach, tous deux professeurs à l'université de Münster en Westphalie, et le P. Biederlack, S. J., de l'Université d'Innsbruck. Chose d'autant plus remarquable que les fondateurs et présidents des « Chrétiens » ont déclaré cent fois et plus l'indépendance absolue de leur œuvre de toute autorité hiérarchique. On se rappelle peut-être le fameux « Halte! » de M. Schiffer, président général des Syndicats interconfessionnels à la réunion internationale de Zurich en 1904 : « Jusqu'ici, Messeigneurs les évêques, mais pas plus loin ».

D'un autre côté, les Syndicats interconfessionnels ont souvent, de commun accord avec les socialistes, exclu les membres de l'Union de Berlin de leurs tarifs conclus avec les patrons, sous le prétexte que l'organisation franchement catholique condamnait par principe la grève et l'admettait seulement en des cas exceptionnels. On suivait contre les soi-disant « hypercatholiques », qu'on accusait d'être plus catholiques que le Pape, la même tactique sur toute la ligne. L'organisation des Syndicats interconfessionnels toute seule avait, dans l'Allemagne catholique, une raison d'être; l'organisation de Berlin n'était qu'un objet de division et par conséquent il fallait tâcher de la faire disparaître.

Tout cela est plein de contradictions; mais cela entre parfaitement dans le cadre d'un système que l'on a eu maintes fois déjà occasion de rencontrer, aussi bien en France que dans beaucoup d'autres pays.

***

On était donc décidé à maintenir la soi-disant organisation sociale des catholiques allemands. Mais que faire, si le Pape allait en juger autrement? Et ceci était d'autant plus probable que les deux dépêches du Saint-Siège déjà mentionnées et le commentaire authentique que Mgr Heiner a été chargé d'en faire, avaient montré bien clairement les préférences du Saint-Père pour l'organisation franchement catholique de Berlin.

Après les événements de la Pentecôte, on s'était tiré d'embarras en publiant dans la *Gazette populaire de Cologne* un second article de Mgr Heiner — d'une valeur privée seulement, — dans lequel les deux dépêches et le commentaire officiel furent pour ainsi dire complètement renversés. Ainsi on avait rétabli le *statu quo* d'auparavant. Et pour être plus sûr de dominer à l'avenir le terrain, on avait essayé d'anéantir l'organisation de Berlin, en l'accusant d'avoir trompé le Pape, d'être tout près de la banqueroute, de n'avoir que 10.000 membres dans ses Unions professionnelles (quoique, en réalité, presque tous les ouvriers appartenant à l'Union soient organisés de cette manière), de ne rien comprendre à la vie pratique. Mais la chose essentielle était l'affirmation que rien n'était changé.

Maintenant encore, après la publication de l'Encyclique, on veut faire croire que rien n'est changé et qu'on en reste au *statu quo*, comme le prouvent très clairement deux articles de la *Gazette populaire de Cologne* et de la *Gazette de la poste d'Augsbourg*.

La *Gazette populaire de Cologne* dit ceci, nº 979, samedi 9 novembre :

« L'Encyclique s'adresse *non pas à des organisations, mais à des* » *catholiques comme tels. Elle a limité avec beaucoupde soin la juri-* » *diction de l'Eglise sur la matière*, c'est-à-dire : en ce qui regarde les » doctrines de foi et de la morale. *Elle insiste fortement sur la néces-* » *sité de la collaboration d'ouvriers catholiques et protestants en des* » *questions économiques, syndicalistes;* si l'Encyclique préfère, pour » cette collaboration, le cartel, il faut remarquer que c'est seulement » *un désir* qu'elle exprime : *Malumus*. L'Encyclique parle des dangers

» que des Associations mixtes pourraient avoir pour la foi et les » mœurs; mais elle dit seulement que ces dangers sont *possibles;* » les Syndicats mixtes ont déjà tenu compte des appréhensions de cette » espèce, en demandant à leurs membres de faire partie aussi d'un » cercle ouvrier confessionnel. L'ensemble de l'Encyclique montre que » *les Syndicats mixtes ne sont pas jugés condamnables;* autrement, » elle ne contiendrait pas la permission solennelle d'y adhérer. L'En- » cyclique demande qu'on ait soin que les membres des Syndicats » mixtes appartiennent aussi à des cercles ouvriers catholiques, ce » qui est aussi la pratique des Syndicats ».

A en croire le journal de Cologne, il faudrait presque féliciter le Saint-Père d'avoir si bien saisi les intentions des Syndicats interconfessionnels. Malheureusement, jusqu'ici, les Syndicats avaient oublié plusieurs points précisés par le Pape, par exemple, l'obligation qui incombe aux évêques de surveiller les catholiques, jusque dans les Syndicats, et de surveiller ceux-ci par rapport à leurs membres catholiques, qu'il n'y a pas de question purement économique, etc.

« C'est une partie importante de l'Encyclique que celle où il est » question d'introduire l'organisation de Berlin dans des pays catholi- » ques. Si, dans ces pays, les ouvriers catholiques suffisent à *tous* » les intérêts des ouvriers, alors, il n'y a pas de fondement à la néces- » sité des Syndicats mixtes ».

Pourtant, le Pape prescrit des organisations purement catholiques, même, pour les questions économiques, dans les contrées catholiques sans aucune condition.

« Mais il faut voir si les organisations purement catholiques peuvent » suffire réellement dans les contrées respectives (lesquelles?) aux » intérêts des ouvriers catholiques. Il faut remarquer que le Pape évite » le mot interconfessionnalisme; il condamne seulement la *religio chris-* » *tiana interconfessionnalis.* Il faut souligner cela cent fois. Les amis » des Syndicats, eux aussi, n'ont rien à faire avec cette religion-là ».

Donc, d'après le journal de Cologne, l'interconfessionnalisme n'est pas réprouvé; voici le texte latin : *Nisi enim mature excitentur ad vigilandum, patet periculum eis esse, ne paulatim et quasi imprudenter in vago quodam nec definito genere christianæ religionis acquiescant, quæ interconfessionnalis dici solet et cum inani communitatis christianæ commendatione diffunditur.* C'est très clair, il n'y a pas de doute. Mais, malgré cela, d'après la *Gazette populaire de Cologne,* le Pape aurait averti les catholiques seulement de se mettre en garde contre une *religion* interconfessionnelle, qui n'existe nulle part en Allemagne.

« Il est permis aux catholiques d'adhérer aux organisations mixtes » *existantes;* cela veut dire qu'on a voulu tenir compte des domaines » occupés; nous rencontrons les mêmes égards à cet endroit de l'En- » cyclique, qui veut la *paix* entre les organisations catholiques, ce » qui n'est pas conciliable avec des attaques contre les positions occu- » pées en ce moment. Donc que les organisations ne s'inquiètent pas ».

Cela suffit; que le lecteur compare maintenant le texte de l'Encyclique avec ce commentaire et il sera fixé sur les intentions.

La *Gazette de la Poste d'Augsbourg* dit les mêmes choses un peu autrement (n° 288, samedi 9 novembre).

D'après elle le chemin indiqué par le Pape est celui que la majorité des catholiques allemands a suivi jusqu'ici.

« L'organisation catholique est *l'idéal*, mais le Pape déclare que » l'adhésion des ouvriers catholiques aux Syndicats mixtes *est sans* » *reproche* : le Pape enlève le terrain à ceux qui avaient reproché aux » membres catholiques des Syndicats des égarements contre la foi et » la morale catholique. Le Pape désire que les organisations confes- » sionnelles soient soutenues de toute manière ; *or, les Syndicats chré-* » *tiens ont toujours aidé de toutes leurs forces les cercles ouvriers* » *catholiques.* (Lesquels ? Ceux-là dont ils avaient besoin pour se peu- » pler.) Les Syndicats « chrétiens » ont toujours proclamé qu'avec leur » but purement économique, ils ne pouvaient s'occuper de la formation » religieuse des ouvriers et ils ont toujours suivi le principe de » stricte neutralité dans toutes les questions qui seraient en dehors » de la compétence d'une organisation purement économique. *Roma* » *locuta, causa finita ! Il faut se soumettre, même si l'on s'était attendu* » *à ce que les Syndicats seraient traités d'une autre manière.*

» La décision du Saint-Père est un acte apostolique vraiment grand, » dont il faut le remercier sincèrement, etc. »

L'*Augsburger Postzeitung* ne semble même pas avoir compris que le Pape condamne expressément le principe purement économique qu'elle-même attribue aux Syndicats chrétiens !

Si ces journaux veulent faire croire à leurs lecteurs que rien n'est changé, nous, nous disons que presque tout est renversé. Il suffit de savoir lire pour le constater : l'organisation purement catholique, même si elle s'occupe des intérêts matériels des ouvriers, doit être favorisée et soutenue de toute manière. Par qui ? Naturellement, par les catholiques et par tous les catholiques, même par ceux qui publient et rédigent des journaux catholiques. Pour les contrées catholiques, le Pape prescrit formellement *(certe)* la fondation et la propagation des organisations de cette espèce. Ce point est d'une très grande portée, car, jusqu'ici, la plupart des pays catholiques, par exemple ceux de Cologne, de Münster, de Metz, de Strasbourg, la Bavière tout entière, n'avaient que des Syndicats interconfessionnels et des cercles ouvriers catholiques supplémentaires. Mais aussi, dans tous les autres pays, où l'organisation franchement catholique semble suffire aux intérêts des ouvriers catholiques, elle est imposée par la volonté du Pape. Les catholiques qui s'opposeraient à cette volonté clairement exprimée du Vicaire de Jésus-Christ, seraient vraiment des trouble-paix. Et avec tout cela, on voudrait faire croire que rien n'est changé, *(Gazette de la Poste d'Augsbourg)* ou que rien ne sera changé *(Gazette populaire de Cologne)* ! Ce qui était la règle en Allemagne est devenu l'exception, et ce qui était l'exception, est devenu la règle. Ajoutez encore que cette exception accordée par le Pape est soumise à des conditions très précises qu'il n'est pas facile de remplir, et enfin qu'elle sera enlevée entièrement, quand elle cessera d'être opportune ou juste.

Heureusement la traduction allemande de l'Encyclique, approuvée par

la conférence de Fulda et publiée par les journaux catholiques, est aussi claire et précise que le texte latin. Les évêques, en publiant l'Encyclique, y ont joint une petite circulaire dans laquelle ils remercient le Pape d'avoir tranché la question et invitent les prêtres à instruire les fidèles sur la décision du Saint-Père, et de la mettre en pratique. L'épiscopat s'est donc abstenu de tout commentaire; il aurait certainement agi autrement s'il avait su que des *contre-Encycliques* seraient publiées.

OU L'ON PEUT DIRE QUE RIEN N'EST CHANGÉ

On lit dans l'*Echo de la Ligue Patriotique des Françaises* du 15 octobre, page 11, que, pendant une retraite spirituelle de ligueuses, dans l'Ardèche, une conférencière de la Ligue « réunit les retraitantes pour leur parler : 1° du caractère *exclusivement catholique* de la Ligue... »

On lit dans le *Bulletin de l'Action Libérale* du 15 octobre, sous la rubrique d'Agen :

Samedi soir, 5 octobre, le Comité de l'A. L. P. d'Agen ouvrait la série de ses réunions mensuelles par une conférence de M. G. Saint-Yves, délégué général du Comité directeur de l'A. L. P. dans le Midi, sur la situation au Maroc. M. le capitaine de vaisseau Paupie, président du Comité d'Agen de l'A. L. P., présidait. A l'issue de la conférence très applaudie, M. Saint-Yves a demandé la nomination de cinq délégués du Comité d'Agen au Comité départemental pour y représenter la commune d'Agen; M. le capitaine de vaisseau Paupie, président, et M. Serres, secrétaire, ont été désignés; les trois autres délégués seront désignés dans une séance ultérieure.

Le lendemain dimanche, sous la présidence de M. Emmanuel Farges, secrétaire général du Comité départemental de l'A. L. P. du Lot-et-Garonne, M. Saint-Yves a fait à la vaste salle Saint-Paul, devant un public que l'on pouvait évaluer à sept ou huit cents personnes, une conférence sur la répartition proportionnelle scolaire. **Cette conférence, qui avait été organisée par la section agenaise de la Ligue Patriotique des Françaises** a obtenu le plus vif succès.

Le délégué général de l'A. L. P. a ensuite procédé à l'installation de délégués du Comité départemental de l'A. L. P. du Lot-et-Garonne dans les cantons d'Astaffort et de Laplume; toute la partie méridionale de l'arrondissement d'Agen est organisée.

Est-ce la *Ligue Patriotique* qui demeure « exclusivement catholique », en organisant les réunions d'une association déclarée de plus en plus nettement républicaine? Où est-ce que l'*Action Libérale* resterait exclusivement catholique aux yeux de la Ligue, quoiqu'elle professe de plus en plus se tenir en dehors du terrain religieux?

Honni soit qui mal y pense, répondront ceux que ces questions embarrassent. Et pourtant, quelles protestations vertueuses on entendrait, quels cris de scandale, si la *Ligue des Femmes Françaises* orga-

nisait des réunions, je ne dis pas d'*Action Française*, mais seulement de catholiques se déclarant royalistes!

Autre trait.

J'ai sous les yeux une invitation de la *Ligue Patriotique* (section du Xe arrondissement, Paris), à une réunion privée qui se tenait le 14 novembre dernier : grande tombola gratuite, partie artistique et récréative. Au bas, cette note :

Un abonnement gratuit d'essai est offert pendant huit jours à « **La Croix** », *à* « **La Libre Parole** », *à* « **L'Eclair** », *à* « **L'Echo de Paris** » *ou à* « **La Liberté** ».

Pour profiter de cette faveur, indiquer au bas de l'invitation le journal choisi et remettre cette feuille en entrant à la personne chargée de la recevoir.

La *Ligue Patriotique* ne manquerait pas d'auditeurs curieux, le jour où elle ferait une réunion pour expliquer comment certains de ces choix et certaines exclusions se concilient avec son programme d'action « exclusivement catholique ». Nous comprendrions, par exemple, à merveille, qu'étant donnée une préférence systématique au point de vue politique, la *Liberté* lui parût acceptable comme journal républicain modéré. Mais la *Ligue Patriotique* ne saurait être suspecte d'un tel parti pris. Elle aurait donc à dire ce qui lui fait prendre la *Liberté* pour un journal catholique ou du moins défenseur de la religion, aussi catholique que l'*Autorité*, par exemple, ou la *Gazette de France*, sans parler de l'*Action Française*, et même plus catholique que ces journaux, puisqu'elle ne leur fait pas le même honneur. L'intérêt serait au comble, quand on nous démontrerait, au même point de vue, la supériorité de M. Judet, le directeur de l'*Eclair*, qui n'a jamais écrit un article religieux, sur ce vétéran de la presse catholique, homme d'une science et d'une érudition égales à sa modération et à sa modestie, qu'est M. Arthur Loth, rédacteur en chef de l'*Univers*. Ne serait-il pas tout à fait piquant d'apprendre pourquoi l'*Univers*, journal exclusivement religieux, comme la *Croix*, est exclu de la propagande « exclusivement catholique » de ces dames?

Quant à la *Libre Parole*, elle a droit à des préférences qu'on ne saurait discuter.

Et c'est ainsi dans toutes les régions.

O terrain constitutionnel, que d'embuscades tu caches!

APPENDICE A MON ARTICLE. — (E. B.)

Le marquis de La Tour-du-Pin ayant dit deux fois que la dénomination de *socialisme chrétien* avait été donné à la prétendue Ecole sociale catholique par les « conservateurs libéraux », et y voyant une injure, j'ai rappelé, dans le numéro du 1er septembre, que c'était avoir la mémoire trop courte, car lui-même avait adopté ce titre

pour un de ses articles dans l'*Association catholique* (1885). Mais M. de Mun et la majorité du conseil le firent supprimer, reconnaissant qu'il était impossible de prendre le titre de socialiste même en le tempérant par le mot de chrétien (1).

Dans la *Revue catholique et royaliste* (20 septembre) le P. Nogues écrivait : « S'emparer de ce mot, sans tenir compte de la différence des temps et des circonstances (?), s'en servir pour établir chez celui qu'on combat des contradictions qui ne sont qu'apparentes, sont des procédés de discussion qui trouveront peu d'approbateurs. » Je fis observer (15 octobre, p. 63) qu'il s'agissait de savoir si le marquis de La Tour-du-Pin était fondé à dire que cette « injure » à son école était simplement venue des « conservateurs libéraux », et que c'était escamoter la question.

Dans la *Revue catholique et royaliste* du 1er novembre, le P. Nogues se montre offusqué de cette expression « escamoter » et essaie de répondre sur le fait en quatre pages, sous ce titre : « Deux mots d'explication. »

Je m'empresse de dire que je n'ai pas eu l'intention d'employer le mot « escamoter » en mauvaise part, car je n'aurais rien voulu exprimer de désobligeant, et que, dans ma pensée, il signifiait simplement passer à côté de la question.

En abordant cette fois le fait, le P. Nogues va-t-il lui opposer quelque chose de précis ? La question se pose bien nettement : ce fait est-il exact, ou non ?

Le P. Nogues commence par dire : « J'ai vécu dans l'intimité de M. de La Tour-du-Pin de 1882 à 1898, époque de mon entrée chez les Capucins. Je dois à la vérité de déclarer n'avoir absolument rien entendu pouvant servir de prétexte à une allégation de ce genre » (que M. de La Tour-du-Pin a été le premier à se parer et à parer son école de ce titre). La sincérité de ce témoignage ne saurait être suspecte. Mais il est superflu dans l'affaire, car il s'agit seulement d'un fait bien déterminé.

Le P. Nogues parcourt les textes des *Aphorismes* pour voir s'ils justifient le reproche de socialisme. C'est encore hors de la question. Arrivé à celui où M. de La Tour-du-Pin dit que son école rejette la dénomination de socialisme chrétien, il conclut : « C'est tout le contraire d'avoir été le premier à adopter, pour donner une étiquette à son programme, l'épithète de socialisme chrétien ». Cela ne prouve cependant pas que le fait relaté soit inexact.

Le P. Nogues va chercher aussi ce que j'ai dit du socialisme d'Etat de M. Boissard, et demande : « Alors que M. Boissard serait beaucoup plus socialiste d'Etat qu'il ne l'est en réalité, cela prouverait-il que M. de La Tour-du-Pin l'est même un peu? » Non, assurément. Mais il n'a pas pris garde que je ne parlais pas de M. Boissard « à propos du socialisme d'Etat de M. de La Tour-du-Pin » et que je n'en tirais pas argument contre celui-ci. Le passage commençait ainsi : « Socialisme d'Etat, n'est-ce pas où verse l'*Ecole*?... Le P. Nogues

1. 1er septembre, p. 720.

aurait donc pu nous épargner, à moi, cette absurdité, et, à lui-même, cet argument. On serait tenté de dire : au fait, mon Révérend Père, au fait!

Il a lu l'article en question, la plume à la main, et n'y a rien vu qui sentît le socialisme. D'autres jugeraient peut-être un peu différemment. Mais, au fait!

Nous y voici. Le P. Nogues tire de cet article un passage : « Le » terme de *socialisme* dans le langage de la chaire économique alle- » mande, signifie la doctrine sociale inverse de l'individualisme et non » celle du parti qui se désigne communément dans ce pays-là par le » nom de *démocratie sociale*. C'est ainsi qu'on y dit couramment *socia-* » *lisme conservateur* aussi bien que *socialisme révolutionnaire*. »

Mais ces paroles seraient plutôt une justification du titre supprimé!

Le Père ajoute : « Comment s'est fait le changement de titre, je ne m'en souviens pas. » — C'est dommage, car c'était le seul point intéressant. Le titre de « socialisme chrétien » avait-il été choisi, oui ou non, par M. de La Tour-du-Pin, puis écarté par ses amis? De savoir comment la chose se passa serait intéressant, mais nous nous résignons à l'ignorer, du moment qu'au lieu de contredire le fait, on le confirme. On n'y change rien en ajoutant : « Mais les égards que nous avions les uns pour les autres ne me laissent pas supposer qu'il se soit fait sans l'autorisation de l'auteur dont le sens catholique était aussi averti que celui de ses amis. » Il semble cependant qu'il y ait eu une différence entre eux dans ce cas.

Le P. Nogues apporte bien une autre justification, en faisant valoir que l'article n'exposait pas les vues personnelles du marquis de La Tour-du-Pin. Il en cite ces lignes : « Ce travail, loin d'être une concep- » tion personnelle, offre un simple aperçu de deux écrits caractéristi- » ques : *la question sociale dans l'Allemagne catholique*, par M. de » Hohenberg; *la quintessence de la question sociale*, par l'abbé Hitze, » député et directeur de l'organe de l'Association industrielle catho- » lique pour le bien des ouvriers, qui fleurit dans les provinces rhé- » nanes. » Mais cela ne change rien non plus à la question, car l'article avait pour but de proposer comme exemple le socialisme conservateur d'Allemagne.

Cette discussion a peu d'intérêt par elle-même, et je m'en excuserais si elle n'offrait un nouvel exemple... de la difficulté qu'il y a de s'entendre quand on ne raisonne pas de la même manière.

J'espère avoir évité toute parole discourtoise. Quant à entremêler les arguments de paroles flatteuses qui n'en cacheraient pas la faiblesse, et parfois s'allieraient à des réflexions pas très obligeantes, ce n'est pas non plus mon genre.

E. B.

LES BOLLANDISTES ET M. HOUTIN

L'*Univers*, ayant récemment publié une étude importante sur l'apostolicité des Eglises de Provence, fut amené à faire justice d'un ouvrage du prêtre défroqué, M. Houtin, écrit avant son « évasion ».

A ce sujet, ce journal vient d'insérer, le 27 novembre, la note intéressante que voici :

« L'auteur de l'intéressante étude sur les Actes de saint Saturnin, que nous avons donnée en feuilleton, nous écrit, à propos de notre appréciation sur le livre de M. Houtin : *La controverse de l'apostolicité des Eglises de France :*

« Hélas! vous exécutez ce pauvre M. Houtin, pas plus qu'il ne » mérite, mais vous exécutez en même temps les Bollandistes qui, dans » les *Analecta* de 1900, 3e fascicule, vantent *son bon sens, sa compé-* » *tence et les mérites et l'intérêt de cet excellent et courageux ouvrage.* »

L'*Univers* ajoute avec raison :

« Nous n'avons pas à apprécier ici le jugement porté, en 1900, sur l'ouvrage de M. Houtin, par les Bollandistes actuels, dont on connaît la position de parti pris dans la question des origines des églises des Gaules; nous sommes certains, du moins, que, après avoir suivi l'évolution de leur auteur et constaté où l'avait mené son hypercritique de persiflage, dans les questions d'histoire et d'exégèse religieuses, les doctes successeurs de Bollandus verraient aujourd'hui d'un œil moins favorable le pamphlet de M. Houtin et modifieraient leur jugement. »

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 444a.

L'UTILITÉ
D'UNE FORMATION THÉOLOGIQUE
POUR DISCUTER
LA QUESTION SOCIALE (1)

III

La discussion ouverte dans le *Nouvelliste de Bretagne* à propos du rapport de M. L. Durand a pour objet le principe d'où *l'organisation professionnelle* tire son existence et ses droits. C'est cette discussion que nous avons à apprécier. Une chose frappe tout d'abord, et qui ne manque pas d'étonner de la part de catholiques sincères, c'est l'abstraction complète que les correspondants du *Nouvelliste* paraissent faire de l'approbation dont le Saint-Père a couvert avec éclat l'exposé doctrinal de l'éminent rapporteur. Ils le critiquent aussi librement que si cette très haute sanction ne lui ajoutait aucun poids. Bien plus, ils ne s'en embarrassent pas pour le taxer plus ou moins ouvertement de libéralisme.

« Je crois que celle (la pensée) de M. Durand, écrit M. Le Gouvello, dans une première lettre (2 octobre), *sans rechercher les tendances libérales qui peuvent l'influencer en économie politique*, a été etc... »; et, plus bas : « ... Quelles que soient les opinions personnelles de M. Durand en économie politique, *que l'on peut très bien ne pas partager*. » On n'est pas plus à l'aise. M. Le Gouvello dit encore, dans sa seconde lettre (9 octobre) à propos des inquiétudes des catholiques sociaux : « *Je pense que les tendances de M. Durand*, établies par quelques passages accessoires (??) de son discours, sont les vraies causes de cette émotion. » Ce n'est déjà pas mal, mais il y a mieux. M. Dubois, ancien président régional de l'A. C. J. F. le taxe carrément d'hérésie sociale (28 septembre) : « Pourquoi faut-il que, dans sa brochure, nous nous trouvions dans la courtoise obligation (?) de relever *une hérésie sociale*, une erreur, plutôt de tendances que de doctrine... capable de faire la joie des libéraux et des collectivistes? » Et cette hérésie est contenue dans le passage capital qui fait l'objet de la discussion.

Qu'on se garde bien de regarder celle-ci comme oiseuse. Telle n'était pas, sans doute, la pensée de l'un de ces correspondants qui, cependant, écrivait dans le *Nouvelliste* (29 septembre) : « Nous ne rechercherons pas, avec l'auteur, si l'association professionnelle est, de droit

1. Voir le numéro du 1er décembre 1912.

naturel, comme la famille et la cité. » Catholiques, il nous suffit de constater qu'outre l'organisation économique, qui est sa fin immédiate, elle a aussi une fin sociale et morale dont l'Eglise ne peut se désintéresser. « Il importe donc peu que l'association soit, oui ou non, comme le discute l'auteur, une autorité naturelle », il nous suffit, pour avoir le droit de rechercher dans la paix de notre conscience les avantages temporels de l'association, de savoir, qu'ainsi comprise, l'Eglise l'autorise, l'encourage, et d'être résolus à suivre ses directions. Ce langage peut être dicté par le louable désir de détourner des discussions qui ont toujours un côté pénible et convenir aux hommes d'action, encore qu'il leur soit nécessaire d'asseoir leur conduite sur des principes justes. Mais quand une question fondamentale a été soulevée et résolue par des catholiques chefs d'école dans un sens qui ne s'accorde pas avec les doctrines sociales de l'Eglise, il est impossible de passer outre en demandant simplement qu'on n'en parle plus.

Il importe désormais, au contraire, au premier chef, que la vérité soit reconnue, d'autant que les plus graves conséquences pratiques découlent du principe en question. C'est ce qu'il faut tout d'abord voir.

Sur quoi les associations ouvrières révolutionnaires fondent-elles leur tyrannie? Elles sont, disent-elles, l'*autorité professionnelle*. Révolutionnaires, c'est-à-dire affranchies de tout droit, de toute loi et de toute justice supérieure à leur volonté, elles se posent en maîtresses, elles font leur loi, elles créent le droit, elles disposent souverainement de la propriété patronale et de la liberté des ouvriers.

« Des ouvriers, rappelle M. Durand, entrent au service d'un patron : un salaire est convenu pour un travail convenu. Savez-vous les conséquences de ce contrat d'après la pratique syndicaliste? Le patron est obligé par sa parole, les ouvriers ne le sont pas. Ils réduiront la durée du travail, ils exigeront des augmentations de salaire, car ils se disent l'autorité professionnelle. Et si le patron ne cède pas, ils se mettront en grève, — une grève qui les dispense d'exécuter leur contrat, mais qui, d'après eux, ne libère pas le patron; la grève ne rompt pas le contrat, disent-ils. Et pendant cette grève, le patron ne peut pas disposer de son usine, il n'a pas le droit d'embaucher de nouveaux ouvriers, et nul travailleur n'a le droit de se soustraire à l'autorité syndicaliste. En fait, c'est le syndicat qui serait le vrai propriétaire de l'usine, ne permettant de l'ouvrir que quand il lui plairait, fixant la durée et le prix du travail, et ne laissant au patron que le droit de faire faillite, — trop heureux si sa personne et sa famille échappent à des violences, jamais réprimées et bien vite excusées.

» N'est-ce pas là, selon la parole de l'Encyclique *Inscrutabili*, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes

et des méfaits, et l'oppression des meilleurs citoyens de toutes classes? N'est-ce pas la suppression de la légitime liberté des ouvriers laborieux, la violation de la propriété privée, la subordination de l'autorité patronale? N'est-ce pas la synthèse de la morale du libéralisme révolutionnaire? »

Un abîme sépare donc les associations révolutionnaires des associations approuvées et encouragées par l'Eglise, car l'association catholique respecte la loi divine, la justice, la liberté, la propriété, l'autorité légitime. C'est là ce qui différencie les uns des autres, et non pas seulement l'étiquette ou la dénomination qu'elles prennent. Or, que ne devrait-on pas craindre si les associations catholiques, entraînées par ce préjugé que le mouvement qui emporte l'humanité est irrésistible et, qu'à le contrarier, on se briserait, en venaient, consciemment ou non, à poser des principes et à tirer de ces principes des applications favorables en définitive à la tyrannie des syndicats révolutionnaires?

M. Durand dénonce l'existence de ce danger, dans ce passage qui fait l'objet de la présente discussion.

« Eh bien! on a voulu concilier ces doctrines révolutionnaires avec la doctrine catholique.

» On a imaginé une autorité nouvelle: la profession, l'ensemble des travailleurs unis par les mêmes intérêts, serait une institution de droit naturel, comme la cité et la famille, ayant, comme la cité et la famille, une autorité légitime sur toutes les personnes exerçant le même métier.

» Famille, profession, cité : trilogie devenue banale. Que faut-il penser de cette assimilation de la profession à la famille et à l'Etat?

» Eh bien! non, l'Eglise catholique ne reconnaît pas que la loi naturelle ait institué la profession comme une société de droit naturel possédant une autorité constituée par Dieu. »

Peu importe qu'on affirme à la fois la profession instituée par le droit naturel, comme la famille et la cité, et son autorité légitime sur tous ses membres, ou qu'on soutienne seulement l'une de ces deux parties. Elles s'impliquent l'une l'autre. Car, dire que la profession est une institution fondée par le droit naturel et établie par Dieu, c'est dire qu'elle a une autorité propre, indépendante du consentement de ses membres. Réciproquement, lui attribuer cette autorité, c'est dire que l'organisation professionnelle est fondée par le droit naturel.

Qu'entend-on par cette expression? Il ne faut pas confondre deux doctrines qu'on peut exprimer presque par les mêmes termes, bien qu'elles soient différentes et même opposées.

On peut dire que l'organisation professionnelle est fondée *sur* le droit naturel, en ce sens que le droit naturel reconnaît aux membres d'une même profession la faculté de s'associer.

Cette doctrine est exacte. L'un ou l'autre des correspondants du *Nouvelliste* reprochent à M. Durand de ne l'avoir pas mise en lumière, de n'y avoir pas insisté, « d'avoir méconnu la valeur de l'association professionnelle en tranchant les racines qui rattachent celle-ci au droit naturel », et, par là d'avoir jeté l'inquiétude et le trouble parmi les catholiques très méritants qui consacrent leurs études et leurs efforts à cette organisation très désirable. C'est à tort, car il dit : « Certes, le Saint-Siège encourage et bénit les associations ou-» vrières catholiques; il serait trop long d'énumérer tous les docu-» ments pontificaux qui conseillent leur fondation, citons notamment » les Encycliques : *Quod Apostolici*, *Humanum Genus*, *Rerum Nova-» rum*, *Graves de Communi*, le *Motu Proprio* de Pie X, la lettre sur » le Sillon, et j'en omets un grand nombre. Il n'est pas douteux que » les Souverains Pontifes estiment que ces associations sont utiles » et désirables, pourvu qu'elles soient établies sur des bases sai-» nes. » Plus loin, il cite encore Léon XIII disant que, parmi « les institutions diverses, dues à l'initiative privée », « la première place appartient aux corporations ouvrières. » Mais l'auteur avait moins à développer cette doctrine sur laquelle tout le monde est d'accord, qu'à en critiquer une fausse et dangereuse interprétation.

On peut, en effet, dire aussi que la profession est fondée *par* le droit naturel, en ce sens que l'organisation professionnelle est exigée par lui, équivalemment comme celle de la famille et de la cité; qu'il y a entre ses membres, comme dans celles-ci, un lien établi par le droit naturel et, qu'en vertu de ce même droit, réside en elle une autorité à laquelle ils sont tous soumis sans leur consentement, ayant le droit de régler leur travail, de fixer leurs salaires, d'interdire le travail au temps de grève, d'obliger à l'assurance, etc...

Or, c'est à la réfutation de cette doctrine que M. Durand s'attache dans cette partie très saillante de son rapport, que M. Le Gouvello range sans doute parmi celles qui sont « accessoires », M. Durand combat l'assimilation entre les trois membres de la *Trilogie*. La famille et la cité, dit-il, sont des créations de la loi naturelle, mais il en est tout autrement de la profession. L'Eglise ne lui a jamais reconnu ce caractère. Elle nous présente ces associations comme œuvres utiles, mais contingentes et libres, non comme des sociétés créées par la nature au même titre que la famille et la cité. Il en apporte deux sortes de preuves, La première est d'ordre historique : l'Eglise a longtemps ignoré cette prétendue institution d'ordre naturel; à l'époque de la décadence de celle-ci, les Papes l'ont abolie dans leurs Etats; plus tard, ils ne l'ont rétablie que comme une association libre et facultative. Comment se pourrait-il que l'Eglise,

fidèle gardienne de la loi divine — de la loi naturelle comme de la loi révélée — ait commis cette erreur? La preuve d'ordre doctrinal est positive et directe. L'enseignement de Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, ne contient point une pareille assimilation, au contraire, il assigne un fondement différent à la famille et à la cité, d'une part, et, de l'autre, à la profession. Le Pape établit nettement que les deux premières formes de société découlent directement de la loi naturelle, mais, quant aux associations professionnelles, Léon XIII ne songe point à revendiquer pour elles ce caractère de nécessité, comme il n'eût pas manqué de le faire, s'il leur appartenait. Il dit qu'il veut « exposer leur opportunité et leur droit à l'existence ». C'est là une confirmation de la première interprétation proposée plus haut. On voit la différence. Qui dit, opportunité et droit à l'existence, exclut par ces termes mêmes toute relation nécessaire avec la loi naturelle. Et, de fait, ce droit à l'existence, où l'Encyclique va-t-elle le chercher? — Dans la liberté d'association, c'est-à-dire dans un droit dont l'exercice est essentiellement facultatif. Le Pape enseigne : les associations ouvrières *peuvent* se former *librement;* les catholiques sociaux, du moins nombre d'entre eux, disent : la doctrine sociale de l'Eglise est qu'elles *doivent* exister *nécessairement*, et, obligatoirement, embrasser tous les membres de la profession. L'opposition ne saurait être plus nette.

Léon XIII insiste en outre sur ce que les associations formées au sein de la société civile ont un caractère très différent de celle-ci, que je me permets de signaler. Elle est une société *publique* « parce que sa fin embrasse universellement tous les membres et réside dans le bien commun... parce qu'elle réunit tous les hommes pour en faire une nation. Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour *privées* et le sont, en effet, *car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres, (quia videlicet illud quod proxime spectant, privata utilitas est, ad solos pertinens consociatos).* Il me semble que cette différence des fins marquée par Léon XIII, et les termes dans lesquels il définit celle de toutes les associations libres ne sont pas précisément favorables aux catholiques sociaux qui réclament pour l'organisation corporative le rôle d'une « institution d'Etat », d'un « Etat dans l'Etat », et qui considèrent beaucoup plus en elle le besoin social, l'intérêt social, que sa fin propre et véritable : « l'utilité particulière et exclusive de ses membres. » La fin immédiate et propre n'exclut sans doute pas une fin indirecte, mais celle-ci ne doit pas se substituer à l'autre et l'absorber.

Quelqu'un demandera peut-être : quels sont donc les sociologues catholiques visés par la critique de M. Durand? Ne porte-t-elle pas à faux, car où trouverait-on cette erreur formulée dans les écrits

ou discours de ces sociologues? — Je ne crois pas, pour ma part, que l'auteur, dans tout ce passage, ait visé celui-ci ou celui-là. C'est une question d'idées, beaucoup plus que de personnes. Et, quand même cette opinion n'aurait été expressément professée par aucun catholique, la doctrine exposée n'en serait pas moins vraie, la doctrine opposée ne serait pas moins fausse, l'une approuvée, l'autre atteinte par la lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat.

Mais voyons les choses de plus près. Il se pourrait qu'on ne rencontrât pas facilement chez les membres d'une certaine école l'affirmation nette et précise de cette double proposition : l'organisation professionnelle est fondée par le droit naturel comme la famille et la cité; elle possède en propre une autorité s'étendant indistinctement à tous les membres de la profession. Les modernistes sociaux, comme les modernistes théologiens, philosophes, réformateurs, évitent le plus souvent, sauf les dévoyés volontaires, de formuler leurs erreurs en propositions claires et lumineuses. Ils s'appliquent au contraire à les noyer dans un flux de paroles, à leur donner une apparence vague et indéterminée, afin de pouvoir toujours user d'équivoques quand on les serre de trop près. Mais laissons les modernistes et ne parlons que de catholiques sincères. Dans la mesure où ils se rapprochent des autres par leurs idées, ils ont, consciemment ou non, la même tactique. Il ne serait pas étonnant qu'on éprouvât le même embarras vis-à-vis d'eux.

Néanmoins, on n'aurait pas beaucoup de peine à se donner pour trouver des exemples. En voici un qui est de haute portée, à cause de la grande autorité de celui qui nous le fournit, le marquis de La Tour-du-Pin, suivi comme un oracle, et parce que lui-même attribue à toute l'école l'opinion émise. On lit au dernier chapitre de son grand ouvrage : « *Vers un ordre social chrétien* », qu'il intitule : *Novissima verba :* « Ce n'est pas que la démocratie manque de plan, elle en a même deux : celui de la démocratie révolutionnaire... *et celui de la démocratie chrétienne qui proclame qu'il y a trois sociétés nécessaires : la famille, la corporation et la cité* » (p. 508). Une note de l'auteur renvoie au compte rendu de la Semaine sociale de Dijon où cette conception sociale a été enseignée. Voilà déjà bien élargi, d'un seul trait, le cercle où se professe cette théorie.

Passons des maîtres aux disciples. Dans sa lettre au *Nouvelliste de Bretagne* (23 septembre), M. L. Dubois, ancien président régional de l'A. C. J. F., déclare « vraiment regrettable de voir, à notre époque de restauration chrétienne, méconnu par un homme de l'autorité de M. Durand, l'un des principes essentiels de cette restauration : la profession », et il apporte comme une preuve d' « hérésie sociale » le passage en question de son rapport. M. Dubois intervient après M. Lefas, dont nous citerons la consultation tout à l'heure. Il applaudit à la réfutation opposée par celui-ci à la partie histori-

que de l'argumentation de M. Durand et se propose d'achever celle-ci au point de vue « philosophique », c'est-à-dire du droit naturel. Voici sa conclusion : « Il est donc impossible — si, comme M. Durand, on reconnaît la Famille et la Cité comme des groupements *naturels* — de ne pas voir aussi dans la Profession un groupement *naturel*. » L'assimilation ne pouvait être plus formelle. Et M. Dubois ajoute : « Ne réunit-elle pas des hommes *qu'attache ensemble* la loi sainte du travail ? »

L'*Œuvre sociale*, organe de l'A. C. J. F. du midi (octobre 1912) contient un article tout entier consacré à défendre la fameuse trilogie, et qui a paru aussi dans le *Petit Eclaireur des Alpes et de Provence*, organe des groupes d'études. On y lit : « Pour nous, dans notre action sociale, si hardiment réformatrice qu'elle puisse paraître, nous ne perdrons jamais de vue que *la famille, la profession, la cité* (commune, région ou pays) *sont autant de sociétés nécessaires* que notre effort, loin de décourager, doit tendre, etc... » Et encore : « Toutefois, nous n'oublions pas que *famille, profession, cité, ces trois sociétés nécessaires*, etc... »

M. Bazire, alors président général de l'A. C. J. F., disait dans un discours prononcé le 25 mai 1905, à la séance de clôture d'un Congrès social tenu à Albi par cette Association, qu'il annonçait comme un exposé de principes, et reproduit en tête de *L'Association catholique* (15 juin 1905) : « Le catholicisme est une religion; cette religion enseigne une morale individuelle et sociale; *et cette morale renferme une conception* **organique** (c'est l'orateur qui souligne) *de la société*... La société n'est point une fin à elle-même,... mais elle est le moyen voulu par Dieu et donné à l'homme d'atteindre sa fin surnaturelle et naturelle. *Dieu l'a créé dans le triple milieu de la famille, de la profession, de la cité, et c'est parce que ces trois sociétés nécessaires* ont été détruites ou désorganisées que l'homme de notre temps... souffre dans son âme et dans son corps. » Cette fois, voilà bien en propres termes la doctrine à laquelle s'en prend M. Durand. La morale catholique enseigne une conception organique de la société : cette trilogie, famille, profession, cité, trois sociétés nécessaires, au sein desquelles Dieu a créé l'homme pour le mener à sa fin surnaturelle et naturelle. Les jeunes catholiques sociaux de l'A. C. J. F. se sont toujours donnés, non sans raison, comme les enfants et les disciples de M. de Mun. Il y a des enfants terribles partout. Nous aurions autre chose à relever dans ce discours de M. Bazire, qui nous est tombé fortuitement sous la main, mais comme c'est étranger à notre sujet, cela viendra dans une autre partie de ce numéro.

D'autre part, l'existence du corps professionnel possédant, comme nous l'avons dit, une autorité légitime sur tous les membres de la profession, ayant le droit de régler leur travail, de fixer les salaires,

d'interdire le travail en temps de grève, d'obliger à l'assurance, etc..., est à la base de toute la doctrine sociale de cette école qui s'arroge le titre d'*Ecole sociale catholique*. On en trouverait à toutes les pages des catholiques sociaux ou bien l'affirmation plus ou moins voilée, ou bien le principe inclus dans les conclusions proposées. N'est-ce pas cette affirmation qui est à la base du rapport de M. Lorin, à la Semaine sociale de Bordeaux? N'est-ce pas encore la base de l'article des Annales de l'A. C. J. F., cité dans notre numéro précédent, qui taxe de libéralisme la doctrine d'après laquelle un ouvrier non syndiqué aurait le droit de travailler en temps de grève, malgré l'interdiction de l'autorité de la profession? Bien mieux encore, n'a-t-on pas entendu M. Duthoit, à la Semaine sociale de Bordeaux, réclamer que le syndicat ouvrier soit, non à titre de mandataire ou de stipulant pour autrui, mais par un droit propre et en quelque sorte personnel, l'organe naturel et nécessaire de ses propres membres et de leurs intérêts professionnels? C'était déjà beaucoup assurément, que ce droit propre et personnel. Mais M. Duthoit va beaucoup plus loin : il veut que le syndicat agisse de la même façon à l'égard des non-syndiqués et de la profession tout entière, sans limitation aucune (1). A la Semaine sociale de Saint-Etienne, M. l'abbé Desbuquois, directeur de l'*Action populaire* de Reims, a fait une leçon sur le juste prix, reproduite par le *Mouvement social* et par la *Croix*. Il y est dit que la valeur du travail est fixée *législativement* par une autorité : la profession. Si l'on étudiait de près le *Guide d'action sociale* publié par l'*Action populaire* de Reims, et considéré comme le vade-mecum de toute action catholique, on y trouverait aussi bien des traces de cette doctrine. On lit par exemple dans le Guide de 1912 : « Le syndicat professionnel n'est pas une œuvre, mais une *institution sociale* : la différence est essentielle entre l'idée d'œuvre et l'idée d'institution » (p. 150).

Au surplus, la meilleure preuve que M. Durand ne s'est pas attaqué à une chimère, c'est que l'*Ecole sociale catholique* (??) combat sa conférence spécialement sur ce point. On en a déjà vu quelque chose. Elle a même manqué de tactique. Il lui aurait été si facile de dire : « Ces doctrines que Rome approuve, ce sont les nôtres. Nous n'avons jamais rien dit de contraire. Nous soutenons seulement que les associations ouvrières ont, de par le droit naturel, le droit de s'organiser librement. » Avec quelques équivoques et quelques ambiguïtés, elle aurait pu essayer de soutenir qu'elle n'était atteinte en rien par la lettre du Cardinal Merry del Val. Au lieu de cela, on pose et souligne l'antagonisme. Il est vrai qu'un correspondant du *Nouvelliste* a tenté, et très loyalement, un essai de conciliation pour un cas particulier, et de montrer que la doctrine de M. de Mun s'ac-

1. Voir le P. Fontaine, *Le Modernisme social* (1re partie, chap. III), et M. Gaudeau, *Autour du Modernisme social*, chap. II

corde avec celle défendue par M. Durand. Mais, d'abord, quelle que soit la haute position de M. de Mun parmi les catholiques sociaux, il n'est ni visé plus spécialement que d'autres, ni seul en cause. Et fût-il hors d'atteinte, cela ne changerait pas la situation. Mais, de plus, nous verrons que M. de Mun lui-même a déjoué cet effort. Parlons d'abord de la lettre de M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine.

M. Lefas, en qualité d'historien, s'élève contre l'argument historique invoqué par M. Durand et s'attaque en particulier à cette proposition du rapport : « Comment se fait-il donc que l'humanité ait généralement ignoré l'existence de cette institution de droit naturel? » Il s'agit, dit-il, de savoir si l'organisation professionnelle est inconnue des peuples anciens, comme M. Durand semble le croire; si la chrétienté du moyen âge l'a ignorée d'une façon générale; et si la cité forme avec la famille les seuls groupements naturels de l'humanité. Là est tout le débat. » La dernière proposition contient une équivoque. Mais il faut surtout remarquer, à l'encontre de ces assertions, que là n'est pas tout le débat. M. Durand ne s'appuie pas seulement sur cette considération historique pour démontrer que l'organisation professionnelle n'est pas exigée par le droit naturel, mais aussi et surtout sur la doctrine de Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*. Lors donc que l'argument historique serait discutable, il resterait à trouver une réponse à l'autre, dont le poids est, à lui seul, décisif. Même par rapport au premier, M. Lefas, n'en examine qu'une partie, car M. Durand ajoutait : « Comment se fait-il que l'Eglise... ait ignoré... longtemps cette prétendue institution de droit naturel? » Historiquement, cette question méritait aussi une réponse. En outre, M. Lefas s'enferme dans la préhistoire, mais il évite d'étudier l'antiquité classique et le moyen âge dont l'histoire économique et sociale lui donnerait peut-être un démenti. Enfin, même dans ces limites, il reste à côté de la question : prouver que telle association a existé en fait en vertu d'une faculté de créer, n'est pas prouver qu'elle ait dû exister — comme la famille et la société civile — par une nécessité de nature. Il est vrai que la manière dont M. Lefas pose sa thèse, conduit naturellement à cette conclusion.

« Il suffit de parcourir les salles du Musée préhistorique de Saint-
» Germain-en-Laye pour se rendre compte qu'au début, la famille
» avait les plus étroits rapports avec la tribu, et celle-ci avec la
» profession.

» J'entends dire par là que les tribus étaient formées de familles,
» appartenant à la même race, toutes parentes ou alliées entre elles;
» et que ces familles pratiquaient toutes la même profession, comme
» elles avaient la même religion, les mêmes ancêtres, etc...

» Dire que les livres de ces temps anciens ne nous parlent que de
» la tribu ou de la cité, et non pas de l'organisation professionnelle,

» c'est une tautologie : la profession et la tribu se confondaient; » l'organisation de l'une était forcément celle de l'autre.

. . . . . .

» Concluons : Parler de la famille, de la tribu, de la cité, c'est, » pour les temps anciens, historiques ou préhistoriques, parler de » l'organisation professionnelle qui se confond avec ces groupements » qui, le plus souvent même, est l'origine du groupement et qui le » caractérise en tant qu'organisation collective. »

Cela va très loin. Ainsi la profession aurait été « l'origine » de la famille !

Malgré cela, il faut reconnaître que si, de ce texte et de beaucoup d'autres analogues, on est porté à conclure que l'organisation professionnelle est fondée par le droit naturel, on s'abstient généralement de l'affirmer en propres termes. Cela explique l'essai de conciliation tenté, en toute bonne foi, par le comte de Lantivy-Trédion, en ce qui concerne particulièrement la doctrine de M. de Mun. Il dit en termes excellents :

« Tout bien considéré, tous les termes pesés, ces lignes véhémen- » tes (?) n'attaquent pas autre chose que l'erreur socialiste, née de la » déformation d'une vérité profonde. Non, la collectivité formée par » l'ensemble des travailleurs n'est pas une institution de droit natu- » rel revêtue d'une autorité souveraine et constituée par Dieu. Le » soutenir serait une faute capitale que les catholiques avertis ne com- » mettront pas. Ce qui est de droit naturel, de la manière qu'on l'a » expliqué, c'est seulement l'organisation du travail, principe de la » société professionnelle, et le droit d'association qui lui est corré- » latif. »

Il est très exact que M. Durand n'a voulu que combattre l'erreur socialiste, comme M. de Lantivy le dit plus haut. Mais n'existe-t-elle, consciente ou non, que chez les socialistes déclarés? Là est la question. M. de Lantivy s'appuie sur une phrase d'une lettre écrite par M. de Mun à M. Lefas, pour le féliciter d'avoir réfuté M. Durand, que nous citerons plus bas : « La profession est considérée par l'Eglise comme un des liens les plus puissants que le droit naturel forme parmi les hommes »; et il conclut : « M. de Mun ne laisse donc pas en- » tendre qu'il reconnaît à la collectivité professionnelle la dignité d'une » institution sortie des mains de Dieu et revêtue par lui d'attributs » souverains. Une telle conception ne ferait pas moins violence au droit » historique qu'au droit naturel. Mais M. de Mun affirme — et tous » les sociologues catholiques seront de cet avis — que l'organisation » du travail, l'association pour le travail et la société professionnelle » sont de droit naturel, à des degrés divers. Ni plus, ni moins. »

Sans doute, la proposition de M. de Mun, d'où l'on tire cette conclusion, serait, à cause du vague où elle se tient, comme beaucoup d'autres, susceptible d'une interprétation favorable; mais aussi, com-

me d'autres, elle manque de netteté en face de la question posée. Le reste de la lettre de M. de Mun est là pour nous fixer sur sa pensée. Cette formule vague, il l'oppose à une doctrine *comme une contradiction sur un terrain doctrinal*, ce qui signifie évidemment que sa thèse est contraire à celle de M. Durand. Voici sa lettre (*Le Nouvelliste*. 27 septembre) :

« Roscoff (Finistère), 22-9-12.

» Mon cher Collègue et Ami,

» Permettez-moi de vous remercier, au nom des idées que je défends » depuis si longtemps, de votre réponse à M. Louis Durand, au » sujet de la Société professionnelle. Vous avez, avec une précision » parfaite et un savoir consommé, *réfuté*, au point de vue historique, » les opinions émises par le distingué et dévoué créateur des caisses » rurales. *La même réfutation ne pourrait-elle lui être opposée au point* » *de vue doctrinal?* Je n'ai malheureusement pas ici sous les yeux » le texte de l'Encyclique *Rerum novarum*, mais, je crois pouvoir » dire, sans en citer les termes exacts, que l'insistance avec laquelle » Léon XIII y recommande la fondation des associations profession- » nelles, au nom des principes qui doivent servir de règle à « la » condition des ouvriers », suffit à démontrer que la profession est » considérée, dans l'enseignement de l'Eglise, comme un des liens les » plus puissants que le droit naturel forme entre les hommes. *Il est* » *très nécessaire, au point de vue de l'avenir, de préciser le désaccord* » *qui nous sépare, sur ce point, de M. Durand.* Car le mouvement » professionnel, de jour en jour plus puissant, est un des éléments essen- » tiels de la reconstruction sociale, et il serait déplorable que les » catholiques cessassent d'y participer.

» Je me félicite de la communauté de sentiments qui me permet » ici de me rencontrer avec vous, et je vous prie, mon cher Col- » lègue et Ami, de croire à mes plus dévoués sentiments.

» A. DE MUN. »

On a dit que cette lettre n'était pas destinée à la publicité. Cela se comprend facilement. N'est-il pas curieux de voir chez un chef connu comme M. de Mun cette prétention de réfuter sur le terrain doctrinal un document approuvé par le Pape, alors que le Saint-Siège constate que la conférence de M. Durand fixe *à chacune de ses parties* sa vraie valeur! Il est vrai qu'on affecte d'ignorer cette approbation.

IV

Irait-on jusqu'à opposer un Pape à l'autre? Il ne faut faire dire à personne plus qu'il ne dit. Mais n'est-il pas curieux aussi de voir

M. de Mun, dans les circonstances présentes, après avoir, comme ses amis, fait le silence sur l'approbation retentissante donnée par Pie X au rapport de M. Durand, en appeler hautement à celle que lui-même reçut, il y a vingt ans, de Léon XIII, comme si le Saint-Siège n'avait plus à ajouter aucune précision sur les doctrines économiques? On peut dire que sa lettre à M. Lefas est complétée par celle qu'il adressait presqu'en même temps à un organe catholique social de Brest « La Quinzaine ouvrière », devenue depuis peu « Le Militant ». Cette lettre a été insérée dans le « *Bulletin de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers* » (10 octobre). Elle commence ainsi :

« Roscoff, 17 septembre 1912.

» Mes chers amis,

» Je viens, en quelques mots, offrir au « *Militant* » au jour de » sa naissance, mes félicitations et mes vœux. Vous avez bien voulu, » en m'annonçant la transformation de la « *Quinzaine Ouvrière* » me » dire que *le nouveau journal prendrait pour programme celui qu'il » y a vingt ans je proposais aux jeunes catholiques, dans mon dis-» cours de Saint-Etienne.* Je vous remercie vivement de ce témoi-» gnage d'affectueuse confiance, et j'en veux immédiatement tirer » les conséquences pratiques.

» ... Si vous vous rattachez au programme de Saint-Etienne, ce » n'est pas seulement à cause des idées qu'il expose sur l'organi-» sation sociale, de l'ensemble des réformes économiques qu'il énumère, » et qui répondent à vos propres préoccupations : c'est surtout parce » qu'il fut honoré de la plus haute approbation qu'un catholique » puisse ambitionner, celle du Souverain Pontife. Voilà la raison » de notre confiance et de notre action commune.

» La lettre que le Pape Léon XIII daigna m'adresser en cette cir-» constance donne, au discours qui en fut l'occasion, sa véritable » portée. Il ne mérite d'être retenu, que parce qu'il fut agréé, par » le Chef de l'Eglise, comme un acte de pleine obéissance à ses » enseignements, comme l'effort sincère d'une volonté résolue à en » poursuivre l'application.

» C'est dans les mêmes sentiments de filiale soumission que vous » revendiquez aujourd'hui le programme auquel, de mon côté, je » suis resté fidèle. *Ce n'est pas la doctrine d'un homme, ni celle d'une » Ecole, que nous entendons proclamer ; c'est celle de l'Église, fondée » par l'autorité de ses docteurs Je n'en veux d'autre témoignage que » la lettre même de Léon XIII.* Tandis que je la relisais, avant de » vous écrire, il me semblait entendre le magnifique commentaire » de la règle que Pie X devait, onze ans plus tard, donner à l'action » catholique : *Instaurare omnia in Christo...* »

L'appel si net du Président de l'Œuvre des Cercles à son programme de Saint-Etienne et à l'approbation dont celui-ci fut l'objet de la part

de Léon XIII nous invite à revenir sur ces gestes passés. Ce retour contribuera à faire une lumière plus complète sur la situation présente. Il vaut la peine d'examiner si, entre le discours de Saint-Etienne et celui de Sarlat, il y a rencontre de doctrine, ou contradiction, ou simple parallélisme. Ce point élucidé, il ne sera pas moins intéressant de peser la valeur comparative des approbations données à l'un et à l'autre. De ce double examen se dégagera naturellement une conclusion pratique sur l'attitude qui s'impose à tous les catholiques sincères devant les directions très certaines que la lettre écrite au nom de S. S. Pie X à M. Durand, leur inculque sur les doctrines économiques

Pour en faire, tout d'abord, la remarque, il s'en faut, et de beaucoup, que le discours de Saint-Etienne soit, comme celui de Sarlat, exclusivement consacré à la question économique et sociale. Il en est de même de la lettre de Léon XIII. Dans l'un et dans l'autre de ces documents, dans la lettre comme dans le discours, cette question ne tient qu'une place secondaire.

Le discours de M. de Mun avait pour but la fondation d'une « Ligue catholique et sociale », qui vécut, comme tant d'autres nées à la même époque, ce que vivent les roses sous le soleil de la République. Il embrasse toute la question religieuse, politique et sociale. Aussi, soit à cause du lien qui existe entre chacune de ses parties, soit à cause de l'intérêt qui s'attache, l'occasion s'offrant, à ce retour sur un passé historique dont l'influence se fait sentir encore dans le présent, nous donnerons une analyse à peu près complète de ce discours, au risque d'une diversion.

L'orateur se propose de traiter « Le devoir des catholiques dans les circonstances actuelles. » Parlant à la veille des élections législatives de 1893 (18 décembre 1892), où allait se faire la première épreuve du Ralliement; il ne peut se dispenser d'avoir un mot pour cette situation, en commençant : « Pour la première fois peut-être, depuis de longues années, les catholiques seront amenés à prendre position dans la lutte, *sans être liés à aucun parti.* » Et un peu plus bas : « *Messieurs, en nous plaçant sur le terrain constitutionnel, nous n'entrons dans aucun parti :* nous sommes catholiques, et rien de plus. » Quoi? Même quand on lit, vers la fin : « Voilà pourquoi il faut que vous soyez dégagés de toute préoccupation politique, *et qu'acceptant les formes, les habitudes de langage et les institutions de la démocratie,* vous n'ayez plus qu'une idée, la rendre chrétienne? » Ce n'est pas le moment de rappeler avec quelle docilité et quel empressement la jeunesse catholique à laquelle M. de Mun s'adressait, a accepté, non moins que les formes et les institutions de la démocratie, « *ses habitudes de langage* », en restant, bien entendu, dégagée de toute préoccupation politique. Il n'est pas question de revenir ici sur l'histoire du ralliement, mais, puisque les paroles d'alors évo-

quent des rapprochements, il y en a un autre que je ne passerai pas sous silence. Déjà, en 1892, M. de Mun, dans sa péroraison, berçait son auditoire des mêmes pronostics consolants et pleins de promesses que les orateurs de l'Action libérale tirent aujourd'hui des circonstances présentes. Non prévenu, le lecteur ne serait-il pas convaincu, qu'en citant ce passage, on lui sert le dernier discours de M. Piou?

« L'anticléricalisme a servi longtemps de drapeau et de mot de » ralliement à la secte qui a confisqué la direction des affaires publi- » ques avec l'épouvantail du gouvernement des curés. C'est une ma- » nœuvre usée. Le peuple commence à voir clair, à se demander » ce qu'il gagne à la guerre religieuse, à trouver que ce n'est qu'un » leurre; les hommes indépendants de toutes les opinions, beaucoup » même qui sont éloignés de nos croyances, sont lassés des procès » contre les curés, des traitements supprimés, des tracasseries contre » les cléricaux, des laïcisations d'écoles faites contre le vœu des com- » munes et de *tout ce système de gouvernement imposé par la franc-* » maçonnerie qui fait naître dans les esprits et dans les âmes un » malaise grandissant. *(Applaudissements.)* On voudrait la paix, et » on sent qu'elle ne se trouvera que dans la liberté. Fatigués des francs- » maçons, les hommes d'ordre et de travail ont peur des radicaux, » surtout en les voyant alliés aux socialistes révolutionnaires, et ils » s'alarment de les voir tenir prisonniers successivement tous les mi- » nistères qui recherchent leur appui, ils s'aperçoivent et s'effrayent » du mal profond que le matérialisme officiel a fait au pays, ils » commencent à penser que la religion est une force sans laquelle » tout gouvernement est impossible, et que le catéchisme est encore » le meilleur moyen de modérer les passions des hommes. *(Vifs applau-* » *dissements.)* Le débordement des scandales qui s'étale au grand jour » conduit aux mêmes réflexions : la morale chrétienne apparaît comme » la sauvegarde la plus sûre de l'honnêteté publique. Ainsi la liberté » religieuse se montre à tous comme le port où peuvent se rencon- » trer tous les hommes de bonne volonté. » — Hélas! M. de Mun était mieux inspiré quand, après avoir dit : nous sommes catholiques, et rien de plus, il ajoutait, en exprimant l'objet de son discours : « Nous prétendons en cette qualité, d'abord réclamer des droits méconnus et des libertés supprimées; puis en même temps, faire rentrer les principes chrétiens dans la législation corrompue par l'athéisme social. » Mais il ne faudrait pas examiner à la lumière des événements les deux propositions contenues dans la phrase qui suivait : « Nous sommes prêts à soutenir tous ceux qui nous aideront, mais nous n'attendons rien, à cet égard, des hommes qui dominent la Chambre et le gouvernement. »

Les paroles précédentes annonçaient les deux parties capitales du discours : le programme politico-religieux et le programme social.

Excellent et magnifique, était le premier. On ne le relira pas sans émotion.

« Messieurs, quant à nous, notre programme, notre corps de doctrines » est aujourd'hui ce qu'il était hier : nous voulons le maintien du » Concordat et son application loyale, dont le budget des cultes est » une des conditions, tant que le Souverain Pontife, seul et suprême » juge des besoins de la religion, n'aura pas provoqué et accepté un » nouveau régime pour l'Eglise de France. Nous demandons la revision » de la loi scolaire, nous n'acceptons pas le principe de la neutra- » lité religieuse, qui va jusqu'à l'ignorance voulue des devoirs envers » Dieu *(Vifs applaudissements)*, fondement nécessaire de toute mo- » rale, qui exclut de l'école, même en dehors des heures de classe, » l'enseignement du catéchisme et qui en bannit obligatoirement les » frères et les sœurs : nous la regardons comme une loi de persécu- » tion et d'athéisme. Nous voulons une loi d'enseignement qui en » garantisse la liberté et qui assure l'éducation chrétienne des enfants » du peuple. *(Longs applaudissements.)*

» Nous demandons la revision de la loi militaire sur l'article du ser- » vice des prêtres et des séminaristes qui a pour objet, à peine dissi- » mule, d'entraver et de tarir leur recrutement : nous considérons » cet article comme une atteinte directe au libre exercice du culte » catholique garanti par le Concordat, parce que ses ministres, au mé- » pris des droits qu'ils tirent du grand service public auquel ils sont » attachés, sont ainsi condamnés à exercer une fonction formellement » opposée à leur caractère. *(Applaudissements.)* Nous demandons l'abro- » gation de la loi du divorce que les influences juives ont introduite » dans nos codes *(Longs applaudissements)*, et qui jette dans l'orga- » nisation sacrée de la famille un trouble profond. *(Applaudissements.)*

» Nous demandons le retrait des décrets de dissolution qui frap- » pent certaines congrégations religieuses, et que nous regardons comme » attentatoires à la liberté du culte, des consciences et du domicile, » et nous réclamons la liberté d'association pour les associations reli- » gieuses aussi bien que pour les autres. *(Applaudissements.)*

» Je n'indique, vous le comprenez, que les points principaux d'un » programme d'ensemble, auxquels viennent s'ajouter, dans les affai- » res municipales par exemple, d'autres questions du même ordre, » comme la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux, et je résume » ce rapide exposé en deux mots : nous voulons rendre à Dieu sa place » dans la société française et au christianisme son influence et son » action dans la vie nationale. » *(Applaudissements.)*

Mais, encore, hélas! ce noble et courageux programme, c'était celui des catholiques avant le Ralliement. Comment allaient l'appliquer les de Mun et les Piou, une fois postés sur le terrain constitutionnel? Un an ne s'était pas écoulé. On discutait à la Chambre la loi sur les Fabriques M. de Baudry-d'Asson adressait au gouvernement une inter-

pellation, qu'on pouvait juger inopportune au point de vue de la sagesse parlementaire, mais les déclarations ministérielles qu'elle provoqua ne laissaient aux catholiques aucune liberté de soutenir le Cabinet. La droite tout entière votait l'ordre du jour pur et simple, réclamé par lui. Et quelques jours après, M. de Mun expliquait dans une lettre publique que « l'interpellation menaçait de compromettre la méthode de résistance légale (!!) et d'aggraver la situation actuelle par le vote d'un ordre du jour approuvant formellement le décret. » Je n'insisterai pas sur la suite. Qu'est-il resté de tout ce programme? M de Mun ne savait pas alors à qui devaient s'appliquer ses sévérités, quand il disait, dans ce même discours, au sujet des fausses interprétations des directions de Léon XIII : « Quelques-uns ont affecté d'y voir une invitation au désarmement, non pas seulement devant la forme du gouvernement, mais devant les hommes et les doctrines »; ou encore : « Léon XIII a souffert de l'attitude blessante du gouvernement... mais je suppose qu'il a plus souffert encore, s'il a su qu'on abusait de sa parole et de sa pensée pour couvrir de honteuses capitulations et d'inavouables ambitions. »

Laissons ce passé qui, malheureusement n'est pas complètement mort, et revenons à notre sujet, avec le programme économique et social.

« Voilà notre programme religieux. Mais ce n'est pas, ce ne doit » pas être tout le programme des catholiques. La question sociale et » la question religieuse sont intimement liées, et elles constituent en- » semble toute la question politique. J'ai toujours cru que les catho- » liques ne pouvaient se désintéresser de la question sociale, sous » peine de manquer à leurs obligations vis-à-vis du peuple : aujour- » d'hui, depuis l'Encyclique sur la condition des ouvriers, je crois » qu'ils n'en ont pas le droit et que leur programme social est là, » tout écrit, magistralement tracé, comme leur programme politique » l'a été par l'Encyclique du 16 février.

» Sur ce terrain aussi, je n'indiquerai que les grandes lignes, mais » je crois nécessaire de le faire.

» A mes yeux, l'ensemble de nos revendications doit tendre à » assurer au peuple la jouissance de ses droits essentiels méconnus par » le régime individualiste : la représentation légale de ses intérêts et » de ses besoins, au lieu d'une représentation purement numérique; » la préservation du foyer et de la vie de famille; la possibilité pour » chacun de vivre et de faire vivre les siens du produit de son travail, » avec une garantie contre l'insécurité résultant des accidents, de la » maladie, du chômage et de la vieillesse; l'assurance contre la misère » inévitable; la faculté pour l'ouvrier de participer aux bénéfices » et même, par la coopération, à la propriété des entreprises auxquelles » il concourt par son travail; enfin la protection contre les agio-

» tages et les spéculations qui épuisent les épargnes du peuple et le » condamnent à l'indigence, pendant que, suivant les paroles de l'En- » cyclique, « une fraction, maîtresse absolue de l'industrie et du com- » merce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle » toutes les sources ». *(Longs applaudissements.)*

» Deux forces doivent concourir à la réalisation de ce programme : » l'organisation professionnelle et la législation.

» L'organisation professionnelle, pour laquelle nous demandons la » liberté la plus large, donnera le moyen d'assurer la représentation » publique du travail dans les corps élus de la nation, de déterminer » dans chaque profession industrielle ou agricole le taux du juste » salaire, de garantir des indemnités aux victimes d'accidents, de ma- » ladies ou de chômages, de créer une caisse de retraites pour la vieil- » lesse, de prévenir les conflits par l'établissement des conseils per- » manents d'arbitrage, d'organiser corporativement l'assistance con- » tre la misère, enfin de constituer entre les mains des travailleurs » une certaine propriété collective à côté de la propriété individuelle, » et sans lui porter atteinte.

» La législation protégera le foyer et la vie de famille par la res- » triction du travail des enfants et des femmes, l'interdiction du tra- » vail de nuit, la limitation de la journée de travail, l'obligation du » repos dominical; dans les campagnes, en rendant insaisissables la » maison et le champ du cultivateur, les instruments et le bétail de » première nécessité. *(Applaudissements.)*

» Elle facilitera la vie de l'ouvrier et du paysan par la diminution » et la réforme des charges fiscales, particulièrement des impôts qui » frappent la subsistance.

» Elle favorisera la participation aux bénéfices, la constitution des » sociétés coopératives de production; dans les campagnes, l'asso- » ciation de métayage.

» Enfin, elle protégera la fortune nationale, l'épargne populaire et » la morale publique par des lois sur l'agiotage, sur le jeu et les opé- » rations de bourse, sur le fonctionnement des sociétés, sur l'exclu- » sion des étrangers de l'exploitation et de la direction des grands » services publics *(Triple salve d'applaudissements)*, sur l'interdiction » pour les fonctionnaires, les représentants de la nation et les agents » du pouvoir, de participer aux spéculations financières. *(Longs ap- » plaudissements.)* Tels sont les principaux articles du programme so- » cial que je conseille aux catholiques d'adopter. Ils ne sont autre » chose que l'application des principes posés dans l'Encyclique sur » la condition des ouvriers. »

Le reste du discours était consacré à l'organisation de la Ligue et à des conseils d'action.

On le reconnaîtra sans peine, il n'y a presque rien que de juste et de louable dans cet exposé, ni à quoi on ne souscrirait, hormis quel-

ques points, comme la détermination du juste salaire par les représentants de la profession. Mais on se rendra compte aussi, à première vue, que, malgré la dénomination de « corps de doctrine » plusieurs fois employée par l'orateur, c'est là un simple *programme*, un peu mélangé, et nullement *un corps de doctrines économiques*, comme l'est essentiellement le discours de Sarlat. Nulle critique du socialisme et du syndicalisme révolutionnaire. Celui-ci n'était encore que dans l'œuf. Ni le droit d'intervention de l'Etat, ni la loi de l'offre et de la demande, ni la loi de la valeur du travail, ni la liberté du travail, ni les rapports de l'association professionnelle avec le droit naturel n'y sont traités, pas même effleurés. Il n'y a donc pas d'opposition entre les deux discours. C'est ce qui permettrait aux catholiques sociaux fidèles à M. de Mun, et à leur chef lui-même, s'ils comprennent les intentions claires de S. S. Pie X, de les suivre sans renoncer au programme de Saint-Etienne. Mais, s'en réclamer comme s'il dispensait du reste et comme si l'approbation donnée par Léon XIII à ce programme servait d'excuse à cette résistance, serait une échappatoire peu digne et peu loyale.

Qu'on ajoute à la portée différente des discours de Saint-Etienne et de Sarlat, celle, non moins différente, des approbations qu'ils ont reçues.

Trois semaines après la réunion de Saint-Etienne (7 janvier 1893), Léon XIII adressait une lettre de félicitation publique à M. de Mun. Cette lettre embrasse les différentes questions traitées par l'orateur. Sa première partie, de beaucoup la plus longue, a pour objet la politique de Ralliement, tout récemment inaugurée, dont M. de Mun avait fait l'apologie, et explique à nouveau les motifs qui ont guidé le Pape. Léon XIII en vient ensuite à la question sociale.

« L'étude des questions sociales, si grosses partout, à cette heure, » de préoccupations et de craintes, n'est pas moins digne d'attirer » l'attention des catholiques.

» Le peuple a toujours été particulièrement cher à l'Eglise, qui » est mère : l'ouvrier qui souffre, soit parce qu'il est abandonné, » soit parce qu'il est opprimé, doit être entouré des soins les plus » continus et les plus affectueux, pour se relever et sortir de la » condition malheureuse à laquelle il est réduit, sans recourir aux » violences et chercher le renversement de l'ordre social. C'est dans » cette pensée, en dehors de toute préoccupation purement terrestre » et uniquement pour accomplir le devoir de Notre charge, que Nous » avons récemment publié Notre Encyclique *De Conditione opificum* » et ensuite donné, à l'occasion, sur ce même sujet, divers avis et » enseignements paternels. »

Après quoi, la lettre du Souverain Pontife se termine par ces éloges :

« Et maintenant, cher Fils, vous comprendrez sans peine que, con-
» naissant votre piété filiale et le zèle intelligent avec lequel vous
» vous employez à seconder Nos desseins, à rendre Nos enseigne-
» ments populaires et à les faire pénétrer dans la pratique de la vie
» sociale, la lecture de votre discours Nous ait été souverainement
» agréable. Tandis que Nous Nous plaisons à vous donner des éloges
» justement mérités, Nous vous exhortons à poursuivre votre géné-
» reuse entreprise.

» Puisse-t-il surgir des hommes qui, avec un dévouement pareil
» au vôtre et une grande largeur de vues, se consacrent tout entiers
» au relèvement de la France!

» Nous avons d'ailleurs pleine confiance qu'en des questions si
» graves et si importantes, vous serez toujours fidèle aux règles
» par Nous tracées.

» Comme gage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout
» cœur la Bénédiction apostolique. »

Si flatteur et consolant que soit ce témoignage de la satisfaction pontificale pour celui qui en fut l'objet, on ne peut y voir la sanction expresse d'une doctrine sociale, si ce n'est de celle de l'Encyclique *Rerum novarum*. Ces éloges tombent directement sur le zèle de l'orateur, non sur ses opinions, sauf en ce qu'elles ont de conforme aux enseignements du Pape. C'est, à vrai dire, un encouragement plutôt qu'une approbation. Encore faut-il remarquer qu'éloges, encouragements ou approbation ne visent pas spécialement la partie sociale du discours, mais non moins la partie politico-religieuse et qu'ils portent sur tout l'ensemble (1).

Depuis cette époque, M. de Mun, et ses amis ou disciples, en ont fréquemment appelé à cette lettre du Pape comme garantissant la fidélité de leurs opinions en matière économique et sociale, j'entends dans des applications que le discours n'avait point faites. Il est facile de voir que la garantie est douteuse. Au contraire, la lettre écrite au nom du Saint-Père à M. Durand par le cardinal secrétaire d'Etat, en est une de valeur indiscutable pour les doctrines exposées dans le discours de Sarlat. Qu'on compare, en effet, les termes de cette approbation avec ceux de la lettre de Léon XIII, en tenant aussi compte de la précision d'un exposé en comparaison de l'imprécision de l'autre sur les matières qui font l'objet des discussions actuelles.

1. Il est facile de constater, sans parler de l'approbation donnée au discours de M. Durand, que celle adressée, au nom de Léon XIII à M. Rambaud, l'un des contradicteurs de M. de Mun, et qui fut le maître de M. Durand en économie politique, est plus explicite et plus formelle que celle envoyée à M. de Mun. (En voir le texte dans notre numéro du 15 octobre 1911, p. 45). Il faut en dire autant de la lettre d'approbation écrite par le cardinal Merry del Val au P. Fontaine, pour son « *Modernisme social* » où celui-ci critique expressément la doctrine des Semaines sociales avec lesquelles M. de Mun a voulu récemment se solidariser.

Le cardinal Merry del Val écrivait, le 29 juillet 1912, à Mgr Bougouin, évêque de Périgueux :

« Monseigneur,

» Le Saint-Père Pie X a reçu avec plaisir la lettre que Votre Grandeur a eu à cœur de lui adresser dernièrement, avec la copie des principaux travaux du IIIe Congrès diocésain des Œuvres catholiques que vous venez de tenir à Sarlat. Sa Sainteté se plaît avant tout à vous féliciter de l'heureux choix des questions agitées durant ces journées d'études, et dont l'idée dominante fut la « confessionnalité des œuvres ».

» Et comme les Œuvres catholiques sont telles, non seulement de nom, mais de fait, par l'esprit qui les anime, les doctrines qu'elles professent, la morale qu'elles pratiquent, il était souverainement opportun de rappeler en quoi consistent cet esprit, cette doctrine, cette morale.

» C'est ce qu'a fait avec une vraie maîtrise, pour les œuvres sociales, l'illustre Président de l'Union des Caisses rurales et ouvrières françaises, M. Durand, *dans un discours très dense, autant que très précis et très clair. On y voit une synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale :* **chacune de ses parties** *s'y appuie sur de solides principes de raison, non moins que sur l'autorité de l'Eglise;* **l'ajustement des parties** dans le tout leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief, *en même temps qu'elle leur fixe à chacune leur vraie mesure, en dehors des exagérations qu'ont pu y introduire en sens divers des tendances trop unilatérales.* **Le Saint-Père désire vivement que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé : car Il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques.** »

En présence d'un témoignage aussi positif, aussi formel, quel moyen reste-t-il à des catholiques sincères d'épiloguer, de faire la sourde oreille? On se rejette sur ce que le Saint-Siège accorde des approbations à des hommes d'opinions différentes : encore n'ont-elles pas toutes la même portée, et devons-nous savoir faire la différence entre de simples encouragements et une sanction catégorique. L'*Express de Lyon*, par exemple, organe des Semaines sociales et des opinions de l'A. C. J F., invité récemment à reproduire cette lettre, s'en défendait en disant qu'en ces matières libres l'approbation du Pape n'avait pas d'importance et qu'elle avait été donnée à des doctrines contraires. On fait aussi valoir que ce document n'émane pas du Pape lui-même. Que sais-je? Autant de vains subterfuges.

Elles sont d'une application trop commune, à l'heure actuelle, ces

paroles que S. S. Pie X, recevant en audience les prêtres de « L'Union apostolique », faisait entendre, il y a quinze jours, avec un accent dont la force saisit d'émotion toute l'assistance :

« Et comment aimer le Pape ! Non par des paroles seulement, mais » par des actes, et avec sincérité. *Non verbo neque linguâ, sed opere* » *et veritate*. Quand on aime quelqu'un, on cherche à se conformer à » ses pensées, à en prévenir les désirs. N'est-il pas dit de l'amour de » Dieu qu'il transforme notre être au point de nous identifier en » quelque sorte avec lui ! L'amour crée l'unanimité de sentiments : » l'obéissance ne pèse pas à l'amour. *Si quis diligit me, sermonem* » *meum servabit* ».

« Et c'est pourquoi, quand on aime le Pape, on ne s'arrête pas à discuter jusqu'à quel point précis va le devoir rigoureux de l'obéissance, et à marquer la limite où cette obligation s'arrêterait. *Quand on aime le Pape, on n'objecte pas qu'il n'a point parlé assez clairement, comme s'il était obligé de redire directement à chacun sa volonté : en réalité, personne n'ignore quelle est vraiment cette volonté. Quand on aime le Pape, on ne met pas en doute ses ordres, sous prétexte qu'ils n'émanent pas effectivement de lui, mais qu'ils sont imputables à son entourage, dont il serait, lui, le trop crédule jouet ! On ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté; on n'oppose pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes, si doctes fussent-elles, qui diffèrent d'avis avec le Pape. Quelle que soit leur science, la sainteté leur fait défaut car il ne saurait y avoir de sainteté, là où il y a dissentiment avec le Pape* ».

« Et pourtant, il y a des prêtres, il y a beaucoup trop de prêtres » qui soumettent la parole du Pape à leur jugement personnel, et qui, » avec une audace inouïe, subordonnent à ce jugement leur obéissance » au Pontife romain. Ceux-là, je le sais, ne se trouvent pas ici ; il ne » ne s'en rencontre pas dans vos rangs. Mais si j'ai épanché devant » vous la peine profonde de mon cœur, c'est afin que mes accents » parviennent jusqu'à eux, et que, reconnaissant leur responsabilité, » ils se frappent la poitrine. »

Certes, les divergences d'opinions qui se sont accentuées entre catholiques depuis quelques années, et les tendances équivoques, dangereuses, auxquelles ont cédé certains chefs d'école et leurs disciples, par le désir de trouver une conciliation entre le mouvement démocratique social et les doctrines sociales de l'Eglise, ne sauraient nous faire oublier la reconnaissance et l'admiration dus à ces initiateurs d'une restauration chrétienne. C'est un hommage que nous n'avons jamais manqué de leur rendre. Tout notre souhait est qu'ils en demeurent dignes en se conformant aux directions du Saint-Siège avec la fidélité et l'empressement dont ils ont toujours fait profession.

Emm. BARBIER.

L'ENQUÊTE DE LA « DÉMOCRATIE » SUR LA « JEUNE RÉPUBLIQUE »

I

Marc Sangnier, donc, vient de fonder un nouveau parti. Nous en manquions, apparemment. Celui-ci s'appelle « la Jeune République », et ce seul titre avoue le besoin de rajeunir une chose qui a vieilli. C'est d'ailleurs, pour le moins, la troisième ou quatrième création de ce novateur, depuis qu'il a quitté l'Ecole polytechnique, puisque nous l'avons vu, tour à tour, chef de l'*Essor*, du *Sillon* et du *plus grand Sillon*. Sur sa fondation nouvelle, il a ouvert, dans son journal la *Démocratie*, une enquête, pour laquelle il s'est adressé à vingt et une personnes, sans plus. Ces vingt et une personnes lui ont répondu, mais il n'a publié que dix-neuf de leurs réponses, car il a passé sous silence celle de M. Thalamas, sans expliquer cette prétérition, et celle de M. de Lamarzelle, qui a paru ailleurs, mais qu'il n'a pas reproduite sous prétexte qu'elle lui était parvenue après la clôture de l'enquête. Soit, en tout cas, vingt réponses connues, que nous nous proposons de passer en revue, à raison de l'intérêt qu'elles offrent, tantôt par leurs éloges compromettants, tantôt par leurs critiques suggestives. Quand nous aurons relevé celles-ci et ceux-là, l'on se demandera quel but, en définitive, poursuivait Marc Sangnier en ouvrant cette enquête, et s'il n'est pas plus mortifié qu'enchanté des résultats qu'elle a donnés.

Parlons d'abord du document qui faisait l'objet de l'enquête, à savoir le « programme » de la « Ligue de la Jeune-République ». Comme on le lui reprochera dans plus d'une des lettres versées à l'enquête, ce programme est plutôt une énumération de réformes, le plus souvent imprécises, que l'énoncé, pourtant nécessaire, d'un certain nombre de principes directeurs qui offriraient une base de discussion. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'on relève, dans les œuvres écrites ou parlées de Marc Sangnier, l'inconsistance, l'absence d'ossature. L'indigence mentale en est la cause, mais il n'en souffre point, et sa prolixité verbale la lui dissimule. Même il aime à contempler, dans les fréquentes métamorphoses auxquelles l'induit l'élaboration de son propre concept, comme une image de l'évolution extérieure des êtres et des idées, et notamment de l'évolution qu'il pressent dans la République que tant il chérit.

Toutefois, s'ils sont absents du programme même de sa Ligue, les principes directeurs que nous cherchions apparaissent dans les discours qu'il a prononcés au Congrès que sa Ligue a tenu à Paris

dans les derniers jours d'octobre. Et, autant qu'il est permis de condenser son verbe impondérable, ces principes se réduisent à ceci : le nouveau parti est républicain et démocratique, d'une part; de l'autre, il se compose de catholiques; et, par cette juxtaposition, il tend à établir la possibilité de concilier ces deux « états d'âme ». Puisqu'il les concilie en sa personne, en effet, pourquoi ces deux notions seraient-elles inconciliables dans les faits, dans les institutions, et spécifiquement en France? Il feint, en posant ces questions, la plus candide ingénuité. Républicain, déclare-t-il, et démocrate, n'est-ce pas mon droit de l'être? catholique, n'est-ce pas mon droit et mon devoir de le demeurer? Alors, par qui suis-je critiquable?

Pour la centième fois peut-être depuis bientôt quinze ans, nous oserons lui répondre que, s'il s'agissait uniquement d'un jeu d'esprit, d'une dissertation théorique, ou d'un paradoxe poussé jusqu'à la gageure, on pourrait lui passer cette fantaisie. Mais, en vérité, il s'agit de bien autre chose : il s'agit pour lui, comme républicain et parce que républicain, de coopérer très efficacement à l'action subversive et dissolvante dont la république est l'étiquette et l'instrument, cependant que, comme catholique et parce que catholique, il se soustraira aux reproches que lui vaudrait, de la part de qui de droit, cette coopération aux destructions républicaines. Nous dénonçons donc hautement, dans sa nouvelle entreprise de la « Jeune-République » comme dans son œuvre antérieure du *Sillon*, un mal positif accompli sous un sauf-conduit trompeur.

Vainement lui montrera-t-on que, précisément parce que catholique, il est tenu de ne pas fournir à l'action révolutionnaire engagée sous le nom de république la coopération qu'il lui apporte : narquois, il excipe du droit théorique dont chacun jouit d'être républicain, et il se déclare quitte. Pour un peu, il se tournerait ensuite vers le tabernacle, en murmurant : « Seigneur, je sais fort bien tout le mal dont souffre votre Eglise, du fait de cette République à laquelle je donne mon éloquent appui; mais qu'y puis-je, puisque votre Eglise elle-même ne me défend pas d'être républicain? » Tant et si bien que nous persistons à tenir ce républicano-catholicisme de Marc Sangnier pour plus néfaste, à raison de son hypocrisie, que le républicanisme anticlérical des plus effrontés sectaires.

II

Aussi bien, c'est par une déclaration de « courageuse franchise », de « scrupuleuse honnêteté », d' « active fraternité » que s'ouvre naturellement le « programme de la Ligue », qui veut, « en dehors de toute équivoque et sans aucune réticence », être « un des éléments de ce grand Parti de la République démocratique que la France

réclame, et comme une des pierres d'attente de l'édifice futur ». Tout de suite, nous retrouvons cette évocation de la « cité future » pareillement rêvée par Jaurès et Sangnier, et dont Pie X a fait justice dans son Encyclique sur le *Sillon*, mais qui meuble essentiellement le « messianisme » de l'école révolutionnaire. Il faut retenir aussi ce dessein de faire de la « Jeune-République » un des « éléments » du « grand Parti de la République démocratique », dessein qui implique l'aveu de la coopération que nous dénoncions plus haut. Quant à savoir si « la France réclame » ou ne réclame pas ce « grand Parti », ce n'est pas la cohorte des adhérents recrutés par le journal de Marc Sangnier qui peut passer pour représenter la France, même approximativement.

Le programme, lui, affirme que « la République démocratique est possible en France », et qu'elle sera, « si nous le voulons », capable d' « accroître la prospérité nationale » et d' « élever la dignité de chaque citoyen ». D'aucuns penseront que, s'il s'agit de faire une expérience destinée à réaliser un rêve, c'est abuser d'un pays que de se servir de lui pour une tentative pareille; d'autres rappelleront que cette expérience, annoncée dans les mêmes termes, a déjà été tentée par trois fois en 1789, en 1848, en 1877, et qu'elle a donné des résultats trop médiocres pour qu'il y faille persévérer; d'autres indiqueront que la « prospérité nationale », intérieure et extérieure, en a notamment pâti, et que la « dignité du citoyen » n'y a gagné que des privilèges purement nominaux et illusoires.

Précisément, le programme s'en prend aux « conservateurs » de ce qu'ils osent « juger le peuple incapable de cette grande tâche » : mais il n'y a pas que les « conservateurs » à penser de la sorte; encore que la démocratie soit une forme gouvernementale prévue dans les manuels philosophiques et même théologiques, il reste que le *Syllabus* réprouve explicitement la souveraineté du nombre, et que l'Encyclique sur le *Sillon*, trop négligée décidément par Marc Sangnier, dénie que le pouvoir puisse jamais prendre sa source dans la multitude; il y a enfin le bon sens et l'histoire, qui attestent qu'un grand pays comme la France ne saurait attendre sa direction de la masse des « citoyens », si élevée qu'on suppose leur « dignité ».

Le programme s'en prend aussi aux « radicaux », qu'il accuse d'avoir « peur des hardiesses démocratiques » et d'essayer d' « arrêter l'effort du prolétariat en énervant et en corrompant son ardeur aux luttes stériles d'un anticléricalisme bourgeois » : c'est juste, mais ce n'est pas une découverte, et voilà longtemps qu'on dénonce, derrière le paravent « démocratique » des radicaux, une manœuvre opérée pour asseoir la domination d'une oligarchie; seulement, c'est le lot commun de tous les essais dits démocratiques, et celui qu'achalande désormais Marc Sangnier ne différera pas des autres : c'est à une oligarchie qu'il achemine ses adeptes. Quant aux « socialistes unifiés », le pro-

gramme leur fait grief de « ne pas comprendre toute l'ampleur morale du problème démocratique » et d'avoir trop souvent une « dangereuse sympathie pour les solutions étatistes et rétrogrades » : à quoi ils pourraient répondre que le « problème démocratique », étant né de l'envie, comme l'a démêlé Pie X dans l'Encyclique sur le *Sillon*, n'a que faire de se donner une « ampleur morale », soucieux qu'il est surtout des satisfactions matérielles, et que, quant à l'étatisme, il apparaît comme la compensation nécessaire de la dissémination d'activités qu'entraîne la mise en mouvement de la multitude démocratique.

Libre, après cela, au programme de la « Jeune-République » d'annoncer à ceux qui, paraît-il, l' « attendent à travers toute la France », une République « plus démocratique, plus hardiment réformatrice, assez forte pour pouvoir respecter la liberté de chacun »; une « action démocratique renouvelée, plus pratique, plus vigoureuse, plus sincèrement respectueuse des forces morales et religieuses où les hommes puisent le courage de se dévouer et la force de s'aimer » : le succès de ce qu'il y a de légitime en ces aspirations voudrait à tout le moins un cerveau et une volonté, deux choses dont le système « démocratique » est exclusif par définition.

Vient alors l'énumération des *desiderata* particuliers auxquels la « Jeune-République » entend donner satisfaction. Elle doit protéger « la liberté de chaque citoyen ». Mais, sans se soucier de définir ce vocable aussi équivoque qu'encyclopédique, elle tourne court, et promet « la liberté économique » sans laquelle « la liberté politique est impuissante »; elle constate aussitôt que « la liberté économique exige souvent, aujourd'hui, l'intervention de l'Etat » pour « réparer les abus du capitalisme » et mettre les prolétaires à même de « préparer leur propre émancipation » : c'est dire qu'elle donnera dans le travers du « nivellement des classes » que Pie X avait condamné dans le *Sillon*. Elle interviendra notamment en faveur des « ouvrières en confection » : mais elle n'explique pas comment les législateurs de « l'édifice futur » s'intéresseraient plus que ceux d'aujourd'hui à ces « malheureuses » qui ne forment pas un appoint électoral.

Elle doit « protéger le travailleur contre les maladies professionnelles », ce qui revient à conférer à « l'étatisme », censuré plus haut par le programme lui-même, une compétence qui devrait être laissée à la profession organisée. Elle doit « réformer le bail à ferme » qui « accorde aux seuls propriétaires toute la plus-value de la terre, même lorsque cette plus-value provient de l'intelligence et du travail du fermier », mais elle n'indique pas le moyen de partager entre le propriétaire et le fermier le dommage né de la moins-value, même quand cette moins-value n'est pas seulement due aux intempéries, ce qui revient à promettre une coercition léonine au profit d'un des contractants du bail à ferme. Elle doit opérer diverses autres améliorations,

qui ne sont d'ailleurs pas de son invention, et qui n'ont été retardées qu'à raison de la lenteur de la machine parlementaire, laquelle n'ira pas mieux dans l' « édifice futur », ou à raison de l'insuffisance des ressources, lesquelles n'abonderont pas davantage en ce même « édifice ».

Suit tout un paragraphe en faveur du statut des fonctionnaires, qui ne doivent pas être les « esclaves désarmés du gouvernement », et de la « réforme administrative », en vue d'une « organisation plus souple » ; nous, nous voulons bien, ne fût-ce que pour contempler ce spectacle : Napoléon revisé par Sangnier. Parlant des fonctionnaires, le programme juge « particulièrement intéressants » les instituteurs, et cela continue d'offrir un parfum de basse flagornerie. Loin de songer à limiter les attributions de ces personnages, il demande « que les pères de famille, et d'ailleurs aussi que tous les citoyens, collaborent avec eux en organisant les œuvres post-scolaires, en surveillant et en défendant l'Ecole, même contre l'Etat ». Sur cette pente, où la « Jeune-République » affecte de ménager la chèvre et le chou, elle ne s'arrête pourtant pas, et, pour « faciliter partout le développement du véritable esprit républicain », elle veut « rendre plus démocratique l'Armée même », car « nous n'aurons une armée forte que dans la mesure où elle sera vraiment démocratique et intimement mêlée à la vie nationale » : si de telles inepties n'étaient dangereuses, elles feraient sourire au lendemain des revers essuyés par les troupes de la « Jeune-Turquie », qui ne fut, en définitive, qu'une figure préventive de la « Jeune-République » de Marc Sangnier.

Et voici la réforme de l'impôt : avec une inconscience qu'il prend peut-être pour du désintéressement, le promoteur millionnaire de la « Jeune-République » accepte « le principe même » de l' « impôt sur le revenu », sauf à prévoir « dans la loi des dispositions de nature à empêcher les taxations arbitraires et vexatoires » : comme si « la loi » pouvait quelque chose contre « l'esprit démocratique », lequel ne tend à instaurer l'impôt personnel, au lieu de l'impôt réel, que pour parvenir à réduire telle ou telle fortune par voie d'inquisition forcément « vexatoire ». Quant à la réforme électorale, il admet la représentation proportionnelle, ce dont nous ne songeons pas à lui faire grief, ce système étant évidemment plus juste que le système majoritaire, et devant convenir spécialement à des hommes qui voient dans le conflit permanent des partis la condition même de la vie d'un peuple ; à peine nous étonnerons-nous de voir ces hommes, par ailleurs catholiques, oublier toute mention de la doctrine de l'Eglise qui conteste la souveraineté du suffrage.

Ici le programme revient à « l'action économique », et veut que « les travailleurs apprennent à faire leurs affaires eux-mêmes », ce qui devrait impliquer la non-intervention de Marc Sangnier dans les dites « affaires », mais ce qui amène le contraire au point qu'il y

consacre une demi-colonne de son journal. Il préconise donc « l'ascension des travailleurs » par « le syndicalisme », par « la coopération ». puis par « une propriété commune appartenant aux travailleurs manuels ou intellectuels d'un même atelier », enfin par « une propriété d'Etat, limitée aux seules entreprises d'un intérêt général qui, n'ayant pu aboutir que par des lois d'expropriation, ne doivent pas enrichir seulement quelques privilégiés, mais voir leurs profits servir à l'utilité de la collectivité tout entière »; il n'attend d'ailleurs « ces transformations économiques » que « d'une évolution en quelque sorte organique », et il ne veut pas que « l'Etat accapare tous les rouages de l'activité nationale en multipliant les monopoles injustifiés » : ce qui revient à dire que, s'il ne porte à la propriété individuelle que des coups mesurés, il aurait grande envie de lui en porter de bien plus hardis.

Or, tout ce plan d'action économique, qui s'arrête prudemment aux frontières du collectivisme, la « Jeune-République » entend le mettre en œuvre en faisant appel aux « forces morales » : de là un couplet « contre l'alcoolisme, contre la pornographie, contre les jeux de hasard », représentés comme les attributs naturels et les instruments de la tyrannie; de tout cela, « il faut » que les prolétaires, s'il veulent leur « émancipation sociale », soient « toujours capables de s'affranchir »; à cet effet, il faut « estimer et honorer les forces morales »; respecter, non pas « les idées philosophiques, quand nous les croyons fausses », mais bien « la loyauté de ceux qui les professent sincèrement »; s'opposer à « toute mesure vexatoire », à « toute loi autoritaire ou persécutrice qui serait en somme toujours contraire à l'esprit de la République »; se méfier de l' « anticléricalisme bourgeois », véritable « cléricalisme antichrétien »; empêcher le « monopole de l'enseignement »; n'adopter « aucune loi qui puisse blesser la conscience des croyants sincères et que ne puissent accepter les catholiques les plus orthodoxes »; faire que « la République soit naturellement accessible aux catholiques, du concours desquels elle ne saurait se passer sans péril et sans dommage ».

Et ce programme si curieusement éclectique s'achève par un « air de bravoure », contre la « dilapidation des deniers publics », le « favoritisme », les « scandales renaissants » dont « les réactionnaires cherchent à tirer parti contre la République », et en faveur des « économies ». de « l'honneur de notre patrie », de « notre empire colonial », enfin de « la plus grande France », dont nous devons « nous servir pour une grande œuvre de justice et de fraternité dans le monde » : ce qui revient à préconiser ce patriotisme « conditionnel » qui veut bien la France grande, pourvu que cette grandeur serve à « l'humanité », suivant le *distinguo* cher aux libéraux, aux francs-maçons, aux cosmopolites et aux pacifistes internationaux. Une sorte de *post-scriptum* explique du reste que ce programme « ne saurait être définitif »,

vu qu'on entend l' « élaborer chaque jour », suivant l'évolutionnisme panthéistique, mais que, tel qu'il est, il semble « capable de grouper un grand nombre de démocrates convaincus », pour « une marche joyeuse et fraternelle vers la Démocratie », suivant le formulaire propre au messianisme.

III

Tel est donc le programme sur lequel la *Démocratie* a ouvert une enquête. Des vingt réponses connues, quatre seulement sont entièrement approbatives, celles de M. Alexandre Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, de MM. Louis Rollin et Georges Delavenne, conseillers municipaux de Paris, et de l'abbé Lemire, député du Nord. L'abbé Lemire fait même plus qu'approuver : il souligne et il aggrave; et c'est pourquoi nous discuterons sa lettre avant toutes les autres, en nous y arrêtant aussi un peu plus longtemps. On nous pardonnera l'honneur que nous lui faisons tout d'abord de la citer en entier :

— Ce que je pense de la *Jeune-République?*

— Mais c'est d'abord que vous êtes sortis du vague de la démocratie pour rentrer dans les précisions de la politique. Le mot « démocratie » n'implique pas, en effet, les institutions républicaines, mais seulement une certaine participation du peuple au pouvoir.

Aujourd'hui, vous vous jetez en plein dans la politique active et française et je vous en félicite vivement. Désormais, vous n'êtes plus une école, vous êtes un parti. L'acte que vous venez de faire est un acte essentiellement libre; il ne relève pas de la théorie idéale, mais de la vie pratique. Vous êtes doctrinalement invulnérables.

Le titre de votre Ligue correspond à votre situation. Vous êtes des jeunes et vous êtes les derniers venus. A cet égard le titre est exact; il l'est moins en ce qui concerne le programme qui ne contient rien de bien nouveau. La seule nouveauté que j'y trouverais, c'est précisément la juxtaposition des éléments qui le composent. En somme, vous avez pris à chaque parti une fleur, sa fleur, et vous en avez fait un bouquet.

Votre originalité consiste aussi en ceci, que vous vous élevez contre deux dogmatismes politiques. Le dogmatisme des catholiques qui veulent une République confessionnelle. A ceux-là, vous pouvez répondre que vous n'êtes pas républicains pour servir l'Eglise, mais pour — étant catholiques par ailleurs — servir le pays et jouir de vos droits.

L'autre dogmatisme, celui des républicains sectaires, qui prétendent qu'on ne peut pas être républicain si on n'exclut pas la religion, est aussi intolérable.

Avec quelle force vous pouvez leur répondre : La République se distingue des anciennes monarchies fondées sur l'union du trône et de l'autel (aussi bien les monarchies protestantes que les monarchies catholiques) en ce qu'elle respecte les croyances quelles qu'elles soient. Elle limite l'action de l'Etat à la reconnaissance et à l'organisation de la liberté religieuse — comme de toutes les autres libertés — si bien qu'en République l'individu religieux et le groupement d'individus religieux, par la liberté de conscience,

par la publicité du culte, par la propriété ecclésiastique, se situent eux-mêmes, se rangent, se gouvernent conformément à leurs croyances.

C'est là le point de vue moderne que nous n'avons pas à juger en théorie, mais qui s'impose comme un fait.

D'ailleurs, en politique, les faits comptent avant tout. La politique est un art relatif et non pas une science absolue.

Ah! mes bons amis, que vous avez raison de faire vôtre l'admirable définition de Bossuet : « La politique est *l'art* de rendre la vie commode et les peuples heureux ». Elle n'est pas autre chose.

Or, aujourd'hui, les commodités ne sont pas les mêmes qu'au dix-septième siècle. Alors l'unité était l'objectif, aujourd'hui, c'est la variété. Et pourquoi? Parce que de plus en plus, chacun jouit par lui-même de la plénitude de la vie sociale. Chaque homme est devenu un citoyen — un petit roi. Il a le droit de voter, la facilité de s'instruire, de choisir des professions, de se déplacer, etc... Le cadre était tout au XVIIe siècle, il convenait peut-être de beaucoup lui sacrifier; aujourd'hui, pour que la vie soit commode, il faut respecter l'infinie variété des individualités.

Il en résulte qu'il faut respecter la religion elle-même, non pas au point de vue de l'unité nationale, mais au point de vue de la liberté individuelle.

La religion est une. Nous ne disons pas que chaque individu fait sa religion; nous disons qu'il exerce ses droits sociaux religieux, non pas en tant que croyant, mais comme citoyen. Et le langage de l'Etat républicain aux catholiques est le suivant : « Vos croyances sont vôtres, c'est entendu; mais dans leur manifestation, c'est votre personne que nous respectons. Vos croyances vous sont imposées par des motifs et des considérations qui vous regardent, que nous n'avons pas à juger. Mais nous, Etat français, nous en respectons l'exercice public, parce que dans ces croyances vous avez mis votre personne, et que votre personne à vous, citoyen croyant, est respectable comme toute autre personne humaine ».

Encore une fois, tout cela n'a pour but que de rendre la vie commode. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il n'y a pas présentement d'autre solution. Elle n'est pas, au surplus, contraire au catholicisme, qui s'est toujours adapté aux nécessités ambiantes. Elle peut invoquer pour sa justification, cette parole de l'Evangile : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui lui appartient ».

Pour moi, je ne me résignerai jamais à être un émigré dans mon pays. Voilà toute ma politique. Je suis chez moi en France, chez moi dans le droit moderne. Et je fais honneur à la France et au droit moderne en leur montrant que je puis installer chez eux mon catholicisme. Et ce droit moderne et cette France républicaine me seront reconnaissants de l'honneur que je leur fais, en prouvant que ma religion peut vivre sous leur égide. Je ne suis pas entré dans la République pour la démolir, mais pour la servir! A son tour, elle se met à mon service pour garantir mes droits, lesquels n'ont rien de contraire à l'intérêt social.

Entrez dans la République, mes chers amis, entrez-y; non pour la critiquer et l'affaiblir, mais pour l'honorer et la défendre. En politique, il y va comme en amour : celui qui voit les femmes par leurs défauts ne se marie jamais.

Que votre république, que vous appelez *jeune*, ne soit pas éphémère comme un printemps, mais qu'elle soit éternellement jeune comme la beauté et la justice.

Abbé LEMIRE.

Passons à l'abbé Lemire la satisfaction qu'il éprouve au début de cette lettre en voyant les « précisions de la politique » remplacer le « vague de la démocratie », celle-ci n'impliquant pas « les institutions républicaines », mais seulement une « certaine participation au pouvoir ». Voilà du moins un prêtre qui jette délibérément au rancart le cliché qui a tant servi : « pas de politique pour les prêtres ! » ; celui-ci « félicite » au contraire la « Jeune-République » de se jeter « en plein dans la politique active et française », de n'être « plus une école », mais « un parti ». Notons seulement que cette dernière phrase montre bien la relation qui rattache au *Sillon* la « Jeune-République », celle-ci n'étant qu'une précision de celui-là.

Mais, tout de suite, l'abbé Lemire porte un jugement de fond : « l'acte que vous venez de faire est un acte essentiellement libre; il ne relève pas de la théorie idéale, mais de la vie pratique. Vous êtes doctrinalement invulnérables ». Par « acte libre », l'abbé Lemire ne veut pas dire un acte accompli par le jeu du libre arbitre : le contexte prouve qu'il a voulu dire que Marc Sangnier était, au regard de l'autorité religieuse, « libre » d'accomplir cet « acte », l'autorité religieuse n'ayant pas, suivant lui, sur « la vie pratique » le contrôle qu'il lui accorde encore sur « la théorie idéale » ; et c'est ainsi que les fondateurs de la « Jeune-République » sont « doctrinalement invulnérables ». Le fussent-ils réellement, c'est l'abbé Lemire qui, disant cela, cesserait de l'être, car c'est, surtout pour un prêtre, prendre rang parmi les tenants de la morale indépendante que de soustraire la « vie pratique » au contrôle de l'autorité religieuse. Les libéraux n'y soustrayaient que la vie publique : l'abbé Lemire, en affranchissant de l'Eglise toute la « vie pratique », énonce une pensée protestante et même rationaliste.

Passons encore sur le compliment que l'abbé Lemire adresse aux « jeunes » d'avoir fait un « bouquet » avec les « fleurs » prises à « chaque parti », pour composer un programme qui, lui-même en convient moins courtoisement, « ne contient rien de bien nouveau ». Et venons à « l'originalité » qui le ravit, et qui consiste à s'élever « contre deux dogmatismes politiques » : c'est ici que l'abbé Lemire énonce sa profession de foi. S'il ne veut pas de République sectaire, il ne veut pas de « République confessionnelle », et il prend délibérément parti, sur ce point capital, pour « le point de vue moderne », qu'il refuse de « juger en théorie », mais qui, dit-il, « s'impose comme un fait ». Ne lui en déplaise, ce « point de vue moderne » veut être jugé « en théorie », et ce n'est pas son caractère de « fait » qui nous retiendra d'y procéder, le *Syllabus* nous interdisant le fétichisme des « faits accomplis ».

Or, ce « point de vue moderne », analysé par l'abbé Lemire avec une netteté poussée jusqu'à la crudité, aboutit à faire du catholicisme, comme de tout système cultuel, un chose individuelle. Nous disons,

nous, que du même coup, cette conception acclimate, ni plus ni moins, la tyrannie des âmes. Est-il besoin de rappeler que, ce qui constituait autrefois le caractère despotique du césarisme païen, c'était sa prétention de cumuler dans les mêmes mains l'autorité civile et l'autorité religieuse, la maîtrise des corps et celle des âmes? L'un des bienfaits de la Rédemption a été de distinguer ces deux domaines : la « liberté des enfants de Dieu » a été fondée dans le monde, du jour où l'homme a pu déclarer qu'en fait comme en droit, il pouvait se retrancher dans un domaine inaccessible au pouvoir civil, et c'est en ce sens très noble que le comte de Chambord parlait des « libertés auxquelles tout peuple chrétien a droit ». Mais n'aperçoit-on pas que, si le chrétien ne peut jouir qu'à titre « individuel » de cette prérogative libératrice, alors que, pour sa condition civile, il bénéficie de tous les avantages de la collectivité, il y aura rupture d'équilibre entre son statut de citoyen et son statut de chrétien? A ce dernier titre, il ne sera plus traité avec les égards que requiert l'affiliation à une société : les chrétiens ne seront donc plus qu'une « poussière d'hommes », sur lesquels passera impitoyable le rouleau compresseur du pouvoir civil : et ce sera le retour à la tyrannie païenne, par le chemin oblique du droit « moderne ».

En d'autres termes, l'abbé Lemire oublie que Jésus-Christ, loin de se borner à laisser sur terre des « individus » chrétiens, a fondé l'Eglise, c'est-à-dire la « société » des chrétiens, comme dit le catéchisme, et que les chrétiens doivent dès lors, pour la réalisation même de leur destinée, et pour la sauvegarde entière de leurs droits, être envisagés sous cet aspect de membres de la « société » qu'on appelle l'Eglise. Contradiction curieuse, et singulièrement accusatrice : quand il s'agit d'envisager le statut de l'ouvrier, et d'assurer sa liberté économique, les Lemire, les Sangnier et tous les adhérents de la « Jeune-République » l'incitent à se syndiquer, à chercher dans l'association un refuge contre la faiblesse qui naît de l'individualisme; et quand il s'agit de fixer le statut du chrétien, et d'assurer sa liberté religieuse, les uns et les autres jugent convenable, et avantageux, et conforme aux exigences du « point de vue moderne », de le destituer de sa condition de membre de la société qui a nom l'Eglise, pour le réduire à cette *diminutio capitis* que constitue l'individualisme!

Si nous y insistons, d'ailleurs, c'est que là gît le nœud de tous les dissentiments politico-religieux de l'heure présente. L'abbé Lemire, quand il loue Marc Sangnier d'abonder si entièrement dans le sens « moderne », le loue tout simplement de faire écho à la doctrine religieuse de M. Poincaré. L'on n'a pas oublié ce dialogue mémorable du président du conseil avec M. Charles Benoist, échangé le 5 mars dernier à la commission du suffrage universel à la Chambre :

M. Charles Benoist. — De vous à moi, il n'y a pas tant de différence.
M. Raymond Poincaré. — Il y a toute la distance de la question religieuse...

Et M. Poincaré, interrogé par l'*Echo de Paris* sur le sens de ces paroles, s'en expliquait comme suit :

Malheureusement, la manière de concevoir la question religieuse, je veux dire la manière de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat, n'est pas la même chez tous les Français. Tous les républicains de gauche considèrent que la religion est chose individuelle, qu'elle doit être tenue en dehors de la politique et qu'elle ne doit diriger aucun des organes de la société civile. C'est dans cet esprit que nous avons voté la Séparation. Entre ceux qui l'ont repoussée et ceux qui l'ont admise, il y a forcément une différence d'opinion fondamentale. J'ai constaté un fait : rien de plus, rien de moins.

A son tour, dans les *Etudes religieuses* du 5 novembre, M. l'abbé Yves de la Brière rattachait la pensée du président du Conseil à « ce principe faux et malfaisant que la religion doit être reléguée dans le seul domaine de la vie privée ou de la conscience individuelle; en d'autres termes, que la religion doit être tenue systématiquement à l'écart de la vie sociale des peuples et de leurs institutions publiques. M. Poincaré a fort exactement indiqué la divergence fondamentale qui, dans la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, creuse un abîme entre deux catégories de Français ».

Et cette « divergence » n'est pas seulement théorique : elle est immédiatement génératrice d'actes pratiquement oppresseurs; non seulement le catholique cesse d'être prévu dans l'organisme social et politique. mais encore il est molesté et traqué à raison même de l'infirmité juridique dont on l'a frappé en le confinant ainsi dans l'individualisme. C'est ainsi que, bien avant d'être premier ministre, M. Poincaré, alors ministre des finances seulement, prit la responsabilité des articles qui instituaient le « droit d'accroissement » dans la loi de finances du 16 avril 1895, rançonnant ainsi les religieux avant de les disperser, de les dépouiller et de les acculer à l'exil; c'est ainsi que, dans le débat sur la réforme électorale, il tient les catholiques pour inhabiles à figurer dans la majorité républicaine qui doit opérer la réforme; c'est ainsi que, dans la discussion sur la conservation des églises, son collègue Steeg a refusé de prendre un engagement conforme aux vœux de Maurice Barrès, parce que cet engagement eût risqué de revêtir une allure « confessionnelle » qu'interdit le « point de vue moderne ».

Après cette digression, où nous avons montré, dans l'actualité la plus pressante, la confirmation des principes que nous avions rappelés, tirons de ces principes la réfutation, maintenant aisée, de toute la lettre de l'abbé Lemire. On voit, d'abord, combien il est impertinent quand il écrit : « Vous n'êtes pas républicains pour servir l'Eglise, mais pour — étant catholiques par ailleurs — servir le pays et jouir de vos droits ». Non, il n'est pas permis d'être « catholique par ailleurs » : cela répugne au sens des mots eux-mêmes, puisque « catholi-

que » veut dire « qui s'étend à tout » et affirme l'universalité de l'Eglise non seulement dans le temps et dans l'espace, mais encore dans la compétence, réserve faite de ce qu'elle-même a la sagesse d'en exclure. Et cela heurte expressément le paragraphe de la toute récente Encyclique *Singulari* sur les syndicats d'Allemagne, où Pie X rappelle que, dans la vie du catholique, il n'est rien qui ne doive être coordonné et subordonné à la destinée surnaturelle de l'homme. Si bien que, s'il plaît à un catholique d'être républicain, il se condamne lui-même s'il prétend le faire autrement que « pour servir l'Eglise », se donnât-il pour excuse de ne vouloir que « servir son pays », car cela le conduirait à mettre l'intérêt de son pays en hostilité avec l'intérêt de l'Eglise, c'est-à-dire à faire une œuvre inexcusable pour un catholique, et surtout pour un prêtre comme l'est et le demeure l'abbé Lemire.

Vainement aussi l'abbé Lemire représente-t-il la République comme préférable aux « anciennes monarchies fondées sur l'union du trône et de l'autel », parce qu'elle « respecte les croyances quelles qu'elles soient » : outre que cet éclectisme prétendu s'est toujours traduit, en fait, par la persécution de la seule croyance légitime, « l'union du trône et de l'autel » a le plus souvent concilié l'intransigeance dogmatique avec la tolérance civile. Et, si « les faits comptent avant tout », c'est déformer outrageusement l'histoire contemporaine que de prétendre que la République a rendu « la vie commode » et ses « peuples heureux » par son « organisation de la liberté religieuse », de « la publicité du culte », de « la propriété ecclésiastique ». De même, c'est se moquer que de convier « l'individu religieux et les groupements d'individus religieux » à « se situer eux-mêmes » dans une République où « la liberté religieuse » sera organisée « comme toutes les autres libertés », puisque c'est méconnaître le caractère du catholique, qui est, nous l'avons montré, autre chose et plus qu'un « individu religieux ». Après qu'on a tant parlé de « catholiques sociaux », n'est-il pas curieux qu'on fasse aussi bon marché du sens où ce mot « social » serait enfin irréprochable, à savoir quand il montre dans le catholique un membre de la société qu'est l'Eglise? Et n'est-ce pas une gageure de placer cette déformation de la condition du catholique sous le patronage de Bossuet, comme si l'aigle de Meaux avait pris la peine de « tirer de l'Ecriture Sainte » la politique, pour ne la concevoir que comme un aménagement de la « vie commode »?

Nous ne savons, quant à nous, s'il est vrai que « de plus en plus, chacun jouit de la plénitude de la vie sociale » : mais, si c'est vrai, est-ce bien le moment de destituer précisément le catholique des avantages que lui confère sa « vie sociale » dans l'Eglise? C'est pourtant là que l'abbé Lemire nous conduit par son individualisme religieux. Quand il prétend qu'il faut « respecter l'infinie variété des individualités », entend-il donner droit de cité à toutes les modalités

cultuelles qu'on observe au musée Guimet, et sa « Jeune-République » s'accommodera-t-elle, par exemple, de la polygamie des Mormons? Dire que « la religion » est respectable au « point de vue de la liberté individuelle », parce que le croyant a mis sa personne dans ses croyances, et que sa personne à lui, citoyen croyant, est « respectable comme toute autre personne humaine », c'est, ni plus ni moins, placer l'humanité logiquement au-dessus de la Divinité, et exclure celle-ci à ce point que « l'Etat républicain », tel que l'exalte l'abbé Lemire, en viendrait, à force d'abstraire toutes les croyances, à renier jusqu'à la croyance en Dieu, sans laquelle l'Etat n'est même pas concevable. Libre à l'abbé Lemire de trouver là une justification de la parole de l'Evangile : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui lui appartient »; nous pensons, nous, que cet agnosticisme systématique enlèverait à Dieu tout « ce qui est à Dieu ». Il s'illusionne, en tout cas, quand il voit là une de ces « nécessités ambiantes » auxquelles le catholicisme « s'est toujours adapté ». L'exemple de Pie X dans l'affaire des associations cultuelles, où précisément le catholique était traité comme « individu religieux » abstraction faite de son affiliation à la société de l'Eglise, n'a donc pas éclairé l'abbé Lemire sur l'incompatibilité dont il se joue si cavalièrement?

Au surplus, la profession de foi grandiloquente par laquelle l'abbé Lemire couronne sa lettre n'inspire nullement l'émotion qu'il a sans doute escomptée. En l'entendant s'écrier qu'il ne se résignera jamais à « être un émigré dans son pays », qu'il est « chez lui en France, chez lui dans le droit moderne », on est tenté de se souvenir qu'il a invoqué le même « droit moderne » pour refuser à son archevêque de devenir un « émigré » du Parlement; on est ainsi poussé à considérer qu'il serait mieux encore « chez lui » s'il demeurait dans sa soutane et s'il la portait avec plus de sens de ce qu'il lui doit; on observe en effet que le catholicisme qu'il « installe » dans la France et dans le « droit moderne » n'est que « son » catholicisme, c'est-à-dire un catholicisme mutilé, vidé de tout ce qui en constitue le lien et l'universalité, et donc de la catholicité même. En l'entendant crier : « Entrez dans la République, mes chers amis, entrez-y », l'on croit entendre un boniment de foire. En le voyant enfin risquer cette boutade, d'un goût douteux, sur celui qui, ne voyant les femmes que par leurs défauts, « ne se marie jamais », l'on n'incline pas seulement à se rappeler l'époque où le mariage était proscrit parmi les « camarades » du *Sillon*, l'on pense surtout aux « mariages républicains » qu'inventa Carrier, de sombre mémoire, et l'on se demande si cette apologie de la « Jeune République » n'en est pas, en définitive, une cinglante et involontaire satire...

(A suivre.) Paul TAILLIEZ.

A PROPOS D'APOLOGÉTIQUE — II (1)

I

M. Godard, au début du chapitre IV, cite cette phrase de L. Veuillot : « A qui la Révolution a-t-elle surtout profité? A l'Eglise que les révolutionnaires voulaient surtout détruire. L'Eglise n'a plus les dehors de l'éclat et de la puissance, mais elle en a davantage la réalité ».

Il poursuit : « Malgré le matérialisme pratique, les routines théologiques, les malentendus sociaux qui ont écarté de la Religion tant de Français *on peut compter d'abord la France parmi les conquêtes de l'Église au XIXe siècle (!!!)*

» Il s'ouvre magnifiquement par le Concordat. A l'extérieur, la France continue, bon gré mal gré les croisades. Elle a porté les plus terribles coups à l'Islam et au Bouddhisme. Napoléon Ier dompte l'Egypte; Charles X et Louis-Philippe, l'Algérie; Napoléon III porte le fer au cœur de la Chine; la République actuelle conquiert et civilise l'Annam, le Tonkin, la Tunisie, le Dahomey, Madagascar et entame la puissance du Maroc, dernier refuge de la barbarie dans le nord africain. Au Japon, nos instructeurs militaires continuent l'œuvre des missionnaires. Ce pays, si faussement représenté comme athée, nous est révélé comme très religieux par le général Meckel qui a tant contribué à l'armer... »

***

A lire ces lignes, on dirait vraiment que la Révolution française a déterminé un magnifique mouvement d'expansion catholique à travers le monde.

Louis Veuillot connaissait sans doute la remarque de saint Augustin : « Dieu sait tirer le bien même du péché »; sa réflexion est l'application de cette maxime; il n'en est pas moins vrai que la Révolution fut un mal immense et que le mal par lui-même n'a de fécondité que pour le mal.

Dans son fond, la grande révolte de 89 fut l'opposition des droits de l'Homme aux droits de Dieu, la sécularisation de l'Etat, la suppression de la souveraineté de l'Eglise, la revanche du protestantisme, la ruée formidable de l'Incrédulité alliée à la Franc-Maçonnerie, l'aboutissement normal des idées d'un déiste et d'un fou : « Elle est de Jean-Jacques, écrit M. le chanoine Lecigne, cette chimère de l'égalité qui est le dogme fondamental de la démocratie... Elle est de Jean-Jacques, l'intronisation de la foule..., avec tous ses caprices, ses appétits et ses insanités... Elle est de Jean-Jacques, la théorie effroyable

1. Voir le numéro du 1er décembre.

du droit divin des majorités et toutes ses formules sous lesquelles aujourd'hui gémissent les plus augustes faiblesses... Elle est de Jean-Jacques, la hideuse tyrannie qui institue des hérésies d'Etat, qui permet à un Waldeck ou à un Combes de proscrire pour crime de religion : « Il y a une profession de foi civile dont il appartient au » souverain (c'est-à-dire au *peuple souverain*) de fixer les articles... » Le peuple peut bannir de l'Etat comme insociable quiconque ne les » croit pas »... Elle est de Jean-Jacques, la réhabilitation des gueux, la belle morale qui farde la boue, dore le fumier, fait des ministres avec des forçats et des dieux avec des bandits... Elles sont de Jean-Jacques, toutes ces doctrines étatistes, communistes, révolutionnaires qui... peu à peu s'insinuent dans nos mœurs, cernent déjà notre code et l'envahiront peut-être demain » (1).

Aussi bien, M. Aulard n'a-t-il pas hésité à dire que « la Révolution politique et bourgeoise de 1789 est la pâle préface de la Révolution sociale intégrale dont le collectivisme est l'aboutissement ».

***

Nul n'a mieux caractérisé la Révolution française que le comte de Maistre, si bien placé pour en suivre toutes les phases et en découvrir tous les symptômes : « Il y a dans la Révolution française, écrivait-il en 1797, un caractère satanique qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra. Qu'on se rappelle les grandes séances, le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison et cette foule de scènes inouïes, où les provinces tâchaient de surpasser Paris : tout cela sort du cercle ordinaire des crimes et semble appartenir à un autre monde » (2).

Et un peu plus loin : « Il n'y a plus de prêtres; on les a chassés, égorgés, avilis; on les a dépouillés, et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis... Il n'y a plus de coutume; il n'y a plus de maître, l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les hommes, il n'y a plus d'agrégations morales. L'*autorité civile, favorisant de toutes ses forces le renversement du système ancien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordait jadis;* l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes... Les temples sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales

1. Article paru dans l'*Univers*.
2. *Considérations sur la France*, p. 66.

d'un peuple effréné. Les autels sont renversés; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies, et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa faveur; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale » (1).

Que les principes du gallicanisme aient trop souvent guidé nos rois dans leur attitude envers Rome et envers l'Eglise de France; que les nominations aux grands bénéfices, abandonnées par le concordat de Léon X à l'initiative royale aient engendré des abus, nul ne songe à le nier; mais les scandales n'avaient jamais eu une portée excessive; on se plaignait des abus, on gémissait des scandales; mais le peuple, malgré tout, demeurait attaché à la foi; le monarque favorisait la vraie religion de tout son pouvoir et l'Eglise remplissait sans entrave son ministère d'éducation et de sanctification.

***

La France, une des conquêtes de l'Eglise au XIXe siècle! Quoi! C'est à ce degré que l'esprit de système a faussé la perspective de M. Godard!

Le Pape Anastase II avait écrit à Clovis au lendemain de sa conversion: « Glorieux fils, l'Eglise s'appuie sur toi comme sur une colonne de fer ». Clovis, aussitôt, porte le dernier coup à l'arianisme, en détruisant l'armée wisigothe dans les plaines de Vouillé : « Je ne puis supporter, disait-il, que ces hérétiques occupent la plus belle partie de la Gaule ».

Maire du palais, mais chef réel de la monarchie, Charles Martel sauve l'Occident chrétien en brisant les forces de l'Islam sous les murs de Poitiers. Pépin le Bref soustrait la papauté à la tyrannie des Lombards et assure le patrimoine de l'Eglise. Charlemagne est couronné empereur en raison des services immenses rendus à la chrétienté. Dès 769, il avait écrit dans le préambule de ses Capitulaires : « Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à tout jamais, moi, Charles par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi et chef du royaume des Francs, dévoué défenseur et *très humble coadjuteur de la Sainte Eglise de Dieu* ».

Au cours du XIIIe siècle, le pape Grégoire IX tenait ce langage : « De même qu'autrefois la tribu de Juda reçut d'en haut une bénédiction toute spéciale parmi les autres fils du patriarche Jacob, de même le royaume de France est au-dessus de tous les autres peuples, couronné par la main de Dieu même de prérogatives et de grâces extraordinaires ».

1. *Ibid.*, p. 77.

Dans son encyclique *Nobilissima Gallorum gens*, Léon XIII s'est plu, lui aussi, à rappeler le passé glorieux de la France. Son successeur, récemment, n'a-t-il pas signalé, avec une émotion qu'on sentait pleine de respect et de reconnaissance, la mission providentielle de la fille aînée de l'Eglise? « Lève-toi, lui dira le Christ, lève-toi, lave-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le PACTE DE NOTRE ALLIANCE ».

***

M. Godard me dira, sans doute, qu'il s'est mal exprimé; qu'il a moins voulu parler d'une conquête que d'une reconquête.

Je n'accepte pas cette explication. L'intention perce entre les lignes. L'Ancien Régime conduisait le catholicisme à sa perte; la Révolution, en brisant le lien qui unissait l'Eglise à l'Etat, a permis à la première de prendre un plus vigoureux élan : « Moins d'éclat et de puissance; plus de réalité. » Or, c'est cela, précisément que je conteste.

Notre auteur n'a donc jamais pris garde que l'Ancien Régime était la communauté chrétienne elle-même, politiquement organisée. Voilà l'idée qui, formulée par le droit carolingien, inspire et domine toutes les institutions jusqu'à la veille de la Réforme : se mettre hors de l'Eglise, c'était se mettre hors de l'Etat. Le clergé est le premier des trois Ordres; ses privilèges sont un hommage public rendu à la Religion. La législation de l'Eglise est entrée entièrement dans la législation générale et l'Etat veille à ce qu'elle soit respectée; tous les actes de la vie civile qui ont un caractère religieux sont soumis à sa juridiction; elle a tout contrôle sur la foi, les mœurs, le mariage; elle détient le monopole de l'enseignement. Souveraine des âmes, l'Eglise agit sur les institutions publiques pour les pénétrer de son esprit : le catholicisme domine le gouvernement, les lois, la vie sociale tout entière.

Le Roi est le monarque très chrétien, personnification de la foi nationale, armé pour la défendre. Il est le « vicaire de Dieu » au temporel : les onctions du saint chrême ont fait de lui un être sacré. L'huile sainte puisée dans une ampoule « venue du ciel » lui communique du reste la vertu miraculeuse de guérir des écrouelles. Il a juré solennellement de « conserver la paix à l'Eglise et au peuple chrétien, de réprimer toutes les injustices, de garder dans tous ses jugements l'équité et la miséricorde. Et le prélat consécrateur a prononcé sur lui cette prière : « Dieu tout-puissant et éternel, Roi des rois, répandez vos bénédictions abondantes sur votre serviteur que nous élisons, avec nos ferventes supplications pour le roi de ce Royaume, afin qu'il vous complaise en toutes choses, qu'il marche d'un pas ferme et sûr dans le sentier de la sagesse et qu'il exerce avec force

contre tous ses ennemis l'autorité royale qui vient de vous... Répandez sur lui l'onction et la grâce du Saint-Esprit ».

***

Aussi bien, quand le roi publie ses ordonnances, voici en quels termes il s'exprime : « ... Voulant pacifier le royaume et permettre à mes sujets de rendre à Dieu le Créateur gloire et louange... ». Ou encore : Considérans... que justice est la première et la plus digne des vertus cardinales... par laquelle les roys régnent... selon qu'il est ordonné de Dieu et qu'ils y sont tenus et que ainsi que ce royaume par la grâce de Dieu est le premier et le mieux doué de toutes choses que nul autre, aussi a-t-il communément esté de tout temps mieux régi et gouverné que nulle autre monarchie en justice » (Ord. de 1493 et 1499). La loi est toujours considérée comme l'écho ou le prolongement de la loi divine et tout crime est une violation du Décalogue.

Avant de prendre une décision, les grandes assemblées délibérantes ne manquent jamais d'invoquer les lumières du Saint-Esprit; les campagnes militaires sont inaugurées par des cérémonies religieuses; les traités avantageux, les victoires, les événements heureux qui se passent dans la famille royale sont célébrés par des processions et par le *Te Deum*. Les corps constitués gardent jalousement leurs traditions religieuses; quand les rois méditent de nouvelles conquêtes, c'est en vertu d'un droit supérieur et de l'hégémonie qui appartient à la fille aînée de l'Eglise; en un mot, toute la pensée de nos ancêtres est sans cesse tournée vers le ciel (1).

Or, la Révolution a été précisément le contrepied de tout cela. Elle a déformé le mentalité française; elle a créé ce courant de haine toujours inassouvie contre le Christ et contre tout ce qui porte son caractère; elle a déchaîné sur le monde ce que Mgr Pie appelait le mal de notre siècle, c'est-à-dire l'esprit de rébellion, l'anarchie, le mépris du pouvoir et de l'autorité. Elle a fait à la société un mal humainement irréparable, si bien que depuis cent ans nous mourons de ce qui nous fait vivre et nous vivons de ce qui nous fait mourir.

Les esprits superficiels s'arrêtent à la suppression des abus, aux avantages secondaires, nommés bien à tort des conquêtes; les penseurs brisent l'écorce et considèrent le fruit empoisonné.

***

Le comte de Maistre, tout à l'heure, énumérait des faits. Ces faits n'étaient qu'un symptôme; ils révèlent le changement radical intervenu dans l'*esprit* de nos institutions.

Ici, c'est Mgr Freppel qui va mettre le doigt sur la plaie : « La

1. Voir Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme : La France moderne.*

Révolution française est l'application du rationalisme à l'ordre civil, politique et social : *voilà son caractère doctrinal,* le trait qui la distingue de tous les autres changements survenus dans l'histoire des Etats. Car, on ne saurait trop le répéter, ce serait s'arrêter à la surface des choses, que d'y voir une simple question de dynastie ou de forme de gouvernement, de droits à étendre ou à restreindre pour telle ou telle catégorie de citoyens. *Il y a là toute une conception nouvelle de la société humaine envisagée dans son origine, dans sa constitution et dans ses fins.*

» Il ne serait même pas exact de vouloir réduire à une attaque fondamentale contre l'Eglise catholique l'œuvre commencée par la Constituante, poursuivie par la Législative et la Convention. Assurément, la destruction du catholicisme en France, par la Constitution civile du clergé d'abord, par la persécution violente dans la suite, n'a cessé d'être le principal objectif des chefs de la Révolution. Protestants et jansénistes les ont servis de leur mieux par leurs haines communes contre l'Eglise et la royauté... Non, ce n'est pas seulement l'Eglise catholique, sa hiérarchie et ses institutions, que la Révolution française entend bannir de l'ordre civil, politique et social. *Son principe comme son but, c'est d'en éliminer le christianisme tout entier,* la révélation divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que ses théoriciens appellent les données de la nature et de la raison...

» La Révolution, c'est le règne social de Jésus-Christ qu'il s'agit de détruire et d'effacer jusqu'au dernier vestige. La Révolution, c'est la société déchristianisée, c'est le Christ refoulé au fond de la conscience individuelle, banni de tout ce qui est public, de tout ce qui est social; banni de l'Etat, qui ne cherche plus dans son autorité la consécration de la sienne propre; banni des lois dont sa loi n'est plus la règle souveraine; banni de la famille, constituée en dehors de sa bénédiction; banni de l'école où son enseignement n'est plus l'âme de l'éducation... La Révolution, c'est la nation chrétienne débaptisée, répudiant sa foi historique, traditionnelle et cherchant à se reconstruire, en dehors de l'Evangile, sur les bases de la raison pure, devenue la source unique du droit et la seule règle du devoir. Une société n'ayant plus d'autre guide que les lumières naturelles de l'intelligence, isolées de la Révélation, ni d'autre fin que le bien-être de l'homme en ce monde, abstraction faite de ses fins supérieures, divines, voilà dans son idée essentielle, fondamentale, la doctrine de la Révolution... » (1).

***

« A l'intérieur, écrit M. Godard, l'Eglise de France s'auréole d'une multitude d'œuvres et de vocations religieuses. Que d'évêque illustres, de saints, de missionnaires martyrs! Que d'ordres monastiques rajeu-

1. Mgr Freppel, *La Révolution française,* 1889, p. 20, seq.

nis et de voies neuves ouvertes à l'apostolat! Quelle pléiade de chrétiens sortie du sépulcre où le XVIIIe siècle semblait avoir enfermé le christianisme! »

Assurément, mais comment expliquer que cette magnifique efflorescence ait abouti, en définitive, à ressusciter la République sectaire et jacobine, à chasser les Ordres religieux, à fermer les écoles catholiques, à prononcer le divorce entre l'Eglise et l'Etat, à proclamer que la France ne reconnaît plus aucun culte?

La raison n'en serait-elle pas précisément dans la persistance de l'esprit de la Révolution? Sous des apparences trompeuses, le feu impur ne cessait de couver sous la cendre. Il lançait des étincelles sous le règne du sceptique auteur de la Charte; il pétillait dans les Ordonnances de Charles X; il se rallumait sous le gouvernement voltairien de Louis-Philippe. L'effort des catholiques semblait vers 1850 l'avoir définitivement éteint, lorsqu'il réapparut soudainement, fomenté par les tenants du libéralisme.

N'étaient-ils pas imbus de l'esprit révolutionnaire, les trois ducs qui, en 1873, empêchèrent la restauration chrétienne d'aboutir? Depuis la mort de l'illustre évêque d'Angers, il se retrouve plus ou moins dans les discours de nos parlementaires catholiques; dans les capitulations consenties, dans le choix, comme terrain des revendications nécessaires, de ce Droit commun qui, depuis un siècle, consacre la déchéance de Dieu et l'esclavage de son Eglise, et cela au mépris formel des enseignements de Léon XIII : « Cette situation (le Droit commun) se produit dans certains pays... Mais en France, nation catholique par ses traditions et par la foi présente de la grande majorité de ses fils, l'Eglise ne doit pas être mise dans la situation précaire qu'elle subit chez d'autres peuples » (1).

C'est précisément cette mentalité étonnante qui me faisait dire tout à l'heure que la Révolution avait fait à la France un mal humainement irréparable. Blanc de Saint-Bonnet l'avait constaté dès 1854: « Les caractères ont disparu; plus de point d'appui pour les institutions; plus d'ancre fixée à jamais dans l'honneur. Les plus belles intelligences ont volé, comme les temps, vers les chimères. L'homme est comme déraciné. Cette disposition qui a fait tomber la religion de nos âmes les laisse absolument sans fondement en politique et en morale. En cet état, tout s'en ira au cataclysme, jusqu'à la pensée humaine, jusqu'à la dernière planche sur laquelle l'Europe s'est sauvée. *Le christianisme avait acquis à la raison une puissance, qui, on le sent bien maintenant, se retire en même temps que lui* » (2).

***

Napoléon Ier, Louis-Philippe, Napoléon III et la troisième Répu-

1. *Lettre du 16 février 1892.*
2. *De l'affaiblissement de la raison et de la décadence en Europe*, p. 60.

blique auraient continué la noble tâche des croisés! « La France a porté les plus terribles coups à l'Islam. Napoléon dompte l'Egypte ».

M. Godard ignore donc la proclamation de Bonaparte aux habitants du Caire? « Depuis que le monde est monde, il était écrit qu'*après avoir détruit les ennemis de l'islamisme et fait abattre les croix,* je viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée ». C'est ainsi que le Premier Consul marchait sur les traces de saint Louis.

La politique de Louis-Philippe, du second Empire et de la République du 4 septembre a été conforme à ces précédents : non seulement aucune mosquée n'a été fermée, mais consigne constante a été donnée aux gouverneurs de tenir la balance égale entre tous les cultes, jusqu'au jour où un Président de la République, ignorant le clergé catholique, a reçu comme des privilégiés les imans algériens, en leur rappelant que la France était une grande nation musulmane.

« La République actuelle civilise l'Annam, le Tonkin, la Tunisie, Madagascar »!!! Le papier se laisse écrire; mais quand on fait une telle parodie de l'histoire, il conviendrait de ne pas se donner le titre d'apologiste de l'Eglise.

La vérité est que les fonctionnaires de notre gouvernement républicain sont partout les pires adversaires du mouvement catholique. Il y a longtemps que nos missionnaires sont privés de tout secours officiel, que les laïcisations d'école ont commencé et que nos vicaires apostoliques se plaignent des scandales donnés par nos résidents.

A part M. Godard, nul n'ignore les douloureuses révélations faites tout récemment à la tribune sur les iniquités commises par nos parlementaires, au détriment des populations tunisiennes et marocaines et chacun sait, qu'à Madagascar, l'apostat Laroche et le franc-maçon Augagneur ont mis au service des missions protestantes l'énorme influence et tous les crédits dont ils disposaient.

II

« Londres, du fond de sa cathédrale de Saint-Paul, prodigue aux derniers Gentils une doctrine, incomplète sans doute, mais qui finira par faire place au plein jour, irradié de la chaire de Saint-Pierre. Car, en même temps que le christianisme général se répand, l'unité catholique y triomphe progressivement des sectes émiettées » (1).

Ne croit-on pas rêver? Voilà assurément, une apologétique très orthodoxe : l'hérésie frayant la voie à l'Eglise! Il suffit d'avoir lu de temps à autre les *Missions catholiques,* les *Annales de la Propagation de la Foi* ou le Bulletin de l'*Œuvre des Ecoles d'Orient,* pour

1. P. 43.

savoir à quoi s'en tenir sur la contribution apportée au Règne de Dieu par les pasteurs-voyageurs des différentes sociétés bibliques. Partout, l'argent anglais est semé à profusion pour détacher Coptes, Nestoriens, Syriens, Coréens, Japonais, fétichistes de l'Eglise à laquelle ils s'étaient ralliés; partout l'influence protestante apparaît comme l'ivraie envahissant le champ du père de famille.

Quant aux bons services de l'Angleterre, ils se traduisent par l'abrutissement systématique des Indiens et la nécessité de mourir de faim, à laquelle ils acculent chaque année des milliers de sujets de leur immense Empire colonial.

***

Aux yeux de l'auteur, le Congrès des religions de Chicago fut un triomphe pour l'Eglise! Songez donc « qu'il confia sa direction aux évêques catholiques et que les bonzes, les rabbins, les musulmans s'associèrent à la récitation solennelle du *Pater* »!! En vérité, le beau concile! L'auteur ne sait donc pas que l'autorité religieuse s'opposa formellement au renouvellement de cette déplorable tentative? « L'idée d'un Parlement des religions, dit Mgr Delassus, vient en droite ligne des « immortels Principes »; sa tenue a répondu aux aspirations des néo-chrétiens et a favorisé les visées du judaïsme que certains peuvent prendre pour l'élite religieuse des races civilisées » (1).

Quant aux résultats de cette manifestation, nous savons par des aveux venus de l'Amérique et de l'Inde, qu'ils furent loin de répondre aux espérances des évêques qui y avaient assisté.

« Le Parlement de Chicago a clos ses sessions depuis longtemps, lisait-on dans un journal de Saint-Louis; mais ses effets durent toujours. Ils pourraient bien être plus sérieux que certains prélats catholiques, qui ont commis l'imprudence de s'y commettre, ne l'ont jamais pensé ». « Dans l'Inde, écrit un M. Satthianadan, gradué de Cambridge, la conséquence du congrès de Chicago a été positivement nuisible au progrès du christianisme. L'impression que nous avons recueillie est que les Américains ne sont pas satisfaits du christianisme et qu'ils le regardent comme un des nombreux systèmes religieux qui ont une relative excellence. Nos délégués sont revenus persuadés que la religion des Hindous est aussi bien adaptée aux besoins de l'Inde que le christianisme l'est à ceux des Américains, et même avec l'opinion que l'Amérique offre un champ tout préparé aux missionnaires hindous » (2).

Il serait fastidieux de signaler toutes les illusions de l'auteur. La page 45 nous apprend que « l'Amérique entière est désormais christianisée et que le catholicisme, presque sans rivaux dans le Sud-américain, gagne sans cesse aux Etats-Unis ce que fait perdre à l'hérésie

1. *L'Américanisme et la Conjuration antichrétienne*, p. 140.
2. *Ibid.*, p. 363.

l'émiettement des sectes ». Or, voici la statistique dressée par le P. Forbes :

150 sectes protestantes officiellement inscrites comprennent :	8 millions.
Indifférents ou partisans de sectes échevelées :	45 millions.
Spirites :	10 millions.
Francs-Maçons :	environ 1 million.
Juits :	environ 1 million.
Catholiques :	environ 12 millions.

Il est certain que le chiffre des catholiques s'est énormément accru depuis un siècle; mais cet accroissement est dû en très grande partie à l'immigration et très peu aux conversions; on constate, d'ailleurs qu'une trop grande quantité d'immigrés passent au protestantisme ou tombent dans l'indifférence la plus absolue.

Quant à l'Amérique du Sud où « le christianisme serait sans rivaux », l'inexplicable optimisme de l'auteur ne lui laisse même pas soupçonner les progrès que la Maçonnerie fait dans ces Républiques, privées de secours religieux suffisants et perpétuellement vouées aux plus sanglantes révolutions.

***

« Est-ce cette exubérante terre d'Amérique qui fournira aux âmes du vieux monde la greffe nécessitée par le phylloxera rationaliste?... Les admirables évêques des Etats-Unis ont su, mieux que les nôtres, arracher décidément la théologie à la routine scolastique et au virus janséniste, pour la ramener dans les larges et intuitives voies tracées par les Pères Grecs » (1).

La greffe dont parle M. Godard a été rejetée par Léon XIII, sous le nom d'américanisme.

Et puisqu'il lui plaît d'opposer les évêques d'Amérique aux nôtres, je féliciterai les nôtres de maintenir l'enseignement catholique dans les voies de la saine théologie.

Oui, je ne le sais que trop : il y a longtemps que dans le Nouveau-Monde, la prédication tourne à l'indifférence dogmatique; on abandonne les questions de doctrine pure et surtout de controverse, pour se jeter dans des considérations morales et sociales. On a horreur dans beaucoup de milieux d'accroître ou simplement de perpétuer l'opposition entre le *Credo* catholique et le nihilisme des sectes; on abandonne ce qui divise pour affirmer ce qui rapproche et ce qui réconcilie : « Humanitarisme et Tolérance » voilà le programme auquel, sans la clairvoyance de Léon XIII, plusieurs évêques américains étaient sur le point de se rallier.

« Autrefois, dit M. Houtin, les évêques et les prédicateurs des gran-

1. P. 45-46.

des solennités religieuses exposaient de préférence les mystères de la foi. Il n'en est plus ainsi... Le temps est passé où les attaques contre les soi-disant erreurs protestantes pouvaient être d'aucun profit. On se détourne de la vérité abstraite vers la vérité concrète; c'est dans les œuvres de charité qu'on trouve la paix et le salut ».

Mgr Delassus, à qui j'emprunte ces renseignements, ajoute :

« Ce libéralisme, cette tolérance seraient poussés bien plus loin encore par quelques-uns. M. Houtin affirme que « le cardinal Gib-» bons a critiqué la démarche de certaines Eglises de Baltimore qui » pressaient le maire de supprimer une école du dimanche antichré-» tienne et qu'il donna pour raison de son blâme que la contrainte, » en matière religieuse, est antichrétienne, outre qu'elle est impoli-» tique ».

« Loin de discuter entre elles et de controverser, les Eglises ten dent à se rapprocher. La chose devint manifeste au Parlement des religions qui se tint à Chicago... Les femmes juives y tinrent un congrès à elles, et Mgr Ireland leur dit : « Cet âge est un âge de » concorde et de paix largement fondées sur l'humanité et la frater-» nité. Sur ce point, les Etats-Unis donnent l'exemple au monde » (1).

Eh bien! Nous ne leur envions pas cette gloire et nous bénissons nos trois derniers papes de nous avoir protégés contre cette peste.

Notre auteur, que rien ne décourage, nous apprend que « le czar, l'empereur d'Allemagne, le roi d'Angleterre et le président des Etats-Unis rendent des hommages à Rome ».

Il est de notoriété publique que le czar fait peser sur les catholiques polonais la plus dure des servitudes, qu'il s'oppose avec férocité à la conversion au catholicisme de ses sujets orthodoxes et que nos prêtres du Levant n'ont pas d'adversaire plus déclaré que ses représentants.

Les prêtres alsaciens gémissent des mesures prises par le gouvernement impérial allemand pour protestantiser leurs paroissiens par l'école et les mariages mixtes.

Quant aux présidents des Etats-Unis, nous avons vu par l'injure publique et récente faite par Roosevelt à Pie X, ce qu'il faut penser de leurs caresses officielles.

Et M. Godard termine son chapitre IV en prédisant que « par des courants humanitaires ou philosophiques, déviés en apparence, mais qui confluеront un jour dans l'établissement du royaume de Dieu sur la terre, le XIXe siècle aura été une des grandes époques religieuses, et le promoteur de la définitive évangélisation du globe ».

Les grands courants humanitaires ont tout l'air de tourner au socialisme et à la ruine de cette hiérarchie de droit divin sur laquelle toute société s'appuie; quant aux courants philosophiques, les lecteurs de cette revue ont pu voir dernièrement les étonnants ravages qu'ils

1. *Le problème de l'heure présente*, I, 2e partie, 2e section.

font jusque dans certains de nos séminaires où le bergsonisme a fini par s'infiltrer.

Au chapitre V je ne relèverai que cette phrase qui est un blasphème et une monstruosité : « Zola a parlé décemment de Lourdes »!!! (1).

Le chapitre VI est intitulé : *Prédication efficace.* Il me semble qu'on pourrait tout d'abord opposer à l'auteur la maxime connue : *Ne sutor ultra crepidam!*

« *La primordiale réforme qui s'impose* est la rédaction de catéchismes *régionaux* et *inductifs* où l'on tienne compte, comme faisait saint Paul, des aptitudes différentes des races, mais où surtout l'on ne commence pas par demander : Etes-vous chrétiens? à des enfants chez qui l'ambiance a aboli jusqu'au sens des réalités invisibles! » (2).

Ici encore, on touche du doigt l'inconvénient qu'il y a pour un laïque de traiter de haut des sujets auxquels il n'est pas initié. Un théologien se fût rappelé que la question d'un nouveau catéchisme avait été soulevée au concile du Vatican et que, avec l'assentiment du pape et après des corrections admises par la Congrégation générale, il avait été présenté aux Pères un *schéma* où se lit le paragraphe que voici : « A notre époque, le nombre considérable des petits catéchismes qui diffèrent d'après les provinces ou même d'après les diocèses *occasionne des inconvénients sérieux et trop manifestes;* aussi, avec l'approbation du Sacré Concile, et *prenant pour base avant tout le catéchisme du Vén. Card. Bellarmin,* puis les autres catéchismes les plus répandus dans le peuple chrétien, Nous prendrons soin que sous Notre autorité soit élaboré en langue latine un nouveau catéchisme, *dont l'usage soit universel et qui supprime à l'avenir toute divergence!* »

Ainsi sur les deux points signalés par M. Godard, il se trouve en opposition formelle avec Pie IX. Continuons.

***

« Le rôle du Français est adéquat à tous les temps... L'attitude de l'Anglais s'adapte aux nécessités actuelles. Devant la dégénérescence religieuse de l'Europe, les apôtres d'avant-garde déclarent qu'à ce phylloxera des âmes il faut une greffe anglo-saxonne. Oui, mais à la condition de poursuivre l'image et d'enter sur cette rude sève les délicatesses helléno-latines. Ainsi opéra l'Eglise sur la mentalité des Barbares. Sous cette réserve, il est indiscutable que l'apostolat européen doit revêtir une forme positive. La rhétorique de Lacordaire ne suffit plus. L'exemple est parti de l'Angleterre. En même temps, l'Amérique et l'Australie opéraient l'alliance de la foi religieuse avec

1. P. 50.
2. P. 56.

la démocratie moderne (!)... En France, il faut le crier, tout reste à faire... L'homme doit être individualiste, mais en ce sens que ses notions religieuses lui permettront d'interroger solitairement l'infini, sans trembler ni se rassurer faussement... La France dénature l'idée du « sens pratique ». Puisse l'oblitération de l'âme qui s'est appelée chez nous « le bon sens » dormir dans la tombe de Sarcey ! Et sachent nos enfants pénétrer la barbarie africaine *avec une bible* et une cognée... Avant tout, ce que nous devons emprunter aux Anglo-Saxons, c'est un *self-control* applicable à la spiritualité... ».

M. Godard se permet de nommer « oblitération d'âme » le seul procédé qui puisse victorieusement servir contre le subjectivisme de Kant. Avec un pareil adversaire, en effet, toute argumentation ne serait que pétition de principe; on ne peut lui opposer que l'exception préjudicielle du bon sens.

Dans le livre posthume *Religion et Critique* de l'abbé de Broglie, se lisent les lignes suivantes extraites d'une conférence faite au *Salon des Œuvres :* « Il y a un point de départ solide pour la vraie philosophie : ce point de départ, ce sont les notions du bon sens.

» Le bon sens est un fait. A notre époque on parle toujours de s'appuyer sur les faits et de revenir aux faits. Or, le premier de tous les faits, c'est l'existence chez tous les hommes de croyances pratiques communes. Les opinions inouïes que l'on rencontre dans certains livres de philosophie sont des théories, des systèmes artificiels; ce ne sont pas de véritables croyances de l'humanité. Personne ne doute sérieusement, pratiquement de sa propre existence et de la responsabilité qui en découle. Personne ne met en question, pour tout de bon, le principe de causalité; personne ne croit qu'un zéphyr renversera une pyramide d'Egypte, ni qu'une masse de sable se transformera spontanément en un animal vivant. La doctrine de l'identité du différent, dégagée de ses obscurités germaniques, n'est digne que d'exciter la risée d'un homme sérieux.

» Le bon sens est évident comme le soleil. Les fantômes philosophiques, les phrases techniques à grand effet, disparaissent comme les nuées du matin devant les rayons de la véritable vérité, de la vérité pour tout de bon, de celle qui habite le cerveau et la pensée des hommes vivants et qui ne perd pas un milligramme de son poids réel pour être absente des livres des philosophes et en butte aux impuissantes attaques des sophistes ».

« Ce sera donc l'ensemble des principes du bon sens, de ces axiomes que la scolastique appelait *principia per se nota* qui sera notre point de départ ».

Eh bien ! C'est ce point de départ nécessaire que M. Godard supprime de gaîté de cœur; c'est cette citadelle imprenable qu'il livre à nos ennemis avec une inconscience qui stupéfie; c'est cette qualité maî-

tresse de notre race qu'il sacrifie aux élucubrations germaniques.

***

En France, paraît-il, « tout reste à faire » et cela, non seulement parce qu'il faudrait commencer par supprimer les maximes du bon sens, mais parce qu'il conviendrait de nous modeler sur les Anglo-Saxons dont la formation est individualiste.

L'auteur me paraît ici se payer de mots.

Dans un discours prononcé à Besançon en réponse à la thèse de M. Demolins (1), M. Lacombe s'exprimait ainsi : « N'est-il pas vrai que la famille anglaise est une institution intangible où s'exerce même le droit d'aînesse? N'est-il pas vrai que les associations anglaises sont aussi nombreuses que puissantes, que les corporations comptent dans leur sein des membres de la famille royale, que les colonies anglaises ont été presque toutes fondées par des compagnies à charte? N'est-il pas vrai que la patrie anglaise soutient ses nationaux avec une énergie, voire une rudesse qui fait oublier le fameux : « *Civis sum romanus?* »

« La famille, l'association, la patrie sont des organismes indispensables à l'homme, être sociable — et la supériorité momentanée des Anglo-Saxons tient plutôt *à ce qu'ils ont conservé ces formes sociales dans leur réel esprit*, tandis qu'en France nous les avons détruites ou perverties par une interprétation fausse ».

Ainsi, ce qui devrait être emprunté aux Anglais, c'est précisément le contraire de l'individualisme.

Mais quelle est donc, considérée en elle-même, la valeur de cet individualisme que M. Godard nous recommande?

L'individualisme procède en ligne directe du rationalisme et son aboutissement fatal, c'est le socialisme. « Du jour où, après une longue incubation, a éclaté le dogme de la raison humaine, souveraine et indépendante, Dieu a été remplacé par l'homme — et voilà le rationalisme.

» Et du jour où l'homme à été Dieu, tous les hommes ont été également dieux — et voilà l'individualisme.

» L'homme est Dieu : plus de devoirs.

» Tous les hommes sont dieux : des droits, rien que des droits.

» C'est ainsi que des livres arides des philosophes, l'hérésie a passé dans les institutions; celles-ci ont façonné les mœurs, et les mœurs, à leur tour, ont atteint la conscience de chacun en y substituant peu à peu le mot *droit* au mot *devoir* (2).

En somme, M. Godard nous ramène tout simplement aux théories de la Révolution, car c'est elle qui a fait triompher politiquement et

1. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?*

2. E. Lacombe, *id.*

socialement l'individualisme prêché par Luther sur le terrain religieux. Si M. Godard cherchait un peu plus ses inspirations dans les documents pontificaux, il aurait pu lire ces lignes dans la Lettre de Pie X aux évêques de France au sujet du *Sillon :* « L'Eglise... n'a pas à se dégager du passé et il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, *les organismes brisés par la Révolution* et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine, car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires ni novateurs, mais traditionalistes ».

***

Quo peut bien signifier cette phrase : « L'homme doit être individualiste, mais en ce sens que ses notions religieuses lui permettront d'interroger solitairement l'infini ? »

Et cette autre : « Avant tout, ce que nous devons emprunter aux Anglo-Saxons, c'est un *self-control* applicable à la spiritualité ? »

Tout cela flaire d'une façon étonnante le faux mysticisme du Père Hecker, qui se révèle surtout dans ces déclarations du fondateur des Paulistes : « La vraie voie normale de l'Eglise, c'est une action croissante du Saint-Esprit dans l'âme, résultant d'*une plus grande attention dirigée vers la vie intérieure* et d'une plus parfaite intelligence de cette vie...

» C'est le développement du côté intelligible des mystères de la foi et des raisons intrinsèques de croire les vérités de la révélation divine.

» Ce mouvement provoquera le retour des races saxonnes... Evolution de l'esprit des races : dans l'avenir, le Saxon surnaturalisera le naturel, le *Celte-latin naturalisera le surnaturel...* ».

Le P. Hecker « cherche les moyens d'éviter la double catastrophe qui menace le monde, à savoir : l'extermination du catholicisme par les Saxons et l'apostasie du christianisme par les Latins. L'union des deux races dans l'Eglise, avec leur civilisation et leur force, est le vrai moyen de répandre rapidement le christianisme dans l'univers » (1).

Je voudrais bien savoir si jamais un auteur ascétique anglo-saxon a surpassé saint Jean de la Croix et sainte Thérèse dans l'exercice du *self-control* appliqué à la spiritualité et je désirerais qu'on me montrât ce que nous gagnerions à prendre une tige américaine pour y greffer notre catholicisme. Tout cela sont des mots, mais des mots qui peuvent avoir les conséquences les plus funestes.

Ce qu'il y a de vraiment trouvé dans les lignes qui précèdent, c'est l'aptitude du Saxon à surnaturaliser le naturel.

M. l'abbé Maignen cite les deux réponses suivantes faites par Pie IX

1. Vie du P. Hecker, p. 405.

au P. Hecker : « Le peuple américain est trop absorbé par les choses de ce monde et par la poursuite de la richesse, et cette disposition n'est pas favorable à la religion...

» Les Américains sont bien enfoncés dans les choses matérielles ».

Et les Allemands donc, et les Anglais!

Notre auteur voudrait que « nos enfants sachent pénétrer la barbarie africaine avec une bible et une cognée ».

C'est le sytème protestant. Messieurs les pasteurs, toutefois, joignent un troisième élément aux deux précédents : ils emmènent leur épouse. Fidèles à la parole du divin Maître, nos missionnaires recourent à la prédication *orale* et ils versent leur sang pour la rendre féconde. Après tout, ce dernier système donne de meilleurs résultats que l'autre et nous espérons que les Pères Blancs continueront de s'y tenir.

***

L'auteur a tort de parler dédaigneusement de la « rhétorique de Lacordaire ». Cette rhétorique est évidemment très personnelle, mais elle s'appuie sur un fondement solide et la merveilleuse connaissance des cœurs et des temps qui s'y révèle lui laissent toute son actualité, je dirai même toute sa fécondité. Certes, nos conférenciers modernes à thèses *positives* n'ont pas supplanté l'illustre orateur de Notre-Dame et nous attendons toujours qu'ils publient la liste de leurs convertis.

Je crois avoir démontré que M. Godard, avec les intentions les plus droites, n'est réellement pas maître du sujet qu'il a traité.

Le succès de son livre en France et sa récente traduction en langue italienne m'ont déterminé à en faire la critique, pour en signaler les erreurs et les dangers.

Notre époque a le triste privilège de préférer les idées brillantes aux idées vraies. Déplorable chez tous, cette tendance l'est bien davantage chez ceux qui se donnent la mission d'instruire et de diriger le public.

« La qualité des idées, tout est là. L'homme de salut est un messager d'idées salutaires et il n'y a de salutaires que les idées vraies...

» Les nations, à certaines heures surtout, sont à celui qui allumera dans le ciel l'étoile d'or qui déchire la nuit et montre les chemins de l'avenir. Mais si cette étoile n'est qu'un lumignon fumeux, vacillant, nourri du pétrole révolutionnaire, malheur aux naïfs qui le prendraient pour la lumière de Dieu » (1).

Chanoine MARCHAND.

1. C. Lecigne, *L'Univers* du 25 août 1912.

LES « CONFESSIONS » D'UN MODERNISTE (1)

Les deux volumes que vient de publier Miss D. Petre ne produiront pas le résultat qu'elle en attend : ils ne réhabiliteront pas George Tyrrell. Rien ne le réhabilitera jamais. La mémoire même d'un homme honorable ne résisterait pas aux coups redoublés que lui portent ces deux volumes : l'*Autobiographie* et la *Vie*, au fond pure continuation de l'*Autobiographie*. Miss Petre rend au public catholique l'inappréciable service d'exhiber son idole tel qu'il se fit lui-même, avec le concours de complices, au nombre desquels elle occupe une place très, trop en vue. Nul des autres, nous voulons dire de ceux qui vécurent avec lui, qui le connurent mieux, qui le combattirent, ne le savait, ne pouvait le croire aussi vil. Le frêle bateau de sauvetage que, sous la forme d'une lettre adressée au *Tablet* (2), le Baron F. von Hügel lance à la rescousse de la publication et du sujet de la publication, ne sauvera rien du naufrage, rien non plus du misérable naufragé.

Instinctivement tous les deux espèrent que, Miss Petre, par égard pour son sexe; et le Baron F. von Hügel par égard pour la mort — *de mortuis nil nisi bonum* — nous nous abstiendrons de discuter le malheureux déjà jugé à un plus redoutable tribunal. Vain calcul : ils se trompent tous les deux. Nous respectons une femme aussi longtemps qu'elle reste dans l'ombre de son foyer, dans la discrétion, la modestie, la pudique réserve qui conviennent à sa nature et font l'apanage, l'honneur et la presque unique force de son sexe, mais si, sans motifs bien nets, elle se mêle bruyamment à des querelles où rien que sa présence choque déjà les moins exigeants et les moins prudes, elle perd, à notre avis du moins, tout droit à un traitement de faveur. Nous respectons la mort et aussi, en général les morts; encore faut-il qu'on renonce au jeu connu du cadavre et que ce cadavre-ci ne serve pas de prétexte, à un certain groupe de soi-disant catholiques, pour faire le panégyrique de ce que nous considérons avec raison, avec plus d'une raison, comme un répugnant scandale, et déverser l'insulte sur les institutions et les personnes que nous respectons et même vénérons. Les deux complices nommés ci-dessus, dressent, en quelque sorte, sur la voie publique, un monument à un babouin (3) obscène, indûment revêtu d'un costume clérical; à ce monument, ils convoquent le public à seule fin de provoquer les éloges,

1. Autobiography and Life of George Tyrrell by M. D. Petre. 2 vol. London.
2. *The Tablet*, 30 novembre 1912, p. 886.
3. Cf. le portrait qui figure en tête du premier volume.

l'admiration. Ils s'illusionnent, s'ils s'imaginent qu'ils se livreront impunément, devant le monde catholique, à cette indécente fantaisie. Une pareille exhibition ne choque pas moins le bon goût que la conscience, pas moins la vue et presque l'odorat, que le respect pour la vérité. Que seulement ils inscrivent sur leur monument ces mots : « A George Tyrrell, menteur et mauvais prêtre », alors, mais alors seulement, nous examinerons s'il nous convient d'accorder à leur ami, l'aumône de l'oubli; mais jusque-là « ni théisme, ni christianisme, ni catholicisme », quoi que prétende M. von Hügel, ne nous font un devoir de ne point nous élever contre le scandale que l'amie et l'ami de Tyrrell prennent à tâche de perpétuer.

Au *Tablet* qui venait de publier, sur les volumes de Miss Petre, quelques lignes dont les Catholiques apprécient la dignité, le tact, la juste sévérité, la courtoise brièveté, M. von Hügel demanda l'insertion d'une lettre, d'un plaidoyer *pro domo sua*, plaidoyer court, habile, fuyant et nuageux comme sa pensée, aussi faux, naturellement, que le demande la cause, et que peut le faire l'avocat d'office du criminel, du condamné. Cette lettre va nous servir :

1°. — « On pourrait, avec la même convenance prendre à partie les « Confessions » d'Augustin *(sic)* concernant Augustin père d'Adéodat contre Augustin évêque d'Hippone ».

Avec cette différence toutefois que l'humilité, le repentir, la sincérité caractérisent les « Confessions » de saint Augustin tandis que la vanité, le cynisme, l'impudeur, la duplicité, le mensonge, et même l'obscénité sacrilège caractérisent les « Confessions » de Tyrrell, mais surtout, surtout le mensonge. Tyrrell ment comme il respire. Il ment depuis l'école primaire jusqu'après sa mort. Il le reconnaît lui-même à certains moments, où, par mégarde, il lui échappe de dire la vérité (1).

Il ment, quand il écrit du Père Christie : « Il me conduisit au confessionnal; il m'extirpa ce qu'un moraliste appellerait une confession; il le fit avec quelque habileté, quelque délicatesse, sauf une ou deux grossièretés dont la nature suggestive me révolta » (2). J'excepte le cas où la confession de certains désordres moraux démontrent au confesseur qu'il peut questionner hardiment, sans crainte d'effaroucher une innocence qui n'existe plus, et Tyrrell, nous le savons par lui-même, se trouvait précisément dans ce cas.

Il ment, quand il écrit du Père Eyre, alors recteur du célèbre Collège de Stonyhurst : « Je crois qu'il n'est pas un seul, ou à peine, des principes que l'on m'avait enseignés [au noviciat] dont il ne m'ait dit que c'était une sottise, une hérésie, une insanité, un propos d'homme malade » (3).

1. Life II, 144.
2. Autobiography I, 159.
3. *Ibid.*, I, 257.

Il ment, quand il écrit à l'abbé Loisy : « Vous avez un grand nombre d'admirateurs dans la Compagnie de Jésus, admirateurs timides sans doute, mais sincères. Je ne crois même pas que l'ensemble de la Compagnie vous soit tout à fait hostile » (1).

Il ment, quand il écrit au sujet de la même Compagnie : « Je pense que lorsqu'un homme reste attaché, même par des liens purement extérieurs, à une Compagnie dont il considère les principes comme absolument incompatibles avec la morale... » [*a Society whose principles he regards as profoundly immoral...*].

Il ment, quand il écrit : « La dépravation morale de Rome et de la Cour pontificale produisent sur moi une impression si vive, si douloureuse que je n'ai plus le courage de reprendre du service actif, en ma qualité de prêtre, sous une telle *canaille* ». Il insère le mot français et il le souligne.

Il ment, quand il résume, en ces termes, la lettre pastorale signée par tout l'Episcopat d'Angleterre : « Ils emploient d'autres termes mais, en définitive, voici ce qu'ils veulent dire : Ne regardez pas, ne lisez pas, ne pensez pas; écoutez-nous; nous savons, *a priori* que les difficultés n'existent pas; cependant n'ouvrez pas les yeux, autrement vous risqueriez de voir quelque chose » (3).

Il ment, quand, à plusieurs reprises, il prétend qu'il souffre de ne pas dire la Messe, de ne pouvoir approcher des sacrements. Il ment, disons-nous, puisqu'il écrit : « Il est plus important d'écrire que de dire la Messe » (4). Il ment, puisqu'il écrit : « S'il est un endroit où l'on ne me voit jamais, c'est devant le tabernacle » (5). Il ment, puisqu'il écrit dans son testament et par conséquent à tête reposée : « Je refuse d'être administré par un prêtre catholique romain » (6). Il ment, puisqu'il écrit que « saint Louis de Gonzague lui donne des nausées » et que « saint Jean Berchmans le met en colère ». Il ment toujours, à propos de tout, de toutes manières.

Il ment — suprême mensonge! — quand il demande qu'on mette sur sa tombe, une croix et que sur cette croix on écrive : « Prêtre catholique » (7), adjectif qu'il usurpe contre tout droit et il le sait mais il faut bien que ce cadavre repose à l'ombre d'un mensonge permanent.

2°. — « Incontestablement il doit beaucoup à saint Ignace et aux grands Exercices spirituels et, nous le savons, il leur garda toujours sa reconnaissance ».

M. von Hügel s'amuse. Nous demandons à tout lecteur de bonne

1. Lettre du 20 novembre 1902. Life II, 394.
2. Lettre à M. Augustin Léger, 24 décembre 1907. Life II, 340.
3. Lettre à M. Rooke Ley, 5 janvier 1901. Life II, 152.
4. Lettre à M. Dell, 17 août 1906. Life II, 306.
5. Lettre à M. Henri Brémond, 27 juillet 1902. (Tyrrell était encore Jésuite).
6. Life II, 434.
7. Life II, 434.

foi, si son impression, quand, lecture faite, il dépose les deux volumes, ne peut pas, ne doit pas se résumer dans ce proverbe populaire en Angleterre et autres lieux : « Seuls, les sales oiseaux salissent leurs nid »; et cet oiseau-là ne cessa de salir son nid, sans la moindre discrétion, pendant les quelque vingt ans qu'il l'occupa et il le salit encore davantage, si possible, quand il ne l'occupa plus.

3°. — « Celui qui lit le travail de Miss Petre... sera bien habile, s'il parvient à saisir sur le fait... dans l'âme du Père Tyrrell, tous les éléments de cet état d'esprit qui échappe à toute analyse et qu'on appelle « modernisme ».

M. von Hügel continue de s'amuser. Venons au secours de cette intelligence, visiblement obtuse puisqu'elle demeure — volontairement — aveugle devant l'évidence; aidons surtout le lecteur sincère à se faire une juste idée du criminel et de son avocat d'office.

a). — Tyrrell — encore Jésuite — écrit-il ou n'écrit-il pas à un pasteur protestant? « Bien entendu, le symbole, comme résumé de foi, appartient à la période statique, à celle qui précède le développement de la pensée... En jetant les yeux sur le passé, nous voyons que le symbole aurait dû être imposé à titre provisoire seulement — comme une indication de l'état du développement théologique à une époque déterminée, en attendant qu'il se transforme en un symbole perfectionné, mais en fait, il fut imposé tel quel; et en fait, il fut imposé par l' « Administration » comme définitif, à tout le moins en ce qui concerne les articles qu'il contient... L'Eglise du passé n'auraient pas dû enchaîner l'Eglise de l'avenir, mais elle l'a fait... Une fois que les hommes seront suffisamment préparés à comprendre les principes de la croyance religieuse, ils reconnaîtront le droit de chaque siècle à ajuster les formules historico-philosophiques du christianisme. aux certitudes du jour et par là, ils mettront un terme au stérile conflit de la foi avec la science, conflit qui n'est qu'un vain épouvantail de fabrique théologique... A la question : sommes-nous honnêtes, je réponds que nous ne le sommes guère, mais que, en tout cas, nous sommes infiniment plus honnêtes que nos adversaires dogmatiques qui s'attachent éperdument à des formules verbales et font fi des réalités contenues dans les formules; aussi honnêtes, en tout cas, que des gens qui disent des lèvres : *il descendit aux enfers*, et *il monta au ciel* et qui, lorsque nous les pressons, nient la nature matérielle de l'âme et l'idéalisation vieillotte du ciel et de l'enfer, dans le sens des rédacteurs du symbole... » (1)?

M. von Hügel nous défie de découvrir les éléments du modernisme dans l'âme de Tyrrell, qu'en pensez-vous, lecteur?

b). — Tyrrell écrit-il ou n'écrit-il pas? « Newman s'efforce d'harmoniser l'idée du développement du dogme avec l'idée catholique

1. Lettre au Rev. A. L. Lilley, curé protestant de Paddington, 21 sept. 1904. Life, II, 184.

de la tradition. Je ne vois pas qu'il réussisse et je crois qu'il manque de logique. Si on accepte l'idée catholique romaine, l'idée qu'il existe un *Depositum fidei*, c'est-à-dire une foi communiquée par Dieu, comme un sommaire de théologie; alors, c'en est fait de la philosophie évolutionniste. Je m'en rends compte à présent et par degrés; et voilà pourquoi je ne suis plus Newman aujourd'hui, comme je le suivais autrefois... » (1)?

c). — Tyrrell écrit-il ou n'écrit-il pas? « Une théologie révélée est nécessairement hostile à une théologie scientifique, non seulement à toute sorte de sciences mais encore à la religion et à l'esprit prophétique, cet esprit prophétique qui sert de base au développement de la révélation. » (2)?

Ce que Tyrrell nomme l'esprit prophétique consiste dans l'usage de formules assez flottantes, assez vagues pour s'adapter, au besoin, à des propositions contradictoires, à la manière des oracles antiques qui se réalisaient forcément, précisément parce qu'ils ne présentaient aucun sens précis. Tyrrell reproche à l'Eglise d'user d'équivoque d'une façon sub-consciente, à demi-consciente; on voit qu'il ne recule pas, lui, devant l'équivoque pleinement consciente et délibérée.

d). — Tyrrell — encore Jésuite — écrit-il ou n'écrit-il pas, dans une lettre adressée précisément au Baron F. van Hügel? « Au fond et d'instinct, les théologiens voient clair, encore que leurs arguments ne vaillent pas grand'chose et l'abîme qui nous sépare, eux et nous, est plus profond qu'ils ne s'imaginent. Ce n'est point, comme ils le supposent, au sujet d'un ou deux articles du symbole que nous ne nous entendons point; nous acceptons tous les articles; c'est le mot *je crois*, c'est le sens de définitivement *vrai* appliqué au dogme, c'est tout le fond du dogme qui sont en jeu. » (3)?

Ces quatre extraits contiennent la moelle, la théorie, le symbole officiel, du modernisme authentique. Si M. von Hügel ne le voit pas, c'est qu'il n'est pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir. D'ailleurs Tyrrell le déclare lui-même en termes dénués de tout mystère : « Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis moderniste » (4), écrit-il au Vieux-Catholique Herzog, sans compter qu'à plusieurs reprises, il se proclame le disciple de Murri — un autre défroqué — et l'ami de A. Houtin — encore un défroqué — tous les trois officiants dans la chapelle moderniste.

4°. — « Théisme, Christianisme, Catholicisme — tels sont, en résumé, nos guides suprêmes... » et Tyrrell « ne renonça jamais formellement et définitivement à ces durables réalités et vérités, », écrit encore

1. Lettre à M. Raoul Gout, 26 mai 1906. Life II, 209-210.

2. Lettre à M. Prothéro, entre 1904 et 1905. Tyrrell était encore Jésuite. Life II, 198.

3. Lettre au Baron Friedrich Von Hügel, 30 novembre 1904. Life II, 197.

4. Lettre à Herzog, 4 novembre 1908. Life II, 384.

M. von Hügel, avec une imprécision voulue qui fait plus d'honneur à son habileté qu'à sa foi et à sa loyauté.

Tyrrell n'est certainement plus catholique du tout et d'aucune manière, surtout quand il fixe définitivement sa résidence chez Miss Petre. Pour le démontrer, il nous suffit de dire au lecteur : ouvrez l'Autobiographie et la Vie du personnage et décidez vous-même. Une lecture même superficielle vous conduira bientôt à conclure tout ensemble contre l'avocat et contre le criminel.

Catholique, Tyrrell? quand il écrit : « Je crois en l'Eglise Romaine dans la mesure où elle est chrétienne et catholique; je refuse d'y croire dans la mesure où elle est papale. » (1)

Catholique, Tyrrel? quand il écrit : « Ayant goûté de la paix du divorce, d'avec une affreuse mégère [l'Eglise catholique] je n'éprouve pas la moindre velléité de réconciliation. Peut-être, avec un autre pape, vaudrait-il la peine de rengager, mais non pas sous le présent gouvernement, gouvernement digne de Charenton... Je crois, sans doute, dans une certaine espèce de catholicisme mais, naturellement, pas dans le catholicisme du pape. Je crois tout autant dans n'importe quelle espèce de religion... » (2)

Catholique, Tyrrell? quand, dans son testament même, il écrit : « Si je refuse d'être administré par un prêtre catholique romain, à mon lit de mort, c'est uniquement parce que je désire ne fournir aucun prétexte à croire que j'aie rétracté les principes catholiques que j'ai défendus contre les hérésies du Vatican. » (3)

Chrétien, Tyrrell? quand il écrit : « Je sais que mes arguments démontrent aussi bien la vérité du Brahmanisme, du Bouddhisme et du Mahométisme — mais je reconnais, oui, je reconnais le droit divin de toute religion historique qui a poussé et n'a pas été fabriquée. » (4)

Théiste même, Tyrrell? quand il écrit : « Il m'arrive, de temps en en temps de penser qu'au fond, tout à fait au fond, je ne crois à rien du tout. »

Maintenant, lecteur, comment expliquer « le cas Tyrrell? » chacun suggère sa théorie : « mal de Bright » (5), disent ceux-ci : « folie » (6), disent ceux-là; la dernière hypothèse ne manque pas de vraisemblance et plusieurs la considéreront comme évidemment la plus charitable. Elle résout la plupart des difficultés et les pires. Comment expliquer ceci par exemple : « La distinction entre la vie psychique c'est-à-dire étroite, individualiste, et la vie spirituelle, c'est-à-dire large, personnelle, constitue une des catégories directrices de la pensée de

1. Lettre à un ami de France, 11 janvier 1908. Life II, 413.
2. Lettre à M. Dell, 18 août 1906. Life II, 306-307.
3. Life II, 434.
4. Lettre à l'évêque protestant Vernon Herford, 18 août 1907. Life II, 409.
5. Autobiography, I, 22.
6. *Ib.*, I, 22.

Tyrell, tout à la fois en matière de conduite et en matière de foi. Pour l'âme individuelle, comme pour l'Eglise considérée comme une collectivité, la tendance du moi considéré comme centre, à la vie universelle considérée aussi comme centre — de la conception Ptolémaïque à la conception Copernicienne, est la seule chose nécessaire » (1)? Le célèbre Dr Sganarelle, qui appartient à la même école, s'explique avec plus de clarté, plus de brièveté aussi, quand il dit, en latin, exactement les mêmes choses : *Cabricias, arci thuram, catalamus, singulariter...* ».

Tyrrell d'ailleurs ne se laisse pas devancer par sa meilleure élève : « Puisque, écrit-il le véritable moi spirituel, potentiel en nous tous, est l'image et la ressemblance de Dieu; trouver Dieu, être uni à Dieu signifie la même chose que trouver le véritable moi, qu'être uni au véritable moi » (2).

Lecteur, surtout, ne prenez pas Tyrrell pour un panthéiste. Il ne voit évidemment pas si loin. N'oubliez pas, comme nous venons de l'insinuer, qu'il étudia une partie de sa logique et de sa spiritualité, enfin tout ce qu'il savait si bien, à l'école du Dr Sganarelle. Il traduit ici une ligne de son Maître. La limpidité de l'original apparaît naturellement un peu trouble à travers une traduction. Nous reproduisons le commencement de l'admirable et savoureux original : « *Ossabundus, nequeis, potarinus, quipsa nilus...* »

Il faut convenir qu'à certains jours et devant le monde, les conversations de Mascarille — Tyrrell et de Miss Cathos-Petre — ne manquaient pas de gaieté.

Par malheur, Tyrrell ne s'arrête pas à ces inoffensives sottises et parfois, quand il se trouve avec de mauvais prêtres qui lui ressemblent, il se lâche en propos qu'explique seule une certaine espèce de folie, l'espèce la plus immonde : « En vertu de quel sortilège, écrit-il à l'abbé A. Houtin, de quel philtre amoureux, la prostituée de Babylone [l'Eglise Catholique] obtient-elle que tant d'hommes croient en elle, travaillent pour elle, souffrent de sa part d'intolérables ingratitudes et injustices? Si Rome n'est pas la « Mère », elle est certainement la « Maîtresse » des Eglises » (3). Si les babouins quadrumanes écrivaient, ils se complairaient vraisemblablement, comme Tyrrell, aux pires polissonneries, mais il faut un mauvais prêtre pour écrire, sur ce ton, à un autre mauvais prêtre et trouver de la jouissance à ces blasphèmes obscènes. Ce genre de polissonnerie complète la répugnante physionomie de George Tyrrell.

Miss Petre ne finira-t-elle pas, quelque jour, par deviner que l'accouplement obstiné de son nom à celui de Tyrrell la met en fâcheuse

1. Life II, 205. Ecrit en 1905. Tyrrell était encore Jésuite.
2. Life II, 205.
3. Lettre à l'abbé A. Houtin, 23 juillet 1906. Life II, 293.

posture devant le public et ouvre la porte à des critiques qui l'atteignent elle-même, et dont son inconscience, en quelque sorte, palpable et une naïveté sans limites visibles, la défendent inadéquatement?

Cette même naïveté explique seule, d'une manière satisfaisante, qu'elle mette ses lecteurs ahuris en face de cette phrase qui, même de sa part, trouve encore moyen de les surprendre : « Il fut Jésuite pour l'Eglise, et catholique pour l'humanité ». [*He was a Jesuit for the sake of the Church and a Catholic for the sake of Humanity.*] Pauvre femme, qui ne s'aperçoit pas encore que Tyrrell avilit, en lui, la nature humaine et que le seul grand service qu'il rendit jamais à l'Eglise, ce fut d'en sortir!

Quand nous pensons à Tyrrell et aux malheureux qui lui ressemblent, il nous souvient de ces lignes de Louis Veuillot, dans l'*Illusion Libérale*, que rappelait bien à propos, ces jours derniers, M. Lecigne : « Ils ont en vain renié leurs frères, méprisé les bulles, expliqué ou dédaigné les Encycliques : ces excès leur ont valu de chiches éloges, d'humiliants encouragements, point d'adhésions. Jusqu'ici la chapelle [moderniste] n'a point d'entrée et semble n'être qu'une porte de sortie de la grande Eglise » (1).

Quelque répugnant toutefois que l'apostat se révèle lui-même, la pitié, les prières de ceux qu'il appelait, par mépris, les « Romanistes », ne lui manquent pas. Confiants dans l'Infinie bonté, ils souhaitent seulement que le malheureux se trouve en un lieu où tout cela puisse lui servir.

J. CHAPLAIN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN MÉMOIRE QUI N'EST PAS JUSTIFICATIF

C'est un Mémoire signé de M. l'abbé A. Arvieu, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du Grand Séminaire d'Aix, en réponse à l'article de M. J. Hugues : « *Souvenirs d'un séminariste* », paru dans la *Critique du Libéralisme* du 15 juin 1912. Je ne sais quand ce Mémoire a été édité. Son existence m'a été récemment signalée de Bretagne, car il a été répandu en beaucoup de lieux. M. J. Hugues y est copieusement traité de calomniateur, et la fin est un réquisitoire contre le directeur de la *Critique* qui aurait montré une légèreté impardonnable et aurait commis une mauvaise action en

1. La « Critique du Libéralisme », 1er décembre 1912, p. 231.

insérant cet article, sans oublier qu'il agit « sans mandat ». Il faut donc examiner ces griefs et voir ce que pèse cette réfutation. M. Arvieu était évidemment juge de son opportunité. Le lecteur l'appréciera à son tour. Je ne sais s'ils seront d'accord.

M. Hugues n'avait pas nommé le séminaire dont il décrivait l'état d'esprit dans les années 1903-1906, et, par discrétion, n'avait désigné les directeurs que par leurs initiales. Cependant, pour n'être pas accusé de forger à plaisir, il en avait dit assez pour que le séminaire d'Aix pût être reconnu, du moins par les intéressés.

Ce n'est pas le séminaire d'aujourd'hui dont il parlait, mais celui d'il y a huit ou neuf ans. Racontant ce dont il avait été témoin, il apportait à l'œuvre de la *Critique* une contribution fort utile, quoique d'intérêt rétrospectif, en confirmant par ce récit vécu que nous ne luttons pas contre un péril imaginaire, comme on se plaît à le dire si souvent et si haut, en dénonçant l'influence pernicieuse d'une formation modernisante et sillonniste sur l'esprit du jeune clergé et quand nous remontons aux causes de son état actuel. Si ces causes n'échappent pas à quelques esprits éclairés, il est assez difficile d'en trouver des constatations précises et documentées qui s'imposent à tout le monde. M. Hugues en présentait une. C'est à ce point de vue, étranger à toute critique de l'état présent de ce Séminaire, que la publication de son article doit être appréciée.

Son ancien supérieur lui oppose un démenti véhément. Est-ce bien un démenti? Non, je constate au contraire que cette défense est, sur presque tous les points, un aveu très clair. Les rectifications ne sont que de détail. Mais, à ces aveux, on se flatte de joindre d'amples justifications. Celles-ci reviennent à dire que si les directeurs du Séminaire d'Aix se sont trompés à cette époque, ils se sont trompés en compagnie de beaucoup d'autres. C'est étendre les responsabilités, mais cela ne change rien à l'affaire. Et l'on verra tout à l'heure que l'article de M. Hugues répliquait d'avance, avec une parfaite justesse, à cette défense. La vraie question se trouvera ainsi ramenée.

M. Hugues a parlé, par exemple, de la fâcheuse influence exercée par M. l'abbé R. dans la maison. On oppose un long panégyrique de ce prêtre modèle, superflu, d'ailleurs, après l'hommage que son ancien élève avait rendu à ses vertus, mais on convient, en fin de compte, que M. Rives « *a été favorable, on pourrait même dire très favorable au Sillon* ». Voilà l'aveu. Nous savons du reste ce qu'était à cette époque le genre d'action exercé dans les séminaires par les directeurs sillonnistes. Mais le *Sillon*, ajoute le Mémoire, n'était-il pas alors tout en faveur auprès des autorités ecclésiastiques? On aligne longuement les témoignages de cette faveur. Ne nous arrêtons pas à faire observer que dès cette époque, et depuis plusieurs années, le Sillon prêchait toutes les erreurs qui l'ont fait condamner plus tard.

On convient également que M. Rives, professeur de morale, était partisan des associations cultuelles et qu'il blâmait (en bon sillonniste) les « violences » des inventaires. Autre aveu. M. Hugues n'a donc rien raconté que de vrai sur cet autre point. Mais « qu'est-ce que

cela prouve? M. R. n'avait-il pas le droit d'avoir son idée et de l'exprimer, tant que l'autorité compétente ne s'était pas prononcée? » Ne nous arrêtons pas davantage à faire observer que, de même que les théories du Sillon ne sont pas devenues des erreurs parce que le Pape les a censurées, mais ont été censurées parce que c'étaient des erreurs, les Encycliques n'ont pas fait que la loi de séparation fût contraire à la constitution de l'Eglise, mais l'ont condamnée à cause de cette opposition, mieux constatée dès l'origine par de simples laïcs que par des professeurs de Grand Séminaire.

M. Hugues a dit encore qu'on trouvait entre les mains des séminaristes des livres comme le « Réalisme chrétien » du P. Laberthonnière, infectés de modernisme; comme les divers ouvrages de M. Fonsegrive, entre autres, le « Fils de l'Esprit », dans lesquels s'étalent toutes les erreurs sillonnistes, et que ces ouvrages alimentaient les conversations des élèves. Le fait est également avoué. Mais « Le Réalisme chrétien » n'avait pas encore été mis à l'Index. Mais les ouvrages de M. Fonsegrive avaient de hautes approbations, et l'on cite les comptes rendus très élogieux de l'*Ami du Clergé*.

Avoué également, avec des rectifications de détail, le fait de la conférence faite aux grands séminaristes par le président d'un *Sillon* voisin.

Avoués, malgré les atténuations qu'on y apporte, les rapports de M. Blondel avec les directeurs et sa présence au séminaire. On voudrait seulement faire admettre que présence et rapports furent sans influence sur eux.

Ici, ce n'est pas sans étonnement que j'entends l'ancien supérieur du séminaire ajouter : « On n'a pas à prendre ici, soit la défense de M. Blondel, soit la défense de M. l'abbé Mallet : *ce serait facile.* » Voire. On s'explique alors ses indignations. Mais cela donne à penser.

Pour M. Mallet, d'abord, j'ose croire que Mgr l'archevêque d'Aix, qui a félicité M. Arvieu de son Mémoire, hésiterait beaucoup à soumettre au jugement de la Congrégation du Saint-Office ou de l'Index la brochure de M. Mallet : « *Qu'est-ce que la foi?* » dont la *Critique* a rendu compte en deux articles (1er et 15 août 1912). Le Mémoire ne s'étend pas sur la défense de ce « théologien de l'immanence », l'un des plus ardents disciples de M. Blondel. Cependant c'était un des directeurs du séminaire. Est-il sûr, est-il vraisemblable que ni ses confrères ni ses élèves n'aient ressenti l'influence de son prosélytisme?

M. Blondel serait sans doute d'autant plus facile à défendre que « sa doctrine, d'ailleurs, n'a jamais été condamnée ». Les moyens de défense du vénérable sulpicien sont vraiment trop simples, et, une fois de plus, c'est à se demander si la sûreté de son jugement est une garantie de l'état d'esprit de sa maison. M. Blondel n'a pas été frappé nommément, pas plus qu'aucun des écrivains visés par l'Encyclique *Pascendi*, mais M. le Supérieur doute-t-il que le philosophe de l'immanence ait été l'un des plus manifestement atteints par ce passage : « Ici nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement qu'il se rencontre des catholiques qui, répu-

diant l'immanence *comme doctrine*, l'emploient encore néanmoins *comme méthode d'apologétique?* »

Il y a cependant un démenti formel donné à M. Hugues. Il vient du professeur de philosophie. Celui-ci proteste contre toutes les appréciations qui le concernent. « Jamais je n'ai parlé d'immanentisme, n'ayant aucun goût pour les barbarismes, jamais je n'ai enseigné une doctrine d'immanence. » Ce professeur s'honore d'ailleurs de ses rapports avec M. Blondel. M. Arvieu lui rend ce témoignage que dans les examens, ses questions et les réponses des élèves ne s'écartaient en rien de la vraie doctrine. Chargé de rédiger le programme d'un examen de philosophie pour les jeunes prêtres, il le fit « selon la pure philosophie scolastique. » On le croit sans peine; mais on pourrait reprendre ici le « qu'est-ce que cela prouve? » affectionné par l'auteur du Mémoire. Reste le démenti du professeur, dont on ne peut suspecter la sincérité. D'autre part, M. Hugues maintient ses appréciations. D'ailleurs, il a indiqué bien d'autres voies par où l'immanentisme — soyons plus juristes dans la pensée que dans les mots — se répandait parmi les élèves. Nous savons qu'il disait vrai sur le reste; c'est une grande présomption en faveur de son entière véracité. Au surplus, il y en aurait bien assez sans cela pour motiver ce qu'il a dit.

On a vu suffisamment le genre de justification présenté par l'ancien supérieur du Séminaire d'Aix : « N'est-ce pas, dit-il dans sa péroraison, une mauvaise action de jeter ainsi publiquement et très justement le blâme et le discrédit sur des prêtres chargés par l'autorité compétente de l'œuvre la plus essentielle à l'Eglise, et qui y mettent tout leur dévouement, tout leur esprit et tout leur cœur? » Les mérites et les grands services rendus par la vénérable Compagnie de Saint-Sulpice, nous n'avons garde de les méconnaître et leur rendons très volontiers hommage une fois de plus. Mais, quand on nous accuse de « jeter un soupçon injurieux sur les traditions sulpiciennes », nous sommes obligés de répondre qu'il ne s'agit pas de soupçons vagues, mais de faits bien avérés, d'où il résulte que ces traditions ont subi dans ces derniers temps plus d'un accroc. Ce n'est pas en vertu d'elles, par exemple, que les Sulpiciens invitaient ailleurs M. Fonsegrive à venir prêcher à leurs séminaristes une méthode d'apologétique qui ruinait la démonstration de la foi (La *Critique*, tome VI, pp. 484-485), ou que l'on comptait plus d'un parmi eux au nombre des amis de l'américanisme (La *Critique*, tome V, pp. 408-409). Ce sont des faits que j'avais signalés depuis plusieurs années, et on ne me l'a pas pardonné.

Mais, pour répondre directement à ce qui concerne l'état du Séminaire d'Aix sous la direction des Sulpiciens à l'époque dont il s'agit, je ne ferai que citer les paroles de M. Hugues au début de son article. Elles seront la justification péremptoire de son acte et la meilleure réponse à la défense alléguée par M. Arvieu.

« *Ayant sous leur main* (ces dignes prêtres de Saint-Sulpice) *presque tous les séminaires de France, il leur aurait suffi d'un peu de flair à l'égard des doctrines modernistes et sillonnistes, pour faire échouer*

ce mouvement anticatholique, qui s'affirmait sous des apparences séduisantes et qui ne tendait à rien moins, de son propre poids — et indépendamment de la bonne volonté aveugle de ses docteurs mêmes — qu'à corrompre la purcté de la foi, qu'à énerver la souple discipline ecclésiastique, dans le corps du clergé français.

» *Ce sont les jeunes que visait la propagande démocratico-moderniste. Eh bien! les jeunes, elle ne les aurait pas eus, si les directeurs, dûment armés du droit de contrôle sur les doctrines qui circulaient par contrebande* (pas toujours) *parmi leurs pupilles, avaient mis le holà à ce tumulte semi-rationaliste, à ce marchandage de sociologie qui se faisait à l'abri de leur approbation tacite. Voilà ce qu'on était en droit d'attendre de leur compétence théologique. Les erreurs de l'école moderne étaient subtiles, c'est entendu, mais qu'elles aient rencontré des complices parmi les directeurs de séminaires, voilà ce qui déroute.* »

L'ancien supérieur du Séminaire d'Aix emploie contre M. Hugues un autre genre d'arguments qui ne touchent plus en rien la question et visent seulement à déconsidérer la personne de l'auteur. Ce n'est pas assez que le reste du Mémoire contraste par sa violence avec le ton posé de l'article; ici le vénérable sulpicien, en accusant son ancien élève d'avoir manqué de délicatesse de sentiments à l'égard de ses maîtres, prend hautement, quoi qu'il en soit, le pas sur lui en matière d'oubli des convenances et de dignité personnelle.

M. Hugues est « un jeune homme dont la portée intellectuelle a toujours été regardée à Aix comme médiocre. » Passerait encore pour cette appréciation désobligeante. Les œuvres présentes de M. Hugues sont là pour en rappeler. Ceux qui ont lu, par exemple, ses « *Origines rationalistes du démocratisme chrétien* » ont pu juger de la vigueur de son esprit et de sa sagacité.

Mais voilà un supérieur de séminaire qui n'hésite pas à donner les notes obtenues par son élève dans un examen, afin de prouver son infériorité. (On se garde, il est vrai, d'avouer, comme M. Hugues invitait à le constater sur les registres de 1905, que, dans ce séminaire où florissait l'enseignement de la scolastique, il fut le seul de tout son cours à se présenter, cette année, pour le baccalauréat de philosophie scolastique).

Bien mieux. Dans ce Mémoire imprimé et répandu de divers côtés, ce supérieur de séminaire étale, non sans exagérer certains services, la situation précaire où était alors la famille de M. Hugues, les conditions dont il aurait bénéficié au séminaire et l'aide matérielle qu'il a reçue de ce supérieur. Il se serait donc conduit en ingrat. « Le voilà... le sans cœur! »

M. Hugues a pu estimer qu'on l'avait élevé pour servir la cause de la vérité. C'est une considération qui l'emporte sur beaucoup d'autres. Il n'a, d'ailleurs, parlé de ses anciens maîtres qu'avec la discrétion possible et en déclarant qu'il leur restait « très attaché ». Il n'avait donc pas tout oublié. Mais si on reproche à ce jeune homme un manque de délicatesse à leur égard, que pensera-t-on du procédé dont use envers lui un prêtre d'âge mûr, auquel son caractère, ses fonctions, sa mission auraient dû faire éviter de semblables représail-

les? Même ceux qui seraient enclins à juger l'acte de M. Hugues avec quelque sévérité, ne lui trouveront-ils pas une explication et une excuse dans cet exemple? J'en donnerai la formule avec un sentiment attristé, sans enlever au respect dû par ailleurs : Ceux-ci diraient : après tout, tel maître, tel disciple.

Quant au directeur de la *Critique du Libéralisme*, il est trop habitué à certain genre d'accusations pour s'en émouvoir

E. B.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DU R. P. EXUPÈRE

Le 21 novembre, jour de la fête de la Présentation de la Sainte Vierge, notre vénérable collaborateur, le Révérend Père Exupère de Prats de Mello, Capucin, célébrait son jubilé sacerdotal. Cinquante années de sacerdoce, remplies des travaux les plus laborieux et les plus féconds : le P. Exupère a exercé de hautes charges dans son Ordre; Il a été un Missionnaire infatigable; ses écrits ascétiques et exégétiques, nombreux et variés, feraient croire que sa vie était uniquement consacrée à la méditation et à l'étude. Toujours et partout son action a été celle d'un homme de Dieu, brûlant de zèle pour son service, et gardant avec une fidélité inviolable le dépôt de la saine doctrine. Les lecteurs de notre revue ont été presque les derniers qui ont profité de sa science et des trésors de son expérience. Ces fruits de l'arrière-saison n'étaient pas les moins savoureux.

Aujourd'hui que l'état de santé du jubilaire ne lui permet plus de continuer à les leur offrir, tous nos amis auront à cœur de s'unir à nous dans un hommage reconnaissant et dans un même tribut de prières.

Une douce et précieuse consolation pour le vétéran du sacerdoce, de la vie religieuse et apostolique, a été la bénédiction très spéciale du Saint-Père, que S. E. le cardinal Vivès lui a transmise en ces termes.

Le Saint-Père bien paternellement envoie bénédiction apostolique vénéré Père Exupère occasion jubilé sacerdotal, et à tous ses anciens sujets et ses frères religieux. Avec indulgence plénière cher jubilaire et assistants cérémonies.

Tout uni de cœur moi-même fête très aimé Père et ancien Supérieur. Implore de Jésus et Marie grâces et consolations abondantes.

Cardinal VIVÈS.

A PROPOS D'UN DISCOURS DE M. BAZIRE.

L'article sur la question sociale qu'on a lu plus haut nous a amené à citer un discours-programme prononcé en 1905 par M. Bazire, président général de l'A. C. J. F., et dont l'auteur disait en débutant : « C'est un aride exposé de principes que je me propose de faire à l'intention de mes camarades de la jeunesse catholique. »

On en a vu un trait. Il y en aurait d'autres qui mériteraient attention dans l'esquisse d'un programme social présenté par l'orateur.

« Sans vouloir la compromettre *(l'Eglise)* en aucune contingence, nous avons conscience de n'être point infidèles à l'impulsion qu'elle nous a donnée; quand nous réclamons par exemple :... la réforme du contrat de travail et sa réglementation collective,... le salaire minumum ou vital, les assurances ouvrières obligatoires,... l'impôt sur le revenu dans la mesure compatible avec le but de l'impôt qui est le rendement (je crois bien!)... » On entend bien que, sans compromettre l'Eglise dans ces questions, les jeunes sociaux ont conscience d'être fidèles à son impulsion en prenant ces positions, et l'on sait comment la prétendue Ecole sociale catholique s'y établit.

Plus loin l'orateur dit encore (toujours, naturellement, sous la même garantie avant d'expliquer qu'il faut plus attendre le salut d'une réforme sociale que des progrès de la démocratie politique : « Nous ne méconnaissons pas que *la réalisation de la justice,* qui est un but, soit *préférablement et supérieurement* atteinte par le moyen de ceux qui doivent en bénéficier, et que ce soit là un progrès. » Plus loin : « Les principes tels que celui de la légitimité de la propriété privée, étant saufs, *on peut prévoir et souhaiter la disparition graduelle du salariat... Il est permis de croire et de travailler à l'avènement de la propriété collective aux mains des associations ouvrières, syndicats ou coopératives.* »

Entre les affinités plus ou moins proches avec d'autres doctrines suspectes dont on peut relever plus d'un indice dans ces lignes, le lecteur aura saisi celui qui rapproche cette doctrine sociale de l'A. C. J. F. des théories alors préconisées par le *Sillon.* Nous avons souvent signalé cette faiblesse de l'A. C. J. F. cédant à la crainte de se laisser distancer. C'est ce que nous appelions une surenchère démocratique. Le même discours offre d'autres points curieux de comparaison. Il faut les signaler, puisque l'occasion s'en offre. C'en sera une de constater que les erreurs condamnées par S. S. Pie X dans la Lettre sur le *Sillon* s'infiltraient jusque dans les milieux qu'on considérait comme les mieux préservés. On n'oubliera pas que c'est le président général de l'A. C. J. F. qui parle.

La transition est ménagée par une déclaration de foi politique qu'il ne sut pas s'abstenir de mêler à ce programme social. Elle vaut d'être goûtée. Voici comment, sous le prétexte que l'action politique ne doit pas être séparée de l'action sociale, on montre, dans un paragraphe sur la jeunesse catholique et la démocratie, qu'on ne sépare pas l'action sociale de la politique.

« D'ailleurs notre attitude a toujours été très nette.

» Acceptant non pas avec résignation *mais avec enthousiasme* ce » qu'on a appelé les directions pontificales où nous avons salué, » en même temps que le rappel des principes chrétiens à l'égard » du pouvoir établi, *une libération opportune de l'Eglise de toute* » *attache avec les partis,* croyant que Dieu nous a donné notre pa- » trie *dans le temps* comme il nous l'a donnée dans l'espace, nous

» avons résolu de travailler loyalement sur le terrain des institutions » démocratiques de la France; *nous y avons vu le fait qui condition-* » *nait notre action, et nous ne sommes pas de ceux qui nient les faits* » *ou qui les boudent, mais bien de ceux qui en tirent parti.* »

La raison de cet enthousiasme est assez clairement indiquée. Avec enthousiasme aussi, on va le voir, ces jeunes gens s'attachaient à la République, parce que l'Eglise les affranchissait de tout lien avec les partis. J'ai montré ailleurs comment ils avaient la bouche pleine du *fait démocratique.* Et devant un fait politique, peut-on ne pas s'incliner? Le Président de l'A. C. J. F. va donc placer ici une profession de foi personnelle, point si personnelle pourtant qu'il ne la fasse au nom de ses camarades.

Et voici le *Sillon.*

« Groupement général de jeunesse catholique, il ne nous appartenait pas d'aller plus loin et d'outrepasser ce large principe catho» lique.

» Mais, reprenant ici ma liberté personnelle, je puis bien dire qu'ils » sont nombreux parmi nous ceux qui ont donné à ce fait l'adhé» sion intime d'une préférence et d'une conviction raisonnée, *et qui* » *voient dans l'idée démocratique un effet du travail interne du fer-* » *ment évangélique dans l'âme humaine.* Complément de l'Evangile, » la démocratie? Non pas, mais si elle est bien comprise, *épanouisse-* » *ment de certains de ses principes dans l'ordre civil et politique.* La » parole réfléchie du studieux Ozanam nous a frappés : « Ce que » je sais de l'histoire me donne à croire que la *démocratie est le* » *terme naturel du progrès politique et que Dieu y mène le monde.* »

Nous n'avons pas à insister. Dans la bouche du président de l'A. C. J. F., comme dans celle de M. Marc Sangnier, c'est la même confusion de la démocratie politique avec l'action sociale de l'Eglise, que Léon XIII avait consenti à dénommer « démocratie chrétienne. » C'est la démocratie politique issue de l'Evangile. Et ce n'est pas mal pour une jeunesse qui s'enthousiasme de voir rompre toutes les attaches entre l'Eglise et les formles politiques. Quant à la citation finale, elle a beau être du pieux Ozanam, la Lettre sur le *Sillon* nous enseigne qu'il n'y a aucune raison de croire que Dieu mène le monde vers la démocratie comme au terme naturel du progrès politique : « Nous n'avons pas à démontrer que l'avènement de la démocratie universelle n'importe pas à l'action de l'Eglise dans le monde ».

M. Bazire a trouvé que ce n'était pas suffisant. En publiant son discours dans l'*Association catholique,* il l'a agrémenté de deux notes. Voici la première, qui se rattache à la « conviction raisonnée. »

« Alors vous êtes républicain? » voulut bien demander à l'orateur un assistant au sortir de la réunion. — « Assurément, lui fut-il ré» pondu, je ne l'ai jamais caché. Et la portée des idées que je viens » d'émettre dépasse de beaucoup, me semble-t-il, cette déclaration » banale. Mais avant de se dire républicain, il importe bien davan» tage d'affirmer un programme *social et démocratique.* Trop de gens » croient pouvoir se dispenser de doctrine et de programme en criant : » Vive la République! »

Quel est l'intérêt de cette déclaration? On n'en voit guère d'autre que le besoin de faire une profession de foi politique, chez le président d'une association qui jure chaque matin ses grands dieux qu'elle se tient en dehors de toute politique.

L'autre note a plus d'importance. Elle développe « *le rôle de l'évolution démocratique.* » C'est à ce titre que l'auteur « se permet de reproduire quelques idées qu'il a déjà exprimées. » Rôle *providentiel.* On y voit l'évangélisation des pauvres, donnée par le Christ comme un signe de sa mission, comme le signe principal, signifier, non plus clairement l'annonce de la « bonne nouvelle » et la prédication de la vérité, mais un vague relèvement moral du peuple et s'appliquer même au suffrage universel; la fraternité démocratique, dont la Lettre sur le Sillon, a fait si complète justice, découler directement de l'Evangile. Jamais peut-être M. Sangnier n'a mieux parlé, y compris une allusion au bienfait providentiel de la persécution destiné à promouvoir l'évolution démocratique.

« Quel est le signe donné par le Christ de sa mission? (??). La » guérison des malades, la résurrection des morts? Mais encore, *mais* » *surtout? L'évangélisation*, c'est-à-dire l'*éducation morale* des pau» vres (?). Voilà le précepte qui résume pour ainsi dire la grande » loi de charité (?) et d'*apostolat* (??), qu'il nous a laissée. Or, » cette loi, alors que s'affaiblirait en nous l'écho des enseignements » divins ou que s'alanguirait notre zèle, *alors surtout que les faveurs* » *et le pouvoir venant d'en-haut, et que, tranquilles sur le sort de* » *l'Eglise, nous nous endormirions dans une sécurité trompeuse*, cette » grande loi, dis-je, nous serions peut-être tentés de l'oublier; mais » voici, Messieurs, — *et je vous signale ce côté en quelque sorte pro*» *videntiel de l'évolution démocratique* — voici que les circonstances » politiques et sociales nous arment contre notre propre faiblesse » et nous font une nécessité de ce qui n'était qu'un devoir. La con» quête de l'âme du peuple aux *idées chrétiennes* nous était imposée » par l'Evangile, elle nous l'est aujourd'hui par notre propre intérêt. Voici que nous sommes obligés, si nous ne voulons périr, de » sauver les autres de l'*ignorance, de l'erreur, du mal et de la misère*, » de nous livrer (dans un sens bien plus vrai que celui où l'entendait » Gambetta) à « l'*apostolat incessant du suffrage universel* »; et *par* » *là se révèle que l'Evangile contenait bien le germe entier de cette* » *fraternité qui va se développant à travers les âges*, que, livre tou» jours ouvert et toujours adapté aux besoins des temps, il renferme » non seulement le principe du salut individuel, mais aussi le secret » des régénérations sociales. »

Une référence bibliographique nous informe que ces lignes sont extraites d'une conférence faite par M. Bazire en 1897 au Cercle du Luxembourg pour l'Œuvre de la « Crypte », c'est-à-dire du Sillon. A défaut d'autre éloge on ne peut lui contester le mérite de s'être merveilleusement adapté à la circonstance.

« L'ÉDUCATION SOCIALE ET LES CERCLES D'ÉTUDES » (1).

C'est encore M. l'abbé Beaupin, dont l'esprit sillonniste nous vaut cette œuvre, sœur jumelle des *Essaims nouveaux* de M. Edward Montier, du *Programme d'études pour groupes ruraux*, par H. Moro, J. Terrel, P. Lassade, du *Guide des groupes d'études*, par feu l'abbé Sifflet, et de l'*Education sociale dans la famille*, de la *Méthode d'action des Cercles d'études féminins*, conférences faites à la Semaine sociale de Bordeaux et à celle de Rouen par M. l'abbé Beaupin, qui recommande chaleureusement presque tous les ouvrages énumérés ci-dessus et en vente à la *Chronique sociale de France*, Lyon.

Loin de nous la pensée de trouver mauvaise « l'éducation sociale » dans « les Cercles d'études » les plus élevés, puisque Sa Sainteté Pie X, écrivant à M. Pierre Gerlier, président de l'Association catholique de la Jeunesse française, 10 mai 1911, reconnaissait de « quelle utilité serait (le Congrès de cette jeunesse), comme on pouvait l'augurer des projets féconds que vous proposez en but à votre courageuse activité : tel le dessein d'approfondir entre vous et de célébrer les *directions doctrinales majeures*, au moyen desquelles le Siège apostolique a pris soin de donner un idéal et une règle aux *œuvres sociales* catholiques. *On ne saurait rien recommander davantage à votre diligente attention.* Ces points capitaux, on les trouvera réunis comme en corps dans les *Lettres* destinées à régler l'action sociale des catholiques, dès le début de Notre pontificat. »

C'est le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 sur les devoirs de Justice et de Charité qui incombent aux patrons et aux ouvriers. Or, on a beau feuilleter les 250 pages de l'*Education sociale* de M. Beaupin : on n'y trouve même pas une allusion à ces « directions doctrinales majeures », qui se « recommandent » plus que toute autre chose « à l'attention diligente » de tous les « Cercles catholiques d'études » aussi bien que de l'Association catholique de la Jeunesse française.

De plus, cette Association se compose, dans les villes surtout, de jeunes gens ayant fait leurs études secondaires, quelques-uns même leur cours de droit, et par conséquent plus aptes à étudier les questions sociales, si complexes et si graves, que la plupart des jeunes gens, j'allais dire des enfants de nos Collèges libres et de nos Patronages de paroisses, auxquels s'adresse M. Beaupin, pour leur faire donner une « éducation sociale », qui semblera trop au-dessus de la portée de ces jeunes esprits. L'essentiel n'est-il pas de leur apprendre leur religion, de fortifier leurs croyances chrétiennes et de les armer de solides connaissances sur l'Eglise et son histoire pour qu'ils puissent répondre avec compétence aux objections des libres-penseurs, qu'ils entendent à l'atelier, à l'usine, au bureau? Il faut dire des Patronages et de la plupart des Cercles catholiques ce qu'un des édu-

1. Un volume in-12 de 249 pages, 2e édition, 1911; Paris, Bloud.

cateurs ecclésiastiques les plus autorisés, M. le supérieur Max Caron, disait naguère de nos Ecoles libres, primaires et secondaires. Après avoir constaté que, dans la seconde moitié du siècle dernier, la générosité des catholiques fut admirable et que le budget de leurs bonnes œuvres dépassa chaque année 50 millions, il écrivait :

De cette somme énorme les écoles libres absorbèrent la majeure partie. Les résultats furent-ils en raison des sacrifices? Non, hélas! Il s'en faut même de beaucoup. La cause? Tout le monde aujourd'hui le reconnaît et le déplore : ces écoles ne furent pas suffisamment chrétiennes.

Et M. l'abbé Max Caron, ajoute :

Pour faire comprendre d'un seul trait de plume combien même elles le furent peu, écrivons que l'Evangile y resta un livre à peu près inconnu! Si quelqu'un était tenté de nous accuser d'exagération, nous lui dirions : prenez au hasard vingt enfants ayant fait toutes leurs études primaires dans nos écoles libres et demandez à chacun d'eux si, au cours de ses cinq ans de classe, il a lu, une fois, l'Evangile en entier? Le petit musulman n'apprend que son Coran, qu'il finit par savoir par cœur. Le petit catholique, lui, n'a pas lu l'Evangile, pas même une fois!

Est-ce que M. l'abbé Beaupin ne voit pas qu'avant tout l'étude de l'Evangile et de la religion s'impose aux Patronages et aux Cercles aussi bien qu'aux écoles libres, dont ils sont le prolongement?

Qu'il relise donc le *Discours* de Sa Sainteté Pie X, recevant, en février 1904, la délégation des Patrons du Nord, que lui présentait M. Feron-Vrau :

« Vous l'avez dit justement dans votre adresse : oui, c'est *la religion seule qui a la vertu de mettre d'accord les diverses classes de la société*, en proie à un conflit chaque jour plus menaçant; c'est la religion seule qui est capable d'inculquer cette moralité sans laquelle les règlements les mieux conçus ne servent de rien; *c'est la religion seule qui assure le respect de tous les droits et l'accomplissement de tous les devoirs*, en substituant le désintéressement à l'égoïsme, la résignation à l'envie, et à la haine l'amour. Ainsi se vérifie l'oracle de l'Esprit-Saint : si le Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain les hommes travaillent-ils à entasser pierres sur pierres pour l'élever; et si le Seigneur ne garde pas la cité, en vain les sentinelles veillent-elles pour la défendre. (Psaume CXXVI, 1.)

De telles paroles, admirablement vraies pour des Patrons et de grands industriels, ne le sont-elles pas encore plus, s'il est possible, pour les débutants des Patronages et des Cercles catholiques?

***

Mgr Sevin, le nouvel archevêque de Lyon, écrivait naguère à Châlons, à propos des Associatiosn et Œuvres sociales, qu'il y a deux apostolats, l'un *essentiel*, l'autre préparatoire.

« Le premier consiste dans ces actes sacrés qui ont pour objet la gloire de Dieu et la sanctification des âmes : l'enseignement de la foi, la col-

lation de sacrements, la célébration de la liturgie; — le second comprend toutes les méthodes qui disposent les âmes à recevoir les lumières de la Révélation et les effusions de la grâce.

« L'apostolat essentiel est le même dans tous les temps et tous les lieux; il est invariable. *Jamais ceux qui ont charge d'âmes ne peuvent le négliger ou le faire passer au second rang pour donner le premier aux œuvres économiques.* »

Et puis, M. l'abbé Beaupin assigne pour but aux jeunes hommes « qui seront les heureux artisans d'un progrès véritable, de mettre toute leur bonne volonté à *se faire d'abord des âmes de bons citoyens* » (p. 11). — On avait cru jusqu'ici et on croira longtemps encore qu'il faut d'abord se faire des âmes de bons chrétiens, de bons catholiques, sincères et pratiquants; ces bons chrétiens, ces bons catholiques sont toujours et nécessairement de « bons citoyens. »

N'est-ce pas Léon XIII qui disait : « Ma réforme sociale à moi, c'est le Tiers-Ordre » de Saint-François, et pourquoi? Parce que, ajoutait ce grand Pape, « à l'aide de préceptes substantiels peu nombreux (les préceptes de l'Evangile) il maintient au milieu de la famille la vie chrétienne, *prépare les germes d'une rénovation religieuse, combat l'œuvre de destruction de l'école sans Dieu, de la presse sans frein et hâte la venue de meilleurs jours* ».(1).

Cela revient à dire que, pour faire d'excellents citoyens, il faut d'abord faire d'excellents chrétiens. M. Clémenceau lui-même le reconnaissait en disant : « Si tous les Français étaient de bons chrétiens, la question sociale serait résolue. »

Ne peut-on pas appliquer à M. l'abbé Beaupin ces paroles célèbres : « O mon enfant, tu es jeune, dit Platon dans son dialogue des *Lois;* le temps qui coule te fera changer d'opinion et te donnera des idées toutes contraires sur une foule de questions que tu crois avoir résolues. »

M. l'abbé Soulange-Bodin, ancien curé de Plaisance, actuellement curé de Saint-Honoré d'Eylau, à Paris, a loyalement avoué qu'il avait fait fausse route dans toutes ses œuvres purement sociales, dont il ne restait rien du tout, sauf ce qui avait rendu ses fidèles plus chrétiens.

***

Il n'y a donc pas lieu de nous parler d'une « éducation sociale dans la famille, » d'une « éducation sociale des enfants et des adolescents (!) », d'une « éducation sociale » dans « les Cercles d'études d'adolescents, dans les cercles d'études de Collèges » (2), voire même dans les « Cercles d'études féminins. »

Est-ce que les Supérieurs de nos Collèges libres, dont le programme encyclopédique n'est déjà que trop chargé, consentiront à ajouter à leurs nombreuses classes des séries A, B, C, D, une nouvelle classe

1. *Lettre* aux archevêques et évêques pour le 7e centenaire de saint François, 1882.

2. Ce sont les titres des principaux chapitres du livre de M. Beaupin : *L'Education sociale et les Cercles d'études.*

« d'éducation sociale », dont professeurs et élèves n'éprouvent aucunement le besoin?

M. Beaupin lui-même ne reconnaît-il pas, p. 19, que « faire l'éducation sociale de la jeunesse », c'est lui « enseigner la théorie et la pratique des vertus nécessaires à l'homme des temps modernes? A tout prendre, *ces vertus ne sont pas nouvelles.* » Et page 47 : « Les jeunes catholiques ont entre les mains le moyen sûr de résister à toutes ces tentations; il *leur suffit de devenir plus chrétiens.* » — Bravo! Mais alors à quoi bon une « éducation sociale », que rend inutile l'éducation profondément religieuse et chrétienne, puisque Brunetière disait très bien après Léon XIII que « les questions sociales sont des questions morales, et les questions morales des questions *religieuses?* »

D'ailleurs, Sa Sainteté Pie X recevant l'Association catholique de la Jeunesse française, le 26 septembre 1904 et lui traçant d'une manière admirable son programme, *piété, étude, action,* définissait ainsi l'*étude* qui s'impose avant toute autre aux jeunes catholiques :

« La vraie piété doit être éclairée : vous faites donc sagement de lui joindre l'étude. *Le bien ne peut se trouver là où manque la connaissance de ce qui est utile au salut des âmes, à la réforme des mœurs, à l'acquisition de la vertu. Ubi non est scientia animæ, ibi non est bonum.* (Prov., 19, 2). Votre étude, vous n'en doutez pas, *doit s'appliquer surtout à la doctrine révélée de Dieu,* qui renferme tant de trésors de sagesse surhumaine, des préceptes d'une si haute morale, des enseignements propres à former une vie vertueuse. Ils n'ont jamais découvert rien de semblable, les plus acclamés des savants de ce monde qui, dans la confusion d'une nouvelle tour de Babel, enseignent, non la vérité, mais l'erreur, non la certitude, mais le doute, non la vertu, mais le vice, non l'ordre, mais l'anarchie, non la religion, mais l'athéisme.

» Et c'est précisément à *ce manque d'études religieuses, à cette ignorance de la science de Dieu,* que la société doit d'être envahie par cette corruption dont gémissait déjà le prophète : « Le blasphème, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère inondent le monde, parce que la connaissance de Dieu n'y est plus » (Osée, IV, I, 2). Pour avoir négligé ou méprisé cette étude, des hommes, cependant instruits dans les choses profanes, blasphèment ce qu'ils ignorent et deviennent le fléau corrupteur de la société.

» Mais vous, chers jeunes gens, vous regardez comme vous étant adressées à vous-même les exhortations du Saint-Esprit : « Applique-toi à l'étude, ô mon fils, pour réjouir mon cœur, pour que tu puisses répondre à qui voudrait te mépriser, pour que tu sois capable de défendre les vérités de la foi devant qui oserait les combattre : *Stude sapientiæ, fili mi, et lætifica cor meum ut possis exprobranti respondere sermonem.* » (Prov., 27, 11).

» Soutenus par votre piété et votre science, pratiquant le précepte divin : *Unicuique mandavit Deus de proximo suo,* vous vous livrerez à un apostolat fructueux. *En remplissant fidèlement vos devoirs*

envers Dieu, en vous enrichissant de toutes les vertus, en défendant la vérité avec courage, vous inviterez tous les hommes à suivre votre exemple, vous vous imposerez au respect et à l'admiration de vos adversaires eux-mêmes. »

Voilà, précisées, l'éducation et l'étude chrétiennes, qui suppléent largement à toute étude et éducation sociales pour l'immense majorité des jeunes gens des Patronages et des Cercles catholiques.

***

D'ailleurs, de quelles questions « sociales » nourrir les jeunes « primaires » qui constituent la principale clientèle de ces Cercles et de ces Patronages, ou même les élèves des Collèges secondaires avant leur philosophie? Leur enseignera-t-on la production des richesses, leur circulation, leur distribution, leur consommation productive et improductive? C'est alors toute l'Economie politique, réservée aux Cours de droit et à la préparation au doctorat. Rien de plus complexe, de plus délicat, de plus difficile. Le Play, après avoir consacré près de cinquante ans à l'étude de la famille ouvrière en Europe, n'était pas sûr d'avoir trouvé la vraie solution des problèmes qu'elle soulève. Que sera-ce donc de nos jeunes gens, absorbés par leur travail à l'atelier, à l'usine, dans les bureaux et aux champs? Les esprits les plus intelligents eux-mêmes ne pourront prendre qu'une teinte superficielle des problèmes si ardus que suscitent, par exemple, les rapports du capital et du travail, la question du juste salaire, du syndicalisme, etc. Les autres esprits, c'est-à-dire le plus grand nombre, qui ne sont faits ni pour être économistes, ni pour étudier les questions sociales, happeront au passage quelques mots, quelques formules banales, qui pourront en imposer aux ignorants, mais qui n'auront aucune utilité réelle, si même on n'en abuse pas. On formera peut-être quelques bavards au verbe sonore et creux, dont la demi-science doublée d'orgueil est une des pires choses qu'il y ait au monde. Du reste, vouloir donner à tout le monde « l'éducation sociale, » c'est supposer que toutes les intelligences ont la même capacité, les mêmes aptitudes : nivellement intellectuel que rêve la démocratie, mais dont la Providence ne permettra pas la réalisation.

Autre difficulté plus grave. Quels seront « les initiateurs » de « l'éducation sociale » tant prônée pour les Patronages et les Cercles catholiques?

Evidemment, les abbés directeurs de ces Cercles et Patronages. Or, dans l'Encyclique contre le Sillon, Sa Sainteté Pie X demande aux évêques de choisir « quelques prêtres actifs, et d'esprit pondéré, munis des grades de *docteurs en philosophie et en théologie, et possédant parfaitement l'histoire de la civilisation antique et moderne,* pour les appliquer aux études moins élevées et plus pratiques de la *science sociale, pour les mettre en temps opportun* à la tête des œuvres d'action catholique. »

Il faudrait donc que tous les directeurs de Patronages et Cercles catholiques, masculins et féminins, et tous les professeurs de Col-

lèges libres, chargés de « l'éducation sociale » des enfants, des adolescents et des jeunes gens, fussent « docteurs en philosophie et en théologie. » L'impossibilité matérielle de réaliser ces conditions, que M. l'abbé Beaupin lui-même ne présente probablement pas, montre assez ce qu'il y a de chimérique dans des projets « sociaux » postérieurs à l'Encyclique *Notre charge apostolique*, dont aurait dû se souvenir l'auteur de l'*Education sociale et les Cercles catholiques*.

A ces Cercles catholiques, il faut une éducation catholique et religieuse avant tout : elle sera « sociale » par surcroît.

LE MÉTIER DE ZOÏLE

L'assemblée générale et publique des archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris a eu lieu le 4 décembre. Il est de tradition que l'un d'eux y prononce un discours en leur nom. Ce rôle était échu cette année à Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. Ce discours, dit le chroniqueur religieux du *Figaro* (5 décembre) avait pour titre : « Le ferment chrétien ». M. de Narfon en cite, à propos de la presse religieuse et de son rôle, ce passage qu'il guillemette comme authentique (1).

« *Le métier de Zoïle n'est plus considéré chez nous, et, grâces à Dieu, la presse catholique de notre pays est aussi sage et prudente qu'elle est active et dévouée. Elle ne s'arroge pas le droit de diriger et de conduire. Elle n'a pas la présomption de juger ceux qui font profession de travailler avec droiture et pleine soumission sous les yeux des évêques et du Pape. Elle a assez à faire d'exercer sa vigilance contre les ennemis de la foi, de l'Eglise, de la société, des vrais intérêts de notre pays. Elle propage les enseignements des maîtres catholiques, se fait leur écho, les soutient, les aide, les défend, mais n'usurpe pas la mission des évêques, surveillants de l'orthodoxie, maîtres de la doctrine et gardiens de la foi... Ne craignez pas, messieurs, d'être suspects, quand vous marchez devant vous, en toute loyauté de conscience, dans le service de Dieu et de la vérité; s'il vous arrivait de faire un faux pas, vous seriez avertis, ou repris à propos, par ceux qui ont mission de le faire. Si des détracteurs ou des dénonciateurs s'élevaient contre vous, ils ne pourraient venir que du camp de l'incrédulité et de la libre pensée; souvenons-nous du proverbe d'Orient, si pittoresque dans sa crudité: « Les chiens aboient, et la caravane passe ».*

M. de Narfon ajoute :

J'en sais qui, pour le passage que je viens de reproduire, eussent volontiers voté l'affichage de ce discours.

M. de Narfon boit du lait. C'est bien naturel.

1. Il a été également reproduit par l'*Univers*.

PETITE CHRONIQUE DE L'ACTION LIBÉRALE.

La *Ligue Patriotique* est de plus en plus étrangère à l'*Action Libérale :*

SEINE-ET-MARNE. — MEAUX. — Une brillante conférence de M. le chanoine Desgranges de Limoges, vient d'avoir lieu *sous les auspices de la Ligue patriotique des Françaises et du Comité local de l'A. L. P.*, devant plus de 800 personnes, sous la présidence de M. le commandant Halliot. (*Bulletin de l'A. L. P.*, 1er décembre 1912).

L'Action Libérale n'est plus connue de la Jeunesse Catholique :

AVEYRON. — SAINT-GENIEZ. — Au très brillant congrès de l'Association catholique de la Jeunesse française, qui réunit près d'un millier de jeunes et donna lieu à d'imposantes manifestations publiques, notre ami M. Massabuau, député d'Espalion, a fait un éloquent exposé de la R. P. scolaire qu'il s'est engagé à défendre vigoureusement à la Chambre.

Mgr Gély, évêque de Mende, qui présidait, a recommandé à tous les jeunes de se placer au point de vue catholique toutes les fois qu'ils auront un acte civique ou social à remplir, tel que le vote. (*Bulletin de l'A. L. P.*, 15 novembre).

On sait que M. Massabuau est un des députés les plus férocement républicains et briandistes de l'A. L. P.

L'Action Libérale entretient la confusion entre sa ligue politique constitutionnelle et les directions pontificales :

LOIRE-INFERIEURE. — PORNIC *(arrondissement de Paimbœuf)*. — Le comité de l'*A. L. P.* a tenu, le 3 novembre, sa réunion mensuelle. De nombreux adhérents y assistaient. Le dévoué président qu'est M. Gadepaille avait voulu pour la première réunion sous sa présidence faire entendre par la voix de M. Ricordel, le jeune et sympathique président du Cercle Pie X de Nantes, de sages conseils appuyés par de nombreux exemples judicieusement choisis.

Pendant plus d'une heure, M. Ricordel a tenu son auditoire sous le charme vibrant d'une parole ardente et convaincue, l'engageant à se conformer en tous points aux directions pontificales, devant être avant tout des catholiques éclairés et convaincus remplissant courageusement, sans aucune exception, toutes les obligations de la vie vraiment catholique.

Le président remercia le conférencier en quelques mots et l'assistance se sépara avec le désir que les réunions de l'*A. L. P.* soient toujours aussi intéressantes afin d'être de plus en plus nombreuses. (*Bulletin de l'A. L. P.*, 15 novembre).

Il faut noter que le Cercle Pie X de Nantes et que M. Ricordel représentent ici la Jeunesse Catholique.

L'Action Libérale est républicaine sans arrière-pensée :

Le comité départemental de l'A. L. P. qui, désormais, coordonnera en Seine-et-Oise les efforts de tous les républicains libéraux, vient de tenir à Paris une réunion importante sous la présidence de M. Charles Houpin,

l'éminent jurisconsulte, qui y a affirmé que tous les Français devaient remplir « leur service civique » pour la défense des libertés publiques et privées et le salut de la patrie.

La déclaration de principes lue par M. André Thirouin, secrétaire général de l'A. L. P., sera répandue dans tout le département. Le comité, « *républicain sans réticences et sans arrière-pensée* », acceptera toutes alliances des « apparentements » utiles avec les groupes qui défendaient avec lui les mêmes idées essentielles, sans se désintéresser des questions économiques et des réformes démocratiques. (*Libre Parole*, 22 novembre).

L'Action Libérale n'est pas un parti et accepte les arrière-pensées :

L'A. L. P. est mieux qu'un parti. Nous demandons à combattre sous le drapeau tricolore, pour la Justice et le Droit. Eh! certes, *nous n'interdisons à personne les souvenirs et les regrets* (pas possible?) mais nous estimons que ce n'est point par des considérations platoniques, par de la politique en chambre que nous aboutirons à quelque résultat. (Discours de M. de Las Cases, à Grenoble. (*Bulletin de l'A. L. P.*, 15 novembre).

L'Action Libérale est démocrate :

ARDENNES. — FUMAY *(arrondissement de Rocroy)*. — Le 17 novembre, grande fête à Fumay, à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la *Jeunesse Républicaine et Libérale*. A dix heures et demie, avait lieu une petite réunion tout intime, dans la Salle Victor Lorent, à la suite de laquelle se formait un cortège de tous les membres de la J. R. et des membres de l'*A. L. P.* pour se rendre à la messe de onze heures. Après le sermon de M. l'abbé Scheffer, engageant les jeunes gens à être de bons chrétiens et des catholiques disciplinés, eut lieu la bénédiction du Drapeau. La messe terminée, le cortège se reformait et se dirigeait vers la salle du Baty, où avait lieu le banquet Populaire.

M. Edouard Petitfils, conseiller municipal de Charleville, déclare que « le drapeau de notre parti recèle dans ses plis un triple inscription : *Républicains-Catholiques-Démocrates* », et développe ces trois vocables. (*Bulletin de l'A. L. P.*, 1er décembre).

. . .

L'Action Libérale donne même la main à la survivance du *Sillon* et à la *Démocratie* de Marc Sangnier, ce qui ne l'empêche pas de s'appeler une association de *catholiques intégraux!*

JURA. — LONS-LE-SAULNIER. — Le journal *La Vraie République*, qui va entrer dans sa deuxième année, constate ses progrès, annonce la fondation d'une Société qui administrera le journal et fait appel à tous ses lecteurs et amis. Il rappelle sa ligne de conduite constante :

« *Catholiques intégraux*, filialement soumis dans le domaine religieux à la discipline de la hiérarchie, nous nous adressons spécialement à ceux qui, en politique, républicains de conviction ou même sincèrement et loyalement ralliés, mettent la forme républicaine au-dessus de toute discussion et s'efforcent de faire de la République la demeure idéale de tous les Français. Notre journal continuera donc à être l'organe et le trait *d'union non seulement entre les diverses ligues comme La Jeune-République et L'Action libérale, mais encore entre les groupes libéraux et progressistes*, entre tous les républicains, qui, d'accord avec nous sur le terrain économique, veulent

également la paix religieuse et le respect de la liberté de conscience. Le terrain sur lequel nous nous plaçons est donc largement ouvert à toutes les bonnes volontés, aux esprits droits et sincères qui, dans la République, veulent rendre notre chère France digne de son glorieux passé et de ses nobles destinées ».

Faire de la République la demeure *idéale* de tous les Français : pour un idéal, c'en est un sublime. Et, pour y atteindre, ce n'est pas trop de hisser la Jeune-République de Sangnier sur les épaules de l'Action Libérale qui reçut de lui autrefois tant de coups de pieds dans les jambes, et en les arc-boutant l'une et l'autre sur les autres groupes *progressistes*.

Mais ne serait-ce pas l'ancien chef du Sillon qui aurait écrit ce joli morceau? On lui a volé son style et ses idées.

Non, l'Action Libérale n'est plus un parti, c'est... une bouillabaisse.

PAR BONNE GRACE, ET NON PAR JUSTICE.

M. Souriac, vice-président de l'A. C. J. F., nous demande l'insertion de la lettre suivante à propos de son attitude dans les réunions Lobkowitz. C'est une satisfaction que nous lui accordons volontiers, quoique nous ayons déjà, spontanément, rempli tout devoir de justice à son égard, en y ajoutant même une gracieuseté. Rien ne nous obligeait, en effet, à revenir, comme nous l'avons fait sur la discussion, pour mentionner ce qu'il avait dit, puisque notre relation ne lui avait rien attribué. Ce n'était point réparer une omission, mais seulement témoigner par cet hommage volontaire qu'il n'y a chez nous aucun parti pris contre qui que ce soit. Spontanément aussi, nous avons donné une interprétation favorable de son geste de sortie, qu'une première relation avait jugé différemment. La justice était donc satisfaite. M. Souriac exige trop en voulant que nous nous soyons prononcés entre ces deux interprétations. Son affirmation personnelle ne laisse assurément pas de doute, nous en sommes heureux. Le gérant de la revue aurait pu l'écarter, mais son directeur a l'esprit plus large, et cela se trouve à propos dans la circonstance.

Paris, le 26 novembre 1912,
3, square du Croisic.

Monsieur le Gérant,

Dans le numéro du 15 de ce mois de votre revue, l'auteur de l'article intitulé *A propos des réunions Lobkowitz à Vienne* veut bien réparer l'omission, faite dans un précédent compte rendu des mêmes réunions, des paroles que j'avais prononcées pour préciser que l'A. C. J. F. n'admettrait jamais d'entrer dans une Fédération internationale qui n'aurait pas à Rome son centre moral, son siège social et ses réunions. Je lui suis reconnaissant de cette restitution et je me sens par là mieux autorisé à apporter à propos d'une autre partie de l'article une précision, qui achèvera, je l'espère, de dissiper tous les doutes qu'aurait pu provoquer une phrase du compte rendu publié dans le numéro du 1er novembre.

Faisant allusion à ma sortie de la salle des séances à la suite de l'incident où un membre de la réunion manqua de courtoisie et de respect envers M. l'abbé Ricard, l'auteur de l'article du 15 novembre dit que « cette sortie fut interprétée par plusieurs personnes comme une protestation ».

Ceci est indubitable, comme je vais le prouver; mais ce que le même auteur ne dit pas, c'est si l'opinion de ces personnes lui paraît justifiée et ce serait pourtant indispensable, du moment que dans l'article du 1er novembre de votre revue, on donnait de ce geste une tout autre interprétation :

« Quelques instants après, disait l'auteur de ce premier article, M. Souriac, » réfléchissant que comme Français il ne pouvait permettre de laisser in- » sulter un compatriote, mais gêné d'avoir à défendre un « réactionnaire », » préfère s'éloigner de la salle et rester dans l'antichambre ».

Or, entre la lâcheté que m'attribue cette phrase et la protestation que d'autres personnes ont vue dans ma sortie, il est évidemment nécessaire de choisir, et c'est ce que ne fait pas l'auteur de l'article du 15 novembre. Pour permettre à vos lecteurs de le faire, je tiens à leur apporter une déclaration très nette.

Ma sortie était si bien une protestation que ce ne fut pas dans l'antichambre que j'allai, mais dans la rue, pour me rendre immédiatement à mon hôtel et adresser au Président une lettre donnant les motifs de cette protestation, puisqu'on ne pouvait plus se faire entendre dans la salle. C'est ce que je déclarai moi-même à un de mes amis de Suisse, qui, envoyé à ma recherche, me rejoignit à quelque distance déjà du palais Lobkowitz et me pria, au nom d'un des plus notables assistants allemands, de revenir. Ce dernier, quand je fus remonté, par déférence pour cette démarche, vint me trouver et me présenta ses excuses pour l'acte de son compatriote; puis un des membres du bureau, — des plus autorisés, l'auteur de l'article doit le savoir, — vint à son tour m'exprimer ses regrets et me prier de rentrer dans la salle, où je revins au milieu des applaudissements d'une grande partie de l'assistance, qui ne pensait certainement pas marquer cette sympathie à un lâche.

Telle est l'exacte vérité. Si quelqu'un a des preuves à apporter à l'appui de l'opinion contraire, je serai prêt à les discuter avec lui.

Je compte sur le louable souci de la justice dont se réclame l'auteur de l'article auquel je réponds pour obtenir l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro et aux conditions ordinaires prévues par la loi.

Recevez, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma parfaite considération.

A. SOURIAC.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 459a.

LE POUVOIR TEMPOREL

Il s'agit, dans les lignes qui suivent, de l'indépendance du Pape, moins en fait qu'en droit. Un gouvernement, nous le savons, qui ne dispose pas d'au moins un demi-million de soldats, fait aujourd'hui, politiquement parlant, une chétive figure; un homme du métier calculerait, peut-être sans trop de peine, le nombre exact de corps d'armée nécessaires pour faire ou défaire n'importe quel souverain et nous savons, à quelques unités près, ce qu'il fallut de Piémontais et de canons, à Rome, pour emporter d'assaut (!) les débris d'une muraille, derrière laquelle les ordres exprès de Pie IX — le souverain — immobilisaient une poignée de très nobles et très braves soldats.

Les nations civilisées feignent, pour le moment, de croire que le Pape jouit, en fait, de cette indépendance et de cette souveraineté; la plupart d'entre elles, catholiques ou non, accréditent, en effet, des représentants officiels auprès de lui. Toutefois, elles évitent, avec une prudence infinie, de jamais agiter la question de droit, de peur de soulever — d'après la formule d'usage — quelque incident diplomatique ou de provoquer des complications internationales et l'idée, pourtant naturelle, de discuter, à un congrès de La Haye ou d'ailleurs, la façon dont le Piémont (l'Italie, si l'on y tient) remplit ses engagements à l'égard du Saint-Siège, ferait frémir d'horreur les gens sérieux — oh! combien! — de « la carrière ». Ces sortes de congrès, nous laisse-t-on entendre, s'assemblent ou se dérangent surtout, faut-il dire exclusivement? dans le but d'adapter la politique internationale aux exigences ou aux besoins de la haute finance — internationale aussi — et quel financier de quelque envergure s'intéresse aujourd'hui au Pape? En tout cas, comptez que l'idée, si elle traverse le cerveau de quelque homme d'Etat, ne sortira point de la zone des bonnes intentions, ces intentions qui pavent, assure-t-on, certain pays d'outre-tombe.

Quoi qu'il en soit, il nous plaît d'aborder ici, — surtout au point de vue doctrinal — la question non point de fait, mais de droit. A nos yeux et, oserons-nous, il y faut en effet, presque de l'audace, ajouter, à tous les yeux catholiques, l'indépendance et la souveraineté temporelles font partie essentielle, nous disons essentielle, de notre conception de la Papauté. Un catholique, en effet, ne conçoit et certainement ne devrait concevoir le Pape qu'indépendant de toute puissance humaine et tout à fait maître chez lui.

Avec l'immense majorité des catholiques, nous croyons que Celui qui institua la Papauté entendit unir dans une même personne, la souveraineté spirituelle et la souveraine temporelle, qu'il fit ces deux souverainetés inséparables en droit, et même que la démonstration de cette doctrine ne présente pas d'insoluble difficulté. « La souveraineté, de sa nature,

ressemble au Nil : elle cache sa tête. Celle des Papes, seule, déroge à la loi universelle. Tous les éléments en ont été mis à découvert, afin qu'elle soit visible à tous les yeux *et vincat cùm judicatur* » (1).

Entendons-nous bien : quand nous parlons d'indépendance, de souveraineté pontificales, nous entendons une indépendance et une souveraineté tout ensemble spirituelles et temporelles. Les deux qualificatifs désignent deux idées, deux éléments assurément distincts, mais tellement inséparables par leur nature même et surtout en vertu de leur divine institution, que, où un élément fait défaut, celui qui reste évoque l'image d'un être à qui manque un organe essentiel, indispensable à son existence même.

La réalité de la souveraineté ne dépend d'ailleurs point de l'étendue do territoire où elle s'exerce et, comme tout le monde, nous considérons le Prince de Monaco comme tout aussi véritablement souverain quo le Roi d'Angleterre et Empereur des Indes ou le Président des Etats-Unis.

On nous reprochera peut-être de perdre notre temps en dissertations aussi verbeuses que vaines, en rêves creux, en contes bleus qui ne peuvent conduire à aucun résultat pratique; jugement, condamnation sommaire que nous récusons et dont nous demandons la révision. L'univers et l'opinion publique se composent d'infiniment petits et nous nous contentons volontiers de ce rôle d'infiniment petit; il suffit à notre modeste ambition. Que d'autres, beaucoup d'autres et plus autorisés, fassent comme nous et une opinion publique se formera qui pourra, quelque jour, susciter des mouvements, qui sait? peut-être même de puissantes individualités dont nous ne prévoyons pas aujourd'hui l'apparition et qui transformeront, une fois de plus, nos contes bleus en réalités visibles et palpables. Un passé peu lointain vit cela, pourquoi l'avenir ne le reverrait-il pas?

I

Formulons, tout d'abord, en termes clairs, notre proposition, notre théorème : le fondateur de l'Eglise entendit communiquer à son représentant officiel, à son Vicaire, au Pape en un mot, une indépendance, une souveraineté tout à la fois spirituelles et temporelles. On pourrait même soutenir, sans paradoxe, qu'il institua celle-ci préalablement à celle-là; qu'il l'institua d'un seul coup, sans préparation, sans promesse préalable, contrairement à ce qu'il faisait d'ordinaire en matières importantes. Il semblerait, en vérité, qu'ici la chose allait de soi. En vertu d'un acte de volonté divine, par conséquent de droit divin, l'indépendance, la souveraineté du Fils de Dieu passent logiquement, simplement, à son représentant comme un corollaire découle

1. Comte Joseph de Maistre, Le Pape, l. II, c. VI.

d'un théorème bien démontré, comme une conclusion d'un principe évident, d'un axiome. Voici comment l'événement s'accomplit; nous transcrivons le passage de saint Matthieu : « Et étant venus à Capharnaüm, ceux qui recevaient le tribut des deux drachmes vinrent dire à Pierre : votre Maître ne paie-t-il pas le tribut? Il leur répondit : oui. Et étant entré dans le logis, Jésus le prévint et lui dit : Simon, que vous en semble? De qui est-ce que les Rois reçoivent le tribut et les impôts? Est-ce de leurs propres enfants ou des étrangers? Des étrangers, répondit Pierre. Jésus lui dit : les enfants en sont donc exempts. Mais, afin que nous ne les scandalisions point, allez-vous-en à la mer et jetez votre ligne et le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le et lui ouvrez la bouche; vous y trouverez une pièce d'argent de quatre drachmes que vous prendrez et que vous leur donnerez pour moi et pour vous » (1).

Qu'on lise, avec attention, cette charte divine plus authentique et aussi intelligible que n'importe quelle charte humaine et qu'on voie si le texte comporte une diversité d'interprétation. Quoi que disent quelques-uns (un petit nombre), il ne s'agit point, en l'espèce, de l'impôt dû au temple par tout Israélite, mais de celui, ou plutôt de ceux qu'imposaient tant le Roi nominal de la Galilée que le gouvernement de Rome, gouvernement des maîtres effectifs de tout le pays. Le texte, parfaitement clair, exclut toute autre interprétation. Jésus ne vise pas l'exemption d'un impôt seulement, exemption qui laisserait subsister les autres, mais l'exemption universelle « du tribut et des impôts ». Il ne promulgue pas une exemption personnelle et donc incommunicable mais, en termes exprès, il exempte tout à la fois lui-même et son futur Vicaire. Il exempte les personnes et tout ce qui dépend des personnes. Il ne doit rien à personne; son Vicaire ne doit rien à personne; rien absolument : « les enfants en sont exempts ». Saint Augustin et saint Ambroise en font l'observation : « Il ne devait rien » écrit le premier (2); « Jésus ne devait rien; Pierre ne devait rien », écrit plus explicitement encore le second (3). Il paiera toutefois; il paiera pour lui-même, il paiera pour son Vicaire, mais il prend soin d'observer qu'il paie uniquement pour une raison contingente, une raison qui peut n'exister plus et qui de fait, n'existera plus demain. L'exemption de toutes obligations de quelque nature soient-elles, il la proclame absolument et sans conditions; la raison pour acquitter des droits qu'il ne doit point, il la fait connaître en termes formels : il ne veut point qu'on se scandalise, c'est-à-dire qu'on puisse confondre lui-même ou son Vicaire avec cette bande, cette ligue nationaliste comme on l'appellerait aujourd'hui, cette ligue des patriotes de Galilée dont la résistance malavisée, mal organisée, attirera bien-

1. Matth., XVII, 23 seqq.
2. Serm. de Verb. Ap., c. 7.
3. In Exod., c. 31.

tôt — il le sait, lui qui connaît l'avenir aussi distinctement qu'il connaît le présent — sur la province, sur la patrie, sur Jérusalem, la cité sainte, sur le temple : la ruine, la dévastation, l'incendie et de plus, sur beaucoup, la mort et quelle affreuse mort et sur tout le reste, l'esclavage et quel esclavage! La raison de payer n'existera plus bientôt, le droit divin à l'exemption totale durera toujours. Pour que cette doctrine frappe davantage l'attention universelle, il l'appuie d'un miracle extraordinaire, étrange; plus extraordinaire que la plupart des autres, étrange, croyons-nous, comme pas un autre de ses miracles ne l'est. Ceux qui ne croient pas au miracle ne croiront pas davantage à la doctrine mais nous ne voyons pas comment ceux qui croient au miracle s'y prendraient pour éviter d'admettre la doctrine.

Beaucoup voient dans cette distinction conférée à l'un des douze, dans cette union étroite de Pierre avec lui-même, comme un commencement, une ébauche de sélection en attendant qu'il l'achève en faisant de cet apôtre, le chef de son Eglise et son plénipotentiaire visible. Saint Jean Chrysostome (1) et Origène (2), pour ne citer que ces deux grands hommes entre plusieurs autres, mettent ces paroles : « les enfants en sont donc exempts », et « payez pour moi et pour vous », à côté et en quelque sorte sur le même pied que ces autres si solennelles : « Je te donnerai les clés... » et « Tu es Pierre... » ce qui démontre l'intérêt de premier ordre qu'ils leur reconnaissent. Les apôtres aussi les entendirent dans ce sens, ainsi que l'observe saint Jérôme (3); d'où la discussion qui s'élève presque aussitôt entre eux et la question qu'ils adressent à leur Maître : « Qui estimez-vous le plus grand dans le royaume des cieux? » question à laquelle Jésus ne répond ni directement, ni avec la clarté qu'ils escomptaient. Il ne lui plaît point de dévoiler d'abord toute la suite de ses desseins; il se réserve de le faire à son heure. Il lui suffit pour le moment de redresser Pierre qui, aux employés du fisc, vient de répondre hâtivement et à l'aventure; il lui suffit, disons-nous, d'apprendre à cet apôtre lui-même, aux autres apôtres et, par eux, aussi à nous, qui est celui qu'en ce moment il associe à sa souveraineté. Par la manière dont il parle et agit, par les termes qu'il emploie, il nous enseigne de plus qu'il ne confère pas à ce futur chef de son Eglise un privilège personnel, éphémère, mais bien un privilège que l'élu devra aussi transmettre à ses successeurs, un privilège qui durera aussi longtemps que l'union de Jésus avec le chef de son Eglise, ce qui équivaut à dire toujours : « les enfants en sont donc exempts... payez pour moi et pour vous ».

Nous ne nous faisons pas l'illusion de croire que de pareils arguments convaincront tous les esprits; rappelons seulement qu'ils con-

1. Hom., 59, in Matth.
2. Tract. 5, in Joan.
3. In loc.

vainquirent Suarez (1) pour qui Bossuet professait une si exceptionnelle estime et aussi d'autres puissants esprits, soit avant Suarez soit depuis. Il nous suffit et il nous plaît de nous savoir en compagnie et sous la conduite de guides aussi sûrs.

Que Jésus identifie Pierre — et en Pierre tous les successeurs de Pierre — avec lui-même, et donc qu'il lui fasse part de sa souveraineté temporelle, tout le démontre : l'Ecriture, la Tradition, la foi du monde catholique, nous disons bien, de sa souveraineté temporelle, parce que la souveraineté temporelle lui appartient tout aussi véritablement que l'éternelle et que toute souveraineté. « Comme Dieu éternel et comme créateur du monde, Dieu est maître souverain du monde son ouvrage. Il ne revendique pas seulement cette éternelle souveraineté, mais il revendique de plus une souveraineté temporelle, et cette souveraineté temporelle commença quand le Fils de Dieu s'incarna, quand l'Eternel entra dans le temps et devint sujet aux vicissitudes que le temps produit » (2).

Mais nous n'écrivons point qu'il identifie un homme avec lui-même, dans toute la force du terme. Qu'on ne nous fasse point dire ce que nous ne disons point, ce que tant la foi que le sens commun nous empêchent de dire. Non, Jésus ne communique point au chef de son Eglise tous ses privilèges, tous ses pouvoirs. Il en est qu'il ne peut pas plus transmettre qu'il ne peut transmettre son identité. Il fait de Pierre son représentant, son plénipotentiaire, mais quand nous écrivons qu'il en fait un autre lui-même, nous entendons qu'il le fait dans les limites qu'impose forcément la distance infinie, infranchissable, qui sépare l'homme de Dieu. Nous nous souvenons d'avoir lu, nous ne savons plus où, que le Parlement d'Angleterre peut faire tout, sauf de changer un garçon en fille; qu'on nous permette d'utiliser ce souvenir d'un goût discutable : Jésus peut faire tout, sauf de changer un homme en Dieu. Ainsi donc quand nous écrivons qu'il communique à Pierre tous ses privilèges, nous entendons ses privilèges communicables : « Il ne communique point cette souveraineté qui est éternelle; celle-là, aucune créature ne pourrait l'exercer. Il ne communique même point l'intégralité de sa souveraineté temporelle; il se réserve l'administration et le gouvernement de sa providence, administration et gouvernement essentiellement incommunicables. Cette divine action qui se décèle dans les opérations de la providence dépend de lui comme Dieu; encore qu'elle s'exerce dans le temps, elle appartient exclusivement à sa personne » (3).

On pourrait ajouter qu'en dépit de ses minuscules dimensions, la souveraineté temporelle du serviteur devient non seulement une sorte

1. Suarez, t. XXIV, l. IV, n. 3 seqq.

2. Manning (depuis Cardinal Manning), The Temporal Power. London, 1862, p. 4.

3. *Ib.*, p. 6-7.

de lettre de créance, mais la marque visible, le symbole de la souveraineté temporelle du Maître.

Ainsi donc, personnellement indépendant et souverain, Jésus communique, dans ces limites, à son Vicaire et à ses successeurs, son indépendance et sa souveraineté. Roi du monde (1), il transmet à son Vicaire et à ses successeurs, sa royauté sur l'Eglise et le monde, sa royauté que l'Ecriture proclame en maints endroits et en termes aussi explicites que magnifiques : « Dieu a donné au Fils de l'homme, la puissance, l'honneur et la royauté et tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues le serviront » (2), et « Dieu l'a exalté et lui a donné un nom au-dessus de tout autre nom, pour qu'à ce nom, tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers » (3), et « Dieu lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit soumis » (4), et encore : « Vous êtes le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs » (5). D'ailleurs ne le proclame-t-il pas lui-même en termes qui ne souffrent pas d'équivoque : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre »? et « Toutes choses m'ont été livrées par mon Père »? La Sainte Ecriture contient nombre de passages qui établissent le fait de la royauté temporelle de Jésus et par là, nous facilitent le devoir de croire qu'il fait de Pierre et de ses successeurs, les dépositaires de sa royauté tout ensemble spirituelle et temporelle.

Mais la même page, le même paragraphe de l'Evangile contient un enseignement de plus. L'argent miraculeusement obtenu appartient à Jésus, à Dieu et ceci à plus d'un titre; observons que Jésus en fait donation à Pierre ou, si l'on préfère, qu'il en partage avec lui la propriété : « Vous trouverez une pièce d'argent,... que vous prendrez et que vous leur donnerez pour moi et pour vous », propriété minuscule sans doute, mais propriété pourtant, image, symbole des possessions futures du Pape, qui appartiendront aussi à Jésus et au Pape, à Jésus principalement, et au Pape par donation aussi et en vertu d'une association en forme. Celui qui eût alors dérobé le double didrachme à Pierre, l'eût dérobé aussi et même principalement à Jésus, et donc eût commis non seulement un vol, mais, du même coup, un sacrilège, puisque tout vol commis au préjudice de Dieu constitue un sacrilège. Des catholiques mettront dans la suite une part et quelquefois l'intégralité de leurs possessions à la disposition du Pape, autrement dit, lui en feront donation, ainsi que les premiers chrétiens aux Apôtres, comme nous lisons au livre des Actes, mais en donnant au Pape comme aux Apôtres, ils entendront donner aussi et même

1. S. Thomas, III, p. 9, LIX.
2. Dan., VIII.
3. Philip., II, 9.
4. Hebr., II, 8.
5. Apoc., XIX, 16.

principalement à Dieu (1). On comprend dès lors comment il se fait que celui qui dépouille le Pape commette non plus un vol simple, pour ainsi dire, mais un vol qualifié, un vol doublé d'un sacrilège, puisqu'il s'approprie un bien qui appartient non seulement à un autre mais à deux autres : au Pape et à Dieu. Voilà qui aide à comprendre, nous semble-t-il, la différence d'espèce qui existe entre l'acte de dépouiller un souverain laïque, suivant le jargon contemporain et l'acte de dépouiller le Pape. Quand le Piémont annexe le royaume de Naples ou telles menues principautés, on convient de donner le nom de conquête à cette opération qui consiste essentiellement à réduire en actes la maxime de Jules César : « l'espèce humaine est une proie qui appartient au plus fort », maxime que Bismarck résumait en : « c'est la force qui crée de droit »; mais quand, d'ailleurs, en vertu d'un Principe d'identique moralité, le même Piémont annexe les Etats Pontificaux, cet acte revêt additionnellement la nature spécifique de sacrilège. Le prescription finira-t-elle par couvrir et légitimer le premier acte, nous l'ignorons et refusons de nous engager dans le maquis d'une procédure qui ne nous intéresse pas au même degré; mais ce que nous savons, c'est qu'aucune prescription ne couvrira, ne légitimera jamais, jamais, l'autre acte. Les deux actes diffèrent d'espèce, de nature. Les chefs d'Etat laïques tiennent leurs droits de la force, de l'habileté politique, d'alliances, d'héritages, et que sais-je encore! et l'on peut, à la rigueur, établir une sorte de parité entre un pays et toute autre propriété; seuls « les Papes tiennent leur patrimoine de Dieu, leur unique suzerain; aucun homme ne leur donna jamais leurs droits souverains » (2), et, en effet, « les patriciens qui vivaient là où s'élèvent encore aujourd'hui les églises de Sainte-Pudentienne, de Saint-Clément, de Saint-Caïus et d'autres encore, donnèrent leurs biens ou de leurs biens à l'Eglise, mais ils entendaient, avant tout, les donner à Dieu; l'Eglise les accepta comme des donations faites à Dieu; l'Eglise qui les détient, les considère toujours comme des propriétés qui appartiennent à Dieu » (3).

Voilà qui met, entre les droits d'un chef d'Etat laïque et les droits du Pape, une différence spécifique et donc essentielle, une différence telle qu'aucun acte de Parlement, aucun artifice de procédure, aucune habileté de diplomatie ou de jurisprudence ne pourront jamais la supprimer. Qu'on ne compare donc plus deux ordres de choses essentiellement dissemblables! Que les politiques cessent de raisonner — ou de déraisonner — comme si, par quelque subterfuge ou formule à découvrir, ils espéraient pouvoir, quelque jour, annihiler les droits du Pape aussi facilement qu'ils annihilent — croient-ils — les droits

1. Manning, *op. cit.*, p. 18 et aussi Cf. l'admirable article de Mgr Moyes dans « The Tablet », 2 novembre 1912.

2. Manning, *ib.*, p. 16.

3. *Ib.*, p. 18.

des souverains que ne défendent pas des armées assez formidables. Ils s'attellent à une entreprise sans honneur et au terme de laquelle ils ne trouveront point le succès définitif. On ne solutionnera, on ne peut solutionner « la Question Romaine » que par la restitution des propriétés annexées, suivant l'euphémisme à la mode, ou par un accord avec le respectueux dépositaire d'un patrimoine, à la lettre, sacré. Le problème ne comporte pas deux solutions. Répétons-le : aucune prescription ne légitimera jamais, jamais les multiples et sacrilèges brigandages perpétrés, librement ou non, par la Maison de Savoie, au détriment du Pape, de l'Eglise et donc de Dieu :

« La mer y passerait sans laver la souillure! »

II

L'endroit de l'Evangile que nous venons de citer et plus particulièrement les mots : « les fils en sont exempts » mettent en évidence le principe et les fondements divins du Pouvoir Temporel; mais une institution d'une portée aussi considérable ne peut rester inerte, inaperçue et comme perdue dans une page du livre sacré; elle en pénètre ou illustre les grandes lignes comme elle actionne, pour ainsi dire, toute la machinerie, tout l'organisme du grand corps de l'Eglise. Voilà pourquoi nombre de passages du Nouveau Testament ne s'expliquent adéquatement que par le fait de l'établissement d'une autorité, en vérité, surhumaine. Une citation fera comprendre notre pensée : « Et moi je vous dis que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je vous donnerai les clés du royaume des cieux : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel » (1).

Supposons, pour un instant, que, par ces mots, Jésus veuille faire savoir aux Apôtres et donc aussi à nous, que l'Eglise et même l'univers reposent sur le fondement de la Papauté, nous voulons dire dépendent d'elle, on ne voit pas qu'il en dût rien modifier, d'autant qu'il décrète que l'univers doit entrer dans l'Eglise, qu'il en impose l'obligation rigoureuse, qu'il en fait une question de salut, c'est-à-dire de vie ou de mort. Que pèse n'importe quelle autorité d'institution humaine, si on la met en balance avec cette autorité qu'inaugure ainsi et qu'établit définitivement le Maître souverain de l'univers? A ceux qui détiennent cette autorité, et sans manifester le moindre souci des difficultés que soulèveront les gouvernements politiques, il confie les clés du royaume des cieux, c'est-à-dire d'abord de l'Eglise militante dont il faudra que commence par faire partie quiconque veut échapper à la mort. Par un acte exprès, dans les limites déjà formulées, il leur

1. Matth., XVI, 18-19.

remet la puissance de tout lier, de tout délier, absolument tout. Quel chef d'Etat oserait prétendre à une puissance aussi extraordinaire, sans déchaîner aussitôt à travers le monde d'inextinguibles risées? Le Pape seul peut l'oser, et il l'ose; et près de trois cents millions de créatures humaines croient à cette puissance et s'inclinent devant elle avec respect, parce qu'elles savent de qui et d'où le Pape reçoit son investiture. C'est que « La plénitude du Souverain Pontificat et la souveraineté du Vicaire de Jésus-Christ descendit, en quelque sorte, sur Pierre, au moment où il reçut du Fils de Dieu les clés du royaume des cieux. Par cet unique acte d'investiture, il reçut l'intégralité du gouvernement surnaturel : principes, prérogatives et sanctions. Le temps n'y fit point d'addition proprement dite, n'y apporta point d'extension de juridiction » (1). Et nous montrerons tout à l'heure, une fois de plus, comment le Pouvoir Temporel rentre, comme élément constitutif, dans l' « intégralité du gouvernement surnaturel ».

D'autres pages de l'Evangile rappellent ou supposent la même doctrine, notamment celle où Jésus dit à ses disciples des mots dont seulement l'habitude et notre foi nous empêchent de nous étonner et même, pour employer une expression évangélique, de nous scandaliser : « Qui vous écoute, m'écoute » (2). Qu'on ne nous objecte point que lorsqu'il parle ainsi, Jésus s'adresse à l'Eglise entière, parce que tout catholique sait ou doit savoir que cet extraordinaire privilège appartient non pas à l'Eglise en dehors de son chef, mais à l'Eglise unie à son chef et même à son chef pris isolément; privilège, en effet, extraordinaire, absolument unique, lequel met le Pape au-dessus de tous les chefs d'Etat, « fait des chefs d'Etat les sujets du Pape et du Pape le sujet de personne » (3), de personne en prenant les termes dans le sens le plus strict. De quel autre que du Pape, en effet, un homme mentalement équilibré oserait-il dire que celui qui l'écoute écoute Dieu? Il suffit de poser une pareille question pour en saisir le côté absolument grotesque, pour que tous les gens sensés la résolvent dans le même sens que les catholiques et l'Evangile.

Soit donc que le Pape définisse lui-même les limites de son autorité, soit qu'il affirme — et il ne cesse de le faire — le principe divin, la nécessité, l'inaliénabilité et la légitimité imprescriptible du Pouvoir Temporel (4), soit qu'il condamne les envahisseurs et les détenteurs du « Domaine de saint Pierre », quand « nous l'écoutons nous écoutons Jésus-Christ » c'est-à-dire nous écoutons Dieu et donc la vérité. A ceux qui s'étonneraient de ce langage, qui le trouveraient outré, extravagant, nous montrons, pour toute explication et pour toute défense, le « qui vous écoute, m'écoute » de l'Evangile et nous

1. Manning, *op. cit.*, p. XVII.
2. Luc. X, 16.
3. Manning, *op. cit.*, p. XLIX.
4. Palmieri, De Rom. Pontif., thes. 24.

rappelons que ces mots reproduisent la pensée, non pas de l'Evangéliste seulement, mais aussi et principalement de Jésus.

« Quand on leur dit que le Pouvoir Temporel est nécessaire pour l'exercice du pouvoir spirituel, il y a des gens qui l'admettent comme une concession; ils s'imaginent que le pouvoir spirituel puise sa force dans le pouvoir temporel. Ils nous disent que saint Pierre ne possédait pas de souveraineté temporelle et les politiciens rient, comme si, par quelque grand éclair de génie, quelque fin trait d'esprit, ils venaient de renverser la souveraineté temporelle du Vicaire de Jésus-Christ » (1).

Nous leur répondons qu'en effet la souveraineté temporelle n'échut pas à Pierre dès le commencement, c'est-à-dire dès son appel à l'apostolat mais que, dès le commencement, elle appartenait à Jésus, puis, que Jésus s'associa le pêcheur de Galilée à l'heure et au moment qu'il lui plut de choisir, qu'il en fit son successeur et que, dès cette heure, Pierre devint souverain temporel de droit. Ses successeurs allaient le devenir aussi de fait; ils n'attendirent d'ailleurs pas longtemps et l'événement se produisit par degrés, imperceptiblement comme un gland devient un chêne, comme un enfant devient un homme. « Ce qu'il y a de véritablement étonnant, c'est de voir les Papes devenir souverains sans s'en apercevoir et même, à parler exactement, malgré eux. Une loi invisible élevait le siège de Rome et l'on peut dire que le Chef de l'Eglise universelle naquit souverain. De l'échafaud des martyrs, il monta sur un trône qu'on n'apercevait pas d'abord, mais qui se consolidait insensiblement comme toutes les grandes choses et qui s'annonçait, dès son premier âge, par je ne sais quelle atmosphère de grandeur qui l'environnait, sans cause humaine assignable. Le Pontife romain avait besoin de richesses et les richesses affluaient; il avait besoin d'éclat et je ne sais quelle splendeur extraordinaire partait du trône de saint Pierre » (2).

Aux preuves qui précèdent ajoutons celle-ci qui s'y rattache étroitement et en accentue ou souligne la force démonstrative. Que Jésus-Christ entendit conférer au Chef de son Eglise l'indépendance, peu de catholiques (3) le contestent et aucun n'oserait le nier absolument. Ceci admis, nous pensons qu'on ne refusera point à Jésus-Christ le

1. Manning, *op. cit.*, p. 25.

2. Comte Joseph de Maistre, *op. cit.*, ch. VI.

3. A plusieurs reprises, avant comme après son élévation au cardinalat, Newman se prononça, peu nettement d'ailleurs, contre le pouvoir temporel où il ne voyait qu'un fait dépendant de causes purement humaines et que pouvaient, en conséquence, modifier d'autres causes humaines. Cette attitude contribue à expliquer les méfiances et suspicions de beaucoup de catholiques, en Angleterre et ailleurs, à l'égard de l'illustre converti. Ajoutons néanmoins que, sans hésitation et peut-être avec moins de logique, il appelait des « voleurs sacrilèges » les envahisseurs des Etats Pontificaux. W. Ward, The life of John Henry Cardinal Newman, t. I, pp. 520 sqq.

bénéfice d'un principe de sens commun, bénéfice qu'on ne refuse pas à un homme d'intelligence moyenne, au premier venu, et qui se formule ainsi : « Qui veut la fin, par le fait même veut aussi les moyens ». Or Jésus n'ignorait point, ne pouvait point ignorer la nécessité absolue, inéluctable d'un abri matériel, d'un terrain défini pour assurer à cette indépendance et son libre jeu et une réalité concrète et objective. Concluons donc que puisqu'il veut l'un, il veut logiquement, nécessairement l'autre.

Assurément l'histoire nous apprend que l'indépendance morale peut exister sans un pouvoir temporel de fait — *ab actu ad posse valet illatio*, ou en français : l'existence d'un fait démontre la possibilité de ce fait — et nous admettons sans peine l'absence, au début de l'Eglise, d'une souveraineté de fait. Mais l'absence de pouvoir temporel diminue, paralyse, ampute l'indépendance seulement morale; nous voulons dire l'absence d'un pouvoir temporel assez important pour faire du Pape un souverain effectif, assez étendu pour qu'il réside véritablement chez lui et non chez un autre, pour qu'il puisse, à sa convenance, au moins sortir de sa demeure sans se trouver, par le fait même, sur le terrain d'autrui. L'état présent de la Papauté nous offre une éloquente leçon de choses; il éclaire notre pensée et tout ensemble il nous fournit un argument de plus et un argument invincible. Le Pape ne peut, à la lettre, sortir de sa demeure sans qu'il s'aperçoive à l'instant qu'il ne se trouve plus chez lui. Tout le lui rappelle, quelquefois, rarement, avec courtoisie; plus souvent avec insolence, avec brutalité. Les Piémontais font du Vatican une prison et même une prison d'une espèce particulière; ils n'empêchent point — tant s'en faut! — les insultes de la canaille, quelquefois canaille cosmopolite, d'arriver aux fenêtres de la prison et aux oreilles du prisonnier, les démonstrations insolentes, indécentes, de se dérouler sous ses yeux et, sans doute par ordre, la police n'intervient pas, ou elle intervient rarement, ou elle intervient volontairement trop tard, c'est-à-dire, une fois les outrages perpétrés. Il y a loin de cet état de choses à la conception initiale du créateur de la Papauté, aussi loin que du mensonge à la vérité. Ainsi comprenons-nous mieux l'absolue nécessité du Pouvoir Temporel pour réaliser la plénitude et l'intégralité du pouvoir spirituel et de plus protéger la liberté des catholiques et aussi des autres, qui éprouvent le besoin ou seulement le désir de visiter le Chef de l'Eglise, sans avoir à redouter, comme cela s'est déjà vu, les guets-apens organisés avec au moins la connivence de l'administration. Nous nous rendons ainsi compte que l'indépendance du Pape ne devient effective et pleine qu'à la condition indispensable de pouvoir s'abriter dans un domaine temporel.

Ainsi comprenons-nous que le droit divin d'indépendance renferme nécessairement le droit divin à un domaine territorial. Le premier doit appeler forcément le second, comme les deux prémisses d'un

syllogisme bien construit appellent une conclusion. Comme des jumeaux naissent de la même mère, les deux pouvoirs — spirituel et temporel, pouvoirs jumeaux en quelque manière, — naissent du même auteur; il faut que celui qui produit l'un produise aussi l'autre.

On pourrait présenter le même, ou presque le même argument sous un autre forme, sinon plus démonstrative, du moins plus saisissante : « Jamais, comme apôtre seulement, le Vicaire de Jésus-Christ ne siégerait, ne pourrait siéger au milieu des souverains comme leur juge. Le concevez-vous comme sujet de l'un d'eux? de tous? S'il n'est pas sujet, par le fait même, il devient souverain. Une négation de sujétion devient une affirmation de souveraineté. Et donc au milieu des chefs de peuples, il préside comme un homme sur qui personne n'a de pouvoir et qui a pouvoir sur tous, parce qu'à lui Dieu confia la charge de garder la loi, de juger tout le monde : princes et peuples que le baptême fait sujets de la loi. Et s'il est souverain, alors la possession d'un territoire quelconque, où il établira sa demeure, devient une nécessité logique et historique. La divine sagesse a prévu cette nécessité et la divine providence y a pourvu » (1).

Dans le désir de nous embarrasser, car ils ne peuvent espérer de satisfaction plus sérieuse, les adversaires de la Papauté ressuscitent de temps à autre, l'objection que « l'Eglise constitue donc un Etat dans l'Etat? » Nous leur répondons comme répondaient nos devanciers d'il y a — au fait combien y a-t-il de siècles de cela? — Et après? Admettons, pour un instant, qu'il ait plu au divin fondateur de l'Eglise de constituer ce qu'ils appellent un Etat dans l'Etat, croient-ils qu'un clérical ne gouvernerait pas avec autant de dignité, d'intégrité, de désintéressement qu'un laïque, que n'importe lequel des laïques actuellement en vue? que Pie X, par exemple, ne ferait pas figure de souverain aussi bien que tel majestueux personnage que les hasards ou les combinaisons de la politique ont hissé au gouvernail de l'Etat? Mais il ne s'agit pas de ce que le fondateur de l'Eglise aurait pu, mais seulement de ce qu'il a voulu faire, et il n'a pas voulu faire un Etat dans l'Etat, pour l'excellente raison que ses vues étaient plus hautes et son plan autrement plus vaste. Ce n'est pas l'Eglise, en effet, qui se trouve dans l'Etat; c'est l'Etat qui se trouve dans l'Eglise. L'Eglise ne constitue point une partie de l'Etat, mais l'Etat constitue une partie de l'Eglise; celle-ci déborde celui-là dans des proportions, à la lettre, incalculables; ou préfère-t-on que nous donnions à notre réplique cette forme axiomatique : la partie tient dans le tout, mais le tout ne tient pas dans la partie; ou cette forme plus familière : je puis mettre mon verre dans la mer, mais non pas la mer dans mon verre.

Constatons-le une fois de plus : en vertu d'une loi constante, éternelle, on ne peut raisonner longtemps contre l'Eglise, la Papauté, Jésus-Christ, Dieu, que bientôt on ne déraisonne. On ne peut s'en

1. Manning, *op. cit*, p. XLIX-L.

étonner : quand on pense de travers, comment peut-on raisonner juste? Nous formulons ici une loi, qu'on l'appelle psychologique, si l'on y tient, mais, à coup sûr, historique aussi et les exemples et faits modernes et même contemporains, très contemporains, se pressent, en rangs serrés, dans notre mémoire et presque sous nos yeux.

III

A des contradicteurs éventuels et adversaires de la souveraineté pontificale, nous offrons volontiers la discussion sur le terrain que probablement ils préfèrent, le terrain des faits et nous leur disons : que vous le vouliez ou non, la Souveraineté Pontificale, le Pouvoir Temporel constitue un fait historique, objectif, un fait que vous ne pouvez contester au moins comme fait, un fait dont la multitude catholique proclame non seulement la réalité, mais encore la légitimité, plus même, la nécessité. Ce fait, comment l'expliquez-vous? D'où sort cette autorité pontificale, cette souveraineté surhumaine que la plupart des nations civilisées reconnaissent, puisque, auprès du Pape, elles accréditent des chargés d'affaires, des ministres et des ambassadeurs? Voilà le problème : nous vous donnons notre solution, faites-nous connaître la vôtre, que nous l'examinions et la discutions avec vous; ou plutôt, non, épargnez-vous la peine de nous répondre; votre solution, nous la connaissons; et, depuis plus d'un siècle, tout le monde peut la lire dans des ouvrages connus de tout le public cultivé. Reconnaissez-la, votre solution, et voyez ce qu'elle devient à la clarté de l'histoire : « on est communément porté à croire que les Papes passèrent subitement de l'état de particuliers à celui de souverains et qu'ils durent tout aux Carlovingiens. Rien cependant ne serait plus faux que cette idée. Avant ces fameuses donations qui honorèrent la France encore plus que le Saint-Siège, quoique peut-être elle n'en soit pas assez persuadée, les Papes étaient souverains de fait et le titre seul leur manquait...

« Grégoire II écrivait à l'empereur Léon : L'Occident entier a les yeux tournés vers notre humilité... il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique... Si vous osiez en faire l'essai, vous le trouveriez prêt à se porter même là où vous êtes pour y venger les injures de vos sujets d'Orient » (1).

Ceux qu'on appelle, avec plus de justesse que de respect, les primaires, ne voient rien au delà des Carlovingiens. Pour eux, Pépin fonda les Etats du Pape, puis des circonstances heureuses les développèrent; mais le Pouvoir Temporel date véritablement de la bienveillance et de la générosité de Pépin. S'ils connaissaient mieux l'histoire de ces temps reculés, ils n'ignoreraient point que Pépin ne fonda rien du tout

1. Comte Joseph de Maistre, *op. cit.*, ch. VI.

et qu'il le reconnaissait lui-même en termes formels : « L'idée de la souveraineté pontificale, antérieurement aux donations carlovingiennes était si universelle et si incontestable que Pépin, avant d'attaquer Astolphe, lui envoya plusieurs ambassadeurs pour l'engager à rétablir la paix et à restituer [le document latin porte bien le mot restituer] la propriété de la Sainte Eglise de Dieu et de la république romaine et le Pape, de son côté, conjurait le Roi lombard, par ses ambassadeurs, de restituer, [encore le mot restituer] de bonne volonté, et sans effusion de sang, les propriétés de la Sainte Eglise de Dieu et de la république romaine, et, dans la fameuse charte — Ego Ludovicus — Louis le Débonnaire énonce que Pépin et Charlemagne avaient depuis longtemps, par un acte de donation, restitué [restitué !] l'exarchat au Bienheureux Apôtre et aux Papes » (1). Et il convient de remarquer, au passage, que le Pouvoir Temporel se constitua comme ne le fit jamais aucun autre pays. « C'est un fait extrêmement remarquable, mais nullement ou pas assez remarqué, que jamais les Papes ne se sont servis de l'immense pouvoir dont ils sont en possession, pour agrandir leurs Etats » (2).

Des ennemis de la Papauté souriront peut-être, s'il leur arrive de lire ces lignes et ils nous demanderont ironiquement si nous prétendons faire ainsi remonter les origines de la souveraineté Pontificale à la donation de Constantin? Nous saisissons le sens et l'ironie de l'interrogation et savons « ce que parler veut dire ». La donation de Constantin! comme elle servit longtemps de thème aux sarcastiques plaisanteries d'innombrables chartistes et plus encore de cette multitude d'ignorants qui s'en remettent aux chartistes du soin de leur fournir une opinion et des convictions, toutes gens qui ne déguisent pas qu'ils tiennent en médiocre estime nos traditions catholiques, mais ignorants et chartistes se trompent s'ils ne croient pas à la donation de Constantin, nous entendons la donation de Constantin prise dans un sens infiniment plus élevé, plus réel même qu'ils ne se figurent. « Constantin céda Rome au Pape. La conscience du genre humain qui est infaillible ne l'entendit pas autrement et de là naquit la fable de la donation qui est très vraie. L'antiquité qui aime à voir et à toucher tout, fit bientôt de l'abandon (qu'elle n'aurait même pas su nommer) une donation dans les formes. Elle la vit écrite sur le parchemin et déposée sur l'autel de Saint-Pierre. Les modernes crient à la fausseté et c'est l'innocence même qui racontait ainsi ses pensées. Il n'y a rien de si vrai que la donation de Constantin. De ce moment, on sent que les empereurs ne sont plus chez eux à Rome. Ils ressemblent à des étrangers qui, de temps en temps, viennent y loger avec permission. Mais voici qui est plus étonnant encore. Odoacre, avec ses Hérules, vient mettre fin à l'empire d'Occident,

1. Comte Joseph de Maistre, *op. cit.*, ch. XIII.
2. *Ib.*, ch. VI.

en 475; bientôt après, les Hérules disparaissent devant les Goths et ceux-ci, à leur tour, cèdent la place aux Lombards qui s'emparent du royaume d'Italie. Quelle force, pendant plus de trois siècles, empêchait tous les princes de fixer, d'une manière stable, leur trône à Rome? Quel bras les repoussait à Milan, à Pavie, à Ravenne, etc., etc? C'était la donation qui agissait sans cesse et qui partait de trop haut pour n'être point exécutée » (1).

C'est la démonstration ou la manifestation historique du principe connu : « l'homme s'agite et Dieu le mène ». Depuis le jour où Rome vit crucifier Pierre et décapiter Paul, les hommes ne cessent le s'agiter, mais Dieu conduit tout et les événements vont, naturellement, tant qu'on voudra, mais infailliblement, dans la direction qu'il leur imprime, c'est-à-dire à constituer la souveraineté de fait au profit de la dynastie des Papes, cette dynastie unique au monde, qui, depuis certain entretien de Jésus avec Pierre, à Capharnaüm, possède pour toujours la souveraineté de droit. « Tout est surprenant, écrivait Bossuet à propos d'une révolution, à ne regarder que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée ». Certes! rien n'est « surprenant » quand c'est Dieu qui mène tout.

On crie au mysticisme, au surnaturel! nous n'y contredisons pas; avec saint Augustin, avec Bossuet, avec d'autres encore (2), nous persistons à croire que l'histoire de l'Eglise et aussi du monde est faite de mysticisme et de surnaturel. En écrivant ceci, nous nous trouvons d'accord avec l'un des plus grands écrivains contemporains — mon Dieu oui! — nous voulons dire Louis Veuillot : « Toute l'histoire du monde, avant Jésus-Christ, concourt à amener Pierre dans Rome et toute l'histoire du monde, depuis Jésus-Christ tend à faire de cette ville le siège de la royauté spirituelle prédite par les prophètes » (3). Un autre écrivain que nul ne s'avisera de prendre pour un mystique, le protestant Gibbon, se rencontre, ou presque, sur ce point, avec le publiciste catholique : « Comme Thèbes, Babylone ou Carthage, Rome aurait disparu de la terre, si la cité n'avait pas été animée par un principe vital qui la rendit de nouveau aux honneurs de la domination ». Gibbon n'ose ou ne sait point donner aux choses le seul nom qui leur convienne et donc écrire que ce principe vital s'appelle véritablement l'action de Dieu.

D'ailleurs, ainsi que ne craignait pas de le répéter une fois de plus le duc de Norfolk, à l'audience du 21 octobre 1912 : « On ne peut nier que cette indépendance du Souverain Pontife a été acceptée, comme un principe essentiel, par les plus grands hommes d'Etat ». Et Pie X, dans sa réponse, affirma de nouveau les droits du Siège qu'il occupe si noblement : « Quant à vous, M. le Duc, et à tous les

1. Comte Joseph de Maistre, *loc. cit.*
2. Manning, *op. cit.*, p. XIII.
3. Jésus-Christ, IIIe partie, ch. I.

membres de l'Union Catholique de la Grande-Bretagne, je vous remercie pour le bien que vous avez fait, non seulement dans votre patrie, mais au monde entier, en défendant les indiscutables droits du Siège Apostolique à la pleine indépendance reconnue par ses adversaires eux-mêmes, quand ils ne sont pas dominés par leurs passions » (1). S'il fallait nommer ces hommes d'Etat » ou ces « adversaires » la liste s'allongerait démesurément; contentons-nous d'en citer deux : « Pour la Papauté, disait M. Thiers à la Chambre des Députés, sous le second Empire, il n'y a pas d'indépendance sans la souveraineté véritable et personnelle. C'est là un intérêt de premier ordre qui doit faire taire tous les intérêts locaux des nations, de même que, dans un Etat, l'intérêt public doit faire taire tous les intérêts particuliers ». Plus tard, en 1881, au Reichstag, le Prince de Bismarck reprit le même thème : « Le Pape n'est pas un souverain étranger; il est le père des Catholiques de Prusse, comme il est le père des Catholiques d'Italie. La Papauté, étant une grande puissance politique, a besoin de moyens même temporels, qui lui servent à remplir sa mission ». Reconnaissons, sans plus, que ce catholique (?) et ce chrétien (?) parlent un peu mieux que ne feraient — peut-être! — un intelligent Chinois, ou Japonais ou Turc; mais un chrétien authentique, un catholique, intégral, s'exprime d'autre sorte, sa pensée trouve d'autres envolées et son langage rend un autre son : « Le Pouvoir Temporel existe afin que l'Eglise remplisse son rôle en toute liberté, je dis bien : en toute liberté. Je ne dis pas afin que l'Eglise puisse exercer son pouvoir spirituel. Pendant trois cents ans elle fit cela, en plein empire païen. Elle le fit à travers trois cents ans de martyre — à travers dix persécutions qui n'étaient que dix accès différents d'une persécution à l'état permanent. Il n'est pas nécessaire que l'Eglise ait un pouvoir temporel pour exercer son pouvoir spirituel. Saint Grégoire exerçait son pouvoir spirituel à Salerne; Pie VII à Savone et à Fontainebleau; Pie IX à Gaëte; mais voici l'unique alternative : les catacombes ou le Vatican; le martyre ou la souveraineté de fait; la guerre et la persécution ou la souveraineté civile et les relations qu'elle comporte avec les monarchies chrétiennes et l'Europe chrétienne. Choisissez entre les deux termes; il n'y en a pas trois » (2).

En 1862, celui qui écrivait ces lignes magnifiques ne prévoyait point ce qui se passe aujourd'hui sous les yeux du monde impassible. Il ne s'imaginait pas que ceux qui viendraient après lui verraient le Vatican transformé en prison et, à la porte de cette prison, les souverains de la Maison de Savoie devenus les geôliers du souverain légitime et les recéleurs de son patrimoine volé.

Quoi qu'il en soit, voilà comment parle ou écrit un catholique. Nous n'en demandons pas autant à nos hommes d'Etat — hommes

1. *La Croix*, 24 octobre 1912.

2. Manning, *op. cit.*

d'Etat! *magni nominis umbra!* Pour trouver de ces accents, il n'y faut pas seulement du talent, quelques-uns d'entre eux n'en sont pas dépourvus; il y faut ce que la plupart ne possèdent ni peut-être ambitionnent : la foi et l'amour du Christ et donc de l'Eglise.

IV

Noûs n'exposons pas ici des vues personnelles et par conséquent sans autorité; la doctrine que nous défendons fait partie de l'enseignement officiel de l'Eglise; des conciles et beaucoup de Papes individuellement la portent à la connaissance et, par suite, à l'adhésion de la multitude fidèle. Dans le cours des siècles, périodiquement et dans des pages souvent inoubliables, l'histoire conserve les déclarations faites par l'Eglise enseignante au profit de l'Eglise enseignée : « Cette autorité parfaite en soi et ne relevant que d'elle-même, écrit Léon XIII, l'Eglise n'a cessé de la revendiquer ni de l'exercer publiquement... Bien plus, elle a pour elle, en principe et en fait, l'assentiment des princes et des chefs d'Etat qui, dans leurs négociations et leurs transactions, en envoyant et en recevant des ambassades et par l'échange d'autres bons offices, ont constamment agi avec l'Eglise comme avec une puissance souveraine et légitime. Aussi n'est-ce pas sans une disposition particulière de la providence de Dieu que cette autorité a été munie d'un principat civil, comme de la meilleure sauvegarde de son indépendance ». Et le Pape va plus loin, il décrit le champ presque illimité, le domaine légitime de cette autorité. « Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise » (1). On ne perçoit pas clairement quelles questions sérieuses échappent à la juridiction du magistère pontifical mais on se rend parfaitement compte que le libre exercice de ce magistère, à lui tout seul, requiert impérieusement et suppose l'existence d'une souveraineté temporelle.

Après l'attentat sacrilège commis sur le Patrimoine de saint Pierre et aussi sur la personne du Vicaire de Jésus-Christ, dans les premières années du dix-neuxième siècle, en face de l'un des plus puissants comme des plus impatients autocrates dont l'histoire conserve le souvenir, un autre Pape, Pie VII, formulait, mais sur un ton plus énergique, ainsi qu'il convenait, des protestations instructives et plus explicites encore : « Nous avons jugé qu'il nous était bien moins permis de livrer notre héritage antique et sacré ou de consentir facilement que qui que ce soit s'empare de la capitale du monde catholique, pour y troubler et y détruire la forme du régime sacré qui a été laissé

1. Encycl. *Immortale Dei.*

par Jésus-Christ à la Sainte Eglise et réglé par les canons sacrés qu'a établis l'Esprit de Dieu ». Et plus bas, le Pape ajoute : « Qu'ils apprennent une fois (comme dit saint Grégoire de Nazianze) qu'ils sont soumis à notre empire et à notre trône, car nous aussi, nous exerçons un commandement et même une puissance supérieure, à moins qu'il ne soit juste que l'esprit le cède à la chair et les choses du ciel à celles de la terre » (1). On retrouve ici, en raccourci, la thèse que diluent ou même affaiblissent nos lignes : que les droits temporels de la Papauté dérivent, tirent leur origine non point de quelque condescendance princière ou royale, ou de quelque tolérance politique, mais d'une institution divine, d'un plan divin que « le temps, ce premier ministre de la Providence », ainsi que l'appelle magnifiquement Rohrbacher, se chargea d'exécuter. Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici ces quelques mots de l'historien catholique, parce que nous considérons que les faits justifient ses affirmations et que la forme littéraire, l'écriture comme on dit maintenant, s'élève ici à la hauteur de ce très noble sujet : « Dans la donation de Pépin, il n'est question ni de Rome ni des villes de sa dépendance, attendu que, déjà précédemment, elles appartenaient à l'Eglise Romaine par la donation du temps, premier ministre de la Providence, dans les affaires de ce monde » (2).

Comme on doit s'y attendre, le moyen âge se trouve du côté de ceux qui défendent l'intégralité de la souveraineté pontificale, c'est-à-dire tout ensemble spirituelle et temporelle. Dans une lettre datée du 15 février 1236, le Pape Grégoire IX propose au jeune Louis IX l'exemple d'un de ses plus illustres prédécesseurs : « Obéissant au Pontife romain, Vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, à qui le Seigneur a confié les droits tout à la fois de l'empire terrestre et de l'empire céleste »; paroles qu'il ne faudrait pas extraordinairement presser pour en extraire de quoi étayer les thèses les plus ultramontaines, pour parler comme nos arrière-grands-pères.

Mais ce serait de bien autres exclamations et protestations que feraient entendre quelques-uns de nos contemporains, de ceux qui se font l'honneur — peut-être immérité, au moins au degré qu'ils prétendent — de s'affirmer des catholiques sans reproches, si Pie X écrivait à quelque minuscule souverain une lettre pareille à celle-ci dont nous reproduisons seulement des fragments détachés : « Vous traitez la langue latine de barbare, de langue des Scythes. Si c'est parce que vous ne l'entendez point, voyez combien il est ridicule de vous dire empereur des Romains, comme vous faites, puisque vous n'entendez point la langue des Romains, que vous la traitez de Scythique et de barbare. Cessez alors de vous dire leur empereur ». Et plus loin : « Les privilèges de l'Eglise romaine lui ont été assurés, dans la per-

1. Bulle. *Quam memoranda.*

2. Histoire de l'Eglise, t. VI, l. 52, ad finem.

sonne du Bienheureux Pierre, de la propre bouche de Jésus-Christ. Ce ne sont pas les conciles qui les lui ont accordés; ils les ont seulement honorés et conservés. Ces privilèges sont perpétuels; on peut les attaquer, mais non pas les abolir. Ils existaient avant vous, ils existeront après vous, tels qu'ils sont et cela tant que durera le nom chrétien... » Ailleurs, il émet la doctrine que reprendra un jour et développera Léon XIII : « Les canons veulent que le jugement des inférieurs soit déféré là où l'autorité est la plus grande, à l'autorité du Siège Apostolique supérieure à toute autre autorité. Il est clair que personne au monde ne peut appeler des décisions du Siège apostolique, ni réformer ses jugements » (1). Voilà pourtant en quels termes saint Nicolas écrivait à l'empereur Michel.

Au siècle précédent on ne pense pas d'autre sorte : « Le Roi — il s'agit de Charlemagne et les faits se passent à Rome, dans la basilique do Saint-Pierre — ayant ouvert l'assemblée... quelqu'un propose d'examiner les accusations portées contre le Pape [saint Léon III], mais tous les Archevêques, les Evêques et les Abbés s'écrient tous d'une voix : Nous n'osons juger le Siège apostolique qui est le chef de toutes les églises de Dieu, car nous sommes tous jugés par ce Siège et par son Vicaire, mais ce Siège n'est jugé par personne. *(Ipse autem a nemine judicatur)*. C'est là l'ancienne coutume » (2). Inutile, pensons-nous, d'ajouter que Charlemagne se garda de contester l'évidence de ce principe et la légitimité de cette « ancienne coutume ».

L' « ancienne coutume » remonte plus haut encore : « C'est certainement une disposition salutaire pour vos affaires que, lorsqu'il s'agit des choses de Dieu, conformément à sa suprême loi, vous soumettiez la volonté royale aux prêtres de Jésus-Christ et que vous ne la préfériez point à leur enseignement, que vous appreniez d'eux les choses sacrées, au lieu de les instruire; que vous suiviez les lois de l'Eglise et que vous ne prétendiez pas lui donner des lois humaines; que vous n'entrepreniez point de dominer celle à qui Dieu a voulu que vous fussiez soumis, afin de ne point offenser Celui qui a dicté les saints canons, en les enfreignant ». Voilà comme écrivait le Pape Félix III à l'empereur Zénon.

Les gallicans, s'il en reste encore, trouveraient peut-être moyen de plier les premières lignes aux exigences de leur minimisme, mais nous nous demandons, avec quelque curiosité, quel accueil ils feraient aux lignes finales où s'étale avec une indéniable évidence leur condamnation formelle.

Plus anciennement encore, le Concile de Nicée proclame les mêmes principes et leur donne une plus grande portée comme plus d'étendue : « Le Pape a puissance sur tous les Patriarches, étant leur

1. Labbe, t. VIII, ap. 8, pp. 293-325.

2. Anast. in Leon.

prince et leur chef, comme saint Pierre lui-même à qui a été donnée la puissance sur tous les princes chrétiens et sur leurs peuples, attendu qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ sur tous les peuples et sur toute l'Eglise chrétienne. Quiconque y contredira est excommunié par le Concile » (1). On peut affirmer que le principe que « le Pape ne connaît pas de supérieur » équivaut, en histoire et en droit canonique, à un truisme banal, à un axiome.

Une célèbre page d'histoire confirme cette observation; nous en traduisons quelque chose pour la satisfaction de nos lecteurs : « Le Pape [Marcellin] revêtu d'un cilice et tout en larmes, se présente devant le concile de Sinuesse où se trouvent réunis un très grand nombre d'évêques et il confesse à haute voix sa faute. Personne toutefois n'ose le condamner, mais d'une seule voix, tous s'écrient : Jugez-vous vous-même et ne nous demandez pas de vous juger; le premier des sièges ne peut être jugé par personne » *(Prima sedes a nemine judicatur)* (2).

Nous n'ignorons point quelles controverses soulève l'authenticité des faits et des documents de la cause, mais nous appartenons à la vieille école — elle commence, craignons-nous, à passer de mode — où l'on estime que le bréviaire constitue une excellente source d'information, la plus sûre, la plus digne de confiance, en matière d'histoire ecclésiastique et, par conséquent, nous tenons pour l'authenticité des faits jusqu'à ce que l'autorité de l'Eglise nous permette de changer d'avis. Si nous nous trompons, elle nous doit de nous avertir de notre erreur involontaire et nous savons que, le moment venu, elle ne manquera pas à ce devoir, pas plus qu'elle ne manque aux autres. D'ailleurs, même en admettant qu'un jour, cette autorité, la seule qui nous inspire une confiance sans limites, modifie notre opinion actuelle, l'argument perdrait à peine de sa force démonstrative. Tout le monde, en effet, reconnaît que les documents remontent à une antiquité fort reculée, et par suite qu'ils nous font connaître au moins ce fait que l'Eglise admettait déjà le principe ou l'axiome que l'autorité du Pape surpasse toute autre autorité et, par conséquent, que rien ne nous autorise à mettre en doute les droits divins de la souveraineté pontificale.

On traite parfois d'excessive l'affirmation du Comte Joseph de Maistre : « Comme prince temporel, le Pape est l'égal de tous les autres en dignité, mais si l'on ajoute à ce titre celui de Chef suprême du Christianisme, il n'a plus d'égal (3). On oublie que l'illustre écrivain ne fait que traduire Origène : « Pierre n'avait personne au-dessus de lui sur la terre » (4), qu'il répète Bossuet : « Tout est sou-

1. Mansi, t. II, col. 965, 995.
2. Brev. rom., 26 avril.
3. Comte Joseph de Maistre, *op. cit.*, ch. XIII.
4. In Lev. Hom., 7.

mis à ses clés : tout, pasteur et troupeaux » (1), et qu'il va même moins loin que Fénelon : « Les princes, en devenant les enfants de l'Eglise, ne sont point devenus ses maîtres; ils doivent la servir, non la dominer; baiser la poussière de ses pieds et non lui imposer le joug (2).

Nous voyons ainsi comme tout s'accorde : l'Ecriture — c'est-à-dire Dieu; Jésus-Christ — qui prédit et constitue; l'histoire qui réalise la prédiction puis montre à découvert la force progressive de la fondation; l'Eglise, la Papauté dont la double et pourtant identique vie met en évidence l'accord de l'histoire et de l'Ecriture; les Pères, les Docteurs, les Ecrivains de l'Eglise qui s'unissent pour décrire et louer la double et immortelle souveraineté du Pape.

Les conjurés de tout nom et de toute langue qui, dans tous les pays de l'Europe, mènent une guerre à mort contre l'Eglise et la Papauté sourient de notre simplicité. Ils ne croient qu'aux effets et aux causes qu'ils peuvent voir et expliquer; ils disent et ils écrivent qu'ils assistent à l'agonie du Pouvoir Temporel et de la Papauté, que la fin approche, la fin pour tout de bon, cette fois. Nous leur disons avec le poète :

Non! l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir est à Dieu!

ou avec l'écrivain catholique : « Plus d'une fois, les flots du mal submergèrent le pouvoir temporel; ils le submergèrent pour un moment, mais la tempête se calmait et le Pouvoir Temporel reparaissait dans sa vigueur et sa splendeur premières. La faiblesse de Dieu est plus forte que les hommes. Que la société, avec la vitesse et la puissance acquises que lui donnent quatre siècles d'éloignement de Dieu, accablent le Pontificat de Jésus-Christ, nous croyons qu'on le verra debout encore, quand le royaume d'Italie, quand les Empires de France et de Grande-Bretagne fourniront la matière d'un court chapitre dans l'histoire qu'on enseignera un jour aux enfants dans l'univers devenu chrétien et pour qui l'Europe fera l'effet d'un simple atome dans l'espace » (3).

S'il faut des miracles, les miracles se feront, mais les institutions fondées par Jésus-Christ, et celle-ci comme les autres, nous le croyons à n'en pouvoir douter, ne disparaîtront pas de la terre, avant que disparaisse entièrement la race humaine. Donnons la joie à nous et à nos lecteurs de reproduire ici, en manière d'épilogue, cette page de l'un des plus illustres — oui, des plus illustres — et des plus éloquents défenseurs du Pouvoir Temporel, de Louis Veuillot. Nous croyons que la beauté de la citation fera passer sur sa longueur. A peu de détails près, on dirait que c'est écrit d'hier et pour aujourd'hui :

1. Serm. sur l'Unité de l'Eglise.
Discours pour le sacre de l'élec. de Cologne.
3. Manning, *op. cit.*, p. XLVII.

« L'histoire de l'Eglise n'a jamais été plus miraculeuse que dans ce siècle qui n'a cessé de proclamer, par ses voix les plus retentissantes, que le temps des miracles était passé.

» Depuis que Pie VI est mort captif de la Révolution française, le miracle qui soutient la Papauté a été visible, constant; il est devenu permanent, on peut le dire et, par un autre miracle, son éclat frappe de cécité ceux à qui il est offert et qui veulent le nier. Ils ne le verront pas en ce monde, sans doute, ils seront privés de cette merveille et de cette allégresse de l'esprit et du cœur, mais ils seront forcés d'y croire et leurs fils le verront et le croiront.

» Le souverain temporel est prisonnier dans le Vatican; le Pape étend partout son autorité; partout mieux reconnue, plus respectée, plus obéie que jamais. Il y a un homme devant qui les plus grands par la vertu, qui sont aussi les plus fiers, se mettent à genoux : ce n'est ni le Prince de la force, ni le Prince de l'or, c'est le Prince de la foi...

» Au moment où nous écrivons, l'Europe politique offre un singulier spectacle. Toute nation y est écrasée par un progrès quelconque qu'elle a voulu, poursuivi, réalisé, célébré et qui la menace de mort : progrès dans la science, dans les arts, dans la guerre, dans la politique, dans l'industrie, dans la civilisation, progrès de toutes sortes, les uns particuliers à certains Etats, les autres communs à tous, mais tous redoutables, tous pernicieux et probablement mortels. Même à ceux qu'ils enivrent d'orgueil, ces progrès n'apparaissent plus comme un renouvellement qui doit avoir une fin heureuse, mais comme l'annonce d'une fin inévitable et prochaine. Une inquiétude ou plutôt une angoisse immense dévore ces peuples gorgés de biens, de gloire et de triomphes, car chacun a son bien, sa gloire, son triomphe, même ceux qu'un renversement imprévu de leurs espérances et de leur fortune a soudain abaissés, mais aussi chacun a son angoisse, même ceux que des victoires inouïes ou imaginaires ont soudain portés au haut de la roue.

» Le triomphe commun de ces peuples consiste en ce qu'ils croient et en ce qu'ils semblent avoir enfin renversé le Christ et son Eglise; leur commune angoisse, avouée ou secrète, par laquelle le Christ et son Eglise seraient déjà vengés, est qu'ils ne voient aucun moyen de se passer du Christianisme, ni de conserver une ombre de christianisme, sans cette Eglise catholique qu'ils ont tant combattue. Mais la passion des hommes qui mènent le monde est telle que, malgré leur épouvante, on les entend dire comme les Byzantins : plutôt le croissant que la tiare!

» Contre une telle passion, le monde chrétien, réduit et désarmé, sans autre force que la foi obstinée, n'a rien à répondre. Il répond cependant, il répond sur tout, il répond partout. Il soutient le combat contre la science, contre la politique, contre les faits triomphants, mais il ne peut rien

faire entendre à ses adversaires trop nombreux et trop animés pour ouvrir les yeux, ni les oreilles et qui restent sourds à leurs intérêts et même à leurs doutes et à leurs terreurs. Ils sentent intimement que l'Eglise, quoi qu'ils disent et quoi qu'ils aient pu faire, n'est pas vaincue. Ils veulent qu'elle le soit, qu'elle succombe et disparaisse du monde; ensuite ils aviseront. Ils supposent que Dieu leur enverra quelque moyen de vivre; ils pensent qu'ils auront ressuscité César.

» Vaine espérance! C'est l'Eglise qui fera leurs funérailles. Elle les a commencées, au début de ce siècle, lorsqu'elle n'avait aucune raison de se croire vivante, sinon qu'elle est *immortelle*; elle les achèvera, selon toute apparence, avant que le siècle ait pris fin » (1).

J. CHAPLAIN.

L'ENQUÊTE DE LA « DÉMOCRATIE » SUR LA « JEUNE RÉPUBLIQUE » (2)

IV

En dehors de l'abbé Lemire, l'initiative prise par les fondateurs de la Ligue de la « Jeune-République », avons-nous dit, n'a rencontré que trois approbateurs formels : MM. Alexandre Lefas, Louis Rollin et Georges Delavenne.

Député progressiste d'Ille-et-Vilaine, M. Lefas envoie aux enquêteurs de la *Démocratie* le *satisfecit* le plus global et le plus vague qui se puisse concevoir :

Vive la jeunesse, s'écrie-t-il, même et surtout en fait de République... L'humanité ne dure qu'à la condition de se rajeunir par de nouvelles générations... Ces Jeunes-Républicains ont foi dans le progrès. Ils veulent y marcher. C'est le principal à nos yeux. L'idée qu'ils se font de ce progrès, le programme qu'ils essaient d'en tracer serait matière à plus ample examen... L'important,... c'est l'ardente foi dans un progrès à accomplir de leur temps,... c'est la passion de participer à la vie universelle : qu'on la nomme amour, charité, solidarité, peu importe!... La marche ascensionnelle de l'humanité est un fait indéniable... La loge moderne d'un concierge est plus confortable que le palais des Papes à Avignon... C'est avec joie que nous voyons les nouveaux bataillons marcher à la conquête de l'avenir, par des sentiers parallèles aux nôtres.

---

1. Jésus-Christ, 3e partie, ch. I.

2. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 décembre 1912.

Telles sont les phrases que nous trouvons dignes d'être détachées de cette lettre, longue d'une colonne et demie; c'est une simple apologie du progrès, ou de ce qui en a l'apparence : car il s'agirait précisément de savoir si la route proposée aux ligueurs de la « Jeune-République » ne les conduit pas à une régression. Il ne suffit pas de marcher pour le plaisir de marcher : la marche à reculons est aussi une marche. De même, il y a des distinctions à faire dans la façon de « participer à la vie universelle » : la « charité », par exemple, inspire vraiment des œuvres de vie, tandis que la « solidarité » sert d'enseigne à des œuvres de mort. Quant au « confortable » de l'habitation, il s'apparente sans doute à la « vie commode » de l'abbé Lemire, mais il fait songer aux « sépulcres blanchis ». M. Lefas n'y a d'ailleurs mis aucune malice, et, progressiste, il a simplement donné un salut courtois à de pétulants éphèbes qui se déclarent férus de progrès. Passons.

M. Louis Rollin est conseiller municipal de Paris. Son adhésion est d'autant plus aisée qu'il retrouve, dans le programme de la « Jeune-République », la plupart des idées qu'il a « personnellement défendues devant le corps électoral parisien ». Il applaudit au but : « servir la République démocratique », et il estime qu'on ne saurait le faire qu'avec « une absolue franchise, une scrupuleuse honnêteté, une active fraternité ». D'autres pourtant, qui accusaient le même dessein, n'ont-ils pas usé de moyens tout autres? Les « Jeunes-Républicains » vont, si nous les en croyons, changer cela. D'abord parce qu'ils nous annoncent « le respect absolu des consciences et des forces morales »; ensuite, parce que, d'après Montesquieu, « dans un état démocratique, il faut un ressort de plus qui est la vertu ». Ce qui signifie, au vrai, que, quand la « vertu » n'est pas spontanément respectée chez un peuple, mieux vaut pour lui qu'il renonce à « l'état démocratique » : or, ne serait-ce pas le cas chez nous, où les scandales ont succédé sans relâche aux scandales depuis que nous sommes en cet « état »? M. Louis Rollin n'y prend pas garde, et emboîte hardiment le pas à Marc Sangnier, élève de Montesquieu.

M. Georges Delavenne est également conseiller municipal de Paris. Son adhésion est aussi entière, mais elle se motive d'une façon plus accusatrice. « Le programme de la *Jeune-République*, dit-il, est, à peu de chose près, semblable à celui que les démocrates chrétiens proposaient il y a vingt ans; cependant, plus large, il s'adresse à un plus grand nombre, tout en poursuivant le même but ». Ce n'est peut-être pas faire un compliment, à des gens qui se proclament si avides de progrès, que de leur dire qu'ils répètent une antienne déjà vieille de « vingt ans » : du moins la filiation de la *Jeune-République* avec le *Sillon* est-elle ainsi établie, et l'on voit bien que, désormais, la recherche de la paternité n'est plus interdite par la législation française. M. Delavenne insiste : « Cet idéal, dit-il, c'est celui que nous

envisagions déjà, il y a quelques années, au temps de l'*esprit nouveau* ». S'il obtient aujourd'hui le même succès qu'alors, ce n'est pas là un rapprochement encourageant. « L'on vous reprochera, à vous catholiques, de refuser de vous embrigader dans les organisations confessionnelles de nom ou de fait. Je ne blâme pas ceux qui croient devoir militer sous cette forme, mais je vous reconnais le droit d'agir différemment ». Ce *tolerari posse* de M. Delavenne équivaudra-t-il, aux yeux do Marc Sangnier, à celui que peut-être il devrait demander à l'Eglise? c'est la question. Car enfin, s'il lui répugne de s'embrigader dans les organisations « confessionnelles », n'est-ce pas parce qu'il leur préfère les « interconfessionnelles »? M. Delavenne le loue, ce faisant, de comprendre « les besoins et les nécessités de notre époque », parce qu'un « parti à préoccupation confessionnelle est destiné à ne grouper et à n'atteindre qu'une minorité dans le pays »; conséquemment, pour grouper la majorité, qui est la première « nécessité de notre époque », ne faut-il pas « interconfessionnaliser » le programme? C'est l'aveu, dépouillé d'artifice, du dommage que la doctrine catholique subira du chef des futurs ligueurs. « La majorité des électeurs n'a pas, quand elle se prononce en politique, de préoccupation d'ordre religieux; elle ne sait pas ou elle oublie que l'idée religieuse joue un rôle dans la vie sociale... » Alors, ne doit-on pas se borner à lui parler du « catholicisme individuel », si exactement limité par l'abbé Lemire dans la lettre que nous avons longuement commentée? De fait, « les catholiques qui... mettent au-dessus de tout l'amour de Dieu et de leur pays, n'étant pas la majorité eux-mêmes, doivent tendre la main à ceux qui, respectant sincèrement leur liberté, consentent à s'unir à eux pour réaliser un idéal commun » : du même coup, on le voit, M. Delavenne loue la *Jeune-République* et « le plus grand *Sillon* », l'interconfessionnalisme et le minimalisme, ce dernier mot signifiant le résultat auquel aboutissent tous ceux qui, pour conquérir le maximum d'adhérents, se résignent à proclamer le minimum de doctrines. Et la lettre s'achève par un hommage à l'utilisation de « toutes les forces morales, celles des adhérents pour s'étendre, celles des citoyens pour rendre possible l'avènement et le fonctionnement de la république démocratique » : et ici, nous avons, par tout le contexte, la preuve qu'il s'agit de ces forces que prétendait assembler l'*Union* d'autrefois *pour l'action morale*, dont on n'a pas oublié l'éclectisme suspect et la stérilité finale...

V

Des hommes politiques qui ont répondu à l'enquête de la *Jeune-République*, cinq ont atténué leur approbation par des critiques accessoires. Ce sont MM. René Bérenger, Pierre Baudin, L. Duval-Arnould, Roux-Costadau et Amédée Dunois.

M. René Bérenger, sénateur inamovible, est l'homme de France le mieux intentionné qui soit. Fondateur de la *Ligue contre la licence des rues*, il poursuit avec une persévérance digne d'un meilleur sort un but qui se concilie mal avec ce « laissez faire, laissez passer » qui résume par ailleurs tout son programme philosophique, politique et économique. Le libéralisme, sous toutes ses formes, n'a pas, en effet, d'adhérent plus sympathique et plus impénitent. On lui sait gré, à coup sûr, d'avoir si bien présidé la séance du Sénat où fut discutée, en 1894, la proposition Joseph Fabre sur la fête de Jeanne d'Arc, que cette proposition fut adoptée, ce qui n'a d'ailleurs ému la Chambre qu'après dix-huit ans. Mais comment lui pardonner son rôle à la Haute-Cour de 1899, quand ce « libéral » se complut éperdument dans l'arbitraire? Et qui expliquera, sinon par ce même libéralisme qui égare ses victimes, le fait que cet ancien procureur impérial est devenu l'auteur de la loi de sursis, à la faveur de laquelle la répression pénale est si fréquemment désarmée, pour le plus grand profit de la criminalité générale? M. René Bérenger ne pouvait donc qu'applaudir à ce qui lui « paraît être le but principal » de la *Jeune-République*, à savoir « la pensée de s'affranchir de la tyrannie des Partis » et notamment « de protester et de lutter contre tout ce qui peut blesser les consciences des croyants sincères ». Nous avons déjà montré que les « consciences » intégralement catholiques sont exclues, en fait, de la collectivité de celles que la Ligue entend ne point « blesser »; quant à la « tyrannie des Partis », s'exercera-t-elle moins quand la France comptera un parti de plus, et un parti particulièrement tyrannique, la férule de Marc Sangnier pour ses « camarades » étant légendaire? A ses éloges, M. Bérenger mêle pourtant deux réserves, l'une à propos de « l'indépendance des agents de l'Etat », que ce « libéral » veut naturellement limiter autant que possible, l'autre à propos de « la question si capitale des mœurs », passée sous silence dans le programme de la Ligue. Et voilà Marc Sangnier bien mal payé de son récent zèle interconfessionnel pour la moralité publique, puisque le défenseur le plus zélé de cette cause lui reproche à cet égard une « regrettable lacune »!

M. Pierre Baudin, sénateur de l'Ain et ancien ministre, n'apporte, à son approbation du programme de la Ligue, qu'une « seule réserve de quelque importance ». Autant, « par son titre seul », la *Jeune-République* a droit à « toute sa vigoureuse sympathie », autant il lui reproche de se prononcer « pour la cause des fonctionnaires » dans leur dissentiment avec l'Etat, et de « confirmer les fonctionnaires dans une sorte de mandarinat qui mettrait la démocratie sous leur dépendance » et qui « substituerait chez nous, aux vieilles tyrannies impérialistes et catholiques, le despotisme médiocre et décousu d'une catégorie de citoyens préoccupés plus encore de ses intérêts immédiats et de caste que de la destinée du pays ». Pour nous, nous ne

songeons pas à ouvrir ici un avis dans une question qui ne se rattache pas à l'objet propre de nos études; mais il ne nous déplaît pas de voir une des lumières du vieux parti républicain tancer Marc Sangnier avec une raideur quelque peu professorale, et lui montrer qu'il ne connaît rien à fond dans les problèmes qu'il prétend résoudre. Et il faut bien que le présomptueux chef de la *Jeune-République* accepte la leçon, comme il subit sans sourciller l'injure adressée par l'auteur aux « vieilles tyrannies catholiques », formule bien propre, n'est-il pas vrai? à réjouir « les consciences des croyants sincères », ces « consciences » si chères au programme de la Ligue. Bon prince, M. Pierre Baudin prend cependant la peine d'expliquer à Marc Sangnier « la personnalité moderne de l'Etat », qui « n'est plus le tyran » ou plutôt qui « ne peut plus l'être » (pourquoi?), mais qui est « la Nation dans son expression la plus large, mais douée d'une pensée d'ordre et de commandement ». Tel est donc l'anarchisme foncier de Marc Sangnier, qu'il s'attire le reproche de ne pas tenir compte, en sa conception de l'Etat, de la « pensée d'ordre et de commandement » qui doit l'animer même aux yeux de radicaux de la nuance de M. Pierre Baudin! Et voilà ce qu'on gagne à vouloir « obtenir la majorité » : on flagorne les fonctionnaires au point de s'entendre accuser de nier l' « ordre » et le « commandement » dans l'Etat! Si jamais Marc Sangnier arrivait à la Chambre, que de fois ne se ferait-il pas rabrouer de la sorte?

M. Duval-Arnould est conseiller municipal de Paris, et il y siège presque à droite. Son adhésion à la *Jeune-République* est donc intéressante, d'autant qu'il ne limite guère que sur trois points « le champ de coopération » où il « compte rencontrer les Jeunes-Républicains ». Le premier point est moins une critique qu'une demande d'éclaircissements : « l'ampleur de certaines de vos formules, dit-il, ne me permet pas toujours de saisir exactement comment vous entendez appliquer telle ou telle réforme » : et l'on conçoit aisément cette impression, commune à tous ceux qui voudraient comprendre Marc Sangnier; cette difficulté de « saisir », qu'éprouve M. Duval-Arnould, ne confirme-t-elle pas ce que Pie X avait dit de l' « âme fuyante »? Sur un deuxième point, M. Duval-Arnould témoigne d'un manque de confiance : sans doute, il sait bien « la sincérité des promoteurs de la *Jeune-République* », et que « leur amour des hommes est défini par la charité chrétienne », et que « la justice dont ils se réclament, c'est la justice dont Dieu est la source et la fin », et qu'enfin « les règles de cette justice sont catégoriques »; mais alors demande-t-il, « êtes-vous bien sûrs que nous serons encore, vous et moi, d'accord avec tous ceux à qui vous tendez généreusement la main et qui n'ont pas notre conception commune de la charité et de la justice? Vous l'espérez; je le souhaite... » Ainsi apparaît, sur le succès de l'entreprise nouvelle de Marc Sangnier, le premier doute sérieux : nous

verrons, par la suite de l'enquête, combien ce doute est partagé par la majorité des hommes politiques interrogés par la *Démocratie*, et nous devrons conclure que la *Jeune-République*, trop subversive pour ne pas inspirer de justes défiances à droite, est cependant trop « cléricale » encore pour entraîner à gauche de nombreuses et sérieuses sympathies; si bien que Marc Sangnier, dans son nouvel avatar, se trouve avoir fondé quelque chose comme le parti de l'âne de Buridan : l'on ne va pas loin avec des conceptions pareillement hybrides. Le troisième point sur lequel M. Duval-Arnould limite son « champ de coopération » avec la *Jeune-République* est d'importance; nous citons :

Après avoir qualifié votre programme de très vaste, oserai-je vous signaler une lacune? La famille est la base essentielle de toute société humaine. A notre époque et dans ce pays, elle est vivement attaquée et gravement entamée· et cependant vous la nommez à peine en passant. Il est vrai que c'est pour affirmer un de ses droits primordiaux, le droit d'éducation; elle en a d'autres, qui ne sont pas moins menacés, et que — vous ne le dites pas, mais c'est bien certain — vous n'êtes pas moins résolus à défendre. C'est même cette brèche qu'il vous faut défendre et réparer d'abord. Car la démocratie ne peut valoir que par les hommes; or, plus encore que l'école, c'est la famille qui, bien ou mal, prépare les hommes aux tâches sociales.

Administrée par un ami, et avec toute la courtoisie possible, la leçon incluse en ces lignes serait décisive pour tout autre que pour Marc Sangnier : elle l'avertirait de la grave erreur où il s'empêtre, quand il se croit doué pour la « sociologie » et pour la réforme des peuples, puisqu'on est obligé de lui rappeler que « la famille est la base essentielle de toute société humaine ». Ici encore, M. Duval-Arnould fait écho à Pie X, qui, dans l'Encyclique sur le *Sillon*, avait déjà renvoyé Marc Sangnier à l'école, du moins à l'école de philosophie et de théologie.

M. Roux-Costadau est député de la Drôme; c'est un ancien instituteur, qui doit son avènement législatif à l'agitation qu'il mena contre ses chefs universitaires; c'est une « mauvaise tête », un « avancé », fait pour donner du fil à retordre à des ministres irrésolus; au demeurant, un primaire parvenu. Sa réponse à la *Démocratie* n'est pourtant pas vulgaire. Plutôt qu'un « parti nouveau », qui le laisserait « circonspect », il voit dans la *Jeune-République* « une tentaive d'esprit nouveau », et le voici « d'accord », car les réformes que la Ligue propose « sont presque toutes inscrites dans les programmes républicains et socialistes » : c'est bien la constatation du caractère subversif de l'entreprise de Marc Sangnier. M. Roux-Costadau déclare d'ailleurs n'avoir pas « la phobie jacobine de l'idéalisme chrétien », et il ne veut pas savoir « si quelque conviction religieuse secrète, sincère et respectable étaie et soutient les énergies » des Jeunes-Républicains : il juge que « nul concours n'est à repousser puisqu'il

s'agit de créer la démocratie véritable, de lui donner un esprit républicain, un idéal ». Mais veut-on savoir de quel « idéal » il s'agit? Voici : « il faut briser les cadres du capitalisme » : est-ce bien rassurant pour le millionnaire Sangnier, et cela ne l'avertit-il pas que, dans sa nouvelle campagne économique, il jouera le rôle de Gribouille, se jetant à l'eau pour éviter la pluie? C'est en ce sens que M. Roux-Costadau souhaite « le succès » à « toutes ces jeunes bonnes volontés qui surgissent », ne les chicanant, tout compte fait, que sur « la mécanique électorale appelée représentation proportionnelle », encore qu'il « ne désire à aucun prix le retour au scrutin d'arrondissement ».

M. Amédée Dunois est un ancien rédacteur de la *Bataille syndicaliste*. D'aller interroger de tels philistins, Marc Sangnier est tout de suite puni par la gaucherie avec laquelle ils citent les Saints Livres : c'est ainsi que M. Amédée Dunois place dans « le Sermon sur la Montagne », où elle n'a jamais figuré, la maxime évangélique : « c'est à son fruit qu'un arbre se fait connaître ». D'après cette maxime, il jugera le nouveau parti suivant son œuvre, et non suivant son programme, auquel il trouve du reste « un air exceptionnel d'honnêteté, de bonne volonté et de bonne foi » : Marc Sangnier a dû boire du lait en recevant ce certificat imprévu. M. Amédée Dunois le loue surtout d'avoir déclaré que « la propriété individuelle n'est pas la seule forme légitime de propriété » : mais cet éloge devient bien vite compromettant, car l'auteur ajoute :

> Il y a là une idée qui, une fois admise, peut vous mener très loin, jusqu'au socialisme intégral, à la compréhension duquel vous prépareriez ainsi certains groupes sociaux que notre propagande ne touche que difficilement. Je ne doute pas que les meilleurs d'entre vous n'arrivent à reconnaître un jour qu'il ne peut y avoir de République *vraie* et de démocratie *réelle* que dans une société socialiste, une société d'où toute distinction de classe aura été bannie.

Voilà donc, bon gré, mal gré, Marc Sangnier enrégimenté dans l'armée qui prépare « le socialisme intégral » et « la société socialiste »! Cela ne donne-t-il pas raison à Pie X, quand Sa Sainteté lui faisait grief de travailler au « nivellement des classes »? c'est un ancien rédacteur de la *Bataille syndicaliste* qui maintenant sait gré au tumultueux novateur de favoriser l'avènement d'une « société d'où toute distinction de classe sera bannie ». Toutefois, M. Amédée Dunois lui déclare tout net qu'il n'a pas devant lui « un très grand avenir », parce qu'il n'est pas, et ne veut pas être « un parti de classe ». Ainsi se vérifie l'obligation, quand on a mis la main dans l'engrenage révolutionnaire, d'y laisser passer le bras, puis tout le corps. Du moins, ce correspondant fait grand cas de l'appel aux « forces morales », le « régime » ayant besoin d'une « culture de la volonté et du sentiment, culture à laquelle libres-penseurs athées, libres-penseurs religieux, chré-

tiens protestants et chrétiens catholiques devraient pouvoir apporter les données de leurs expériences respectives » : nous retrouvons là encore l'*Union pour l'action morale*, dont il paraît bien que la *Jeune-République* va reprendre la tactique « interconfessionnelle ». Mais, avec une sagacité qui lui fait honneur, M. Amédée Dunois découvre aussitôt ici le péril au-devant duquel Marc Sangnier court avec une incurable présomption :

Il est vrai que les forces morales que vous avez spécialement en vue sont celles qui prennent leur source dans la *foi religieuse*, mais ceci ne scandalise ni n'effraie le libre-penseur respectueux du christianisme que je suis.

Il est vrai, également, que cette foi religieuse, c'est avant tout, pour vous, la vieille *foi catholique*, la foi dont s'inspirait naguère le *Sillon*.

Or, laissez-moi vous le dire : je ne vois pas bien comment des forces morales docilement soumises à l'Eglise romaine, à cette Eglise qui, partout et toujours, a confondu sa cause avec celle de la Contre-Révolution, pourront, sans en être parfois incommodées et rebutées, travailler à l' « édifice futur » de la République sociale dont la Révolution a jeté les bases... Je n'arrive pas à comprendre comment vous pouvez être les fils également dévoués, les serviteurs également fidèles de l'Eglise et de la Révolution; et je me demande si, tôt ou tard, le concept révolutionnaire ne l'emportera pas, chez vous, sur le concept catholique et romain, — à moins que ce ne soit le contraire qui se produise...

Pas n'est besoin, pensons-nous, de défendre l'Eglise contre l'imputation, dont on voudrait faire une accusation, d'avoir « partout et toujours confondu sa cause avec celle de la Contre-Révolution » : nos lecteurs savent trop qu'historiquement ce fut le tort essentiel de la Révolution de personnifier « partout et toujours » la « cause » de la Contre-Eglise; seuls les ignorants de l'école Sangnier peuvent donc se scandaliser de voir l'Eglise amenée, par la logique même des situations, à s'identifier avec la Contre-Révolution. Cela dit, l'obstacle entrevu par M. Amédée Dunois subsiste, et il ne paraît pas précisément facile à vaincre. L'écrivain conclut :

Quoi qu'il en soit, si, par l'action de votre Ligue et par l'exemple de chacun de vous, vous parvenez à démontrer qu'on peut être *à la fois* pleinement catholique et non moins pleinement républicain, voire socialiste — catholique sans être condamné par Rome et républicain sans faillir aux principes de la Révolution, vous aurez démontré du même coup que le procès, aujourd'hui jugé, qui, si longtemps, a mis aux prises l'Eglise et les idées républicaines, est susceptible de revision.

Là où M. Amédée Dunois voit un « procès jugé », alors que Marc Sangnier feint de n'apercevoir qu'une « expérience » intéressante à renouveler, force nous est de donner raison à M. Amédée Dunois. Bien qu'en effet, la République en soi ne soit pas et ne puisse pas être « condamnée par Rome », il y a longtemps qu'il est impossible d'être

« à la fois pleinement catholique et non moins pleinement républicain, voire socialiste » et qu'ainsi il y a guerre irréductible entre « l'Eglise et les idées républicaines ». Pour ce qui est du socialisme, en particulier, le *Syllabus* de Pie IX et plusieurs Encycliques de Léon XIII, notamment l'Encyclique *Rerum novarum*, l'ont explicitement réprouvé. Et ce procès-là, quoi qu'imagine Marc Sangnier, n'est pas « susceptible de revision ».

VI

Les neuf réponses que nous allons examiner maintenant se ressemblent par la sommation, polie mais ferme, qu'elles adressent à la *Jeune-République* de choisir entre ces deux thèses dont nous venons de rappeler l'incompatibilité : la thèse catholique et la thèse « pleinement républicaine ». Les auteurs de ces neuf réponses sont MM. Joseph Reinach, Malavialle, Jules Coutant, Ferdinand Buisson, Constant Verlot, Léon Vannoz, Justin Godart, Eugène Fournière et Etienne Antonelli. Et c'est en prenant connaissance de cette série, la plus nombreuse de celles entre lesquelles nous avons partagé toute l'enquête, qu'on mesurera l'étendue de la déception que cette enquête elle-même apporte à Marc Sangnier, puisque ces neuf correspondants sont d'accord pour lui annoncer, à peu près dans les mêmes termes, qu'il court à un échec inévitable, faute de pouvoir poursuivre simultanément les deux objectifs qu'il s'est mis en tête d'atteindre avec une égale efficacité.

On sait qui est M. Joseph Reinach. Député des Basses-Alpes, membre fameux de cette « première aristocratie du monde » qui, née de l'ancien « peuple de Dieu », a trouvé dans le déicide la pierre d'achoppement qui la fit choir dans les « ghettos », promoteur du syndicat qui entreprit à forfait la revision du procès Dreyfus, historien partial de cette même « Affaire », précédemment mêlé à l'affaire du Panama comme neveu du baron de Reinach, ce politicien représente pour une part la vraie « doctrine républicaine », à raison de l'amitié qui le liait à Gambetta; il est donc qualifié pour parler au nom de la tradition du « vieux parti républicain ». A ce point de vue, sa réponse offre un certain intérêt. Or, Joseph Reinach déclare tout de suite à Marc Sangnier que son programme est « incomplet, peut-être volontairement muet sur des questions de grande importance »; et quelles sont ces questions? Voici :

Vous vous prononcez... contre l'intolérance, quelle qu'elle soit, politique ou religieuse, contre cet anticléricalisme grossier... Mais les grandes lois de laïcité, celles qui ont fait l'Ecole, qui ont établi la liberté d'association, qui ont séparé les Eglises de l'Etat, les maintiendrez-vous; les défendrez-vous? Acceptez-vous ou non qu'elles soient appliquées dans leur esprit, — esprit si manifestement équitable et libéral qu'il suffit d'une ligne em-

pruntée aux discours ou de Ferry ou de Waldeck-Rousseau pour réfuter certaines prétentions ou interprétations sectaires?

Il y a évidemment quelque impudence à vanter l'esprit « équitable » de la législation relative à l'école, aux congrégations, à la séparation; mais, d'une telle plume, pouvait-on se promettre autre chose? Seulement, ce n'est pas la question qui nous occupe : ce que nous retenons de la lettre de Joseph Reinach, c'est l'arrogance avec laquelle il signifie à la *Jeune-République* qu'elle n'aura droit de cité dans le parti que si elle maintient, si elle défend les « grandes lois de laïcité », en d'autres termes si elle accepte d'arborer le « signe de la bête ». C'est formel, et cela équivaut à dire qu'un catholique ne peut entrer dans la République qu'au prix d'un reniement dont un Reinach, suivant la tradition judaïque, est à la fois le négociateur et le contrôleur. Cette réponse, au surplus, n'a pu surprendre que son destinataire, et, après tout, n'est-ce pas bien fait pour lui? quel besoin Marc Sangnier éprouvait-il d'obtenir, pour son nouveau parti catholico-républicain, l'estampille d'un Reinach? La réponse qu'il a reçue paraîtrait, aux yeux de tout autre, un châtiment. Le reste de la lettre ne vaut pas ce qui précède : on y voit pourtant que Joseph Reinach gourmande Marc Sanginer de faire trop peu de cas des grandes œuvres de la République, telles que les acquisitions coloniales, la réorganisation de l'armée, le relèvement diplomatique; car, foi de Reinach, « elle a rendu à la France, parmi les nations, toute sa place », ce qui lui permet de conclure : « commençons par ne pas être plus injustes à notre endroit que les étrangers ». Et Marc Sangnier ne verra pas l'ironie opprimante de ces propos sous une pareille plume, qui d'ailleurs termine par un trait de publicité réclamière, en invitant le fondateur de la *Jeune-République* à lire les « livres d'histoire » de Joseph Reinach, et notamment l'*Histoire d'un Idéal* : soyez sûrs que Marc Sangnier, à qui Pie X a reproché des études trop sommaires, tiendra compte des avis bibliographiques de ce sémite lourdaud.

M. Malavialle, député de l'Aude, est moins reluisant; tout son lustre vient de l'idée qu'il eut, dans la discussion de la réforme électorale, de provoquer un vote précis sur le système majoritaire, vote qui aboutit à la répudiation éclatante de ce système. Aussi n'est-il pas surprenant que les deux tiers de sa réponse à Marc Sangnier soient une diatribe contre la représentation proportionnelle; ce n'est pas le lieu d'en discuter; ce point réservé, M. Malavialle souscrit d'autant mieux au « généreux programme » de la Ligue que ce programme n'est autre, à ses yeux, que « celui du vieux parti républicain, actuellement représenté par les quatre groupes de la majorité de gauche »! Avouez que, pour Marc Sangnier, c'est jouer de malheur que de fonder un « nouveau parti » et de s'entendre dire que les anciens suffisent; bien plus, il annonce une « Jeune-République » et on lui répond

qu'elle ressemble trait pour trait au « vieux parti républicain »! N'allez pas croire pourtant que ce Malavialle doive être rangé parmi les approbateurs; lisez plutôt sa conclusion :

... Votre programme est excellent. Mais si vous voulez le réaliser, il faut d'abord que, tout en restant catholiques, si cela vous convient, vous rompiez nettement avec le cléricalisme et avec les réactions dynastiques et que vous collaboriez, pour les détruire, avec le vieux parti républicain. Alors, mais seulement alors, vous pourrez vous entendre avec lui pour accomplir l'œuvre d'évolution démocratique et sociale que vous avez si bien esquissée et qui est le devoir, le but, la raison d'être de la République.

Le tentateur, on le voit, se fait ici plus grossier que sous les traits de Joseph Reinach; mais l'injonction de choisir entre deux contraires est la même : et Marc Sangnier, en recevant cette mise en demeure injurieuse pour sa foi de catholique, n'a manifestement que ce qu'il mérite, puisqu'il la galvaude avec son incurable démocratisme.

M. Jules Coutant, député de la Seine, maire d'Ivry, a répondu à Marc Sangnier avec sa rondeur coutumière. L'entreprise de la *Jeune-République* lui apparaît une impossibilité, ni plus ni moins :

Votre ligue peut se constituer des éléments de tous les partis qui tous y trouveront des satisfactions, mais qui tous aussi y trouveront des idées inacceptables. Je doute du résultat, car, s'il est difficile de donner aux adhérents d'un même parti, ayant les mêmes idées, la cohésion nécessaire, il vous sera plus difficile encore de grouper utilement les éléments disparates que vous pourrez grouper. Votre Ligue peut grouper des socialistes révolutionnaires, mais elle ne pourra être inféodée qu'au parti représenté seulement par mon collègue et ami M. l'abbé Lemire. Personnellement, je ne pourrais vous donner mon adhésion, mais reconnaissant, je le répète, votre sincère enthousiasme de jeunes et la noblesse de votre but, je puis, sincèrement, moi aussi, vous souhaiter bonne chance.

C'est dire que le parti fondé par Marc Sangnier sera forcément le plus incohérent de tous. Et ce n'est pas si mal juger, puisque, d'une part, des « socialistes révolutionnaires » pourront s'y « grouper » à l'aise, bien que, d'autre part, la Ligue ne puisse être « inféodée qu'au parti représenté seulement par... l'abbé Lemire ». Mais que va dire M. Malavialle, si le seul apparentement permis à la *Jeune-République* fait précisément d'elle un parti « clérical », rien n'étant plus « clérical », jusqu'à nouvel ordre, qu'une soutane, comme celle que porte l'abbé Lemire au sein du « parti » dont il est l'unique représentant?

Avec M. Ferdinand Buisson, nous retrouvons un des personnages sérieux du vieux parti républicain. Député de la Seine aujourd'hui, il était, voici trente ans, directeur de l'enseignement primaire pour le compte de Jules Ferry; et, douze ans auparavant, il était pasteur de l'église réformée à Neufchâtel, où il enseignait un antimilitarisme cynique, simplement par logique libérale. Or, sa réponse à Marc San-

gnier est, on va le voir, tout uniment désespérante. Sans doute, en revenant du Congrès d'éducation morale de la Haye, où il aurait aimé voir la *Démocratie* représentée, il voudrait, à une « bonne volonté » qu'il sait « sincère et éloquente », pouvoir « promettre le succès » qu'il « lui souhaite », car, « dès qu'un effort est tenté, ne devrait-on pas se hâter d'en savoir gré à qui l'entreprend, et de lui tendre la main par-dessus toutes les barrières? » Sans doute encore, il aime le titre de la *Jeune-République* et la loue de commencer la réforme en demandant « à l'homme une augmentation de valeur morale ». Mais « les quatre colonnes » où se développe le « programme politico-économique » ne lui « semblent offrir ni beaucoup d'originalité ni beaucoup de hardiesse ». C'est « ce que tous les candidats promettent à la veille des élections », mais « qui verra là la caractéristique d'un grand parti et d'un parti jeune? » C'est « dans un langage aussi beau qu'il peut l'être en étant si vague, une sorte de système de conciliation entre le libéralisme et le socialisme, pris l'un et l'autre dans leurs termes les plus généraux », et ce n'est pas de quoi satisfaire un Ferdinand Buisson : aussi ne peut-il s'empêcher de « rêver un peu plus de précision ». Et posant lui-même les questions que Marc Sangnier n'a pas résolues, il l'accable sous ce qu'on va lire :

Me trompé-je? Il me semble que l'originalité de votre Jeune-République, c'est d'être un Jeune-Catholicisme. Vous ne proposez pas, me semble-t-il, la constitution d'un parti catholique, mais peut-être entrevoyez-vous une façon de démocratie sociale à qui l'Eglise se chargerait de donner une âme. Car il faut une âme à toute réunion d'hommes travaillant à la rénovation sociale.

C'est bien votre droit de croire que nulle institution n'est capable, au même degré que l'Eglise, d'offrir aux masses humaines, avec l'autorité nécessaire, l'inspiration, l'impulsion, la direction dont elles ont besoin. Mais si vous le croyez, dites-le. N'attendez pas qu'on le découvre. Allez au-devant de la question.

Cela me paraît d'autant plus nécessaire qu'il faut couper court à l'équivoque, même involontaire. Certes, je lis avec plaisir la phrase où vous semblez appeler à vous les hommes de bonne volonté, quelles que soient leur profession, leur origine, *leur religion même*. Mais êtes-vous autorisés à montrer tant de largeur? Si oui, nul ne s'en réjouira plus que moi, pour vous, pour...

Cette phrase est inachevée dans le texte de la *Démocratie*, qui poursuit :

Mais si vous n'en êtes pas sûrs, ne promettez pas plus que vous ne pourrez tenir. Et résignez-vous à placer toute votre action politique et sociale dans le cadre précis et sous la tutelle exclusive que l'Eglise vous impose. Vous serez une de ses « œuvres », et ce n'est pas moi qui en méconnaîtrai l'importance. Mais c'est une bien autre espérance que vous aviez fait luire à nos yeux sous le nom — trop beau — de « Jeune-République! »

Il faut plaindre Marc Sangnier, dont la dialectique est si courte, d'être traqué par un logicien aussi subtil et aussi implacable que M. Ferdinand Buisson. Mais qui l'obligeait à s'attirer de pareilles mercuriales? Et n'est-ce pas pitié de penser que c'est un pasteur protestant qui somme ainsi le catholique Sangnier de ne pas dénaturer les directions de l'Eglise catholique et de ne pas chercher à faire croire à l'orthodoxie d'un interconfessionnalisme qu'on sait bien qu'elle réprouve?

M. Constant Verlot, député des Vosges, est en même temps président des Jeunesses républicaines de Paris. Est-ce pour ce motif que Marc Sangnier s'est cru tenu de lui demander son avis sur la *Jeune-République?* Quoi qu'il en soit, la réponse est catégorique, et Marc Sangnier doit convenir qu'il est bien servi. Sans doute, cet excellent Verlot, qui est d'ailleurs un sectaire de la plus belle eau, trouve le programme « parfait » et « de nature à séduire le plus fervent des démocrates »; il juge que « rien n'y manque », que « tout y est savamment présenté »; et on peut l'en croire, puisqu'il a « fait triompher un programme presque identique devant les électeurs républicains des Vosges »; bien plus, sa « bonne volonté », son « énergie », son « cœur » sont « au service d'une cause aussi noble et aussi belle ». Mais, — il y a un « mais », et ce « mais » est péremptoire. Qu'on en juge :

> Mais pour la bien servir, pour la faire triompher, il faut être libre. Cette liberté d'action nécessaire pour accomplir le vaste programme que vous me soumettez, la possédez-vous, vous et vos amis? Que ferez-vous, je vous le demande, le jour où « Rome » vous imposera sa manière de voir, partant votre façon d'agir, en contradiction peut-être avec les intérêts de la démocratie que vous entendez servir? Désobéirez-vous ou accepterez-vous la direction imposée? Malheureusement, vos actes dans le passé me permettent de douter de l'indépendance de votre attitude que vous subordonnerez aux instructions du directeur de vos consciences : le Pape.
>
> La question religieuse, voyez-vous, nous a toujours séparés. Je suis et je resterai fidèle à ce principe : « Toutes les Eglises libres dans l'Etat laïque souverain », principe que vous n'acceptez pas. Nous sommes sur des voies différentes qui paraissent converger vers le même but. J'ai peur, cher Monsieur, de vous voir aboutir à un résultat opposé à celui que vous semblez espérer.

Il est assurément fâcheux de devoir donner raison à un pareil mécréant. Mais à qui la faute, si ce n'est à celui qui commet la maladresse de fournir des armes à ce mécréant? Si la logique est du côté du député Verlot, qu'est-ce que cela prouve, sinon que Marc Sangnier n'est pas fidèle à la logique? Qu'il se mette en règle avec elle, et il s'épargnera de telles déconvenues, qui ne nous crispent, au surplus, qu'à raison du dommage qu'en éprouve la cause religieuse en même temps que Marc Sangnier. Combien de lecteurs de la *Démocratie*, en effet, lorsqu'ils y ont lu la lettre du blocard Verlot, ont dû conce-

voir de l'humeur contre « le Pape, directeur des consciences », au lieu de s'en prendre à Marc Sangnier, qui prétend se soumettre à cette direction tout en prenant avec elle d'excessives franchises!

M. Léon Vannoz, directeur des *Annales de la Jeunesse laïque*, a fait à l'enquête de la *Jeune-République* une réponse non moins décisive, mais plus captieuse en sa forme. Il passe sur le programme, pour s'en prendre aux « tendances générales », et il prend acte du dessein formé par le nouveau parti de « démontrer qu'il n'y a nulle incompatibilité entre le catholicisme et la République ». Or, il y voit un double danger, celui d'une dénonciation, de la part des catholiques, pour cause de « tiédeur religieuse », et celui d'une suspicion de la part des républicains mêlés aux luttes antérieures. Pour y parer, il convie donc Marc Sangnier à une « attitude de franchise et de loyauté », par laquelle il ferait « le départ entre ses croyances et la politique »; et comment? en considérant « la croyance religieuse ou philosophique comme une affaire privée », en ne parlant « plus de croyance ou de religion d'Etat », en affirmant « la neutralité de l'Etat en matière religieuse ou philosophique ». A cette condition, M. Léon Vannoz promet qu'on ne reprochera plus à Marc Sangnier d'être catholique : « partisans de la liberté d'opinion, comment pourrions-nous ne pas être tolérants? » Mais, — voici encore un « mais », et dont la gravité n'est pas moindre que celle du précédent :

> Mais nous redoutons, nous vous l'avouons, que l'autorité religieuse de laquelle vous vous réclamez, le soit moins que nous. Et c'est là, à notre avis, toute la question qui nous sépare. Ce que nous craignons, c'est que votre croyance ne vous subordonne trop à une autorité étrangère, et qu'il vous soit trop difficile de préciser jusqu'où vous devez obéissance aux autorités ecclésiastiques, qui constituent une hiérarchie fidèle à une politique dont les directions vous échappent nécessairement, et jusqu'où au contraire vous pouvez, sur les questions qui ne sont pas proprement du domaine religieux, conserver votre liberté d'action. Une fois déjà, récemment, l'expérience a prouvé, au moment de la dissolution du *Sillon*, combien il vous serait difficile de résoudre cette grave question et de sortir du dilemme où certains voudraient vous enfermer.

Ici encore, Marc Sangnier semble bien acculé par son correspondant. Celui-ci, dans les derniers mots de la citation, lui donne même à entendre que, s'il a peine à comprendre Marc Sangnier, il comprend assez bien l'irréfutable contradicteur qu'il a rencontré dans Charles Maurras, l'auteur du *Dilemme de Marc Sangnier*. Si d'ailleurs on rapproche les suggestions de M. Léon Vannoz de la lettre de l'abbé Lemire que nous avons précédemment discutée, l'on voit jusqu'à quel point le le directeur des *Annales de la Jeunesse laïque* a vu juste, puisqu'il cherche à incliner Marc Sangnier vers ce « catholicisme individuel » que l'abbé Lemire salue comme la thèse essentielle de la *Jeune-République* et la base du « droit moderne ».

Avec M. Justin Godart, député du Rhône, nous retrouvons la crudité des Coutant, des Malavialle et des Verlot. Rapporteur de la commission du travail à la Chambre, ce socialiste, qui se déclare « libre-penseur, donc tolérant », s'associerait volontiers « à des catholiques dans des campagnes contre certaines injustices sociales », mais il ne peut « suivre la Ligue quand elle prétend exiger que la République n'adopte aucune loi qui puisse blesser les consciences des croyants sincères et que ne puissent accepter les catholiques les plus orthodoxes ». Et si l'on veut savoir pourquoi, qu'on lise cette sentence, tranchante comme un couperet :

La République, c'est l'évolution; le catholicisme, c'est le dogme. Donc quiconque voudra être d'abord catholique, ensuite républicain, ne pourra, quelles que soient ses aspirations et son dévouement démocratique, être un élément d'émancipation dans la cité. Est-ce que de récentes interdictions, qui m'ont douloureusement surpris dans ma sympathie pour les jeunes, à l'ardeur si belle, à l'idéal si haut, qui en ont été frappés, ne prouvent pas qu'il ne peut y avoir de conciliation entre tout le progrès nécessaire et le catholicisme figé que ne vivifient plus les audaces éternelles si pures de l'Evangile?

M. Justin Godart ne s'est évidemment pas fatigué outre mesure pour parvenir à cette conclusion sommaire, mais il en a dit assez pour faire entrevoir à Marc Sangnier, au bout de sa nouvelle tentative, un échec irrémédiable, faute de pouvoir concilier l'ordre et l'anarchie, les deux notions qu'il faut sous-entendre dans les mots « dogme » et « évolution » opposés ci-dessus.

La réponse de M. Eugène Fournière, cet ancien député socialiste qui a été consolé de l'infidélité des électeurs par un poste de maître de conférences à l'Ecole polytechnique, se rapproche des précédentes. C'est toujours l'approbation du programme, suivi du défi de l'exécuter, toujours pour le même motif, à savoir l'improbabilité de la ratification par l'Église des complaisances témoignées par Marc Sangnier au démocratisme :

... La lutte de l'Etat et de l'Eglise n'est pas terminée puisque celle-ci ne croit pas devoir renoncer à être une institution sociale à laquelle revient l'hégémonie dans la société civile. Elle peut ordonner à ses fidèles de combattre l'école laïque, de favoriser les congrégations non autorisées à se reformer, etc. Que feront alors les croyants sincères, les catholiques orthodoxes qui forment la substance vivante de votre Ligue? Ils obéiront, et je ne saurais songer à les en blâmer. Mais ils seront ainsi forcés de s'écarter du courant démocratique qu'ils suivent aujourd'hui.

Selon moi, la contradiction sera insoluble tant que le catholicisme n'aura pas renoncé à diriger la société civile, au lieu de se borner à inspirer les consciences individuelles.

On le voit, c'est le « catholicisme individuel » défini dans la lettre

de l'abbé Lemire qui revient comme un *leit-motiv* dans la plupart des autres lettres versées à l'enquête.

La dernière lettre de cette série est celle de M. Etienne Antonelli, directeur de la *Démocratie sociale*. C'est la plus longue de toutes les épîtres qu'a reçues la *Démocratie*. Dans la première partie, l'auteur invite Marc Sangnier à ne se point contenter d'une « démocratie » quelconque, mais à préciser son action en affirmant la « démocratie sociale ». Dans la seconde, qui nous intéresse plus directement, il rapporte toute une discussion bien propre à intéresser nos lecteurs :

De par la composition de vos troupes, vous nous apparaissez comme une ligue de républicains catholiques. Bien entendu, nous ne vous reprochons pas votre catholicisme. Je me rallie pleinement à ce que Vannoz a écrit. J'ajouterai seulement une dernière précision.

J'avais écrit dans la *Démocratie sociale* (n° du 19 mai 1912) :

« Les catholiques réclament « le droit de s'organiser et de s'affirmer dans le domaine religieux » (expressions du *Bulletin de la Semaine*), nous le leur reconnaissons, *sans réserve aucune*. Mais nous ajoutons que nous ne leur reconnaissons ce droit *que dans le domaine religieux* et que le jour où, rompant ce pacte tacite de mutuelle tolérance, les catholiques voudraient s'affirmer et s'organiser *suivant leurs règles propres (c'est-à-dire celles de l'Eglise catholique) en dehors du domaine religieux*, ce jour-là, nous considérerions qu'ils se seraient exclus eux-mêmes d'une république libérale dont nous voulons faire, pour notre part, la loyale expérience ».

Le *Bulletin de la Semaine* (n° du 29 mai) répondit :

« Pour notre part, nous n'avons jamais, ici, fait difficulté de reconnaître et de dire que, dans l'État moderne, fondé sur la liberté de conscience et l'égalité, les catholiques ne sauraient réclamer ni privilège ni monopole dans les institutions ».

M. Rocafort, dans un article de l'*Univers* du 17-18 juin, intervint alors en ces termes :

« Nous savons notre religion et que l'Eglise n'a jamais accepté « l'Etat » moderne fondé sur la liberté de conscience et l'égalité ». Elle ne l'acceptera jamais. L'Eglise est la vérité absolue où elle n'est rien. Nous persistons donc à réclamer pour elle, à haute voix, le magistère moral de la société française, même en dehors du domaine strictement religieux, nous le réclamons dans le temps même où nous supportons qu'on le lui ait ravi ».

Il faut qu'entre ces deux *thèses catholiques*, la *Ligue de la Jeune-République* choisisse. Elle ne peut pas se contenter des phrases ambiguës de son manifeste sur « le grand souci d'estimer et d'honorer les indispensables forces morales dont ne saurait se passer la République démocratique » et sur le respect « non pas des idées philosophiques, quand nous les croyons fausses, mais bien de la loyauté de ceux qui les professent sincèrement ».

Pour notre part, nous déclarons formellement, *au nom même de nos principes démocratiques*, qu'aucune collaboration, aucune tolérance même n'est possible pour les catholiques qui soutiennent la thèse de M. Rocafort et qui restent pour nous des adversaires irréductibles.

La *Ligue de la Jeune-République* ne peut pas ne pas choisir. Que sa franchise soit égale à la nôtre et bien des malentendus se dissiperont.

La *Jeune-République* avait-elle besoin de choisir encore, et son choix n'était-il pas déjà tout fait? L'abbé Lemire n'a-t-il pas répondu pour elle, n'a-t-il pas établi que le sentiment de la *Ligue* cadre exactement avec celui du *Bulletin de la Semaine* et de M. Etienne Antonelli lui-même contre celui de M. Jacques Rocafort? Et le parti qu'elle a pris de la sorte ne fait que confirmer le pronostic sombre émis par les lettres précédentes, et aux termes duquel la *Ligue* ne peut trouver grâce à la fois devant l'Eglise et devant la République, car, si elle tient beaucoup à celle-ci, elle fait trop bon marché de celle-là.

Il nous reste à parler des lettres de MM. Ambroise Rendu et de Lamarzelle. Ce sera pour un dernier article, où nous discuterons aussi certaines déclarations récentes de Marc Sangnier.

(A suivre). Paul TAILLIEZ.

« L'AGE ENCLOS DANS UN COLLÈGE LIBRE » (1)

Lorsque M. l'abbé Em. Barbier critiquait si justement la *Vie profonde*, de « l'évangéliste » Marc Sangnier, il ne se doutait peut-être pas que ce livre très suspect et par endroits indécent (2) pût avoir une postérité; il en a une, tout de même, et c'est la littérature « sillonnesque », comme l'appelait quelqu'un : par exemple, les *Silhouettes d'humbles*, de Renaudin, les *Essaims nouveaux*, d'Edward Montier,

1. Par M. Edward Montier, in-12 de XXVIII-303 pages; Paris, Plon-Nourrit.

2. Dans l'*Univers* du 30 octobre dernier, notre éminent collaborateur, M. le chanoine Lecigne, citait, pour le flétrir, le *Fiancé de la mer*, où il y a des pages d'une « sensualité morbide » et comme « des priapées mystiques » :

« Enfin, notre nuit de noces va commencer! *(Il parle à la mer)*. Enfin, je vais te posséder, toi qui es bonne, toi qui es chaste, toi qui ne trompes jamais! Enfin, nous allons tous les deux nous enivrer d'amour! Ah! chastes voluptés, étreintes infinies!... je veux m'anéantir en toi, ô bien-aimée! »

« Alors Arnold se coucha sur le lit de varechs, ouvrit les bras et attendit.

» La mer commençait à monter. Une vague vint se briser sur le rocher : l'écume jaillit sur le visage d'Arnold.

— « Ah! cria-t-il en s'agitant fiévreusement sur les varechs : c'est ton premier baiser, mystérieuse fiancée... Tu es donc là! Ah! viens! viens! parle-moi seulement, je me meurs d'amour ».

» Le lit nuptial était déjà tout couvert par la mer..., etc., etc. ».

Et dire que ce conte symbolique est bien moins risqué que tel autre où la volupté et l'homicide se donnent la main!

et l'*Age enclos dans un Collège libre*, du même Montier, l'historien du Sillon de Rouen, les Philippins.

L'Age enclos dans un Collège libre est d'un romantisme échevelé. Nous ne nous attarderions pas à « pleurer les dégâts commis dans le sanctuaire de l'art et de la langue française », s'il n'y allait aussi de l'intérêt sacré des âmes, dont cette littérature déforme les esprits et désoriente les consciences.

Que M. Edward Montier ait eu la pensée d'écrire la monographie du Collège ecclésiastique, de la « Maison d'Yvetot » où s'écoula sa jeunesse; qu'il en ait même fait une sorte d'autobiographie, racontant ses impressions, ses souvenirs, ses amitiés d'enfance, il ne faudrait que l'en louer, s'il avait su toujours garder la mesure et les convenances.

Mais ce n'est pas l'appréciation des *Annales politiques et littéraires* félicitant « les collèges libres d'avoir trouvé leur historiographe (?) en M. Edward Montier », ni surtout celle des *Débats* sur « une œuvre attachante et charmante qui fait à l'écrivain autant d'honneur (?) qu'elle procurera de plaisir au lecteur », ni même celle de Monsieur M. J., dans la *Chronique du Sud-Est*, estimant que l'œuvre du « camarade » Montier, ainsi qu'on parle dans ce monde sillonniste et « social », est « un essai de psychologie écolière (?) très personnelle », ce n'est aucun de ces excès de bienveillance qui saurait influencer notre manière de voir sur un livre où il y a certainement quelques bonnes et belles choses, mais aussi des pages regrettables et d'un sensualisme qui a choqué, scandalisé des laïques distingués, puisque ce sont eux qui nous signalent l'*Age enclos dans un Collège libre* comme dangereux pour l'enfance et la jeunesse des Patronages et des Cercles catholiques, où il n'est que trop répandu.

***

Que pensez-vous d'abord de ce portrait d'un professeur-prêtre, « un nouveau Bembo », à la taille fluette, au teint brun, au nez long, les veines « des tempes saillant en spirales gonflées »?

« Mon abbé a toutes les élégances littéraires, et, ici, dès qu'il faut une epithète irréprochable ou un distique lapidaire pour enchâsser une belle idée, c'est à lui qu'on s'adresse. Il a aussi toutes les indulgences que réclame cette élégance, et je crois que l'*Index recevrait de fameux coups de ciseaux, si Léon XIII le chargeait d'en faire la révision.* Bembo, le vrai Bembo, n'absolvait-il pas certains livres suspects *propter elegantiam?* »

C'est possible; mais cet esprit païen de la Renaissance n'a guère porté bonheur au catholicisme, et il n'y a point à féliciter un prêtre éducateur d'être digne d'entrer dans la Ligue allemande de Münster contre l'*Index*.

Voici, lestement exécutées, les résolutions écrites et les confessions générales en temps de retraite :

« Il y en a qui écrivent des pages de résolutions; je ne sais pas si c'est par esprit de contradiction, moi, je n'en écris jamais, je n'écris rien pendant la retraite, j'écoute, cela me paraît suffisant ».

Il dira plus loin, p. 28 : « Moi, je n'ai pris qu'une résolution, celle de n'en pas prendre ». Faudra-t-il dès lors blâmer les prédicateurs de retraites qui font écrire aux enfants et jeunes gens leurs résolutions, qu'ils déposent cachetées dans une corbeille que le prêtre bénit à l'autel pendant la messe de communion? C'est surtout pour le jeune âge qu'est vrai le « *scripta manent.* »

« Il y en a aussi qui font des confessions générales au prédicateur de la retraite, surtout après le sermon traditionnel sur la mort. Pour moi, *ça ne me dit rien* de remuer ainsi tout ce passé; ce qui est dit est dit; ça m'a déjà assez coûté une fois, et le meilleur signe qu'on est guéri d'un péché, n'est-ce pas de l'avoir oublié? »

Ce n'était pas le cas du saint roi David, qui disait que « son péché se dressait sans cesse contre lui : *Peccatum meum contra me est semper*, et de tant d'autres saints qui ont pleuré jusque sous leurs cheveux blancs les égarements de leur jeunesse. Il est vrai qu'ils n'avaient pas pour éducateurs des « abbés Bembo ».

Quant à la retraite annuelle de M. Montier et de ses amis en 1886, lisez ce petit couplet, qui veut être spirituel et n'est rien moins qu'édifiant :

« La distraction du premier jour de la retraite, c'est la tête et l'habit du prédicateur. Sera-ce un chanoine, un missionnaire, un dominicain?

» Un dominicain a d'avance tous les suffrages; sa robe blanche, ses gestes larges, les histoires où il se met en cause lui gagnent tous les cœurs.

« Jeunes gens, j'ai été jeune comme vous! sous ma *robe blanche*, — il faut accentuer *robe blanche*, — bat un cœur juvénile encore, qui ne fut point sans connaître les orages du siècle ».

Faut-il être dominicain pour parler dans un goût pareil?

« Cette année, je crois bien que ce sera plus simple; nous avons un brave missionnaire diocésain qui n'a pas même de camail, qui roule les *r* et met partout des accents aigus. Au moins, il connaît les principes de l'art oratoire, et il divise proprement son sujet. Son plan de ce soir était bien simple et surtout harmonieusement défini :

» Qu'est-ce que la ré-trrraite?

» Pourquoi la ré-trrraite?

» Comment la ré-trrraite?

» C'est déjà tout un sermon que cette division ainsi tranchée, et il n'en faut pas davantage à un prédicateur pour laisser, parmi nous, un impérissable souvenir.

» Si Bossuet, dont on essaie déjà de nous faire apprendre les *Oraisons funèbres*, avait ainsi parlé, nous aurions moins de mal à le retenir; mais *que voulez-vous* (1) qu'on se souvienne de cette phrase monotone : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent (tous) les empires... »

» Parlez-moi plutôt de cette période au mécanisme d'horloge qui se déclenche soudain dans le silence et la nuit du cœur : Pourrrquoi la rétrrraite?!

» Mon Dieu, pardonnez-moi! j'avais bien promis, après une pinte de bon sang, ce soir, en récréation... de ne plus me moquer du pauvre homme et de faire une bonne... j'allais dire ré-trrraite.

» Oh! l'obsédant mécanisme de l'horloge à déclenchement! »

Qu'il y ait eu, qu'il y ait, qu'il doive y avoir encore, dans nos Collèges libres, des loustics prêts à « se moquer » d'un « pauvre homme » de missionnaire, prédicateur de retraite, c'est incontestable. Mais jusqu'ici ils avaient la pudeur de ne se laisser aller à leurs moqueries qu'entre camarades et jamais ils n'avaient osé proposer au public des Patronages et des Cercles l'exemple inconvenant d'une « pinte de bon sang » à se faire aux dépens d'un prédicateur qui a le défaut commun à tous ses contemporains et à M. Montier lui-même, comme à son abbé Bembo, de n'être pas... un Bossuet.

Tout autre est le sentiment de l'ancien élève dont parlent les *Etudes* du 5 décembre 1912 et qui disait : « Quand je n'aurais appris au collège qu'à faire une bonne retraite chaque année, je n'aurais pas manqué mon éducation. »

***

Après le missionnaire ridiculisé et « obsédant comme le mécanisme d'une horloge à déclenchement », c'est le tour des cantiques populaires, si émouvants dans leur simplicité chrétienne.

« L'Eglise a raison de parler latin, car *elle parle bien mal français*. Elle qui a de si jolies hymnes, des psaumes d'une telle grandeur, il semblerait qu'elle s'est ingéniée à *mirlitonner ses pensées pour les exprimer en français :* nous chantons ici dans un coin de terre où l'on fait des vers latins adorables, où nous apprenons par cœur des pages sublimes, des *cantiques qui sont un défi à la plus élémentaire esthétique,... des naïvetés sans grâce.* Vraiment il y aurait de quoi déclarer la grève! Si les papes du XVIe siècle nous entendaient, *ils mettraient nos cantiques* à l'index, — *propter elegantiam* ».

Comment! l'abbé Bembo, « le vrai Bembo », ne serait-il pas là, avec les « indulgences » infinies de son cœur, pour empêcher les foudres de l'*Index* de tomber sur d'innocents cantiques, qui n'ont rien « contre la foi ou les mœurs », comme les œuvres que frappe ordinairement l'*Index?*

1. Au lieu de se moquer du style des autres, M. Montier aurait dû surveiller le sien et écrire correctement : « Comment voulez-vous? »

« Pourquoi ne nous ferait-on pas chanter les beaux cantiques de Lamartine ou les chœurs de Racine? Chanter : *Hélas! quelle douleur!* quand on pourrait chanter les chœurs d'*Athalie*, c'est vraiment pousser trop loin le mépris de la beauté. Ce soir encore, *tout le monde riait, j'aurais voulu qu'on s'esclaffât, qu'il y eût un scandale abominable* ».

Quel déplorable esprit d'esthètes antichrétiens que celui qui a provoqué ces rires indécents et dicté ces lignes fâcheuses! comme si « les cantiques de Lamartine et les chœurs d'*Athalie* » étaient faits, avec leur poésie harmonieuse, éclatante, pour exciter les âmes à la contrition de leurs fautes et leur rappeler ces fins dernières dont l'Ecriture nous dit : *Memorare novissima tua et in æternum non peccabis!* »

La réponse de l'abbé Bembo aux plaintes de notre écolier désireux d'un « abominable scandale » contre les cantiques de retraite : « Tu es raffiné; mais ces vieilles cantilènes ont un charme particulier, elles ont bercé les âmes des ancêtres et soutenu leur dévouement, cela doit suffire pour nous les faire respecter », cette réponse n'est-elle pas une réponse d'esthète de la Renaissance, plutôt que de prêtre selon le cœur de Dieu, ayant l'amour des âmes à sauver? Aussi voyez comme elle a peu touché notre jeune gouailleur, qui ajoute :

« Je voudrais oser transcrire ici quelques strophes; mais il faudrait y joindre la musique et les coupures. Oh! les coupures au milieu des mots! Que d'effets inattendus on en peut tirer; mais non, je suis en retraite ».

Il n'y paraît guère, M. Montier : vous êtes plutôt en goguette.

Humilions-nous, mon Dieu, et oublions les jeunes Israélites pleurant les malheurs de Sion sur un rythme harmonieux et en beaux vers français, et *déplorons nos péchés sur un air de chevaux de bois.*

Hélas! quelle douleur!

Oh! oui!

Ne dirait-on pas Huysmans se moquant des cantiques « braillés, ânonnés » par les « foules de Lourdes? »

Ce persiflage des sentiments les plus sacrés est de nature à froisser, à scandaliser tous les jeunes gens qui ont à cœur de traiter sérieusement des choses aussi sérieuses qu'une retraite de commencement d'année dans un collège ecclésiastique. Si « Bembo » que l'on soit, l'on ne se moque pas ainsi des choses saintes et l'on n'assimile point aux « airs de chevaux de bois » les airs qui ont fait naître dans les âmes de tant de générations les sentiments sacrés du repentir et de l'amour de Dieu.

N'est-ce pas l'esprit de la Renaissance plus païenne que chrétienne qui explique, à propos de la procession de la Fête-Dieu, pp. 127-9, toute une description des théories et des Péans « au temple d'Olympie, après les jeux du Stade », et de « l'attitude des cortèges au long des

Parthénons », comme aussi cette espèce d'immersion dans la nature amoureuse que décrit en ces termes M. Montier, p. 132.

« J'aime le parfum des œillets blancs. Rien qu'en y pensant, *je me sens défaillir dans je ne sais quelles délices ; ces fleurs sont pour moi l'émanation la plus intense et la plus aimée de l'universel amour. Elles me grisent, je le sens, et je me complais dans cette griserie.* »

Il s'y complaît si bien qu'il croit que l'Eucharistie, c'est « *Eucharis*, toute grâce, toute beauté, tout amour », alors qu'Eucharistie veut dire action de grâces.

Il prête même ses sentiments aux prêtres français, « portant la chasuble raide et lourde, l'ornement gallican, chargé de broderies et qui les enserre comme dans un étau, tombant droit devant et derrière, *mais permettant toutefois de voir la cambrure élégante des reins* serrés de cordons de soie rouge et la retombée en neiges floconneuses des aubes de fines dentelles. »

Quels sentiments profanes, ou plutôt quelles sensations, à propos d'une fête divine comme celle du Saint-Sacrement!

***

Il faut être plus indulgent pour « les funérailles de Tibère ». Tibère est le carnet, le calepin de pensums de l'abbé Bembo, ainsi baptisé à cause de ces deux vers des *Châtiments* de Victor Hugo, dans les *Abeilles du Manteau :*

Va trouver Tibère en son antre,
Et Charles IX sur son balcon!

Ce qui prouve que les lectures n'étaient guère surveillées dans un collège ecclésiastique où les élèves étaient si familiers avec un poème qu'on a appelé « le Bottin de la diffamation » et où l'ignoble blasphème voisine avec l'injure ordurière contre les hommes et les choses les plus respectables. Mais enfin une parodie, un simulacre d'enterrement est bien permis à des écoliers pour l'instrument de leur torture, le calepin-Tibère. Seulement, même dans la parodie, il y a une limite que ne franchissent jamais des enfants, des jeunes gens chrétiens. Or, voici quelles facéties truculentes se permet « le parodiste » Robert :

« Il y en avait une qui commençait par ces mots : « Je suis damné, voilà qui est fait! » Ce *voilà qui est fait*, dit d'un certain ton lugubrement convaincu, est irrésistible...

Tibère, si vous êtes innocent, passez à ma droite (1).

Et comme, naturellement, Tibère ne bougeait pas, il (Robert) conclut gravement : « Il est damné, mes amis! Voilà qui est fait! »

Alors, ce fut du délire.

1. Parodie du *Sermon* de Massillon sur *le petit nombre des élus.*

Je laisse aux lecteurs le soin de « conclure » à leur tour s'il n'a pas raison, le laïque qui écrit à côté de ces passages : « Parodie sacrilège de la part d'enfants soi-disant chrétiens. »

***

Passe pour le trait satirique à l'adresse « des temps heureux où l'on improvisait sans dommage un professeur de philosophie avec de la vertu sacerdotale. » — Cela valait toujours mieux que le libéralisme esthétique de l'abbé Bembo.

Mais ma conscience s'émeut, lorsque je vois un jeune humaniste, après la « révélation » du « vrai poète, le seul, le grand, l'immortel », Lamartine — Victor Hugo avait pourtant été feuilleté et dans un de ses pires endroits — écrire ce que voici :

Tout le monde doit aimer comme Lamartine *et moi* (!!!) Mais qui aimer? qui pourrais-je aimer?

Peut-être dans la foule une âme que j'ignore
Aurait compris mon âme et m'aurait répondu.

Les heures coulaient insensibles et douces;... les jeux continuaient; moi, je suis resté à mon poste d'observation, comme devait y rester, au coucher de ce même soleil, Lamartine, à l'automne de 1815 — (il faudrait bien 1816, mais bast!) — puis j'ai voyagé avec lui.

Je me suis égaré à Naples, où repose Virgile, mais où *vit à jamais Graziella;* je l'ai aperçue, la brune pêcheuse de corail... puis, j'ai erré au bord du lac du Bourget... Oh! comme je voudrais voir ce lac de l'amour! comme je voudrais vraiment, un jour, immortaliser l'objet et le théâtre de mon amour!...

Je me suis assis comme lui (Lamartine) sur le grabat de Raphaël mourant; avec lui j'ai donné les miettes de mon pain et *celles de mon cœur* (?) aux palombes familières; je suis tombé comme Jocelyn terrifié aux pieds de l'évêque dans la prison de la Terreur, — un instant, je me suis relevé, prêtre, moi aussi; j'ai sondé l'abîme du sacerdoce catholique qui brise avant de glorifier.

Ah! comme M. l'abbé Bembo, si indulgent en matière d'*Index*, a eu tort de laisser lire à notre humaniste et *Graziella*, et *Raphaël*, et surtout *Jocelyn* (1)! Nos maîtres ecclésiastiques ne l'eussent jamais permis, et ils avaient mille fois raison. Ils nous préservaient ainsi des rêveries malsaines auxquelles se laisse aller notre humaniste d'Yvetot, non seulement « en promenade », sur une pierre, aux rayons du soleil enjôleur; mais encore « à la chapelle, où, il oublie parfois les psaumes » pour contempler les vitraux et les saints; « au dortoir » surtout, où « personne ne vous rappelle à l'ordre ». Il en vient à aimer les vers latins, savez-vous pourquoi?

1. Pourquoi encore, p. 209, console-t-il le jeune humaniste puni, en lui faisant lire les *Annales politiques et littéraires*, que Mgr Marty et d'autres évêques ont condamnées comme neutres et dangereuses?

Le latin, dans les mots, ne brave pas seulement l'honnêteté; il brave aussi la timidité.

Il permet d'exprimer ce que le français ne saurait qu'alourdir, assourdir, assombrir.

On se berce ainsi au rythme de mots charmants, insaisissables pour le vulgaire; ou se fait ainsi *un amour plus élégant, un amour à l'antique*, et les choses antiques, même les plus osées, ne choquent pas : c'est si loin et si baigné de sérénité.

« Si ce n'était du Sophocle, ce serait tout de même immoral! » disait un de nos vieux maîtres en parlant d'Œdipe.

Mais les vers latins ont su revêtir d'un manteau de gloire les moins glorieuses aventures.

Cet « amour à l'antique » — imité de qui? de Corydon pour Alexis, ou de Didon pour Enée? — ne vous rend-il pas rêveur et tremblant pour le jeune esthète, qui couvre du pavillon de l'art son paganisme de la Renaissance et son sensualisme voluptueux? Ecoutez l'aveu qui lui échappe dans *Bruyère de septembre*, p. 110 :

Je retombe, de temps en temps, comme Icare, dans les réalités brutales. Tout me fatigue, tout m'ennuie; *je regrette les heures sans remords que pouvait donner autrefois la volupté* sous les cieux bleus de l'Arcadie, au fond des golfes de l'Attique arrondis comme des caresses. J'aspire aux sommets toujours orageux de la foi chrétienne... mais je me sens tiraillé de tous les côtés... Oh! l'amitié, la douce et sainte amitié! Nisus et Euryale!

Oui, sans doute; mais, en attendant Euryale, notre Nisus voit « à travers le treillage d'or des vers d'Homère, la silhouette harmonieuse de Nausicaa, aux bras toujours blancs, lançant la paume sur les bords de l'Euripe retentissant, la taille cambrée sous les plis discrets du péplos envolé ».

Puis, c'est la « sylphide » des rêves de Chateaubriand dans la solitude malsaine du château de Combourg :

« Dans la première jeune fille apparue sur mon chemin, il me semble que je reconnaîtrai la sœur de mes veilles scolaires, la virginale figure qui se penche sur mon étroite couchette au dortoir commun; je la reverrais les bras harmonieusement arrondis au-dessus de la tête pour soutenir l'amphore amincie, l'aisselle dégagée par une large échancrure des voiles de lin, les cheveux noués avec cette négligence gracieuse à laquelle Fénelon lui-même n'a pas su résister, la gorge libre et pudique dans sa nudité d'albâtre ».

Le nom de Fénelon, jeté ici en passant, est-il une justification d'une peinture complaisamment caressée? Non : rien ne l'excuserait, d'ailleurs, ni le *Télémaque*, blâmé avec raison par Bossuet, ni la « magie » de « l'enchanteur » qu'était Chateaubriand et qui manque au pâle imitateur des *Mémoires d'outre-tombe*, ou du *Rolla*, de Musset :

J'aime! — Voilà le mot que la nature entière
Crie au vent qui l'emporte, à l'oiseau qui le suit!...

« Maître Cyprien », un vieux fermier Cauchois, fournit à notre disciple du Marc Sangnier de la *Vie profonde* une occasion de décrire la Vénus antique avec des traits d'un paganisme que « l'abbé Bembo » lui-même trouverait trop ardent :

Ces noms (aux étymologies divines) résonnent harmonieux et sonores; ils évoquent toute une suite de paysages antiques, grèves dorées que vient baiser l'ourlet argenté des vagues; *des sirènes dressent leur torse, ondulent au-dessus des flots;* les mille encensoirs de Paphos brûlent des graines de lilas et de roses; *c'est la beauté sans voile et sans défaut;* c'est le triomphe de l'amour, c'est Vénus tout entière, Cypris, *dont la grâce enchanteresse tempère* la brutalité fatale.

***

Comment appréciez-vous des humanistes ou des rhétoriciens, qui « vitulent dans l'herbe », jouent la pièce de *Phèdre* sans costumes, « troublés,... secoués d'une émotion sentimentale » par « l'expression d'une amour aussi tumultueuse et désordonnée, *qui leur* bouleversait l'âme en la charmant? » C'est un passe-temps dangereux, que des maîtres sages auraient interdit à leurs élèves; et sans approuver « le béotien » Aurescot, qui vient dire aux camarades à propos de Claudien :

Il avait l'*âne* de Virgile et la *mule* d'Homère,

on ne peut souscrire à ce qu'écrit à ce propos M. Montier :

Cette mentalité est désastreuse, et *on comprend que l'Eglise très discrètement, voile la beauté aux yeux de plusieurs,* puisqu'ils ne sauraient la comprendre et l'insulteraient du rire sacrilège de Cham.
Aurescot explique et justifie l'*Index*.

Ainsi les âneries « d'un béotien » seraient la justification des sages mesures que prend l'Eglise pour sauvegarder la foi et les mœurs outragées par certains livres, et l'*Index* nous apparaîtrait comme le « voile de la beauté! »

On n'est pas plus insolent que notre sillonniste contre l'Eglise et ses institutions de salubrité publique.

Mais pour notre païen de la Renaissance égaré dans un collège ecclésiastique, il n'y a que la beauté qui compte.

Voyez-le, p. 247, qui, le « dimanche, pendant la messe », s'il vous plaît, au lieu de suivre l'office et les saints mystères, « regardait Frédy; un rayon de soleil, passant comme par un prisme à travers le vitrail bleu et rouge, auréolait son front. Je me suis arrêté à la contempler. Qu'elles sont belles les créatures de Dieu! harmonie des formes, souplesse des attitudes, fraîcheur des coloris, mobilité des traits ».

Ces réflexions souverainement déplacées à l'église, ne rappellent

que trop le long portrait, débordant de sensualisme, que M. Montier dessine d'un éphèbe adolescent, « d'un nouveau qu'il lui plairait d'avoir pour disciple : il a l'air éveillé, et comme dit l'autre :

Un visage plus frais fait la vertu plus belle.

Ce n'est pas que ses traits soient tout à fait assez accentués; les yeux d'un bleu pâle ont le regard peut-être un peu voilé, mais ils ont la sérénité de la mer d'Athènes; son teint n'a pas la couleur cireuse des visages souffreteux et mélancoliques, ni le froid albâtre des statues, ni le placage des visages trop colorés; *c'est une fraîcheur savoureuse, vivante, fondue de rose, comme le calice des anémones...*

... Le sourire, épanoui sur les lèvres dont il découvre et avive le carmen, voltigeant sur le front et illuminant les prunelles, est tout le charme assez peu symptomatique de cette physionomie.

Mais ce sourire ne s'éteint jamais; cette radieuse figure sur laquelle ne passe pas l'ombre d'un souci, s'ouvre franche, limpide de la limpidité de son ciel intérieur.

Il est à ce moment délicieux, inconnu chez certains, fugitif chez la plupart, mais qui semble vouloir s'attarder chez lui, du passage insensible de l'enfance à la jeunesse.

Il est frêle, mais il n'est pas grêle; il a une *gracieuse élégance*, une *délicatesse d'attache*, une harmonie de couleurs, une flexibilité de mouvements qui en auraient fait, chez les Grecs, un modèle à tenter Praxitèle ».

Pourquoi ne pas en faire un Adonis ou un Ganymède?

« Sa légèreté se nuance de langueur, *sa grâce abandonnée* n'est point molle, et ses nonchalances se réveillent en *d'exquises vivacités*, et son rire d'enfant n'est qu'un sourire aussi, harmonieusement modulé; *il cascade* en sonorités cristallines, comme un bruit de source...

» Je sens que cet être ne me sera pas étranger; mais saura-t-il me comprendre? Voudra-t-il me suivre? Aimera-t-il ce que j'aime? »

Une analyse si détaillée, si physiologique et si sensuelle des grâces d'un adolescent ne fait-elle pas penser involontairement au *Formosum pastor Corydon ardebat Alexim*, de Virgile? Quoi qu'il n'y ait rien dans le long texte qu'on vient de lire qui autorise une pensée coupable, on est peiné de trouver de pareilles descriptions dans un livre pour enfants et jeunes gens, chez lesquels il importe de n'éveiller jamais de dangereuses sensations.

***

Laissons notre rhétoricien répliquer à son surveillant devant toute la classe et refuser de lui faire des excuses, ce qui n'est certes pas édifiant. Venons-en aux « impressions de Rome » racontées par M. le Supérieur de la maison en lecture spirituelle.

« Elles sont adorables d'*ironie et de finesse bonasse. M. Renan ne parle pas autrement au Collège de France.* M. le Supérieur n'a pas été ébloui. Il n'allait pas chercher la foi à Rome; *il ne l'y a pas perdue.*

» Ah! M. le Supérieur, bien malin qui lui en imposera. Il s'attend à tout ou, du moins, il fait comme s'il s'y attendait, et il parle des plus augustes personnages avec *un détachement...* »

Est-ce M. le Supérieur qui a réellement mérité ces appréciations, bien irrespectueuses pour un directeur de Collège? N'est-ce pas plutôt M. Montier qui lui prête cette « ironie », cette finesse « bonasse » à la Renan, sauf que M. le Supérieur n'a pas perdu la foi à Rome, ainsi que le « *Patrice* » (1) de l'auteur de la *Vie de Jésus?* En tout cas, comme Léon XIII croyait qu'Yvetot était une ville universitaire et demandait à M. le Supérieur si les étudiants ne faisaient pas tapage dans les rues, « M. le Supérieur lui a répondu avec *sa goguenardise souriante* · « Très Saint-Père, soyez tranquille, je les fais coucher à neuf heures du soir!... « On n'imagine pas ces traits-là, c'est tout juste si on y croit, lorsqu'on les entend ».

Pourquoi donc les écrire? Ni Léon XIII, n'était si naïf, ni un Supérieur assez osé pour lui parler avec cette désinvolture.

A propos de la grande piété de Léon XIII : « Pour moi, dit M. le Supérieur, je crois bien qu'il priait pour la France ».

D'une grande solennité à Saint-Pierre, il dit d'abord : « C'était fort beau! » puis : « C'était même beau! »

Après la description du cortège pontifical, hallebardiers, gardes-nobles, gardes-suisses, prélats, cardinaux, Pape : « Tout ce monde-là, d'ailleurs, se tenait fort bien! » remarque M. le Supérieur.

M. Montier ne peut s'empêcher de souligner la désinvolture de ce mot : « *Tout ce monde-là* » appliqué d'aplomb au Sacré-Collège et aux princes de l'Eglise.

Il y avait mieux à faire : c'était de ne pas écrire ces pages, moins dignes d'un Supérieur de Collège libre que d'un sillonniste émancipé et trop bien faites pour inspirer aux membres des Cercles et des Patronages catholiques la « goguenardise » à l'égard de tout ce qu'il y a de plus vénérable au monde.

***

En somme, l'*Age enclos dans un Collège libre* choque en maints endroits, par une caricature des retraites et des cantiques d'église, un recueil de rêveries malsaines, inspirées par de fâcheuses lectures, une étude de physiologie sensuelle et indiscrète, plutôt que de « psychologie écolière ». Professeurs et élèves de la Maison d'Yvetot sont présentés parfois sous les traits d'un libéralisme gouailleur, d'un esthétisme à la Bembo, d'un irrespect pour Rome et le Pape, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils ne sont pas de nature à faire des « catholiques sans peur et des Français sans reproche », tels qu'il en faut à

1. Roman en lettres de Renan, écrit en 1849-50, publié le 15 mai 1908 par la *Revue des Deux Mondes.*

la France en ce moment et tels qu'elle en demande à ses Collèges libres, à ses Cercles et Patronages catholiques.

Th. DELMONT.

LES ORGANES DU CATHOLICISME PUR A L'ÉTRANGER

Dans une revue comme « la Critique du Libéralisme » qui revendique le catholicisme pur comme la chose la plus nécessaire à l'heure actuelle, il est bon de faire connaître les vaillants organes de l'étranger qui se rallient autour du même catholique drapeau et défendent la même cause sacrée. Ce sera un encouragement donné à ces organes que d'en signaler le nom et le contenu; ce sera précieux pour les lecteurs de la « Critique du Libéralisme » de savoir que, sous d'autres cieux, on oppose au christianisme vague, au libéralisme trompeur, au modernisme ouvert ou déguisé, des pages de défense sérieuse et de vérité, rappelant aux principes catholiques purs ceux qui les oublient, les atténuent, les combattent, les adultèrent.

Tels sont en Allemagne les « *Petrus-Blätter* », le « *Gral* », « *Katholische Deutschland* », « l'*Arbeiterpræses* », « *Klarheit und Wahrheit* », « l'*Apologetische Rundschau* ». « La *Correspondance de Cologne* ».

Les « *Petrus-Blätter* » ne comptent qu'un an à peine d'existence; mais la valeur n'attend pas le nombre des années. Publié à Trèves (Petrus-Verlag) cet organe qui compte déjà 7.000 abonnés et qui a fait pour sa propagation les plus grands sacrifices d'argent et de bonne volonté, semble s'être principalement attaché à la démonstration de ce principe, premier entre tous pour les catholiques : *obéissance au Pape*. Dans les seuls numéros du mois de novembre, il n'y a pas moins de douze articles, longs ou courts, consacrés à la Papauté. La Papauté dans l'histoire et dans son principe, les Critiques de la Papauté, la question romaine, la Papauté dans l'enseignement catholique, la question des papes prétendus indignes, pourquoi nous obéissons au Pape? tels sont les principaux sujets traités par de très compétents écrivains. Je signale le dernier : « Pourquoi nous obéissons au Pape? » du docteur en droit Kalff, comme un des meilleurs parmi les récents articles, parce qu'il met juridiquement au point la question des gens qui font encore et toujours une différence entre les « questions de foi pure et les actes de la politique romaine ». Je signale aussi les pensées courtes, mais très suggestives qu'entre les articles de fond glisse les « *Petrus-Blätter* ». Elles sont générale-

ment tirées de l'histoire de l'Eglise et des écrits des évêques allemands et ont une très grande portée de réflexion, de méditation et de conséquence. Exemple : « Le Sauveur regarde les insultes faites au vicaire du Christ, comme si elles lui étaient adressées à lui-même » (Léon, évêque d'Eichstatt, 1912).

Le « *Gral* » est la revue catholique de littérature pure. On ne saurait la trop recommander. L'esprit du Dr Richard Kralik, le grand écrivain de la littérature catholique allemande et autrichienne, la vivifie et l'anime tout entière. Le « *Gral* » a mené le bon combat contre la littérature aconfessionnelle ou interconfessionnelle dangereuse. Il a opposé ses principes catholiques sans mélange aux théories modernisantes des revues telles que le « *Hochland* » par exemple et par là il s'est imposé à l'admiration même d'adversaires. Il a certainement beaucoup contribué en ouvrant ses pages à des romanciers comme Henri Federer, à faire dire les plus grands éloges de la littérature catholique par un écrivain radical comme l'est Maximilien Harden. Henri Federer, qui, dans le dernier numéro du « *Gral* » raconte « le *Miracle de Bolséna* » est l'auteur de ce merveilleux roman « *Mademoiselle Thérèse* » qui pose le problème du « prêtre moderne » et fait l'heureuse contrepartie de l' « *Il Santo* » de Fogazzaro. Ce roman n'a paru que dans le « Gral ». Une très complète partie d'information littéraire fait du « *Gral* » un excellent organe pour ceux qui veulent se tenir au courant de la littérature catholique dans le temps actuel.

L' « *Arbeiterpræses* » est le complément nécessaire des œuvres sociales ouvrières catholiques de la direction de Berlin (Kaiserstrasse, 37). Il est fait pour les présidents des groupements ouvriers catholiques et mène par conséquent la lutte sur le terrain social, maintenant la question sociale dans l'intégralisme catholique et romain. Les derniers numéros ont été si importants à cause de la question des syndicats chrétiens, que l'on en a fait une grosse brochure spécialement tirée qui rendra de très grands services. Avec les questions de la nouvelle Encyclique, le dernier numéro termine la série des études faites sur les syndicats chrétiens, tels qu'ils avaient été présentés par un homme de grand renom, le professeur Mausbach, de l'Université do Münster, dans un ouvrage sur la « Morale catholique » qui péchait par ignorance, pour ne pas dire par réticence. L'écrivain inconnu jusqu'ici, qui a relevé pas à pas les erreurs sociales-théologiques du professeur Mausbach dans l' « *Arbeiterpræses* » l'a fait avec une science incomparable, avec une méthode puisée dans la Somme de saint Thomas, une précision et une logique merveilleuses, et je ne m'étonnerais pas qu'il portât un des plus grands noms de la science théologique allemande ou suisse de l'heure actuelle.

« *Klarheit und Wahrheit* » (Clarté et Vérité), organe intégral catholique édité et dirigé par le comte *Hans von Oppersdorff*, membre héréditaire de la Chambre des Seigneurs et du Reichstag allemands, est loin de le céder en rien comme intérêt, comme disposition typographique, comme ardeur pour la cause catholique romaine, aux précédentes revues. Les derniers numéros sont spécialement intéressants.

(Berlin, Norddeutsche Verlagsgesellschaft; Hinderlinstrasse, 5). A propos de l'Encyclique papale « Singulari quadam » et du commentaire seul autorisé de « l'Osservatore Romano », la revue « *Clarté et Vérité* » a seule compris la nécessité de juxtaposer phrase par phrase les textes latin ou italien et les traductions autorisées. Et ce n'est pas là le moindre mérite en Allemagne où la question des textes et des traductions joue le plus grand rôle toutes les fois qu'un document pontifical paraît. Les organes du christianisme vague et de la religion interconfessionnelle s'entendent en effet non pas seulement à solliciter doucement les textes comme le voulait et faisait Renan, mais à les fausser brutalement et dans un but odieux comme ne le négligeait pas Luther.

La même revue a su grouper aussi tous les commentaires de l'Encyclique faits dans la presse allemande; elle a stigmatisé comme il le faut ces sortes de contre-encycliques et, en lisant tous ces textes les uns à côté des autres, on peut très facilement s'apercevoir que les protestants, les libéraux, les socialistes ont compris l'Encyclique, tandis que les interconfessionnels et les modernisants n'ont pas voulu la comprendre et l'ont faussée.

La revue « Clarté et Vérité » a rendu encore un très signalé service en traduisant pour le public allemand l'article paru dans la « Correspondance de Rome » relatif à l'ouvrage du professeur Gisler sur le modernisme, dont les interconfessionnels allemands ont abusé. Cet ouvrage en effet néglige totalement, volontairement ou non, le mouvement modernisant qui fait le sujet de toutes les craintes à cette heure en Allemagne, et peut par conséquent induire en erreur ses lecteurs. La revue « Clarté et Vérité » est quelquefois rude et sans ménagements comme la clarté et la vérité même; un tel organe est nécessaire pour fustiger les aveugles volontaires qui usent trop souvent de la brutalité.

La « *Correspondance de Cologne* » (Cölner Correspondenz) n'est qu'un tout petit organe à côté des revues beaucoup plus compactes que j'ai citées; mais s'il est petit, son travail et son influence sont grands, parce que son contenu est de première qualité. C'est le moucheron de la fable qui excite le lion, se fourrant partout, insaisissable, imprenable et chantant victoire parce qu'il bourdonne continûment la vérité, surtout quand elle déplaît aux modernisants dont elle dévoile les dessous, les maladresses et les intérêts cachés.

Elle porte à peine son titre imprimé en allemand et en français; tout le reste est polydactylographié; elle paraît irrégulièrement, mais toujours au bon moment; elle a le don d'être la plus reproduite par la presse qui semble attendre ses oracles, parce qu'ils font l'énervement et la punition des organes modernisants de la direction interconfessionnelle, dite de Cologne. C'est ainsi que tout récemment elle montrait par A + B que le Centre, qu'il le veuille ou ne le veuille pas, en est réduit à être la fraction parlementaire représentant *officiellement et par principe* le peuple et les intérêts catholiques, puisque dans le

grave conflit actuel, il fait de la question de la liberté entière des Jésuites en Allemagne la *pierre angulaire* » de sa politique et qu'il ne craint pas de se brouiller là-dessus avec le gouvernement prussien.

C'est encore la « *Correspondance de Cologne* » qui montre que l'Encyclique du Pape « *Singulari quadam* »; la lettre pastorale des évêques prussiens, le discours du nouvel archevêque de Cologne au Volksverein de Mönster, et tant d'autres actes officiels viennent corroborer de gré ou de force toute la campagne catholique intégrale entreprise il y a trois ans par les hommes résolus de la fameuse « Conférence de Pâques », traitée alors d'utopie, quand elle n'était pas maltraitée comme une malfaisance par les partisans de l'interconfessionnalisme à outrance.

C'est encore la « *Correspondance de Cologne* » qui nous rapportait ces derniers temps l'entretien d'un envoyé épiscopal avec les leaders de München-Gladbach, centre du libéralisme catholique allemand, envoyé épiscopal qui était chargé de faire une enquête sur les œuvres et l'esprit de ce centre libéralo-catholique. Et cet entretien nous apprenait que les idées de München-Gladbach vont jusqu'à être que « l'Eglise catholique n'est pas apte à résoudre la question sociale », que Bismarck a beaucoup fait pour introduire l'idée chrétienne dans la politique gouvernementale et « que l'on ne serait pas du tout étonné à München-Gladbach que le chancelier Bismarck, dans un temps plus ou moins éloigné, à cause de ce service chrétien éminent, fût *canonisé ! (sic)* ».

La « *Correspondance de Cologne* » est maintenant si redoutée que les interconfessionnels essayent de l'étouffer par le silence, en ne la réfutant même pas, persuadés que leur polémique impuissante leur serait plutôt un mal à eux-mêmes et une réclame pour leur adversaire. Toujours la conspiration du silence dans la mentalité libéralo-catholique autour de ce qui rive le clou et déplaît.

La « *Katholische Deutschland* » (Allemagne catholique) organe silésien hebdomadaire, édité par l'abbé Nieborewski, comme organe de « l'Action catholique » est un de ces journaux intégraux qui a eu le plus le don de faire enrager les interconfessionnels allemands. Cela se comprend : la « *Katholische Deutschland* » n'a jamais mis de gants pour batailler; elle soufflette et brutalise, quelquefois trop; mais il y a des cas où il faut être brutal; saint Michel n'entoure pas de ouate la lance avec laquelle il transperce la gueule du dragon. La « *Katholische Deutschland* » a eu le courage de s'attaquer *personnellement* aux chefs du Centre qui lésinent avec les principes catholique, tels le Dr Porsch. Et même, sans ménager du tout en cela les idées du Dr Porsch, ni des autres Centristes oubliant trop le catholicisme dans la vie politique ou sociale, je trouve que la « *Katholische Deutschland* » est quelquefois maladroite dans ces personnalités, et rend mauvais service avec elles; il vaut bien mieux ne s'en tenir qu'à

l'objectivité répréhensible çà et là. C'est un tout léger reproche que je me permets à son endroit, car par bien d'autres côtés, cet organe rend des services, et de bons. Il ne faut pas s'étonner après cela que ses ennemis l'aient assaillie par son côté faible, l'aient dénoncée à l'officialité diocésaine du cardinal Kopp, et aient arraché à son Eminence un mot de blâme, quelque général et mitigé qu'il ait été.

Je passe à l'*Apologestische Rundschau* » (Francfort, sur-le-Mein, Niedenau, 24). Organe très sérieux, rempli d'études profondément travaillées par des professeurs compétents d'Université catholique et des théologiens réputés comme le Dr Seitz, par exemple, rempli d'excellentes informations et de réfutations de première main à l'endroit des calomnies et des diffamations faites contre les hommes et les choses catholiques, l' « *Apologetische Rundschau* est une des meilleures revues d'Allemagne. Si elle n'est pas à cette heure un organe de combat comparable aux précédents mentionnés, il ne faut pas oublier qu'elle fut l'organe de la première heure et le créateur du mouvement catholique intégraliste, en ouvrant ses pages toutes grandes aux hommes de la « Conférence de Pâques » en devenant leur Revue, en défendant leurs principes, en souffrant pour ces principes et pour ces hommes.

Parmi les récentes études de cette revue, je veux signaler, dans le numéro de septembre, celle intitulée *Eglises sœurs* ». C'est là un terme dont usent les interconfessionnels en parlant du protestantisme et du catholicisme, et un catholique, écrivain de marque, oubliant que ces églises, prétendues sœurs, n'eurent ni père, ni mère communs, et par conséquent sont bien étrangères l'une à l'autre, s'était oublié jusqu'à dire que les deux religions, historiquement constatées, ne formaient plus maintenant que le recto et le verso d'une même médaille. L'article de l' « *Apologetische Rundschau* » délimite bien les différences et montre que la fraternité n'existe ni du côté de l'origine, ni du côté du but, pas plus que du côté position juridique, organisation ou essence intime de ces deux religions.

Dans le numéro d'octobre, une étude sur « les prêtres et la moralité » relève des erreurs parues dans la revue « *Warheit* » qui n'en est d'ailleurs pas à sa première, erreurs ayant trait à une prétendue plus-value des chutes sacerdotales en général. Dans le numéro de novembre enfin, l' « *Apologetische Rundschau* » donne une très intéressante comparaison entre la personne et le pontificat des « deux Papes Pie V et Pie X » comparaison établie sur l'obligation du serment antimoderniste, sur le nombre des documents pontificaux, sur l'activité de l'Index, sur la discipline ecclésiastique, l'amour de l'Eucharistie, surtout sur les relations des deux grands Papes avec l'Allemagne au point de vue de la foi. On dirait que le programme des deux pontifes est le même vis-à-vis des mêmes nécessités. Cette étude encore une fois est neuve, documentée, vraie et très intéressante.

Passons à un autre organe excellent. L' « *Œsterreischische Sonntags-*

blatt » (journal autrichien du dimanche) fut aussi un des lutteurs de la première heure pour la vérité. Il souffrit des organes modernisants toute une campagne de diffamations, même personnelles dans son excellent directeur, l'abbé Dr Maus, qui ne s'en est d'ailleurs point ému outre mesure. Béni à diverses reprises par le Pape, il sait qu'il va dans la bonne voie, et si, dans un de ses derniers numéros, il recommande la paix et la paix à tout prix, c'est pour répondre aux conseils pontificaux contenus dans l'Encyclique. Il en demeure comme avant le défenseur des idées intégrales pour Vienne et l'Autriche, et fait une juste et saine opposition aux tendances interconfessionnelles défendues là par des hommes à la merci de Cologne, tels que le comte Rességuier.

En terminant je dois mentionner le merveilleux défenseur de l'intégralisme qu'est pour la Hollande la revue « *Rome* » éditée et rédigée sous la haute, intelligente et forte direction de M. l'abbé Thompson, ancien rédacteur en chef du « *Maasbode* » (Coolsingel, 32, Rotterdam). Ce périodique, issu des luttes de l'année dernière et né au moment où les évêques de Hollande publièrent leur lettre collective défendant les syndicats interconfessionnels, continue la marche suivie par le « *Maasbode* », journal catholique de Rotterdam, et, avec lui, porte les derniers coups aux journaux hollandais qui suivaient la mentalité de Cologne. Ces journaux ont bien diminué, grâce à cette défense intégrale entreprise par le « *Maasbode* » et par « *Rome* », ces deux derniers ayant ouvert les yeux aux prêtres et aux catholiques qui s'y sont abonnés en masse, se désabonnant des premiers. « *Rome* » est très lue de ses ennemis.

« *Rome* » publie d'excellentes choses; je ne veux signaler pour aujourd'hui que deux ou trois des meilleures d'entre elles : une étude très fouillée des phases du libéralisme, sorti des erreurs antiques, habillé à la moderne par Lamennais, continué, parachevé par les catholiques libéraux de l'heure présente; une étude historique et psychologique à la fois, admirative, reconnaisante et élogieuse de Louis Veuillot, par Vincent Cleerdin; cette étude forme comme un panneau parallèle à celle du chanoine Lecigne dans la « *Critique du Libéralisme* » et elle sera une des meilleures pages de l'histoire de la personnalité de Louis Veuillot à l'étranger. Je signale enfin un petit entrefilet signé « *Veritas* » sur l'actualité religieuse allemande, qui donne d'une façon très nette et très claire à qui incombent les responsabilités parmi les catholiques libéraux d'outre-Rhin, agissant les uns en aveugles, les autres en intéressés, les troisièmes en voyants et par conséquent en coupables.

Tous ces organes divers, catholiques de la direction exclusivement intégrale et romaine, poursuivant le même but que la *Critique du Libéralisme*, chacun dans sa sphère, méritaient, ce me semble, d'être signalés pour montrer combien la lutte est engagée partout pour se soumettre à l'obéissance pontificale. Je n'ai point insisté sur l' « *Arbeiter* » (l'Ou-

vrier) de Berlin, qui, lu par plus de cent mille ouvriers, est un des meilleurs pour la bonne cause, parce qu'il est plus connu que les autres, étant souvent cité par l' « *Univers* » ou la « *Critique du Libéralisme* », et dont les rédacteurs, les idées, la ligne de conduite sont les mêmes que l'organe annexe l' « *Arbeiterpræses* » que j'ai étudié plus longuement au commencement de ces pages.

Giuseppe VERDAD.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN MÉMOIRE OU LA MÉMOIRE FAIT DÉFAUT.

Il faut revenir sur le Mémoire de l'ancien Supérieur du grand séminaire d'Aix contre l'article de notre collaborateur, M. J. Hugues (1). Deux motifs à ce supplément d'explications : l'un, particulier, qui touche à l'honneur de M. Hugues et de notre revue ; l'autre, général, est de prouver de manière encore plus péremptoire, puisqu'on nous y a provoqués, ce qu'était l'enseignement donné dans certains grands séminaires, il y a quelques années, et de montrer une fois de plus qu'on aurait tort de s'en laisser imposer par les indignations bruyantes, par les accusations de calomnie odieuse, opposées à nos révélations diverses.

La réponse qu'on a déjà lue (2) avait été faite sans communiquer à M. Hugues ce Mémoire où il est indignement traité, afin de lui éviter une amertume. Aujourd'hui, il me demande de compléter sur un point capital. C'est une satisfaction à laquelle il a droit.

Il s'agit de l'enseignement de la philosophie. M. Hugues avait écrit dans son article : « Surtout on nous enseigne la philosophie de l'*Action*, il ne s'agit que de cela ici... seule, la philosophie de l'*Action* offre une base solide à la théologie... notre professeur nous dit que les scolastiques, en métaphysique, font un bond dans le vide, que le passage du fini à l'infini ne correspond à rien de réel... Que voulez-vous ? apprendre la scolastique en 1905, avouez que cela fait rire ». — Le Mémoire débute en citant une lettre du professeur en question qui « a bondi d'indignation » en lisant cela et qui donne à ses ancien élève le démenti le plus catégorique : « Je proteste énergiquement contre les erreurs que M. Hugues croit avoir relevées dans mon enseignement. Il n'a pas compris ou la mémoire lui a fait défaut.

1. Voir nº de décembre 1912.

2. Une erreur s'y est glissée. M. l'abbé Mallet n'était pas professeur au grand séminaire, mais au petit séminaire dont il est devenu plus tard directeur.

Jamais je n'ai parlé d'immanentisme... jamais je n'ai défendu une doctrine d'immanence... jamais je n'ai dit que le passage du fini à l'infini ne correspond à rien de réel... »

Verba volant. L'élève peut en effet avoir mal compris ou mal retenu; le professeur lui-même n'a peut-être pas un souvenir très exact de tout ce qu'il a dit. Mais *scripta manent.* « Il est faux, écrit M. l'abbé L... que je n'aie pas suivi le manuel Farges et Barbedette... Je dictais des notes, comme tous les professeurs, sur les points de philosophie qui me paraissaient les plus importants... ces notes faisaient partie du programme d'examen ». Or, M. Hugues vient de retrouver une partie de ces notes dictées par son professeur, auxquelles lui-même avait fait allusion dans son article, et il m'invite à les utiliser. Elles ont en effet de quoi nous édifier pleinement.

En voici d'abord une sur « la notion de la philosophie », qui est à elle seule un petit monument digne de toute attention :

« Pour les Pères et les scolastiques, la philosophie a pour objet les » causes dernières des choses. Elle est la science la plus universelle et » la plus abstraite. Depuis Descartes, une notion toute différente de » la philosophie s'est formée. Ce n'est plus la majestueuse et sereine » métaphysique appuyée sur l'évidence de ses principes comme sur » un roc immuable, qui regarde avec pitié les pauvres petites sciences » conjecturales qui se débattent sur la mer capricieuse et changeante » des faits. La philosophie moderne est plus modeste. Elle se borne » à être *la science de l'activité humaine.* Elle s'efforce de compren- » dre les développements que présentent les pensées et les sentiments » de l'homme. Elle est devenue une science concrète.

» Aussi, comme en toute science concrète, il ne suffit pas, en phi- » losophie, de raisonner; il faut expérimenter. Et comme la réalité » qu'il faut étudier, c'est nous-mêmes, l'expérience de la vie inté- » rieure est nécessaire.

» Le philosophe ne peut se contenter de regarder l'homme du » dehors; cette vue ne lui ferait pas connaître ce qu'il y a de spé- » cifiquement humain. Il doit agir pour réfléchir; *la lumière qui* » *jaillit de l'action sera pour lui la seule vraiment instructive.*

» — « *En vivant sa pensée et en pensant sa vie* », le philosophe » sera amené jusqu'à Dieu. Comme il confesse que l'action est plus » parfaite que la pensée, il voudra se rattacher à Dieu par un culte. » Mais, pour constituer ce culte, il comprendra qu'une religion est » nécessaire. *Il comprendra alors que la philosophie ne peut expli-* » *quer ce que nous sommes ni ce que nous faisons,* et que, *seule,* » *une théologie* peut mettre au jour *les richesses de l'action humaine* ».

Ce qui va suivre ne fera que développer et appliquer cette notion, c'est-à-dire cette négation de la valeur de la philosophie, hormis le volontarisme.

L'existence de Dieu est un de ces points importants de la philosophie sur lesquels le professeur a jugé nécessaire de dicter quelques notes.

Le processus de sa démonstration n'est pas moins intéressant que les détails. Tout ici est encore basé sur l'action.

Il pose d'abord quelques objections. On n'explique pas que le monde soit intelligible en affirmant Dieu. L'existence d'un moteur immobile et d'une cause dont l'opération n'a en elle rien de réel n'est qu'une seconde énigme ajoutée à la première. A quoi on répond : *« Ce n'est pas pour rendre le monde intelligible que nous affirmons Dieu »*, mais pour lever une contradiction que notre raison verrait exister dans les créatures si Dieu n'existait pas. Il est contradictoire qu'un être qui change quand il agit, agisse par ses seules forces; qu'un être fini ait en lui-même la raison de son existence. Il faut à tout prix que cette contradiction soit levée. Dieu la supprime. Cela suffit pour nous donner la certitude de son existence. Ici on saute à autre chose : « Non, cela ne suffit pas, car la critique de la valeur de notre raison nous défend de rien affirmer. De quel droit affirmer que ce qui semble vrai est vrai? » Le professeur développe en quelques mots cette critique et ajoute : « Ces doutes pourraient être rejetés sans examen » comme le fruit d'un scepticisme déraisonnable, *si, depuis Kant, » la critique de la connaissance ne leur avait donné une base solide » et presque démontrée* » (1). Voilà qui est très gros sans doute, mais ce sera pour le triomphe de l'action. Voyons comment on s'y achemine. Il y a d'abord « la réponse scolastique et néo-scolastique ». On va voir comme elle est expédiée.

« Elle nie que notre raison n'ait de valeur qu'appliquée à l'expé- » rience. Grâce à l'illumination que l'intellect agent projette sur les » données sensibles, notre intelligence peut contempler la vérité abso- » lue. Le verbe qu'elle engendre ne représente pas des nécessités » propres à l'esprit humain; ce sont des nécessités ontologiques qui » étreignent tout être, même l'Etre incréé. Et la dernière preuve que » nos philosophes donnent, c'est l'évidence (que c'est évident). — Beau- » coup d'esprits ne sont pas atteints par cette démonstration. En fait, » disent-ils, l'évidence dépend de l'intelligence de chacun. L'histoire de » la philosophie, depuis Socrate jusqu'à Kant, est une longue nomen- » clature de doctrines proclamées évidentes et reconnues fausses. L'é- » vidence rationnelle, loin de jeter la certitude sur nos croyances, » n'est elle-même qu'une croyance qui se crispe et se projette hors » d'elle-même. De quel droit donc rejeter au nom d'une évidence si » souvent trompeuse le relativisme kantien? »

Le professeur note la réponse des kantistes, celle des sentimentaux et des romantiques. Les premiers constatent l'existence du devoir, et celle-ci postule l'existence de Dieu. Les autres se contentent pour croire du témoignage de leur conscience. Mais le sentiment est essentiellement individuel; la voix du devoir, au moins tel qu'il apparaît dans notre conscience individuelle, n'a pas plus de valeur. Ici les notes dévoilent le point défectueux de toutes ces réponses, y compris celle de l'intellectualisme scolastique, et ménagent ainsi la transition à la seule démonstration valable :

1. On ne doute pas que le professeur ait critiqué le kantisme dans d'autres parties de son cours. Il n'en fait pas moins ici une concession déplorable au profit de la valeur exclusive du système de preuves qu'il va exposer.

« Les philosophes dont nous venons d'examiner les doctrines ont » un postulat commun. Les uns et les autres admettent que la raison » est *immuable et achevée*. Pour qu'elle éclaire, il suffit qu'elle ne » soit pas voilée; alors on découvre la vérité sans que nous ayons » besoin d'agir; nous sommes alors de simples spectateurs. Il ne » semble pas que ce soit là la raison qui est en nous; elle est vivante, » elle subit le contre-coup des plus petites répercussions de notre » organisme. Loin d'être toute faite, *elle est dans un perpétuel deve-* » *nir* et suit les ondulations infiniment complexes de notre vie.

» Prenons donc cette raison telle qu'elle nous est donnée concrète- » ment; essayons de saisir son contenu dans chacune de ses prin- » cipales formes; *peut-être y trouverons-nous une réalité transcen-* » *dante à la nature soutenue par l'action*; notre raison y trouvera » le doigt de Dieu ».

J'énumère, telles que les notes les présentent, ces diverses formes de la raison vivante dans laquelle il s'agit de découvrir une réalité transcendante à elle. Ce sont la sensation, la science, l'individualité et la sociabilité. Le développement est un commentaire de la parole de saint Augustin posée au début : « Fecisti nos ad te, Deus, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te ». L'argument consiste à montrer que « l'analyse de la volonté prouve que celle-ci est plus grande que la sensation, que l'objet de la science, que l'individu » et que les formes graduées de la sociabilité, car les aspirations du cœur dépassent le contenu de ces diverses formes. L'homme ne trouve son équilibre et ne peut se reposer pleinement ni dans l'amour de la famille, ni dans celui de la patrie ou de l'humanité. Au-dessus plane toujours le devoir. Ainsi l'homme dépasse toutes les étapes où il prétendait s'arrêter, « et il est amené à suspendre toute sa vie à un principe absolu qui mérite respect et obéissance, le devoir ». Il y a en l'homme une énergie plus grande que le monde. Quelle est-elle? Deux hypothèses se présentent : le panthéisme et le « déisme ». La première est à rejeter parce que le panthéisme ne subsiste que par une double contradiction : il affirme d'un côté que toute la réalité changeante du sujet rentre dans l'immobile plénitude de l'univers, il dissout la personne humaine dans l'immensité morte du monde; et d'un autre côté il conçoit le monde à l'image de cette personne qu'il vient de nier ». Nous touchons au point culminant et décisif :

Puisque le panthéisme ne peut subsister qu'en introduisant dans son sein le dualisme, l'hypothèse d'un Dieu personnel reste seule possible. « *Nous parvenons ainsi à Dieu sans faire aucun bond dia-* » *lectique dans un monde étranger à l'expérience*. En appliquant *notre* » *raison à notre vie* nous constatons que, consciemment ou non, nous » n'agissons que par l'intervention d'un être plus grand que nous; » quoi que nous fassions, il reste en nous un reliquat d'activité dé- » ployée. C'est ce qu'il y a de plus lumineux, puisque c'est par elle » que se sont opérés tous les mouvements antécédents; elle est en » nous le doigt de Dieu.

» *La croyance en Dieu n'est autre que l'humble constatation de*

» *cette énergie supérieure à nous;* aussi, lorsque nous avons reconnu » — et cette reconnaissance *constitue la vertu d'humilité* — l'inter- » vention divine au plus profond de nous-mêmes, nous avons de » l'existence de Dieu une certitude qu'aucune argumentation syllo- » gistique ne pourrait nous enlever *ni n'aurait pu nous donner.* Non, » certes, que ces argumentations n'aient aucune valeur et ne soient » pas nécessaires. *Elles sont nécessaires comme la lettre, mais elles* » *ne sont pas l'esprit qui donne la vie.* Telle est, ce semble, la ma- » nière dont les grands mystiques chrétiens *ont envisagé l'existence* » *de Dieu, et leur pensée ne saurait être mieux résumée que par celui qui* » *représente de nos jours la philosophie de saint Augustin, de saint Bernard* » *et de Pascal, M. Maurice Blondel.* » — Là !

A l'appui, cette citation de lui : « *Sans complication dialectique* ou » longueur d'étude, en un clin d'œil, pour tous, à toute heure, Dieu, » c'est *la certitude immanente,* sans laquelle il n'y en n'a point d'au- » tre, la clarté première, la langue connue sans qu'on l'ait apprise... » Au moment donc où l'on semble toucher Dieu par un trait de » pensée, il échappe, si on ne le garde, ni on ne le cherche par l'ac- » tion... Sitôt qu'on ne s'en étonne plus comme d'une inexprimable » nouveauté et qu'on le regarde du dehors *comme une matière de* » *connaissance* ou une simple matière d'étude spéculative, c'en est » fait », etc... (L'*Action*, p. 357, Alcan, 1895).

Il faut enfin citer la conclusion, qui achève l'écrasement des sciences et de toute philosophie, hormis le volontarisme et l'action, pour jeter le futur prêtre dans un pur fidéisme :

« Nous pouvons maintenant comprendre les rapports mutuels des » différentes sciences : elles sont les ébauches successives d'une même » réalité. Chacune opère un découpage plus ou moins arbitraire dans » la simplicité du réel; mais aucune ne l'épuise. Aussi se superposent- » elles sans se contredire. Le physicien ne veut et ne doit voir dans » le monde que ce qui est transposable en langage mathématique. » Il réduit tout à du mouvement. Le philosophe comprend l'insuffi- » sance radicale de ce symbolisme scientifique; il voit dans les êtres, » non plus de simples mouvements mécaniques, mais des âmes s'éle- » vant graduellement avec une perfection suprême et personnelle vers » Dieu. Mais, à son tour, *il doit reconnaître que, pas plus que le* » *physicien, il n'atteint la réalité dernière ; il avoue que la nature de* » *cette activité humaine qui est à la base de toutes les sciences lui* » *échappe, et ainsi il est prêt à reconnaître une science supérieure et* » *toute divine qu'apporte une religion révélée...*

» On ne peut comparer entre eux les résultats de ces sciences; ce » serait mêler ensemble plusieurs langues.

» Chaque science est donc suffisante dans sa sphère, mais aucune » ne doit se regarder comme suffisante. Tant que les sciences considè- » rent leurs résultats comme incomplets, comme des points de pers- » pective provisoire, elle sont nobles et utiles; *mais dès qu'elles pré-* » *tendent prononcer le mot définitif sur la nature et la destinée de l'homme,* » *elles deviennent usurpatrices et tyranniques; en voulant se substituer à la* » *religion, elles cessent d'être des sciences et ne sont plus que superstitio...* »

Qui aurait jamais cru qu'on pût enseigner dans un grand séminaire, dans un séminaire sulpicien, un tel amas d'incohérences, d'erreurs et d'hérésies?

On conviendra, qu'à plusieurs années de distance, M. Hugues, cet élève d'intelligence si médiocre, analysait parfaitement les leçons de son maître, sans avoir revu ses notes.

Qu'en pensera aujourd'hui l'ancien supérieur du grand séminaire, l'éminent sulpicien, en relisant cette page de son Mémoire où il dit : « Son ancien supérieur se fait un devoir d'attester que jamais, » ni dans les conversations particulières, ni dans les exercices publics, » il ne l'a entendu (M. L...) dire quoi que ce soit qui. fût en » opposition avec la doctrine traditionnelle. M. L... ne manqua » jamais, pendant les deux ans qu'il passa à Aix, de présenter à » son supérieur, comme la règle le lui demandait, les questions qu'il » devait poser à ses élèves pour les examens écrits, et jamais il » n'en posa une seule qui ne fût parfaitement légitime. » M. L... nous a dit lui-même que ces notes faisaient partie du programme d'examen. « Comment donc M. Hugues a-t-il pu dire que depuis longtemps il avait jeté la scolastique par-dessus bord? Mais M. L... n'avait-il pas de fréquents rapports avec M. Blondel? Et qu'est-ce que cela prouve? » L'ancien supérieur l'en justifie d'autant plus que M. L... ne se rendait jamais chez ce philosophe sans sa permission; et il conclut : « Que reste-t-il donc des accusations portées contre son pro- » fesseur de philosophie pendant sa première année de grand sémi- » naire? Ce qui en reste? Une flagrante injustice et une odieuse » calomnie! » On a parlé, en effet, de légèreté impardonnable, d'injustice coupable, de mauvaise action, que sais-je encore? — De quel côté se trouvent la légèreté et l'inconscience? (1).

E. B.

LIGUE SACERDOTALE INTERNATIONALE

« PRO PONTIFICE ET ECCLESIA ».

Les nombreux prêtres, abonnés de cette Revue, apprendront avec joie la constitution de cette Ligue.

La notice suivante les renseignera sur son but, ses motifs et les conditions pour en faire partie.

« Je recommande vivement l'institution de cette œuvre internationale, qui a pour but de promouvoir le plus parfait dévouement au Saint-Siège parmi les prêtres. J'ai examiné cette œuvre pour répondre au désir du Saint-Père et je la regarde comme véritablement providentielle pour le temps présent. »

† F. V. Card. DUBILLARD,
Archev. de Chambéry,
Promoteur et Directeur général de la Ligue.

26 juin 1912.

1. Bien entendu, on ne prétend pas juger de tous les professeurs par un seul et l'on croit volontiers que d'autres donnaient un enseignement meilleur. Mais l'ancien supérieur ayant voulu couvrir absolument celui dont

BUT DE LA LIGUE. — Le but de la Ligue sacerdotale « Pro Pontifice et Ecclesiâ » se trouve parfaitement indiqué dans la recommandation de Son Eminence le Cardinal Dubillard. Il s'agit de promouvoir dans le Clergé et par son moyen chez les fidèles un généreux dévouement au Saint-Siège Apostolique en disposant les esprits à vouloir tout entreprendre et tout souffrir, s'il le faut, pour sa cause et celle de la Sainte Eglise.

MOTIF DE LA LIGUE. — Le motif principal de former une Ligue sacerdotale « Pro Pontifice et Ecclesiâ » peut se dire exprimé avec une force merveilleuse dans une parole énergique que Sa Sainteté Pie X adressait récemmment à Sa Grandeur Mgr Archi, évèque de Côme : « *De Gentibus non est vir mecum.* » Le Pape se plaint amoureusement mais avec tristesse d'un certain abandon ou isolement dans lequel des prêtres et des fidèles, par respect humain ou indifférence, Le laissent trop souvent pour ce qui concerne la défense des doctrines, des intérêts, des droits de la Sainte Eglise Romaine. N'est-ce pas demander en quelque sorte aux vaillants et aux généreux, surtout dans la tribu sacerdotale, de réagir par une sainte Ligue contre cet abandon et cet isolement?

CONDITIONS POUR FAIRE PARTIE DE LA LIGUE. — 1° Tout prêtre qui veut être membre de la Ligue « Pro Pontifice et Ecclesiâ » s'engage par vœu à donner chaque année 20 francs pour le Denier de Saint-Pierre. Ceux qui peuvent offrir davantage se feront un bonheur, mais sans obligation de vœu, de faire chaque année une aumône plus considérable, proportionnée à leurs ressources.

Son Eminence autorise M. le Directeur local à recevoir les prêtres qu'il jugera vraiment dignes, même s'ils ne peuvent pas s'engager par *vœu* à offrir au Saint-Père la somme annuelle de 20 fr., à la condition qu'ils soient bien résolus à contribuer par *vœu* à l'œuvre pour une somme qui ne sera pas inférieure à 5 francs .

2° Le prêtre, membre de la Ligue, devra réciter chaque jour la prière liturgique suivante :

Tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam.

℣. *Constituit eum Dominum domus suae.*

℟. *Et principem omnis possessionis suae.*

OREMUS. — *Deus, omnium fidelium pastor et rector...*, etc.

3° Il promet de célébrer chaque année au moins une messe pour le Pape. S'il a charge d'âmes, à cette messe il convoquera les fidèles et y fera faire une quête pour le denier de Saint-Pierre.

4° Au saint Tribunal il exhortera ses pénitents qui le peuvent à faire la communion quotidienne ou du moins fréquente et à l'offrir au moins une fois la semaine pour le Souverain Pontife.

5° Lui-même fera ou fera faire, au moins une fois par an, une prédication sur le Souverain Pontife ou sur les documents pontificaux contemporains, par exemple sur la communion quotidienne, sur l'action publique **confessionnelle** des catholiques dans les œuvres « *sub vexillo crucis* », etc.

M. Hugues avait parlé, et ayant traité celui-ci de calomniateur, il était nécessaire que la justice fût rétablie.

6° Il s'engage expressément à ne pas lire, à moins de raisons graves, comme serait la nécessité d'une réfutation, tout journal ou toute revue plus ou moins entachée de libéralisme catholique ou de modernisme, comme aussi à empêcher par tous les moyens possibles parmi les autres, semblables lectures.

7° Il procurera chaque année dans la mesure du possible au moins quelques nouveaux abonnements aux journaux **intégralement** pontificaux.

8° Il s'appliquera à donner la plus grande diffusion possible aux actes du Saint-Siège qui condamnent les erreurs modernes; spécialement au *Syllabus* de Pie IX, aux Encycliques contre le libéralisme, contre le modernisme, contre la fausse démocratie chrétienne.

9° Il combattra d'une manière spéciale et avec insistance et dans toutes les occasions possibles pour le rétablissement de l'union des Etats avec l'Eglise, de l'enseignement religieux dans les écoles, ainsi que pour la reconnaissance officielle et la prospérité des Congrégations religieuses.

10° Pour s'opposer à la conspiration du silence au sujet de la *Question romaine*, il fera ressortir « *pro data opportunitate* » la condition intolérable du Souverain Pontife qui se trouve « *sub hostili potestate constitutus* ».

11° Il s'engage également à parler du Pape et de ses actes officiels ou de ses directions chaque fois que l'occasion s'en présentera dans les réunions, congrès, fédérations et patronages.

12° Enfin, pour se conformer aux déclarations pressantes et réitérées du Saint-Siège sur la souveraine opportunité d'une connaissance approfondie de la philosophie et de la théologie scolastique selon la doctrine de saint Thomas, il s'entretiendra dans cette étude autant que ses loisirs le lui permettront et défendra sur ce point, comme sur n'importe quel autre sans exception, vis-à-vis de ses confrères et de ses subordonnés, les directions du Saint-Siège.

Vu et approuvé :

Chambéry, le 20 juillet 1912,

† François-Virg. Cardinal DUBILLARD,

Archevêque de Chambéry.

Ceux qui désirent entrer dans la Ligue doivent en faire d'abord la demande à S. Em. le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry (Savoie) ou bien à quelqu'un des directeurs locaux de l'Œuvre. Nous en citons quelques-uns que nous connaissons :

En France : A Chambéry, siège de la direction fédérale de la Ligue, le Comité a été ainsi constitué par S. Em. le Cardinal Dubillard :

Mgr Marin, curé-archiprêtre de la Métropole, directeur local.

M. le chanoine Vieille-Cessay, vicaire général, secrétaire de la Ligue.

M. le chanoine Bovet, chancelier de l'Archevêché, trésorier général.

A Annecy, M. l'abbé Ogier, directeur de la « Revue du Diocèse », 14, rue Sommeiller, directeur local.

A Châlons, M. le chanoine Courjan, Supérieur du Grand-Séminaire, directeur local.

A Verdun, M. le chanoine Henry, vicaire général, directeur local.

A Sens, Mgr Chesnelong a offert de se charger lui-même de la propagation de la Ligue.

A Poitiers, M. le chanoine Lépine, vicaire général, directeur local.

En de nombreuses autres régions, la Ligue s'organise et ne tardera pas à constituer son Comité et à nommer ses directeurs.

En Italie, S. Em. le cardinal Richelmy, archevêque de Turin, a pris la Ligue sous sa haute protection et l'a encouragée de son approbation. Elle est organisée déjà et prospère en nombre de diocèses : Turin, Bergame, Côme, Milan, Breganze, Gênes, Florence, Venise, Padoue, Vérone, Parme, Reggio Emilia, Sienne, Arezzo, Naples, Messine, etc.

En Espagne, S. Em. le Cardinal Aguirre, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, la prend sous son patronage et lui assigne son auxiliaire pour directeur.

En Belgique, Mgr Heylen, évêque de Namur.

En Suisse, à Fribourg, Mgr Kaiser, protonotaire apostolique.

Au Mexique, l'évêque de Queretaro, directeur pour l'Amérique centrale.

LES ÉCRITS DU R. P. LAGRANGE.

Les organes libéraux, comme les *Débats*, le *Bulletin de la Semaine*, le *Figaro* avec l'inévitable Narfon, ont cherché à soulever un tapage et un scandale à propos d'un Décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale, en date du 29 juin, qui interdisait dans les séminaires, entre autres ouvrages, plusieurs de ceux du R. P. Lagrange, directeur de l'École biblique de Jérusalem et de la Revue biblique. Cette mesure servit de prétexte à rééditer les accusations d'intolérance aveugle contre la Curie romaine. On attribuait cet acte à une machination du R. P. Funk, directeur de l'Institut biblique de Rome, au profit de l'influence allemande en Palestine. Surtout on faisait valoir que la Sacrée Congrégation s'était abstenue de motiver son Décret et qu'elle aurait été bien empêchée de le faire.

Or, voici la réponse. Nos libéraux se sont gardés de la reproduire. Mgr Prosper Scaccia, archevêque de Sienne, ayant demandé à la Sacrée Congrégation quelles étaient les principales erreurs concernant la Sainte Ecriture contenues dans les ouvrages prohibés, celle-ci en a fait parvenir la liste à Sa Grandeur par une lettre datée du 22 octobre. Nous en empruntons le texte, pour ce qui concerne les écrits du docte dominicain, à l'*Unità cattolica* du 14 décembre. Elle intéressera quiconque s'intéresse à la bonne direction des études dans les grands séminaires et prouvera combien était juste et nécessaire cette mesure si violemment critiquée.

1. — La Revue Biblique.

a) La Revue, particulièrement dans les articles et écrits émanants du P. Lagrange, abonde de façon choquante en éloges pour les auteurs hétérodoxes et rationalistes, s'étendant avec complaisance sur

leur érudition, leur jugement, leur compétence, etc, etc. De là, les jeunes séminaristes sont facilement induits à concevoir une notion peu exacte et très dangereuse de la valeur véritable de ces écrits de la science moderne incrédule.

b) Cette influence peut devenir d'autant plus pernicieuse que l'on parle toujours dans cette Revue, avec de grands éloges et copieusement des dits écrits hétérodoxes, tandis que l'on dit peu de chose, et souvent avec une ironie amère, des écrits catholiques qui ne favorisent pas les idées libérales.

c) De plus, les écrivains qui ont collaboré à cette Revue, en aggravent plutôt la dangereuse influence, car il y a parmi eux des apostats et d'autres publicistes justement suspects pour leurs idées.

d) Parmi les nombreuses opinions que le Rév. P. Lagrange a exposées dans la collection de cette Revue, on remarque, par exemple, celle qui concerne l'inspiration et selon laquelle, dans le texte inspiré, il peut y avoir et il y a en effet beaucoup d'erreurs en matières profanes; une autre opinion relative à la vérité historique des récits bibliques, laquelle est indûment amoindrie et même niée en beaucoup de points; la dissertation intitulée : « L'innocence et le péché » (1897, 341-376) dans laquelle, de tout le récit biblique, on n'admet comme historique seulement que le fait d'un péché commis par nos premiers parents. Quant au Pentateuque, on admet sur ce sujet une grande partie des opinions dites « critiques » sur les sources et sur la vérité historique du récit, opinions contraires à la doctrine de la tradition ecclésiastique (1898, 10-32 et passim). Les psaumes messianiques, 10, 32, 110 sont attribués à l'époque des Macchabées et de même les prophéties de Daniel (1905, 43, 494-520), etc.

2. — *La Méthode Historique.*

a) Elle contient généralement le résumé des théories soutenues dans la Revue Biblique.

b) Dans la « Note pour le second tirage », qui précède le texte des dernières éditions, l'auteur dit : « Aucun exégète catholique ne peut avoir la prétention de se soustraire au jugement dogmatique de l'Eglise; mais aucune autorité ne peut soustraire nos productions, pour leur partie scientifique, au jugement des hommes compétents, ni empêcher que ce verdict soit exploité contre l'Eglise, s'il constate une réelle insuffisance » (p. XVIII); paroles qui semblent peu respectueuses pour les jugements du magistère de l'Eglise.

c) Dans la troisième conférence, l'auteur répète ses théories dangereuses sur l'inspiration et sur l'inerrance biblique.

d) Dans la sixième conférence, il reproduit pareillement les erreurs sur la valeur historique du récit biblique. A part le fait du péché commis par nos premiers parents, tout le reste de l'histoire, jusqu'à Abraham est « une immense lacune », un « immense espace nu » (pp. 209-216, etc.); et encore dans le récit qui suit, par exemple dans l'histoire de la femme de Loth, on ne voit qu'un mythe analogue à celui de Niobé.

e) En ce qui concerne les évangiles, l'appendice : « Jésus et la

critique des Evangiles » contient de très graves erreurs et des théories dangereuses quant à l'origine et à la vérité historique de tous les quatre évangiles (pp 247, 248, etc.).

3. — Le Livre des Juges.

a) Le commentaire applique au texte du Livre des Juges les principes exposés dans la Revue Biblique sur les sources et la valeur historique des récits bibliques.

b) On laisse de côté indûment l'exégèse des Pères et des grands auteurs catholiques pour donner la préférence aux écrivains hétérodoxes.

c) Les théories criticistes sur les sources « I. E. D. 2. R. I. R. E. R. I. E. » sont admises à peu près complètement avec des critères absolument arbitraires.

d) La vérité historique est indûment diminuée par la supposition que le texte a été trois ou quatre fois remanié, avant que, à l'époque d'Esdras, le « rédacteur auteur inspiré » lui ait donné sa forme actuelle.

4. — L'Evangile selon saint Marc.

a) Ce commentaire, lui aussi, applique au second Evangile les mêmes principes.

b) Dans l'introduction, on défend la théorie d'après laquelle il aurait existé un Evangile postérieur à la mort des Apôtres, avant l'Evangile de saint Matthieu; on suppose que le texte de saint Marc et la « Logia » ont été les sources principales de saint Matthieu et de saint Luc.

c) Dans la composition du livre, on attribue à saint Marc « l'indépendance d'un auteur » et non pas seulement la tâche d'un rédacteur, (p. CX). Cette « indépendance d'un auteur », conforme aux théories du Rév. P. Lagrange, semble peu conciliable avec la doctrine sur la valeur historique du récit évangélique.

d) Dans la note à saint Marc, I, 3, l'auteur suppose que la forme donnée par la version des Septante des paroles citées d'Isaïe : « Vox clamantis in deserto », a peut-être attiré l'attention de saint Marc sur ce texte. Il s'en suivrait donc qu'il ne resterait plus grand'chose de la prophétie sur le Précurseur et que, dans le quatrième évangile, ce texte serait présenté faussement comme une parole du Précurseur lui-même.

e) Dans la digression sur le but des paraboles, l'auteur suppose encore que l'évangéliste a pu ajouter « de son cru » un verset aux paroles du Christ, même en donnant cette addition comme une parole du Seigneur (pp. 96, 102).

COMMENT VOTENT ET CE QUE VOTENT

LES DÉPUTÉS LIBÉRAUX CATHOLIQUES

On lit dans le *Nord Patriote* (21 décembre).

La Chambre a enfin terminé, le 13 décembre, la longue interpellation sur la crise des instituteurs. Elle a voté un ordre du jour « ap-

prouvant les déclarations du gouvernement et *confiante en lui pour faire aboutir dans le plus bref délai les projets relatifs à la défense de l'école laïque* ».

Ces projets sont détestables, M. Paul Beauregard, membre de l'Institut, député progressiste de la Seine, n'a pas craint de les qualifier ainsi, du haut de la tribune, et devant M. Poincaré lui-même :

« Depuis quatorze ans que je siège dans cette assemblée, j'ai vu » bien des projets iniques, mais j'avoue n'en avoir pas encore ren- » contré qui soient **plus sectaires**, **plus tyranniques**, **plus abo- » minables** ».

Et M. Paul Beauregard a même ajouté : « Eh bien! nous ne voterons pas cet ordre du jour; nous voulons soutenir le Gouvernement, mais pas au prix de nos convictions les plus intimes ».

C'était net, c'était crâne, c'était fier. Mais attendez. Cette fierté, cette crânerie durèrent, — oh! non pas même l'espace d'un matin, — mais le temps d'arriver au vote sur l'ensemble de l'ordre du jour. M. Paul Beauregard n'eut même pas le courage facile de s'abstenir. Il fit peut-être la grimace. Mais même « au prix de ses convictions les plus intimes », il n'hésita pas à soutenir le Gouvernement. Tous les libéraux sont de cette farine. Leur opposition est purement verbale. Une fois qu'ils ont protesté, ils s'imaginent avoir agi. Et quand l'heure vient d'agir, — même si toute leur action doit se borner à choisir entre la couleur de deux bulletins, — ils oublient leurs déclarations précédentes et choisissent sans vergogne la couleur qui les fera trouver en contradiction avec eux-mêmes.

Le *Nord Patriote* fait allusion à cette douloureuse attitude dans l'article intitulé : « Au-dessus de la politique? » (1). Sur les neuf députés catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, un seul, M. Groussau, a voté contre cet exécrable ordre du jour; deux se sont abstenus; les six autres l'ont accepté... Prenons maintenant l'ensemble des élus qui appartiennent au groupe de l'Action libérale dont la *Croix*, dans son numéro du mardi 10 décembre, faisait valoir la vaillance, l'intrépidité, etc. *Un seul* — vous lisez bien, lecteurs catholiques, *un seul* — a voté contre l'ordre du jour : encore une fois, soyons fiers de M. Groussau, car c'est lui... Six ont voté pour; vingt-cinq se sont abstenus, dont MM. Jacques Piou et de Mun, leurs chefs, et M. Jean Lerolle, le nouvel élu de la Seine.

Divers autres groupes : républicains progressistes, union républicaine indépendante, etc., contiennent, eux aussi, des catholiques répu-

1. Cet article est une réponse à la *Croix du Nord* et à son directeur « *Cyr* », rédacteur à la *Croix de Paris*, qui cherche, à maintenir cette vieille et funeste équivoque que le parti de l'*Action Libérale* est du terrain constitutionnel qui représente le parti de Dieu.

« Le 13 décembre 1912, MM. Plichon, Dansette, Lefebvre du Prey, les » comtes de Ludre, de Boury, de Bagneux, d'Aramon, d'Argenson, et trente » ou quarante députés constitutionnels, correspondant à la nuance de la » *Croix*, contribuaient au vote d'un ordre du jour où le ministère était » prié de *faire aboutir dans le plus bref délai les projets relatifs à la* » *défense de l'Ecole laïque*. Voilà donc le parti de Dieu invitant M. Poin- » caré à protéger l'école laïque contre les attaques des pères de famille » et de l'épiscopat!!!... »

blicains ou ralliés. Par exemple MM. de France et Lefebvre du Prey, députés du Pas-de-Calais, siègent, l'un à l'Union républicaine, l'autre chez les progressistes : ils ont voté l'un et l'autre l'ordre du jour en faveur de l'école laïque. Et 25 autres de leurs collègues en ont fait autant. Le reste s'est abstenu.

En dehors de M. Groussau, quels sont donc les députés catholiques qui ont confessé leur foi, en se prononçant contre un ordre du jour si plein de dangereuses menaces? Les royalistes, rien que les royalistes : MM. de Baudry d'Asson, duc de Blacas, Jules Delahaye, colonel de Halgoët, marquis de Kernier, comte Lanjuinais, de Lavrignais, duc de Rohan.

Ces votes sont frappants. Nous supplions nos lecteurs d'y réfléchir. Ils justifient et, au delà, tout ce que nous écrivons ici, chaque semaine.

LA DIFFUSION DES BONS JOURNAUX.

Le Saint-Père multiplie les avertissements, les protestations contre le mal qu'entretiennent, au lieu de le combattre, des journaux qui se donnent pour religieux et amis de l'Eglise. Quel est donc l'aveuglement des catholiques, même des plus empressés à faire sonner bien haut leur absolue docilité à toutes les directions du Pape, et qui persistent à user de leur influence en faveur de cette presse sous le prétexte de répandre les bons journaux!

S. S. Pie X, après avoir marqué de sa défaveur, par un acte officiel certains journaux italiens soi-disant catholiques, vient d'adresser une lettre à M. l'abbé Ciceri, curé-prévôt de Casapusterlengo (Lombardie), qui l'avait connu autrefois personnellement et lui demandait ses directions vis-à-vis du péril toujours croissant de la presse catholique libérale. Voici d'abord en quels termes cette presse y est décrite. L'application est facile à faire chez nous.

En effet, comment peut-on approuver certains journaux qui se cachant sous l'étiquette de catholiques, parce que quelquefois ils annoncent les audiences pontificales ou les notes vaticanes, mais qui non seulement ne disent jamais un mot sur la liberté et l'indépendance de l'Eglise, mais qui feignent de ne pas s'apercevoir de la guerre qu'on lui fait? — des journaux qui non seulement ne combattent pas les erreurs dominantes de la société, mais qui apportent leur contribution à la confusion des idées et des maximes divergentes de l'orthodoxie, — qui prodiguent l'encens aux idoles du jour, — qui louent des livres, des entreprises, des hommes néfastes pour la Religion?

Pour n'en citer qu'un exemple, voici comment la *Vigie* décrivait ces jours-ci l'*Echo de Paris*.

Il est en effet le type, par excellence, de ce qui correspond le mieux aux journaux désavoués d'outre-monts.

Par certains côtés, sans doute, il prête moins à la critique. On y trouve de l'excellent et du meilleur. Afin d'amadouer la clientèle, la rédaction s'est attachée quelques-uns des noms les plus illustres ou les moins suspects

de conservateurs, de catholicisants et de catholiques, de M. Barrès à M. de Lamarzelle et à M. de Mun. Mais il donne aussi autre chose. Certaines collaborations sont parfaites, le journal ne l'est pas.

Qu'est-ce qu'un journal catholique, qui n'est pas au surplus dirigé ni rédigé par des catholiques? Des petites annonces aux comptes rendus de théâtre et des feuilletons aux faits divers, l'esprit « parisien » partout y reparaît et y triomphe : cet esprit, qui n'est à proprement parler ni libéral ni à plus forte raison romain, mais qui se plaît à toutes les curiosités, ne s'indigne d'aucune atteinte à la délicate morale, s'amuse des drôleries les plus conventionnelles et les plus répugnantes et, avec une sorte d'ingénuité monstrueuse, fruit de lentes déformations de l'esprit et du cœur, croit racheter toutes ces légèretés en les fleurissant d'un brin de sentimentalisme religieux ou patriotique qui n'aboutit pas, ne conclut à rien et laisse cette multitude sous l'avilissant servage des cuistres et des pitres.

L'*Echo de Paris* en un mot, n'est pas neutre; mais, ainsi que plusieurs autres feuilles qui lui ressemblent, il souffle le chaud et le froid; il n'est pas semi-modernisant, mais pire ou meilleur, selon les cas. Qu'en faut-il faire?

Or, l'*Echo de Paris* est un des journaux que la *Ligue patriotique des Françaises*, avec sa puissante influence, travaille le plus à répandre. Il partage, nous l'avons montré récemment, ses faveurs avec la *Liberté*, qui est le type du journal neutre, avec l'*Eclair* qui, sans être neutre, au sens strict du mot, n'est pas non plus un journal catholique. C'est à cette Ligue éminemment catholique, c'est aux prêtres et aux Semaines religieuses qui, plus ou moins ouvertement, favorisent la diffusion de journaux tels que le *Télégramme* de Toulouse, l'*Ouest-Eclair*, dirigé par M. Desgrées du Loû, ou qui lisent et propagent la *Démocratie* de M. Sangnier, qu'il faudrait dédier la suite de la lettre du Saint-Père. On prétexte, nous ne l'oublions pas, que c'est faute de mieux et pour détourner de journaux plus mauvais un public égaré qui n'accepterait pas les meilleurs. Mais c'est un prétexte dont on abuse. Il est faux d'ailleurs que cette propagande ne se fasse que dans un tel milieu. Elle est beaucoup plus générale, et, malheureusement, s'inspire d'une arrière-pensée politique qui fait passer au second plan le zèle religieux. Voici les paroles de Pie X :

Plaignons généreusement (s'ils sont de bonne foi) les pauvres illusionnés qui croient empêcher la lecture des journaux mauvais, en les remplaçant par des journaux soi-disant tolérants, de mi-teinte et incolores; pendant qu'ils ne convertissent personne de nos adversaires (qui les ont en aversion par le seul fait qu'ils sont catholiques), ces journaux-là apportent le plus grand dommage aux bons. Ceux-ci y cherchent la lumière et ils y trouvent les ténèbres; ils ont besoin d'aliment et ils sucent du poison; et, au lieu d'y trouver la vérité et la force pour se maintenir fermement dans la foi, ils y trouvent des arguments pour devenir insouciants, apathiques et indifférents dans une chose si importante.

Oh! quels dommages pour l'Eglise et pour les âmes par le fait de ces journaux! Et quelle responsabilité surtout pour ces ecclésiastiques qui les répandent, qui les encouragent, qui les recommandent!

La vérité ne veut pas d'oripeau; notre drapeau doit être déployé; c'est seulement par la loyauté et la franchise que nous pourrons faire quelque chose de bien, combattus par nos adversaires, mais respectés par eux, de façon à pouvoir conquérir leur admiration, et, peu à peu, leur retour au bien.

Voilà mes sentiments que vous pourrez, à l'occasion, faire connaître à tous ceux qui en ont besoin, leur affirmant que le Pape pense de la sorte, le Pape qui vous donne la bénédiction apostolique.

RÉCLAMES DE SPECTACLES ET DIVERTISSEMENTS

A propos d'un article inséré dans notre numéro du 1er décembre sur les réclames inconvenantes qui se lisent dans les journaux catholique allemands, on nous écrit que c'est aller chercher bien loin nos exemples. Voyez, nous dit-on, tel journal parisien, crié chaque soir sur tous les points de la ville. Il est vrai qu'il ne se pose pas en journal catholique, cependant il fut de ceux que M. Piou et M. Feron-Vrau achetèrent (rappelez-vous les papiers Montagnini) pour en faire, sinon des journaux de défense religieuse, au moins des organes d'assainissement moral. Aujourd'hui encore ses bailleurs de fonds et ses administrateurs sont des catholiques notoires. Eh bien! comment travaille-il à cet assainissement moral? Vous pouvez y lire chaque jour l'annonce de spectacles lubriques, des réclames affriolantes pour les bals du Moulin-Rouge et du Moulin de la Galette, les boniments des music-hall et des cabarets de Montmartre.

Voici, en effet, à titre d'échantillons, quelques annonces découpées ces jours derniers dans ce journal.

Le Mystère de l'Y :

Quel est-il? Oui, quel est-il, ce mystérieux anonyme dont trois mille affiches multicolores, lancées aux quatre coins de Paris, annoncent l'œuvre nouvelle, destinée, comme celle de l'an dernier, à faire sensation? L'énigmatique Y signera pour la seconde fois *la Revue du Moderne*. Il compte parmi nos personnalités littéraires les plus en vue... Cherchez!

Mais que ne dit-on pas sur le coquet théâtre du 12, boulevard des Italiens? Son habile directeur, M. Marcel Julien, y aurait entrepris le trust des jolies femmes. Les attractions les plus affriolantes seraient intercalées dans cette sensationnelle revue, qui dépasserait en audace et en esprit tout ce qui nous a été offert jusqu'à ce jour. Enfin, la mise en scène, signée Champell, nous réserverait de grosses surprises...

A la Scala :

Damia, la belle et troublante chanteuse aux yeux profonds. Par sa voix chaude et nuancée, elle verse l'émotion aux spectateurs. Tour à tour tendre et exaltée, elle tient en haleine le public. Allez l'écouter chanter « Les Goëlands », et vous serez forcé de contribuer à son succès.

Sinoël, après l'émotion, la joie. Car Sinoël sait la faire naître. Chacun de ses gestes est une trouvaille bouffonne. Chacune de ses chansons, chacun de ses couplets déchaînent des rires ininterrompus. Sa force comique étonne jusqu'aux blasés, car, toujours égal à lui-même, il se renouvelle toujours. Allez plutôt entendre « L'Homme qui comprend les femmes ».

Europe-Théâtre. — « Vierge séduite! A Saint-Lazare! » triomphe toujours : C'est le succès continu, inépuisable, aussi vif, aussi éclatant qu'au premier soir. Cette œuvre étrange et vigoureuse, qui est une véritable nouveauté sur la scène française, ne lasse point la curiosité publique. C'est la peinture la plus exacte, la plus franchement réaliste des mœurs d'un monde spécial.

A l'Olympia :

C'est avec un succès triomphal que vient de débuter, dans *la Revue*, l'extraordinaire Américain Clemons, dans sa création « The Whisky Dance », qui, demain, fera fureur à Paris. Une scène nouvelle, où la joyeuse Mérindol est absolument hilarante, a été ajoutée depuis hier, par Rip et Bousquet, à leur Revue. Elle a pour titre « le Coup du garde champêtre ». Et le titre seul en dit long. Demain, matinée avec tous les artistes du soir. Rappelons que la location pour la soirée du Réveillon est déjà ouverte et que l'on fera bien de se hâter.

Au Bal Tabarin :

Les nombreux étrangers en ce moment de passage à Paris se donnent rendez-vous chaque soir, au joyeux Tabarin, l'endroit le plus gai de la capitale. Samedi prochain : « Bal des Diablesses », Ronde infernale des Damnées, Sarabande des Feux follets, Le Char des Diables roses et de Madame Satan et sa cour réuniront les plus jolis modèles de Montmartre. Apothéose de la Reine des Enfers.

A Montmartre :

Le plus joyeux bal de Montmartre est certainement le Moulin de la Galette; il faut voir avec quel entrain la jeunesse parisienne s'y amuse, enlevée avec une maëstria sans égale par l'incomparable orchestre du maestro H. Mabille.

Ce soir jeudi, à 8 h. ½, grande soirée dansante. A 10 h. ½, la « Danse de l'Ours » immense succès.

Au Bal du Moulin-Rouge (667-69) :

Tous les soirs, à 9 heures, bal, quadrilles, Troupe Zehnesker, les Armands's, trio Maryland, jolie Minerva, Rosita. Retenez votre table pour le souper du Réveillon. Deux orchestres. Nombreuses attractions. Arbre de Noël. Distribution de surprises. Cotillon, défilé, chars, farandole. Tous les jours, de 4 h. ¾ à 7 h. ¼, apéritif-bal à grand orchestre.

A Montmartre :

Montez au joyeux Bal du Moulin de la Galette, le seul établissement où l'on danse, fréquenté par la jeunesse parisienne.

Ce soir samedi, à 8 h. ½, grande soirée dansante. Demain dimanche, matinée à 2 h. et soirée à 8 h. ½.

H. Mabille et son incomparable orchestre.

La Revue de l'Olympia est la Revue où l'on va :

« La Revue de l'Année », de Rip et Bousquet, remporte, dans le plus parisien de nos music-halls, un succès aussi triomphal que mérité.

Des scènes étincelantes d'esprit, comme « S. Guillaume, le prince des poètes », l' « Homme qui comprend les Femmes », le « Coup du Garde Champêtre » (cette dernière, toute récente et de la plus brillante actualité), interprétées par les meilleurs comiques de Paris : Maurel, Boucot, Mérindol, Mainville, Saidreau et l'exhilarant Dorville, et aussi Régine Flory, divette et danseuse exquise, Delysia, commère aussi agréable à entendre qu'à regarder, la charmante Leblanc et cette extraordinaire Esmée, dont

le pas de Karagueuz est bien la chose la plus troublante et la plus séduisante qui soit.

Ce que nos yeux verront demain...

Ce que vos yeux verront demain, ô combattants de l'autre rive, jolies mondaines empanachées, candidats à la présidence, officiers d'académie et simples académiciens?... Mais vous-mêmes! Durant trois actes, vous serez écorchés, tiraillés, mis à vif... Ainsi en a décidé l'Y, ce revuiste implacable qui vous fera passer sous le scalpel.

Mais ce n'est pas tout! Vous verrez aussi un sketch de notre éminent frère Maurice Verne, habilement intercalé dans cette revue où il produira, dit-on, l'effet le plus angoissant... Enfin, après avoir applaudi le féerique et capiteux *Ballet des Muses*, vous pourrez admirer à votre aise un véritable clou d'or,. artistiquement suggestif : le *Souper de Vénus*, à l'élaboration duquel M. Champell s'est littéralement surpassé... Et l'interprétation? Rien que des vedettes! C'est la devise de M. Margel Julien. Et les danseusés? Toutes plus jolies, plus affriolantes les unes que les autres! Elles feront courir tout Paris au coquet théâtre du 12, boulevard des Italiens.

Irrévocablement, demain jeudi, à 3 heures, répétition générale à bureaux ouverts de la *Grande Revue du Moderne*. M. Julien retient la date du vendredi 20 courant pour la première devant la presse. On loue déjà pour le Réveillon. Téléphone : 127-92.

A l'Européen-Théâtre :

Vierge séduite! A Saint-Lazare! poursuit sa course au succès. Depuis 200 représentations, cette œuvre voit chaque jour grandir l'enthousiasme d'un public amateur des étranges sensations que provoque cette œuvre d'un réalisme si osé.

Moralisons...

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 499a.

ORATEURS DE CONGRÈS CATHOLIQUES

I. — M. HENRI BAZIRE

Les congrès catholiques se multiplient de plus en plus en France. Chaque diocèse tient annuellement le sien, sans préjudice de congrès cantonaux ou urbains, et de cent autres réunions solennelles auxquelles les œuvres sociales, par exemple, donnent lieu. Dans presque toutes ces manifestations, il est devenu d'usage de faire appel à quelque orateur catholique en renom qu'on va chercher au dehors, et dont le talent vienne rehausser leur éclat. On ne discute pas ici les avantages de cette pratique. Peut-être retient-elle trop dans l'ombre quelques-uns de ces catholiques éminents qui, pour être de la province, pour appartenir au diocèse ou à la ville, n'en seraient pas moins capables de porter la parole aussi brillamment que d'autres, et même auraient sur eux cette supériorité très appréciable, eu égard aux utilités vraies, de s'adapter mieux aux situations particulières. Et qui sait si on ne verrait pas alors surgir des hommes dont l'influence serait plus efficace, plus durable que celle d'orateurs de passage, parfois aussi de meilleur aloi, et créerait ainsi des forces vives dans chaque ressort? Mais prenons le fait tel qu'il existe.

Le fait est qu'il y a actuellement, en France, quelques personnalités, en tout petit nombre, auxquelles est dévolu par la confiance des organisateurs de nos congrès le rôle de porter, d'un bout à l'autre du pays, la parole qui trace sa voie à l'action catholique, qui prêche le devoir, réveille les volontés, les excite et les enflamme. Ce rôle leur est devenu si habituel qu'on pourrait les appeler les professionnels de l'éloquence des congrès.

C'est une noble et presque redoutable mission d'être ainsi promu représentant quasi officiel de la cause catholique. Aux yeux de tous, croyants et incroyants, elle fait inévitablement de ces orateurs une personnification de celle-ci. On ne s'expliquerait pas qu'ils aient été choisis s'ils n'étaient son honneur. Eux-mêmes, comment accepteraient-ils ce rôle, s'ils croyaient qu'on les jugeât autrement? Chaque fois qu'une invitation des autorités fait se dresser un de ces orateurs sur l'estrade, c'est comme si une voix disait à l'assistance : cet homme que vous avez devant les yeux, considérez-le comme un guide et un modèle. Sans doute, n'étant pas supérieur à l'espèce humaine, il en partage les faiblesses, mais il possède le vrai sens catholique; le « *sentire cum Ecclesiâ* »; son cœur est aussi docile à suivre toutes les directions de l'Eglise que son esprit prompt à les pressentir; sa vie est un exemple de cet accord qui doit régner entre les convictions et

les actes. Ecoutez-le, imitez-le. Etre l'honneur de la cause catholique, c'est encore offrir en sa personne l'exemple d'une haute moralité, d'une conduite ennemie des faux-fuyants, où rayonnent la sincérité, la loyauté, la courtoisie à l'égard de tous. Aux yeux mêmes du païen, le *dicendi peritus* ne suffisait pas pour faire l'orateur digne de ce nom, s'il n'était en même temps *vir bonus;* que sera-ce de l'orateur chrétien remplissant un tel mandat?

Ajoutons qu'appelé à parler au nom des catholiques de tout un diocèse ou du pays, sous le patronage des autorités hiérarchiques, afin d'établir la concorde, de promouvoir l'union entre eux pour l'organisation, l'action et la défense communes, l'orateur de nos congrès sera éminemment un de ces hommes que tous acceptent, que tous les partis soient disposés à écouter, dont la présence n'en choque légitimement aucun. Il aura bien pu être mêlé aux discussions qui s'agitent, voire à des polémiques, mais il y aura conservé cette haute tenue morale dont nous parlions, cette mesure exempte de passion, cette noblesse de sentiments que tout le monde admire, par exemple, dans le comte Albert de Mun.

Au nom que je viens de citer, on pourrait ajouter celui d'hommes comme M. de Lamarzelle, sénateur; M. Paul Lerolle, député, mort récemment; le colonel Keller. Mais ce ne sont pas eux qu'on est le plus habitué à voir « tenir l'affiche ». Je sais bien qu'ils ne seraient pas toujours disponibles. Mais qui pourrait jurer qu'une secrète préférence politique, qu'un penchant pour la démocratie et un muet parti pris constitutionnel ne guident point des choix qui ne s'en devraient pas inspirer? Beaucoup de gens sursauteraient à l'idée que le comte Bernard de Vesins, dont l'éloquence ne le cède en rien à mainte autre très vantée, reçût un pareil honneur, quoiqu'il ait subi une longue prison pour la défense de nos églises. On n'est pas exposé à une surprise de ce genre. Il est de l'Action Française. Le républicanisme dont M. Bazire fait étalage n'empêche pas au contraire de trouver naturel que les congrès se l'arrachent. Non moins bizarre et provocant paraîtrait le choix de M. Jules Delahaye, député de Maine-et-Loire, qui a pourtant de brillantes campagnes à son actif. C'est un monarchiste. Et puis, songez donc! il fait de la vraie opposition; cet homme est un violent.

Je ne veux pas insister. Encore une fois parlons de ce qui est. Ceux qu'on écarte ne sont pas dignes. Passons. Ceux que l'on met en avant le sont-ils? Sont-ils qualifiés pour porter l'honneur du nom catholique et pour être dans nos assemblées les organes des directions du Chef de l'Eglise? Voilà la question qu'il me paraît intéressant de poser. Elle importe également à l'honneur de la cause et à ses plus vivants intérêts.

Cette question, je laisse au lecteur d'en juger après enquête. Mon soin se bornera à lui offrir les éléments de celle-ci. En esquissant la figure

de quelques orateurs mis chaque jour en vedette, je ne me pique aucunement de faire œuvre littéraire. Je ne rechercherai que l'éloquence des faits, m'abstenant même souvent de les qualifier, encore qu'il soit difficile parfois de retenir l'expression d'un sentiment. Bref, si l'on veut trouver ici un réquisitoire, il faudra reconnaître que les faits, seuls, requièrent.

I.

M. Bazire est ancien président général de l'*Association catholique de la Jeunesse Française*. C'est sous sa direction qu'au congrès national de Châlons, en 1903, cette association dévia de sa ligne en adhérant avec éclat à l'*Action Libérale Populaire* et en se constituant, par suite, le champion intransigeant du *Terrain constitutionnel*. De là sont venues, dans son sein, les dissensions, les manœuvres que cette revue a plusieurs fois signalées. En même temps se dessinait de plus en plus dans la Jeunesse catholique, par concurrence avec le *Sillon*, l'ardeur démocratique.

Peu après le congrès de Châlons, M. Bazire et M. J. Denais, membre du Comité, qui l'avait aidé à orienter l'Association dans cette voie, quittèrent leurs fonctions pour se lancer, avec un succès inégal, dans la carrière politique. M. Bazire se présenta aux élections législatives de 1906, sous l'étiqquette de candidat républicain libéral, avec l'appui de l'Action libérale et de toutes les forces de l'A. C. J. F. y inféodée désormais. Il échoua et ne fut pas plus heureux aux élections de 1910, quoique les catholiques monarchistes eussent voté pour lui avec un désintéressement dont il les récompensa mal. Ces échecs ne furent peut-être pas sans influer sur l'humeur du candidat blakboulé.

Le journalisme est le grand moyen d'accès à la vie politique. En 1906, lorsque M. l'abbé Garnier, grand apôtre du démocratisme chrétien, essaya d'infuser un peu de vie à son journal *Le Peuple français*, M. Bazire, président d'honneur de l'A. C. J. F., figura avec quelques-uns de ses amis dans la nouvelle rédaction, à côté des abbés Dabry, Naudet, de MM. G. Fonsegrive, P. Bureau, M. Sangnier et ses principaux lieutenants; tout l'état-major du parti démocratique.

La tentative ne réussit pas. En vertu d'une nouvelle combinaison, M. P. Feron-Vrau devint acquéreur du *Peuple Français*, dont il confia la direction à M. Bazire, assisté de ses amis de l'A. C. J. F. Tous les membres du Comité, sauf deux ou trois, étaient des membres anciens ou actifs de l'Association. Son organe officiel, la *Vie nouvelle*, disait le 15 septembre 1908 :

« Nos amis peuvent compter sur lui (le Peuple Français) en toute circonstance; *qu'ils se préparent donc, dès maintenant, à le soutenir, à l'informer, à le répandre*. C'est le vœu cordial de la *Vie nouvelle*.

D'autre part, une circulaire des directeurs, en date du 1er septembre, fixait sur son orientation :

Le *Peuple Français* compte dans sa rédaction plusieurs chefs éminents de l'Action Libérale, (M. Bazire en est devenu un des secrétaires généraux), entre autres plusieurs membres de son comité directeur. Il sera d'une diffusion facile dans nos groupements. Suivant la ligne politique de l'Action Libérale, il défendra, dans la République, les libertés si odieusement violées, et s'attaquera vigoureusement aux sectaires qui nous oppriment. *L'Action Libérale peut compter sur lui pour sa défense et pour sa propagande* (1).

Ainsi s'affirmait la solidarité entre l'Association et la Ligue. Et, pour lancer plus sûrement cette entreprise éminemment catholique, M. Feron-Vrau, quelques mois plus tard, dans un article de la *Croix*, intitulé : « Retour de Rome », donnait à croire que, s'il s'était déterminé à la faire, c'était pour répondre à un désir du pape. Or, c'était l'heure précise où le Saint-Père allait faire entendre son inoubliable discours aux pèlerins français pour la béatification de Jeanne d'Arc.

Enfin, le nouveau *Peuple Français* ayant encore mal réussi dans ce nouvel avatar, MM. Bazire et Denais l'ont fait absorber dans la *Libre Parole* d'Edouard Drumont dont ils sont aujourd'hui les vrais directeurs.

M. Bazire et les amis qu'il entraînait à sa suite ont-ils fait preuve d'un grand sens catholique en se jetant dans l'Action libérale? cela mériterait sans doute d'être pesé; mais beaucoup de gens les en excuseraient, comme on a excusé tant d'errements, en disant que l'Eglise

1. En même temps qu'ils adressaient cette circulaire aux Comités de l'*Action Libérale*, les nouveaux directeurs du *Peuple Français* en envoyaient une autre aux groupes de la *Jeunesse catholique*. On lisait dans celle-ci : « La presse catholique compte deux excellents et puissants organes, la » *Croix* et l'*Univers*, mais tous deux sont des journaux du soir, et, pour » ce motif, n'atteignent pas une masse considérable de lecteurs; à côté » d'eux, il faut un journal du matin. Parmi les journaux du matin, *il en* » *manque un qui soit fièrement et intégralement catholique :* c'est ce que » le Peuple Français veut être; etc... »

Cela étant, de deux choses l'une : ou bien il y avait là, de la part de M. Bazire et de ses amis, une supercherie consistant à promettre aux uns un journal posé sur le terrain « fièrement et intégralement catholique », tandis qu'on promettait aux autres de ne défendre la religion qu'au nom de la liberté et du droit commun, selon les principes et selon la pratique fuyante de l'*Action Libérale;* ou bien M. Bazire et ses amis entendent que l'action fièrement et intégralement catholique est représentée par l'*Action Libérale*, qui, justement, s'est toujours défendue avec énergie et obstination de se placer sur le terrain catholique. Porter de tels défis à la vérité, n'est-ce pas démoraliser et corrompre l'opinion catholique? Pourquoi la circulaire aux Comités de l'*Action Libérale* ne disait-elle pas que le *Peuple Français* serait un journal fièrement et intégralement catholique? Et pourquoi la circulaire aux groupes de l'A. C. J. F. ne disait-elle pas qu'il suivrait la ligue politique de l'*Action Libérale* et se solidariserait avec elle? De telles équivoques ne sont ni dignes, ni loyales.

n'avait pas encore prononcé dans un autre sens. Du point de vue où nous devons juger les représentants attitrés des catholiques, la raison n'est pas même spécieuse. Mais passons sur les faits antérieurs aux nouvelles directions pontificales. Depuis que la voix du Souverain Pontife a invité si fortemnt les catholiques français à s'unir sur le terrain exclusivement religieux, en dehors de toute préoccupation politique y compris le fameux terrain constitutionnel, le directeur du *Peuple Français* et de la *Libre Parole* a-t-il changé d'attitude et montré l'empressement qu'on devait attendre? Voilà qui est encore plus sérieux.

M. Bazire s'est au contraire attaché désespérément à défendre la position de l'Action libérale et son terrain constitutionnel. Au lendemain des fêtes de Jeanne d'Arc, M. Piou était venu faire à Lyon un discours destiné à neutraliser en quelque sorte l'effet de celui du Saint-Père. Le directeur du *Peuple Français* écrivait le 6 juin:

> M. Piou revient de Rome où il a assisté aux fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc. On sait qu'il a été reçu par le Saint-Père et par le cardinal Secrétaire d'Etat, et quel accueil bienveillant lui a été fait. Ses déclarations empruntent à cette circonstance une importance et une valeur que nul ne songera à méconnaître... Or, après avoir lu cette affirmation de M. Piou : « Rien n'est changé dans la direction du Saint-Siège », le parti-pris seul ou la mauvaise foi peuvent encore se réfugier dans la chicane ou l'équivoque...

Peu de jours après, une approbation éclatante adressée par Rome au colonel Keller qui avait pris une position toute différente, infligeait à M. Piou et à ses lieutenants un démenti indirect, mais clair. Le mois suivant, une feuille du même bord n'en lançait pas moins une information comminatoire contre ceux qui disaient compromise la position de l'Action libérale. Le Saint-Siège allait la venger; et le *Peuple Français*, qui était décidé à ne rien savoir d'autre, annonçait avoir reçu confirmation expresse de cette nouvelle.

Il faut reconnaître que les gestes les plus récents de M. Bazire l'avaient mal préparé au changement nécessaire. Dans les mois qui précédèrent le grand acte dont nous avons parlé, des catholiques mieux inspirés avaient tenté un effort qui y répondait par avance. Ce fut l'essai d'une *Entente catholique* proposé par le comte de Cathelineau. Avec l'approbation de hautes autorités, l' « Entente » invitait tous les partis à s'unir sur l'unique base de la défense religieuse, en réservant la liberté politique de chacun. Fédérés pour cette défense, ils conserveraient leur autonomie en tout ce qui ne serait pas l'objet de l'accord. Un comité où chaque groupement aurait eu son représentant devait régler les points litigieux. Ce projet échoua, malgré nombre d'adhésions, par le refus formel et très injustifié de l'Action libérale et de la Jeunesse catholique. M. Piou eut la sincérité de déclarer qu'il ne voulait s'unir à aucun groupe qui ne se plaçât sur le terrain constitutionnel, M. Bazire s'y prit différemment. Je ne mettrai pas en cause

son zèle pour l'union, ni sa bonne foi, mais le lecteur aura un avant-goût de sa manière. Le Pape avait parlé depuis trois mois déjà, quand le directeur du *Peuple Français* écrivait (23 août 1909) :

Depuis quelques jours, un petit noyau de monarchistes, sans autre mandat que celui dont ils se sont eux-mêmes investis, multiplie les appels à l'entente catholique en vue des élections. C'est leur affaire, et, tout en protestant contre le système du monsieur quelconque qui plante son parapluie au milieu d'un champ et déclare : « Je fais l'union des catholiques; celui-là est un indiscipliné qui ne viendra pas avec moi », tout en maintenant et renouvelant cette protestation, nous sommes trop nettement hostiles à toute polémique pouvant diviser les catholiques pour avoir critiqué l'effort de ces braves gens qui s'imaginent galvaniser l'ancienne Union conservatrice en l'appelant d'un autre nom... Ce n'est pas M. J. Piou personnellement, c'est tout le Comité directeur de l'Action Libérale, qui s'est refusé, ainsi que l'a fait le Comité général de l'A. C. J. F., à entrer dans une fédération d'éléments disparates, tant au point de vue du nombre qu'à celui des idées, et qui ne pourrait agir sans léser la légitime indépendance des groupes qui la composent.

Il faut citer encore au moins un passage d'un autre article (27 octobre) :

« En France, quand on parle beaucoup de liberté, c'est qu'on s'apprête à la supprimer ». Cette boutade fameuse peut s'appliquer aussi à l'union. Quand tout le monde, chez les catholiques se met à parler d'union, il faut frémir; de nouvelles divisions se préparent. (M. Bazire n'a pas pensé que c'avait été justement l'histoire de L'Action Libérale). Chacun, en effet, propose sa formule, sa recette, son ou ses chefs, et, s'il dispose d'un pied carré d'influence, d'un jardinet où fleurissent quelques touffes de réséda, généreusement il en fait le sacrifice à la communauté et l'offre aux catholiques pour faire leur terrain d'union... Le nombre est incroyable en France des braves gens qui se croient une mission (sans parler de M. Bazire). Cette sincérité est redoutable, plus peut-être que la duplicité des hommes de parti, chefs sans soldats, qui avec le mot d'union sur les lèvres ne visent qu'à détruire les formations existantes, pour en créer d'autres où ils exerceraient des commandements effectifs, etc, etc.

Ailleurs, M. Bazire se plaignait que le choix des groupes invités à l'Entente fût arbitraire, alors que tous, y compris le Sillon, y avaient été convoqués, sans oublier l'Action libérale et la Jeunesse catholique, comme son propre langage témoigne qu'il le savait très bien.

Ces temps derniers, on nous assourdissait avec des appels à l'union politique des catholiques seulement, où de certains groupes arbitrairement choisis et dont l'orthodoxie catholique n'apparaissait point d'ailleurs à tous avec la même évidence (oh! l'art des insinuations!). Du camp ainsi constitué, des sentinelles devaient garder les abords. Déjà elles s'exerçaient aux « qui vive? » et nous faisaient connaître leur consigne. A tout non-catholique, à tout « libéral », elles criaient déjà : Passez au large! (Impossible de mieux travestir).

La vraie raison de cette opposition persiflante à un mouvement si manifestement conforme aux directions du Saint-Père était qu'on n'admettait pas de voir les catholiques s'organiser en faisant abstraction du terrain constitutionnel, et non moins, qu'on n'entendait pas faire de profession religieuse en politique.

Tandis que se formaient les Unions diocésaines, et que des évêques, comme ceux de Chambéry et de Toulouse, faisaient poser les conditions du concours des catholiques dans les élections, M. Bazire disait :

On s'applique, dans quelques milieux, à persuader aux catholiques de poser, comme condition formelle de leur concours électoral, des clauses excellentes au fond, mais dont le libellé volontairement agressif (!) et maladroit leur aliénerait les sympathies nécessaires et aurait pour résultat immédiat de reformer, dans chaque circonscription, le Bloc de gauche, actuellement fêlé.

En d'autres termes, malgré les encouragements si fermes du Pape, les catholiques devaient continuer à se garder de demander aucune garantie aux candidats; ils n'avaient pas davantage à attendre de ceux de l'Action libérale des déclarations compromettantes. Au fond de tout cela, l'horreur et la terreur du parti catholique, non pas seulement du nom qui n'est qu'un mot, mais de la réalité nécessaire qu'il désigne. Nous sommes déjà au 2 février 1910. M. Rocafort vient d'écrire dans l'*Univers*, à propos de l'Union catholique aveyronnaise :

Mgr de Ligonnès est de ceux qui interviendront pour dissuader les catholiques de voter pour un franc-maçon, c'est entendu, mais aussi pour un candidat dit libéral, c'est-à-dire équivoque, à moins qu'il n'ait mis dans son programme les revendications catholiques (entente avec le Souverain-Pontife, ou, à défaut, législation nouvelle assurant à l'Eglise sa pleine liberté et acceptées par le Saint-Siège, restitution complète de la liberté d'enseignement avec R. P. scolaire au point de vue des subventions).

M. Bazire n'entend point qu'on impose à d'autres des conditions qu'il n'accepterait pas pour lui-même.

Le *Peuple Français* répond :

Nous voulons croire que l'expression a trahi la pensée de M. Rocafort; un candidat libéral n'est pas un candidat « équivoque » (si peu!) M. Bazire a défini ici même, voici quelques semaines, quel sens avait pris, dans l'hypothèse présente, en France, le mot de libéral. Rien de moins « équivoque ». Et puisqu'aussi bien, il n'y a pas et il ne peut y avoir de « parti catholique », très nombreux sont les catholiques qui sont libéraux avec et comme l'Action libérale.

Et cela va ainsi jusqu'au récent incident soulevé par le *Matin* à propos de prétendues nouvelles directions politiques que le Saint-Père aurait données à Mgr l'Evêque d'Annecy (août 1912). La *Libre Parole* a un instant l'illusion du triomphe; une fois de plus « rien

n'est changé ». Quelques semaines auparavant, (1er août), la *Libre Parole*, sous la plume de M. J. Denais, l'alter ego de M. Bazire, décrivait le plan de la prochaine campagne électorale, et l'opposition « militante » qu'elle permettrait de former. On apprenait avec bonheur que parmi les groupes de l'opposition actuelle, constituée par tous ceux, républicains ou non, « qui sont exclus de la majorité républicaine », règne « une volonté énergique de mettre fin à la politique de persécution et de sectarisme », « qu'il n'est aucune fraction de l'opposition qui ne soit résolue à laisser dormir toutes les prescriptions vexatoires et sectaires ». Dans des conditions si favorables, pourquoi les catholiques ne dormiraient-ils pas eux-mêmes? « Si l'on s'abstient de rêves et de chimères, si l'on ne poursuit, dans les élections que ce qu'elles peuvent donner, si l'on obtient de certains officiers sans troupes qu'ils veuillent bien tirer sur l'ennemi au lieu de tirer sur leurs voisins et leurs alliés, l'opposition peut espérer pour elle, et dans l'intérêt national, un véritable succès aux élections de 1914 ». — Traduction : laissez en paix les libéraux, n'inquiétez pas les progressistes, faites même un peu confiance aux radicaux patelins; et vous verrez. Ce qu'on verrait, nous l'avons déjà trop vu.

Voilà, trop sommairement, ce qui recommande M. Bazire, au point de vue du sens catholique et de la conformité aux directions du Pape, comme orateur de nos congrès, à une heure où en conformité avec ces directions, la franche et énergique affirmation catholique est devenue la question capitale.

II.

Rachèterait-il ce qui lui manque de ce côté par un sens plus exact de ces mêmes directions dans les questions économiques et sociales?

Tout se tient dans l'œuvre admirable de restauration de Pie X. Dans la vie publique comme dans la vie privée, dans les œuvres économiques et sociales comme en politique, c'est l'affirmation des droits essentiels de Dieu et de l'Eglise, la profession, l'application de principes de la foi. Mais tout se tient aussi dans la conduite des libéraux. Elle a sa logique.

Dès le commencement de son pontificat, Pie X avait vigoureusement tracé sa voie à l'action sociale. Mais on faisait la sourde oreille. Après plusieurs autres actes, vint la lettre autographe du pape au comte Medolago Albani, sur le caractère confessionnel des œuvres économiques, où S. S. disait : « Il n'est ni loyal ni digne de simuler en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme, comme s'il s'agissait d'une marchandise avariée et de contrebande ». Un tel acte ne demandait-il pas à être mis en lumière et appuyé près de la masse par la presse catholique? Le *Peuple Français* l'enregistre sans ajouter un mot. Peut-être son directeur réservait-il le commentaire et

l'adhésion chaleureuse pour quelque discours de congrès. Ce serait l'occasion de demander pourquoi ces orateurs, que la multitude de leurs exercices doit mettre parfois à court de sujets, n'ont jamais l'inspiration d'en chercher un dans ces actes pontificaux.

Cependant la question marchait. Au printemps de 1911, l'Action populaire, de Reims, tint à Paris un congrès général où elle fut agitée. Le compte rendu du journal de M. Bazire, sur ce point, pourrait être pris pour un modèle du genre ambigu :

C'est devant une très nombreuse assistance que M. l'abbé Desbuquois explique comment on conçoit l'action catholique sociale dans l'œuvre qu'il dirige. On s'y inspire des documents pontificaux, et notamment de l'encyclique *Rerum novarum*. A prendre l'ensemble des directions pontificales, il apparaît bien que l'affirmation catholique est nécessaire. Toutefois cette règle générale ne résout pas les questions d'espèce. Le catholicisme bien compris inclut d'ailleurs l'action sociale. Ce point de l'exposé de M. Desbuquois a suscité une longue discussion. M. l'abbé Viollet remarque combien la situation est complexe pour nous catholiques obligés de vivre dans une société civile qui sépare nettement le spirituel du temporel. On tombe d'accord sur cette formule de M. Plantier : d'un côté, les questions notoirement professionnelles; de l'autre, les questions notoirement religieuses. (Salomon n'aurait pas mieux jugé). Les œuvres annexes seront utilisées pour la formation morale et religieuse.

Cela revient à dire, à en croire la *Libre Parole*, qu'on se serait mis d'accord sur le principe des fameux « syndicats chrétiens ». Elle soutient, d'ailleurs, vivement la « direction de Cologne ». Nous voici au mois d'avril 1912. Les directions pontificales font leur chemin en dépit de la sourde obstruction. Il devient nécessaire de rendre un peu la main. Cette fois le début du journal de M. Bazire est lyrique.

Les catholiques commencent à comprendre (grâce à nous?) qu'ils ne gagneront jamais rien à édulcorer leur catholicisme, à minimiser leur foi. Partout, sous l'impulsion vigoureuse d'un grand pape, ils s'affirment tels qu'ils sont nettement et hardiment catholiques. Ils ont renoncé notamment, à la duperie qui consistait à soutenir des œuvres neutres... Donc, de moins en moins d'œuvres neutres, mais des œuvres catholiques! Et c'est très bien ainsi. (Mais!...)

Mais une confusion risque de s'établir qui compromettrait irrémédiablement l'avenir d'un tel mouvement et risquerait de le stériliser. (Il y a donc là quelque chose de bien grave; et qu'est-ce?) Sous le nom d'œuvres on est tenté de tout englober. L'imprécision, fille de l'ignorance (hein!) est encore en train de tout brouiller. Une ligue pour la défense de la moralité est une œuvre, une association pour le repos du dimanche est une œuvre, un groupement de jeunesse est une œuvre. Mais le syndicat, par exemple, n'est pas une œuvre...

Ce qui aura achevé de tout brouiller, c'est l'encyclique sur les « syndicats chrétiens ». Attendons les prochains discours de M. Bazire, pour savoir s'il commence à s'y reconnaître. J'ai coupé sa phrase ou

celle de son journal. Elle contient une autre erreur signalée par M. Durand dans son rapport récent, couvert d'une approbation complète du Saint-Siège :

Le syndicat n'est pas une œuvre; la corporation est une institution organique, fondamentale, aussi essentielle que la commune ou la province.

C'est la fameuse trilogie qui fait de la profession (pratiquement du syndicat) une institution issue de la loi naturelle comme la famille et la cité. M. Bazire lui-même avait dit plus nettement encore dans un discours de 1905 :

La religion renferme une conception organique de la société... Dieu l'a créé (l'homme) dans le triple milieu de la famille, de la profession et de la cité, et c'est parce que ces trois sociétés nécessaires ont été détruites, que, etc..

On comprend, qu'appuyés sur de tels principes, les catholiques comme M. Bazire réclament les droits et l'autorité les plus étendus pour cette institution. Jusqu'où va son journal, on en jugera par le trait suivant. Un ouvrier réfractaire au syndicat d'une fabrique a été mis par celui-ci à l'index. Demeuré de longs mois sans travail, il actionne le syndicat en justice et obtient des dommages-intérêts. La *Libre Parole* proteste contre le jugement :

Pour nous, il y a là une exagération de la théorie de l'abus du droit. En effet, une chose sera admise de tous : c'est que le syndicat ne peut être incriminé quand il agit pour la défense de l'intérêt professionnel. Or, en principe, un syndicat défend la cause professionnelle quand il cherche à englober la totalité des ressortissants d'un établissement ou d'une profession. On ne peut pas présumer qu'il est animé dans cette recherche d'un intérêt étranger au bien de la profession... Nous devons dire que le seul fait de mettre à l'index un ouvrier non syndiqué n'entraîne pas une faute à la charge du syndicat; il y a faute si la pensée malveillante se révèle dans ses actes.

Sur ce point comme sur les autres, M. Bazire partage donc les théories les plus avancées des *Semaines sociales*. On aura une idée plus complète de sa doctrine par un court extrait d'un discours-programme prononcé à un congrès social de l'A. C. J. F., à Albi, en 1905 :

Nous avons conscience de ne point être infidèles à l'impulsion qu'elle (l'Eglise) nous a donnée, quand nous réclamons, par exemple,... la réforme du contrat de travail et sa réglementation collective,... le salaire minimum ou vital, les assurances ouvrières obligatoires,... l'impôt sur le revenu dans la mesure compatible avec le but de l'impôt qui est le rendement... (Plus loin). Nous ne méconnaissons pas que la réalisation de la justice, qui est un but, soit préférablement et supérieurement atteint par le moyen de ceux qui doivent en bénéficier... (Plus loin). Les principes tels que celui de la légitimité de la propriété privée étant saufs, on peut prévoir et

souhaiter la disparition graduelle du salariat... Il est permis de croire et de travailler à l'avènement de la propriété collective aux mains des associations ouvrières, syndicats ou coopératives.

Ce programme de tendances inconsciemment socialistes et d'une affinité manifeste avec les théories économiques du *Sillon* n'allait pas sans verser aussi dans les erreurs démocratiques de cette école. Après avoir dit bien haut, au nom de ses camarades, ce qu'ils ont d'ailleurs tant de fois répété, qu'ils sont de ceux qui ne conçoivent pas d'opposition possible au « *fait démocratique* » : « Nous y avons vu le fait qui conditionne notre action, et nous ne sommes pas de ceux qui nient les faits ou qui les boudent, mais bien de ceux qui en tirent parti », M. Bazire ajoutait :

Je puis bien dire qu'ils sont nombreux parmi nous ceux qui ont donné à ce fait l'adhésion intime d'une préférence et d'une conviction raisonnée, *et qui voient dans l'idée démocratique un effet du travail interne du ferment évangélique dans l'âme humaine.* Complément de l'Evangile, la démocratie? Non pas, mais, si elle est bien comprise, *épanouissement de certains de ses principes dans l'ordre civil et politique.* La parole réfléchie du studieux Ozanam nous a frappés : « Ce que je sais de l'histoire me donne à croire que *la démocratie est le terme du progrès politique et que Dieu y mène le monde* ».

Et, comme si ce n'était pas assez, M. Bazire, en faisant insérer ce discours dans l'Association catholique (15 juin 1905), demande la permission d'en citer un autre de lui, plus ancien, où, parlant de rôle « en quelque sorte providentiel » de l' « *évolution démocratique* », il concluait ce passage en disant d'elle : « Par là se révèle que *l'Evangile contenait bien le germe entier de cette fraternité qui va se développant à travers les âges...* »

Etant persuadé de se conformer à l'impulsion de l'Eglise quand il formulait ce programme économique et ces théories sociales, il devenait naturel que M. Bazire s'insurgeât contre ceux qui parlent de « modernisme social » et protestât qu'il n'en existe pas. La récente assemblée de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, qui marqua d'une manière si malheureuse son évolution démocratique, parut à notre orateur une occasion très opportune d'exécuter le P. Fontaine et son important ouvrage : « Le modernisme social ». Il le fit avec une violence qui laisse derrière elle les critiques des libéraux les plus acerbes. Voici comment son propre journal en rend compte :

M. Bazire félicite les congressistes d'avoir voté « la participation des travailleurs à la direction des œuvres sociales ».

Les ouvriers doivent participer à cette direction à leur double titre de professionnels et de catholiques. « Vous critiquera-t-on? C'est possible à une époque où se révèlent partout des inquisiteurs sans mission et des critiques sans autorité. Mais vous avez des cautions suffisantes ». A ce

propos, M. Bazire, après avoir rendu hommage à Pie X et à l'admirable autant que nécessaire *Encyclique* sur le modernisme, s'indigne que certains détournent ce mot du sens précis que lui a donné l'Eglise pour essayer d'atteindre des doctrines et des hommes qui, comme les catholiques sociaux, se réclament de l'enseignement le moins moderne qui soit, puisqu'il remonte aux Pères, aux Docteurs, aux grands Papes du moyen âge, puisque ce fut celui de saint Thomas d'Aquin et de Grégoire VII, puisqu'il tend à restaurer le vieux droit chrétien contre le retour offensif du paganisme.

C'est, dit-il, une prétendue orthodoxie religieuse mise au service de l'orthodoxie économique libérale, c'est un mauvais conservatisme qui conserve, oui! mais plus d'erreur que de vérité, plus de révolution que d'ordre : c'est enfin la routine s'insurgeant contre la tradition.

L'Eglise n'aurait donc signalé ni condamné aucune erreur apparentée au modernisme, en particulier aucune erreur sociale, en dehors de l'Encyclique Pascendi? Cependant sans rappeler le *Motu proprio* de Pie X sur les erreurs sociales, en 1903, lequel est en effet bien oublié, M. Bazire a certainement lu la Lettre sur le Sillon. Après quoi, il pourrait, comme on l'a vu, repasser ses propres discours. Quant au nom de modernisme social, contre lequel il fulmine, il resterait au Cardinal Secrétaire d'Etat à s'excuser d'en avoir fait lui-même l'emploi, en félicitant le P. Fontaine pour son « Modernisme sociologique ».

Et l'on demande encore ici si c'est la sûreté du sens catholique et du jugement de M. Bazire dans les questions d'ordre économique et social, où les erreurs sont aujourd'hui si grosses de conséquences, qui le qualifie spécialement pour dogmatiser dans nos congrès.

III.

Le ton de l'extrait qu'on vient de lire nous amène à parler plus en détail de celui que M. Bazire apporte dans la polémique et des mœurs qu'il introduit dans la presse catholique. Ce sera étudier, sous un autre aspect, l'orateur qui apparaît dans nos assemblées comme le trait d'union entre les catholiques, l'homme à qui cette haute tenue morale dont nous avons dit un mot, sa modération, son respect de lui-même et des autres, sa droiture, sa loyauté, donnent le droit de parler devant tous, au nom de tous, et de faire entendre des conseils.

A la fin de 1910, un comité libéral avait projeté de fêter le centenaire de Montalembert en adjoignant à la cérémonie religieuse une palabre. Le projet avorta. On sut plus tard qu'il avait été écarté par la prudence de Mgr l'archevêque de Paris. Mais la *Libre Parole* n'avait pas besoin d'être renseignée pour écrire :

Il paraît — c'est tout au moins le bruit qui court — que des démarches ont été faites, mais sans succès. Un petit clan, qui se vante bien haut de diriger et de représenter (hélas!) la politique catholique, à l'exclusion

des évêques et des laïcs militants, le mouvement religieux en France, a mis Montalembert en interdit.

... Et les catholiques acceptent cela! Ils en sont à ce degré de pusillanimité crédule qu'ils prennent pour un mot d'ordre de Rome ce qui n'est que la consigne vindicative d'une petite camarilla sans autorité, sans talent et sans crédit.

... Alors? — Il serait temps de demander leurs titres ou leur mandat à ces prétendus internonces qui, depuis quelque temps, sèment la défiance, la division et le ridicule parmi les catholiques?

Quelque temps auparavant, la *Libre Parole* avait déjà jeté son cri d'alarme à propos de critiques qui atteignaient M. de Mun et M. Piou.

Il n'y a qu'un cri parmi les catholiques pour demander que cesse enfin cette campagne de dénonciations, d'excommunications, de division, menée par des hommes dont on devine l'arrière-pensée politique, et dont l'autorité n'apparaît pas au même degré que l'ambition de jouer un rôle.

La « Correspondance de Rome » menait alors une courageuse campagne contre le flot montant du libéralisme et du modernisme. C'est elle et ses correspondants, réels ou supposés, que cela visait. Il faut voir M. Bazire aux prises avec elle. On n'a pas ici à défendre la feuille italienne de quelqu'ignorance de nos formes et nuances françaises, ni de toute exagération dans l'appréciation de faits d'importance moindre, de toute vivacité ou virulence. Elle est, quoi qu'il en soit, l'organe le plus fidèle et le plus courageux des doctrines romaines intégrales; on ne doit jamais oublier non plus que son inspirateur reconnu, et visé dans cette polémique, est un haut prélat romain qui occupait alors des fonctions officielles à la Secrétairerie d'Etat, et, que, pour ces raisons, un motif particulier de respect s'ajoutait à la considération due à un organe d'un catholicisme si pur. Il n'y a pas de nom au bas des articles de la *Libre Parole*, mais le style en est toujours le même, et, le style, c'est l'homme. Le style personnel à M. Bazire, ce n'est pas seulement sa violence particulière, c'est aussi, et nous devrons en donner d'autres spécimens, la diffamation érigée en système, à l'égard de ceux qui le gênent.

La feuille romaine avait relevé avec quelque raideur, mais sans rien d'injurieux, une information malheureuse de la *Libre Parole*, prêtant au Pape le projet de modifier le régime des cardinaux; et capable d'ajouter aux embarras du Saint-Siège en soulevant une émotion injustifiée. Celle-ci réplique par une prétendue correspondance romaine sortie de ses bureaux (25 janvier 1911).

... Cette feuille, propriété privée d'un prélat domestique qui a des fonctions au Vatican, profite des renseignements que celui-ci lui procure. Mais, à côté d'informations souvent exactes, elle publie les articles les plus furibonds et les plus grotesques, dans un charabia excentrique qui fait à Rome la joie des salles de rédaction. A la Secrétairerie d'Etat où l'on

parle admirablement le français, on déclare que c'est une preuve surabondante du caractère tout personnel de la publication, mais cela ne fait pas le compte du monsignor qui se livre à une campagne active pour obliger les évêques à s'abonner à sa feuille. C'est lui en effet qui empoche tous les bénéfices...

Mais il y a des choses plus graves. Le produit de sa petite feuille ne lui suffisant plus, il essaie par mille moyens de se procurer des correspondances dans les grands journaux étrangers. La nuance importe peu pourvu que la rémunération soit bonne. Tel grand journal protestant ne dissimule pas qu'il tient ses renseignements de cette source. Et aux agapes fraternelles qu'offre fréquemment l'éclectique prélat, les journalistes francs-maçons sont, chose étrange! les plus nombreux...

Un autre jour (18 avril 1911), encore dans le même ton :

Il y a là des bizarreries inquiétantes. Comment se fait-il que la C. de R., qui s'attribue un droit de haute censure vis-à-vis des catholiques, qui s'acharne contre les meilleurs, témoigne tant de mansuétude aux adversaires du Saint-Siège, et spécialement à ceux qui sont le plus près d'elle? — La presse italienne a mené ces derniers temps une campagne abominable contre le Pape. L'Asino a armé le bras d'un assassin. A part une note de protestation banale, rien dans la Correspondance, aucune polémique avec les maçons ou modernistes italiens, qu'elle est cependant placée pour connaître. — Tous ses coups sont pour les catholiques, et spécialement pour les catholiques français... Personne ne trouve grâce devant elle, ni les chefs catholiques, ni les rédacteurs des journaux catholiques. En revanche, quand on est correspondant de grands journaux protestants, ou quand on s'occupe de distribuer la publicité pour l'Exposition de Rome, on a droit à des égards qui vont jusqu'à l'amitié.

Le lecteur doit être bien écœuré. Plus qu'une citation.

Jamais, dans la C. de R., et ceci est probant — on n'a pu découvrir une ligne vraiment pieuse, ou simplement surnaturelle. Aucune âme sacerdotale n'a passé par là. C'est toujours la politique, une politique étroite, mesquine, sectaire, haineuse, rancunière, vindicative, où n'apparaît jamais que la préoccupation de parti.

Personne ne s'y trompera. Cette polémique où M. Bazire renchérit sur les injures et les attaques du *Journal des Débats*, du *Bulletin de la Semaine* et des organes les plus libéraux, en y ajoutant le genre d'arguments qui lui est familier, dépasse de beaucoup l'importance de la Correspondance de Rome. Elle semble viser un bulletin qui est peu de chose, mais elle vise réellement un programme qui est tout. Ce sont les directions de Pie X qu'on bat sur le dos de Mgr Benigni.

Et voilà sans doute un nouveau titre à l'invitation de parler en notre nom dans les congrès.

Cependant il y a quelque chose de plus grave que ces inexcusables violences de langage, c'est la diffamation et la calomnie systé-

matiquement employées par M. Bazire pour détruire ceux qu'il trouve sur son chemin. On en a déjà vu quelque chose.

M. l'abbé Gaudeau, directeur de la « Foi catholique » ayant critiqué l'inconvenance et l'erreur de sa sortie contre les adversaires du modernisme social, la *Libre Parole* du 5 mars 1912 lui reproche de mêler fâcheusement les attaques personnelles aux questions de doctrine, — comme si l'on pouvait discuter les actes d'une personne sans parler d'elle — et, pour montrer comment on doit s'abstenir des personnalités qui n'ont rien à voir avec le débat, elle poursuit :

Certains religieux, depuis qu'ils sont sortis de leur ordre, affectent de se poser en docteurs et en censeurs. Il ne semble point cependant, quelle que soit leur valeur personnelle, que cette rupture leur ait conféré juridiction sur les catholiques et puisse justifier tant d'âpreté dans la critique et le soupçon. Tout au moins cela ne résulte point du Décret de la *S. Congrégation des Religieux* du 25 juin 1909, qui invite les anciens religieux à une attitude particulièrement modeste et prudente.

Le 8 mars, M. Gaudeau adresse à M. Bazire une lettre rectificative sur le fond de l'article. On lui répond qu'elle ne sera pas insérée, parce que l'article n'étant pas signé, il n'avait pas le droit de s'adresser à M. Bazire. Nouvelle lettre, cette fois au gérant. Rien ne paraît. M. Gaudeau se décide à faire marcher l'huissier.

Enfin, M. Bazire s'exécute, mais en mêlant à son commentaire venimeux d'autres ... inexactitudes. La lettre très louangeuse adressée au directeur de la *Foi catholique* par le cardinal Secrétaire d'Etat, et que M. Gaudeau lui opposait, n'était, dit-il, qu'un remerciement banal pour l'hommage de son premier numéro. Il n'en sait rien; mais tout lui est bon. En réalité, cette lettre a suivi l'envoi de la première année complète de la revue. Et M. Bazire, croyant avoir trouvé une arme bonne, revient avec la même malignité sur le décret dont il a faussé l'objet. Ce décret invite les évêques à ne pas conférer de dignités ecclésiastiques aux religieux sécularisés, si ce n'est dans certaines conditions, mais il est simplement faux qu'il recommande à ceux-ci « une attitude particulièrement modeste et prudente » quand il s'agit de la défense des doctrines de l'Eglise. L'approbation contestée par M. Bazire en est une preuve. Il en existe d'autres, mais M. Bazire ne veut pas les connaître.

Le directeur de « *La Critique du Libéralisme* » ne devait pas non plus échapper à ses vengeances.

Déjà la Libre Parole disait, le 29 mai 1910, en défendant la méthode d'action sociale chère aux démocrates catholiques sociaux :

Il est évident que cette méthode n'est pas du goût des brouillons, des hannetons, des vibrions, qui depuis deux bonnes années emplissent l'air de leurs bourdonnements.

... Regardez la plupart des coryphées ecclésiastiques de cette campa-

gne. La plupart sont des moines défroqués, qui ont quitté leur congrégation au mauvais moment — au moment de la persécution — et qui, depuis, ont eu des désagréments avec l'index. Ils ne s'en érigent pas moins en champions de l'orthodoxie et en guides politico-religieux.

Il avait déjà écrit, au commencement de 1910 :

Deux ou trois religieux, qui ont quitté leur congrégation dans des conditions qui n'ont rien de particulièrement brillant, se sont sécularisés au point de ne plus faire que de la politique. Ils ont la prétention de diriger l'action catholique, et, contre ceux qui ne partagent pas leur passion politique, ils ont recours aux pires violences de langage et aux procédés les plus suspects. Comme il s'agit de prêtres, nous ne démasquerons leurs intrigues que contraints et forcés. Mais, dans leur propre intérêt, nous leur conseillons de ne point abuser. Il y a limite à tout.

Eux, cependant, méprisaient ces basses insinuations et ces vilenies; ils restaient gênants. M. Bazire, toujours sans signer, se décide à frapper un coup décisif, et, parlant d'un prêtre qu'il connaissait personnellement, voici ce qu'il lança, sous ce titre : « Les calomnies d'un raseur » :

Dans une revue minuscule créée par lui et qui tire, nous assure-t-on à cent exemplaires, un certain abbé Barbier raconte que la Libre Parole aurait été acquise soit par M. Feron Vrau, directeur de la *Croix*, soit par une madame Siegfried, protestante convertie.

Ce n'est pas exactement ce que M. Barbier avait dit. Peu importe. Dans cette information donnée sous réserve, où voir une calomnie? Mais M. Bazire avait besoin d'un prétexte. Il poursuit donc :

Nous n'aurions pas relevé ces inepties, si elles n'étaient le symptôme d'une petite campagne de perfidies dont nos lecteurs feront bien à l'occasion de moucher les auteurs, sans omettre de nous prévenir pour que nous achevions la correction. Quant à l'abbé de la petite revue, peut-être ferait-il bien de retenir l'incontinence de sa polémique... Une simple question. Ce Barbier qui se pose en censeur des catholiques, des prêtres, des religieux les plus réputés, serait-il le même qu'un « certain jésuite qui a dû quitter la Compagnie *par la toute petite porte?* » Serait-il le même qu'un certain « Barbier mis à l'Index? » Si c'est lui, tous nos compliments. Nous préférons de beaucoup ses attaques à ses éloges.

Sous la plume d'un rédacteur du *Matin* ou de la *Lanterne*, cela s'appellerait une infamie. Le lecteur verra comment le qualifier sous celle d'un journaliste qui est, paraît-il, un de nos catholiques les plus éminents. Mais il ne remarquerait peut-être pas la petite lâcheté et perfidie nouvelle jointe à cette basse calomnie, qui la fait mettre entre guillemets par son auteur, comme reproduite d'ailleurs, quand elle est de lui seul. La *Libre Parole* reçut par ministère d'huissier une brève réponse :

Si au-dessus de ces insinuations diffamatoires que je me sente, mon honneur d'écrivain religieux me commande de ne pas les laisser passer. J'ai en effet quitté la Compagnie de Jésus, à laquelle je garde le souvenir le plus reconnaissant et le plus profond attachement. Je l'ai quittée comme l'ont fait d'autres de mes confrères à la même époque, pour des motifs personnels, et n'en suis nullement sorti « par la toute petite porte ». Au contraire, ma sécularisation a été toute volontaire, et mes supérieurs d'alors, loin de m'évincer, ont bien voulu, pour me retenir, faire des instances dont je m'honore.

M. Bazire n'inséra pas sans ajouter de nouvelles perfidies et même sans chercher à infirmer cette déclaration. « M. Barbier, dit-elle, donne l'interprétation qui lui plaît à sa sortie de la Compagnie de Jésus ». C'était maintenir impudemment la calomnie. Il reçut une seconde réplique portant : « Je ne donne pas l'interprétation *qui me plaît;* je donne l'interprétation *qui est* ». Mais la sommation, cette fois, fut inefficace. M. Bazire diffame toujours et ne répare jamais.

Sa campagne récente contre MM. Rocafort et Roger Duguet (abbé Boulin) de l'*Univers,* offre un autre exemple de ses procédés. Je n'ai pas plus à défendre MM. Rocafort et Boulin que Mgr Benigni du moindre tort dans la polémique. On conviendra dans tous les cas que M. Bazire devrait être le dernier à leur jeter la pierre. Ce qu'on ne peut nier, c'est qu'ils soutenaient fidèlement dans ce journal les directions du Pape contre les résistances libérales. Ce fut leur crime. On le leur fit bien voir. Sous le titre : « *l'énigme Rocafort* », M. Bazire publia une série d'articles, chef-d'œuvre de violences et de perfidies grossièrement mélangées. L' « énigme », la solution, nulle part clairement énoncée, en est insinuée partout avec l'habileté d'un avocat qui sait comment éviter les poursuites. Cette explication, c'est que M. Rocafort est une casserole aux gages du gouvernement. (Voir, par exemple la *Libre Parole* du 25 juin 1912.) Couramment il est traité de « faussaire ». « Le faussaire continue », c'est le titre de l'article du 22 juin.

M. Boulin a écrit, avant d'entrer dans la presse, un roman où se trouvent des pages d'un réalisme regrettable, surtout sous la plume d'un prêtre. Ce livre avait été retiré du commerce. D'ailleurs, quand il parut, les revues catholiques rendirent justice à sa portée moralisante, en faisant leurs réserves sur cette tache. L'auteur attribue à un reste de « l'illusion libérale » où il avait d'abord versé, comme la plupart de ceux de sa génération, « d'avoir cru bon, même alors, de concevoir ce livre si amer et si direct, pour atteindre le public auquel il était destiné ». M. Bazire s'empare de ces passages blâmables, et, taisant tout le reste, prend à témoin le ciel et la terre de l'affreux scandale. Il y avait certainement quelque chose de répréhensible chez M. Boulin, mais, on jugera s'il a tort quand il répond qu' « il faut toute l'hypocrisie de nos pharisiens pour contester l'opportunité de sa satire dans une société rongée jusqu'aux moelles par le vice qu'elle

dénonce et que tous devraient s'efforcer de combattre », et quand il ajoute : « M. Bazire s'est conduit d'une façon indigne d'un chrétien et d'un honnête homme... L'arme courte que n'avaient osé ramasser tout à fait ni M. Sangnier, ni M. de Narfon, ni le F. Mater, il la brandit sans vergogne; qu'elle reste entre ses mains ».

M. Bazire n'entend pas en effet s'en dessaisir. Par un procédé inouï dans la presse, et qui montre l'acharnement à tuer ses contradicteurs, il réunit en brochure ses articles contre MM. Rocafort et R. Duguet et la répand par milliers dans l'espoir de provoquer les désabonnements à l'*Univers*. Les évêchés et les cures en sont inondés. — Si des amis prennent l'initiative de répandre ces pages — et je ne les en empêcherai pas, — M. Bazire aura-t-il le droit de s'en plaindre ?

Prenons dans cette polémique un autre exemple de sa manière. M. Rocafort, après plusieurs autres, avait écrit un article sur le danger de certains ouvrages suivis dans les classes de collèges catholiques et de l'enseignement qui s'en inspire. Il distinguait très nettement la formation religieuse et la formation intellectuelle. Il critiquait celle-ci, mais non sans rendre hommage à celle-là. M. Bazire, dont le jeu est d'exploiter tous les mécontentements, le dénonce à tous comme faïsant le procès de l'enseignement libre catholique, ainsi que de toutes nos œuvres, et, séparant une phrase de tout le contexte, lui attribue celle-ci :

« Nous dirons simplement que dans la majorité de ces maisons (la majorité des maisons religieuses) et auprès de ces professeurs (la majorité des professeurs d'enseignement libre), on reçoit une formation diamétralement opposée à la formation morale et religieuse ».

L'assertion devenait en effet aussi blessante qu'injuste. M. Rocafort demande l'insertion d'une réponse où il montre que sa pensée est deux fois dénaturée, d'abord par l'isolement de la phrase, et, en outre, parce qu'on en a retranché un mot essentiel. Il a écrit : une formation « *intellectuelle* ». La phrase ainsi tronquée et séparée des propositions précédentes lui fait dire juste le contraire de ce qu'il a énoncé. M. Bazire refuse d'insérer cette réponse, sous le prétexte que c'est un interminable factum (moins long que ses attaques). Quant au mot supprimé, c'est une simple erreur matérielle dans la composition. Il n'est pas impossible que le hasard produise des effets intelligents, mais il incombait à M. Bazire de corriger celui-ci. Il « tient à rectifier cette erreur aussitôt qu'elle lui est signalée ». Seulement sa manière de réparer consiste simplement à replacer le mot dans la phrase, sans aucune explication et en refusant de citer le passage de M. Rocafort qui mettait sa pensée bien au jour. Il ne fallait pas que l'effet déjà produit fût atténué. Plus tard il lui accorde une satisfaction dérisoire. Et M. Rocafort qui n'accepte pas de passer pour un

diffamateur des collèges catholiques est obligé de faire un procès à la *Libre Parole* pour obtenir justice.

IV.

Une dernière série de documents achèvera d'éclairer la physionomie morale de M. Bazire. Elle se rapporte à sa carrière de candidat aux élections législatives.

Peu après le congrès national de Châlons, MM. Bazire et Denais, ayant quitté leurs fonctions actives dans l'A. C. J. F., vinrent tenter la fortune politique en Vendée, en y introduisant dans cette région où les catholiques étaient jusque-là fort unis, la politique divisante de l'Action libérale. M. Denais ne tarda pas à se rendre compte que le terrain ne lui était pas très propice et se retira. Il alla planter son drapeau dans la capitale, et réussit à se faire élire successivement conseiller municipal, puis député de Paris. M. Bazire avait tenu bon. M. Biré, avocat de talent, et qui s'était déjà dévoué, se rendant parfaitement compte de l'hostilité sourde qu'il rencontrerait, en présence du désir immodéré qu'avaient le clergé et une partie des laïcs de présenter M. Bazire, dont les premières conférences les avaient séduits, déclina avec raison la candidature. Bazire désigné pour prendre sa place fut battu, malgré l'appui de toutes les voix catholiques, parce que son empressement à renier les anciens partis, s'il n'empêcha pas ceux-ci de faire leur devoir, n'obtint aucun succès auprès des républicains. En 1910, même échec, pour la même cause.

Une insinuation méchante et fausse de M. Bazire contre l'Action française, dans son article du 6 juin 1909, à propos du discours de M. Piou à Lyon, fit surgir, à cette époque, entre elle et lui, une véhémente polémique où ses faits et gestes électoraux se trouvèrent ramenés en question. Il faut résumer cette discussion.

M. Bazire avait écrit dans cet article :

> Sans doute, depuis quelque temps, les excès de la persécution, les dégoûts, les rancœurs qui en résultent ont été exploités par les partis dynastiques qui sont venus dire aux catholiques : Seul, le coup de force vous vengera... Et les sergents-recruteurs de la politique du coup, de la politique du tout ou rien, se sont insinués dans les rangs des catholiques. Quelques-uns ont même tenu ce langage : Nous ne partageons pas vos croyances, mais si vous servez notre cause politique, nous vous protégerons, nous vous donnerons une situation privilégiée? *Si cadens adoraveris me..*

Transposer aux individus, et dans ce style, au nom de l'Action française, la promesse qu'elle fait à l'Eglise d'une situation privilégiée dans l'Etat, et l'accuser de soudoyer les catholiques pour en faire les instruments de sa politique, constituait, on en conviendra, une grave

dénaturation de la vérité et une insulte. Criton (Charles Maurras), la releva vivement le lendemain, en l'appelant « un mensonge flagrant » :

Et l'auteur de cette calomnie honteuse termine son article en parlant d'équivoques « entretenues volontairement ou non » et en se défendant de chercher « à sonder les intentions »... Que le malheureux se relise, qu'il relise les lignes extraites plus haut, et, si les mots ont gardé quelque signification pour lui, il aura une idée de ce que peut produire un mélange d'hypocrisie et d'étourderie.

Le 8, M. Bazire demande : « Qui donc écume ainsi? » Il persiste à mettre les catholiques en garde « contre les Grecs même chargés de présents »; puis, comme pour s'enferrer à plaisir, il va chercher autre chose et ajoute :

Un ami de Criton écrivait, sous sa haute approbation, dans la revue d'Action Française du 1er mars 1908 : « *Ayons l'argent, et par l'argent, achetons tous les moyens et tous les mobiles. Achetons les femmes, achetons les consciences... les trahisons* ».

M. Poulard, l'auteur de cet article, fit remarquer à M. Bazire qu'il avait tronqué sa phrase. Il n'avait parlé que pour un milieu très déterminé, le milieu gouvernemental où tout est à vendre, on le sait assez. Tout le monde n'était pas obligé d'approuver et de pratiquer ce moyen; mais ses amis et lui estimaient que le salut national en cause autorisait cette corruption d'un monde où rien n'était plus à corrompre. Il avait donc écrit :

Prenons les amis les plus chers du pouvoir actuel, les plus fidèles de l'escorte prétorienne de Clémenceau : ayons l'argent, etc....

En insérant cette réponse, le 13 juin, M. Bazire en supprimait, comme mettant des tiers en cause, un passage pourtant bien suggestif, mais bien gênant pour le secrétaire, si vivement scandalisé, de l'Action libérale :

J'ai d'ailleurs un répondant dont vous ne contesterez pas, je pense, la haute valeur. Mgr Montagnini écrivait le 9 avril 1905 à Mgr Merry del Val : « Au moyen de sommes d'argent, on pourrait peut-être, *selon Piou*, obtenir que Clémenceau soit disposé à ce qu'on laissât toutes les églises aux catholiques... mais Piou nous dit qu'il faudrait une somme trop forte... (1) ».

1. On se souvient avec quelle désinvolture le président de l'*Action Libérale*, après l'avoir harcelé de démarches, jeta par-dessus bord et renia l'agent pontifical. C'est un autre signe de la déliquescence morale des catholiques qu'une telle conduite de leur grand chef, à l'égard du représentant de la diplomatie pontificale n'ait en rien affaibli leur admiration pour ce paladin de leur cause. Ce fut M. Clémenceau qui l'exécuta, mais sans succès auprès d'eux, par une lettre écrasante.

Un autre que M. Bazire se serait fait un devoir de reconnaître que la proposition prenait, en effet, en sens particulier et eût renoncé à lui donner une acception générale. Lui, il continua de la citer tronquée, et, telle qu'il l'avait citée, la prit pour épigraphe d'articles postérieurs (par exemple, 20 et 22 juin).

C'est au milieu de cette discussion que l'Action française riposta en décochant à M. Bazire, candidat aux élections, une flèche aiguë, Nous n'avons point à prendre ici parti et à nous prononcer sur le fait. Il nous suffit de le rapporter avec impartialité. Le lecteur se fera son opinion, selon la valeur qu'il attribuera aux affirmations, d'une part, et aux dénégations de l'autre. Le 9 juin, après avoir dit qu'il appelait un chat un chat.... Criton écrivait :

Je me suis d'ailleurs renseigné sur la moralité politique du sieur Rollet. Voici un témoignage certain. Comme il partait un jour pour les grandes manœuvres électorales, le candidat Rollet-Bazire déclara ceci : « *Je dépose ma conscience au fond d'un tiroir; je la reprendrai au retour* ».

M. Bazire répliqua, le 10, que c'était « un propos abominable, inventé de toutes pièces ».

M. Paul Robain, membre du Comité de l'Action française et ancien camarade de M. Bazire, se déclara alors témoin de ce propos; il l'avait déjà cité depuis un an, mais en taisant le nom de son auteur.

Mon cher ami, Henri Bazire, prétend que Criton lui attribue des propos abominables, en les inventant de toutes pièces. Or, Bazire, qui a compulsé toute la collection de l'*Action Française*, a dû trouver dans le numéro du 1er juillet 1908 la phrase qu'il m'avait dite en partant pour la campagne électorale : « En partant pour les manœuvres électorales où, comme les autres il a d'ailleurs été battu, un candidat conservateur, libéral, catholique, et naturellement rallié à la République, me disait : « Je dépose ma conscience dans un tiroir, je la reprendrai au retour ».

A cette époque, je n'avais pas révélé dans mon discours le nom du candidat; mais tous mes amis du Comité de l'*Action Française* le connaissaient. Les propos tenus ce matin par Bazire dans le *Peuple Français* prouvent une fois de plus son étourderie...

Vôtre, Paul Robain.

En « Réponse à une infamie », M. Bazire demande si c'est de lui qu'il s'agit et montre qu'il n'en doute pas :

« Le rédacteur de l'*Action Française* qui, sous le pseudonyme de Criton, me prend à partie, s'abrite derrière l'autorité de M. Paul Robain, pour me prêter un abominable propos.

» La lettre de M. Paul Robain est ambiguë. Veut-il dire que je lui ai rapporté ou que j'ai tenu moi-même cet invraisemblable langage : « Je dépose ma conscience au fond d'un tiroir; je la reprendrai au retour? »

» Dans ce dernier cas, je lui donne le plus formel démenti, et je le mets publiquement au défi d'apporter la preuve de son allégation ».

Il est difficile d'apporter d'autre preuve d'une parole prononcée en conversation que le témoignage de ceux qui l'ont entendue. Le 17 juin, M. Paul Robain affirme de nouveau et invoque un autre témoin.

J'ai affirmé et j'affirme que M. Bazire m'a dit : « Je dépose ma conscience au fond d'un tiroir, je la reprendrai au retour ».

La discussion d'ordre politique à laquelle cette phrase mit fin, eut lieu entre M. Bazire et moi; cependant à cette discussion assistait en témoin silencieux, mais attentif, un de mes « proches parents », que M. Bazire reconnaît bien puisqu'il rappelle l'avoir défendu gratuitement. L'étourderie de M. Bazire l'entraîne à oublier même les actes de générosité qu'il peut commettre. Je ne lui ai jamais demandé de défendre aucun de mes parents *gratuitement.*

Si M. Bazire n'a pas reçu d'honoraires, c'est parce que très gracieusement il les a refusés.

Il suffit à mon parent que M. Bazire l'ait reconnu; après avoir maintenu ses affirmations devant les Tribunaux, jusqu'à subir de la prison pour la défense de ses convictions, mon parent livre son témoignage à l'appréciation de son ancien avocat.

... Pour d'autres que M. Bazire je tiens à préciser que mon « proche parent » a été honoré de deux condamnations; il s'est entendu, une première fois, infliger six jours de prison à propos des inventaires, il a subi une seconde fois trois jours de prison pour la défense de Jeanne d'Arc.

C'est ce témoin qui a assisté à la discussion à la fin de laquelle Bazire m'a dit : « *Je dépose ma conscience au fond d'un tiroir, je la reprendrai au retour* ».

Je m'en tiens uniquement à ce point qui est la seule question. M. Bazire peut chercher toutes les diversions possibles, même les plus ridicules. Je les néglige ou les méprise, selon leur qualité.

M. Bazire réplique, le 18, que M. Robain ment, et qu'il confirme son premier mensonge par un second.: « Bien entendu, je n'ai jamais tenu ce propos; tout cela est abject et je le repousse du pied. »

Que M. Bazire ait prononcé ou non la fameuse parole, l'Action française, qui ne le tient plus quitte, rapporte un ou deux traits qui donneraient à croire qu'il l'a mise en pratique. Je n'ai pas vu que la *Libre Parole* les ait démentis. Criton écrivait, le 19, à propos de la campagne électorale de 1906 :

Bazire dans le temps de ses démarches électorales s'est fait dire chez tous les vieux monarchistes du pays des choses dures : se trouvant en entendre entre autres de semblables par X... chez qui il était, une première fois, il lui répondit textuellement : « *Je suis aussi royaliste que vous* » — Mais alors, — répondit M. X...; — pourquoi prétendre le contraire?... — Une deuxième fois chez le même X..., le même Bazire conclut sa profession de fois en disant : « *En résumé, moi? je ne donnerais pas l'ongle de mon petit doigt pour sauver la République* ».

Alors? Congé donné avec les sentiments que l'on devine par X... Les termes rapportés ici sont textuels. Il est curieux de les rapprocher d'une anecdote que m'avait d'abord rapportée M. Z... : Bazire, dans une réunion électorale des environs, est interpellé après un beau discours très con-

fus par un paysan narquois qui s'écrie : « Bah! bah! M. Bazire (son père ici est un royaliste avéré) je parions bien tout de même que vous ne crieriez point : A bas le Roi et la Royauté!... » — Et Bazire de se dresser d'un bond et de s'écrier de sa plus belle voix : « *A bas le Roi et la Royauté! Vive la République!* » Oh! Beaumarchais, tu ne te trompes que d'une lettre dans le choix des noms de tes personnages.

Et Criton ajoutait :

La disqualification de M. Bazire par M. Bazire est déjà assez attristante pour quiconque a rêvé autrefois de l'union des forces de droite : nous ne changerons pas une lettre de son nom.

Le 21, Criton donnait de nouvelles précisions :

La personne à laquelle il déclarait : « Je suis aussi royaliste que vous » et « je ne donnerais pas mon petit doigt pour sauver la République », est M. le docteur Bousseau, de Luçon. La personne qui raconta comment M. Bazire avait crié : « A bas le Roi et la Royauté! » est M. Augustin de Hillerin. On peut trouver que ce débat s'éternise. Il ne sera pas sans utilité, s'il met à nu un caractère, une profession, une position et s'il fait comprendre comment la raison d'Etat électorale suscite le « Gouvernement des pires » et corrompt nécessairement ceux qu'elle a ralliés.

Si les catholiques monarchistes ont encore voté pour M. Bazire en 1910, et ils l'ont fait à peu près tous, ce n'était pas sans mérite après la divulgation de ses lettres à l'ancien rédacteur de son journal électoral, le *Réveil*, qui lui joua le vilain tour de les publier, non sans en avoir pris une photographie. Il y disait :

(Août 1907). — Ce qu'ils peuvent dire sur vous n'est rien en comparaison de ce qu'ils ont déblatéré sur mon compte. Personnellement, cela m'est égal; ils ne m'atteignent pas. Mais le jour où ils voudront gêner le mouvement de l'*Action Libérale* et où ils s'en prendront à mes amis, je vous assure que, si jeune que je sois par rapport à eux, je les materai. Ils n'ont pour eux ni le clergé, ni le peuple, ni le commerce; ils sont fort détestés. Je ne leur dois rien. J'ai barre sur eux; ils n'ont pas barre sur moi.

(2 août 1907). — ... Quels vilains bonshommes que ces royalistes luçonnais! que je voudrais en saisir un une bonne fois, pour lui administrer une raclée qui inspire aux autres une crainte salutaire de l'*Action Libérale!* Nous sommes trop bons. Ces gens-là sont odieux. Si vous voyez une bonne occasion, saisissez-la ou avertissez-moi, cela me soulagera d'éreinter un de ces traîtres. — Amitiés à tous, bien cordialement à vous.

Dernier trait. Malgré cela, dans ses tournées de 1910, M. Bazire s'étant présenté chez un de ces traîtres, celui-ci lui dit (je cite un témoignage authentique) : « Vous savez toutes les raisons que nous avons de ne pas vouloir de vous. Eh bien! présentez-vous comme catholique libéral, comme catholique républicain, comme catholique progressiste, enfin prenez le nom de catholique avec telle nuance qu'il

vous plaira; et nous voterons pour vous ». (Légitime en soi, la demande n'était-elle pas encore plus juste, adressée à un président d'honneur de l'A. C. J. F.?) — « Non, répondit textuellement M. Bazire, j'ai des engagements avec mon parti; je ne le ferai pas ».

Je n'ai pas besoin de conclure. Si mes observations du début sur ce que l'honneur et l'intérêt de la cause catholique demandent des orateurs de nos congrès sont exactes, le cas de M. Bazire est jugé. C'est sous l'estrade qu'est sa place.

Emm. BARBIER.

PROGRAMMES D'ETUDES POUR CERCLES CATHOLIQUES

« Les plans d'études ne manquent pas, ordinairement *savants et difficiles. rarement faits pour des débutants.* »

C'est parler d'or que de parler ainsi. Malheureusement, Monsieur V. B. qui s'exprime de la sorte dans l'*Avant-propos* de *Dix années d'Enquêtes, 83 sujets d'études* (1), pour l'Union provinciale de l'Orléanais, filiale de l'Association catholique de la Jeunesse française, semble avoir complètement oublié cette remarque si sage, lorsque, dans cette même brochure, il propose à des jeunes gens de 15, 16, 17, 18 ans, primaires pour la plupart dans les campagnes et les petites villes de l'Orléanais, comme partout ailleurs, des sujets d'études « savants et difficiles, peu faits pour des débutants. »

A ces « débutants », il faudrait avant tout un bon Catéchisme de persévérance, une explication sérieuse et raisonnée de leur religion catholique, avec la réponse précise aux objections les plus répandues contre le dogme, la morale et l'histoire de l'Eglise. C'est ce que Mgr Gibier, quand il était curé de Saint-Paterne, à Orléans, croyait le plus opportun et le plus utile, non pas seulement pour de jeunes « débutants » des Cercles catholiques, mais pour les hommes faits d'une paroisse très distinguée de grande ville; et l'on sait quel succès ont obtenu ses prédications et ses livres sur les *Objections contemporaines contre la Religion* (2).

1. Une brochure de 46 pages in-8°, Orléans, 4, rue Sainte-Anne; Paris, 70, rue des Saints-Pères.

2. Six ou sept volumes, chez Lethielleux, Paris.

Eh bien, sur « 83 sujets d'études, dans *Dix années d'Enquêtes* », on trouve exactement deux questions sur « l'existence de Dieu », p. 35, et « l'existence de Jésus-Christ, » p. 37; deux autres, tout à fait à la fin, sur « les Evangiles » du dimanche, p. 39, sur les « Epîtres » de la messe et les apôtres qui les ont composées. Franchement, c'est trop peu, beaucoup trop peu pour des catholiques qu'il faut instruire, fortifier dans leurs croyances, armer pour les bons combats : n'en ont-ils pas à soutenir tous les jours contre les incrédules et les libres penseurs qu'ils rencontrent partout dans les campagnes, hélas! éduquées par l'école sans Dieu et contre Dieu, aussi bien que dans les villes, gâtées de plus par la mauvaise presse et les conversations d'ateliers et de bureaux, d'usines et d'estaminets?

En revanche, les *Dix années d'Enquêtes* de l'Union provinciale de l'Orléanais, présentent des sujets et des questions trop au-dessus de l'intelligence et de la portée de nos jeunes catholiques, qui n'ont fait ni de cours de Droit, ni même d'études secondaires et de philosophie.

Jugez-en plutôt par quelques extraits :

P. 43. « L'impôt sur le revenu. — 1° Historique de cet impôt à l'étranger et en France. Derniers projets : Doumer, Peytral, Rouvier, Caillaux. — 2° Exposé dans les grandes lignes de ce dernier projet. — 3° Critique du projet Caillaux, etc. ».

Pour traiter avec compétence de pareilles questions, il faudrait être économiste et très fort.

P. 17. « L'enseignement de l'Etat. — ... Est-il juste, est-il libéral que l'Etat encourage l'enseignement libre par des subventions publiques (Angleterre, Etats-Unis)?... »

« *Neutralité.* — Quel caractère doit avoir l'enseignement de l'Etat dans un pays divisé d'opinions comme le nôtre? En quoi doit consister la neutralité, la laïcité? »

On semble donc admettre pour l'Etat le droit d'enseigner (1), qui ne lui appartient pas, et la légitimité d'une certaine « neutralité, laïcité », puisque le questionnaire ajoute :

« L'impartialité, le respect des opinions sont-ils toujours faciles, par exemple, en histoire, en philosophie, en morale? »

Voyez encore cette série de sujets d'études :

P. 2. Les syndicats agricoles.
P. 6. Le syndicalisme local.
P. 9. Les mutualités.
P. 9. Loi sur les accidents de travail.

1. Un peu plus bas, en effet, le questionnaire ajoute : « L'Etat... a-t-il le *droit* d'imposer des doctrines, des idées, même en morale? D'où pourrait lui venir cette autorité et ce *droit?* A quoi il doit se limiter?

P. 12. Les caisses rurales.
P. 16. Les syndicats professionnels.
P. 27. Les risques professionnels.
P. 30, 31. Les risques agricoles. La grêle. L'incendie, La mortalité du bétail. — Les logements ouvriers.

Ce n'est pas, certes, que nous voulions condamner de pareilles études dans un pays agricole comme la Beauce; mais la prédominance des études sociales sur les études religieuses, qui les gouvernent, pourtant, et peuvent seules les résoudre, apparaît trop évidente dans des pages inspirées par une « démocratie chrétienne », p. 11, qui se réclame de l'Encyclique *Graves de Communi*, 1901, mais aussi de la Revue « la *Démocratie chrétienne* », de M. l'abbé Six, disparue depuis 3 ou 4 ans, après avoir provoqué de trop justes critiques au point de vue doctrinal et social.

C'est le cas de redire ici ce que Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, écrivait naguère sur le danger des Revues pour les professeurs et les élèves des Grands Séminaires, à plus forte raison pour les Directeurs et jeunes membres des Cercles catholiques :

Je déplore la place qu'elles ont prise. Elles occasionnent aux professeurs une perte de temps considérable; elles les habituent à recevoir du dehors une solution toute faite à tous les problèmes; elles les dispensent de la recherche personnelle et de l'étude approfondie des choses; elles leur donnent l'exemple, obligées qu'elles y sont, je le veux bien, par la diversité de rédacteurs dont chacun se passionne pour son sujet, de placer toutes les questions au premier plan, les moindres se développant parfois à l'infini au détriment des essentielles, les chicanes d'érudition l'emportant sur les grandes vues d'ensemble, les menues controverses d'interprétation documentaire ou d'événements obscurs devenant en apparence, par leur accaparement. toute l'apologétique. Quelques-unes excitent la curiosité par des thèmes d'articles voisins du paradoxe. Elles éprouvent un véritable plaisir à renverser toutes les propositions admises jusqu'ici; elles battent en brèche l'autorité des maîtres les plus anciennement et les plus justement renommés; elles distillent çà et là le venin moderniste dans des comptes rendus alléchants d'ouvrages où nos hypercritiques se donnent carrière; elles ne se plaisent, tout en respectant les vieilles manières, qu'à une sorte de *contra sic* rhabillé à la moderne. Telle est, dirait-on, leur principale raison d'être. Des lectures de ce genre sont fort piquantes, assurément, surtout si le charme littéraire n'y manque pas. Mais comment un esprit nourri d'elles ne serait-il pas vite rebuté en abordant l'austérité du Docteur angélique?

Revenons aux études sérieuses, et si, ce qui est certain, les Revues peuvent être des documents utiles à consulter, qu'elles n'usurpent pas une place et un rôle de direction auxquels elles n'ont aucun droit.

Mais revenons nous-mêmes à nos *Dix années d'Enquêtes*, pour nous étonner qu'à la page 1 on étudie « le régime de la propriété, dans la région (grande, moyenne, petite), et à la page 37 seulement, — 7 ans après, — « la Légitimité de la propriété » établie en ces termes :

« 1° La propriété est-elle un fait constant de l'humanité? » — Elle est plus « qu'un fait constant » : « C'est, disent Léon XIII et Pie X, *Rerum novarum* et *Motu proprio* du 18 décembre 1903, *un droit naturel* qui ne souffre pas d'exception que la propriété privée, fruit du travail ou de l'industrie, de la cession ou de la donation, et chacun en peut raisonnablement disposer à son gré ».

L'auteur des *Dix années d'Enquêtes* aurait eu besoin de relire en 1906, l'Encyclique de Léon XIII, 15 mai 1891, et le *Motu proprio* de Pie X en 1903, pour éviter d'écrire cette erreur : « La propriété des biens extérieurs, *conséquence du travail*, n'a-t-elle pas sa source dans la propriété des facultés personnelles? » — Le travail n'est qu'un des modes de l'acquisition de la propriété, et celle-ci est si peu « la conséquence du travail », que le travail suppose nécessairement la propriété des instruments de travail, la propriété de la matière première, la propriété de soi-même et de « ses facultés personnelles », de son activité physique, intellectuelle et morale.

Autre erreur à propos des salaires, p. 29.

Sont-ils suffisants, en général, *pour faire vivre une famille? Quel est le minimum* de salaire nécessaire pour cela, si on suppose que le père seul travaille, en tenant compte de la cherté des vivres, entretien, loyer, etc.

Sans doute, il n'y a là que des questions; mais elles impliquent la croyance au « salaire familial », contrairement à ce que dit Léon XIII, *Rerum novarum* : « Il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne (que la volonté des ouvriers et des patrons), à savoir que *le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.* »

La célèbre consultation du cardinal Zigliara, envoyée au cardinal-archevêque de Malines, 25 août 1891, avec l'agrément certain de Léon XIII, établit catégoriquement, après le cardinal de Lugo, que « n'est pas toujours injuste le salaire qui ne suffit pas pour la nourriture et le vêtement du serviteur, *et à bien plus forte raison qui ne lui donne pas de quoi s'entretenir, lui, sa femme et ses enfants* ».

Pourquoi donc aborder, dans des Cercles catholiques, des questions mal présentées par un auteur trop oublieux des directions pontificales, et résolues de manière à provoquer chez les jeunes gens des sentiments d'aversion et de révolte contre les patrons, faussement accusés d'injustice, parce qu'ils ne donnent pas à leurs ouvriers un salaire familial? Ces sentiments sont tout ce qu'il y a de plus contraire à ce que demande Pie X, 18 décembre 1903 :

« XIX : ... Que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société. Qu'ils ne parlent pas de revendication et *de justice*, lorsqu'il s'agit de pure charité. »

Enfin, Monsieur V. B. et l'Union provinciale de l'Orléanais ont oublié l'*Imprimatur* nécessaire pour leur brochure, d'après le *Motu Proprio* de Pie X, article XVII :

« Les écrivains démocrates chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire *tous les écrits* se rapportant à *la religion*, à *la morale chrétienne* et à *l'éthique naturelle*, en vertu de la Constitution *Officiorum et munerum* (art. 41).

***

Voici maintenant la *Revue de la Jeunesse* du 10 novembre 1912 qui donne sur « le Catholicisme social » des *Fiches bibliographiques* destinées à guider le lecteur et les Groupes d'Etudes dans le choix des ouvrages qu'ils peuvent consulter avec profit. Il ne s'agit pas ici de dresser une bibliographie complète et scientifique, mais seulement d'indications pratiques qui ont été utilisées par le *Secrétariat social* de Paris (5, avenue du Maine), « qui a bien voulu nous les communiquer », dit la Rédaction.

Le *Secrétariat social* est présidé par M. l'abbé Couget et organisé par M. Zamanski et l'Association catholique de la Jeunesse française. Les *Fiches bibliographiques* ont donc la grande publicité de cette Association et semblent revêtir l'autorité d'une œuvre diocésaine.

Pourquoi faut-il qu'on ait à en relever le caractère aussi tendancieux que celui des *Livres qui s'imposent* de M. Frédéric Duval, dont Mgr Baudrillart signalait, dans une *Lettre* élogieuse à l'auteur lui-même, les lacunes et l'esprit parfois regrettable, esprit et lacunes que mettait en relief un article de la *Critique du Libéralisme*, 15 mars 1912?

En dehors de l'Encyclique *Rerum novarum*, du *Motu proprio* du 18 décembre 1903 et de la *Lettre sur le Sillon*, les *Fiches bibliographiques* du Secrétariat social et de la *Revue de la Jeunesse* contiennent des noms d'auteurs et d'ouvrages, non pas tant de « catholicisme social » que de « démocratisme social », pour ne pas fâcher M. de La Tour du Pin en parlant de « socialisme chrétien ».

Vous y chercheriez en vain le P. Fontaine, dont le *Modernisme sociologique* a été si noblement loué par le Pape Pie X, et dont le *Modernisme social*, qui le continue et le complète si bien, est tout aussi louable; Le Play (1), la *Réforme sociale*, et M. Hubert-Valleroux, qui font autorité; M. le chanoine Gaudeau, dont « *la Fausse Démo-*

1. Les œuvres de Le Play sont publiés chez Mame : « La Constitution de l'Angleterre », 4 francs; « La Réforme sociale en France », 3 volumes in-18, 6 francs; « L'Organisation du travail », 2 francs; « L'Organisation de la famille », 2 francs; « La Paix sociale après le désastre », 0 fr. 60; « La Réforme sociale en Europe et le salut de la France », 1 fr. 50; « Les Ouvriers européens », 6 volumes à 6 fr. 50; « La Méthode sociale »,

cratie et le Droit naturel et *Autour du Modernisme social* sont des études si fortes, si théologiques; le *Rapport* de M. Durand à Sarlat, dont le cardinal Merry del Val nous dit, au nom du Saint-Père, qu'il désire que ce Rapport « soit divulgué, vulgarisé », précisément parce qu'il est un « résumé très précis et très clair » de la doctrine de l'Eglise contre le socialisme d'Etat, les droits absolus des syndicats professionnels, et sur la liberté du travail, le juste salaire, les rapports de l'économie politique et de la morale; Claudio Jannet, M. Béchaux, anciens professeurs d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, à l'Université catholique de Lille, — *Les Revendications ouvrières en France*, de M. Béchaux, 1894, sont un livre classique; — M. Joseph Rambaud, l'éminent professeur d'économie politique aux Facultés catholiques de Lyon, dont les *Eléments d'Economie politique* étaient honorés d'un Bref si élogieux de Sa Sainteté Léon XIII. On dirait que cet enseignement catholique des Facultés catholiques n'existe pas pour l'Association catholique de la Jeunesse française, pour le *Secrétariat social* et la *Revue de la Jeunesse*, qui lui emprunte ses « fiches bibliographiques »; ou plutôt, tout l'enseignement économique et social des Facultés catholiques, dont l'autorité est incontestable, se ramène au seul M. Eugène Duthoit et à ses *Pages catholiques et sociales*. Notez que M. Duthoit a été justement pris à partie par le P. Fontaine, par le chanoine Gaudeau, par la *Critique du Libéralisme*, et qu'il soutient contre la liberté du travail et sur l'omnipotence des syndicats professionnels, des théories en désaccord avec l'Encyclique *Longinqua Oceani* de Léon XIII, 1895, et avec les directions pontificales qui ressortent clairement de l'approbation du *Rapport* de M. Durand.

A côté de M. Eugène Duthoit, voici M. de la Tour-du-Pin La Charce, dont le livre cité, *Vers un ordre social chrétien*, a été critiqué très vivement par M. Hubert-Valleroux dans la *Réforme sociale*, 16 février 1908, et par le P. Fontaine, *Modernisme social*, pp. 217-218, comme *Les Aphorismes de politique sociale* l'ont été dans le *Polybiblion*, juillet 1910, par M. Rambaud; M. l'abbé Calippe, dont les *Fiches bibliographiques* recommandent quatre ouvrages, *Saint Paul et la cité chrétienne*. les *Progrès de la Doctrine*, les *Tendances sociales des catholiques libéraux* et l'*Attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle*, parmi lesquels ce professeur de Grand Séminaire place des hommes tels que François Huet et Bordas-Demoulin, foncièrement anticatholiques, comme l'a établi M. Rambaud, *Critique du Libéralisme*, 1er septembre 1911, (*Les catholiques de M. l'abbé Calippe*); M. l'abbé Lugan, Vuillermet, Ed. Montier, sillonnistes incorrigibles, dont la *Critique du Libéralisme* a plusieurs fois fait justice; M. Paul Lapeyre, ancien rédacteur à l'*Univers* et dont les théories sur le salaire fami-

6 fr. 50; « La Constitution essentielle de l'humanité », 2 francs, chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain; « Economie sociale », 2 fr. 50.

lial (1) sont en opposition formelle avec ce que disait le cardinal de Lugo, dont le cardinal Zigliara invoquait le témoignage comme d'un illustre théologien dans sa réponse au cardinal-archevêque de Malines sur le juste salaire, 25 août 1891; M. de Mun, dont l'admirable éloquence et les services rendus à l'Eglise par ses Cercles ouvriers ne doivent pas nous faire oublier que, dans un discours de janvier 1912, il a renoncé pour les Cercles ouvriers à l'esprit du patronage d'autrefois, « paternel », familial, hiérarchique, pour en venir à « confier à la classe ouvrière « la direction des œuvres sociales, par les syndicats et à demander l'effacement des classes dirigeantes » (2), comme aussi à se trouver en désaccord avec M. Durand et Rome, par conséquent, dans ses idées sur le « syndicalisme professionnel ».

Les *Fiches bibliographiques* recommandent encore Georges Goyau, alias Léon Grégoire, qui, dans *Le Pape, les catholiques et la Question sociale,* soutient aussi la nécessité du salaire familial à l'encontre de Sa Sainteté Léon XIII.

Voici maintenant, dans *ces Fiches,* les publications de la *Chronique sociale* de Lyon, sept fois nommée, quoiqu'elle ait soutenu tant de thèses opposées à celles de M. Durand, dont elle n'a pas encore signalé le *Rapport* si autorisé, si recommandé par Rome. Avec la *Chronique sociale,* il y a les professeurs et amis des Semaines sociales, qui sont pour le Secrétariat social de Paris, « la loi et les prophètes » : le P. Antoine, qui, dans son *Economie sociale,* adopte plusieurs des propositions de fait ou de principe de la démocratie sociale; M. Henri Lorin, dont le P. Fontaine et M. le chanoine Gaudeau ont mis en relief « les faux dogmes » sociologiques; l'abbé Garrigue, d'un démocratisme très avancé, d'après le P. Fontaine; l'abbé Thellier de Poncheville, dont les auteurs des *Fiches* ont dû dire avec émotion :

Rien ne manque à sa gloire; il manquait à la nôtre,

et, précisément, ils citent de lui un Discours à la Semaine sociale de Rouen, *Les aspirations sociales contemporaines et le catholicisme,* loué, hélas! par un journal blocard de Rouen et vivement attaqué par M. l'abbé Devigne et M. Paul Taillez dans la *Critique du Libéralisme* (septembre 1910 et numéros suivants); enfin, les oracles de l'Ecole de Reims et de l'action populaire, dont un livre excellent, *Utopies sociales, le Renversement des valeurs traditionnelles, Etude critique sur les « dangers » de l'Ecole de Reims,* par Gaston Defoyère, Paris, Victorion, vient de montrer les graves erreurs sociologiques : M. Zamanski et le P. Desbuquois, dont cinq articles sont recomman-

1. M. Rambaud, *Cours d'Economie politique,* II, p. 271, montre que ces théories sont du « pur communisme ».

2. M. le chanoine Gaudeau, *Autour du Modernisme social,* II, p. 41, déplore cette attitude de M. de Mun, qui lui a valu les éloges de M. de Narfon et du *Bulletin de la Semaine,* « châtiment très grave ».

dées, alors que ses théories sociales publiées dans les *Etudes*, 29 août et 15 septembre 1912, ont été l'objet de très justes critiques de la part de M. Rambaud dans le *Nouvelliste de Lyon*, 11 septembre 1912.

On le voit, c'est l'Ecole de la « Démocratie sociale » ou du « Démocratisme social » qui se recommande elle-même et elle seule, comme ayant seule voix au Chapitre, bien que ses idées contredisent sur plus d'un point « les directions pontificales » les plus formelles, obligatoires pour des catholiques.

L'*Univers* disait naguère avec raison, à propos de la résistance des « catholiques sociaux » aux directions contenues dans le Rapport Durand :

> On comprendra peut-être mieux les défiances dont nous ne pouvons pas nous défendre vis-à-vis d'un certain mouvement catholique social contemporain, je ne dis pas celui du *Sillon*, qui est condamné, mais vis-à-vis même de celui de la Semaine sociale et de plusieurs autres groupements, qui ne l'est pas. On y parle trop de liberté, d'égalité, de justice, de démocratie. Nombreux sont, il est vrai, ceux qui en en parlant formulent les réserves et les distinctions nécessaires; mais ce ne sont pas elles qui font l'originalité des Semaines sociales, ni leur succès. Le catholicisme social a commencé avec Jésus-Christ. Ce qui est nouveau et ce qui a séduit les jeunes, les oratoires, les sentimentaux et, naturellement aussi, les travailleurs, c'est l'accent démocratique des revendications, ce sont les appels à la justice, l'extension à la terre de l'égalité céleste, ce sont les paroles amères contre les riches et les possédants, bref, tout ce qui justifie cette définition de la Semaine sociale qui vient de se réunir à Limoges : « congrès socialiste avec « quatre cents curés ».

La *Revue de la Jeunesse*, le *Secrétariat social* et l'Association catholique de la Jeunesse française, qui se réclame sans cesse du Pape et de tous ses enseignements, de toutes ses directions, devraient à leurs adeptes des « fiches bibliographiques » d'un « sens catholique » plus pur, plus équitable et plus fermement doctrinal.

***

D'autre part, dans la *Revue de l'Action populaire* de Reims, 10 décembre 1912, citée par la *Croix* du 22 décembre, M. le Roy parle « d'une organisation de conférenciers pour l'apostolat des hommes » à Calais, dans les paroisses maritimes de Notre-Dame et du Courgain : il y a Cercle d'études et œuvres d'extension.

Le Cercle d'études fonctionne sous le nom « d'Association d'études sociales : questions religieuses et sociales ». Remarquez que le mot « religieuses » ne figure pas dans le titre du Cercle : ce n'est pas déployer « le drapeau catholique », comme le réclame Pie X avec tant d'instances.

Ensuite, lisez ce que voici :

Quelle surprise, quel étonnement, quelle stupéfaction même, lorsque cet homme du peuple entend un catholique, quelquefois même un ouvrier catholique, étudier devant lui un point de la question sociale à la lumière de l'Encyclique sur la condition des ouvriers!

Eh quoi! un Pape a conseillé les Syndicats vraiment professionnels, *les retraites ouvrières;* un aumônier est là qui approuve la question des habitations ouvrières, les lois toutes de charité chrétienne qui doivent animer un patron catholique; un laïque qui prouve la nécessité de l'existence de Dieu et la création; qui établit l'existence de l'Homme-Dieu, du paradis, de l'enfer, du purgatoire; qui parle de la sainteté du mariage et des fâcheuses conséquences du divorce?

Bien vite il en parle à l'atelier; des amis l'accompagnent à la prochaine réunion. On les inscrit et on les convoque aux réunions ultérieures.

Où donc, M. le Roy a-t-il vu dans l'Encyclique *Rerum novarum* Léon XIII recommandant « les retraites ouvrières » telles qu'on les entend en France, retraites ouvrières avec versement obligatoire des ouvriers et des patrons?

Ce n'est pas du tout à l'Etat, mais aux corporations ouvrières et professionnelles que Léon XIII laisse le soin de « *pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps* l'ouvrier ne manque de travail et qu'il y ait un *fond de réserve* destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits, inséparables du travail industriel, mais encore à la *maladie*, à la *vieillesse* et aux coups de la mauvaise fortune. » Le Rapport de M. Durand, si hautement approuvé par Pie X, rejette comme une erreur sociale « la charité d'Etat, l'assistance par l'Etat », que condamnait aussi Léon XIII.

***

Le *Programme d'études* proposé par le secrétariat de Saint-Etienne aux directeurs de Cercles de cette ville, vient d'être publié, 22 et 29 décembre 1912, par le *Social*, organe hebdomadaire de la *Chronique sociale* de Lyon.

Ce programme, dit-il, est divisé en quatre parties : *Apologétique, questions sociales, formation morale, questions diverses.* Chaque partie comprend six conférences. Les *directeurs ecclésiastiques* se réserveront de préférence les sujets de la première et de la troisième série. La bibliographie n'a pas la prétention d'être complète. Elle est donnée à titre de simple indication.

Remarquez d'abord le soin que prennent les auteurs de ce Programme de camper les « ecclésiastiques », directeurs de Cercles, dans les questions « d'apologétique » et de « morale », — non pas parce que ces « ecclésiastiques » manqueraient des grades requis par Pie X, dans la *Lettre* sur le *Sillon*, pour s'occuper des « questions sociales ».

grades de docteur en philosophie et en théologie, — mais parce que, sans doute, les jeunes primaires seront plus compétents sur ces questions : comme si les questions « sociales » n'étaient pas des questtions « morales » et par là même « religieuses », ressortissant de ce chef des « directeurs ecclésiastiques » des Cercles !

En fait d'*Apologétique*, il y a deux conférences du Programme sur six, qui se rattachent à la défense de la religion : L'attitude du catholique en face des objections contre la religion, et l'Acte de foi catholique est-il déraisonnable ? — Les quatre autres conférences : Les fondements de la foi catholique, La mission divine de Jésus-Christ, L'Eglise a-t-elle reçu une mission de Jésus-Christ ? et Comment le catholicisme transforme les âmes, n'ont aucun caractère apologétique : c'est de la théologie pure et de la religion, voilà tout. Pourquoi ne pas le dire ?

Les *Questions sociales :* La condition sociale de l'homme ; la Famille organisme social (?) ; Qu'est-ce que l'Etat ? Le Travail, son but, les travailleurs, leurs droits et leurs devoirs (bravo !) ; La propriété et le capital, L'Association ; indiquent les mêmes « sources » à consulter que la *Revue de la Jeunesse*, toute la littérature démocratico-sociale de la *Chronique sociale* et de l'éditeur Bloud. Voyez plutôt, 1re conférence :

P. Antoine : « Cours d'économie sociale ». — Garriguet : « Valeur sociale de l'Evangile ». — Lugan : « L'enseignement social de Jésus ». — P. de Pascal : « Cours à la Semaine sociale de Dijon ». — P. Antoine : « Cours à la Semaine sociale d'Amiens ». — Lorin : « Déclaration à la Semaine sociale de Marseille ».

2e conférence :

P. Antoine, déjà cité. — Compte rendu de la Semaine sociale de Limoges. — Dehon : « Manuel social, catéchisme social ». — P. Antoine : « Conférence à la Semaine sociale de Dijon ». — Deslandres : « Cours à la Semaine sociale de Rouen ». — Encyclique « Rerum novarum ».

5e conférence : P. Antoine, Deuxième Cours à la Semaine sociale de Limoges !

Hors des Semaines sociales point de salut, semble-t-on dire, sans se préoccuper si leur doctrine cadre avec le Rapport de M. Durand, approuvé par le Pape. Et puis, les jeunes gens ne sont-ils pas ainsi appelés, trop tôt, à Saint-Etienne comme ailleurs, à discuter des problèmes au-dessus de la portée des primaires qui forment le noyau principal des Cercles d'études ?

Qu'entend-on par la sociologie, disait M. Rambaud qui s'y connaît ? Elle est inséparable de l'économie politique : et, l'économie politique ne s'apprend pas en un jour. Dans les Facultés de Droit, elle prend le quart

du temps des étudiants de première et de seconde années de licence; malgré cela, ils ne l'approfondissent pas assez pour que, s'ils veulent passer ensuite celui des deux doctorats qui la comporte, il ne leur faille pas y consacrer encore la moitié de leur temps pendant toute une année d'études pour le moins.

A vouloir tout apprendre, on ne sait vraiment rien. Seulement on a la tête farcie de phrases de manuels que l'on n'a pas même comprises. Mieux vaut savoir à fond ce qui est l'essence même de la carrière ou la vocation à laquelle on se consacre.

Si certains écrivains ecclésiastiques ont fait des ouvrages de sociologie qui font sourire les laïques instruits, comme a dit le P. Castelein en parlant de pas mal de théologiens, c'est précisément parce qu'ils ont ignoré les phénomènes économiques sur lesquels ils raisonnaient et ignoré encore davantage l'enchaînement qu'ont toujours entre eux les phénomènes de cet ordre-là.

***

C'est bien mieux que les simples « fiches bibliographiques » de la *Revue de la Jeunesse*, et que les Organisations paroissiales de Cercles à Calais et à St-Etienne, que nous offre la Fédération régionale des Groupes d'Etudes du Sud-Est au secrétariat de la *Chronique sociale de France*, Lyon, 16, rue du Plat : c'est un *Programme d'études* en 32 pages pour « l'éducation religieuse et sociale » des Cercles catholiques.

Or, pour chacune des vingt et quelques conférences indiquées, il y a des sources « à consulter, et, à la fin, des « livres de lecture ». Chose curieuse : on y voit presque les mêmes « livres », les mêmes « sources » que ceux et celles indiqués par le Secrétariat social de Paris. Ici comme là, les *Semaines sociales* de Rouen, de Saint-Etienne, de Limoges Ici comme là, l'Action populaire de Reims : page 16 du *Programme d'études* et page 24, *Guides sociaux* de l'Action populaire, p. 26, 4 brochures de l'Action populaire; p. 28, 3 Guides sociaux; p. 30, J. Hachin, Retraites ouvrières et paysannes, Action populaire. Ici comme là, la *Chronique sociale de France*, et cela se comprend pour le *Programme d'études* qu'édite cette *Chronique*, qui se devait bien à elle-même de faire quelque réclame à ses succédanés, le *Social*, autrefois la *Démocratie*, et à ses directeurs, Gonin, Lorin, Vialatoux, Boucaud, etc,. Ici, comme là, M. de Mun, le P. Antoine, l'abbé Garriguet, l'abbé Calippe, Vuillermet, l'abbé Lugan, Georges Goyau, l'abbé « Je sais tout », ou l'abbé Thellier de Poncheville, « qui fait plus que l'abbé Garnier, lequel a fait plus que Jésus, qui ne passait pas ses nuits en chemin de fer » pour évangéliser le monde et qui surtout ne traversait pas les Océans, comme l'auteur de *La préparation à l'action sociale*, p. 16 du *Programme d'études*, Ici, comme là, la fleur de la bibliothèque démocratico-sociale.

Le *Programme* recommande, en plus des auteurs chers au *Secrétariat social* de Paris : l'abbé Beaupin, *Pour être apôtre*, dont le sillonnisme persistant a été si justement morigéné par M. Paul Talliez, *Criti-*

que du Libéralisme, 15 août 1910; *Apostolat démocratique*; Montier; les *Essaims nouveaux*, dont M. l'abbé Devigne a fait justice dans la même Revue; le P. Sertillanges, dont Mgr Blanc, dans la *Pensée contemporaine*, a relevé, après le *Nouvelliste de Lyon*, les idées incorrectes sur la justice et la charité; M. Lesêtre, très hardi et trop libéral; Harmel, *Catéchisme du patron* (On devait bien cette mention au « bon Père », au Pape de la Démocratie chrétienne!), et même le P. de Pascal, auquel l'on pardonne son royalisme d'*Action française* au nom de ses idées sociales très avancées.

Mais venons-en au *Programme d'études* lui-même. Il a quatre parties :

I. *Apologétique : La vie chrétienne.* — II. *Formation morale : Les exigences de la vie chrétienne.* — III. *Doctrine sociale : Les erreurs sociales.* — IV. *Action sociale pratique : Actualité.*

Le seul énoncé succinct de ces sujets d'études, fort abstraits et complexes dans leurs détails, fait comprendre ce qu'écrit à ce propos, un homme très compétant : « Ce *Programme* est trop transcendantal pour les intelligences des Cercles d'études (de la région du Sud-Est), braves jeunes gens peu instruits, qui ont besoin tout simplement d'un bon Catéchisme de Persévérance, où ils seraient « enseignés », au lieu de « s'enseigner eux-mêmes. »

Et puis, vous avez beau chercher l'apologétique « dans les 32 pages du *Programme* : vous ne l'y trouvez pas. L'apologétique, en effet, est cette partie de la théologie qui a pour objet de défendre la religion : or, il n'en est pas question du tout, même dans la première partie intitulée « apologétique », on ne sait pourquoi. Il s'agit là de la « Vie chrétienne », de « la Vocation surnaturelle de l'humanité et de l'adaptation divine de l'homme », de « la personne divine de Jésus, prototype du Chrétien »; de « la Base de la vie chrétienne; de l'organisation de la vie chrétienne, des manifestations individuelles de la vie chrétienne, des manifestations *sociales* de la vie chrétienne, etc., etc. Dans tout cela, pas un mot « d'apologétique », à moins que pour l'auteur du *Programme d'études* « vie chrétienne » veuille dire « apologétique. » (?.).

Pour lui, semble-t-il, tout se ramène à l'idée *sociale*. Elle est même en Dieu, puisque, p. 3, « la nature divine comporte elle-même une *société*, dont les membres, parfaitement égaux, ont entre eux des relations ineffablement heureuses », et c'est à cette société « que la grâce nous adjoint surnaturellement. » — Ne dirait-on pas un souvenir de la formule de M. Charles Boucaud, que Mgr Turinaz lui avait cruellement reprochée : « Dieu aime tant l'égalité et la République qu'il les fait régner dans la Sainte Trinité »? La grâce, d'ailleurs, nous rend « participants de la nature divine, *dininæ consortes naturæ* »,

comme parle saint Pierre, *II Epître*, I, 4, mais non pas des opérations *ad intra* « des trois personnes divines et de leurs relations ineffablement heureuses » : le « Père », engendre éternellement un « Fils » qui est son expression parfaite ou son « Verbe », et de leur amour mutuel procède « le Saint-Esprit. » Mais tout cela est incommunicable, et la grâce ne nous y « adjoint pas surnaturellement. » Il y a là, d'ailleurs, un sujet de haute théologie spéculative, le mystère de notre union avec Dieu dans le Christ, et ni les membres des Cercles d'études ne sont faits pour aborder de pareils mystères, ni l'auteur du *Programme*, qui n'est pas plus théologien qu'eux : car, s'il l'était tant soit peu, il n'aurait jamais écrit : « *Dieu a incarné son Fils* ». L'enfant du Catéchisme sait que « le Verbe s'est incarné, *Verbum caro factum est* », et que l'Incarnation, la Rédemption sont des opérations propres au Fils, en tant que personne distincte du Père. Bossuet explique tout autrement que le *Programme*, notre union, non pas avec la « société » de la Trinité, mais avec la nature divine : « La source de notre bonheur, dit-il, c'est que ce Fils que Dieu aime et qu'il porte dans son sein avant que le monde fût, et de toute éternité, *se soit fait homme;* en sorte que ne faisant qu'une seule et même personne avec l'homme qui lui est uni, (Dieu le Père) aime ce tout comme son Fils; d'où, il s'ensuit, dis-je, que l'amour qu'il a pour nous est une extension et une effusion de celui qu'il porte dans l'éternité à son Fils unique. Que l'élévation de l'homme est un grand mystère! Tout le mystère de Dieu, et toute cette éternelle et intime communication du Père et du Fils y est déclarée; et c'est ainsi, que *Dieu est tout à tous*, selon l'expression de saint Paul. » (*Méditations sur l'Evangile* : LXIIe jour.)

On conçoit donc qu'à ce sujet un éminent cardinal ait écrit : « Ce *Programme* d'études, déjà fort confus en soi, est *plus qu'inexact* dans la terminologie qu'il emploie, notamment au sujet du mystère de la Sainte Trinité, ce *Programme*, dis-je, ne peut que déterminer une confusion bien plus grande encore dans l'esprit des jeunes gens auxquels il est destiné : qu'ils soient, d'ailleurs, d'instruction médiocre ou non; car il me semble que le péril serait le même pour des jeunes gens plus cultivés peut-être, mais aussi peu initiés aux questions théologiques et d'autant plus téméraires dans les adaptations qu'ils feraient de la doctrine révélée à leurs conceptions philosophiques. »

Le *Programme* ajoute, p. 4 : « Jésus est le prototype naturel de l'union adoptive qui doit nous unir à Dieu. C'est par lui et en lui que nous réalisons notre destinée. Il est notre *Médiateur*. »

D'après cet exposé, il semble que Dieu ait eu pour fin l'homme, dans les mystères du salut. Il nous a élevés, adoptés, veut nous adjoindre à lui; nous a donné son Fils, afin que nous réalisions notre destinée. Mais on ne dit pas que cette destinée est *la gloire*

de Dieu; que la vie chrétienne a pour terme cette gloire de Dieu, et non le bonheur de l'homme. Dieu ne s'est pas mis au service de l'homme; mais il se sert de l'homme pour sa gloire. L'idée centrale de la vie chrétienne est donc cette poursuite de la gloire de Dieu. Le *Programme* n'en dit rien et laisserait supposer que l'homme est sa fin dernière à lui-même.

Dans la IIIe Conférence « l'organisation de la vie chrétienne, » on lit :

B) *Caractère hiérarchique du Gouvernement dans l'Eglise.*
Etablie directement par Dieu pour conduire les hommes à une destinée surnaturelle, l'autorité ecclésiastique ne saurait être conférée par l'assemblée des fidèles. C'est une différence capitale entre le gouvernement de l'Eglise et le gouvernement de l'Etat, pour la désignation et le contrôle duquel le peuple peut être compétent. Aussi le gouvernement de l'Eglise est-il une *Monarchie.*

Il y a là un manque de logique : on y conclut, en effet, de l'origine du pouvoir dans l'Eglise au caractère monarchique de son gouvernement. Le caractère essentiel de la monarchie est que l'autorité repose sur un seul. Il pourrait y avoir monarchie même si les fidèles désignaient le chef du gouvernement, comme en Pologne au XVIIIe siècle.

Dans « La Condition des laïques dans l'Eglise », pp. 6 et 7, « le *Programme* prétend « qu'il *n'y a pas de hiérarchie entre eux* » et que « la dignité des humbles y est même supérieure à celle des puissants et des riches. ». — Il ne s'agit pas de contester ici « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise », comme parle Bossuet. Mais cette dignité est toute d'ordre moral, et non pas d'ordre hiérarchique. L'auteur du *Programme* a passé de « l'ordre hiérarchique » à l'ordre de la charité, sans transition. Il paraît confondre les deux ordres. — En outre, si les pauvres sont plus dignes en tant que membres souffrants du Christ, leur valeur et dignité personnelles, comme celles des riches, dépendent de leurs vertus. Enfin, dans cette négation de toute « hiérarchie » entre les laïques, il y a l'erreur condamnée par Léon XIII dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris* et le *Motu proprio* de Pie X, 18 décembre 1903 :

I. « La société humaine telle que Dieu l'a établie, est composée d'*éléments inégaux*, de même que sont inégaux les membres du corps humain; *les rendre tous égaux est impossible et serait la destruction de la société elle-même.* »

Une erreur de même nature, où l'on reconnaît les « faux dogmes » démocratiques reprochés par le P. Fontaine à M. Lorin et à M. Boucaud, *Modernisme social*, première partie, c'est celle de la page 21 :

B) *La dignité de la personne humaine et les conditions du travail.* —

L'ouvrier n'est pas une machine vivante, mais une personne *essentiellement égale* à celle qui l'*emploie*.

Non, certes, puisque Léon XIII et Pie X nous disent formellement, *Motu proprio*, 18 décembre 1903 :

II. « L'égalité des divers membres de la société consiste uniquement en ce que tous les hommes tirent leur *origine* de Dieu leur créateur, qu'ils ont été *rachetés* par Jésus, et qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites et de leurs actes, être jugés et *récompensés* ou punis par Dieu. » (Encyclique *Quod Apostolici muneris:*)

Une égalité « d'origine », de « rédemption », de « punition ou de récompense », n'est pas du tout une « égalité essentielle. »

III. « Ainsi, ajoute le Pape, est-il conforme à l'ordre établi par Dieu, qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens. »

Voilà donc nettement affirmées la « hiérarchie » sociale et les « inégalités » providentielles : c'est le contraire des « personnes essentiellement égales », dont parle le *Programme d'études*.

Comment tolère-t-on, dans les Cercles catholiques un *Programme* contenant des affirmations aussi opposées aux principes catholiques les plus formels ?

***

On pourrait demander encore à l'auteur du *Programme d'études* pourquoi, p. 9, il affirme que « la littérature *sociale* de l'Eglise est la liturgie » : l'Eglise n'a qu'une littérature *religieuse* et la liturgie n'offre que ce caractère assez beau, assez auguste, pour lui suffire amplement, sans celui de « social. »

Si le mariage et l'Ordre sont des « manifestations sociales de la vie chrétienne » p. 9, en quoi l'Eucharistie, dans la divine intimité de l'âme avec le Verbe, devenu notre aliment, *factus cibus viatorum*, est-elle un sacrement « social », plus social que la Pénitence, plus social que le Baptême qui nous fait entrer dans « la société des Enfants de Dieu, et que la Confirmation qui nous donne la force d'être un bon soldat de l'Eglise militante ? Mais, voilà : dans la pensée de l'auteur ou des auteurs de notre *Programme d'études*, il n'y a pas seulement deux parties de ce *Programme* des Cercles qui soient sociales » ; III. Doctrine sociale, et IV, Action sociale, V : l'apologétique, qui manque, et la vie chrétienne elle-même, sont ou doivent être « sociales, rien que sociales. » C'est l'illusion funeste que Mgr Marty, évêque de Montauban, signalait en ces termes dans sa *Semaine religieuse*, de juillet 1912 :

« Aussi, au *Constitutionnel d'abord* voyons-nous succéder le *Social d'abord*. Les catholiques, vainement engagés dans la manœuvre libérale, sont vaincus sur le terrain politique. A quoi bon le nier? A quoi bon surtout poursuivre une lutte inégale? Il reste un seul moyen de reconquérir le terrain perdu : c'est de l'abandonner tout entier à l'ennemi, et de porter ailleurs nos efforts. Vous trouvez peut-être que cette tactique manque de noblesse et de fierté! Mais votre esprit rétrograde, clérical et traditionnel, vous cache l'habileté de la manœuvre. Tout est désespéré, pensez-vous : Non! Nous touchons à la victoire, à la condition d'être *Sociaux d'abord*.

Social d'abord, cela veut dire : *au premier rang de nos préoccupations*, nous placerons, nous catholiques, la solution des problèmes sociaux qui sollicitent l'attention de l'âme moderne; *nos préoccupations religieuses viendront en seconde ligne*. Nous nous efforcerons, pour accroître l'efficacité de notre action, de faire alliance avec ceux de nos adversaires — et ils sont nombreux à partager notre sollicitude — qui, las de la politique vaine, ne veulent plus songer qu'à « l'œuvre sociale positive qui doit nous rassembler aujourd'hui ». Avant tout, nous chercherons, à côté d'eux et de concert avec eux, à édifier une organisation sociale répondant aux aspirations du monde moderne. Nous serons « sociaux d'abord », parce que c'en serait fait de notre influence, si nous semblions méconnaître l'importance de cette grave question, et l'Eglise bénéficiera de tous nos efforts pour la solutionner. *Le catholicisme dogmatique, moral et disciplinaire, ne peut se faire une place dans la société contemporaine qu'à la condition de rabattre de ses prétentions à la domination des âmes et des peuples, et de devenir « d'abord social »*.

Le « *Programme* », p. 12, à propos de « la discipline intellectuelle du chrétien », parle ainsi :

Indépendamment des dogmes définis, vis-à-vis desquels l'acquiescement de la raison doit être absolu et définitif, les *directions* intellectuelles de l'Eglise en matière morale et religieuse canalisent la liberté de penser du chrétien. (Les grandes hypothèses de la science canalisent aussi la liberté intellectuelle du savant : elles établissent des *présomptions*, contre lesquelles il serait téméraire de se dresser, jusqu'à preuve contraire). Dans les questions purement scientifiques, qui ne relèvent pas du magistère de l'Eglise, la liberté intellectuelle du chrétien demeure entière, et ne relève que de la sagesse ordinaire.

Une telle assimilation n'est pas exacte, et c'est ici, le cas de répéter que « comparaison n'est pas raison ». En effet, le premier savant venu peut opposer aux hypothèses ses arguments; les hypothèses n'ont d'autre valeur que celle des raisons qui les appuyent. La *tradition* catholique, elle, a une valeur spéciale : celle de l'Esprit-Saint constamment présente à l'Eglise. En face d'une véritable tra-

dition, même en dehors des dogmes définis, les arguments individuels sont presque sans poids. Le *Programme* ne parle pas de la tradition; elle a cependant une énorme importance pour la discipline intellectuelle du chrétien; elle exige dans celui-ci le « sens catholique ».

P. 13, 14, dans la Conférence sur la Discipline morale du chrétien, il est dit :

Le travail et l'emploi du temps. — Même s'il n'a pas besoin de travailler pour lui-même et sa famille, le chrétien, redevable à Dieu des facultés qu'il a reçues, *doit travailler pour les autres* (?), se mettre au service de ceux qui sont dans le besoin ou se dévouer aux intérêts publics. La paresse n'est pas un droit.

Il y a là une confusion qui revient souvent dans les Conférences suivantes sur le sens des mots « devoir » et « droit ». Le *Programme* raisonne ainsi :

« L'homme est redevable à Dieu des facultés qu'il en a reçues, et la « paresse n'est pas un droit ». Donc l'homme *doit travailler pour les autres* » : comme s'il y avait là une obligation de *justice*, et que le devoir du travail se confondît avec celui du dévouement chrétien!! Le dévouement est beau, parce qu'il n'est pas exigible en *justice*.

La Conférence suivante énumère tous les devoirs sociaux. Il y faudrait des nuances et des distinctions. Les devoirs de fidélité entre les époux et d'éducation de la part des parents sont autrement stricts que celui de se dévouer aux intérêts généraux de la profession. On aurait dû distinguer les devoirs de *justice* et ceux de *charité*, et encore dans les devoirs de justice et ceux de justice *stricte* (qui oblige à restitution) et ceux de justice *large*.

La même équivoque sur le mot *devoir* se retrouve dans la cinquième Conférence au sujet des Erreurs sociales. Il n'y a pas obligation de *justice stricte* pour l'homme de faire servir sa richesse à l'humanité.

A propos du « matérialisme économique », pp. 20 et 21, l'auteur du *Programme* parle des droits des ouvriers et des *devoirs* des patrons. Mais il n'est pas question, dans toute cette série de Conférences sociales, des *devoirs* des ouvriers correspondants aux droits des patrons. Ne dire que la moitié de la vérité, c'est dire une erreur.

Autre chose plus grave : dans la Critique de « la Théorie » de la « bonté native » de l'homme, p. 17, le *Programme* affirme seulement qu'on doit « soumettre à la raison les appétits et les passions de l'animalité ». Mais il faut supposer que la raison, elle, est soumise à Dieu. Or, en fait, elle doit être soumise par l'humilité et la foi; car la déchéance originelle a atteint la raison, elle aussi, surtout en tant que siège de la prudence. Une telle omission fait

place à un naturalisme rationaliste, auquel l'auteur du *Programme* n'a, sans doute, pas pris garde.

De plus, cette omission de l'autorité suprême de Dieu laisse sans fondement la réfutation de la théorie du « droit au bonheur », p. 19, à propos du divorce. On demande aux époux de sacrifier leur bonheur individuel à l'intérêt de la société. Mais de quel droit la société demande-t-elle ce sacrifice? Comment pourrait-elle l'exiger? L'individu n'est pas fait pour la société. L'homme est une fin en soi, au point de vue naturel. Il faut rétablir la majeure omise : Dieu a voulu que la fin primaire du mariage soit l'enfant et non les parents. Le *Programme* aurait dû le dire.

Ainsi donc, le *Programme d'études* de la *Chronique sociale de France* pour la Fédération générale des groupes du Sud-Est est trop vaste, trop superficiel, pas assez didactique, pas assez précis, et il foisonne de thèses qui demanderaient à être mises au point, et même d'inexactitudes, d'erreurs théologiques et sociales, imputables, semble-t-il, à ce que l'auteur, sociologue avant tout, ou se croyant tel sans l'être, n'est ni théologien, ni philosophe averti, et a voulu quand même traiter des questions au-dessus de sa compétence, comme de celle de la plupart des jeunes gens auxquels il s'adresse.

Il ne faut pas lui dire avec Horace : « *Ne, sutor, ultra crepidam* », mais avec Andrieux, traducteur de Xénophon ou plutôt de Socrate, qui faisait la leçon au jeune et suffisant Glaucon, parlant politique et sociologie sans étude aucune :

Pour savoir quelque chose, il faut l'avoir appris.

Andrieux ajoutait finement, à propos de l'exemple du Glaucon d'autrefois :

Puisse-t-il corriger nos Glaucons d'aujourd'hui.

Un théologien.

UN ESSAI DE RÉHABILITATION

DE ROBESPIERRE ET DE SAINT-JUST

Les paradoxes les plus étranges plaisent au libéralisme, qui croit se faire honneur en fuyant les sentiers battus et les opinions consacrées par le bon sens populaire.

C'est ainsi qu'en ce moment la statuomanie, dont notre époque est atteinte comme d'une incurable maladie, songe à donner un bronze ou un marbre à Robespierre, le sinistre pourvoyeur de la guillotine, en 1793-1794, aussi bien qu'à Danton, qui a déjà le sien; mais les habitants d'Arras, menacés de cet infâme monument, ont déclaré, par l'organe de la presse locale, qu'ils ne souffriraient pas une telle profanation de leur ville :

« Nous mettons nos colonnes, disait la *Croix d'Arras*, septembre 1912, à la disposition des organisateurs pour publier les noms des Arrageois qui souscriront pour la statue de Robespierre.

» Par exemple, nous les avertissons d'une chose : c'est que jamais ladite statue ne se dressera à Arras. S'ils l'essayent, les pierres de nos chaussées se soulèveraient d'elles-mêmes, et je sais une armée d'honnêtes gens décidés à s'y opposer « par la force ».

» Prière aux robespierristes d'entendre ce dernier mot dans son acception la plus rigoureuse ».

M. André Godard qui, sans être d'Arras, est un robespierriste décidé, aurait sagement fait de consulter les compatriotes de son héros, avant d'écrire son livre, révoltant pour tout catholique français, *Le Procès du neuf thermidor* (1), avec cette épigraphe : « *Sire, cela a été un procès jugé, mais non plaidé (Réponse de Cambacérès à Napoléon).* » Le livre de M. Godard constitue le plaidoyer dont l'absence attristait le régicide chancelier Cambacérès.

C'est purement et simplement une apologie de Robespierre et de Saint-Just

Cette apologie avait été déjà tentée longuement et lourdement par Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, par Michelet, avec plus « d'hallucination délirante » en faveur de Danton, et surtout par Hamel, qui avait consacré trois gros volumes à la *Vie de Robespierre* et un autre à la *Vie de Saint-Just* (2). Mais si déplaisantes, si antifrançaises que fussent ces apologies d'abominables scélérats, elles choquaient moins sous la plume de sectaires égarés par la politique la plus

1. Un in-12 de XXXII-327 pages; Bloud et Cie, 7, place Saint-Sulpice, Paris.

2. M. André Godard parle, p. 12, « d'un prêtre, distingué théologien », qui aurait écrit à Ernest Hamel : « Votre travail sur Saint-Just me paraît être le produit d'une plume honnête et intelligente... Vous avez raison dans votre *défense des grands caractères* dont vous vous portez l'avocat; et cette défense est d'autant plus solide qu'elle est empreinte, du commencement à la fin, d'une philosophie théiste et d'une *morale sans reproche* ». — Il nous répugne de croire, malgré le témoignage intéressé de M. Godard, qu'il y ait en France « un prêtre, un théologien distingué », capable d'appeler *grands caractères* des buveurs de sang, des hyènes, comme Robespierre et Saint-Just, et de trouver « sans reproche la morale » d'un livre qui innocente, qui glorifie Robespierre, « le cuistre bourreau » et Saint-Just qui « avait l'âme d'un glaive vivant : les métaux divers qui la composaient, la sensualité, la vanité, tous les vices, toutes les ambitions, toutes les frénésies et mélancolies de la jeunesse,... violemment fondues, avaient pris la forme d'un acier tranchant » (Taine).

révolutionnaire, que la réhabilitation essayée par M. André Godard, qui n'est pas le premier venu, comme l'établit M. le chanoine Marchand, en critiquant si justement ses *Progrès actuels de l'Eglise* (1), mais un écrivain catholique, un chercheur, qui trouve ici, non pas la vérité, mais l'erreur la plus grossière, la plus déconcertante.

A qui la faute? A son démocratisme chrétien, ou soi-disant tel.

Ce qui plaît, en effet, à M. André Godard dans Robespierre et Saint-Just, c'est « qu'ils ont voulu obstinément... l'organisation d'une *Démocratie autoritaire et spiritualiste* (??), nuancée de plus de conservatisme (?) chez Robespierre, de plus d'étatisme chez Saint-Just », p. XI.

« Ce qui paraît avoir été écrasé avec lui (Robespierre) au 27 juillet 1794, *c'est le germe de la Démocratie chrétienne*, et ceci explique l'embarras et les réticences, soit des démocrates athées, soit des catholiques monarchistes », p. 3.

« *L'on n'estime jamais trop haut l'attitude de Robespierre sacrifiant sa popularité et sa vie (??) au rappel des vérités religieuses* », p. 187.

« .. *La gloire de Saint-Just et de Robespierre est d'avoir rappelé la vérité religieuse à un pays voltairianisé* », p. 189.

« Et l'on découvrirait, en fin d'analyse, que la *démocratie religieuse rêvée par Robespierre et Saint-Just* est la sœur *cadette de la catholique Vendée* (!!!), qu'elles sont ensemble la *véritable contre-Révolution*, tandis que la véritable Révolution, c'est-à-dire l'*impiété* ou l'égoïsme social, réunirait dans un même groupe le Girondin, l'Hébertiste et l'Emigré », p. 208.

Outre cette injure gratuite faite aux « émigrés », victimes de ceux-là mêmes, Girondins et Hébertistes, auxquels les accouple M. Godard, on frémit de voir un catholique faire de la « démocratie » sanguinaire et horrible de Robespierre, assassin et bourreau, « la sœur cadette de la catholique Vendée », noyée dans son sang par les infâmes séides du tout-puissant dictateur du Comité de Salut public! (2).

Mais poursuivons l'énoncé des idées de démocratie chrétienne chères à M. Godard.

P. 235. « La fête à l'Etre suprême, dit-il, est *l'embryon d'une splendide résurrection religieuse*, dont le Concordat de Napoléon marque la seconde étape, et la suppression de ce Concordat la troisième. »

Ainsi, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « une apostasie nationale », comme le dit le Pape qui la réprouve, le crime des crimes contre Dieu, serait une « étape de la résurrection religieuse », aussi bien que « le Concordat de Napoléon », rétablissant tout ce qu'avait blasphémé et aboli Robespierre, même avec sa fête païenne de l'Etre

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 1er et 15 décembre 1912.

2. M. de Martel, *Etude sur Fouché, Types révolutionnaires*, établit que le Comité de salut public, et notamment Robespierre, ont connu et *expressément approuvé* les noyades de Nantes et les principaux massacres exécutés par Carrier, Turreau, etc.

suprême, 1er prairial 1794, suivie des boucheries sanglantes qu'au lendemain de cette fête provoqua l'atroce loi du 22 prairial, œuvre de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just!!

P. 322-23. « Ni la majorité des royalistes, ni les athées, ni les démagogues ne pouvaient pardonner aux Robespierristes *d'avoir posé les fondements de la République autoritaire et chrétienne* (!). »

M. Godard est tellement « convaincu que Robespierre est mort pour avoir substitué l'autel de l'Etre suprême à l'autel infâme de la déesse Raison », p. XXIII, qu'il en vient à dire, p. 235, que « bourreau du *dernier martyr* d'une grande époque chrétienne, *Robespierre est le premier martyr d'une autre.* »

D'abord, Louis XVI, au 21 janvier 1793, est si peu « le *dernier martyr* d'une grande époque chrétienne », que Robespierre a pris soin de lui donner des milliers de compagnons, avec la Reine Marie-Antoinette, l'angélique Mme Elisabeth, le dauphin Louis XVII et tant d'autres martyrs, guillotinés, noyés, mitraillés, fusillés, ou pourrissant sur les pontons de l'île Madame, depuis janvier 1793 jusqu'au 27 juillet 1794, neuf thermidor, où la France fut délivrée du joug sanglant de Robespierre et de Saint-Just.

« Robespierre un martyr », quelle profanation de ce mot sacré! Robespierre « premier *martyr* d'une autre (époque chrétienne) »! Laquelle? à moins que ce soit celle de la « démocratie chrétienne » à venir et que Dieu nous préserve de voir arriver.

Voilà les odieux excès de langage auxquels en vient insensiblement un esprit dévoyé, radicalement dévoyé par la « fausse démocratie » que Pie X condamnait dans l'Encyclique contre le Sillon.

La « démocratie chrétienne » et ses adeptes seront-ils flattés du nouveau saint, du nouveau martyr-fondateur que M. André Godard met à leurs origines révolutionnaires? Il ne le semble point. En tout cas, la « démocratie chrétienne » à la Robespierre et à la Saint-Just, avec la guillotine en permanence, est tout à fait à l'opposé de « la démocratie chrétienne » telle que la définissait Léon XIIII dans l'Encyclique *Graves de communi*, 1901, et qui n'est que « la bienfaisance populaire, l'action populaire chrétienne », laquelle peut être, a été, est encore aussi monarchique que républicaine.

***

Dans son admiration pour le « martyr » de la démocratie religieuse et chrétienne, M. André Godard se permet des rapprochements entre Robespierre et le Christ qui sont blasphématoires et sacrilèges.

Lisez, p. XVIII :

> Les détails de son agonie (de Robespierre), ces invectives de la valetaille des Comités : « Adresse-toi donc à ton Etre suprême! *cette éponge imbibée de vinaigre que la pitié d'un inconnu tend à sa soif, ne font-ils point pas-*

ser le frisson du plus immense souvenir dans les destinées de l'humanité? »

Voilà donc le divin Crucifié, Sauveur du genre humain, associé au monstre, boucher et bourreau de la France saignée à blanc! Et pour que l'on ne s'y méprenne point, M. Godard ose se demander si tous les détails de la mort du scélérat que fut Robespierre

« n'évoquent pas ce mot de saint Augustin que tout disciple du Christ reproduit quelque trait de sa vie ».

Robespierre un disciple du Christ!

Oui, dit M. Godard, p. 73 : « Sa pensée, son style même *sont imprégnés d'Evangile* (1). Sa sincérité spiritualiste, probablement *chrétienne*, seule, n'est pas niable. »

Comment s'étonner après cela qu'alliant Saint-Just et Robespierre dans le même sentiment d'admiration, M. André Godard nous présente l'un et l'autre comme devant être « *pour nos âmes débilitées* DE RUDES PROFESSEURS D'ÉNERGIE »?

On ne saurait contester, en effet, que leur ÉNERGIE eut quelque RUDESSE, puisque, pour fermer la bouche de leurs contradicteurs, ils n'hésitaient point à faire tomber leur tête.

Autre rapprochement sacrilège entre « le divin atelier de Nazareth » et l'atelier du « menuisier Duplay, juré du Tribunal révolutionnaire à 18 francs par jour et dont une des filles, Eléonore, Cornélie Copeau, comme on l'appelait par dérision, était fiancée (?) à Robespierre, p. 226:

« Il y a tout de même une grandeur dans cette obscurité voulue de Robespierre, qui avait méprisé les avances de la cour (Bah!! la Reine, avec son instinct si sûr, ne pouvait ni le voir ni entendre parler de lui!) et celles des salons rolandistes : (Mais quelles avances lui vinrent de gens dont il fut toujours l'ennemi acharné, comme des Girondins dont le talent oratoire offusquait cruellement sa jalousie haineuse de rhéteur aigre et prolixe?), pour s'enclore en cette demeure de menuisier, simple et honnête (comme pouvait l'être la demeure d'un juré du Tribunal révolutionnaire!); *pauvre copie humaine* DU DIVIN ATELIER DE NAZARETH! »

N'y a-t-il pas là de quoi révolter tous les catholiques dans leur vénération émue pour la sainte Famille du Charpentier qui a sauvé le monde?

Que dire aussi de Robespierre et de Saint-Just, continuateurs de saint Louis, « animés du même esprit gouvernemental », p. XXVI?

« *Un même esprit gouvernemental,* sinon toujours identique, du moins *toujours porté au bien de l'Etat, anime saint Louis,* Philippe le

1. Il est avéré, quoi qu'en dise M. Godard, que c'est un prêtre apostat qui a rédigé les principaux discours de Robespierre.

Bel, Louis XI, Sully, Richelieu, Colbert, Calonne, *Robespierre* et *Saint-Just.* » — Deux infâmes gredins accouplés au plus populaire, au plus admirable de nos rois, et à de grands ministres comme Colbert et Richelieu!

C'est encore un rapprochement odieux; quoique moins sacrilège, que celui-ci : « Robespierre fut-il alors (au 9 thermidor), le crime atteint par la justice, ou bien *la vertu persécutée?* Et sans doute, il fut l'un et l'autre. » Comme si le crime et la vertu pouvaient habiter la même âme, et comme si ce n'était pas faire injure à la vertu, que de la personnifier dans Robespierre!

Ah! quelle sainte colère s'emparerait de notre grand Corneille, s'il voyait Pauline, la plus idéale création de son sublime génie, ravalée au niveau de Babet Duplay, la femme de Robespierre jeune, qui voulut être associé à son frère dans un châtiment trop bien mérité! « Babet, quand elle apprit cette volontaire (?) immolation, murmura comme *l'épouse d'un Polyeucte :* « Je bénis le Ciel de me l'avoir ôté; il ne m'en est que plus cher », p. 221.

***

M. André Godard est un démocrate fervent, un quatre-vingt-neuviste convaincu, pour lequel, p. II, « loin de figurer un bloc homogène, la Révolution se révèle un amalgame de *vérités sociales* et de mensonges, d'*enthousiasmes féconds* et d'homicide démence; et il importe d'y dégager l'*or* des scories. »

On s'attendait à ce que M. Godard dégageât cet « *or*, ces *enthousiasmes* féconds, ces *vérités* sociales ». Il oublie que Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, dans l'Encyclique *Immortale Dei,* ont condamné, réprouvé solennellement les « faux dogmes de 1789 », « ces principes modernes de liberté effrénée, rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un *droit nouveau,* inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point *en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel.* »

Il est absurde, pour ne pas dire ignoble, d'écrire, p. III : « Les lois fortes (euphémisme sans doute, pour les lois *sanguinaires*), les conquêtes morales de l'An II (le divorce, l'impiété sectaire, le culte de la Raison pure ou de l'Etre suprême) continuent l'œuvre des Louis XI et des Richelieu, de même que la répression d'une Vendée rappelle de trop près les massacres des insurgés bretons et des Camisards sous Louis XIV, ou la révocation de l'Edit de Nantes »: comme si sous Louis XIV, même aux plus mauvais jours des Camisards, il y avait eu quelque chose de semblable aux horreurs du puits de Clisson, où furent entassés vivants trois cents vieillards, femmes et enfants, dont les cris d'agonie retentirent « longtemps, longtemps », disent les récits

dignes de foi; aux fours des Epesses, que le général Amey fit allumer et dans lesquels, lorsqu'ils furent chauffés à blanc, on jeta les femmes et les enfants; aux « colonnes infernales » de Turreau et de Westermann, écrivant à la Convention : « J'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes qui, au moins, celles-là, n'enfanteront plus de brigands; je n'ai pas un seul prisonnier à me reprocher »; et aux noyades de l'affreux Carrier à Nantes, qui disait : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! — Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la réformer à notre façon!! »

M. André Godard, qui parle des cinq millions de soldats immolés dans les guerres de la République et de l'Empire — il y comprend, sans doute, les soldats de l'étranger, morts pour leur pays, — n'a pas l'air de se douter que la Révolution française, de 1789 à 1799, a fait en France *deux millions* de victimes sur 26 millions d'habitants, et plus de la moitié de ces deux millions de victimes pèse sur la mémoire des scélérats organisateurs de ces boucheries sanglantes, Robespierre et Saint-Just, que rien au monde ne saurait réhabiliter.

S'il y a eu « un gigantesque avortement de la Révolution », d'après M. Godard, c'est grâce « à la Convention d'après Thermidor, et au Directoire », p. III : ce n'est pas du tout grâce au Comité de Salut Public, au Comité de Sûreté générale, au Tribunal révolutionnaire, à la Convention d'*avant* Thermidor, dont Robespierre et Saint-Just, d'abord avec Danton et Marat, puis sans eux, ont été les maîtres, les « dictateurs » tout-puissants. Il y a là une abominable erreur historique, qui tendrait à nous faire croire que ce n'est pas « avant Thermidor », 27 juillet 1794, qu'ont eu lieu l'assassinat de Louis XVI, de la Reine, de Mme Elisabeth, la proscription et l'exécution des Girondins, des Dantonistes, des Hébertistes, de milliers d'autres victimes, la Terreur à Paris et en province (1), la grande Terreur surtout, à laquelle la chute de Robespierre a mis fin.

M. Godard regrette, p. IX, qu'il y ait eu « un ajournement des innovations bienfaisantes (de la Révolution) » : comme si « l'anarchie spontanée » de 1789, œuvre de la Franc-Maçonnerie, puis « l'anarchie organisée » et révolutionnaire de 1793-94, œuvre de la même Franc-Maçonnerie, d'après notre auteur, avaient pu être « bienfaisantes » pour notre pays, « terrorrisé » dès le 14 juillet, ainsi que le disait Malouet (2). Et comme si quelque « bienfait » pouvait sortir de « la véritable Révolution », que M. Godard définit dans un éclair de bon sens, « l'*impiété ou l'égoïsme social* »!

1. Les instructions pour le Tribunal révolutionnaire d'Orange sont écrites de la main de Robespierre, et il en a été de même pour la plupart des autres Tribunaux de province, succursales de celui de Paris, dont Robespierre et Saint-Just furent les grands pourvoyeurs par Herman, Dumas, Fouquier-Tinville, qui disait qu'il n'avait été « qu'une hache », instrument des deux scélérats supprimés au 9 Thermidor.

2. « Pour tout homme impartial, écrivait-il, la Terreur a commencé au 14 juillet ».

« Contradiction, dirait Pascal, mauvaise marque de vérité. »

Que M. Godard médite donc ces paroles profondes d'un grand écrivain : « Depuis que je suis au monde, disait Louis Veuillot, j'entends disputer sur les *présents* que 89 a faits ou n'a pas faits à l'humanité. Je suis fixé. Il nous a fait un présent que je connais bien : *esprit de servitude.* Seulement, il l'a enveloppé des couleurs de la révolte et lui a donné le nom d'égalité... Donc 89, sous son nom d'égalité, a coupé toutes ces têtes, percé tous ces remparts, rasé tous ces vieux murs où le droit trouvait un refuge... Mais pour la liberté, elle peut se préparer à faire un long somme dans les catacombes, si elle en trouve... »

Et encore : « Le souverain le plus détrôné qui existe aujourd'hui sur la terre, c'est le *peuple souverain.* Il est détrôné par le suffrage universel, et il n'a pas même la consolation de le savoir, de le dire, et de réclamer quelque adoucissement à sa profonde déchéance. »

***

N'est-il pas étrange que, dans la *Préface* de son livre, M. Godard nous avertisse d'une prétendue découverte qu'il aurait faite ? Cherchant à élucider, dit-il, l'énigme complexe de la Révolution, (énigme dont le mot, croyons-nous, a été trouvé par un certain nombre de bons esprits dans l'action de la franc-maçonnerie), il écarte la théorie *politique* de la Révolution ; il écarte également la théorie *religieuse,* puis la théorie *régionaliste,* bien que celle-ci l'eût séduit à défaut d'une théorie plus sûre, puis la théorie *sociale.* Celle qu'il propose est la *théorie* GOUVERNEMENTALE.

A ses yeux, le COMITÉ DE SALUT PUBLIC fut un véritable gouvernement ; ce fut, dit-il, « LE SEUL RESTAURATEUR D'AUTORITÉ ».

Nous serions vraiment curieux de lire une histoire de la COMMUNE DE PARIS de l'an 1871, qui serait due à la plume de M. André Godard : quels distingués PROFESSEURS D'ÉNERGIE, quels puissants HOMMES DE GOUVERNEMENT ne manquerait-il pas, selon toute vraisemblance, d'y signaler en la personne de Théophile Ferré, de Raoul Rigault et de leurs collègues, les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, de Mgr Darboy, du président Bonjean, des abbés Deguerry et Paul Seigneret, des Pères jésuites et des Pères dominicains !

La théorie *gouvernementale* de M. André Godard n'a certes rien de banal : elle s'élève même de beaucoup au-dessus des idées généralement admises.

Sa prédilection pour Robespierre est telle qu'il ne se peut consoler de ce que la Reine Marie-Antoinette ait empêché le roi Louis XVI de céder à l'intrigue qui voulait qu'il donnât Maximilien de Robespierre comme précepteur au Dauphin.

Pour le jeune prince c'eût été, en effet, un « *professeur d'énergie* » à nul autre semblable.

M. André Godard a une manière aussi leste qu'impertinente de se débarrasser des auteurs dont le témoignage le gêne : d'un Alfred de Vigny, « un élégant anarchiste de lettres,... l'homme le plus capable de démolir un monde sans paraître y toucher », p. XXXI; d'un puissant historien comme Taine, « ce Taine qui entassa trois volumes sur la Révolution sans oser écrire le nom de la Franc-Maçonnerie. Ses *pesants tomes* éclairent autant l'histoire que son galimatias sur l'*Intelligence* illumine la philosophie. Que ce huguenot, etc. » p. 10-11. Ah! comme M. Godard voudrait faire concurrence à M. Aulard pour démolir Taine! Mais qu'il est léger, le volume de M. André Godard, avec 300 pages, sans références, sans documents démonstratifs, et tout d'imagination et de sentiment, qu'il est léger en comparaison des pages serrées, documentées, vigoureuses et ineffaçables que Taine, dans *le Gouvernement révolutionnaire*, consacre à la *Psychologie des Jacobins :* Marat, le « fou », Danton, le « scélérat », Robespierre, le « cuistre-bourreau », hypocrite et sanguinaire; sans parler de Saint-Just et d'autres buveurs de sang de l'époque, d'autres « bourreaux barbouilleurs de lois », comme disait André Chénier, leur victime, hélas! mais qui vécut assez longtemps pour flétrir à jamais

Ces vers cadavéreux de la France asservie.

Après les historiens qui n'aiment pas Robespierre, M. Godard essaie d'exécuter les Gouvernements qui n'ont pas su estimer son triste héros. La Restauration, surtout, est coupable de n'avoir pas « réhabilité Robespierre », l'assassin de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Mme Elisabeth et même de Louis XVII, par l'infâme cordonnier Simon! Il faut voir comment M. Godard dit leur fait aux royalistes, « les ultras du Comte d'Artois » : il appelle cela « *un déconcertant phénomène politique* » (!!) On frémit en songeant à la gravité des termes que M. André Godard emploierait pour juger son propre livre, s'il se rendait compte du véritable caractère de son œuvre.

A propos des attaques dont la mémoire de Robespierre fut l'objet sous la Restauration, il maudit ce qu'il appelle sérieusement « l'infernale puissance de la calomnie », à quoi, dit-il, « ont succombé Robespierre et Danton »: et. navré des attaques dont ses héros préférés, Robespierre et Saint-Just, auraient été l'objet dans les salons du premier Empire, il déclare tout net qu' « il ne devrait pas y avoir dans les codes de châtiment assez dur contre les papotages mondains, les bruits populaires ou l'imposture écrite ».

Peste! la peine de mort pour punir des papotages mondains! Cela ne sent-il pas d'une lieue son « Comité de Salut public? »

Et M. André Godard est un écrivain catholique; que serait-ce s'il ne l'était pas?

Le panégyriste de Robespierre et de Saint-Just ne prend pas garde que

les miasmes qui se dégagent de ce Comité de Salut Public, sur lequel l'étude qu'il en fait l'oblige à demeurer penché, amènent chez lui le vertige.

De même qu'au temps de la Terreur, il voit partout la trahison.

C'est ainsi qu'il déclare tout net qu' « *une opposition politique finit toujours*, même à son insu, par trahir » et qu'à titre d'exemple il cite le cas de la Droite et de l'Extrême-Gauche qu'il accuse d'avoir, l'une et l'autre, « compromis la conquête du Tonkin, puis du Maroc » (!!!)

Ainsi, aux yeux de M. André Godard, les odieux bourreaux du Comité de Salut Public étaient des patriotes, et les membres du Parlement qui ont refusé de s'associer aux si graves imprudences de Jules Ferry ou à celles du ministère actuel, relatives à l'aventure du Maroc, ne sont que « des traîtres!!! » (1)

Que les instincts de Robespierre aient été moins sanguinaires, au fond que ceux de Danton, de Carrier, de Fouquier-Tinville, cela est possible; mais qu'importe à l'histoire? Elle doit flétrir également tous les misérables assassins qui firent couler tant de sang, et parmi lesquels Robespierre aspira au rôle de « dictateur ».

Mais la grande question est de savoir si Robespierre est innocent des crimes dont l'accuse l'histoire et s'il n'a été renversé au 9 thermidor que pour avoir voulu établir une « démocratie religieuse » par la fête de l'Etre suprême.

Or, il est établi par Mortiner-Ternaux, Wallon, Buchez et Roux, Taine, et tous les *Mémoires*, toutes les *Correspondances* des contemporains, Malouet, Mallet du Pan, Fiévée, Thibaudeau, Garat, Barbaroux, Larévellière-Lépeaux, Barras, etc., etc., que Robespierre « orphelin, pauvre, protégé de son évêque, boursier par faveur au Collège Louis-le-Grand, où il complimenta Louis XVI, puis clerc avec Brissot dans la basoche révolutionnaire, à la fin échoué dans sa triste rue des Rapporteurs, sur des dossiers de chicane, en compagnie d'une sœur acariâtre, *où* il a pris pour maître de philosophie, de politique et de style Rousseau, qu'il a vu une fois et qu'il étudie sans cesse » sans pouvoir l'imiter, est l'homme qui, « par sa médiocrité et son insuffisance (2) », mais aussi « par sa tenue irréprochable, ses cheveux bien poudrés, ses mœurs correctes (relativement à celles de ses amis), son ton dogmatique », « a été le plus conforme à l'esprit de son temps », vivant d'abstractions vagues et regardant la France « comme vingt-six millions d'automates simples ». C'est lui qui, avec son orgueil (3), et son hypocrisie haineuse de hyène féroce (4), a été non pas le seul, mais le

1. M. Albert Gélineau, dans la *Revue de l'Ouest*, 27 juillet 1912.

2. Il traitait, du haut de la tribune, William Pitt, le grand ministre anglais, d'*imbécile*.

3. « Le sentiment qui perçait le plus chez Robespierre, dit Garat, et dont il ne faisait aucun mystère, c'est que « le défenseur du peuple ne peut *jamais avoir tort* ». « Il se croyait un être privilégié, disent Carnot et Bailleul, mis au monde pour en devenir le régénérateur et l'instituteur ».

4. Merlin de Thionville affirme que « sa mine farouche d'un chat sauvage était devenue la mine d'un chat-tigre... A la Constituante, il ne parlait qu'en gémissant; à la Convention, il ne parle qu'en écumant ». « Il crispe les mains (à la tribune), par une sorte de contraction nerveuse, dit Fiévée.

principal instigateur des fureurs révolutionnaires du Club des Jacobins, où il régnait en maître, le principal instigateur de la déposition du roi après la fuite de Varennes, de la journée du 10 août, des massacres de septembre, qu'il a excités par plusieurs discours des 1er, 2, 3 septembre, que rapportent Buchez et Roux, alors que M. Godard nie en vain la participation de son héros à cette orgie de sang; le principal instigateur du procès et de l'assassinat de Louis XVI, de la persécution, de la déportation ou de l'exécution des prêtres réfractaires, de la lutte de la Montagne contre les Girondins, proscrits les 31 mai-2 juin 1793, guillotinés le 31 octobre (1); le principal instigateur des folies sanguinaires (2) du Tribunal révolutionnaire et du Comité de salut public, du Comité de Sûreté générale, pourvoyeurs de cet infâme Tribunal de sang et de mort (3). C'est Robespierre qui a fait exécuter les Hébertistes, exécuter les Girondins (4) et qui, par l'atroce loi du 22 prairial, voulait faire exécuter les Thermidoriens, presque aussi exécrables que lui sans doute, mais qui l'ont devancé et terrassé. « *Quelques scélérats tuent quelques scélérats* », voilà le 9 thermidor, auquel fut étrangère la Fête de l'Etre suprême (5), sauf que Robespierre, en y pontifiant avec orgueil comme « le pape de la Révolution », avait excité de sourdes colères (6) que déchaîna la loi de prairial, rapportée par Couthon, et que M. Godard se garde bien de citer. La voici, dans toute son horrible teneur qui mettait toutes les vies à la discrétion de Robespierre et d'Hermann, son limier en chef, le président du Tribunal révolutionnaire :

Son teint est bilieux, livide; ses yeux clignotent sous ses lunettes, et quel regard! Au physique comme au moral, il devient un second Marat ».

1. C'est Robespierre qui a fait abréger les débats judiciaires pour expédier les Girondins. *La minute du décret s'est retrouvée, écrite de sa main.*

2.. « Robespierre, disent Carnot et Prieur, s'occupait fort peu de la chose publique, mais beaucoup du personnel; *il se rendait insupportable, par ses perpétuelles défiances, ne voyant que traîtres et conspirateurs* ».

3. Une pièce essentielle pour juger Robespierre, ce sont deux notes écrites de sa main en juin et juillet 1793 et qui sont à la Bibliothèque nationale, F 7 4446 : « Quels sont nos *ennemis?* Les hommes *vicieux* et les *riches.* Quels sont les moyens de terminer la guerre civile? Punir les *traîtres* et les *conspirateurs*, surtout les *députés* et les administrateurs coupables, faire des exemples *terribles*... proscrire les écrivains perfides et contre-révolutionnaires... Les dangers intérieurs viennent des *bourgeois.* Pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. Il faut que les sans-culottes soient payés... Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, les éclairer ». — Il y a là toute l'explication de la Terreur et des abominables excès de Robespierre!

4. Il poursuit même d'une haine posthume les Girondins, puis Chaumette, Hébert, Danton surtout, qu'il traite de « lâche, froid et muet devant les plus grands dangers de la patrie », parce que Danton a été l'ouvrier actif de la Révolution dont il n'est que le pédagogue incapable.

5. Taine le montre sur cette scène colossale comme le « Tartufe » triomphant, l'hypocrite convaincu de sa sincérité et le Caïn qui se croit Abel ».

6. « Derrière lui, l'impatience et l'antipathie se sont fait jour; Lecointre l'a bravé en face; des murmures, des injures, et, ce qui est pis, des sarcasmes sont arrivés jusqu'à ses oreilles. En pareil jour et en pareil lieu! Contre le pontife de la vérité, contre l'apôtre de la vertu! » (Taine, *Le Gouvernement révolutionnaire*, p. 218).

« Le Tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple... La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au Tribunal révolutionnaire *est la mort.*

» Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront trompé le peuple ou les représentants du peuple pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

« Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République;

» Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple;

» Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, à altérer la pureté et l'énergie des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès;

» Ceux qui, étant chargés des fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la Révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple. »

C'étaient donc de nouvelles catégories de « suspects » ajoutées aux sept déjà existantes. Et puis, plus d'interrogatoire, plus de témoins, plus de défense, « la mort sans phrase ». Du 20 juin au 27 juillet 1794, il y eut à Paris seulement 1285 victimes. On voyait continuellement passer les charrettes fatales, qui conduisaient les prisonniers à l'échafaud; on faisait « des feux de file »; on envoyait les accusés « éternuer dans le sac, regarder à la lucarne. » « Les têtes tombent comme des ardoises », disait le féroce Fouquier-Tinville. C'est alors que, tremblant pour eux-mêmes, dont le tour allait venir comme celui des Girondins, de Danton et de Camille Desmoulins, les Montagnards Tallien, Barras, Fréron, Fouché, Bourdon de l'Oise, Lecointre, Legendre, Merlin de Thionville, Panis, s'unirent à la majorité des Comités de Salut public et de Sûreté générale, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Vadier, Amar, Vouland, pour se débarrasser du sinistre « dictateur », dont ils redoutaient, non pas le déisme vague et inoffensif, mais le couperet sanglant, suspendu sur leur tête comme une épée de Damoclès.

« A qui M. Godard fera-t-il croire, dit M. Gélineau, que, si Robespierre n'avait pas exercé la tyrannie sanguinaire qui a marqué son nom d'un sceau indélébile, sa chute eût provoqué dans toute la France un immense soupir de soulagement? Que de têtes sauva le couperet qui fit tomber la sienne!

« *Il eut des séides, pas un ami* », a dit de lui Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution Française.*

S'il reconnaissait l'existence d'un *Etre suprême,* sur quelles bases fragiles reposait sa croyance, alors qu'elle ne l'a pas empêché d'être le bourreau que l'on sait?

Déjà, à la tribune de la Constituante, en 1790, il parlait la langue de la Convention et y faisait entendre les idées de 1793. Le décret qui créa le Tribunal révolutionnaire le compta parmi ses rédacteurs.

Et c'est cet homme que M. André Godard nous montre comme ayant « ENTREPRIS DE FONDER UN PEUPLE ÉNERGIQUE ET JUSTE ».

« Quelle étrange conception a M. André Godard de l'ÉNERGIE et de la JUSTICE ! Il nous le prouve, au reste, en exprimant sa pensée sous cette forme emphatique et quelque peu nébuleuse, chère aux disciples de Marc Sangnier et, en général, au socialisme, qu'il se dise chrétien ou non : « *Une force impérieuse emporte le monde* SUR LES ROUTES TRACÉES PAR LA » RÉVOLUTION, VERS PLUS DE JUSTICE SOCIALE, VERS UNE VIE ET UNE » CONSCIENCE MULTIPLIÉES » (*sic*).

Que l'on ne croie pas, au reste, que l'enthousiasme de M. André Godard pour Robespierre ait pour cause l'incorruptibilité de celui-ci : Saint-Just et Robespierre se partagent les faveurs de sa plume.

M. André Godard est, en effet, un tel admirateur de Saint-Just que, ne s'expliquant pas, dit-il, que Napoléon n'ait jamais parlé de celui-ci dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* et recherchant la cause de ce silence, il écrit cette phrase vraiment lapidaire : « REDOUTAIT-IL (Napoléon) LE REPROCHE D'UNE PENSÉE MORALE SUPÉ- » RIEURE A LA SIENNE ? » N'est-ce pas délicieux ? »

L'histoire vengeresse se lève, comme un incorruptible témoin, à la charge de Robespierre, qui est responsable, quoi qu'en dise M. Godard,

« si le Comité de Sûreté générale et les proconsuls changèrent en tyrannie » les sévérités exigées par la défense de la patrie et par la lutte contre » les vieilles oppressions; »

responsable, si tout en « lisant Racine à quelques jeunes filles, et s'asseyant à une table familiale où l'on faisait maigre le vendredi », ce scélérat hypocrite a versé à Paris et fait verser par les Carrier, les Joseph Lebon, les Couthon, les Maignet, les Turreau, les Westermann, les Collot d'Herbois, etc., des torrents du plus pur sang de la France.

***

Il n'est pas jusqu'à la prétendue « *incorruptibilité* » de Robespierre dont l'histoire sérieuse ne fasse justice à l'heure actuelle, et M. Louis Ducrocq établissait dans la *Revue de Lille*, septembre 1912, qu'il fallait rayer de nos papiers le mot consacré, « l'incorruptible Robespierre ».

Ses amis intimes, Saint-Just et Lebas, avaient, d'après le rapport de Becker, représentants en mission à Landeau, levé sur l'Alsace comme

« contributions locales 3.344.785 livres. Et Cambon, chargé des finances,

ne toucha... pas ce chiffre; car il ne put verser au trésor que 138.000 livres. Saint-Just et Le Bas se sont donc attribué la différence : soit 3.206.785 livres.

» Qu'en ont-ils fait?...

» Au reste, la comptabilité du tyran était fort peu en règle et le journal le *Républicain français* put annoncer, le 29 août 1794, que, parmi les pièces du cabinet de Robespierre, un document établissant que **30 millions** pris sur le budget de la marine n'avaient pas leur emploi justifié ».

De plus, au lendemain du 9 thermidor, Courtois trouva dans les papiers de Robespierre une lettre à lui adressée de Londres, pièce LXI, où le correspondant anonyme du tyran lui disait peu de temps avant la fête de l'Etre suprême :

« *Puisque vous êtes parvenu à vous former ici un trésor suffisant pour exister longtemps, ainsi que les personnes pour qui j'ai reçu de vous* (1), je vais vous attendre avec impatience pour rire avec vous du rôle que vous avez joué dans une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés. »

De quoi était composé le « trésor suffisant » de Robespierre? On l'ignore; mais comme son frère, dénoncé pour avoir volé et accaparé dans sa mission de Toulon; comme Danton, revenu millionnaire de son séjour en Belgique; comme Javogues, qu'on trouva nanti d'un million en espèces sonnantes, Robespierre avait mis de côté beaucoup d'argent, tout en affectant de passer pour pauvre, désintéressé, ennemi des manieurs d'argent.

« Lors de l'inventaire de ses papiers, dit M. Ducrocq, on trouva chez lui des mandats non touchés de son indemnité de député, mandats qui remontaient à la Constituante. Il avait donc eu d'autre argent pour vivre. On sait également par Fouquier-Tinville qu'il s'appropria, avec les papiers de Danton, les valeurs financières provenant des exactions commises par Lacroix en Belgique. Ce n'est pas tout; le matin de Thermidor, il portait sur lui 10.000 livres en bonnes valeurs. Le gendarme Méda s'en était emparé, comme il dit, « par droit de conquête ». Mais Bourdon de l'Oise se les attribua. Les Archives de la Guerre possèdent l'original de la protestation de Méda à ce sujet. J'en ai une copie sous les yeux.

» Robespierre pauvre, Robespierre *Incorruptible*, la bonne farce! Encore une légende révolutionnaire qui s'en va... et s'en ira de plus en plus ».

Et maintenant, que M. Godard nie l'hypocrisie haineuse de Robespierre et de Saint-Just; qu'il loue ce dernier de ce qu'il a, dit-il, « *répudié toute attaque contre la vérité chrétienne* », en affirmant que « *la France n'a point démoli son Eglise, mais en a repoli les pierres* (*?*) » ; qu'il admire ce mot de Danton, qui, dans son « *désenchantement* », s'écriait : « *Je suis saoul des hommes* »; qu'il oublie de noter que, sans doute, c'était parce que Danton s'était trop enivré de sang; qu'il

1. Sans doute, Eléonore Duplay, sa fiancée, et le reste de la famille, Babet, femme de Robespierre jeune, etc.

déclare que « *Saint-Just a toujours visé dans ses institutions, à l'amélioration intérieure de l'homme* (1) »; qu'il ne se demande pas si c'est par un contraste voulu que le Conventionnel en a fait *raccourcir* un si grand nombre; qu'il excuse les atrocités commises sous la Terreur, en déclarant que ce sont là « *des gestes convulsifs imprimés par l'angoisse des circonstances à la main qui dirige le moteur central* »; qu'il accuse la Cour de Louis XVI d'avoir été « *un foyer de trahison* », ou qu'il jette aux Emigrés cette injure d'avoir « *vendu leur patrie pour récupérer leurs privilèges* »; qu'il excuse le régicide Robespierre, en déclarant que c'est Saint-Just qui l'a amené à « CONCÉDER » la mort de Louis XVI; ou qu'il déplore qu'en la personne de ce même Saint-Just « *la vie la plus heureusement douée ait été fauchée à 26 ans* » : M. Godard nous offre le spectacle attristant d'un écrivain qui, sans le vouloir peut-être, mais en toute vérité, a fait une œuvre déplorable pour un catholique, déplorable même pour un démocrate chrétien.

Il est des crimes que rien n'atténue, des taches de sang que nul ne saurait effacer : tels sont les crimes, telles les taches de sang qui souilleront à jamais les noms abhorrés de Robespierre et de Saint-Just. Et ce n'est pas en cherchant dans un vague déisme à la Rousseau d'impossibles excuses à l'odieuse cruauté de ces scélérats qu'on peut faire remonter vers sa source le courant de l'histoire nationale et amnistier la terrible divinité de la Révolution, « le crocodile » dont parle Taine, *Préface* du *Gouvernement révolutionnaire*, « la bête malfaisante, le mangeur d'hommes » que fut Robespierre, aidé de cet atroce Saint-Just, pour lequel, si l'on veut lui trouver des émules, « il faut sortir du monde moderne, remonter jusqu'à un Caligula, chercher en Egypte, au Xe siècle, un Kalife Hakem. »

Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A PROPOS D'UN MANUEL DE PATROLOGIE (2)

Comme la *Vigie* en fait très justement la remarque : « lorsqu'un article ou un livre de protestant, de moderniste ou de modernisant, voire de vulgaire libéral, entreprend de discuter, un dogme s'y fait

1. Même quand il écrivait le roman lubrique et immonde dont parle Taine.

2. *Dr Th. Gerhard Rauschen*, Manuel de Patrologie, et des relations de la patrologie avec l'histoire des dogmes. — Traduction italienne sur la 3e édition allemande, de Gaetano Bruscoli, 4e édition. Florence, librairie éditrice Fiorentina, 1912.

jour d'abord et prévaut bien vite contre tous les dogmes : c'est celui de l'incessante mutabilité de la tradition, des variations perpétuelles de l'Eglise, attestées par l'histoire, par les écrits authentiques des Pères et des écrivains ecclésiastiques, en un mot par tous les documents de l'antiquité chrétienne.

« Cependant l'on s'étonne que cette opinion anti-orthodoxe soit si facilement admise et par des catholiques et par des maîtres en théologie, sinon très explicitement, en raison des prohibitions romaines, du moins par prétérition, silences et demi-sourires éloquents. Il est dur de rencontrer, au sortir des séminaires et des études les mieux surveillées, des âmes sacerdotales imprégnées, en ces matières, d'une sorte de scepticisme ou de découragement mal avoué. Cette sottise triomphante, cette grossière conjuration contre la vérité s'est glissée un peu partout, et laisse ensuite le sanctuaire désarmé contre d'audacieuses entreprises... »

Le Manuel de Patrologie du Dr Gerhard Rauschen ne jouit pas seulement d'une certaine vogue en Allemagne. Il s'est introduit en France, grâce à la traduction. Il a déjà fourni des références à plusieurs Histoires de l'Eglise récentes. Encore un de ces ouvrages de critique « moderne » ou toute une école va chercher le bréviaire de sa théologie.

L'excellente revue « *Religione et Civiltà* » de Sienne a commencé la publication de « Lettres à un directeur de séminaire » par un professeur de patrologie, qui montrent de quelle confiance cet ouvrage est digne. Nous donnons ici la traduction de la première qui, déjà, édifiera suffisamment nos lecteurs.

LETTRE I.

Monsieur le directeur,

Vous m'avez prié à plusieurs reprises de bien vouloir vous dire mon avis sur une question fort délicate. Devant mettre entre les mains de vos séminaristes un texte de Patrologie, vous me demandiez avec instance si me paraissait opportun le Manuel du Dr Gerhard Rauschen, dont Gaetano Bruscoli nous a donné une traduction italienne

A vrai dire, quelques-uns pourraient s'étonner de ce que vous ayez senti le besoin de demander conseil sur l'opportunité d'un texte qui a eu en quelques années une diffusion considérable, surtout en Italie. Car, tandis qu'en Allemagne le texte original publié chez Herder, à Fribourg-en-Brisgau, n'a eu que trois éditions, dont la première a paru en 1910, en Italie au contraire la traduction qui a vu le jour la première fois à Florence par les soins de la Librairie éditrice florentine en 1904, a eu l'honneur d'une quatrième édition, cette année même, en 1912.

Mais je ne puis qu'admirer votre prudence à ne vous fier pas au jugement du public en ces temps-ci, où si souvent nous le voyons accueillir avec faveur des ouvrages qui méritent les plus sévères censures.

Et de ces ouvrages, je vous le dis tout de suite, est précisément ce Manuel de Patrologie du Dr Gerhard Rauschen. Je m'étonne hautement que plusieurs directeurs de séminaires l'aient adopté comme texte. Il suffit de le parcourir avec un peu d'attention pour se rendre compte que c'est un livre funeste pour les jeunes élèves du sanctuaire.

Comme j'avance là une accusation très grave contre le livre d'un écrivain par ailleurs très respectable, j'ai le devoir de la soutenir par des arguments clairs et convaincants.

Voici donc mes preuves.

J'observerai pourtant d'abord que je ne suis pas le premier à signaler les dangers de cet ouvrage. Avant moi, en Italie, l'a dénoncé dans un écrit public le très digne supérieur d'un Séminaire lequel, comme lui-même l'a déclaré, eut à regretter de l'avoir adopté dans sa maison, trompé par les louanges décernées à ce livre par la presse. Nous savons aussi qu'à l'étranger une voix très autorisée s'est élevée contre ce Manuel.

Je note encore qu'afin de ne pas faire à l'auteur de reproches immérités et afin de ne pas exagérer non plus, j'ai voulu lire, outre la traduction, l'exemplaire allemand que j'ai sous les yeux en entreprenant cette critique. Je vise cependant la traduction italienne d'abord, en la corrigeant à l'occasion d'après le texte original.

Ceci posé, commençons.

***

Le titre précis de l'œuvre est : « *Manuale di Patrologia et delle sue relagioni con la storia dei dogmi.* Or, le péril qu'offre ce livre consiste surtout dans l'exposé des doctrines des Pères. Je dis surtout, car nous devrons démontrer par la suite qu'il est dangereux aussi pour d'autres raisons des plus graves.

L'auteur attribue souvent à tort aux plus illustres écrivains ecclésiastiques ou Pères de l'Eglise des erreurs, voire des hérésies et, ce qui est pire, même sur les points fondamentaux de la foi catholique. Il contrecarre ainsi, pratiquement du moins, les règles par ailleurs les plus observées de la droite interprétation des Pères, à savoir qu'on ne doit pas facilement supposer que la doctrine d'un Père s'écarte de la doctrine commune; que les passages équivoques qui s'y rencontrent doivent, autant que possible, s'entendre dans un sens conforme à la doctrine des autres; et enfin que les passages obscurs doivent être expliqués d'après les textes clairs où ce Père parle du même sujet. (Voir Franzelin, *De Traditione*, Th. XIV et XV; Fessler, *Institutiones Patrologiae*, Tom. I. P. I. C. I., 15, 14). Il s'écarte par ailleurs de cette autre règle primordiale qu'un Père de l'Eglise proprement dit, c'est-à-dire qui joint à une doctrine éminente une parfaite sainteté et qui a été reconnu comme tel par l'Eglise, n'a pas erré en matière de dogmes de foi fondamentaux au sujet desquels il n'y eut jamais de controverse dans l'Eglise, pas plus qu'en matière de dogmes déjà définis au temps où ce Père vivait (Franzelin, *loco citato*, Fessler, *l. c.*). Que si un écrivain ecclésiastique avait erré en pareille matière,

par cela même la Sainte Eglise ne l'aurait pas reconnu comme Père et ne le vénérerait pas sur ses autels, comme le démontre au long Benoît XIV dans son ouvrage classique *De Canonizatione Sanctorum*, L. II, C. 20 et 31, et dans sa très savante préface au Martyrologe romain, n° XXXI.

Pour cette fois, comme mes occupations ne me permettent pas de m'entretenir trop longtemps avec vous, je me contenterai de vous signaler quelques erreurs sentant l'hérésie que l'auteur, avec une déplorable témérité, attribue très à tort à St Justin et à Clément d'Alexandrie.

I.

Saint Justin.

Je laisse de côté pour le moment l'assertion de l'auteur, page 68, n° 7 (comme je l'ai dit, je cite toujours la traduction italienne à moins d'indication contraire) : « Pour sa théologie, Justin dépend beaucoup de la philosophie platonicienne. » Cette assertion, si elle sort des justes limites, est en effet erronée. Mais actuellement, je le répète, je passe là-dessus.

Ce qui est véritablement intolérable, c'est ce que l'auteur ajoute. Il écrit : « Selon lui (Justin) et selon d'autres apologistes, Dieu est ineffable et n'a pas eu de commencement; mais ils nient sa substantielle omnipotence dans le monde ». J'observe d'abord que la traduction est erronée. Le texte original dit : « Seine substantielle *Allgegenwart* in der Welt geleugnet ». Or on sait que *Allgegenwart* veut dire *omniprésence* et non toute puissance, comme traduit l'italien. Et il semble que ce ne soit pas une simple faute d'impression : car je lis cette traduction aussi bien dans la première édition de 1904 que dans la quatrième de 1912.

Je dis donc qu'il est vraiment intolérable d'attribuer à un Père de l'Eglise aussi illustre que saint Justin une hérésie sur un point aussi fondamental de la foi catholique. En effet, dans ce même *Dialogue avec Triphon*, et précisément au n° 127 cité par l'auteur, Justin affirme l'immensité de Dieu dont il dit entre autres choses que « *loco et mundo universo comprehendi non potest, quippe qui erat antequam mundus fieret.* » Il nie seulement à bon droit que Dieu ait besoin de se mouvoir pour passer d'un endroit à l'autre, justement parce qu'Il se trouve déjà en tous lieux.

Mais passons plus outre. Rauschen *(loc. cit.)* attribue au surplus à Justin ainsi qu'à d'autres Pères cette hérésie qui refuse au Fils de Dieu l'égalité aussi bien que l'identité essentielles avec le Père. Hérésie qui regarde aussi un point fondamental de la foi catholique. « Le Père est appelé Dieu, — dit l'auteur exposant la doctrine de Justin — surtout parce qu'il est Pater (των παντων). L'union entre le monde et lui se fait par le *Logos*, lequel a un nom et peut obéir; celui-ci était à l'origine une puissance seulement en Dieu, et il procéda comme

personne de lui seul immédiatement avant la création du monde... (Ap. II, 6) : *il n'est pas égal par conséquent au Père en son essence.* » (Ap. I, 13; Dial. 100).

Il suffit de lire n'importe quel bon traité de théologie catholique pour voir excellemment défendus de l'arianisme les Pères anténicéens et victorieusement résolues les difficultés qui se tirent de quelques expressions dont ces Pères, — la terminologie concernant le très auguste mystère de la Très Sainte Trinité n'étant pas encore déterminée de leur temps, — usèrent quelquefois. Voir par exemple le cardinal Franzelin (*De Deo trino*, thèses X et XI).

Pour en venir à Justin en particulier il ne dit pas du tout ce que l'auteur lui fait dire dans les deux passages cités, à savoir que le *Logos* n'est nullement égal *en essence* au Père. Ces paroles, *en essence*, où est contenue l'hérésie arienne, je le répète, saint Justin ne les a pas écrites. De fait, dans son Apologie I, 13, il enseigne seulement que « nostrum verum doctorem... veri Dei Filium esse edocti, *ipsumque secundo loco*, Spiritum autem propheticum *tertio habentes ordine*, non sine ratione a nobis coli demonstrabimus ». Or ces mots ne comportent aucune inégalité d'essence, mais seulement une distinction et la relation des divines personnes entre elles.

Au nº 100 du Dialogue, Justin parle ainsi de Jésus-Christ : « Et cum eum Filium Dei esse in commentariis apostolorum scriptum legamus, et Filium dicimus illum et esse intelligimus, ac ante omnes res creatas ex Patre, ipsius virtute et voluntate prodiisse ». Dans ces mots, aussi bien que dans tout le reste du chapitre, je ne sais comment l'auteur a trouvé l'inégalité d'essence entre le Père et le Fils. Car ce *virtute et voluntaté prodire* du Fils par rapport au Père est fort bien expliqué par les théologiens sans qu'il soit besoin d'admettre entre eux aucune disparité essentielle.

II.

Clément d'Alexandrie.

Venons-en à Clément d'Alexandrie.

Nous avouons que la doctrine de cet écrivain passe auprès de certains auteurs pour au moins suspecte sur quelques points déjà définis par l'Eglise au temps où il vivait. Et c'est une des raisons pour lesquelles, au jugement de Benoît XIV dans sa préface au Martyrologe déjà citée, l'Eglise ne l'honore pas d'un culte public. Mais il ne nous est pas pour cela permis, comme se le permet notre auteur, d'attribuer à ce grand écrivain ecclésiastique des erreurs et des hérésies qu'il n'a jamais proférées, enlevant ainsi à la tradition catholique un témoignage fort autorisé sur les points les plus importants.

De fait, à la page 100, nº 5, Rauschen écrit : « Clément, dans les *Stromata*, donne une importance excessive à la philosophie, car *il admet seulement une différence de degré entre la philosophie et la foi.*

Comme la Loi a fait l'éducation des Juifs en les préparant au Christ, ainsi a fait à l'égard des païens, la philosophie grecque. Elle a eu une vertu justificative, précisément comme la Loi (*Strom.* II, 43, 100), et elle est restée inférieure à cette dernière seulement en ceci qu'elle n'a pas préservé le peuple de l'idolâtrie ».

Or, il est très faux que Clément ait avancé cette erreur qui est la pire des hérésies, puisqu'elle confond l'ordre naturel avec le surnaturel et ruine ainsi le fondement de l'édifice de la foi catholique qui repose sur la distinction essentielle entre ces deux ordres.

Ecoutons Clément : Dans les *Stromata*, l. II, c. 43, il parle ainsi, entre autres choses, de la foi et de la raison : « Est *scientia* habitus demonstrativus : fides autem et *gratia* quae ex iis, quae demonstrari nequeunt, deducit ad id quod est simplex, generale et universum, quod neque est cum materia, neque materia, neque sub materia. »

Par ces mots Clément fait d'une façon surprenante une distinction, non de degré seulement, mais profonde et spécifique entre la foi et la raison et par conséquent la philosophie qui se fonde sur la raison.

Du reste celui qui voudrait connaître la doctrine de Clément au sujet des relations entre la philosophie et la foi, qu'il lise Freppel, « *Clément d'Alexandrie* », leçons 14 et 15, et il se convaincra que l'auteur n'a rien compris là-dessus à la doctrine du grand maître d'Origène.

Poursuivons. A la page 74, l'auteur dit de Clément : « Clément d'Alexandrie appelle adultères les secondes noces. (*Strom.* III, 12, 82) ».

Il est naturel que celui qui lit une affirmation aussi absolue, l'entende au sens propre ; et il pensera à raison que Rauschen attribue à Clément, de même que les centuriateurs de Magdebourg, l'hérésie qui nie la licéité des seconds mariages. Or, Clément, précisément au lieu cité par l'auteur (*Strom.* 3, 2) affirme expressément le contraire « ... *et si cui*, dit-il, *propter intemperantiam et ustionem, veniam secundi concedit matrimonii ; nam hic quidem non peccat ex testamento (non est enim a lege prohibitus), non implet autem summam illam vitae perfectionem, quae agitur ex Evangelio* ». C'est pourquoi nombre de théologiens insignes, même récents, pour prouver par la Tradition la licéité des secondes noces, citent, entre autres, ce texte de Clément. Voir, par exemple, le P. Pesch, (*Praelectiones dogmaticae*, Tom. VII, *De Matrimonio*, n° 838.) Que si Clément, dans l'autre passage visé, appelle adultère un second mariage, il le fait donc dans un sens impropre, comme lui-même s'en explique, à savoir en tant que ces secondes noces éloignent l'homme de la perfection du premier mariage et dénote une âme moins continente. (Voir Neurry, *Dissert. 2, de libris Stromatum*, ch. 10, art. 2, dans Migne, P. G., t. 9, col. 1177 ss.)

Et de ceci le traducteur français (E. Richard, Paris, 1911), était pour sa part à ce point convaincu qu'il a effacé de sa traduction (p. 74), le passage de son auteur concernant Clément d'Alexandrie ; mais celui-ci se trouve encore dans l'original allemand aussi bien que dans la version italienne.

A la page 101 Rauschen dit : « Clément, aussi bien qu'Origène, admet la *tricotomie* platonique de l'homme. »

Or, l'auteur n'avait aucune raison d'attribuer aussi catégoriquement à Clément contre la doctrine catholique, cette erreur très grave, qui, selon certains savants théologiens modernes, est une véritable hérésie. « Donc la tricotomie ne peut être soutenue *salva fide* », dit en particulier Van Noort (*De Deo Creatore*, n. 154).

Et nous affirmons que ni Clément ni Origène n'ont jamais admis la *tricotomia*.

Pour parler seulement ici de Clément, il affirme même formellement la thèse contraire, à savoir que l'homme est composé seulement de deux éléments, l'âme et le corps. Voici en effet comme il parle au livre 5 des *Stromates*, ch. 14 (Migne, P. G. IX, col. 139) : « Jure Moyses concretum ex terra corpus esse docet, quod terrenum a Platone tabernaculum vocatur : animum ratione praeditum cœlitus a Deo in faciem inspiratum. Hic enim dicunt collocatam principalem animae facultatem, ingressum animae in protoplastum per sensus ingressum interpretati, et ideo factum esse hominem ad imaginem et similitudinem Dei » Et cet mots, observe fort bien le P. Mendine (*Institutiones theologiae dogmatico-scholasticae*, P. III, n° 268, pag. 268), signifient clairement, selon la doctrine de Moïse et de tous les chrétiens, qu'à une seule et même âme spirituelle se rapportent les œuvres de la vie raisonnable et animale. »

Au livre II des *Stromates*, ch. 20 (Migne, P. G., col. 1058), le même Clément, parlant d'Isidore, fils de Basilide et énumérant ses erreurs, dit en personne : « Is duas in nobis ponit animas sicut Pythagoraei, quas postea considerabimus ».

Au livre IV, ch. 3 (Migne, P. G. col. 1222), il affirme plus clairement encore la même vérité : « Quodnam dicemus munus hominis? Videtur equidem, ut opinor, esse similis centauro, figmento thessalico, *compositus ex parte rationis participe et experte rationis anima et corpore.* »

Aussi est-ce avec raison que pour combattre la *tricotomie* de très graves théologiens, même récents, invoquent entre autres l'autorité de Clément. Parmi ceux-ci, il suffit de citer Palmieri (*De Deo creante, et elevante*, thesis XXVI, 4); Mendine, (*loc. cit.*); Einig, (*Theol. dogm. De Deo Creatore*, thesis XII, p. 67); Mazzella, (*De Deo creante*, n° 595).

Chez ces théologiens et aussi dans Noort, (*De Deo creatore*, n° 155) on trouvera résolues les difficultés soulevées par la façon de parler de certains écrivains. Par exemple, comme Clément lui-même (*Strom.* L. VI, ch. 6; Migne, IX, col. 275; l. VI, ch. 16; col. 359, ils parlent d'un esprit ou d'une âme charnelle (σαρκαῖον πνεῦμα) et d'une âme raisonnable et dirigeante (λογιστῖκὸν καὶ ἡγεμονικὸν). Mais par ces expressions et d'autres semblables ces écrivains n'entendent pas distinguer réellement des âmes diverses, mais tantôt la partie inférieure de la partie supérieure d'une même substance, tantôt l'homme selon ses facultés naturelles ou l'état de la vie présente de l'homme orné des dons surnaturels et arrivé à la gloire. Et ils ne font en ceci qu'adopter le langage de la sainte écriture, et spécialement de saint Paul,

chez lequel reviennent souvent ces expressions, qui très certainement ni chez lui ni dans les autres Livres Saints n'impliquent aucune distinction réelle entre plusieurs âmes en nous.

***

Cet échantillon suffira aujourd'hui pour montrer la manière dont Rauschen interprète les Pères. Dans les lettres suivantes, nous relèverons d'autres erreurs très graves et même des hérésies attribuées à d'autres Pères insignes sans aucun fondement. Nous signalerons en outre d'autres points qui rendent ce livre très dangereux, spécialement pour la jeunesse ecclésiastique. Celle-ci, en se mettant à l'école de Rauschen, fausserait le critère de l'interprétation patrologique et commencerait à douter de la solidité des arguments que la théologie dogmatique tire des Pères en faveur des thèses catholiques, en voyant que, selon l'auteur, quelques-uns des plus considérables auraient nié ou au moins mis en doute des dogmes principaux de la foi; elle sentirait s'émousser en elle le respect à l'égard de quelques-uns même de ces Pères qui furent toujours révérés par l'Eglise comme des modèles de sainteté et de sagesse, en voyant la façon si peu révérencieuse dont on parle d'éminents Docteurs de l'Eglise, comme saint Grégoire de Nazianze et saint Jérôme; elle s'accoutumerait à trop estimer et à aimer et bientôt à lire les œuvres des protestants, des rationalistes ou de certains auteurs catholiques prohibés, en les voyant excessivement recommandées par Rauschen, tantôt sous forme d'éloge avoué et large, tantôt sous forme de références, sans même avertir qu'il s'agit d'ouvrages condamnés par l'Eglise; sur son esprit s'étendraient enfin les sinistres nuées du scepticisme, en entendant le maître nier carrément ou mettre en doute les faits les plus importants pour la foi catholique, et cela sans aucun prétexte ou à peu près.

Lorsque j'aurai fait pour vous le relevé de tous ces défauts et autres semblables dans le Manuel de Patrologie de Rauschen, je suis sûr que vous remercierez le Seigneur de n'avoir pas procédé à la légère dans une affaire aussi délicate et d'avoir voulu vous assurer d'abord que ce livre était sûr, afin de ne vous mettre pas en péril d'intoxiquer l'éducation de cette chère jeunesse confiée par l'Eglise à votre sollicitude, mais en la nourrissant d'éléments sains et substantiels, de la préparer, à l'ombre du sanctuaire, à être un jour le guide fidèle sur le chemin du Ciel des chères âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Permettez-moi pour finir de vous faire savoir comment, ne me fiant pas à mon propre jugement sur le Manuel en cause, j'ai voulu communiquer mes observations à deux savants théologiens qui les ont pleinement approuvées.

Dans l'espérance de pouvoir remplir bientôt ma promesse et de vous adresser une seconde lettre, je suis, avec les plus humbles hommages, M. le Directeur, votre très dévoué

N. N. *Professeur de Patrologie.*

L'ORGANISATION DES FORCES CATHOLIQUES

A l'occasion du jour de l'an, M. de Bellomayre, président de l'*Alliance des catholiques* dans le diocèse de Toulouse, saluant son archevêque au nom de ce groupement, a parfaitement déterminé la double forme de l'organisation catholique et le caractère que son action doit prendre. C'est, conformément au désir bien connu du Saint-Père, la réalisation par diocèses, de ce qu'avaient d'abord tenté, sur un plan général, la *Ligue de résistance des catholiques*, et, un peu plus tard, l'*Entente catholique*. Ainsi s'harmonisent et se complètent l'*Union diocésaine* qui, sous la direction immédiate de l'évêque, s'applique à la restauration religieuse et sociale, en dehors de toute politique, et l'*Alliance des catholiques* dont le rôle est, sous le contrôle et selon les avis de la même autorité, d'unifier les efforts sur le terrain de l'action civique.

Monseigneur,

Au nom de l'Alliance des catholiques, j'apporte à Votre Grandeur, comme souhaits de nouvel an, la promesse de travailler, avec plus d'ardeur encore, au développement de notre très urgente et très patriotique entreprise.

Grouper tous les catholiques, sans distinction, sans exception, sans épithète; au moyen de l'organisation et par une activité disciplinée, obtenir d'eux l'effort suprême de citoyens vaillants et persévérants; leur proposer ce but unique, — car l'atteindre nous garantira tout : — la conquête de la paix religieuse entre l'Eglise et l'Etat; dans l'ordre civil, ne subordonner cette revendication primordiale à aucune autre, mais, au contraire, lui subordonner toutes les autres; repousser, en ce qui nous concerne, toute transaction sur ce minimum de justice politique, et répudier toute complicité, même par le silence, avec les auteurs ou les bénéficiaires des lois de persécution; voilà, dès l'origine, tout notre programme et telle est la seule fin de l'action publique que nous exercerons avec l'assentiment de l'autorité hiérarchique.

Sur le terrain religieux et social, l'*Union* des catholiques est plus facile à réaliser : l'organisation même de l'Eglise est la leur; ils sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes.

De cet irrésistible mouvement d'apostolat et de rénovation chrétienne, sont issues les *Unions diocésaines*. Par elles, l'Eglise poursuit sa mission d'en haut, guidant les fidèles dans les voies du salut et prodiguant ses bienfaits à la société civile, nonobstant sa cruelle hostilité.

Patiente et douce à l'égard de sa persécutrice, l'Eglise s'abstient, avec un soin scrupuleux, d'intervenir directement dans le douloureux conflit qui trouble l'Etat et partage les citoyens français en deux camps. L'Union diocésaine se meut dans une sphère plus haute; elle se garde de compromettre son organisation surnaturelle et apostolique, en la jetant dans la guerre civile engagée entre fils de France, les uns prétendant abolir ou asservir l'Eglise, les autres voulant que l'Eglise catholique vive, sur notre sol, libre et respectée.

C'est à ces derniers qu'il appartient d'user de leurs prérogatives de citoyens, de coordonner leur puissance politique dans l'Etat, afin de l'amener,

par la persuasion ou par la contrainte légale, à se montrer, envers l'Eglise, juste et hospitalier.

Comme fidèles, les catholiques sont tout organisés et leur organisation est *œuvre divine;* des appellations nouvelles n'y changent rien.

Comme citoyens, les catholiques ont à s'organiser eux-mêmes, et leur organisation sera *œuvre civique.*

Voilà celle que nous nous appliquons à édifier.

Il n'est pas téméraire de penser que cette seconde organisation, distincte de la première, est destinée à s'harmoniser avec elle et à la compléter.

L'*Alliance* fera ce que l'*Union diocésaine* ne veut pas et ne peut pas faire.

Toutes les deux, rapprochées sans se confondre, nous mèneront à la victoire.

Dans une main, l'*Alliance* tient un rameau d'olivier, symbole de la paix qui doit régner entre nous, et aussi, symbole de la pacification désirée entre l'Eglise et l'Etat.

Dans l'autre main, l'*Alliance* tiendra bientôt, si nous le voulons tous, l'arme perfectionnée du bon combat, c'est-à-dire, une organisation assez forte pour conquérir à l'Eglise *le droit de Cité* dans la société civile française.

LA RÉSISTANCE A L'ENCYCLIQUE

SUR LES « SYNDICATS CHRÉTIENS »

On lit dans la *Correspondance catholique* (4 janvier) feuille hebdomadaire de Belgique, récemment fondée, comme la *Vigie*, à Paris, pour la défense des pures doctrines romaines :

Cueilli cette perle antiromaine dans une lettre de Fribourg (Bade), publiée par la bachémiste *Augsburger Postzeitung :*

« M. l'abbé Wacker, chef du Centre badois, a parlé hier soir devant un auditoire très nombreux sur les événements politiques actuels...

» Passant aux événements de la politique intérieure, M. Wacker a parlé de l'Encyclique sur les Syndicats « qui a amené cette question jusqu'à un certain point de repos ».

» En vue d'exclure tout malentendu, on doit souligner que cette Encyclique *ne compte pas* parmi les décisions de l'Autorité Suprême vis-à-vis desquelles il existe une obligation de croire, *(denen gegenüber es eine Glaubenspflicht giebt).*

» *Pour nous dans le grand-duché de Bade, l'Encyclique ne change rien, ni quant au travail antérieur, ni quant aux conditions antérieures, ni quant aux tendances antérieures de nos organisations ouvrières* » *(Augsburger Postzeitung*, 25 novembre 1912)

L'affirmation impudente que tel ou tel autre document pontifical n'est pas une définition « ex cathedra », devient systématique dans certains milieux.

Au lendemain du serment antimoderniste, comme au lendemain des deux dépêches aux réunions ouvrières de Berlin et de Francfort (pour ne citer que ces deux exemples), ce fut le même mot d'ordre qui circula dans les mêmes milieux, où maintenant on le répand contre l'Encyclique « Singulari quadam ». Les lecteurs catholiques du XXe

Siècle, de Bruxelles, constatèrent que ce journal aussi était de ce minimisant concert, il y a quelques mois...

Ah! si Döllinger et ses vieux catholiques avaient prévu à quels petits services on allait employer l'infaillibilité pontificale!... »

Suit cette note de l'A. L. R.

La direction de Munchen-Gladbach a organisé depuis quelques mois un « bureau d'informations » qui envoie, à des chefs d'organisations, etc., des informations et des polémiques *pro domo sua* et contre les catholiques intégraux. Ce service est fait en cinq langues; il n'est fait qu'à des adresses choisies.

Nous avons sous les yeux quelques-unes de ces feuilles, entre autres un rapport de M. Stegerwald au Congrès d'Essen. Le document attaque la direction de Berlin et les journaux catholiques intégraux des différents pays. »

MAGNI PASSUS EXTRA VIAM

Notes romaines

Rome, 6 janvier 1913.

Il existe un mécontentement de plus en plus accentué parmi les membres de l'épiscopat français, au sujet des associations laïques interdiocésaines d'hommes et de femmes dont les présidents et les présidentes s'arrogent une autorité et exercent une influence qui gênent sensiblement l'action de la hiérarchie. Ces associations ayant reçu, pour la plupart, des encouragements et des bénédictions du Saint-Siège, ceux qui les dirigent étant souvent décorés d'ordres pontificaux, les évêques éprouvent un certain embarras à paraître contrecarrer leurs mouvements; et pourtant, en plus d'une occasion, ils se trouvent entravés dans la direction de leur diocèse ou même dans l'impulsion à donner à leur clergé par les agissements de ces groupes interdiocésains.

Mais c'est surtout à propos du mouvement sportif que, depuis un certain temps, des plaintes très vives et malheureusement très fondées, s'élèvent dans la plupart des diocèses relativement à l'abus des sports et des sociétés de gymnastique.

Il n'est pas contestable qu'un grand nombre de jeunes prêtres se sont lancés, avec un entrain hors de toute mesure, dans les œuvres dites sportives, au grand détriment de leur ministère ecclésiastique et de la vie spirituelle, dans les patronages ou cercles de jeunes gens. Les concours sportifs organisés le dimanche perturbent la vie paroissiale et éloignent fatalement les jeunes gens de la fréquentation des sacrements. On voit des prêtres quitter leur paroisse, un jour de Pentecôte ou d'Adoration du Saint-Sacrement, et s'en aller, avec leurs gymnastes, assister à un concours où l'on se contente d'une messe en plein air, avec fanfares et drapeaux, mais sans communions ni recueillement.

Dès qu'un prêtre ou un évêque tente d'enrayer ce mouvement, on lui oppose les encouragements accordés par le Saint Père aux sociétés de gymnastique, le concours international qui eut lieu au Vatican en présence du Pape et la décoration accordée au Dr Paul Michaux, de Paris, organisateur des sports dans les œuvres de France. Aussi, l'annonce d'un nouveau concours international des œuvres sportives à Rome cause-t-elle une véritable inquiétude à bien des pasteurs, parce qu'ils prévoient que ce mouvement, qu'il serait urgent d'enrayer, va prendre, au contraire, à la suite de cette manifestation, un nouvel accroissement.

Dans un de ces diocèses où l'autorité épiscopale s'est montrée le plus favorable à ces sports, une réaction très sensible commence à se produire, ainsi que le prouve le fait suivant.

Une réunion des prêtres directeurs d'œuvres sportives avait lieu à Cambrai, il y a quelque temps. Un des prêtres présents demanda à exprimer son opinion en toute franchise et liberté. Le vicaire général Catteau, qui présidait, l'y ayant autorisé, cet ecclésiastique raconta le fait suivant :

Un concours sportif avait été organisé récemment dans sa paroisse et les sociétés de gymnastique assistaient à la messe. Il remarqua la mauvaise tenue des membres d'une de ces sociétés, qui gardaient leur béret sur la tête et ne donnaient aucun signe de respect, même au moment de la consécration. Après la messe, il leur en fit des reproches et ajouta qu'il espérait d'eux une meilleure tenue le soir, au salut du Saint-Sacrement; il leur dit que, s'ils restaient couverts, il fallait au moins saluer militairement lors de la bénédiction. Le professeur de gymnastique vint trouver le prêtre et lui dit : « Vous avez eu bien tort de leur parler ainsi; je les connais, ils ne sont pas du tout chrétiens, ils vont faire un esclandre ce soir et je me garderai bien de venir à l'église pour ne pas me trouver dans l'embarras. »

— Le soir, au salut du Saint-Sacrement, raconta le prêtre, je me tenais en observation pour voir ce qui allait arriver. A un certain moment, je m'avançai vers les gymnastes et leur dis : « Faites le salut militaire au Saint-Sacrement. » Alors, pour toute réponse, tous ensemble, firent un « pied de nez ». Indigné de cette insolence sacrilège, je soufletai en pleine église celui qui était le plus près de moi.

Après ce récit, qui causa une émotion que l'on devine, plusieurs prêtres prirent la parole pour exprimer leurs craintes au sujet de ces sociétés sportives catholiques; ils disent qu'elles n'étaient catholiques que de nom; qu'elles formaient tout simplement des recrues pour les sociétés sportives libres-penseuses, car, dès qu'ils ont atteint seize ou dix-huit ans, les jeunes gens quittent les sportives catholiques pour entrer dans les autres.

Voilà ce que l'on dit ouvertement dans un diocèse où l'on sait que l'autorité encourage les œuvres sportives de toutes manières; on peut juger par là de ce que disent et pensent les prêtres là où l'évêque est lui-même en garde contre ce danger. On en est à présent à délibérer très sérieusement, dans les évêchés comme dans les presbytères, sur

les moyens à prendre pour combattre l'excès intolérable des exercices sportifs dans les œuvres de jeunesse.

Nous le répétons, ce n'est là qu'un exemple. Des griefs d'un autre genre, mais tout aussi graves, sont formulés contre les grandes associations catholiques nationales.

Les œuvres sont choses excellentes, mais les grandes associations nationales prennent une importance et un ascendant trop considérables pour que les évêques soient maîtres de leur donner une direction utile pour leur diocèse, et d'un autre côté ces associations échappent, au moins pratiquement, aux directions et au contrôle de Rome. De cette façon, en face de la hiérarchie — Pape et Evêques — s'élève un « Tiers-Etat » toujours plus absorbant. Et comme si cela n'était pas assez, on travaille, avec ces ligues nationales, à faire des ligues mondiales, se soustrayant de plus en plus aux directions et au contrôle de la hiérarchie. Quand on pense que ce sont des ecclésiastiques et des laïques bien connus par leurs tendances libérales qui sont ou se mettent à la tête de ce mouvement-là, on ne peut s'empêcher de se demander : « Où allons-nous »!!

Dans la vie catholique, tout — sans exception — doit dépendre, réellement, efficacement, ou de Rome ou des évêques : l'expérience de dix-neuf siècles n'est pas douteuse sur ce point capital.

RENDEZ A DIEU..

L'*Univers* publie cette vigoureuse réplique et protestation de Mgr Izart, évêque de Pamiers, contre une information du *Télégramme* de Toulouse.

Pamiers, le 30 décembre 1912.

Monsieur le directeur du *Télégramme*,

Dans le numéro du 28 décembre, le correspondant appaméen du *Télégramme* annonçait le don, fait par M. le maire de Pamiers au futur Musée de cette ville, d'un beau tableau représentant la scène évangélique : « *Rendez à César ce qui est à César* ».

Pour l'édification des nouveaux visiteurs qu'attirera un jour notre Musée municipal, je voudrais qu'au bas de ce tableau une main vengeresse gravât ces mots : « *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu* ».

Vos lecteurs ignorent peut-être, Monsieur le directeur, — mais le maire de Pamiers le sait bien — que le tableau si généreusement offert par lui fut acheté au représentant d'un Etat qui en avait odieusement dépouillé le légitime propriétaire.

Dans le droit civil français — quand il y avait encore un droit en ce pauvre pays de France, — un acte de cette nature eût été qualifié de complicité de vol. Il faut croire qu'avec les mœurs nouvelles les mots ont pris un sens nouveau, puisqu'on ne cesse point, paraît-il, d'être un honnête homme en se faisant directement ou indirectement, mais très sciemment, le complice des voleurs.

En tout cas, j'ai le devoir d'apprendre à vos lecteurs que le tableau donné au futur Musée n'a qu'un légitime propriétaire, l'évêque de Pamiers; et tant que je ne serai pas rentré en possession du tableau volé, de quelque façon qu'on l'acquière ou qu'on le donne, il reste mon bien inviolable en dépit des lois sacrilèges qui m'en ont dépossédé.

Le droit est intangible; aucune violence, légale ou non, ne peut prescrire contre lui; et la force brutale qui ose le violer n'a qu'un nom dans la langue de tous les peuples civilisés; elle s'appelle la tyrannie.

Quant à M. le maire de Pamiers, je mêlerai peut-être un peu d'amertume à sa douce joie de premier bienfaiteur du Musée en lui rappelant, au nom de l'Eglise à laquelle il appartient par le baptême et par tant d'autres souvenirs qui n'ont pas cessé de lui être chers, que la peine de l'excommunication frappe tout injuste acheteur ou détenteur d'un bien d'Eglise, fût-ce un modeste tableau de 1.000 francs.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le directeur, de vouloir publier ma lettre dans le prochain numéro de votre journal et je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueux sentiments.

† MARTIN,
Evêque de Pamiers.

Ainsi que le remarque le correspondant de l'*Univers*, on pourra juger de l'énergie de Mgr Izart, par ce fait que le maire de Pamiers n'est pas un sectaire, mais plutôt un libéral dont l'influence politique est croissante, de ceux que d'autres croiraient nécessaire de ménager et de flatter.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 612a.

«L'ACTION POPULAIRE» DE REIMS

« L'*Action populaire* est une œuvre de *propagande sociale.* Elle » ne fonde point par elle-même de syndicats, ni de cercles d'études, » ni de caisses rurales, elle n'exerce point d'action immédiate ou » directe; elle répand simplement les idées et les méthodes d'action » sociale, elle vient en aide aux hommes de bon vouloir désireux » de se mettre à l'œuvre et leur procure deux choses réclamées par » tous et partout : un enseignement et des informations, double tra- » vail qui précise et justifie la définition que nous venons de » donner : l'*Action populaire* est une œuvre de propagande, rien » de plus. »

C'est en ces termes qu'elle est décrite par son directeur actuel, M. l'abbé Desbuquois, dans la brochure « L'Action populaire : son esprit, son travail ». (tract. I *ter*, 1908).

Il y explique d'abord en quoi consiste cet *enseignement* social. « Près de deux cents maîtres » y collaborent. « Ils sont de tous les groupements, de toutes les écoles ». Cela n'est peut-être pas très exact. Nous y reviendrons. Ils accumulent les données de leur savoir et de leur expérience dans les publications de l'Action populaire. Il faut compter parmi les plus importantes les brochures bi-mensuelles (près de deux cents avaient déjà paru en 1908), le *Manuel social pratique*, les *Actes sociaux*, la *Revue de l'Action sociale*; l'*Année sociale internationale.* Une place à part doit être faite au *Guide social*, (1 vol. in-8) qui paraît chaque année depuis 1904. Il forme « une synthèse complète du mouvement social » et M. l'abbé Cetty, de Mulhouse, a écrit de lui : « L'Allemagne sociale catholique, le Volksverein lui-même, en fait de propagande, n'a rien produit de comparable au Guide social français de l'Action populaire ». Pour préciser l'enseignement qui ressort de ces publications, l'auteur en distingue trois catégories que nous nous bornons à énumérer : les Enquêtes, les Etudes doctrinales, les Expériences ou Leçons de choses sociales.

Au point de vue informations, l'Action populaire sert d'intermédiaire social à tous ceux qui la consultent. Elle utilise tous les offices sociaux existants, en se tenant en relations avec eux grâce à ses deux cents collaborateurs, et constitue ainsi un *Office central* dont la tâche est considérable, vu la variété presque infinie des sujets qui rentrent dans son cadre.

L'Action populaire est donc un très puissant instrument de propagande sociale, qu'elle-même s'entend merveilleusement à développer.

Que vaut cette propagande? Les idées, les opinions, les doctri-

nes, qu'elle répand partout sont-elles également saines, également sûres? A celui qui se permettrait cette question, l'Action populaire ne manquerait pas de répondre en alignant les soixante approbations épiscopales que son directeur enregistre dans cette brochure. Mais, outre que ces approbations n'interdisent pas un examen, elles sont toutes antérieures aux publications dont nous aurons à parler. Elle pourrait invoquer aussi une récente approbation du Général de la Compagnie de Jésus, destinée à la couvrir devant ses religieux. C'est un appui considérable pour son action, cependant la question reste encore libre.

Il a paru récemment un livre signé Gaston Desfoyère, sous le titre : « *Utopies sociales : Etude critique sur les dangers de l'Ecole de Reims* », qui ne pouvait manquer d'exciter l'attention (1). S'il ne révèle pas un écrivain de carrière, il témoigne, ce qui importe davantage dans l'affaire, d'une connaissance approfondie des questions économiques et sociales. On ne se propose pas ici d'en faire une analyse détaillée, mais plutôt d'en corroborer quelques vues par des observations tirées d'autres sources que les siennes. M. Desfoyère s'occupe uniquement du *Guide social* pour l'année 1912. C'est surtout dans les brochures du directeur de l'Action populaire lui-même, M. l'abbé Desbuquois; en premier lieu, dans celle dont il a déjà été question, que nous irons chercher nos renseignements. M. Desbuquois se plaint que M. Desfoyère juge l'Action populaire sur le seul Guide social. Ce sera répondre à ce désideratum, si peu concluant qu'il soit (2).

Bien entendu, il ne s'agit pas de contester qu'il y ait du bon dans l'Action populaire, ni qu'elle rende des services. Mais si cette puissante organisation de propagande contribuait à répandre de dangereuses utopies sociales, ne faudrait-il pas signaler ce mal? M. Desfoyère formule dans un sous-titre son principal grief; c'est, au point de vue social et moral, *le renversement des valeurs traditionnelles* en tout ce qui se rapporte à l'organisation du travail, hypnotisée qu'est l'Action populaire par le rêve du syndicalisme. C'est bien le cœur de la question. Mais, avant d'y pénétrer, quelques remarques plus générales. seront utiles.

I.

La brochure mentionnée débute par une page qui a pour titre : « Action morale et Action sociale ». En voici les premières lignes :

1. Victorion, 67, rue de Seine, Paris, 1912.

2. Sans autre comparaison que celle de la tactique, quand on disait aux loysistes : vous avez émis dans tel endroit telle erreur, ils répondaient : voyez donc les belles choses que nous avons dites dans tel autre.

« Une étroite affinité unit l'Action sociale et l'Action morale. Sai-
» nement dirigées, les œuvres professionnelles ont une âme et vivifient
» les âmes, elles exercent une influence spirituelle qui ne procède ni
» d'une rencontre de hasard, ni des exigences capricieuses et mo
» mentanées de notre époque : issue de la nature même de l'hom
» me, cette influence y puise une profonde raison d'être. Aussi n'est-
» il pas excessif de signaler la haute efficacité des œuvres sociales.
» On peut aller plus loin : si l'on apprécie leur vertu dans sa pléni-
» tude, on reconnaîtra que, sans une action professionnelle, l'action mo-
» rale n'est pas universelle, et n'atteint pas dans sa profondeur et
» dans son étendue l'âme des masses populaires. Ces deux influences
» s'unissent et se compénètrent; elles agissent et réagissent mutuellement
» au point d'être inséparables ».

On a déjà dans ces lignes préliminaires un spécimen presque complet des confusions et des erreurs latentes qu'entraîne dans une certaine école l'abus du « social ». On voit aussi par la transition de la première phrase à la seconde, que, pour cette école, l'action sociale se résume dans l'action syndicale. Que le syndicat ait une âme, c'est déjà très beau, quoiqu'un peu mystique; que son action « vivifie les âmes » et qu'elle exerce une influence « spirituelle », c'est trop beau; mais que cette vivifiante influence spirituelle soit « issue de la nature même de l'homme », voilà qui dépasse absolument la limite. D'influence spirituelle bienfaisante à l'âme, le catéchisme apprend qu'il n'y en a qu'une, la grâce, issue de Dieu seul, et non de la nature. Le P. Desbuquois n'a pas pris garde à sa distraction. C'en est une autre non moins grave de dire que, sans l'action professionnelle, il n'y a pas d'action morale universelle. L'action professionnelle, corporative, ou syndicale, n'ayant pas fait jusqu'ici l'objet d'aucun commandement de Dieu ni de l'Eglise, et l'action morale de celle-ci étant réglée par des prescriptions universelles qui s'appliquent à tous les temps et à tous les lieux, on devrait conclure que l'action morale de l'Eglise n'a pas été jusqu'ici vraiment catholique ou universelle. Et c'est bien ce que nous verrons encore à propos du catholicisme social. Enfin, si l'action morale et l'action professionnelle sont inséparables, il faut conclure aussi, non seulement que celle-ci est morale, mais encore que l'autre n'est pas sans elle, autrement dit, qu'il n'y a pas d'action sociale sans l'action corporative ou syndicale; et cela constate encore mieux l'immense lacune dans l'œuvre de Dieu et de l'Eglise.

L'auteur va nous expliquer pourquoi, sans cette action, on n'atteint pas l'âme des masses. En effet, Dieu impose à l'homme, d'une part, la loi universelle du travail, et, de l'autre, celle de sa sanctification. Il devra donc se sanctifier par le travail. D'accord. Cela ne prouve cependant pas qu'il soit tenu de se sanctifier par le syndicat. C'est le postulat perpétuel. N'insistons plus. Voyons plu-

tôt pourquoi il faut se dévouer aux intérêts professionnels du peuple, « si l'on veut avoir prise sur son âme ».

« En même temps que la concentration industrielle, s'est opérée » une révolution politique qui remettait au peuple le pouvoir. La » loi procède désormais de lui — c'est un fait— car il est le nom- » bre, de sorte que le souverain législateur est aujourd'hui un peu- » ple vivant de son travail ». La loi procédant du nombre, le peuple législateur souverain, ce sont encore des manières au moins malheureuses de s'exprimer. Allons au but. « A ses élus, le peuple im- » pose cette première exigence : il veut qu'ils prennent à cœur ses » propres préoccupations; il veut qu'ils étudient et résolvent la ques- » tion vitale de son travail ». Soit. Mais le P. Desbuquois ajoute incontinent : « L'influence religieuse est au même prix. La conscience » populaire ne s'ouvre qu'à condition de rencontrer l'intelligence de » ses aspirations, condition rigoureuse... ». « Or, l'Eglise a-t-elle résolu « la question vitale du travail »? Pas encore, que je sache. Accepterait-elle même de régler ces questions économiques? Il s'ensuivrait donc qu'elle n'a pas été apte jusqu'ici et qu'elle ne le sera pas davantage dans l'avenir à exercer, à faire accepter son influence religieuse. Jésus-Christ avait dit dans l'Evangile : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît ». Pour s'accorder avec les exigences modernes de l'âme populaire, il aurait dû dire : « Après que la question vitale du travail, aura été résolue, ce sera le temps de prêcher le royaume de Dieu ». On nous dit encore que ces exigences « naturelles, légitimes, voulues de Dieu, méritent déjà d'être satisfaites pour elles-mêmes ». Naturelles, oui, sans doute, mais procédant d'une nature déchue, inclinée avec excès aux choses basses, au mal aussi, et donc, pour le moins, très inégalement légitimes; voulues de Dieu jusqu'à quel point? Ceci, M. Desbuquois nous le dit ailleurs (tract. 44, P. 25). « Le travailleur demande avec raison... de discuter avec plus de » liberté les conditions mêmes de son activité, se rencontrant avec » la doctrine de l'Evangile; est-ce un réveil inconscient de l'âme dont » les profondeurs sont pétries de christianisme? » On serait curieux de savoir si c'est de saint Matthieu ou de saint Luc que peut se tirer le principe du contrat collectif. Mais, à ce compte, il devient incontestable que l'âme populaire est pétrie de l'esprit évangélique. Revenons au premier texte. L'auteur ajoute « qu'elle (l'âme populaire) » veut confusément, mais avec énergie (faut-il qu'elle soit douée!) » une doctrine, une morale, un culte qui prennent contact avec l'être » humain tel qu'il est... ». Est-ce donc à dire que la doctrine de l'Eglise, jusqu'ici, que la morale de l'Eglise, que son culte, hormis l'action professionnelle — et nous connaissons la lacune à cet égard, quoique l'influence religieuse soit à ce prix — n'aient pas encore pris contact avec l'être humain tout entier? Assurément, M. Des-

buquois ne veut rien dire de tout cela; mais que veut-il dire? Il a beau ajouter plus justement que le christianisme saisit et justifie (?) le bien fondé de ces exigences, et que, seul, il est à même « d'y faire droit », la question reste : y a-t-il fait réellement droit? A-t-il résolu. résout-il la question vitale du travail? Ou demeure-t-il incapable, faute de cela, d'exercer une influence religieuse sur l'âme populaire?

Le *Catholicisme social*, qui est un thème intarissable et dont l'origine, marque-t-on, remonte à soixante années, fait du moins espérer qu'on sortira enfin de cette impasse. Mais voici de nouveaux doutes. Après avoir esquissé un ou deux traits du programme des catholiques sociaux sur lesquels nous reviendrons, on nous dit (pp. 64 à 67) que « le mouvement catholique social *s'inspire du plus pur esprit du catholicisme* » (hum! ce sera à voir de plus près); *il apparaît comme le développement de la doctrine traditionnelle de l'Eglise* (c'est peut-être faire endosser à celle-ci beaucoup de choses); que « *la doctrine socialc catholique apparaît comme la plénitude du catholicisme* » (nous savons qu'en effet il manquait jusqu'ici de cette plénitude); enfin que « *le catholicisme social apparaît comme l'épanouissement de la vérité religieuse* » : cela finit par faire trop, parce que la vérité religieuse, qui est la vérité révélée, ne reçoit aucun épanouissement des conceptions des catholiques sociaux.

Ces pages finales ont pour objet de montrer qu'il n'y a aucun rapport entre le mouvement social catholique et le modernisme. On oublie un peu trop qu'il y a un modernisme social comme un modernisme doctrinal. Or, justement, M. Desbuquois, pour faire ressortir « l'opposition » entre le mouvement social catholique et le modernisme, nous dit (p. 65) : « La doctrine sociale se complaît dans » l'affirmation de certaines vérités qui lui servent de fondement. Elle » rappelle la fin de l'homme, le but spirituel de la vie, la fraternité » humaine, *l'équivalente dignité des hommes issue de la paternité divine* » *et de la rédemption universelle* ». Sans parler de cette « fraternité humaine » sur laquelle les sociaux démocrates ont tant divagué, on retrouve là cette équivalente dignité naturelle des hommes déduite de l'équivalente dignité des âmes au regard de Dieu, qui est une erreur caractérisée du modernisme social, et sur laquelle sont basés les « faux dogmes du catholicisme social », dont le P. Fontaine a fait une si juste critique.

Mais une autre question se pose. Ce catholicisme social qui a tant de vertus, qui s'inspire du plus pur esprit catholique, qui est la plénitude du catholicisme, l'épanouissement de la vérité religieuse etc..., en quoi consiste-t-il donc au juste? Voilà ce qu'on ne dit nulle part, et qui pourtant importerait avant tout. Nous en chercherions vainement une définition à travers la masse des publications

le l'Action populaire. Cependant il reste un moyen de se renseigner.

Le catholicisme social, il se trouve évidemment dans son « enseignement ». Il y faut donc revenir.

Prenons, en premier lieu, ses « études doctrinales » constituant des matériaux « particulièrement appropriés aux groupes et aux Cercles d'études ». On y trouve, nous dit M. Desbuquois, « des aperçus rapides, mais profonds, des pages serrées où la doctrine se précise et se formule, pénétrante et claire, sous la plume de *maîtres* tels que... H. Bazire (le partisan effréné de la direction de Cologne, le violent adversaire de ceux qui parlent de modernisme social)'; Ph. de Las Cases '(bien connu pour sa propagande sillonniste et démocratique, et si jeune pour être un maître!); Marc Sangnier (lui-même); Zamanski (l'un des sociaux démocrates les plus avancés); R. Jay, E. Duthoit (des Semaines sociales); à côté, d'autres auteurs moins suspects, quoiqu'inégalement sûrs. Mais on y voit même M. Ch. Gide. M. Gide protestant de religion, économiste dont les tendances au socialisme d'état modéré sont bien connues, et dont tout le système est une négation du droit naturel, préconise la transformation de la société par les associations coopératives. L'Action populaire lui a demandé de condenser ses idées dans une brochure (tract 72) qu'elle se fait un plaisir de présenter à sa clientèle avec une petite préface.

En parcourant le nom des autres collaborateurs dont elle s'honore pour les diverses parties, nous trouvons encore ceux de Mlle de Gourlet, qui a donné un tract (N° 7 *bis*) sur les Maisons sociales, où elle a bien soin d'expliquer que cette œuvre dont on connaît assez l'histoire, n'est pas confessionnelle; de M. Beaufreton, associé de M. l'abbé Viollet dans sa campagne pour la neutralisation des œuvres éducatrices et charitables, auteur de tracts où il prêche la méthode froebellienne, et où il déroule tout un plan d'éducation enfantine sans qu'on y voit le nom de Dieu; l'abbé Desgranges; l'abbé Beaupin, dont les brochures, toujours répandues comme toutes les autres, continuent la propagande sillonniste; M. E. Montier, autre sillonniste de première marque. MM. Bazire, Sangnier et Zamanski reviennent en compagnie de M. Gonin, directeur de la Chronique du Sud-Est et promoteur des semaines sociales.

Et c'est ce capharnaüm d'idées catholico-socialo-démocratiques que nous devrions prendre pour le vrai type de ce catholicisme social qui est le développement, l'épanouissement de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, de la vérité religieuse?

Il y a, à la fin de ce tract N° 44 (p. 25), une bien curieuse coquille. Il faut croire que c'en est une. M. Desbuquois, s'emparant d'une parole du Pape dans la Lettre sur le Sillon, dit qu'elle consacre son école, où « maîtres et disciples » sont de ces ouvriers, « vrais amis du peuple, ni révolutionnaires, ni novateurs, *ni* traditionnalistes »,

qui s'efforcent de reprendre les organes brisés par la Révolution et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution de la société contemporaine ». Pie X avait dit : « ni révolutionnaires, ni novateurs, *mais* traditionnalistes ». L'erreur matérielle exprime peut-être une vérité. Si « maîtres et disciples » ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, ils sont encore moins de vrais traditionnalistes. Que sont-ils? l'un et l'autre à la fois : traditionnalistes d'intentions et en paroles; novateurs et passablement révolutionnaires de fait. On le verra plus loin.

L'Action populaire nous dira-t-elle même clairement ce qu'elle entend par éducation et action sociale? C'est le sujet de l'introduction en 52 pages du « Guide social » pour 1912. Parcourons-la.

On y explique, sous des titres distincts, le sens du mot « *social* » et ce qu'est « le *sens social* ». Le moins curieux ne sera pas de constater que les deux ne s'accordent même pas (p. 17 et 20).

Deux acceptions du mot « social ». « Dans son acception large, » ce mot s'applique à l'ensemble des questions religieuses, politiques, » économiques, juridiques, etc..., qui concernent les groupements ap» pelés sociétés, et font l'objet de la sociologie : *il inclut l'idée de* » *collectivité* ». C'est en effet bien large, et à cela tient peut-être que c'est peu clair. Cependant cette acception qui est large par rapport à la seconde, est déjà trop restreinte, et partant inexacte, incomplète, faussée. « Elle inclut l'idée de collectivité », qu'est-ce à dire? L'idée de société? La Palice l'avait déjà découvert. Non, et cette signification se précisera plus bas, le mot « social » inclut le rapport à la collectivité. Mais tout a un but dans ces pages et tout se tient. On nous achemine vers une définition (restreinte) qui ne se formule pas nettement, et qui pourtant se dégage. La voici : est social ce qui est syndical.

Or, il n'y a pas que la société et les groupements, il y a aussi les individus. On excusera un profane de placer ici son mot.

En écrivant *Les idées du Sillon*, j'ai cherché à définir le sens du mot « social », pour mettre à nu le jeu de M. Sangnier qui sous son couvert plaçait sa politique, comme d'autres, aujourd'hui, le réduisent à traduire leurs conceptions économiques. Je disais :

« L'ordre social, la vie sociale, les institutions sociales, les vertus » sociales, la science sociale, la philosophie sociale, le droit social » ne sont pas une même chose avec l'ordre politique, la vie politique, » les institutions politiques, les vertus politiques, la science politi» que, la philosophie politique, le droit politique.

» Qu'est-ce qui est social? — Ce qui se rapporte à la société. » Est social ce qui concerne les rapports des hommes entre eux.

» Donc, parce que l'homme est sociable par nature, c'est-à-dire ap» pelé à vivre par groupements, et parce que les divers groupements

» d'hommes, famille, profession, classe, cité ou province, sont ap-
» pelés à se *compléter*, à *s'organiser* dans des formes de société plus
» complexes à mesure qu'elles deviennent plus larges, plus universelles,
» on appellera *sociales* les institutions, les vertus, la science, ayant
» pour but de développer, perfectionner, régler les rapports des indi
» vidus entre eux dans un même groupement, ou d'un groupement
» à l'autre, et d'aider ces individus à bien tirer profit de tous les
» avantages que la société peut leur offrir, à bien remplir leur
» devoir envers elle.

» Et parce que la religion est la règle et la sauvegarde des mœurs,
» ces institutions, ces vertus, cette vie, cette science et ce droit em-
» prunteront une plus grande autorité à son influence, qui n'en lais-
» sera pas moins à chaque société l'initiative et la liberté dans sa
» sphère propre.

» L'action sociale du catholicisme n'est autre chose que cette influ-
» ence légitime, purement bienfaisante, moralement nécessaire, de la
» vraie religion, sur ce qui intéresse les rapports des hommes entre
» eux, en toute forme de société ».

Voyons l'autre sens. « Dans une acception restreinte — celle du
» présent livre — (l'Action populaire se ferait-elle un vocabulaire
» spécial?)... il est réservé (voyez-vous!) à des questions impliquant
» toujours (de plus en plus) l'idée de collectivité, mais dont la carac-
» téristique générale est de se rapprocher, de près ou de loin, à
» l'ordre *économique*, et à l'ordre économique *moderne* (c'est le Guide
» qui souligne). Précisons. Les questions « sociales » sont l'ensemble des
» maux dont souffre la société actuelle — principalement dans l'orga-
» nisation du travail, les relations du capital et du travail —
» et des moyens propres à les guérir ou à les adoucir. Ces maux
» ont été engendrés ou du moins avivés par l'évolution économi-
» que du siècle dernier; ils sont le fruit amer de l'industrialisme.
» Les questions sociales apparaissent ainsi comme des questions nou-
» velles, et leur modernité même est une de leurs notes propres ».
— On voit que, si j'ai été indiscret en disant que, pour l'Ac-
tion populaire, le social se réduit au syndical, je n'ai guère forcé
sa pensée.

Et maintenant, qu'est-ce que le « *sens social* »? Un non-initié répon-
drait : c'est le sens de ce qui est social; et, comme on vient de
nous définir ce qui est social, nous nous trouvons déjà fixés. Mais
il serait loin de compte. Ce sont les individus qui vont y retrouver
le leur. « Le sens social est une disposition de l'âme, tantôt spontanée,
» tantôt acquise, à sentir, à voir quelles répercussions, même lointai-
» nes, auront sur le travail, la santé, la moralité des autres et sur
» le bien public, les actions même les plus communes de la vie ».
On en donne une série d'exemples, dont voici le premier: « Elle a le
sens social, la maîtresse de maison qui, pour ne pas imposer à

son boulanger le travail de nuit, ne craint pas de présenter aux siens du pain rassis pour leur déjeuner matinal ». C'est pour le mieux. Le dernier de ces exemples a seulement le défaut d'élever le sens social à des hauteurs où il a bien l'air de se confondre avec les utopies de 1848. « Il a le sens social, celui qui voit l'homme » à travers les premiers plans trompeurs, qui voit derrière le comp- » toir l'employé, derrière la locomotive le mécanicien et le chauffeur, » derrière l'arbre le bûcheron, dans la vigne le vigneron, au delà » de la production, au-delà même de l'ouvrier et de l'ouvrière, la » famille, la société, et au-dessus du *moi* égoïste le *nous fraternel* ».

M. Desfoyère s'élève avec raison contre le mélange constant, et qu'on serait de croire voulu, qui se rencontre souvent dans le Guide, de l'idée de justice avec celle de charité, de plans économiques avec les vertus sociales, où l'équité se confond avec la justice, ce qui est de précepte avec ce qui est de conseil.

On savait depuis longtemps que le sens social, le sens de la sociabilité est un rayonnement de la vertu chrétienne épanouie, de la bonté combinée avec le jugement chrétien. Mais le Guide a une façon spéciale d'illustrer cette notion. Il cite une page du P. Leroy, ancien directeur, croyons-nous, de l'Action populaire, qui sonne mal.

« Tous ceux que l'on dit charitables ne sont pas sociaux, n'ont pas le sens social ». La charité ne serait donc pas essentiellement sociale? « Ainsi, certaines aumônes peu intelligentes s'occuperont plutôt de nourrir la misère que de la guérir ». C'est pourtant, la seule chose qu'on puisse faire en beaucoup de cas. Vaut-il mieux y renoncer? Et ce langage est-il conforme aux enseignements de Léon XIII? « Certaines institutions auront pour résultat d'enraciner un abus plutôt que de l'extirper ». Voyons les exemples. « C'est bien d'ouvrir les crèches pour recevoir les tout petits; parfois cela s'impose; mais le malheur est que les mères n'auront que plus de facilité pour se rendre à l'usine et par suite pour laisser le ménage à l'abandon ». Cela veut-il dire que les Sœurs et les personnes charitables qui ouvrent des crèches feraient mieux de se faire suffragettes afin de voter des lois sociales qui retiendraient davantage les femmes à la maison? « C'est bien de recueillir un vieillard ou un orphelin dans un asile; cette forme d'assistance est souvent nécessaire; dans ce cas, elle s'impose et toute critique serait injuste; mais, en général, qu'on se demande d'abord si ce vieillard ne serait pas mieux au milieu des siens, consolé par leur affection, les aidant par ses conseils... » Alors, lui faire des rentes? Mais non! Laissez, en général, les Petites Sœurs des pauvres se débrouiller et occupez-vous de faire voter les assurances pour la vieillesse et les retraites ouvrières. « D'où vient cette erreur? D'une insuffisante éducation de la charité ». — Mais, pas du tout! — Voilà bien le mélange dont nous

parlions, de la charité et du sens social, au sens du vocabulaire de l'Action populaire! Voilà aussi sa clientèle munie d'idées justes et précises sur le sens social et le sens du mot « social »!

M. Desfoyère ayant relevé dans le Guide social une grave lacune, la prétérition de documents pontificaux très importants en la matière, le P. Desbuquois répond dans sa lettre aux évêques : « L'Action populaire a publié dès le premier numéro de la collection des *Actes sociaux* le Motu proprio de Pie X, et, depuis, tous les documents émanés de Rome et de l'Episcopat ». Quoi qu'il en soit, je crois que l'observation de M. Desfoyère conserve sa valeur. On est en droit de regretter que le Guide social, dans la longue bibliographie qui fait suite à l' « Education et l'action sociales », avec des sous-titres comme « Le Saint-Siège et l'action sociale », « Le clergé et l'action sociale », n'ait pas inscrit ces documents. En outre, les quelques citations qu'il en fait dans le texte dissimule leur portée exacte. On choisit des extraits de Léon XIII et de Pie X contenant des encouragements à l'action sociale, mais on se garde de ne rien dire des restrictions et des avertissements que les Souverains Pontifes y joignent (pp 15 et 16). Relativement au clergé, on commente le décret de la Congrégation consistoriale qui interdit aux prêtres d'administrer les œuvres économiques, en soulignant que le Pape les encourage néanmoins à la création de ces œuvres, la leur enjoint même — *praecipit;* — mais pas un mot des recommandations qui ont pour but de prévenir les entraînements et les écarts et de celles qui terminent la Lettre sur le Sillon pour le choix des prêtres appliqués à ces œuvres, etc... Quant aux « *Actes sociaux* », je ne sais ce qu'ils ont publié depuis, mais M. Desbuquois nous dit (tract. N° I, p. 17) : « Les Actes sociaux ont publié à ce jour (1er août 1908) l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII et le *Motu proprio* de Pie X ». Et l'Encyclique *Graves de communi* sur la démocratie chrétienne? Elle datait pourtant de huit années déjà. Et celle de Pie X sur l'*action catholique*, du 11 juin 1905, celle du même Pape sur l'*action populaire*, du 28 juillet 1906? Non, quoi qu'on dise, il ne semble pas que l'Action populaire ait suffisamment rempli son devoir à cet égard.

II.

Abordons maintenant la question du syndicalisme qu'elle appelle « le point vital de la question sociale » et qui en est pour elle à peu près le tout. Ici encore, nous pouvons apporter aux critiques de M. Desfoyère, un confirmatur puisé à d'autres sources que le Guide, et emprunté en premier lieu aux brochures du P. Desbuquois.

Quelles sont d'abord ses idées sur *la nécessité de l'organisation professionnelle?* On ne devra d'ailleurs pas perdre de vue que, pratiquement lui et son école entendent par ce mot le syndicalisme. Ces idées sont précisément celles que M. Louis Durand a dénoncées, avec l'approbation du Saint-Siège, comme faussement couvertes du nom de doctrine sociale de l'Eglise : la fameuse trologie qui fait de l'organisation professionnelle un élément essentiel de la société au même titre que la famille et la cité.

« L'Eglise, nous dit le rédacteur de l'Action populaire (tract N° 29, » La direction sociale de l'Eglise p. 3) aborde donc le terrain de » l'organisation professionnelle ». (C'est donc bien la doctrine sociale » de l'Eglise qu'il entend présenter). « L'organisation professionnelle — » et par suite, l'association professionnelle — est un élément *essentiel* » de la société civile... Sa fin se ramène à la fin de la société civile » dont elle forme une des institutions *fondamentales*... ». Léon XIII » a marqué au contraire la différence de ces fins. « La société civile » est une société *publique*, parce sa fin embrasse universellement » tous les membres et réside dans le bien commun; au contraire, les » sociétés qui se constituent dans son sein (c'est à propos des corpo- » rations que parle le Pape) sont tenues pour *privées* et le sont » en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière » et exclusive de leurs membres ». (Enc. *Rerum novarum*). Mais cette distinction formelle ne fait pas le jeu de ceux qui rêvent, on va le voir, une reconstitution de la société, une refonte totale, comme le dit. M. Desfoyère, dont l'organisation syndicaliste serait la base.

En parcourant quelques-uns des tracts presque innombrables que répand l'Action populaire (ils sont trop!), j'ai rencontré, dans celui qui a pour titre : « L'organisation professionnelle » (N° 144 pp. 8, 9), une page où le principe de M. Desbuquois, avec son corollaire, la corporation ou le syndicat obligatoire, est affirmé avec une crudité qui dépasse les assertions pourtant bien fortes déjà que j'ai citées dans de récents articles. Qu'on en juge :

« Dire de tel industriel ou commerçant, ouvrier ou patron, qu'il » exerce une profession, c'est donc déclarer qu'il fait partie d'un » corps social, dont tous les membres ont des intérêts solidaires. » De même, lorsqu'on dit de quelqu'un, qu'il est de telle patrie, » de telle commune, l'on entend que cet homme a, avec tous les » habitants de son pays et de sa commune, des intérêts communs, » qu'il est soumis aux lois de sa Patrie ou aux arrêtés de son » Maire, et que, le jour où il ne voudra plus obéir à ces lois ou » à ces arrêtés, il se mettra, par ce fait même, en dehors du grou- » pement social dont jusque-là il acceptait les obligations avec les » avantages. Donc on est d'une profession comme on est d'une Pa- » trie ou d'une commune, et le seul fait d'exercer tel métier crée

» des intérêts, impose des obligations, comme le seul fait d'être ci-
» toyen de tel pays ou habitant de telle commune. L'on ne devrait
» actuellement pas avoir à créer l'organisation professionnelle pas plus
» que l'organisation communale ou patriotique, parce que sans orga-
» nisation, ni la Patrie, ni la commune, ni la profession ne sont
» ce qu'elles doivent être. Un village où chaque habitant s'arrangerait
» pour exploiter à sa guise les biens communaux, où les mesures sani-
» taires, les travaux d'utilité publique seraient laissés à la libre ini-
» tiative de chacun et à la bonne volonté de tous, ne serait plus
» une commune. C'est ainsi qu'il n'est rien de plus anarchique que
» la profession sans organisation.

. . . . . .

» Il faut donc conclure : de même que tous les Français sont
» tels par ce fait qu'ils naissent et demeurent en France, de même
» tous les épiciers font partie de leur profession organisée par ce fait
» qu'ils sont épiciers. Et comme tous les Français sont soumis aux
» lois de leur pays et tous les Parisiens aux décisions du Conseil
» municipal et aux arrêtés du Préfet de la Seine, de même tous
» les épiciers doivent être soumis aux règlements de leur profes-
» sion. Faire partie d'une profession revient pratiquement à prendre,
» dans la profession, sa part de droits et de devoirs. »

On lit encore dans le tract. N° 134, p. 21 : « C'est-à-dire
» que, d'après leur conception (celle des Catholiques sociaux), il exis-
» terait entre l'Etat et la famille, cellule sociale, cette autre collec-
» tivité non moins vivante que les deux autres dont elle est le
» complément indispensable : la collectivité professionnelle. Tous les
» travailleurs d'une même industrie feraient donc obligatoirement et
» de droit partie de la profession organisée, comme tout commer-
» çant est de droit électeur des juges du tribunal de commerce. Puis,
» dans cette profession organisée, il y aurait place pour l'association
» libre dans laquelle on n'entrerait que volontairement et de plein
» gré. Cette conception restera-t-elle un idéal, ou deviendra-t-elle une
» réalité? En tout cas, elle fait honneur aux catholiques sociaux. »

Le Guide (p. 150) pose ceci comme une affirmation indiscutable : « Le syndicat n'est pas une œuvre, mais une « institution » sociale : la distinction est essentielle et la distance immense entre l'idée d'œuvre et l'idée d'institution ». Or, sait-on sur quelle preuve il s'appuie? Sur cette phrase d'une lettre de Pie X, où le mot « institution » est évidemment pris dans un sens général. « Quelles institutions faudra-t-il promouvoir? Celles que l'on désigne sous le nom de syndicats nous paraissent de la plus grande opportunité. » Voilà des arguments bien sérieux.

De 1890 à ces dernières années, c'était le mouvement démocratique qui s'affirmait avec une puissance irrésistible à laquelle il eût été

fou de ne pas se livrer. Aussi l'Eglise toujours sage, n'avait pour lui, clamait-on, que des encouragements et des faveurs. Aujourd'hui, c'est le mouvement syndicaliste qui se révèle comme le ferment rénovateur, comme la force encore plus incoercible qui doit tout s'assujétir dans un avenir prochain; et les catholiques ne seraient pas moins fous de ne pas entrer à pleines voiles dans ce courant. Il forme le gros œuvre du Guide de 1912. « Le syndicalisme, y lit-on, par exemple, est l'énergique ferment qui travaille, transforme les sociétés contemporaines... L'avenir sera tel que le syndicalisme le fera... La puissance syndicaliste, force économique très caractérisée, semble arriver maintenant à ce point de son évolution où, sans cesser d'être elle-même, elle deviendra force politique et gouvernante... Comment rester indifférent en face de ces visions qui ne sont pas des rêves? » etc..., (pp. 145 et suiv...)

De quel œil on voit cette force, voici qui nous le dira :« Dans la » question du syndicalisme, où sont les vrais révolutionnaires? Sont-» ce les ouvriers qui veulent se grouper dans leur profession pour » défendre leurs intérêts? Non, car ces ouvriers sont les tenants de » la tradition, et, ce qui est bien mieux, du droit naturel ». Cependant, voyons, vous ne parlez pas d'un mythe, mais du syndicalisme existant. Ainsi, c'est du droit naturel et de la tradition que s'inspirent la C. G. T. et tant de syndicats plus ou moins à son image? On les calomnierait en les considérant comme révolutionnaires! « Les vrais révolutionnaires sont ces libéraux orthodoxes qui, ayant » brisé avec l'histoire sociale du passé toute pleine de vie corpora-» tive (à ce point?), et répudiant un principe imprescriptible de droit » naturel, font cause commune avec les destructeurs de 1791 » (p. 147). Même à le prendre ainsi, serait-il juste de les appeler plus révolutionnaires que les syndicalistes pour lesquels on a tant de sympathie? Non moins injuste et faux, d'imputer à tous ceux qu'on enferme sous la dénomination de libéraux orthodoxes — car nous savons ce qu'on y englobe — la répudiation du principe de droit naturel sur lequel se fonde le droit d'association professionnelle et de l'utilité de celle-ci.

Mais voyons jusqu'où on nous conduira, toujours au nom des directions de l'Eglise.

« Léon XIII, poursuit M. Desbuquois (tract. 29, p. 18), avait tracé des » lois idéales de l'économie sociale chrétienne; il les avait mon-» trées plongeant leurs racines dans l'Evangile; Pie X en écrit nette-» ment les règles d'action, imprégnées, elles aussi, de l'esprit du » Christ. Ces dernières directions portent *sur le mouvement syndicalis-» te* ». Ah! pardon! Ne jouons pas sur les mots. Elles ont trait à la restauration des institutions corporatives, en général, mais pas le moins du monde au mouvement syndicaliste que vous préconisez. Elles s'y rapportent même si peu que vous allez vous trouver immédiatement en contradiction évidente avec elles. Il suffira de rap-

peler la Lettre sur le Sillon pour en juger. Ces passages permettraient même, cette fois, d'appliquer à rebours aux maîtres et disciples de l'Action populaire la parole déjà citée, et de dire : « non traditionnalistes, mais novateurs et révolutionnaires ». M. Desbuquois poursuit en effet : « L'Eglise resserre ainsi son contact avec l'institution la » plus vivante, la plus riche d'avenir. *Le syndicalisme est la force irré-* » *sistible qui, par son développement, fait craquer lentement les cadres* » *de la société actuelle et organise les cellules de la société future* ». Je ne fais que signaler la témérité de la proposition. A la prendre dans son sens obvie, et sans la forcer, on devrait même conclure à l'élimination de la famille comme base fondamentale de la « cité future », car les cellules constitutives de tout organisme répugnent à la dualité d'espèce.

M. Desbuquois, qui tient à solidariser l'Eglise avec le syndicalisme de ses rêves, ajoute : « Du haut en bas de la vie sociale » depuis les régions les plus voisines du pouvoir où s'élabore, con- » tre le gré d'un Etat despote, le syndicalisme des fonctionnaires, » jusqu'aux couches profondes des travailleurs obscurs, germe *le sta-* » *tut nouveau de la nation*; les associations professionnelles, groupées » — (syndicalisées) — équilibrées, harmonisées — (ce n'est là qu'un » mot trompe-l'œil, nous le verrons) — *en constitueront les éléments* » *essentiels*. Très opportunément, l'Eglise séparée de l'Etat ou tenue » à l'écart avec défiance, se dirige vers les sources (légèrement em- » poisonnées) où s'alimente la vie des nations; — (autrement dit, » elle se tourne, aujourd'hui, vers le syndicalisme comme na- » guère, vers la démocratie). — Elle prépare ainsi à la doctrine qu'elle » enseigne un nouveau terrain de culture; elle se réserve à loin- » taine échéance, sans doute, mais l'Eglise ne travaille-t-elle pas » pour les siècles? une légitime reprise d'influence sur l'âme po- » pulaire et sur l'Etat de demain »... Pie X qui dit dans la Lettre sur le Sillon : « Nous n'avons pas à démontrer que l'avènement de la démocratie universelle n'importe pas à l'action de l'Eglise dans le monde », parlerait-il autrement du syndicalisme, du syndicalisme universel?

Le P. Desbuquois va cependant jusqu'à nous faire entrevoir ce syndicalisme universel comme le véritable avenir de la civilisation et le nouveau champ d'action de l'Eglise. Il ajoute (p. 20) :

« Un regard jeté sur le mouvement syndicaliste international ouvre de » nouveaux horizons. Partout les travailleurs s'unissent : en Chine, au » Japon, en Australie, comme en Europe, dans toutes les nations » civilisées, les associations professionnelles se forment et se donnent » la main par-dessus les frontières (?). La communauté d'intérêts, » issue de l'unité économique du monde, crée lentement l'interna- » tionale du travail, dont la légitimité s'impose à condition de respec- » ter les intérêts de la race et de la patrie. L'Eglise universelle, inter-

» nationale, elle aussi, se trouve donc en présence d'une commune » vie, naissante encore il est vrai, qui circulera d'une extrémité du » monde à l'autre, unifiant graduellement dans son activité la vie » économique et sociale de l'humanité. Quelle magnifique mission » n'est pas la sienne... préparer les éléments d'une nouvelle chrétienté » universelle, appuyée sur la base économique, morale et religieuse » de l'unité de travail » — (c'est-à-dire du syndicalisme).

(« Comment rester indifférent en face de ces visions qui ne sont pas des rêves? »).

On ne les discutera pas ici. Bornons-nous à observer que l'auteur marque lui-même, sans s'en douter, ce qui rendrait probablement impossible cette internationale du travail « dont la légitimité s'impose », quand il met pour conditions les intérêts de la race et de la patrie. Toute coalition de ce genre implique certains sacrifices d'une ou de quelques parties aux autres, mais qui trouvent leur compensation dans l'avantage général de la communauté. Des lois de libre-échange, par exemple, peuvent être désavantageuses pour les producteurs de telle région, vins ou céréales, mais les consommateurs, en général, y trouveront une diminution des denrées. Des lois protectionnistes auront un effet inverse. L'intérêt de la nation sera toujours le motif déterminant et la raison de ces sacrifices. Mais les intérêts des races et des patries ne seront-ils pas toujours aussi une barrière à cette « unité économique », universelle, à moins de supposer leur renversement? Où serait sans cela, la raison déterminant ces sacrifices?

III.

Oublions cette vision radieuse, et, prenant le syndicalisme en lui-même, demandons à l'Action populaire comment elle en comprend l'action et le rôle. M. Desfoyère lui prête hardiment à elle-même « le postulat philosophique, imprudemment étalé, caressé peut-être par Reims, aux chapitres : Le syndicalisme et le salariat et la Confédération Générale du travail ». C'est : le *renversement général des valeurs traditionnelles*. Il écrit :

« Le renversement des valeurs traditionnelles, comme aussi, l'*interversion des valeurs ou des facteurs*, signifie, dans la pensée de ceux qui se servent de cette expression, que *l'ouvrier doit désormais passer au premier plan, que le patron ne doit plus paraître qu'au second rang*. « Le Tiers-Ordre, disait Sieyès, n'est rien; il doit être tout »; maintenant on dit : « L'ouvrier n'était rien dans l'industrie; il doit être tout »... Il était admis jusqu'à ce jour que, dans le développement de la civilisation, le droit d'autorité, de commandement, le *jussus* revenaient à ceux qui avaient la responsabilité des efforts

vers la réussite, vers l'arrivée au but, aux « chefs » en un mot... Considérant l'œuvre générale de haut, on constatait avec Léon XIII, tout ce que l'on doit à ces « chefs chercheurs », à « ces propulseurs de civilisation »; on se rendait compte de *la loi des services rendus*; on découvrait cette loi de la *valeur des services échangés*, des *peines épargnées*, qui est la loi même de la civilisation : part toujours *croissante* d'utilité *gratuite* des dons invisibles de la Providence : part toujours *décroissante* d'utilité *onéreuse*, grâce aux perfectionnements de l'industrie humaine... »

M. Desfoyère reproche au Guide social de constater, d'étaler, sans le discuter ni le contredire, le postulat indiqué. On y lit, en effet (p. 194) :

« Le grand œuvre du syndicalisme confédéral, c'est le renversement » général des valeurs traditionnelles.

» Nous avons interverti l'ordre des facteurs, (dit M. Hubert La- » gardelle, auteur cité par le Guide). Nous avons vu dans le syn- » dicat, c'est-à-dire dans l'organisation autonome de la classe ou- » vrière, le centre de gravité de l'action socialiste. Nous n'avons » reconnu de valeur créatrice qu'aux constructions positives du pro- » létariat ».

Le syndicalisme crée sur des types inédits. « Il est évident que » si les créations du prolétariat n'étaient qu'une simple copie des » créations de la bourgeoisie, elles ne présenteraient aucun intérêt » nouveau. Bourgeoises d'origine, elles seraient bourgeoises de fait, » malgré l'origine ouvrière de leurs auteurs. Les institutions ouvrières » n'ont de portée socialiste que si elles organisent des règles de vie » contraires aux règles des institutions bourgeoises. »

. . . . . .

« C'est bien le renversement complet de toutes les valeurs traditionnelles admises ». Le Guide ajoute même :

« Ce retournement des valeurs n'est d'ailleurs pas spécial au syn- » dicalisme confédéral : il tend de plus en plus à se généraliser; » nombreux sont aujourd'hui les milieux qui, reléguant la politique » ancienne au second plan, attendent surtout du labeur social le » triomphe de leurs idées. Le champ de l'action sociale apparaît » vraiment comme le champ clos où se joue le sort de la *cité* » *future*. Les travailleurs manuels, qui sont plus près des réalités et » de la vie que les intellectuels, ont, les premiers, senti la nécessité » d'abandonner la vieille tactique politicienne : en cela comme sur » beaucoup d'autres points, ils se montrent infiniment plus jeunes » et plus adaptés que les socialistes les plus « avancés » du Parti » politique ».

L'appréciation exacte de Reims, observe M. Desfoyère, sur ces postulats d'Hubert Lagardelle ne nous est point indiquée. Que pensera le lecteur de cet étalage de doctrines nouvelles? Quelle impression

conservera-t-il dans son cerveau? Est-ce par la méthode d'imprégnation que l'on veut faire pénétrer par tous les pores le « sens social » nouveau? » D'autant qu'on conclut complaisamment le chapitre en citant le passage du discours, resté trop fameux, du comte de Mun, où il expose que toute la force de la C. G. T. consiste en ce qu'elle arbore « *le drapeau des droits méconnus* » et invite les ouvriers catholiques à l'arborer à leur tour (ce drapeau des droits méconnus).

Cela est sérieux. Il reste cependant un doute sur la pensée exacte de l'Action populaire et de ses chefs. Eh bien! Ce doute, M. Desbuquois lui-même va le lever et montrer que l'appréhension de M. Desfoyère n'est pas vaine. C'est dans la brochure N° 44, commentaire de la Lettre sur le Sillon, et, par conséquent, de date récente. Singulier commentaire, malgré les choses justes et bonnes qui s'y trouvent, où l'on en rencontre d'autres comme celles que nous avons à citer. La première phrase et le développement qui la suit ont bien l'air d'une perfidie, si l'on prend garde aux applications que l'Ecole donne à certains mots. « Le modernisme est en sociologie le fruit naturel du libéralisme économique ». On se serait plutôt attendu à l'entendre parler du Sillon; mais il ne le nomme nulle part. Venons au fait. Le directeur de l'Action populaire décrit l'*ascension des classes populaires*. Cela l'amène à étudier l'avenir du salariat, le problème de sa suppression sur laquelle il évite de se prononcer nettement, etc... Or, dans ces pages, je relève des propositions comme celles-ci : « *Légitime* aussi la tendance qui assurerait, dans le monde » économique, *la priorité du travail sur le capital*. Ici, toutefois, la » question est plus délicate. Il est des vérités que l'on serait exposé » à perdre de vue la légitimité de la propriété, la transmission par » hérédité, la nature du capital qui n'est souvent que du travail » cristallisé. (Bon prince, on le voit). Ces réserves faites, pourquoi » ne pas encourager tout ce qui relève le travail, lui *assure dans* » *dans l'ordre économique la prépondérance?* »... (p. 13). Plus loin (p. 23), après avoir dit qu'il ne faut pas encourager « sans réserves, d'une façon universelle » la suppression du salariat, il ajoute : « N'exa» gérons pas cette conclusion : elle ne tend pas à décourager l'ef» fort excellent des travailleurs à qui leur formation plus complète, » les conditions du métier permettent de tenter cette ascension éco» nomique. Tout au contraire, car ils usent de leur droit. Ils ten» dent — *ceci est encore légitime* — (encore!) — à réaliser un ordre » économique *où le travail, acte humain, ait la priorité sur le capi» tal* ». — Est-ce là, oui ou non, le renversement des valeurs traditionnelles? (1).

1. Il est bien curieux aussi de lire dans un commentaire de la Lettre sur le Sillon : « Que certains sentiments dont fait parade l'esprit révolutionnaire, que certains mots dont il se couvre appartiennent authentique-

A quoi tout cela tend-il? M. Desfoyère répond : « A former *l'âme syndicale* tout imbibée de l'idée d'antagonisme soi-disant naturel, irréductible, foncier, entre le travail et le capital patronal et autre. Rien, par conséquent qui soit plus en opposition avec les enseignements pontificaux, en particulier ceux de l'Encyclique *Rerum novarum*, sur l'harmonie entre les classes, leur inégalité, etc. Assurément ce n'est pas intentionnel, mais le fait et les conséquences sont là. M. Desfoyère tombe-t-il dans une autre exagération, en disant : « A bas le patronat! On n'ose le crier exprès dans le Guide, mais tous les chapitres fixent cette idée dans l'esprit du lecteur ».

Pourquoi l'Action populaire garde-t-elle un silence évidemment voulu sur l'œuvre magnifique des Patrons chrétiens du Nord, depuis trente ans, hautement bénie et approuvée par Pie X? Singulière, cette « véritable synthèse du mouvement social », qui tait complètement les nobles et généreux efforts qui font le plus d'honneur au véritable catholicisme social et sont le plus conformes aux enseignements des encycliques pontificales! Cependant là on a tenté, entre autres œuvres, la constitution *d'un patrimoine corporatif*, dont le Guide rêve, pour améliorer la condition matérielle des ouvriers.

Une des raisons de ce silence significatif serait-elle que c'est là l'œuvre des *patrons*, contraire plutôt à l'émancipation des classes populaires qu'il s'agit de favoriser avant tout? Foin du « paternalisme »!

« Ainsi formés, dit le Guide (p. 26), en parlant des Cercles d'étu» des, nos collégiens, futurs industriels ou commerçants, ne seront » pas de ces libéraux irréductibles, hostiles de parti pris aux ré» formes les plus justes, ni de ces patrons individualistes, ou bien » ennemis de toute organisation du travail, où bien partisans mal » avisés d'un *paternalisme* qui, étouffant les initiatives, empêche la for» mation des élites nécessaires ». (Et c'est toujours dans ce style que les patrons sont traités).

On emprunte encore (p. 31) au comte de Roquefeuil ces paroles de son rapport au dernier congrès de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, où M. de Mun, entraîné comme d'autres, a pour ainsi dire renié la pensée qui présida à la fondation de sa belle œuvre : « Le *paternalisme*, qui est l'opposé de cette méthode (l'éducation » de l'initiative, l'autonomie et le self-government des groupes) n'a » fait que trop de dupes parmi les catholiques. Il constitue une » telle erreur de méthode et il est si contraire à la nature des » choses que, en fait, il est allé à l'encontre de son but : ne

ment à l'inspiration et au vocabulaire de l'évangile, cela est vrai... » (p. 19). — Quels sont donc ces sentiments révolutionnaires qui appartiennent authentiquement à l'inspiration de l'évangile? Et c'est évidemment la devise : liberté, égalité, fraternité, qui, de façon non moins authentique, appartient à son vocabulaire?

» formant point d'élite et éloignant tous ceux à qui l'on tente de » l'appliquer ». Comme le dit M. Desfoyère avec humour : le « badernalisme » quoi !

Cette répudiation du paternalisme est un symptôme grave. Elle est en contradiction avec les enseignements pontificaux. Elle ne l'est pas moins avec les faits. On ne saurait, sans injustice flagrante, oublier que les patrons français ont été presque partout autour d'eux les promoteurs et les soutiens des œuvres de logement, d'hygiène, d'assistance, de prévoyance et de mutualité, tantôt en les considérant comme partie intégrante de leur activité industrielle au même titre que l'objet essentiel de leur exploitation, tantôt en fournissant des subsides à ces œuvres lorsqu'ils n'étaient point seuls à s'en occuper. De tout cela, non plus, aucune mention particulière dans cette « véritable synthèse du mouvement social ». Ce serait trop peu favorable au syndicalisme ouvrier. On n'ira pas sans doute jusqu'à demander pour lui le privilège de pourvoir à toutes les institutions qui concernent la formation professionnelle, la création des caisses de secours, de crédit mutuel, de chômage, ou la coopération sous ses diverses formes ; on ne se contentera pas non plus de dire que « toute organisation qui touche au travail et à la profession, ou qui intéresse la personne du travailleur patron ou ouvrier se rattache *naturellement* au syndicat » ; on ajoutera : « C'est le syndicat qui fait la synthèse des organisations professionnelles, *parce que c'est de lui que, normalement, ces organisations découlent* ». (Guide p. 162).

Mais quelle sera sa tâche la plus importante ? C'est *le contrat collectif du travail*. « Voilà le but premier du syndicat dans l'ordre » économique. Qu'un syndicat néglige ou dédaigne toute organisation » annexe, s'il porte son effort sur la préparation et la conclusion » de contrats collectifs qui régleront harmonieusement (oh ! combien ! » nous allons l'indiquer) les intérêts du travail et du capital, il a » bien mérité de la profession ». (Guide, p. 163).

Le contrat collectif est en effet la grande machine de guerre du syndicalisme contre le patronat. Le principe n'est certes pas à rejeter. Mais comment entend-on l' « harmonie » ? Je suis obligé de renvoyer le lecteur au livre de M. Desfoyère (pp. 95 et suiv.) pour voir comment l'Action populaire, après avoir dénoncé les excès du capital-employeur, affranchi de toute considération morale, après l'avoir montré oppresseur, exploiteur du capital-travail, nous propose un capital-travail libéré à son tour de toute considération supérieure, se valorisant lui-même et dictant par le moyen du syndicalisme intégral et du contrat collectif ses lois au capital-entreprise. Cette brève et sèche formule du « *Do ut des, do ut facias* » du classique droit romain, contre laquelle on enflammait les esprits, c'est elle-même qu'on nous sert, mais en la plaçant à l'autre terme de l'équation des

échanges humains : *en bas*. C'est le *travail-marchandise* estimant lui-même sa valeur, abstraction faite de toute considération sociale, de tout intérêt de la population et de la consommation, se valorisant *au jugé*, aucune loi morale n'ayant à intervenir là-dedans : *offre de marchandise-travail*. (1) Le voilà bien, le libéralisme économique.

En attendant que cet idéal se réalise, l'ouvrier reste soumis aux conditions actuelles du *salaire*. Soupçonne-t-on tout ce que le Guide (pp. 220, 221), représentant du vrai catholicisme social et fidèle interprète de l'Eglise, fait entrer dans la conception du « *juste salaire* » ? Suivons son commentaire de l'Encyclique *Rerum novarum*.

« Le juste salaire est donc le salaire vital, celui qui permet à l'ouvrier de vivre. Mais qu'est-ce qu'un « ouvrier » et qu'est-ce que « vivre » ? Allons au fait. L'Action populaire ne fait pas seulement sienne la théorie du marquis de La Tour-du-Pin que nous avons examinée ailleurs (2) : « Le contract du salaire peut et doit reposer sur une » base équitable, qui n'est autre que l'*équivalence des services*, non » pas au point de vue commercial, *mais au point de vue naturel*. » Qu'est-ce en effet que les contractants *désirent naturellement* se » procurer par ce contrat ? Le moyen de vivre convenablement, eux » et leur famille, chacun selon sa condition. *Ceci donne donc la* » *déterminante du taux normal du salaire* ».

Le Guide ajoute, en forme d'application : « Ainsi, quand l'ouvrier de » Paris réclame la « thune » ou « pièce de cent sous », il ne formule » pas de réclamation outrancière : ne faut-il pas au moins cinq francs » par jour pour faire vivre, actuellement à Paris, un ouvrier et sa » famille » ? Comment l'Action populaire, si minutieusement informée de tout ce qui touche à la vie sociale par ses deux cents collaborateurs, peut-elle ignorer qu'il n'y a pas à Paris d' « ouvrier » qui ne gagne cinq francs ; que beaucoup d'entre eux gagnent couramment huit dix, douze francs par jour, c'est-à-dire plus qu'un très grand nombre d'employés, petits bourgeois, quelquefois mieux, ayant des besoins plus grands, et qui, eux aussi, *désireraient naturellement* se procurer le moyen d'y faire face par leur salaire, mais pour lesquels point n'est question de contrat ?

« Il y a, diront certains, à côté du salaire, le secours de la cha- » rité : si le salaire est insuffisant, l'ouvrier recourra à l'aumô- » ne. Qui ne voit le vice d'une pareille solution ?... » C'est plaider trop habilement la cause. Pourquoi passer sous silence les autres

1. On lit encore dans le tract n° 144, p. 14 : Les professeurs de la Semaine sociale préconisent : « a) *Le contrat collectif du travail* qui coalise les forces des ouvriers et, sans contrarier la liberté industrielle, transforme le régime despotique de l'usine en régime concordataire, en corrigeant l'inégalité économique de l'employeur et de l'employé.

2. 1er septembre 1912, pp. 117 et suiv.

formes de secours qui, sans être dues en justice, peuvent soulager et, en fait, nous l'avons dit, soulagent souvent l'ouvrier, même quand son salaire répond déjà à ses justes nécessités?

Le rapport de M. L. Durand, catégoriquement approuvé par le Saint-Siège dans toutes ses parties, a formellement contredit les principes énoncés plus haut. Cependant ce n'est pas tout. D'après l'Action populaire, le juste salaire, selon l'enseignement de Léon XIII vous entendez bien, inclut l'épargne pour la vieillesse de l'ouvrier; et la loi sur les retraites ouvrières ne fait qu'obliger le patron à parfaire le juste salaire auquel l'ouvrier a droit.

« Aussi la contribution, imposée aux employeurs par la loi des » retraites ouvrières, n'est pas une taxe injuste, une « spoliation ». » Il n'est que trop naturel d'y voir un complément légitime des » salaires, jugés actuellement insuffisants, dans l'ensemble des cas, » à garantir l'épargne constitutive de la pension de retraite. Sous » la forme de cette contribution, la loi oblige tout simplement l'em- » ployeur à *parfaire le salaire vital* de l'ouvrier ».

« Si nous continuons l'analyse des termes posés par Léon XIII, » nous sommes autorisés à dire que le salaire doit permettre à » l'ouvrier de vivre même alors que, la vieillesse venue, il a cessé » de travailler. Il est en effet dans l'ordre de la Providence que le » travail de la jeunesse et de l'âge mûr garantisse normalement à » l'ouvrier le pain de ses vieux jours; il n'est pas dans l'ordre » providentiel que l'ouvrier, parvenu à la vieillesse, après une lon- » gue vie de labeur, soit réduit à vivre d'aumônes.

» Pour être juste, le salaire devra donc être calculé de telle façor » qu'il dépasse légèrement les besoins actuels de l'ouvrier et laisse » une certaine marge à l'épargne (1). »

Et tout cela est exigé, remarquez-le, par la stricte justice *commutative!* Et quand le patron y aura satisfait, qu'il ne se vante pas d'avoir rempli, même alors, tout son devoir, à moins qu'il ne s'en soit acquitté avec largeur. Après quoi, il lui restera à pourvoir aux obligations de la charité.

« Le respect des règles posées ci-dessus fera du salaire le « juste » salaire », « le salaire vital »; mais, appliquées sans largeur et gé- » nérosité, ces règles n'assurent, en somme, qu'un salaire minimum,

1. Je lis encore dans le tract nº 134, p. 15 : « Ils (les catholiques sociaux) établissent ainsi leur doctrine : Le travail doit assurer la subsistance du travailleur. Mais le pain quotidien ne serait pour l'homme qu'une illusion, s'il ne comprenait avec le pain d'aujourd'hui le pain de demain, puisque le travail fourni actuellement use son corps et le rend, à chaque effort nouveau, plus inapte à se procurer dans un jour incertain, les choses nécessaires à sa conservation. *La prime d'assurance invalidité-vieillesse fait donc partie intégrante de la juste rémunération de tout travail professionnel;* elle est à la charge de celui qui paie, représentée par une part de bénéfices réalisés pour le travailleur autonome, par une part du salaire pour l'ouvrier qui a aliéné son activité ».

» *satisfaisant aux réquisitions obligatoires de la justice commutative* » et de la justice sociale, sinon aux suggestions plus libérales de la » charité ».

O fortunatos nimium... operarios!!...

Je ne puis finir sans dire un mot de la lettre adressée aux évêques par le directeur de l'Action populaire pour expliquer qu'elle ne répondra pas au « pamphlet » de M. Desfoyère.

Il y proteste qu'on la calomnie en lui prêtant des rapprochements avec le sillonnisme, le démocratisme et le modernisme (social, s'entend). Protestation sincère, assurément, mais sa littérature de catholicisme social n'en est pas moins une littérature sillonniste. Si elle laisse de côté la démocratie politique, elle se rattrape largement d'autre part, en flattant les mauvais instincts populaires. Les points de contact avec le modernisme social ne sont pas moins évidents.

Le lettre dit encore :

« L'auteur dénonce notre doctrine sur le droit de propriété. Il » n'apporte à l'appui aucun texte, et nous le mettons au défi d'ap- » porter, en ce sens, le moindre mot. Sur ce point encore l'Action » populaire n'a rien énoncé qui ne soit en harmonie avec la doctrine » traditionnelle de l'Eglise. Jamais, notamment, comme on l'insinue à » faux, elle n'a enseigné que « la propriété fût *une fonction* » *sociale* ».

Démenti non moins sincère, mais peut-être imprudent. Quand on publie tant de choses, il est explicable qu'on en oublie quelques-unes. Mais il y a, par exemple, un tract N° 34 : La « Semaine sociale » de France, par Maurice Falconnet. C'est le compte rendu de la Semaine sociale de Dijon; et je suppose que l'auteur est M. l'abbé Falconnet, ardent membre démocrate de la Jeunesse catholique de Bourgogne. On y peut lire que, pour les catholiques sociaux, la propriété est une fonction sociale, et, ce qui est bien mieux, que cette fonction est sa seule raison d'être.

Au chapitre « Doctrine » (pp. 9, 10) l'auteur commence par exposer la haute conception de l'humanité que, selon M. Lorin, le christianisme nous fournit. C'est sa fameuse théorie qui déduit l'égalité naturelle des hommes de leur égalité devant Dieu, et sert de fondement aux « faux dogmes du catholicisme social ». Puis, on ajoute, toujours en le citant :

« Voici d'autre part ce que postule le plan divin relativement » aux biens de ce monde : « *Les Livres saints* attestent que Dieu » *a donné en domaine indivis à tous les hommes la terre* comme » l'universelle pourvoyeuse de leurs besoins matériels, avec la mission » d'en découvrir par leur intelligence les utilités et les énergies, » avec le droit de les apprécier comme instrument de leurs fins,

» avec l'obligation de les adapter à leur usage par le travail qui » est ainsi cause efficiente de toute production .

Voilà donc les clients de l'Action populaire déjà bien orientés. Quant au droit de propriété, on le reconnaît bien établi « sur le tréfonds même de la nature humaine », mais, conséquemment à ce qui a été dit, « la terre n'est pas un capital comme un autre; elle fut donnée » à l'humanité pour que celle-ci en vive. Le respect de cette destination est donc la *condition primordiale à laquelle tous les régimes » de propriété sont subordonnés* ». On voit tout ce qui peut sortir de là.

Le compte rendu poursuit : « Cette terre destinée à la subsistance de l'humanité sera-t-elle exploitée en régie par l'Etat collectiviste ou distribuée en propriétés particulières? Pour des raisons » d'ordre social, politique et psychologique, la préférence est donnée » à la seconde hypothèse ». C'est heureux et cela mérite un bon point. Les catholiques sociaux avaient donc un peu de temps à perdre; ils auraient pu prendre celui de faire entrer bonnement la loi naturelle parmi tant de belles raisons.

Enfin : « Voici à grands traits les premiers principes — : Le » droit de propriété est ainsi fondé solidement, mais en même temps » on fixe ses limites : *il est en relation de dépendance avec le droit » antérieur de l'humanité à la vie.* — A la notion individualiste » et égoïste du droit de propriété que nous tenons de droit romain, » la *Semaine Sociale* oppose le régime foncier du Moyen-Age, qui, » inspiré par l'Evangile, avait conçu la propriété de telle sorte qu'elle fût à même de remplir la *fonction* qui est *sa seule » raison d'être* ».

Je crois qu'il n'y a pas de méprise possible sur le sens. Alors?... à moins que l'Action populaire ne renie ses publications. Elle dira peut-être que tous les tracts ne font pas partie de son *enseignement*. Mauvaise défaite, puisqu'elle les répand à profusion sous son vocable

Il y a enfin, dans cette lettre, un autre genre d'argument. M. Desbuquois trouve « étrange » qu'un catholique se permette de critiquer avec cette liberté une œuvre qui a reçu tant d'encouragements autorisés, et il termine par ce trait, qui est comme une flèche du Parthe lancée pour le compte général de la « corporation » : « Puis-je me » permettre, *à l'occasion de ce livre*, de signaler à votre Grandeur » les conditions particulièrement difficiles et même anormales où » s'exerce aujourd'hui par le fait de certaines interventions, l'apostolat catholique? Celui-ci en souffre, comme aussi l'autorité dont il » devrait uniquement relever ». C'est un appel au bras ecclésiastique et un aiguillon à ses susceptibilités contre les inquisiteurs sans mandat. Pas beau, mon Père! Mais laissant de côté l'usurpation de

ceux-ci, à qui veut-on faire croire que « l'apostolat catholique » et les utopies sociales de l'Action populaire sont une même chose? Non, son catholicisme social est à réviser; et tout catholique a le droit de contribuer à ce travail. Nous connaissons la façon dont les libéraux entendent la liberté — et c'est un regret de voir le P. Desbuquois l'adopter : liberté pour eux d'émettre les opinions les plus téméraires, de traiter à leur fantaisie les directions de l'Eglise; et défense aux autres de les contredire.

Le directeur de l'Action populaire dit dans sa lettre qu' « elle comprend à la rigueur (!) la controverse entre catholiques, mais sous sa forme noble, comme la recherche ou la mise au point de la vérité, soumise aux lois de la loyauté et de la charité ». Sans chercher à soulever une controverse, j'espère avoir été fidèle à ces lois dans cette étude et lui avoir donné cette forme. Ce n'est pas qu'il n'en coûte point de découvrir les faiblesses, les entraînements d'hommes, de frères, avec lesquels on souhaiterait de se trouver en complet accord, et dont le zèle est à beaucoup de points de vue très louable. Mais il était nécessaire de le dire : ce vaste et puissant mouvement de propagande sociale qu'est l'Action populaire ne mérite qu'une confiance très modérée, parce que ses doctrines sont aventureuses et, sur plusieurs points, s'écartent des doctrines sociales de l'Eglise dont elle prétend être une interprète fidèle; parce qu'elle manipule avec autant de présomption que d'inexpérience la matière économique; parce qu'enfin dans ce mouvement, il y a plus d'agitation et de bluff que de solidité.

Emm. BARBIER.

NOUVELLES DOCTRINES NOUVELLES MÉTHODES

L'ORIGINE DU SYMBOLE DES APOTRES

La nouvelle théologie se distingue de la théologie traditionnelle, tout à la fois par les doctrines et par la manière de les démontrer, pour employer une expression plutôt hardie, quand il s'agit d'une école où l'on se contente volontiers d'affirmations. En expliquant la nature de la première, nous ferons assez connaître les points qui la distinguent de la seconde; nous ne les signalons d'ailleurs pas tous, et nous nous limitons aux plus caractéristiques.

I.

La nouvelle théologie consiste, en premier lieu, à s'inscrire souvent, très souvent, en faux contre les conclusions de la théologie traditionnelle. Toutefois, ses adhérents ne manquent pas de prudence et rarement perdent tout à fait de vue le Saint-Office et l'Index. Dans leurs exercices aussi variés que souples, ils s'appliquent à ne mettre pas en mouvement la machinerie qu'ils redoutent pour des motifs divers et non pas toujours d'un ordre exclusivement surnaturel. Ils tiennent à éviter la note d'hérésie; les autres notes ne leur inspirent généralement pas le même souci; de fait, semblent ne leur inspirer aucun souci. Quand ils exécutent leurs fantasias doctrinales, ils se tiennent assez près de la vérité, pour mettre eux-mêmes et leurs éditeurs en sécurité de ce côté; assez près de l'erreur toutefois, pour satisfaire leur désir très humain de passer pour des hommes de progrès, de lecture, de critique, surtout de critique. Cette dernière qualification qu'ils s'octroient entre eux, à charge de revanche courtoise — passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné — n'exige d'ailleurs point une somme d'études, de recherches, de perspicacité, de génie, capable de plonger dans une stupéfaction admirative, ni saint Thomas, ni Suarez, ni Franzelin, ni même de moindres, de beaucoup moindres, morts ou vivants. Au fond, ils se contentent généralement de réduire en pratique la théorie de Danton : de l'audace, de l'audace et encore de l'audace.

Elle consiste, en second lieu, à user sans mesure, du procédé familier aux instituteurs primaires, procédé de l'affirmation autoritaire, celui que le Cardinal Perraud décrivait, d'un néologisme savoureux : « Nous vivons, je le sais, à une époque où ce que l'on a pu appeler, d'un barbarisme significatif, *l'audace de l'assertionalisme*, ne connaît plus de bornes » (1). Les critiques, disons les hypercritiques, pour leur faire plaisir, remplacent l'*ipse dixit*, qu'à la suite de Molière, ils ridiculisent volontiers, par un *je dis* implicite et même de temps en temps explicite. Franchement, nous croyons que la première formule, encore que plus modeste, valait mieux que la seconde.

Elle consiste, en troisième lieu, à choisir ses autorités à peu près exclusivement parmi les protestants, les juifs, les agnostiques, les rationalistes de tous pays, mais avec une préférence visible pour les protestants et les juifs d'Allemagne (2) et cela, quand il s'agit

1. La Discussion concordataire, p. 48.

2. Un exemple entre beaucoup : dans un livre où il expose l'une des doctrines capitales de l'Eglise catholique, l'écrivain, un prêtre, un religieux croyons-nous, indique ses références. Parmi les treize auteurs qu'il nomme, figurent onze protestants, bien entendu, en majorité allemands, deux catholiques dont l'un d'une orthodoxie contestable, et pas un seul théologien

d'admettre ou de n'admettre pas une doctrine catholique qui s'abrite sous le patronage de la tradition et quelquefois même des conciles et des papes. Les théologiens de la vieille école utilisent aussi les témoignages non-catholiques, mais à titre d'arguments *a fortiori*, de confirmation, et surtout d'objections. L'idée de baser leur enseignement sur des autorités exclusivement ou à peu près exclusivement non-catholiques ne leur vient jamais à l'esprit, tant elle leur semble paradoxale et même dénuée de sens commun. Ils prendraient une opinion plutôt défavorable d'une doctrine qu'approuveraient, avec ensemble, les adversaires de l'Eglise catholique. L'école critique cherche ses inspirations et son mot d'ordre, prend le vent, comme on dit, non plus à Rome, décidément vieux-jeu, mais à Berlin (1). Rose, Loisy, Murri, Houtin, Tyrell, pour n'en point nommer d'autres, appartiennent à cette école. Ils la représentent dans ses traits, tous ses traits, spécifiques; ils poussent même la doctrine jusqu'à ses dernières conséquences, tout ensemble spéculatives et pratiques. Aux yeux de tout ce monde, « le fait d'être tout à fait orthodoxe disqualifie plus ou moins un écrivain », disions-nous ailleurs, à propos d'un autre sujet, mais l'observation vaut aussi bien dans celui-ci.

Elle consiste, en quatrième lieu, à mettre pratiquement de côté, comme un tantinet suranné, la vieille logique et ses vieilles règles : « Nous avons changé tout cela », s'écrie un personnage connu, que tout au moins son langage, sinon son équipement scientifique, feraient prendre pour un membre de l'école « critique ».

Elle consiste enfin, en cinquième lieu, à considérer les Papes, les Conciles — en dehors, bien entendu, des formelles définitions de foi — à plus forte raison, les Pères, les Docteurs, les Ecrivains et les Théologiens catholiques comme dénués de critique. Entre saint Thomas et Suarez, qui affirment un point de doctrine et, disons A. Harnack et Kattenbusch qui la nient, les représentants de l'école nouvelle hésitent à peine et en croient plus volontiers ceux-ci que ceux-là. Les premiers manquent de « critique », vous disent-ils, avec une assurance et une simplicité qui, tout ensemble, stupéfient et désarment.

Un trait commun les caractérise sinon tous, au moins presque tous. Ces critiques si actifs supportent avec mauvaise, très mauvaise grâce, la critique passive. Ils trouvent raisonnable, utile, naturel, nécessaire,

---

professionnel. Comment s'étonner, après cela, qu'il mêle confusément l'erreur avec la vérité?

1. Quand on pense qu'il ne fallut rien moins qu'une intervention pontificale, pour condamner cette proposition : « Pour connaître le véritable sens des Ecritures, il vaut mieux recourir aux exégètes non-catholiques, qu'aux exégètes catholiques ». — Syllabus de Pie X, Prop. 19. — Comme saint Ambroise doit paraître naïf, arriéré, à ce monde-là, avec son : « Ma foi repose sur la parole du Pêcheur de Galilée et non sur la critique ». Ajoutons par surcroît que la saine critique se trouve invariablement du même côté que le Pêcheur de Galilée.

de juger tout et tous : la parole de Dieu, tout ce qui ne rentre pas strictement dans les définitions de foi émanées des Conciles et des Papes, et, bien entendu, les Pères, les Docteurs de l'Eglise, les théologiens sans exception; ils les traitent en confrères d'une mentalité plutôt inférieure, ou tout au moins sur le pied d'égalité familière, mais que nous — nous! mais, voyez-vous ça? — que nous osions discuter leurs idées, leurs livres, leurs articles, leurs méthodes, leurs affirmations, leurs négations! ce qu'ils nous trouvent impertinents, insolents, remplis de hauteur, de morgue, de suffisance, et allez donc! Ils cherchent, de tous côtés, des protecteurs, des autorités qui les défendent, pour un peu et s'ils ne craignaient de se couvrir de ridicule, ils appelleraient sur nous les foudres de l'Eglise; toutes, toutes. Ils en regrettent la bénignité, la longanimité, la débonnaireté, le petit nombre. Ils se croient partie intégrante, mieux que cela, essentielle de l'Eglise enseignante et ils nous reconnaissent tout uniment le droit de les écouter bouche bée. Qu'ils sachent bien qu'ils perdent leur temps. Ils font, comme nous, partie du troupeau, de l'humble troupeau; ils appartiennent, comme nous, à l'Eglise enseignée, tout juste au même titre que nous. S'ils émettent leurs opinions librement, nous émettons les nôtres, librement aussi. Si nous trouvons leurs doctrines dangereuses, mauvaises, nous le disons, nous continuerons de le dire; qu'ils renoncent à découvrir des bâillons à notre usage, ils n'en trouveront point qui empêchent nos critiques de passer et d'arriver à leurs oreilles et même à leurs yeux. Nous reconnaissons l'autorité de l'Eglise enseignante, mais nous n'en reconnaissons point d'autre. Celle-là n'ignore pas qu'il lui suffit de parler, de commander, de défendre et qu'elle ne trouvera, de notre côté, ni révolte, ni révoltés. Pour emprunter à Louis Veuillot, qu'ils n'aiment guère, une de ses plus nobles pensées, nous osons respectueusement la défier, cette autorité-là, de ne pas nous trouver ou de ne pas nous mettre d'accord avec elle.

Pour illustrer la théorie générale ci-dessus, les exemples ne manquent pas; ils pullulent. Si, entre tant d'autres, nous choisissons d'abord M. E. Vacandard, nous le faisons délibérément et parce qu'il représente la nouvelle école, plutôt en beau; il la domine même, au moins par le souci avec lequel il se munit de références, et la manière sérieuse avec laquelle il les met en œuvre. Ce n'est donc pas qu'il vérifie à lui seul, ou mieux que d'autres, tous les traits précédents.

Il publie une série de volumes; pour commencer, nous voudrions examiner le travail qui ouvre la première partie et porte comme titre : « Les origines du symbole des Apôtres » (1). Il critique lui-même librement les doctrines que nous professons, il ne trouvera certainement pas mauvais, qu'avec une égale liberté, une modestie qui se

1. Etudes de critique et d'histoire religieuse. Lecoffre, Paris, 1906.

calque sur sa modestie, nous opposions notre « critique » (1) à la sienne.

Nous prenons ses conclusions comme base de cette discussion et nous voudrions démontrer, en premier lieu, que la gratification de « légendaire » que lui et quelques autres appliquent à la doctrine traditionnelle, mérite, à son tour, la qualification, en quelque sorte, reconventionnelle, nous ne disons pas de témérité, note théologique qu'il ne nous appartient pas d'infliger, mais au moins de défaut de sagacité, de clairvoyance; nous voudrions démontrer, en second lieu, que les arguments dont lui et ceux qui appartiennent à la même école, appuient leur opinion, mettent en évidence et même aboutissent uniquement à démontrer la supériorité de l'opinion qu'ils combattent.

II

« La tradition, écrit donc M. E. Vacandard, qui attribue la composition de la formule du *Credo* romain aux Apôtres eux-mêmes, réunis en une sorte de concile, pour fixer leur règle de foi, est purement légendaire » (2).

Tout le monde entend et doit entendre par « tradition purement légendaire », une tradition dénuée de toute base historique. L'extrait ci-dessus constitue la première et générale conclusion de l'auteur, conclusion qu'il ne démontre pas, qu'il ne peut pas démontrer; mais, en revanche, il met ses lecteurs en mesure de tirer, de ses propres arguments, des conclusions diamétralement opposées aux siennes. Nul d'entre nous ne lui reprochera de perdre son temps.

Nous commençons : « La formule du *Credo*... remonte sûrement au IIe siècle » (3), et ailleurs : « Le symbole baptismal romain ne remonte pas plus haut que le commencement du IIe siècle (4). » Le symbole des Apôtres existe donc au commencement du IIe siècle. Concluons, au lieu et place de l'auteur : comme le dernier des Apôtres, saint Jean, meurt précisément au commencement du IIe siècle, il suit logiquement que le Symbole des Apôtres se rattache chronologiquement aux Apôtres. Le lecteur voit-il, nous ne voyons pas, l'auteur au moins voit-il, à quel moment se forme « la légende »? La consti-

1. Disons-le tout de suite : nous ne voulons pas chercher querelle à M. E. Vacandard pour la proposition suivante, proposition dangereusement suggestive : « A l'époque... on tenait à faire croire que les Apôtres avaient laissé, après eux, un enseignement autre que celui qui est contenu dans les épîtres ou évangiles », p. 20-21. Nous préférons croire ou que nous ne comprenons point ce qu'il veut dire ou qu'il s'exprime mal. Même la « critique » s'arrête en général, là où, comme ici, elle entrerait directement en conflit avec les définitions formelles des Conciles.

2. *Op. cit.*, p. 65.

3. *Op. cit.*, p. 66.

4. *Op. cit.*, p. 31.

tution et la mise sur pied d'une légende exige du temps, nous ne pensons point que personne le nie. La difficulté, l'impossibilité consistent précisément ici à déterminer, à situer ce temps.

Poursuivons : « L'examen de la doctrine connue des Apôtres et des Pères apostoliques conduit à penser qu'en réalité le symbole baptismal romain ne remonte pas plus haut que le commencement du IIe siècle » (1). Pourquoi « pas plus haut? » L'explication désirable, nécessaire, fait malheureusement défaut, mais continuons la discussion.

La phrase ci-dessus, aussi complexe que vaporeuse et fuyante, ne nous permet pas de deviner exactement la pensée de l'auteur, aussi lui en soumettons-nous l'analyse et l'interprétation suivantes : « L'examen de la doctrine connue... des Pères Apostoliques conduit à penser qu'en réalité le symbole baptismal romain ne remonte pas plus haut que le commencement du IIe siècle », c'est-à-dire ne remonte pas plus haut que l'époque où vivaient la plupart d'entre eux; nous ne contesterons certainement ni la vérité, ni l'évidence de ce truisme. Mais reprenons notre analyse, car enfin les Apôtres n'existaient pas tous en même temps que tous les Pères Apostoliques, et la complexité de la phrase nuit encore ici à sa clarté. « L'examen de la doctrine connue des Apôtres... conduit à penser, qu'en réalité, le symbole baptismal romain ne remonte pas plus haut « que le milieu environ du premier siècle, c'est-à-dire ne remonte pas plus haut que le temps assigné par Rufin et les autres écrivains. Si l'auteur accepte cette analyse et cette double interprétation, nous tombons à l'instant d'accord avec lui, mais alors, nous demandons : que devient « la légende? »

Il faut reconnaître d'ailleurs que, fort loyalement, il consigne un fait qui ne manque pas d'intérêt, puisqu'il constitue, contre lui, un argument presque décisif : « Adolf Harnack... a démontré que les éléments du symbole des Apôtres, se trouvaient, mot pour mot, dans la littérature ecclésiastique des deux premiers siècles » (2). Comme l'autorité d'Adolf Harnack le décide à reconnaître l'existence du symbole au commencement du IIe siècle, peut-être l'autorité d'un fait, renforcé par l'autorité, pour lui incomparable, d'Adolf Harnack (3), le décidera-t-il à se ranger à l'opinion de Rufin, c'est-à-dire à la doctrine traditionnelle. Voici le fait, c'est-à-dire la formule que nous tirons des écrits de plusieurs Apôtres, mais principalement des écrits et des discours de saint Pierre : Je crois « en Dieu, père de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, formé en Marie par le Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, crucifié, mort, enseveli, descendu dans les prisons des âmes, ressuscité le troisième jour, monté au ciel, assis à la droite

1. *Op. cit.*, p. 31.
2. *Op. cit.*, p. 3, note.
3. *Op. cit.*, p. 32.

do Dieu, juge des vivants et des morts; au Saint-Esprit, à la Sainte Eglise, assemblée appelée à la sainteté, nation sainte, la rémission des péchés par le baptême, la résurrection » (1). On pourrait compléter la formule et retrouver, dans son intégrité, ce que, sans aucune simplicité, on appelle aujourd'hui le *textus receptus*. Qu'il manque des mots, que les phrases ne se relient point dans cette esquisse, comme elles se relient dans la formule traditionnelle, nous l'admettons, mais il y manque à peine un article; encore le découvrirait-on sans trop de peine, croyons-nous, dans les écrits inspirés. Si donc « l'examen de la doctrine... des Pères Apostoliques conduit à penser qu'en réalité, le symbole... ne remonte pas plus haut que le commencement du IIe siècle », avec la même logique et le même argument, nous concluons que « l'examen de la doctrine des Apôtres... conduit à penser qu'en réalité le symbole... ne remonte pas plus haut » que le milieu du Ier siècle, ce qu'il fallait démontrer, ne trouvez-vous pas, lecteur?

En conséquence, l'auteur nous permet-il de nous étonner qu'avec le sang-froid d'un homme sûr, très sûr de son affaire, il affirme qu' « il est impossible d'en trouver la trace dans les temps apostoliques »? (2) Et il écrit lui-même, quelques pages plus haut : « Comme témoins de l'enseignement apostolique proprement dit, nous possédons les *Actes des Apôtres*, les *Epîtres* de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jacques et de saint Jude, et surtout les *Epîtres* de saint Paul. On trouverait, sans peine, dans ces ouvrages, par phrases détachées, sous forme historique ou théologique, à peu près tous les éléments qui constituent la doctrine ou, si l'on veut, la charpente du symbole romain ». [Mais oui, nous voulons bien!]

Plus heureux que nous, quelqu'un de nos lecteurs réussira-t-il à découvrir un lien logique entre ces deux affirmations : « Il est impossible d'en trouver la trace » et « on trouverait sans peine.... tous les éléments... qui constituent la charpente du symbole? » à moins d'admettre, tâche en vérité difficile, impossible, que « la charpente » d'une maison n'équivaut pas à la trace » d'une maison. Il manque évidemment ici quelque chose soit dans le raisonnement, soit dans l'écrivain, quoi? la mémoire? la logique? les deux réunies?

Voici mieux encore pourtant; nous ne voyons pas, pas du tout, le

---

1. *Dieu son Père*, II Petr., I, 17. — Dieu le *Père* de *Jésus-Christ Notre-Seigneur*, I Petr., I, 3. — *formé en Marie... du SaintEsprit*, Matt., I, 20. — *Vierge... mettra au monde*... ib., 23. — *Jésus... crucifié*, Act., II, 36. — *mort... enseveli... ressuscité le troisième jour*, I Cor., XV, 3, 4. — *Alla... aux esprits... retenus en prison*. I Petr., III, 19. — *Saint-Esprit* envoyé du ciel. I Petr., I, 12. — *L'Eglise...* I Petr., V, 13. — qui est *saint*, soyez *saints* aussi... vous serez *saints* parce que je suis *saint*. I Petr., I, 15, 16. — *Sainte assemblée... nation sainte*. I Petr., II, 5, 9. — *le baptême...* pour *la rémission des péchés*. Act., II, 38. — *un corps... qui ressuscitera*, I Cor., XV, 44.

2. *Op. cit.*, p. 66.

moyen de concilier les deux propositions suivantes : « il est impossible d'en trouver la trace dans les temps apostoliques » et « Adolf Harnack... a démontré que les éléments du symbole des Apôtres se trouvaient, mot pour mot, dans la littérature des deux premiers siècles. » Qu'entend l'auteur par « les deux premiers siècles ? » Pour nous, bonnes gens, les deux premiers siècles comprennent le premier et le second siècle et, par conséquent, le premier siècle commence environ à la naissance de Jésus-Christ et nous nous demandons, avec un intérêt infini, à quelles découvertes, à la lettre inouïes, font allusion tant M. Adolf Harnack que M. E. Vacandard. Nous répugnons à croire que des hommes réputés sérieux écrivent à l'aventure comme de simples étudiants. Veulent-ils dire que le symbole existait déjà, même dans la première moitié du premier siècle ? ou seulement dans la seconde moitié ? nous n'y voyons personnellement aucun inconvénient, mais, dans l'une et dans l'autre hypothèse, qu'advient-il de la conclusion principale ? En pareil cas, les collégiens disent : « Je donne ma langue au chat », mais cette opération simpliste ne résout pas la difficulté. La littérature et les raisonnements de l'auteur manquent décidément de limpidité.

De la trace d'un pas humain sur le sol, le Robinson du jeune âge concluait à l'existence d'un homme ; conclusion d'une saine logique. De la découverte, ici d'une tête, là d'un bras, plus loin d'une jambe, nous permet-on de conclure aussi à l'existence d'un être humain ? de l'existence de la charpente d'un édifice, à la trace de cet édifice ? de chaque article du symbole, *in sensu diviso*, à l'existence du symbole, *in sensu composito ?* qu'on nous permette ce petit étalage technique. Nos lecteurs, croyons-nous, répondront affirmativement — comme Robinson. Seulement nous répétons, une fois de plus, notre question : que devient « la légende » ?

III.

« Les successeurs immédiats des Apôtres, notamment saint Ignace (1) d'Antioche et l'auteur de la *Didachè* ne la [la formule de symbole] connurent pas » (2). Encore que cette affirmation ne s'accorde pas visiblement avec cette autre déjà citée : « Adolf Harnack... a démontré que les éléments du symbole des Apôtres se trouvaient, mot pour mot, dans la littérature des deux premiers siècles », contentons-nous d'examiner la valeur intrinsèque de l'argument qu'elle renferme, argument qui revient identiquement à celui-ci : Ni dans ses Orai-

1. « Ignace (saint) — lisons-nous dans le Petit Larousse illustré — père de l'Eglise, patriarche de Constantinople » (799-878), p. 1380, Paris, 1910. M. Larousse mêle fort agréablement « le plaisant au sévère ».

2. *Op. cit.*, p. 66.

sons funèbres, ni dans ses Sermons, ni dans son Discours sur l'Histoire universelle, ni dans la Connaissance de Dieu et de soi-même, Bossuet ne reproduit le Symbole des Apôtres, donc il ne le connaissait pas. Ce raisonnement ne diffère pas substantiellement de celui de l'auteur; l'avantage se trouve même de son côté, pour cette raison que les ouvrages de Bossuet dépassent, en nombre et en étendue, ce qui nous reste de saint Ignace d'Antioche et de l'auteur de la *Didachè*, et nous pouvons supposer qu'il ne nous reste rien d'autre de l'évêque de Meaux. Dans un article, auquel nous ferons bientôt quelques emprunts, le Père Herbert Thurston fait la même hypothèse et en tire, à peu près, la même conséquence que nous; seulement il écrit Tertullien là où nous écrivons Bossuet. Un Allemand dont le nom échappe à notre mémoire, ratiocine avec la même profondeur et un succès identique; seulement, lorsque les « critiques » allemands se mêlent de paraître tout à fait sérieux, — chacun sait ça, — ils deviennent aisément grotesques; voici donc, à peu près, comme raisonne celui-ci : dans aucune de ses œuvres, Homère ne parle de la couleur jaune, donc Homère ne connaissait pas la couleur jaune.

« Belle conclusion et digne de l'exorde », s'écrierait encore le juge immortalisé par Racine. Le Prince de Bismarck disait un jour d'un compatriote : « il raisonne comme un tambour », verdict quelque peu vif, brutal même, mais combien juste ici! Ce genre d'argument s'appelle techniquement *argumentum a silentio*, l'argument tiré du silence, le moins démonstratif, comme on voit, le plus illusoire des arguments. Pour tenir simplement debout, le raisonnement de l'auteur requiert du lecteur l'acceptation de nombre de postulats radicalement inadmissibles. Enumérons-en quelques-uns; leur invraisemblance, leur inadmissibilité sautent aux yeux : Outre saint Ignace et l'auteur de la *Didachè*, nous connaissons beaucoup d'autres écrivains « successeurs immédiats des Apôtres, » — nous connaissons tous les écrits de saint Ignace et de l'auteur de la *Didachè*, — si nous ne les connaissons pas tous, nous savons, du moins, que, dans aucun des ouvrages qui nous manquent, ne se trouvait le symbole en question. — Sans doute, « il était défendu de le mettre par écrit », mais ce détail n'importe guère; en fait, ils ne le mirent point par écrit et nul ne peut nous contester le droit de prendre ce fait comme base d'argumentation!!!

Arrêtons là une énumération susceptible de développement. Nous ne pouvons décidément suivre l'auteur dans ses fantaisies dialectiques, et vous, lecteur?

Et puis, et puis qu'il prenne garde, l'argument va plus loin que lui-même, espérons-le, ne le voudrait. Il s'adapte, naturellement et logiquement, au cas des livres inspirés du Nouveau Testament. Qu'un lecteur des *Etudes critiques* raisonne identiquement comme leur auteur : « La tradition qui attribue la composition des livres du Nouveau Testament aux Apôtres ou aux contemporains des Apôtres est

purement légendaire... il est impossible d'en trouver la trace dans les temps apostoliques. Les successeurs immédiats des Apôtres, notamment saint Ignace d'Antioche et l'auteur de la *Didachè* ne les connurent pas. » Conclura-t-il légitimement que « le Nouveau Testament n'a pas été rédigé par les Apôtres ou les contemporains des Apôtres? » (1). L'auteur des *Etudes critiques*, lui-même, acceptera-t-il cette conséquence logique de son propre raisonnement? Certains « critiques » allemands, de ceux qui trouvent chez nous trop de disciples, le font sans hésitation, mais lui, le fait-il? Si oui, que devient son orthodoxie? Si non, que devient sa logique? Quelque réponse qu'il fasse à notre argument, nous la ferons au sien. Si le sien démontre l'inauthenticité du Symbole des Apôtres, le nôtre — c'est-à-dire, encore le sien — démontrera l'inauthenticité du Nouveau Testament. L'auteur consent-il à cette extrême quoique rigoureuse conclusion?

IV.

Mais voici que nous abordons l'argument capital contre l'Apostolicité du Symbole des Apôtres. Nous n'insistons pas autrement sur quelques lignes rapprochées par l'auteur, mais que ne relie aucun lien logique, au moins apparent; que le lecteur en juge plutôt. « Il était défendu de la [la formule du symbole] mettre par écrit. Les chrétiens la conservaient avec un soin jaloux. De la sorte, il devenait extrêmement difficile qu'on en changeât le texte. » A la suite, à peine séparée par un blanc d'une demi-ligne, vient cette addition, à tout le moins, inattendue : « Toute modification n'était pourtant pas impossible. Pourvu que la doctrine fût sauve, il importait assez peu qu'un mot fût changé dans la formule » (2). L'idée que la défense de mettre par écrit un texte assez long, après tout, rende « extrêmement difficile » l'existence de variantes paraîtra, sans doute et avec raison, paradoxale, mais un paradoxe de plus ou de moins ne fait rien à l'affaire. Le lecteur s'étonne bien autrement qu'une opération caractérisée d'abord comme « extrêmement difficile » devienne, une ligne plus bas, extrêmement simple, parce qu'après tout : « Pourvu que la doctrine fût sauve, il importait assez peu qu'un mot fût changé dans la formule. »

L'explication de cette dernière phrase, si peu faite pour suivre la première, se trouve dans un travail intellectuel que nous devinons, que nous suivons presque des yeux, dans l'esprit de l'auteur. Il s'agit d'abord d'établir le fait des variantes et puis de ce fait de conclure qu'un texte qu'on peut ainsi remanier sans scrupules ne

1. *Op. cit.*, p. 65, 66, 67.
2. *Op. cit.*, p. 66.

peut venir des Apôtres. Suivons-le dans ses évolutions : établissons non point le fait des variantes, mais plutôt l'impossibilité morale et même matérielle de les éviter; nous montrerons ensuite que leur existence ne constitue pas même un commencement de preuve en faveur de la thèse que nous combattons.

Nous ne voulons point perdre le temps de nos lecteurs en leur démontrant *a priori* qu'on ne peut transmettre oralement, et cela pendant des siècles et dans des pays divers, un document d'une dizaine ou d'une douzaine de lignes, sans que les variantes ne s'y introduisent inévitablement; nous ne voyons aucune utilité ni plaisir à démontrer l'évidence; nous préférons signaler deux faits dont résulte, en quelque sorte, forcément l'existence de variantes. — Premier fait : les Apôtres composèrent vraisemblablement le symbole dans leur langue maternelle et, par conséquent, entre l'original et la formule que nous récitons, s'intercale un nombre de traductions, de traductions de traductions, que nous nous trouvons dans l'impossibilité matérielle d'évaluer même approximativement, parce que nous ne possédons aucune des données du problème. — Deuxième fait : les Apôtres obéirent évidemment aux ordres de leur Maître et « allèrent enseigner » sinon toutes les nations, tout au moins des nations qui différaient entre elles de langage, d'idées, d'habitudes, de tournure d'esprit, etc., et ils durent tenir compte de cette diversité d'éléments dans leur enseignement et, par suite, dans la transmission du Symbole. Nous ne croyons pas nécessaire de faire voir que ces deux faits suffiraient, à eux seuls, non pas seulement pour expliquer, mais pour créer la diversité dans les leçons de la formule en question. Nous préférons arriver, sans plus tarder, à démontrer que des variantes multiples, délibérées, intentionnelles, ne prouvent rien, absolument rien contre l'apostolicité d'un texte quelconque.

L'auteur, il faut le reconnaître, ne se fait point faute de présenter son opinion avec toute la force, toute l'insistance possibles. Il s'évertue de son mieux. S'il échoue, et il échoue, il faut décidément rejeter l'échec, non point sur la bonne volonté de l'écrivain, bonne volonté très évidente, mais sur la mauvaise qualité de l'argument, mauvaise qualité très évidente aussi. Qu'on lise plutôt : « Si les Apôtres avaient composé, de concert, une règle de foi uniforme, comment imaginer que le texte fini par eux, ne se soit pas conservé partout, religieusement pur et immuable » (1), et encore : « Il ne semble pas interdit de sacrifier les mots pourvu que le sens reste sauf : *nec præjudicantur verba, ubi sensus incolumis permanet.* Le fait n'en est pas moins considérable. Une Eglise quelconque et surtout l'Eglise romaine aurait-elle pris une telle liberté à l'égard d'un texte reconnu apostolique et inspiré? Nous ne le pensons pas » (2)

1. *Op. cit.*, p. 29.
2. *Op. cit.*, p. 30.

Et encore : « ... l'objection formidable que voici : Si le *Credo* avait été dicté littéralement par les Apôtres, comment la première génération chrétienne eût-elle eu la présomption d'en altérer le texte? Une telle audace, nous oserons dire une telle impiété, n'est pas imputable aux évêques et aux docteurs des temps apostoliques » (1), et l'argument revient, revient encore, monotone et triomphant!

Rufin, et combien d'autres avec lui, connaissaient « l'objection formidable » et la résolvaient simplement, de façon à satisfaire de grands esprits, sans compter les rédacteurs du Catéchisme du Concile de Trente qui ne passent généralement point pour de petits esprits. L'objection formidable leur faisait l'effet d'une difficulté de l'ordre le plus simple. Ce qui paraît une montagne à quelques-uns de nos contemporains leur semblait tout juste une taupinière et encore! Ils connaissaient l'Ecriture, vivaient de la liturgie et dans l'Ecriture et la liturgie ils trouvaient la réponse aux « objections formidables. » Il ne leur venait pas à l'idée que le fait de modifier, avec respect, un texte apostolique pût constituer même un commencement de preuve contre l'apostolicité de ce texte. Il existe des textes d'origine certainement divine, et ces textes, des évangélistes les modifient sans « audace » ni « impiété ». Ces textes, d'origine certainement divine, transmis par des intermédiaires certainement inspirés, l'Eglise les modifie à son tour et nous croyons que même les hypercritiques devraient y regarder à deux fois avant de crier ainsi éperdument à l'audace et à l'impiété. Voici les preuves de ce que nous avançons; preuves? disons plutôt faits.

Saint Matthieu nous transmet une prière composée par Jésus-Christ, à l'intention des Apôtres et de l'Eglise; origine divine, transmission inspirée, rien n'y manque, pour constituer un fait décisif : « Notre Père qui êtes aux cieux; que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain qui est au-dessus de toute autre substance et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés et ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal : Ainsi-soit-il » (2). Saint Luc nous transmet la même prière, mais avec quelles variantes! « Père, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour et remettez-nous nos offenses puisque nous remettons nous-mêmes à ceux qui nous sont redevables et ne nous abandonnez point à la tentation » (3). Des différences que nous remarquons entre les deux formules, conclurons-nous contre l'origine divine des formules? des deux formules? Mais voici plus fort encore : les règles liturgiques et donc l'Eglise,

1. *Op. cit.*, p. 45.
2. Matt., VI, 9 seq.
3. Luc, XI, 2 seq.

obligent les prêtres et aussi les fidèles à user d'une formule, d'une troisième, qui ne reproduit identiquement aucune des deux autres. La variante obligatoire — nous disons obligatoire — constitue-t-elle même un commencement de preuve contre l'origine certainement apostolique, divine, de la formule? Que devient « l'objection formidable? »

Venons à un fait plus remarquable encore : voici, d'après saint Matthieu, une formule particulièrement solennelle : « Prenez et mangez, ceci est mon corps... Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés » (1).

La voici d'après saint Marc : « Prenez, ceci est mon corps... ceci est mon sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous » (2).

La voici d'après saint Luc : « Ceci est mon corps qui est donné pour vous, faites ceci en mémoire de moi... ce calice est la nouvelle alliance en mon sang qui sera répandu pour vous » (3).

La voici d'après saint Paul : « Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi... ce calice est la nouvelle alliance en mon sang, faites ceci en mémoire de moi » (4).

Que de variantes! allons-nous en tirer des conclusions contre l'origine apostolique, divine même, des textes?

Et pourtant, fait plus remarquable encore! l'Eglise oblige ses prêtres à user d'une cinquième formule qui ne s'identifie avec aucune des autres. Encore une fois, nous demandons quelles conclusions prendrait logiquement l'auteur?

La *Salutation Angélique* se prête à des observations analogues, à une argumentation identique, puisqu'elle aussi présente des modifications par interpolations et addition; très curieuse et intéressante même, l'addition, au point de vue spécial de la question actuelle!

Les preuves additionnelles (5) se multiplieraient, s'accumuleraient sans effort de notre part, sans recherches spéciales; preuves à la portée de tout lecteur, plus spécialement de tout ecclésiastique astreint à l'Office divin. Quiconque prendra la peine de comparer, par exemple, le Cantique des trois jeunes gens dans les *Laudes* du dimanche, avec le Cantique tel qu'il existe dans le livre du prophète Daniel, verra comment, sans audace, ni impiété, l'Eglise modifie profondément un texte inspiré, par suppressions et même par interpolation, interpolation, celle relative à la Sainte-Trinité, qui, pensons-nous, étonnerait fort le rédacteur inspiré du Cantique.

1. XXVI, 26.
2. XIV, 22.
3. XXII, 19.
4. I Cor., XI, 24.
5. Cf. l'article du R. P. Alfred Durand, *Etudes*, 20 juillet 1912. — *Questions Actuelles*, 21 décembre 1912.

En vérité, nous n'arrivons pas à comprendre que, d'un nombre quelconque de variantes, on espère tirer même un semblant d'argument contre l'Apostolicité, pas plus du Symbole des Apôtres, que de n'importe quel autre texte d'origine certainement apostolique ou divine.

Au fond, le frêle édifice de dialectique péniblement élevé par le « critique » tient debout grâce à un contrefort, disons unique, et il arrive que ce contrefort ne résisterait pas à la poussée, à la chiquenaude même, d'un enfant intelligent qui saurait lire.

V.

L'auteur aventure encore une affirmation que nous ne pouvons, en conscience, laisser passer sans contradiction. Voici en quels termes, il la formule : « On admet communément aujourd'hui que le *Credo*, connu sous le nom de *Symbole des Apôtres*, n'est pas l'œuvre des Apôtres » (1). Le tour de phrase signifie évidemment que le public catholique, en général, accepte les vues de l'auteur et, par suite, que personne à peu près ne soutient plus aujourd'hui l'opinion traditionnelle, opinion décidément surannée. Un verdict aussi compréhensif requiert, en vérité, une révision et même une cassation. Nous estimons, au contraire, que la grande majorité des catholiques et peut-être des non-catholiques qui croient encore à quelque chose, se trouvent précisément de l'autre côté de la barricade, du nôtre. Nous pourrions dresser ici une longue liste, liste de ceux qui, individuellement ou comme représentants d'une collectivité, prennent très nettement le parti contraire, ou, du moins, déclarent qu'on ne peut, faute de pièces absolument décisives, émettre aucun jugement définitif ni dans un sens, ni dans l'autre. Nous ne versons provisoirement au débat, ni les jugements motivés, ni même les noms des écrivains qui, de façon ou d'autre, s'inscrivent en faux contre la thèse que nous combattons. Nous renonçons, pour le moment, à surcharger nos pages et à fatiguer inutilement nos lecteurs. Contentons-nous de quelques témoignages, témoignages assez représentatifs; ils suffisent, croyons-nous, à ruiner l'affirmation de l'auteur. Voici donc :

1. — Le Catéchisme du Concile de Trente dont, même aujourd'hui, les catholiques, en général, reconnaissent l'autorité, la haute autorité : «... les vérités que les Apôtres... ont renfermées, par l'inspiration du Saint-Esprit, dans les douze articles du symbole. Car Notre-Seigneur leur ayant ordonné d'aller, par tout le monde, en qualité de ses Ambassadeurs et de prêcher l'Evangile à tous les hommes, ils crurent qu'ils devaient dresser une formule de Foi, afin que tous ceux qui auraient reçu la même Foi, n'eussent aussi qu'un même langage, et

1. *Op. cit.*, p. 3.

ne souffrissent jamais parmi eux de divisions ni de schismes, mais qu'ils fussent unis dans un même esprit et dans un même sentiment... » (1). Comme on voit, les rédacteurs du Catéchisme s'approprient la tradition telle que la transmet Rufin.

2. — L'*Encyclopedia Cattolica* encore en cours de publication. Le signataire des passages qui suivent, s'appelle H. Thurston, un expert, que l'auteur ne récusera point pour cause d'incompétence et cela pour deux motifs : d'abord parce qu'il ne lui viendra même pas à l'esprit de contester tout au moins l'érudition de cet écrivain, puis, nous allions dire et surtout, parce que les sympathies du Jésuite anglais, sympathies visibles, maintes fois manifestées, l'éloignent plutôt de l'élément conservateur et le rapprochent davantage de l'élément opposé, par conséquent de M. E. Vacandard : « Nous ne trouvons, dans aucun ancien document, c'est-à-dire des premiers siècles de l'Eglise, la formule complète de la profession de foi; nous ne pouvons donc affirmer qu'elle était identique avec la nôtre; d'autre part, il est certain qu'on n'a, jusqu'ici, rien découvert qui ne soit compatible avec cette supposition. » En un autre endroit du même article : « Fait remarquable! les Eglises orientales du IVe siècle sont en possession d'un symbole qui reproduit, avec variantes, la vieille forme romaine... ce qui s'accorde parfaitement avec la théorie qu'un symbole primitif fut donné à la communauté chrétienne de Rome, soit par saint Pierre et saint Paul eux-mêmes, soit par leurs successeurs immédiats... » Et encore : « Tertullien, en particulier, dans son *De Præscript.* montre d'abord que par cette règle, *(regula doctrinæ)*, il signifie quelque chose qui revient pratiquement à notre symbole et puis il affirme avec insistance que cette règle fut instituée par Jésus-Christ, et que les Apôtres nous la transmirent comme l'ayant reçue du Christ... » (2). Sans doute le Père Thurston manifeste ses préférences pour les idées de M. C. Fouard (3), mais notre auteur accepte-t-il ses déclarations? toutes? Par là même, il désavoue les siennes propres.

3. — L'*Encyclopedia Britannica*, ed. 1877. — « Ce n'est que beaucoup plus tard — au siècle d'Irénée et de Tertullien (175-200), — que nous rencontrons des formules définies de la croyance chrétienne. Nous pouvons présumer, nous avons tout droit de présumer *(we presume and rightfully presume)*, qu'il existait auparavant de telles formules... mais on n'en trouve pas trace dans la littérature chrétienne avant cette époque » (4). Nous nous demandons avec curiosité, avec scepticisme aussi, combien de nos « critiques » catholiques signeraient

1. Catéch. du Concile de Trente, Préface *ad finem*. Ed. 1754, Paris.
2. Encycl. Cath., t. I, p. 630 seq.
3. Abbé C. Foucard, Saint Pierre, ch. XIII.
4. Vol. VI, p. 558.

les lignes de ce protestant anglais, le Rév. J. Tulloch de l'Université de Saint-Andrews.

4. — Le *Dictionary of Christian Antiquities de W. Smith.* — « Il est certain que des confessions de foi ou des règles, des critères de foi existent depuis Irénée ou depuis le dernier quart du deuxième siècle, et on a toute raison d'admettre qu'il en existait même avant cette époque » (1). Le lecteur nous permettra de le constater franchement, la respectueuse réserve de l'écrivain protestant fait un contraste plutôt pénible avec la tranchante assurance du prêtre catholique.

Nous ne prolongeons pas nos citations, encore que les documents ne nous manquent point, mais nous aimerions savoir sur quelles autorités s'appuie l'auteur pour affirmer qu' « on admet communément aujourd'hui que le *Credo*... n'est pas l'œuvre des Apôtres. » Nous croyons qu'elles se réduisent, ou peu s'en faut, à quelques noms protestants ou à quelques affirmations protestantes, affirmations aussi aventurées que les siennes.

VI.

A notre tour, prenons des conclusions :

1. — On ne produit aucune — ce qui s'appelle aucune — preuve positive qui justifie la proposition que « la tradition qui attribue la composition du *Credo* romain aux Apôtres eux-mêmes, réunis en une sorte de concile, pour fixer leur règle de foi, est absolument légendaire. » On n'en produit point pour l'excellente raison qu'il n'en existe pas.

2. — La thèse de l'auteur repose exclusivement sur les affirmations, généralement sans preuves, d'écrivains surtout hétérodoxes.

3. — La thèse traditionnelle s'appuie sur les témoignages de Pères, de Docteurs, d'Ecrivains, sans compter la presque unanimité des théologiens, classiques et autres, de l'Eglise Catholique. Fait digne de remarque : dans les premiers siècles de l'Eglise on ne trouve pas un écrivain catholique, pas un seul, qui la contredise ou ne s'y adapte sans effort et le plus naturellement du monde.

4. — Contre l'ensemble et les détails du récit de Rufin, on ne produit qu'un argument, un seul, l'argument tiré du silence d'écrivains contemporains ou prédécesseurs de Rufin, argument que l'auteur réduit lui-même à son exacte valeur, c'est-à-dire à rien, quand il doit reconnaître que l'Eglise imposait l'obligation du silence.

5. — L'existence des variantes qui se rencontrent dans les diverses formules du symbole ne prouve rien contre l'origine apostolique du symbole, comme l'existence des variantes qui se rencontrent dans divers passages tirés de l'Ecriture, ne prouve rien contre l'origine

1. Vol. I, p. 559.

apostolique ou divine de ces passages. *Qui nimis probat nihil probat,* disaient, en pareil cas, les dialecticiens traditionnels.

6. — Pour prétendre que l'opinion catholique se prononce en faveur de la thèse que nous combattons, il faut ne tenir point compte des faits, car des faits il résulte, au contraire, que l'opinion catholique se prononce plutôt dans un sens diamétralement opposé.

Ceux qui, après cela, s'imaginent qu'ils doivent ou seulement peuvent accepter les raisonnements ou les conclusions de M. E. Vacandard, démontrent, par là même, que leurs convictions tiennent, en vérité, à peu de chose.

J. CHAPLAIN.

GEORGE TYRRELL

Des lecteurs, paraît-il, ont demandé une suite aux « Confessions d'un Moderniste. » Nous nous exécutons, presque à contre-cœur. George Tyrrell, en effet, ne nous semblait et ne nous semble vraiment pas mériter plus qu'une mention de quelques lignes; et puis, le dossier réuni avec tant d'affection et d'inconsciente cruauté par Miss Maud Petre contient un tel nombre de pièces, non seulement de pièces isolées, mais de chapitres terribles contre le malheureux apostat, qu'on se trouve fort embarrassé quand il s'agit de faire un choix; aussi n'en ferons-nous guère et citerons-nous presque au petit bonheur. Que cette suite, elle aussi, soit jugée « un peu brutale », nous estimons n'avoir point à nous en défendre, pourvu qu'on lui concède d'être « non injuste ».

I.

D'abord une question se pose, question complexe, à laquelle, seul, un Jésuite répondrait — peut-être — adéquatement : Pourquoi Tyrrell se fit-il et resta-t-il Jésuite? Pourquoi les Jésuites eux-mêmes le gardèrent-ils? Miss M. Petre s'exprime avec une liberté plutôt extrême; nous ne pouvons rien faire de mieux que de l'imiter.

Tyrrell se fit Jésuite librement. Les Jésuites, en effet, ne déployèrent, à l'accepter, aucun, ce qui s'appelle aucun, enthousiasme (1). Loin de là; on peut dire qu'ils firent tout au monde, d'abord pour ne l'accepter point, puis pour se débarrasser de lui. Et d'abord, ils le

1. Autobiography, p. 168.

traitèrent comme ils ne traitent jamais un postulant, ainsi que le démontrent les faits eux-mêmes. Loin de lui ouvrir les portes toutes grandes, ils l'expédient à Chypre d'abord, ensuite à Malte; ils l'acceptent à titre d'employé; ils le paient 2.000 fr. par an; une jolie somme d'ailleurs pour un homme tiré de la misère, d'une misère noire (1). A Chypre, il ne fait que passer; à Malte, il se plaint lui-même qu'on le considère, un peu trop à son gré, comme un employé à gages. Rien ne le décourage; sans doute il enguirlande la situation de phrases geignantes; il ne peut déguiser le fait, indéniable au surplus, que les Jésuites ne manifestent, à son égard, aucun, mais aucun empressement. Néanmoins, il finit par forcer la porte du noviciat. Là, le Maître des novices le jauge en peu de temps et lui déclare que la Compagnie ne veut pas de lui, que, personnellement, lui-même le considère comme un indésirable. Voilà l'explication du côté des Jésuites. Miss M. Petre elle-même ne trouverait pas à épiloguer sur la clarté d'une situation qu'établissent ses propres documents.

Maintenant, voyons le côté Tyrrell, côté qui ne laisse rien à désirer non plus sous le rapport de la clarté. Nous le prenons tel qu'il se déclare et qu'il se dépeint lui-même : un type rare, à peu près introuvable, d'impudence et d'hypocrisie.

« Personne n'eut l'idée de soupçonner le calme et pieux postulant d'avoir commis une action si noire; je dis « pieux » parce qu'en apparence, j'étais alors « régulier » et religieux (2). ». Le lecteur saisit sans peine, l'ironie des guillemets placés, aux bons endroits, par le « pieux » postulant de Malte.

Il aboutit enfin, à se faire admettre au noviciat. Il dessine avec soin, des Jésuites de Malte, un portrait déjà peu flatteur; ils lui apparaissent pires encore au noviciat de Rochampton, à Londres; Pères et novices, il laisse entendre que, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue religieux, ils lui font l'effet, les uns, disons le mot, d'abrutis, les autres, de gamins que l'on pétrit à volonté. Il faut croire que, réciproquement, il ne produit pas une impression bien reluisante, puisqu'un beau jour, le Maître des novices lui signifie avec politesse, mais avec décision, son congé. Le voici alors qui se révèle dans le rôle qui convient le mieux à sa nature; il le joue, ce rôle, en artiste consommé. A force d'intrigues, de manœuvres qu'il décrit, du reste, sans la moindre vergogne et avec force détails, il obtient d'abord un sursis, puis de prêcher devant le noviciat et en présence du Provincial d'Angleterre. Il parle sur « l'obéissance du jugement », la doctrine la plus caractéristique de la lettre de saint Ignace sur l'Obéissance. Il remporte un demi-succès. Il faut lire la description de la scène telle qu'il la raconte et qu'il termine ainsi :

1. Mme Tyrrell, la mère, ne possédait, en tout et pour tout, à peu près qu'une rente viagère de 750 fr. et elle avait trois enfants.

2. Autob., p. 187.

« On décida que l'émission de mes vœux serait reculée *sine die* indéfiniment — et ce que cela m'était donc indifférent! Le moment venu, je débitai mon sermon et le Maître des novices lui-même fut simplement ravi par le tissu de sophismes que, de bonne foi, j'avais cousus bout à bout » (1). De son propre aveu, il entra donc dans l'Ordre par la porte basse du mensonge et de l'hypocrisie; il y resta, grâce à la constance de cette manœuvre. Il résume, en quelques mots, son impression sur la Compagnie de Jésus : « Depuis mon séjour à Malte, je n'eus pour la Compagnie ni attachement ni estime — je n'en eus jamais » (2). Evidemment le lecteur se demandera : pourquoi Tyrrell s'accroche-t-il donc aussi désespérément à un corps pour lequel il éprouve et formule de tels sentiments? Voici, lecteur, ce qu'il nous apprend lui-même. Entre son séjour à Malte et son entrée au noviciat, il fallait vivre à Londres, nous disons vivre. Il donne bien quelques vagues leçons, mais les leçons se font rares et il faut tout de même manger, pour ne rien dire du reste; au demeurant, il ne mange pas tous les jours, à sa faim; une fois même, il dut, pendant quarante-huit heures, observer un jeûne aussi involontaire que strict (3). Lorsque, un peu plus tard, au noviciat, on lui signifia son congé, il nous laisse entendre lui-même, pourquoi il ne pouvait se résoudre à s'en aller : « Pour dire le vrai, c'était le renversement brusque, total, d'une vie entière que j'avais eu tant de mal à organiser, avec laquelle s'identifiaient absolument tous mes intérêts » (4). Un personnage de Molière exprime la même idée, sans y mettre tant de façon et, comme on dit, à la bonne franquette :

« Je vis de bonne soupe et non de beau langage ».

Ce qui signifie évidemment qu'il embrassa la carrière religieuse comme la seule qui pût lui ménager, avec quelque sécurité, le vivre et le couvert. Il le dit en dévidant des phrases sans doute, mais, au contraire du proverbe anglais : les arbres ici ne nous empêchent pas de voir la forêt. Quiconque lira les deux volumes publiés par Miss Maud Petre, se rendra compte que la conclusion ressort très logiquement de ses propres confidences, encore qu'il nous raconte — quelle drôle d'histoire et maladroite! — qu'il se décida pour la Compagnie de Jésus parce qu'il pensait qu' « aucun autre Ordre ne voudrait de lui » et que la Compagnie seule était « assez relâchée et dénuée de scrupules » pour ne point le repousser (5). Malheureusement, pour ce système de défense, le lecteur notera la coïncidence de sa sortie de la Compagnie et d'un fait que Miss Petre,

1. Autob., p. 220.
2. Autob., p. 202.
3. Autob., p. 165.
4. Autob., p. 219.
5. Autob., p. 139.

son amie, formule ainsi : « Financièrement indépendant, situation que lui procuraient sa plume et la jouissance d'une rente viagère assurée par un ami — [ou amie] — qui se proposait de lui éviter les préoccupations matérielles » (1), et mieux que personne, Miss Petre, doit, tout de même, le savoir, n'est-ce pas? elle connaît personnellement fort bien cette amie. Voilà l'homme et voilà le Jésuite, tels qu'il les décrit lui-même. On se noircit rarement soi-même quoi que nous conte, à ce sujet, Miss Petre. Cette bonne demoiselle ne demande-t-elle pas à ses lecteurs de croire qu' « il n'oubliait pas moins ses propres intérêts qu'il n'oubliait les intérêts de ceux qu'il aimait » (2). Dans ce cas, le sort « de ceux qu'il aimait » ne nous inspire aucune espèce d'inquiétude.

II.

Le prêtre, le catholique vaut naturellement l'homme et le Jésuite. Qu'on lise ce qu'il écrit avant de quitter son Ordre; voici d'abord les gentillesses qu'il expédie à Loisy : « Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je suis affligé, honteux, de l'attaque sournoise du P. Prat contre vous, dans les *Etudes*. Vous avez, dans la Compagnie, beaucoup d'admirateurs sincères, mais ils sont timides et ne sont point libres. Je ne crois même pas que la Compagnie, en bloc, vous soit aussi hostile que cela, mais nul ne veut avoir d'affaires. La correction de l'attitude n'a rien à voir ici avec l'amour ni de la vérité, ni de la religion. J'imagine que toutes les sociétés sont pareillement immorales ou au moins dénuées de moralité. *Oculi omnium in te sperant* (3). Que pensez-vous du blasphème final, lecteur, sans parler du reste.

En un endroit, il parle de « l'infinie médiocrité de l'enseignement de l'Eglise » (4), et il ne vise, bien entendu, l'enseignement, ni des professeurs, ni des théologiens, ni des écrivains; à n'en point douter, il s'agit de l'Eglise!

Ailleurs : « La première édition de mon *Lex orandi* (1.500 exemplaires) est épuisée; l'*Index* fera bien de se presser, s'il ne veut pas arriver trop tard » (5).

Il est encore Jésuite, quand il rédige son article : *Beati excommunicati*, c'est-à-dire le 13 mai 1905, bien qu'il ne le publie que quel-

1. Life, p. 240.
2. Life, ch. X, ad fin.
3. Life, 20 novembre 1902, p. 394.
4. Life, p. 171.
5. Life, p. 182. A noter que le livre paraît pleinement muni du « Permis d'imprimer » tant des autorités de son Ordre que des autorités ecclésiastiques; où il écrit : « Je ne me souviens pas que les Censeurs aient jamais arrêté la publication d'aucun de mes écrits », Life, p. 75 et aussi : « Ce qu'on m'a permis m'étonne moi-même », *ib.*, p. 120.

ques années plus tard, dans la *Grande Revue*, numéro d'octobre 1909, sous le titre « l'Excommunication nécessaire » (1).

Il écrit, un autre jour, à Loisy : « Un éditeur américain et malin vient de me demander de lui faire un livre *qui puisse être mis à l'Index*, ce qui vous montre la valeur marchande que confèrent les condamnations ecclésiastiques » (2).

Ce religieux trouve plaisant de se vanter d'une proposition dont non seulement tout bon prêtre, mais tout bon catholique s'estimerait offensé, insulté!

Qui expliquera jamais, de façon satisfaisante, qu'un religieux puisse écrire, en ces termes, à un ministre protestant : « A la question, sommes-nous sincères, je réponds : nous ne sommes sincères qu'à demi. En tout cas, nous sommes beaucoup plus sincères que nos adversaires dogmatiques, dont tout le zèle vise les mots et qui ne se soucient pas du tout de la réalité, du sens, renfermés dans les mots; aussi sincères, au moins, que ceux qui disent, des lèvres, *il descendit aux enfers, il monta aux cieux* et puis, quand on les presse, refusent de reconnaître la nature matérielle de l'âme et d'admettre que ce que les rédacteurs du symbole entendaient par ciel et enfer ne répond désormais qu'à une idée vieillotte, qui a fait son temps » (3). Il disait tout de même la messe, en ce temps-là, et il prêchait! quel théologien! quel philosophe! quel penseur! — quel cabotin, ne trouvez-vous pas, lecteur?

III.

Mais une fois sorti de son Ordre, le personnage jette bas le masque; on le voit au naturel : aussi répulsif au moral qu'au physique, et même davantage. Voici quelques échantillons des gentillesses qu'écrivait ce prêtre, dont on voudrait nous faire croire qu'il souffrait tant de ne pouvoir s'approcher des sacrements :

« Je sens qu'il y a dans le crucifix une valeur morale qui manque totalement dans ces imbéciles Madones et Josephs » (4). Il écrit bien : « Imbéciles! » Quel « mufle! » s'écriera quelque lecteur, et nous ne voyons point que le personnage mérite un qualificatif plus bienveillant.

Et ceci : « Si je crois que le capitaine du navire, sans s'en apercevoir, gouverne droit sur un écueil, je ne dois pas l'écouter. Je ne suis pas infaillible; il peut avoir raison; mais je dois me conduire selon mes propres certitudes morales. Pie X ressemble à un père

1. Life, p. 203 et p. 356.
2. Life, 12 octobre 1903, p. 395.
3. Life, Lettre à A. L. Lilley, 21 septembre 1904, p. 185.
4. Life, Lettre à V., 21 mars 1907, p. 397.

de famille devenu fou, qui ordonne à ses enfants de mettre le feu à la maison » (1).

Et cela : « Si, par symbole, vous entendez un résumé de la foi, je ne puis pas plus réciter sincèrement le vôtre que celui de Pie IV » (2).

Et ceci : « La cause de tout le mal date de 1870 [la définition de l'infaillibilité] Centralisez tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme qui peut être un imbécile ou un cuistre et que s'ensuivra-t-il? Il faudrait un miracle pour qu'il en allât autrement, et les miracles n'existent pas » (3).

Et encore ceci : « Si l'Eglise et le monde ecclésiastique ne sont qu'une seule et même chose, j'aime mieux être franc-maçon, la corruption morale et religieuse de ce monde-là est tout simplement sans limites, sans fond. Sans doute, les individus n'y sont guère pires qu'ailleurs, mais le système est essentiellement dépravant. Très sincèrement, je souffre de ne pouvoir dire la messe et recevoir les sacrements, mais j'ai une compensation : je n'ai plus rien à faire avec l'engeance cléricale » (4).

Et encore ceci : « L'adoration du Pape, la Papolâtrie prend des proportions grotesques. Une société italienne appelait, l'autre jour, le Pape « l'unique fontaine de vérité. » A la fin de leur conférence, les évêques allemands entonnèrent une sorte de *Gloria in excelsis Pio* » (5). Il ment, mais cette mine effarouchée, scandalisée, ne manque pas de nous amuser, en celui qui écrivait à Loisy : *Oculi omnium in te sperant!*

Et les amis du prestolet qui écrivit tout cela et bien d'autres choses encore, et dont ils nous déclarent, en toutes lettres, qu'il n'en rétracta et n'en voulait rétracter rien, s'étonnent; en tout cas, ils veulent nous faire croire qu'ils s'étonnent, que l'Eglise lui refuse les derniers honneurs réservés aux bons catholiques et aux pécheurs repentants!

***

L'homme, le jésuite, le prêtre, le catholique ne valent pas grand' chose, si tant est même qu'ils vaillent quelque chose; mais, prétendent ses admirateurs et surtout ses admiratrices et le nombre de celles-ci dépasse, comme on sait (6), le nombre de ceux-là, il se rattrape sur la théologie. Un prêtre ne le qualifiait-il pas récem-

1. Life, A A. N., 6 février 1908, p. 405.
2. Life, Lettre à l'évêque protestant Vernon Herford, 15 août 1907, p. 409.
3. Life, p. 340.
4. Life, Lettre à M. Rooke Ley, 13 octobre 1906, p. 293.
5. Life, Lettre à V., 8 janvier 1908, p. 347.
6. Life, pp. 441-442.

ment, dans une Revue d'ordinaire sérieuse, « un théologien catholique hors de pair » [*a catholic divine of transcendant abilily*] (1). Pour un peu, il reprendrait et lui appliquerait, en le modifiant congrûment, le mot connu de Chateaubriand : « Cet effrayant génie s'appelait — George Tyrrell ». La vérité c'est que la pauvreté, la misère intellectuelles de l' « effrayant génie » dépassent toute conception. Toutes les raclures, toutes les rinçures, tous les déchets, tous les plats blasphèmes des modernistes les plus indigents, il les recueille, il les assimile, il leur fait un sort, il s'en fait le commis-voyageur. Il produit sur nous — disons-le, en vertu de la liberté dont usent et abusent ses admirateurs et admiratrices — tantôt l'effet d'un fou, tantôt l'effet d'un possédé; nous n'hésitons qu'entre ces deux alternatives, tout en penchant, par pitié, pour la première. Où le prêtre de la Revue ci-dessus découvre-t-il son « théologien hors de pair »? Voilà un problème qui s'ajoute à tant d'autres destinés à rester, au moins pour nous, insolubles, comme cet autre d'ailleurs : comment se fait-il qu'en dépit de cette épaisse couche d'hypocrisie, les Jésuites, qu'on dit pourtant si perspicaces, si avertis, ne virent jamais les oreilles du loup galeux poindre sous la peau d'agneau que Tyrrell ajustait, vaille que vaille, autour de lui?

Donnons quelques spécimens de cette extraordinaire « transcendante » théologie. Voici ce qu'encore Jésuite, il écrivait le 8 avril 1903, au Baron F. von Hügel : « C'est l'Esprit du Christ plutôt que le Christ lui-même, qui crée l'Eglise — ou plutôt l'ensemble de l'Eglise tant pré — que post-chrétienne, Eglise dont le Christ est le point de soudure et dont aucun de ces deux éléments ni le Christ lui-même n'épuisent les réserves, [ou, plus littéralement,] les possibilités (2), [*not even Christ exhausts the potentialities.*].

Ou ces lignes ne signifient absolument rien ou elles signifient : premièrement, que Tyrrell n'admet pas la divinité du Christ; deuxièmement, qu'il reconnaît comme fondateur de l'Eglise non pas le Christ personnellement mais quelqu'un d'autre; et troisièmement, enfin, que le Christ ne se rendait pas exactement compte de la profondeur de son œuvre, quand il fit son Eglise. De pareilles divagations et inepties ne dépassent pas sensiblement les capacités affirmatives de n'importe quel diable d'apostat en délire; mais un théologien, le plus mince de doctrine, non pas même un théologien transcendant, ajouterait quelques raisons à des assertions de cette outrecuidance, au moins quelques-unes de ces rengaines, en quelque sorte, éculées, dont les gens de cette espèce étayent d'ordinaire de tels blasphèmes ou de telles sottises, mais ici rien, rien qu'un abîme, sans fond de prétentieuse niaiserie.

1. The Irish Theological Quarterly, janvier 1913, p. 28.

2. Life, p. 187-188.

Veut-on lire encore pire? Voici : « Le Christ fut, non pas principalement, mais seulement subsidiairement, un professeur de morale — d'une morale qu'il ne fit même point, mais qu'il trouva toute faite. Il ne fit même pas l'Apocalypse. Ses deux uniques découvertes furent que la fin du monde était proche et qu'il était le Messie. De la première, nous savons déjà qu'elle était une erreur, quant à la seconde, il peut se faire qu'elle soit aussi une erreur (1) » Et voilà! Le lecteur perçoit-il l'accent du mépris dont Tyrrell, qui veut qu'on grave sur sa tombe, avec les emblèmes du Saint Sacrifice, ces deux mots : « prêtre catholique » (2), parle, tout à la fois, d'un livre aussi sacré que mystérieux et surtout de Celui dont il se prétend le disciple et le ministre? Oh! le théologien, en effet, « hors de pair! » On ne trouverait pas aisément le pareil!

Encore un échantillon de science théologique : « Je crois que le Pape est, de droit, la suprême autorité de l'Eglise, mais son autorité, comme l'autorité du Christ, est seulement spirituelle et non pas juridique — l'autorité de l'exemple et de la sainteté, non pas une autorité qui domine, qui contraint à l'obéissance, *non dominantes in clero sed forma facti gregis.* Le Christ disait *Confirma fratres,* il ne disait pas *filios* ni *servos.* L'interprétation pratique et naturelle des décrets du Vatican est à mes yeux une hérésie intolérable, mais je crois qu'on peut encore s'en tirer »! (3). Ne vous semble-t-il pas que l'exégète, le fabricant de textes, le logicien s'élèvent d'emblée et naturellement à la hauteur du théologien?

Et encore : « Eglise de mon baptême! [l'église anglicane!] Eglise de Westcott, Hort, Lightfoot, Church, Liddon, Leigton, Coleridge! Eglise d'hommes meilleurs que les Saints! pourquoi vous ai-je jamais quittée (4) »! Savez-vous pourquoi, lecteur, Tyrrell appelle l'Eglise anglicane « l'Eglise de son baptême »? Vous ne le devinez pas naturellement; un catholique, en effet, pour peu qu'il sache un peu de catéchisme ne pourrait jamais deviner cela. Un anglican le baptisa; voilà toute la raison de ce théologien, à la lettre, extraordinaire, quoique nous prenions l'adjectif dans un tout autre sens que ne fait l'*Irish Theological Quarterly.* Un musulman, un juif, un bouddhiste peuvent toujours baptiser validement sinon licitement et, en conséquence de la théologie transcendante, en effet, de Tyrrell, quelqu'un pourrait toujours se rencontrer, pour s'écrier, avec le même lyrisme pathétique : « Eglise musulmane! église juive! église bouddhiste! église de mon baptême!! » Quelle pitié! quelle démence en même temps!

Nous livrons à l'examen de ceux qui considèrent Tyrrell comme un « théologien hors de pair », le passage suivant; ils se convaincront,

1. Life, p. 399-400.
2. Life, p. 444.
3. Life, Lettre à un Français ami, 11 janvier 1908, p. 413.
4. Life, Lettre à V., 30 août 1906, p. 366.

sans doute, eux-mêmes, qu'il faut en rabattre : « suivant la théologie moderne (la théologie de Suarez), l'effet des sacrements est surnaturel, mais il n'est pas miraculeux. C'est ainsi que le P. Humphrey s'essouffle à montrer qu'il ne faut attendre des sacrements *per se*, aucune amélioration morale et que quelqu'un qui ne s'améliore pas du tout, au point de vue moral — ni en désir, ni en réalité — peut, en communiant fréquemment, recevoir plus de fruit sacramentel qu'un autre qui fait des progrès rapides mais communie rarement. En d'autres termes, il n'y a pas moyen de se rendre compte de la réalité du fruit sacramentel et c'est une pure matière de foi. Toute amélioration morale qui ne s'appliquerait point en vertu de l'*ex opere operantis* et par des causes naturelles et explicables serait par là même, un fait miraculeux (1) ». Nous croyons qu'un étudiant en théologie, première année, et même un grand nombre de personnes des deux sexes, simplement pieuses et sachant leur catéchisme — ce catéchisme dont il se moque si souvent et si lourdement (2) — rougiraient d'étaler une telle inintelligence en matière de religion et de remplir ainsi un paragraphe d'à peu près autant d'erreurs que de lignes.

Encore une citation, presque la dernière. Il faudrait, en effet, reproduire des chapitres entiers, si nous voulions mettre en évidence la superficialité constitutionnelle de son esprit. Tyrrell, au fond, ne croit pas à l'éternité de l'enfer ; il n'ose pas le dire nettement du premier coup. Son titre de Jésuite, ses liens avec l'Eglise catholique, sa dépendance des autorités ecclésiastiques, le contiennent quelque peu, guère, il faut le reconnaître. Quiconque lira l'article inepte qu'il publie et signe dans le *Weekly Register* du 16 Décembre 1899, pourra se rendre compte de l'extrême ténuité de ses ressources intellectuelles : théologiques et dialectiques. Nous n'en traduisons que quelques lignes qui suffiront au lecteur pour juger la manière et l'homme : « Dieu et la raison me demandent souvent de croire blanc ce qui me semble noir, mais on ne me demande jamais de croire que ce qui me semble noir me *semble* blanc... Jusqu'au jour donc où l'on me donnera la clé de cette énigme [de l'éternité de l'enfer] je peux et même je dois déclarer que telle qu'elle est formulée, la dite énigme me semble et doit nécessairement me sembler absurde, impossible pour la raison que, dans ce cas, l'homme paraît être plus juste, plus bienveillant que son Créateur (3) ». L'effet, sinon le but, de l'article c'est de produire, chez le lecteur, un état d'esprit d'où résulte forcément la conviction que l'enfer n'est pas éternel. Les raisonnements que nous ne reproduisons pas valent plutôt moins que celui qu'on vient de lire

1. Autobiog., p. 667.
2. Autob., pp. 157, 172.
3. Life, p. 116.

et dont la force démonstrative ne s'élève pas sensiblement au-dessus de zéro. Nous croirions à peine à une telle anémie intellectuelle, si les preuves ne nous venaient de la plus grande et probablement même unique admiratrice de Tyrrell.

Un de ses supérieurs, désigné seulement par une initiale, lui laissait entendre un jour qu'il le considérait non point comme un chrétien, mais comme un païen (1); pourquoi ce supérieur plus perspicace ne tirait-il point la conclusion logique et pratique aussi qui s'imposait? Encore une énigme, dirait peut-être Tyrrell et, pour une fois, le public lui fait universellement écho : encore une énigme!

L'embarras pour quiconque lit les deux volumes de Miss Petre consiste à savoir à quel moment son héros ment certainement (2), à quel moment il peut arriver qu'après tout il ne mente pas : tout arrive, même l'invraisemblable. Quiconque lira certaine lettre (3) comprendra ce que nous voulons dire. Que la dite lettre contienne quelques éléments de vérité, nous pouvons à la rigueur, à la grande rigueur, comme on dit quelquefois, l'admettre, mais quel lecteur de bon sens croira jamais, nous disons jamais, que le Provincial des Jésuites d'Angleterre, le P. Gérard récemment décédé, écrivît jamais à son Général, sur ce ton agressif, insolent, et n'hésita pas à traiter avec ce mépris la Revue qui fait l'honneur des Jésuites et que le public considère généralement comme l'organe officieux du Vatican, en certains sujets spéciaux, écrivit, disons-nous, « une lettre où il affirme que, si nous devons prendre le même ton que la *Civiltà*, il ne nous reste plus qu'à fermer boutique en Angleterre ».

« Ah! qu'en termes galants, ces choses-là sont dites »!

En rédigeant tant notre premier article que les présentes lignes, nous nous risquons — il le faut bien — à le croire sur parole, à croire, sur parole aussi, l'amie indiscrète, indiscrète en plus d'un sens, qui s'imagine certainement qu'elle met sous les yeux du public, non pas un réquisitoire impitoyable, mais un panégyrique. Faut-il donc admettre aussi que tous les deux représentent le héros encore plus beau que nature, suivant les règles traditionnelles des éloges funèbres? Nous osons à peine l'imaginer, ne croyant pas possible qu'un homme trouve moyen de descendre plus bas.

Avec tout le monde, et nous en remettant, sur ce point, à de meilleurs juges, reconnaissons-lui le mérite du style. Il écrit bien, nous dit-on, passe; bien des journalistes de province écrivent d'ailleurs aussi bien; le style constitue un mérite secondaire, après tout, très secondaire et n'enlève rien de la laideur repoussante de l'œu-

1. Autob., p. 259.

2. *La Critique du Libéralisme*, 15 décembre 1912, p. 328.

3. Life, Lettre au Baron F. von Hügel, mars 1900, p. 119.

vre. En dépit du proverbe anglais, que « les jolies plumes font les jolis oiseaux », nous croyons qu'une jolie robe ne rendra pas jolie une femme véritablement laide, pas plus qu'un style agréable ne communiquera de charme réel à des idées d'une indigence aussi loqueteuse, d'une inconvenance aussi provocante, pour ne rien dire de plus, cette fois.

En attendant, le cadavre du pauvre malheureux repose au lieu que plus d'un ne connaît que comme le théâtre de ses derniers et pires scandales. Les « Romanistes », comme il désignait les Catholiques, ne l'oublieront pas, de sitôt, dans leurs prières. Puissent-elles lui servir là où il est; nous ne pouvons, en vérité, formuler de souhait plus charitable! S'il fallait dresser le bilan de son œuvre, de cette vie, surtout de cette fin de vie, nous dirions : il retarda peut-être, pour quelque temps, la conversion de quelques non-catholiques; il attacha aussi à sa personne et à sa révolte, quelques catholiques d'une foi déjà fort entamée, particulièrement une demi-douzaine de dames et encore croyons-nous en exagérer le nombre de plus, de beaucoup plus, de la moitié; puis plus rien, absolument plus rien, nous voulons dire, rien de perceptible à notre vue courte, très courte, heureusement pour lui. Un homme tombe parfois et disparaît dans la mer et quelles traces reste-t-il, une minute, après, de l'événement tragique? Dans un an ou deux Tyrrell sera aussi oublié, peut-être plus, qu'Achilli ou White.

Les Tyrrells, d'ailleurs, ne constituent pas un phénomène rare; il s'en rencontre partout, chez les Religieux et ailleurs aussi : ici plus, beaucoup plus, que là, où ils ne manquent tout de même pas non plus. Cette famille politique et vieille comme le monde, ne meurt décidément jamais. Bossuet la connaissait et il la décrivait à sa manière, sa grande et noble manière : « vous voulez juger par vous-même; vous voulez faire votre règle de votre jugement; vous voulez être plus savant et plus éclairé que les autres; vous vous croyez avili en suivant les chemins battus, les voies communes; vous voulez être auteur, inventeur, vous élever au-dessus des autres par la singularité de vos sentiments; en un mot, vous voulez, ou vous faire un nom parmi les hommes ou vous admirer vous-même, en secret, comme un homme extraordinaire (1) ». Voilà comment écrivait et pensait Bossuet. Tyrell ne pouvait atteindre à la hauteur de ces sentiments, à la noble simplicité de cette langue; il lui manquait l'humilité : synonyme catholique de bon sens. Une expression, fort triviale assurément, le portraiture, à notre avis, d'après nature : il suffit de l'accoler à son son et prénom : George Tyrrell, prétentieux « raté »! Ces quatre mots constituent la seule oraison funèbre qu'il mérite et que nous puissions, en conscience,

1. Elév. sur les mystères. Dix-huitième semaine, XVIe élévation.

déposer sur sa tombe scandaleuse (1), aussi scandaleuse que ses funérailles.

J. CHAPLAIN.

L'ENQUETE DE LA « DÉMOCRATIE » SUR LA « JEUNE RÉPUBLIQUE » (2)

VII

En retardant la fin de cette étude sur la *Jeune-République* projetée, nous avons laissé vieillir la République déjà réalisée, mais les nouveaux exploits de celle-ci, réagissant d'instinct contre toute tentative de rajeunissement, n'ont fait eux-mêmes que confirmer le caractère chimérique de celle-là. Notre démonstration peut donc se poursuivre sans avoir rien perdu de sa force, et nous la reprenons pour la fortifier tout de suite à l'aide des lettres de MM. Ambroise Rendu et de Lamarzelle, les deux seules, sur les vingt réponses reçues par la *Démocratie*, qui aient apporté à l'enquête une réprobation foncière de la *Jeune-République*.

Conseiller municipal de Paris, membre influent et orateur écouté de la droite de l'Hôtel-de-Ville, catholique éprouvé, royaliste de raison, fondateur ou zélateur d'un grand nombre d'entreprises de bienfaisance sociale ou d'amélioration économique, M. Ambroise Rendu a dirigé longtemps le *Soleil* avec beaucoup de sagesse. Est-ce à ce stage dans la presse qu'il doit le privilège d'avoir été pressenti par les organisateurs de l'enquête, et, seul parmi les catholiques des « anciens partis », d'avoir vu sa réponse insérée dans la *Démocratie?* Nous ne savons; mais, si ce journal compte des lecteurs doués du sens critique, et qui en usent, ils ont dû trouver la matière à des réflexions enfin sérieures dans cette lettre, qui veut être citée en entier :

Monsieur,

J'ai vu naître et mourir un nombre respectable de ligues. En France, leur destinée est courte et éphémère. Il en est tout autrement en Angleterre, parce que le sens politique de nos voisins est conservé par un orga-

1. Sur la pierre tombale, Miss M. D. Petre, se conformant à la volonté expresse de l'apostat excommunié, a fait graver un calice surmonté de l'hostie avec les mots : George Tyrrell, prêtre catholique.

2. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 décembre 1912 et du 1er janvier 1913.

nisme ancien et encore puissant. Chez nous, rien de cela n'existe. Nous sommes, a dit Melchior de Voguë, de braves gens qui ont coupé leur tête et qui veulent encore marcher et se diriger. Cette observation résume notre histoire depuis les événements de 1793.

A cette situation les ligues ne changeront rien. En effet, un peuple ne peut évoluer vers le progrès social et économique s'il n'est pas encadré, s'il n'a pas de guides. Or c'est le cas de la France Nous n'avons pas de point de direction et nous oscillons entre l'anarchie et la dictature, perdant un peu de notre force à ce jeu dangereux.

Les grandes choses se font par de grands hommes, ou, à défaut de ces météores, par l'effet de fortes traditions qui maintiennent l'ossature nationale. Une ligue ne peut remplacer le génie humain, ni les institutions consacrées par le temps. J'ai beaucoup réfléchi après avoir beaucoup vu pendant une vie déjà longue, et l'observation a confirmé mon raisonnement.

Un peuple ne peut se garder seul et par ses propres moyens. Il lui faut un chef ou une aristocratie. Autrement ce sont les partis qui servent de guides et les partis sont de bien mauvais directeurs. L'histoire l'atteste et surtout celle de ces dernières années, malfaisante ou vide.

Vos critiques sont justes, vos désirs sont légitimes, vos ambitions louables. Vous me représentez un cheval de sang non entraîné, qui ne peut pas gagner la course, malgré son ardeur.

Je suis de ceux qui pensent que rien ne remplace la discipline morale et religieuse. Si on ne les rétablit pas en France, nous continuerons à perdre du terrain et de l'influence. Personne n'en doute. A mon avis, il faut s'occuper beaucoup et toujours du plus grand nombre, de ceux qui vivent de leur travail. Il faut sans cesse améliorer leur sort à l'aide de moyens efficaces, comme les assurances, les groupements, les études sociales et les œuvres qui s'y rattachent. Mais il ne faut pas dire aux masses qu'elles sont maîtresses de leurs destinées. C'est là une erreur absolue. Elles ne peuvent se diriger elles-mêmes, avec la médiocre éducation qui leur est donnée.

Je suis donc pour la vieille formule : Tout pour le peuple, peu par le peuple.

L'expérience démontre que le peuple ne sait pas discerner ses vrais intérêts. Il ne le peut pas d'ailleurs, car les soucis de la vie matérielle ne lui laissent pas le temps d'étudier et il se laisse mener par des préjugés, des passions, des rancunes ou des désirs vagues d'un état de choses meilleur. En somme, le peuple n'a pas de force par lui-même. Il lui faut une impulsion pour que son inertie devienne puissance et activité. C'est là une loi physique autant que politique.

En résumé, j'approuve votre programme. Au peuple, il faut montrer l'idéal d'abord, et apporter assistance. C'est là le rôle des élites que la démocratie ne fait pas souvent jaillir de son sein. Elle a des représentants de ses plaintes, de ses colères; elle ne trouve que bien rarement les guides dont elle a besoin, qui lui disent la vérité et la servent sans se servir d'elle.

C'est le procès de l'humanité, sans doute. Mais Dieu a établi l'ordre et la hiérarchie dans les choses matérielles. Il a voulu qu'il en fût de même pour les hommes, dont le rôle est déterminé par des lois auxquelles on n'échappera jamais.

J'approuve votre programme de progrès social. Je ne crois pas qu'il puisse être réalisé par les moyens que vous préconisez.

Cependant j'aime et j'applaudis ceux qui cherchent avec bonne volonté.

Veuillez agréer, etc...

Ambroise RENDU.

On ne pouvait, pensons-nous, administrer avec plus de courtoisie une leçon plus décisive à l'étourderie de Marc Sangnier. Sa nouvelle initiative n'est jugée ici que du point de vue philosophique et politique, et toute controverse religieuse en est écartée; mais combien, dans cette limite, la censure est péremptoire, en même temps que savoureuse!

L'impuissance des « ligues » à rien changer, à rien constituer surtout, dans un pays qui n'a plus ni institutions, ni guides; l'inaptitude d'un peuple à se garder seul et par ses propres moyens; la souveraine importance d'une discipline morale et religieuse, l'utilité aussi des études sociales et des œuvres économiques, mais le péril des flagorneries démocratiques, qui disent aux masses qu'elles sont maîtresses de leurs destinées; l'impossibilité enfin, matérielle autant que morale, pour le peuple de discerner par lui-même ses vrais intérêts, et plus encore d'en assurer le triomphe : M. Ambroise Rendu a ramassé en formules presque lapidaires toutes ces vérités, et les a d'un geste élégamment hardi, jetées à la face ahurie de la *Jeune-République*, qui, si elle les avait comprises, eût immédiatement dû se dissoudre. On goûtera surtout la « vieille formule » qui forme une cinglante réplique au « jeune » démocratisme : « Tout pour le peuple, peu par le peuple ». Elle nous a rappelé une règle de la grammaire latine, dont nous avions, dès le collège, apprécié la justesse philosophique en même temps que la cadence cicéronienne : *consulo tibi, non consulo te*, « je pourvois à vos intérêts, mais je ne vous consulte pas ». Quelle exacte observation aussi dans cette constatation que « les soucis de la vie matérielle ne laissent pas (au peuple) le temps d'étudier »! L'un des bienfaits sociaux les plus précieux dont le peuple est redevable à l'Eglise catholique est précisément, par l'enseignement positif et indiscutable qu'elle lui offre, de lui épargner d'impossibles recherches, de longues hésitations, de stériles recommencements et des chutes douloureuses. En quoi l'Eglise se montre plus maternelle et plus avertie des besoins populaires que les charlatans du démocratisme, lesquels sont d'autant plus mal venus à presser le peuple d' « étudier », qu'eux-mêmes, en dépit des loisirs dont pourtant ils disposent, se dispensent de vaquer à ce soin; tel Marc Sangnier, à qui Pie X a reproché, dans un document solennel, d'avoir négligé l'étude de la philosophie et de la théologie, cependant indispensable à l'apostolat qu'il s'arrogeait...

Mais, sans doute, cette lettre de M. Ambroise Rendu a-t-elle été jugée suffisamment mortifiante par les enquêteurs de la *Démocratie*, car, lorsqu'est arrivée celle de M. de Lamarzelle, ils ont trouvé le moyen d'en omettre la publication. Ils ont expliqué, en effet, qu'elle leur était parvenue après la clôture de l'enquête; en dépit de cette raison légèrement formaliste, ils se fussent montrés, semble-t-il, plus

beaux joueurs, s'ils l'eussent quand même publiée, d'autant que, pour les dogmatistes, la vérité n'a pas de date, et que, pour les libéraux, la discussion doit demeurer éternelle. Quoi qu'il en soit, et puisque l'*Univers* a eu le bon goût de donner cette lettre, nous voulons la reproduire comme le digne couronnement d'une série d'épîtres si diverses.

Sénateur du Morbihan après en avoir été député, défenseur éloquent de la cause catholique à la tribune du Luxembourg, M. Gustave de Lamarzelle peut bien, par son royalisme, encore qu'il n'ait rien de rébarbatif, être, pour Marc Sangnier, *persona ingrata;* mais, par sa compétence en matière économique et sociale, compétence qu'il a établie dans son cours de plusieurs années à l'Institut catholique de Paris, il s'impose à la déférence du tribun de la démocratie, qui dès lors ne devait point passer sous silence la lettre que voici :

Paris, le 4 novembre 1912.

Monsieur,

J'ai été très occupé ces temps-ci, et je m'excuse tout d'abord de n'avoir pas répondu plus tôt à la si aimable lettre que vous m'avez adressée.

Vous me demandez mon avis sur le programme de la « Jeune-République ». En politique pure, nous sommes, vous le savez, en complet désaccord. Et pour le reste?

La question militaire? Je lis à son sujet dans votre programme : « Il n'est pas jusqu'à l'armée qu'il importe de rendre plus démocratique. Tous les patriotes éclairés... doivent reconnaître que nous n'aurons une armée forte que dans la mesure où elle sera vraiment démocratique... » Moi, je vois ailleurs la force de l'armée. Je la vois surtout dans une hiérarchie militaire puissamment organisée. Je ne suis donc pas de ceux que vous appelez des « patriotes éclairés ».

La question religieuse? Je suis catholique, et vos jeunes ligueurs le sont aussi. Mais quelle place minime tient le catholicisme dans leur programme pourtant si abondant! Ils ne songent même pas à demander l'abrogation des lois persécutrices que les républicains n'ont cessé de voter depuis qu'ils détiennent le pouvoir.

Lorsque vous parlez des instituteurs, vous ne songez qu'aux laïques. Eux seuls, pour vous, sont, paraît-il, « intéressants ». C'est eux seuls que vous plaignez, eux seuls que vous défendez. D'eux seuls, vous revendiquez les droits. Pour nos Frères et pour nos Sœurs, si indignement chassés, si odieusement volés par la République, je n'ai rien vu dans votre programme, pas même un mot de regret, pas même un mot de pitié.

Vous me paraissez aussi être de ceux qui considèrent la religion comme affaire purement individuelle. Or, c'est là, à mon sens, une erreur profonde, l'erreur même fondamentale de notre temps.

Vous cherchez le salut de la société moderne par la démocratie et par la république. Je crois, moi, qu'elle ne pourra se sauver que par la restauration des mœurs chrétiennes, publiques et privées. Et j'ai fait mienne la devise de notre grand Pape Pie X : *Instaurare omnia in Christo.*

Sur certains points particuliers de la réglementation du travail, je pourrais peut-être penser comme vous. Mais, d'une façon générale, lorsqu'il

s'agit des questions sociales, je cherche à toujours conformer ma conduite à ces lignes d'une Encyclique célèbre : « Les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais traditionalistes ». Ici encore, je crois, après avoir lu votre programme, que nous ne saurions nous entendre.

Je le regrette très vivement.

Veuillez,. etc... G. DE LAMARZELLE.

C'est bref, mais c'est complet. Et tout commentaire, pensons-nous, affaiblirait la vigueur de cette réfutation, après laquelle on tient toutes les raisons pour lesquelles il y a incompatibilité manifeste entre cette *Jeune-République* et l'action religieuse ou politique de l'ensemble des catholiques français.

VIII

C'est un fait, cependant, qu'un certain nombre de noms ecclésiastiques figurent dans les listes d'adhésion que la *Démocratie* a publiées à la suite de la divulgation du programme de la *Jeune-République*. Nous avons eu la patience de relever ces noms, qu'il convient de citer ici, non certes pour la satisfaction, douteuse, de dénoncer qui que ce soit, mais pour prouver que la *Démocratie*, quoi qu'en pensent certains optimistes, continue de causer un mal réel, par les dupes dont elle étend le nombre :

MM. Guilland Edouard, prêtre, Les Mureaux; — Voisier Louis, curé de Courcoury; — Muller J., vicaire au Grand-Montrouge; — Ruilier (abbé H.), Moûtiers; — Oury, curé de Guillerval; — Chomette J., vicaire à Jarnosse; — Thoury Marcel, curé de Saint-Just; — Massel Augustin, vicaire à Vidauban; — Maunoury (abbé), Saint-Léger-sur-Sarthe; — Pitras Louis (abbé), Saint-Rémy-de-Provence; — Vexenat (abbé Joseph), Vichy; — Coudert (abbé Antoine), Veyrières; — Ruellan (abbé Antoine), Angenteuil; — Archer (abbé Félix), aumônier, Toulon; — Bertier, directeur de l'Ecole des Roches, Verneuil-sur-Avre; — Boisson (abbé), Cravans; — Bach (abbé), Paris; — Clamadieu (abbé), docteur en théologie, Paris; — Debil (abbé), Loos; — Foreillaud (abbé), Mortagne-sur-Gironde; — Fourcy (abbé), Montreuil-sur-mer; — Viau (abbé), Cutxau.

Tous ces ecclésiastiques figurent dans les listes d'adhésions au programme de la *Jeune-République*, telles que les a publiées la *Démocratie*. Et, encore une fois, la question ne se pose pas de savoir s'ils usent ou abusent d'une sage et honnête liberté en affirmant ainsi leur faveur persistante pour un régime historiquement ennemi de l'Eglise et logiquement incapable de cesser vraiment de l'être. Elle est simplement de savoir si la lettre de l'abbé Lemire, soulignant le programme de la *Jeune-République* et en dégageant la thèse libé-

rale du catholicisme limité à l'individu, ne leur a pas fait regretter une adhésion qui pouvait jusque-là n'être qu'une étourderie. Ces messieurs, que leur état met dans l'obligation constante de réfléchir, peuvent-ils ne pas avoir observé le péril des compliments adressés à la *Jeune-République* par certains des correspondants interrogés dans l'enquête que nous avons analysée? Peuvent-ils avoir trouvé normal que la *Démocratie* publiât ces lettres si diverses sans les commenter ni les discuter? Marc Sangnier, en les réunissant en brochure, a même spécifié qu'il n'avait « jugé opportun d'accompagner d'aucune réfutation, d'aucune explication même, les opinions recueillies », parce que « cette brochure manifestement ne s'adresse pas à la masse, mais à une élite fort restreinte » : outre que cette « élite » imprévue brouille les notions reçues en ce qui touche la démocratie, ne serait-il pas permis de supposer que cette omission d'une controverse qui s'imposait vient de l'impuissance où l'on s'est senti de l'entreprendre avec aisance et de la couronner victorieusement? En tous cas, la *Démocratie*, qui est un journal quotidien, est bien censée, elle, s'adresser « à la masse » et non « à une élite fort restreinte » : elle a cependant, tout comme la brochure, publié les vingt lettres de son enquête sans juger « opportun d'accompagner d'aucune réfutation, d'aucune explication même, les opinions recueillies ». Voilà, on l'avouera, pour les ecclésiastiques dont nous venons de reproduire les noms, une lecture instructive et fortifiante! Mais Marc Sangnier ne s'embarrasse pas pour autant; il termine sa préface par cette échappatoire :

> Si la « Jeune-République » sera capable de chasser les obscurités qu'elle a trouvées pesant sur son berceau, et de répandre sur sa marche en avant assez de lumière pour que personne ne puisse se méprendre sur son esprit et son but, c'est ce que l'avenir dira.

Le présent, effectivement, ne le dit guère. Et il faut un aplomb presque charlatanesque pour prétendre embrigader des Français, soucieux de notions claires, autour d'un système dont on laisse à « l'avenir » le soin de mettre en « lumière » l' « esprit » et le « but ». Vainement les hommes politiques et les écrivains interrogés par l'enquête ont-ils, pour la plupart, signalé des « obscurités » dans l'ensemble ou dans certains détails du programme de la *Jeune-République* : Marc Sangnier, non seulement ne fait rien pour les dissiper, ces obscurités, mais encore il prétend les trouver ailleurs, il les voit « pesant sur le berceau » de sa Ligue, partant extérieures à elle, et il laisse espérer, sans en donner l'assurance, que « la *Jeune-République* sera capable » de les « chasser » dans « l'avenir »... Que de pauvretés dans ces vantardises! et que d'angoisses dans cet horoscope!

IX

Avant de clore cet examen des prétentions qu'affiche le « parti nouveau de Marc Sangnier, nous croyons utile encore de relever certaines déclarations publiquement émises par son fondateur, soit au meeting tenu le 27 octobre 1912, au manège Saint-Paul, soit au banquet donné le même jour pour la clôture du premier Congrès national de la *Jeune-République*. Parmi ces amplifications touffues dont il est coutumier, nous trouvons en effet quelques précisions qui permettent d'établir que, des thèses pour le moins hasardées que lui a reprochées l'Encyclique sur le *Sillon*, Marc Sangnier n'a, en fin de compte, rien répudié d'essentiel.

Et d'abord, dans le discours du manège Saint-Paul, quand l'orateur parle des réformes économiques qu'il entend préconiser, il dit :

... Nous réclamons que l'on s'efforce de mettre à même les prolétaires de devenir dans l'usine ou dans l'atelier, non-seulement des annexes de la machine, mais des cerveaux qui pensent et des volontés qui agissent... Notre désir, notre rêve, ce serait qu'il n'y eût plus de salariés vendant leur travail pour recevoir simplement de quoi subsister, mais que la collaboration fraternelle des travailleurs d'une industrie, d'un atelier, d'une usine, permette à ceux-ci de posséder ensemble les instruments de leur propre travail... Nous croyons que ce serait dans le sens de nos aspirations démocratiques de pouvoir réaliser entre les ouvriers d'une même industrie assez d'entente, assez de coopération véritable, pour qu'ils puissent posséder eux-mêmes l'industrie dans laquelle ils travaillent et pour qu'ils puissent, en mettant plus de désintéressement dans leur œuvre qu'il n'en faut dans les entreprises capitalistes, montrer au monde qu'il n'y a pas qu'un seul ressort de l'activité humaine, le ressort de l'égoïsme personnel, mais que le désir de l'intérêt commun, le désir du bien commun, le souci de développer une vie intellectuelle et sociale plus haute chez un plus grand nombre de nos concitoyens, que tout cela peut aussi entrer en ligne de compte, et qu'enfin, le vingtième siècle est capable d'une organisation du travail plus fraternelle, plus consciente, plus démocratique que les siècles qui l'ont précédé... Lorsque nous voyons dans le prolétariat révolutionnaire des ferments de révolte, lorsque nous sentons que ces hommes s'irritent, non-seulement contre la dureté matérielle de leur existence, mais même contre l'autorité qui pèse sur eux, nous croyons qu'il faut leur dire... « Tâchez d'acquérir des connaissances professionnelles et surtout une valeur morale si excellente que vous puissiez faire plus et mieux que ce qu'on a fait avant vous. » ... Il est inadmissible que nous cherchions à montrer aux prolétaires que tout rêve de démocratie sur le terrain social et économique est, par la force même des choses, toujours condamné à échouer... Le prolétariat syndicaliste... acquerra, au contact de ces rudes réalités quotidiennes, de mâles vertus, une puissance de volonté sur lui-même, qui lui permettra de donner au vingtième siècle l'exemple d'une véritable élévation démocratique sociale... Nous réclamons le droit d'orienter sans cesse notre effort vers une participation chaque jour grandissante de la partie consciente et suffisamment formée du prolétariat, à la direction des affaires de l'usine

et de l'atelier dans lesquels elle est employée. Cela, camarades, est parfaitement légitime; c'est un point de vue que certains peuvent ne pas admettre, mais c'est un point de vue que nous avons le droit de promouvoir et de conserver...

Sans doute, avant de proposer ce remaniement de l'économie industrielle, Marc Sangnier avait eu la précaution de spécifier que ce qu'il allait dire « ne s'impose nullement à l'acceptation de tous les hommes justes et équitables »; mais, si l'on tient compte surtout des éléments divers dont pouvait se composer son auditoire, où figuraient, sinon beaucoup d'ouvriers, en tout cas beaucoup de salariés du commerce et de la petite industrie, n'est-ce pas déjà trop que de décrier globalement le patronat comme une « autorité qui pèse ». et comme uniquement mû par « le ressort de l'égoïsme personnel », pour ensuite préconiser une appropriation des instruments du travail qui implique une dépossession, légale ou violente, et subversive dans les deux cas? Et cet aboutissement du *processus* du programme sillonniste ne justifie-t-il pas d'une manière éclatante la réprobation de Pie X contre l'égalitarisme et le « nivellement des classes »? Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, pour confondre cette nouvelle chimère de Marc Sangnier, d'invoquer, par exemple, les fortes pages que Charles Périn, l'éminent économiste catholique, qui enseignait à l'Université de Louvain, mais qui était aussi correspondant de l'Institut de France, a publiées (1) sur le rôle irremplaçable du patron dans la direction de l'usine : il suffit de rappeler l'Encyclique *Rerum novarum*, de Léon XIII, qui justifie le patronat à l'encontre du socialisme.

Plus loin, Marc Sangnier déclarait vouloir, « en toute franchise, en toute sincérité », dire « quelle est l'attitude de la *Ligue de la Jeune-République* en face de la question religieuse »; ce n'était du reste pas superflu, car le programme de la Ligue n'en avait parlé, nous l'avons noté, que très sommairement. Cette fois, il allait « le regarder dans les yeux, ce problème, jusqu'au fond »; il allait « proposer le rêve » que sont seuls « capables de réaliser ceux qui ont le sang du Christ dans le cœur ». Voici :

.:. Nous considérons comme impossible qu'à l'heure actuelle il y ait une République catholique..., nous considérons comme une conception vraiment puérile cette idée que l'on pourrait réclamer que le catholicisme soit aujourd'hui, en France, une religion d'Etat... Nous n'avons fait que répéter ce qu'avaient dit Léon XIII et les évêques de France, à savoir que... on ne pouvait pas dans une société divisée philosophiment et religieusement comme la nôtre, réclamer des privilèges pour une église, alors que ces privilèges ne pouvaient être évidemment reconnus que par ceux qui sont catholiques. Donc, nous ne demandons rien d'autre, dans la société présente, que le droit commun même... La

1. *Le Patron, sa fonction, ses devoirs, ses responsabilités*. Desclée, Lille, 1886.

République ne peut pas vivre, ne peut pas se développer si elle est hostile à l'idéal de fraternité que le christianisme est venu apporter au monde. Il ne s'agit pas ici, camarades, de réclamer de tous les républicains un billet de confession ou la récitation de quelque *Credo* particulier; mais il s'agit de bien proclamer que, si quelqu'un ne reconnaît pas l'éminente dignité de l'individu, — dignité si haute, qu'il n'y a aucun intérêt matériel qui puisse prévaloir contre elle, — que, si quelqu'un méprise cette idée de justice supérieure à tous les intérêts particuliers de familles, de castes ou de classes; que, si quelqu'un enfin ne reconnaît pas qu'il y a entre tous les hommes, entre ceux du même pays sans doute, mais jusque par-dessus les frontières entre tous les humains, les liens d'une fraternité, non seulement matérielle, mais plus exactement spirituelle, qui doit malgré tout les réunir; que, si quelqu'un n'est pas ainsi, — consciemment ou non, en appelant cet esprit par son nom ou en changeant le vocabulaire qui le désigne, — n'est pas ainsi de quelque manière animé de l'esprit chrétien; que, s'il n'a pas l'inconsciente nostalgie du christianisme, il lui est impossible de vouloir sérieusement la République démocratique et de travailler efficacement à la réaliser dans le monde. Cela... nous ne pouvons pas demander qu'on l'inscrive dans la législation républicaine du pays; mais nous avons bien le droit, ligueurs, de le dire et de le répéter... Groupement non confessionnel, mais faisant le cas qu'il convient des forces morales et religieuses, et convaincu que ce qui pourra donner aux hommes la force de réaliser la République démocratique, c'est seulement le sens et l'esprit véritable de la fraternité que le Christ est venu apporter au monde.

Passons sur cette fatigante tirade où, par un effort salivaire qui fait de lui l'émule des Gambetta et des Jaurès, Marc Sangnier s'ingénie à pasticher irrévencieusement les anathèmes des Papes (« si quelqu'un dit... ») pour aboutir à faire du Christ le précurseur de la République démocratique. Mais retenons la désinvolture avec laquelle il s'honore de fonder un « groupement non confessionnel », et de ne demander « rien d'autre, dans la société présente, que le droit commun même ». On pourrait le mettre au défi de citer une seule ligne de Léon XIII en faveur du « droit commun » : mais on sait que l'ancien chef du *Sillon* n'a jamais lu les documents de Léon XIII qu'à travers les commentaires de l'abbé Lemire. Ce qui s'impose, en tout cas, c'est de déclarer que, si ce tribun féru de démocratisme avait la modestie qui sied quand on éprouve ne fût-ce que « l'inconsciente nostalgie du christianisme », il se bornerait à dire, quand on l'interroge sur ce problème religieux, qu'il prétend « regarder dans les yeux » et en même temps « jusqu'au fond », qu'il s'en rapporte purement et simplement à l'Eglise catholique et au Saint-Siège sur le point de savoir, le cas échéant d'une reprise de leurs relations avec l'Etat français, comment devraient être conciliées l'intransigeance doctrinale et la tolérance civile, les justes prérogatives dues à une Eglise si profondément et historiquement utile à la nation française, et les concessions qu'on aurait sujet de faire aux dissidents. A cet égard, l'*Action française*, comme en témoigne

la *Politique religieuse* de Charles Maurras, a infiniment mieux compris que la *Jeune-République* de Marc Sangnier, les exigences du sens catholique et les aspirations des patriotes réfléchis. Mais on perd sa peine à parler des intérêts vrais de la France à cet idéologue qui oscille sans cesse de l'individualisme à l'internationalisme, puisqu'il a trouvé le moyen de transformer le caractère universel du christianisme, dans la citation qu'on vient de lire, en une exaltation de « l'éminente dignité de l'individu » « par-dessus les frontières entre tous les humains ».

Le discours du manège Saint-Paul fut d'ailleurs suivi d'une discussion avec des contradicteurs, et, comme l'un de ceux-ci avait rappelé les difficultés que le *Sillon* a rencontrées à Rome, Marc Sangnier s'en expliqua comme suit :

> Si des catholiques soumis au Pape et qui acceptent même au prix des plus durs sacrifices de briser une œuvre à laquelle ils ont donné dix ans de leur vie, mais une œuvre qui était née toute confessionnelle, — car vous savez que le *Sillon* avait été confessionnel pendant près de dix ans, — si ces mêmes sillonnistes, condamnés autrefois, travaillent, comme vous le voyez, en toute liberté, et sur un terrain plus libre et mieux dégagé de toute équivoque qu'autrefois, je dis que c'est là une preuve qu'on peut être catholique, absolument et filialement soumis à l'autorité de l'Eglise, sans perdre pour cela le droit d'être républicain et démocrate autant et plus que jamais, ... de se lancer sur un terrain que l'Eglise définit comme libre aux catholiques, je veux dire sur le terrain de la politique et de l'économie sociale... Du fait que le Pape n'a attaqué le *Sillon* qu'au point de vue religieux, que ce qu'il m'a demandé, c'est de ne pas m'occuper d'une formation à la fois religieuse et morale de la jeunesse catholique, je suis en droit de déduire que, si une nouvelle condamnation survenait, elle serait toujours sur ce même terrain, et que l'on maintiendrait toujours pour nous le droit de travailler à un mouvement politique et économique en toute liberté.

Se peut-il, demandons-nous, spectacle plus pénible que celui de l'effort tenté par ce rhéteur pour se dépêtrer et par lequel, en dernière analyse, il s'empêtre davantage? Ne parlons pas de « durs sacrifices » quand il s'agit d'une soumission purement verbale, alambiquée d'ailleurs et impertinente, aussitôt suivie d'une métamorphose superficielle, qui permit au *Sillon* dissous de se survivre, avec les mêmes tendances, ou peu s'en faut, sous le nom de *Démocratie*, puis de *Jeune-République*. Prenons acte plutôt de cette déclaration que le *Sillon* était « confessionnel » à la différence de la *Ligue de la Jeune-République*, qui est un « groupement non confessionnel », et demandons de qui se moque Marc Sangnier, s'il croit loisible à un « catholique soumis » de fonder *ad libitum* un « groupement non confessionnel », dans le dessein d'échapper, à la faveur de cette dénaturation d'étiquette, à de nouvelles censures éventuelles. Gorenflot est moins sinistre quand il baptise carpe un lapin. Marc Sangnier ignore-t-il

que, de la part d'un catholique, une initiative « non confessionnelle » équivaut à une abjuration implicite? Qu'il lise l'Encyclique *Singulari quâdam* de Pie X aux évêques allemands, et il y verra rappelée cette vérité que toutes les manifestations privées ou publiques de l'activité des catholiques doivent être subordonnées et coordonnées à leur fin surnaturelle : où y a-t-il place, dès lors, pour une action « non confessionnelle » de leur part? De même, où Marc Sangnier a-t-il vu que « l'Eglise définit comme libre aux catholiques le terrain de l'économie sociale »? Qu'il lise le rapport de M. Louis Durand, au Congrès de Sarlat, rapport si hautement sanctionné par le cardinal Merry del Val, et il y verra combien l'Eglise, aux termes des enseignements les plus précis de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X, entend exercer sa tutelle vigilante sur la façon de résoudre les problèmes sociaux. Passe pour le terrain de la politique, encore que le républicanisme de Marc Sangnier n'ait pu recruter tant d'adeptes, pendant les premières années du *Sillon*, que grâce aux restrictions que Léon XIII avait cru devoir apporter aux libres mouvements des catholiques français sur ce terrain, ce qui prouve que ce ne fut pas toujours un terrain « libre aux catholiques ». Est-il vrai, enfin, que, dans l'Encyclique sur le *Sillon*, le Pape ait seulement demandé à Marc Sangnier de ne pas s'occuper « d'une formation à la fois morale et religieuse de la jeunesse catholique »? Il lui a signifié maint autre avertissement, pensons-nous, dont il ne paraît guère avoir tenu grand compte, puisqu'il poursuit des prédications sociales bien plus conformes à celles des « révolutionnaires » qu'aux leçons et aux exemples des « traditionnalistes », déclarés par Sa Sainteté les « vrais amis du peuple ».

Après toutes ces tergiversations exhibées au meeting du manège Saint-Paul, qui ne comprendrait que, dans son toast au banquet de clôture du Congrès de la *Jeune-République*, Marc Sangnier ait tout de suite fait l'aveu qu'il était « en quelque façon tiraillé entre le passé et l'avenir »? Il se rappelait tant « de réunions, de meetings, de campagnes d'un idéalisme très pur » : « nous étions, dit-il, non pas entre ciel et terre... : nous étions résolument du côté du ciel ». Il ne cache pas l'amertume qu'il éprouva en tombant de si haut, mais il recommande aux camarades « une confiance qui soit assez forte pour résister à la douleur ». « Une Cause qui nous apporte seulement des joies et des tendresses, ce n'est pas un idéal qui triomphera parce qu'on n'a pas souffert pour lui... Il ne serait pas possible que nous ayons rencontré tant de difficultés, si cela n'était déjà un gage et comme une sécurité de la victoire prochaine... Restons ce que nous étions, restons épris d'idéal, restons naïfs dans notre désintéressement... » Sinon, « il vaudrait mieux être morts à jamais et avoir enfoui, dans la ruine de nos premières organisations et de nos premières tentatives, ce que nous avions mis d'espérance et de candeur

dans le travail ». Sous cette phraséologie faussement élégiaque, il apparaît assez nettement que la *Jeune-République* entend, ni plus, ni moins, reprendre et poursuivre l'ancien « idéal » du *Sillon*.

Vingt fois, d'ailleurs, dans la suite du toast, revient cette évocation de « l'idéal » servi jadis et aujourd'hui repris sur nouveaux frais :

... Je vous demande de rester des hommes dévoués à leur idéal jusqu'au bout et convaincus qu'il ne leur servirait à rien de triompher, si, avant eux et par eux, ne triomphait leur idéal même... Que nos amis sauvegardent une chose, c'est ce cœur et cette âme commune qui fait de nous les enfants d'une même espérance et d'un même idéal... Si nous faisons de la politique, faisons-la en idéalistes impénitents... Une politique idéaliste, voilà ce que nous demandons... C'est la cause d'une république et d'une Démocratie qui permettront à l'idéal chrétien de reconquérir l'âme de la France...

Ces stances « idéalistes » n'empêchent d'ailleurs pas l'orateur de pourvoir aux nécessités pratiques, et c'est ainsi que, vers la fin de son toast, apparaît cette invite :

Cherchons des adhésions; répandons les idées de la Ligue, lorsqu'elles se trouvent dans le journal *La Démocratie*, ou dans tout autre journal local qui acceptera de nous ouvrir ses colonnes — et j'espère que bientôt plusieurs le feront : pourquoi pas le *Télégramme de Toulouse*, puisque Gilly est maintenant membre du Conseil national?, pourquoi pas l'*Ouest-Eclair?* pourquoi pas le *Journal de Roubaix*, puisque Diligent est également membre du Conseil national? Est-ce qu'il y aurait quelque chose d'étrange à dire à ces journaux : « Nous avons vos idées, vous avez les nôtres; nous sommes jeunes, vous êtes un peu plus vieux que nous; c'est une raison pour que vous nous regardiez avec confiance et indulgence, n'est-il pas vrai? Marchons, travaillons ensemble, secouons la torpeur des vieux partis. allons de l'avant! »

N'est-il pas intéressant d'apprendre ainsi que le *Télégramme* de Toulouse, le *Journal de Roubaix* et l'*Ouest-Eclair*, de Rennes, sont déjà plus ou moins, ou sont en passe de devenir, des succédanés de la *Démocratie*, des tenants de la *Jeune-République*, et, par là, des propagateurs de thèses et de tendances qui autorisent, nous l'avons montré, les justes défiances des catholiques?

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN GRAVE DOCUMENT SUR LA QUESTION SOCIALE

Une fois de plus, le Saint-Siège donne un avertissement significatif aux catholiques qu'entraîne l'abus du « social. »

Le comte de Mun vient de recevoir de Rome la lettre suivante, en réponse à celles qu'il avait adressées à S. S. Pie X et au cardinal-secrétaire d'Etat, au nom du Comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, à l'occasion des fêtes de Noël.

Nos lecteurs constateront que les jugements exposés dans cette revue et les critiques qu'elle a été amenée à émettre récemment concordent d'une manière frappante avec ce qui est dit dans cette lettre.

Dal Vaticano, 7 janvier 1913.

Monsieur le Comte,

Le Saint-Père a très vivement agréé l'expression des sentiments de piété filiale que vous lui avez présentés au nom de l'Œuvre des Cercles catholiques. Ces sentiments, il les connaissait de longue date, il en savait la parfaite sincérité, ayant suivi les développements de l'Œuvre avec une attention très sympathique, n'ignorant pas surtout qu'après en avoir été le créateur, vous en êtes resté l'âme.

Il lui a été très agréable de constater que cette piété filiale à l'égard du Souverain Pontife, faite surtout de docilité aux enseignements de l'Eglise, dont il est le chef, et de soumission aux évêques, qui sont ses représentants, avait voulu, au cours de l'année qui vient de finir, se donner de nouvelles garanties.

Il trouve surtout très opportun, très heureux que le Conseil des études ait tenu à se prémunir de plus en plus contre toutes les opinions qui ne seraient pas entièrement conformes avec la saine théologie.

Comme vous le remarquez, Monsieur le comte, il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats, sur lesquels il importe d'être fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires, au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire, par la vérité, mais n'en vienne pas à se retourner contre elle, pour la fausser.

Faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre Œuvre, ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi plus que de mesure, au détriment de la charité; le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice; au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté? Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel, et que pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales? Ne voit-on pas enfin, ce qui

est le pire, un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire?

Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres semblables. Ce qui rend d'autant plus vive sa joie de constater en votre Œuvre un esprit de parfaite orthodoxie, qui veut, à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, s'en préserver. C'est de quoi il tient surtout à la féliciter hautement et à vous féliciter.

Et afin que la grâce divine féconde ce qu'elle a déjà inspiré, Sa Sainteté vous envoie de tout cœur, ainsi qu'à vos zélés collaborateurs, sa bénédiction apostolique.

Je vous remercie, pour ma part, des souhaits que vous avez bien voulu m'adresser, et je profite volontiers de cette occasion pour vous offrir, Monsieur le Comte, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

M. de Mun a adressé à S. Em. le cardinal Merry del Val le télégramme suivant :

Le président de l'Œuvre des Cercles catholiques prie Son Eminence le cardinal-secrétaire d'Etat d'agréer et d'offrir à Sa Sainteté l'hommage de la respectueuse reconnaissance de l'Œuvre tout entière pour le haut et éclatant encouragement que lui apporte sa belle lettre.

Le Président de l'Œuvre des Cercles se félicite à bon droit du haut et éclatant *encouragement* que cette lettre apporte à son œuvre. En chrétien de conscience délicate, il a usé de l'expression juste. D'autres, on peut le prévoir, lui substitueront celle d'*approbation*, et ne manqueront même pas d'étendre cette approbation à toutes les opinions émises par le très distingué président, voire à celles de ses amis. La prudence et la réserve apportées par S. E. le cardinal-secrétaire d'Etat sur la question de fait sont cependant dignes de remarques, puisqu'à deux reprises, c'est l'*esprit* qu'il loue, c'est-à-dire les principes généraux et les intentions. Il y a évidemment une différence entre louer « la parfaite orthodoxie » et « l'esprit de parfaite orthodoxie. » Loin de nous, d'ailleurs, et l'on y serait mal venu en pareille circonstance, la pensée de contester ce qu'il y avait de beau et de noble dans la première inspiration de l'Œuvre des Cercles, ce qu'il y a eu de généreux et de fécond dans ses efforts. Nous sommes également loin de vouloir insinuer que les erreurs signalées dans cette lettre sont indistinctement applicables à M. de Mun, à son entourage. On ne peut nier, d'autre part, que ces avertissements n'atteignent sur plusieurs points des opinions qui ont été professées dans les Semaines sociales, et, par conséquent, d'une manière indirecte tout au moins, à ceux qui se solidarisent avec elles. Disons, sous une forme que tout le monde sera obligé d'admettre, qu'ils atteignent ces erreurs où qu'elles soient.

E. B.

UNE LEÇON SOUS LES FLEURS

Sous ce titre, nous lisons, en dernière heure, dans le *Nouvelliste de Lyon*, un article important qui fait bien ressortir l'élément inconnu du public et peut-être nouveau, qui paraît avoir déterminé les éloges donnés par le cardinal secrétaire d'Etat à « l'esprit de parfaite orthodoxie » de M. de Mun et de son Œuvre, et la portée des avertissements que contient cette lettre.

Nous y ajouterons une seule observation. Depuis quelque temps, les catholiques s'intitulant « sociaux » ont beaucoup reproché à ceux qui les contredisent sur plusieurs points de verser dans le libéralisme et de s'écarter des doctrines sociales de l'Eglise. Ne serait-il pas temps de reconnaître que les avertissements de Rome s'adressent pourtant à d'autres, et, par là, indiquent de quel côté est le danger?

Voici cet article.

M. le comte de Mun vient de recevoir de S. E. le cardinal Merry del Val, au nom du Saint-Père, une lettre qui est pleine d'enseignements. Sous l'influence de certaines circonstances que la lettre n'expose pas, c'est un rappel et un commentaire des doctrines que Léon XIII d'abord, puis Pie X, avec plus d'insistance avaient enseignées auparavant.

Beaucoup de nos lecteurs n'auront vu dans cette lettre que la partie qui est faite d'éloges; ils n'y auront pas découvert celle qui, plus longue et plus caractéristique, est faite d'avertissements et de leçons.

Séparons donc bien nettement ces deux parties pour les analyser l'une après l'autre.

Les éloges vont aux « sentiments de piété filiale » que M. de Mun et l'Œuvre des Cercles catholiques « dont il a été le créateur et dont il est resté l'âme », ont exprimés à l'égard du Saint-Siège. Ils vont à une « sincérité » dont les critiques des théories sociales de M. de Mun n'ont eux-mêmes jamais douté. Ils vont à la « docilité envers les enseignements de l'Eglise » et à la « soumission à l'égard des évêques ». Ils vont enfin à un quelque chose de « très opportun et très heureux » qui s'est produit « au cours de l'année qui vient de finir »...

Quoi donc?

Le cardinal Merry del Val n'a pas initié le public à ce secret-là : on apprend seulement que « cette piété filiale... a voulu se donner de nouvelles garanties » et que « le conseil des études (de l'œuvre des Cercles catholiques) a tenu à se prémunir de plus en plus contre toutes les opinions qui ne seraient pas entièrement conformes à la saine théologie ». Et ces derniers mots trouvent sans doute leur commentaire dans la joie que Pie X déclare éprouver en constatant « un esprit de parfaite orthodoxie qui veut à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, se préserver de doctrines » que le Pape

« ne peut que déplorer ». Il y a bien là, ce semble, un hommage rendu avant tout aux intentions, rendu aussi à la promesse d'un « redoublement de précautions ». Surtout le mot « à tout jamais » ne peut pas ne pas faire penser, par l'idée qu'il éveille de quelque contraste ou de quelque différence.

Fondée au lendemain de la guerre de 1870 et de la Commune, l'œuvre des Cercles catholiques compte plus de quarante-deux ans d'existence. Elle est née d'une générosité chrétienne qui ne s'est jamais démentie. Mais dans cette constance de son attachement à l'Eglise et de son amour sincère de la classe ouvrière, ce que l'on a appelé sa « doctrine sociale » a beaucoup évolué.

Au début, alors que dominait encore l'influence de Le Play qui croyait aux « autorités sociales », l'œuvre des Cercles parlait des « classes dirigeantes » et de cette forme de dévouement et d'action que des adversaires ont voulu plus tard caricaturer sous le nom de « paternalisme ». Plus tard les idées d'émancipation intellectuelle et d'émancipation économique — termes employés par Pie X dans sa lettre sur le Sillon — ont fait leur chemin. Les corporations ou syndicats, a-t-on pensé, doivent faire eux-mêmes leurs affaires, avec ce caractère d'institutions de droit naturel qu'on tenait à revendiquer pour eux. C'était du syndicalisme, quoique assurément du syndicalisme catholique. Naguère encore M. de la Tour-du-Pin, répondant à une enquête libre sur les grèves, réclamait bien pour les ouvriers la direction technique de l'entreprise.

A beaucoup d'égards on en est resté là, même tout près de nous, et la preuve s'en trouve dans la fameuse lettre de M. de Mun à M. Lefas, du 22 septembre 1912, déclarant « très nécessaire, au point de vue de l'avenir, de préciser le désaccord qui nous sépare sur ce point, disait-il, de M. Durand ». Or, c'était au lendemain de la très chaude lettre d'approbation et de félicitation que le cardinal Merry del Val avait écrite pour recommander le discours de M. Durand.

***

Ce préambule était nécessaire, croyons-nous, pour faire comprendre les blâmes que le cardinal Merry del Val, au nom du Saint-Siège, jette aujourd'hui sur certaines doctrines. A coup sûr, en tout cas, ni leur énoncé ni leur condamnation n'auraient eu aucun motif de venir sous sa plume, si sa pensée n'avait pas visé des auteurs et des systèmes. Quels auteurs et quels systèmes? Et pourquoi, par quel rapprochement est-ce à M. de Mun qu'il s'adresse? Ces auteurs et ces systèmes, comment les atteindra-t-il si c'est à M. de Mun qu'il parle? Celui-ci les connaît donc et n'a pas loin à les chercher.

Quatre groupes de propositions ou quatre systèmes paraissent spécialement condamnés.

C'est d'abord une extension abusive du « *domaine de la justice, élargi plus que de mesure au détriment de la charité* ». Distinguer, donc, ne suffit pas, comme Pie X, dans son *Motu proprio* de 1903, avait ordonné de distinguer : car ces frontières dont il faut d'abord

reconnaître l'existence, il est nécessaire de les situer à l'endroit convenable. Par là la fameuse théorie de la « *justice sociale* » — expression vague et toute moderne que le Saint-Siège n'a jamais employée — se trouve mise en fort mauvaise posture.

Puis vient la doctrine qui subordonne la justice de la propriété à la sagesse même de l'usage qui en est fait, usage dans lequel on voit, dit le cardinal, « *une fonction, non plus de la charité, mais de la justice* ». Ici je me demande comment le R. P. Belliot pourra encore défendre son *Manuel de sociologie catholique*, malgré les *imprimatur* de supérieurs religieux et d'autorités diocésaines dont il est recouvert, sans parler des recommandations de tous les catholiques sociaux.

Du même coup doit tomber encore la trop fameuse définition de la « *propriété fonction sociale* ». Celle-ci est chère au protestant M. Gide, ce qui ne nous étonne point avec ses doctrines socialistes : seulement ce n'est pas de lui que la tirent les catholiques sociaux, puisque bien au contraire ils croient la puiser dans la théologie catholique. Elle fleurit jusqu'à l'Université catholique de Louvain.

Au grand congrès agricole que l'Association catholique de la Jeunesse française tint à Angers en 1908, M. Zamanski émettait le vœu que la propriété fût ainsi définie « une fonction sociale ». Et M. Zamanski fut longtemps vice-président général de cette Association : plus récemment, il professait à la Semaine sociale de Saint-Etienne en 1911; puis il était à Lyon même, en 1912, orateur applaudi du congrès de la même Association catholique de la Jeunesse française. Aujourd'hui il partage avec M. l'abbé Desbuquois, de Reims, la direction de la Revue le *Mouvement social.*

Le syndicalisme catholique, la thèse de *la profession* « *fonction sociale* » le droit prétendu des majorités professionnelles de légiférer sur le travail et de contraindre les minorités à la grève seraient-ils davantage épargnés? Ne nous illusionnons pas cependant : il y en certainement pour eux dans la condamnation « d'une conception erronée de certaines organisations sociales des droits et des devoirs créés de toutes pièces là où la loi naturelle consacre la liberté », ainsi que s'exprime le cardinal Merry del Val.

« Ne voit-on pas encore, ajoute le cardinal, la *charité elle-même volatilisée en une vague fraternité,* où d'une part l'ordre qui lui est essentiel et que pour cela l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, *où d'autre part l'on rêve de fondre les inégalités sociales?* »

Tous les esprits éclairés qui ont suivi depuis quelques années les discussions soulevées entre catholiques, auront reconnu dans la description ci-dessus la formule de « l'équivalence fraternelle ». Nous aimons à croire que M. Henri Lorin, notamment, n'aura pas eu trop de peine à se convaincre de l'exactitude et de la fidélité de la traduction que l'on donne à ses doctrines. Or, il est le président des Semaines sociales, qui sur ce point encore ont souvent reflété ses idées.

Vient enfin l'évolution nécessaire du droit, corollaire de l'évolution de la morale. Je ne garantirais point, en effet, que des catholiques-sociaux, élèves ou professeurs des Semaines sociales, n'aient pas fait ici de fâcheux emprunts à cet évolutionnisme juridique que les sa-

vants appellent « l'historisme » et qui, en fait d'apôtres ou de prophètes, se recommande de l'autorité parfaitement mécréante ou athée du professeur Ihering en Allemagne, de MM. Durkheim et Léon Bourgeois en France. C'est bien apparemment ce que vise, sous la plume du cardinal, la réprobation d'un « *droit naturel* soi-disant catholique *que l'on cherche à fonder*, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais *sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire* ».

Autrement dit, il y aurait une morale — une morale sociale, puisque tout maintenant est social — qui naîtrait de la marche des idées, qui suivrait les revendications populaires et qui se ferait elle-même opportuniste au lieu de demeurer traditionnelle. Et cela, dit la lettre, « c'est cela qui est le pire ».

Il était difficile de dire plus de choses en moins de mots que le cardinal. Mais on en prendra prétexte pour soutenir que l'on ne comprend pas. Il n'y a, en effet, dit le proverbe, pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Quoi qu'il en soit, c'est un acte d'une haute portée, et il serait bien téméraire de croire que sous la plume du secrétaire d'Etat ce ne soit pas la pensée, l'autorité et la volonté même du Docteur suprême.

LA MYSTIQUE DU SILLON.

Une polémique déjà ancienne s'était élevée entre le commandant de Fraville, membre de la Ligue antimaçonnique, et les partisans fidèles de M. Marc Sangnier, parce que, dans une conférence à Tours, l'an dernier, M. de Fraville avait accusé le Sillon, peut-être sans réserver assez les intentions, de faire le jeu de la Franc-Maçonnerie.

De là, des protestations violentes et une campagne contre le commandant qui se poursuit encore. Harcelée de ces attaques, la Revue antimaçonnique (novembre-décembre 1912) vient de servir à la « *Démocratie* » un plat de sa façon dont celle-ci a fourni elle-même la sauce à laquelle le piment ne manque pas.

La Revue relève un compte rendu bibliographique paru dans la « *Démocratie* » du 23 septembre 1912, sous la signature de M. A. Ribaux concernant le « *Jardin des caresses* », de M. Franz Toussaint. Elle y relève ce rapprochement sacrilège : « Quant au Jardin des caresses, ce sont des poésies traduites de l'arabe, *et il est impossible de ne pas les rapprocher de ce que le Cantique des Cantiques a de plus beau.* »

Or, déclare la Revue antimaçonnique, c'est un livre nettement pornographique. On nous demandera, ajoute-t-elle, d'en faire la preuve, sachant bien que le respect pour nos lecteurs ne nous permettrait pas de mettre sous leurs yeux, même à titre d'échantillon, quelques pages de la littérature un peu trop spéciale que la « Démocratie » recommande aux siens comme comparable à l'Ecriture Sainte. Mais la Revue s'avise d'un moyen. Le latin dans les mots brave l'honnêteté —

dit-on. Elle fait donc passer dans cette langue quelques extraits. Usons du procédé, à son exemple, pour donner un échantillon.

Voici une pièce intitulée : « Le serpent » :

Insidebat genibus meis. — Manum meam insinuaveram sub veste talari ejus, et, voce indifferenti, loquebar de pecoribus, de canum agilitate et de pascuis. — Crura ejus levigata et firma. — Visa est tandem consciam esse sibi quod eam blande palparem. — Subridens ait : Est serpens sub veste mea. — Optimè, respondi, quæro illum.

Une autre qui a pour titre : « Le premier baiser » :

Stabat juxta me. — Inspexi illam usque ad animam, et manus ejus strinxi. — Oculos claudens, genas prætetendit. — Numquid viatori sitienti fructus satisfaciunt, quum fons sit propinquus? — Tandem labia nostra univimus, moxque corpus ejus adhærens meo totum os factum est.

Une autre, encore, dont le titre même demande à être traduit : « Manus mea : Sigillum illud fremens » :

Sigillum illud fremens manus mea totum operiebat. — Ait : Corpus meum est hortulus tuus, rivus est in quo te immergis quum in horto tuo circumivisti. — Est venter meus quasi acerra in gramine; est venter meus quasi puteus cujus sol ora tepefacit; est venter meus quasi spelunca thesauris plena. — Mamillæ meæ, phialæ tuæ eburneæ; oculi mei, geminæ tuæ, etc...

Ailleurs : Mollibus corporis tui collibus incumbens, bibo ad fontem oris tui, stringens messes meas.

Le recueil tout entier chante avec cette obscénité l'amour de la courtisane. Et ce sont ces ordures dont on compare la beauté, pour les lecteurs de la « Démocratie », à l'amour mystique entre Dieu et l'âme ou l'Eglise!

Voilà ce livre à propos duquel la « Démocratie » parle d' « aromates choisis », qui font « la joie de l'esprit ». La Revue demande à la « Démocratie » d'expliquer en quoi ces scènes de pur naturalisme sont comparables à « ce qu'il y a de plus beau » dans le Cantique des Cantiques.

Elle voudrait aussi savoir comment de pareilles réclames dans le journal de M. Sangnier se concilient avec sa collaboration personnelle à la *Ligue Française de la moralité publique.*

C'est peut-être trop de curiosité. Mais l'étonnement de la Revue antimaçonnique serait moins grand et elle trouverait l'explication du problème, une excuse aux écarts des disciples ou admirateurs de M. Sangnier, en se souvenant qu'ils ont été nourris de la lecture de son livre : « *La Vie profonde* », œuvre d'érotisme mystique, comparée pourtant par le pasteur protestant Soulier à l'Imitation de Jésus-Christ. (Voir l'appendice de « La décadence du Sillon »).

La Revue antimaçonnique (septembre-octobre 1912) reproduit plusieurs lettres de protestation véhémente, adressées à M. de Fraville

au sujet de sa conférence, entre autres celles d'un abbé L... B..., vicaire à X..., Paris. L'auteur a d'ailleurs signé en toutes lettres. Les passages que nous allons citer ont trait au point d'appui que M. de Fraville prenait dans la lettre sur le Sillon, pour autoriser son jugement sur les rapports du Sillon avec l'œuvre maçonnique. Mais la manière dont ce vicaire de Paris apprécie l'autorité de ce document et sa portée va beaucoup plus loin que ce point spécial, et c'est à ce titre que nous les extrayons, comme document, sur un état d'esprit. Inutile de dire que ce prêtre se déclare démocrate.

Quant à la lettre — et non l'encyclique comme vous la nommez faussement — qui condamne le *Sillon*, *ce qu'il faut en retenir, c'est le sens général. la désapprobation des erreurs qu'elle dénonce.* Ce qu'elle exige, *c'est une soumission disciplinaire absolue.* Cela, elle l'a obtenu. La théologie, que je puis posséder aussi bien que vous la théorie, *ne m'oblige nullement à penser que chaque phrase* et *chaque mot de ces phrases, soient autant d'oracles* dont on puisse tirer toutes les conséquences probables ou simplement possibles.

Comme le voilà bien, l' « âme fuyante »! La théologie de ce vicaire ne lui a pas appris qu'un document de cette gravité demande autre chose qu'une « soumission disciplinaire », et que, si chaque mot n'est pas un oracle, ce n'est pas, non plus, le sens général qu'il faut retenir, ni même une simple désapprobation qui n'exigerait pas une soumission intérieure aux jugements énoncés.

Dans une lettre suivante :

Puisque j'en suis à cette lettre du 25 août 1910, (Lettre sur le *Sillon*), au lieu de vous scandaliser de ce que je vous dis « de sa portée morale ou historique concernant ou non la foi, de son infaillibilité qui est en jeu ou qui n'a pas à intervenir », interrogez sur ce point précis un professeur de théologie : il vous donnera, sur ce sujet délicat, des notions qui me semblent vous manquer.

M. de Farville aurait pu renvoyer le conseil à son correspondant, à condition que celui-ci choisît bien le consulteur. Sur le point particulier du débat, il fait cette réponse qui ne manque pas de solidité.

En attendant, relisez la lettre du Pape. Dès la première ligne, vous verrez qu'il écrit à propos *de la foi : « Notre charge apostolique Nous fait un devoir de veiller à la pureté de la foi et à l'intégrité de la discipline catholique...* » Plus loin, il signale que les fondateurs du *Sillon* n'étaient pas suffisamment armés pour se prémunir « *contre les infiltrations libérales et protestantes* ». Et ayant eu « *la douleur de voir les avis et « les reproches glisser sur leurs âmes fuyantes et demeurer sans résultat,* » le Saint-Père se décide à examiner les théories sociales du *Sillon*, au point de vue politique, économique, intellectuel et *moral*, et il se résigne à condamner sa conception de la Démocratie, son esprit, ses méthodes et son action : « *le souffle de la Révolution a passé par là, et nous pouvons* « conclure que si les doctrines sociales du Sillon sont erronées, son esprit « est dangereux et son éducation funeste. » Et plus loin : « Le résultat « de cette promiscuité dans le travail, le bénéficiaire de cette action so-

« ciale cosmopolite ne peut être qu'une démocratie qui ne sera ni catholique, » *ni protestante, ni juive...* » Et tout esprit un peu au courant des procédés maçonniques, comprendra les allusions plus que transparentes que fait le Souverain Pontife aux infiltrations maçonniques dont les chefs du *Sillon n'ont pas su se défendre.* « *Ce fleuve limpide et impétueux a été* « *capté dans sa marche par les ennemis modernes de l'Eglise,* et ne forme « plus dorénavant qu'un misérable affluent *du grand mouvement d'apostasie* « *organisé dans tous les pays pour l'établissement d'une Eglise universelle qui* « *n'aura ni dogmes, ni hiérarchie, ni règle pour l'esprit, ni frein pour les pas-* « *sions... Ils (les chefs du* Sillon) *ne craignent pas de faire entre l'Evangile et la* « *Révolution des rapprochements blasphématoires qui n'ont pas l'excuse d'avoir* « *échappé à quelque improvisation tumultueuse.* »

Voilà les références sous l'égide desquelles je place ma conférence de Tours.

PHARISAISME DÉMOCRATIQUE

On lit dans le *Nord-Patriote* (11 janvier) sous la plume de son directeur M. Robert Havard de la Montagne.

Le *Mois littéraire et pittoresque,* organe de la Bonne Presse, annonçant, en novembre 1907, un roman de M. Roger Duguet, la *Folie Mauroy,* disait : « Ajoutons que ce roman est animé d'un excellent esprit chrétien. » La même magazine, en mars 1908, disait du même livre : « Œuvre audacieuse, mais pénétrée d'un profond esprit catholique. » La *Croix,* en avril 1909, après quelques réserves sur la forme et la mesure proclamait les « excellents enseignements » contenus dans ce livre. *Romans-Revue,* qui, sans dépendre de la Bonne Presse, est en bons termes avec elle, écrivait, le 15 mars 1908, après avoir apprécié les *Yeux qui s'ouvrent,* de M. Henry Bordeaux : « Les mères ne mettront pas davantage le livre de Roger Duguet entre les mains trop jeunes. Elles le réserveront pour leur fille aînée à la veille ou au lendemain du mariage. »

Or, la *Croix du Nord,* dans son numéro du 4 janvier 1913, faisant allusion à cet ouvrage de M. Roger Duguet, déclare :

Nous sommes personnellement de ceux que la passion politique n'aveugle pas au point de nous faire accepter comme redresseurs de torts et défenseurs de notre grand et saint Catholicisme des plumes qui ont trempé dans certaine ENCRE BOUEUSE. *Et l'on a partagé en très haut lieu cette répugnance puisque le* MONSIEUR *a reçu l'ordre de rentrer chez lui.*

Notre vénéré confrère — qui n'est pas aveuglé par la passion politique (il l'affirme, du moins) — traite M. Duguet, qui est prêtre, avec un féroce mépris et reproche à ce « monsieur » d'avoir trempé sa plume dans une « encre boueuse ». On ne parlerait pas autrement de l'immonde Zola. Mais alors pourquoi les organes de la Bonne Presse ont-ils, à trois reprises, célébré « l'esprit chrétien » et les « excellents enseignements » du livre aujourd'hui incriminé? pourquoi *Romans-Revue,* de M. l'abbé Bethléem, dont on connaît la sévérité, a-t-il rangé le livre en question dans la même catégorie que les *Yeux qui s'ouvrent,*

c'est-à-dire parmi ceux qu'il faut lire à la veille ou au lendemain du mariage ?

. . . . . .

On est donc ahuri de voir que la *Croix du Nord* jette soudain cette épithète au visage d'un prêtre pour un livre que *Romans-Revue* et M. Bethléem signalaient naguère avec éloges.

... Et pourquoi cette contradiction entre le jugement de 1909 et celui de 1913 ? Pourquoi au lieu de dire poliment : « M. Roger Duguet », dit-on cruellement « le monsieur » ? Pourquoi un livre qui naguère semblait pénétré « d'un profond esprit catholique » et rempli « d'excellents enseignements », apparaît-il, désormais, comme sorti d'une « encre boueuse » ? *Parce que M. Duguet, aujourd'hui, ferraille contre le libéralisme et la démocratie. Tout simplement !*

Voilà une bien longue dissertation. Elle était nécessaire pour montrer comment les meilleurs esprits s'abusent. Dans la minute même où elle affirme n'être pas aveuglée par la passion politique, la *Croix du Nord* exécute, et de la façon la plus injurieuse, un homme, un prêtre que les organes de la Bonne Presse accueillaient jadis avec bienveillance. Qu'est-ce que cela, sinon la passion politique la plus pure ? Notre vénéré confrère a-t-il jamais outragé de la sorte M. l'abbé Lemire ? A-t-il jamais écrit, du député d'Hazebrouck : « Ce monsieur a reçu l'ordre de ne plus se présenter » ? L'a-t-il jamais accusé de puiser dans une « encre boueuse » ses discours et ses professions de foi ? Et pourtant le scandale quotidien que donne M. Lemire est autrement grave, démoralisant, débilitant et pernicieux pour la foi qu'un livre où se trouvaient deux ou trois scènes à la Bourget et qui, d'ailleurs, est retiré du commerce. Oh ! qu'il est donc difficile d'échapper aux passions politiques, et combien notre vénéré confrère est passionné ! Il l'est à un tel point qu'il est convaincu de ne pas l'être. La passion qui s'ignore est, de toutes, la plus forte.

INFILTRATIONS MAÇONNIQUES.

On lit dans la « *Revue internationale des Sociétés secrètes* » (15 janvier), dont les études remarquables et la documentation très étendue doivent attirer l'attention de tous ceux qui étudient la question si importante et si grave des sociétés secrètes :

A côté des grands agents internationaux, comme semble être Mme Besant, il y en a d'autres plus cachés encore sous une personnalité absolument différente souvent, et telle qu'elle paraît devoir éloigner tout soupçon. Et pour ce rôle, la secte choisit principalement des femmes.

L'Eglise catholique est particulièrement visée par ces agents secrets. On voit des personnes aux dehors très religieux, affectant même une piété exagérée, se glisser dans les œuvres, surtout sociales ou d'enseignement, prendre des initiatives, créer des institutions nouvelles, s'agiter de tous côtés, capter les uns, séduire les autres et parvenir à grou-

per les plus hauts patronages. Puis, chose curieuse, alors que, par leur genre de vie extérieure et le but religieux qu'elles semblent poursuivre, elles devraient avoir contre elles toute la Franc-Maçonnerie au pouvoir, elles rencontrent, au contraire, de ce côté autant d'appui discret et bienveillant qu'elles trouvent d'encouragements chez les catholiques trompés par leurs allures pieuses et soi-disant ardentes pour le bien.

Il se forme ainsi certains groupes ésotériques de membres dissimulés, hommes et femmes, appartenant à la Secte, qui acquièrent une véritable puissance et une force redoutable. Il faut, pour jouer ce personnage, beaucoup d'habileté et d'adresse, et le rôle n'est pas à la portée de tous. Mais la Franc-Maçonnerie sait choisir ses agents et réussit quelquefois à mettre la main sur des personnes d'une valeur très au-dessus de l'ordinaire, qui savent très bien répondre à ce que la Secte demande d'elles. J'en ai connu et j'en connais encore.

J'ai vu de près opérer un catholique pratiquant, qui suivait tous les congrès de la Bonne Presse, était très bien vu du Père Bailly et du Père Picard, et recueillait simplement des notes pour le F.:. Mesureur. J'ai eu son aveu et la preuve indiscutable entre les mains.

Je sais encore actuellement un groupe d'œuvres dont la cheville ouvrière est une femme, de laquelle on a beaucoup parlé et qui est un instrument de la Franc-Maçonnerie. Elle et ses amis des deux sexes, les uns dupes, les autres complices, travaillent pour la Secte, soit dans les œuvres sociales, soit dans l'enseignement, soit dans la politique, soit enfin près du jeune clergé. Ce qui n'empêche pas toute l'association d'être très protégée dans le monde catholique.

Ces gens-là ne sont pas toujours faciles à démasquer : il faut un concours de circonstances particulières, de l'intuition, beaucoup d'observation et surtout la prière afin d'obtenir l'aide de Dieu.

Il est un critérium, particulièrement lorsqu'il s'agit de femmes s'occupant d'œuvres d'enfants ou de jeunes filles, qui se montre presque infaillible. C'est la question des mœurs.

La Franc-Maçonnerie, de tout temps, a travaillé et aujourd'hui plus peut-être qu'à aucune époque, travaille à dépraver la femme et la jeune fille. Pour y parvenir, par un raffinement d'une habileté satanique, elle lance dans des milieux mal armés pour la défense, la femme aux instincts pervers, avec mission d'entraîner au vice les âmes qui se confient à elle, ou qu'on les charge naïvement de diriger.

Et alors, la débauche, sous toutes ses formes, comme nous la retrouverons dans le prochain article, où nous étudierons la Maçonnerie d'adoption, gagne, sous le couvert d'œuvres charitables, dans les milieux catholiques trop confiants. Lorsque le mal est connu, il est trop tard, et les familles trompées préfèrent garder le silence, qu'encouragent, pour éviter le scandale, les autorités qui devraient sévir.

La Franc-Maçonnerie accomplit ainsi, pendant ce temps, grâce à ses agents secrets, une œuvre autrement grave et destructive que celle faite presque au grand jour par les Loges et les Convents.

Il y a là une question de la plus haute importance, sur laquelle on

dirait que les catholiques ne veulent pas être éclairés. L'œuvre souterraine de la Secte contre les mœurs des enfants, des jeunes gens et surtout des jeunes filles et des femmes est bien plus terrible et dangereuse cependant pour l'Eglise que la persécution légale. La persécution grandit et épure. La perversion et la débauche amènent la ruine des âmes.

La Franc-Maçonnerie le sait bien; c'est pourquoi elle couve avec tant de soin les agents de dépravation, les femmes débauchées qu'elle a trouvé le moyen d'introduire dans plusieurs de nos œuvres catholiques.

Un autre point dénonce aussi l'intrusion des agents de la Franc-Maçonnerie dans quelques-unes de nos œuvres. C'est la secte, n'en doutons pas, qui a voulu les associations catholiques dont la religion serait exclue, sous prétexte de pouvoir les ouvrir à tous; c'est elle encore qui, par ses servantes cachées, avait inventé ces œuvres sociales dont le crucifix était exclu, toujours sous prétexte de ne gêner les convictions de qui que ce soit.

Et souvent nous trouvons les deux choses réunies : neutralité religieuse et mauvaises mœurs. Il y a, du reste, dans la Franc-Maçonnerie ésotérique même, des groupes particuliers d'invertis des deux sexes. Et ce ne sont pas les moins importants ni surtout les moins influents.

Nous reviendrons sur cette question de la plus haute gravité dans la lutte contre les Sociétés Secrètes. Il faut à tout prix nettoyer cette sentine, démasquer les agissements des agents secrets de la Franc-Maçonnerie et ouvrir les yeux aux catholiques de bonne foi.

« QUELQUE CHOSE FINIT... »,

L'élection de M. Raymond Poincaré à la Présidence de la République a été saluée par tous les honnêtes gens avec une vive satisfaction, surtout à cause des conditions dans lesquelles elle se présentait. Nous n'y trouverons pas à redire. Mais si de cette sympathie en partie justifiée on passe à la confiance, c'est déjà autre chose. Même au point de vue du gouvernement intérieur et de la sécurité nationale, l'abandon de M. Millerand, ministre de la guerre, est là pour montrer que cette confiance doit être relative, malgré la dignité de l'ancien Président du Conseil dans ses récents discours, un crédit de confiance. Combien, combien plus relative, cette confiance, à l'égard des intérêts catholiques!

On sait assez pourquoi.

« Quelque chose finit... », c'est le titre du leader-article dans la *Croix*, datée des 19 et 20 janvier, sous la signature de son rédacteur en chef, qui reproduit ensuite en son entier la solennelle et lapidaire sentence prononcée, il y a peu de jours, par le chef de l'Action Libérale Populaire parlant à ses amis : « *Quelque chose finit et quelque chose commence.* » Il y a quelque vingt ans que nous sommes habi-

tués à entendre se renouveler cette prédiction. Cette fois, elle prend un vrai caractère d'oracle. C'est une adaptation, discrète cependant, aux évolutions de la République, du *Magnus ab integro sæclorum nasciter ordo.*

Qu'est-ce donc qui finit et qu'est-ce donc qui commence aujourd'hui?

La *Croix* note, à la vérité, que M. Poincaré remplace M. Fallières et que M. Poincaré n'est pas M. Combes. Voilà qui finit bien. Soit! Le combisme a subi un grave échec, c'est incontestable. Est-ce à dire qu'il soit mort et bien mort, mort et enterré? Plaise à Dieu! Mais si le combisme signifie l'anticléricalisme maçonnique au pouvoir, ce cadavre est encore capable de se montrer récalcitrant, ou ce mourant d'avoir des soubresauts d'énergie. Son acte de décès n'est pas encore signé. Il est certainement prématuré de chanter sur sa tombe.

Le plus intéressant est de connaître ce « quelque chose qui commence. »

Apprenez, braves catholiques, par la voix de la *Croix*, que c'est le triomphe de la cause de *l'ordre*, de *la justice* et de *la liberté*, non pas un triomphe précaire, sujet à des revers, un triomphe momentané, non, un triomphe garanti pour sept ans. C'est porté sur la marque de la nouvelle machine du gouvernement. On va donc pouvoir commencer à se reposer.

« Et, cette fois, le triomphe de la cause de l'ordre, de la justice et de la liberté n'est plus assuré pour la durée éphémère d'un ministre, il est acquis pour sept ans, la durée des pouvoirs présidentiels. C'est-à-dire que la politique de relèvement de la France, de réorganisation de l'armée et de patriotisme esquissée depuis un an est consolidée par une période de sept ans, pendant lesquels elle ne pourra que se fortifier et s'accentuer. »

Sans parler de l'ordre garanti, quelle justice, en effet, et quelle liberté religieuse ne devons-nous pas attendre de l'homme qui s'est déclaré inébranlablement attaché à la législation anticatholique, œuvre essentielle du Gouvernement de la République!

Comment un journal catholique peut-il s'attacher, pour sa part, à endormir de la sorte le jugement de ses pauvres lecteurs?

De qui la *Croix* se moque-t-elle, est-ce d'elle-même, du public ou du nouveau Président, en invitant pieusement celui-ci à se souvenir que la France « est une nation datée du beau nom de Fille aînée de l'Eglise »? C'est cela qui va le toucher!

« Que M. Poincaré fasse son devoir, tout son devoir de chef d'Etat; qu'il maintienne une politique suivie dans les rapports de la France avec l'étranger; qu'il soit le président de la France et non d'un parti; qu'il n'oublie pas que la France est une nation dotée du beau nom de fille aînée de l'Eglise; qu'il ait toujours les yeux fixés sur le pays et sur son armée, et la prédiction sera accomplie.

» Dans la journée du 17 janvier, quelque chose aura fini, quelque chose aura commencé. »

Ah! dame! Avec tant de que ou de si, plus d'objection à la prophétie. On voit que l'oracle estime tout de même prudent de prendre

quelques précautions avec l'avenir. N'importe, nous tenons le triomphe.

La *Croix*, au reste, ne le cède presque en rien à d'autres journaux plus gouvernementaux pour l'intérêt qu'elle semble porter à tout ce qui touche notre éminent commençant. Je dis presque, car elle ne va pas jusqu'à donner, ainsi que l'a fait le *Matin*, le portrait des deux chiens et du chat de M. Raymond Poincaré; mais, après avoir reproduit l'image du « château » de M. Poincaré (fi! en démocratie!), et celle de son père, en un médaillon, elle publie, en première page encore, un long article sur la « famille » de M. Poincaré. Ces détails sont cependant incomplets. Elle parle du père, du frère, de la mère de M. Poincaré et de la tombe du père, que la *Croix* nous montre avec une émotion contenue « couvertes de quelques couronnes en perles déposées par les mains pieuses de la veuve et des deux fils »; mais elle ne dit pas si ces mains « pieuses » y ont aussi posé une croix.

UNE ÉQUIVOQUE DANGEREUSE

L'intéressant Bulletin de *L'Action Catholique française* publie, chaque mois, des articles pleins de vigueur et d'onction pour hâter l'union des catholiques sur le terrain religieux. On ne saurait trop louer la clairvoyance et le courage de cette vaillante petite Revue qui n'a pas cessé, depuis plus de quinze ans, de signaler les illusions du Libéralisme et du Ralliement constitutionnel.

Sur un point, cependant, nous la trouvons en défaut. Nous avons trop souvent combattu, côte à côte, les mêmes adversaires pour qu'elle ne nous permette pas de lui faire remarquer le danger de l'équivoque à laquelle elle se prête. La chose en vaut la peine, car elle est de nature à compromettre l'entente si désirable de tous les catholiques.

Le Pape demande l'union sur le terrain catholique, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques. C'est entendu. Mais on prétend que tout autre groupement est proscrit, que les partis politiques doivent disparaître et que les catholiques ne pourront « reprendre leur liberté pour promouvoir la forme de gouvernement la meilleure à leur gré » que lorsque les institutions du pays seront redevenues chrétiennes (1).

Les institutions du pays étant républicaines, c'est assez dire que les monarchistes seuls sont invités à briser leurs cadres, à rompre leurs associations et à cesser leur propagande politique, tant que la République ne sera pas foncièrement catholique. Et comme, à ce moment-là — ce ne sera peut-être pas avant l'an 2000 — les catholiques n'auront plus aucune raison d'en vouloir à la République, il sera encore moins légitime et moins opportun qu'aujourd'hui d'attaquer les institutions du pays. Il n'est pas possible de signifier plus nettement aux monarchistes qu'ils doivent renoncer définitivement à leur idéal politique et cela sur l'ordre du Pape.

1. *L'Action catholique française*, janvier 1913.

Un article de M. le vicaire général Chabot publié par le *Messager des Comités paroissiaux de Vendée* et reproduit avec complaisance par *L'Action Catholique française* développe longuement cette thèse exorbitante et l'appuie par toutes les raisons que les ralliés donnaient autrefois pour imposer le terrain constitutionnel.

1° La politique divise. Donc les catholiques doivent se tenir en dehors des partis.

Hélas ! oui, tant qu'il y aura des hommes sur la terre, il y aura des divergences d'opinions et des luttes de partis. C'est un mal inhérent à la faiblesse humaine. Le Pape ne l'ignore pas et il ne songe pas à modifier cet état de choses. Il ne demande donc pas aux catholiques de se tenir en dehors et au-dessus des partis, d'être indifférents à toute forme de gouvernement et de renoncer à toute propagande politique. Ce qu'il demande, ce qu'il ne cesse de réclamer, c'est l'union sur le terrain religieux, en dehors et au-dessus des partis, *pour suivre un but très spécial :* LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX.

De même que des hommes très divisés sur les questions politiques peuvent s'entendre et agir en bonne harmonie sur le terrain commercial, industriel ou militaire, de même ils peuvent s'unir et agir efficacement sur le terrain religieux. Il leur suffira de laisser de côté momentanément leurs conceptions politiques et leurs soucis de propagande. Ainsi, toutes les fois que l'évêque fera appel à leur bonne volonté, qu'ils soient royalistes, impérialistes ou républicains, ils devront répondre : présent; toutes les fois qu'il leur donnera un mot d'ordre pour la défense des intérêts religieux, ils devront tout lâcher pour courir là où le devoir les appellera. Mais, *en dehors du service commandé* chacun sera libre de vaquer à ses affaires et de travailler de la meilleure manière qu'il croira aux intérêts de la cité.

Si le Pape avait voulu proscrire les partis politiques et défendre aux catholiques de s'y affilier, il l'aurait dit clairement, selon son habitude et il ne demanderait pas, au contraire, qu'on fasse appel, pour la formation des *Unions diocésaines*, « aux hommes de tous les partis politiques sans exception. » Cela suppose, évidemment, que ces partis peuvent exister légitimement et travailler, en toute liberté, à la poursuite de leur idéal.

2° M. le vicaire général Chabot, abuse, avec la même équivoque, d'un propos de M. Arthur Loth rendant compte de sa visite au Vatican : « Il veut (le Pape) qu'on ne puisse pas nous accuser de nous couvrir du drapeau de la défense religieuse pour servir une cause et un mouvement politique quelconque. »

Cela arriverait si la défense des intérêts catholiques, si l'action catholique était mêlée à des questions constitutionnelles. C'est pour cela, justement, qu'on doit l'organiser « en dehors et au-dessus des partis politiques. » Si ce travail religieux se faisait en dehors de l'Eglise et de sa direction immédiate, par les différents partis politiques, chacun sur son terrain, oui, on pourrait accuser ces partis de se couvrir du drapeau de la défense religieuse pour servir une cause et un mouvement politique. Ce n'est pas le cas quand royalistes,

impérialistes ou républicains assistent à une réunion présidée par l'évêque et y délibèrent sur des questions de propagande religieuse. Et quand ils exécuteront, chacun en leur particulier, le mot d'ordre donné ou les décisions prises en commun, personne ne leur prêtera des arrière-pensées politiques. Loin de solidariser la cause religieuse avec une cause politique quelconque, on la centralise, au contraire, sur son terrain propre, sous la direction exclusive du clergé.

3° Les catholiques ont le droit d'avoir leurs préférences politiques et d'y être fidèles; mais le Pape les invite à en faire abstraction pratiquement. Ce sacrifice est demandé à tous ceux qui veulent être catholiques avant tout.

C'était tout pareil à l'époque du Ralliement. On pouvait avoir, *in petto*, sa conception de la meilleure forme de gouvernement, mais il était interdit d'en chercher la réalisation et même d'en parler. Ces bons ralliés ont été un peu estomaqués quand Pie X a donné l'ordre d'abandonner l'idée chimérique de grouper les catholiques sur le terrain constitutionnel. Les voilà qui se ressaisissent; par des sentiers détournés, ils retrouvent leurs positions favorites... et le moyen de paralyser de nouveau ceux qui oseraient porter atteinte aux institutions chères à leur cœur.

Nous craignons fort qu'ils ne paralysent en même temps l'œuvre d'apaisement et d'union tant désirée par Pie X. Ces tentatives des néo-ralliés pour arrêter la propagande antirépublicaine ou pour exclure de l'Eglise et de ses réunions ceux qui appartiennent à d'autres partis politiques que *L'Action Libérale*, ne manqueront pas, en effet, de raviver les querelles fratricides qui ont désolé l'Eglise de France pendant ces vingt dernières années.

Etrange ironie! C'est au nom du Pape qui a abandonné la politique du Ralliement et qui fait appel aux hommes *de tous les partis*, pour organiser, sur un terrain séparé, la défense des intérêts religieux, que l'on jette de nouveau l'anathème contre ceux que l'on traitait jadis de « réfractaires ». Alors que le Pape presse tous les catholiques, quels qu'ils soient, et sans toucher en rien à leur liberté d'action politique, d'entrer dans les groupements diocésains d'action religieuse, ne voit-on pas l'*Association de la Jeunesse catholique*, là où les évêques n'y mettent pas bon ordre, fermer ses portes à quiconque fait partie d'une association politique autre que celle de M. Piou? Quand le Pape recommande de laisser la politique de côté, dans les Associations catholiques, afin que ceux qui sont divisés par cette politique y trouvent un terrain d'entente et d'union pour une œuvre de suprême nécessité, on feint de croire que cette recommandation implique pratiquement l'indifférentisme politique, non seulement au sein des assemblées catholiques, mais au dehors, dans la vie civile, de telle sorte qu'un catholique ne puisse s'affilier, en même temps, à une ligue politique et à une Association catholique. Quand même ce catholique placerait la cause de la religion au-dessus de sa cause politique et serait prêt à servir la première avant de s'occuper de la seconde, on le repoussera.

Je me trompe : on ira le trouver, on le reconnaîtra, on lui tendra la main jusqu'à l'importunité parfois... pour lui demander de l'argent.

Je me trompe encore : si ce catholique appartient à *L'Action libérale*, on n'exigera de lui aucun sacrifice politique. Il pourra organiser des réunions, fonder des comités, se livrer à une active propagande. Loin de lui en faire un grief on trouvera que c'est une recommandation et il ne sera pas rare de voir ce personnage politique devenir le président de nos groupements catholiques.

Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient. Mais pourquoi a-t-on deux poids et deux mesures ?

Il suffira sans doute de signaler aux honnêtes gens cette duplicité pour qu'ils en fassent prompte et salutaire justice.

UN THÉOLOGIEN.

UNE INTELLIGENTE INITIATIVE

C'est un fait trop connu que les directions du Saint-Siège et ses avertissements demeurent souvent lettre morte parmi ceux qui auraient le plus besoin d'en faire leur profit.

On l'a vu encore récemment en ce qui concerne l'éclatante approbation donnée au rapport de M. Louis Durand sur la question sociale. Moins on en parle, mieux cela vaut : telle est la maxime qui exprimerait la ligne de conduite adoptée, comme en d'autres cas, par une classe de catholiques qui se vantent sans relâche et bruyamment de s'attacher avant tout aux enseignements pontificaux.

Un catholique modeste, mais d'un zèle ni moins sincère, ni moins actif, a eu l'heureuse pensée, dont il nous fait part, d'une édition populaire de ce rapport, précédé de la lettre du cardinal Secrétaire d'Etat, dans le format d'un journal. C'est une simple feuille. L'extrême modicité du prix permettrait une large diffusion à peu de frais. Et, certes, rien ne serait plus opportun ni plus utile que la distribution de ce document parmi l'assistance des congrès de genre divers où les auditeurs risquent d'entendre des exposés de la question sociale s'inspirant d'un autre esprit.

Incontestablement, cette propagande répondrait au désir exprimé par le Saint-Père de voir ce rapport « divulgué et vulgarisé » parce qu' « il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques. »

On peut se procurer cette édition format-journal à l'imprimerie Chassaing, place Chameane à Nevers. — L'exemplaire : cinq centimes. — Le cent : 2 francs. — Le mille : 18 francs.

C'ÉTAIT PRÉVU, MAIS C'EST FACHEUX

Le R P. Rütten, dominicain, l'organisateur des syndicats chrétiens de Belgique, donnait, le dimanche 26 janvier, un grand sermon de charité dans l'église Saint-Augustin, à Paris, en faveur de l'*Action Populaire* de Reims.

En voyant l'annonce de ce sermon, nous aurions parié que la chaire allait se transformer en siège de procureur et qu'on y entendrait un réquisitoire contre ceux qui n'ont pas pour l'*Action Populaire* une admiration sans réserve. Le directeur de celle-ci avait déjà adressé aux évêques une longue lettre justificative tout en disant qu'il ne ferait aucune réponse au livre de M. Desfoyère. Il était à prévoir que le prédicateur serait sollicité d'en faire aussi la plus sommaire des justices en prêchant la parole de Dieu.

Cela n'a pas manqué. Nous nous permettions de dire que la circonstance était mal choisie, que cet oubli des convenances religieuses est regrettable, que la chaire sacrée n'est pas faite pour servir à de telles démonstrations, sans parler de l'apologie malencontreuse, et que le P. Rütten, dont le zèle a mérité par ailleurs tant d'éloges, s'est peut-être fait plus de tort qu'il n'en a causé à d'autres.

On pouvait compter sur la *Libre Parole* pour ne pas laisser tomber ce qu'il dirait à ce propos. Nous extrayons le passage suivant de son compte rendu (27 janvier) :

Après avoir rendu un magnifique hommage à l'*Action populaire* et à ses dévoués propagandistes, l'orateur traita son sujet tout à la fois avec une ampleur, une vigueur et une franchise qu'il qualifie de flamandes, mais qui apparaissent aussi comme bien françaises.

L'action sociale doit être résolue, généreuse, clairvoyante et enfin populaire. C'était commenter le titre même de l'*Action populaire.*

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de ce discours. Soulignons seulement certains passages, celui notamment où le docte et apostolique religieux invite ses auditeurs à s'écarter de ces esprits grincheux qui ne semblent préoccupés que de négations et qui estiment n'avoir pas employé leur journée quand ils n'ont pas abattu le couperet de leur méchante critique sur quelqu'un de leurs frères. Nous voulons, dit-il, ***notre action populaire entièrement obéissante et soumise à ceux que la Sainte Eglise a constitués pour nous inspirer et nous contrôler ; nous nous attachons à sa sainte hiérarchie. Nous voulons cela ; nous ne voulons rien de moins, mais nous ne voulons rien de plus... Quant aux éplucheurs de textes, quant aux dénicheurs d'hérésies, quant aux inquisiteurs sans mandat, quant aux bouledogues de l'orthodoxie, je vous demande, mes frères, de ne pas leur faire l'honneur de leur répondre, mais de les envoyer poliment promener.***

Le R. P. Rütten précisa ensuite l'inspiration des syndicats formés par les catholiques : « *C'est les calomnier,* s'écria-t-il, *que de dire qu'ils ne cherchent pas d'abord « l'unique nécessaire », c'est-à-dire le salut des âmes* ».

Puis, développant cette idée que l'action sociale devait être populaire, il montra l'urgence et la grandeur de l'organisation professionnelle et affirma le droit des ouvriers comme celui des patrons de se servir de tous les moyens légitimes pour défendre leurs intérêts économiques.

Il est temps que les catholiques, sans renier aucune tradition, renoncent aux méthodes vieillies et périmées et aillent au peuple avec loyauté et clairvoyance. Les jeunes gens des classes aisées doivent entrer en contact avec leurs frères des classes laborieuses. Nous en avons assez de ces bons petits jeunes gens qui vivent la vie mondaine et oisive. L'heure est venue d'un vigoureux apostolat social.

« Peut-être ne verrons-nous pas le résultat de nos efforts. Mais le rôle de précurseurs convient à des chrétiens dignes de ce titre ».

La parole de l'éloquent Dominicain a produit une impression profonde sur cet auditoire d'élite. Nous l'entendions, à la sortie, comparer au sermon fameux que fit, naguère, Mgr Mermillod à Sainte-Clotilde.

Si le P. Rütten s'est exprimé dans les termes que le journal lui attribue, c'est regrettable pour lui. Il y aurait eu, d'ailleurs, mieux à faire que de défendre ses clients contre une calomnie imaginaire, c'eût été de montrer que leurs utopies sociales sont conformes à l'enseignement et aux directions de l'Eglise. Ce pouvait n'être pas le lieu. Espérons que l'*Action Populaire* saura se défendre par des moyens plus complets et de meilleur aloi.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 692a

LA MONTAGNE QUI ACCOUCHE

Une montagne en mal d'enfant
Jetait une clameur si haute
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait sans faute,
D'une cité plus grosse que Paris.
Elle accoucha d'une souris.

(La Fontaine, V, 10).

M. Henri Bazire a adressé à la *Critique du Libéralisme*, la lettre suivante :

Paris, 4 février 1913.

Monsieur le Gérant,

« Dans le numéro du 15 janvier de votre revue « La Critique du » libéralisme », M. E. Barbier publie contre moi un long article d'*in-* » *jures et de diffamations*. Il y introduit la publication de lettres privées, » faussées et tronquées. Il ne me convient pas de répondre à ces » attaques *grossières*. Mais je vous requiers de publier en tête de » votre prochain numéro ma protestation formelle, et de prévenir » vos lecteurs, en insérant intégralement ma lettre, que je poursuis » M. Barbier, en réparation des *délits* qu'il a commis à mon préju- » dice, devant la juridiction compétente.

» Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, mes salutations distinguées.

» Henri Bazire. »

J'ose dire que dans peu de publications, on s'est toujours montré aussi large que dans notre revue, pour l'insertion des réponses qui nous ont été demandées.

M. Baziro aurait pu envoyer une réplique discutant sérieusement les critiques précises et fortement documentées que j'ai, sans l'ombre d'animosité personnelle, formulées contre lui, dans le *seul* but de faire apparaître aux catholiques s'il est qualifié pour leur servir de guide et porter l'honneur de les représenter.

Sa défense aurait eu ainsi, à supposer qu'elle fût tant soit peu solide, une autre efficacité sur ceux qui ont lu mon article que la vague protestation qui précède, émaillée de grands mots jetés là pour

masquer aux esprits superficiels le vide d'une pareille riposte, mais qui auront pour effet de le rendre plus frappant pour les autres.

M. Bazire est trop intelligent pour n'y avoir point pensé.

La conclusion est claire.

Où sont, dans mon article, les « *attaques grossières* »?

M. Bazire nous semble bien susceptible. De quel nom, alors, devrait-on qualifier le ton et les violences de la *Libre Parole* contre la *Correspondance de Rome* et contre Mgr Benigni?

Où sont, dans mon article, les imputations ou insinuations diffamatoires contre la personne et l'honneur de M. Bazire? Et de quel nom faudrait-il qualifier, alors, ses attaques contre les personnes, par exemple, son pamphlet contre M. Rocafort, dont le monde religieux a été inondé?

Si quelques vivacités d'expression auxquelles je me serais laissé, par hypothèse, entraîner, méritent d'être taxées d'*attaques grossières* et de *délits*, quelle qualification devra-t-on donner à la conduite de celui dont le journal, accentuant une grosse perfidie déjà glissée, au commencement de 1910, disait, en plus, le 11 février 1911 : « *Ce Barbier* serait-il le même qu'un certain jésuite qui *a dû* quitter la Compagnie de Jésus *par la toute petite porte?* », et maintenait cette allégation aussi mensongère qu'odieusement diffamatoire après que je l'eusse démentie, et qui, malgré sommation d'huissier, refusa alors d'insérer la seconde réponse dans laquelle je répliquais : « Vous dites que je donne l'interprétation *qui me plaît*... je donne l'interprétation *qui est*. C'est une question de preuves; *celles-ci sont à votre disposition* ». (1)

Un grief se trouve cependant spécifié dans la lettre de M. Bazire : la publication de « lettres privées, faussées et tronquées ».

Il est même exprimé en termes de nature à laisser l'impression que les vingt-trois pages de mon article sont surtout remplies des lettres de M. Bazire, alors que les deux seules lettres de lui dont j'ai cité deux passages occupant en tout quatorze lignes ne tiennent qu'une place minime à la fin de cet article.

Ces extraits avaient été divulgués en Vendée, il y a trois ou quatre ans; et c'est ainsi qu'ils me sont venus.

Je les ai publiés une première fois dans la *Critique du Libéralisme* du 1er juin 1910 (p. 229). M. Bazire, qui n'a pu l'ignorer, n'a formulé alors ni une réclamation, ni une rectification que nous nous serions empressés d'insérer.

Comment expliquer son silence d'alors, si, comme il le dit aujourd'hui, ils ont été faussés et tronqués par ceux qui les ont mis en circulation?

Quel calcul, quel espoir nouveau, lui inspire actuellement cette tardive protestation?

1. Ces derniers mots, de beaucoup les plus importants, ont été, par suite d'une erreur matérielle, omis dans l'extrait de cette réponse insérée (p. 441, ligne 16) dans l'article que je défends. M. Bazire ne pouvait les publier sans détruire sa calomnie, à laquelle son refus d'insertion assurait, au contraire, le moyen de faire son chemin. Après cela on peut admirer le ton impérieux avec lequel M. Bazire réclame aujourd'hui l'insertion de sa lettre.

Inutile d'observer que M. Bazire a un moyen bien simple de fortifier la dénégation dont nous lui donnons acte. Qu'il présente le texte exact ou complet. Nous le publierons.

Pour conclure, la lettre de M. Bazire ne fera prendre le change à personne. Tout le monde démêlera aisément, sous ces prétendus griefs, le but caché que depuis longtemps on poursuit.

Pour moi, j'attends la citation de M. Bazire.

E. B.

***

Comme si ce n'était pas assez clair, voici que le confrère et ami de M. Bazire lui vient à la rescousse, entre aussi en ligne, et, sauf respect, en faisant feu des quatre pieds.

Nous recevons donc, d'autre part, une longue demande d'insertion signée : « J. Denais, Avocat à la Cour d'Appel, Diplômé des Etudes supérieures d'histoire et de géographie, Ancien Conseiller municipal de Paris, Ancien Conseiller général de la Seine, Député de Paris ». J'ai cru d'abord à un faire-part de décès. Tant de titres ne confèrent pourtant pas à M. Denais le droit de prendre chez nous fait et cause pour M. Bazire, ni de le faire en des termes injurieux qui pourraient, à eux seuls, motiver un refus. M. l'Avocat aurait dû s'en souvenir. Ils ne lui donnent pas davantage le droit de nous envoyer onze pages de papier-ministre pour les cinq lignes, sans l'ombre, d'ailleurs, d'appréciation malveillante, où il est question de lui dans notre article, si bien qu'il ne trouve rien de précis à y relever. Mais nos procédés ne sont pas les mêmes que ceux de la *Libre Parole*. Au surplus, il ne nous déplaît pas de voir l'homme se peindre lui-même plus complètement que nous ne nous serions permis de le faire.

Paris, le 6 février 1913.

Monsieur le Gérant

de la *Critique du Libéralisme*,

Votre Directeur, M. l'abbé Barbier, juge à propos de me mettre en cause dans un article que vous avez publié en votre numéro du 15 janvier 1913.

Cet article systématiquement méchant et injuste envers un ami qui m'est cher et qui est heureusement au-dessus de pareilles attaques, n'en constitue pas moins une mauvaise action. Ce n'est pas à de tels écrits que peut s'appliquer l'épigraphe fameuse : « Ceci est une œuvre de bonne foi. »

Est-ce là l'attitude d'un homme que son caractère même devrait préserver des emportements de la polémique?

Il a plu à votre collaborateur de m'englober dans ses attaques (1) — en raison même de l'amitié dont je m'honore pour celui qu'il poursuit de sa persistante animadversion. Il lui a plu d'oublier que je fis mes études secondaires dans la maison qu'alors il dirigeait et où l'on enseignait, à juste titre, le devoir de la solidarité entre maîtres, élèves et anciens élèves. Je n'ai jamais oublié les leçons que j'ai reçues. Je n'ai jamais renié une idée ou un homme. Vous me permettrez de préférer ma ligne de conduite à celle de votre collaborateur (2).

Où donc, en vérité, ce collaborateur a-t-il puisé l'arrogance de se poser, non pas même en juge impartial, mais en accusateur? Si, de quelque manière, je m'étais trompé, n'appartenait-il pas au prêtre, plutôt qu'au polémiste d'intervenir, dans la pensée de charité que notre Dieu nous a prescrite? (3).

Et quelle est donc, au surplus, l'accusation, non pas même formulée nettement, mais insinuée perpétuellement par des sous-entendus sournois et des équivoques perfides? Nous nous trouvons en face d'un procès de tendance : « Vous êtes un libéral; or, le libéralisme est un péché. »

O la misérable accusation! Sur quelle incompréhension — car je ne veux pas supposer la mauvaise foi — repose-t-elle à l'égard d'hommes qui, tels que moi, se sont toujours déclarés les serviteurs fidèles de la foi catholique, mais n'ont jamais eu l'orgueilleuse prétention

---

1. Mais non, pas le moins du monde. Il n'y a aucune attaque contre M. Denais dans cet article.

2. M. le Diplômé des Etudes supérieures d'histoire ignorerait-il (toute comparaison de personnes mise à part), qu'un certain Voltaire eut passablement à se plaindre des critiques des Jésuites, ses anciens maîtres? La loi de solidarité ne devait pourtant pas être inconnue d'eux. Ce qu'ils ignoraient, c'est l'art d'amalgamer toutes les idées. Quant aux hommes, auxquels M. Denais garde toute sa fidélité, il ne me faut rien moins que cette assurance pour me rassurer moi-même aujourd'hui. De nos jours, sans parler de plusieurs autres illustrations de la République sectaire, M. Monis, par exemple, pourrait me faire rougir, si je le critiquais — et je crains de l'avoir fait — en me rappelant que son nom figure encore sur les diptyques des congréganistes de la Sainte Vierge, dans le collège dont je suis l'ancien élève et l'ancien Recteur. Or, les Papes ont signalé assez haut des tendances répandues parmi les catholiques, qui sont peut-être plus funestes que les impiétés des sectaires. Les clients de M. Denais en sont-ils exempts, on en verra tout à l'heure quelque chose.

3. M. Denais n'est pas seulement charitable, mais charitain, et, comme on le voit, sans arrogance. D'autres ont une idée différente de la vraie charité. Le polémiste, qui écrit justement comme prêtre, ne s'érige point, d'ailleurs, ni en juge, ni en accusateur, seulement en historien armé du droit de critique. A entendre comme M. Denais le précepte de la charité, Notre-Seigneur y aurait manqué gravement, tout le premier, car il dit des choses fort pénibles à des gens qui passaient en ce temps-là pour tout ce qu'il y avait de mieux.

de faire œuvre d'enseignement théologique? Et quelle est cette plaisanterie de confondre la thèse et l'hypothèse, d'identifier la vérité éternelle avec les contingences du temps, et d'englober dans une même réprobation ceux qui professent une erreur et ceux qui essaient, dans la mesure de leurs forces, de servir l'Eglise?

Il y a injustice et perfidie à user d'un mot comme le mot « libéral » entendu dans deux acceptions différentes pour frapper, à l'aide de cette équivoque, des hommes qui professent les idées les plus opposées, les plus contradictoires.

Le libéralisme théorique, le libéralisme considéré comme un corps de doctrine a été condamné par l'Eglise, et vous savez à merveille, Monsieur le Gérant, que nous ne professons pas cette erreur.

D'ailleurs la faillite lamentable du libéralisme économique a servi depuis cent ans de contre-épreuve à la faillite du libéralisme religieux. C'est l'honneur des catholiques, et en particulier des catholiques sociaux, d'avoir refusé d'encenser l'idole du libéralisme doctrinal, et d'en avoir, bien avant les socialistes, dénoncé le culte oppresseur.

Mais si la liberté n'est pas tout, elle est cependant quelque chose, elle est même une grande chose; et, pour les citoyens, dans la vie publique elle constitue un bien inaliénable. Dans un pays comme le nôtre où elle est devenue l'enjeu des luttes politiques, le seul rempart possible contre les tyrannies quelles qu'elles soient, le mot qui l'exprime s'est dégagé depuis longtemps des abus de la systématisation philosophique pour devenir un mot de ralliement contre les sectaires. Les catholiques persécutés et ceux qui leur sont sympathiques ont été traités de libéraux et en bien des cas ils ont pris eux-mêmes, sur le terrain de la politique pratique, ce titre qui signifie pour tout le monde, sans méprise possible, « amis et défenseurs de la liberté et tout particulièrement des libertés religieuses. »

Traitez, si vous le voulez, de « libérâtres » les partisans du libéralisme doctrinal, ou spécifiez dans quel sens vous prenez l'expression. Mais ne niez pas que ceux qu'on appelle libéraux en France soient les adversaires des Jacobins, des Francs-Maçons et des sectaires (1).

---

1. M. le Diplômé commet cette fois un oubli plus sérieux. Il n'admet pas que le reproche de libéralisme puisse être adressé à des hommes qui aiment l'Eglise, qui croient ce qu'elle enseigne et combattent les sectaires. Ignore-t-il donc que l'Eglise a hautement et souvent blâmé l'erreur et les tendances funestes de *catholiques*, à peu près aussi distingués que lui-même par leurs services, comme Montalembert, par exemple, et qu'elle désignait sous le nom de *catholiques libéraux?* Il a pourtant appris d'eux le geste de mettre la main sur son cœur. Est-ce que le libéralisme catholique n'existerait pas pour M. l'Avocat? Et le reproche d'injustice et de perfidie remontera-t-il jusqu'à Pie IX et Grégoire XVI? Pourtant,ne lui en déplaise, et quoiqu'on ne l'ait taxé ni d'hérésie, ni de péché, le livre qui avait pris ce titre offensant: « Le libéralisme (le libéralisme catholique) est un péché » a été formellement loué par la Congrégation de l'Index à laquelle on l'avait

A l'étranger, le mot a dans plusieurs pays une autre signification. En Belgique, en Espagne, en Italie, les libéraux sont les anticléricaux. En France, les anticléricaux s'appellent « radicaux », et les libéraux sont leurs adversaires, et cette appellation exclusivement politique a été adoptée par eux pour marquer de manière permanente leur réprobation de la politique jacobine et leur volonté de restituer à l'Eglise et aux catholiques de France, les libertés perdues ou amoindries, au premier rang desquelles ils comptent les libertés religieuses. Où donc est l'analogie? et n'est-il pas d'une suprême injustice, en même temps que d'une inexactitude flagrante, d'appliquer aux seconds la condamnation méritée par les premiers?

Que votre collaborateur veuille donc, au lieu de se borner à une œuvre stérile de dénigrement, préciser quelle doit être et sur quel terrain, l'attitude politique des hommes qui, catholiques ou non, luttent pour restituer aux catholiques l'intégrité de leurs droits amoindris! (1).

L'aberration de votre collaborateur éclate d'ailleurs de manière lumineuse dans les attaques mêmes qu'il porte contre certains « libéraux » sur le terrain social : il les blâme véhémentement d'être interventionnistes à l'excès. Est-ce que l'interventionnisme n'est pas précisément le contraire du « libéralisme » économique? et voilà donc « les libéraux » condamnés par vous pour ne l'être plus assez!

Comment est-il possible de faire naître pour les exploiter ensuite de telles confusions? (2).

« Il faut défendre l'Eglise par la liberté ». Ces mots tombés récemment de lèvres augustes deviennent d'une application chaque jour plus nécessaire. C'est le renouvellement du conseil que Léon XIII donnait au « peuple italien » quand il écrivait : « La secte s'efforce d'asservir l'Eglise et de la mettre humble servante aux pieds de l'Etat. Vous, ne cessez pas de demander, et par les voies légales de revendiquer la liberté et l'indépendance qui lui sont dues. » Un peu plus tard il demandait « à tous les gens de bien, tout dissentiment politique mis à part, de s'unir comme un seul homme pour combattre par

---

déféré. Le libéralisme, comme le modernisme, n'est pas seulement une doctrine. L'un et l'autre ont engendré un esprit, une tendance, dont le danger a été maintes fois dénoncé et que les faits ont trop souvent révélé.

1. C'est ce qu'il a fait tout au long. Quand M. l'ancien Conseiller municipal de Paris aura plus de loisirs, il n'aura qu'à se reporter à nos articles des 15 décembre 1908, et 15 janvier, et 25 février 1909. Nous avons même déjà quelques bonnes raisons de croire qu'ils ne lui ont point échappé.

2. N'y aurait-il pas plutôt aberration de la part de M. l'ancien Conseiller général de la Seine à faire entrer ici, sans à-propos, mais non sans prendre une forte tangente, l'apologie des théories économiques des catholiques sociaux, à l'heure où les avertissements répétés du Saint-Siège atteignent ceux-ci si visiblement?

tous les moyens légaux et honnêtes les abus progressifs de la législation ». (Encyclique : *Au milieu des sollicitudes*) (1).

Sans doute un livre qui porte la signature de M. Barbier a accusé Léon XIII de libéralisme. Mais il a été mis à *l'Index* et, si je ne me trompe, il y est toujours (2).

Comment d'ailleurs, ne pas saisir ce trait commun entre ces conseils et ceux que renferme l'Encyclique du 10 août 1906 où le Pape Pie X, s'adressant aux Archevêques et Evêques de France, leur recommande « dans la persécution actuelle de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux ? »

Cela dit, souffrez que je parle de moi un instant à vos lecteurs (3), puisque aussi bien votre collaborateur ne sait pas s'abstenir, en discutant des idées, de mettre en cause les personnes. Ce collaborateur apporte d'ailleurs une délicatesse vraiment singulière dans les jugements qu'il émet ! J'ai, pendant plusieurs mois, plusieurs années, lutté en Vendée pour organiser les forces catholiques et les grouper sous le drapeau de « l'Action Libérale Populaire ». Aussitôt le jugement est porté : « Vous n'étiez pas désintéressé, vous cherchiez un mandat électif, et vous n'avez renoncé que parce que vous avez vu qu'il n'y avait rien à faire pour vous ! » O la touchante charité chrétienne ! Qui vous permet, Monsieur, de me prêter des vues personnelles ? et puisque vous collectionnez les petits papiers et vous en servez, d'où qu'ils viennent, ne pourriez-vous étayer cette insinuation, sur la pro-

1. Oui, il faut mettre au service de la cause religieuse toutes les ressources qu'on peut tirer du principe de la liberté. Mais, la question n'est pas là. Elle est de savoir si l'Eglise *ne* doit être défendue et ses droits assurés *que* par le recours à la liberté et au droit commun, comme le professent, de nos jours, les catholiques, point libéraux, chers à M. Denais. M. l'Avocat possède toutes les ressources de son art. Il y en a qui ne font plus guère d'effet.

2. Il est vrai Ne revenons pas sur les circonstances qui ont amené cette prohibition, sollicitée, poursuivie, par des prélats qui avaient oublié de montrer le même zèle pour défendre, je ne dis pas la mémoire, mais l'autorité vivante de Léon XIII, contre l'injure autrement grave que lui faisaient tous les novateurs en se couvrant publiquement d'elle, ni pour relever les erreurs de ceux-ci, tâche dont s'était chargé l'auteur dont ils réclamaient la tête. Mais, puisque nos messieurs de la *Libre Parole* font si grand état des jugements du Saint-Siège, peut-on leur demander à quoi tient, qu'après avoir recueilli soigneusement dans leur journal, l'an dernier, ce qui se disait ailleurs contre l'auteur frappé, ils se soient non moins soigneusement abstenus de reproduire l'éclatant témoignage que le Saint-Père a récemment donné au directeur de la *Critique du Libéralisme*, « le félicitant de tout cœur d'avoir bien mérité de la cause catholique, etc..... »; et s'ils n'éprouvent pas un peu d'embarras de s'être mis ainsi en-dessous du *Bulletin de la Semaine* qui, après des attaques aussi violentes que les leurs, a cité spontanément cet éloge ?

3. Enfin !

duction de quelque fragment de phrase, susceptible d'être interprétée dans le sens de votre thèse! Citez donc un fait! révélez sur quelle circonscription j'avais jeté mon dévolu entre les sept ou huit qui me virent alors régulièrement?

Et pendant que vous y êtes, ne vous gênez pas, dites que si, maintenant encore, je donne tous mes dimanches, dans les lieux les plus divers, à des réunions de propagande, c'est que je poursuis le rêve de me faire plébisciter! dites-en autant à l'adresse de tous nos amis, de toute la jeune génération catholique qui se dépense sans compter pour la défense de sa foi.

N'oubliez pas de me reprocher par surcroît d'avoir arraché aux radicaux la représentation municipale et législative de ma circonscription. Et jetez la flamme de vos colères sur les braves gens — des catholiques — qui, en 1903, provoquèrent ma première candidature en me l'imposant comme un devoir et en m'avouant que les chances de succès étaient à peu près nulles! (1)

Un article publié dans la *Libre Parole* (19 août 1912) a causé à votre collaborateur quelque mauvaise humeur; il en a cité quelques lignes; j'ai plaisir à réclamer de vous la publication intégrale de cet article. Ajouterai-je que j'aurais plus grand plaisir encore à voir élever contre la thèse de bon sens que je plaide, une thèse opposée qui soit cohérente et pratique? Je vous avertis que d'autres avaient annoncé une réfutation et qu'ils se sont bornés à l'injure grossière. Cette impuissance de l'adversaire est une précieuse récompense pour les hommes de bonne foi (2).

---

1. Il faut que M. le Député éprouve un vif besoin de se défendre du reproche d'ambition, car nous ne le lui avons point adressé. Aussi, lui offrons-nous spontanément nos colonnes pour justifier celui qu'il nous fait; la preuve — mais quelque chose qui ait une apparence de preuve — dût-elle remplir onze autres pages. Si même il veut nous obliger à reconnaître que, dans la fleur de son âge, il s'est dévoué, sacrifié à la défense de nos intérêts par un pur désintéressement, déjà si noblement récompensé, nous sommes prêts à lui jurer que c'est notre persuasion la plus intime. En attendant, nous maintenons qu'il n'y a ici d'autre insinuation ou d'autre fausseté que celle que lui inspire le geste, toujours irrésistible, de la main sur le cœur. M. Denais peut contester qu'il ait eu des visées politiques en Vendée, comme d'autres, dans le pays, ont pu croire le contraire; mais nous n'avons pas dit un mot qui insinuât ce qu'il nous attribue. C'est à lui que conviendrait plus de délicatesse, peut-être aussi, de prudence.

2. M. le Licencié ès lettres, M. le Bachelier — je m'excuse si j'en omets; n'a-t-il pas aussi quelque petite décoration? — pousse cette fois la plaisanterie trop loin. Il oublie le sérieux que lui imposent ses titres et qualités, pour agir comme un mauvais plaisant. C'est trop peu dire. Il veut faire croire que nous avons tronqué son texte. Or, nous avons cité exactement *cent huit* lignes en petits caractères de sa prose macaronique, en omettant seulement l'entrée en matière, qui

Voici l'article dont il s'agit :

. . . . . .

Je juge superflu d'insister. Vos lecteurs seront dorénavant édifiés sur la valeur de vos attaques, et la publication de cette lettre que vous voudrez bien, conformément à la loi du 29 juillet 1881, faire en tête de votre prochain numéro, aura, je l'espère, cet heureux résultat de convaincre votre collaborateur qu'il aurait mieux à faire que de diriger tous ses coups contre des catholiques.

Pour ma part, je suis bien résolu à ne pas subir d'agressions injustes sans riposter. Vous pouvez tenir pour certain que ma patience à vous répondre ne se lassera pas (1).

Veuillez recevoir mes salutations.

Joseph DENAIS,

Avocat à la Cour d'Appel, Diplômé des Etudes supérieures d'histoire et de géographie, Ancien Conseiller municipal de Paris, Ancien Conseiller général de la Seine, Député de Paris.

---

ne touchait pas l'exposé de son opinion, dix lignes qui n'offraient pas matière à discussion, et six ou sept autres qui étaient une redite. Voilà ce que M. Denais appelle citer « quelques lignes ». S'il croit pouvoir montrer que ces suppressions ont altéré sa pensée, nous sommes à sa disposition. En attendant, au lieu de rééditer cet article colossal, nous le renvoyons au numéro du 15 septembre 1912 (pages 786 et 580); c'est là qu'il aura le plaisir de se relire, et aussi celui de trouver la réponse qu'il réclame. Nous regrettons de ne pouvoir lui en offrir un meilleur, ni une meilleure récompense de sa bonne foi, qui n'est nullement en cause, mais qui n'a pas le don de rendre juste et inoffensif ce qui est faux et nuisible.

1. Ce sera toujours avec plaisir, si M. Denais reste aussi intéressant qu'aujourd'hui. Qu'il tâche pourtant d'être moins long.

E. B.

ORATEURS DE CONGRÈS CATHOLIQUES

II. — M. L'ABBÉ DESGRANGES

I.

Il n'y a peut-être pas dans toute la France catholique d'orateur plus recherché que M. l'abbé Desgranges, de Limoges. Il n'est pas seulement le leader obligé des réunions diocésaines, de toutes nos grandes assemblées; la vogue en a fait aussi un grand prédicateur. Il a déjà donné plusieurs stations de carême en province, et, cette année, il doit remplir ce ministère à Paris. On le donnait récemment pour épiscopable. Mais cela ne vient déjà plus à notre sujet. M. Desgranges ayant été fait naguère chanoine honoraire d'Angoulême, Mgr Renouard, évêque de Limoges, tint à le féliciter par une lettre publique de cet honneur accordé, disait-il, « pour reconnaître l'actif et fécond apostolat de conférences religieuses et de réunions publiques que vous avez exercé depuis dix ans, en Charente ». « Je bénis Dieu, ajoutait le prélat, de pouvoir constater que mes vénérables collègues de l'épiscopat — soixante-six d'entre eux, si j'ai bien compté — vous ont appelé à parler dans leur diocèse »; et encore: « rendant *ainsi hommage à la sagesse et à la générosité de votre action sociale, comme à votre indéfectible attachement à la hiérarchie et à la pure doctrine catholique.* »

Cette lettre n'eût pas mieux répondu aux désirs de M. l'abbé Desgranges, si son évêque lui avait laissé le soin de la préparer lui-même. Ce magnifique témoignage s'accorde-t-il avec celui, plus inexorable, des faits? On en jugera. Reconnaissons tout de suite qu'ils n'enlèveront pas à M. Desgranges le mérite d'être demeuré attaché à la hiérarchie, encore qu'il ait été parfois hésitant sur ce qui est de son domaine; mais, quant à *la sagesse de son action sociale* et à *son indéfectible attachement à la pure doctrine de l'Eglise,* — ce qui signifie évidemment son impeccable orthodoxie, à moins d'inclure un mauvais compliment, — le respect pour une si haute autorité empêche seul de dire que c'est une invraisemblable gageure. C'est ce qu'on se propose d'expliquer. La question se pose donc de savoir si M. Desgranges est mieux qualifié que M. Bazire comme orateur de nos congrès catholiques, si, même, son caractère sacerdotal et l'autorité qui s'y attachent ne rendent pas son influence encore plus fâcheuse.

Quand parut l'Encyclique *Pascendi,* les démocrates chrétiens les

plus compromis, les abbés Dabry et Naudet en tête, à la suite du *Journal de Roubaix*, déclarèrent impudemment qu'elle ne les concernait en aucune façon; qu'ils n'avaient jamais rien soutenu de ce qu'elle condamnait; qu'ils « n'avaient rien à regretter ni à rétracter » etc,... Cette audace me fit écrire « *Les démocrates chrétiens et le modernisme* » où sont accumulés les documents qui la confondent. Ce cas n'est pas sans analogie avec l'attitude de M. Desgranges après la condamnation du Sillon (25 août 1910). Lui-même écrivit un article sur l'Encyclique dans son journal, « *Le Petit Démocrate* », de Limoges (4 septembre 1910), où, après avoir rappelé complaisamment ce qu'elle dit des « beaux temps du Sillon », il ajoute :

« Comment un mouvement que dirigeaient des hommes si heureu» sement doués et dont les débuts étaient si pleins de promesses, » a-t-il pu, en s'écartant peu à peu de ses conseillers les plus dé» voués et de la direction de l'Eglise, mériter aujourd'hui la con» damnation du Saint-Siège? C'est pour nous un problème doulou» reux.

» Nous n'aurions même pas cru qu'un groupement dont nous avons » partagé les travaux, *il y a cinq ans*, dont nous avons même ex» posé les idées, avec l'approbation de notre évêque et aux applau» dissements d'un grand nombre de prélats français et du *cardinal* » *secrétaire d'Etat lui-même*, pût *en venir à répandre les erreurs visées* » *par la dernière Encyclique*. La critique du Souverain Pontife porte » surtout, il est vrai, *sur des textes récents ;* elle se fait *particulièrement* » sévère au sujet des déclarations qui accompagnèrent la récente » transformation du Sillon, il y a deux mois environ. Elle signale, » en les réfutant avec une vigoureuse éloquence, un certain nom» bre d'erreurs sur la façon d'entendre l'égalité, l'origine du pou» voir, la fraternité, la dignité humaine; elle condamne enfin les » organisations interconfessionnelles établies à l'époque « du plus » grand Sillon », surtout la substitution d'un vague idéalisme au » catholicisme, comme principe régénérateur de la démocratie.

» Les *colonnes de notre journal ne nous permettent pas de donner* » *le texte de l'encyclique :* elle va paraître, notamment, dans la *Se*» *maine Religieuse*, et nous recommandons à nos amis d'étudier et » de méditer avec le plus grand soin ce document lumineux dont » le *Journal des Débats* lui-même ne craint pas de dire « qu'il est » fort éloquent, très solidement composé et d'une grande vigueur » d'analyse ».

» Alors que le Saint-Père, rectifiant les erreurs de la fausse démo» cratie, *épure par le fait même et fortifie le concept de la démo*» *cratie véritable*, alors qu'il proclame une fois de plus la légiti» mité des trois grandes formes de gouvernements et respecte, de » la façon la plus formelle, les préférences politiques des sillonnistes; » alors qu'il encourage puissamment l'action sociale du clergé, *de*-

» *mandant à certains prêtres de se spécialiser dans cette propagande*; » alors qu'il supplie les évêques et les prêtres de ne rester indiffé- » rents à aucune plainte, à aucune douleur humaines; des esprits » malveillants l'accusent déjà de déclarer la guerre à la République » et de maudir tous ceux qui travaillent aux réformes sociales et » aux progrès de la civilisation.

» Chaque document pontifical est ainsi travesti par les passions » politiques et l'esprit de parti. Heureux encore, lorsque tout près de » nous, des catholiques ne cherchent pas dans les enseignements » et dans les sévérités de l'Eglise, *un moyen d'humilier ou de peiner* » *des coreligionnaires.*

» Nous savons bien que nos amis accueilleront la parole du Pape » dans un esprit tout différent A cette lumière nouvelle, ils aime- » ront à se recueillir; *à réviser soigneusement leurs idées*, à recher- » cher si, sur certains points, ils ne pourraient pas *préciser certaines* » *formules*. **S'ils ne découvrent dans nos écrits** — et **nous** » **avons quelque raison de l'espérer** — **rien qui soit con-** » **traire à l'enseignement de l'Encyclique,** ils puiseront du » moins dans les conseils du Pape, un encouragement à se prépa- » rer à l'action sociale par des études encore plus approfondies et » à s'y livrer avec un zèle toujours plus désintéressé, plus surnatu- » rel, et partant plus efficace ».

Jean DESGRANGES.

Comme on n'est pas en droit de suspecter la bonne foi de M. Desgranges, il faut dire que c'est là un magnifique monument d'inconscience et de cette incohérence dont il a donné tant d'autres exemples remarquables.. Malheureusement, les intentions honnêtes n'étant pas tout, de telles déclarations n'en sont pas moins faites, comme celles des modernistes, pour infirmer dans l'esprit public la portée des actes les plus graves du Saint-Siège.

Les modernistes, cependant, ne s'étaient pas avisés, comme M. Desgranges, de mettre leurs erreurs sous le couvert du cardinal secrétaire d'Etat lui-même. C'est un record en ce genre.

Or, la vérité éclatante comme le jour est qu'il n'y a pas en France, après M. Marc Sangnier, un homme sur qui la condamnation du Sillon soit tombée plus directement que sur M. l'abbé Desgranges; un homme qui se soit fait plus ouvertement, plus bruyamment le champion des erreurs qu'elle réprouve.

L'Encyclique, qui contient peu de citations, ne porte pas surtout sur des textes récents. Toutes les erreurs sociales qu'elle dénonce étaient publiquement professées depuis longtemps déjà par M. Sangnier et ses partisans. Nous aurons à le dire. Quant à M. Desgranges, il se fait ici un rôle trop modeste, ou du moins il introduit une équivoque en disant, en 1910, qu'il partageait les travaux du

Sillon « depuis cinq ans ». D'abord, son propre témoignage établit que son entrée dans le Sillon date du mois de juin 1903, à la suite de « sortes de lectures spirituelles » que M. Sangnier était venu faire aux élèves du grand collège catholique de Limoges. Celui-ci pressa chaleureusement M. Desgranges et son groupe de lui donner leur adhésion. L'apôtre de l'amour les gagna. « Je n'examine pas, écrit M. Desgranges, avec son incohérence ingénue, après sa rupture avec le Sillon, si ces formules un peu floues revêtent une doctrine bien résistante », ce qui ne l'empêche pas de parler plus loin de son « amitié enthousiaste » pour le président du Sillon. Mais, il y a plus, M. Desgranges était sillonniste avant la lettre. Après avoir rappelé que son groupe limousin avait été fondé en 1899 et avoir décrit sommairement ce qu'il fut jusqu'à cette date, il dit: « Il y avait là, en germe, tout ce que je devais développer plus tard dans mes brochures : « Qu'est-ce que le Sillon? », « Les vraies idées du Sillon ». Nous ne le lui faisons pas dire. Il ajoute même et cela complète : « Y compris même peut-être, il me semble, l'idée du *plus grand Sillon.* « (!) (1). M. Desgranges ne récusera pas sa propre autorité.

La vérité, donc, est celle-ci : M. Desgranges s'est publiquement et avec éclat porté garant de la parfaite orthodoxie de M. Marc Sangnier et du Sillon sur tous les points (hormis l'indépendance à l'égard de l'autorité ecclésiastique) où l'Encyclique les a condamnées. Ces erreurs, lui-même les a, en outre, toutes professées personnellement. Mais, dira-t-on, il avait rompu avec le Sillon dès 1907. Oui, mais comme nous le verrons aussi, pour un motif de pure discipline intérieure, joint à un scrupule à l'égard de la hiérarchie, et non sans avoir soin d'affirmer qu'il n'y avait nul désaccord entre eux sur les doctrines de l'Ecole. Et, en effet, M. Desgranges a continué de soutenir les mêmes erreurs jusqu'au moment de la censure pontificale. La preuve documentée de ces assertions devra diminuer son douloureux étonnement de ce qu'un mouvement, dont il avait lui-même partagé les travaux, « ait pu en venir jusqu'à répandre les erreurs visées par l'Encyclique » et lui enlever, mais totalement, quelque raison qu'il ait de l'espérer, la confiance qu' « *on ne découvrirait rien dans ses écrits qui soit contraire aux enseignements de l'Encyclique* ». Après quoi, il nous restera à voir ce qu'est M. Desgranges aujourd'hui.

Je n'ai point à rechercher la cause de si fortes et si surprenantes illusions et de tant d'écarts. Peut-être n'y aurait-il qu'à appliquer à M. Desgranges lui-même ce que l'Encyclique dit de ses amis du Sillon : « Les fondateurs, jeunes, enthousiastes, et pleins de » confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés de scien-

1. Réponse à la Revue « Le Sillon », pp. 8 à 10.

» ce historique, de saine philosophie et de forte théologie pour af-
» fronter, sans péril, les difficiles problèmes sociaux vers lesquels
» ils étaient entraînés par leur activité et par leur cœur, et pour
» se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, con-
» tre les infiltrations libérales et protestantes ». S'il en était ainsi, on voit ce qui manquerait à M. Desgranges pour le grand rôle que sa réclame et celle de ses amis lui ont taillé. Mais laissons les causes et voyons les faits.

II.

Prenons d'abord la période qui s'étend depuis les débuts jusqu'à l'apparition des « *Vraies idées du Sillon* ». Cette brochure fut annoncée, comme devant paraître prochainement, dans le *Petit Démocrate* du 25 août 1905. M. Desgranges l'écrivit en vertu d'un mandat de M. Sangnier pour répondre aux critiques contenues dans ma première brochure « *Les idées du Sillon* ». Il sera donc nécessaire de préciser sur quoi ces critiques portaient. La question ainsi bien posée, on saura mieux de quoi M. Desgranges défendait M. Sangnier. Mais, je ne me bornerai pas à faire connaître son apologie; arrivé là, j'y joindrai sur chaque point ce qu'il a lui-même professé. De la sorte, on pourra juger déjà, d'après cette seule partie, ce qu'il faut penser de M. Desgranges exprimant la confiance qu'on ne trouverait dans ses écrits rien de contraire aux enseignements de la Lettre sur le Sillon.

Mais, si le lecteur veut apprécier, en pleine connaissance de cause, il faut qu'il me laisse retracer d'abord la partie capitale de cette Encyclique, qui concerne la théorie démocratique du Sillon.

Le Sillon, dit-elle, se propose le relèvement et la régénération des classes ouvrières. Sur cette matière, les principes de la doctrine catholique sont fixés, et l'histoire de la civilisation chrétienne est là, pour en attester la bienfaisante fécondité. Léon XIII les a rappelés dans des pages magistrales. En même temps, il imposait aux catholiques un programme d'action, le seul capable de replacer et de maintenir la société sur ses bases chrétiennes séculaires.

« Qu'ont fait les chefs du Sillon? Non seulement ils ont adopté
» un programme et un enseignement différents de celui de Léon XIII
» (ce qui serait déjà singulièrement audacieux de la part de laïques
» se posant ainsi, concurremment avec le Souverain Pontife, en direc-
» teurs de l'activité sociale dans l'Eglise); mais ils ont ouvertement
» rejeté le programme tracé par Léon XIII et en ont adopté un dia-
» métralement opposé. De plus, ils repoussent la doctrine rappelée
» par Léon XIII sur les principes essentiels de la société, placent
» l'autorité dans le peuple ou la suppriment à peu près, et prennent

» comme idéal à réaliser, le nivellement des classes. Ils vont au » rebours de la doctrine catholique, vers un idéal condamné. Nous » savons bien qu'ils se flattent de relever la dignité humaine et » la condition trop méprisée des classes laborieuses, de rendre jus- » tes et parfaites les lois du travail et les relations entre le » capital et les salariés, enfin de faire régner sur terre une meil- » leure justice et plus de charité, et, par des mouvements sociaux » profonds et féconds, de promouvoir dans l'humanité un progrès » inattendu... C'est cependant ce qu'ils veulent faire de la société hu- » humaine, c'est leur rêve de changer ses bases naturelles et tradi- » tionnelles, et de promettre une *cité future* édifiée sur d'autres » principes. Ils osent les déclarer plus féconds, plus bienfaisants » que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne actuelle ».

Afin de ne pas être accusé de juger trop sommairement, le Pape décrit les points essentiels du système démocratique et social du Sillon.

« Le Sillon a un grand souci de la *dignité humaine*, dont le pre- » mier élément est, selon lui, la liberté, entendue en ce sens que, » sauf en matière de religion, chaque homme est autonome. De ce » principe fondamental, il tire les conclusions suivantes : Aujourd'hui, » le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit » s'en affranchir : *émancipation politique*. Il est sous la dépendance » de patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent, » l'oppriment et l'abaissent; il doit secouer leur joug : *émancipation* » *économique*. Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante, » à qui son développement intellectuel assure une prépondérance indue » dans la direction des affaires; il doit se soustraire à sa domination : » *émancipation intellectuelle*. Le nivellement des conditions à ce triple » point de vue établira parmi les hommes l'égalité, et cette égalité » est la vraie justice humaine. Une organisation politique et sociale » fondée sur cette double base, la liberté et l'égalité (auxquelles » viendra bientôt s'ajouter la fraternité) : voilà ce qu'ils appellent » Démocratie ».

Mais, la liberté et l'égalité n'en constituent, pour ainsi dire, que l'élément négatif.

« Ce qui fait proprement et positivement la Démocratie, c'est la » participation la plus grande possible de chacun au gouvernement » de la chose publique. Et cela comprend un triple élément, politique, » économique et moral.

» D'abord, en politique, le Sillon n'abolit pas l'autorité; il l'estime, » au contraire, nécessaire; mais il veut la partager, ou, pour mieux » dire, la multiplier de telle façon que chaque citoyen deviendra une » sorte de roi. L'autorité, il est vrai, émane de Dieu, mais elle » réside primordialement dans le peuple et s'en dégage par voie » d'élection ou, mieux encore, de sélection, sans pour cela quitter

» le peuple et devenir indépendante de lui; elle sera extérieure, » mais en apparence seulement; en réalité, elle sera intérieure, parce » que ce sera une autorité consentie.

» Proportions gardées, il en sera de même dans l'ordre économique. Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien multiplié que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme; c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concurrence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles.

» Voici maintenant l'élément capital, l'élément moral. Comme l'autorité, on l'a vu, est très réduite, il faut une autre force pour la suppléer et pour opposer une réaction permanente à l'égoïsme individuel. Ce nouveau principe, cette force, c'est l'amour de l'intérêt professionnel et de l'intérêt public, c'est-à-dire de la fin même de la profession et de la société. Imaginez une société où, dans l'âme d'un chacun, avec l'amour inné du bien individuel et du bien familial, règnerait l'amour du bien professionnel et du du bien public, où, dans la conscience d'un chacun, ces amours se subordonneraient de telle façon que le bien supérieur primât toujours le bien inférieur; cette société-là ne pourrait-elle pas à peu près se passer d'autorité et n'offrirait-elle pas l'idée de la dignité humaine, chaque citoyen ayant une âme de roi, chaque ouvrier une âme de patron? Arraché à l'étroitesse de ses intérêts privés et élevé jusqu'aux intérêts de sa profession et, plus haut, jusqu'à ceux de la nation entière et, plus haut encore, jusqu'à ceux de l'humanité (car l'horizon du Sillon ne s'arrête pas aux frontières de la patrie, il s'étend à tous les hommes jusqu'aux confins du monde), le cœur humain, élargi par l'amour du bien commun, embrasserait tous les camarades de la même profession, tous les compatriotes, tous les hommes. Et voilà la grandeur et la noblesse humaine idéale réalisée par la célèbre trilogie : Liberté, Egalité, Fraternité.

» Or, ces trois éléments, politique, économique et moral, sont subordonnés l'un à l'autre, et c'est l'élément moral, nous l'avons dit, qui est le principal. En effet, nulle démocratie politique n'est viable si elle n'a des points d'attache profonds dans la démocratie économique. A leur tour, ni l'une ni l'autre ne sont possibles si elles ne s'enracinent pas dans un état d'esprit où la conscience se trouve investie de responsabilités et d'énergies morales porportionnées. Mais supposez cet état d'esprit ainsi fait de responsabilité consciente et de forces morales, la démocratie économique s'en dégagera naturellement par traduction en actes de cette conscience et de ces énergies; et de même, et par la même voie, du

» régime corporatif sortira la démocratie politique; et la démocra-
» tie politique et économique, celle-ci portant l'autre, se trouveront
» fixées dans la conscience même du peuple sur des assises inébran-
» lables ».

« Telle est, en résumé, la théorie, on pourrait dire le rêve du
» Sillon. C'est à cela que tend son enseignement et ce qu'il appelle
» l'*éducation démocratique du peuple*, c'est-à-dire *à porter à son*
» *maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun*,
» d'où découlera *la démocratie économique et politique, et le règne*
de la justice, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

« Ce rapide exposé, Vénérables frères, vous montre déjà clairement
» combien Nous avions raison de dire que le Sillon oppose doctrine
» à doctrine, qu'*il bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vé-*
» *rité catholique*. Il fausse les notions essentielles et fondamentales qui
» règlent les rapports sociaux dans toute société humaine ».

Afin de mettre cette opposiiton dans son plein relief, l'Encyclique relève et réprouve certaines erreurs spéciales.

D'abord, sur *l'autorité et l'obéissance*. « Le Sillon place primor-
» dialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive
» ensuite aux gouvernants, de telle façon cependant qu'elle continue
» à résider en lui...

« Sans doute, il fait descendre de Dieu cette autorité qu'il place
» d'abord dans le peuple, mais de telle sorte qu' « elle remonte
» d'en bas pour aller en haut, tandis que dans l'organisation de
» l'Eglise, le pouvoir descend d'en haut pour aller en bas... Au
» reste, si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient
» l'autorité? Une ombre, un mythe : il n'y a plus de loi propre-
» ment dite, il n'y a plus d'obéissance. Le Sillon l'a reconnu; puis-
» qu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple
» émancipation politique, économique et intellectuelle. La *cité future*
» à laquelle il travaille n'aura plus de maîtres ni de serviteurs :
» les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois. Un
» ordre, un précepte serait un attentat à la liberté, la subordination
» à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme,
» l'obéissance, une déchéance. Est-ce ainsi, Vénérables Frères, que
» la doctrine traditionnelle de l'Eglise Nous représente les relations
» sociales dans la cité même la plus parfaite possible?...

» Le Sillon, qui enseigne de pareilles doctrines et les met en
» pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse
» catholique des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté
» et l'obéissance ».

Sur l'*égalité* et la *justice* :

« Il n'en est pas autrement de la justice et de l'égalité. Il tra-
» vaille, dit-il, à réaliser une ère d'égalité, qui serait par là même
» une ère de meilleure justice. Ainsi, pour lui, toute inégalité de

» condition est une injustice ou, du moins, une moindre justice! » Principe souverainement contraire à la nature des choses, géné- » rateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social. » Ainsi la démocratie seule inaugurera le règne de la parfaite jus- » tice! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouverne- » ment qu'on ravale, de la sorte, au rang de gouvernements de » pis aller impuissants? Au reste, le Sillon se heurte encore sur ce » point à l'enseignement de Léon XIII... »

Sur la *fraternité* et la *charité* :

« Il en est de même de la notion de la fraternité, dont ils » mettent la base dans l'amour des intérêts communs, ou, par delà » toutes les philosophies et toutes les religions, dans la simple no- » tion d'humanité, englobant ainsi dans le même amour et une égale » tolérance, tous les hommes, avec toutes leurs misères, aussi bien » intellectuelles et morales que physiques et temporelles... »

Enfin, sur la fausse idée de la *dignité humaine*, erreur fondamentale du Sillon :

« A la base de toutes les falsifications des notions sociales fon- » damentales, le Sillon place une fausse idée de la dignité humaine. » D'après lui, l'homme ne sera vraiment homme, digne de ce nom, » que du *jour où il aura acquis une conscience éclairée, forte indé-* » *pendante, autonome, pouvant se passer de maître, ne s'obéissant* » *qu'à elle-même et capable d'assumer et de porter sans forfaire de* » *plus grandes responsabilités.* Voilà de ces grands mots avec lesquels » on exalte le sentiment de l'orgueil humain; tel un rêve qui entraîne » l'homme sans lumière, sans guide et sans secours, dans la voie » de l'illusion, où, en attendant le grand jour de la pleine con- » science, il sera dévoré par l'erreur et les passions. Et ce grand » jour, quand viendra-t-il? A moins de changer la nature humaine » (ce qui n'est pas au pouvoir du Sillon), viendra-t-il jamais? Est- » ce que les saints qui ont porté la dignité humaine à son apogée, » avaient cette dignité-là? Et les humbles de la terre, qui ne peu- » vent monter si haut et qui se contentent de tracer modestement » leur sillon, au rang que la Providence leur a assigné, en rem- » plissant énergiquement leurs devoirs dans l'humilité, l'obéissance » et la patience chrétiennes, ne seraient-ils pas dignes du nom d'hom- » mes, eux que le Seigneur tirera un jour de leur condition obscure » pour les placer au ciel parmi les princes de son peuple? »

III.

En regard de ces doctrines et des censures qui les frappent, plaçons d'abord les doctrines professées par M. Sangnier pendant la période dans laquelle nous nous enfermons présentement, jusqu'en

septembre 1905. Qu'on veuille bien le remarquer, les textes que nous allons citer avaient été reproduits et critiqués dans « *Les idées du Sillon* » auxquelles M. Desgranges opposait son apologie. On pourrait en produire d'autres, de la même époque, également antérieurs aux « *Vraies idées du Sillon* », également connus de leur auteur. Ceux ci seront reportés en note. Je devrai, d'ailleurs, me restreindre beaucoup dans le choix.

Voici d'abord, dans une seule page, l'émancipation politique et économique, la suppression des inégalités, l'autorité partagée par tous et le culte de l'humanité. C'était extrait du discours de M. Marc Sangnier au manège Saint-Paul, le 26 février 1905 :

« La démocratie, c'est la possibilité pour chacun de travailler avec toutes ses énergies en vue du bonheur de tous...

» Nous voulons donc, camarades, arriver à développer dans les milieux ouvriers français *assez de conscience, assez d'énergie vitale pour qu'ils se trouvent possesseurs de l'influence et des pouvoirs* qui ne seront plus exclusivement réservés à une caste ou à une classe fermée...

« Vous sentez dès lors que ce *patronat* et que ce *salariat*, contre lesquels s'irritent inutilement les socialistes et les révolutionnaires, tendront à disparaître et à se modifier, le jour où nous aurons créé, dans le cerveau des prolétaires, cette force vivante *qui leur permettra de partager toutes les responsabilités parce qu'ils seront suffisamment conscients pour cela...*

» Voilà pourquoi le développement du mouvement coopératif nous apparaît comme une marche lente, mais sûre, vers une société meilleure...

» De même, camarades, notre démocratie a comme forme politique, très évidemment, la forme politique qui ne délègue pas un seul homme pour représenter et incarner à perpétuité, par l'intermédiaire de tous ceux qui le suivront dans sa race, l'idéal de la nation.

» *Le pouvoir nécessaire*, ce pouvoir que nous ne voulons pas détruire, *nous entendons le partager, que dis-je ? le multiplier si bien que chaque citoyen se sentira responsable non seulement de ses intérêts personnels, non seulement des intérêts de sa profession, mais encore des intérêts de la patrie, plus encore, de l'humanité tout entière* ».

L'émancipation intellectuelle, jointe à l'émancipation économique, aux charges contre la propriété, le salariat, et toujours auprofit de l'humanité, d'une ère de justice sociale au nom du Christ, se trouvaient déjà, deux ans auparavant, dans un discours de M. Sangnier à Roubaix. Il avait débuté en disant :

« Nous ne venons pas défendre le capitalisme, et pour cause. Nous sommes convaincus, quant à nous, que les différents régimes de la propriété sont appelés à se succéder les uns aux autres et il nous semble que seuls les esprits étroits et bornés peuvent découvrir je ne sais quelle étrange et malfaisante immortalité dans le capitalisme contemporain.

De même que le vieil esclavage antique qui peut-être a eu son utilité, de même que le servage qui n'a pas été sans favoriser la culture et le défrichement de nos campagnes, de même que toutes ces organisations sociales ont été transformées, modifiées, puis supprimées, non seulement, comme le disait Guesde, sous la poussée des nécessités économiques nou-

velles, mais aussi sous la poussée d'une idée qui se faisait jour à travers les luttes et les guerres fratricides qui ensanglantent l'humanité, de même, nous ne craignons pas de l'affirmer, nous sommes convaincus que le salariat n'aura qu'un temps (applaudissements), et que l'*Humanité* verra un jour une organisation sociale meilleure, plus libre, plus humaine, correspondant mieux aux besoins d'une société régénérée ». (Bravos).

Et plus loin :

« Pour nous, nous sommes imbus de l'esprit de réforme et de progrès et *nous espérons de notre foi chrétienne l'émancipation* la plus prochaine de la classe ouvrière *tant au point de vue économique* qu'au point de vue *intellectuel*. Nous désirons grouper une élite prolétarienne qui prépare l'avènement de la *justice sociale* et qui trouve dans le Christ libérateur la force d'émanciper et de régénérer la démocratie française ».

Même hymne à la « *Cité future* » dans deux articles de M. Hoog, principal lieutenant de Sangnier (l'*Univers* 12 et 21 avril 1905), où il s'élevait contre l'insuffisance d'une législation sociale :

... Un bon tyran, plus rapidement et mieux que n'importe qui, peut la réaliser, l'imposer, cette organisation sociale bienfaisante pour la classe ouvrière. Aussi bien, lorsque, dans notre définition de la démocratie, nous faisons entrer les deux facteurs internes *de conscience et de responsabilité*, entendons-nous affirmer que *la société future* que nous rêvons ne sera pas l'œuvre exclusive d'une académie de sociologues, dont le geste superbe marquerait la voie de l'avenir aux foules dociles et ignorantes. *L'émancipation du prolétariat sortira de l'effort du prolétariat lui-même.*

« ... De même en est-il des œuvres sociales. Syndicats, mutualités, coopérations ne sont pas, à notre point de vue, des institutions qui, *en rajeunissant, en modernisant le vieux cadre économique actuel*, contribuent à l'immortaliser. Ce sont au contraire comme autant de points d'appui qui nous permettront de soulever plus aisément *le poids lourd d'égoïsme qui s'attache fatalement à toute société croulante, menaçant d'étouffer sous ses ruines les germes de la société nouvelle qui se lève* ».

« ... Ce que nous maintenons, c'est qu'il nous importe surtout — à l'aide des organisations, de quelque nature qu'elles soient, — *de développer dans les individus les qualités de conscience et de responsabilité*. Voilà, pour nous, quel est le but. L'organisation, c'est un moyen, pas autre chose.

» Je crois que le régime économique actuel n'est ni incorrigible, ni irréformable. Je crois que l'organisation professionnelle et une bonne législation sociale pourraient arriver à le moraliser et à le justifier, en attendant le régime coopératif pour lequel la classe ouvrière est loin d'être mûre actuellement (par défaut de conscience et de responsabilité d'ailleurs), d'après Marc Sangnier lui-même. J'ajoute que nous croyons que l'effort de la législation et des œuvres économiques préparera, hâtera *l'avènement de la société future*...

Le vrai but des sociétés coopératives était ainsi exposé par M. Sangnier, au congrès du Mans :

« En réalité, la coopérative ne supprime pas le patronat, *mais elle tend à faire de tous des patrons* et, par suite, *des responsables, des conscients*. C'est de cette façon qu'elle prépare la démocratie ».

« La coopération amènera petit à petit *une transformation du système de la propriété :* nous savons bien que le système actuel ne durera pas toujours » (1).

Le rapport sur les coopératives présenté au Congrès national de 1905 porte :

« Nous nous refusons, en effet, à considérer comme parfaite et intangible la société dans laquelle nous nous trouvons. On peut considérer comme nécessaire, dans une certaine mesure, la concurrence économique, comme la loi de la chute des corps en physique; mais les lois naturelles, qu'elles soient de l'ordre physique ou de l'ordre économique, peuvent être bonnes ou mauvaises, suivant l'usage qu'on en fait.

» C'est pourquoi nous voulons que le capital et la concurrence, cessant d'être, comme ils le sont à l'heure actuelle, des germes de guerre et des instruments de despotisme, servent à accroître la somme de bien-être et d'harmonie dont l'*humanité* a besoin ».

Ici le rapporteur faisait remarquer, dans une note savante et suggestive, que saint Ambroise et saint Basile, « allant beaucoup plus loin, semblent nier la légitimité de la propriété individuelle ».

Le droit de propriété, M. Sangnier le défendait à sa manière à Roubaix, et dans « L'esprit du Sillon » :

« ... Et, même *quand les associations des travailleurs posséderont les moyens de production,* la propriété privée, croyons-nous, sera encore utile non seulement comme une extension légitime *de la personnalité humaine,* mais comme instrument de progrès *et comme champ d'épreuve.*

» ... Nous considérerons qu'*un minimum de propriété* demeurera toujours nécessaire pour être comme le *symbole,* le relèvement extérieur et la sauvegarde *de la liberté morale des individus,* et par-dessus tout nous tenons à cette liberté morale ».

Sur les *inégalités sociales.* Au congrès sur l'esprit démocratique à l'Institut Populaire du Ve arr., à Paris, on met en discussion de savoir s'il y aura des *classes* dans la démocratie. Le compte-rendu dit :

« Les classes devront-elles subsister dans une démocratie?

» Il faut, dit quelqu'un, une égalité *morale.*

» *Marc Sangnier proteste; il ne s'agit pas seulement d'une égalité théorique,* il faut faire passer dans les mœurs tout ce qui peut y passer des idées chrétiennes... »

Le *Sillon* disait, dans son numéro spécial du 2 août 1904 :

« Le Sillon *veut réaliser entre tous, sans distinction de métiers ni de milieux sociaux et en dehors de toutes les conventions étroites et malfaisantes,* une camaraderie active et militante ».

1. D'un article de M. Léonard Constant, dans le *Sillon,* 25 juillet 1904 : « Dans une France idéale où tous les citoyens auraient adhéré à une coopérative de consommation, cette immense organisation ferait naître nécessairement tous les organes industriels ou agricoles nécessaires à alimenter ses comptoirs et disparaître par contre-coup tous les organes inutiles. Un état harmonique *équivalant à l'état collectiviste* se créerait donc ainsi... »

M. Sangnier avait écrit dans l' « Esprit démocratique » :

« *Et ces barrières meurtrissantes qui séparent les hommes?* Est-ce assez de les avoir détruites entre quelques isolés? *Ne faut-il pas justement les supprimer entre ces familles nouvelles*, invinciblement attirées vers l'avenir qui, grâce à elles, germe déjà, rédempteur, dans le présent mauvais. Si l'on n'a pas le courage d'aller jusque-là, autant presque retourner tout de suite en arrière; on éviterait ainsi des regrets, des remords peut-être et la hantise cruelle d'un monde meilleur, que l'on ne s'est pas senti la force de soulever sur ses épaules trop débiles ».

Le *socialisme*. L'Encyclique dit qu' « en vérité, le Sillon convoie le socialisme l'œil fixé sur une chimère ». Qu'on en juge par ces paroles de M. Sangnier, au manège Saint-Paul, le 25 février 1905 :

Or, il n'y a rien de plus maladroit et de plus humiliant que d'être anti-socialiste. « En vérité, camarades, *ne nous groupons pas pour combattre le socialisme*, mais parce que nous avons un idéal positif que nous voulons réaliser. *Nous ne voulons pas détruire le socialisme, nous voulons l'assainir, le transformer, l'absorber dans le grand mouvement de la démocratie française* ».

Cette position s'explique, au point de vue de M. Sangnier, si l'on prend garde que, d'après lui, le socialisme condamnable se définit uniquement par ses doctrines antireligieuses, mais non par ses doctrines sociales. A cet égard, le catholicisme est la synthèse de ces doctrines et de celles des parfaits chrétiens du Sillon. (« Le Sillon, esprit et méthodes »).

Tout d'abord — nous n'entrons pas bien entendu dans le détail des différents programmes souvent contradictoires et nous voulons *nous en tenir à l'essentiel* — le socialisme apparaît comme en lutte de plus en plus ouverte avec toute idée chrétienne et surtout avec la foi catholique qui reconnaît dans l'Eglise non un vague et inconstant assemblage de bonnes volontés religieuses, mais une société spirituelle véritablement *organisée*, une *société parfaite*, comme on dit en théologie. Le socialisme moderne tend à aller plus loin. De plus en plus il usurpe dans le domaine religieux et moral, il devient une conception intégrale de la vie. Dès lors, évidemment, de telles prétentions le rendent inadmissible...

Que si, maintenant, nous nous rencontrons sur bien des projets de réformes immédiates avec les socialistes; que si, d'ailleurs, certains d'entre eux, renonçant à une systématisation de doctrines et à toute préoccupation métaphysique, rétrécissent leur activité à la réalisation d'immédiates réformes, nous ne saurions sans doute que nous en réjouir. Et après tout, ne suffit-il pas de dire : « Telle idée est juste, défendons-la; telle loi est équitable, soutenons-la », sans se soucier d'autre chose? Le catholicisme a une force divine qui lui permet d'être *la vivante synthèse de toute justice et de toute vérité*, c'est l'universel bercail auquel il faut ramener toute idée qui, par quelque chemin que ce soit et à travers même les ténèbres de l'erreur, vient de Dieu

Et si un contradicteur incroyant objecte à M. Sangnier que le Saint-Siège a pourtant condamné le socialisme, il répondra que le

Pape n'a pu frapper en lui que ses tendances antireligieuses. Le Pape n'a pas à s'occuper du côté social (Congrès du Mans) (1).

Un autre point capital est la conception *du principe d'autorité* dans la démocratie. Signalons, en passant, cette définition, radicalement contraire à la doctrine catholique, parue dans le Sillon du 25 août 1902 : « La démocratie, *c'est l'écoulement de l'autorité du haut en bas de la société* ». A cause de son importance, j'insère ici, quoique je ne l'aie pas citée dans ma première brochure, une page de M. Sangnier, dans le Sillon du 25 juin 1905 :

« La démocratie ne supprime nullement l'autorité. Au contraire, elle la consolide et l'affermit. Voici comment.

» *Plus l'autorité est reconnue librement par tous*, moins elle s'appuie sur la force brutale, plus aussi elle est démocratique. C'est dans le caractère de soumission consciente et volontaire que réside l'originalité propre de la discipline démocratique. A la limite, on atteindrait une unanimité morale telle qu'il n'y aurait plus, à proprement parler, d'ordres donnés par certains et exécutés par d'autres, si chaque commandement était à la fois intérieurement formulé par tous ».

L'*humanitarisme*, le rêve d'une fraternité universelle, s'étalait déjà chaque jour. M. Sangnier avait écrit dans « L'esprit démocratique ».

« Chaque congrès social nous mettait à même de préciser notre conception de l'organisation future et accroissait le patrimoine de nos idées communes. De mieux en mieux, nous sentions que le régime capitaliste actuel et que le salariat ne sont pas éternels, *que la conception même que nous nous faisons aujourd'hui de l'Etat et de la patrie territoriale se modifieront nécessairement et ne seront pas affranchis de la loi d'évolution qui entraîne tout ici-bas* ».

Le Sillon du 25 février 1905, citait ces paroles de lui :

Nous considérons que, si la solidarité humaine tend à grouper les hommes et non à les isoler, les formes sociales que peut enfanter cet esprit d'association se sont profondément modifiées avec le cours des siècles. — Dès lors, *la patrie territoriale ne peut guère nous apparaître que comme une époque, une phase dans l'évolution de ce sentiment de l'âme humaine.*

« ... Dès lors, la nation ne peut plus être pour nous le but suprême, mais le champ d'expériences où nous devons *servir l'humanité*. Nous n'aimons pas la France seulement pour elle-même, mais nous voulons qu'elle serve une cause plus grande qu'elle et nous la chérissons assez pour la

1. « *Un contradicteur.* — Pourtant, le *Syllabus* condamne formellement le socialisme.

» *M. Sangnier.* — Je connais très bien le *Syllabus*. Ce n'est qu'un recueil fait par Pie IX de plusieurs erreurs *religieuses* des temps modernes. Il n'est question dans le *Syllabus* que de la vérité *dogmatique* qui ne peut être découverte par la seule raison, mais par la grâce.

» *Le contradicteur.* — Il n'est question que de la vérité d'une façon générale.

» *M. Sangnier. — Dès lors que le Pape parle en pape, il ne peut être question que de la vérité religieuse. Il n'a jamais interdit la recherche des autres vérités. Ce que le Syllabus condamne dans le socialisme, ce sont ses tendances antireligieuses* ».

juger digne (encore qu'il y ait, en somme, quelque contradiction dans une semblable hypothèse) *de se sacrifier s'il le faut, à cette cause même.* N'est-ce pas, d'ailleurs, le rôle de la France dans l'histoire, de défendre toutes les grandes idées?

De M. Sangnier, encore, dans le Sillon du 25 mars 1905 :

« Ce que l'histoire ne peut évidemment encore nous apprendre, c'est comment la démocratie, dont nul n'est assez aveugle pour nier l'irrésistible montée, comprendra et réalisera la patrie. Tout au plus pourrait-on essayer de pressentir quelques-uns des caractères de cette patrie nouvelle, plus dégagée peut-être de l'oppression de trop lourds atavismes héréditaires, moins imposée, mieux consentie, *plus spiritualisée* en un mot. Quant à nous, bien loin de faire, avec les nationalistes, du salut national la fin suprême de tous nos efforts, nous considérons que l'amour de la patrie ne doit être qu'une spécialisation de l'amour plus large et plus élevé de Dieu pour les hommes. *Nous aimons la France parce que nous entendons nous servir d'Elle pour travailler à faire régner plus de justice dans le monde* ».

Deux ans auparavant, il s'écriait dans une réunion publique (Le Sillon, 10 juin 1903) :

« Nous aimons passionnément la France, mais nous la considérons comme le champ d'expérience de l'humanité et nous sommes en quelque sorte des patriotes internationalistes ».

Enfin, pour nous borner, de son drame « Par la mort » qui, d'un bout à l'autre attise les haines sociales, prêche le nivellement des classes, et, comme hors-d'œuvre, bafoue le patriotisme, j'extrais ce fragment de scène :

« JEAN (à voix basse, avec tristesse) : — N'aie pas de peine, grand-père : nous te la ferons belle et sainte, ta France bien-aimée, nous te la ferons libre et fière, et l'Europe encore suivra sa loi, car la France travaillera pour le monde, et deviendra l'humanité! — LE CAPITAINE. Hardi, mon fils! C'est bien parlé!... Vive l'Alsace! Vous allez la reprendre... — JEAN (à voix très basse). Nous ferons bien mieux que reprendre un peu de terre, *nous délivrerons la justice.* — LE CAPITAINE. Mais elle, que deviendra-t-elle? Briserez-vous ses fers? — JEAN. Il n'y aura plus de fers s'il n'y a plus de haine. — LE CAPITAINE. Et la revanche, la veux-tu? — JEAN. Oui, *la revanche sainte de la fraternité contre l'esclavage, de la justice contre l'oppression, de l'amour contre la haine.* — LE CAPITAINE. Quoi! Qu'est-ce que tu dis? Tu ne hais pas le Prussien? — JEAN. Je ne peux pas haïr ».

Réunis, les différents traits qui viennent d'être exposés font comprendre la portée de la fameuse définition que le chef du Sillon donnait de la démocratie : « L'*organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun* ».

A ces traits, il faudrait cependant en joindre un autre, non moins important, c'est le *mysticisme illuminé* sur lequel tout cela s'échafaudrait. Il fournissait à M. Sangnier ses plus beaux triomphes

oratoires. Analyser ce mysticisme nous entraînerait trop loin. Je suppléerai par un extrait du Sillon (10 août 1903) qui, à lui seul, justifierait le reproche de « rapprochements blasphématoires », contenu dans l'Encyclique :

« Si l'homme est incapable de *démocratiser la divinité*, Dieu le peut. Et le christianisme n'est précisément autre chose que *la démocratie de la vie divine*, de la « vie éternelle », comme dit l'Evangile. Par lui, la souveraineté de Dieu est véritablement mise en participation. Dieu, qui aurait pu nous traiter en monarque, a préféré nous proposer l'idéal républicain jusque dans nos rapports avec lui; il nous a en effet envoyé son fils, pour nous convier à nous joindre intimement à ce Fils, à lui devenir semblable. Dieu, par ce moyen, nous convie à nous solidariser avec sa seconde personne et à devenir ainsi *un membre adjoint de sa Trinité*.

« Par leur assimilation *à la seconde personne de la Trinité*, les hommes pénètrent dans la société des trois personnes divines et participent à leur majestueuse égalité. Le Christ qui aurait pu faire de nous ses sujets a préféré amoureusement faire de nous ses cohéritiers et ses frères, ses concitoyens dans la cité de Dieu ».

IV.

On se demandera pourquoi tant de citations, quoique j'en aie omis beaucoup d'autres que contenaient « Les idées du Sillon ». C'est afin d'écarter tout doute sur la portée de la réfutation que M. Desgranges leur a opposée. On en jugera, tout d'abord, d'un mot, par ces lignes qui terminent la préface des « Vraies idées du Sillon » : « Il me semble que le lecteur reconnaîtra que nos méthodes constituent un ensemble d'une cohésion rigoureuse, **qui ne blesse en rien la plus pure orthodoxie** et *satisfait les légitimes exigences des esprits sérieux* (p. VIII).

Voilà donc ce que M. Desgranges se proposait de démontrer.

Le premier chapitre de ma brochure était une critique de la méthode d'*éducation démocratique* du Sillon. Je concluais en disant :

M. Marc Sangnier et le Sillon ont reçu d'un bon nombre d'évêques les encouragements les plus flatteurs. Cependant, je ne crois pas trop m'avancer, en disant qu'il ne s'en trouverait pas un seul pour donner son approbation explicite et formelle à une telle méthode d'éducation populaire, qui lance d'abord la jeunesse ouvrière, sans direction positive et sûre, dans les questions sociales, économiques, religieuses ou morales, en laissant à la vie, au temps, aux événements, le soin de conduire ses idées, et qui, sans la prémunir davantage, la fait ouvrir ses oreilles aux utopies, aux théories révolutionnaires, aux attaques redoutables des socialistes, des coryphées de l'irréligion, aux blasphèmes des apostats.

M. Desgranges, en terminant sa défense sur ce point, reproduit

ces lignes et ajoutait : « On voit qu'il n'y a presque aucun mot de cette appréciation qui ne renferme une injustice ou une erreur » (p. 20). On sait que l'Encyclique a analysé cette méthode, puis, l'a jugée en ces termes : « Nous pouvons donc conclure que, si les doctrines sociales du Sillon sont erronées, son esprit est dangereux et *son éducation funeste* ».

Parmi les principes sillonnistes que M. Desgranges défend, en cette matière, je citerai seulement celui-ci :

> Il ne nous appartient pas, dans nos cercles, de donner un enseignement moral et religieux qui nous soit propre; nous recevons celui-ci des mains mêmes de l'Eglise : nos camarades sont pourvus de l'instruction chrétienne, soit à l'école, soit au patronage, soit à la paroisse; et s'il est des difficultés spéciales ou des cas de conscience qui peuvent les embarrasser, ils recourent à leur curé ou à leur évêque (p. 16).

Un des principaux reproches que j'adressais au Sillon est celui par lequel l'Encyclique débute : la méconnaissance, le renversement des règles de l'action sociale chrétienne précisées par Léon XIII; violation d'autant plus blâmable, disais-je, que le Sillon n'avait cessé de parer ses méthodes, sous toutes les formes, du nom d'action sociale catholique. M. Desgranges ne manque naturellement pas de légitimer cet affranchissement en rééditant les grossiers sophismes de son patron.

> *En dehors* de la bienfaisante action populaire, que le Souverain Pontife recommande à tous les catholiques, dont il trace les règles, qui seule peut être accomplie et imposée au nom de l'Eglise, mais qui ne limite pas à jamais l'activité sociale des catholiques, nous nous efforçons de réaliser en France, *dans l'ordre économique*, l'organisation démocratique qui nous semble opportune. N'est-ce pas notre droit? Qui oserait soutenir que le Pape prohibe toutes les formes d'activité qu'il ne recommande pas à l'Eglise universelle? (p. 88).

Il avait dit plus haut (p. 24) :

> *En dehors* de ce terrain d'action, si large que tous les catholiques du monde doivent s'y trouver rassemblés, n'existe-t-il aucune autre tâche sociale ou civique à laquelle il soit loisible à un catholiqque de se livrer? La démocratie chrétienne n'est ni une organisation politique, *ni une organisation sociale*, et elle domine toutes les formes du gouvernement, nous venons de le voir. Si, dans le pays où je me trouve, je veux réaliser l'*organisation sociale* ou la forme de gouvernement qui me paraissent les mieux appropriées aux besoins de mon pays, en ai-je le droit?

Il est donc entendu que les directions et les préceptes de l'Eglise sur l'action sociale ou démocratie chrétienne ne concernent pas « l'organisation économique et sociale »; il restait à les embaumer comme une momie avec vénération :

On voit ce qui constitue l'originalité de notre mouvement. *Nous entourons du plus profond respect les principes de la démocratie chrétienne;* nous nous efforçons de les appliquer aux problèmes présents (??); mais nous ajoutons à cette œuvre corrective, si je puis ainsi parler, le dessein de collaborer aux transformations qui s'opèrent autour de nous (p. 80).

M. Desgranges avait d'ailleurs pris ses précautions dès le début contre le *Motu Proprio* de 1903 en soutenant qu'il s'adressait aux seuls catholiques italiens (p. 6), quoique le préambule portât : « Devant constituer la charte fondamentale de l'action populaire chrétienne, il devra être *pour tous les catholiques* la règle constante de leur conduite ».

Le *question sociale* est donc une de celles sur lesquelles il a le plus à cœur de justifier le Sillon. « Vous n'êtes pas de bons démocrates chrétiens; vous êtes au fond des socialistes. Voilà résumé en deux mots le dernier chapitre des *Idées* du Sillon » (p. 76). Hé! Bien que je n'ai pas été si cru, il apparaît aujourd'hui que je n'aurais pas si mal dit. Je concluais : « On reste en droit d'estimer que, sur le terrain social comme sur d'autres, le désir de la conciliation avec les adversaires des principes catholiques l'entraînent à des concessions regrettables, propres à troubler les esprits et à favoriser l'erreur ». Sur quoi M. Desgranges, de s'écrier : « Pour qui donc M. Barbier prend-il les gens à qui il destine son livre? » (p. 21).

Voici, d'ailleurs, comment lui-même se chargeait de me donner raison :

« Il nous apparaît avec évidence que des formes sociales nouvelles naissent et se développent partout, *faisant craquer le vieux moule de nos institutions décadentes.* A notre époque, comme au cours de tous les siècles, des transformations sociales s'élaborent au sein de notre société économique : nous voulons tenir le regard toujours fixé sur ces évolutions, afin de les orienter, ou de nous y adapter, et alors même que nous travaillons avec nos amis de l'école catholique sociale, ou avec les hommes généreux de tous les partis, à faire aboutir une réforme législative, ou à fonder une œuvre sociale, nous faisons cette réforme et cette œuvre *avec cette pensée qu'elles ne doivent pas être seulement une sorte de replâtrage d'un organisme vieilli, mais constituer plutôt comme les pierres d'attente de la société future...* C'est, au contraire, nous semble-t-il à l'avant-garde qu'est marquée la place de *ceux que pousse en avant la force mystérieuse déposée en leurs âmes par le Christ,* de ceux que préserve des injustices et des erreurs *cet idéal de Justice et de Vérité* dont l'Eglise est l'immortelle gardienne. *Nous croirions donc manquer à notre devoir si nous refusions de préparer le régime futur qui doit succéder aux formes vieillies de notre organisation économique.* »

Suivait, comme application, un chapitre sur le *salariat,* qui est

la simple reproduction d'un article de M. Desgranges dans le *Petit-Démocrate* du 4 juin 1905. Il disait :

... On voit ce que nous critiquons surtout dans l'organisation actuelle du patronat et du salariat : elle présente à nos yeux le défaut de concentrer sur la tête de quelques-uns, souvent peut-être la plus grande part des profits, *mais surtout ce qu'il y a de plus humain, de plus moralisateur dans le travail :* l'initiative, la prévoyance et *surtout la responsabilité.* Il est urgent, ce nous semble, d'apporter un remède à ce grave désordre qui compromet tout à la fois la dignité du travailleur, et — je pense que nous le constatons assez — la stabilité de l'industrie française (p. 84).

Mais, nous dira-t-on, vous voulez donc supprimer les patrons? Nous nous en garderons bien. Provisoirement, ils sont les organes nécessaires de la production. Dans notre société telle qu'elle est et avec les ouvriers tels qu'ils sont les patrons sont aussi indispensables à la vie nationale que notre cerveau ou notre estomac à notre vie corporelle. *Nous voulons seulement préparer l'avènement d'un régime économique meilleur*, d'un régime plus rationnel et plus humain, dans lequel il n'y aura plus ce *fâcheux divorce entre la responsabilité industrielle et la main-d'œuvre.*

Pour cela, deux choses sont nécessaires : il faut d'abord trouver les formes précises et concrètes, nous dirions volontiers les formules de ces organes nouveaux de production; en second lieu, *élever la conscience prolétarienne à la hauteur de ses nouvelles responsabilités* (p. 87).

L'organisation sociale ainsi rêvée correspondrait à la vraie notion de la *démocratie.*

Il importe de pénétrer l'idée essentielle de la démocratie. On caractérise un régime en indiquant comment s'y répartissent *les responsabilités du pouvoir.* Elles peuvent reposer seulement sur une dynastie, ou être partagées entre le monarque et la noblesse, ou entre le monarque et le peuple, *ou encore reposer sur la nation entière...*

Les hommes valent par la conscience et par la responsabilité. (L'Encyclique a fait vigoureusement justice de cette notion anticatholique de la dignité).

Dès lors, comment n'aimerions-nous pas un régime qui non seulement peut donner à tous le bienfait de la paix et de l'ordre, mais associe un nombre de plus en plus considérable de citoyens aux responsabilités nationales; comment ne ferions-nous pas tous nos efforts pour réaliser en France « *une organisation sociale tendant à porter au maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun* ? »

M. Barbier critique cette définition, faute peut-être de l'avoir suffisamment comprise. *Elle nous paraît à nous renfermer l'essence même du concept démocratique;* elle a l'avantage d'être dépouillée de tout sens nuisible et faux et d'englober dans une même formule le point d'où nous partons et l'idéal vers lequel nous tendons. Elle implique à la fois que le peuple possède le pouvoir, *mais qu'il lui importe de s'élever sans cesse à un sentiment plus généreux et plus éclairé de sa responsabilité* (pp. 31, 32).

Et plus loin :

Si nous préférons la République démocratique à la monarchie, c'est parce que celle-là pour atteindre sa fin naturelle, a besoin de développer plus de conscience et de responsabilité dans un nombre plus grand d'individus et par conséquent d'accroître du même coup leur *capacité morale* (p. 40).

La préférence du Sillon pour la République démocratique, on ne contestait pas qu'elle fût libre; ce qu'on lui reprochait, à ce point de vue, M. Desgranges le rappelle en ces termes :

Soit, nous répond en effet M. l'abbé Barbier, vous avez des conceptions personnelles qu'il vous est loisible de défendre et de réaliser; *mais de quel droit mêlez-vous si étroitement le catholicisme à votre démocratie?* M. Sangnier n'est-il pas de ceux qui veulent faire de la démocratie au nom du catholicisme?

— Non, Monsieur l'abbé, M. Sangnier n'est pas de ceux-là. Vous lui prêtez là une pensée qui est contraire à ses plus formelles déclarations. Jamais nous n'avons songé à imposer notre démocratie au nom de l'Eglise Catholique (p. 33).

C'est à toutes les pages de son chapitre sur « le Sillon et la politique », que perce *ce reproche plus ou moins voilé qu'il nous adresse d'exploiter la religion au profit de nos opinions républicaines.* Mais ce sont là seulement des insinuations jetées comme par mégarde, peut-être parce que les preuves manquent pour les justifier (p. 57).

Par mégarde? oh! non! La critique y insistait trop fortement. Quoique le mot « exploiter » ne s'y trouvât point. Ce n'est pas, non plus, en insinuant par mégarde que Pie X, dans l'Encyclique, prête à M. Sangnier une pensée si contraire à la vérité :

« Son catholicisme ne s'accommode que de la forme du gouvernement démocratique, qu'il estime être la plus favorable à l'Eglise et se confondre pour ainsi dire avec elle; *il inféode donc sa religion à un parti politique.* Nous n'avons pas à démontrer que l'avènement de la Démocratie universelle n'importe pas à l'action de l'Eglise dans le monde : Par le fait, et pour une forme politique spéciale, *en compromettant l'Eglise,* il divise les catholiques, arrache la jeunesse et même des prêtres et des séminaristes à l'action simplement catholique et dépense, en pure perte, les forces vives d'une partie de la nation ».

Mais, M. Desgranges n'entend lâcher le président du Sillon sur aucun point. Voici pour la défense de son *humanitarisme.*

Enfin, pour peu que l'on étudie l'histoire générale des peuples, on s'aperçoit que les différentes patries ont évolué et que beaucoup sont mortes ou, plus exactement, se sont transformées. Nous concevons la Patrie comme un être social composé d'un corps et d'une âme. Le corps de la Patrie, c'est la communauté de territoire, d'intérêt, de tempérament physique d'un certain nombre d'hommes; son âme c'est la communauté de traditions, d'aspirations intellectuelles et sentimentales, en un mot la communauté d'idéal et de but. Or, si nous examinons en particulier chacun de ces éléments de l'idée patriotique, nous constatons *son évolution perpétuelle.* Quel abîme sépare la France contemporaine de la Gaule romaine et même de la France de la féodalité! Il est dangereux d'attribuer à des formes éminemment évolutives, le caractère immuable d'un principe: c'est donner trop beau jeu aux adversaires.

Nous voulons porter la défense de l'idée de Patrie sur le terrain où elle est vraiment solide. Nous proclamons énergiquement dans nos journaux et dans nos réunions publiques nos devoirs envers notre patrie, mais nous

ne voulons pas les déduire de principes faux et dangereux. Nous possédons assez de motifs d'aimer passionnément la France, pour ne pas être obligés d'en échafauder sur des sophismes. Le noble rôle de champion de la justice, qui a été longtemps celui de la Fille aînée de l'Eglise, nous donne le droit d'espérer que travailler pour elle sera la meilleure manière de servir *la cause de l'Humanité*. C'est ainsi que notre patriotisme lui-même contient *ce qu'il y a de généreux et de grand dans l'internationalisme*.

Voilà quelle est l'idée du Sillon sur la Patrie (pp. 42-43).

Il y a encore beaucoup de choses dans cette apologie. Par exemple, l'admiration pour les perfides tirades de M. Sangnier contre ces « *ennemis intérieurs du catholicisme* » que sont les réactionnaires de toute sorte. L'Encyclique les a censurées. M. Desgranges, pour son compte, n'y voit « rien qui dépasse le droit d'un journaliste catholique. J'y sens passer, au contraire, le souffle brûlant de l'amour divin et ce que nos Saints Livres appellent le zèle de la maison de Dieu » (p. 56). Il y aurait l'indignation d'entendre critiquer un collaborateur du Sillon qui, analysant le drame évangélique d'une sorte de socialiste néo-chrétien d'alors, écrivait : « Ce Christ n'enseigne pas... Il n'est ni chrétien, ni socialiste, ni anarchiste. Il n'a pas de doctrine. On ne sait ce qu'il expie. Cependant il est beau, il aime les malheureux : *Aimons-le !* » (p. 75). Il y aurait surtout sa défense de l'apologétique immanentiste de M. Sangnier; celle même de propositions comme celle-ci : « *Nous sommes libres*, je ne dis pas sans péril d'orgueil ou de témérité, mais sans hérésie, *de ne pas admettre ce qui n'est pas article de foi* ». « Que voit-on de répréhensible dans de telles formules ? » demande-t-il (p. 66) (1). Bref, pour M. Desgranges, Marc Sangnier est bien le nouvel « évangéliste » dont la prédication efface par son éclat tout ce qu'on avait vu jusqu'alors et révèle au clergé lui-même les profondeurs de la foi.

Il est vraiment *un peu mesquin* de juger les mille réunions publiques données, dans le pays tout entier, par le président du Sillon, d'après deux ou trois incidents plus ou moins exactement rapportés, et que M. Barbier s'est chargé d'exploiter avec sa bienveillance coutumière.

« Lorsqu'on a entendu, comme nous-même en avons eu si souvent le bonheur, Marc Sangnier développer avec autant d'émotion que de clarté *les sublimes réponses du catéchisme*, faire retentir nos cirques et nos manèges d'immenses acclamations en l'honneur de Jésus-Christ, telles que n'en entendirent pas de plus vibrantes nos cathédrales du moyen âge, lorsqu'au sortir de ces réunions on a senti avec quelle fierté nouvelle des

1. On lisait, un peu plus tard, dans le Sillon, 10 décembre 1905 : « Et nous n'avons pas le droit de nous laisser arrêter par des dénonciations bruyantes, ou des protestations tapageuses. Nous disons bien haut tout ce que nous pensons : que l'on prenne une seule de nos idées et que l'on établisse qu'elle va *contre une vérité de foi*, que *l'Eglise infaillible* déclare que, sur ce point, nous sommes dans l'erreur, et ceux qu'affole notre témérité verront qu'il n'y a pas de catholiques plus soumis que nous, plus que nous respectueux de la doctrine du Christ ».

milliers de jeunes gens portaient leurs titres de chrétiens, lorsque *des centaines de prêtres vous ont fait confidence que ces discours et ces contradictions les avaient étonnés par leur précision théologique, et leur avaient même donné sur le catholicisme des clartés inattendues*, etc... (p. 73).

Il fallait donc s'attendre à ce que la conclusion du livre fût un hymne à l'union indissoluble (hélas! on ne prévoyait pas l'avenir tout prochain) formée entre tous ses membres par « l'âme commune » du Sillon, et un dithyrambe à l'idéal de justice et de vérité entrevue par ces épris de l'amour :

... Forts de cette union que rien ne brisera, nous réussirons sans doute à libérer notre pays, *à l'orienter vers la justice*, à lui découvrir que *Jésus-Christ est le point où tendent ses aspirations généreuses, comme d'ailleurs, Il est le centre vers lequel aboutissent les grandes avenues de la pensée humaine.*

En développant partout la responsabilité et la conscience, nous faisons efficacement sentir la nécessité des vertus que seul Jésus-Christ peut inspirer. La soif du Christ réside en toutes nos aspirations démocratiques; le désir de sa grâce est pour ainsi dire inclus dans chacune de nos formules, dans celles-là même qui paraissent avoir un caractère exclusivement social...

Nous réaliserons alors, s'il plaît à Dieu, la démocratie rêvée.

...Pourquoi ne croirions-nous pas que le catholicisme n'a pas encore donné toute la mesure de son efficacité sociale ?

D'ailleurs, alors même que nos efforts se briseraient sous le poids d'un monde alourdi pas ses iniquités et ses égoïsmes, nous aurions encore ici-bas notre récompense. Il est si beau d'avoir un bel idéal, et de chercher avant toute chose la Justice de Dieu, que nous remercierons encore notre Christ d'avoir mis en nous ce rêve intérieur, que nous vivons chaque jour avec allégresse, qui est plus vrai que toutes les réalités matérielles, et que l'effondrement d'une société méchante ne parviendrait jamais à détruire. Même vaincus en apparence, nous estimerions comme l'honneur et la joie de notre vie d'avoir été de ces quelques milliers de jeunes hommes qui n'ont jamais voulu désespérer, *parce qu'ils croient obstinément à l'amour.*

V.

On cherchera peut-être une demi-excuse à M. Desgranges dans la nécessité où il était de se plier à sa tâche d'avocat. L'excuse serait mauvaise, car elle admettrait ou un manque de conviction peu honorable ou une incohérence d'idées et une versatilité d'esprit qui ne seraient pas davantage en sa faveur. Mais voyons maintenant ce qu'il professait pour son propre compte, jusqu'à l'époque de sa rupture avec le Sillon. Quelques extraits suffiront.

Un des discours les plus remarquables de M. Desgranges, où éclata le mieux la sagesse de son action sociale dans les Charentes, est celui d'Angoulême, sur « La vraie démocratie » qu'il a mis en brochure. J'en cite quelques passages :

Nous sommes démocrates en ce sens que nous voulons élever le peu-

ple *à un degré de vie intellectuelle et morale* correspondant aux droits dont il jouit, à ces droits qu'il ne nous appartient pas de discuter, car ce sont les générations précédentes qui les lui ont données. On va voir comment nous entendons faire l'application de ce principe dans le double domaine *social* et *politique* (p. 7).

Nous venons de préciser le véritable caractère de notre œuvre démocratique. C'est pourquoi, en présence des réorganisations indispensables, nous avons tout d'abord, au Sillon, commencé par l'œuvre essentielle : l'éducation populaire. *Les cellules-mères de la société future sont nos cercles d'études*... (On voit à quoi ils servent).

... Les peuples, comme les familles et les individus qui les composent, comme tous les êtres vivants, évoluent et se développent suivant des lois qu'il ne nous appartient pas de modifier.

Tout d'abord, naïfs et dociles comme de petits enfants, ils subissent la pleine et vigoureuse autorité du monarque; devenus plus conscients, ils sont admis progressivement dans les conseils de la nation. C'est la période des monarchies constitutionnelles et des empires libéraux.

Enfin, il vient un temps où, comme pour des jeunes gens parvenus à leur majorité, la tutelle du père peut disparaître. Certains peuples assument eux-mêmes une responsabilité qu'ils sont désormais capables de supporter. L'évolution humaine nous paraît conduire les nations du pouvoir absolu au régime démocratique.

... Nous avons trouvé la jeune démocratie qui se débattait dans des langes sanglants. Nous voulons amoureusement faire l'éducation de son âme, et lui permettre de grandir noblement. Nous pensons que pour cette grande œuvre il ne suffit pas de la superficielle agitation de quelques campagnes électorales; c'est pourquoi nous restons en dehors des factions politiques. Mais notre devoir est précis, et nous voulons l'accomplir avec une grande intensité d'énergie et en y faisant converger tout l'effort de notre apostolat : *il consiste à élever le peuple à la hauteur de ses droits, à pénétrer la conscience nationale du sentiment de la responsabilité*, à développer dans une élite chaque jour agrandie, *cette vie intellectuelle et morale, que postule le régime républicain.*

Et, pour finir, l'orateur conclut par un de ces rapprochements que l'Encyclique appelle « blasphématoires ». La multiplication de l'autorité en démocratie serait de même nature que celle de la royauté de Jésus-Christ communiquée (?) à tous les fidèles par la sainte communion. Il ne fait d'ailleurs en cela que répéter M. Sangnier.

C'est que nous n'entendons point, par la démocratie, quelque chose d'inorganique d'où se trouvent bannis la hiérarchie, l'ordre et l'autorité. Nous n'entendons pas supprimer cette fonction royale dont nos rois ont été investis pendant les siècles glorieux de la monarchie. *Nous voulons que cette prérogative soit en quelque sorte multipliée* et qu'une élite tous les jours plus nombreuse de citoyens en porte sur ses épaules le fardeau glorieux et redoutable. Jadis, sous l'ancienne loi, le grand prêtre pénétrait, au nom de tout le peuple, dans le saint des saints, et seul il communiquait avec le Seigneur Tout-Puissant. Depuis Jésus-Christ, cette prérogative du souverain pontificat a été multipliée sans rien perdre de sa grandeur, et par la Sainte Communion, l'âme du plus humble fidèle a le pouvoir de prendre contact avec la divinité. *C'est une multiplication de cette nature* qui s'est produite au sujet du pouvoir royal. Notre œuvre

d'éducation populaire consiste à préparer l'élite sociale qui aura le courage d'en accepter la charge, et qui trouvera dans la force du Christ le moyen de subordonner ses intérêts particuliers à l'intérêt général (p. 29).

Pour M. Desgranges aussi la *Cité future,* dans le sens où la Lettre sur le Sillon l'a fortement réprouvée, est le thème fondamental, le leit-motiv de toutes ses élucubrations, Sous ce titre, il écrivait en tête du *Petit Démocrate* (2 juillet 1905) :

Après avoir exposé, dans un précdent article, *combien le régime du salariat s'adapte mal, tant à l'esprit de nos institutions* qu'aux exigences de l'industrie moderne, nous annoncions notre désir de préparer un régime meilleur.

Cette simple intention nous attirait des critiques. Il en est qui ne peuvent se résigner aux évolutions sociales. Ils ne les subissent qu'à leur corps défendant et en veulent à tous ceux qui y collaborent. *D'autres consentent à opérer dans notre édifice social vermoulu quelques réparations urgentes.* Ils favorisent les œuvres de charité et de prévoyance et vont même jusqu'à approuver les lois ouvrières comme celles qui protègent la femme contre le travail de nuit ou indemnisent les victimes d'accidents de travail. Mais ils s'obstinent à ne pas voir que des réformes sociales nouvelles naissent et se développent partout, *faisant craquer le vieux moule de nos institutions décadentes.* Ils méconnaissent les transformations qui s'élaborent au sein de notre société démocratique et laissent ainsi aux révolutionnaires l'honneur redoutable de poser les pierres d'attente destinées à édifier la *cité future.*

Cette attitude ne peut nous satisfaire. Nous portons en nous des rêves de justice auxquels ne saurait correspondre l'exécution de quelques médiocres replâtrages... C'est, nous semble-t-il, à l'avant-garde qu'est marquée la place de ceux que pousse en avant la force mystérieuse déposée en nos âmes par le Christ, de ceux que préserve des injustices et des erreurs cet idéal de Justice et de Vérité dont l'Eglise est l'immortelle gardienne. *Nous croirions donc manquer à notre devoir si nous refusions de préparer le régime futur qui doit succéder aux formes vieillies de notre organisation économique.*

Deux choses sont nécessaires *pour substituer à l'organisation du patronat et du salariat* un régime du travail répartissant d'une manière plus équitable la *responsabilité et la conscience :* il faut d'abord trouver les formes précises et concrètes, nous dirions volontiers les formules de ces organes nouveaux de production; en second lieu, *élever la conscience prolétarienne à la hauteur de ses nouvelles responsabilités.*

En défendant le drame « Par la Mort » contre les critiques édulcorées de M. F. Veuillot, il disait encore (Le *Petit Démocrate,* 20 août 1905) :

Voyez-vous, je commence à croire que nous ne proposons pas les mêmes remèdes au mal dont nous souffrons.

Vous croyez à un replâtrage possible de la vieille société, nous la croyons trop lézardée pour résister longtemps aux coups de bélier du socialisme anticlérical.

Une société nouvelle s'édifie, nous voulons travailler à son édification, mais nous croyons qu'il faudra s'y ensanglanter les mains et le cœur et subir les passagères défaites de l'égoïsme et de la méchanceté des

hommes de ténèbres. Nous savons bien que le sacrifice et l'immolation sont les facteurs indispensables du progrès moral comme du progrès matériel et c'est sur cette conception que notre ami a construit son drame.

On pourrait lire encore dans le journal de M. Desgranges, sous la plume d'un de ces orateurs démocrates chrétiens fournis par son cercle d'études, un article intitulé « Vues d'ensemble », qui expose en deux colonnes la conception démocratique du Sillon. (6 août 1905). Je préfère citer, d'après la *Croix de Limoges* (10 juillet 1904), ces lignes du compte-rendu d'une conférence publique par un autre membre du « Sillon limousin ».

... Nous voulons donner à tous les hommes, non pas seulement à une catégorie, une mentalité et une communion d'idées. Nous voulons accomplir une grande œuvre de réformes et d'organisation démocratiques. Et si nous pensons réussir là où d'autres ont échoué, c'est que nous avons, nous, une force que ne possèdent pas nos adversaires. Cette force, c'est le Christ. C'est dans la religion du Christ que nous trouverons l'énergie surhumaine qui nous permettra de résister à toutes les passions et à tous les égoïsmes. *C'est dans l'Evangile que se trouve l'idéal* de justice et de fraternité dont nous avons besoin.

En juillet 1904, le Sillon limousin annonçait une grande réunion contradictoire, et faisait apposer une proclamation qui se terminait ainsi :

Il est des hommes qui voudraient refuser le droit de vivre à la Démocratie. D'autres prétendent ne pouvoir l'édifier que sur les ruines du catholicisme. Nous croyons, nous, que notre foi religieuse, loin d'être un obstacle à la prochaine réalisation de *l'idéal démocratique*, est au contraire la seule force capable d'*entraîner l'Humanité vers plus de Fraternité et de Justice.*

A l'âme moderne, angoissée par *l'inguérissable tourment de l'infini* (ah! bien, oui!) nous voulons rendre le Christ qu'elle désire et cherche confusément, sans le connaître, *jusque dans ses révoltes et ses blasphèmes.*

Nous faisons appel à tous les partisans de la pensée libre, à tous ceux qui, des violences et des haines, veulent aller au vrai avec toute leur âme.

Mais veut-on voir une page de M. Desgranges sur laquelle on croirait que l'Encyclique a littéralement calqué son analyse des théories du Sillon? La source en est d'ailleurs curieuse. C'est le compte-rendu d'une retraite prêchée en 1906, aux dames sillonnistes, à Paris. Il fut mis en vente au Sillon. La précision de ces notes est une garantie de leur fidélité. Nul doute, d'ailleurs, qu'elles aient été revues. Dans cette retraite « spirituelle », on avait réservé la place de conférences sur le Sillon. Rien que de légitime, si l'on prend les choses à son point de vue, puisque, comme le disait M. Desgranges, en terminant ce que l'on va lire : « Ainsi, toute l'action du Sillon est fondée sur notre foi, sur notre croyance au surnaturel ».

On peut définir le Sillon : le mouvement d'un groupe homogène cherchant dans le catholicisme la force de réaliser en France la démocratie, au point de vue politique et au point de vue économique.

— C'est d'abord un *mouvement :* ce n'est donc pas un programme, ni une œuvre. C'est quelque chose qui évolue sans cesse; on pourrait le comparer à « une colonne faisant une conquête, qui marche, qui avance et qui modifie ses attitudes suivant les circonstances qui se présentent ».

— *Réaliser la démocratie*, c'est-à-dire un état social dans lequel le peuple soit associé de plus en plus largement au pouvoir. *Nous voulons accroître la conscience et la responsabilité de chaque citoyen, de façon à ce qu'il puisse participer à la puissance politique et économique.*

Si nous voulons cela, c'est que nous voyons dans chaque homme une âme, émanation immortelle de la divinité, et que nous croyons que *les âmes valent dans la mesure des responsabilités qu'elles assument.*

Pascal disait : « Toute notre dignité consiste en la pensée. Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus grand que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ». Pascal a ainsi exalté la noblesse de la conscience; pour nous, nous croyons qu'il y a dans l'homme *quelque chose de plus grand encore que la conscience : la responsabilité.*

— *Démocratie politique.* Sous la monarchie, la responsabilité est concentrée dans le roi. *Seul*, il doit pourvoir aux besoins de ses sujets, prendre les mesures nécessaires pour la défense nationale et l'ordre public, ce qui lui impose des sacrifices très, douloureux qui attirent notre respect et notre admiration.

De même autrefois, le grand-prêtre seul participait à la divinité : seul il pénétrait dans le Saint des Saints. Mais Jésus-Christ a voulu que toute âme humaine puisse communiquer directement avec Dieu, et, par l'Eucharistie, il a élargi cette participation à la divinité, il l'a étendue à tous les hommes.

Ainsi, (???) dans une République, la responsabilité est multipliée et supportée par tous les citoyens.

— *Démocratie économique.* Le patron porte toutes les responsabilités, tous les risques de l'industrie. Si nous souhaitons qu'une partie de ces responsabilités pèse sur ceux qui sont actuellement des salariés, si nous désirons qu'ils deviennent des coopérateurs, des associés, ce n'est pas que nous croyons qu'ils seront plus heureux au point de vue matériel, *mais ils seront plus dignes de leur titre d'hommes :* c'est aussi qu'ils sentiront davantage le besoin du Christ que nous voulons leur faire connaître.

Ainsi, pour nous la démocratie ne sera vraiment digne de ce nom que *si elle représente un accroissement de la valeur morale de chaque individu et même de chaque acte;* si, au lieu de sujets, elle crée des citoyens, en permettant d'élever le niveau intellectuel et moral d'une élite *qui s'agrandisse sans cesse et qui sache assumer sa part des responsabilités civiques et économiques.*

— *Les forces sociales du catholicisme* sont le moyen qui nous permettra d'arriver à cette démocratie.

...En France, on veut faire la démocratie, c'est-à-dire distribuer les responsabilités: mais, pour que les citoyens puissent supporter ces nouvelles obligations civiques, il faut agrandir leur capacité morale. C'est pourquoi nul n'est mieux qualifié qu'un catholique, pour faire partie de l'élite démocratique, car, mieux que personne, il pourra, à l'aide de la grâce, pratiquer les vertus nécessaires.

Le 26 août 1906, le *Petit Démocrate* reproduisait une interview de M. Sangnier, dans la *Liberté* « dont nos camarades comprendront toute la portée ». On y lisait à propos de la notion d'*autorité* et du *nivellement des classes.*

— « Et cette pensée, comment la formulez-vous?

— » Notre but peut se résumer en cette phrase : développer dans les milieux populaires la conscience et la responsabilité civiques de chacun. C'est à peu de chose près, la définition même de la démocratie, organisation qui aboutit *au maximum d'autorité morale* et au minimum de contraite matérielle. *Notre idéal serait que chacun se donne à soi-même l'ordre auquel il obéit...* »

... *Nous sommes des égalitaires.* Il n'y a entre chacun des membres du Sillon aucune distinction basée ni sur les milieux sociaux différents, ni même sur l'importance différente des tâches assumées. Nous nous tutoyons tous et nous estimons au même plan le secrétaire de rédaction du Sillon et celui qui balaye les bureaux...

Autant de conférences, de réunions publiques données par M. Desgranges, autant de triomphes pour le catholicisme, à en croire mille échos plus flatteurs qu'indépendants. Mais les compte-rendus sont malheureusement incomplets ou infidèles. On ne saura jamais ce que M. Sangnier et ses congénères débitaient au juste dans ces palabres. Voici néanmoins des témoignages concordants sur un des exploits de M. Desgranges, On y verra que les adversaires de toute violence, les apôtres de la mansuétude évangélique, s'oublient quelquefois eux-mêmes, et que ce prêtre se défend du cléricalisme comme son chef de file laïc.

A propos d'une conférence contradictoire avec Sébastien Faure, le *Réveil du Centre* raconte (25 mars 1904) :

Il (M. Desgranges) se défend d'être clérical. Il affirme qu'il réprouve ces réactionnaires qui, pour défendre leurs privilèges, se sont réfugiés derrière l'Eglise et la doctrine du Christ. Il affirme que « si, demain, un César voulait s'emparer du pouvoir, *ils seraient, ses amis et lui, les premiers à descendre dans la rue* » —(« par tous les moyens » quoi! exactement comme l'Action Française si honnie). — Nous voulons être des réformateurs sociaux. Si nous ne le voulions pas, nous ne serions pas les disciples de ce grand humanitaire : Jésus.

La *Gazette du Centre* (25 mars 1904) :

A ce moment, l'abbé Desgranges s'écrie : « Si une réaction monarchique quelconque se produisait, *nous descendrions dans la rue pour nous dresser contre elle* ».

La *Croix de Limoges* (23 mars 1904) :

Nous ne sommes pas des cléricaux. Nous ne voulons imposer nos croyances à personne...

Nous nous sommes toujours montrés les défenseurs de toutes les libertés et du jour où elles seraient menacées, tous nos amis du Sillon, fidèles à eux-mêmes, *descendraient dans la rue*, s'il le fallait, pour défendre l'aurore de libération qu'ils n'attendent que d'un seul « sauveur », le Christ.

Quant à l'effet séducteur et victorieux produit sur les socialistes pour les amadouer, qu'on en juge :

La *Dépêche de Toulouse* écrit à propos de la même réunion (5 mars):

M. l'abbé Desgranges se déclare républicain, socialiste même, catholique par-dessus tout, mais se défend d'être clérical. Le cléricalisme, il le combattra partout où il le trouvera, même chez ses amis.

Et la *Dépêche* donne le mot de la fin :

M. Desgranges vient de dire, qu'avec M. Rolde, il flétrit tous les tartufes, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. Il s'attire cette réponse de Rolde : « Continuez à le faire, M. l'abbé, mais, à frapper tous les tartufes, vous courez le risque de frapper trop près autour de vous. Et, si vous le faites, la prochaine fois que nous vous verrons, vous serez alors avec nous, non en soutane, mais en veston ».

Une feuille satirique dont le titre indique la couleur : « La cravache rouge » (24 avril 1904) décrivait à sa manière les triomphes de M. Desgranges. Le titre manquait de respect : « Notre trombinoscope : un abbé dernier style ». Il débutait par un portrait des avantages physiques de l'orateur que son réalisme nous oblige à passer sous silence. Voici qui est plus intéressant :

L'excellence de son ensemble physique n'a d'égale que son caractère moral, intellectuel et politique. Ce dernier mot est gros; il sera compris et pardonné. Toujours, éternellement souriant, notre abbé aborde tous les sujets, toutes les controverses, toutes les tribunes, tous les dangers. Il ne choisit pas; il accepte sans murmurer le choix du hasard. Que lui importe que vous soyez catholique, protestant, juif, bouddhiste, franc-maçon, libre-penseur, matérialiste ou bien le diable, royaliste, républicain, anarchiste, je m'en foutiste; son abord est toujours le même; sa réplique ne varie pas.

Il enterre tous ses contradicteurs; il ne connaît pas d'adversaires, encore moins d'ennemis, dans son Sillon.

Et puis, voilà tout.

Maxence Rolde, après tant d'autres, en a fait la rude expérience.

La République; c'est son rêve. Le socialisme; c'est la vérité qu'il proclame. Mais la République, le socialisme, dans son Sillon. Le Césarisme; quelle horreur! Son cauchemar! Qu'il se montre, le César qu'appellent de toutes leurs voix les monstres du parti nationaliste, c'est lui, lui, Desgranges, qui se charge de le... de l'enfoncer dans son Sillon.

Sous les traits chargés, la « Cravache rouge », il faut le reconnaître, avait bien discerné que l'effort de M. Desgranges renfermait, comme nous l'avons vu s'en faire un mérite, le germe du *plus grand Sillon*.

Il serait certainement injuste de ne juger des résultats de ces conférences contradictoires, tant recherchées par M. Desgranges, que sur les appréciations intéressées d'adversaires de mauvaise foi. Mais on avait également tort de se laisser éblouir par les compte-rendus bluffeurs de nos démocrates chrétiens. Ce n'est d'ailleurs pas seulement au succès plus ou moins réel du conférencier qu'il faut penser.

Il entraîne avec lui ou attire des jeunes gens, même des femmes, dans ces réunions où les blasphèmes contre ce qu'il y a de plus sacré se mêlent à la profession des doctrines les plus subversives et aux attaques de toute sorte contre l'Eglise. Est-ce sain pour eux? Est-il sûr que l'orateur trouve toujours la réplique juste et décisive? J'ai vu moi-même M. Sangnier acculé dans sa démonstration des preuves de l'existence de Dieu. On a cité bien d'autres cas. Il est donc permis de croire que ces réunions contradictoires ne vont pas sans de sérieux inconvénients. J'avais rappelé, à ce propos, un décret de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques en 1902, déclarant toujours en vigueur les prohibitions de l'Eglise (1625) sur les colloques entre catholiques et hérétiques. M. Desgranges répondit dans « Les vraies idées du Sillon » (pp. 69, 70) :

« J'avoue que ce théologien me jette dans une admiration quelque peu mêlée d'étonnement, lorsqu'il se demande s'il faut permettre de discuter avec les socialistes. En 1625, l'Eglise pouvait à son gré accepter ou refuser ces sortes de débats. Aujourd'hui, les discussions avec les socialistes commencent à l'atelier...

... S'il ne dépendait que de lui, les orateurs socialistes continueraient leur propagande en toute tranquillité, car le décret de 1625, qui prohibe les colloques entre les chrétiens et hérétiques, reste muet sur les monologues socialistes ».

Cela signifie sans doute que l'Eglise n'est plus libre aujourd'hui d'interdire les conférences avec les socialistes et que c'est une situation inconnue d'elle jusqu'alors, de voir les adversaires du catholicisme manifester publiquement contre lui. Si M. Desgranges avait lu le décret de 1902, il aurait vu que, loin d'être muet sur les socialistes, il renouvelait les défenses précisément à cause d'eux. L'article VIII est ainsi conçu :

« Comme dans leur ensemble les doctrines socialistes contiennent des hérésies, les réunions contradictoires tombent sous les décrets du Saint-Siège relatifs aux disputes avec les hérétiques ».

M. Desgranges n'omet pas d'ailleurs de recourir à l'échappatoire ordinaire : « Cette instruction s'adresse à l'Italie, où l'état des mœurs publiques est loin de ressembler à celui de la France » (?). Comme si ce décret faisait autre chose que rappeler et maintenir la discipline générale de l'Eglise!

Je ne doute pas que M. Desgranges, qui soutient chaque mois, si ce n'est pas chaque semaine, des conférences publiques contradictoires, ne se munisse des autorisations nécessaires; il est douteux que le fruit soit égal au bruit qu'il fait; et surtout on reste en droit d'estimer, après ce renouvellement des prohibitions, que ces réunions sont préjudiciables aux catholiques attirés comme auditeurs.

Enfin, s'il manquait encore un trait pour achever de démontrer que nul, après M. Sangnier, n'a plus fait que M. Desgranges pour la propagande du Sillon ni avec une autorité plus reconnue, lui-même se chargerait encore de nous le fournir. Il écrit dans sa « Réponse à la Revue du Sillon », après la rupture : « Mon discours pour le Vᵉ anniversaire de notre Institut Populaire de Limoges, resta longtemps, sous ce titre : « Qu'est-ce que le Sillon? », le programme de tous les sillonnistes : il eut 26 éditions en 18 mois » (p. 14) !!

VI.

Cependant « l'âme commune » était en proie à des tiraillements douloureux qui finirent par la scinder. La crise intérieure de 1906 fut suivie, en 1907, d'une rupture publique et violente entre M. Desgranges et M. Sangnier, entre les démocrates du Centre et le Sillon. Ce fut, en réunion publique, et devant les socialistes fort égayés, un lavage de linge sale comme on en fait à peine en famille. M. Desgranges a réuni tous les documents dans sa « Réponse à la Revue du Sillon ». C'est elle qui nous renseignera. L'histoire de ces démêlés nous intéresse d'ailleurs assez peu. Deux points seulement sont importants à noter.

Le premier est le motif de cette rupture. Nous accepterons, sans l'examiner, l'affirmation de M. Desgranges,

> Nous avons quitté le Sillon, répondons-nous aujourd'hui comme hier, à nos intimes comme au public, parce que son organisation intérieure attribue une souveraineté absolue à une personnalité de jour en jour plus inquiétante (p. 69).

En termes nets, l'autoritarisme intolérable du président du Sillon est la vraie et la seule cause de la rupture. Les Limousins ont repris leur indépendance parce que, comme il est dit plus loin, « ils ont eu la certitude que le *Sangniérisme* était le mal profond du *Sillonnisme* (p. 119). N'allait-on pas jusqu'à vouloir supprimer le *Petit Démocrate*, comme faisant tort à l'*Eveil démocratique* et à l'action unique de M. Sangnier! (pp. 17, 28). Mais, M. Desgranges tient à bien constater que les difficultés religieuses dans lesquelles le Sillon se trouvait déjà engagé à cette époque vis-à-vis de l'Eglise ne sont pour rien dans sa retraite comme on aurait pu le penser.

> Nous avons prouvé (notamment par les lettres de Léonard Constant, de Joseph Kellershohn et de Rœdel lui-même) que depuis le 15 mai 1906 l'organisation intérieure nous paraissait inacceptable; il est établi également que nos critiques ont provoqué, avant même l'apparition des difficultés religieuses, une séparation de fait si réelle qu'au début de 1907 les envoyés du Sillon Central ne franchissent plus le seuil de notre siège

social; que les deux difficultés religieuses dont nous avions parlé le 1er juillet 1907, ayant été dissipées par des lettres de M. Sangnier, l'une du 22 juillet, l'autre du 12 octobre suivant, il ne nous était plus permis d'en faire état aux lecteurs du *Populaire*, que les procédés autoritaires et fuyants de M. Sangnier avaient été la principale cause de son différend avec l'Eglise (p. 70).

M. Sangnier, lui, s'efforçait de persuader, au contraire, que la scission n'eut pas d'autres motifs que les scrupules religieux de M. Desgranges, son désir de ne pas perdre les faveurs épiscopales, et il se fit naturellement une arme contre lui, en présence des socialistes, du reproche de *cléricalisme*. Situation délicate pour M. Desgranges.

Sa défense mérite d'être notée. On constatera qu'en rompant avec le Sillon, il tenait à établir qu'il répudiait le cléricalisme aussi fortement que son ancien chef et ami; et l'on verra aussi comment l'homme qui pose aujourd'hui pour avoir toujours été partisan des œuvres confessionnelles en parlait alors.

M. Sangnier a essayé d'établir, au cirque, les dangers du cléricalisme, de la domination temporelle des évêques sur les œuvres économiques et la politique. Sur ce sujet nous avons exprimé au fond les mêmes idées que lui (p. 56).

Le samedi 19 octobre, dans une réunion publique tenue dans la salle du grand Continental, après avoir développé nos idées démocratiques, après avoir insisté sur ce point que nos œuvres terriennes, comme d'ailleurs nos entreprises économiques *ne seraient pas confessionnelles, après avoir adjuré le clergé, à l'aide des considérations les plus pressantes, d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une tentative de domination temporelle*, j'abordais le prétendu conflit entre l'Eglise et la Démocratie, ce qui me fournissait une occasion naturelle de m'expliquer sur le Sillon... J'ai dit plus haut ce que je pense de l'action de l'Eglise sur le domaine temporel. Nos amis qui luttent ici avec moi sont convaincus que nous ne devons faire ni la République des curés, *ni des syndicats confessionnels* et que les arrière-pensées de domination politique et d'*ingérence cléricale* doivent être bannies de nos âmes. Ils usent d'une indépendance civique et sociale que nul n'a songé d'ailleurs à leur contester. Mais ils apprécient cette liberté des catholiques, agissant sur le terrain temporel, surtout quand elle est faite de la confiance et de l'estime des représentants de la hiérarchie... » (p. 47).

Un ami de M. Desgranges, écrivant à M. Sangnier, reproduit les insinuations de celui-ci; puis, il y répond :

« Hélas! pourquoi faut-il que tant de catholiques français, même parmi les plus avancés, n'élèvent pas leurs regards plus haut que la vision d'une sorte de démocratie cléricale qui assurerait aux prêtres la direction de toutes les œuvres économiques temporelles et réaliserait comme un embrigadement des corps plutôt qu'une conversion des cœurs? » — Nous avons, depuis dix ans, combattu la conception d'une démocratie cléricale, assurant au prêtre la direction de toutes les œuvres économiques temporelles. Tu ne trouveras pas dans la collection du *Petit Démocrate* et dans les discours de l'abbé Desgranges une seule phrase te permettant

une pareille assertion : tu y trouveras exactement le contraire. Le concours brillant que nous apporte l'abbé Desgranges n'entache pas plus notre groupement de cléricalisme qu'il n'a compromis le Sillon au temps où tu le sollicitais si habilement (p. 54).

Mais, il y a un second point, d'une importance capitale, dans le sujet que nous traitons. En rompant avec le Sillon, M. Desgranges en répudiait-il les erreurs? Ses déclarations ne laissent aucun doute. Sillonniste il était, sillonniste il demeure. Le lien extérieur seul est rompu. Voilà ce qu'il était intéressant de savoir.

Nous sommes la preuve vivante qu'on peut être en conflit avec M. Marc Sangnier *sans abandonner une parcelle de ses convictions démocratiques.* Ce ne sont pas les idées du Sillon qui nous semblent moins belles; nous les avons défendues dans des discours dont nous n'avons rien à retrancher; je viens de les résumer ce soir devant vous et *vous sentez bien que nous leur apportons une adhésion de plus en plus active et raisonnée* (p. 48).

Le récit de notre désaccord montrera, avec une grande clarté, qu'on peut être contre le Sillon *pour des raisons où les opinions politiques et sociales n'entrent pour rien :* il empêchera les esprits sincères d'attribuer les défiances de l'Eglise à l'égard du Sillon à une hostilité contre les idées démocratiques et républicaines (p. 72).

De même, j'ai combattu avec Marc Sangnier, et je combattrai encore, *la participation aux bénéfices,* les syndicats jaunes, *et sur la question du patronat et du salariat,* j'ai écrit vraiment trop d'articles et composé trop de discours qui ont servi de programmes aux sillonnistes pour que j'aie besoin de vous rappeler *que Marc Sangnier et moi pensons absolument de même sur la transformation économique qui s'impose* (p. 106).

C'est donc bien entendu, M. Desgranges a secoué le joug autoritaire de M. Sangnier, mais il reste en complète communion d'idées avec le Sillon.

VII.

Il y a cependant un fait facile à observer, dans la période qui s'étend de cette rupture jusqu'à l'Encyclique. Si l'on feuillette la collection du *Petit Démocrate* de 1908 à 1910, on constate qu'il garde une discrétion voulue sur ces principes économiques et sociaux que M. Desgranges a juré de défendre avec une énergie persévérante. C'est à croire que la critique des idées du Sillon lui a fait comprendre la nécessité d'être circonspect — dans ses écrits. *Verba volant.* Tandis, par exemple, que le journal consacre huit ou dix articles de plusieurs colonnes chacun au carême qu'il prêcha à Limoges, en 1910, et donne de longs extraits de chaque sermon — (la place lui manquait, peu de temps après, pour reproduire la *Lettre sur le Sillon,* évidemment moins utile pour ses lecteurs) — il ne donne souvent de ses conférences sociales qu'un compte-rendu

de quatre lignes ou se borne à les mentionner. Il est vrai que le thème est si rebattu! Mais les longues analyses reparaissent quand il s'agit de débats sur la question scolaire, où il n'y a que des palmes à recueillir.

Cependant les témoignages suffisamment précis ne manquent pas, et, comme le nôtre ne saurait tenir lieu de document sur le point de savoir si M. Desgranges et son journal, après la rupture avec M. Sangnier, sont restés jusqu'à l'Encyclique des apôtres de la doctrine sillonniste, il nous faut aligner quelques-unes de ces preuves. Nous les tirons toutes du *Petit Démocrate.*

Sur l'idée du « plus grand Sillon » (2 mai 1907) :

> Les sillonnistes doivent ardemment désirer se rapprocher d'hommes qui, sans partager leur foi religieuse, leurs dogmes, croient à la justice, au bien moral...

Le 27 octobre 1907, au moment où venait de s'achever la liquidation publique de comptes, on y lisait :

> Le *Courrier du Centre* publie une longue lettre de Marc Sangnier, destinée à expliquer certaines défections et dans laquelle nous avons été heureux de relire notre propre programme social, nos propres idées politiques, programme et idées auxquels nous voulons plus que jamais conformer notre vie.

Détail suggestif. En juillet 1908, M. Desgranges ayant été fait chanoine honoraire de Limoges, son journal dit (26 juillet) :

> Il fut un temps où une distinction de cette nature *nous eût aidé à repousser les attaques de ceux qui contestèrent si légèrement notre orthodoxie.* Après l'accueil si chaleureux qui a été fait à l'abbé Desgranges à Rome, cette démonstration n'est plus à faire.

Comment l'erreur pourrait-elle se trouver sous un camail? Et comme on sait que M. Desgranges a soutenu les doctrines du Sillon « aux applaudissements du cardinal Secrétaire d'Etat lui-même », l'accueil chaleureux qui lui était assuré d'avance devient lui-même un argument superflu.

A cette époque, dix mois sont déjà écoulés, depuis la rupture définitive. Soutenu par ces applaudisssements, M. Desgranges écrit, le 16 août 1908, sur « la formation d'une élite » — d'une élite démocratique, bien entendu. C'est le mot qu'il s'agit de justifier.

> Il ne vous blesserait pas autant si vous le compreniez mieux. Qu'y a-t-il de plus beau que d'élever la plèbe non seulement à la dignité de peuple, mais de trouver dans ce peuple une élite assez vertueuse pour exercer le pouvoir? Savez-vous quel a été le triomphe de *l'éducation démocratique?* C'est de prendre le fils d'un petit artisan, d'agrandir son âme à ce point qu'elle devienne l'âme d'un saint, d'élever son front jusqu'à cette noblesse royale qui lui permette de ceindre la tiare, en un

mot. de transformer le petit Sarto en notre grand Pape Pie X. *Vous trouverez dans cette ascension merveilleuse ce qu'il y a de meilleur dans nos aspirations démocratiques !!*

Ces mêmes aspiratins démocratiques, dont l'élévation du petit Sarto au trône pontifical est le triomphe, elles sont décrites de nouveau, peu après (13 septembre) dans le compte-rendu d'une discussion entre libertaires et démocrates chrétiens :

Notre ami Léon Brette expose alors avec vigueur notre programme démocratique... comment nous voulons améliorer et transformer la République que nous possédons actuellement... en organisant et en donnant aux libres associations de citoyens une part effective à la direction politique. Nous voulons, en un mot, *faire du pouvoir central l'émanation de la volonté des individus organisés.*

Puis, abordant notre programme social, il dit de quelle façon nous comprenons la transformation économique; comment les formes sociales évoluent d'une façon constante... nous voulons prévoir autant que possible ces évolutions et y préparer les ouvriers en les organisant et en les syndiquant...

Quinze jours après (27 septembre 1908), reviennent encore les « rengaines » du Sillon dans un autre compte-rendu :

La démocratie, c'est l'organisation sociale qui augmente progressivement les ressources matérielles des classes laborieuses, accroît leurs énergies morales et leur permet d'acquérir *la prépondérance*... Il faut la faire... Tout d'abord en faisant l'éducation des masses populaires. Telle est l'œuvre à laquelle nous nous consacrons dans nos cercles d'études qui ont pour but de susciter une élite de citoyens dévoués, *conscients et responsables*... Le principal obstacle au progrès démocratique c'est le vieil égoïsme humain... Nous autres, catholiques, nous avons trouvé dans la pratique intégrale de notre religion, *le moyen d'identifier notre intérêt particulier avec l'intérêt général de la collectivité*...

Le 4 octobre :

Ce qui caractérise la démocratie, c'est l'*accroissement de la conscience et de la responsabilité civique des citoyens... Il y a démocratie partout où il y a accroissement de conscience et de responsabilité.*

... Démocratiser une organisation sociale, cela signifie : permettre à chacun de jouer, dans cette organisation, le rôle qui lui revient, d'y exercer la *prépondérance* à laquelle il a droit et d'assumer la *part de responsabilité* qui résulte de cette prépondérance... La démocratie idéale peut être considérée comme le terme d'une évolution qui part de la monarchie, point limite, où un seul citoyen le roi, est conscient et responsable, pour aboutir à cet autre point limite, *où tous les citoyens portent en eux le souci et la charge de garder le pays*...

Comme M. Desgranges avait raison de dire que ses amis et lui n'abandonnaient rien des doctrines de M. Sangnier et du Sillon! Voici maintenant sur le *devoir de la richesse* (8 novembre) :

... L'aumône est un secours de résistance passive. Elle n'est pas active et vivifiante... Le riche doit être... un principe de santé et d'activité... Le riche qui assume le fardeau de sa dette et du rôle que lui a confié la Providence *s'engage à fournir à ses frères moins fortunés les moyens de s'élever physiquement et moralement à la hauteur de leur dignité de fils du même Père.* Son or, pour ne pas lui être incriminé, doit être fécond pour ceux qui l'entourent. *Toute bonne volonté qui échoue par le défaut de moyens, tant qu'il a les mains pleines, le charge et crie vers lui...*

Précédemment (28 mars 1907), on lisait aussi :

L'aumône est déprimante quand elle habitue le pauvre à compter sur les autres et jamais sur lui-même; quand elle lui donne le sentiment trop clair de son impuissance radicale à se tirer d'affaire par ses propres moyens; quand surtout elle supprime chez le riche les devoirs de justice pour les remplacer par des actes de soi-disant pure libéralité...

Cette fois (6 décembre), voici le maître en personne. M. Desgranges vient de soutenir un grand débat sur la question religieuse et la réforme morale :

L'abbé Desgranges expose que l'*ascension démocratique* ne se fera en vérité que par la poussée des âmes populaires *plus conscientes*, plus éclairées, plus dévouées, plus maîtresses d'elles-mêmes. Il expose en quoi consiste *la triple œuvre d'éducation, de reconstruction, d'expérimentation qui constitue notre programme social... S'il est vrai que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*, cette émancipation s'accomplira si les travailleurs s'instruisent et se dévouent... Le progrès démocratique, celui qui soulève généreusement les plus faibles et les plus petits et les fait bénéficier des ascensions sociales, ce progrès ne saurait être l'œuvre d'individus étroitement et immédiatement liés à la préoccupation de leur intérêt matériel. Il sera accompli par l'homme capable de se dévouer à des frères que souvent il ne connaît pas, *à une fraternité dont peut-être il ne sentira jamais les douceurs, à une justice dont il n'aura même pas la joie de saluer l'aurore. Il faut être soulevé au-dessus des égoïsmes présents, par un grand idéal de Justice et d'Amour, si l'on veut pouvoir, grâce à un labeur obstiné, édifier pour les foules d'aujourd'hui et de demain, une cité meilleure.*

Après cela, on s'explique que M. Sangnier fût jaloux.

Nous voici au 11 avril 1909. M. Sangnier tente une première fois la fortune électorale dans l'arrondissement de Sceaux, avec ce programme et ces méthodes que l'Encyclique a réprouvés. On lit dans le *Petit Démocrate* :

M. Sangnier est arrivé avec le programme et les méthodes dont nos lecteurs apprécient l'opportune originalité...

Le 2 mai, on se défend, comme par le passé, du reproche de cléricalisme :

Le *Petit Démocrate* n'est pas un journal clérical; il est l'organe des

démocrates catholiques de la région, ce qui est tout autre chose (à qui le dites-vous!). Un clérical est celui qui confond le spirituel avec le temporel et veut asservir l'un à l'autre... (On n'a donc rien oublié).

Le 30 mai, M. Desgranges, invité à prêcher la première communion à Lavaveix (Creuse), n'a pas perdu une occasion si naturelle de prêcher aussi la bonne parole démocratique.

L'abbé Desgranges ayant choisi ce sujet « La question ouvrière et la question religieuse », exposa tout d'abord *par quel triple moyen d'éducation, d'organisation et de législation* il proposait d'aboutir aux *transformations sociales* nécessaires...

C'est donc toujours le même refrain. On nous apprend, le 4 juillet, qu'il a fait une grande conférence publiqque sur ce sujet : « Qui bâtira la Cité future? ». La « *Cité future* » restera toujours le thème de ses déclamations, même après l'Encyclique.

Si les démocrates chrétiens de Limoges organisent avec fracas de grandes « Journées sociales », c'est, nous dit-il, (22 août) pour la préparer. Le compte rendu de la grande conférence publique qui clôtura ces journées, dit, en effet (24 octobre) :

L'abbé Desgranges prend la parole pour nous parler des « Ouvriers de la Cité future ». — « La cité future, dit-il, ce mot qui provoque les sourires des sceptiques, l'irritation des satisfaits, l'espoir enthousiaste des foules, nous l'entendons, nous, catholiques, dans son acception la plus élevée et la plus compréhensive. Il nous rappelle à la fois la cité meilleure que nos persévérants efforts construiront ici-bas, nous avons le ferme espoir, et la cité céleste que nous attendons avec une confiance encore plus inébranlable... (Et allez donc!).

En voilà assez, n'est-ce pas? pour l'édification du lecteur. Un dernier trait néanmoins, à propos de la Semaine sociale de Rouen. Le rédacteur s'extasie surtout sur le discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville.

Quand on a entendu acclamer de telles paroles, quand on a vu cet immense auditoire vibrer à ces idées et à ces espérances, il est impossible de demeurer un découragé ou un sceptique...

Et ces paroles, ce sont celles-ci, qu'il rapporte dans leur texte authentique :

L'aspiration profonde de notre époque qui va vers la *dignité humaine*, la *justice sociale*, la *vie démocratique*, la *fraternité universelle, elle (l'Eglise) n'a aucune peine à l'accepter dans son principe* où elle retrouve l'influence de ses propres enseignements, *ni à l'encourager dans son effort* qui doit tourner au profit de règne de Dieu. Si elle a des réserves à faire sur des déviations accidentelles de ce mouvement, *elle a surtout des affinités à constater, des sympathies à affirmer...*

Or, c'était le 7 août 1910, à la veille même de la Lettre sur le Sillon, qui allait verser sur tous ces sillonnistes une douche mortelle.

VIII.

Ils n'en meurent point. Je l'ai dit et je crois désormais l'avoir prouvé, personne, hormis le chef du Sillon, n'a été frappé par l'Encyclique plus gravement que M. l'abbé Desgranges; personne, par conséquent, qui se trouvât plus compromis et dont les idées et la propagande d'action dussent paraître désormais aux catholiques plus sujettes à caution; personne qui dût plus évidemment être laissé dans l'ombre. Et quelle caution offrait l'homme peint d'après lui-même dans ces pages, qui, après avoir lu et sans doute, quelque peu médité l'Encyclique, osait se flatter publiquement de n'avoir rien dit qui lui fût contraire! Néanmoins, nous voyons M. Desgranges recherché plus que jamais comme orateur des assemblées catholiques et mis sur le pavois « social ». Cela en dit long sur la valeur réelle des enthousiastes protestations de fidélité aux directions du Saint-Siège et d'empressement à les appliquer, qui retentissent de toutes parts. Et ce n'est pas seulement aux exercices oratoires, souvent aussi creux que sonores, qu'il faut s'arrêter. Il y a surtout l'action qui s'exerce, en pareilles circonstances, dans les réunions semi privées, dans les conversations et les visites. La principale propagande, c'est dans les coulisses qu'elle s'opère, témoin les Semaines sociales. Il y a, quant aux orateurs eux-mêmes, l'attrait que le prestige dont on entoure l'homme fait naître pour ses idées. Que peut-on attendre de celui qui, comme M. Desgranges, s'était engagé à fond dans les erreurs censurées par l'Encyclique et qui avait si hautement prétendu en justifier la parfaite orthodoxie? Qu'il baisse pavillon, oui, sans doute; qu'il devienne circonspect, oui encore, et toutefois dans la mesure où il aura conscience de ses torts. C'est un point sur lequel nous ne sommes pas encore suffisamment édifiés. Où, quel jour, M. Desgranges, comme d'autres libéraux qui se posent aujourd'hui en interprètes de la saine doctrine sans avoir jamais fait le moindre meâ culpâ, a-t-il déclaré avec une humble franchise : j'ai dit, écrit, enseigné telles opinions que je reconnais aujourd'hui fausses? N'eût-ce pas été pourtant la condition préliminaire indispensable à mettre pour que nos organisateurs de congrès lui continuassent son rôle? A défaut de conviction suffisamment profonde pour défendre la vérité avec force et chaleur, c'eût été au moins une certaine garantie d'innocuité. C'eût été aussi le plus sûr et le plus noble moyen de prouver, sinon son impeccable orthodoxie, du moins son « indéfectible attachement à la pure doctrine catholique ».

Au lieu de cela, on se trouve en présence d'un homme désorienté, qui n'arrive pas, nous allons le voir, à trouver et à prendre une assiette solide, qui met son effort à habiller d'une forme encore plus imprécise des idées dont il n'a pas eu la force de se défaire, et qui croit faire la conquête des âmes par des apologies banales de la bienfaisance morale de l'Eglise, qui ne dépasseraient pas la capacité d'un étudiant ayant un peu d'instruction, de facilité et d'aplomb. Voilà, dans les circonstances où nous sommes, le grand porte-parole des catholiques !.

Il ne peut plus être question, à la fin d'une si longue étude, de chercher encore par le détail ce qu'est, depuis l'Encyclique, l'apostolat social de M. Desgranges. Mais nous y suppléerons en reproduisant l'analyse raisonnée et pénétrante que M. Nel Ariès, auteur d'un livre fort bien fait « Le Sillon et le mouvement démocratique », a donnée, comme auditeur, d'une de ces grandes réunions publiques (mars 1912), qui sont pour M. Desgranges, qui sont, selon lui et ses amis, pour l'Eglise, autant de triomphes. On y reconnaîtra le vieux levain. M. Nel Ariès se demande justement si ces succès oratoires sont des succès pour l'Eglise. Sa critique qu'on va lire, sous forme de lettre au Directeur du *Salut National*, de Limoges, se recommande à l'attention de tout esprit sérieux.

Le sujet était : *le Catholicisme et la Civilisation.*

L'intention de l'orateur, a-t-il dit au début, est, non de montrer que l'Eglise catholique a développé la civilisation, mais bien que le catholicisme est susceptible de constituer la *cité future.*

Pour édifier la cité future, qui sera toute de beauté, de justice et de fraternité, où puiser les forces morales nécessaires : dans le catholicisme, ou dans le matérialisme?

Le matérialisme, on voit ce qu'il produit ; le conflit des appétits, la ruée vers les prébendes, le favoritisme éhonté. Le député dispensateur de bureaux de tabac est le dieu nouveau (ici un tableau des mœurs politiciennes, qui enchante l'assistance). Voilà le matérialisme.

Le catholicisme, au contraire, fait à chacun un devoir du désintéressement, du dévouement voulus par l'œuvre de justice et de fraternité à accomplir.

Conclusion : le catholicisme est la force indispensable pour amener la civilisation vers un avenir meilleur.

Tel a été, réduit à ses points principaux, le thème de M. l'abbé Desgranges.

On l'a reconnu, c'est un des thèmes favoris du Sillon. Il n'y en a pas que Marc Sangnier et ses disciples aient plus ressassé. En le reprenant, M. l'abbé Desgranges s'est évertué à émonder cette carcasse de ce qui pourrait sentir le fagot. Il n'a pas prononcé le mot

démocratie. Félicitons-le d'un si louable effort. Néanmoins son crible trop lâche a laissé passer la *Cité future*.

La Cité future! Encore une vieille connaissance. Pie X a dit ce qu'il pensait de cette expression fallacieuse, si propice aux déclamations révolutionnaires et dont ont tellement abusé les sillonnistes.

« C'est leur rêve, dit-il, de changer les bases humaines et traditionnelles de la société, et de promettre une cité future édifiée sur » d'autres principes, qu'ils osent déclarer plus féconds, plus bienfaisants que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne » actuelle... Non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité » nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est : c'est la » civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de » l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels » et divins contre les attaques toujours renaissantes de la révolte et » de l'impiété ». (Lettre sur le *Sillon*).

Pour ne pas paraître confondre la terre avec le paradis, M. l'abbé Desgranges a pris soin de dire que toutes les aspirations humaines ne pouvaient avoir leur satisfaction ici-bas, même quand la cité future de *Bonté*, de *Justice* et de *Fraternité* serait réalisée. Mais a-t-il cru, par cette précaution oratoire, esquiver le reproche d'avoir évoqué tous les faux espoirs dont parle Pie X? Il ne devait pas employer une expression qui n'a pas d'autre raison d'être que de les évoquer. S'il voulait dire que la Cité actuelle, telle qu'elle est réellement (du fait des ennemis du catholicisme), n'est pas satisfaisante pour les catholiques ni pour l'ordre social, il n'avait qu'à le dire franchement à appeler les choses par leur nom et à parler de la *Cité catholique*. Il ne l'a pas fait. Il a sans doute eu ses raisons pour cela.

Et en effet, voici comment, d'après lui, les catholiques comprennent cette *Cité future* : Ils veulent, « pénétrés de la doctrine du Christ, améliorer les conditions du travail, de façon à ce que plus de bien-être, plus *de dignité*, plus de justice soient assurés aux travailleurs » (1).

« Plus de bien-être, de dignité, de justice », voilà bien le jargon complémentaire de la Cité future. En disant « jargon », je prie qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée. Ni le bien-être, ni la dignité, ni la justice ne sont choses dont je me désintéresse. Mais ces mots ne résument pas tout. Et l'emploi perpétuel qu'en font les démocrates à propos de tout et de rien n'est ni celui du bon sens, ni celui de l'Eglise. Sur leur façon de comprendre la dignité humaine, comme la Fraternité et la Justice, il n'y a encore qu'à consulter la lettre de Pie X sur le *Sillon*. On y verra le sens que prennent ces mots et de quelle tournure d'esprit ils relèvent dans les cerveaux qu'ils obsèdent.

M. l'abbé Desgranges, dominé par ses anciennes habitudes d'esprit, n'a pu s'empêcher de les laisser percer dans son langage. Il est

1. Compte rendu de la *Liberté du Sud-Ouest* (12 janvier 1912), journal ami de M. l'abbé Desgranges et organe des catholiques qui l'ont patronné à Bordeaux.

plus difficile encore de réformer sa pensée que ses paroles. Il a supprimé un mot, *Démocratie*, a-t-il supprimé la chose?

Ce n'était pas un jeune homme quand il embrassait la cause du *Sillon*. Il m'a semblé porter la quarantaine, il avait donc trente-cinq ans environ quand il s'est séparé de Marc Sangnier. A cet âge, généralement, le cerveau est formé. Nourri d'idées démocratiques, adoptées d'enthousiasme, qu'il s'est assimilées et qui font désormais partie de sa pensée, on s'explique qu'il ne puisse plus s'en débarrasser. Constater cette impossibilité, ce n'est pas méconnaître ses bonnes intentions, s'il en a. Au contraire, c'est expliquer qu'il puisse en avoir, malgré leur peu d'effet. Cela ne dépend plus de la bonne volonté : il pourra arriver assez aisément à cesser de penser, mais quand il pense, il pense naturellement en sillonniste.

M. l'abbé Desgranges s'est évertué à catholiciser le vieux fonds sillonniste. Tentative toujours la même, toujours vaine : baptiser la Révolution, christianiser la Démocratie, améliorer la Peste. Les efforts les plus persévérants ne peuvent rendre bon ce qui est mauvais, ni donner une valeur à ce qui n'en a pas. Etre faux ou ne rien être, voilà la fatalité qui s'attache au *Sillon*, comme à toute doctrine d'erreur. Il ne s'y trouve pas de milieu où siège la vertu de la vérité.

On a pu le constater dans la conférence de l'Alhambra. Son argumentation oscille entre l'erreur et le néant, et ne cesse d'exhaler l'horreur du vide. Il y reste, à la vérité, des formules oratoires propices aux applaudissements, car il y a des alliances de mots dont le son possède cette vertu d'attirer les bravos. Ces mots, les catholiques, du moins certains catholiques, en sont férus. On leur a persuadé qu'en eux réside un pouvoir magique pour apaiser les fureurs anticléricales. Ils les applaudissent donc, ils vont les répétant à tout bout de champ. Libre à l'abbé Desgranges d'employer ce procédé. Mais qu'on ne donne pas ce verbiage pour autre chose que ce qu'il est. Des sonorités verbales ne sont pas des idées, et ce que le langage de M. l'abbé Desgranges a perdu en sillonnisme, il ne l'a pas gagné en vérité.

Qu'on en juge.

Et d'abord, qu'est-ce que cette opposition du matérialisme et du catholicisme, dans laquelle M. l'abbé Desgranges a prétendu condenser la question de la civilisation?

Marc Sangnier est le premier auteur de cette antithèse, ou d'une antithèse de ce genre; il en a tiré depuis longtemps de longs développements et de beaux effets sillonnistes. Mais lui, il a su au moins équilibrer ses termes en vue du résultat qu'il cherchait. A l'encontre du *matérialisme*, il met *idéalisme*, manière d'exposer la situation favorable à la formation du parti idéaliste et interconfessionnel, dont il rêve toujours. Il oppose donc idéalisme à matérialisme.

Au point de vue catholique, rien à tirer d'une classification aussi large. Car il y a idéalisme et idéalisme. Le protestant a son idéal de « libre examen », qui n'est pas l'idéal du catholique, si même il

ne lui est pas contraire. L'idéalisme moral, social et politique du Sillon, peut avoir ses avantages, au point de vue de la constitution d'un parti démocratique; point n'est besoin d'être sorcier pour voir que ce n'est pas une conception catholique. Ou bien, c'est une conception politique pure, indépendante de la religion, ou bien c'est une conception religieuse indépendante du catholicisme, donc contraire au catholicisme. D'aucune façon le catholicisme n'y trouve son compte.

M. l'abbé Desgranges a donc voulu catholiciser la thèse du Sillon. Il prend l'ancien canevas, avec un mot de changé. Oh! il ne se met pas en frais d'imagination : cet *idéalisme* suspect, il le remplace tout bonnement par *catholicisme*. Mais, alors, les deux termes ne se balancent pas et leur opposition n'aboutit à rien. D'un côté, exactement à la façon de Marc Sangnier, il met un composé de toutes les bassesses et de tous les ridicules dont bien évidemment, personne ne se réclame; c'est le matérialisme; de l'autre, une série de bons sentiments et une collection de bonnes actions qu'il appelle cette fois catholicisme. Ah! la grosse malice. En faisant applaudir la facile critique du premier, a-t-il cru amener une seule adhésion sérieuse au second? Admettons qu'il l'ait cru et que les catholiques, étourdis par sa parole, aient pu, un moment, partager son illusion sur la valeur d'une dialectique aussi fallacieuse. Mais quel homme jouissant de son bon sens, ne verrait l'artifice de cette opposition sommaire qui, entre matérialisme et catholicisme, passe sous silence tout l'entre-deux? Comment toucherait-elle ceux qu'elle a l'intention de ramener?

On peut n'être pas le monstre ridicule qu'il a représenté sous l'étiquette *matérialiste*, faire des vœux pour la cité future et son cortège de vertus laïques, telles qu'il les a montrées, et n'être pas catholique. C'est ce que se seront dit tous les anticléricaux qui étaient présents. Ils sont partis, n'en doutez pas, aussi anticléricaux qu'ils étaient venus, sinon plus.

Oui, sinon plus. D'abord, ils partiront pleins de mépris pour celui qui, avec cette logomachie, aura cru prouver quelque chose. Ils le mépriseront, lui et le public catholique, en veston, en blouse ou en soutane, qui aura applaudi des phrases sans lien, des périodes sans pensée. Mais, ce n'est pas tout. Un travail de déchristianisation plus profond se sera opéré au fond des âmes, même catholiques, par le fait de l'orateur.

Celui-ci, à un moment donné, a rallié la vaine prétention des laïcisateurs à outrance. « Je vous défie, a-t-il dit, d'enlever tout ce que le christianisme a introduit, depuis dix-huit siècles, dans les institutions. Hélas! qu'il aurait été facile de lui répondre :

« Imprudents, vous qui nous défiez, vous justifiez toutes nos es-» pérances. La preuve de nos succès, vous nous la donnez vous-» mêmes. Tout le premier, vous vous évertuez à laïciser votre lan-» gage : c'est un commencement. Cité future, Justice, Dignité, Fra-» ternité, ce vocabulaire nous appartient. Nous ne le revendiquons » pas pour nous seuls, au contraire. Gardez-le. Il opère pour nous.

» Vous croyez nous conquérir en employant ces mots, mais c'est vous » qui êtes conquis par eux. Nous vous applaudirions volontiers » sans votre soutane qui nous rappelle la domination de l'Eglise » dont nous voulons affranchir nos consciences. Car votre pensée, » si elle correspond à vos paroles, nous plaît; par bien des points, » elle est notre langage : laïque ».

Et en effet, tout ce que M. Desgranges a prétendu faire approuver sous le nom de catholicisme, n'a rien de spécifiquement catholique, ni même de religieux. De bons sentiments, de bonnes actions, on en trouve ailleurs que chez les catholiques. Il a parlé des bienfaits des moines qui ont défriché des forêts, conservé dans leurs couvents des manuscrits. Et après? Comme il n'y a plus chez nous de forêts à défricher et que les bibliothèques privées ou publiques ne courent plus guère de risque, ce n'est pas un argument bien foudroyant. Il y avait autre chose à signaler, qu'on ne trouve que dans l'Eglise, et qui fait sa force dans le passé, le présent et l'avenir. Ce qui importe c'est de savoir pourquoi ces moines, dans le désordre universel, ont pu acquérir et conserver ce qu'il fallait de force matérielle, intellectuelle et morale pour résister à la barbarie, pour former des îlots de civilisation au milieu d'une société à demi-sauvage, et pour conserver les monuments de l'ancienne civilisation, tout en en préparant une nouvelle. S'ils l'ont pu, ce n'est pas uniquement, ni même principalement grâce à de bons sentiments et de bonnes intentions. C'est parce que l'Eglise, à laquelle ils appartenaient et obéissaient, est une société organisée, avec des institutions, une hiérarchie, un pouvoir. C'est parce que sa morale, c'est-à-dire sa règle de mœurs, est appuyée sur le dogme. C'est parce qu'elle est l'Eglise, en un mot. Mais cela, c'était trop net, trop précis, trop compromettant. Cela évoquait l'idée d'une règle, d'une autorité, ayant sa source ailleurs que dans la libre volonté des citoyens. C'est cela que ne veulent pas les ennemis de l'Eglise. M. l'abbé Desgranges doit le savoir. Il a préféré escamoter la difficulté, détourner l'attention et parler d'autre chose. Dans une conférence sur le catholicisme et la civilisation, il n'a oublié que ce qui fait la civilisation et que ce qui caractérise l'Eglise : la discipline, l'ordre moral et matériel, les institutions, l'autorité. Oubli minime, comme on voit.

Par là, pourtant, se différencie, l'Eglise de toute autre confession chrétienne. Là est le secret de sa force organisatrice et édificatrice, alors que le protestantisme, tout en se réclamant du Christ, avec ses prétentions à la grandeur morale, est destructeur, anarchiste, dans la mesure où il s'éloigne du tronc catholique dont il s'est séparé. Mais qui pouvait soupçonner ces différences et leur pourquoi, en entendant M. l'abbé Desgranges?

Celui-ci ne s'est pas contenté de laisser ignorer (ou d'ignorer lui-même, qui le saura?) que le catholicisme n'est pas seulement une question de sentiment, mais aussi une question d'ordre et d'institution, que l'Eglise est une société, en un mot.

A propos de société, il a eu un mot bien malheureux. Parlant

d'une œuvre, d'ailleurs admirable, attachée au relèvement des filles repenties, il a trouvé moyen de qualifier ces dernières de « victimes de la société ». De la société ou du vice, M. l'abbé? Quelle méconnaissance des notions les plus élémentaires! Pas une des notions d'ordre que l'Eglise établit si magnifiquement dans les esprits et dans les cœurs, et par suite dans la société, dont M. l'abbé Desgranges se soit souvenu devant ses trois mille auditeurs. Son catholicisme oratoire ne vaut pas mieux que l'idéalisme de son ancien maître Marc Sangnier. Il vaut moins encore, peut-être, parce qu'il se dit catholique et que son titre promet davantage.

Je n'incrimine pas les intentions de M. l'abbé Desgranges, je constate seulement, puisqu'il est prôné comme un apôtre, qu'à Bordeaux même, des communiqués, qu'ont pieusement inséré jusqu'au réactionnaire *Nouvelliste*, le représentent comme un être extraordinaire, quelque chose comme un Bossuet doublé d'un saint Vincent cent de Paul; j'ai bien le droit d'examiner cette marchandise sur laquelle la réclame est si bien organisée. Je constate donc que ce Bossuet m'a présenté un catholicisme amputé, mutilé, misérable; qu'il l'a fait applaudir par des catholiques venus là de confiance et qu'en les mettant en contact avec ce quelque chose d'inorganique, à quoi il réduit la religion catholique, il a versé dans leur cerveau la plus dissolvante anarchie et la plus dangereuse aptitude à se laisser prendre aux équivoques de la phraséologie révolutionnaire.

Qu'on n'aille pas alléguer, comme compensation, les bons sentiments qu'aurait éveillés et encouragés l'orateur. Je le sais, il a dit : « *Aimez-vous les uns les autres* », il a fait de pathétiques appels à la justice, à la fraternité. Selon un journal catholique, il a montré que « la fraternité, qui soulève les applaudissements des socialistes, vient du Christ lui-même, qui en a donné le premier l'exemple au monde (1) », et il aurait ainsi fait applaudir par tous les gens de bonne foi, la doctrine du Christ.

Là, encore, entendons-nous. Ce mot de fraternité veut qu'on s'y arrête.

Nous sommes tous frères, c'est entendu. Nous sommes tous, en effet, et au même titre, enfants de Dieu. Mais celui qui répudie ce Père, répudie du même coup ce qui fait la fraternité chrétienne.

Qu'est-ce donc que la fraternité laïque, troisième personne de la trinité républicaine, et pourquoi ceux qui renient le Dieu des chrétiens tiennent-ils tant à ce mot? Parce que le Père signifie l'autorité dans la famille, et que les rapports de frères sont des rapports égaux impliquant le maximum d'indépendance des uns vis-à-vis des autres. Fraternité a donc une signification d'égalité, et d'égalité dans la liberté : ni Dieu, ni maître. Dans cette trinité aussi, un seul Dieu est en trois personnes, et ce Dieu n'est pas celui des chrétiens. L'un est la négation de l'autre.

Si M. l'abbé Desgranges, dans son zèle apostolique, voulait parler de l'amour chrétien que les hommes se doivent entre eux, il avait

1. La *Liberté du Sud-Ouest.*

à sa disposition le mot exact, l'expression dont l'Eglise définit soigneusement le sens, quand dans l'acte de charité, elle nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, pour l'amour de Dieu. Pour l'amour de Dieu, c'est-à-dire comme Dieu veut que nous aimions, suivant sa loi et non autrement. C'est la charité chrétienne. Là, pas d'équivoque. Mais, charité n'a pas été prononcé. Fraternité a été dit et répété d'une voix retentissante.

Voilà le fait; une vive critique de la solidarité, que M. l'abbé Desgranges a insérée dans sa conférence, ne doit pas le faire oublier. Cette critique, les catholiques l'ont applaudie et ont eu raison, mais elle ne rétablissait pas la vraie notion de Fraternité, et, comme pour la cité future, ils ont été dupes de réserves apparentes et en dehors du sujet. Sur la question de la fraternité, la confusion entre deux sens inconciliables ainsi établie dans leur esprit, a pu en vicier l'entendement pour longtemps, pour toujours peut-être, si rien n'y vient mettre ordre. !

Et voilà le danger de ces réunions dont vous dites, avec bien de la modération, Monsieur, que vous n'en voyez pas le profit pour la catholicité. Devant ces grands publics, on est amené tout naturellement à rechercher l'effet avant tout; l'essentiel devient, non d'avoir raison aux yeux des sages, qui sont rares, mais de briller : cet objectif ne vise plus que la masse. Soulever ses applaudissements, voilà la pierre de touche des orateurs populaires. Leur dialectique consiste à éblouir et à remuer, non à fonder. Quand ils ont escamoté une question, ils la croient résolue ou écartée, et quand ils ont, sous l'étiquette catholique, dit des choses quelconques, mais ronflantes, ils pensent bien avoir convaincu la salle, s'ils sont applaudis.

M. l'abbé Desgranges, qui est un orateur, tombe dans l'erreur commune à ses sujets. Il y est sujet deux fois, et comme orateur, et comme démocrate. Pour avoir fait applaudir, sous un seul mot, deux choses différentes, il croit avoir établi l'unité.

Funeste illusion. Plus funeste encore si l'orateur même confond les deux sens et s'il se prend à sa propre ruse!

Non seulement ces procédés grossiers ne convertissent pas les ennemis de l'Eglise, lesquels ne sont pas toujours si bêtes et ne se laissent pas prendre à des jeux de mots, mais ils corrompent le sens catholique de ceux qui, n'ayant pas les mêmes motifs de se mettre en garde, prennent pour parole d'Evangile le bagout qu'on leur a servi. Ces orateurs sont d'autant plus dangereux qu'ils ont plus de succès auprès des catholiques : ils remplissent leur salle et vident leurs cerveaux. Leur zèle, leur sincérité, en accroissant leur prestige, ne diminuent pas le mal, au contraire.

On m'objectera peut-être les conversions obtenues par M. l'abbé Desgranges. Il y en a, me dit-on, comme il y en eut pour Marc Sangnier, comme il y en a énormément, paraît-il, autour de tout démocrate.

L'ex-abbé Dabry aussi se vantait, jadis, de ses conversions et je me souviens du bel éclat que firent, un jour, deux de ses con-

vertis : ils avaient cessé tout à coup d'avoir la foi, parce que M. Piou avait déjeuné chez un évêque. Je ne me permets pas de comparer la personne de M. l'abbé Desgranges à la personne de M. Dabry, bien qu'ils aient soutenu, avant que celui-ci eût jeté le froc aux orties, les mêmes thèses démocratico-chrétiennes. Mais enfin, je me défie des conversions obtenues par ceux dont la propagande publique consiste à flatter les passions démocratiques, à employer le langage révolutionnaire et à passer sous silence, dans l'Eglise, ce qui déplaît à ses adversaires.

Je sais bien ce qu'on me dira, non seulement parmi les démocrates, mais encore parmi les libéraux : « Quel ergoteur vous faites! Vos critiques ne portent pas, car le peuple qui voit gros, n'a ni le temps, ni la culture voulus pour être sensible à ces minuties. Il suffit pour lui d'une impression générale favorable au catholicisme, et point n'est besoin de démonstrations arides et de raisonnements enchaînés rigoureusement. Au contraire, M. l'abbé Desgranges, lui, aura fait un bien dont une savante dialectique ne serait pas capable ».

Eh! bien, je ne partage pas cette manière de voir. Et je n'éprouve pas pour le peuple le mépris de ces grands amis du peuple. *C'est assez bon pour lui*, pensent-ils, et ils le gavent d'une pâture grossière. Que le plus grand nombre y prenne plaisir, je le crois volontiers. J'ai vu d'excellents catholiques, et de toutes les classes d'ailleurs, applaudir M. l'abbé Desgranges. Mais, dans toutes les classes, aussi, il y a des gens de bon sens, de réflexion et de raison; eux seuls font vraiment honneur aux causes qu'ils embrassent et exercent une influence profonde et durable. C'est toujours à ceux-là qu'il faudrait s'adresser, à l'élite. Il est peut-être plus démocratique de ne pas s'adresser à elle et de faire comme si elle n'existait pas. Mais, sait-on combien, parmi l'élite, on en a éloigné de la religion, pour s'être trop attachés aux adhésions de ceux qui n'en sont pas?

Moi, je trouve que c'est être plus ami du peuple que de reconnaître l'élite qu'il contient, et de s'adresser à elle quand on s'adresse à lui, sérieusement et non comme à des enfants. C'est être aussi plus respectueux de la religion. Et, en même temps que c'est plus consciencieux, c'est plus profitable pour tous : pour la cause catholique et pour la masse même qui finit toujours par être menée par les élites. Seulement, on y recueille moins de profit, et la besogne est plus ingrate.

Il me semblait que ces choses étaient bonnes à dire. Je ne doute pas qu'elles ne déplaisent à beaucoup. Mais qu'y faire? Si ce que je dis n'est pas vrai, je ne demande qu'à me rendre aux raisons qu'on m'opposera. Sinon, je tiens qu'il faut dire la vérité, et que c'est la bonne tactique.

Je sais que c'est la vôtre, Monsieur, et celle du *Salut National* que je lis toujours avec un vif intérêt. En m'excusant de cette lettre, peut-être trop longue, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

NEL ARIÈS.

Il faut le répéter en terminant : Comment expliquer la vogue dont jouit toujours M. Desgranges, d'un bout de la France à l'autre, comme orateur de nos assemblées catholiques, si ce n'est que les idées ne comptent à peu près pour rien; qu'on ne se met pas davantage en peine de ce qui est, au sens élevé du mot, le caractère moral de ceux à qui l'on défère un si haut mandat, et, qu'en un mot, tout est bien quand on a l'heureuse fortune de rencontrer *æs sonans et cymbalum tinniens!*

Emm. BARBIER.

LES DROITS DE DIEU, DE L'ÉGLISE ET DE LA FAMILLE DANS L'ÉDUCATION DES ENFANTS

S'il est une question qui, depuis trente ans, ait été discutée et résolue clairement par la théologie catholique, le Pape et les évêques, c'est bien celle des « droits et des devoirs des parents relativement à l'école », comme parle la *Lettre* collective de l'épiscopat français du 14 septembre 1909.

Eh! bien, M. Fonsegrive, l'américanisant, le sillonnisant et modernisant écrivain de feu la *Quinzaine* et du *Bulletin de la Semaine* qui n'est que trop vivant pour insulter les orthodoxes et fausser les jeunes esprits, a trouvé le moyen d'embrouiller ce problème si nettement éclairci en France. Il l'a fait par un long article de 30 pages, 300-329, qu'a publié, en octobre 1912, la *Revue de Dublin*, qui, pour avoir l'avis du catholicisme français, ferait bien de s'adresser à tout autre qu'à celui que Mgr Turinaz a dû condamner jadis et dont M. Paul Tailliez a si bien montré le « modernisme social » dans la série d'excellents articles qu'il a consacrés aux *Lettres* et *Romans* de ce professeur de lycée, catholique pratiquant, qui écrit presque toujours en marge de la vérité intégrale.

M. Fonsegrive avait publié en 1908 (10 décembre) dans le *Correspondant* un article intitulé : « L'Etat moderne et la neutralité scolaire », dont notre très regretté ami et collaborateur, Auguste Roussel, fit ici bonne justice. (« Les idées d'un moderniste sur la neutralité scolaire », 15 février 1909).

La Famille, l'Etat, l'Eglise, l'Ecole et l'Enfant, tel est le titre

de l'article que nous dénonçons aujourd'hui, article en français dans une Revue entièrement en anglais, pour tout le reste. Ce titre seul nous frappe d'abord par l'oubli total de Dieu et de ses droits sur l'enfant, quoiqu'on puisse les voir représentés par l'Eglise catholique et qu'on les trouve vaguement indiqués dans plus d'un développement de l'auteur sur « l'enfant futur fils de Dieu », ayant à remplir vis-à-vis de Dieu son rôle, et sur l'Eglise affirmant « qu'elle a reçu de Dieu le droit de donner l'enseignement moral ». Et puis, l'Etat passe avant l'Eglise, c'est-à-dire avant Dieu lui-même dont l'Eglise n'est que le mandataire et l'organe visible.

***

Mais voici qui est plus grave :

« De l'aveu de tous, dit M. Fonsegrive, p. 302, et même de ceux qui l'invoquent, « l'autorité » n'est pas l'origine du droit paternel. Car si le droit des parents tirait son origine du « droit d'auteur » la puissance paternelle, comme aux premiers temps du droit romain, ne devrait être ni limitée, ni contrôlée. »

Etrange logique, comme si la puissance paternelle, même dérivant du « droit d'auteur », ne trouverait pas des limites dans les droits sacrés de l'enfant, qu'elle ne peut ni mettre à mort, ni corrompre et pervertir! Et comme si, parce que l'antique « droit romain » donnait au père droit de vie et de mort sur ses enfants, ce monstrueux abus était une raison pour déclarer « illimitée » la puissance paternelle!

Cette puissance se fond et s'évanouit sous la critique et l'analyse de M. Fonsegrive, qui en vient à dire (pp. 303-304) :

« Bien avant d'avoir des droits, les parents ont des devoirs vis-à-vis de leur progéniture... Quand on parle des droits de la famille, c'est plutôt des devoirs et des *droits primordiaux* de l'enfant qu'il faut parler.

... Le devoir d'éducation qui s'impose à la famille... dérive de la valeur, de la fonction naturelle, du droit même de l'enfant. »

Voilà bien nettement affirmé le « droit d'auteur » des parents comme collective des évêques français, un peu plus philosophes et théologiens que M. Fonsegrive : « *C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent,* puisqu'ils sont l'os de vos os et la chair de votre chair, et c'est vous qui, *après leur avoir donné la vie,* avez le *droit imprescriptible* de les *initier à la vie de l'âme* ».

Voilà bien nettement affirmé le droit d'auteur des parents comme source et principe de la puissance paternelle, que M. Fonsegrive voudrait faire dériver « des droits primordiaux » de l'enfant et des « devoirs qui s'imposent à la famille » à cause de la « valeur, de la fonction naturelle, du droit même de l'enfant ».

Ce renversement de « l'autorité » et des droits traditionnels des parents est condamné par Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, 15 mai 1891, où il dit : « Les fils sont « quelque chose de leur père »; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne, et pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que les fils sont quelque chose de leur père,... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre ». N'est-ce pas proclamer le droit des parents antérieur à celui de l'enfant?

Mgr Laurans, le vaillant évêque de Cahors, répondait à l'avance à M. Fonsegrive, lorsque dans son dernier mandement de Carême, en 1911, il écrivait contre les prétendus « droits primordiaux de l'enfant » :

« Aucun être humain ne possède des droits absolus. Car quiconque possède un droit est en même temps astreint par un devoir A Dieu seul appartient le droit absolu, parce que ne recevant rien de personne, et donnant à tous, il est pour tous le terme du devoir, tandis qu'en lui-même est la source de tout droit. C'est ainsi qu'en dernière analyse tout droit que possède l'homme n'est ou ne peut être qu'une délégation, ou dérivation du droit souverain de Dieu. Car tout droit est en quelque sorte une propriété morale ou physique, et Dieu est en définitive propriétaire et maître de tout... C'est bien faute de tenir compte de ces principes que ceux qui codifièrent les droits de l'homme, il y a 122 ans, lui octroyèrent des droits sans titres et sans garanties, firent dériver le droit de la volonté humaine et du nombre, et ignorèrent les droits de Dieu qui sont la seule base de tous nos droits.

» Dès sa naissance, l'enfant possède des droits, car il possède des biens, le premier de tous, c'est la vie. Ce sont les facultés de son corps et de son âme qui vont se développer graduellement. Mais déjà les devoirs l'entourent, et tout inconscient qu'il est, de ses devoirs comme de ses droits, il ne peut seul jouir des bienfaits de la vie, ni seul la conserver.

» Auprès de lui, sont les tuteurs et protecteurs que la Providence lui a donnés, *et non l'Etat*, car la société familiale organisée par Dieu existe avant la société civile, *et les parents ont reçu leur autorité directement de Celui de qui dérive toute paternité : Ex quo paternitas omnis* (Eph. III, 13.) Ceux donc qui rédigeraient le code des droits de l'enfant et n'y inscriraient pas *en première ligne les droits de Dieu et en seconde ligne les droits des parents*, feraient une œuvre entièrement ccontre nature. »

Et c'est cette « œuvre contre nature » qu'a faite M. Fonsegrive, en méconnaissant les droits imprescriptibles de Dieu et en subordonnant les droits des parents « aux droits primordiaux de l'enfant » (1).

***

1. Voir aussi Mgr Chollet et son beau livre *Les Enfants*. 1911; Mgr Lobbedey, *Lettre pastorale*. sur *Les Droits de Dieu, de l'Eglise et de la famille dans l'éducation des enfants*, 1910, etc.

Par contre, ce libéral modernisant étend beaucoup trop les *droits de l'Etat* aux dépens de ceux de la famille.

« D'autre part, dit-il, p. 301, comment refuser à l'Etat le droit de *contrôler* l'éducation donnée par la famille et de suppléer à son insuffisance? L'Etat pourrait-il n'avoir pas le droit, d'empêcher des parents de donner à leurs enfants un enseignement immoral ou antisocial, de les élever, par exemple, pour le vol ou pour la prostitution? Et si l'Etat a ainsi son droit de *contrôle*, s'il peut prononcer la déchéance paternelle, ne s'ensuit-il pas que *ses droits* sont *antérieurs et supérieurs à ceux de la famille?* Car celui qui contrôle est naturellement supérieur à celui qui est contrôlé, et celui qui peut se déclarer déchu d'un pouvoir semble bien être celui-là même, *et celui-là seul dont est issu ce pouvoir* ».

Ainsi donc le pouvoir paternel serait « issu » et dériverait de l'Etat, aux « droits antérieurs et supérieurs à ceux de la famille ».

Erreur profonde, condamnée formellement par Léon XIII et par les évêques de France dans leur *Lettre* collective de 1909.

« Aucune loi humaine, dit l'Encyclique *Rerum novarum*, ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine : *Croissez et multipliez-vous* (Gen. I, 28). Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et *antérieure à toute société civile*, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer *certains droits et certains devoirs absolument indépendants* de l'Etat...

« Aussi bien que la société civile, la famille, comme nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-nous, car la société domestique a sur la société civile une *priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs*... Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, *c'est une erreur grave et funeste* ».

M. Fonsegrive la commet dans toute sa « gravité funeste », en proclamant les droits de l'Etat « antérieurs et supérieurs à ceux de la famille ».

Léon XIII dit encore : « Là (c'est-à-dire dans la répression des graves violations de droits naturels), doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique; la nature leur interdit de dépasser ces limites. *L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat;* car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne », et non pas, par conséquent, dans les « droits

primordiaux de l'enfant », et dans le prétendu « droit antérieur et supérieur de l'Etat », dont M. Fonsegrive dit, p. 309, qu'il va jusqu'à « veiller sur l'enfant, restreindre la puissance paternelle, la diriger et au besoin *se substituer à elle* ».

La *Lettre* collective de l'Episcopat français ne fait que répéter les lumineux enseignements de Léon XIII, quand elle dit aux parents :

« Dans l'œuvre de l'éducation, l'Etat peut vous aider et vous suppléer, mais non *vous supplanter*.

» C'est à tort qu'il invoque, pour justifier ses prétentions, ce qu'on appelle « *le droit de l'enfant.* » L'enfant n'a pas de droit qui puisse prévaloir contre les droits de Dieu, en qui nous sommes obligés, dès l'éveil de notre raison, de reconnaître notre principe et notre fin; il n'a pas notamment, le droit de refuser jusqu'à 18 ans, selon la théorie d'un sophiste qui fut un mauvais père, l'*instruction religieuse* que les parents sont tenus de lui donner, de lui faire donner ».

L'Etat, d'ailleurs, à qui les enfants n'appartiennent point, car il ne les a, ni engendrés, ni nourris, ni marqués du sceau de sa ressemblance, l'Etat, qui n'est que le protecteur et le tuteur des droits naturels des familles et des individus, n'a aucun titre, aucune qualité de société enseignante, et son rôle doit se borner à protéger et aider les familles dans leur devoir sacré d'éducatrices des enfants, sans jamais absorber les droits des parents, ou les détruire en se substituant à eux.

***

Libéral envers l'Etat jusqu'à lui reconnaître un pouvoir d'une criante injustice, M. Fonsegrive est d'une parcimonie outrageante pour *l'Eglise*, dont il restreint singulièrement les droits augustes et divins.

Il ne lui reconnaît, p. 324,

que celui « de donner *l'enseignement moral*, de *contrôler* celui que les familles donnent chez elles ou qu'à l'école on donne en leur nom... Elle ne tient pas ce droit (vis-à-vis des baptisés) de leur adhésion volontaire à la vérité, mais de cette Vérité même. Cependant, en fait, *ce droit ne peut s'exercer et emporter son effet que du consentement des familles* (1). La foi des familles leur fait une obligation de se prêter au *contrôle* de l'Eglise. »

Voilà comment, sous la plume d'un libéral impénitent, se transforme en un vulgaire « contrôle » le magistère confié à l'Eglise, dans la personne des apôtres, par l'autorité de Celui qui est « la Voie, la Vérité et la Vie » : « Allez, enseignez toutes les nations... ».

Léon XIII, dans l'Encyclique *Libertas præstantissimum*, 20 juin 1888, a magnifiquement établi le droit qu'a l'Eglise, non pas seulement

1. C'est moi qui souligne ces passages.

de « contrôler l'enseignement moral » avec « le consentement des familles », mais de donner elle-même cet enseignement et tout enseignement scientifique et littéraire :

« A cette société (l'Eglise) Jésus-Christ a voulu confier toutes les vérités qu'il avait enseignées, avec mission de les garder, de les défendre, de les développer avec une autorité légitime; et, en même temps, *il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements* de son Eglise comme à lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contreviendraient ».

Cet ordre absolu de l'Eternel, M. Fonsegrive, ne peut-il emporter son effet que du « consentement des familles, se prêtant au contrôle de l'Eglise? » Vous voici maintenant accusé par Léon XIII d'une « souveraine injustice ». L'Encyclique *Officio sanctissimo* aux évêques de Bavière, 22 décembre 1887, dit formellement :

« Il est souverainement injuste d'exclure du domicile des lettres et des sciences l'autorité de l'Eglise catholique, car c'est à l'Eglise que Dieu a donné la mission d'enseigner la religion, c'est-à-dire la chose dont tout homme a besoin pour acquérir le salut éternel; et cette mission n'a été donnée à aucune autre société humaine, et il n'y en a aucune qui puisse la revendiquer ».

L'Eglise a donc le droit, non seulement de « contrôler l'enseignement moral », mais d'enseigner les vérités surnaturelles qui constituent la science de la foi, comme aussi les vérités naturelles « qui sont, d'après Léon XIII, comme le solide fondement sur lequel reposent les mœurs, la justice, la religion, l'existence même de la société humaine, et ce serait dès lors *la plus grande des impiétés, la plus inhumaine des folies, que de les laisser impunément violer et détruire* (Encyclique *Libertas*) ». — Ainsi, au double titre de ses connaissances divines et de ses lumières humaines, l'Eglise a le droit, la faculté de tout enseigner et d'établir des écoles où ses maîtres professent toutes les branches du savoir humain.

Comment, d'ailleurs, lui contester ce droit dont elle a merveilleusement usé pendant quinze siècles, où, depuis les invasions des Barbares jusqu'à la Révolution, elle a été, d'après M. Guizot lui-même, la seule institutrice et éducatrice de l'Europe et du monde? Après avoir sauvé du naufrage les lettres et les sciences de l'antiquité grecque et romaine, elle a ouvert partout des écoles monacales, collégiales, presbytérales, épiscopales, et ces Universités florissantes qui, dans les principales villes de l'Europe, de Padoue à Salamanque, de Cologne à Paris, ont été de superbes et rayonnants foyers de lumière théologique, scientifique, littéraire et artistique.

Ce n'est donc que par une révoltante iniquité que l'Eglise a été privée par l'Etat, non seulement de son droit d'enseigner dans l'ordre primaire — droit antérieur et supérieur à celui de l'Etat, — mais encore du droit de « contrôler » l'enseignement primaire dans

les écoles complètement fermées à ses prêtres et à ses évêques, qui ne peuvent les atteindre que du dehors par la condamnation des Manuels d'histoire et de morale « pernicieux » pour l'âme et la foi des enfants.

M. Fonsegrive, au lieu de flétrir cette iniquité commise impunément dans un pays de « baptisés » comme la France, sur lesquels « l'Eglise, dit-il, p. 324, revendique tout son droit » — qu'en faites-vous donc, vous, Monsieur le théologien improvisé? — M. Fonsegrive s'obstine à défendre une neutralité confessionnelle, spiritualiste, avec une morale « rationnelle et traditionnelle, commune à tous et s'imposant à tous, la bonne vieille morale de nos pères, la morale des honnêtes gens, selon la formule de Jules Ferry », pp. 312-313. Et comme l'« instituteur d'Etat ne peut pas être l'organe d'une éducation intégrale » donnant pour base à la morale la religion catholique, « l'enfant a besoin que cette fonction s'accomplisse en sa faveur, et, par cela même, l'enfant y a droit... C'est ce droit de la famille issu des *droits de l'enfant*, qui fonde le droit à la liberté d'enseignement » p. 320 : comme si cette liberté d'enseignement n'était pas le droit absolu de l'Eglise, le droit sacré des pères et des mères de famille, qui, pas plus que l'Eglise, ne sauraient le tenir des besoins des enfants! Lisez ce qu'écrivait Léon XIII aux évêques du Canada, 8 décembre 1897 :

« De voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, *c'est un droit inhérent à la puissance paternelle*. Quand donc les catholiques demandent, et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer, que l'enseignement des maîtres *concorde avec la religion de leurs enfants*, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes ».

C'est cette « injustice » sans égale qui se commet en France, où l'enseignement primaire « ne *concorde plus avec la religion des enfants* », quand il ne la contredit pas ouvertement. M. Fonsegrive veut la maintenir quand même, en faveur de l'Etat, qui, dit-il, p. 322, « n'abdique pas entre les mains des familles son droit de contrôle et de haute surveillance » — droit qu'on lui prête et qu'il n'a qu'au point de vue de l'hygiène physique et des abus immoraux qui pourraient se commettre.

« L'Etat, dit M. René Lavollée dans son livre *L'Etat, le Père et l'Enfant*, p. 384, l'Etat peut légitimement intervenir comme gardien de l'ordre et de la morale publique, comme défenseur des grands intérêts communs du pays, enfin, comme protecteur naturel des enfants, des mineurs, des incapables. Mais s'il prétend faire plus, s'il veut se constituer juge des

méthodes d'éducation, imposer ou prescrire une doctrine, se substituer aux pères de famille, rendre ses propres écoles obligatoires, interdire ou entraver l'enseignement libre, il commet, selon le mot de Talleyrand, un crime d'abord et plus qu'un crime, une faute. Non seulement il viole les droits les plus saints, il cherche à briser ou à relâcher les liens les plus sacrés, que Dieu et la nature aient établis entre les hommes, mais encore il s'engage dans une série de difficultés et de conflits, où il risque de devenir aussi ridicule qu'odieux, de subir d'irréparaables échecs ou de remporter une victoire plus lamentable qu'une défaite ».

***

M. Fonsegrive estime que

« les associations de pères de famille, qui se sont placées sur le terrain solide (du respect des consciences) et du droit commun », n'ont pas besoin d'être « confesionnelles. » « En principe, en face de l'Etat, on ne voit pas pourquoi elles le seraient. »

Il sera donc défendu aux catholiques de se réclamer du droit divin de leur auguste religion, alors que le Pape nous recommande instamment de « déployer notre drapeau ! »

« En fait, il faudra bien toujours que leurs réclamations s'inspirent de quelque croyance et par suite, quand il s'agira de catholiques, il faudra bien toujours tenir compte et s'inspirer des décisions et des directions de l'Eglise. »

Pourquoi donc ne pas s'affirmer nettement catholiques et enfants de l'Eglise dans l'organisation même des associations de pères de famille, tous catholiques, au lieu de s'en tenir au « droit commun », qui est une déchéance des droits de Dieu, et aux « associations interconfessionnelles de M. Gurnaud », qu'a si vigoureusement combattues, ici même, M. l'abbé Barbier, directeur de la *Critique du Libéralisme ?*

Le libéralisme de M. Gournaud, comme celui de M. Fonsegrive, ne peut s'élever jusqu'à comprendre que les lois scolaires, comme toutes les lois, doivent être faites, non pas pour une infime minorité de libres-penseurs, de protestants et de juifs, mais pour l'immense majorité des Français, baptisés, catholiques, et par là même ayant droit à ce que l'école primaire, qu'ils paient de leurs deniers, « *concorde avec la religion de leurs enfants* ».

Le libéralisme de M. Gurnaud et de M. Fonsegrive, qui accepte, en fait, l'athéisme gouvernemental, ne peut s'élever jusqu'à comprendre ce qu'ont dit si clairement tous nos évêques français :

« Il y a environ trente ans que, par une déplorable erreur ou par un dessein perfide, fut introduit dans nos lois scolaires le principe de la neutralité religieuse : *principe faux* en lui-même et *désastreux* dans ses conséquences. Qu'est-ce, en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de

tout enseignement religieux dans l'école et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation?

» A toutes les époques et pour tous les pays, les Souverains Pontifes ont dénoncé et condamné l'école neutre ».

Et après avoir rappelé les condamnations de Pie IX en 1854 et 1864, de Léon XIII, en 1882, 1887, 1897, contre la neutralité, « ce détestable mode d'enseignement, qui doit produire les effets les plus funestes dans les écoles populaires, où la jeunesse est exposée aux plus grands périls », les évêques ajoutent :

« L'école neutre a été réprouvée par l'Eglise, et cette réprobation, que certains esprits taxent d'intolérance, se justifie sans peine. N'est-il pas permis de voir dans la suppression de tout enseignement religieux à l'école, l'une des principales causes du mal profond dont soufffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme? »

Comment se fait-il donc que, pour un homme qui se pique d'être catholique pratiquant comme M. Fonsegrive, ces décisions pontificales et épiscopales soient lettre morte? Lui qui fait dépendre le droit des parents « des droits primordiaux de l'enfant », devrait comprendre que, si par la naissance, l'enfant appartient à la famille dont il a le droit de porter le nom et dont il aura le droit d'attendre le patrimoine, l'enfant par son baptême, qui est une seconde naissance, par la grâce, qui est comme un sang divin transfusé dans son âme, appartient à la famille surnaturelle de Dieu et il a droit à tout ce qui est nécessaire pour la conservation de sa vie divine et, par conséquent, à une éducation religieuse dans toutes les écoles nationales. Personne, certes, n'oserait dire qu'il n'a pas droit au pain de chaque jour; de même, personne ne peut sans injustice lui refuser l'aliment nécessaire pour la conservation de la vie surnaturelle à laquelle Dieu l'a élevé.

Aucune législation scolaire ne saurait prévaloir contre ces droits de Dieu sur les âmes.

M. Fonsegrive, qui méconnaît ces droits, dans le titre et les développements de son article, la *Famille*, l'*Etat*, l'*Ecole et l'Enfant*, M. Fonsegrive, qui fausse complètement l'origine, le caractère et les droits de la puissance paternelle, qu'il subordonne au droit de l'enfant, M. Fonsegrive, qui réduit presque à néant les droits de l'Eglise sur les baptisés, dont elle n'aurait qu'à « contrôler l'enseignement moral et religieux », M. Fonsegrive, qui s'acharne à donner à l'Etat des droits qu'il n'a point, M. Fonsegrive, enfin, qui s'évertue à tracer le plan d'une neutralité chimérique, inacceptable d'ailleurs pour les catholiques, a perdu encore une fois une excellente occasion de se taire, et de ne pas révéler aux Irlandais si foncièrement catholiques les fâcheuses et déplorables dissidences d'un catholique à

esprit faux avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise, du Pape et des évêques.

Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE CATHOLICISME EN ALLEMAGNE

A. — Le boycottage du catholicisme intégral

On a déjà signalé le coup nouveau porté par les catholiques libéraux à la presse catholique intégrale. La librairie Schoningh de Paderborn notifiait à Mgr Commer, de Vienne, le protonotaire apostolique et l'écrivain bien connu, qu'elle cessait d'éditer une revue excellente, déjà vieille de vingt-sept ans : « L'Annuaire de Philosophie et de Théologie spéculative » (Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie). Comme le « Vaterland » de Vienne, cet organe catholique disparaît donc au moment où plus que jamais Pie X recommande la presse catholique intégrale, au moment où l'égarement des opinions et l'incertitude des convictions demandent plus que jamais des guides à principes sûrs, fermes, inébranlables, surtout dans le domaine de la philosophie et de la théologie, saccagé par le modernisme et le flottant libéralisme.

On pouvait se demander pourquoi cette revue cessait d'une façon ainsi inattendue. Le nom de Mgr Commer, son passé, son présent de littérature, de presse et de catholicisme intégral suffisent à faire comprendre qu'il s'agit encore une fois d'une revue catholique intransigeante que le libéralisme et l'interconfessionnalisme allemands ont vouée au boycottage. On ne peut pardonner à Mgr Commer de s'être exprimé sans ambages sur les principes catholiques purs dans les divers articles qu'il a écrits contre les principes libéraux, en particulier dans ceux que portait récemment encore le « *Katholisches Sonntagsblatt* » de Vienne, organe lui aussi en butte à toutes les vilenies, toutes les calomnies, à toutes les diffamations, parce que son directeur, appartenant à Cologne par sa naissance, s'éloigne de Cologne par les principes intégraux qu'il défend.

Mgr Commer, depuis qu'il reçut, comme tant d'autres bons défenseurs de la vérité, le Bref élogieux et encourageant de Pie X, a été dans le même cas que ces bons défenseurs, vilipendé d'abord, signalé comme voué à la déchéance forcée, désigné au boycottage, et maintenant boycotté. On fait tous les jours le décompte des victimes de l'aviation; on pourrait tout aussi bien faire celui des intégralistes maltraités, qui ne s'en portent d'ailleurs pas plus mal, malgré la condamnation capitale portée contre eux par les libéraux, soutenus qu'ils sont par la pensée qu'ils remplissent tout leur devoir, et parce que chacune des manifestations écrites ou parlées de l'auguste Pie X

viennent largement les dédommager de la peine morale ou matérielle qu'on a voulu leur faire.

L'histoire serait longue de ces nouvelles victimes. Qu'on se souvienne seulement des principales : M. Decurtins, de Fribourg, le R. P. Maria Weiss, des Frères-Prêcheurs, l'éminent apologiste, l'abbé Kaufmann, chassé de Cologne, et récemment encore l'abbé Schopen, l'auteur de « Cologne, un péril intérieur pour le catholicisme allemand » qui, vicaire à Munchen-Gladbach, l'antre du lion libéral allemand, vient d'être disgracié et envoyé dans un misérable village des montagnes de l'Eifel, pour avoir osé faire de victorieuses passes et brisé quelques lances, en joûtant avec ses ennemis. Je ne parle pas de tout ce que l'on a essayé contre les directeurs des syndicats catholiques de Berlin et contre ces syndicats eux-mêmes; c'est connu; je ne parle pas des campagnes sournoises qui ont amené le député au Reichstag, M. Roeren, à démissionner, et le député au Reichstag, comte d'Oppersdorff, à changer le siège de son mandat législatif; je ne parle pas des déboires causés à M. l'abbé Nieborowski, à M. Théodore Oehmen, de Coblenz, directeur du *Standeordnung*, etc., etc. Je préfère dire les façons dont on opère ce boycottage éhonté.

Les libéraux n'hésitent devant aucun moyen; le plus bénin est peut-être celui que l'on est convenu d'appeler la « conspiration du silence ». Paraît-il un livre intéressant, documenté, accablant pour la mauvaise cause qu'ils défendent, aussitôt le mot d'ordre est donné à droite et à gauche; on ne mentionnera pas ce livre, on ne le critiquera pas de peur de lui faire par là même une réclame, ce livre serait-il par ailleurs le mieux fait possible et émané de la plume d'un écrivain très réputé, voire même d'un évêque, voire même de la plume pontificale, comme c'est le fait de l'Encyclique dernière dans les journaux catholiques libéraux de l'Autriche, par exemple.

Même si la simple justice l'exige, dans une liste de livres que l'on prétend faire impartiale, on ne mentionnera pas le livre catholique, le document intégral gênant. Ainsi on me faisait connaître ces jours-ci un volume d'informations bibliographiques, récemment paru à la *Paulinus-Druckerei*, de Trèves. Il est intitulé : « Que dois-je lire? » et c'est une sorte de guide, de fil conducteur à travers le dédale de la bibliographie contemporaine pour ceux qui étudient et qui veulent pouvoir sans scrupule de conscience lire et posséder tels ou tels ouvrages ou se documenter impartialement. J'ai eu la curiosité de chercher au paragraphe des questions religieuses et à celui de la question sociale. Quel n'a pas été mon étonnement de n'y point trouver les « Questions vitales et de conscience » du R. P. Weiss, dont on mentionne pourtant la grande « Apologie du Christianisme » et, à côté de tous les noms et de toute la bibliothèque ouvrière de München-Gladbach, pas un mot des ouvrages sérieux et complets de l'abbé Wintolph ou de Raymond Bayard sur les syndicats chrétiens, question plus que jamais à l'ordre du jour, tandis que l'ouvrage du R. P. Biederlack, par exemple, y est tout au long. Cela laisserait croire que le spécialiste qui fut chargé de dresser la liste des ouvrages relatifs à ces questions n'avait point toute l'impartialité nécessaire

pour cela, ou plus simplement qu'il a boycotté les auteurs catholiques intégraux.

Le boycottage s'exerce aussi dans ce genre sur tout ce qui est honorable ou élogieux pour les évêques qui se sont montrés le plus hostiles au mouvement interconfessionnel, modernisant, libéralisant. Les évêques de Breslau, de Trèves, de Fribourg en savent quelque chose. Rien ou à peu près de leurs discours sensationnels ne paraît dans la presse gauchissante; elle aurait peur de leur faire trop de gloire et d'honneur.

Sans vouloir m'étendre sur les procédés de honteux espionnage, même dans leur vie tout à fait privée, que subissent les catholiques intégraux de la part de leurs adversaires et qu'il serait trop long de détailler, je veux encore dire quelques façons de maltraitement ou de boycottage dont on se sert à leur endroit.

La concurrence déloyale d'abord. Telle revue à grand tirage, comme l'*Apologetische Rundschau*, prend-elle la défense du catholicisme pur et intransigeant, on prend tous les moyens pour lui faire perdre bon nombre de ses abonnés. Et si à côté de son travail de fond, elle a une agence d'informations comme la *Central-Auskunftstelle* qui rend depuis quinze ans de merveilleux services, en relevant toutes les accusations fausses de la mauvaise presse contre le Pape, l'Eglise, le clergé, les ordres religieux, aussitôt les gens de München-Gladbach élaborent eux aussi un plan de *Central-Auskunftstelle* pour faire tomber la première en la copiant à peu près, mais en exerçant de la pression sur les abonnés de la première; heureusement c'est sans beaucoup de succès jusqu'à ce jour.

Bien mieux; si dans une certaine réunion tumultueuse dans un palais de Vienne, l'opposition ferme des catholiques intégraux a fait effacer du programme projeté l'idée d'un bureau central de presse catholique internationale ou d'une association internationale de catholiques en dehors de l'autorité pontificale et du siège de Rome, on boycotte les résolutions contraires qui y ont été prises, et Düsseldorf, peu de temps après, jette aux quatre coins du monde des prospectus tendant aux mêmes buts justement écartés et propose çà et là, en France comme ailleurs, le plan de cette fameuse internationale catholique dont le centre devait d'abord être Lucerne, ville protestante.

On n'en finirait pas de mentionner toutes les ruses employées à déprécier les choses et les hommes du catholicisme pur. La plus odieuse est peut-être de faire passer le vénérable pontife qui dirige la barque de Pierre avec tant de savoir-faire, assisté de l'Esprit-Saint, comme un *minus habens*, un vieillard sans autre volonté que celle de son entourage, et cela se dit couramment, même dans un certain clergé qui voudrait boycotter pour lui-même d'abord, pour ses ouailles ensuite, les ordonnances pontificales qui contrarient ses vues et ses désirs personnels, guidé en cela par une folle et incompréhensible mentalité.

Je termine par un fait d'un autre genre qui montre que ces mêmes libéralisants n'hésitent pas à manquer aux plus sacrés d'entre leurs devoirs. Je traduis seulement un faire-part de la *Correspondance de*

Cologne du 16 décembre dernier. En annonçant la mort de son précédent secrétaire, Albert Jansen, et en disant qu'à cause de ses fonctions pour cet organe catholique intégral, il avait été excommunié de toute société, la *Correspondance* ajoute ce fait inouï :

« Lorsqu'il fut à la mort, il dut encore éprouver un traitement » inouï : la garde-malade catholique qui le soignait, lui déclara un » jour qu'elle ne pouvait plus revenir, que M. le Curé L. de (ici » l'église de sa paroisse) lui avait défendu de soigner l'homme qui » avait entre ses mains la direction des affaires de la « *Correspondance* » *de Cologne* » et même que M. le Curé avait parlé de refuser la » sépulture ecclésiastique. Ce n'est qu'après des représentations énergiques de la part des parents auprès de M. le Curé que la garde-» malade revint. A (ici le nom de la ville), des francs-maçons sont » soignés par des religieuses catholiques et des suicidés enterrés religieusement, mais si quelqu'un va contre la direction de Cologne, on le » persécute jusque dans la mort. »

Sans commentaire! Giuseppe VERDAD.

B. — Les études ecclésiastiques

Le second numéro des Cahiers romains de l'*A. I. R.* nous apporte une importante étude sur les études ecclésiastiques en Allemagne. L'auteur la qualifie modestement de simples notes pour contribuer à une enquête générale sur cette grave question; mais si celles-ci sont rédigées en effet *sine ira* et inspirées du seul amour de l'Eglise, personne ne saurait en méconnaître cependant la gravité de détail et d'ensemble.

I

LA BIBLE

L'école biblique, dite *progressive*, est en pleine faveur en Allemagne, et elle a trouvé son expression classique dans le manuel du R. P. Franz von Hummelauer, S. J. : *Exegetisches zur Inspirationfrage.*

C'est cet ouvrage qui a fixé les principes « modernes », propres à l'école « large », en France et ailleurs. C'est sur lui qu'on s'appuie, à lui qu'on emprunte ses autorités et ses références. Non pas qu'il soit l'initiateur ni le plus audacieux protagoniste du mouvement; mais il s'est donné des airs de modérateur et d'arbitre, de vulgarisateur aussi par sa clarté élégante, par sa compétence et sa notoriété d'exégète, par sa qualité même de membre de la Compagnie de Jésus qui passait en Allemagne pour l'avant-garde de la foi.

Aussi Schell applaudit vivement jadis au secours inespéré que lui apportait cet écrivain riche d'une sorte de brevet d'orthodoxie.

Cependant le thème inépuisable du volume, aussi bien que celui de tous les modernisants, est celui des erreurs de la Sainte Ecriture. Elles proviennent pour lui du mélange presque inextricable dans la Bible des genres littéraires les moins historiques : la parabole, la

poésie épique, la narration plus proprement religieuse d'événements anciens sans gros souci d'exactitude ou de critique vis-à-vis des faits profanes ou secondaires, les traditions populaires, les récits familiers plus proches du roman et de la nouvelle, le *midrach* hébreu qui est une leçon plus qu'une relation, la description prophétique ou apocalyptique, etc... Il insistait aussi beaucoup sur la vérité purement relative, sur l'incompétence des Livres Saints en fait de science naturelle ou historique.

Encore le R. P. Franz von Hummelauer restreignait-il l'application de ce beau système aux livres de l'Ancien Testament. Le professeur Norbert Peters de Paderborn est allé plus loin dans sa brochure : *Die grundsatzliche Stellung der Kath-Kirche zur Bibelforschung, oder der Grenzen der Bibelkritick nach der Katholischen Lehre* (1907). Pour celui-ci, non seulement l'Ecclésiastique n'est qu'un « midrach », les livres de Judith et d'Esther de jolis romans édifiants; la théorie des « deux sources » sert à démolir même l'Evangile. Non seulement il est douteux qu'Anne (I *Reg.* II, § 10) ait réellement prononcé son cantique; mais le *Magnificat* n'est peut-être pas plus authentique.

Naturellement, la Patrologie était explorée en tous sens et sollicitée tant bien que mal en faveur des théories modernes. Les déclarations romaines en matières bibliques semblaient fort dédaignées, et l'auteur, tout en conseillant la soumission juridique à l'égard des censures ecclésiastiques, adjurait les savants de rester fidèles à leur opinion comme à leur grand devoir envers la vérité et de ne céder qu'aux raisons adverses.

Les Revues spéciales et la plupart des écrivains versés en ces matières ont naturellement emboîté le pas. Ainsi la *Biblische Zeitschrift* de Breslau, la *Katholische Kirchenzeitung fur Deutschland*, etc... Et cela va fort loin, trop loin.

Nos « modernes » ont d'ailleurs adopté un système de pression et de boycottage qui leur assure, à eux, la majorité, et le silence du côté adverse. C'est de taire le nom même des « réactionnaires » ou de l'ensevelir sous le dédain, tandis qu'on exalte à tout propos les « grands » auteurs protestants, rationalistes, libéraux. C'est ainsi que peu à peu le jeune clergé en arrive à ne connaître ou à ne priser que ses ennemis; et, d'autre part, même dans nos instituts français, dans nos revues ou ailleurs, où sont ceux qui ont le courage de risquer d'affaiblir la « cote scientifique » de leurs travaux, d'exposer l'effort persévérant de toute leur vie à la diffamation et à l'injure pour ne même pas se faire entendre?

Il n'est plus permis surtout à l'exégète d'avoir des vues « harmonisantes, tendancieuses, apologétiques », mais seulement des vues « critiques, philologiques, scientifiques. »

Parmi les catholiques comptent uniquement les Lagrange, Minocchi, von Hügel, Peters, Pelt-Rousselle, Holzhei, Nikel, Tillmann, Feldmann; mais les œuvres des Cellini, Dorsch, Hagen-Cornely, Hoberg, Murillo, Mechineau, Fernandez, Fonck sont presque à l'index.

Aussi diminue chaque jour le nombre des professeurs qui soutiennent franchement la doctrine romaine. On cite MM. Bardenhewer (Mu

nich), Schenz (Rogensburg), Hoberg (Fribourg), Schogle (Vienne). Au contraire les « modernes » ou tout au moins les incertains ou les douteux abondent :

Feldmann (Bonn), Engelkemper (Munster), Peters (Paderborn), Nikel et Sickenberger (Breslau), A. Schultz (Braunsberg), Gottsberger (Munich), Holzhey (Freising), Euringen et Dausch (Dillingen), Happel (Passau), Hehn et Weber (Wurzburg), Belser et Riessler (Tubinger), Heinisch (Strasbourg), Zapletal (Fribourg), Steinmelzer (Prag), Hejel (Koniggratz), etc.

Un fait, mieux que cette énumération, peindra la situation au lecteur français. A Strasbourg, quand Mgr Faulhaber fut nommé évêque de Spire, la Faculté de théologie proposa en premier lieu pour son successeur le professeur N. Peters, déjà nommé, en raison même de ses tendances; mais celui-ci avait déjà prêté cependant le serment antimoderniste, et le gouvernement impérial lui préféra le professeur Heinisch, de ce côté-là plus innocent.

II

THÉOLOGIE

La théologie n'est pas mieux traitée dans les Facultés théologiques allemandes, où se forme le jeune clergé intellectuel.

Ici c'est le professeur Wilhem Koch de l'Université de Tubingue qui approuve une défense de Nestorius, analogue à celle qui fit scandale au Congrès marial de Trèves sur les lèvres du Dr Junglas, et qui reproduit presque mot pour mot contre saint Justin les accusations du manuel Rauschen que signalait récemment la *Vigie* d'après une étude de la revue italienne *Religione et Civiltà* traduite *in extenso* dans le dernier numéro de la *Critique du libéralisme.*

Dans la même Revue *Theologische Quartalschrift* et ailleurs, le docteur Charles Adam, de Munich, — le professeur Loffler, de Bamberg, et d'autres entassent des fantaisies du même genre, qui d'ailleurs n'ont rien de capricieux. Elles procèdent toutes du même principe : ignorer la scolastique pour restreindre le plus possible la théologie dogmatique à l'histoire des dogmes et à leur concept « historique ». Le professeur Bartmann, de Paderborn, qu'on dit pourtant très conservateur, en a donné en personne la formule. Les résultats se devinent. Les *Cahiers romains* en donnent quelques exemples typiques qu'il serait trop long de rapporter en détail : on écrit « espérances » messianiques au lieu de « prophéties » messianiques; on s'attache comme à une œuvre pie à ruiner l'autorité du texte de saint Cyprien sur l'Eglise romaine *matrix et radix Ecclesiæ catholicæ;* on propage, même en matière littéraire, cette persuasion que tout progrès de la foi consiste dans un recul constant, systématique, des principes intransigeants, etc...

***

Les *Cahiers romains* concluent :

« Les citations que nous venons de faire sont assez nombreuses et assez caractéristiques pour donner une idée exacte de la situation. On pourrait d'ailleurs les multiplier. Mais la question centrale n'est pas là.

» Des symptômes plus ou moins nombreux ou douloureux ne sont pas la maladie. Il serait bien naïf de perdre le temps à disputer sur sept ou huit phrases plus ou moins excusables de tel professeur ou de telle revue. C'est l'ensemble de leur enseignement qui est funeste. Saint Justin a bien pu se tromper sur un point, saint Cyrille sur un autre; tel passage de Nestorius peut fournir un prétexte à plaidoyer pour un avocat habile. Non, la question n'est pas là!

» La question, c'est que tout un système vise à exagérer les insuffisances dogmatiques de tel Père, les excès de polémique de tel autre, tandis qu'on excuse les hérétiques.

» Ces « chercheurs » qui somment la Bible de se laisser écorcher par eux au nom de la « vérité objective », sont des « partisans » acharnés qui ruinent habituellement toute certitude traditionnelle.

» Il faut d'ailleurs compléter cette vue synthétique par une égale intuition de ce qui se passe en France, en Italie, ailleurs encore, dans le domaine de la pensée et de l'action.

» On aura alors la perception assez complète de l'effroyable crise qui envahit le corps catholique.

» Le problème angoissant pour tout catholique clairvoyant et sincère, c'est aujourd'hui de savoir si cette perception parviendra à se répandre assez largement et assez vite pour empêcher à temps un désastre qui dépasserait ceux de la Réforme et de la Révolution. »

C. — Les organes du catholicisme intégral

Sous ce titre, j'ai déjà fait connaître dans le numéro du 1er janvier de la « Critique du Libéralisme » quelques-uns des journaux, quelques-unes des revues de la mentalité catholique intégrale. Je n'aurai garde d'oublier le vaillant organe catholique social le « *Staende-Ordnung* » de Coblence.

Cette revue bimensuelle est éditée et rédigée par M. Théodore Oehmen. Elle a pour but de subvenir à l'amélioration des classes moyennes, à leur défense contre le socialisme d'Etat au moyen des principes catholiques, contre les principes sociaux bismarckiens dont les conséquences se font sentir toujours en Allemagne et contre la législation sociale moderne qui, favorisant d'une part le capitalisme, de l'autre le syndicalisme, oublie trop ce qui est entre les deux bien digne d'intérêt, les petits commerçants.

Le *Staende-Ordnung* s'est acquis depuis huit ans de très grands mérites et exerce, surtout dans la région de Coblence, une influence excellente au point de vue social catholique. Voilà pourquoi sans doute il fut l'objet souvent de toutes les insultes de la part des organes libéraux, surtout quand son rédacteur en chef eût, l'année dernière, dénoncé par une lettre publique, aussi courageuse que bien et dûment

motivée, les dangers du bachémisme et de la *Gazette populaire de Cologne,* son organe.

Il vient de s'acquérir un nouveau mérite et qui certes n'est point banal. A la suite du rappel fait par le Pape Pie X dans l'Encyclique « *Singulari quadam* » des principes sociaux donnés par son prédécesseur Léon XIII dans l'Encyclique « *Rerum novarum* »; à la suite surtout d'une étude plus approfondie du texte de celle-ci, un prêtre catholique allemand, signant du pseudonyme de « Montanus » et auteur d'un petit ouvrage très remarqué : « *Le vieux et le nouveau Centre* », a fait connaître que la traduction allemande du texte latin de l'Encyclique « *Rerum novarum* » avait été faussée, selon l'usage antique suivi par les libéraux allemands toutes les fois qu'un document pontifical nouveau paraît.

Ainsi depuis plus de vingt ans, depuis 1891, on en référait pour les questions sociales à un texte papal qui n'était point l'authentique, qui avait été défiguré brutalement, dans un but odieux, volontairement, afin que le peuple catholique répondît davantage à la législation sociale bismarckienne qu'à celle conforme aux principes de leur mère, l'Eglise. Ceci n'est point étonnant; ne voyait-on pas récemment dans les résultats écrits d'une enquête sur la mentalité des hommes de München-Gladbach que l'Eglise était incapable de résoudre la question sociale, que Bismarck avait fait plus qu'elle dans ce but? Donc, le texte allemand de l'encyclique de Léon XIII favorisait plutôt le socialisme d'Etat.

Le « *Staende-Ordnung* » jugeant, comme je l'ai déjà dit dans mon premier article, que la question des textes et traductions des actes pontificaux est de la plus grande importance, vient de donner une nouvelle traduction allemande où les textes faussés sont corrigés; on ne saurait lui en être trop reconnaissant en Allemagne et ailleurs.

***

Je signale en Pologne et dans le même ordre d'idées le « *Robotnik Polski* », supplément hebdomadaire du « *Dziennik Slawisch* ». Cette modeste revue intégrale fut souvent prise à partie par l'un ou l'autre des organes libéraux de Pologne ou d'Allemagne. Elle le fut encore récemment pour avoir écrit son opinion sur le mouvement syndical chrétien sans ambages et sans ménagement : « Les syndicats chrétiens, dit-elle, sont une école qui prépare un schisme prussien, et les feuilles du Centre qui s'en tiennent au point de vue interconfessionnel, sont un poison aussi nuisible que les « Moniteurs » et les divers journaux libéraux et socialistes, car ils effacent dans le peuple catholique le sentiment de la différence confessionnelle et éduquent des catholiques qui, à la vérité, remplissent extérieurement d'une façon modèle leurs devoirs religieux, mais qui intérieurement ne sont ni froids ni chauds et qui dans un milieu de majorité protestante ou sociale-démocrate abandonnent très facilement l'Eglise. »

C'est là chose très vraie, c'est mon opinion comme c'est celle de tous les intégraux d'Allemagne et d'ailleurs. Aussi je donne un bon

point de plus à la revue polonaise que pour ce fait la Gazette bachémiste traite de « folle ».

Giuseppe VERDAD.

PIE X ET LA PRESSE CATHOLIQUE INTÉGRISTE

Le Saint-Père vient de donner une preuve nouvelle, non moins éclatante que les précédentes, de la faveur déclarée dont il entend couvrir la presse vraiment dévouée au Saint-Siège et la soutenir contre les attaques ou les menées des libéraux. *L'Indicateur de la Savoie* a reçu de Sa Sainteté la lettre autographe suivante :

Dilectis filiis, Moderatori et Scriptoribus in Periodico cui titulus : l'Indicateur de la Savoie,

Bonum certamen fidei strenue certantibus gratulamur ex animo, et iisdem fidelium Allobrogum favorem et tutamen cupientes et commendantes, praecipuae benevolentiae nostrae testem, Apostolicam Benedictionem amantissime impertimus.

Ex aedibus Vaticanis die 15 jan. 1913.

PIUS PP. X.

A Nos chers fils, le Directeur et les collaborateurs du journal qui a pour titre: l'Indicateur de la Savoie.

Dans le bon combat de la foi, vous combattez avec énergie : Nous vous félicitons du fond du cœur.

Que les fidèles de la Savoie vous favorisent et vous soutiennent : c'est là Notre désir et Notre recommandation.

Toute spéciale est pour vous Notre bienveillance. Nous l'attestons en vous accordant très affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Des Palais du Vatican, 15 janvier 1913,

PIE X.

L'Indicateur de la Savoie ajoute des explications qui font ressortir la portée de ce document.

Notre ambition a toujours été de rester des fils soumis du Souverain Pontife.

Ce nous était une joie de dire et de redire ses enseignements et ses volontés.

On sait que cette *attitude romaine* n'était pas acceptée par tous avec une égale faveur.

Pour beaucoup *l'Indicateur* était le gêneur qui parle du Pape à temps et à contre-temps et qui exagère ses enseignements et ses directions. Tout au plus si d'aucuns n'insinuaient pas que nos doctrines étaient suspectes et que c'était faire œuvre utile que d'empêcher de nous lire.

Les attaques et les insinuations devinrent telles que nous nous de-

mandâmes un jour ce qu'il y avait à faire : cesser de paraître ou continuer.

Continuer sous le poids de la suspicion était impossible.

Aussi, pour obéir à un conseil autorisé, nous sommes allés au Père qui éclaire, qui dirige, qui encourage — au Pape.

Nous lui avons fait part, sans acrimonie, d'une manière scrupuleusement exacte, de notre situation. Nous lui avons exposé — sans taire nos vivacités échappées à l'ardeur du combat — les polémiques soutenues à propos des diverses applications des directions pontificales.

A l'appui, nous avons fait mettre sous ses yeux la collection des cinq dernières années de *l'Indicateur* et nous lui avons dit : « Saint-Père, que devons-nous faire? Partir ou rester? Ce que vous ordonnerez, nous le ferons avec une égale joie et une égale soumission ».

Il a été procédé à l'examen du journal. A la suite de cet examen et du rapport motivé qui lui a été soumis, Sa Sainteté a daigné nous écrire de sa main la lettre que nous avons la consolation et le grand honneur de publier aujourd'hui.

En nous félicitant d'avoir combattu *avec vigueur* le bon combat de la foi, Pie X nous trace notre devoir et notre ligne de conduite : *bonum certamen fidei strenue certantibus.*

Loin de nous la pensée de marquer comme une victoire cet acte du Chef de l'Eglise.

Un seul sentiment s'empare de nos âmes : le sentiment de la reconnaissance.

Une seule attitude s'impose à nous : celle d'une toujours plus grande et plus humble soumission.

Un seul désir nous anime : celui de témoigner jusqu'au sacrifice, au Vicaire de Jésus-Christ et à son vénéré représentant dans ce diocèse, un dévouement absolu et sans réserve.

Nous adressons au directeur de ce vaillant journal et à ses collaborateurs de confraternelles et chaleureuses félicitations.

UNE LEÇON SOUS LES FLEURS

(Suite)

Poussé peut-être par le ressouvenir d'anciennes discussions et cédant à un mouvement de mauvaise humeur, d'ailleurs explicable, M. de Mun a adressé au *Nouvelliste de Lyon* la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je viens seulement de lire aujourd'hui l'article anonyme que le « Nouvelliste de Lyon » a publié le 24 janvier, au sujet de la lettre dont m'a honoré récemment Son Eminence le Cardinal Merry del Val.

Si ma personne était ici seule en cause, je n'opposerais que le silence aux insinuations dont cet article prétend m'accabler. Mais il s'agit de l'œuvre que j'ai fondée, et dont je porte encore la lourde responsabilité. Pour son honneur, je dois vous adresser une très ferme protestation.

Je ne reconnais à personne, si ce n'est au représentant du Saint-Siège lui-même, le droit d'interpréter les termes d'une lettre écrite au nom du

Souverain-Pontife, et, par une supposition injurieuse pour Celui dont elle prétend découvrir les arrière-pensées, de transformer en blâmes indirects les éloges formels qu'elle exprime.

Le Cardinal secrétaire d'Etat, énumérant les doctrines que le Saint-Père « déplore », daigne préciser que, si elles ont pu se répandre, c'est, dit-il, « faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre œuvre », en laquelle ajoute-t-il, Sa Sainteté constate avec joie « un esprit de parfaite orthodoxie ».

Cet éloge, le plus haut que puisse ambitionner une œuvre catholique, n'est atténué, Monsieur, par aucune restriction. Vous n'avez pas le droit d'en ajouter.

Le Cardinal déclare encore, dans sa lettre, que le Saint-Père tient à féliciter hautement l'Œuvre des Cercles « qui veut, à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, se préserver » des doctrines erronées. Vous cherchez dans cette phrase un blâme pour je ne sais quel passé, qui serait en « contraste » avec le présent. Je n'y vois, quant à moi, que la paternelle affirmation d'un devoir essentiel, auquel les membres de l'Œuvre ont, comme moi-même, conscience de n'avoir jamais failli, et qui s'impose, en tout temps, à tous les catholiques.

Je suis très fier d'être félicité de ce « redoublement de précautions », et l'Œuvre des Cercles l'est avec moi. Je souhaite à tout le monde de mériter le même éloge.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

A. DE MUN.

Le *Nouvelliste* constate d'abord que cette lettre a été communiquée par son auteur à divers journaux, comme la *Croix* de Paris, l'*Express de Lyon*, et insérée par eux immédiatement, avant qu'il ait eu le temps matériel de la publier, contrairement aux règles de courtoisie en usage dans la presse. Il aurait pu citer aussi l'*Echo de Paris* et la *Libre Parole*. M. de Mun a de puissantes relations. Voici la réponse du *Nouvelliste :*

M. de Mun met quelque humeur à constater que l'article du « Nouvelliste » était « anonyme ». Nos articles ne sont jamais signés, comme ne le sont pas davantage ceux du « Temps » et de beaucoup de grands journaux. Les nôtres et les leurs expriment une pensée collective, et les écrivains qui les font, satisfaits d'être associés à l'autorité même du journal, n'ont pas l'amour-propre d'étaler leurs noms. Aussi bien, personne dans notre milieu — et pas même M. de Mun à Paris — ne s'est mépris sur la personnalité du collaborateur qui avait pris la plume ce jour-là. Faut-il faire un rapprochement? Le R. P. Desbuquois, prenant chaudement la défense du « Guide social » de Reims et protestant auprès de tous les évêques de France contre les critiques dont l' « Action populaire » de cette ville était l'objet, se plaignait qu'elles fussent signées seulement du pseudonyme Gaston Defoyère; cependant le « Guide social » dont il plaidait la cause l'était moins encore, puisqu'il n'était qu'une œuvre anonyme et que l'anonymat n'est pas cependant admis en librairie comme il l'est dans la presse quotidienne où le nom même d'un grand journal vaut toutes les signatures.

Mais il y a plus à dire de la réponse de M. de Mun.

Il ne reconnaît à personne le droit d'interpréter la lettre du cardinal

Merry del Val. Cela signifie-t-il qu'il ne reconnaît à personne le droit de la comprendre, de crainte qu'on ne la comprenne contre ses doctrines et celles de ses amis?

A coup sûr, il s'en est refusé la permission à lui-même tout le premier. Il en a pris ce qui était des compliments; il s'est enivré du parfum des fleurs; mais il a rejeté ou n'a pas lu ce qui était une leçon. Il ne saurait nier pourtant qu'il y en eût une et que puisqu'il y en avait une, elle méritait bien d'être comprise.

Il pouvait critiquer notre interprétation : c'était son droit.

Il pouvait même dire que nous avions défiguré l'histoire de son œuvre et travesti ou faussé sa pensée passée ou actuelle.

Il pouvait dire enfin que si nous citions sa lettre à M. Lefas, cette lettre était un faux que M. Lefas avait commis. Mais il n'a rien fait de tout cela. Du reste, un démenti de sa lettre à M. Lefas aurait été bien tardif, depuis quatre mois qu'elle a paru et tant de bruit qu'elle a fait.

Nous avions relevé dans la lettre du cardinal Merry del Val une phrase que nous avions trouvée éminemment significative. C'était celle qui réprouvait « une conception erronée de certaines organisations sociales des droits et des devoirs créés de toutes pièces là où la loi naturelle consacre la liberté ».

Nous posons donc la question à M. de Mun : ces mots signifient-ils quelque chose ou bien ne signifient-ils rien? Et s'ils signifient quelque chose, leur sens obvie ne s'applique-t-il pas à cette organisation rêvée dans laquelle la corporation serait obligatoire, et le travail interdit à quiconque n'en ferait pas partie? Le « Nouvelliste » lui-même a combattu à bien des reprises l'opinion de ceux qui condamnaient chez l'ouvrier la liberté du travail, qui croyaient au pouvoir législatif des syndicats en grève et qui consentaient à peine à permettre qu'un « renard » gagnât encore le pain de sa femme et de ses enfants, aussi longtemps du moins que la société n'aurait pas été réorganisée sur de nouvelles bases, rendant la grève obligatoire et prenant à sa charge les familles des grévistes. Il est difficile de dire que nous n'ayons pas reçu un précieux encouragement par la dernière lettre du cardinal.

Pourquoi M. de Mun n'avoue-t-il pas qu'il a lu cette partie de la lettre du cardinal secrétaire d'Etat? Pourquoi n'explique-t-il pas quel sens il y a trouvé? Ou bien, pourquoi, répondant au « Nouvelliste », ne répond-il à rien de ce qu'il a trouvé dans nos colonnes sur ce grave sujet?

Nous attendons sa réponse : mais nous croyons jusqu'à nouvel ordre qu'il fuit le débat et fait le silence, pour empêcher le public de connaître à cet égard les enseignements du Saint-Siège. Voilà donc pourquoi il défend d'interpréter.

Dans l'œuvre des Cercles et dans sa propre doctrine, il ne croit pas, dit-il, a un « passé qui serait en contraste avec un présent ». Pourquoi donc a-t-il évolué de la formule des « classes dirigeantes » et de la théorie du « paternalisme » à cette autre qui ne peut être qualifiée que de syndicalisme? Ou bien, sans lui demander un si long effort dans sa mémoire et un si long retour sur ses opinions anciennes, pense-t-il donc encore aujourd'hui ce qu'il écrivait à M. Lefas il y a seulement quatre mois? Car là est bien le contraste, sinon entre hier et aujourd'hui de M. de Mun — puisqu'il prétend n'avoir pas changé — au moins entre la doctrine du cardinal et la sienne.

Que M. de Mun nous permette donc de lui mettre une fois de plus les deux textes sous les yeux, puisqu'il affecte de n'avoir pas lu ou pas compris ce que nous en disions.

Lettre du cardinal Merry del Val à l'évêque de Périgueux, du 29 juillet 1912.

C'est ce qu'a fait M. Durand dans un discours très dense, autant que très précis et très clair. On y voit une synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale : chacune de ses parties s'y appuie sur de solides principes de raison, non moins que sur l'autorité de l'Église ; l'ajustement des parties dans le tout leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief...

Lettre de M. de Mun à M. Lefas, du 29 septembre 1912.

Vous avez, avec une précision parfaite et un savoir consommé, réfuté au point de vue historique les opinions émises par M. Durand.

.....La profession est considérée dans l'enseignement de l'Église comme un des liens les plus puissants que le droit naturel forme entre les hommes. Il est très nécessaire, au point de vue de l'avenir, de préciser le désaccord qui nous sépare sur ce point de M. Durand.

A cela, à ce contraste, veux-je dire, que répond M. de Mun?

Aujourd'hui, à nous et à tout le monde il refuse « le droit d'interpréter les termes d'une lettre écrite au nom du Souverain Pontife »; il appelle « injurieuse » la tentative seulement de l'expliquer.

Voilà le reproche qu'il nous fait, à nous qui n'apportions pourtant qu'un acquiescement docile et respecueux.

Eh bien, vous, M. de Mun, que pensez-vous donc de vous-même qui, sans chercher, au mois de septembre, à interpréter la lettre écrite au nom aussi du Saint-Siège à l'évêque de Périgueux, osiez alors la réfuter, la contredire et la combattre?

Tous les esprits éclairés et non prévenus ont bien compris qu'il y a dans la lettre récente autre chose que des éloges. De ceux même qui étaient engagés bien avant, nous pourrions en citer plusieurs qui ne nient plus que leur conduite et leurs systèmes sont en défaveur au Vatican.

De nombreuses lettres de félicitations nous sont parvenues.

« Au risque de vous fatiguer de mes lettres — nous écrit une haute personnalité que recommande une compétence particulière en ces sujets — je veux encore vous remercier de votre si excellent article sur la lettre à M. de Mun. Grâce à vous et à quelques autres, ces questions s'éludent et surtout Rome est appelée à intervenir. Les deux lettres du cardinal Merry del Val (celle à l'évêque de Périgueux et celle à M. de Mun) ne sont que l'interprétation et l'application à toutes nos œuvres catholiques, Cercles d'ouvriers, Jeunesse catholique, Action populaire et Semaines sociales, des avertissements et condamnations contenus déjà dans la lettre sur le Sillon ».

M. do Mun veut-il être le dernier à le comprendre..., ou bien veut-il faire croire qu'il soit le dernier?

Laissant maintenant de côté toute question de personnes, quelques observations purement objectives, sur le sujet délicat dont il s'agit, ne seront point sans quelque utilité ni surtout sans actualité. Il est bien évident, en effet, que la Lettre du Cardinal Merry del Val contient autre chose que des félicitations à M. de Mun; elle est pleine de leçons qui s'adressent à nous tous, catholiques. Ecoutons le Cardinal Secrétaire d'Etat, parlant au nom du Pape :

« Ne voit-on, par exemple, le domaine de la justice élargi plus » que de mesure, au détriment de la charité; le droit de propriété » subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus » de la charité mais de la justice; au nom d'une conception erronée » de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés » de toute pièce, là, où la loi naturelle consacre la liberté? Ne voit-

» on pas la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, » d'une part, l'ordre qui lui est essentiel et que, pour cela, l'on a » appelé inégalités sociales? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, » un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non » plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, » mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'his- » toire?

» Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres » semblables ».

Ces textes sont très graves et méritent qu'on s'y arrête. On reproche à certains catholiques d'être « des éplucheurs de textes ». Ne considérons pas le mot qui est louche et voudrait être injurieux, mais la signification qu'il peut avoir. Est-ce que notre devoir à tous n'est pas, en définitive, « d'éplucher » tous les enseignements doctrinaux qui descendent de la Chair de Pierre, j'entends de les sonder, de les analyser, dans tous leurs éléments, d'en tirer toutes les conclusions légitimes, afin d'en faire la règle de nos jugements et de notre conduite? A toutes les époques, les théologiens n'ont pas fait autre chose et, en agissant ainsi, ils croyaient rendre service à l'Eglise. On accuse les mêmes catholiques d'être « des dénicheurs d'hérésies ». Mais, si hérésies il y a, ou simplement erreurs contre le droit naturel, ce qui peut avoir à peu près la même gravité, quoique dans un ordre inférieur, nous avons tous, je ne dis pas seulement le droit, mais le devoir de les « dénicher », de les dénoncer aux catholiques que ces erreurs égareraient et à l'Eglise elle-même, pour qu'elle les réprime et les corrige. Le moyen le plus efficace de préciser la portée des textes doctrinaux fut toujours de rechercher et de noter les propositions qui leur sont contradictoires ou contraires, ou opposées à un degré quelconque.

Nous revendiquons donc notre droit et nous affirmons notre devoir d'agir ainsi, à l'égard des enseignements contenus dans *La Lettre sur le Sillon* et dans les deux récentes Lettres du Cardinal Merry del Val, à Mgr de Périgueux et à M. de Mun. Un correspondant de l'auteur de l'article si recherché du *Nouvelliste de Lyon* sur la Lettre à M. de Mun, lui écrivait qu'à son avis les *deux Lettres* du Cardinal n'étaient que l'interprétation et l'application à la plupart de nos œuvres catholiques, Cercles d'ouvriers, Jeunesse catholique, Action populaire et Semaines sociales, des avertissements et condamnations contenus dans la Lettre pontificale sur le Sillon.

Il faut bien avouer qu'il existe une parenté très réelle entre ces divers documents. Et puisque les deux derniers sont venus longtemps après la condamnation du Sillon et sa disparition au moins apparente, il faut bien avouer aussi qu'ils s'appliquent à des groupements distincts de celui de M. Sangnier, groupements tout à fait contemporains et actuels. Le Cardinal, bien placé pour être renseigné, ne s'en prend pas à des chimères, nous serions tenté de dire, ne se bat pas contre les moulins à vent. Et dès lors la question se pose ainsi : Quelles peuvent bien être les organisations visées par son Eminence! Sont-ce celles qui entendent les questions sociales aujourd'hui débattues, comme M. Durand dont le discours a été l'objet des félicitations du Cardinal et des réserves et, disons mieux, des réprobations de M. de Mun, comme le prouvent sa communication au député Lefas? Evidemment non. C'est donc parmi les démocrates chrétiens ou catholiques sociaux, comme ils s'intitulent, qu'il faut cher-

cher les erreurs que réprouve au nom de Pie X, le Cardinal Merry del Val.

Pour en faire la preuve, il suffit d'ouvrir leurs diverses publications et de les placer en regard des documents pontificaux tant de fois cités : Encycliques de Léon XIII, *Motu proprio* de Pie X (1903) qui les résume, *Lettre sur le Sillon* et enfin, lettres interprétatives du Cardinal Merry del Val.

Dans tous ces documents, l'Eglise s'efforce avant tout de protéger la Famille, cellule génératrice de la société elle-même. Le mariage un, indissoluble et fécond, en est le premier fondement; mais ce fondement ne subsiste qu'à la condition d'être lui-même étayé par un double droit : la propriété et le travail.

La propriété privée, individuelle, est transmissible et héréditaire comme le sang, afin de perpétuer la famille, Elle a pour source première, le travail libre, essentiellement et nécessairement libre : il appartient au père qui a la charge de toute la famille, de sa femme et de ses enfants, de disposer au mieux de leurs intérêts de ses propres forces et des leurs à mesure qu'elles peuvent être utilisées pour le bien commun.

La liberté du travail implique la liberté contractuelle, la liberté du contrat de travail; et cette liberté contractuelle n'existe pas seulement entre l'ouvrier et le patron, mais entre les ouvriers eux-mêmes; ils pourront donc se lier entre eux par des conventions et former des associations syndicales. Mais, ces associations seront libres comme le travail lui-même et nullement contraintes et obligatoires; c'est la libre volonté des sociétaires qui les a formées et qui les maintient, même en dehors des autorisations de l'Etat qui ne saurait s'immiscer dans leur gouvernement intérieur. Ces associations sont simplement soumises, comme les individus qui les composent, à la morale et au droit naturel que personne ne peut enfreindre sans faute. Tout cela est écrit dans les Encycliques de Léon XIII.

« L'homme, dit-il, dans la « Rerum Novarum », est le maître de ses » actions; aussi sous la direction de la loi éternelle et sous le » gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque » sorte à lui-même sa propre loi et sa providence... Et dans l'En- » cyclique « Longinqua Oceani ». Il faut donc laisser à chacun la » liberté pour ses propres affaires et n'empêcher personne de travailler » où il lui plaît et quand il lui plaît ».

Ces textes sont rappelés avec beaucoup d'autres, et aussi très exactement appliqués et interprétés par M. Durand dans son discours de Sarlat, si énergiquement approuvé par le Cardinal Merry Del Val et non moins énergiquement blâmé, deux mois après, par M. de Mun dans sa lettre à M. Lefas.

D'après les mêmes documents pontificaux et tout particulièrement La *Lettre sur le Sillon*, le droit naturel consacre les inégalités sociales; et ces inégalités impliquent l'autorité patronale et les droits du capital, producteur comme le travail lui-même, puisqu'il n'est que du travail accumulé. A celui qui en est le légitime possesseur de diriger le travail industriel dont il a la responsabilité, à charge de payer aux agents d'exécution le juste salaire promis et déterminé selon les lois de la justice commutative.

Voilà, dans ses points principaux la doctrine sociale qui ressort des documents pontificaux les plus récents. Celle de nos divers grou-

pements sociaux ne lui ressemble guère, ou plutôt est en contradiction avec elle, notamment en ce qui concerne le syndicat ouvrier. Tous ou presque tous nos démocrates ou catholiques sociaux le veulent obligatoire, c'est-à-dire maître de l'ouvrier et de son travail qui en dépendra quant à sa durée, son salaire et ses autres conditions. Tout le monde se rappelle que des voix très autorisées parmi ces catholiques sociaux revendiquaient, naguère, cette ommipotence du syndicat non seulement à l'égard des syndiqués, mais des non-syndiqués eux-mêmes. C'est ce que d'autres aujourd'hui, plus modérés ou plus habiles, appellent l'organisation professionnelle; mais en ayant bien soin d'exclure de cette prétendue organisation l'autorité patronale et les droits du capital industriel, en d'autres termes, les agents de direction et les premiers éléments constitutifs de l'industrie elle-même.

La liberté contractuelle a disparu avec la liberté du travail, pour l'ouvrier aussi bien que pour le patron; le moyen inventé pour l'étrangler définitivement s'appelle le contrat collectif qui sera l'œuvre exclusive du syndicat, et on l'espère bien, du syndicat ouvrier. Les patrons seront bien obligés de subir ces conventions sous peine de voir boycotter leurs usines, où on leur conteste dès aujourd'hui le droit de recevoir des ouvriers non syndiqués ou des syndiqués mis à l'index.

Tous les hommes quelque peu initiés savent que le contrat collectif, dans l'état actuel de nos industries, n'offre pas la moindre garantie d'exécution aux patrons qui n'auront jamais aucune prise sur des syndicats ouvriers dont l'intention très arrêtée est de ne jamais acquérir le moindre patrimoine corporatif. Du reste, nos catholiques sociaux n'ont-ils pas détruit à l'avance la garantie du contrat de travail en enseignant que le fait de grève suspend le susdit contrat au profit des grévistes, tout en le laissant intact à la charge du patron. Celui-ci demeure lié envers ceux-là mêmes qui le boycottent en lui refusant le travail promis, c'est-à-dire l'exécution de leurs propres engagements. Autant dire que la propriété industrielle n'existe plus; elle est livrée comme une proie à la fantaisie des meneurs de la Confédération générale du travail, aux applaudissements de nos catholiques sociaux qui exposent et défendent la doctrine que je viens d'indiquer, dans leurs principales publications.

Ils ne sont que conséquents avec eux-mêmes, avec le principe qu'ils ont proclamé dès le début, notamment dans un discours demeuré célèbre; ils ont légèrement modifié la formule employée alors : *La propriété fonction sociale*, mais sans en répudier la substance que l'on retrouve au fond de leur système. La propriété, fonction sociale, comme le travail lui-même, car les deux se tiennent, seront réglementés par la société, ce qui veut dire dans l'espèce, par le syndicat ouvrier. A défaut du syndicat, ou comme ils disent, de l'organisation professionnelle, cette réglementation appartiendrait à l'Etat qui, peu à peu, remplacerait la propriété industrielle aujourd'hui existante, par les coopératives ouvrières de production. C'est le système de Gide, préconisé par tel de nos groupements sociaux. Plus de salaires, mais la participation aux bénéfices : ni patrons, ni ouvriers, tous associés; ce sera la véritable équivalence fraternelle. Si je ne désigne ni les publications où s'étalent ces thèses, ni les auteurs qui les soutiennent, c'est pour laisser à cet exposé le caractère objectif dont j'ai parlé au début.

Il y a donc bien un modernisme social, au moins en formation, au sein des catholiques français, celui que le Cardinal a défini en ces termes : « *Un Droit naturel, soi-disant catholique, cherchant,* etc. »

Si l'on n'y prend garde, ce modernisme fera plus de mal à l'Eglise et à la France que le modernisme dogmatique, parce qu'il sera plus difficile à arrêter.

Le modernisme dogmatique s'attaquait aux fondements mêmes de la révélation. L'Eglise, en le précisant, l'a tué. Le modernisme social, s'attaquant aux principes du Droit naturel, évolue dans une sphère où il se croit plus à l'abri, et déjà il agit en conséquence. De plus, les partisans du modernisme dogmatique étaient bien portés à se rapprocher et à s'unir; ils n'avaient point pourtant à leur service de ces vastes organisations pareilles à celles de nos œuvres catholiques, qui ont pour elles les services rendus et les approbations antérieures de l'Eglise elle-même, ou du moins de bon nombre des membres de la hiérarchie.

Or ce sont ces associations, excellentes en elles-mêmes, qui sont non seulement menacées, mais envahies à des degrés divers par ce modernisme social qui a égaré le Sillon. Rien n'est malfaisant et irréductible, comme une idée fausse recouverte d'apparences généreuses, quand elle s'est emparée d'organismes vastes et mélangés comme ceux dont nous parlons. Bon nombre de leurs membres sont incapables de l'apprécier exactement et d'en prévoir les conséquences. Elle a fait appel à leur cœur et à leur générosité; ils se sont donnés à elle tout entiers et sans réserve; désormais ils ne la quitteront plus. Les dirigeants et les protagonistes qui croient l'avoir créée de toutes pièces, alors qu'ils l'ont empruntée aux pires ennemis, l'ont justifiée à mesure qu'ils l'élaboraient, si bien qu'elle fait aujourd'hui le fond de leur mentalité. N'y touchez pas, vous les blesseriez dans leurs convictions les plus intimes.

A tout prix, il faut la concilier avec leur foi catholique également sincère. Ils réclameront les bénédictions et approbations de l'Eglise, avec d'autant plus d'instance qu'ils se sentent au fond en dissentiment avec ses enseignements et ses doctrines. Et lorsque ces bénédictions et encouragements si ardemment sollicités leur arrivent, mêlées aux avis les plus graves et les plus significatifs, au rappel des principes mêmes qu'ils ont violés, vite ils font le triage, accueillent avec enthousiasme ce qui s'adresse à leurs bonnes intentions dont personne ne doute, et font abstraction de tout le reste.

Nous sommes les témoins émus de ce spectacle, depuis quelque temps déjà; les artisans de ce modernisme social en formation baisent les mains et les pieds du Pape comme pour se mieux soustraire à ses directions et continuer plus sûrement leur œuvre.

Le modernisme social est plus dangereux que le modernisme dogmatique, pour un dernier motif: c'est qu'il nous conduit à l'abîme par une complicité, non voulue, peut-être, mais très réelle, avec les pires ennemis de la société. De même que les modernistes dogmaticiens se sont trouvés, en définitive, les alliés des protestants libéraux ou incrédules, de même les artisans du modernisme social se rencontrent déjà, sur bien des points de majeure importance, avec les syndicalistes révolutionnaires, pour précipiter le mouvement qui nous emporte vers la complète destruction de la société, construite par

le Christianisme sur les bases nécessaires de la propriété et de la famille.

Bientôt démocratisme et socialisme ne feront qu'un, et s'ils triomphent, ce sera grâce au secours constant que leur prêtent démocrates chrétiens et catholiques sociaux. Vainement espèrent-ils christianiser ce mouvement; ils n'y réussiront jamais; trop de principes destructeurs admis par eux-mêmes le possèdent et le conduisent. La société future, celle de leurs propres rêves, se trouvera foncièrement et radicalement ennemie du Catholicisme, incompatible avec l'existence même de l'Eglise. Ce sera la plus irrémédiable des laïcisations, de cette laïcisation qui a commencé dans les pays latins la ruine de cette Eglise. Et ce sont des membres du clergé, les débris de ces ordres religieux spoliés et persécutés par cette démocratie en marche vers le socialisme, qui se font les défenseurs des principes sur lesquels elle s'appuie!

De là, ce malaise profond dont nos ennemis recueillent tous les bénéfices, et aussi cette sourde résistance aux injonctions du Siège romain, cette désaffection dont Pie X se plaignait tout récemment. La cause principale de cette désaffection, comme de nos dissentiments et de nos faiblesses, est bien plus, depuis quelques années surtout, dans ce modernisme social, dans les erreurs condamnées par la Lettre sur le Sillon, que dans les hérésies positives démasquées et flétries par l'Encyclique « Pascendi ». E. B.

« UN VOTE SCANDALEUX »

Sous ce titre, M. H. Merlier, directeur de la *Vigie*, a publié le courageux et suggestif article que voici (25 janvier) :

L'élection de M. Poincaré ne nous disait pas grand'chose. Le ministère Briand ne nous dit rien du tout. Il y a là trop d'hommes étrangers à ce qui fut l'âme et l'honneur de la vieille et noble France. Si le juif Klotz garde les finances, le protestant Steeg ressaisit l'instruction publique, et quant aux autres ils sont tous plus ou moins francs-maçons. M. Briand a l'équipe qu'il lui faut. Il resterait à savoir si la France approuve.

La Chambre a approuvé, mais ce n'est pas une raison. Que de choses le Parlement a déjà faites auxquelles le pays, loyalement consulté, n'aurait jamais donné son adhésion! La France a-t-elle jamais voulu l'expulsion et le pillage des congrégations religieuses? A-t-elle jamais demandé la loi de séparation? Non. Elle n'a pas manifesté davantage le désir de voir à la tête des affaires publiques un homme jadis condamné pour mœurs. C'est la Chambre qui trouve cela très bien, et c'est la Chambre qui approuve quand cet homme qui, suivant une forte parole, « mettrait de la boue dans les ruisseaux rien qu'en s'y mirant » vient exposer son programme de laïcité.

Nous avons dit la Chambre. Mais dans la Chambre, n'y a-t-il donc pas lieu de distinguer? N'y a-t-il pas, au moins du côté des bons, quelques députés chez qui la fierté civique, à défaut d'une fierté plus noble et plus délicate, parle assez haut pour les empêcher de mettre, en quelque sorte, leur signature au bas de ce programme? Eh bien! non. En dehors de ceux qui se sont abstenus et de M. Jules Delahaye, toujours vaillant, les députés catholiques ont donné leur confiance à ces ministres qui leur avaient promis des coups!

Et l'on ne rencontre point là que ce pauvre abbé Lemire, de qui rien n'étonne. On en rencontre d'autres : M. Denys Cochin, M. Dansette, M. Jules Delafosse, M. Jules Desjardins, M. Lefebvre du Prey, M. des Lyons, M. de Mackau, M. Plichon, M. Reille... Et comme si les catholiques de France n'avaient pas été assez humiliés de voir tous ces représentants de circonscriptions chrétiennes s'oublier dans la compagnie de M. Briand, il a fallu que M. le comte de Mun, lui-même, nous infligeât la douleur de le voir — lui! — s'associer au vote par lequel « la Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, et confiante en lui pour poursuivre une politique de défense nationale, de progrès social et de *laïcité* avec le concours, par l'entente et l'action commune des républicains, passe à l'ordre du jour ».

M. le comte de Mun, l'ancien cuirassier si héroïque sous les murs de Metz, le blanc chevalier du Christ, l'orateur — autrefois — de la contre-révolution couvrant de son bulletin de vote un ordre du jour pareil, n'est-ce pas grande pitié? Et faut-il que la mentalité catholique ait été déformée chez nous pour que ceux qu'on affirme être nos chefs ne croient pas déchoir quand ils en viennent à glisser à ces abdications!

M. Marc Sangnier lui-même en a été écœuré. Et cela vraiment devrait peser comme un remords à la conscience des membres de la droite égarés dans le briandisme, que d'avoir pu alarmer la susceptibilité catholique des hommes de la *Démocratie!* Ce que dit Marc Sangnier ne manque d'ailleurs pas de justesse. En opposant à M. de Mun qui vote pour Briand l'attitude de M. Piou qui, par pudeur, s'abstient, il s'écrie :

« Quel scandale dans les milieux bien pensants si, pour quelque raison de tactique que ce fût et dans quelque circonstance qu'on puisse imaginer, nos amis de la Jeune-République avaient ainsi signé de leur vote une telle proposition! »

Eh bien! oui, pour une fois, la *Démocratie* a raison. Si un ami de M. Marc Sangnier ou M. Marc Sangnier lui-même avait voté comme a voté hier M. de Mun, oui, les catholiques intégraux, les boule-dogues de l'orthodoxie (1), comme disent quelques-uns avec un ton de mépris où il entre bien un peu de rancune, auraient crié que c'était abominable. Mais ce n'est pas parce qu'il s'agit de M. de Mun que, pour notre part, nous nous en tairons. Au contraire. Le vote de M. de Mun, à notre avis, est plus scandaleux que ne l'aurait jamais été le vote de M. Sangnier, car M. de Mun a des lumières et une autorité que M. Sangnier n'a pas.

Nous savons l'excuse éblouissante dont on cherche à cuirasser l'erreur de M. de Mun. Il n'aurait pas voulu, nous dit-on, laisser en face du péril extérieur la France sans ministère. Dérision amère! La France a-t-elle jamais manqué de ministres? Et dans l'hypothèse d'une guerre il importe bien, en vérité, que nous ayons pour remettre son épée à la France Briand ou Tartempion! Le malheur pour notre pays serait peut-être précisément, en ces jours-là, de ne pas pouvoir se débarrasser de ses ministres!

Non, non, il ne faut pas qu'on se moque plus longtemsp de nous, en compliquant les choses de telle sorte que les plus honteuses défaillances puissent nous être présentées comme des actes de mérite. On n'est que trop porté déjà, en France, à croire que la présidence de M. Poincaré est un bienfait supérieur à la religion. Une *Semaine religieuse* ne

1. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette expression a bien été employée par le P. Rütten, ainsi que les autres citées, et cela en chaire, à l'église. (N. D. L. R.).

se félicitait-elle pas que la droite eût, à Versailles, « fait taire un instant les justes revendications du catholicisme persécuté pour ne voir que l'intérêt général du pays? » Comme s'il était jamais permis de séparer l'intérêt général du pays des libertés du catholicisme et des droits de l'Eglise! Comme si l'intérêt national n'était pas, au contraire, lié et — parlons net — subordonné au respect de ces mêmes droits! Il est temps, croyons-nous, de réagir contre ces tendances qui, généralisées, achèveraient de démoraliser les catholiques de France. Ceux-ci n'ont pas élu des députés pour oublier, ne fût-ce qu' « un instant », les « justes revendications du catholicisme », ni pour encourager le programme de laïcité d'un ancien émeutier qui escroqua le pouvoir comme il aurait escroqué l'honneur!

Henri MERLIER.

« LA PENSÉE SOCIALE DE FRÉDÉRIC OZANAM »

Sous ce titre, on lisait, dans la *Croix* du 30 janvier 1913, toute une partie d'un article du *Correspondant* du 10 janvier dernier, ainsi annoncée :

« Le très distingué sociologue qu'est M. Eugène Duthoit, professeur à l'Université catholique de Lille, montre comment Ozanam ouvrait dès 1840 la voie où dans la suite, derrière Léon XIII, les catholiques sociaux devaient résolument s'engager ».

Or, il s'agirait de savoir si la voie où « les catholiques sociaux devaient résolument s'engager *derrière Léon XIII* », est bien réellement celle « qu'ouvrait Ozanam dès 1840. »

Personne plus que nous n'admire la grande et belle âme de Frédéric Ozanam, l'élan superbe de charité généreuse et délicate qui lui fit créer les Conférences de Saint-Vincent de Paul, demander les Conférences de Lacordaire à Notre-Dame de Paris, défendre et glorifier éloquemment, durant toute sa vie de professeur si dévoué, la religion et la civilisation chrétiennes au Ve siècle, chez les Germains, dans l'œuvre sublime de Dante et les merveilleuses fleurs des poètes franciscains. Notre admiration, pourtant, ne saurait aller jusqu'à canoniser, comme le fait M. Duthoit, dont on connaît les hardiesses syndicalistes, toutes les idées sociales de Frédéric Ozanam, qui a pu avoir en sociologie des illusions généreuses, comme il en avait en politique dans son journal l'*Ere nouvelle.*

Voici donc sa théorie du salaire, d'après M. Duthoit, qui la résume très exactement, sans y faire aucune restriction, aucune réserve :

Si l'ouvrier est traité, non comme un instrument de travail, mais comme un collaborateur humain, tout autres sont les conséquences. Alors le salaire doit payer les trois éléments que l'ouvrier met au service de l'industrie : la bonne volonté courageuse, certaines connaissances, la force. Sa volonté courageuse lui donne droit *aux frais d'existence*, au nécessaire. Ses connaissances forment un capital — vrai capital humain — dont il mérite de toucher l'intérêt et l'amortissement; il faut donc qu'avec son salaire il puisse pourvoir aux *frais d'éducation et d'instruction de ses enfants* (1). Enfin sa force active est un capital qui doit tarir un jour.

1. C'est moi qui souligne tout.

L'invalidité et la vieillesse viendront. L'ouvrier a donc *droit à la retraite.* Car, fait remarquer Ozanam, qui continue la comparaison entre la vie de l'ouvrier et un capital, si un travailleur ne trouvait pas dans son salaire les éléments de sa retraite, « il aurait placé sa vie à fonds perdus ».

Tels sont les éléments essentiels de ce qu'Ozanam appelle « le salaire naturel » : ils correspondent aux *frais d'existence,* à *l'éducation des enfants.* à *la retraite.* A côté des conditions qu'il qualifie lui-même d' « absolues », existent les conditions « relatives »; Ozanam ne manque pas de les noter. Car le travail peut nécessiter plus ou moins de bonne volonté, plus ou moins de connaissances techniques et de dextérité; il comporte aussi plus ou moins de causes d'interruption : or, ne faut-il pas que l'ouvrier puisse vivre, quand le travail s'arrête sans qu'il y ait de sa faute? Le travail exige-t-il un courage et un savoir-faire plus qu'ordinaires? Il est juste qu'il y ait augmentation sur le nécessaire comme aussi sur l'intérêt et l'amortissement du capital humain engagé dans l'entreprise, autrement dit sur les frais d'éducation. Enfin, si le travail comporte des risques particuliers de chômage, de maladie, d'accident, il est juste qu'il y ait augmentation du côté des caisses d'assurance.

Eh bien! maintenant, prenons l'Encyclique *Rerum novarum,* où Léon XIII a si bien parlé « de la Condition des ouvriers » et si nettement précisé ce qui concerne le travail et le salaire de tous ceux qui peinent ici-bas.

« Le travail, dit-il, a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel*..., il est *nécessaire.* Si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est *personnel,* nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire; la même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

» Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité,* dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira; qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire; au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, *à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.* »

Tournez et retournez, tant qu'il vous plaira, le texte de Léon XIII sur le juste salaire : impossible d'en faire sortir, outre les « frais d'existence » ou de subsistance pour l'ouvrier, ce que demandent de plus Frédéric Ozanam et M. Duthoit qui l'approuve, « les *frais d'éducation et d'instruction des enfants* » et les frais de « *retraite* » pour l'invalidité et la vieillesse.

De telles exigences présentées par la *Croix* à ses lecteurs comme conformes à « la voie où les catholiques sociaux devaient s'engager derrière Léon XIII », ne sont-elles pas, au contraire, en désaccord

profond avec la « loi de justice naturelle » qu'a rappelée plutôt qu'édictée le grand Pape des ouvriers dont se réclament la *Croix* et les « catholiques sociaux » comme M. Duthoit?

Bien plus, la théorie de Frédéric Ozanam est en opposition formelle avec la *Réponse* que le cardinal Zigliara faisait, le 25 août 1892, avec l'agrément certain de Léon XIII, au cardinal-archevêque de Malines. Il y était dit en propres termes : « Accidentellement, il peut y avoir des cas particuliers où les maîtres peuvent engager licitement des ouvriers qui se contentent d'un salaire inadéquat. Par exemple, si le maître ne retirait aucun bénéfice, ou si son bénéfice était tout à fait insuffisant pour sustenter convenablement sa vie en donnant un salaire adéquat, et à plus forte raison si par ce salaire il était mis en perte. » La consultation se terminait par cette citation du célèbre théologien du XVIe siècle, le cardinal de Lugo, qui n'avait fait que traduire l'opinion de tous les temps, lorsqu'il avait dit : « *N'est pas toujours injuste* le salaire qui ne suffit pas pour la nourriture et le vêtement du serviteur et *à bien plus forte raison qui ne donne pas au serviteur de quoi s'entretenir, lui, sa femme et ses enfants, parce qu'on ne trouve pas que le service mérite une si grande récompense.* »

Il est donc évident que le « salaire familial » n'est nullement réclamé par la justice et par Léon XIII. D'ailleurs, ce grand Pape, recevant, le 19 septembre 1891, un pèlerinage français qu'allait lui présenter M. de Mun, fit appeler d'avance l'attention sur le discours qu'il devait tenir et déclara que « la solution de la question ouvrière est de sa nature liée aux préceptes de la *parfaite justice, qui réclame que le salaire réponde adéquatement au travail.* » Voilà qui est clair et qui coupe court à deux des trois droits naturels et essentiels dont parlent Frédéric Ozanam et M. Duthoit : droit aux frais d'éducation et d'instruction des enfants, droit aux frais de retraite future.

Que devient aussi, devant ces décisions de l'autorité souveraine et suprême pour les catholiques, le beau rêve du grand cœur d'Ozanam, que M. Duthoit résume ainsi :

« Il voudrait surtout que, grâce aux modalités du salaire, les travailleurs fussent les quasi-associés de l'entreprise : c'est là une préoccupation sur laquelle Ozanam revient à diverses reprises. Il invoque tout à tour des raisons d'équité et d'utilité. « *Le salaire*, dit-il, *doit être proportionnel au profit : règle de société* ». Et il souscrit au jugement de Smith. « Une récompense libérale relèverait la classe laborieuse à ses propres yeux, augmenterait son activité, exciterait son industrie qui, semblable à toutes les qualités humaines, s'accroît par la valeur des encouragements qu'elle reçoit. Les ouvriers s'attacheraient à leur travail comme à leur propre chose ».

Non, la justice catholique n'a jamais réclamé « un salaire proportionné au profit », lequel peut venir et vient très souvent d'ailleurs que de la main-d'œuvre des ouvriers, par exemple de l'intelligence de l'inventeur, qui a découvert tel ou tel produit nouveau, tel ou tel procédé moins coûteux d'exploitation, ou bien des capacités pratiques de la direction, des patrons, qui trouvent des débouchés pour leurs produits : patrons inventeurs et directeurs ont droit à une rémunération

supérieure à celle des ouvriers, des travailleurs si intelligents et si actifs qu'on les suppose. Il ne leur est dû en justice « qu'un salaire suffisant à faire subsister un ouvrier sobre et honnête. »

Les « *récompenses libérales* » dont parle Frédéric Ozanam rentrent, non pas dans la justice et ses devoirs rigoureux et précis, mais dans la charité qu'on ne saurait ni imposer aux patrons, ni faire réclamer comme un droit par les ouvriers.

Comment M. Duthoit et la *Croix*, en présentant sans aucune réserve les exigences de Frédéric Ozanam pour le « salaire proportionné au profit, aux frais de la famille ouvrière et aux besoins d'une retraite pour la vieillesse », ne voient-ils pas qu'ils exposent les ouvriers les meilleurs à réclamer de leurs patrons un tel salaire, proclamé légitime et « naturel » par un homme au grand renom catholique comme Ozanam, par un professeur de Faculté catholique comme M. Duthoit, et par une feuille organe des catholiques comme la *Croix?* Convaincus qu'un tel salaire est requis par la « justice », les ouvriers même catholiques taxeront facilement d'injustice les patrons qui auront le droit et le devoir de le leur refuser. Dès lors sera violée par nos sociologues la règle si sage donnée par Pie X dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, XIX, et dans sa *Lettre* aux évêques d'Italie :

« Tout langage susceptible d'inspirer au peuple l'aversion des classes supérieures, écrivait Pie X aux évêques italiens en 1906, se trouve et doit être considéré comme absolument contraire au véritable esprit de la charité chrétienne. »

« Que les écrivains catholiques, dit le *Motu proprio* de 1903, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer *un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société. Qu'ils ne parlent pas de revendications, de justice, lorsqu'il s'agit de pure charité?* »

Que Frédéric Ozanam l'eût oublié à une époque où les problèmes sociaux n'étaient pas élucidés comme aujourd'hui, cela s'explique et s'excuse. Mais M. Duthoit et la *Croix* sont-ils aussi excusables de présenter comme tracée par Léon XIII une voie opposée aux décisions de Léon XIII?

LIGUE « PRO PONTIFICE ET ECCLESIA »

Son Eminence le Cardinal Dubillard, Directeur général de la *Ligue internationale* PRO PONTIFICE ET ECCLESIA, prie les Directeurs locaux ou Membres étrangers au Diocèse de Chambéry, d'envoyer désormais toutes communications ayant rapport à la Ligue, à M. l'abbé J. Ogier, Secrétaire général pour la France, résidant à Annecy, 14, rue Sommeiller (Haute-Savoie). Celui-ci rendra compte au Directeur général de tout ce qui intéresse l'Œuvre.

F.-V. Card. DUBILLARD,
Archevêque de Chambéry.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 692a

UN « ABBÉ » MODERNISTE ET LA VIE DU CARDINAL NEWMAN

Un ami appelle mon attention sur quelques articles publiés, en octobre et novembre 1912, dans *Everyman*, articles signés : Abbé A. Houtin et particulièrement l'un d'eux sous le titre : « Newman d'après nature » *(The Real Newman)* (1) à propos de la *Vie de John-Henry, Cardinal Newman* par M. W. Ward.

Quelques brèves observations suffiraient à caractériser ces articles qui tour à tour amusent et agacent plutôt qu'ils n'irritent le lecteur catholique. Ils nous servent surtout d'occasion, sinon de prétexte, pour offrir aux lecteurs de la *Critique*, une explication de plus, après tant d'autres, du malaise que le Cardinal ne cessa guère, sa vie durant, d'éprouver et de causer dans le monde catholique d'Angleterre et d'ailleurs, et aussi pour formuler quelques remarques et réserves qu'appelle, nous semble-t-il, la biographie de l'illustre Anglais, œuvre de M. W. Ward.

I

Je reconnais le nom de cet « abbé » pour l'avoir vu au bas de pitoyables morceaux parus, de façon intermittente, dans la presse protestante d'Angleterre où cette signature se trouvait dans un milieu qui, de toutes façons, lui convient; pour l'avoir vu aussi dans certain (2) livre du Père Delehaye, en compagnie de juifs, de protestants et incroyants de nationalité variée, compagnie où sa présence paraissait toute naturelle. « L'éminent bollandiste », pour employer la formule d'usage, appuie de cette « autorité » quelques-unes de ses fantaisies non moins inattendues qu'anti-hagiographiques.

Le titre d' « abbé », disons-le tout de suite, constitue l'attraction principale, probablement même unique, aux yeux des directeurs de journaux protestants, désireux de fournir à leur clientèle, le spectacle, Dieu merci, très rare d'un prêtre qui utilise sa soutane et son titre d' « abbé » à l'effet de jouer l'ilote devant un public anticatholique et néanmoins méprisant. A cette fringale de publicité malsaine, je ne trouve qu'une explication : le besoin irrésistible pour un certain nombre de prêtres infidèles à leurs devoirs, d'insulter l'Eglise qui les éleva et les supporta, pendant de longues années et aussi, de discréditer un autre prêtre, resté, lui, constamment fidèle à ses obligations sacrées. L'aubaine se double, — de toutes façons, sans doute, — quand celui-ci porte le nom, définitivement illustre, de Cardinal Newman.

1. *Everyman*, 25 octobre 1912.

2. Cf. *La Critique du Libéralisme*, 15 juillet 1912. A propos d'Hagiographie.

Quelques lecteurs s'intéresseront peut-être à la psychologie de cet égaré et se rendront compte du degré de confiance que méritent certains modernistes, dans leurs voyages d'amateurs à travers la philosophie, l'histoire, la théologie, la littérature, enfin tout. Louis Veuillot les décrivait « d'après nature » en quelques mots : « Certains esprits semblent faits pour l'erreur comme certains tempéraments pour la maladie. Tout ce qui passe d'insalubre s'accroche là : ils sont pris au premier vent et au premier sophisme... et l'on peut les définir comme l'antiquité définit l'esclave : *Non tam viles quam nulli* » (1). Je ne relève d'ailleurs que le pire et me refuse à infliger à mes lecteurs une dose excessive de dégoût et d'ennui.

1°. — « Quand on étudie la crise d'âme qui décida Newman à quitter l'Eglise anglicane pour entrer dans l'Eglise romaine, à l'âge de 44 ans, on est frappé de l'étroitesse de ses vues. Pour lui, toute la question revient à savoir laquelle des deux Eglises est apostolique dans la succession de ses évêques et dans la doctrine. Il ne se préoccupe pas, un seul instant, de la question préalable : Jésus de Nazareth donna-t-il jamais à ses apôtres l'ordre de constituer une organisation ecclésiastique? »

L' « abbé » se soucie naturellement de la logique et du sens commun, comme de sa première soutane; aussi ne s'aperçoit-il point que si « l'Eglise est apostolique dans la succession de ses évêques » et, par suite, que, si les Apôtres établirent des évêques, par le fait même, « ils constituèrent une organisation ecclésiastique » — par ordre de « Jésus de Nazareth » comme il dit, s'appropriant, ainsi qu'il convient, la formule faite surtout pour ceux qui ne connaissent pas ou haïssent le Christ (2). L'imputation revient donc simplement à donner à Newman, un certificat d'orthodoxie. Il peut, je regrette de le répéter, appuyer son affirmation sur l'autorité (?) du Père Martindale, qui écrit lui aussi, quelque part (3), que « dans le clergé tel que le décrit saint Paul, on ne perçoit aucune trace du pouvoir d'ordonner ». Je considère comme loisible de taxer au moins de singulière, l'opinion de ces deux écrivains, probablement surpris, autant l'un que l'autre, de se trouver inopinément en communauté d'idée. Je reconnais d'ailleurs et avec plaisir, qu'à la suite de tous les Papes, tous les Conciles, tous les Pères de l'Eglise, tous les Docteurs de l'Eglise, tous des catholiques orthodoxes enfin, le Cardinal Newman croyait effrontément que « Jésus de Nazareth » institua le Sacrement de l'Ordre et par là même, chargea ses Apôtres de « constituer une organisation ecclésiastique ». Mise en obscur charabia d'Outre-Rhin et saupoudrée, selon la formule, de multiples noms de

1. *Critique du Libéralisme*, 15 novembre 1912. Le centenaire de Louis Veuillot, p. 137.

2. Joan., XVIII, 5.

3. *Critique du Libéralisme*, 1er novembre 1912.

métèques, cette proposition, simple et nue comme la vérité, prendrait à l'instant, la tournure scientifique chère aux hypercritiques.

2°. — « Il s'agissait pour lui de prendre parti entre deux solutions : ou un sacerdotalisme déclaré, logique, ou un athéisme antipathique à son tempérament. Cet homme éclairé ne vit que deux alternatives : ou le catholicisme ou l'infidélité, « écrivait-il, à son ami Henri Wilberforce en 1849 » (*Ward, Life of John-Henry, Cardinal Newman*, I, 238).

Ce n'est pas Newman qui traduisit jamais catholicisme par « sacerdotalisme »; ce n'est pas lui non plus qui considéra jamais l'athéisme comme une simple affaire de tempérament. Le « sacerdotalisme », en effet, il le savait, lui, s'identifie avec le presbytérianisme et par conséquent le protestantisme. Le fait de l'identifier avec le catholicisme décèle un défaut ou d'intelligence ou de loyauté. L'athéisme répugnait sans doute au « tempérament » de Newman, il répugnait plus encore à son intelligence et à sa foi. Mais il s'agit, pour l' « abbé » de composer un plat théologico-littéraire au goût du public qui achète et du « patron » qui vend et il insinue qu'entre le sacerdotalisme et l'athéisme, il peut exister, il existe un moyen terme, c'est-à-dire le protestantisme. Il ne le dit pas sans doute, mais il l'insinue et un protestant anglais ne s'y méprend pas. Croira-t-on que l' « éminent critique » prête audacieusement à Newman une opinion et une formule que celui-ci répudie en termes formels? Il le fait pourtant : « Si je disais, par exemple : je suis devenu catholique parce qu'il faut que je sois catholique ou infidèle, on ne manquerait pas de s'écrier : alors il s'est jeté, à corps perdu, dans l'Eglise catholique pour échapper à l'infidélité, tandis que je veux dire qu'à mes yeux, le christianisme et le catholicisme sont deux choses identiques, en sorte que si on abandonne celui-ci, du même coup, on abandonne celui-là » (1). Ce qui revient à constater qu'il n'y a pas de milieu entre être chrétien ou ne l'être pas, vérité que, sans autre démonstration que son évidence même, on peut considérer comme un truisme, une vérité de La Palice. Nous engageons charitablement le rédacteur d'*Everyman* à relire et à s'appliquer cette pensée de La Bruyère : « C'est se venger contre soi-même et donner un trop grand avantage à ses ennemis que de leur imputer des choses qui ne sont pas vraies et de mentir pour les décrier ».

3°. — « Comme prêtre anglican, il était déjà très dévot, mais il devint plus dévot encore dans l'Eglise Romaine. Il accepta, dans son intégralité, la mythologie catholique, même le miracle de *La Santa Casa* de Lorette. »

« Prêtre anglican », « dévot », « l'Eglise Romaine », « la mythologie catholique », « le miracle de *La Santa Casa* de Lorette », autant de

1. *W.* Ward, Life of John-Henry, Cardinal Newman, I, 121. Lettre de Newman à Northcote.

condiments qui relèvent un plat caractéristique et tout à fait au goût des ennemis les plus haineux de l'Eglise catholique. Pauvre malheureux! descendre jusque-là!

Donnons à nos lecteurs la satisfaction de constater à quel point l'illustre Cardinal mérite cette copieuse injection de fiel. Voici d'abord le côté « mythologie catholique ». La foi de Newman rappelle en effet celle du grand Pasteur : « La simple foi d'un paysan breton ».

« Pendant que nous étions là [à Naples] la ville se préparait à célélébrer la fête de saint Janvier (c'est demain 19 septembre) et les Pères [Oratoriens] voulaient absolument nous retenir. Ils croient au miracle et n'éprouvent, sur ce point, aucun doute. Ils voulaient d'autant plus nous retenir que beaucoup de catholiques demeurent sceptiques jusqu'à ce qu'ils aient vu et constaté personnellement le fait. Le Supérieur nous dit que lui-même, avant de venir à Naples, n'y croyait pas. Ceux qui n'ont point vu, ont généralement comme une vague idée qu'on pourrait expliquer les faits naturellement, qu'il y a exagération, etc., etc., mais, bien entendu, chacun écarte toute idée de supercherie. On nous affirme qu'il se produit des conversions à la suite des faits. Le sang est exposé pendant toute l'octave et le fait miraculeux continue pendant tout ce temps. — Il n'y a pas toujours liquéfaction simple, mais tantôt le sang augmente de volume, tantôt il bout, tantôt il diminue de volume — on ne sait jamais sous quelle forme le miracle se produira. On dit que le spectacle est impressionnant — et bien des spectateurs ne peuvent s'empêcher de pleurer. On m'affirme que Sir H. Davy ne manquait pas, un seul jour, de venir pour observer les faits et la variété même du phénomène l'a conduit à la conviction que la science physique se trouve à court d'explication. Chose remarquable : les liquéfactions de sang sont choses communes en pays napolitain, — et s'il n'y a pas, à l'égard du Grand Auteur des miracles, irrévérence à observer et à discuter les faits, c'est à se demander s'il n'existe pas quelque chose de spécial dans l'atmosphère du pays. (Notez bien que je ne dis pas qu'il en soit ainsi — et en parlant en toute humilité et sans avoir rien vu moi-même, je crois qu'il y a miracle — mais enfin je discute). Nous avons *vu* le sang de sainte Patrizia, à demi-liquide, c'est-à-dire en état de liquéfaction, le jour de sa fête. Le sang de saint Jean-Baptiste se liquéfie quelquefois le 29 août. Il se liquéfia pendant notre séjour à Naples, mais le temps ne nous permit pas de nous rendre à cette église. Nous vîmes, à l'état liquide, le sang d'un oratorien, un excellent homme, mais non canonisé, mort depuis deux siècles, je crois; nous vîmes aussi, à l'état liquide, le sang de Da Ponte (le Père du Pont) le grand et saint jésuite qui, je suppose, était bien près d'être un saint. Mais la multitude des faits n'explique pas qu'une liquéfaction se produise à dates fixes. Le plus étrange, c'est ce qui se passe à Ravello, village ou ville au-dessus d'Amalfi. Là se trouve le sang de saint Pantaléon. On le conserve

dans un reliquaire placé dans la maçonnerie de l'autel — donc à l'abri de tout contact extérieur — mais, le jour de la fête, en juin, il se liquéfie. De plus, il y a excommunication contre quiconque entre dans l'église avec une parcelle de la vraie croix. Pourquoi? parce que le sang se liquéfie aussitôt que quelque assistant en porte sur soi. Une personne que je connais, ignorant la défense, en avait une sur elle, en entrant dans l'église, — à l'instant le prêtre qui montrait le sang s'écria : Quelqu'un ici doit avoir sur soi un fragment de la vraie croix. Je vous répète ce que m'a raconté un homme sérieux et pieux. Curieuse coïncidence! comme je racontais ce fait à notre Supérieur d'ici, il me dit : mais nous avons à la *Chiesa Nova* une portion du sang de saint Pantaléon, et ce sang demeure, tout le temps, à l'état liquide » (1). Voilà ce que l' « abbé » appelle spirituellement — pense-t-il — la mythologie catholique ». Quant aux faits, Newman y croyait parce que, ou il les voyait lui-même, ou il acceptait le témoignage de gens consciencieux qui les avaient vus. L' « abbé » n'a rien vu du tout, mais il n'admet pas que d'autres aient pu voir — du moins quand il s'agit de faits qui intéressent la piété ou la foi. Il tire d'ailleurs profit de cette maladie mentale : il ne faut rien perdre!

Maintenant voici le côté : *La Santa Casa* de Lorette et il faut convenir que la piété du Cardinal justifie, une fois de plus, l'accusation. Il est « dévot », « très dévot » : aussi croit-il au miracle de Lorette : « J'allai à Lorette avec une simple foi, croyant déjà ce que je crus bien davantage après avoir vu. Je n'ai plus de doute à présent. Si vous me demandez pourquoi je crois, je vous répondrai : c'est parce que *tout le monde* croit à Rome et Dieu sait pourtant s'ils sont prudents et même sceptiques en d'autres matières. — Je le crois comme je crois qu'il existe une nouvelle planète qu'on appelle Neptune et que le chloroforme enlève la sensation de la douleur. « Je n'ai, à ce sujet, aucune difficulté de principe ». Celui qui put maintenir l'arche au-dessus des flots déchaînés et y renfermer des couples de tous les êtres vivants, qui a caché le Paradis Terrestre, qui a dit que la foi peut transporter les montagnes, qui a nourri des milliers de créatures humaines, pendant 40 ans, dans un désert stérile, qui enleva Elie et le conserve caché jusqu'à la fin, peut faire aussi cette merveille. — Bref, je n'éprouve aucune difficulté à croire, encore qu'il soit difficile de se rendre compte » (2). Je conviens que les gros bataillons, ceux qui ne croient pas, se trouvent du côté de l' « abbé » : païens, hérétiques, athées, indifférents et une douzaine ou deux de catholiques aussi, qu'égare de ce côté, une confiance excessive en leurs propres lumières (3);

1. W. Ward, *op. cit.*, I, 188-189.

2. W. Ward, *op. cit.*, I, 198. Lettre de Newman à H. Wilberforce.

3. *Critique du Libéralisme*, 1er septembre 1912. La Translation de la Sainte Maison de Lorette.

les catholiques seuls, mais à peu près tous, partagent la « simple foi » du Cardinal.

Le rédacteur à *Everyman* connaît-il Kingsley? Non? Je le regrette pour lui et pour Kingsley. Ils étaient faits pour s'entendre. La trouvaille (?) de « mythologie catholique » et cette façon dédaigneuse de souligner « le miracle de *La Santa Casa* de Lorette », n'eussent pas manqué de ravir ce protestant sans scrupules. Le seul tort que je connaisse à Kingsley, c'est d'avoir commis une faute de tactique dont il se repentit longuement. Quand il écrivit, Newman vivait encore et, de main de maître, administra au délinquant, une volée de bois vert, qui le fit d'abord crier, puis taire. Donc « Kingsley rappelle que, dans le livre : *The Present Position of Catholics*, Newman affirme : que la Sainte Robe de Trèves pourrait être ce qu'on suppose qu'elle est; qu'il croit fermement que des portions de la vraie Croix se trouvent à Rome et ailleurs; qu'il croit à la présence, dans Rome, de la Crèche de Bethléem; qu'il ne peut refuser son assentiment aux témoignages qui affirment la réalité de la liquéfaction du sang de Janvier *(Sic)* à Naples et les mouvements d'yeux des images de la Madone en Italie ». Jusqu'ici M. W. Ward résume seulement, mais voici qu'il nous met sous les yeux, le texte lui-même; il nous donne du Kingsley authentique, du Kingsley de derrière les fagots : « On me dira : mais ceci, c'est la doctrine Catholique Romaine; vous n'avez pas le droit de vous irriter contre le Dr Newman, parce qu'il croit tout cela. Je réponds : ce n'est pas la doctrine Catholique Romaine, pas plus que la croyance aux apparitions miraculeuses de la Sainte Vierge ou le miracle des Stigmates (?). Autant que je puis le savoir, aucun Catholique Romain n'est obligé de croire des choses pareilles. Le Dr Newman les croit parce qu'il veut les croire. Il tient absolument, paraît-il, à faire étalage de sa crédulité. Il s'est monté la tête, semble-t-il, au point d'y produire cet état morbide dans lequel l'absurdité constitue le seul aliment de l'esprit. Comme les sophistes de l'antiquité, il se sert de sa raison pour détruire la raison... » (1). « Voilà qui est envoyé! » comme disent parfois certains gamins de collège. L' « abbé », cette fois, rencontre une âme-sœur. A un pareil effort « scientifique », je compte que le Père Delehaye enrichira, d'une unité, la collection déjà remarquable d' « autorités » dont, très scientifiquement, il noircit le bas des pages, dans le livre que j'ai rappelé plus haut. Il placera Kingsley entre Reinach et l' « abbé » A. Houtin. Le nouveau-venu n'éclipsera pas ses voisins, mais ses voisins ne l'éclipseront pas non plus : ils se valent.

4°. — « Lorsque le chanoine [protestant] Mc Neile, l'orateur antipapiste de Liverpool, lui donne rendez-vous dans une controverse publique, Newman répond qu'il n'est pas un orateur de réunion publique, mais qu'il est prêt à venir à condition que M. Mc Neile

1. W. Ward, *op. cit.*, II, 9-10.

consente à ouvrir la réunion par un discours; lui alors répliquera par un morceau de violon; le public pourra décider ensuite, en connaissance de cause, entre les deux. — Voilà un trait qui peint Newman d'après nature »; ajoute l' « éminent critique ».

Citation et réflexion « peignent » en effet, au naturel, Newman et celui qui le juge. On parle quelquefois du sérieux de certain mammifère qui regarde passer un train. Il voit sans comprendre; l'énorme cerveau demeure sans pensée parce que sans intelligence; les lèvres ne s'ouvrent point pour un sourire, même si un trait d'humour pénètre jusqu'à l'orifice de ses oreilles pourtant bien longues. Le pauvre animal ne comprend pas : intellect agent, intellect patient lui font radicalement défaut. Que le lecteur m'excuse, mais ce tableau me revient à l'esprit quand l' « abbé » tombe aussi en arrêt devant l'anecdote ci-dessus et n'en saisit pas l'humour — plutôt énorme — qui mettrait en joie toute une école primaire d'Angleterre.

5°. — « Il ne fut pas un bon prédicateur ». Eh! qu'en savez-vous, l' « abbé »? De même que les foules qui se donnaient généralement rendez-vous au pied de sa chaire, le Principal d'un Collège d'Oxford, M. Shairp, ne partage point votre opinion, mais il avait sur vous un double avantage : il entendit Newman et il le comprit. Lisez ce qu'il écrit. Je traduis (hélas!). « Il commence; un étranger, surtout habitué à l'éloquence religieuse du genre tonitruant *(of the Boanerges sort)* n'aurait probablement pas été extraordinairement impressionné. Je crois, oui, vraiment, je crois que s'il avait donné un de ses sermons de Sainte-Marie devant l'auditoire d'une ville d'Ecosse, ses auditeurs l'auraient traité de pitoyable prédicateur (silly body). Son débit exigeait d'abord que l'auditoire prît le temps de s'y faire. Il disait chaque phrase, chaque paragraphe rapidement, clairement, puis il prenait un temps qui durait près d'une demi-minute; ensuite il recommençait, disant le passage suivant de la même façon, qu'il faisait suivre d'un autre temps Il fallait s'habituer; mais bientôt le charme commençait d'agir, charme extraordinaire, merveilleux. Le regard, l'attitude aussi de l'orateur était d'un homme qui vit en dehors du monde, qui connaît son siècle pourtant, mais qui appartient à un autre siècle. On se rendait compte qu'il sortait de la retraite où il vit dans l'étude, la mortification, la prière, pour venir, un jour par semaine, entretenir les autres de ce qu'il y avait vu et appris... » (1).

De « bons prédicateurs » se contenteraient de recevoir et de mériter un éloge semblable. Ne le mérite et ne le reçoit pas qui veut. Il n'y faut pas seulement du procédé, il y faut un ensemble de conditions de toute sorte, qui ne se trouvent pas toujours ensemble dans un même sujet.

Quelques lecteurs, peu familiers avec la langue anglaise, me sau-

1. W. Ward, *op. cit.*, I, p. 64-65.

ront peut-être gré de les mettre à même de juger personnellement à quel point les aptitudes oratoires de Newman justifient — ou non — le critiquè d'*Everyman*. A leur intention, je traduis une page, mais sans espérer leur donner une idée adéquate de la puissance et de la sévère beauté de l'original. Ils reconnaîtront néanmoins que le tempérament oratoire de l'illustre Oratorien se retrouve jusque dans un livre mi-historique et mi-théologique, comme le Bossuet des sermons et des oraisons funèbres se retrouve dans le Discours sur l'histoire universelle :

« S'il existe aujourd'hui, dans le monde, une forme de christianisme que l'on accuse d'entretenir des superstitions grossières, d'emprunter au paganisme ses rites et ses usages et d'attribuer à des formes et à des cérémonies, une vertu mystérieuse — une religion dont on pense qu'elle écrase l'homme sous le poids de ses exigences; qu'elle asservit l'esprit; qu'elle ne convient qu'à des esprits faibles et à des ignorants; qu'elle se maintient par le sophisme et l'imposture; qu'elle ne saurait coexister avec l'exercice de la raison; qu'elle exalte la foi et dégrade l'intelligence — une religion qui propage, sur le péché et ses conséquences, de déprimantes idées; qui attache, à chacun des menus actes de la vie, une valeur distincte et par là même assombrit l'existence — une religion qui nous demande d'admirer la renonciation à la fortune et qui empêche ceux qui en ont, d'en jouir à leur fantaisie — une religion dont les enseignements, bons ou mauvais, demeurent, pour les masses, un livre fermé; dont on affirme qu'elle présente des signes évidents de folie et de fausseté, à ce point évidents, qu'on peut la juger sans débats; dont on est sûr qu'elle ne vaut rien, tellement sûr, qu'il est loisible à chacun de dire d'elle tout ce qu'on veut, à tort et à travers et au petit bonheur, pour la raison qu'il est absurde de perdre son temps à examiner et apprécier en détail, chacun de ses actes, parce qu'on sait d'avance qu'ils sont tous mauvais; absurde aussi de se donner tant de mal pour vérifier les preuves des accusations portées contre elle; pour discerner si les charges relevées sont croyables, ou plausibles, ou ne sont pas susceptibles de deux sens, l'un bon et l'autre mauvais, ou ne sont pas avancées sans preuves, ou ne sont pas évidemment absurdes, — une religion d'une nature telle que l'on regarde quiconque l'embrasse comme on ne regarderait jamais quiconque embrasserait n'importe quelle autre religion, à l'exception du judaïsme, du socialisme ou du mormonisme, c'est-à-dire suivant les cas, avec curiosité, avec méfiance, avec crainte, avec dégoût, comme s'il lui était arrivé quelque chose d'inouï, comme s'il s'était fait initier à une société dont on ignore tout; comme s'il faisait désormais partie d'une association qui peut le réclamer comme son bien, qui peut faire valoir sur lui des droits inaliénables, qui lui enlève toute personnalité propre, qui le réduit à n'être que l'organe, l'instrument aveugle d'un pouvoir inconnu — une religion que l'on

hait comme un agent de prosélytisme, comme une force antisociale, révolutionnaire, comme un principe délétère qui divise les familles, qui sépare les meilleurs amis, qui pervertit les gouvernements, qui fait fi des lois, qui constitue un germe de dissociation dans l'Etat, qui abhorre la nature humaine et conspire contre « ses droits et privilèges » — une religion que tout le monde considère comme un champion et un agent d'obscurantisme, comme une lèpre qui souille le pays et provoque la colère de Dieu — une religion qu'on associe naturellement avec l'idée d'intrigue, de complot; dont on ne parle qu'à voix basse, imperceptible; qu'on est sûr de rencontrer partout où quelque chose va de travers; à laquelle on attribue tout effet dont on ne perçoit pas distinctement la cause — une religion dont on repousse jusqu'au nom, comme quelque chose qui avilit; dont le nom équivaut à une injure caractérisée et qu'on persécuterait encore si on le pouvait, et cela pour un motif de préservation personnelle — s'il existe actuellement dans le monde une religion comme celle que je viens de décrire, il faut convenir qu'elle ressemble, trait pour trait, au christianisme tel que le monde le vit, à partir de l'heure où son divin Auteur le fonda » (1). Newman décrit l'Eglise catholique telle qu'elle apparaît aux yeux du public protestant de son pays. Destiné à d'autres pays et à un public différent, le tableau demanderait plus d'une retouche, mais la peinture, telle qu'elle est, représente à grands traits, l'Angleterre contemporaine et par le menu, l'Angleterre au temps du grand écrivain.

6°. — « Une Université Catholique est une contradiction dans les termes. Une conception scientifique du monde, résultat d'une synthèse de toutes les sciences et une théologie traditionnelle doivent nécessairement entrer en conflit dans une institution de cet ordre et le conflit ne cessera que lorsqu'un des deux partis opposés aura eu raison de l'autre et l'aura renversé. Et alors, de deux choses l'une, suivant l'issue de la lutte : ou l'institution sera une Université qui n'aura de catholique que l'étiquette, ou elle ne sera qu'un établissement de haute éducation secondaire qui n'aura de scientifique que le nom et sera purement confessionnelle ».

Visiblement l' « abbé » trouve mauvais que les Universités Catholiques se privent « des torrents de lumière » que lui et ses pareils verseraient « sur leurs blasphémateurs », je veux dire sur ces « établissements de haute éducation secondaire » et nul ne s'étonne, qu'il le croie bien, d'un sentiment aussi compréhensible et humain. Les catholiques, de leur côté, estiment, qu'à recourir à de tels collaborateurs, les Universités Catholiques feraient des marchés de dupes. De ces messieurs, en effet, sortis ou chassés de nos Universités Catholiques, nous ne connaissons, après tout, jusqu'ici, guère que des productions néga-

1. Essay on the Developmont if Christian Doctrine, pp. 240-242.

tives, des essais de destructions qu'ils fortifient, suivant la formule, de références d'aspect ultra-scientifique. A l'exemple d'Erostrate, un membre, avant la lettre, de leur corporation, corporation d'ailleurs plus vieille que le monde, ils démolissent ou incendient avec entrain, mais nous ne voyons pas quelles contributions positives ils ont apportées jusqu'à présent à la science dont ils se réclament, en se donnant de tels airs. « J'entends bien le bruit du moulin, dit un proverbe, mais je ne vois pas la farine ». Qu'ils nous montrent une découverte authentique, une, faite par eux et qu'ils n'eussent pu faire tout aussi bien, en restant bons catholiques et bons prêtres; un résultat, un, la moindre avance imprimée à la science, la moindre, dis-je, la plus microscopique et nous commencerons à les prendre au sérieux. Nul ne les opprime aujourd'hui : ils ont secoué tous les jougs, ils se sont affranchis de toutes les obéissances, ils se considèrent comme indépendants de toutes les censures; ils peuvent, désormais et à leur guise, éblouir le monde par l'éclat de leurs conquêtes, de leurs inventions, de leurs trouvailles, qu'ils le fassent. Ils nous trouveront attentifs, intéressés, même sympathiques; nous attendons...

En voici un, on l'a vu plus haut, qui se montre ridiculement incapable de comprendre jusqu'à une plaisanterie de Newman, plaisanterie visible comme la tour Eiffel, énorme comme toute la chaîne de l'Hymalaya. « C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire. Voilà le principe de toute impertinence », écrivait, au dix-septième siècle, un homme qui faisait de bonne besogne, sans prendre des poses. S'il vivait aujourd'hui, il écrirait la même phrase et peut-être l'enverrait-il à *Everyman*, pour servir d'épilogue ou de référence à l'article sur « Newman d'après nature ».

Par contre, les Universités Catholiques peuvent montrer « à leurs amis et à leurs ennemis » et en nombre, des hommes que « les lisières du dogme » ne gênent pas plus que la « traditionnelle » table de Pythagore ne gêne les mathématiciens et que certains vieux théorèmes d'Euclide n'entravent les géomètres. Je ne les nomme pas; le public les connaît, les estime et ils font honneur à leurs Instituts respectifs. Dans les assemblées scientifiques, ils tiennent noblement leur place qui n'est jamais la dernière. Les livres qu'ils publient, les articles qu'ils écrivent, les leçons qu'ils donnent, chacun, à son gré, peut les lire ou les écouter avec profit. Le moulin fait moins de tapage, mais la farine abonde et chacun à leur manière, ils aident à préparer l'aliment de toute âme humaine — la vérité. Que l' « abbé » nous permette de lui donner un dernier conseil : qu'il modifie, à son usage personnel, le mot connu : « Je suis peu de chose, lorsque je me considère; je suis moins encore, lorsque je me compare ». Je lui dédie cette « pensée » et ne lui réclame rien pour la peine, non pas même un accusé de réception.

II

Malgré tout, M. « l'abbé » Houtin intéresse quelques lecteurs et moi aussi, mais exclusivement parce qu'il me fournit l'occasion d'abord de rappeler quelques traits de la physionomie du Cardinal Newman, puis de contribuer à résoudre la question, le problème de la méfiance que le grand Oratorien rencontra — ou suscita — dans une très grande partie du public catholique. Il se plaignit souvent — trop — que nul ne le comprît; par sympathie, certains de ses amis se plaignirent avec lui et pour lui. Le très distingué Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, qui professait pour lui une estime profonde, reconnaissait la réalité du fait. Invariablement ou peu s'en faut, Newman et ses amis mettaient le réseau de difficultés, où il se débattit à peu près jusqu'à la fin, sur le compte de la jalousie — jalousie cléricale ou épiscopale. Je ne m'inscris pas en faux contre l'existence de cet élément de trouble; en règle générale, la jalousie ainsi que les autres péchés capitaux, se trouvent partout où il y a des créatures humaines, mais, en fait, l'élément exista-t-il? surtout au point qu'ils imaginaient ou imaginent encore? Dieu seul connaît, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la vérité absolue; mais, après avoir lu la vie du Cardinal, je crois qu'il convient plutôt de répondre avec décision : non, la jalousie n'explique pratiquement rien ou à peu près rien; et il faut chercher ailleurs.

M. W. Ward ne l'admettra vraisemblablement pas, mais je crois néanmoins que la solution du problème se trouve formulée dans ces lignes d'une lettre que, de Rome et déjà vers mai 1867, Mgr Talbot adressait à Newman lui-même : « Je ne nierai point que certaines expressions qui se trouvent dans vos derniers écrits m'ont déplu et que je ne puis approuver certains de vos actes qui me paraissent en contradiction avec les désirs du Saint-Siège.

« De plus, en Angleterre, un certain groupe d'hommes vous a fait beaucoup de tort, en laissant croire à beaucoup de gens que vous partagez leurs détestables opinions. Vos amis vous ont fait plus de tort que vos ennemis » (1).

Les deux causes que Mgr Talbot signale, suffisent, sans autre appoint, à expliquer la situation pénible dont se plaignait Newman, c'est-à-dire cette atmosphère de suspicion qu'il sentait et qui certainement existait autour de lui.

Huxley allait sans doute trop loin quand il affirmait que « avec les écrits de Newman, on pourrait composer un traité d'incrédulité » ou si l'on préfère traduire autrement « un manuel à l'usage des incrédules » (2) *(A primer of incredulity)*. Mais, suivant un dicton an-

1. W. Ward, *op. cit.*, II, 178.

2. *Ib.*, I, p. 16.

glais, une simple paille à la surface d'une rivière, indique la direction du courant et on ne peut contester que ces écrits ne contiennent des propositions susceptibles de provoquer les étonnements du public catholique et au moins de sérieuses remontrances de la part des juges officiels de la doctrine; celle-ci, par exemple, qu' « à un moment donné l'Eglise Enseignante — *Ecclesia Docens* — cessa de remplir ses fonctions » (1), ce qui signifie que les Portes de l'enfer prévalurent un instant contre l'Eglise et donc que l'Infinie Sagesse de Jésus-Christ se trouva un moment en défaut; il faut convenir qu'ici Newman lâche inconsidérément la bride à sa plume et à sa pensée : *Quandoque bonus dormitat Homerus*. Puis il écrit, il parle, en public et en particulier, de façon à permettre à bien des catholiques d'Angleterre et d'ailleurs de voir en lui un adversaire déterminé du Pouvoir Temporel. Sans doute il s'explique, mais inadéquatement : « Je n'ai jamais eu la pensée de faire du Pape le sujet de n'importe quel gouvernement. Je pensais qu'il pourrait conserver Rome avec une tranche de territoire qui se prolongerait jusqu'à la mer ou au moins une souveraineté honoraire » (2). Bref, il ne sait pas au juste ce qu'il veut; il sait à peine ce qu'il ne veut pas. A certains moments, quiconque ne connaît pas l'œuvre de Newman, œuvre si appréciée dans le milieu intellectuel d'Angleterre et particulièrement le milieu ecclésiastique, est tenté de se demander jusqu'à quel point Lord Morley exagère, quand il écrit de lui : « C'est un maître prosateur, mais non pas un penseur » (3). Ce qu'il n'approuve pas, écrit-il, c'est que l'on parle de faire un article de foi du Pouvoir Temporel et il compose, sur ce sujet, un mémorandum, à propos duquel le Jésuite Perrone répéterait certainement ce qu'il disait à propos d'un autre ouvrage : « Newman confond tout, il brouille tout » (4). Il reste du protestant dans l'esprit d'un certain nombre de convertis, fait qui explique les défections ultérieures. Newman, je le crains, ne constitue pas une exception de plus. Je ne veux pas m'étendre sur ce point, mais crois utile de traduire (par discrétion et par respect je m'abstiens de tout commentaire), quelques lignes d'une lettre admirable, véritable lettre d'évêque, que Mgr Ullathorne crut de son devoir de lui adresser. Je voudrais, mais ne peux rendre la délicatesse de touche, l'affectueuse franchise mêlée de réserve, l'émotion contenue qui imprègnent l'original :

« Mon cher M. Newman. — Je puis à peine retenir mes larmes au moment où je vous écris. Je vous suis tellement attaché et j'éprouve une telle anxiété au sujet de l'état d'esprit qui s'est manifesté, je crois, récemment.

1. *Ib.*, I, 503.
2. Memorandum sur le Pouvoir Temporel, date du 22 mai 1882.
3. Miscellanies, p. 161.
4. W. Ward, *op. cit.*, I, 18.

» Croyez-moi : un peu d'humaine nature se trouve et fermente dans cette sensibilité. Je souffre de l'écrire parce qu'il nous est difficile de voir nous-mêmes... des traces, des nuances infiniment ténues d'orgueil de l'esprit *(intellectual pride)* tant qu'un acte d'humilité ne l'écarte pas de nous. Jusqu'ici, par délicatesse et respect, j'hésitais à indiquer, à votre charité, cette source d'où vient une part de votre état de malaise, quelle que soit l'occasion extérieure qui ait aidé à sa manifestation. Voyez quelle confiance j'ai en votre humilité. Une invocation au Saint-Esprit, deux ou trois chapitres de l'Imitation de Jésus-Christ, un examen de conscience, quelques actes de présence de Dieu apaisent les troubles du cœur et mettent en nous l'humilité nécessaire pour nous juger impartialement. Prions l'un pour l'autre afin d'obtenir la patience envers nous-même, avec la douceur particulière à Jésus et à ses saints. — Ullathorne, évêque de Birmingham » (1).

Mais où Mgr Talbot manifeste plus de perspicacité, — perspicacité, il faut le dire, facile — c'est quand il écrit : « Vos amis vous ont fait beaucoup plus de tort que vos ennemis ». C'est un fait indéniable : Newman ne fut pas heureux dans le choix de ses amis : Döellinger finit par abandonner sans retour, l'Eglise catholique; Capes abandonne l'Eglise, mais y revient à la fin de sa vie; Arnold aussi; tout ce qu'on peut affirmer de plus favorable de Lord Acton, c'est qu'il ne quitta jamais formellement l'Eglise et qu'il mourut peut-être en catholique; les multiples périodiques — rédigés par ses amis — que Newman conduit ou contribue à conduire à la faillite et à la mort, contiennent un dossier qui justifie les révoltes ou l'opposition passive du public catholique et spécialement la grève des bourses catholiques, la grève des abonnés. C'est Döellinger qui dans le *Rambler* du mois d'août 1859 écrit : « Parce que saint Augustin fut le plus grand Docteur de l'Eglise, en Occident, ce n'est pas une raison pour céler le fait qu'il fut aussi le père du Jansénisme » (2), et, dans le numéro de décembre suivant, il consacre bon nombre de pages à soutenir ce paradoxe scandaleux. C'est Simpson qui, dans un article de la même Revue, sur le martyre du Jésuite Campion, se livre contre le Pape saint Pie V, à une attaque d'une telle intempérance de langage que Newman écrit à Sir John Acton : « Je ne m'étonne pas d'un propos attribué à un dominicain : qu'il voudrait avoir le droit de brûler l'auteur de l'article » (3). C'est Acton lui-même qui écrit à Newman : « Il n'est qu'un passage, dans le présent numéro, pour lequel je redoute votre désapprobation. Paul III Farnèse eut un fils : Pierluigi et nombre de petits-enfants. Dans sa Vie de Ribadeneira, le Jésuite Prat en parle mais il les appelle les neveux du Pape et il appelle le Pape leur oncle. Maintenant,

1. *Ib.*, *op. cit.*, I, 212-213.
2. W. Ward, *op. cit.*, I, 479.
3. *Ib.*, *op. cit.*, 518-519.

je considère qu'il faut marquer au fer rouge, des procédés pareils et je ne puis faire autrement que de signaler et de souligner des mensonges de cette force, mensonges conscients et volontaires », à quoi Newman répond : « Tout le monde connaît le *fait* », et il souligne le mot fait (1). Mais ni Acton, ni Newman ne nous indiquent sur quels témoignages, encore aujourd'hui plutôt « inconnus de tout le monde » ils basent l'insinuation, disons nettement : la calomnie. M. Foulques écrit avec fureur contre le Concile du Vatican; dans le *North-British-Review*, Acton et Wetherell usent d'un langage que Newman ne peut approuver. On lui dit : « Voyez vos amis du *Home and Foreign* — voyez ce qu'ils écrivent! N'avons-nous pas raison de combattre les rédacteurs et la Revue? » (2). Newman, en un mot, trouve le moyen de ne jamais prendre, sous le patronage de son grand nom, que des Revues qui propagent, en effet, de « détestables opinions » et réussissent au moins à éveiller et même à légitimer toutes les appréhensions, toutes les méfiances.

Dans le dessein de garantir l'orthodoxie de sa Revue et de lui concilier la faveur des catholiques de langue anglaise, Lord Acton prie l'illustre Oratorien de constituer, à son bénéfice, un comité tout à la fois de vigilance et de patronage; Newman accepte d'en taire lui-même partie et il s'associe : Döellinger, « un autre éminent bollandiste » le P. de Buck et le P. Gratry. C'est ce qu'on peut appeler : jouer de malheur. Aussi reçoit-il, sans tarder, de Lord Acton, l'information suivante (intéressante d'ailleurs à plus d'un titre) : « L'autorité des censeurs que vous désignez, ne me rassure pas du tout. Des quatre en question : vous, Döellinger, de Buck et Gratry; Döellinger est l'auteur du travail sur la nécessité, pour les autorités ecclésiastiques, de consulter les laïques [en matière dogmatique;] de Buck m'envoie une lettre que je dois jeter au panier, après lecture de la traduction faite par Simpson : il y soutient la thèse qu'aucune divergence dogmatique ne divise les Schismatiques et l'Eglise Catholique; enfin Gratry m'offre un article sur la différence entre le Papisme, qui tient aujourd'hui le haut du pavé et le catholicisme; il y joint la déclaration que si son travail paraît avec sa signature, il devra quitter l'Oratoire le jour même » (3). Plus d'un lecteur, je parie, s'écrie avec M. T. W. Allies, un autre converti et fort distingué : « J. H. N. (John-Henry-Newman) est un drôle d'homme! qui le comprend? » (4) et ajoute certainement : ses collaborateurs aussi sont « de drôles d'hommes »!

Tout un ensemble de faits de ce genre risquent de donner à trois mots de l'Oratorien Ryder, — encore un ami! — une signification fâcheuse pour la réputation ou la mémoire de Newman : « *No Inglese*

1. *Ib.*, I, 538.
2. *Ib.*, II, 284.
3. W. Ward, *op. cit.*, I, 510.
4. *Ib.*, I, 20.

Italianato » écrit-il de Rome, c'est-à-dire : « C'est un Anglais, gardez-vous de le prendre pour un Italien » (1). Sans doute, le Père Ryder écrit : Italien, mais le public, mis en éveil par tant d'imprudences, lit : catholique par opposition à catholique libéral. Il pouvait se tromper de cela.

III.

Mais je crois que la pire mésaventure — posthume celle-ci — de Newman, c'est encore que M. W. Ward ait accepté ou se soit attribué, la tâche d'écrire sa biographie. Je ne conteste à M. W. Ward, ni des qualités de style, ni peut-être même le désir général de raconter les faits d'après leur réalité objective; mais il lui manque — en premier lieu — le sens de la mesure, la finesse de tact littéraire ou artistique, indispensables à qui veut faire un portrait et M. W. Ward se proposait évidemment de faire un portrait, pour le bénéfice particulièrement de ceux qui ne connurent point le Cardinal. Le résultat ne répond pas son dessein. Il n'écrit pas une Vie mais plutôt un réquisitoire; il ne dessine pas un portrait, mais il compose laborieusement plutôt une manière de caricature.

Il écrit un réquisitoire, parce que si le dossier qu'il réunit contient les éléments d'un admirable plaidoyer, il fournit en même temps — et dans une plus large mesure — aux adversaires du Cardinal, s'ils existent réellement, si même ils existèrent jamais, de quoi justifier, et au delà, toutes les craintes, toutes les méfiances, toutes les accusations dont, dans son journal, dans ses lettres, dans ses confidences écrites ou non, avec une insistance, avec une monotonie véritablement affligeantes, il ne cesse de se plaindre, de se lamenter, pendant les longues, longues années qui séparent sa conversion de sa mort.

Il fait une sorte de caricature, parce que, des traits de son modèle, il met en relief moins ceux qui le représentent, avec le plus de vérité, que précisément les autres; ou si l'on préfère, il ne peint pas, il photographie. Qu'on ne prenne point ceci pour un paradoxe : à moins que le photographe se double d'un artiste, la photographie caricature toujours un peu, ne serait-ce que parce qu'elle donne uniformément la même valeur à tout ce qui entre dans le champ de l'objectif. La redingote, le col, une breloque prennent autant et quelquefois plus d'importance que la physionomie elle-même. La photographie reproduit, vaille que vaille, le corps, mais du corps *informé* par l'âme, si je peux employer cette expression un peu bien livresque, l'objectif du commun photographe ne peut rien — ou presque rien — fixer sur la plaque. M. W. Ward n'a qu'à comparer lui-même les portraits et les photo-

1. *Ib.*, II, 358.

graphies (trop nombreuses d'ailleurs, les photographies et combien déplorables!) qu'il insère dans ses deux gros volumes et peut-être comprendra-t-il ma pensée. Les portraits rendent tous quelque chose du véritable Newman, ce que les photographies ne font pas et même, d'une manière générale, ne peuvent faire. Qu'il compare, par exemple, le portrait par W. Ouless qui fait face à la page 433, dans le deuxième volume, avec la photographie qui ouvre le même volume. La photographie ne diffère que d'un degré, tout au plus, — et encore! — de ce qu'il offre aux lecteurs comme une caricature d'Oxford par S. G. S. en face de la page 76 dans le premier volume. A l'encontre de son intention que je présume, l'impression générale et finale se tourne au détriment de son client. Certes, je ne lui reproche pas de dire la vérité, toute la vérité; je lui reproche au contraire de ne pas la dire — tout en la disant, c'est-à-dire qu'il lui manque la manière. Pour faire un bon civet, il ne suffit pas d'un lièvre, il y faut aussi un cordon bleu. Ici justement, ce qui fait défaut, c'est le cordon bleu. De la photographie comme de la caricature de l'illustre mort, le spectateur emporte surtout l'image désormais inoubliable d'un nez qui n'en finit dans aucune direction, d'une excroissance charnue qui défigure le personnage; de la lecture de la Vie, nous recevons et conservons, pour toujours, l'impression d'un mélange de grandes qualités et de défauts innombrables et le souvenir de ceux-ci se grave dans la mémoire, d'une manière plus encombrante et plus définitive que celles-là. Un écrivain qui connaît son métier ne tombe pas ainsi maladroitement dans ce fossé. A défaut de sentiment artistique, l'instinct tout seul l'avertirait, le guiderait, l'empêcherait au moins, de commettre cette maladresse d'apprenti, cette faute littéraire, j'allais presque ajouter : et morale.

En résumé, le grand Newman disparaît dans le petit, dans le très petit Newman. Les détails qui le diminuent, éteignent, noient les les traits que l'auteur destine à le montrer aussi grand qu'il le voyait peut-être, en tout cas, grand comme nous souhaiterions le voir. Il manque même au biographe, cette finesse de perception qui, généralement, avertit et arrête l'artiste au moment où il risque de jeter le ridicule sur l'homme qu'il présente aux regards et à l'admiration du public. Un exemple caractéristique pris entre plusieurs, peut-être pires : « Ses amis aimaient jusqu'à ses défauts, comme on peut aimer les défauts d'une femme exquise; beaucoup le révéraient même à l'égal d'un prophète. Un an avant sa mort, après vingt années de mésintelligence et de séparation, W. G. Ward racontait, à celui qui écrit ceci, un rêve qu'il avait eu; — c'était à un dîner, il se trouvait assis à côté d'une dame voilée qui le charmait davantage à mesure que se prolongeait leur causerie. A la fin, il ne put s'empêcher de lui dire : Madame, je n'ai jamais trouvé autant de plaisir à aucune conversation, depuis le temps où je pouvais, à Oxford, m'entretenir avec

John-Henry-Newman! — Je suis John-Henry-Newman, répondit la dame qui, relevant son voile, découvrit les traits bien connus » (1). Je reproche précisément à M. W. Ward de ne pas sentir que le ridicule de cette anecdote, de ce trait de caricature, atteint, du même coup : W. G. Ward et Newman. En déposant, après lecture faite, les deux gros volumes, on retourne instinctivement et au détriment de l'illustre Anglais, un mot célèbre et on se prend à murmurer : « Je le croyais plus grand! » Je ne puis, tout de même, présumer que M. W. Ward ait visé à produire ce résultat; c'est pourtant là qu'il aboutit. Peut-être finira-t-il un jour par s'en rendre compte. Plus même que les autres amis, il vérifie et réalise la formule de Mgr Talbot : « Vos amis vous ont fait plus de tort que vos ennemis ».

Il lui manque, — en second lieu, — d'autres qualités plus indispensables encore : en fait et en dépit de ses intentions que je ne demande pas mieux que de croire tout autres : il écrit à l'aventure, sans souci apparent de la vérité objective; il interprète à sa façon et à peu près toujours de travers, ce qu'écrivent des hommes qu'il n'aime pas; il les fait parler à sa guise; il supprime — volontairement ou involontairement, peu nous chaut — des faits susceptibles de mettre en lumière la magnanimité de ceux qu'il s'applique à diminuer. Il pratique, en expert, les procédés flétris, plus d'une fois, par Newman lui-même et connus par les vilains noms de — écrivons-les d'abord en latin, comme il faisait — *suggestio falsi; assertio falsi; suppressio veri;* je traduirai au fur et à mesure. Le lecteur attend de moi que je produise les preuves de ces graves accusations; me voici prêt.

Je commence par déclarer qu'il s'agit, tout particulièrement, de Louis Veuillot et « de ses amis » suivant une formule qui revient plusieurs fois dans le courant de l'ouvrage. A la différence de W. Ward son illustre père, M. W Ward n'aime pas Louis Veuillot. Pourquoi? Le sait-il lui-même? Cet état d'esprit tient-il à ce qu'il ne connaît pas le grand écrivain? Je ne puis répondre sur ce point qu'à l'aventure. D'ailleurs le problème et par conséquent la solution du problème ne présentent aucun intérêt pour personne, à l'exception de lui-même. Je constate le fait et la preuve ressortira de la démonstration.

« *Suggestio falsi* ». M. W. Ward insinue le faux. Il formule, par exemple, contre Louis Veuillot, un grief complexe qu'il enveloppe encore de son mieux, peut-être inconsciemment, résultat d'un défaut additionnel qui lui est familier, défaut de netteté dans la pensée : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ».

Louis Veuillot et ses amis, écrit-il, « ne voient en Mazzini qu'un ennemi du Pape et aspirent au retour du temps où l'Eglise pouvait

1. W. Ward, *op. cit.*, II, 348-349.

exclure la moindre erreur et le moindre doute » (1). La première partie de la phrase lui tient évidemment au cœur; aussi en use-t-il ailleurs contre un ami de Louis Veuillot, le distingué Mgr Gaume dont il cite ces deux lignes : « Nous ne convertirons ni Mazzini, ni Garibaldi ni leurs acolytes libres penseurs... nous n'éteindrons pas, dans leur cœur, la haine du Catholicisme » (2). Que se propose-t-il d' « insinuer » ici? Que Louis Veuillot et ses amis jugeaient de travers hommes et choses? Quant à la seconde partie de la phrase, au sujet « du temps où l'Eglise pouvait exclure la moindre erreur et le moindre doute », que veut-il dire? Qu'entend-il par « exclure »? Excommunier? Se propose-t-il d' « insinuer » que l'Eglise excommunia jamais, pendant sa longue existence de près de vingt siècles, quelqu'un, une seule créature humaine pour une erreur sans portée, et surtout pour un doute? que Louis Veuillot écrivit jamais, dans n'importe quel livre ou article de journal, même une ligne qui autorise cette « insinuation »? Louis Veuillot, pas plus que ses amis, ne portaient dans leur cœur ni « Mazzini, ni Garibaldi, ni leurs acolytes », c'est vrai et ils combattirent, de toutes leurs forces et même parfois avec éloquence, leurs actes et leurs visées. Que les sympathies de M. W. Ward le portent ailleurs, je l'admettrai s'il y tient, mais l'histoire contemporaine, que je sache, acquitte ses accusés, à l'unanimité, en quelque sorte, et avec applaudissements. Observons en passant cette bonne fortune, qui suit Louis Veuillot jusque dans la tombe, que ceux qui le haïssent ne puissent s'empêcher, sans succès d'ailleurs, comme sans excès de scrupules, de vouloir déprécier l'Eglise.

Il « insinue le faux » encore quand il oppose Lacordaire à Louis Veuillot en ces termes dont je regrette qu'il ne puisse — mais je crains vraiment qu'il ne puisse pas — savourer, autant qu'il convient, la divertissante naïveté : « Au monde contemporain, Lacordaire continue de représenter l'Eglise comme l'amie de toute vérité, de la science nouvelle et du dogme antique et comme capable de s'assimiler toute connaissance véritablement féconde (3) ». Sur quoi se base-t-il pour « insinuer » que Louis Veuillot n'admettait pas ce truisme, avec la même facilité que Lacordaire; la vérité c'est que tous les deux ensemble se seraient égayés, plutôt démesurément, s'ils avaient prévu qu'un écrivain se rencontrerait jamais pour transformer en aperçu génial, une pareille banalité.

« *Assertio falsi* ». Il affirme le faux : « Dans sa brochure *L'Illusion Libérale*, Louis Veuillot écrit hardiment : nous ne savons qu'une chose, c'est que personne ne sait absolument rien; j'excepte l'Homme [le Pape] en qui Dieu réside pour toujours; l'Homme qui porte la pensée de Dieu. Il faut que... sans hésiter nous suivions ses direc-

1. W. Ward, *op. cit.*, I, 470.
2. *Ib.*, *op. cit.*, I, 463.
3. *Ib.*, I, 464.

tions *inspirées* » (1). Je laisse à M. W. Ward l'inaliénable propriété de ses italiques et de ses majuscules. Je parie que je vais l'étonner : mais je nie catégoriquement, absolument, que Louis Veuillot écrivit jamais des niaiseries de cette taille et cela pas plus dans l'*Illusion Libérale* qu'ailleurs, et de plus, je nie que M. W. Ward ou ait lu la brochure en question ou l'ait comprise. J'ouvre le pari sur l'une ou l'autre hypothèse ou sur les deux ensemble, à son choix. On a pu accuser Louis Veuillot d'être violent, passionné, injuste, de tout ce qu'on voudra, on n'a jamais, que je sache, dit ou écrit qu'il était un sot.

« *Assertio falsi* et *Suggestio falsi* ». M. W. Ward « affirme » tout ensemble et il « insinue » le faux : « En octobre 1869, l'*Univers* publie un — ou une — hymne en l'honneur de Pie IX où l'auteur applique au Pape ce que, le jour de la Pentecôte, l'Eglise applique au Saint-Esprit : *Pater pauperum. — Dator munerum. — Lumen cordium. — Emitte cœlitus — Lucis tuæ radium.* Le mois suivant, paraît une version de l'hymne qui commence par les mots : *Rerum Deus tenax vigor* — où le mot *Pius* (Pie IX) remplace le mot *Deus*. (*Univers*, 21 et 28 octobre; 8 novembre) » (2).

M. W. Ward ne le dit pas, mais grâce au procédé familier (trop !) d' « insinuation », il fait de Louis Veuillot l'auteur de ces hymnes — *Suggestio falsi* — et il affirme que les numéros de l'*Univers* visés ci-dessus contiennent tous les détails qu'il énumère. Je ne possède malheureusement pas la collection de l'*Univers*, mais je crois pouvoir prendre sur moi, d'affirmer que le cas de M. W. Ward se complique d'*Assertio falsi* — au pluriel.

Mais service pour service et documentation pour documentation, voici, par exemple, quelques lignes que Louis Veuillot n'écrivit jamais : « D'une manière générale, je crois que le Pape peut faire tout, sauf de violer les commandements de Dieu ». *(I think he can do anything but break the divine law)* (3). A défaut de théologie proprement dite il connaissait trop bien la doctrine catholique pour se risquer en affirmations aussi aventurées. Il n'ignorait point, pour citer un exemple entre plusieurs possibles, que le Pape ne peut, sans raison grave, déposer tous les évêques en bloc, ni même un seul, je dis un et que s'il le fait, il commet une faute au sens théologique; il ne violerait pourtant directement aucun commandement de Dieu.

Voici encore autre chose que Louis Veuillot n'écrivit jamais : « Le cœur de la religion était sain... ce n'était pas le temps des mauvais Papes comme Jean XXII... » (4). A défaut de sa piété filiale pour l'Eglise et la Papauté, rien que son respect pour la vérité l'aurait

1. *W.* Ward, *op. cit.*, II, 212.
2. *Ib.*, *op. cit.*, II, 212.
3. *Ib.*, *op. cit.*, II, 217. Lettre de Newman à Pusey.
4. *Ib.*, *op. cit.*, I, 569.

empêché non seulement d'écrire, mais même d'entretenir délibérément cette pensée, cette calomnie. Je regrette pour M. W. Ward qu'il ne ressemble pas, au moins sur ce point, à Louis Veuillot; sa délicatesse de conscience n'y perdrait rien; elle y gagnerait plutôt.

Voici encore autre chose que Louis Veuillot n'écrivit jamais : « Au lieu d'admettre, par endroits, une *erreur* dans les menus détails, les *obiter dicta*, ainsi que les appelait Newman, on nie qu'il existe des *erreurs* dans l'Ecriture Sainte, en entendant le mot selon la phraséologie technique approuvée, seulement ou dit qu'il *faut savoir interpréter l'Ecriture*... On n'admet pas le *mot* erreur dans son sens technique mais on admet qu'il existe, dans l'Ecriture, des affirmations que le public appelle carrément des *erreurs* » (1). Il ne l'écrivit jamais parce qu'il ne se fût jamais pardonné d'accuser l'Eglise, dans la personne du Pape, ou dans les organes officiels du Pape, de déloyauté, de mauvaise foi, de supercherie, de charlatanisme, d'équivoque dans le pire sens du mot; car à travers la phraséologie louche adoptée trop habilement par l'auteur, tout lecteur démêle aisément la pensée et aussi — l'insulte. Voici ce que répondrait Louis Veuillot, de concert avec tout le « public » — orthodoxe : l'erreur diffère essentiellement de l'ignorance. L'erreur ne se trouve pas, ne peut pas se trouver dans l'Ecriture sainte, œuvre divine, œuvre de vérité, mais elle se trouve dans l'esprit des lecteurs ignorants qui ne comprennent pas ce qu'ils lisent dans l'Ecriture, ainsi qu'il apparaît dans les centaines de sectes non catholiques d'Angleterre qui se contredisent entre elles mais qui, toutes, s'autorisent de leur façon de comprendre l'Ecriture. Et que d'autres choses n'écrivit jamais Louis Veuillot, encore que le lecteur péniblement stupéfait, les rencontre dans la « Vie du Cardinal Newman » !

M. W. Ward pèche donc par « commission » multiple, si je puis employer ici cette expression de catéchisme, mais il pèche par « omission » aussi — *Suppressio veri* — il supprime la vérité.

Il le fait quand il parle de Louis Veuillot et « ses amis » et « omet » d'avertir ses lecteurs que ces amis comprennent : le Pape tout d'abord, l'immense majorité du Concile du Vatican et le reste, à la lettre, innombrable.

Il le fait encore et surtout, lorsqu'à propos de l'Affaire Achilli, sur laquelle il s'étend si longuement et rappelle tant de détails intéressants, il « omet » d'en relater trois — omission inexplicable de la part d'un narrateur aussi minutieux. Venons donc au secours d'une mémoire si étrangement défaillante :

1. — A la première nouvelle des embarras financiers au milieu desquels Newman se débat, Louis Veuillot s'empresse d'ouvrir — dans l'*Univers* précisément — une souscription publique à l'effet de venir au secours de l'illustre condamné.

1. W. Ward, *op. cit.*, II, 504.

2. — La souscription produit, si ma mémoire, à mon tour, ne me trahit pas, la somme — coquette — de cent mille francs.

3. — Louis Veuillot envoie les cent mille francs au destinataire; un accusé de réception, si je me souviens bien, finit par lui arriver d'Angleterre. Il s'étonne — et pourquoi ce Français bien élevé, ne s'étonnerait-il pas? — de ne recevoir ni une lettre, ni un billet, ni quelques lignes, ni une ligne qui lui apprenne, à défaut de gratitude, tout au moins la satisfaction du bénéficiaire.

L'épisode méritait, me semble-t-il, une mention et tant de discrétion ne laisse pas d'étonner, de la part d'un écrivain aussi prolixe.

Le neveu de Louis Veuillot, M. François Veuillot vit; il peut rectifier mes affirmations, il peut rectifier aussi les affirmations de M. W. Ward; qu'il le fasse. Il doit n'ignorer point que M. W. Ward dirige la plus importante Revue Catholique d'Angleterre : le *Dublin Review*. la plus importante, veux-je dire, par le volume et par le prix.

Qu'il se console d'ailleurs : si M. W. Ward caricature Louis Veuillot, il caricature aussi Pie IX, et aussi le Concile du Vatican et il en caricature aussi de moindres — sa plume épargne à peine, n'épargne même pas, son propre père, le très distingué W. G. Ward. On serait tenté de croire qu'un défaut constitutionnel affecte son organe visuel : l'organe de vision intellectuelle. Il voit petit et laid. Il évoque le souvenir de ces miroirs soit concaves, soit convexes, qui déforment tout ce qu'ils réfléchissent. Ils n'en peuvent mais, étant construits ainsi. Nous lui devons d'ailleurs de la reconnaissance pour avoir réuni tous les documents ou peu s'en faut; un historien pourra les utiliser, quelque jour, avec plus de bonheur. Lui charrie le marbre; un sculpteur, un artiste en tirera, en pourra tirer, une œuvre digne de durer.

Heureusement le Cardinal Newman nous a laissé de lui-même, une représentation plus authentique, plus noble aussi, en des lignes qui le montrent tel qu'il était : plein de foi, de piété, d'attachement à l'Eglise Catholique Romaine. Je les transcris ici; elles font partie de son testament et contiennent le dernier mot — dans tous les sens — au sujet d'un homme discuté pendant sa vie, discuté encore — peut-être même davantage — après sa mort :

« ... Je meurs dans la foi de l'Eglise Une, Sainte, Catholique, Apostolique. J'espère mourir préparé, fortifié par ses sacrements que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a confiés, et dans cette Communion des Saints qu'Il inaugura quand Il monta au ciel, communion qui n'aura point de fin. J'espère mourir dans cette Eglise que Notre-Seigneur a fondée sur Pierre et qui ne finira point jusqu'à Son second avènement.

» Je confie mon âme et mon corps à la Très Sainte Trinité, aux mérites et à la grâce de Notre-Seigneur Jésus, Dieu Incarné; à l'intercession et à la compassion de Marie notre Mère bien-aimée; à

saint Joseph; à saint Philippe de Néri, mon père, père d'un si indigne fils; à saint Jean l'Evangéliste; à saint Jean-Baptiste; à saint Henry; à saint Athanase et à saint Grégoire de Nazianze; à saint Chrysostome et à saint Ambroise.

» Aussi à saint Pierre; saint Grégoire Ier et saint Léon; aussi à saint Paul le grand Apôtre.

» Aussi à mon tendre Ange Gardien et à tous les Anges et à tous les Saints » (1).

Ce testament porte la date du dimanche de la Passion 1864, à sept heures du matin et, en tête, les mots : « écrit en prévision de ma mort ». Il ne le rétracta jamais, il n'en laisse pas d'autre. Il faudrait lutter éperdûment contre l'évidence et le sens commun pour faire jamais, du Cardinal Newman, un moderniste et même un embryon de moderniste.

J. CHAPLAIN.

DANGERS POUR LA FOI

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DE L'ÉTAT

Mgr Latty, archevêque d'Avignon, publiait, dans sa *Semaine religieuse* du 9 septembre 1911, un article intitulé *Scandale et aberration*, où, après avoir constaté les services que rendent les Facultés catholiques, l'éminent prélat était obligé de reconnaître ce « prodige d'inconséquence... les catholiques n'affluent pas aux Facultés catholiques » et ne savent pas user de la liberté d'Enseignement supérieur, conquise il y a trente-sept ans, comme du « plus grand et du plus sûr moyen de la régénération religieuse et intellectuelle de la France », comme d'une « admirable puissance de conquête chrétienne ». Et pourquoi?

« Que ceux qui ne sont guère catholiques que de nom, ne connaissent même pas nos Instituts, ou ne s'en inquiètent d'aucune manière; cela se comprend.

Que les fonctionnaires de l'Etat affectent d'ignorer le chemin de nos Facultés; on se l'explique.

Que ceux qui briguent les faveurs du Gouvernement, fuient nos chaires pour courir aux amphithéâtres des Facultés officielles; rien n'est plus humain.

1. W. Ward, *op. cit.*, II, 76-77.

Mettons qu'il y ait encore quelques cas où, pour certains catholiques, les circonstances semblent plus impérieuses que leurs croyances, et leur fassent préférer l'Université de l'Etat aux Instituts de l'Eglise.

Mais le reste des catholiques, et ils sont nombreux; ceux qui sont catholiques de conviction, qui sont d'Eglise et de toutes nos œuvres, qui nous confient leurs enfants pour l'enseignement secondaire, qui savent que notre enseignement supérieur est conforme à leurs idées et à leurs vues sur l'éducation de la jeunesse et le bien général du pays; ceux-là, nous les adjurons de nous répondre : Pourquoi n'envoyez-vous pas vos fils dans nos Facultés?

Mais non, ils ne répondront pas : car, ils devraient avouer ou qu'ils cèdent à une sorte de *snobisme* qui leur fait préférer l'estampille des Facultés de l'Etat; ou que leurs fils rougissent d'aller dans une Faculté catholique, comme certains hommes rougissaient naguère d'aller à l'église et de faire leurs Pâques; ou encore que des jeunes croiraient aliéner leur liberté et leur indépendance, en fréquentant un Institut d'essence religieuse, où une certaine tenue morale est de rigueur.

Il n'a y pas d'autres raisons qui décident tant de familles chrétiennes à nous retirer leurs enfants au sortir de nos collèges et à *les livrer à un enseignement d'Etat et à un régime de vie dont ils connaissent les périls.* Et ces raisons sont misérables.

N'essayons pas de dire à ces familles qu'elles manquent à leur vocation; qu'elles pourraient nous aider à fonder et à développer une des libertés les plus considérables et les plus précieuses pour le bien et la grandeur de la France; que nos Instituts, se dressant fiers et prospères en face de l'Université de l'Etat, obligeraient l'Université à modérer ses doctrines et l'Etat à compter avec une force libre et autonome; que l'Eglise trouverait en eux de puissants auxiliaires *pour défendre les vérités divines contre les entreprises d'une fausse science...*

« C'est là une aberration », s'écriait l'éloquent M. Jacquier, dans le discours de clôture de notre Congrès diocésain. Et nous ajoutâmes hardiment : « Et c'est aussi un scandale ».

Quelque vifs que paraissent ces termes, ils ne sont que justes et ils le paraîtront d'autant plus qu'on voudra bien considérer de plus près « les entreprises de la fausse science » que donne souvent, trop souvent, l'Université de l'Etat et les « périls » qu'elle fait ainsi courir à la foi de la jeunesse. Mgr Latty n'a fait que les signaler avec la haute autorité de son caractère et de son talent. Il y aura, peut-être, intérêt et profit à montrer en détail combien a raison l'éminent prélat, combien il importe d'ouvrir les yeux aux parents dont le catholicisme réclame pour leurs enfants l'enseignement secondaire libre et chrétien, mais dont le libéralisme s'accommode fort bien de l'Enseignement supérieur de l'Etat, malgré les graves « périls » que présentent pour la jeunesse le scepticisme de trop de professeurs, le libéralisme, le modernisme, le matérialisme même et l'athéisme déclarés de quelques-uns dans les Facultés de Médecine, de Sciences, de Droit et de Lettres.

Facultés de Médecine.

Personne n'ignore de quelle utilité souveraine sont, au point de vue catholique, dans les campagnes comme dans les villes, des médecins vraiment chrétiens, (1) qui préviennent les malades, leur famille et le prêtre du danger plus ou moins imminent que présentent tels et tels cas graves et permettent ainsi aux fidèles de recevoir à temps les secours de la religion et de mourir dans son sein.

Personne n'ignore non plus qu'un grand nombre de jeunes étudiants en médecine, élèves de nos Collèges libres et appartenant à des familles chrétiennes, perdent la foi durant leur cours de médecine et ne peuvent plus, quand ils exercent à la ville ou à la campagne, remplir leur devoir charitable d'avertisseurs chrétiens de la mort et de l'éternité qui approchent. Sans doute, c'est souvent l'inconduite, si fréquente au quartier latin, qui amène l'abandon d'une doctrine morale trop gênante : « Le cœur monte à la tête et lui en montre », disait Pascal, et Frayssinous : « Quand le cœur se livre au plaisir qui séduit, l'esprit s'abandonne à l'erreur qui justifie ». Mais, combien de cas, où de lamentables expériences m'ont appris, comme à tous les éducateurs de la jeunesse, que la perte de la foi chrétienne n'a d'autre cause réelle et profonde que l'enseignement matérialiste et athée reçu à la Faculté de Médecine!

C'est celle de Paris qui a le plus d'étudiants, à peu près autant que toutes les autres réunies : or, depuis les docteurs Vulpian et Sée, le matérialisme est la tradition constante des principaux professeurs de la Faculté, les Lannelongue, les Hartmann, les Charcot et tant d'autres. Le Dr. Charles Richet, auteur de *l'Homme et l'intelligence*, 1884, et de l'*Essai de psychologie générale*, 1887, a encouragé les recherches expérimentales sur le magnétisme, le spiritisme, et s'est abstenu de toute conclusion décisive. Mais il ne voit pas de différence essentielle entre l'homme et la bête (2).

Que dire de professeurs qui, « ne trouvant pas l'âme au bout de leur scalpel », la nient catégoriquement et font ainsi, au nom de leur

1. Voir *Le Médecin chrétien, Leçons pratiques* de déontologie médicale, par Moureau et Levrand, 1902.

2. Dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1883, p. 829, il croit démontrer ainsi l'identité de l'homme et de l'animal : « Mêmes organes, même vie, même mort,... mêmes appareils, mêmes fonctions, même naissance. Il n'est pas deux manières de mourir, l'une pour le demi-dieu homme, l'autre pour le simple animal. Le demi-dieu et le simple animal périssent de la même façon. Le cœur s'arrête, la respiration cesse, le système nerveux perd ses propriétés, puis les atomes chimiques qui constituent le corps se dissocient et retournent à d'autres combinaisons. Le carbone et l'oxygène du corps de l'homme ne sont pas d'une autre nature que le carbone et l'oxygène du corps des animaux... *On peut donc regarder comme prouvé qu'il n'y a pas un abîme infranchissable entre l'homme et les animaux* ».

prétendue science, un tort souvent irréparable aux croyances chrétiennes de leurs étudiants? L'un d'eux, devenu jeune médecin, et un autre mort récemment au cours de ses études, me racontaient qu'outre l'évolutionnisme matérialiste de leurs professeurs de physiologie, d'histologie, de thérapeutique, ils entendaient couramment à Paris tel de de leurs maîtres leur donner comme moyen mnémotechnique pour retenir les diverses paires de nerfs crâniens les lettres d'un mot si grossier que je rougirais de l'écrire et que Rabelais lui-même l'emploie rarement. C'est enlever ainsi aux jeunes gens le respect d'eux-mêmes et des autres et les habituer à ne rougir de rien de ce qu'interdit la morale la plus élémentaire.

La croyance à la spiritualité de l'âme et à l'existence de Dieu une fois détruite, que reste-t-il du naufrage douloureux de la foi du jeune âge? Une impudeur grossière qu'adoucira, sans doute, le contact des gens qui se respectent à la ville et à la campagne, mais qui ne saurait plus rendre aux moribonds les services chrétiens dont ils ont besoin.

Songez à ce fait scandaleux que le F.·. Debierre, le grand-maître de la Franc-Maçonnerie française, est professeur de Médecine à la Faculté de Lille, comme le F.·. Augagueur l'a été à Lyon, où il disait brutalement aux jeunes étudiants, carabins et élèves de l'Ecole de santé militaire, que c'étaient les curés et les évêques qui avaient introduit parmi nous les maladies honteuses, dont il était chargé de parler. Combien d'autres francs-maçons sectaires ne trouverait-on pas parmi les professeurs de Médecine de Paris, de Lille, de Lyon, (1) de Nancy?

La Faculté de Montpellier a la réputation d'être plus sage, et elle la mérite (2); son vitalisme Barthézien vaut beaucoup mieux que le monisme matérialiste et athée de Paris; mais enfin, il contredit la doctrine chrétienne de l'unité substantielle de la nature humaine, et le docteur Grasset, catholique pratiquant, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier depuis trente ans (3), en l'honneur duquel,

1. Est-ce que, le 16 juillet 1912, le F.·. Jean Lépine, doyen de la Faculté de Médecine de Lyon, assisté de deux assesseurs agrégés et du président de thèse, M. Vallas, n'a pas refusé de laisser passer la thèse de doctorat de Mme Jeanne Bon *Sur quelques guérisons de Lourdes?* Ses collègues intimidés ont déclaré que « le candidat avait présenté un travail n'offrant pas *le caractère scientifique* d'une thèse pour le doctorat ». A noter qu'une thèse de médecine n'est *jamais* refusée à la soutenance et que l'auteur est seul responsaable des « opinions » émises dans sa thèse. D'ailleurs, Mme Bon se bornait à constater que 17 tuberculoses, 2 cancers, 1 fracture, scientifiquement observés par elle, étaient inguérissables naturellement.

2. Il y a, entre autres, M. Vialleton qui, en 1908, dans *Un problème de l'évolution*, montrait la fausseté des théories de Hæckel.

3. Il a très hautement défendu le spiritualisme, Dieu, l'âme et la morale traditionnelle : « Il est démontré et proclamé, dit-il, par les défenseurs les plus convaincus de la morale scientifique, qu'il est impossible de tirer de la science l'idée d'obligation et de devoir ».

le 18 avril 1912, avait lieu une fête si belle, commencée le matin dans la chapelle de l'évêché, où Son E. le cardinal de Cabrières saluait et bénissait l'heureux professeur de la manière la plus affectueuse et la plus délicate, le docteur Grasset lui-même soutient des théories dangereuses pour la foi chrétienne. Mgr Blanc, l'éminent professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon, les a plusieurs fois critiquées :

« M. le docteur Grasset, dit-il dans la *Pensée contemporaine* de juin 1912, a imaginé deux psychismes, (supérieur et inférieur — centre O et polygone), tellement distincts entre eux et si singulièrement doués l'un et l'autre que le second pourrait agir avec intelligence et sans que le premier en eût la moindre conscience. Il y aurait ainsi, dans chaque individu, comme deux *moi*, tous deux intelligents, mais un seul conscient; ils agiraient de concert à l'état normal et de veille, mais séparément dans les autres cas. On expliquerait par là d'une manière scientifique non seulement le rêve, le somnambulisme spontané, mais encore les phénomènes hypnotiques, ceux des tables tournantes et répondant avec intelligence aux questions qui leur sont posées. Dans les cas d'hypnotisme, ce serait le centre O ou le psychisme supérieur de l'hypnotiseur qui commanderait au psychisme inférieur (ou polygone) de l'hypnotisé. Dans les cas des tables tournantes et répondant avec intelligence aux questions posées, ce serait le psychisme inférieur de celui ou de ceux qui auraient appliqué les mains sur la table qui imprimerait le mouvement à celle-ci et le dirigerait à l'insu de leur conscience (centre O). Bien plus, le psychisme inférieur de ceux qui assistent à l'expérience pourrait indirectement mouvoir et gouverner la table, en agissant sur le psychisme inférieur de ceux qui la touchent immédiatement. N'oublions pas que le centre O et le polygone ou la théorie des deux psychismes, supérieur et inférieur, ne sont qu'une manière d'expliquer les vues émises par Pierre Janet dans l'*Automatisme psychologique*. Or, M. Pierre Janet n'admet pas qu'il y ait aujourd'hui ou qu'il y ait jamais eu des cas de possession diabolique; d'après lui, tous les phénomènes de possession s'expliqueraient par le psychisme inférieur : il n'y aurait pas d'autre diable que l'inconscient. Il va sans dire que M. Grasset respecte, au contraire, le domaine de la théologie et du surnaturel.

» Dans les théories que nous venons de rappeler, il ne faudrait voir que des hypothèses plus ou moins fantaisistes et inoffensives, si un public trop crédule n'en abusait pas pour chercher à justifier des pratiques suspectes. Ces hypothèses ont été alléguées comme des explications scientifiques dans des journaux et des revues catholiques qui traitaient des phénomènes merveilleux et occultes; et la haute autorité et la parfaite bonne foi de M. Grasset, à qui on les empruntait directement, n'ont fait que les rendre plus séduisantes et plus dangereuses. Il prétend avoir *désocculté*, c'est-à-dire expliqué scientifiquement, un bon nombre de phénomènes regardés jusqu'ici comme mystérieux; mais c'est précisément ce que nous ne pouvons lui accorder. Il a tout au plus indiqué d'une manière plus précise les causes immédiates de ces phénomènes. Elles sont d'ordre physiologique; elles tiennent à la sensibilité et, par conséquent, aux centres nerveux, on le savait déjà; mais aujourd'hui comme autrefois la cause principale reste problématique. Il n'y a plus raison de douter de son caractère surhumain, quand il s'agit de lévitations, d'actions à distance, de raps (coups frappés sans cause visible), d'apports de divers objets, d'envoûtement,

etc. Vainement M. Grasset refuse de s'occuper de ces phénomèmes, sous le prétexte qu'ils ne sont pas scientifiquement constatés. Malgré bien des supercheries et des illusions qui s'y trouvent mêlées, nombre de phénomènes de ce genre sont parfaitement constatés; on ne peut s'obstiner à les nier ou à les révoquer en doute sans faire une concession injuste au scepticisme historique; or, la théorie du double psychisme est absolument incapable de les expliquer. Elle est donc en défaut ».

En définitive, M. le docteur Grasset n'a rien « *désocculté* » dans des phénomènes dont la principale cause paraît être purement spirituelle. Il a eu tort aussi, le 18 avril, de glorifier Alfred Fouillée, Guyau, l'auteur de l'*Irréligion de l'avenir*, 1881, de l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, 1884, et de qualifier de « chef-d'œuvres » l'*Evolution créatrice* de Bergson et l'*Expérience religieuse* de William James.

Que s'il en est ainsi d'un des rares catholiques enseignant dans les Facultés de Médecine de l'Etat, que doit-il en être des autres professeurs, éminents par leur science technique et d'autant plus redoutables pour leurs idées matérialistes et athées qu'elles s'associent à la particulière compétence du maître (1) et s'en autorisent pour s'imposer à une jeunesse souple et malléable, que ne défendent pas d'assez inébranlables convictions? Il en est qui résistent ou qui ne s'éclipsent un instant que pour briller de nouveau bientôt après. Mais, il faut plaindre les jeunes gens chrétiens que leur famille imprudente, au lieu de les envoyer à la Faculté de Médecine de Lille, si prospère, condamne à un enseignement d'Etat que l'Etat ne devrait jamais permettre dans un pays catholique comme le nôtre, où Ambroise Paré disait si bien de ses malades : « Je les panse, Dieu les guérit ».

Facultés des Sciences.

Entre la Médecine et les Sciences il y a des rapports si étroits que les cours de la première année de Médecine, pour le P.C.N. ou certificat de physique, chimie, histoire naturelle, se font aux Facultés des Sciences de l'Etat.

Le travers d'un grand nombre de leurs professeurs, pour ne pas dire de la plupart d'entre eux, c'est d'être, les uns sceptiques à froid — d'ordinaire les mathématiciens — et les autres, les naturalistes, les physiciens, les chimistes et biologistes, partisans de l'évolutionnisme révolutionnaire et athée.

A la Sorbonne, en dehors de M. Delage, l'éminent biologiste, les évo-

1. Cette compétence technique ne semble pas le fait du professeur Poirier, du professeur Nicolas, nommé par faveur de Nancy à Paris et contre lequel les étudiants ont organisé tant de protestations tumultueuses qu'elles ont fait suspendre les cours.

lutionnistes s'appellent M. Dastre, M. Painlevé, M. Leduc, M. Appell, M. Puiseux, M. Le Dantec. Ce dernier est connu par son ouvrage *L'athéisme*, 1907. « *Le savant qui entre dans son oratoire*, dit-il, *laisse son esprit scientifique à la porte... Je ne crois pas en Dieu... Je ne crois ni à la force ni à la liberté ; je ne crois même pas à l'homme, c'est-à-dire à la personne, à l'individualité. — Je ne crois ni au bien ni au mal, ni à la justice, ni à la responsabilité, ni au mérite... Mais je crois à la matière ;* ma foi en elle soulève des montagnes et fait sortir d'elle la vie et ses variétés quasi infinies,... l'homme surtout, et l'homme tout entier avec son cerveau, sa science, sa pensée, ses modes de raisonnements, sa biologie. *Amen* ».

« Je suis, écrit encore M. Le Dantec dans *Le Conflit, Entretiens philosophiques*, 1901, p. 183, je suis la synthèse de plusieurs trillions de trillions d'atomes, et je sais fort bien qu'aucun de ces atomes n'est un homme. Une locomotive est composée d'acier, d'eau et de charbon, et cependant il ne faut pas se figurer une locomotive dans toute molécule d'acier, d'eau et de charbon.

» *Ma pensée est une synthèse d'atomes*, de même que mon activité corporelle, et comme je n'ai rien observé en moi qui fût en dehors des lois de la physique et de la chimie (quoi ! pas même la liberté, la raison !), le simple bon sens m'oblige à admettre dans les atomes l'existence des éléments de ma subjectivité, autrement dit à penser qu'il n'y a, *à aucun point de vue*, de différence essentielle entre les atomes et *moi*, synthèse d'atomes ».

Etrange logique ! d'autant plus révoltante que la comparaison de la locomotive se retourne contre M. Le Dantec. L'homme fabrique la locomotive, agrégat de molécules d'acier, d'eau et de charbon : pour prouver que la pensée n'est « qu'une synthèse d'atomes », il faudrait qu'il pût aussi fabriquer des êtres *pensants*, alors qu'il ne peut pas même produire un être *vivant*.

« La vie étant un phénomène mécanique, dit M. Le Dantec, a dû sortir de la matière » (1). Mais comment ? On ne le voit pas.

Si ce *Credo* est franc et dogmatique d'un imperturbable dogmatisme, il manque totalement d'originalité, comme M. Saulze, professeur de philosophie au collège Stanislas, vient de le prouver dans son livre *Le Monisme matérialiste en France, Exposé et critique des conceptions* de M. Le Dantec, *B. Conta*, *Melle Royer*, *Jules Soury*, etc. (2).

1. C'est en vain que vous chercheriez chez M. Le Dantec un argument en faveur de la génération spontanée, qu'ont irrévocablement condamnée les victorieuses expériences de Pasteur.

2. Voici le résumé de ce que dit M. Saulze contre M. Le Dantec :
Rien d'original dans ses affirmations, aussi vieilles que le grossier matérialisme, qui date du moment où la philosophie en était encore à ses premiers balbutiements, du temps de l'école ionienne, et réfuté à jamais par Platon et Aristote. Rien d'original non plus dans ses démonstrations : ce n'est qu'un habile et spirituel vulgarisateur de Hæckel. « A son sujet, on ne peut même pas parler, comme à propos de Diderot, de *ses idées*. Ce n'est point par là, mais par l'esprit, qu'il ressemble au brillant causeur

M. Le Dantec a encore publié un autre livre tapageur et scandaleux : *L'Egoïsme fondement de la morale.*

Qu'est devenu le temps où Mgr Dupanloup écrivait sa fameuse brochure *L'Athéisme et le péril social?* Le « péril social » était bien moindre en 1866, que de nos jours avec des professeurs comme M. Le Dantec, ou M. Dubois qui, à Lyon, un jour de rentrée solennelle de l'Université de l'Etat, exposait publiquement l'évolutionnisme athée le plus catégorique, sans qu'aucun correctif indiquât qu'il fallait se défier de cette théorie publiée par le *Bulletin Officiel* de l'Université de Lyon. M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences, a bien montré, dans *Les transformations du monde animal*, 1907, la fausseté du Lamarkisme, mais pour conclure que « nous devons renoncer à jamais à résoudre, ou au moins à poursuivre plus loin le passionnant problème des débuts de la vie sur le globe. »

Combien d'autres professeurs de Sciences dans les Facultés de l'Etat qui sont juifs, protestants, francs-maçons, et qui enseignent, avec plus ou moins d'audace ou de mesure, les théories de M. Dubois et de M. Le Dantec (1)! Les collections de zoologie préhistorique sont faites, dans toutes les Facultés de l'Etat, de manière à prouver autant que possible la légitimité scientifique de l'évolutionnisme, que M. de Cyon et M. Fabre ne regardent pas même comme une « hypothèse acceptable », parce qu'il est en contradiction avec les faits les mieux établis. On ne le garde, on ne le prouve que comme permettant ou plutôt semblant permettre à ses partisans de se passer de Dieu pour expliquer le monde. « Je suis convaincu, disait M. Delage, qu'on est ou n'est pas transformiste, non pas pour des *raisons* tirées de l'histoire naturelle, mais en *raison* de ses opinions philosophiques. »

---

de l'Encyclopédie. Comme lui aussi, il a en réserve des ressources verbales toujours à sa disposition, et presque inépuisables; par contre, il est pauvre en idées générales et même en vues profondes et pénétrantes. D'autre part, il possède le talent de masquer les difficultés, de détourner l'attention des points obscurs ou insolubles ».

J'allais oublier un point important : oui, M. Le Dantec se signale par un côté vraiment original : il a à un degré très rare le génie de la *contradiction*, non point seulement en ce sens qu'il contredit tout le monde, le bon sens et la science, mais encore en ce sens qu'il lui arrive très souvent (M. Saulze en donne les preuves) de se contredire lui-même. Au vrai, cela se comprend chez un homme aussi verbeux...

Nous aurions à signaler encore son défaut criant de probité scientifique, à preuve sa ténacité à se réclamer de Lamarck et de Darwin, à propos de son athéisme, alors que la vérité historique s'y oppose absolument.

Mais nous n'avons pas l'intention de tout dire. Contentons-nous de faire cette dernière remarque : on ne s'improvise pas naturaliste, déclarait un jour M. Le Dantec. — Et philosophe? Encore moins, lui répondons-nous.

Les Français résistent à l'invasion matérialiste; toutefois, l'observation de M. Saulze est juste : « Si le matérialisme compte chez nous bien peu d'adeptes, il en conduit un trop grand nombre au scepticisme ».

1. A Toulouse, M. Bouasse, qui faisait naguère un si beau tapage contre la nomination d'un incompétent à la chaire de physique dans sa Faculté, déclarait très haut qu'il était incroyant. On l'a blâmé, mais non pas pour son incroyance affichée.

Comment dès lors tolérer presque partout, dans l'enseignement scientifique de l'Etat, des maîtres qui ont à cœur d'effacer dans l'âme de leurs étudiants la croyance sacrée en un Dieu Créateur du monde, de la matière et de la vie, de toutes les espèces végétales et animales? Ce n'est pas même de la neutralité, c'est du sectarisme aussi officiel qu'obligatoire et pervertissant pour la jeunesse.

Combien d'autres professeurs de Sciences qui partagent les idées d'un maître illustre entre tous, Henri Poincaré? Or, il a mis en lumière le rôle considérable de la convention dans la science, la part d'arbitraire que renferment ou que supposent les lois scientifiques les moins discutées. Les axiomes de la géométrie sont au nombre de ces artifices, de ces propositions admises comme vraies pour les commodités de l'étude, voire de la pratique, et le profit matériel, que nous en pouvons tirer. Il en est de même des principes de la mécanique, et, à un moindre degré, de ceux de la physique. M. E. Le Roy va plus loin encore; il soutient que la science est complètement artificielle, que « sa mission est de fabriquer la vérité même qu'elle recherche ». Elle consiste en une « organisation systématique des idées », et a pour objet, non point la conformité du réel, mais l'accord de l'esprit avec lui-même et avec les autres. Ce relativisme absolu n'est-il pas aussi dangereux pour la foi que le matérialisme évolutionniste?

Facultés de Droit.

Si les Facultés de Sciences ont relativement peu d'étudiants, il n'en est pas de même des Facultés de Droit de l'Etat, où ils regorgent. Or, à l'heure actuelle, plus que jamais, il importerait pour les jeunes gens de ne pas être induits dans les erreurs contraires à leur foi chrétienne, comme le divorce autorisé par la loi de 1884, alors que l'Evangile l'a formellement condamné, comme l'Etatisme, le socialisme d'Etat, et comme l'origine purement empirique du droit, qui évoluerait à travers les siècles sans principe ni règle fixe.

Eh! bien, M. Joseph Rambaud, l'éminent professeur d'Economie politique à la Faculté catholique de Droit de Lyon, pouvait écrire le 9 octobre 1911, sans que personne l'ait contredit :

« Le haut enseignement de l'Etat tend à devenir *nettement socialiste.* Parfaitement oui, et je n'aurai pas de peine à le prouver. On avait beaucoup commenté, il y a quelques années, le choix du socialiste Fournière comme chargé de professer l'économie sociale à l'Ecole Polytechnique; mais ici c'est sur les Facultés de droit de l'Etat que je me propose d'appeler l'attention.

» D'abord, le programme des études y a beaucoup changé depuis un demi-siècle. Jadis on partait de l'idée d'un droit naturel immuable, que les

Romains avaient plus ou moins bien traduit, au moins en matière de contrats, dans les ouvrages de leurs jurisconsultes, puis que notre vieux droit coutumier et notre Code Napoléon avaient ensuite appliqué à des milieux sociaux assez sensiblement différents. En tout cas, ce qui dominait alors l'enseignement, c'était l'idéal du juste en soi, qu'il fallait atteindre et réaliser.

» Depuis lors, le cadre des études s'est beaucoup modifié. Le droit civil, en gardant le même nombre d'heures consacrées à son enseignement, est déchu de sa primauté, en même temps que le droit romain a pour ainsi dire disparu ou a été du moins ramené à une simple thèse d'histoire. Par contre, le droit administratif et l'économie politique ont débordé : le droit administratif, parce qu'il fallait ancrer l'idée que l'administration peut tout faire, notamment les expulsions, les spoliations et le reste; puis l'économie politique, parce que c'est elle, plus que toute autre partie du droit, qui, mal dirigée et mal éclairée, peut le mieux incliner la jeunesse vers les théories purement socialistes.

» En tout cela, bien entendu, on ne parle guère de principes, ni de lois naturelles, et l'on fait beaucoup de l'à-peu-près, ce qui est encore une manière de troubler les intelligences.

» On a notamment inventé la locution « l'abus du droit » et l'on prétend y opposer la vague équité que chacun peut interpréter à sa guise et comme au gré de ses préférences. « Hé oui, me dit-on, il serait parfaitement juste que votre argent rentrât, et parfaitement juste que le Code fût appliqué, puisqu'il existe : mais le droit serait trop rigoureux et nous lui donnerons un croc-en-jambe ». Voilà comment raisonnait le fameux Magnaud, le président Magnaud de Château-Thierry, et pour ce, il prononçait des jugements d'instinct, des jugements d'impulsion, des jugements *ab hoc et ab hac* que le perdant avait ensuite la peine d'aller faire réformer à la Cour.

» L'enseignement de l'économie politique dans les chaires des Facultés de droit de l'Etat est particulièrement imbu de socialisme, parce que ce terrain-là y prêtait naturellement plus que tout autre ».

Loin de nous la pensée d'attaquer en bloc les professeurs de Droit des Universités de l'Etat! Il faut, au contraire, rendre hommage à la la haute compétence, aux sentiments d'impartiale équité et même à l'esprit chrétien de maîtres tels que MM. Garçon, Souchon, Saleille, Raoul Jay, Beauregard, à Paris, Garaud, à Lyon, Fournier à Grenoble, Deslandres à Dijon, et tant d'autres aussi recommandables par leur dignité de vie que par leur science juridique.

Mais enfin, le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université* ne compte que 18 professeurs de Facultés sur des centaines qu'ils sont. N'y a-t-il pas beaucoup trop de professeurs de Droit juifs, protestants, en opposition, par cela même, avec les convictions catholiques de la plupart de leurs étudiants et ne se gênant guère pour les froisser dans leurs cours?

A Paris, c'est M. Charles Gide, protestant de religion, et qui, en même temps qu'à la Faculté de Droit, professe à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, avec le général Bazaine-Hayter, de Lanessan, Niclause, Théodore Reinach, etc., dont les derniers Convents et les derniers

Congrès de la Ligue maçonnique nous ont appris qu'ils occupaient un rang élevé dans la Franc-Maçonnerie militante.

Les Principes d'Economie politique de M. Gide, réédités en 1911, douzième édition (1), et son *Cours d'Economie politique*, plus récent, deuxième édition, sont une « critique destructive des bases sociales », comme le dit le P. Fontaine dans son excellent ouvrage le *Modernisme social* », pages 188 et suivantes. Les solutions de M. Gide sont en général « opposées au Droit naturel », qu'il dit être « démodé... La volonté collective manifestée dans les faits publics et sociaux a remplacé la morale ».

Ainsi, qu'est la propriété, d'après notre professeur universitaire? Très froidement, très sincèrement en apparence, il en examine la base « Sera-ce le droit naturel? » demande-t-il. Et il répond : « C'est une thèse classique, mais bien discréditée aujourd'hui ». Finalement, non sans un coup de patte à Léon XIII en passant, il conclut que c'est « l'utilité sociale,... un roc suffisant pour résister aux assauts ».

Alors les bons bourgeois qui envoient leurs fils aux Facultés de l'Etat sont tous rassurés de voir les œuvres de M. Gide entre les mains de leurs enfants.

Qu'ils n'aillent pas cependant trop vite! S'il en est ainsi, poursuit l'illustre professeur, c'est donc que « la propriété n'est plus le château fort de l'individualisme » et que « l'individu n'est plus propriétaire pour lui-même, mais pour la société ». Partant de là, la propriété, avec « sa souveraineté sur les choses et son droit de libre disposition, pourra varier selon les circonstances et le milieu », et notamment le droit « doit fléchir, quand il s'agit de la propriété sur une fabrique, une mine ou un chemin de fer ». Eh bien, le socialisme n'en demande pas davantage : l'Etat socialiste déclarera que telle et telle propriété — et toutes peut-être — ne sont plus socialement utiles et la propriété aura été de ce chef condamnée à disparaître, sans que M. Gide ait rien à contredire.

La propriété est donc « une fonction sociale », au lieu d'être un droit naturel, inviolable et sacré. — La rente foncière n'est à personne, dès lors qu'elle n'est que le *produit du sol primitif* et de ses *énergies natives* : elle appartient à tous. Le fermage ne se justifie point aux yeux de M. Gide, qui veut obliger le propriétaire à cultiver le sol qui lui appartient, en attendant qu'on remplace la propriété individuelle par « la socialisation ou démocratisation » du sol national. — La propriété capitaliste, « actions et obligations » de sociétés anonymes et autres, ne tient pas davantage sous la critique de M. Gide, qui conclut à la suppression des conseils de direction, patrons ou entrepreneurs qui la font valoir. — Toutes les industries actuelles

1. Ce chiffre indique assez le prestige dont jouit M. Gide et le nombre des disciples et des lecteurs auxquels il a fait du mal.

devront être remplacées par des *coopératives* de production ouvrières que l'Etat se chargerait d'établir, l'Etat répartiteur ou distributeur de la richesse sociale, dont il serait, en définitive, l'unique propriétaire. — Pour les impôts, M. Gide, estime que « le grand principe de justice individualiste commence à vaciller et l'on s'achemine rapidement vers un régime inspiré du principe de solidarité sociale, et dans lequel *les impôts seront payés par ceux qui ne les auront pas votés et votés par ceux qui n'auront pas à les payer.*

Les mêmes thèses, la même incertitude sur le fondement du droit, la même mollesse ou le même scepticisme à l'encontre des doctrines socialistes qui sont les plus extrêmes, peuvent s'observer dans l'*Histoire des doctrines économiques* de MM. Gide et Rist, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier. M. Rist y déclare que « la question de la propriété est posée (depuis Saint-Simon) et que dorénavant elle ne cessera plus d'être à l'ordre du jour de la science ». Ce n'est point tout à fait cela. En un sens, elle est posée depuis qu'il y a des voleurs, comme en un sens, elle est résolue depuis que le Décalogue a été promulgué sur le Sinaï.

Cependant, poursuit la nouvelle école, il faudra bien que la propriété change ou disparaisse, puisque tout évolue. Voilà encore, en effet, une formule qui leur est chère. M. Gide blague « les soi-disant lois permanentes et immuables »; à l'entendre, on peut « modifier l'homme, et l'association est le plus puissant moyen de réaliser cette transformation »; on peut bien espérer — et on le doit même — que le mobile de « l'amour » remplacera celui de l'intérêt et que « le moteur de l'activité économique, qui est actuellement le désir du profit, fera place peu à peu à l'idée du service social ». Pourtant, c'est en dehors de toute morale, non seulement révélée, mais même simplement naturelle ou métaphysique, que M. Gide se place pour rêver l'homme nouveau et la mort du vieil homme.

Cet amoralisme l'amène parfois à d'étranges solutions. Ainsi, quand il arrive à la question de la famille, de la natalité et du néo-malthusianisme, vous chercheriez vainement un blâme des pratiques immorales, dans les cas tout au moins où elles ne nuisent pas à autrui. Je m'arrête, car il y a des pages ici qui ne sont pas pour tout le monde.

L'idée qui reste, c'est que la satisfaction des passions s'impose avec une force irrésistible, tandis qu'une famille à créer et des vies à laisser après soi ne sont que des solutions purement facultatives. Vous plaît-il de fonder un foyer ou de peupler celui que vous avez? C'est tout à fait arbitraire, abandonné à votre libre choix et vos jouissances à vous n'en doivent être aucunement diminuées. Voilà ce qui s'enseigne crûment dans les chaires de l'Etat et dans les livres de ses professeurs les plus prisés et les plus décorés.

Il est vrai que la diminution de la natalité en France pourrait

causer quelques soucis : mais M. Gide, fidèle à sa théorie d'évolutionnisme moral, pense apparemment que l'on découvrira de nouveaux « mobiles d'ordre social » qui remplaceront ceux de maintenant et qu'ils entretiendront la population, de la même façon que pour le moment on en a trouvé qui la refoulent.

Qu'on appelle le système de M. Gide « le coopératisme » ou bien « le socialisme scientifique », toujours est-il que ce système est en contradiction avec la doctrine catholique formulée par Léon XIII dans les Encycliques *Rerum novarum, Graves de communi,* et par Pie X dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 :

I. « La société humaine telle que Dieu l'a établie est composée d'éléments inégaux, de même que sont inégaux les membres du corps humain; les rendre tous égaux est impossible et serait la destruction de la société elle-même. (Encyclique *Quod apostolici muneris*).

IV. « L'homme a, par rapport aux biens de la terre, non seulement la faculté générale d'en user comme les animaux, mais encore le droit perpétuel de les posséder, ceux que l'on consomme par l'usage, comme ceux que l'usage ne détruit pas. (Encyclique *Rerum novarum*).

V. « C'est un droit naturel qui ne souffre pas d'exception que la propriété privée, fruit du travail ou de l'industrie, de la cession ou donation, et chacun en peut raisonnablement disposer à son gré. (Encyclique *Rerum novarum*).

L'on dira que M. Cauwès, collègue de M. Gide, a réfuté dans son *Cours d'Economie politique,* la théorie de la propriété « fonction sociale ». Sans doute; mais il est d'autres maîtres que M. Cauwès, et ils enseignent à Paris et ailleurs le socialisme d'Etat, si dangereux et si contraire à nos principes chrétiens.

M. Duguit, professeur de Droit à l'Université de Bordeaux, est l'auteur de *L'Etat, le Droit objectif et la Loi positive,* du *Manuel de droit public,* et *Le Droit social, le Droit individuel et la transformation de l'Etat,* où il ne fait reposer le droit sur aucun principe, le dégage des faits sociaux, de la solidarité, et soutient ce que M. Antonelli appelle « la mort de l'Etat autorisé » : « L'Etat est mort, dit-il, ou plutôt est en train de mourir la forme romaine, régalienne, jacobine, napoléonnienne, collectiviste, qui, sous les divers aspects, n'est qu'une même forme de l'Etat. Voici l'Etat de demain : « Au sommet des gouvernants représentent la majorité effective des individus composant le groupement social; à eux *point de droit,* point de puissance politique, mais le devoir d'employer la grande force à la réalisation du droit au sens le plus large. Leur action se réduisant pour l'accomplissement des activités techniques, à leur rôle de surveillance et de contrôle. Dans la société, des *grou-*

pements syndicalistes fortement intégrés, fédérés par professions et ayant une représentation politique assurant une forte limitation au pouvoir des gouvernants ». C'est la tyrannie des Syndicats substituée à toute autorité dans la « démocratie sociale ».

Les idées de M. Duguit, destructrices de tout droit naturel et de toute loi morale, sont plus radicales encore que celles de M. Gide; et pourtant, dans une lettre adressée naguère à M. le chanoine Gaudeau, un jeune catholique libéral répétait avec une imperturbable sérénité les leçons de son maître M. Duguit, et « posait comme un principe incontestable, la séparation adéquate, la cloison étanche entre le domaine religieux d'une part, le domaine politique et social de l'autre (1). C'est la donnée du libéralisme le plus formellement hérétique, anticatholique, antireligieux, antimoral, antisocial; celui qui soustrait à la société humaine toute base d'ordre religieux, et par conséquent toute base morale, et qui, d'autre part, soustrait à la religion elle-même toute base rationnelle ».

« Quand on voit de jeunes esprits comme celui-ci, ajoute M. le chanoine Gaudeau, *La Foi catholique*, 25 décembre 1912, pleins de droiture et de bonne volonté, trompés et faussés par l'enseignement qu'ils reçoivent, comment n'être pas saisi d'indignation et de colère contre les malfaiteurs intellectuels qui les déforment ainsi, contre les parents catholiques légers et malavisés qui livrent leurs enfants à de tels maîtres? »

A la Faculté de Droit de l'Etat à Lyon, il y a des professeurs radicaux-socialistes, comme le juif M. Cohendy et M. Pic, comme M. M. Jean Appleton, défenseur des instituteurs syndiqués; il y a le juif Emmanuel Lévy, socialiste, élu comme tel au Conseil municipal. En octobre 1911, alors qu'un violent ouragan de grêle avait à Lyon brisé vitres et carreaux, il déclarait catégoriquement au *Progrès* que, quelle que fût la teneur du bail, le locataire n'avait pas à payer les vitres cassées. La signature du locataire lui importait peu, et la bonne foi, pas davantage : car il faut — vous entendez bien — il faut que le locataire n'ait pas à payer. Cette opinion même ne lui suffisait pas : les vitres cassées lui étaient en plus un excellent prétexte pour tomber sur les magistrats, qui, n'ayant pas encore assez de Magnaud parmi eux, ne lui paraissent que des tardigrades dans la grande évolution vers le socialisme.

« Je vais payer mon vitrier, disait M. Lévy; mais j'ai tort. Pourquoi? Parce que la jurisprudence est entre les mains des forts et que les faibles, les locataires, n'y pourront rien. Tant qu'ils seront les faibles, ils auront de mauvais procès. Evidemment — et ce

1. Il écrivait avec une formidable tranquillité que « du domaine politique et économique, toute idée métaphysique doit être bannie, toute idée à priori doit être écartée; aucun principe, aucune règle intangible ne peut s'imposer à l'intelligence des hommes ». C'est la candeur dans l'anarchie

n'est pas la première fois que je le déclare — le droit résulte des croyances. La jurisprudence anime les textes. Et dans le sens de ceux qui leur donnent la vie, par les conventions qu'ils savent imposer, par les plaidoiries qu'ils savent provoquer, par la mentalité dont ils savent pénétrer le juge. »

Il y avait là, comme l'écrivait M. Rambaud dans le *Nouvelliste* du 16 octobre 1911, « une hostilité mal déguisée contre la propriété » de la part d'un socialiste, et une véritable « dégénérescence de l'idée de droit » soutenue par un professeur de Droit. (1)

D'autre part, M. Charles Brouilhet, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de l'Etat et professeur de législation coloniale près de la Chambre de Commerce de Lyon, vient de publier un *Précis d'économie politique*, que M. Rambaud appréciait de la manière suivante dans le *Nouvelliste* du 12 août :

A la première page on est fixé. L'auteur s'y déclare pour le « socialisme juridique », qu'il appelle une « méthode » et dont il dit qu'il « considère

1. M. Rambaud ajoutait avec infiniment de raison : « Le juste ou l'injuste deviennent des questions d'utilité personnelle masquée sous le manteau d'utilité générale. Il y a longtemps qu'une certaine philosophie l'a imaginé : il n'y a pas, disait-elle, de bien et de mal en soi; il y a seulement des choses utiles ou nuisibles. Ainsi l'assassinat, pourquoi les sociétés l'ont-elles condamné? Parce qu'elles n'ont pas été longues à s'apercevoir qu'il nuisait. De même du reste, et vous le trouverez tout au long par exemple dans l'Allemand Thering.

» De la philosophie, ces thèses sont descendues peu à peu dans le droit, puis dans la politique. C'est d'après les convoitises du grand nombre que se mesure l'utilité, et cela d'autant mieux que le grand nombre peut aujourd'hui décerner les honneurs et surtout le mandat de député. Alors on se met à ses genoux.

» Les catholiques-sociaux ne se sont pas même toujours défendus de ces compromissions. Après les grèves de cheminots, les Compagnies s'étaient refusées à reprendre certains de ceux qui avaient rompu leur contrat. « Viles arguties de droit, disait quelque sommité du catholicisme social. Le droit devient l'injustice, et le respect des contrats n'est plus que de la superstition ou de la faiblesse d'esprit, quand il s'agit de salariés, de grèves et de syndicats ».

» Tout cela montre que *notre haut enseignement traverse une crise d'une indéniable gravité*. Avec les principes qui y ont pénétré, nous mûrissons pour toutes les spoliations et toutes les révolutions sociales. L'Eglise en a déjà souffert assez cruellement, par les confiscations scandaleuses dont elle-même et les congrégations ont été les victimes. Il fallait voir alors combien les arguments de Code civil et de respect du droit de propriété, même de la propriété des simples particuliers, pesaient peu devant des juges qui s'étaient imbus de cette mentalité-là et que terrorisait le spectre de l'arrêté de conflit. Le Code cédait à la police, et peu à peu la conscience du magistrat avait disparu.

» Trop de parents chrétiens pensent que tout est contenu dans l'enseignement secondaire, selon qu'il est chrétien dans un collège libre ou neutre, *sinon parfois athée, dans un lycée. C'est trop peu.* Pour qu'une génération soit forte, faite d'hommes droits et de penseurs, il reste *une formation supérieure* que les chaires de Facultés peuvent donner, à moins qu'elles ne servent *au contraire à détruire les germes* eux-mêmes que le jeune homme en avait reçus dans ses classes inférieures. L'enseignement supérieur, dans sa partie philosophique et juridique, doit donc être chrétien, c'est-à-dire conforme ici au dogme et là à la morale de l'Eglise catholique. . . .

son rôle comme utile et comme apportant une vision nouvelle des choses ».

Ou bien les mots ne signifient rien, ou bien « socialisme juridique » veut dire une méthode de réaliser le socialisme par des procédés de droit et par la rénovation même de l'idée de droit.

L'éloge que M. Brouilhet fait ensuite de son collègue M. Emmanuel Lévy, bien connu à Lyon comme professeur socialiste et candidat socialiste, accentue cette profession de foi.

La thèse maîtresse du livre, c'est que *le droit n'existe pas en soi; il se fait par l'Etat,* qui lui-même pour cela n'a qu'à traduire en lois ou plutôt en jugements, en un mot, n'a qu'à sanctionner les volontés de l'opinion. Il faut que nous nous passions de Dieu et que nous nous passions aussi d'un droit naturel quelconque; ou bien nous rétrograderions jusqu'à ne plus être que des barbares. Je n'invente pas : lisez. « Pour les uns, je dirai même pour des peuples entiers, le *droit provient de Dieu. Je ne discuterai pas cette conception; elle n'est plus celle des civilisés* ».

Il est vrai qu'à la page suivante, on croit voir que le droit découle de la croyance. Mais quelle croyance? Eh bien, la croyance tout simplement, que le droit doit être obéi. « Si le droit repose sur des croyances, est-il dit, c'est que les hommes croient devoir lui obéir. Le salarié se contente de son salaire, parce qu'il croit ne pas pouvoir faire autrement; le fermier paie son fermage, parce que sa croyance est qu'il doit le payer. En réalité ils ne sont obligés ni l'un ni l'autre, et pour nous le faire voir, ils n'ont qu'à s'unir. Ce seul fait — leur groupement — change la face des choses ».

L'Etat fait le droit en l'imposant : l'Etat est « créateur du droit ». Et l'Etat qu'est-il? Le droit, qu'est-il? Rien autre que la force. « Au fond de nos régimes successoraux et matrimoniaux, de notre droit de famille — dit M. Brouilhet — il n'y a pas autre chose que la force économique d'un capital qui veut vivre, se perpétuer, être transmis selon certaines règles protectrices ». Il le veut, voilà tout. Et cette formule profondément immorale et nihiliste révolte encore davantage, quand on se souvient que le capital vient d'être défini « le droit de faire travailler un prolétariat organisé ».

C'est donc logiquement le triomphe brutal de la force qui est préconisé. « L'Etat, dit M. Brouillet, se caractérise uniquement dans la vie sociale par ce fait qu'il a monopolisé à son profit les rapports de violence ». Et comment s'est-il établi? Ecoutez. « Au commencement était l'anarchie... Vint un chef plus fort que les autres qui se réserva le droit de punir et de tuer ses subordonnés, le droit aussi de se battre avec les autres chefs. Ainsi fut fondé l'Etat ». Terrible doctrine, entre les mains de gens qui ont commencé par nous dire que l'Etat crée le droit. Ni plus ni moins, donc, la force s'identifie au droit et d'elle seule il procède. Par là, vous avez justifié toutes les révolutions et toutes les spoliations, pourvu qu'elles réussissent. Par là même qu'elles sont la force — et elles le prouvent en réussissant — elles sont aussi le droit.

Pratiquement on réalisera le droit en réalisant l'opinion. Seulement, ce ne serait pas par les décrets d'un législateur que cette opinion devrait se faire jour; il faudrait plutôt, selon M. Brouillhet, que ce fût par les jugements des tribunaux. Ainsi, d'après lui, les tribunaux ne devraient pas être faits pour appliquer et interpréter les lois; leur rôle devrait être de les concevoir et de les devancer, tandis que le législateur n'aurait plus ensuite qu'à les exprimer. Décidément les lauriers du « président Magnaud » empêchent M. Brouilhet de dormir. Seulement, si la loi d'hier ne liait pas

les juges d'aujourd'hui, comment la loi de demain pourrait-elle lier davantage les juges d'après-demain? Elle serait donc bien inutile!

Voilà pourtant ce que l'Etat fait enseigner à la jeunesse française, et ce, aux frais des contribuables..

Puis, libéré ainsi de toute faiblesse d'esprit en ce qui concerne le droit naturel et divin, M. Brouilhet se trouve fort à l'aise pour tout ce qui touche à la moralité, au sens vulgaire de ce mot « moralité ».

Ainsi le phénomène si inquiétant de la décroissance de la race française le laisse complètement indifférent. Avec un cynisme parfait, il nous déclare que « la volonté humaine a modifié le cours naturel de l'évolution démographique. Comment y est-elle parvenue? Il ne nous paraît pas nécessaire d'insister sur ce sujet délicat : il nous suffit de dire que l'homme n'a pas renoncé pour autant à l'amour, au contraire; mais il a habilement dissocié ce que la nature avait fortement uni ».

On conviendra que c'est expressif. Cependant le mot « habilement » ne saurait être pris en mauvaise part, et moins encore pourrait-il l'être quand la phrase suivante ajoute qu'ici « il ne s'agit pas de s'indigner ».

On se dédommagera en faisant de la « viriculture » et de « l'eugénisme ». Après tout, nous avons bien amélioré nos animaux et nos fleurs, nos races de brebis et de porcs, en faisant de la sélection. Ne pourrait-on pas procéder de même pour l'humanité? Nous n'en sommes pas cependant là : car pour l'homme, au dire de M. Brouilhet, « dans nos mœurs, c'est ici le chaos, l'absence de méthode la plus complète ». Nous sommes réduits à la « sélection sociale », et malheureusement dans notre organisation actuelle « cette sélection sociale, qui est le procédé unique de viriculture et d'eugénisme, fonctionne mal ou plutôt fonctionne au hasard ».

Mais il appartient à l'économie politique de M. Brouilhet de la former et de la redresser.

Prenez donc mon ours, je veux dire le « socialisme juridique! »

Tout cela. nous le répétons, c'est l'enseignement officiel de l'Etat dans ses Facultés de droit : car un professeur fait ses livres comme il fait son cours, et le titre de celui-ci — *Précis d'économie politique* — le désigne justement aux étudiants comme un manuel, comme « un livre, dit M. Brouilhet lui-même, que l'innocence de son titre expose à tomber entre toutes les mains ».

M. Brouilhet a bien essayé de répondre que « ce n'était pas l'Etat qui lui faisait enseigner » telles ou telles doctrines. Mais c'est l'Etat qui lui a donné sa chaire et paie son enseignement, dont M. Brouilhet n'a rien rétracté. 1° Il se déclare pour « le socialisme juridique », qui n'est qu'une « méthode de réaliser le socialisme par des procédés de droit, par la rénovation même de l'idée de droit. » 2° Le droit, d'après lui, ne vient pas de Dieu et l'opinion qui l'en faisait dériver n'est plus reçue chez les civilisés : c'est un fait, mais une erreur. 3° Les contrats n'engendrent d'obligations que parce que le prétendu obligé croit qu'il doit les exécuter. « En réalité, dit M. Brouilhet, ils (l'ouvrier et le fermier) ne sont obligés ni l'un ni l'autre; et pour nous le faire voir, ils n'ont qu'à s'unir. » 4° Le droit naît de la force. 5° L'Etat est, non pas le définisseur, mais le créateur du droit. 6° C'est au pouvoir judiciaire à faire peu à peu le droit, en précédant le pouvoir législatif (système Magnaud). 7° Il faut

en venir à la discussion libre et facultative de l'amour et des lois de la procréation (1).

Que doivent penser de pareilles théories, énoncées dans des manuels classiques, les parents chrétiens qui envoient leurs fils à de tels maîtres, dont l'enseignement fait encore plus d'impression que leurs livres?

Et M. Brouilhet, M. Lévy, ne sont pas les seuls socialistes des Universités de l'Etat : il y a MM. Lévy-Ulmann et Albert Schatz, à Lille, M. Ritz, à Montpellier, et tant d'autres, qu'on a pu dire « qu'ils sont rares les professeurs de l'Etat qui n'aient point quelque teinte de socialisme », et qui condamnent franchement le divorce, anti-évangélique, anti-chrétien.

Or, n'est-il pas scandaleux d'abord qu'on fasse payer aux catholiques un tel enseignement de l'Etat, pernicieux dissolvant de leur morale, et surtout que des jeunes gens élevés chrétiennement dans nos Collèges libres soient exposés de gaîté de cœur, par leurs familles, à recevoir un enseignement officiel si contraire à toutes leurs croyances religieuses, à toutes leurs traditions familiales et sociales?

(A suivre). UN DOCTEUR ÈS LETTRES.

LA SCOLASTIQUE

à l'occasion du commentaire de la Somme par le P. Pègues (2)

Ce qui peut-être caractérise le mieux le libéralisme, c'est qu'il ne peut pas porter le poids de la vérité. Il en a la haine, la crainte ou le respect humain, selon le degré de développement où il est arrivé. Aussi la paix est-elle impossible entre l'Eglise qui est la grande maîtresse de la vérité et le libéralisme qui en est l'ennemi mortel ou le déserteur.

Cela est éternel; mais il est plus facile de le constater depuis que le libre examen est devenu le premier nom de baptême, s'il est permis de parler ainsi, du libéralisme. Il s'attaque à l'Eglise elle-même d'abord, à ses docteurs, à ses pontifes, à ses conciles, à sa théologie qui est le chef-d'œuvre de sa scolastique, laquelle se personnifie à son tour dans saint Thomas. Aussi la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres n'était-elle qu'un prétexte pour

1. D'après la réplique de M. Rambaud, *Nouvelliste* du 25 août 1912.

2. Commentaire français littéral de la source de saint Thomas d'Aquin, par le R. P. Pègues, O. P. Sept volumes parus. Toulouse, Privat.

soulever les populations, et, de fait, Luther et ses complices ne réussirent, selon leur propre témoignage, qu'à les corrompre. — Au fond, c'était une révolte intellectuelle; c'était le libéralisme naissant ou renaissant qui se levait contre l'Eglise enseignante et contre cette colonne de vérité qu'était la scolastique, colonne si résistante qu'on désespérait de la renverser. De là, ce mot de Bucer, s'il n'est pas de Luther lui-même : « *Tolle Thomam et dissipabo Ecclesiam* ».

Voilà certes qui est à l'honneur de la scolastique. Mais ce serait peu de chose si l'on pouvait dire que c'est la boutade d'un esprit frappé, l'expression de découragement d'un hérétique vaincu mais obstiné, qui se retire de la lutte en maudissant son adversaire. Il en sera de même de tous les libéraux de toute nuance qui se sont succédé à travers les temps modernes. Ils feront comme Bucer : reconnaissant que la scolastique est invincible, ils s'en détourneront, feignant de l'ignorer, continuant leur œuvre de démolition, et cherchant à faire croire qu'ils ont réussi parce qu'on ne parle plus de la scolastique où le mouvement qu'ils croient avoir détruit demeure dans sa majestueuse intégrité.

Leur succès fut donc de faire oublier la scolastique. Ils y avaient si bien réussi qu'il fut un temps où elle était inconnue dans l'Université qui ne gardait de l'ancienne Sorbonne que les bâtiments, et jusque dans nos séminaires où elle gardait à peine quelques partisans. Elle avait subi le sort des monuments de son époque, chefs-d'œuvre si longtemps méconnus; et il fallut aller à la découverte de la scolastique comme on avait fait pour les cathédrales.

Il faut reconnaître que les ennemis de l'Eglise n'ont pas seuls contribué à faire tomber la scolastique dans l'oubli, mieux que cela, dans le mépris de nos contemporains. Comme toutes les choses humaines, elle avait à passer par les phases par lesquelles passe toute institution, tout être vivant. Elle avait connu les splendeurs de l'apogée, au XIIIe siècle, et elle n'avait pas échappé à la décadence des siècles suivants qui, pour n'avoir pas su la ramener au temps de sa gloire, aux conditions de sa vie, ont permis à la philosophie nouvelle de prendre sa place et de la faire oublier dans le milieu même où l'on aurait dû la restaurer.

Mgr Sevin, évêque de Châlons, ne craignit pas de dire que ce fut la faute de l'épiscopat français, au XIXe siècle, de délaisser la scolastique et d'abandonner la jeunesse de leurs séminaires au cartésianisme et au kantisme. Et parce que la jeunesse va toujours aux nouveautés, comme nous le voyons encore aujourd'hui pour ce qui regarde le modernisme, les philosophies modernes n'ont pas eu peine à supplanter la scolastique. Ce n'est pas à dire qu'elle en fut réduite à n'avoir plus de partisans. Mais elle ne pouvait lutter qu'à armes très inégales. Les libéraux menaient la campagne, là comme

ailleurs, contre la philosophie chrétienne, contre la scolastique. A Saint-Sulpice, le libéral M. Hogan, aiguisait ses traits contre M. Grandvaux, le tenant de saint Thomas. Je sais un séminaire, où le supérieur, jouant sur le nom d'un professeur scolastique qui s'appelait Arvieu, définissait la scolastique : *Ars vetus*... Cet homme de tant d'esprit poussait le libéralisme plus loin qu'il ne peut être permis, surtout à un prêtre chargé de former la jeunesse cléricale. Faut-il ajouter que Mgr D'Hulst, ayant manifesté l'intention de faire à l'Institut Catholique de Paris la place de la scolastique, provoqua les protestations de l'abbé Sisson, déjà célèbre pour ses polémiques avec Louis Veuillot, et celles de Mgr Dupanloup.

Mais, n'est-il pas plus étrange encore à voir des laïques faire sur ce point la leçon à l'Eglise? C'est ce que faisait récemment, M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans le *Journal des Débats*. Cet écrivain regrette que l'Eglise donne la préférence à la scolastique dans son enseignement. Il craint « pour les méthodes de la science et de la philosophie modernes ». Il ne veut pas que « la philosophie de saint Thomas et la scolastique soient de nouveau, comme au Moyen-Age, érigées en philosophie officielle de l'Eglise ». Mgr l'archevêque de Bourges a fait à cet article une réponse qui nous dispense d'insister (1). Le prélat « rend hommage aux sentiments chrétiens de M. Anatole Leroy-Beaulieu » et il observe que « son catholicisme n'est pas aussi claironnant qu'il est sincère ». Qu'il nous soit permis d'ajouter que c'est là le catholicisme libéral et que c'est encore un catholique libéral qui attaque la scolastique.

Aussi la philosophie chrétienne est attaquée jusque dans certains sanctuaires de l'enseignement clérical où s'exerce l'influence de Descartes et même de Kant. Or, il n'y a rien de plus opposé à la scolastique que la philosophie de Kant; et comme conséquence de cette irréductible contradiction, Mgr Sevin va jusqu'à dire que les disciples de Kant, sortent de ce moule avec une mentalité telle qu'ils ne pourront jamais penser comme des disciples de saint Thomas. Il semble que leur cerveau soit atteint jusque dans sa constitution intime et étrange. De là, vient, sans doute, que tant d'hommes de notre époque se plaignent sincèrement, sans doute, de ne pouvoir croire. Cela n'entre pas, paraît-il, dans leur esprit tel qu'il est fait ou défait. Ils vont jusqu'à dire que les dogmes, les mystères, les miracles sont chose pour eux *impensables*. Y a-t-il, peut-il y avoir preuve plus convaincante de l'étendue du mal fait aux âmes par cette philosophie qui a la prétention de remplacer la scolastique?

Nous en sommes là.

1. Voir l'*Univers* du 29 novembre 1911.

*
* *

Au fond, la haine, le mépris que l'on professe pour la scolastique viennent de ce qu'elle est la philosophie de l'Eglise; et de même que l'Eglise est la seule religion que l'impiété cherche à détruire, la scolastique est solidaire de l'Eglise qui l'a faite sienne et elle a l'honneur des mêmes inimitiés. Car, en vérité, cette philosophie fait bonne figure dans le domaine de la pensée; elle a poussé aussi loin et plus loin que d'autres ses investigations; elle honore la raison; elle monte très haut sur les ailes de la métaphysique; elle nous fournit, comme dit le P. Pègue « l'organisation de la science de l'acte moral »; elle a sa terminologie qui formule avec autant de précision que de clarté les plus hautes vérités; elle procède par déduction; et elle est outillée pour pratiquer l'induction; et, pour qui sait manier les armes qu'elle fournit, elle lutte avec avantage contre les erreurs contemporaines.

Chose singulière, dans nos temps modernes, on est surtout rationaliste; on exalte la puissance de la raison, l'indépendance de la raison, la souveraineté de la raison; et l'on rejette la scolastique qui fait tant d'honneur et de place à la raison, qu'on a pu l'accuser, elle aussi de rationalisme. S. Thomas est un raisonneur de génie. Plus que tout autre, il sait que la raison a des limites et des infirmités; qu'elle a besoin des béquilles de la logique; et que l'on ne peut toujours s'appuyer sur elle seule.. Mais, soit qu'il s'élève aux plus hautes sphères de la pensée, soit qu'il descende au plus intime de sa propre conscience, sa raison ne l'abandonne jamais.

Que nous sommes loin de ces philosophies sentimentales ou imaginatives qui, laissant de côté la raison comme inutile ou impuissante, vont se perdre dans les nuages d'un vague ontologisme ou dans les régions ténébreuses de la subconscience et de l'instinct. Que Pascal soit un homme de génie, on ne peut qu'en convenir avec tout le monde. Il faut pourtant reconnaître que l'on ne trouve pas chez lui cette continuité de bon sens qui distingue Bossuet et S. Thomas et qui est aussi la marque du génie. Quand donc il dit le mot tant célèbre : Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas, il semble s'engager sans lumière dans une région peu éclairée. S. Thomas ne s'exposerait jamais à pareille aventure.

Aussi les immanentistes qui se réclament de Pascal ne peuvent que secouer comme tant d'autres le joug de la scolastique. N'ont-ils pas inventé la subconscience, le rôle et la fécondité de l'instinct, les exigences de la nature, l'inadmissibilité de l'hétérogène? Et il est vrai qu'on ne trouve rien de tout cela dans la scolastique. On connaît l'adage : *nil est in intellectu, quin prius fuerit in sensu*, qu'on a pu détourner de son vrai sens, mais qui bien compris, exprime

très exactement la doctrine scolastique; et l'on pourrait, à l'aide de ce mot tout seul, établir la contradiction absolue qu'il y a entre S. Thomas et la philosophie de l'immanence. Quelles que soient les qualités de ce nouveau système, il est encore loin d'avoir une situation de tout repos, et il a déjà été atteint dans ses œuvres vives. Et, du reste, il est bien évident que, dans ces polémiques, c'est S. Thomas qui porte le drapeau de la raison.

Il est vrai qu'elle lui est absolument nécessaire. Sans doute, quoi qu'il fasse l'homme a besoin de sa raison, sous peine de changer de nature et de n'être plus un homme. Mais, elle lui est d'autant plus indispensable qu'il prétend s'élever plus haut dans la contemplation de la vérité jusqu'à l'essence des choses, jusqu'à la cause première, jusqu'à Dieu. On a reproché à la scolastique, tantôt de ne pas faire de métaphysique, parce qu'elle est empêtrée dans les mailles de ses raisonnements, et tantôt d'en faire dans un siècle qui s'en tient aux faits sensibles, aux réalités tangibles, sans vouloir jamais porter plus haut ses regards. Depuis cent ans, le positivisme pèse lourdement sur toute philosophie, et la raison a fléchi sous le fardeau. A peine a-t-elle commencé à secouer ce joug honteux qui ne l'aurait jamais déshonorée si elle n'avait abandonné la vraie doctrine.

On voudrait donc abaisser la philosophie au rôle d'une science d'observation. Elle aurait, sans doute, à dresser la statistique, à faire la classification des traits observés par les observateurs; tout au plus aurait-elle le droit de formuler les lois qui régissent le jeu des forces de la nature. Mais il lui serait interdit de monter plus haut; car ce serait faire de la métaphysique, et l'on ne veut plus de métaphysique. Il est bien entendu que, dans ces conditions, la philosophie est décapitée, et les philosophes réduits à n'être plus que des employés de bureaux. Croit-on que S. Thomas s'y fût jamais résigné?

Ne quid nimis : il ne suivrait pas non plus ces aventuriers, ces rêveurs, ces visionnaires, ces intuitifs, qui ne craignent pas d'escalader les plus hauts sommets de la philosophie au risque de faire une chute mortelle, comme ces aviateurs qui tombent du haut des airs, pour n'avoir pas pris les nécessaires précautions. S. Thomas s'est élevé aussi haut, plus haut que d'autres, sans s'exposer à une chute semblable. Sa métaphysique est à l'épreuve.

Qu'on ne s'y trompe pas, la scolastique est la philosophie du bon sens, qui est la première qualité de la raison et aussi la dernière. On aurait tort de croire que le bon sens ne doit paraître que dans les premières manifestations de la raison, dans les jugements simples, pratiques, par lesquels nous nous dirigeons dans les circonstances banales de la vie. Il faut, qu'il se retrouve jusque dans les plus hautes spéculations de l'esprit. A défaut de bon sens,

les hommes les mieux doués, par ailleurs, perdent la tête sur les hauteurs. De là, ces chutes lamentables qui ont fait tant de bruit dans l'histoire de la philosophie.

Eh bien! c'est la raison faite de bon sens que la scolastique, je ne dis pas la scolastique de la décadence, mais la vraie, cultive et défend contre ses ennemis; et, ces ennemis de la raison ne sont autres que les rationalistes. Est-ce que ce ne sont pas les rationalistes, les libres-penseurs, les agnostiques, et autres philosophes qui restreignent le domaine de la raison, qui lui interdisent tout un monde, et, allant jusqu'aux premières assises de toute connaissance, lui dénient le pouvoir d'aquérir la certitude. Par eux, la raison qu'ils proclamaient souveraine est découronnée, réduite à l'impuissance, condamnée à vivre terre-à-terre, comme un aigle dont on aurait coupé les ailes. Voilà le grand méfait de la philosophie moderne; voilà ce qu'elle ferait de la raison si l'Eglise n'était là pour la venger et la rétablir dans l'intégrité et la splendeur de sa puissance et de ses merveilles. Une fois de plus, il sera prouvé que la raison persécutée n'a pas de refuge plus assuré que l'Eglise, la chaire, les conciles, et la scolastique.

***

Il est un chapitre de la philosophie que les modernes ont la prétention assez justifiée d'avoir enrichi de leurs observations: c'est la psychologie et ce que Bossuet appelle la connaissance de soi-même. On a étudié l'homme, c'est-à-dire l'âme humaine avec patience, avec méthode, et donc avec succès. Il est vrai que l'on en parle avec quelque suffisance, avec une certaine solennité verbale qui ne manque pas de prétention. Il a fallu faire appel à des mots nouveaux pour rendre compte des procédés d'études de l'âme. Les philosophes modernes ne disent pas qu'ils étudient l'âme; ils pratiquent l'*introspection*; chez eux, l'union de l'âme et du corps est l'objet de la psycho-physiologie. Mais si nouveaux que soient les termes, les choses sont aussi anciennes que le monde, et ce serait se tromper étrangement que de croire que la scolastique ait pu rester étrangère à cette science de l'âme et de l'homme. Elle a aussi sa théorie du composé humain; elle a étudié l'âme en elle-même et ses facultés; elle a poussé aussi loin que possible l'analyse des questions que soulève l'action de la volonté, et le jeu de la liberté, il faut voir dans le VIe volume du P. Pègue, comment S. Thomas parle de l'acte humain en lui-même, de sa cause et de sa moralité, et l'on partagera l'avis du docte commentateur qui ne craint pas de dire que « le génie de S. Thomas, pour s'exercer dans ces domaines moins sublimes que dans les autres parties de la *Somme*, ne se révèle ni moins original, ni moins puissant et profond » et même que c'est « la partie la plus géniale ».

Il est encore, pour les modernes, une manière d'étudier l'âme par laquelle ils se croient supérieurs aux scolastiques. L'âme qu'ils observent, disent-ils, c'est l'âme vivante, en pleine activité, dans le mouvement de son organisme, dans le déploiement de ses énergies, tandis que les anciens la considéraient dans sa constitution, dans ses facultés au repos. Ils se plaçaient au point de vue statique, nous, au point de vue dynamique. Je laisse à d'autres le soin de se prononcer sur l'exactitude et la portée de cette remarque. Mais, il me semble pourtant que les scolastiques avaient constaté que l'âme est vivante et que ses facultés sont des forces qui ne restent pas au repos : telle la raison à laquelle ils ont donné ce nom très significatif d'intellect agent; telle aussi la volonté qu'ils considèrent dans son mouvement puisqu'ils disent qu'elle est mue. Laissons donc là ces mots de statique et de dynamique avec lesquels on jette de la poudre aux yeux. Des mots, des mots...

***

Que la scolastique soit en retard au point de vue scientifique, c'est encore un de ces mots dont on abuse. Car elle est absolument dans les mêmes conditions que ceux qui formulent ce reproche à son adresse. Elle a la science de son temps; et il est bien probable qu'un jour, dans quelques siècles, on constatera, avec un légitime orgueil, combien les philosophes du XIXe et du XXe siècle étaient arriérés. La scolastique n'avait à sa disposition que la science du Moyen-Age. Mais elle ne la dédaignait pas, et l'on a le droit de dire que S. Thomas tirerait un merveilleux parti des connaissances que nous avons acquises. Aussi il n'aurait qu'à rester fidèle à lui-même en réfutant comme alors les erreurs qu'on a la prétention de donner comme scientifiques. Ne disait-on pas alors que « la volonté humaine est mue par le corps céleste ». Sur quoi le P. Pègue observe : « Ce même argument, présenté sous une autre forme est » le grand argument des déterministes contemporains. Ils en appel- » lent, eux aussi, à l'uniformité ou à l'immutabilité des lois de la » nature, et à ce qu'ils appellent la conservation de l'énergie dans » le monde physique, dont nous sommes partie intégrante, pour con- » clure à l'absolue subordination de nos actes, même physiques et » moraux, par rapport à l'ensemble des agents cosmiques ». Les déterministes de nos jours ne font donc que retourner au Moyen-Age et à sa science tant décriée.

Quant à la science moderne, S. Thomas n'en subirait pas plus la séduction qu'il n'a été ébloui par celle du XIIIe siècle. Sans aller plus loin, puisque cela est d'hier et d'aujourd'hui, le transformisme a régné sur toute la génération qui s'en va. Les savants, les philosophes, la multitude ont accueilli avec une sorte d'enthousiasme

cette doctrine scientifique. Il serait intéressant de savoir quelle eût été l'attitude d'un S. Thomas. Aurait-il fait les concessions téméraires et irréfléchies auxquelles se sont laissé aller tant de prêtres, sous prétexte qu'il ne fallait pas se laisser surprendre par la science dans des positions indéfendables? Ils en sont tous pour leur juste honte; car le transformisme s'effrite, et il n'en restera bientôt plus rien. Mettons S. Thomas en présence de l'origine simienne de l'homme qui est la raison d'être finale du transformisme, et qui elle-même n'a d'autre but que d'éviter le miracle et le mystère de la création. N'aurait-il pas montré combien il est étrange qu'on rejette ce miracle de la création pour accepter le miracle de toilette non moins nécessaire pour faire d'un singe un homme? Quoi qu'il en soit, les hommes, nos contemporains, qui sont tombés si lourdement dans cette erreur, ont perdu le droit de le prendre de si haut avec la scolastique.

Aussi, quand ils disent que revenir à cette philosophie, c'est se mettre en opposition avec la pensée contemporaine, ils prétendent, au moins implicitement, ou que la pensée contemporaine est la vérité même, ou qu'elle seule la produit, ou encore qu'il serait fou de s'opposer à cet irrésistible courant : *contra ictum fluvii ne coneris*. Mais on vient de voir, par un exemple frappant, que la pensée contemporaine n'est pas infaillible. S'il en est ainsi, n'est-il pas bon qu'on l'aide à revenir de ses erreurs? et c'est, sans doute, après l'Eglise, à la saine philosophie qu'il appartient d'y travailler. Les modernistes, il est vrai, prétendent que la vérité qui, pour nous, est la lumière de la raison, en est, pour eux, le produit; d'où il résulte bien logiquement que la dernière formule de la vérité se trouve dans la pensée contemporaine. A cela que pourrions-nous répondre sinon que la philosophie chrétienne est l'absolue contradiction de cette théorie qui n'est au surplus que de la folie intellectuelle. Il est donc évident que, si rien ne s'oppose à sa marche la pensée contemporaine ira à l'abîme; et le sage devrait comprendre qu'il appartient précisément à la philosophie chrétienne de nous arrêter sur cette pente fatale.

***

Aurons-nous tout dit, quand nous aurons rappelé que les modernes n'acceptent pas non plus les termes obscurs, le vocabulaire compliqué, la langue barbare de notre scolastique; et il faut avouer que ce n'est ni la langue de Cicéron, ni celle de Platon. Mais c'est bien encore un peu celle d'Aristote qui n'est pas sans mérite philosophique. La scolastique n'est pas un art d'agrément, mais une discipline austère qui manque peut-être de charme, non de solidité.

C'est à tort assurément qu'on lui reproche son obscurité qui n'est

que relative puisqu'elle est très claire pour ceux qui en ont la clé. Sans aucun doute, il est difficile à toute langue humaine d'exprimer clairement les hautes vérités de la philosophie. Mais y a-t-il une école qui y réussisse mieux que la scolastique? Assurément ce ne sont pas les écoles modernes. Que sont les difficultés de la scolastique en comparaison des obscurités légendaires des ouvrages de Kant? Il est vrai qu'il était Allemand et que le génie allemand se plaît à envelopper sa pensée de ténèbres qui obcurcissent sa langue elle-même et jusqu'à la langue de ceux qui, en deçà du Rhin, s'inspirent du kantisme. C'est le cas de la plupart de nos philosophes français. On dirait qu'ils prennent un ironique plaisir à donner de leurs pensées des formules plus propres à les dissimuler qu'à les metttre en lumière. Il est vrai que ceux qui s'en plaignent s'exposent à être traités de profanes étrangers aux spéculations philosophiques. Ces profanes sont assurés de se trouver sinon en belle, du moins, en nombreuse compagnie.

Combien n'a-t-on pas écrit depuis quelques années sur l'immanence et l'immanentisme et l'apologétique qui doit en sortir? Eh! bien, j'en demande pardon aux auteurs et aux commentateurs, il reste encore, sur plus d'un point d'importance des obscurités à éclaircir, là, sans doute, où les auteurs ne se comprennent pas eux-mêmes.

Il y a encore la philosophie géniale de M. Bergson pour laquelle un philosophe comme M. Le Roy professe une si vive admiration. Et certes il semble bien que M. Bergson ait de la poésie et même des idées; mais il semble aussi qu'il ne ferait pas mal de dégager ses idées de la poésie. Quand il a parlé longtemps, et qu'il s'est laïssé emporter par les élans de son imagination, par l'*élan vital*, on serait tenté de lui crier en langage scolastique : *brevius et in formâ!* Et puis, comment se fait-il que l'on doute encore de sa pensée sur Dieu, les uns disant qu'il croit en Dieu, les autres qu'il est athée?

Il semble que le régime intellectuel auquel se soumettent les scolastiques les met en regard contre les divagations de l'imagination, et les oblige à exprimer avec plus de précision et de clarté leurs pensées.

***

Faut-il donc s'étonner que l'Eglise ait des préférences pour les scolastiques? Elle ne méprise pas ce qu'il peut y avoir de bon dans les autres systèmes; elle ne restreint pas la liberté de philosopher. Mais pourquoi voudrait-on lui dénier, quand cette liberté s'égare, le droit de le dire et de le prouver? C'est ce que la scolastique fait supérieurement et avec une autorité particulière : et cela vient de ce que, quoi que l'on puisse dire, elle est la philosophie chrétienne.

Aussi l'Eglise tient à l'honorer toutes les fois qu'elle en trouve l'occasion; et parce que la *Somme* de S. Thomas est le monument le plus parfait, le chef-d'œuvre de la scolastique, elle la glorifie par la voix de ses pontifes et de ses docteurs. On a dit que le Concile de Trente lui avait donné une place d'honneur, à côté de la Bible, dans la salle de ses délibérations. D'autres l'ont nié. Mais, Léon XIII, en le rappelant dans son Encyclique sur les scolastiques donne un caractère d'authenticité à la gloire qui en revient à l'ouvrage de S. Thomas.

Je ne sais si l'on pourrait dire que tous les papes depuis le XIIIe siècle, ont été personnellement des scolastiques : c'est probable. Mais il est certain qu'aucun pape n'a parlé contre la scolastique. Il est non moins certain, et plus connu que les trois derniers papes ont élevé la voix pour la restauration de l'enseignement de la scolastique, dans les pays où, comme en France, il avait été remplacé par un autre.

L'appel des Souverains Pontifes, Pie IX, Léon XIII, Pie X a été entendu, et si la restauration n'est pas encore complète, les progrès sont réels. Pour ne pas nous exposer à des omissions toujours possibles et regrettables, nous n'essayerons pas de nommer tous les hommes remarquables qui, en France, en Italie, en Belgique, ont consacré leur talent de philosophes et d'écrivains à l'œuvre indiquée par les papes. Des revues importantes sont nées qui portent les lumières de la scolastique dans les questions actuelles. Nos séminaires sont pourvus de manuels scolastiques. Et si les jeunes élèves se plaignent de ce que ces ouvrages sont d'un commerce assez dur, cela vient ou de ce qu'ils n'y sont pas préparés, ou peut-être aussi de ce que la plume de S. Thomas est aussi lourde et difficile à manier que la massue d'Hercule ou l'épée de Charlemagne.

Il serait à souhaiter que le mouvement s'étendît jusque dans le monde, et que les laïques sérieux puissent s'initier facilement à ces études. Le commentaire français littéral de la *Somme* de S. Thomas, par le P. Pègues répond admirablement à ce besoin, tout en restant au niveau du clergé, et des maîtres du clergé.

Mais, il importe d'observer qu'il ne s'agit pas de restaurer une scolastique fermée à tout progrès, indifférente au mouvement des idées, et condamnée à s'enfermer, pour n'en pas sortir, dans la citadelle de la métaphysique. Elle ne devra rester étrangère à rien de ce qui peut intéresser la vie intellectuelle et morale de l'humanité en marche. Ainsi Pie X observe, par exemple, qu' « il faut évidemment » donner plus d'importance à la théologie positive, mais sans le moin» dre détriment pour la théologie scolastique; et ceux-là sont à répri» mander comme faisant les affaires des modernistes qui exaltent

» la théologie positive de telle sorte qu'ils ont tout l'air de dénigrer » en même temps la scolastique ». (Encyclique : *Pascendi*).

Il est, en effet, dans la nature des choses, qu'une question d'histoire ait plus d'attrait qu'une thèse dogmatique hérissée de difficultés; et il est possible que certains candidats au grade de docteur en aient subi la séduction. Mais il est bon que la séduction ne soit pas négligée : « Nous ne voulons pas, dit le P. Hedde, dans la *Revue* » *Thomiste*, de théologie à face de cyclope, mais une science avec ses » deux yeux ouverts, l'un sur l'histoire, (Ecriture et Tradition), l'autre » sur la métaphysique, afin qu'aidés de leur double apport nous puis- » sions acquérir de Dieu et des choses divines la connaissance inté- » grale permise aux mortels ».

Nous concluons d'un mot : l'Eglise doit savoir mieux que personne au monde quelle philosophie il lui convient de prendre à son service pour la défense de la vérité. Or, elle se prononce pour la scolastique. Nous n'avons qu'à faire comme elle.

Abbé F. BELLEVILLE.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A TRAVERS LES LETTRES PASTORALES DE CARÊME

Dans des temps plus calmes, les Lettres pastorales de Carême passaient souvent inaperçues. Aujourd'hui, dans la situation critique faite à l'Eglise dans notre pays, devant l'urgente nécessité de restaurer une France chrétienne, nos évêques montrent une préoccupation si élevée des besoins religieux et moraux, ils choisissent si opportunément les sujets de leurs instructions et montrent un tel souci de les rendre vivantes, précises et bien adaptées aux exigences actuelles, qu'elles sont lues partout, même dans les salles de rédaction de la presse anticléricale et dans les bureaux des préfectures.

Nous ne pouvons ici que donner un aperçu fugitif et très incomplet de celles de cette année.

S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, a choisi pour sujet : « L'*esprit chrétien* ». Sa Grandeur en développe la nécessité et les éléments essentiels, avec, chemin faisant, des applications pratiques. L'esprit chrétien est essentiellement un esprit de foi, de charité et de sacrifice.

Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, dont la Lettre pastorale de

l'an dernier sur le *Naturalisme,* avait été fort remarquée, poursuit cet enseignement avec la même force doctrinale, non sans en tirer d'opportunes applications à la conduite présente des fidèles.

Le *divorce,* tel est le sujet d'une poignante actualité, tant nationale que religieuse, adopté par Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai, et traité par lui avec beaucoup d'ampleur. Citons une partie des exhortations très opportunes par lesquelles l'éminent prélat termine :

Il serait à souhaiter qu'à dater de ce présent Carême, se dessinât et s'accentuât au sein de nos œuvres et de toutes nos populations catholiques un vaste mouvement, un vrai soulèvement d'indignation contre tous les attentats à la sainteté du mariage, qui se sont produits depuis quelques années, ou qui tenteraient de se produire dans l'avenir.

Ce serait une vraie croisade à laquelle viendraient prendre part tous les catholiques, chacun dans son milieu spécial et par ses moyens propres.

Que les chefs de famille désormais élèvent leurs enfants dans l'horreur du divorce, en les entretenant à l'heure convenable de sa culpabilité, de ses hontes, de ses effets désastreux pour le temps et l'éternité.

Que les amis parlent haut et ferme à ceux de leurs amis qu'ils verraient exposés à quelque tentation sous ce rapport. Qu'ils s'emploient à ramener la paix dans les intérieurs troublés et à y faire respecter la loi de Dieu. Est-il rôle plus noble et plus digne d'un grand cœur que d'éteindre ainsi les haines et de réconcilier des êtres nés pour se comprendre, s'aimer et se sauver mutuellement?

Le « monde » qui aime à se dire « bien élevé » aura, lui aussi, sa mission dans cette croisade nécessaire. Il peut, quand il le veut, avoir tant d'influence! Qu'il ne manque donc pas, chaque fois que l'occasion s'en présentera, de flétrir à son tour le divorce, de mettre à l'index tout livre qui en fait l'éloge, de travailler à faire le vide autour de toute pièce de théâtre qui essayerait de le rendre intéressant ou de le justifier.

Et surtout que, bien convaincu désormais qu'un divorcé se met au ban de la société chrétienne par son remariage, il se fasse un point d'honneur de lui fermer impitoyablement la porte de ses salons, et là où il n'y a pas de salons, dans le monde ouvrier, de lui refuser tout accès familier et cordial à la maison.

Mgr Gieure, évêque de Bayonne, expose courageusement *les Revendications nécessaires,* et réclame, en particulier, *le droit commun pour les Religieux.* Voilà un noble appel!

Nous demandons que les portes de la France se rouvrent pour tous les religieux français; nous demandons que les religieux puissent vivre et circuler librement dans leur patrie sous la protection des lois.

. . . . . .

Une dernière exhortation avant de terminer cette Lettre Pastorale.

Il n'y a rien à attendre de nos adversaires. Les uns, francs-maçons avérés, seront impitoyables; leur haine ne désarmera pas. Les autres, enchaînés par leur passé, n'oseront pas briser les liens qui les rattachent à un régime et à des pratiques qu'au fond de leur conscience ils réprouvent.

C'est aux catholiques de travailler hardiment à reconquérir leurs droits et leurs libertés. M. Jaurès s'écriait naguère : « Si les catholiques, conscients de leurs forces, s'organisaient, ce serait la fin de notre règne ». Voilà qui trace leur devoir aux catholiques.

Sans doute, il en est jusque parmi nous qui toujours recommandent la patience, qui croient à l'éternelle vertu du silence et de la temporisation. De cruels mécomptes, des échecs retentissants, l'audace croissante de nos ennemis, ne les corrigeront pas. Ils ne voient pas que, à certaines heures, le silence ressemble à de la résignation, fait croire à l'acceptation du fait accompli. Cette sagesse plaît fort à nos adversaires puisque impunément ils peuvent redoubler de violence.

Dans sa Lettre pastorale sur *le XVIe centenaire de la paix accordée à l'Eglise par Constantin*, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, se rencontrant avec Mgr l'évêque de Poitiers, son voisin, oppose éloquemment au noble geste du premier empereur chrétien les restrictions des libéraux et les oppressions de nos gouvernants.

Il y a, en effet, une erreur fondamentale, propagée à dessein par les ennemis de l'Eglise et contre laquelle ne se défendent pas assez les demi-chrétiens, les chrétiens à teinte libérale : c'est que la religion est une affaire d'ordre privé, individuel, qui ne doit pas franchir l'étroite enceinte du foyer, qui n'a pas le droit de rayonner en dehors du lieu saint. On feint d'ignorer ou l'on oublie que l'homme ayant été établi par Dieu pour vivre, non isolé des autres hommes, mais en société, il a des devoirs sociaux à remplir, et que ces devoirs, la religion les régit comme les autres. Non, l'homme ne peut avoir deux consciences, l'une subordonnée à Dieu dans la vie privée, l'autre affranchie de Dieu dans la vie publique; de là la mission sociale de l'Eglise. Sans doute son rôle primordial, assigné par son divin Fondateur, est de procurer par sa doctrine et par sa loi, par la grâce et par les sacrements, la sanctification personnelle et le salut éternel des âmes. Mais comment les peuples, maîtres de leurs destinées et indépendants sous le rapport politique et matériel, pourraient ils s'affranchir de la puissance spirituelle, en ce qui touche le gouvernement des consciences et la vie des âmes?

Qui ne voit, d'ailleurs, que les sociétés humaines sont les premières à bénéficier de l'influence que l'Eglise exerce par sa doctrine, sa morale et son culte sur la marche des nations?

Ce sont les idées qui gouvernent le monde; de là vient que les peuples auront une marche ascendante dans la mesure où l'on y fera prévaloir la recherche et le culte du vrai, par conséquent dans la mesure où la connaissance et l'amour des vérités révélées, c'est-à-dire des principes certains dont l'Eglise est la gardienne incorruptible et l'interprète infaillible, élèveront les esprits et régleront les volontés.

C'est la justice qui élève les nations et c'est l'iniquité qui les abaisse. Leur grandeur sera donc intimement liée à la morale évangélique, la seule qui mérite le nom de morale, parce qu'il n'appartient qu'à elle — quoi qu'on dise — d'engendrer dans les masses populaires les plus hautes vertus et de faire fleurir dans tous les milieux l'idéal de la sainteté.

C'est l'ordre qui soutient les Etats, qui les empêche de chanceler sur leurs bases; et le règne de l'ordre, fruit de la paix et de l'harmonie, ne peut s'établir, à tous les degrés de l'échelle sociale, qu'à la condition essentielle de maintenir dans leurs limites rigoureuses l'autorité d'une part, et

la liberté de l'autre; de ne point permettre que l'autorité dégénère en despotisme, ni la liberté en licence; de faire en un mot que les droits respectifs de chacune d'elles soient contrebalancés par leurs devoirs réciproques. Or, nous l'affirmons hautement et sans crainte, il n'y a que l'Eglise, avec son code divin, qui soit capable d'empêcher tout abus chez les dépositaires du pouvoir, en leur rappelant qu'ils ne sont que les ministres de Dieu pour le bien, et de comprimer toute rébellion chez ceux qui obéissent, en leur enseignant qu'obéir aux dépositaires du pouvoir, c'est obéir à Dieu même, qui en a fait les délégués de sa souveraineté.

Mgr Boutry, évêque du Puy-en-Velay, adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse, une Lettre pastorale sur le grave sujet des *mauvaises lectures*. En voici de trop brèves citations :

Saint Paul nous avertit que les entretiens criminels sont un poison pour les mœurs. Que n'aurait pas dit le grand Apôtre, s'il avait eu sous les yeux les méfaits de la presse impie, autrement désastreux que ceux de la parole! En quels termes n'aurait-il pas flétri ces journaux, ces romans, ces publications de toute nature et de tout nom, où l'obscénité de l'illustration le dispute à la grossièreté du langage et à l'audace du blasphème?

Il y a deux sortes d'écrits pernicieux : les uns attaquent la foi, les autres corrompent les mœurs. Les premiers soutiennent des doctrines contraires aux croyances catholiques et introduisent le désordre et la confusion dans les intelligences; les seconds excitent les passions des sens ou celles du cœur.

Au lecteur des ouvrages hostiles à nos vérités saintes, hors le cas où le devoir d'état oblige, et celui d'une légitime autorisation, Nous appliquons le proverbe bien connu : dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es; car ces écrits ont le pouvoir détestable de renverser la mentalité de celui qui s'y applique. Rien ne vous oblige à ouvrir de telles pages. Vous n'y êtes amenés que par une curiosité indiscrète et l'attrait du fruit défendu; au lieu de les fermer à la première apparition de l'esprit d'impiété ou de blasphème, vous vous y attardez, vous cherchez à comprendre, vous allez jusqu'au bout : votre foi est déjà atteinte. Peu à peu le doute apparaît, vague au début et à peine conscient; puis, avec le temps, les obsessions prennent corps, et au début de quelques mois ou de quelques années de ce régime, les idées de l'auteur deviennent les vôtres.

La seconde catégorie de mauvaises lectures comprend celles qui nuisent aux mœurs. Le péril est immense : sur les trois ou quatre mille romans qui se publient annuellement en France, Nous estimons que les trois quarts contiennent un poison pour l'imagination et le cœur. Notre but ne saurait être d'établir une classification de ces écrits malfaisants. Romans du crime ou romans prétendus historiques, romans de mœurs ou romans psychologiques, ils sont pour la plupart une apologie déguisée du vice et un dénigrement de la vertu.

Et Mgr Boutry de conclure excellemment :

De cet exposé se dégage un triple devoir : s'abstenir de mauvaises lectures, se garder de toute coopération au péché de ceux qui s'y adonnent, combattre la presse malfaisante.

Mais, si l'imprimerie sert trop souvent à propager le mal, les chrétiens ont un devoir absolu : « propager la bonne presse ».

Une armée, dont l'activité consisterait à se tenir en garde contre les coups de l'adversaire, serait bientôt vaincue. Les nécessités de la défense exigent parfois l'initiative de la lutte. Le soldat doit au besoin lancer des projectiles au lieu de se contenter de baisser la tête sous la courbe de ceux qui viennent éclater dans son camp; en un mot, il faut répondre à l'action du mal par l'action du bien.

A ce devoir, hélas! les catholiques manquent trop souvent, en dépit de toutes les leçons et de tous les appels.

Mgr l'évêque de Cahors a choisi comme sujet de son mandement, l'effrayant fléau de la *dépopulation*, qui ravage la région du Quercy :

Sans remonter plus loin, prenons les années qui représentent la durée moyenne d'une génération. En 1851, le Lot comptait 296.224 habitants; cinquante ans après, en 1901, il n'y en avait plus que 226.720. Ainsi, en cinquante ans, 69.504 habitants avaient disparu.

Depuis dix ans, la situation s'est-elle au moins améliorée? Hélas! non; car, la statistique, pour 1911, fait connaître que la population de notre diocèse était descendue, à cette date, au chiffre de 205.769. C'est donc encore 20.951 habitants perdus en 10 ans! C'est-à-dire plus de deux mille par an.

Et la prélat de lancer cet anathème aux pratiques infâmes, qui conduisent une race au suicide :

Descendez dans vos consciences, frères bien-aimés, et écoutez la réponse de votre foi. Vous voulez que votre âme immortelle, vivifiée tant de fois par la grâce et les sacrements, trouve en Dieu la vie qui ne finira plus; eh bien! ne prenez pas le chemin du suicide familial, du suicide national : il doit aboutir, soyez-en sûrs, à la Mort Eternelle.

Et quoi! faire l'œuvre de Satan, n'est-ce pas se préparer à partager la malédiction de sa destinée? Voyez donc. Est-ce que Satan, l'ennemi de Dieu et des hommes, n'arrive pas, par ce crime, à la satisfaction de cette haine homicide, qu'il ne peut assouvir sur l'auteur de la vie, mais que, par de telles complicités, il assouvit sur ceux que Dieu voulait faire participer à sa vie et à son éternité?

Oui, la volupté, l'intérêt, l'égoïsme, l'abdication des devoirs qui, accomplis selon Dieu, apporteraient avec eux l'honneur et le bonheur, amènent ces chrétiens, fils de Dieu et frères du Christ, jusqu'à ce crime satanique, jusqu'à ce crime, que Bossuet, dans son catéchisme, n'hésite pas à nommer, à flétrir, et à déclarer « abominable »; jusqu'à ce crime, dont la société meurt et qu'elle ne sait comment réprimer; jusqu'à ce crime, que Tertullien appelle de son vrai nom, c'est-à-dire : homicide; car dit-il, « c'est se hâter de tuer que d'empêcher de naître ».

En terminant, Mgr de Cahors adresse un salut aux familles nombreuses de son diocèse, qui seront bénies de Dieu.

La Lettre pastorale de Mgr Monestès, évêque de Dijon, a pour objet *L'organisation de l'* « *Union diocésaine* », dans la Côte d'Or.

Sa Grandeur expose d'abord les raisons générales et particulières qui en déterminent la création, puis le profit religieux et moral qui doit en résulter, et, enfin, ses formes pratiques : section des œuvres de piété et d'apostolat, section des écoles et de l'association des pères de familles, section des œuvres d'hommes et jeunes gens, section des œuvres de dames et jeunes filles, section des œuvres économiques et sociales, section de la presse. C'est, on le voit, un plan très complet.

A cause de leur opportunité particulière, nous extrayons ces graves avis :

Quant aux questions sociales et économiques, les hommes réfléchis comprennent qu'il les faut aborder avec une prudente réserve et une compétence incontestée. Voilà pourquoi, conformément aux instructions pontificales, les évêques n'acceptent pas que des membres du clergé ou des laïcs catholiques, non préparés par des études spéciales, les proposent et les traitent dans les œuvres diocésaines sans l'autorisation nécessaire. Il y a en ces questions très complexes des principes hors de conteste et des applications qui varient selon les contigences, les milieux, les pays, les cas particuliers. Aussi bien, encore que les évolutions sociales lui aient donné des aspects plus variés, le problème n'est pas nouveau, et, si on comprend que des hommes voués à l'étude et qualifiés pour l'entreprendre, établissent et défendent leurs conceptions, les prêtres n'ont pas à introduire ces discussions dans la prédication pastorale. Ce qu'ils doivent viser pour l'ordinaire, ce sont les besoins présents de leurs auditeurs. Cela n'empêche pas qu'ils ne fournissent en même temps à la société tout entière ces principes de droit naturel qui seront éternellement la base de toute civilisation. L'histoire le démontre. Ainsi se conduisirent, en présence de situations tout aussi compliquées, les Pères et les Docteurs nos modèles. « A entendre quelques-uns de nos contemporains, on dirait vraiment que toutes ces questions : origine, organisation et transmission du pouvoir; rapports du travail et du capital; patronat et assistance publique; propriété et paupérisme; constitution de la famille, autorité et droits paternels, etc., sont nées d'hier, et qu'avant nous les générations humaines ne s'en sont jamais occupées. Comme si ces problèmes, à la fois moraux, politiques et économiques, ne s'étaient pas nécessairement posés à toutes les époques! Comme si toute nation civilisée n'avait pas été mise en demeure de leur trouver une solution! Sans doute ces problèmes affectent parmi nous des formes spéciales, inconnues, absolument nouvelles; qui se lient aux révolutions opérées par les découvertes modernes, aux relations internationales si promptes et si faciles, aux progrès de l'industrie, aux transformations morales et matérielles d'une partie de notre globe terrestre. Mais au fond et en réalité, ces problèmes sont toujours les mêmes » (1).

Voilà pourquoi on ne saurait trop recommander, quand il est besoin de traiter ces problèmes, de chercher les solutions à la lumière de la plus sûre doctrine, étayée de preuves solides. Il en ira de la sorte si les documents pontificaux sont pris pour base d'étude, et si tous ont constamment sous les yeux, comme une règle assurée, l'encyclique *Rerum novarum*. Il peut arriver qu'en même temps qu'on affirme des principes indis-

1. Fontaine, S. J., *La chaire et l'apologétique au dix-neuvième siècle*, chap. II, p. 89-90.

cutables puisés dans les enseignements de Léon XIII et de Pie X, on doive aussi discourir sur des applications pratiques et des conclusions encore incertaines ou du moins discutées dans les diverses écoles de sociologie catholique. C'est alors que, s'efforçant de démontrer la probabilité de leurs assertions, les fils soumis de l'Eglise useront, dans les controverses, d'une modération d'autant plus probante qu'elle sera au service d'arguments sérieusement élaborés. La section des œuvres sociales, dans les Unions diocésaines, doit maintenir cet esprit de charité et, en même temps qu'elle rappellera les droits, les obligations des maîtres ou des riches, elle excitera aussi le plus compatissant intérêt au profit des travailleurs et des pauvres. Il faut que les chrétiens s'inspirent de la profonde parole du Sauveur : « Je suis ému de pitié pour cette multitude »; il faut qu'ils acquièrent les véritables notions de la science dont nous parlons, appelée par Gratry « la science du pain ». Dès lors, ils prendront garde à ne point altérer, par trop d'empressement ou de générosité au travail, les méthodes et la formule de préparation. Les avis que donnait hier le Saint-Siège prouvent qu'avec d'excellentes intentions les plus instruits n'évitent pas cet écueil.

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, a pris pour texte de son mandement de Carême le sujet : « L'Eglise de France; ses épreuves; ses victoires. »

Après avoir rappelé les épreuves de l'Eglise, l'éminent prélat signale la renaissance religieuse qui fleurit de toutes parts et donne en exemple aux catholiques les résultats obtenus dans le Gers :

Multipliez ce que nous avons pu faire humblement dans notre petit pays par tout ce que font nos Frères, avec un égal succès, dans tous les autres diocèses, et dites-nous ce qu'il y a de changé dans notre Eglise de France. Nous nous trompons, elle a changé, mais pour devenir plus belle; et quand nous assistons à ce renouveau de renaissance chrétienne qui s'affirme partout, à ce mouvement de prosélytisme et d'action qui s'accentue de jour en jour; quand nous voyons ces généreux ouvriers de la parole, de la plume, de l'apostolat sous toutes les formes, hier ignorés ou timides, s'affirmer aujourd'hui courageux et hardis, vraiment nous bénissons la persécution qui a purifié l'air, fait tomber les barrières, secoué les torpeurs et réveillé les endormis. Parmi les servants eux-mêmes de l'intelligence, personne n'ignore que le nombre s'accroît tous les jours des jeunes catholiques qui se dépouillent des préjugés contre l'Eglise dont on avait rempli leur enfance. Nos écoles supérieures, les universités, les collèges, jusqu'à nos conservatoires comptent plusieurs de ces admirables jeunes qui acclament ce qu'on leur avait appris à blasphémer. C'est partout un renouveau religieux, un rayonnement de vérité et de bien qui est plus qu'une espérance, parce que tout le monde peut déjà en constater les admirables conquêtes; et nous nous demandons si ce n'est pas l'heure où se réalise cette belle prophétie d'un de nos grands orateurs : *La persécution est le couronnement d'une grandeur passée et le perfectionnement d'une grandeur future.*

En terminant, Mgr l'archevêque stigmatise ceux qui gaspillent des fortunes et refusent une obole pour l'Eglise catholique :

N'est-ce pas honteux parfois de voir des enfants ingrats fermer leur main quand l'Eglise leur tend la sienne, sous prétexte qu'ils n'ont rien à

y mettre. Et pourtant, suivez-les; vous verrez que lorsque le plaisir les sollicite, lorsque les passions les dirigent ou même de simples curiosités les entraînent, ils ne reculent devant aucun sacrifice et ne regrettent aucune dépense; avares envers l'Eglise et pour les besoins de leur âme, ils sont follement prodigues pour se dissiper et se perdre.

La fidélité, l'amour, la dévotion envers le Saint-Siège ont inspiré plusieurs autres prélats.

C'est le thème spécial de Mgr Dubois, archevêque de Bourges (L'obéissance au Pape); de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes (La dévotion au Pape); de Mgr Arlet, évêque d'Angoulême (Le Pape); de Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc (La fidélité bretonne à l'Eglise et au Pape).

La place nous manque pour pousser plus loin cette revue. Ce qu'on vient de lire donnera, au moins, un faible aperçu des remarquables enseignements que les chefs de nos diocèses savent tirer du trésor de leur cœur pour le plus grand profit du peuple chrétien.

L'« ÈRE NOUVELLE » CÉLÉBRÉE PAR L'ABBÉ GARNIER

Dans les conjonctures plus que difficiles que traversent l'Eglise et la patrie, comment expliquer l'entêtement de ceux qui persistent à se repaître d'illusions? Voici l'abbé Garnier, par exemple, qu'aucune déconvenue, depuis quinze ans, n'a détourné de son impossible objectif : inféoder à la république, *per fas et nefas*, les catholiques de France. Dans le *Peuple français du Dimanche* de format réduit qu'il publie désormais tous les huit jours, tout comme autrefois dans le *Peuple français*, grand format, qu'il publiait quotidiennement avant de le céder aux nouveaux propriétaires de la *Libre Parole*, ce prêtre, onctueux tout ensemble et impétueux, poursuit infatigablement sa chimère. Et, d'être la dupe d'un mirage, il n'y a pas à lui faire grief. Mais de vouloir imposer ce mirage à autrui, comme une réalité, et de prétendre justifier cette conduite par des textes empruntés à Pie X, à Bossuet, à Notre-Seigneur lui-même, voilà de quoi l'incriminer légitimement, car aussitôt se pose une question de loyauté et de bonne foi. Ce contre quoi surtout l'on se doit récrier, c'est le chant de victoire que, périodiquement, l'abbé Garnier entonne, pour annoncer à ses contemporains que les événements eux-mêmes viennent de lui donner raison, et que la sagesse de sa tactique reçoit enfin sa récompense et son éclatante confirmation. Il y a vingt ans, c'était l' « esprit nouveau » annoncé par M. Spüller, qui faisait tressaillir l'abbé Garnier; aujourd'hui, ce qui le transporte, c'est l' « ère nouvelle », signifiée par l'avènement de M. Poincaré. Et la question qui se pose est de savoir quelle part, en ce lyrisme, il faut faire à la naïveté, quelle part il faut laisser à la roublardise.

Chants de victoire ou citations de textes, en effet, tout cela, vérifié de près, n'est pas d'une sérénité absolue. Au frontispice de

son journal, l'abbé Garnier place cette affirmation : « Pie X demande aux catholiques de ne pas s'inféoder à un parti politique; ils y perdraient leur dignité, leur union et leur force ». Et, sans doute, on comprend fort bien que Pie X voie d'un mauvais œil une « inféodation » quelconque des catholiques, comme tels, à un « parti politique »; lui-même a déclaré assez hautement, dès le début de son pontificat, voici près de dix ans, qu'il n'entendait appartenir, quant à lui, qu'au « parti de Dieu »; mais n'a-t-il pas aussi déclaré, à maintes reprises, qu'il laissait aux catholiques français toute liberté de professer telle ou telle préférence politique qui leur agréerait; or, de cette liberté-là, l'abbé Garnier fait aussitôt litière en ses articles, et l'on va voir qu'il travaille bel et bien à les « inféoder à un parti » déterminé, et précisément au parti dont l'Eglise, en fait, a eu le moins à se louer depuis qu'il existe, à savoir : le parti républicain. Ainsi l'abbé Garnier ouvre son numéro du dimanche 26 janvier, en citant ces lignes de Bossuet :

> On doit s'attacher à la forme du gouvernement qu'on trouve établie dans son pays. Il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain qui n'ait ses inconvénients, de sorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis. Qui entreprend de les renverser, n'est pas seulement un ennemi public, mais un ennemi de Dieu.

Voilà qui est fort juste; mais il s'agirait de savoir si Bossuet lui-même, dont l'abbé Garnier prend soin de nous rappeler qu'il fut « l'aigle de Meaux », admettrait qu'on tirât, au profit de notre présente république, parti de ces lignes qui figurent à l'article premier, douzième proposition, du deuxième livre de sa *Politique*. Ne voit-on pas clairement, en effet, qu'il s'agit fort directement, dans ces lignes, de prémunir les protestants du temps de Louis XIV, passablement férus de démocratisme, contre tout dessein de « renverser » le « gouvernement légitime » d'alors, au lieu de « s'attacher à la forme » qu'ils trouvaient « établie » et de « demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple »? Et n'est-ce pas se moquer, du même coup, de Bossuet et des lecteurs que de retourner ces lignes contre la monarchie, et à l'avantage d'une république dont, si complaisant qu'on veuille être, on n'a pas encore sujet de dire qu' « un long temps a accoutumé le peuple » à ses bienfaits? Les partisans de cette république, au surplus, prisent surtout en elle ce qui constitue à l'évidence les « inconvénients » inhérents à la plupart des « établissements humains », et ils entendent favoriser avant tout ce qui doit détourner Dieu de la « prendre en sa protection ». Nul moyen donc d'opposer cette citation de Bossuet, comme ose le faire l'abbé Garnier, à « certains catholiques de France » qui « dépensent la meilleure partie de leur esprit et de leurs forces à renverser le gouvernement de leur pays ».

Mais l'abbé Garnier invoque bien vite une autorité plus haute, celle de « Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même », dans la sentence

si connue et si abusivement interprétée : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu... ». Et l'abbé Garnier, avec la désinvolture d'un primaire, commente sans broncher : « Or, César, c'est le gouvernement qu'on trouve établi dans son pays ». Soit! mais si l'abbé Garnier connaissait mieux lui-même le « César » que tant il chérit, il saurait que la Constitution républicaine, où sont énoncées les prétentions dudit « César », se déclare elle-même essentiellement sujette à revision, et qu'elle se réclame hautement de la « Déclaration des droits » de 1791, qui proclamait que « l'insurrection est le plus sacré et le plus saint des devoirs »; il comprendrait dès lors qu'en se dressant contre César, dans le dessein d'ailleurs de « rendre à Dieu ce qui est à Dieu », les « catholiques de France » qu'il morigène rendent strictement à son César ce qui lui appartient.

Et c'est maintenant Pie X dont l'abbé Garnier invoque le sentiment :

> Le Vicaire de Jésus-Christ ne nous demande pas autre chose, quand il nous rappelle constamment l'obligation de nous placer sur le terrain catholique, tel que le divin Maître nous le demanda le premier. Dans la pensée de Pie X, les catholiques de France n'ont pas à s'occuper de ces questions qui les diviseraient. Ils doivent porter tout leur zèle sur la question vitale de la conservation et du relèvement de la foi religieuse dans leur pays, car c'est la base et tout l'édifice en dépend.

On pourrait défier l'abbé Garnier de dire où il a vu que « le divin Maître » nous ait demandé « le premier » de « nous placer sur le terrain catholique », mais il faut pardonner ce plaisant anachronisme à un cerveau affairé. Quant à Pie X, c'est décidément outrager ce Pontife, à force de solliciter et de travestir ses directions les plus notoires, que de lire, dans ses appels à l'union des des catholiques pour la défense et l'action religieuses, une exhortation à l'indifférentisme politique. Jamais il ne leur a défendu de « s'occuper de ces questions ». Sans doute, il attend d'eux que, pour la défense et l'action religieuses, ils oublient ce qui, par ailleurs, peut les diviser, politiquement par exemple. Et il se trouve que, parmi les catholiques de France, ceux qui se conforment les premiers, pour ne pas dire les seuls, à cette consigne souverainement sage, sont précisément les catholiques les plus appliqués, hors de la défense et de l'action religieuses, à pousser au renversement de la république. Bien avant que l'abbé Garnier le leur rappelât, ils savaient que « la foi religieuse, c'est la base », et que « tout l'édifice en dépend » : seulement, comme ils voient lucidement que « l'édifice » républicain ruine la « foi religieuse », ils conspirent, très publiquement, à renverser cet édifice pour replacer sur sa « base », c'est-à-dire sur la « foi religieuse » l'édifice français.

Aussi bien, rien n'est irritant, à la longue, comme cet anathème dédaigneux que jettent, sur les catholiques-royalistes, par exemple, les attardés du ralliement républicain, du type de l'abbé Garnier. De même qu'au regard des juifs, des francs-maçons, des protestants et des métèques, ces royalistes sont fondés à protester contre la con-

dition de « Français n° 2 » à laquelle on voudrait les réduire, de même ils ont sujet de se révolter positivement contre ce rôle de « catholiques n° 2 » auquel les ralliés prétendent les condamner. Proprement, c'est mentir que de contester les déclarations très explicites par lesquelles Pie X a itérativement déclaré les catholiques français libres de leurs préférences politiques; c'est mentir que de soutenir que subsiste encore ce qu'on a pittoresquement appelé le « péché de monarchisme ».

En continuant d'agiter ce Croquemitaine, l'abbé Garnier et ses pareils font, d'ailleurs, preuve d'une insondable niaiserie : ils laissent trop voir, en effet, qu'ils ne se rendent pas compte d'un péril sur lequel il serait temps cependant de réfléchir un peu. Si les catholiques venaient à être légitimement détournés du soin que, comme Français, ils ont le droit et le devoir d'apporter à l'étude et à la solution des problèmes français, quel ressentiment secret ne finiraient-ils pas par concevoir contre l'Eglise qui leur commanderait cette neutralité civique et cette abdication du devoir national? Ce n'est, manifestement, qu'une hypothèse; mais, ce qu'elle a d'odieux doit retomber tout entier sur ceux qui ont la témérité de l'accréditer par leur folle tactique.

S'il était vrai, d'autre part, que le « terrain catholique » recommandé par le Saint-Siège fût si exclusivement religieux qu'il impliquât, pour les catholiques, la défense de « s'occuper de ces questions » politiques, d'où vient que l'abbé Garnier et ses pareils ne cessent de chercher à Rome, auprès de l'autorité religieuse, la règle de conduite applicable à l'*habitus* politique des catholiques français? Plus ils répètent que l'Eglise entend, comme c'est son rôle en tant qu'Eglise, demeurer étrangère aux discussions d'ordre politique, plus on les voit eux-mêmes l'y faire intervenir à propos et hors de propos; c'est au nom de l'autorité de l'Eglise, qu'ils prétendent régenter la conscience et l'activité politique des catholiques français; enfin c'est comme hommes d'Eglise qu'ils s'arrogent cette mission trop évidemment usurpée.

Par une contradiction suprême, après avoir convié les catholiques, au nom de Bossuet, de Pie X et de Notre-Seigneur lui-même, à ne pas « s'occuper de ces questions », l'abbé Garnier s'en occupe à fond lui-même, et l'on va voir comme :

> Mais l'élection de M. Poincaré et surtout les conditions qui l'ont accompagnée semblent préparer une ère nouvelle à notre pays : il faut que les catholiques sachent le comprendre et donnent loyalement leur collaboration.

Nous y voilà! Une fois de plus, l'homélie doucereusement prêchée en faveur de l'indifférentisme politique aura simplement acheminé l'auditeur vers une profession de foi positive, en faveur d'un système politique donné. Il s'agit, cette fois, d'achalander la présidence de M. Raymond Poincaré. Et, autant qu'il entre dans le programme de cette Revue d'énoncer en ces matières une préférence expresse,

nous ne contesterons pas que cette élection, à plusieurs points de vue, pouvait et devait même être préférée à telle et telle autre. Mais encore, si c'est du point de vue religieux qu'on prétend la juger, nous déclarons sans ambages que c'est se leurrer, et de la plus inexcusable manière, que de célébrer, à l'occasion du dernier Congrès de Versailles, l'avènement d'une « ère nouvelle »; et c'est commettre un véritable abus de confiance que d'oser déclarer qu' « il faut » que les Catholiques « donnent loyalement leur collaboration » au septennat qui s'ouvre.

Citons cependant, car il ne faut rien laisser perdre, le dithyrambe par lequel, le dimanche suivant, 2 février, l'abbé Garnier prétendait justifier son audacieuse suggestion du 26 janvier :

... Notre pays souffrait depuis longtemps sous la domination d'une faction hideuse, et, le soir du 17 janvier, tout le monde sentait que la faction était vaincue; on venait d'assister à ses dernières convulsions. C'est même ce qui a le plus contribué à rendre M. Poincaré si populaire, et ce qui va transformer en une fête absolument nationale la journée du 18 février prochain. La faction dont nous parlons avait trois chefs : Clemenceau, Combes et Caillaux; tous les trois étaient odieux à tout ce qui conserve au cœur l'amour de la Patrie.

... Depuis 1898, la faction dont ces trois hommes étaient les chefs semblait avoir pour toujours mis sa lourde main sur notre pays; les esprits les plus optimistes désespéraient de pouvoir le lui arracher. Aujourd'hui, si nous le voulons, c'est une chose faite; mais combien l'opération était difficile! Combien nous devons bénir Celui qui en a été l'exécuteur providentiel!

Rien ne manque, on le voit, à cette apothéose. Rien, pas même la majuscule pour « Celui qui a été l'exécuteur providentiel » de « l'opération » quasi-messianique dont s'extasie ce prêtre illuminé. Pour un peu, il rééditerait le noble vers de Virgile :

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.

Mais est-ce qu' « il faut » vraiment que les catholiques partagent un enthousiasme aussi candide? M. Poincaré voulût il répondre aux espoirs que l'abbé Garnier exprime avec tant d'intempérance, on sait qu'il ne le pourrait pas, vu les limitations de toute sorte que l'organisme constitutionnel et parlementaire, dont le président relève par son élection même, multiplie autour de son initiative. Et puis, et surtout, M. Raymond Poincaré ne voudra pas justifier ces vaines espérances. Admettons qu'au point de vue de la politique extérieure et de la défense nationale, dont nous ne nous occupons pas directement ici, sa présidence apporte des garanties qu'a pourtant démenties par avance la prestesse avec laquelle il a forcé son collègue Millerand à démissionner; reste à savoir quelle perspective nous ouvre ce septennat en matière religieuse. Or, en ce domaine, où c'est notre tâche de l'apprécier ici, nous prédisons que M. Poincaré ne voudra nous donner aucune réparation. Son passé, à cet égard, doit nous fixer sur son avenir. En son numéro du 15 février, le *Cri*

de Paris, fort bien informé sur les particularités du *curriculum* de nos hommes d'Etat, publiait ces lignes :

Le père de M. Poincaré, ingénieur des ponts-et-chaussées, était un fervent républicain. Il craignit que son fils ne reçût une empreinte religieuse trop forte, et c'est pourquoi il l'envoya terminer ses études à Paris, au mois d'octobre 1876.

Le jeune Raymond entra donc en philosophie à Louis-le-Grand et suivit les cours de M. Charpentier, cartésien convaincu et, d'ailleurs catholique aussi sincère que tolérant. Bien qu'il arrivât d'un petit lycée de province, il parvint rapidement à la tête de sa classe : à Pâques, il obtint le premier prix d'excellence.

Il subit, cette année, une crise morale qui lui fut très pénible. La foi, à laquelle il était resté attaché jusqu'alors, ne résista pas à l'examen intellectuel auquel se livra le jeune philosophe. Mais cette sorte d'affranchissement ne s'opéra pas sans douleur.

L'émotion qu'il en éprouva, jointe à l'ennui de l'internat, fut nuisible à sa santé : à la fin de mai 1877 il dut rentrer dans sa famille.

Il n'avait pu prendre part aux compositions finales : ce fut un gros chagrin.

Dans le palmarès jauni que ses camarades feuilletaient hier soir, ils purent constater cependant, que l'élève Poincaré avait remporté le second prix de dissertation française, des accessits d'histoire naturelle, de mathématiques, de dissertation latine, et le premier prix d'instruction religieuse, dernier souvenir de ses convictions anciennes.

La suite confirma ce triste début. Si « modéré » qu'il puisse paraître en ses manières, M. Poincaré nourrit-il envers l'Eglise d'autres sentiments, en définitive, que les sectaires eux-mêmes, et ne peut-on lui appliquer ces vers de Racine que M. Louis Madelin, cité par l'abbé Garnier lui-même, dans l'article que nous discutons, rappelait à propos de M. Combes :

> Ce Temple l'importune, et son impiété
> Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté?

De fait, M. Poincaré a voté toutes les lois persécutrices contre les Congrégations, puis la loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme aussi les lois complémentaires du 2 janvier 1907 et du 13 avril 1908, sur la destination des églises et la spoliation des fondations pieuses. Bien plus, il est personnellement l'auteur de la loi du 16 avril 1895, dans laquelle, étant alors ministre des finances, il soutint l'introduction de la taxe spéciale inventée contre les Congrégations, sous le nom de droit d'abonnement ou droit d'accroissement. Vainement les orateurs de la droite montraient-ils que la mort d'un religieux n'apportait nul accroissement au patrimoine des Congrégations, qui déjà payaient, sous le nom de droit de mainmorte, l'équivalent des droits de mutation qui frappent les successions civiles. Le jeune ministre insista, dans des discours d'un sectarisme nullement atténué, pour l'adoption de cette mesure fiscale dont l'effet fut de rançonner les religieux avant de les spolier pour tout de bon et de les exiler. L'abbé Garnier, dont la légèreté a

sûrement oublié ces choses, y trouve-t-il des gages d'équité pour l'Eglise, dans l'avenir?

Est-il besoin, après cela, de rappeler une fois de plus le mémorable dialogue du 5 mars 1912, à la commission de la réforme électorale? « De vous à moi, disait M. Charles Benoist à M. Poincaré, il n'y a pas tant de différence ». Et M. Poincaré répondait : « Il y a toute la question religieuse! » Au jour où le présent article est écrit, rien n'est connu encore du message par lequel M. Poincaré doit inaugurer sa présidence; mais déjà l'on sait qu'il gardera comme ministres M. Briand et ses collègues. Or, M. Briand n'a-t-il pas accepté la fixation au 3 mars des projets dits de « défense laïque », qui vont fortifier l'oppression scolaire, peut-être jusqu'à la destruction de tout enseignement libre? M. Jonnart, ministre des affaires étrangères, n'a-t-il pas refusé, à la commission des affaires extérieures, de prendre, comme l'y invitait M. de Mun, la responsabilité de proposer au Parlement l'ouverture de pourparlers avec le Saint-Siège, en vue du règlement du statut religieux du Maroc, où le vicariat apostolique est aux mains du clergé espagnol, ce qui a pour effet de priver de prêtres français les Français du Maroc, colons ou soldats? M. Pierre Baudin, ministre de la marine, pressé par MM. Groussau et de Lavrignais de rendre des aumôniers aux équipages de notre marine, n'a-t-il pas opposé une réponse évasive à une requête aussi justifiée?

Et c'est cela que l'abbé Garnier appelle une « ère nouvelle », digne d'être célébrée par « une fête véritablement nationale »? C'est pour cela qu'il salue en M. Poincaré « Celui qui fut l'exécuteur providentiel » de ce « Thermidor » au petit pied qu'il entrevoit dans la journée du 17 janvier? Que dis-je? c'est pour cela que, d'après lui, « nous devons bénir » M. Poincaré? Vous avez, monsieur l'abbé, la bénédiction facile et le lampion complaisant!

Soyons justes : l'abbé Garnier subordonne à certaines conditions précises la réalisation de ses pronostics si témérairement optimistes. En premier lieu, il attend, de « la bonne volonté des catholiques » qu'ils se mettent à « travailler la pensée publique par la méthode des délégations », et qu'ils multiplient « ces manifestations de l'opinion avec une inlassable persévérance sur tous les points de la capitale et dans la France » : il y voit « la condition essentielle », et il assure que « les faits prouvent qu'elle est indispensable et qu'elle sera certainement efficace ». Nos lecteurs (que l'abbé Garnier leur pardonne!) ignorent probablement ce qu'est cette « méthode ». Elle est tout simplement la plus récente invention de cet apôtre au zèle touffu. Elle consiste à espérer la réalisation de certaines réformes désirables à la faveur de réunions plus ou moins publiques clôturées par l'adoption d'ordres du jour motivés, qu'on transmet ensuite aux pouvoirs compétents. Ce n'est pas nouveau, et, comme on le présume, c'est inoffensif, pour les manifestants d'abord, pour les gouvernants ensuite, et enfin pour le *statu quo*, qui persiste imperturbablement, après comme avant l'imposante « délégation ». Loin de nous la pensée de chagriner l'abbé Garnier, mais comment ne

pas comparer sa mirifique « méthode » à un cautère appliqué sur une jambe de bois? Nous avons sous les yeux une circulaire déjà vieille de plusieurs mois, intitulée : « Pour qu'on donne des aumôniers aux soldats du Maroc », et dans laquelle il recommandait déjà, pour obtenir ce bienfait si urgent, cette façon de « travailler la pensée publique ». On y lisait :

... Il faut absolument modifier cette situation, et c'est facile. La Souveraineté nationale n'a qu'à parler, elle sera certainement obéie... Non, il n'est pas possible que les pouvoirs publics refusent cet acte de justice, quand il sera ainsi demandé par un grand nombre de manifestations de la Souveraineté nationale...

Ce qui ne semblait « pas possible » à l'abbé Garnier s'est pourtant vérifié : la « Souveraineté nationale » n'a pas été « obéie ». Ni M. Quidedroit, ni M. Lebureau, ni aucun des « pouvoirs publics » n'a écouté le vœu des « délégations » mobilisées par l'abbé Garnier. Est-ce ainsi que « les faits prouvent » que sa nouvelle méthode « sera certainement efficace »? Les catholiques, en vérité, doivent se défier de ce charlatanisme.

En second lieu, l'abbé Garnier demande que, pour laisser à l' « ère nouvelle » son efficacité, l'on n'aille pas recommencer l'erreur des élections de 1898.

Un mot d'ordre erroné et désastreux fut donné par toute la France et nous en avons subi les conséquences. On demandait, lorsqu'il y avait en présence deux candidats qui n'étaient bons ni l'un ni l'autre, mais dont l'un était un sectaire et l'autre un modéré, de ne pas voter pour le modéré, s'il ne prenait pas des engagements formels avec les catholiques. Or, ce modéré étant alors le seul capable d'écarter le sectaire, on vit soixante-huit sectaires élus dans des circonscriptions où, sans cette combinaison déplorable, on aurait eu soixante-huit modérés.

Et voilà! L'échec de ces « soixante-huit modérés », pas un de plus, pas un de moins, a laissé depuis quinze ans l'abbé Garnier inconsolable. Hélas! un autre jour, et devant Léon XIII en personne, il avait promis que, grâce au ralliement, il entrerait à la Chambre, en 1902, quatre cents catholiques : les calculs de l'abbé Garnier ont cette grandiloquence que l'événement déçoit.

Pareille déception l'attend, après quelques mois de l' « ère nouvelle », et si M. Clemenceau subventionna l'abbé Toiton, l'abbé Garnier, malgré tout son lyrisme, doit se convaincre que M. Poincaré aura le flair de lui refuser pareille aubaine.

Paul TAILLIEZ.

LA PROPRIÉTÉ, FONCTION SOCIALE.
UNE MISE AU POINT

M. Zamanski, ancien vice-président de l'A. C. J. F., directeur du *Mouvement social*, organe de l'*Action Populaire*, de Reims, a adressé la lettre suivante au directeur du *Nouvelliste de Lyon* :

Monsieur le Directeur,

Le « Nouvelliste » interprète une lettre d'éloges que S. E. le cardinal secrétaire d'Etat adressait récemment à M. le comte de Mun, et avec lui à tous les membres de l'Œuvre des Cercles.

A cette occasion, je suis dénoncé comme ayant présenté au congrès agricole d'Angers en 1908 un vœu tendant à ce que la propriété fût définie « une fonction sociale ».

Je ne puis laisser passer une inexactitude matérielle où votre bonne foi a dû se trouver surprise.

Il n'a été présenté par qui que ce soit au congrès d'Angers un vœu de ce genre. Tous les textes, tous les comptes-rendus, tous les souvenirs des congressistes s'inscrivent contre l'assertion contraire.

Je n'ai pas dit ce que vous me *faites dire*; je ne le pense pas non plus; j'ai écrit plusieurs fois que soutenir cette doctrine, c'était méconnaître la nature de la propriété.

Vous tiendrez, j'en suis sûr, Monsieur, à vous rectifier en ne me prêtant plus une opinion et une attitude qui ne sont pas les miennes. Vous m'honorez de bien des titres; puis-je vous demander d'y joindre celui de membre, et des plus assidus, de ce conseil des études dont S. E. le cardinal secrétaire d'Etat vient de louer hautement la prudence doctrinale?

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

ZAMANSKI.

Le *Nouvelliste* a répondu :

Le renseignement nous avait été fourni par la « Critique du libéralisme », no du 1er janvier 1912. Dans un article intitulé : « Les doctrines économiques de l'A. C. J. F. » et signé de M. l'abbé Barbier, on peut lire à la page 433 :

« Plus récemment, au grand congrès agricole tenu par l'A. C. J. F. à Angers en 1908, M. Zamanski émettait le vœu que la propriété fût reconnue : « fonction sociale ». M. l'abbé de la Taille, professeur à l'Université catholique, se trouva là fort heureusement pour observer que c'était la « porte ouverte au socialisme ».

Nous ignorons que M. Zamanski ait protesté en son temps contre l'article de la « Critique du libéralisme », qu'il n'avait pas dû cependant ignorer.

Par ailleurs, puisque c'est à propos de la lettre du cardinal Merry del Val que le nom de M. Zamanski a été introduit dans le débat, nous lui demanderons la permission de lui rappeler un cours qu'il a professé à la Semaine sociale de Saint-Etienne en 1911 et qui ne s'accorde point avec cette lettre.

On sait que les discours prononcés dans ces réunions sont revus, corrigés et amendés avant d'être publiés : mais nous nous référons uniquement au texte de ce cours tel que l' « Action populaire » de Reims l'a publié en forme de tract dans sa « Série sociale ».

On peut relever là bon nombre de propositions qui mènent plus directement encore au socialisme que n'y mènerait celle de la « propriété fonction sociale », et d'autres qui sont nettement inconciliables avec les principes exposés dans le discours de M. Durand, qui fut si hautement approuvé par le Saint-Siège dans son ensemble et ses parties diverses.

Ainsi M. Zamanski y déclare que les associations professionnelles sont « de droit naturel » (p. 32, etc.).

Ainsi encore, appeler, comme il fait, les ouvriers « la source unique d'où procède la richesse des nations » (et cela par une interprétation abusive et inexacte de la pensée de Léon XIII), aboutit nécessairement à la formule du « produit intégral aux travailleurs » et à la thèse marxiste de l'attribution de toute la valeur de la production aux seuls ouvriers.

Nous n'insistons pas davantage pourvu qu'on veuille bien reconnaître que ces doctrines ou ces définitions sont plus que découragées par les divers documents émanés du Saint-Siège, particulièrement au cours de cette dernière année.

On nous dispensera de rentrer dans la discussion et de répéter les preuves que nous en avons données avec les textes en mains.

La *Critique* se trouvant en cause se doit d'achever cette mise au point. On remarque, tout d'abord, que la différence est grande entre l'expression employée par elle et celle que M. Zamanski repousse. Autre chose est de dire la propriété *reconnue* et la propriété *définie* fonction sociale. A-t-on suffisamment maintenu le caractère essentiel de la propriété, dans le dit congrès, et ce, dans une discussion, dont c'était l'objet propre : le lecteur en va juger. Ce que, dans tous les cas, il verra, c'est que M. Zamanski, en niant tout, nie beaucoup trop.

Le correspondant ami, de qui nous tenions nos renseignements, nous adresse la lettre suivante.

Angers, 14 février 1913.

Monsieur le Directeur,

Vous voulez bien me communiquer un article du « Nouvelliste de Lyon », intitulé « Une mise au point », et dans lequel M. Zamanski, par lettre adressée à ce journal, déclare qu'au Congrès agricole d'Angers en 1908, il n'a été présenté aucun vœu tendant à ce que la propriété fût définie fonction sociale, et vous me priez de faire appel, si je le puis, à mes souvenirs sur ce point.

Si en 1908, à l'époque même du Congrès, — et c'est fort possible, — je vous ai écrit que M. Zamanski avait présenté un vœu tendant à faire considérer la propriété comme une fonction sociale, mon intention n'était sans doute pas de reproduire les termes exacts de ce vœu, dont le texte ne fut pas distribué à l'assemblée, et qui fut retiré d'ailleurs après discussion.

Bien que les faits soient assez lointains, mes souvenirs sur ce point restent cependant très présents.

A la suite d'un rapport de M. de Bricourt, sur les réformes à apporter au régime de la propriété rurale, lequel rapport fut lu, je crois, par M. de Noailliat à la séance de l'après-midi du vendredi 20 mars, M. Zamanski déposa un vœu. Ce vœu émanait-il du rapporteur, ou était-il la pensée personnelle de M. Zamanski, c'est ce qu'il m'est impossible de préciser aujourd'hui. Je suis incapable également, à cinq ans de distance, de me rappeler le texte exact de ce vœu. Ce dont je me souviens parfaitement, c'est que M. l'abbé de la Taille, professeur à la Faculté de Théologie d'Angers, intervint presque aussitôt dans la discussion, pour déclarer en substance, aux applaudissements d'une grande partie de l'assistance, qu'un pareil vœu ne lui paraissait pas susceptible d'être présenté à l'assemblée et voté par elle, car il négligeait complètement la fin prochaine et principale de la propriété,

qui est d'ordre individuel, pour ne mettre en lumière que sa fin éloignée et secondaire, qui est d'ordre social. Je me souviens également, qu'en présence de cette déclaration, le vœu fut aussitôt retiré, sans protestation de la part de M. Zamanski, et que le bureau du Congrès pour cette séance fut chargé d'élaborer un autre vœu, comme suite du rapport en question. Ce vœu nouveau fut voté le lendemain sans difficulté, à l'unanimité, ce qui avait fait naître la critique en ayant disparu.

Pour corroborer mes souvenirs, je me suis reporté au compte rendu officiel du Congrès, et j'y ai fait plusieurs constatations que voici.

Le compte rendu déclare d'abord que la discussion qui suivit le rapport de M Bricourt fut des plus animées, et qu'il est par conséquent difficile de pouvoir en donner une idée absolument complète.

L'intervention de M. Zamanski est relatée seulement en ces termes : « Zamanski propose un texte, qui débute par ces mots : Le Congrès, con- » vaincu que la question sociale rurale est une question de propriété... Aus- » sitôt des contradictions s'élèvent ». Peut-être eût-il été intéressant de publier la suite du texte, car ce n'est évidemment pas à ces mots que se réfère la discussion dont j'ai parlé, et dont, chose curieuse, le compte rendu, si je l'ai bien lu, ne souffle pas mot.

Tels sont, Monsieur le Directeur, les quelques éclaircissements que je crois pouvoir apporter à l'affaire qui vous intéresse, et que je m'empresse, suivant votre désir, de vous faire parvenir, pour en faire l'usage qui vous semblera utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Maurice LUCAS.

A consulter la presse locale, voici ce qu'on lit dans le *Petit Courrier*. (n° du 21 mars 1908) :

« Séance de l'après-midi. — La séance de l'après-midi est ouverte à 2 h. ½. M. Reverdy préside. Il est assisté de MM. Normand d'Authon, Lerolle, Zamanski, de Saint-Pern, du Passage, etc.

M. le Président donne la parole à M. Georges de Nouilliat pour la lecture du rapport de M. de Bricourt, absent, sur : *Les réformes à apporter au régime de la propriété rurale.*

M. de Bricourt étudie dans ce rapport la définition de la propriété, les théories qui président à l'organisation d'un régime. Après avoir fait une rapide critique du régime actuel, le rapporteur étudie la classification des réformes proposées.

Le rapport est suivi d'une très longue discussion, et des vœux sont proposés par le rapporteur et par M. Zamanski. M. Reverdy, président, propose la fusion de ces deux vœux en un seul, et la discussion roule aussitôt sur tous les paragraphes de ce vœu.

Le temps menaçant de faire défaut pour l'épuisement de l'ordre du jour, et les congressistes ne paraissant pas complètement d'accord sur un texte difinitif, l'adoption de ce vœu est renvoyée à demain.

La séance est suspendue à 5 heures ».

Dans le compte-rendu du « *Maine-et-Loire* », M. l'abbé de La Taille est mentionné comme ayant pris la parole dans la discussion intéressante et animée, à laquelle les vœux présentés par le rapporteur a donné lieu. Dans la liste des « discutants », M. Zamanski est nommé le premier.

Ajoutons cette observation communiquée d'autre part.

On lit dans le rapport de M. de Bricourt, vers la fin (compte-rendu officiel) :

Dirons-nous avec M. l'abbé Naudet, que la propriété est une fonction sociale; qu'on l'enlève à quiconque ne remplit plus la fonction? — Non, cela paraît excessif.

Oui, plutôt! Mais, comment se fait-il que dans un rapport ayant pour objet « les réformes à apporter au régime de la propriété rurale », on ait omis d'en affirmer plus nettement le caractère essentiel et de s'opposer plus énergiquement à l'opinion subversive de M. Naudet?

Il se peut que le vœu contre lequel M. l'abbé de La Taille crut devoir s'élever n'émanât pas de M. Zamanski lui-même, mais n'était-ce pas à eux, dirigeants de l'A. C. J. F., de s'y opposer les premiers?

Les comptes rendus sont trop incomplets pour qu'on puisse en dire davantage. Il est regrettable que celui-ci ait supprimé la fin du texte de ce vœu, comme si le bruit de la discussion devait encore empêcher le lecteur de l'entendre.

ÉLOQUENCE A PEU DE FRAIS

Tout arrive. Ce qui vient de m'arriver, c'est de faire une rencontre curieuse, en rangeant des papiers. Il m'est tombé sous la main un vieil article de M. H. Bazire, dans le *Peuple Français*. Je n'en ai pas conservé la date, mais il porte XIXe année, n° 5. Ce n'est d'ailleurs pas pour faire la critique de cet article que j'en parle. Il faut cependant en indiquer la donnée. Il a pour sujet : « *Le mot « Libéral »*. L'auteur veut protester contre l'équivoque à laquelle prêterait l'application de cette épithète. Après avoir rappelé que le libéralisme théorique, considéré comme un corps de doctrine, est aujourd'hui bien démodé et que les catholiques ne sauraient le défendre, il réclame pour eux le droit de se dire libéraux et soutient la nécessité de défendre l'Eglise, la cause catholique, au nom de la liberté.

S'il fallait donner ici une réponse et en revenir sur les faits qui ont motivé cet article, on montrerait facilement qu'il passait à côté de la question, et l'on dirait : 1°, il ne s'agit pas seulement de savoir s'il est licite et opportun pour les catholiques de prendre ce titre de libéraux, mais bien s'il est opportun, s'il est digne et conforme à nos principes de cacher notre qualité de catholiques pour n'accepter que le nom de libéraux, et, par exemple, avant ou après les élections, de confondre systématiquement, sous ce nom de libéraux, dans une dénomination commune avec des non-catholiques, partisans de l'état laïque, ceux mêmes des nôtres qui ont fait une profession de foi nettement catholique; et à cela répondrait la voix de Pie X déclarant qu'il n'est « ni digne, ni loyal, de simuler

comme s'il s'agissait d'une marchandise avariée »; 2°, il s'agit de savoir si ces mêmes catholiques qui jettent, d'une main pieuse, leur pelletée de terre sur la tombe où le libéralisme doctrinal est descendu, n'en font pas revivre partiellement l'erreur, en professant, comme à l'Action Libérale, que, dans la société moderne, l'Eglise et les catholiques doivent uniquement appuyer la défense de leurs droits, sur la liberté et le droit commun, en abandonnant toute prétention à ce que ce droit commun ne sanctionnerait pas. Mais, quoique ces réflexions aient toujours leur utilité et ne soient pas non plus étrangères au fait que nous allons rappeler, là n'est pas directement l'intérêt du moment.

On se souvient que M. J. Denais a repris le même thème, dans la lettre dont il nous a demandé récemment l'insertion, quoique rien, dans l'article auquel il prétendait répondre, ne lui en ait donné légitimement sujet. Or, veut-on savoir avec quel soin le distingué confrère et ami de M. Bazire, chargé de tant de titres, épargne à ses méninges une tension superflue, et quelle pauvreté d'invention se déguisait sous son éloquence d'homme qui se bat les flancs? Un simple rapprochement le dira. Son point de départ est le même que celui de M. Bazire, avec des différences d'expressions, et, pour le reste, voici :

Article de M. Bazire.	Lettre de M. J. Denais.
La faillite lamentable du libéralisme économique a servi depuis cent ans de contre-épreuve à la faillite du libéralisme religieux.	La faillite lamentable du libéralisme économique a servi depuis cent ans de contre-épreuve à la faillite du libéralisme religieux.
. . . . .	
C'est la gloire des catholiques d'avoir refusé d'encenser l'idole libérale, et d'en avoir dénoncé, bien avant les socialistes, le culte oppresseur.	C'est la gloire des catholiques d'avoir refusé d'encenser l'idole libérale, et d'en avoir dénoncé, bien avant les socialistes, le culte oppresseur.
. . . . .	
Mais si la liberté n'est pas tout, elle est cependant quelque chose, elle est une grande chose ; et pour les citoyens dans la vie publique elle constitue un bien inaliénable. Dans un pays comme le nôtre où elle est devenue l'enjeu des luttes politiques, le seul rempart possible contre les tyrannies quelles qu'elles soient, le mot qui l'exprime s'est vite dégagé de la gaine étroite des systèmes philosophiques, ou des théories doctrinales, pour devenir un mot de ralliement contre les sectaires. Les catholiques persécutés et ceux qui leur sont sympathiques ont été traités de libéraux et ont pris eux-mêmes ce titre qui signifie pour tout le monde, sans méprise possible, amis défenseurs de la liberté, et	Mais si la liberté n'est pas tout, elle est cependant quelque chose, elle est une grande chose : et pour les citoyens dans la vie publique elle constitue un bien inaliénable. Dans un pays comme le nôtre où elle est devenue l'enjeu des luttes politiques, le seul rempart possible contre les tyrannies quelles qu'elles soient, le mot qui l'exprime s'est vite dégagé de la gaine étroite des systèmes philosophiques, ou des théories doctrinales, pour devenir un mot de ralliement contre les sectaires. Les catholiques persécutés et ceux qui leur sont sympathiques ont été traités de libéraux et ont pris eux-mêmes ce titre qui signifie pour tout le monde, sans méprise possible, amis et défenseurs de la liberté et

tout particulièrement de la liberté religieuse.

J'entends les protestations des puristes et celles, moins désintéressées, des absolutistes en politique. Leurs réclamations ne peuvent prévaloir contre le langage courant. Qu'ils traitent, s'ils le veulent, de « libérâtres » les partisans du libéralisme doctrinal; en fait, ils n'empêcheront pas que les libéraux en France ne soient les adversaires des Jacobins, des Francs-Maçons, des sectaires.

A l'Etranger, le mot a une autre signification ; et de là naît la confusion qu'on se plaît beaucoup trop à exploiter en ce moment. En Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, les libéraux sont les anticléricaux. En France les anticléricaux s'appellent radicaux et les libéraux sont leurs adversaires.

. . . . . .

« Il faut défendre l'Eglise par la liberté. » Ces mots tombés récemment de lèvres augustes deviennent d'une application chaque jour plus nécessaire. C'est le renouvellement du conseil que Léon XIII donnait « au peuple italien » quand il écrivait : « La secte s'efforce d'asservir l'Eglise et de la mettre humble servante aux pieds de l'Etat. Vous, ne cessez pas de demander, et par les voies légales de revendiquer la liberté et l'indépendance qui lui sont dues. » Un peu plus tard il demandait « à tous les gens de bien, tout dissentiment politique mis à part, de s'unir comme un seul homme pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes les abus progressifs de la législation. » (Encyclique *Au milieu des sollicitudes.*)

Comment ne pas saisir le trait commun entre ces conseils et ceux que renferme l'Encyclique du 10 Août 1906 où le Pape Pie X, s'adressant aux Archevêques et Evêques de France, leur recommande « dans la persécution actuelle, de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux ?»

tout particulièrement de la liberté religieuse.

Traitez, si vous le voulez, de « libérâtres » les partisans du libéralisme doctrinal, ou spécifiez dans quel sens vous prenez l'expression. Mais ne niez pas que ceux qu'on appelle libéraux en France soient les adversaires des Jacobins, des Francs-Maçons et des sectaires.

A l'Etranger le mot a une autre signification ; et de là naît la confusion qu'on se plaît beaucoup trop à exploiter en ce moment. En Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, les libéraux sont les anticléricaux. En France les anticléricaux s'appellent radicaux et les libéraux sont leurs adversaires.

« Il faut défendre l'Eglise par la liberté. » Ces mots tombés récemment de lèvres augustes deviennent d'une application chaque jour plus nécessaire. C'est le renouvellement du conseil que Léon XIII donnait « au peuple italien » quand Il écrivait : « La secte s'efforce d'asservir l'Eglise et de la mettre humble servante aux pieds de l'Etat. Vous, ne cessez pas de demander, et par les voies légales de revendiquer la liberté et l'indépendance qui lui sont dues. » Un peu plus tard il demandait « à tous les gens de bien, tout dissentiment politique mis à part, de s'unir comme un seul homme pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes les abus progressifs de la législation. » (Encyclique *Au milieu des sollicitudes.*)

Comment ne pas saisir le trait commun entre ces conseils et ceux que renferme l'Encyclique du 10 août 1906 où le Pape Pie X, s'adressant aux Archevêques et Evêques de France, leur recommande « dans la persécution actuelle, de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux ? »

Abstenons-nous de réflexions malicieuses et sachons gré à M. J. Denais de nous avoir ménagés en ne copiant pas tout l'article de son confrère.

E. B.

JOSEPH DE MAISTRE, PAR M. LE CHANOINE LECIGNE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre ami, M. le Chanoine Lecigne, commencera de publier dans la revue, dès le premier numéro d'avril, toute une série d'études sur **Joseph de Maistre.**

En voici le sommaire :

I. Les Origines
II. L'Expérience de l'erreur.
III. J. de Maistre et la Révolution
IV. Le Caractère de J. de Maistre
V. Le Cœur de J. de Maistre
VI. L'Esprit de J. de Maistre
VII. Les Doctrines
VIII. J. de Maistre et le Féminisme
IX. L'Actualité de J. de Maistre

Notre œuvre serait incomplète si nous nous contentions de relever au jour le jour les erreurs et les méfaits du libéralisme contemporain. Il est bon, il est nécessaire même d'opposer aux agités de l'heure présente les penseurs et les écrivains qui représentent la vérité catholique intégrale. L'an dernier, nous avons dressé un monument à Louis Veuillot; celui-ci était le disciple de J. de Maistre. Le portrait du maître suivra le portrait du disciple.

J. de Maistre fut le contradicteur de l'esprit révolutionnaire, le théologien du Pape et de la Providence, l'implacable adversaire du libéralisme, du rationalisme, du gallicanisme et de toutes les erreurs vivaces qui se perpétuent sous d'autres noms parmi le monde actuel. Il est opportun de ressusciter sa figure et sa pensée. M. le Chanoine Lecigne le fera avec sa franchise ordinaire.

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES FÉMININES CATHOLIQUES

Nous avons raconté, en son temps, l'origine de cette Fédération (15 décembre 1910, pp. 365 et suiv.). Née d'une initiative de la *Ligue Patriotique des Françaises* qui se trouva, comme par un fait exprès, représenter à peu près à elle seule les œuvres françaises à la première réunion tenue à Bruxelles, cette Fédération se mit pratiquement entre les mains de la dite Ligue qui assuma le soin d'en préparer les statuts et d'en exercer la direction en constituant un service central de l'œuvre, ayant à sa tête la Présidente de la Ligue Patriotique, et son aumônier-conseil, le P. Pupey-Girard (voir aussi 1er avril 1922, p. 908).

On se souvient de la part bruyante que les comptes rendus du Congrès ecclésiastique de Madrid firent à cette Fédération. Elle tint aussi ses réunions au Congrès eucharistique de Vienne. Tout récem-

ment, il y eut convocation du comité général à Paris. Dix-neuf nations y étaient représentées. Quelques renseignements que nous tenons de source certaine sur ce qui s'y passa, intéresseront nos lecteurs.

Sic vos non vobis... La Ligue Patriotique, qui s'était donné tant de mal pour cette création, la voit échapper à son influence dominante, et le souci de sa dignité lui a imposé un grand parti, dont il ne semble pas que les regrets soient universels.

Il se trouva des voix pour réclamer une révision des statuts. Malgré l'opposition de la Ligue Patriotique et de son Aumônier-Conseil, cette motion fut adoptée. On demandait, en outre, et ce vœu fut aussi ratifié, que la Fédération ayant un caractère d'entente universelle entre les femmes catholiques du monde entier, les statuts ne fussent pas adoptés avant d'avoir été soumis à l'approbation du Saint-Siège, à qui il appartient de diriger un pareil mouvement. C'est le même vœu qui contrecarra, l'on s'en souvient, et qui fit avorter le projet d'une union internationale des organisations catholiques pour les hommes au congrès eucharistique de Vienne, (voir 1er novembre 1911, pp. 115 et ss.). Enfin, les mêmes voix firent observer qu'il serait naturel et souhaitable qu'une fédération de ce genre eût son centre d'action et d'information à Rome même.

La Ligue Patriotique annonça qu'elle donnait sa démission. Cette nouvelle fut accueillie avec un silence respectueux et unanime. La démission a été acceptée.

Les choses en sont là. On peut donc espérer que, grâce aux excellents sentiments dont les représentants des diverses nations paraissent inspirés, la Fédération prendra franchement la ligne de conduite qui convient à une œuvre de ce genre.

Mentionnons encore un incident assez curieux.

Il fut convenu que le comité général tiendrait une prochaine réunion à Londres, pendant les vacances, pour l'adoption des statuts une fois qu'ils auraient été soumis au Saint-Siège.

Il s'agissait aussi de déterminer le sujet d'études qu'on y traiterait. La personne désignée pour présider cette réunion proposa de mettre à l'ordre du jour « la formation sociale ».

Quelqu'un venu d'Allemagne demanda placidement : qu'est-ce que c'est que la formation sociale? Cette ignorance ou simplicité provoqua les sourires de l'assistance. Et la présidente désignée de lui donner quelques explications, entre autres, celle-ci : C'est engager les catholiques à entrer dans les œuvres non-catholiques afin de les transformer.

— Ah! oui, reprend cette personne, avec le même calme, je sais qu'il y a deux méthodes différentes préconisées parmi les catholiques, la méthode de pénétration et la méthode de concentration. La formation sociale que nous devrions donner consisterait donc à employer la méthode de pénétration. Il semble pourtant que le Saint-Père insiste beaucoup plus sur la méthode de concentration, et je me demande s'il approuverait que la Fédération prêchât l'autre.

— La présidente, de battre aussitôt en retraite, avec une sincérité qui est toute à sa louange : « C'est le P. Pupey-Girard qui m'avait suggéré cela; mais si le Pape ne doit pas l'approuver, il faut renoncer tout de suite à ce projet ». Ainsi fut fait.

On voit que la Fédération agit sagement en se préoccupant avant tout de prendre à Rome son mot d'ordre.

CE QU'ON LIT DANS UNE « CROIX »

Il s'agit de la *Croix du Cantal*, du citoyen abbé Lissorgues.

Après un dithyrambe du 26 janvier, en l'honneur de l' « élection de M. Poincaré » qui, paraît-il, aurait fait « frémir d'allégresse la France clairvoyante » (!!), cette *Croix du Cantal* publiait, sous l'effigie du Christ, un article intitulé *M. Raymond Poincaré à Saint-Flour*, signé G. S., accueilli et approuvé par le citoyen-abbé, directeur de la dite *Croix*, et où l'on pouvait lire, le 9 février, à propos d'un procès plaidé jadis par le futur Président :

« Mais voici qu'était venu le moment où M. Poincaré allait, à son tour, prendre la parole. Sous sa robe d'avocat, *il paraissait bien pâle, un peu comme le grand Christ blanc qui ornait encore la salle des Assises* ».

Nous laissons à nos lecteurs le soin de faire justice de cette courtisanerie sacrilège en l'honneur d'un homme qui, ayant voté toutes les lois scélérates dont souffrent les catholiques, complétait la mesure de son anticléricalisme en préfaçant, il y a quelques mois à peine, le livre sectaire du sectaire huguenot, Ferdinand Buisson, *la Foi laïque*.

Est-ce pour des articles du genre de celui que nous avons le regret de signaler que, quatre ou cinq jours après, la *Semaine catholique* célébrait « la majorité » de la *Croix du Cantal*, arrivée à sa 21e année, — était-elle « mineure » jusqu'ici, ce qui excuserait ses écarts, sans les justifier? — écrivait ce que voici :

La « Semaine Catholique » applaudit à ses succès et elle fait des vœux pour que, toujours fidèle à son programme, elle continue avec vaillance à propager la vérité, à défendre le *Christ* et son Eglise.

« Défendre le Christ » ce n'est pourtant pas lui comparer un Poincaré, dans sa pâleur d'avocat.

***

Cueillie encore dans la *Croix du Cantal* du 16 février, cette perle du citoyen abbé Lissorgues :

Il s'en faut que la République soit ce qu'il y a de meilleur. *Mais il s'en faut aussi que ce soit ce qu'il y a de pire. Pour ma part, je n'échangerais pas M. Poincaré contre le roi d'Espagne.*

D'abord, il n'y a « rien de pire » au monde que la République

athée et athéisatrice que subit la France et que Mgr Ricard, archevêque d'Auch, qualifiait de « gouvernement de malheur ». Un prêtre peut-il oublier, comme M. Lissorgues, que le premier devoir des nations, créées par Dieu aussi bien que les individus, c'est de reconnaître ses droits sacrés sur elles? Un prêtre peut-il et doit-il amnistier une République qui, seule au monde, de tous les gouvernements passés et présents, barbares et civilisés, « ne reconnaît aucun culte, aucune religion », comme le proclame l'article second de la loi de Séparation, ou loi « d'apostasie nationale ».

Et puis, quelque opinion que l'on puisse avoir sur la personne ou la politique du « roi d'Espagne », il est jusqu'à nouvel ordre « le roi très catholique » de la catholique Espagne, puisque la religion catholique y est religion d'Etat, comme chez nous, avant 1788, et que le Congrès eucharistique y revêtait, il y a deux ans, un éclat rehaussé par Alphonse XIII, puisque l'enseignement primaire, secondaire et supérieur y est exclusivement catholique, puisque le clergé et les religieux, les religieuses catholiques y jouissent de tous leurs revenus et ont pu même recueillir les religieux et religieuses de France, proscrits et exilés; tandis que M. Poincaré, marié civilement, n'est que le président sans foi d'une République sans Dieu, où l'enseignement est anticlérical, sinon athée, du haut en bas de l'échelle, où religieux et religieuses ont été spoliés et chassés au nombre de 80.000, où archevêques, évêques et curés sont expulsés, sinon de leurs églises, dont ils ne restent plus propriétaires, du moins de leurs archevêchés, évêchés et presbytères, et indignement privés du budget des cultes qui était une « dette nationale ».

Et c'est le président Poincaré, auteur, pour sa part, de toutes ces lois scélérates de proscription, de spoliation, de séparation, d'apostasie nationale, de ruine des églises s'écroulant par centaines, par milliers, c'est ce président Poincaré qui, naguère, dans son dreyfusisme aigu, abandonnait lâchement M. Millerand, ministre de la guerre, après s'être fait voter un ordre du jour de confiance pour sa « politique de défense laïque » ou d'étranglement de la liberté catholique des pères de famille; c'est ce Président Poincaré, irréligieux et sectaire, qu'un prêtre catholique préfère à sa Majesté catholique, le roi d'Espagne!

Ce prêtre a donc oublié le mot de Poincaré : « Ce qui nous sépare, M. Benoist, c'est toute la distance de la question religieuse ».

Voilà à quel oubli des sentiments catholiques les plus élémentaires, est amené M. Lissorgues par son républicanisme échevelé!

Le plus piquant de l'histoire, c'est que M. Lissorgues publiait son article, le 16 février, au moment même où son héros, M. Poincaré, fêtait avec M. Fallières et M. Briand, l'inauguration du buste de Ranc, le conspirateur, le communard, le sectaire haineux, enragé contre l'Eglise, les prêtres et la religion.

« Ranc, écrivait dans l'*Univers*, notre éminent collaborateur, M. le chanoine Lecigne :

Ranc! ce nom-là était la moitié de quelques autres. Il y avait chez Ranc

des rancœurs, des rancunes, des haines rancies; et, comme le rancio d'Espagne, il devenait jaune en vieillissant... Atteint d'une jacobinite congénitale, il fut le jacobin intégral. Il réalisa le hideux spécimen du bedeau satanique : Ranc avait ses dogmes et pour rien au monde il n'en aurait retranché un iota. Etroit, sectaire, bilieux, fielleux, cet homme ne savait que haïr. Il fut l'apôtre de sa haine!

Eh, bien! voilà l'homme à propos duquel M. Briand a pu rappeler à M. Poincaré, comme à M. Fallières, ses auditeurs, ce mot de Carlyle :

« Montrez-moi l'homme que vous honorez, je sais par ce symptôme, mieux que par aucun autre, qui vous êtes vous-même ».

M. Poincaré, inaugurant son septennant par un salut à Ranc, le révolutionnaire odieux, l'incarnation du combisme sectaire, M. Poincaré s'est donc jugé et qualifié lui-même, d'après son ami Briand.

Et cela n'empêche point un abbé, un directeur de *Croix*, de préférer à un roi catholique un président qui s'inféode au plus haineux des sectaires!

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA HAUTE-LOIRE.

Quand est mort le sénateur Magnin, l'un des derniers survivants des soixante-quinze « inamovibles » nommés par l'Assemblée nationale en 1876, le sort a désigné le département de la Haute-Loire pour élire son successeur. Cette élection a eu lieu le 16 février. Les « républicains de gauche » présentaient M. Devins, député radical de Brioude; l'opposition soutenait M. Néron, député d'Yssingeaux, candidat de l' « Union catholique de la Haute-Loire ». Or, M. Devins a été élu sénateur par 370 voix contre 302 données à M. Néron, et 15 à un autre candidat, le radical Coiffier.

Pour qui se souvient des sentiments que professaient jadis les populations de la Haute-Loire, et particulièrement celles du Velay, au temps où elles élisaient M. Malartre, ce résultat peut paraître décevant. Et il est intéressant d'en déterminer les causes. Faut-il les chercher dans un progrès direct des idées radicales? L'élu d'aujourd'hui, M. Devins, qui, en janvier 1906, n'avait obtenu que 252 voix alors que M. Charles Dupuy était élu par 480, doit-il à ses mérites propres, ou à la faveur croissante de son parti, les cent dix-huit voix nouvelles qui lui font son chiffre actuel, 370 voix? Nous ne le pensons pas. L'étude des dispositions d'esprit créées dans cette région par des groupements nouveaux nous permet d'attribuer l'issue du scrutin du 16 février au refus, manifesté par un certain nombre de délégués sénatoriaux, de donner leur voix à un candidat qui acceptait le titre de « candidat de l'Union catholique de la Haute-Loire. ».

Pourtant, s'il est un département où la constitution d'une « Union catholique » soit indiquée, où l'action explicite des catholiques puisse légitimement s'affirmer, où leur influence doive compter même en matière politique et électorale, c'est certainement la Haute-Loire. Peu de régions sont mieux conditionnées pour réaliser pleinement les vues

de Pie X touchant l'union effective des catholiques pour la défense énergiquement concertée des intérêts religieux. Aussi Mgr Boutry, évêque du Puy, a-t-il, après Mgr Lebreton, vu d'un œil favorable et puissamment favorisé le développement et la propagande de l' « Union catholique de la Haute-Loire ».

Mais, apparemment, cela ne faisait pas l'affaire de l'*Action libérale populaire*, ni celle des « démocrates-chrétiens » qui s'agitent dans le Puy-de-Dôme, dans le Cantal et dans la Haute-Loire. Par des procédés spéciaux, dont le prétexte est de garder le « terrain constitutionnel », et dont l'effet, quoi qu'ils s'en défendent, est d'appuyer la poussée à gauche, ceux-là font échec au groupement des forces catholiques sur la base si désirable et si nécessaire que nous venons d'indiquer. Ils se flattent cependant, ce faisant, d'atteindre plus efficacement aux résultats numériques et aux succès électoraux. L'élection sénatoriale du 16 février leur apporte, à ce point de vue, la déception la plus mortifiante. Et il a bien fallu que leur organe, l'*Avenir du Puy-de-Dôme*, de Clermont-Ferrand, en enregistrant cette déconvenue, l'expliquât d'une manière avantageuse pour sa mauvaise cause. Voyons comment il s'y est pris, sous les initiales de M. Ambroise Dumont, son directeur.

L'*Avenir du Puy-de-Dôme*, en son numéro du 17 février, commence par constater que « l'élection... a trompé les espérances des républicains libéraux ». Mais n'allez pas croire qu'il songe au moindre *mea culpa*. Il trouve même le moyen, jusqu'en cette défaite, de chanter victoire. Lisez :

... En sept ans, M. Devins a gagné 118 voix. Est-ce à dire que le département de la Haute-Loire est plus radical aujourd'hui qu'il y a sept ans? Au contraire. Aux dernières élections municipales, d'importantes communes, comme celle du Puy, ont été gagnées par le parti républicain libéral. Il faut donc attribuer ce résultat à des causes autres que des causes politiques. La neutralité de M. Charles Dupuy favorisait son concurrent de 1906; la pression administrative a pu influencer le vote de pas mal de délégués sénatoriaux; des circonstances locales ont pesé sur ce scrutin; l'arrondissement de Brioude disposait de 198 voix qui, à quelques exceptions, ont fait balle en faveur de M. Devins, tandis que l'arrondissement d'Yssingeaux, disposant de 190 voix, était, paraît-il, quelque peu divisé.

Il y a cependant d'autres coupables. Et, comme l'*Avenir du Puy-de-Dôme* se disqualifierait sans retour s'il convenait que ces coupables sont, ni plus ni moins, ses amis, il n'hésite pas à incriminer l' « Union catholique de la Haute-Loire ». Voici en quels termes :

... A notre avis, une faute de tactique a été commise. Dans la Haute-Loire, les catholiques ont cru devoir s'organiser en parti politique, sous le titre de « Union catholique ». Les militants de ce parti trouvaient sans doute le programme de l'Action libérale trop constitutionnel. Et, à la demande du Comité directeur de l'Union catholique, M. Néron a dû mettre dans sa profession de foi la déclaration suivante : « Catholique comme la plupart d'entre vous et, par là, relié à l'*Union Catholique de la Haute-Loire*... » De la part du député de l'arrondissement d'Yssingeaux, dont les convictions et les actes politiques sont connus, cette déclaration était complète-

ment inutile. Elle a été funeste à sa candidature, car elle a fourni à ses adversaires un argument électoral facile à exploiter et accessible aux consciences des petits propriétaires ruraux qui composent la grande masse du collège sénatorial et qui se laissent plutôt influencer par des arguments d'ordre matériel. Il ne faut pas comparer une élection sénatoriale à une élection municipale ou à une élection législative.

Ce qui est certain, c'est que du jour où a paru la profession de foi du sympathique député d'Yssingeaux, tous les journaux radicaux, laissant de côté son nom, son titre, son programme, n'ont plus parlé que du « candidat de l'Union Catholique », auquel ils ont opposé le « candidat de l'Union républicaine ». Ils ont fait dévier le débat et ont ainsi faussé le scrutin.

Le succès de M. Devins veut-il dire que la Haute-Loire, le Velay surtout, ne sont plus catholiques? Certes non. Mais vous ferez difficilement comprendre à un électeur français que son vote engage sa conscience de catholique. Et on me citait des délégués sénatoriaux qui samedi soir, au Puy, à table d'hôte, faisaient maigre, conformément à leurs principes religieux, et en même temps déclaraient qu'ils voteraient pour M. Devins!

C'est fâcheux, mais c'est ainsi. Un parti catholique est, à notre avis, en France, une chose irréalisable. Pourquoi donc, dans la Haute-Loire, a-t-on joué la partie sur une élection sénatoriale, où les programmes politiques ont une influence très restreinte? Le devoir de M. Néron et de ses amis était de chercher des voix à gauche; de même que M. Devins, par ses déclarations modérées, a cherché des voix à droite.

Jamais peut-être une feuille de l'*Action libérale* n'a plus ingénument confessé la besogne dissolvante qu'accomplit ce groupe, secondé avec passion par les énergumènes du démocratisme. En ces lignes, en effet, se lit clairement l'aveu que, pour ces tacticiens consommés, le « devoir » des catholiques est de « chercher des voix à gauche », tout comme, à l'inverse, les radicaux, par leurs « déclarations modérées », cherchent « des voix à droite ». Autant dire qu'aux yeux de l'*Action libérale*, la condition primordiale du succès n'est autre que le reniement. Nous l'avions toujours pensé, nous l'avions souvent dit; nous avions souvent indiqué que, pour majorer le nombre des voix à conquérir, ce groupe politique tend invariablement et instinctivement à minimiser le programme à leur soumettre. Mais il nous plaît de voir notre impression si nettement confirmée par l'un des intéressés les plus directs.

Seulement, feront-ils facilement comprendre aux électeurs eux-mêmes, et surtout à l'opinion tout entière, qu'il y ait, à ce jeu subtil, beaucoup de fierté? parviendront-ils simplement à rendre limpide le résultat d'une élection, puisqu'ils s'arrangent de telle sorte que, plus l'élu a de voix, moins sa cause triomphe? obtiendront-ils du moins que les électeurs s'y reconnaissent, au milieu de ce trafic et de ce maquignonnage, où chacun des candidats s'applique à se maquiller assez pour qu'on finisse par le confondre avec son adversaire?

Vainement l'*Avenir du Puy-de-Dôme* allègue-t-il qu'on fera « difficilement comprendre à un électeur français que son vote engage sa conscience de catholique »; les tenants de l'*Action libérale* ont souvent

produit cette raison, qui explique sans doute la satisfaction qu'ils éprouvèrent quand Léon XIII fit disparaître du catéchisme d'un grand nombre de diocèses le chapitre consacré au devoir électoral. Mais, s'ils étaient sincèrement dévoués à l'Eglise, ne consacreraient-ils pas précisément leur zèle à faire « comprendre » aux électeurs français cette relation de leur vote avec leur « conscience de catholique »? Ils préfèrent, par des dissimulations et des équivoques, « chercher des voix à gauche »; ils proclament même que c'est le « devoir » : à leur aise, mais n'est-ce pas la preuve qu'au lieu d'être les représentants autorisés de la cause catholique, comme ils le prétendent, ou seulement ses auxiliaires dévoués, ils la desservent et la trahissent?

Même, en leurs visées égoïstes, ils vont jusqu'à desservir personnellement le candidat qu'ils feignent de soutenir. Que font-ils d'autre, lorsque l'*Avenir du Puy-de-Dôme* écrit qu' « à la demande du Comité directeur de l'Union catholique, M. Néron a dû mettre dans sa profession de foi la déclaration » qu'il y a mise? Est-ce se montrer serviable envers l'honorable député d'Yssingeaux que de le représenter comme un homme qui subit à contre-cœur les injonctions d'un comité? En vérité, les habiles de l'*Action libérale* sont d'étranges maladroits ou des amis bien redoutables!

Quoi qu'il en soit, la conclusion de l'*Avenir du Puy-de-Dôme* est d'une désinvolture exquisement cavalière; qu'on en juge :

> Ceci dit, nous devons rendre hommage aux efforts qui ont été faits par les libéraux de la Haute-Loire. Malgré tant de circonstances défavorables, un bloc compact de plus de 300 voix s'est groupé autour du sympathique député d'Yssingeaux. Ce n'est qu'une bataille perdue.

L'*Avenir* aurait sujet de se consoler à si bon compte, si la responsabilité des « libéraux » dont il parle avantageusement n'était pas engagée dans la défaite subie; mais tout l'exposé qui précède, et les commentaires de l'*Avenir* lui-même, prouvent le contraire. En tout cas, pour l'opinion du dehors, c'est bien « une bataille perdue »; et l'opinion ne se dira pas : « ce n'est qu'une »; elle remarquera que celle-là succède à beaucoup d'autres, sans que l'*Action libérale* ait lieu de se glorifier d'aucune.

M. LEMIRE A LA SORBONNE

On nous envoie copie d'un filet ayant paru sous ce titre dans le *Cri des Flandres* du 23 février. Cependant, n'ayant pu vérifier le texte, nous ne le donnons que sous réserve.

> Quand ses occupations parlementaires le lui permettent, — trop rarement à son gré, — M. Lemire assiste volontiers, le vendredi, au cours que professe Mgr Lacroix sur l'histoire de l'Eglise pendant la Révolution. Tous les auditeurs connaissent le député du Nord, et, dans ce milieu intellectuel, il est l'objet de chaudes sympathies.
>
> Vendredi dernier, M. Lemire n'était pas à la Sorbonne, mais, à son insu,

il s'y produisit un petit incident, qui montre en quelle affectueuse estime il y est tenu.

Le professeur entretenait son auditoire d'une brochure de 1791 qui a pour tire le *Catéchisme de la Paix* et qui est une véritable apologie de la constitution civile du clergé.

Après avoir rappelé que la constitution civile avait établi à côté de l'évêque un conseil épiscopal destiné à servir de contrepoids à son autorité, et cela pour prévenir les abus très graves dont avait souffert l'Eglise de l'ancien régime, Mgr demanda avec l'auteur du catéchisme, si cette institution ne blessait pas la suprématie spirituelle des évêques — à quoi le catéchisme répondait que, dans l'antiquité chrétienne, « les évêques ont toujours eu besoin de leurs prêtres pour valider leurs jugements dans les affaires contentieuses ». « Ce n'est pas à l'école des Ambroise, ni des Chrysostome, ni des Basile, que nos prélats avaient appris qu'ils pouvaient seuls, par un interdit arbitraire, disposer de l'honneur d'un prêtre... »

— Voilà un *texte*, dit Mgr Lacroix, non sans quelque ironie, dont le clergé du Nord pourrait faire son profit...

Et aussitôt les auditeurs de souligner ces paroles par de vigoureux applaudissements.

— Je vous remercie, Messieurs, de cette petite manifestation de sympathie : je transmettrai vos applaudissements au condamné de Cambrai :

Le cours s'acheva sans autre incident.

Sans commentaire.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 8414a

ORATEURS DE CONGRÈS CATHOLIQUES

III. — M. L'ABBÉ THELLIER DE PONCHEVILLE.

« L'abbé Thellier de Poncheville! Il est là, droit, svelte, grand, » pâle comme une jeune fille, blond comme un enfant de chœur... » Il ouvre la bouche et sa voix se fait claironnante comme celle d'un » tribun, son esprit pétille, son éloquence pousse ses hardiesses qui » en effraieraient plus d'un si on ne le savait né d'un père tel » que le sien et formé à aussi bonne école, si sa renommée n'avait » déjà parcouru toutes nos provinces, s'il ne s'était imposé « comme » l'homme nécessaire dans tous nos congrès catholiques », comme » le disait un évêque en le présentant à l'auditoire ». (1)

Autre portrait-réclame :

» Très grand, très maigre, blond et coloré comme un bon Flamand » doit l'être, avec, dans son allure, quelque chose de l'attitude mar- » tiale d'un jeune officier qui aurait endossé la soutane, le geste » vif, la voix sonore, la physionomie parlante, respirant la belle » humeur, la santé, l'entrain de vivre; voilà M. Thellier de Pon- » cheville.

» La note qui frappe tout d'abord ceux qui l'entendent, c'est sa » facilité, qui s'en étonnerait? Fils du célèbre député de Valencien- » nes, il n'a eu qu'à écouter son père pour savoir ce que c'est » que l'éloquence. Mais, à ces dons naturels, le jeune orateur sait » ajouter la discipline d'un esprit vigoureux qui mûrit des idées » fortes et neuves, le zèle apostolique d'un vrai prêtre.

« Epris de toutes les idées généreuses de ce temps, il emploie » noblement sa vie à étendre, par la presse, la brochure, la confé- » rence, le tract, par tous les moyens possibles, le règne de Dieu » dans les âmes et ce progrès social dont, naguère, à Marseille, il » nous exposait l'immortel principe dans un discours inoubliable.

« Entendre M. Thellier de Poncheville, c'est une heureuse fortune » pour tous ceux qui cherchent à élargir leur champ d'action; c'est » aussi un plaisir.

» Sa parole claire, pittoresque, pétrie de verve, animée de spiri- » tuelles saillies et qui sait aussi être poignante, émue, entraînante, » sonne à l'oreille comme un coup de clairon à travers lequel chante » tellement de jeunesse et d'ardeur que tous, en l'écoutant, rêvent » de nobles prouesses et de vaillantes chevauchées.

» Puisse cette parole réveiller beaucoup d'énergies, lancer vers l'ac- » tion beaucoup de hardis lutteurs, puisse-t-il être, ce discours, au

1. Cité par le *Bulletin paroissial de Saint-Jean* et reproduit par la *Voix de Lourdes*, 6 juin 1912.

» début d'une année de labeur fécond pour tous nos amis, vieux et » jeunes, comme un vibrant, un joyeux boute-selle! » (1).

On ne me reprochera pas de présenter à son désavantage l'homme nécessaire à tous nos congrès catholiques. De quoi parle-t-il? La lettre adressée du Secrétariat de propagande de la Bonne Presse au curé de Saint-Jean disait :

« M. l'abbé Thellier de Poncheville, mon collègue à la *Croix*, sera » de passage dans le Sud-Ouest, la première semaine de juin, pour » aller faire un grand discours à Toulouse. Pourquoi ne profiteriez- » vous pas de son passage pour lui faire donner une conférence » à la salle de l'Harmonie? Il ne demanderait pas mieux, m'a-t-il dit, » lorsque je lui en ai parlé. *Vous savez qu'il n'y a rien à payer.* » *C'est M. Feron-Vrau qui fait tous les frais.* Dans le cas où vous » préféreriez un sujet étranger à la presse, vous n'auriez qu'à le dire. *M. l'abbé Thellier de Poncheville parle de tout ce qu'on veut. Il est très éloquent.* »

Mais encore? Le boniment du *Bulletin de Saint-Jean* débutait, en disant : « D'une famille très aristocratique de Valenciennes, (ça flatte encore le peuple de se frotter à ce monde-là), et cependant *très démocrate*... Voilà la note de fond. L'orateur obligé de nos congrès, et non moins des Semaines sociales, le prédicateur des retraites spirituelles pour membres de la presse, le conférencier mondial, car il passe les mers comme il va de Dunkerque à Bayonne ou du Havre à Marseille, le « commis-voyageur de la Bonne Presse », comme lui-même s'intitule, colporte autre chose que la marchandise de M. Feron-Vrau, il colporte aussi celle du démocratisme chrétien, je dirai plus, au risque de lui causer un sursaut que la suite calmera, il colporte les utopies sociales du « Sillon ».

Certes, M. Thellier de Poncheville n'est pas sillonniste à la façon de M. l'abbé Desgranges. Il ne s'est pas enrôlé pour la Cause et ne rompt point vaillamment de lances pour elle. Son art est la diplomatie, une diplomatie (j'emploie à dessein une expression... diplomatique, car je ne cherche point à être désobligeant), qui est le fond de son caractère. Car, si les qualités aimables et les vertus du prêtre, auxquelles tout le monde est heureux de rendre hommage, ne compensent pas la fausseté de l'esprit et du jugement dans le rôle qu'il tient, sa manière fuyante le sert à merveille, insuffisamment toutefois, quand il s'agit de donner le change sur ce qu'il a dit et de se défendre. Malgré tout, s'il est vrai, comme l'écrivait M. Marc Sangnier, que « le Sillon étant avant tout une union morale, tous ceux qui ont nos tendances, adoptent nos méthodes et poursuivent le même but, en esprit d'amitié avec nous, sont du « Sillon », M. Thellier de Poncheville tient parmi eux une place distinguée. Je parle, bien entendu, des théories sociales du Sillon,

1. *Le Petit Démocrate*, de Limoges, 10 octobre 1909, à la veille de la Semaine sociale de Rouen.

abstraction faite de ses prétentions à l'indépendance à l'égard de la hiérarchie et de ses derniers avatars. Et j'ajoute que cela vise une rencontre d'idées, non un accord prémédité.

Les sillonnistes savent bien reconnaître ceux qui sont leurs. A propos de la grande conférence de notre orateur à la Semaine sociale de Marseille (1909), un auditeur écrivait dans une petite revue du diocèse de Nice :

« *Ah! bien oui! Mais il est sillonniste, ce propagandiste de la Croix! Son discours, il l'a chipé à Sangnier.* Tout y est : la réfutation du matérialisme incapable de créer la justice et de promouvoir un autre progrès que celui de l'égoïsme, la nécessité d'un idéal vibrant pour élever un plus grand nombre d'hommes à la dignité et à la conscience civiques, la merveilleuse force qu'est le christianisme, gardien de la fraternité et garant de la valeur infinie d'une seule âme humaine. Non! Le scandale est trop fort. Il rejette avec mépris ceux qui veulent faire à l'Eglise le périlleux honneur de la considérer comme gardienne de l'ordre. Le voilà maintenant qui réfute la stupide objection de la résignation obligatoire à l'injustice... Et avec cela, il est éloquent, il a de la flamme et trouve de magnifiques expressions. Tenez, écoutez ça :

« Toute action qui tend à agrandir et à affranchir l'homme; toute œuvre » d'éducation populaire qui accroît en l'ouvrier sa valeur intellectuelle et » morale, le respect de sa dignité, le sentiment de ses responsabilités, la » conscience de son âme; toute institution économique qui le soustrait à » la servitude déprimante du surmenage, du chômage, de la misère; toute » réforme législative qui modifie ses conditions d'existence et son régime » de travail de manière à faciliter son développement de créature intelli» gente et libre; toute notre œuvre démocratique se revêt en un mot, à » nos yeux de croyants, de la beauté d'une œuvre divine. Constructeurs » de la cité terrestre, nous sommes en même temps les artisans de la cité » future et dans nos chantiers de la terre, nous travaillons pour l'éternité. » Quel stimulant vaut celui-là pour nous exciter au labeur social » (1).

C'est en effet du Sangnier, mais une sorte de Sangnier supérieur. On a dans cette citation un premier spécimen de l'art consommé avec lequel M. Thellier de Poncheville coud ensemble les formules sillonnistes et les formules chrétiennes, la démocratie et le cathocisme.

Au nord comme au midi, le Sillon se plaisait à trouver en lui un excellent propagandiste de ses idées. De cette région du nord, on nous signalait en 1909, la diffusion faite par ses adeptes d'une conférence du jeune orateur sur « la préparation à l'action sociale » donnée à Valenciennes. On y lisait, à propos de la nécessité de former l'enfant au sens social, presque dès le berceau, des phrases comme celle-ci :

1. Il est difficile de croire que le rédacteur ait forgé ce passage qu'il cite comme textuel. Cependant je n'ai pu le retrouver dans le compte rendu officiel qui reproduit les discours in extenso. Ce serait une preuve du soin avec lequel ils sont expurgés après coup.

« Il faut lui inculquer (dès cet âge? pauvre petit!) qu'il appartient à la société dont il est membre... que son plus grand déshonneur serait d'être une force perdue pour le bien de *l'humanité*, que sa plus haute ambition doit être de devenir capable de la servir magnifiquement. *C'est la raison d'être de son passage ici-bas* »!

Je m'étais permis de critiquer cette conférence. L'auteur répondit par une longue justification où il s'efforçait de prouver, avec son habilité coutumière, que chaque proposition prise en elle-même était susceptible d'une interprétation conforme à la saine doctrine. C'est son procédé ordinaire. Mais, tout le monde sait qu'un discours mauvais peut consister dans un enchaînement de phrases dont aucune ne contient d'erreur explicite, encore n'était-ce pas le cas. Même les plus grandes banalités (est-ce que l'éducation chrétienne attendait nos démocrates pour donner à l'enfant le sens « social »?), peuvent prendre un sens faux, selon la combinaison des formules et la direction d'esprit que l'orateur imprime à la pensée de son auditoire.

Dans cette même conférence, on lisait aussi ce passage où est affirmé, au nom de l'Evangile, le principe de l'interconfessionalisme et du « plus grand Sillon » :

Disciples sincères de l'Evangile, et n'agissant que pour accomplir la loi, les chrétiens ne donneront même pas à leur entreprise sociale un caractère étroitement (toujours habile!) confessionnel. Leur désir doit être, non pas d'imposer leur croyance, mais de la faire aimer... Se mêlant à toutes les œuvres bienfaisantes, *même quand elles n'ont pas de note religieuse, ouvrant leurs propres rangs même à des incrédules ou à des hostiles*, ils se montreront les fils du Dieu « qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants » (!)... Pour désarmer les préjugés et pour désarmer les haines, *aucune apologétique ne vaudra celle-là.*

M. Sangnier a-t-il jamais rien dit de mieux en ce genre? Le grande voix de Pie X a répondu à l'un comme à l'autre.

M. Thellier de Poncheville a débuté très jeune dans cette voie. C'est lui qui donna sa forme à l'organisation des « séminaristes sociaux », esquissée par M. l'abbé Leleu. On sait qu'il existait, il y a treize ou quinze ans, un réseau de petites publications clandestines circulant dans les séminaires, en étroite union d'esprit avec la « Justice sociale » de M. Naudet et de la « Vie catholique » de M. Dabry, qui ne manquaient pas de s'en montrer fort reconnaissants. Mêmes rapports avec le Sillon. Le but était de développer, dans les séminaristes, le sens social et l'esprit démocratique. Entre temps, on s'y occupait aussi d'hypercritique religieuse. M. l'abbé Maignen qui découvrit publiquement ce pot aux roses, donnait la liste de ces feuilles : Le *Trait d'Union*, s'imprimait à Lyon, circulait dans dix-huit séminaires du sud-est; *le Lien* d'Orléans, dans dix séminaires du centre et de l'ouest; *la Chaîne*, d'Auch, dans quatre séminaires du midi;

Caritas, dans le nord, en unissait cinq; Paris avait un organe pour ses trois séminaires. On ne se bornait pas à échanger des correspondances; on se réunissait en vacances dans des congrès. Il s'en tint un de ce genre à Lyon, en 1900, à la suite du congrès marial. Tous les ans, il y avait une réunion des délégués des séminaires au Val des Bois, chez le « Bon Père » Harmel, et c'est là, sans doute, un des titres qu'avait celui-ci à se considérer comme un directeur du clergé. M. Thellier de Poncheville était aussi un assidu de ces réunions qui ont beaucoup fait pour la propagande du mouvement démocratique chrétien. Je note la part qui lui revient dans tout cela, sans le rendre responsable de tout ce qu'ont fait ou dit ses confrères, encore que la sienne reste évidemment plus considérable que les autres.

Mon intention n'est, d'ailleurs, ni d'examiner en détail sa carrière, ni même d'analyser un à un ses discours. Leur nombre nous étoufferait. Au surplus, comme M. Desgranges et les autres, il reprend à peu près chaque fois le même thème, sous des titres différents, avec des variantes appropriées. Il paraît que les auditoires y trouvent toujours la même nouveauté. Mieux vaudra nous arrêter à une seule de ces grandes conférences qui terminent toujours avec un incomparable éclat les fameuses *Semaines sociales*, et l'étudier un peu à fond.

Prenons celle de Rouen, en 1910. Ce choix n'est pas sans une raison de haute valeur. La Semaine sociale de Rouen se tint à la veille du jour où allait paraître la Lettre du Souverain Pontife sur le Sillon. Des âmes débordant d'indulgence demanderaient peut-être qu'on ne fasse pas état de ce qu'a pu dire l'orateur avant que le Pape ait parlé. Elles feraient valoir le très faux argument, mille fois invoqué en des cas pareils, que l'Eglise n'avait pas encore prononcé, comme si Pie X avait fait autre chose que rappeler sa doctrine traditionnelle, et comme si les actes de Léon XIII, si cher à tous les démocrates, ne l'avaient eux-mêmes hautement rappelée. Je ne me bornerai pas à observer que ces écarts antérieurs dénotent dans tous les cas, un esprit peu sûr, un esprit fourvoyé, et qu'ils étaient faits pour inspirer déjà aux dirigeants des œuvres catholiques et sociales toute autre chose qu'une confiance extraordinaire et une admiration enthousiaste pour celui qui s'y était laissé entraîner. Il y a bien mieux et beaucoup plus. Le discours en question fut prononcé, il est vrai, trois semaines avant la Lettre sur le Sillon; mais le compte-rendu officiel de la Semaine sociale n'a paru que plusieurs mois après la promulgation de ce grand acte. Une note mise par M. Thellier de Poncheville, au bas de son texte (p. 465), explique qu'il pense bien être d'accord avec lui, sur l'origine du pouvoir. C'est donc qu'il se croit en règle sur le reste, et, certes, per-

sonne ne lui prêtera d'émettre sciemment les erreurs sociales réfutées et réprouvées par le Pape. Il eût certainement préféré supprimer le texte de sa conférence. Que ne l'a-t-il fait! Or, ce texte, dont nous citerons de larges extraits. (1), montre jusqu'à la plus complète évidence que, pour l'orateur obligé de nos grandes assemblées, pour celui qui s'est rendu l'homme nécessaire dans tous nos congrès catholiques, la Lettre de Pie X, sur le Sillon, est demeurée, je ne dirai pas lettre morte, mais ce qui revient exactement au même, lettre close. Il n'y a rien compris. C'est ce qu'on peut dire de plus favorable pour lui. Quelle garantie du genre d'action qu'exerce cet apôtre des deux-mondes!

M. Thellier de Poncheville, qui excelle à tirer dans son sens les enseignements pontificaux, découpe ici, en note, cette phrase de Léon XIII :

> Entendu comme l'entend l'Eglise, le *concept démocratique* non seulement s'accorde à merveille avec les principes révélés et les croyances religieuses, mais encore il est né du christianisme, il a été développé par lui et répandu par la prédication évangélique à travers le monde. Athènes et Rome ne l'ont pas connu, si ce n'est quand elles eurent entendu la voix divine qui disait aux hommes : « Vous êtes tous frères et votre Père commun est aux cieux ».

Mais, lors même que ces paroles n'auraient pas suffi par elles-mêmes à faire comprendre à celui qui les prétend interpréter de quel « concept démocratique », le pape entendait parler, il n'aurait pas dû s'y méprendre en lisant ce qui précédait immédiatement. Léon XIII, dans toute cette allocution, précise qu'il s'agit de la « *démocratie chrétienne* » ou « action sociale catholique », dont il a fixé les règles dans ses Encycliques; et le concept démocratique dont il parle, quelle que soit l'opportunité du mot, n'a rien de commun avec le concept démocratique que nous allons voir exposé par l'orateur. J'ai voulu signaler, en passant, cet exemple de l'art dans lequel M. Thellier de Poncheville excelle, d'avoir toujours à l'appui de ses dires, quelque texte des Ecritures ou des actes pontificaux à citer, mais en s'abstenant invariablement de prendre franchement aucun de ceux-ci pour thème, et de les commenter dans ses homélies quasi-journalières.

Son discours de Rouen n'a pas moins de 47 pages d'un texte, format in-8. très serré. Cela fait incontestablement le plus grand honneur à l'endurance des semainiers, surtout si l'on songe qu'ils ne se contentent pas d'un seul morceau de cette force pour une seule

1. Répondant à notre critique de deux ou trois de ses propositions, M. Thellier de Poncheville m'annonçait que, quand son discours aurait été publié, il m'infligerait de larges citations. Il y a renoncé, je ne sais pourquoi. Nous lui offrons spontanément, aujourd'hui, que nous avons pris la peine de le lire, un dédommagement complet.

soirée. En m'efforçant de digérer celui-là, je me reportais avec mélancolie à ces conseils de « sévères méthodes » que ses états de service bien connus autorisaient le même orateur, malgré sa jeunesse, à faire entendre aux auditeurs de la Semaine sociale d'Amiens (1907) :

... Nous aurons horreur du verbiage, de la phrase, du cliché, de l'économie sociale oratoire, de tout ce qui est superficiel, jeu d'esprit ou de cœur, pure rhétorique ou vain sentimentalisme. Mais nous nous créerons un besoin de précision intellectuelle et de certitude réfléchie qui nous contraindra à ne jamais nous prononcer sur une question sans la posséder pleinement. (Pour cela s'exercer à écrire) : ... Ecrire pour mieux exprimer nos pensées, en découvrant à force de recherches et plus tard en improvisant, le mot juste, l'épithète vraie, *la formule concise*, l'expression parfaite qui donne à la parole du relief, de la beauté, de la vie... »

Hélas !

Le discours de Rouen a pour titre : « *Les aspirations sociales contemporaines et le catholicisme* ». L'orateur tire son thème d'une harangue parlementaire de M. Jaurès, montrant l'Eglise perpétuellement condamnée à des accommodements humiliés avec les conquêtes successives de la civilisation, et lui dénonçant la nécessité d'une évolution nouvelle pour se mettre d'accord avec les lois de la Démocratie. M. Thellier de Poncheville se propose d'examiner « à la lumière des enseignements de l'Eglise » ce que vaut la thèse de l'orateur socialiste « et par quelle interprétation ou modification elle deviendrait acceptable à l'orthodoxie la plus jalouse d'elle-même ». Passons pour le moment sur la première partie : « Dans quelle mesure l'Eglise s'harmonise avec son temps ». Elle forme à elle seule un discours de près de vingt pages. Arrivons tout de suite à la seconde, qui est le vrai sujet : « Dans quelle mesure les aspirations contemporaines s'harmonisent avec le catholicisme ».

Le procédé de conciliation est simple. D'une part, on expose les aspirations sociales de notre siècle, et l'on entend bien qu'ici *le siècle, la société* prêtent complaisamment leur nom et leur voix aux idées de l'orateur et des catholiques sociaux. Ce sont : le respect de la vie humaine, c'est-à-dire de la dignité humaine; l'ascension démocratique; le rapprochement fraternel ou les visées humanitaires. D'une autre part, on déroule les thèses évangéliques qu'on appelle « *correspondantes* » : la dignité chrétienne; le relèvement populaire ou les principes de l'action sociale catholique; la fraternité dans le Christ. Entre les deux parties, on pose simplement un signe d'égalité ou tout au moins d'équivalence. Ce n'est pas plus difficile que cela. Il y a cependant un moyen, fort simple aussi, de rendre cette équivalence plus sensible, et on n'a garde de le négliger : c'est de mêler hardiment les utopies démocratiques aux principes chrétiens, dans la seconde partie. De la sorte, on est sûr de trouver l'accord. Il y a bien l'athéisme

social qui reste gênant. Mais il a ses « correctifs », à savoir, le sentiment qu'a le siècle de son indigence morale et ce qu'il y a de religieux dans ses aspirations; car, ce siècle est chrétien par elles, plus chrétien même que les précédents.

J'ai indiqué la trame, mais il faut maintenant venir aux preuves de nos jugements; et comme ici rien ne peut remplacer les textes, c'est un devoir de les mettre sous les yeux du lecteur.

Comme préliminaire, j'en extrais un seul de la première partie, sur un point qui est fondamental, dans les théories de l'orateur. Il s'agit du *progrès croissant de l'humanité*. On sait ce que vaut la thèse, historiquement et philosophiquement. Cependant, ce n'est pas assez de parler d'un progrès croissant; pour rendre toute sa pensée, il faudrait dire *le progrès indéfini de l'humanité*. Premier exemple des écarts d'un esprit auquel manquent les points fixes. C'en sera un aussi de confusion entre le progrès humain de la civilisation et le progrès de l'œuvre toute spirituelle du Christ, l'un et l'autre indifféremment confondus dans le divin. L'orateur avait dit plus haut (p. 441) : « Le monde se renouvelle incessamment. Les générations se succèdent sans se ressembler. *A mesure qu'elles passent, l'humanité grandit* ». Décrivant la confiance avec laquelle l'Eglise accueille les âges nouveaux, il dit (445) :

Elle (l'Eglise) n'est ni effrayée, ni même surprise de tout ce qu'elles (ces aspirations) apportent de nouveau avec elles dans l'ordre des choses humaines, car elle sait qu'*une loi de croissance régit le monde*, et qu'elle a pour mission d'aider elle-même à ce travail d'enfantement qui l'agite incessamment. Dans son œuvre qu'il a faite progressive, le Créateur a voulu *un perpétuel effort vers le mieux*. Il a commandé à l'homme de mettre en valeur le domaine confié à ses mains et d'en épanouir sans cesse les richesses, pour que s'embellisse sa demeure, s'étende l'empire de sa race sur les puissances de la nature, se dégagent et s'élèvent les âmes, et que la terre, de plus en plus gouvernée par l'esprit, décrive dans sa course à travers l'espace comme une *ascension continue vers le ciel. Le progrès humain ce n'est que la création continuée.*

A cet essor initial donné au monde par son auteur, le Christ est venu ajouter une seconde impulsion, plus vive que la première, *ecce nova facio omnia*, en lui révélant un idéal de perfection religieuse et sociale « *qui donne un recul infini aux aspirations de l'homme* » (1). Idéal tellement au-dessus du paganisme que dix-neuf siècles n'ont pu suffire à l'atteindre, tellement au-dessus des forces humaines que son intégrale réalisation ne sera jamais achevée ici-bas. Bien des choses en notre état social devront changer pour nous en rapprocher. Bien des choses auront disparu de notre civilisation imparfaite quand ces suprêmes transformations seront accomplies. Lentement, *mais indéfiniment*, le levain fait fermenter la pâte; l'Evangile pénètre et soulève l'humanité, *donec fermentatum est totum*, jusqu'à ce que tout entière, par cette activité victorieuse, elle soit régénérée. *Et tunc veniet consummatio.* Alors seulement, l'œuvre *divine* sera consommée.

1. M. H. Lorin.

Le Sauveur est venu pour que ses frères aient la vie et l'aient en plus grande abondance. Toutes ses paroles sont exhortation à collaborer à *cet accroissement indéfini* en poursuivant l'avènement de son règne qui doit multiplier *le bien, la vérité, la justice* parmi les hommes. Si le message divin n'est pas lettre morte, si l'Eglise est l'ouvrière de ce progrès, si l'esprit de Dieu est demeuré vivant et agissant dans le monde pour le renouveler sans cesse, ainsi que le demande la prière liturgique : *Renovabis faciem terrae, le développement de la civilisation chrétienne doit rajeunir de de jour en jour la face des sociétés humaines*

A Bordeaux, en 1909, il s'écriait (compte-rendu p. 476) :

Destin magnifique des constructeurs *de la cité terrestre!* Elevant sous leurs pieds, de leur travail incessant, les robustes assises de la structure sociale qui soutient *l'humanité*, ils lui permettent de monter toujours plus haut, de degré en degré, *dans une ascension indéfinie*, comme sur les marches d'une pyramide dont les ouvriers exhaussent une à une les pierres dont l'appui les porte toujours plus haut, vers les sommets qui touchent le ciel.

Cette thèse rationaliste et révolutionnaire du progrès, d'un progrès constant et indéfini de l'humanité, est, on le sait, l'idée-mère du démocratisme chrétien. Il était donc naturel de la retrouver, plus ou moins déguisée, sans préméditation, dans la bouche de son fervent apôtre. Voyons maintenant comment les aspirations sociales contemporaines en vérifient la loi. Après avoir dit de quelle manière la société, dans son organisation nouvelle, entend le respect de la vie humaine, M. Thellier de Poncheville décrit *les ascensions démocratiques*, et voici sous le couvert du respect de la dignité humaine, avec des formes prudentes ou cauteleuses, l'émancipation politique et économique du prolétariat, le nivellement des classes, la suppression des inégalités sociales qui ne sont pas « le fait de la nature », la prépondérance du travail sur le capital : toutes utopies que le Pape a condamnées dans le Sillon. (pp. 456-458).

Ces existences qu'elle préserve de l'écrasement, notre société aspire en outre à les élever. Elle prétend réaliser dans les foules laborieuses *un nouveau développement de la personne humaine, comportant une vie matérielle plus assurée, une culture plus haute, une situation moins dépendante dans l'usine, un rôle plus actif dans l'Etat.*

Dans la profonde évolution qui s'accomplit en elle, il y a autre chose que le brisement superficiel des anciennes formes économiques : à la faveur d'un régime nouveau du travail, c'est *un exhaussement total* de la vie ouvrière qui se poursuit. Au terme de l'organisation syndicale s'entrevoit sans doute une répartition des bénéfices industriels plus favorable aux travailleurs, *mais aussi leur collaboration plus personnelle aux affaires publiques.* La crise se résoudra pour eux moins par un accroissement de profit que *par une augmentation de puissance.* Ils vont apparaître *au rang de dirigeants* par la conquête du pouvoir qu'ils prétendent même parfois accaparer tout entier entre leurs mains et absorber dans leurs groupements professionnels.

Fait historique d'une gravité émouvante, d'une incalculable portée. *Cet accès du peuple à la suprématie politique est l'aboutissement d'un long effort séculaire*, un pas décisif qui marque une étape considérable dans sa marche en avant et introduit *l'humanité* dans un monde nouveau dont nous ne faisons qu'entrevoir le seuil.

De régime en régime, par voie d'évolution ou de révolution, la société s'est constamment modifiée, malgré des arrêts passagers et des reculs accidentels, *dans le sens d'une participation plus étendue de tous les citoyens au pouvoir et à la richesse.* Successivement féodale, aristocratique, bourgeoise, elle assurait en chacune de ces formes particulières le maintien de l'influence et de la fortune entre les mains d'une classe où les moins favorisés ne pouvaient pénétrer qu'individuellement. *Démocratique*, elle ne se contente plus d'élargir ce milieu privilégié, elle veut promouvoir *une diminution de distance, et, autant qu'il se peut, une compénétration entre les classes par l'élévation générale et intégrale de celles qu'on disait inférieures. Elle ne vise plus à fortifier la situation de l'élite*, mais elle appelle les plus humbles de ses membres à une part plus large des bienfaits et *des responsabilités de la civilisation.* Sans prétendre supprimer la différence irréductible des capacités ni la bienfaisante diversité des fonctions, sans méconnaître la subordination nécessaire à la vie sociale — thèses égalitaires et révolutionnaires dont son bon sens a préservé la masse — *elle veut réduire l'importance des classifications extérieures, ramener à leur minimum les inégalités* qui sont le fait de la liberté, NON DE LA LOI DE NATURE, pour que malgré les contrastes de fortune et les distances de conditions, et sans jamais pouvoir devenir complètement égaux, les hommes se rapprochent *dans une croissante similitude de valeur et de vie.*

... Les capitalistes ne seront pas dépouillés de leurs biens, mais le capital de son omnipotence. Les travailleurs ne deviendront pas d'ici de longues années, les maîtres de leurs instruments de travail, *mais ils cesseront d'être eux mêmes les serviteurs du capital. L'association ouvrière tiendra en échec la prépondérance patronale. La subordination du salariat déjà tempérée aujourd'hui par le syndicat, sera encore restreinte par le contrat collectif, puis par d'autres formes plus complètes de coopération, par lesquelles se fortifiera la part d'action de l'ouvrier, non pas immédiatement* dans la propriété de l'usine, mais dans l'organisation du travail. La direction de la vie économique *se partagera ainsi entre les possesseurs d'or et les manieurs d'outils, jusqu'à ce que*, dans la profession organisée, se réalise l'alliance harmonieuse qui mettra à leur place logique tous les éléments de la production : le *labeur humain, celui de l'intelligence et des bras, devenant le maître, et l'argent l'auxiliaire.*

Que ce régime ne soit aujourd'hui viable ni économiquement ni moralement, c'est fort possible. Que bourgeoisement il ne soit pas souhaitable, c'est très probable. Mais il est bien le terme lointain, plus ou moins accessible, vers lequel tend l'évolution économique contemporaine, vers lequel surtout le prolétariat tourne ses regards, ses vouloirs, ses convoitises ardentes, parfois ses colères furieuses... Debout, les yeux fixés dans l'attente de ces jours meilleurs qu'il voit venir, les bras tendus vers cette terre promise qu'il a hâte de conquérir, il s'avance d'un mouvement grandissant, envahissant, incompréhensible. *Les œuvres qui ne seraient que des dérivatifs*, les réformes qui ne seraient que des palliatifs, n'apaiseront pas son désir et n'arrêteront pas son élan. Les barricades les plus massives, ni mêmes les plus académiques, jetées au travers du chemin, ne contiendront pas indéfiniment ses prétentions impatientes qui s'exaspèrent.

Ce serait se méprendre sur la portée de ce mouvement d'émancipation ouvrière que de n'y voir qu'une surexcitation d'appétits. S'il soulève, avec des convoitises moins nobles, tant de ferveur mystique au cœur des foules socialistes, c'est qu'elles se représentent cette *cité future* de leurs rêves — (et le vôtre!) — *cité d'abondance et de joie*, où le monde du travail cessera d'être soumis à quelques hommes pour se conduire lui-même, comme la manifestation magnifique et la consécration suprême de ce principe dont vit notre temps : *le respect presque religieux de la dignité humaine.*

Inutile d'observer que l'auteur n'oppose aucune critique à ces aspirations. Aussi bien, est-il visible qu'il les approuve.

Notons que les mêmes théories étaient exprimées par lui dans ses discours à la Semaine sociale d'Amiens (1907) et de Bordeaux (1909). Il disait à Amiens (p. 252) :

Pauvres et travailleurs, ouvriers et paysans, nous les aimerons comme le Christ nous a aimés, avec la même soif ardente de prendre sur nous leurs souffrances pour les en guérir comme il a pris sur ses épaules nos iniquités pour nous en délivrer; nous les aimerons comme il les a aimés, tendrement, patiemment, héroïquement, comme ils veulent être aimés, avec des ménagements affectueux pour leurs douleurs, leurs défiances, leur susceptibilité, avec un respect délicat pour le sentiment plus vif qu'ils ont de leurs droits, leur désir d'initiative, *leur autonomie ombrageuse, leurs fiévreuses aspirations démocratiques*, avec de l'estime pour *cette fierté de classe* qui leur fait mettre au-dessus de la satisfaction de leurs intérêts matériels le respect de leur dignité humaine et de leur liberté morale.

Dans notre langage et notre attitude vis-à-vis du peuple, dans nos œuvres de charité qui veulent adoucir son sort, *nous supprimerons tout ce qui semble s'inspirer de la conception blessante des supériorités natives de classe, d'un droit naturel de lui commander*, de son impuissance radicale à agir de lui-même...

Et encore (p. 262) :

Nous rêvons, depuis longtemps déjà, de faire la démocratie, nous la chantons tous les jours, nous l'aimons de tout notre cœur : notre rêve ne deviendra que plus réalisable, notre chant plus confiant, notre amour plus vif, le jour où nous nous serons mis à la construire par petits morceaux, à petites journées. Nous réclamons une ample législation protectrice du travail : nos réclamations auront plus d'autorité, les lois ouvrières plus d'efficacité quand nous leur aurons frayé un large chemin dans l'opinion publique par les exemples de notre libre initiative. *Nous voulons l'ascension du peuple vers une situation économique moins précaire et moins asservie, vers une vie civique plus consciente, vers une valeur morale plus haute :* l'ascension ne se fera pas d'un bond vers les sommets, mais pas à pas dans nos œuvres, au prix des efforts permanents et convergents qui y feront surgir l'élite ouvrière derrière laquelle, sur les sentiers ouverts, vers les cimes entrevues, peu à peu s'acheminera la foule. Pour tous ces grands rêves et ces vastes espoirs, tous à l'œuvre, au travail, sur les chantiers!

A Bordeaux (pp. 472 à 475) :

Mais, vive Dieu! Le progrès n'est pas là! Il n'est pas de socialiser des richesses matérielles qu'on se partage comme un butin pris sur l'ennemi, mais de mettre en commun des énergies qu'on a conquises soi-même pour en faire un apport fraternel au service social. Il consiste moins dans l'accroissement du bien-être que dans l'agrandissement des âmes. *Il veut non engraisser, mais magnifier l'humanité!* Et si le peuple a le droit de poursuivre avec cette ardente passion le relèvement de son sort, c'est afin qu'il lui soit plus aisé de relever son âme, déprimée et diminuée par ses dures conditions d'existence actuelle.

C'est l'ignorer que de croire qu'il se laisse absorber tout entier dans le souci de ses revendications économiques, c'est l'outrager que de prétendre qu'on le rassasiera avec des satisfactions matérielles...

... Son invincible croyance *en l'idéal* proteste de sa conviction profonde que tout n'est pas pourriture en l'humanité, que le fond de sa destinée n'est pas le néant. Par delà la boue des chemins terrestres, dans les profondeurs de l'infini, son regard cherche toujours les réalités supérieures que la violence ne peut lui conquérir, *la justice qu'il aspire à voir régner en ce monde, la fraternité qu'il veut faire vivre en tous les cœurs, l'affirmation de la dignité humaine qu'il veut exalter, dans une universelle apothéose.*

... Affranchie (la personne humaine) des assujettissements de la misère, trouvant dans une organisation sociale plus forte un point d'appui plus solide pour prendre son élan, elle s'élèvera enfin, elle planera au-dessus des fumées d'usines, *des distinctions de classe, des contrastes de fortune*, restaurée dans ses droits, sa noblesse, sa beauté, respectée et glorifiée partout où ses traits apparaissent, saluée comme la fille du Dieu vivant, en splendide essor vers son Père qui est aux cieux!

Couplet final de cette partie :

Et si *la démocratie* mérite, malgré ses faiblesses présentes, d'être servie et aimée, c'est qu'elle exige pour s'épanouir que de la masse des travailleurs surgisse une avant-garde d'ouvriers, si passionnément épris du bien de leur classe, de la grandeur de leur pays *et du progrès de l'humanité*, que leurs camarades, les hissant sur leurs épaules, les portent d'enthousiasme sur ce glorieux et mouvant pavois *jusqu'au faîte du pouvoir*, et que la France, les voyant dignes de cette mission remette avec confiance entre leurs mains le soin de ses destinées et sur le front de ces dauphins pose un jour la glorieuse couronne des rois.

Oh! La griserie de « l'économie sociale oratoire »!

Revenons à Rouen, et, du respect de la personne et de la dignité humaines passons à la fraternité universelle (p. 459) :

Avides de s'émanciper les uns des autres, les hommes d'aujourd'hui aiment cependant à s'associer les uns aux autres. Cette double aspiration se mêle et se corrige en eux. S'ils veulent se délivrer de toute entrave d'oppression injuste, *s'affranchir de toute dépendance qui n'est plus nécessaire*, ils veulent aussi s'attacher par la libre fédération de leurs forces en vue de leurs intérêts communs, *dans une fraternité indéfinie qu'ils espèrent*

faire pénétrer jusqu'aux profondeurs de la vie sociale et étendre jusqu' aux extrémités de la vie du monde.

... Tout se fera de plus en plus par coopération, jusqu'à des hauteurs aujourd'hui insoupçonnées. Comme l'aviation, l'*association* ouvre à nos contemporains des voies nouvelles qu'aucun obstacle ne limite. *Elles franchissent déjà les frontières de chaque peuple : elles atteindront les limites mêmes de la terre, l'enlaçant dans un immense réseau d' universelles sollicitudes.*

L'*humanité devient une.* Elle s'est rassemblée à travers l'espace : les distances se sont réduites, les moyens de communication accélérés. Elle fait en quelques semaines le tour de sa planète, en quelques heures les nouvelles y circulent partout. Elle se voit presque entière d'un seul coup d'œil. A travers les océans, les âmes communiquent, se parlent, se sentent davantage sœurs. Sur ce globe qui ne fait plus qu'une demeure, *les nations commencent à former une famille qui, malgré ses querelles héréditaires, ses conflits de races et d'intérêts, ses frontières hérissées de menaces de mort, se rend de plus en plus solidaire et se sent de plus en plus unie.*

Laissons d'autres développements, et venons à la conclusion de cette partie :

Nous nous demandions où allait notre siècle? Ce sont là ses espérances. *Il va à la dignité humaine, à la justice sociale, à l'ascension démocratique, à la fraternité.* Le seul son de ces mots l'enchante, le grise, leur vue sur un drapeau le fait tressaillir. A leur aspect, il se soulève, il veut entraîner l'*humanité* à leur conquête, sans se demander s'ils sont accessibles, sans se soucier toujours de savoir si ceux-là qui les acclament sont prêts à les réaliser.

Rêves, délires, folies, duperies de naïfs, miroitement de formules pour les foules, murmurent les sceptiques.

Et quand cela serait? C'est un grand peuple que celui dont on ne peut ravir la confiance et conquérir l'amour qu'en lui proposant de si vastes ambitions, dont *la foi* est si profonde et la générosité si vive, qu'il persiste à y croire toujours malgré tant de déceptions, à s'y attacher toujours malgré tant d'insuccès, préférant être naïf que sceptique et retomber sans cesse que de renoncer à prendre son vol vers les hauteurs où brille *son idéal : magnifier l'homme et unifier l'humanité.*

Ses rêves ont des aspects de chimère : mais les chimères d'aujourd'hui deviennent parfois les espérances de demain. Ses désirs sont appesantis de convoitises grossières, mais les désirs exercent une attirance purifiante sur les cœurs, et peuvent leur donner force pour briser les lourdes entraves des basses passions. Sur les voies où il s'avance, les clartés sont mêlées d'ombre : mais ce n'est pas l'ombre du crépuscule qui descend, ne serait-ce pas plutôt la clarté de l'aurore qui se lève *et dont le catholicisme prépare au lointain le resplendissant midi?*.

Ces derniers mots préparent la transition. L'orateur aborde « les *thèses évangéliques correspondantes* » aux aspirations sociales contemporaines. Il oublie seulement d'allumer sa lanterne et de montrer où est la coïncidence. Je me trompe. Il découvrira cette coïncidence d'une manière inattendue, en faisant entrer les aspirations décrites dans le relèvement populaire tel que l'entend l'Eglise.

C'est d'abord « la dignité chrétienne ».

Par une doctrine dont rien n'égale la hardiesse, le catholicisme a révélé la valeur incommensurable de la personne humaine... Plus que toutes les revendications formulées au nom des droits de l'homme, cette transcendance religieuse assure le respect de tout être humain qu'elle consacre au nom même de Dieu... Plus cette conception sera comprise et pratiquée, plus grandira dans les mœurs, les lois et les institutions, le respect de la personne humaine...

Il est facile de s'échauffer sur un pareil thème. Mais cette dignité chrétienne est-elle de même nature que la dignité humaine décrite plus haut? L'orateur qui évite, et pour cause, de faire le rapprochement dans son discours, s'en tire par une note savoureuse ajoutée au compte-rendu. Il renvoie aux Encycliques de Léon XIII, pour le développement de ces pensées et ajoute : « On y lirait des expressions qui sous d'autres plumes sont parfois critiquées. « La fraternelle égalité des hommes dans le Christ... » Il est ordonné aux maîtres de reconnaître la dignité humaine dans les serviteurs », etc..... Eh oui! M. l'abbé, Pie X lui aussi a critiqué, même vigoureusement, sans que vous l'ayez remarqué, l'emploi de ces mêmes expressions dans la bouche de M. Sangnier et l'abus qu'il en faisait. Cette critique peut s'appliquer à d'autres, par exemple, à ce conférencier de la Semaine sociale de Rouen, dont l'*Univers*, d'ailleurs très bénin, disait : « M. l'abbé Thellier de Poncheville parle avec une éloquence communicative, mais il use peut-être trop d'un langage très apte à créer les équivoques ».

L'Eglise veillera donc au respect de la dignité humaine. Et par quels moyens?

Elle s'opposera à tout ce qui avilit la créature libre. Par ses traditionnelles doctrines sur les charges sociales de la propriété, l'usage de la richesse, le juste salaire, l'équité dans les contrats, par sa législation répressive de l'usure, par son action en faveur des faibles, elle ne cessera jamais de revendiquer pour le travailleur *un rang plus honorable dans la cité* : « Tout ce qui intéresse la personnalité humaine, *la sauvegarde des droits égaux de chaque citoyen*, elle en a toujours pris l'initiative, souvent le patronage », (Léon XIII), etc...

Oh! oui, langage très apte à créer des équivoques. Et c'est ainsi d'un bout à l'autre. Est-ce que ce rang plus honorable dans la cité, cette égalité des droits civils, l'Eglise les entend, au sens de l'émancipation politique du prolétariat, de sa suprématie politique et économique, de l'égalisation des classes présentées par l'orateur? Mais nous allons le prendre encore davantage sur le fait, dans sa manière de traiter la thèse évangélique du relèvement populaire (pp. 464 à 468).

Le bienfait de cette chère doctrine ne se limite pas à assurer le respect de l'homme mis par elle en possession de son droit. Elle tend à l'élever sans cesse en *lui faisant conquérir son maximum de puissance :* ouvrière de justice, elle est aussi artisan de progrès.

« Toute la conception évangélique de la société », poursuit-on (méditez cette formule), est inspirée par cette loi que le supérieur est au service de l'inférieur. Les recommandations de Jésus-Christ à ses apôtres viennent naturellement à l'appui. De là, cette conclusion que M. Loisy a signée : « Par ces solennelles déclarations du Christ, le pouvoir a cessé d'être une domination pour devenir un bienfait ». Et voici les devoirs qui en découlent pour les grands vis-à-vis des petits :

Ils les soutiendront dans leur montée continue vers une existence plus aisée, *dans leur conquête du savoir et l'extension de leur pouvoir.* En développant graduellement *leur capacité à se conduire eux-mêmes,* ils les mettront en état de porter peu à peu leur *part des responsabilités civiques* et *d'être associés à la direction des entreprises sociales.* Témoins et agents de ce progrès, ils se réjouiront même de constater que *leur supériorité relative diminue* et que leur patronage se rend moins nécessaire, à mesure que, sous l'influence de leur mission éducatrice, la foule, grandissant en valeur *s'initiera à la pratique de ses propres affaires et des affaires du pays.*

Loin de consacrer les dominations héréditaires indéfinies, *les disparités de sort intangibles,* le statu quo social à perpétuité, ainsi qu'on l'en accuse ou que parfois on l'en loue, *l'action propre du catholicisme* favorise donc, non pas le nivellement absolu des classes, mais leur rapprochement progressif, non pas la suppression de toute autorité, *mais une diminution de dépendance des travailleurs et des sujets par l'accroissement de leur puissance dans la société.* Elle oriente sans cesse la marche de la civilisation *vers une moindre inégalité,* non en abaissant les sommets, mais *en acheminant vers les hauteurs ceux qui gisaient en bas.* Elle tend à amener, sous quelque régime que ce soit, *une participation croissante de la masse aux charges et dignités publiques,* comme aux avantages sociaux répondant à l'élévation constante de son niveau intellectuel et moral.

De par l'Evangile, existe donc dans le monde un principe permanent d'ascension du peuple. Son application évolutive doit modifier une à une les contingences historiques pour réaliser toujours moins imparfaitement, dans des ordres de choses successifs et toujours réformables, *la vraie fraternité des enfants de Dieu...*

... Dieu qui a confié l'homme aux mains de son conseil n'exige pas qu'il abdique, sans nécessité, entre les mains d'autrui. Il n'a pas donné à tous ses enfants l'intelligence et la liberté *pour qu'une classe conserve jusqu'à la fin des temps la gestion unique des intérêts de tous, quand sa régence n'est plus requise par le bien commun.* Que les petits ambitionnent donc de faire un jour eux aussi figure de dirigeants, que les citoyens étendent le domaine de la liberté dans leurs institutions publiques, se rendant dignes par leurs vertus de ces glorieuses destinées qui sont lourdes à porter : des chrétiens n'y peuvent contredire, ils ont le droit de s'en féliciter. Si cette aspiration du peuple à s'élever *au rang d'une classe autonome,* si sa capacité à *collaborer aux choses de la cité* ne sont pas une

résultante directe de la doctrine du Christ, ni une condition requise pour le plein épanouissement de sa civilisation, comment ne pas reconnaître cependant que l'Evangile a contribué à leur développement? Comment ne pas se réjouir de ce que dans les soulèvements confus qui, sous son influence lointaine, remuent encore le monde, s'ébauche un ordre social où les hommes se rapprocheront *du plan divin?* » (démocratique).

D'où il appert clairement, d'abord, que la thèse évangélique du relèvement populaire correspond aux aspirations sociales contemporaines au point de ne s'en distinguer à peu près pas, et ensuite, malgré les réticences, que les ascensions démocratiques réalisent le plan divin.

L'orateur se sent donc fondé à ajouter :

Ne nous est-il pas permis de penser que, malgré les écarts des hommes, c'est un progrès nouveau qui se prépare dans l'œuvre de Dieu? Envisagé à l'angle d'un coffre-fort, ce soulèvement ouvrier est représenté comme un péril et flétri comme un déchaînement de convoitises : jugé à la lumière de l'Evangile, ne pouvons-nous, sans approuver pour cela ses tares ni méconnaître ses dangers, pressentir en lui un accroissement de vie?

Dans ces légions prolétariennes qui se lèvent du pavé des villes, nous nous refusons à dénoncer une nouvelle arrivée des barbares. Quels que soient leurs égarements, nous saluons au contraire, en leurs formations syndicales, l'arrivée à une étape supérieure *de ce monde du travail* que le Christ a trouvé voici dix-neuf cents ans, gisant dans l'oppression et la honte, plèbe avilie, troupeau humilié et exploité par quelques forts, qu'il a relevé de sa déchéance, moralisé, instruit, virilisé, et qui, allant toujours de siècle en siècle sur les voies qui lui furent ouvertes, surgit devant notre société pour y réclamer une place plus grande, lui, le foulé aux pieds des tyrannies antiques, *devenu le souverain des démocraties modernes!*

C'est chose bonne pour un peuple que d'avoir sa part au gouvernement du pays (S. Thomas). *Car tout agrandissement de puissance civique est pour l'homme une prérogative glorieuse par laquelle s'accroît sa ressemblance avec son auteur... (1)*

Ce dernier trait ne nous justifierait-il pas, à lui seul, d'avoir écrit que la Lettre de Pie X sur le Sillon est demeurée pour M. Thellier de Poncheville lettre close?

« *Cette première aspiration de notre temps* vers une vie plus haute, poursuit-il (c'est donc, de son propre aveu, les aspirations démocratiques qu'il a reprises sous le nom de thèse évangélique), le catholicisme est donc à l'aise pour l'accepter, sinon dans tous ses rêves, *du moins dans son principe où il reconnaît l'influence de ses doctrines* et dans ses résultats qui sont utilisables pour sa propre mission ». C'est alors le tour de la fraternité universelle. « *Comment ne serait-il pas encore plus sympathique à l'autre tendance de l'âme contemporaine vers la fraternité?* » Ici, défilent en pompe, comme il fallait s'y attendre, les textes de l'Evangile et des Epîtres, le « sint

unum » etc,... sans oublier en note le catéchisme du Concile de Trente qui fait un devoir aux prêtres d'enseigner aux fidèles les liens d'une fraternité universelle.. Quant à faire ressortir la communauté de principe entre la fraternité chrétienne et la magnification de l'humanité qu'on nous a décrite, c'eût été, sans doute, affaire plus délicate. Si bien que sur cette « sympathie » de l'Eglise pour celle-ci, nous restons encore à la parole de Pie X : « Non, il n'y a pas de vraie fraternité en dehors de la charité chrétienne qui, par amour pour Dieu et son Fils Jésus-Christ, embrasse tous les hommes pour les soulager tous et pour les amener tous à la même foi et au même bonheur du ciel ». Alors, où est la concordance? Cela n'empêche pas M. Thellier de Poncheville de croire démontrée la proposition dont allaient sortir tous les développements cités. Il disait, en parlant de ce siècle qui veut être appelé « social » : « C'est, en effet, *un principe évangélique* qui se retrouve, en dépit d'altérations *accidentelles*, à l'origine du double sentiment dont s'inspire toute son organisation de la cité : le respect grandissant de la personne humaine et le culte de la fraternité » (p. 455). Cela ne l'empêche pas de conclure : Un siècle qui s'enchante *de rêves si proches des siens*, comment l'Eglise ne l'aimerait-elle pas? *Quelle difficulté aurait-elle, sur le terrain social, à s'entendre avec lui?* Il n'y a même plus, pour nous, catholiques, un effort d'adaptation laborieuse à des vues humaines qui différeraient des nôtres. L'harmonie est presque établie... (p. 473).

Cette harmonie, toutefois, au moins une concordance générale d'inspirations, l'avocat du siècle ne néglige pas d'y insister en maint endroit. Il en trouve le principe dans ce fait que notre siècle, à son insu peut-être, est foncièrement chrétien, et la moindre peine qu'il se donne n'est pas celle qu'il prend de l'expliquer.

Au début de sa seconde partie (p. 455), il disait :

> De toutes les ambitions qui ont remué le monde dans les diverses périodes de son histoire, hors des grands âges religieux qui jetaient spontanément l'humanité aux pieds de son Sauveur, il n'en a pas été de plus favorables que celles d'aujourd'hui pour le rapprocher de notre idéal et préparer l'expansion du règne de Dieu.

Des esprits étroits et chagrins, parmi lesquels on trouverait peut-être même des Papes, ont pensé que le grand mal de ce siècle était d'avoir recueilli et de garder jalousement l'héritage de la Révolution. C'est un préjugé réactionnaire contre lequel M. Thellier de Poncheville s'inscrit en faux (pp. 472, 473) :

> Individuellement, les hommes ne sont peut-être pas meilleurs, beaucoup sont moins croyants, *mais leur conception de la cité est plus chrétienne qu'autrefois.* L'Eglise au milieu d'eux n'a pas à substituer complètement

un idéal de civilisation à un autre; elle peut accepter les préoccupations sociales régnantes, sauf à en rectifier les détails et à en préciser les contours; il ne lui reste qu'à faire reconnaître la réalité divine d'où elles tirent leur origine et où elles trouvent leur meilleur appui.

... *Notre temps, quoi qu'il en dise, n'est donc pas dans ses pensées sociales l'héritier légitime de la Révolution* (1). Malgré ses perversités et ses blasphèmes, il se présente plutôt comme un enfant perdu de l'Evangile, enfant pécheur, ignorant du sang qui est en lui, assez ingrat pour renier ses origines chrétiennes, mais vivant toujours de la foi qu'il garde dans ses moelles et de l'élan qu'il en a reçu. Avec ses yeux de mère, l'Eglise reconnaît dans ses traits, souillée par ses passions, défigurée par ses fautes, l'image du Christ qui l'a marqué à son empreinte et dont elle fera réapparaître la beauté sans tache sur sa face régénérée. Elle lit sur son front la trace ineffaçable d'un baptême de quinze siècles. Elle retrouve sur ses lèvres les mots qu'elle y a mis la première, elle perçoit dans son cœur des sentiments qu'elle y a éveillés, *dans son idéal un reflet de son Evangile, dans sa pensée un écho de sa pensée.*

C'est elle qui a enrichi le patrimoine de ses ancêtres des aspirations qu'il a puisées dans leur héritage sans se ressouvenir de leur provenance : elle en a si profondément pénétré sa conscience qu'il les croit naturellement émanées de lui. *Son enseignement est sous-entendu en bien des doctrines qui s'enorgueillissent d'elles-mêmes* et lui sont redevables de leur vérité. *Sa foi anime jusque dans leurs reniements beaucoup de ceux qui ont cessé de se dire ses fidèles,* se regardant comme des apostats de toute croyance, et qui ne sont souvent que « des exilés de l'ordre chrétien ». Son influence cachée inspire parfois des efforts qui se défient d'elle, la croyant hostile ou incompatible à leur action. *Mais, en d'autres mains que les siennes, mains indifférentes ou libres penseuses, l'œuvre sociale qui s'accomplit est encore la sienne et elle s'en réjouit...*

Et encore :

Au pays de la Révolution, parmi les hommes de la Séparation, l'Eglise rencontre moins de résistance qu'en d'autres siècles de façade plus catholique et qu'en d'autres nations d'apparence plus chrétienne, pour appliquer dans les rapports entre les hommes son programme de justice et de bonté (p. 474). Les fils de la primitive Eglise étaient condamnés à s'abstenir de la vie publique de leur temps... Au contraire, les catholiques du XXe siècle peuvent collaborer à l'effort général qui se fait autour d'eux pour l'aménagement meilleur de la société, *car il est imprégné de pensée chrétienne* (p. 475).

L'Eglise elle-même leur donne l'exemple par sa « facilité et sa puissance d'adaptation à tous les âges ». C'est un développement du début sur lequel il faut revenir un instant, pour admirer avec quel empressement, quelle aisance, quelle désinvolture, guidée par M. Thellier de Poncheville, elle évolue à travers les sociétés mouvantes et lâche tout pour ne plus voir que le régime moderne. Heureuse-

1. On sent que les « pensées sociales » sont ici un correctif introduit à dessein. Mais il ne s'en agit pas moins de celles que l'orateur a exposées, de celles dont Pie X a dit : « Le souffle de la Révolution a passé par là ».

ment le haut et ferme langage des Souverains Pontifes est là, qui fait contrepoids. Ce sont des Encycliques presque entières qui protestent contre cette interprétation des vues de l'Eglise et contre « le joyeux optimisme » qu'elle commanderait à ses membres, en face de l'état présent. Toujours du Sangnier.

Car elle (l'Eglise, p. 440) n'est pas seulement une foi qui se transmet sans variations d'âge en âge : elle est une société qui vit avec tous les âges. Si rien ne change dans sa doctrine ni dans son organisation essentielle, autour d'elle tout évolue, et les évolutions qui s'accomplissent au sein des peuples ont leur retentissement naturel dans sa manière de se comporter en face d'eux. Elle est composée d'hommes dont l'activité intellectuelle, au delà du cercle étroit des dogmes intangibles, se répand sur tous les domaines de la pensée libre et infaillible; dont le cœur, à travers l'amour du Christ éternel, s'ouvre à toutes les affections périssables qui sont de la terre...

Or, voici l'application (p. 442) :

S'adapter aux besoins de son temps, qu'est-ce à dire? C'est pour l'Eglise tout d'abord se dégager dans le passé de ce qui n'est pas sa tradition religieuse, seule immuable, se détacher de l'humain qui est délaissé par les hommes et qu'elle abandonne avec eux pour être plus librement à leur société vivante d'aujourd'hui; c'est ensuite faire bon accueil au présent en ne s'effrayant pas du nouveau et en se réjouissant du bien qui s'y trouve; c'est aller plus loin encore et entrer spontanément dans le partage de ses pensées et de ses œuvres partout où elles n'offrent pas un péril pour sa foi.

Elle abandonne au passé l'humain qui meurt avec lui, c'est-à-dire qu'elle se fait un devoir de rompre tout lien avec le passé monarchique et d'adhérer « sans défiance » au régime nouveau (p. 442) :

Elle laisse les constructeurs de la cité terrestre régler à leur convenance ses formes politiques ou économiques en tout ce qui n'est pas son domaine. Les positions qu'ils prennent sur ce terrain, ni elle ne les a choisies, ni elle ne veut les contredire et les détruire.

Mais, quand il leur plaît de les modifier, leur évolution faite, l'Eglise se rallie à l'ordre nouveau aussi naturellement qu'elle avait accepté l'ancien, sans dédain pour celui qui n'est plus, *sans défiance*, pour celui qui surgit à sa place. A ces régimes périssables elle avait adapté son action sans y inféoder sa vie. C'était son devoir, tant qu'ils subsistaient légitimement, de leur prêter son concours impartial. *C'est son devoir*, quand ils dépérissent, de ne pas enchaîner son sort au leur, si respectable qu'ils aient été, *de couper même les liens apparents qui les unissent l'un à l'autre* et menacent de les entraîner tous deux dans le même déclin. Car sa mission n'est pas de maintenir ce qui est mortel et qui meurt, mais de faire vivre ce qui est, mieux encore de faire naître, de ce qui est, ce qui doit être.

M. Thellier de Poncheville ne pouvait manquer l'occasion d'une bonne tirade sur « les inquiétudes et incompréhensions conservatrices ». Elle finit ainsi :

... S'il y a des chimériques de l'avenir, au regard desquels demain revêt les splendeurs du paradis terrestre, ils existent aussi les utopistes du passé pour lesquels hier s'auréole des clartés de l'âge d'or. Des deux erreurs d'optique, la seconde n'est pas la moins funeste. De croire, même avec excès, que l'avenir sera merveilleux, c'est du moins un stimulant à le rendre tel... (p. 444) (1).

L'Eglise accueille avec confiance les âges nouveaux, au point, comme on l'a vu, de sourire au progrès indéfini de l'humanité. Elle a l'intelligence affectueuse de son temps :

Elle ne lui fait pas porter la responsabilité décourageante des impuissances qui viennent de l'éternelle et incurable faiblesse humaine. Elle ne fait pas reproche à son siècle et au régime qu'il préfère des défauts qui sont de l'homme et non du régime du siècle... (p. 447).

C'est le paradoxe soutenu par les libéraux comme le P. Maumus. Nous verrons plus loin la réponse qu'y fait Pie X.

Elle entre en eux, dans le partage de la vie de son siècle :

Accueillante à son siècle, confiante en lui, bonne pour lui, l'Eglise aspire à vivre en pleine harmonie avec lui. Etre de tous les temps ne l'empêche pas d'être de son temps. Si elle n'est jamais enchaînée à ce qui passe, ni surtout retenue à ce qui est passé...

C'est cela qu'il ne faut pas perdre l'occasion de lui inculquer. Ici se place un long développement mystique où l'on compare l'Eglise vis-à-vis du siècle à Jésus-Christ vis-à-vis de la nature humaine, se faisant semblable en tout, hormis le péché..

L'Eglise s'efforcera même « de parler le langage de son temps »:

Soucieuse de conserver les formules dogmatiques qui enferment la moelle de la tradition, elle s'efforce cependant de parler le langage de son temps, car elle sait que parfois l'on ne se comprend plus faute d'employer la même langue, et que, pour régler les désaccords nés de ces malentendus, des explications suffisent sans que des concessions soient nécessaires. *Elle transpose donc, là où elle le peut, son vocabulaire ancien* pour se faire mieux entendre des oreilles nouvelles, en traduisant en expressions modernes sa pensée traditionnelle. Elle puise dans son trésor de vérité les richesses qui sont les plus attirantes aux yeux de son siècle, désireuse de témoigner que sa foi a réponse à tous ses besoins, remède à toutes ses souffrances, lumière pour toutes ses obscurités. *et qu'il n'est pas une de ses belles aspirations qui ne soit tournée vers Celui qui demeure éternellement la Voie, la Vérité et la Vie.*

L'auteur cite ces paroles comme extraites de la lettre de S. S. Pie X à Mgr Commer, 14 juin 1907. Cette lettre n'en porte pas trace. Dans tous les cas, si le Pape a dit ailleurs quelque chose d'analogue, ses paroles n'ont certainement pas le sens que le ton général de ce discours leur fait prendre ici.

1. Pour une fois, il a trouvé une formule concise, et combien heureuse! « La plus petite initiative pour le bien vaut mieux que la meilleure critique du mal ».

Et enfin, car il faudrait tout citer (p. 453) :

Aussi ces perpétuels dépouillements des opinions libres qu'elle abandonne d'âge en âge en faveur des pensées humaines des âges nouveaux, l'Eglise les regarde non comme des capitulations consenties de mauvaise humeur, mais comme des prévenances maternelles *prodiguées avec joie.* Loin de faire preuve d'impuissance par chacun de ces renoncements au précaire dont se revêtent ses générations successives, elle y témoigne d'un dévouement sans limite et d'une activité sans lassitude, toujours prête à répondre aux besoins de tous les temps qui réclament son concours...

Il y a toutefois un point bien esquissé dans ces extraits, qu'il faut mettre un peu plus en relief. C'est la passion politique de ce grand contempteur des vues purement humaines, passion que ne déguisent point suffisamment les formes cauteleuses et même perfides, et qui tend, comme Pie X le condamnait dans le Sillon, à inféoder le catholicisme à la démocratie. Ce n'était pas la peine de tant insister sur l'indépendance et l'indifférence de l'Eglise à l'égard de tous les régimes.

Je vise ici particulièrement les articles publiés par M. Thellier de Poncheville sur « L'attente d'un pouvoir fort », dans la « Chronique sociale » du 15 juin 1911. Notre collaborateur, M. P. Tailliez, en a fait ici la critique, de main de maître, dans les numéros des 15 mai et 15 juin de la même année. C'était une charge à fond contre l'*Action française.* Nous n'aurons point à nous occuper d'elle en ce moment, mais seulement de quelques opinions de l'auteur.

Refaire la société, individu par individu, « âme par âme », on sait que c'est la méthode de salut préconisée par son école, non pas seulement comme concomitante à une action d'ensemble exercée par les institutions, mais comme la seule à laquelle il faille s'appliquer, seule capable, et par elle seule, d'une vraie restauration sociale. En fait, c'est l'indifférentisme complet, non plus de l'Eglise à l'égard des divers régimes, que, d'ailleurs, elle est loin de pousser à ce degré absolu, mais le parfait indifférentisme du citoyen pour les institutions politiques de son pays, quoi qu'il en soit de ses plus antiques traditions, des expériences de l'histoire et du tempérament national. Les institutions valent ce que valent les hommes, rien de plus. Elles n'ont pas d'efficacité propre. M. Thellier de Poncheville ne fait guère de discours sans revenir sur cette grande maxime. Il disait par exemple, à Bordeaux, (pp. 475, 478) :

Cet effort personnel qui édifie et vivifie toutes les sociétés, les régimes démocratiques l'imposent plus qu'autrefois aux hommes d'aujourd'hui. Ils l'imposeront plus qu'aujourd'hui aux hommes de demain.

De plus en plus les secours extérieurs seront insuffisants, restreinte l'efficacité des lois et des constitutions; de plus en plus seront requis pour le progrès de la vie sociale *les disciplines volontairement acceptées,* les sa-

crifices spontanément consentis, la collaboration généreuse des libres initiatives.

Les temps sont passés où l'indolence confiante des sujets pouvait attendre la défense de leur droit et la sauvegarde de leur vertu d'un pouvoir central omnipotent à qui l'on abandonnait le soin d'assurer la moralité et la prospérité publiques. L'Etat tout-puissant a fait faillite. Les tâches dont nous nous déchargions sur lui apparaissent trop lourdes à sa faiblesse et à son incompétence. Nous sommes condamnés à être désormais les propres artisans de la grandeur nationale, et cette obligation dont aucun régime n'a pu complètement nous dispenser les exigences, des âges nouveaux la consacrent plus impérieusement que jamais. « Citoyens des pays libres, vous gagnerez le pain moral de la société à la sueur de vos fronts! »

... On ne réussit pas à faire revivre artificiellement un pays qui se meurt de langueur et ne porte plus en lui la force de réagir. La vitalité ne s'inocule pas par voie d'ordonnances, en décrétant des institutions nouvelles : *celles-ci valent ce que valent les hommes*, et ce sont les hommes qui manquent. Les dispositions des esprits et des cœurs ont encore plus grand besoin d'être modifiées que les dispositions des codes. La réforme des mœurs s'impose avec plus d'urgence que la réforme des textes. Combinaison fragile et décevant espoir que les vastes projets de reconstitution économique ou de restauration d'un pouvoir fort d'où est absente cette préoccupation morale : c'est l'homme tout entier qu'il faut reconstituer, ce sont les âmes qu'il faut restaurer!

Le mal est en nous. Le mal est partout, non dans un ministère, dans un parlement, dans une coterie politique, mais dans la masse entière du pays. Le mal dont souffrent la France et le peuple, il est en eux : c'est en eux que doit se faire le coup d'état sauveur. N'attendons pas leur relèvement d'une saute de fortune, d'une brusque commotion populaire, de l'avènement soudain d'un chef ou d'un parti. *La résurrection de la France doit être le résultat glorieux de l'effort persévérant de ses fils, comme l'affranchissement du quatrième Etat l'œuvre des prolétaires.*

Notre destinée changera le jour où nous aurons le courage de changer nous-mêmes et de conquérir les énergies nécessaires pour forger l'avenir du labeur magnifique de nos bras virilisés. La tâche à entreprendre, elle est là, pressante, passionnante, sublime : infuser dans la chair vivante du pays un sang plus riche, provoquer un essor de ses activités et de ses générosités, multiplier partout les consciences droites, les volontés fortes, les cœurs dévoués, les vies fraternelles, *refaire un par un, âme par âme, les hommes nouveaux qui enfanteront le monde nouveau!*

Mais, dans « l'attente d'un pouvoir fort », il se donne encore plus librement carrière. S'il accorde, comme par oubli, qu'un « bon gouvernement » aiderait sans doute à l'œuvre de rechristianisation, c'est pour ajouter une de ces insinuations perfides, de ces hypothèses diffamatoires qu'on regrette de trouver souvent sous sa plume ou dans sa bouche sacerdotale :

Parmi ceux qui le réclament ou le soutiendraient, combien n'ont nul souci de ce travail social, s'y montrent opposés, ou, s'en déclarant aujourd'hui partisans, y régneraient le jour venu, ne l'ayant admis que comme un moyen d'arriver, comptant peut-être sur ce « bon gouvernement » pour enrayer ces réformes dont leurs intérêts personnels et leurs privilèges de classe se croiraient lésés!

Il demande :

En quoi l'accroissement de la puissance du chef, dans les choses de la cité, peut-il tourner à son profit (au profit de l'Eglise)? La main dictatoriale qui contraint les volontés par la force n'a aucune vertu propre pour former les âmes à la soumission religieuse, laquelle est d'un autre ordre. Ce n'est pas en se courbant sous le joug d'un homme que les catholiques apprennent à s'agenouiller sous la loi de Dieu... L'établissement d'une domination politique sur un peuple, ne l'achemine pas plus à reconnaître la tutelle de l'Eglise, que de lui inculquer le respect de la tradition nationale n'est de soi, lui enseigner la docilité à la tradition religieuse...

M. Tailliez a bien raison d'ajouter :

Qui n'admirerait ce jeu de prestidigitation verbale? C'est un mélange outré de vérités et d'erreurs qui finit par troubler l'entendement. En énonçant les premières, l'auteur enfonce des portes ouvertes; en y mêlant les secondes, il fait un mal dont semble s'amuser sa verve captieuse. Oui, l'accroissement de l'autorité publique peut, *servatis servandis*, tourner au profit de l'Eglise : mais, ni l'*Action française*, ni nous, n'attendons ce bienfait de l'application du « crois ou meurs », ou du *compelle intrare* exercé par le bras séculier, moins encore de la maxime protestante *cujus regio ejus religio*. Tout ce qu'elle prétend, tout ce que nous prétendons, c'est que, déchaînant l'Eglise des liens qui présentement la ligotent, on la laisse libre d'exercer par les moyens qui lui sont propres la mission de conservation et d'apostolat qui est sienne.

Mieux encore, M. Thellier de Poncheville dit ailleurs :

L'œuvre est immense, accablante, c'est vrai, mais les coups de sabre n'y feraient guère : c'est plus haut qu'il faut chercher l'intervention de la force nécessaire. Dans notre impatience à en finir brusquement, perce le découragement de l'ouvrier évangélique en face de la besogne trop rude à accomplir, et peut-être le désir secret d'en être allégé par la venue de l'homme fort qui s'en chargerait pour nous, remettant soudain tout en place. *Mais c'est chimère. Car l'action officielle a peu d'efficace pour évangéliser et sanctifier*, encore qu'elle y doive concourir. *Seul, l'apostolat âme par âme*, le dévouement cœur à cœur, gagne un peuple à la foi de l'Evangile...

La grande et mâle voix de Pie X est là pour venger, d'une seule sentence, la vérité à laquelle ces libérâtres ferment obstinément les yeux.

Tous les catholiques de France doivent regarder avec affection du côté de Reims, car, si Marseille reçut le premier germe de la foi que lui apportait la parole venue du Golgotha, encore toute chaude du sang de Jésus-Christ, Reims vit proclamer solennellement le règne du Christ sur toute la France par le roi Clovis, qui, ne prêchant que par son exemple, amena les peuples qui le suivaient à répéter en sa présence d'une seule et même voix : « Nous renonçons aux dieux mortels, et nous sommes prêts à adorer le Dieu immortel prêché par Rémy ! » C'ÉTAIT UNE PREUVE DE PLUS QUE LES PEUPLES SONT TELS QUE LE VEULENT LEURS GOUVERNEMENTS.

Ces paroles sont extraites de l'allocution du Saint-Père, dans le Consistoire du 18 décembre 1907, quand il créa cardinaux Mgr Luçon, archevêque de Reims, et Mgr Andrieux, évêque de Marseille: Ne sont-elles pas aussi l'éloquente réponse du Chef de l'Eglise au facile oubli du passé, que M. Thellier de Poncheville a la présomption de lui attribuer? Et Pie X n'a-t-il pas marqué lui-même qu'en choisissant pour cardinaux les titulaires de Reims et de Marseille, il avait voulu honorer d'une manière éclatante ce passé, ces traditions de la France catholique dont nos modernes « sociaux » font si bon marché, en son nom?

La peur du gouvernement fort ou d'un simple changement de régime poussera même M. Thellier de Poncheville, sans qu'il prenne garde à contredire le *Syllabus* et les enseignements de Léon XIII, à préférer l'état de séparation entre l'Eglise et l'Etat avec la République à l'union des deux pouvoirs sous une monarchie :

... Les amitiés de la première heure se sont plus d'une fois muées en hostilité. Des protections intéressées sont devenues par la suite des oppressions. En échange des avantages consentis par l'Etat, des complaisances ont été exigées de l'Eglise, et notre histoire nous en a donné de tels exemples que nous nous félicitons aujourd'hui de n'avoir plus d'attaches officielles pour n'avoir plus d'entraves légales. Croit-on qu'un nouveau Constantin, même décidé par principe, ou par tactique, à ménager les catholiques, n'aurait pas encore la tentation de leur faire payer les libertés qu'il aurait rendues au prix de servitudes à son égard?

Une dernière citation :

Au lieu de se sentir stimulées au travail, les volontés paresseuses, encore mal affermies dans leurs desseins d'action, trouveraient une excuse de ce bon gouvernement, trop vite venu, pour se dispenser de leur propre tâche encore inachevée. Sous la façade trompeuse d'un pays pacifié et christianisé d'extérieur, un ralentissement de l'activité apostolique se ferait sans doute sentir dont les suites seraient fatales. La crise religieuse, prématurément dénoncée, se rouvrirait quelque jour. Elle travaille la France depuis plusieurs siècles : elle demande le labeur de plusieurs générations pour se résoudre par un retour de fond vers Dieu.

Je laisse au lecteur réfléchi de découvrir ce qu'il y a sous ces lignes. Se trompera-t-il fort, s'il conclut que l'état présent, si manifestement favorable à la conversion de l'âme populaire, doit être préféré, sans hésitation, sous ce rapport, à tout changement de régime, aux yeux de ces apôtres, qui se proclament si détachés des préoccupations politiques, mais qui pourtant ne sauraient travailler à cette conversion, qu'au cri de « Vive la République! »

Et maintenant, je le demande, quelles idées peut semer autour de lui ce prêtre, à l'esprit aussi faux, au démocratisme retors, dont tous les auditoires, d'un bout de la France à l'autre, boivent le verbe

avec ivresse? De quels courants d'opinions cet enthousiasme réclamiste est-il le symptôme? Cet apôtre quasi-mondial d'un catholicisme qui, à force d'être social, se dilue en utopies humanitaires, quel genre d'influence est le sien, sur tous ces catholiques d'œuvres, ces prêtres, ces femmes du monde, ces hommes de culture moins élevée, séduits par sa faconde et ce mysticisme démocratique qui font de lui un rival de M. Sangnier? Dans les conversations, les causeries de salon, dans ces mille rapports privés qui sont les coulisses de l'action publique et où l'on a moins à se surveiller, que doit-il insinuer? Pour quelle cause, pour quels hommes travaille-t-il?

On en a eu un exemple par une indiscrétion du *Cri des Flandres*, journal du trop fameux abbé Lemire, qui publia, en 1910, cette lettre de M. Thellier de Poncheville, au profit de son patron :

> Je vois dans mes conférences à travers la France quelles vives sympathies le nom de M. Lemire *excite dans les auditoires populaires* qui connaissent bien sa haute valeur, son grand cœur, son dévouement intelligent aux intérêts du peuple et de la France, son attachement sincère à la République.
>
> *Il est pour beaucoup de nos contemporains le type du curé moderne, tel qu'ils voudraient voir leurs prêtres, autour d'eux.*
>
> Son échec (aux élections) leur paraîtrait la preuve que de tels prêtres ne sont pas comptés par les catholiques comme de bons prêtres (!), et ce serait une défiance de plus dans leurs âmes contre notre religion qu'il faut leur faire aimer.

Est-ce en recherchant pour guides, en prenant pour oracles des hommes comme M. l'abbé Thellier de Poncheville, que les organisateurs de nos congrès catholiques croient travailler dans le sens des enseignements sociaux de l'Eglise et servir efficacement les directions du Souverain Pontife? Que feraient-ils de plus s'ils les négligeaient? Un des inconvénients de ces congrès multipliés — toute chose en a, je le sais, — est de rendre inévitable des parades oratoires, parfois aussi vaines que laborieuses. C'est bien assez d'avoir à subir quelquefois des rhéteurs, mais, du moins, de grâce, qu'on nous débarrasse des sophistes!

Emm. BARBIER.

DANGERS POUR LA FOI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT (1)

Facultés des Lettres.

Leur clientèle est infiniment moins nombreuse que celle des Facultés de Droit; mais ne l'est-elle pas encore trop pour l'enseignement fâcheux qu'elle y reçoit en *littérature*, surtout en *histoire* et en *philosophie?*

Certes, il est passé, le temps que célébrait Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes à la Sorbonne, lorsque, à la fin de 1911, dans son livre *Un professeur de rhétorique*, M. le Chanoine Doigny, il écrivait :

« De temps à autre, aussi souvent que ses rares loisirs le lui permettaient, il prenait, avec quelques-uns de ses jeunes amis, le chemin de la Sorbonne. Il n'avait pas à se cacher, tant la chose semblait naturelle à tout le monde... Il ne s'agissait pas seulement d'entendre une parole élégante, mais de s'initier aussi au mouvement des idées ».

Mgr Lacroix ajoutait :

« Heureux temps où *aucune muraille de Chine* ne séparait le jeune Institut catholique de Mgr d'Hulst de l'antique et glorieuse maison de Robert de Sorbon,... où les maîtres de l'enseignement de l'Etat voyaient toujours, au premier rang de leurs auditeurs, tout un petit bataillon de prêtres..., où la soutane et même le froc monastique voisinaient volontiers avec le veston des étudiants à la bibliothèque, dans les laboratoires et les salles de cours; où les candidats ecclésiastiques, après être entrés en contact avec ces professeurs laïques, s'en retournaient ensuite dans leurs diocèses respectifs, tantôt avec un profond respect, tantôt avec de la reconnaissance, toujours avec des sentiments d'équité pour cette Université de France qui leur avait fait un si aimable accueil... »

Le *Courrier de Champagne* et l'*Univers*, du 12 décembre 1911, relevaient ces paroles malheureuses : car si « muraille de Chine » il y a entre les ecclésiastiques et les cours actuels de la Sorbonne, c'est la Sorbonne universitaire qui l'a élevée de ses propres mains par un enseignement antichrétien, dont Rome et les évêques ont dû, en 1907-1909, empêcher les effets pernicieux sur les jeunes prêtres, en interdisant à ceux qui sont inscrits aux Facultés catholiques de suivre les cours de l'Etat. Mgr Latty, archevêque d'Avignon, répondait à l'avance à Mgr Lacroix, dans l'article *Scandale et aberration :*

1. Voir numéro du 1er mars 1913.

On nous dit : Il faut des licenciés ès lettres et ès sciences pour nos petits séminaires et nos collèges et le nombre de nos clercs est trop restreint pour suffire à d'autres exigences. — Nous répondons : « Les clercs qui ont pris leurs grades littéraires ou scientifiques auraient besoin, plus que les autres, d'un supplément de culture théologique; car il n'est pas rare qu'ils sortent de leurs années d'études profanes dans un état de désaffection au regard des sciences sacrées. Un mot plus dur a été dit : leur esprit en est comme *désaffecté*. Et beaucoup ne tardent pas à devenir impropres à un ministère proprement ecclésiastique, lorsque c'est parmi eux surtout que nous devrions trouver des sujets d'élite pour les plus éminentes de nos charges ».

De son côté, le chanoine Th. Mimil, de Reims, écrivait au *Courrier de Champagne :*

On sait que le pape Pie X interdit aux jeunes ecclésiastiques de fréquenter actuellement les cours des professeurs des Universités laïques. Ce n'est pas parce que Mgr Lacroix est devenu l'un d'eux, que ces cours ne sont pas dangereux au point de vue de la foi, de la délicatesse de la foi et de la sûreté de la doctrine, pour les jeunes ecclésiastiques.

Nous n'admettons pas qu'un évêque, même démissionnaire, se permette de blâmer le pape et de lui reprocher une mesure prise en connaissance de cause et approuvée pas les évêques de France en particulier.

L'*Univers* a bien fait de relever la chose, et un peu vertement.

Le premier reproche grave qu'on fait à la Sorbonne actuelle, c'est d'avoir pris parti contre la culture classique en préparant et faisant adopter (1), sans l'assentiment des professeurs de l'enseignement secondaire (2), les programmes de 1902, qui sont la mort des lettres grecques, latines et françaises, et les programmes de 1907, pour la licence ès lettres dont ils sont le sabotage, parce qu'ils substituent aux quatre compositions de 6 heures, dissertation française, dissertation latine, thème grec et composition sur un sujet d'option, trois compositions de 4 heures, une version latine et une version grecque avec commentaires du texte latin et grec, et un commentaire d'un texte français (3).

Voici comment M. l'abbé Calvet, ancien professeur à l'Institut catholique de Toulouse, décrit dans l'*Univers* « les résultats » déplorables des programmes de 1902 et des idées anticlassiques de la Sorbonne.

« Les maîtres, les élèves, les parents, les (ces résultats) constatent avec une unanimité dont seuls les maîtres de la Sorbonne ne comprennent

1. M. Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, y a contribué pour sa part.

2. Ils auraient sans doute répondu comme M. l'inspecteur Hovelacque : « Aucune langue vivante ne pourrait fournir des modèles de composition pareils à ceux que nous donnent les Latins, ni servir à une pareille discipline de l'esprit ».

3. Nous ne parlons pas des licences d'histoire, de philosophie, de langues vivantes, d'où le grec a disparu, et où il ne reste que très peu de latin,

pas le sens. Jetés trop tôt dans des disciplines trop diverses, passant comme des jouets aux mains de multiples professeurs, les enfants entrent dès l'âge de neuf ans en plein ahurissement. L'habitude vient; ils renoncent à comprendre, ils renoncent à poser des questions, et ils se livrent en proie au monstre. Les meilleurs se forment malgré tout, parce que les natures vigoureuses résistent à toutes les maladies, mais la masse des esprits moyens s'abandonne à la passivité. De là ces bacheliers résignés, mornes, qui n'ont aucune curiosité et qui ne gardent de leurs études que le souvenir d'une courbature désagréable qui s'est prolongée.

Ceux qui, en dépit de cette première expérience peu encourageante, vont à la Sorbonne pour continuer leurs études, tombent en pleine « barbarie » germanique. Le haut enseignement des lettres, en particulier, est devenu un exercice de laboratoire, desséchant et décevant. Pierre Lasserre trace du grand pontife des méthodes nouvelles, Gustave Lanson, un portrait impitoyable, qui restera. La bibliographie, la recension des sources, les fiches, les « dépouillements complets », ont pris la place qu'on s'attendait à voir donner à l'étude des idées et aux jugements de goût. Et, quand par hasard le maître daigne, après avoir évolué autour des textes, arriver à les expliquer, il ramène ses appréciations à des chiffres afin de prouver qu'en effet la « littérature » est une science. Une phrase de Bossuet ne ressemble pas à une phrase de Fénelon, attendu que chacune de ces deux phrases a une formule différente. Voici la phrase de Bossuet : 7 + 10 + 14 (9 + 5) + 11 + 10 + 16 (5 + 4 + 7); et voici la phrase de Fénelon : 4 + 8 + 8 + 4 + 12 + 8 + 7 + 8 + 10.

Que cette critique est jolie et galante, et que je vous veux du mal, à vous, maîtres d'autrefois, Brunetière, Boissier, Faguet, Couture, qui ne m'avez pas enseigné ces gentillesses!

Il conviendrait de rire de cette cuistrerie, si elle sévissait seulement dans l'enseignement supérieur. Mais elle passe dans le secondaire. Dans un livre, d'ailleurs utile par places, un manuel d'explication française, M. Roustan recommande et emploie la critique numérale. Il transpose en chiffres les phrases de Bossuet et de Pascal. Je vous assure que cette transposition a une très grande importance dans la formation de l'idéal démocratique. Lorsque toute notre littérature sera ainsi chiffrée, les lettrés de l'ère nouvelle, qui seront de bons contremaîtres, sauront vite à quoi s'en tenir sur les talents, et ils n'hésiteront pas pour trouver leur place dans la République des Lettres devenue l'usine des Lettres. Bossuet 7 + 10 + 14, et Fénelon = 4 + 8 + 8 !

En attendant, nous descendrons un peu plus vers la barbarie. L'Université, qui devrait former pour l'enseignement secondaire des hommes de culture et de goût, formera de plus en plus des savants spécialisés. Et ces savants qui devraient éveiller les facultés de l'enfant et assouplir et orner son esprit, se préoccuperont de dresser des professionnels capables de les remplacer un jour. Ce sera le règne du pédant « au sein de la démocratie consciente ».

C'est ce qu'Agathon, c'est-à-dire MM. Henri Massis et Henri Tarde, fils du sociologue Gabriel Tarde, ont appelé l'*Esprit de la nouvelle Sorbonne;* ils désignent sous ce nom « cette idéologie qui marque la désorganisation systématique de notre enseignement natio-

nal à tous ses dégrés, idéologie dont les tenants sont quelques professeurs de l'Université, politiciens avides de domination ».

M. Lasserre vient de prouver irréfutablement que la grande maladie sorbonique est issue d'une *mainmise politique*. Cela date de 1898-99. « *Il y a une consigne* ». C'était le moment où des universitaires, groupés autour de MM. *Syveton*, Dausset, Vaugeois, fondaient, dans un sursaut de révolte, la *Patrie Française*. En face d'eux, les intellectuels dreyfusards livrèrent un si rude assaut qu'ils finirent par l'emporter et « chambardèrent » l'Université, ainsi que la France. M. l'inspecteur général Darlu a reconnu depuis que l'Affaire faillit couper en deux l'Université.

De son côté, M. Bouglé, aujourd'hui professeur de Sorbonne, a raconté ces mémorables événements et montré leur répercussion sur l'esprit et l'enseignement sorboniques.

On sait qu'en juin 1911 se constitua la *Ligue pour la culture française*, sous la présidence de M. Jean Richepin, avec l'adhésion de M. Anatole France, de trente-six académiciens, M. Lavisse non compris, de l'élite de nos écrivains et d'à peu près toute la presse qui défendait les humanités traditionnelles avec le latin (1).

Eh bien, savez-vous qui vint au secours de M. Steeg, alors ministre de l'instruction publique? La *Ligue des amis du français et de la culture latine*, provoquée par M. le professeur Brunot, l'inventeur du « socialisme grammatical », le promoteur de la réforme de l'orthographe. Il réunit ses collègues de Sorbonne, rédigea un manifeste qui fournit à M. le ministre des arguments, et une société fut formée qui se présenta comme une œuvre de défense des programmes de 1902. Dans ce nouveau groupe, et parmi ses membres les plus notoires,

1. Le *Bulletin de la Ligue pour la culture française* publiait, sous le titre : *Les Humanités et l'élite*, les adhésions suivantes :

— Ce sont les humanités, c'est la lecture des écrivains grecs et latins qui m'ont appris à discipliner ma pensée, dit M. Alfred Mézières.

— Etudier les textes latins, dit M. Faguet, s'efforcer de les entendre et de les transporter dans notre langue est comme un exercice complet (un aliment complet) qui ne peut être que très imparfaitement remplacé par un autre, quel qu'il soit.

— Les sciences, dit M. Frédéric Masson, sont forcées d'abandonner tous les jours leurs anciens systèmes pour les observations nouvelles qu'amène le temps ou le hasard. Il serait ridicule aujourd'hui de citer à l'astronomie et à la physique l'autorité de Ptolémée ou d'Epicure; mais les principes d'Aristote et d'Horace n'ont point changé : l'éloquence et la poésie les suivent encore.

— Il suffit de connaître notre littérature, même un peu, pour deviner tout ce que nous devons littéralement au latin, presque toute notre gloire, le meilleur de nos poètes et de nos prosateurs, dit M. René Bazin.

— Je suis partisan du maintien des études classiques, dit M. Barrès. Je rêve toutefois d'un enseignement qui superposerait les sciences et les lettres, comme deux éducations nécessaires de l'esprit. Il faut maintenir les lettres, mais y faire pénétrer la science. Pensons au XVIIe siècle : il n'est pas seulement un grand siècle littéraire, mais le père des sciences.

— La littérature grecque et la littérature latine, dit M. Alfred Picard, ont été et resteront toujours les sources vives du génie français.

nous retrouvons les professeurs germanisants et socialisants de Sorbonne, et à leur tête M. le doyen Croiset, qui, avec lui, engage tous les maîtres de la Faculté des Lettres. Aussi aucune équivoque n'est-elle possible désormais. Voici, d'ailleurs, les noms des professeurs de la Sorbonne adhérant à la *Ligue des amis du français* (?) : MM. Andler, Basch, Brunot, Chamard, Alfred Croiset, Hadamard, Hauvette, Langevin, Lapicque, Lévy-Brühl, Morel, Perrin, Rudler, Seignobos.

Ils se disaient :

« persuadés que la vieille méthode indirecte qui prétend enseigner le français à travers le latin, si elle peut donner des résultats à condition d'être appliquée pendant de longues années, demeure, dans la plupart des cas, insuffisante et inefficace; qu'elle empêche le développement de méthodes infiniment supérieures, qui consistent à enseigner le français par lui-même et pour lui-même, et retarde la création si nécessaire des humanités françaises ». Les femmes ont si bien écrit français! Il s'agit d'une « réaction injustifiée », de la restauration du monopole du latin pour fermer les Facultés, et du retour « aux programmes de 1860 » (!)

Le manifeste s'élève enfin contre ceux qui « font à notre langue, dont le travail de tant de générations, le génie de tant d'écrivains ont définitivement assuré l'*indépendance*, l'injure de lier sa destinée à celle d'un idiome *mort depuis quinze siècles* ».

Le but des *Amis de la culture moderne* était nettement indiqué dans leur manifeste :

« Il ne faut pas, y lit-on, que les pouvoirs publics suivent dans une réaction injustifiée ceux qui réclament la revision des réformes de 1902, veulent restaurer le monopole du latin, et « fermer à tous ceux qui n'auront pas fait d'études latines l'accès des facultés et des carrières libérales ».

Il s'agit donc de ne pas laisser toucher à une réforme essentiellement démocratique et ouvrant à la clientèle primaire les études supérieures et les hautes écoles. L'important, c'est de conserver les privilèges que l'égalité des sanctions, l'équivalence des divers modes d'enseignement ont établis en faveur des primaires.

Si l'on ne veut point du monopole du latin, c'est que les humanités leur sont difficilement accessibles; supprimons les humanités, abaissons le niveau des études classiques, appauvrissons la culture, faisons du lycée une succursale de l'école, car, comme le dit un inspecteur primaire, M. Drouard, « tous les lycéens qui n'étudient ni grec ni latin sont de véritables primaires ». En un mot, sacrifions l'enseignement secondaire, mais ne souffrons point qu'on restreigne les *libertés* que les réformes de 1902 ont données aux primaires. « En réclamant sans se lasser, a écrit un *Ami de la culture moderne*, M. Bailly, et malgré tous les obstacles, toutes les polémiques et toutes les déclarations de la creuse rhétorique, le principe de l'égalité des

sanctions, la démocratie a signifié au classique qu'elle ne lui reconnaissait plus qu'une valeur de spécialité intellectuelle, au moins inutile dans les programmes d'une bonne éducation générale, et qu'elle entendait ouvrir toutes grandes les portes des lycées aux élèves de l'enseignement primaire, en attendant de donner à ces établissements un régime plus conforme à l'idéal républicain. »

Bien mieux, on veut rendre les humanités suspectes de cléricalisme, et M. le professeur Brunot nous fait pénétrer dans le dessein des *Amis de la culture moderne,* lorsqu'il écrit : « La reconnaissance de l'enseignement moderne, *c'est le dernier mot de la laïcisation* ».

On comprend donc que M. René Bazin ait vu dans le mépris du latin une impiété : « Par le Latin, écrit-il, on est plus près de l'Eglise, on la comprend mieux; je suis de ceux qui, pour cette raison et pour les autres, aiment trois fois mieux le Latin; il est dans le monde entier une langue de prière. » Et, tout inquiet, il ajoute : « Ne serait-ce pas la cause de la véhémence avec laquelle on le combat? Dans ces règlements qui réduisent le rôle du Latin, au préjudice de l'esprit français, dans les mesures qu'on médite pour le réduire encore, n'est-ce pas la religion qu'on poursuit?... »

M. Brunot écrivait dans l'*Action* ses projets de réforme française :

« Nous désirons... faire établir le plus tôt possible « une section E consacrée aux humanités françaises et aux sciences expérimentales ».

A côté des quatre sections existantes : A latin-grec, B latin-langues, C latin-sciences, D sciences-langues, il y aurait une cinquième section de pur français et réservée aux « sciences expérimentales », au monisme évolutionniste de Hæckel, sans doute. M. Brunot s'explique : « Une étude approfondie, *minutieuse,* du français du XIIIe, du XIVe, du XVIIe siècle, est, je vous l'assure, aussi féconde que celle du latin (sans latin!)... L'enseignement de la langue, basé sur une série d'observations réelles et variées, concrètes, vivantes, où l'étude des mots est accompagnée de l'étude des choses, a fait ses preuves ». Donc, les humanités de l'avenir consisteront en l'étude du *Roman de Renart* ou des fabliaux accompagnée de leçons de choses! Pour du primaire, cette fois, nous avons du primaire! Il est vrai que le linguiste de Montpellier, M. Grammont, a découvert que le latin était sans grâce et sans harmonie. La langue d'Horace et d'Ovide!

M. Gustave Lanson, qui jusqu'en 1899 avait été un « honnête sous-ordre de Ferdinand Brunetière », mais qui depuis (1)..., renchérit encore,

1. Voici ce qu'écrivait M. Francis Vincent, dans la *Croix* du 16 janvier 1913, à propos de M. Lanson, jadis auteur d'un « alerte et suggestif Bossuet » : « Aux environs de 1904, M. Lanson reçut une nouvelle grande illumination. La philologie lui fut révélée sous les espèces de M. Gaston Paris. Il commença d'entrevoir alors que la littérature n'est qu'un département de l'histoire, une servante de la sociologie. Il sentit la disgrâce profonde qu'il y a à n'être qu'un vain « professeur de rhétorique », et il conçut

s'il se peut, sur son collègue, M. Brunot. Dans le *Matin*, il s'est emporté contre les académiciens, « chevaliers du latin ». A l'en croire, la Ligue pour la culture française est, « sous son étiquette mensongère, *une Ligue pour le thème latin* ».

M. Lanson a la plaisanterie lourde. Il continue :

« Osera-t-on soutenir que notre langue, ouvrage du peuple, n'est bien maniée que par des latinistes et que nos chefs-d'œuvre ne livrent leurs richesses qu'à ceux qui ont la clé du latin?... Pour qui donc ont écrit Molière et Hugo? N'est-ce que pour les professeurs de rhétorique et les bacheliers? »

M. Lanson oublie ainsi qu'une langue, comme un outil, comme une machine, ne peut être maniée que par celui qui en connaît à fond le mécanisme. Notre langue a ses lois : pour les connaître, il faut remonter à son origine. Au XIIIe siècle, elle est encore du latin mal ajusté. Pourquoi, à l'heure actuelle, notre langue subit-elle une crise certaine, sinon par suite de notre ignorance? Il arrive à des journalistes de grande valeur — tel « Junius » — d'écrire ces mots épouvantables et qui donnent le frisson : « cocontractants », « impréparation ». Le sens de notre vocabulaire à été fixé dans le latin : il faut l'y retrouver : ainsi seulement est assurée la propriété des termes.

Mais nos professeurs de Sorbonne ne l'entendent pas ainsi. *Le peuple doit entrer aux Universités :* à ce prix la démocratie vaincra.

---

l'ambition d'être admis dans le sanctuaire où MM. Aulard et Durkheim brûlaient des parfums. Pieds nus et la corde au cou, il s'en alla, pauvre énamouré, frapper à la porte de la sociologie, offrant de payer tribut pour la littérature humiliée : « Je suis *honteux*, disait-il à ces puissants personnages, qu'il prend pour des oracles parce qu'ils en ont l'obscurité, de vous parler de travail historique, de méthode historique, à vous dont il n'est pas un dont je n'aie beaucoup à apprendre là-dessus, professeur de rhétorique et littérateur que je suis ». Il retrouvait un peu de sérénité, il est vrai, en songeant que M. Aulard « fut jadis professeur de rhétorique », lui aussi; puis il ajoutait : « Nous sommes un certain nombre de *rhéteurs contrits*... qui voulons que l'histoire littéraire soit enfin de l'histoire étudiée et traitée comme telle par les mêmes méthodes ». Ce fut alors le beau temps des dépouillements, des recensions, des compilations, le temps où la Sorbonne étudiante fut organisée en « équipes », où, comme dit joliment Lasserre, on déploya des corps d'armée pour capturer une fourmi. Nos beaux textes français sombrèrent sous l'empâtement des gloses. En son âme de comptable, enivrée de caporalisme tudesque, M. Lanson n'admettait plus que l'on s'attardât aux nobles joies désintéressées de la contemplation esthétique. *Rhéteur contrit*, il expiait ses friponneries d'esthète sous le sac et la cendre, et brûlait de propager sa ferveur d'ascétisme!...

« En ce temps-là aussi il découvrit M. Rudler, à qui, nouvel Eliacin, fut confiée la mission de balancer l'encensoir devant l'auguste personne du maître. Et depuis lors, tous les matins, à la *Revue universitaire*, M. Rudler accomplit sa fonction avec une sorte de gravité sainte. Chaque ligne de M. Lanson lui arracha un cri d'admiration; et, quand le grand homme écrivit un livre, M. Rudler, éperdu devant l'insuffisance notoire du vocabulaire, ne sut plus que s'écrier avec Boileau :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire!

Pour atteindre ce résultat, ils sont prêts à tout sacrifier : langue et culture.

M. Lanson nous parle bien de constituer « les humanités françaises » et de dégager le caractère littéraire de la section D sans latin. Mais ce n'est là qu'une feinte; car le même M. Lanson, en 1909, s'opposait à ce qu'on accordât une heure supplémentaire à l'étude du français. D'ailleurs, voici ses propres paroles qui jettent une vive lumière sur la politique de la Sorbonne, dont il est l'âme :

« Si, comme je le crois, écrit-il, nous marchons vers un recrutement de plus en plus démocratique, si le problème de la gratuité doit installer la démocratie même dans l'enseignement secondaire, c'est notre devoir de nous préoccuper de donner à notre clientèle... un programme et une direction qui lui soient appropriés ». Et, partant de ce principe, M. Lanson consent à ce qu'on « *abaisse l'enseignement* ». Il rejette toute éducation littéraire, parce que celle-ci ne saurait convenir « à des enfants de condition humble qui sortent de familles où l'on n'a jamais lu que le journal et où l'on ne lira jamais que le journal ». Ces enfants sont réfractaires à notre culture classique, trop raffinée, qui « glisse à la surface de leur esprit ou passe par-dessus leur tête ». Or, c'est à ceux-là, cependant, qu'on doit avant tout songer; car, dans une classe, il y a les bons, mais il y a aussi les médiocres, qu'il ne convient plus de sacrifier « comme le déchet d'une fabrication supérieure; ceux-ci, c'est-à-dire la majorité, *notre composition française les dépasse* ». Donc, supprimons la composition française. Nous la remplacerons par quelque chose qui se rapproche du *rapport d'affaires*, mieux adapté à des intelligences plus épaisses. Ce qu'il faut à ces esprits, ce qui doit donc faire à l'avenir le fond de l'enseignement *secondaire*, ce sont « *des choses qui soient banalement et grossièrement justes*, mais qui seront palpables et saisissables pour eux ». On « doit *se contenter de ce qu'ils arrivent à des idées très grosses, à des impressions très sommaires* ».

Voilà où l'on en vient avec la politique du nivellement démocratique (1) : « Il faut abaisser les études pour ouvrir l'enseignement secondaire aux primaires ».

Pendant que les professeurs de Sorbonne « sabotent » ainsi l'enseignement des humanités classiques, d'autres les défendent par des arguments qui n'ont rien de clérical et qui par conséquent ne devraient

1. La politique souille tout ce qu'elle touche et elles furent odieuses, ces paroles de M. Ribot, au Sénat, le 4 juillet 1912 : « Nous ne reviendrons pas à la conception qui a pu suffire à nos ancêtres : apprendre du latin, parler en latin, apprendre un peu de mathématiques, devenir un honnête homme ayant le souci des élégances. Notre civilisation compliquée ne permet plus cela seulement ». — Le Français honnête homme d'autrefois a fait la France, cette chose qui brilla si fort dans le monde, dont le génie éclaira l'univers, mais dont l'astre, précisément, s'obscurcit et semble s'éteindre sous « cette civilisation compliquée ». Pourquoi renier ce qui nous a faits si grands, ce qui nous a faits *nous?*

pas effaroucher nos francs-maçons. On trouve ces arguments dans l'ouvrage d'un Américain M. Kelsey, *Le latin et le grec dans l'éducation américaine*, ouvrage que M. Compayré vient de faire connaître en France et sur lequel l'*Univers* a très heureusement appelé l'attention.

Suivant cet auteur, l'étude du latin et du grec imposée à la jeunesse ne présente pas moins de sept avantages. Elle exerce l'esprit aux opérations essentielles de la méthode scientifique — observation, comparaison, généralisation; — elle nous rend intelligible notre propre langue et développe en nous le pouvoir de l'expression; elle met l'esprit en contact avec la littérature dans ses formes élémentaires; elle nous révèle une civilisation fondamentale; elle développe l'imagination créatrice; elle éclaire l'idéal moral et fortifie l'honnêteté; enfin elle nous fournit des moyens de récréation intellectuelle.

D'autre part, M. Chenu, ancien bâtonnier des avocats à Paris, présidant, à la fin de juillet 1912, une distribution des prix dans la capitale, constatait dans les sphères moyennes de l'activité nationale « la désaffection grandissante de la phrase correcte et du mot propre, la méconnaissance dédaigneuse des règles les plus simples et l'incohérence de la composition ». Ce n'est pas aux sports, cependant, avec leurs jargons exotiques, que l'orateur a attribué, comme d'autres l'ont fait, une des causes principales de ce malaise de la langue. Pour lui, c'est l'abandon des « humanités » qui en est surtout responsable.

« Nous avons la crise du français, a-t-il dit, parce que nous avons eu celle du latin », et le remède qu'il propose est de revenir aux programmes où l'étude de la phrase latine servait si bien à préciser et à fixer la formation de la phrase française ».

Le grand avocat se rencontre sur ce point avec tous ceux qui, dans ces discours de fin d'année scolaire, ont été préoccupés par la qualité actuelle de la langue courante et ont cherché les moyens de lui restituer sa clarté et sa correction. Il ne pense pas que le temps employé à l'étude des humanités charge d'un bagage inutile les élèves qui ne se destineront pas aux carrières libérales. Il a parlé d'excellente façon de ces réserves accumulées dans le passé, où s'est faite la langue française, et il a conclu ainsi :

« Celui-là n'aura pas perdu son temps qui leur aura demandé ses provisions de route. Il ne sait peut-être pas encore de quel côté la vie orientera sa marche; mais il est certain qu'en aucun cas, son viatique ne lui demeurera sans emploi. Si un jour, discutant un marché, exposant une affaire, abordant la tribune politique, s'essayant au gouvernement des hommes, il fait preuve de méthode, d'assurance et de clarté, et s'il se demande à quels enseignements il en est redevable, il se rendra compte du profit que lui auront procuré ses fréquen-

tations avec ceux qui furent les grands directeurs et les apôtres immortels de la pensée humaine ».

M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, a voulu défendre naguère, dans la *Revue bleue*, les nouvelles méthodes usitées autour de lui. Mais le *Temps* lui-même disait :

« Peut-être se rend-il la tâche un peu facile, en présentant ces critiques sous le jour le moins favorable. D'aucuns n'y reconnaîtront qu'à peine les leurs ».

M. Croiset avait cru pouvoir écrire :

« La doctrine de la Nouvelle Sorbonne ne consiste pas à regarder l'érudition comme une fin en soi, mais elle y voit le seul moyen sensé, au XXe siècle, de se faire une opinion personnelle sur un sujet donné, et elle estime qu'une opinion qui ne se fonde pas sur ces recherches préalables est sans valeur ».

Il écrit encore « qu'il n'y a là ni *mépris des idées générales ni mépris de la beauté* », qu'il y a seulement « prudence et probité intellectuelle ». A quoi le *Temps* répond :

« Ceux qui ont attaqué la Nouvelle Sorbonne ne seront pas en peine de dire, je pensé, qu'ils ne méprisent, eux, ni la prudence ni la probité intellectuelle, ni la méthode, ni l'esprit d'investigation, ni la science, et que la question est précisément de savoir si d'autres personnalités que M. Alfred Croiset n'ont pas poussé la méthode jusqu'à la manie et si, par passion maladive pour l'érudition, elles ne sont pas allées jusqu'au mépris des idées générales et au mépris de la beauté ».

Le *Temps* pose la question en se gardant d'y répondre, pour ne pas « entrer dans la bataille ». Les personnes qui voudront avoir une opinion nette là-dessus n'auront qu'à se procurer le livre de Pierre Lasserre, qui vient de paraître au *Mercure* et qui traite de la *Doctrine officielle de l'Université*.

D'autre part, Agathon résume nos griefs en cette formule découragée : « Nos enfants apprennent mille choses dont nous n'avions pas même idée, mais ils ne savent rien. Les programmes n'ont jamais été plus pleins, plus variés, plus imposants; mais les cerveaux sont vides ».

Les journaux du Nord ont reproduit naguère une lettre adressée au ministre de l'Instruction publique par l' « Association des parents d'élèves des lycées de Lille ».

Tous les griefs que nous venons d'esquisser et bien d'autres sont formulés en une forme sobre, concise et vigoureuse en ce document remarquable.

Les signataires ne sont pas des adversaires de l'Université, puisqu'ils lui confient leurs enfants. Ils ne sont pas non plus des « réactionnaires », puisqu'ils poussent la bienveillance jusqu'à louer « l'intel-

ligence supérieure de M. Steeg, « homme d'initiative énergique ». Enfin, ils ne mettent pas en cause les maîtres, à la valeur desquels ils rendent hommage.

Mais quel réquisitoire!

Ils s'en prennent surtout aux spécialisations précoces.

Jadis, la majeure partie des bacheliers possédaient sur les diverses matières littéraires et scientifiques des notions élémentaires et générales. Quand l'heure de la spécialisation arrivait, quel que fût leur choix, l'ignorance des choses étrangères à leur profession n'était jamais complète. Un avocat pouvait lire un traité de physique, un ingénieur se montrait capable de rédiger un rapport.

Aujourd'hui, avec les nouveaux programmes ne permettant plus la connaissance intime des antiquités classiques, les jeunes Français ne savent plus rien de la mythologie, rien de la Bible : huit sur dix visitant un musée ne comprennent rien aux sujets des chefs-d'œuvre exposés. Bref, plus de culture, parce que plus *d'humanités*.

Et de brillants étudiants en médecine ouvrant un livre où se trouve un mot grec sont forcés de sauter ce mot, faute de savoir même l'alphabet d'une langue que pas un savant anglais ou allemand n'ignore.

Et le français lui-même n'est plus su. Les professeurs des Facultés de Droit, de Sciences et même de Lettres se plaignent d'avoir à corriger les fautes d'orthographe les plus grossières. En un mot,

manque croissant de culture supérieure; infériorité fatale vis-à-vis des élites étrangères, des jeunes gens destinés à composer l'élite française; abaissement général de l'enseignement secondaire, tels sont les résultats, Monsieur le ministre, que vous pouvez constater comme nous.

Le mot de « faillite » n'y est pas, mais combien il est sous-entendu!

***

Plût à Dieu, pourtant, que nous n'eussions à reprocher aux Facultés des Lettres de la Sorbonne et des autres Universités de l'Etat que la déformation des humanités classiques et par là même de l'esprit français!

Pourquoi faut-il encore que ces Facultés mettent au programme de licence des auteurs et des textes qui ne sont faits ni pour des catholiques ni pour des jeunes gens, dont ils offensent les convictions et la délicatesse morale?

Par exemple, dans le programme de la licence ès lettres de 1912-1913, à Paris et à Montpellier, il y a le VIIe livre de *Gil Blas*, c'est-à-dire les amours du héros avec une duègne, Lorença Sephora, l'histoire encore moins édifiante de l'actrice Laure (Estelle), et le *Neveu*

de Rameau, de Diderot, où se trouvent des pages d'une crudité révoltante; à Bordeaux, à Grenoble et à Lille, tous les *Regrets* de du Bellay, dont quelques-uns sont grossièrement cyniques et insultants pour le Pape et les cardinaux; à Caen, la *Nouvelle Héloïse*, dont les deux premiers livres sont aussi passionnés qu'immoraux, et *Jocelyn*, si dangereux pour des jeunes gens; à Clermont (1), les chapitres I-XXV du livre de *Pantagruel*, où se lisent sur le mariage les pires obscénités; à Dijon, *l'Abbé Tigrane*, de Ferdinand Fabre, avec de si étranges portraits de prêtres; à Montpellier, Renan, *Essais de morale et de critique*, et Lamennais, les deux grands insurgés contre l'Eglise au XIXe siècle; à Nancy, le *Discours sur l' origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, une diatribe révolutionnaire, l'exécrable condamnation de la propriété et de l'Eglise catholique, « élevant par degrés sa tête hideuse », et le poème impie, blasphématoire de *Caïn*, par Leconte de Lisle.

Il est inconvenant de retenir de jeunes imaginations de laïques et de prêtres sur des textes immoraux, antichrétiens, qui ne peuvent que flétrir dans les âmes la fleur des croyances catholiques et des sentiments délicats. Et puis, est-ce que la littérature française, si riche et si étendue, n'offre pas d'autres œuvres utiles à étudier que celles dont on vient de citer les titres? Pas une seule d'entre elles n'est du XVIIe siècle, du grand siècle, qui demeure incomparable avec ses chefs-d'œuvre,

Beau vase athénien, plein des fleurs du Calvaire.

C'est précisément ce siècle qu'évitent les professeurs de l'Etat; en y prenant, non plus comme autrefois, le fonds presque entier de leurs programmes, mais quelques rares textes de Molière, de La Fontaine, de Corneille, de Racine, de Pascal : Boileau, Bossuet, La Rochefoucauld, La Bruyère, Fénelon sont dédaignés. Les littérateurs de l'Université semblent parler comme Michelet : « Le grand siècle, le dix-huitième siècle, veux-je dire! » et ils y ajoutent le dix-neuvième. Sur 22 auteurs et textes français que porte le programme de telle Faculté du centre, il y en a *huit* du XIXe siècle : Chateaubriand, Victor Hugo, Leconte de Lisle, Sainte-Beuve, et quatre historiens français de XIXe siècle; *neuf* du XVIIIe siècle : Fontenelle, Marivaux, Jean-Jacques Rousseau, Buffon, Lettres de Voltaire, de Dalembert, de Diderot, de Mme du Deffand, de Frédéric II (!), et *quatre* seulement du XVIIe siècle, *Nicomède*, de Corneille, les *Pensées*, de Pascal, le *Tartufe*, de Molière, les *Dialogues des Morts*, de Fénelon; c'est exactement le nombre des auteurs du XVIe siècle : Rabelais, Ronsard, du Bellay, Agrippa d'Aubigné, portés à ce programme.

1. Cette faculté avait mis naguère à son programme *Le rouge et le noir*, de Stendhal, la volupté et le sang, offerts ainsi en pâture à la jeunesse.

Ainsi se réalise la pensée que M. Lanson a exposée maintes fois, au Congrès de Liège en particulier : exclure de plus en plus de l'enseignement le XVIIe siècle, dont les idées chrétiennes ne sont plus les nôtres, et faire étudier le XVIIIe siècle plus en harmonie avec les sentiments des jeunes générations. « Aujourd'hui, note M. Legay, c'est, sinon absolument une *renaissance du voltairianisme*, du moins un renouveau des études voltairiennes auquel nous assistons, et dont M. Lanson se fit l'initiateur. » Ce fut son « œuvre personnelle ». Dès 1899, cette tendance s'affirme : « La folie de Rousseau, écrivait-il alors, c'était tout Rousseau. Les adversaires de la société moderne élevaient la voix pour liquider définitivement le compte du XVIIIe siècle : c'était la banqueroute totale... Il est temps d'aviser. Déplaçons-nous de nouveau ». Les élèves suivent nombreux la poussée de M. Lanson. Plus haut même, M. Salomon Reinach, dans *Orpheus*, fait « beaucoup d'emprunts textuels » à l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire. Et M. Legay de noter là un « tournant » de la pensée actuelle. C'est toujours « la laïcisation, la déchristianisation » de la jeunesse poursuivie avec acharnement par les Universités de l'Etat. Est-ce que les catholiques de France les paient pour une pareille besogne ?

Non, certes, pas plus que pour l'œuvre néfaste d'un professeur de langues vivantes à la Sorbonne, M. Andler, qui provoquait, il y a deux ans, un scandale douloureux par l'affirmation de son socialisme antipatriotique, fraîchement retrempé dans un Congrès socialiste international en Allemagne. Il fallait que la jeunesse des étudiants d'Action française et des étudiants plébiscitaires rappelât à la pudeur ce professeur de l'Etat, que l'Etat ne songeait ni à arrêter ni à blâmer dans ses scandaleuses manifestations.

***

Toutefois, l'enseignement de l'*Histoire* laisse beaucoup plus à désirer que celui des Lettres dans les Facultés de l'Etat.

Comptez, si vous en avez le loisir, le nombre de protestants et d'israélites qui occupent les chaires d'Histoire des Universités, depuis Lille, Caen, Paris et Nancy, jusqu'à Toulouse, Montpellier, Aix, et vous serez édifié sur l'esprit qui préside à l'enseignement officiel de l'Histoire nationale, si profondément imprégnée de catholicisme. Encore faut-il reconnaître sincèrement que des protestants comme M. de Crozals à Grenoble, M. Waddington, à Lyon, des israélites comme M. Hauser, à Dijon, et quelques autres à Paris, sont plus impartiaux que certains catholiques de naissance, comme M. Charléty, à Lyon, M. Desdevises du Dézert, à Clermont : l'année dernière encore, les auditeurs ont dû sortir de son cours pour protester contre les violences de langage qu'il se permettait contre la religion catholique.

Dans la *Revue des Cours* du 7 mai 1908, il appelait l'abbé Loisy, excommunié par le Pape, « le plus célèbre des exégètes catholiques, un savant de haute valeur », et dont les déboires sont « le chef-d'œuvre de la méchanceté cléricale ». Depuis lors, il a publié ses cours, *l'Eglise et l'Etat depuis l'Edit de Nantes :* c'est une diatribe éloquente — car M. Desdevises du Dézert est un homme d'un grand talent— mais une diatribe d'une injustice criante contre Rome et le catholicisme romain.

Et que dire de professeurs sectaires tels que M. Seignobos, à Paris, et son collègue de la Sorbonne, M. Aulard? Dans une petite brochure de M. Seignobos, où la couverture porte les mots : *non mise en vente,* et qui a pour titre: *L'histoire dans l'enseignement secondaire* (introduction à l'usage du cours Ch. Seignobos), on peut lire ce qui suit : « Comment l'histoire doit-elle être enseignée pour servir » d'éducation politique?... Nous vivons dans une démocratie représen- » tative et laïque. Nos élèves sont destinés à être tous des électeurs; » beaucoup seront des élus ou des fonctionnaires »; « ils auront un jour à diriger les opérations politiques de leur pays... Puisque l'histoire est le véritable enseignement civique, c'est sur le professeur d'histoire que retombe la mission de faire l'instruction publique des futurs citoyens. » Nous sommes donc avertis : l'histoire — puisque nous sommes en République — doit avoir *un rôle électoral.*

Aussi, les programmes d'histoire (de 1902) — dont M. Seignobos justement est le rédacteur — négligent-ils de parti pris le XVIIe siècle, puisqu'il ne s'y est produit « aucune transformation profonde en dehors des révolutions d'Angleterre. L'attention principale se reporte sur les deux derniers siècles, la période de l'histoire de l'humanité où l'évolution a été la plus rapide ». Cette disposition, évidemment, est logique lorsqu'on assigne à cette étude le soin de « *guérir de la crainte des transformations* ». Aussi, le vieux mot de Fustel de Coulanges demeure-t-il vrai : l'histoire est chez nous « une sorte de guerre civile en permanence ».

Cependant, cette *dénaturation* de notre enseignement traditionnel devenue si manifeste depuis 1898, était rendue possible par la nature même de l'Université française. *L'Université, par ses origines, est révolutionnaire :* il ne faut jamais l'oublier.

Quant à M. Aulard, il n'a pas craint de dire : « Point d'équivoque. Ne disons plus : « Nous ne voulons pas détruire la religion »; disons au contraire : « Nous voulons détruire la religion ». On sait avec quelle passion haineuse il y travaille, en s'efforçant de réhabiliter la Révolution, « satanique », comme le disait de Maistre, de glorifier ses héros sinistres et sanguinaires et de faire tous ses efforts pour démolir l'autorité de Taine, le terrible justicier et fossoyeur des « grands ancêtres ». Il est vrai que M. Aulard a vu surgir en M. Augustin Cochin un défenseur de Taine, rivant ses clous au professeur de Sor-

bonne et lui prouvant que toutes les erreurs qu'il reprochait à l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, c'était lui, Aulard, qui les commettait. Il a aussi trouvé un savant contradicteur dans M. Gautherot, le jeune et brillant professeur de l'Institut catholique de Paris auteur de *Sous la Constituante. La philosophie révolutionnaire en action :* M. Aulard ne l'a point réfuté en le traitant dans le *Siècle* de « furibond » qui manque « de tenue, de santé physique et intellectuelle ». Les injures ne sont des raisons que pour ceux qui n'en ont pas d'autre » (1).

Il est vrai qu'il n'y a qu'un M. Aulard; mais c'est trop, beaucoup trop pour un enseignement d'Etat s'adressant à une jeunesse presque toute catholique. D'ailleurs, est-ce que tout le monde ne se souvient pas du scandale Thalamas, Thalamas, l'insulteur de Jeanne d'Arc, la sainte de la Patrie française, Thalamas, chassé pour cela des lycées de Paris et faisant quand même à la Sorbonne des cours libres, couverts par l'autorité du Doyen, M. Croiset, jusqu'à ce que des gifles retentissantes administrées à cet insulteur national eussent fait justice d'un enseignement souverainement odieux et de son auteur bien digne d'aller grossir les rangs du parti radical-socialiste à la Chambre?

M. Charles-Victor Langlois est, assure M. Legay, « l'esprit le plus ouvert, l'intelligence la plus vive, la plus vaste et la plus pénétrante ». Quatre ans après son agrégation, il est professeur, en Sorbonne, des sciences auxiliaires de l'histoire. « On manquait de bras. » Bref, M. Ch. V. Langlois est notre moderne Mabillon... au petit pied. Il édite des textes — quelques textes — et manque d'idées. « La réforme de l'enseignement secondaire l'a passionné »; il dirige le musée pédagogique. Eh bien, voici comme il juge, dans l'*Histoire de France* en 11 volumes publiée sous sa direction, la merveilleuse époque du XIIIe siècle, qui vit le règne de la « République chrétienne » gouvernée par trois saints : Louis IX de France, Henri II d'Allemagne, Edouard le Confesseur d'Angleterre, et où s'épanouit cette inimitable synthèse intellectuelle : le thomisme et le style gothique. Cette époque ne compte pas. Pour M. Langlois, c'est le règne de la barbarie. La haute société n'y est occupée que « de sport, de flirt et de plaisirs ruraux », comme l'Angleterre contemporaine! Les moralistes n'ont « exprimé que des sentiments élémentaires ». Les connaissez-vous donc? « C'était décidément, écrit M. Lanson, une époque abominable, atroce, que cette époque féodale. Mœurs brutales, religion grossière, convoitises déchaînées, la force contenue seulement par la peur de Dieu ou la peur du diable, quand cessait la peur de l'homme, le faible foulé sans mesure et sans pitié; ah! c'était décidément un joli monde! »

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 1er novembre 1911 : *M. Aulard contre M. Gautherot.*

Que si les autres professeurs d'Histoire de nos Facultés officielles sont plus courtois et plus modérés, leur esprit n'en est pas moins dangereux, comme on peut le voir par l'*Histoire de France* que M. Lavisse (1) a publiée, neuf forts volumes, chez Hachette, en collaboration avec seize de ses collègues, tous professeurs de Facultés. Sans doute, il n'y a que du bien à dire des parties de cette *Histoire* traitées par M. Vidal de La Blache, Luchaire, qui n'est plus, et M. Mariéjol, professeur à Lyon. Mais que de graves réserves à faire sur les origines chrétiennes de la France, sur le rôle de l'Eglise sous les Mérovingiens, sous les Carlovingiens et sous les Capétiens! Que d'erreurs funestes à relever sur le grand schisme d'Occident, la Pragmatique sanction, la Renaissance, la Réforme et le Calvinisme en France! Même pour le XVIIe siècle et Louis XIV, où M. A. de Saint-Léger a traité la politique étrangère, M. F. Sagnac, professeur à l'Université de Lille, l'histoire administrative et économique, et M. Rébelliau, l'histoire religieuse, les critiques les plus indulgents ont relevé « le ton de persiflage, particulièrement déplacé en pareille matière », que gâte çà et là, t. VIII, pp. 281, 283, 287, le récit que fait M. Rébelliau des diverses influences qui s'exercèrent sur Louis XIV, celle du P. de la Chaize, du P. Le Tellier, de Mme de Maintenon, de Fénelon, du duc de Chevreuse. Le récit de la guerre des Cévennes, presque uniquement fondé sur les docu-

1. Voici le portrait que traçait de M. Lavisse, M. Jean Didier, *Croix* du 29-30 décembre 1912, à l'occasion du livre admiratif de M. Legay, *Universitaires d'aujourd'hui* :

« M. Lavisse est « prince de la démocratie ». Dès 1862, à Normale, il est républicain, va siffler Sainte-Beuve au Collège de France, Nisard en Sorbonne, About à l'Odéon. « Vos pareils sont porte-glaives ou porte-flambeaux », lui écrivait, de Guernesey, Hugo. Mais bientôt Duruy l'attache à son cabinet. Plus d'une fois, dans la suite, il alla à Arenenberg donner des leçons au prince impérial. Aujourd'hui — M. Paul Deschanel le déclarait aux étudiants en 1909 — il est « une force nationale ». Il jouerait volontiers le rôle de conseiller des peuples.

« Il était, vers 1890, comme le directeur de conscience de toute la jeunesse : *c'est un métier qui applique*... L'époque de sa plus grande influence, si influence il y eut, coïncide ou presque avec la mort de Renan... Il n'est guère d'examen à l'usage de l'un ou l'autre sexe, depuis le brevet le plus élémentaire jusqu'au doctorat, qu'il n'ait remanié un certain nombre de fois... Ainsi s'explique l'ascendant qu'exerça M. Lavisse ».

Le voilà gérant de grandes collections, co-directeur de la *Revue de Paris*, auteur de manuels qui lui ont fait des rentes! Est-il un historien véritable? M. Legay aime son *Louis XIV* et ses *Etudes sur l'Allemagne*. Et cependant, « s'il n'a pas toujours manié les documents, du moins a-t-il parcouru le pays » allemand... « Une coquetterie légitime décèle chez lui l'homme qui fraya jadis avec les princesses. Laissant à ses collègues la redingote noire, uniforme de l'intellectuel démocrate, il portait, faisant son cours public, un veston d'une coupe parfaite et des pantalons du bon faiseur ». En somme, sa destinée est « tragique », pense M. Legay, qui conclut : « *Comment s'étonner du mince résultat de sa prédication?* »

ments publiés par la *Société d'histoire du protestantisme français*, est exact, mais incomplet et d'un esprit huguenot.

Ecoutez M. Lavisse jugeant Bossuet : « Il déteste tout l'avenir. Il nous a maudits par avance. Aussi nous est-il étranger et lointain. Il n'a rien à nous apprendre, lui qui n'a rien inventé et n'a pas voulu qu'on inventât rien (!)... D'autre part, il connaît les objections à sa foi, toutes les raisons des protestants, toutes celles de l'inquiétante exégèse de Richard Simon. Toutes les réalités, il les sait et les comprend... Et pourtant, son âme demeure tranquille ». M. Lavisse, démocrate, ne comprend pas, ne conçoit pas la sérénité intellectuelle. Il ne voit pas que dans la grande, dans l'éternelle tradition de la pensée humaine, après Platon et Aristote, trois hommes se passent le flambeau : Augustin, Thomas d'Aquin, Bossuet ! Hommes dont l'œuvre et le génie demeurent inégalés !

Et c'est tout le grand siècle qui reçoit la suspicion maudite : « Pas une année du règne ne passe sans des révoltes dont quelques-unes furent très graves » : 594 tués, blessés ou pris en 1662 dans le Boulonnais. « *Mais la canaille n'avait pas d'idée politique* ». M. Lavisse juge ici en pur primaire. Ne doit-il pas avouer partout que « la France aima longtemps son roi et presque l'adora » ?

M. Lavisse, qui s'est réservé la conclusion du siècle de Louis XIV, trace le tableau de la famille royale dans la dernière période du règne du grand roi, tableau peint de main de maître, mais aussi de main d'ennemi et sévère jusqu'à l'injustice criante : « Ce qu'on appellera bientôt l'ancien régime, dit-il, ce composé de vieilleries inutiles ou funestes, de décors en lambeaux, de droits sans devoirs devenus des abus, ces ruines d'un long passé au-dessus desquelles se dresse solitaire une toute-puissance qui se refuse à préparer un avenir, il ne paraît pas juste de l'imputer au seul Louis XIV ; mais il l'a porté au suprême degré d'imperfection, et marqué pour la mort ». M. d'Haussonville concluait avec plus d'équité sa belle histoire de *La duchesse de Bourgogne*, IV, en disant que « rien ne montre qu'à l'époque où le duc de Bourgogne aurait dû normalement monter sur le trône, il fût trop tard pour corriger les erreurs de la vieille monarchie, pour porter remède à ses maux, pour changer ses ressorts ».

Dans le tome VIII, II, le *Règne de Louis XV*, œuvre de M. Carré, professeur à l'Université de Poitiers, les affaires religieuses sont racontées d'une manière, non pas tant inexacte que manquant de justesse et d'équité. L'Eglise enseignante et le parti janséniste apparaissent comme deux factions également excessives et bizarres. Les prélats soumis au Pape et adhérents à la Bulle ou à la Constitution *Unigenitus* sont désignés par l'auteur sous une appellation ridicule, empruntée aux pamphlets de l'époque : les *constitutionnaires*. On n'a pas la moindre impression que, dans ce conflit, l'Eglise enseignante pût avoir pour elle le droit et la vérité (pp. 59-63, 111-116, 237-244).

Sans parler contre sa pensée, un auteur incroyant pourrait du moins faire comprendre qu'il en est réellement ainsi *au point de vue des principes catholiques*. L'esprit général du volume ne se trahit que trop par la faveur avec laquelle sont présentées les assertions et les plaisanteries de l'incrédulité (p. 116), ou encore par des jugements comme celui-ci : « Les écrits des Philosophes, répandus partout, opposèrent au vieux monde, à l'Eglise et à l'Etat unis et intolérants, au fanatisme populaire, à la magistrature pédante et cruelle, au système atroce des procédures et des peines, les idées de tolérance, de liberté et d'humanité » (p. 342) (1).

Que dire d'une telle apologie de « la philosophaillerie » du XVIIIe siècle, comme l'appelait Chateaubriand? N'est-elle pas très dangereuse pour de jeunes catholiques?

Le tome IX, I, *Le Règne de Louis XVI*, par M. Carré et M. Sagnac, contient beaucoup de jugements inacceptables. « Ce serait une grande injustice, dit M. Carré, p. 156, de juger de la conduite de tout le haut clergé par celle de quelques prélats mondains. Parmi les 135 évêques, c'était la minorité qui menait la grande vie; mais ceux-là étaient le plus en vue. Ils attiraient l'attention publique et compromettaient l'ordre entier ». — Est-ce bien sûr et faut-il dire *ab uno disce omnes?* En tout cas, dans une histoire sérieuse de l'épiscopat sous Louis XVI, il ne fallait pas consacrer six pages, 154-159, sous le titre *Mœurs épiscopales*, à la minorité des évêques peu édifiants, et un seul paragraphe à l'immense majorité des évêques réguliers et édifiants.

Combien séduisante, au contraire, est l'image que trace M. Carré de la philanthropie et du cosmopolitisme substitués à la religion chrétienne par les *philosophes* du XVIIIe siècle : « *Une religion nouvelle* (!) apparaît ainsi, née de la science, de la philosophie et de l'histoire, ayant pour dogmes la raison, la justice, la bienfaisance, et que la génération révolutionnaire propagera par toute l'Europe » : oui pour l'ensanglanter, après avoir noyé la France dans le sang de la Terreur.

M. Lavisse, qui a rédigé lui-même les *Conclusions sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, conclusions qu'on pourrait appeler *Discours* sur les causes lointaines de la Révolution française, rappelle les graves avertissements que Colbert et Bossuet donnèrent à l'ancienne monarchie pour qu'elle pût se réformer elle-même, et, constatant l'inefficacité de ces avertissements et la profondeur des abus, il conclut à l'impossibilité d'une transformation pacifique sous un Louis XVI et à l'inévitable nécessité d'une catastrophe. — Conclusion très contestable et très contestée, car elle ne tient pas compte de la *Déclaration* de Louis XVI, le 23 juin 1789, qui répondait à tous les besoins du pays. Du reste, une réforme des abus était plus facile avec la monarchie et par la monarchie que sans elle. Et puis,

1. D'après les *Etudes*, 1910, 20 février, p. 584.

la manière dont M. Lavisse raconte la crise doctrinale du XVIIIe siècle (p. 422-423), ne résume que trop bien l'esprit anticatholique d'une *Histoire de France* remarquable à bien des égards, mais inacceptable et funeste au point de vue religieux.

S'il en est ainsi de cet arsenal où prennent leurs armes presque tous les maîtres et d'une *Histoire de France* qui s'arrête en 1789, qu'en serait-il des continuateurs, des Aulard et des sous-Aulard qui parleraient de la Révolution, du premier Empire, des deux Restaurations, du Gouvernement de Juillet, de la République de 1848, du second Empire et de la troisième République? Ou plutôt, ils sont légion, les professeurs des Universités de l'Etat qui traitent ces questions d'histoire contemporaine, sinon avec « l'hallucination délirante » de Michelet, dont « l'Histoire est en loques », disait un professeur de Sorbonne, du moins avec un esprit froidement anticlérical et sectaire, qui déteint nécessairement sur leurs jeunes auditeurs, plus ou moins portés à mettre leurs pas dans les pas des maîtres, ne serait-ce que pour s'assurer leurs sympathies, d'où dépend le succès aux examens.

Si de Maistre pouvait dire de son temps que « l'histoire, depuis la Renaissance, était une conspiration contre la vérité », que dirait-il aujourd'hui où l'enseignement historique dans l'Université de l'Etat est areligieux, quand il est modéré, et franchement irréligieux, anticatholique au moins, dans la plupart des chaires officielles? Il y a là pour la foi de la jeunesse française un péril immense, contre lequel Sa Sainteté Pie X « ne pouvait, malgré sa longanimité, contenir son indignation... Eh quoi! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise, leur mère; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieusement gouverné la France n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal» de la Révolution (1), des « faux dogmes de 1789! »

Un Docteur ès lettres.

(A suivre).

1. Le Pape parle du *Sillon*, dans l'Encyclique *Notre charge apostolique*, d'où est tiré ce passage; mais l'idéal du *Sillon* est celui de la Révolution, et Pie X ajoute immédiatement après le texte cité : « Le souffle de la Révolution a passé par là! »

LA MORT DE JÉSUS

« Il s'est trouvé des personnes (1) qui ont nié que Jésus-Christ eût expiré sur la croix ». Voilà ce qu'écrivaient, au seizième siècle, les rédacteurs du Catéchisme du Concile de Trente (2) et qu'ils pourraient écrire encore aujourd'hui. Les « personnes » d'à présent, succèdent naturellement aux « personnes » d'alors; elles appartiennent aux mêmes groupes et portent, la plupart du temps, les mêmes caractères ethniques. Nous ne nous proposons point d'établir le fait de la mort de Jésus-Christ, fait affirmé par des témoins oculaires dont aucun catholique ne peut, dont aucun homme sérieux ne devrait mettre en doute ni la véracité, ni l'intelligence. Contre ces témoignages hors de pair, on ne produit que des affirmations sans base, nous allions écrire intéressées. Avec plus de modestie, plus de présomption, peut-être, comme il plaira au lecteur, nous voudrions jeter une clarté additionnelle sur le drame tragique qui se termine provisoirement sur le Calvaire. Le document que nous versons aux débats ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier, comme on verra, mais il nous semble que nos contemporains ne le connaissent point ou s'ils le connaissent, n'en font point le cas qu'il mérite. De plus, peut-être, intéressera-t-il quelques personnes pieuses. Il n'en faut pas davantage pour nous décider à le porter à la connaissance ou à le rappeler à la mémoire de ceux qui voudront nous lire.

I.

Le document ou plutôt le livre dont il s'agit, vise un passage de l'Evangéliste saint Jean qui paraît, qui paraîtra, sans doute, lon-

1. Le lecteur remplacera spontanément, croyons-nous, le vocable « personnes », vocable trop indéterminé, par celui plus concret, plus précis, de Juifs. Depuis le temps de saint Matthieu XXVIII, 11, seqq. de saint Justin, de Tertullien, d'Eusèbe, etc., la race déicide s'acharne contre l'Eglise catholique — et seulement l'Eglise catholique — comme elle s'acharnait contre le Christ. Elle parvint à tuer celui-ci, elle voudrait arriver à tuer aussi celle-là. On retrouve son action, son influence, son concours effectif, partout où, par besoin d'argent, ou instinct de révolte, ou penchant à détruire, des hommes acceptent de se faire les instruments ou les complices de ses haines aussi vivaces qu'inexplicables. Cf. *La Vie de N.-S. J.-C.*, par l'abbé C. Fouard, liv. V, chap. VIII, sect. I, ad fin. dernière note et surtout la *Résurrection de Jésus*, par l'abbé Mangenot, Paris, Beauchesne 1910, *passim* mais particulièrement pp. 228-239. Cf. aussi Mgr Battandier, Annuaire Pontifical, 1913, p. 42. Des Juifs du vingtième siècle poursuivent la besogne des Juifs du premier. Incapables jusqu'ici d'empêcher le monde chrétien de croire à la résurrection du Christ, ils s'appliquent maintenant à jeter des doutes sur son crucifiement et sa mort. Ils ne manquent point de clairvoyance. Quiconque, en effet, cesse de croire un seul article du Symbole cesse bientôt d'en croire aucun. Ils continuent, de leur mieux, à mériter les malédictions prédites par Isaïe, LXV, 15.

2. Paris, 1754, *ad loc.*

temps encore, mystérieux, énigmatique. Voici le passage : « Il vint des soldats qui rompirent les jambes du premier et de l'autre qu'on avait crucifiés avec Lui. Puis, étant venus à Jésus et Le voyant mort, ils ne Lui rompirent point les jambes; mais, l'un d'eux Lui perça le côté d'une lance; et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. Celui qui l'a vu en rend témoignage et son témoignage est véritable et il sait qu'il dit vrai pour que vous le croyiez aussi (1) ». Que se passe-t-il donc pour provoquer ainsi l'étonnement de l'écrivain sacré, du témoin oculaire, au point qu'il accentue, qu'il multiplie, en quelque sorte, sa déposition? La tradition généralement répond : le mystère « du sang et de l'eau »; le livre dont nous nous proposons de faire connaître les conclusions répond : le fait « du sang et de l'eau ». Aucun catholique ne songe à contester le mystère, mais le mystère ne se lie-t-il pas indissolublement au fait? Le fait ne s'identifie-t-il pas avec le mystère et le mystère avec le fait? Nous ne voudrions pas que nos lecteurs s'imaginent qu'en acceptant l'un, ils doivent le considérer comme indépendant de l'autre. On peut étudier l'un sans mettre l'autre en doute. Avec l'auteur dont nous reproduisons les idées, nous voyons que le mystère découle du fait et que celui-ci sert de base à celui-là.

Le passage évangélique reproduit plus haut, attira plus d'une fois l'attention de médecins chrétiens sinon catholiques, et nommément du Dr Stroud. Possesseur d'une fortune qui lui assurait l'indépendance et des loisirs, ce médecin distingué consacra une partie de son temps à étudier, avec respect, la question complexe que soulèvent les lignes de l'Evangéliste saint Jean. Il consigna tout ensemble les idées et les faits qu'il recueillit dans les ouvrages d'autres médecins et ses observations personnelles, dans le livre (2) dont nous allons reproduire quelques aperçus, dans l'espoir qu'ils intéresseront quelques lecteurs comme ils nous intéressent nous-mêmes. Nous ne garantissons pas la correction absolue de la traduction, non plus que la parfaite intelligence des théories jusque dans leurs détails; tout cela exigerait une science technique et un vocabulaire médical qui nous manquent. Si, en dépit de cette lacune trop visible dans notre équipement scientifique, nous nous risquons à une tâche que personne, après tout, ne nous demande, c'est dans l'espoir que d'autres, mieux préparés, mieux outillés, examineront les idées de Stroud et travailleront peut-être à les populariser, dans la mesure où ils les jugeront satisfaisantes.

Trois particularités se détachent, en relief, sur le récit de saint Jean : le coup de lance, le sang et l'eau qui s'échappent de l'ou-

1. Joan., XIX, 32 seqq.

2. Physical Cause of the death of Christ. William Stroud. M. D. London-Hamilton, Adams and Co. La première édition parut en 1847, la seconde en 1871. Nos indications se prennent de cette dernière.

verture pratiquée par cette lance, enfin l'abondance de l'effusion du sang et de l'eau. Stroud trouve beaucoup à dire sur chacune de ces particularités et nous allons en répéter, de notre mieux, quelque chose, seulement quelque chose, le plus clairement que nous pourrons.

II.

Et d'abord le coup de lance. La mort du Christ ne fait pas de doute pour les soldats (1); aussi s'abstiennent-ils, d'abord, de Lui donner le coup de grâce, comme aux deux autres condamnés. Le texte trahit un embarras, une pause, évoque l'idée d'une consultation entre les hommes de service. Le crucifiement n'allait, on peut dire, jamais seul; il fallait toujours achever les crucifiés : « Quelquefois, peut-être le plus souvent, on les laissait mourir de faim et de soif, ou de chaleur et de froid, ou servir de pâture aux oiseaux de proie ou aux bêtes sauvages; d'autres fois on accélérait la mort au moyen de méthodes variées: on les brûlait, on les lapidait, on les étranglait, on leur brisait les os, on transperçait un organe essentiel (2) ».

Ici, en conséquence, les exécuteurs viennent de briser les os des deux voleurs; ils se préparent à traiter de même le troisième condamné, le plus, le seul important des trois, quand ils s'aperçoivent que la mort a déjà fait son œuvre. Quelque chose ou, plus exactement, quelqu'un les arrête; quelque chose ou quelqu'un qu'ils n'identifient point, mais que reconnaît et désigne l'écrivain sacré, le témoin incomparable : « ces choses ont été faites afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie : vous ne briserez aucun de ses os (3) ». Aucune créature ne les arrête, ils se sentent parfaitement libres; pourtant un pouvoir imperceptible gouverne leur liberté et « ils ne brisent pas ses os »; mais, l'Ecriture dit encore ailleurs : « ils verront celui qu'ils ont percé (4) ». Ils ne brisent donc point ses os, mais ils le « percent ». Nulle part, on ne saisit mieux, sur le fait, la manière dont Dieu mène, à son gré, les actes et la liberté de l'homme. Ces gens-là font ce qu'ils veulent et pourtant, sans qu'ils s'en rendent compte, ils exécutent, de point en point, un plan réglé d'avance; consigné, en détail, depuis des siècles, dans un livre dont ils connaissent tout juste l'existence, si même ils la connaissent.

La soudaineté de la mort de Jésus déconcerte tout et cause tout;

1. Joan., XIX, 33.
2. *Op. cit.*, p. 38.
3. Joan, XIX, 36.
4. Joan., XIX, 37.

soudaineté, non seulement rare mais plutôt unique, partant inexplicable. Les crucifiés ne meurent jamais en un aussi court espace de temps. Aussi devine-t-on l'étonnement des soldats, étonnement qui provoque d'abord, cela ressort du texte, une sorte de discussion entre eux, discussion qui se termine par le coup de lance. Il semble qu'on y assiste et qu'on entend l'un des soldats ou celui qui les commande dire : en tout cas, je vais mettre fin à toute possibilité de doute et il perce le flanc du supplicié. Qu'on ne s'étonne pas, outre mesure, d'un acte qui, au premier abord, paraît inutilement cruel, brutal. Les exécuteurs répondent, sur leurs propres têtes, des condamnés dont ils ont la garde; et ils savent cela et ils savent aussi que ceux dont ils dépendent ne leur feraient point grâce, en cas de négligence de leur part. Au demeurant, on le voit bien au livre des *Actes :* (1) « quand il fut jour, il y eut un grand trouble parmi les soldats pour savoir ce que Pierre était devenu. Et Hérode l'ayant fait chercher et ne l'ayant pas trouvé, après avoir fait donner la question aux gardes, il commanda qu'ils fussent menés au supplice ». Pilate s'étonne aussi, non point que la mort ou la vie d'un Juif intéresse particulièrement ce Romain; seulement le fait lui semble à peine croyable ou plutôt lui semble tout à fait incroyable et l'un des évangélistes traduit cet étonnement : « Pilate, s'étonnant qu'il fût mort si tôt, fit venir le centurion et lui demanda s'il était déjà mort (2) ».

Stroud accumule ici les faits qui démontrent qu'en effet, un crucifié ne meurt jamais aussi rapidement. Voici quelques-uns de ces faits ; ils nous semblent démonstratifs : « La peine capitale, écrit, en 1824, le capitaine Clapperton, s'inflige, au Soudan, de trois manières : par décapitation, par empalement, et par crucifixion ; les malheureux que l'on crucifie, languissent environ trois jours, sur la croix, avant de mourir (3) ». Un second fait pris entre un grand nombre d'autres, à peu près semblables : « On crucifia, sous les murs de Damas, un mamelouk coupable d'avoir assassiné son maître. Il était jeune, vigoureux et brave. Ses mains, ses bras et ses pieds furent cloués à une croix. Il vécut depuis le vendredi jusqu'au dimanche vers midi, heure de sa mort. Il souffrit sa peine avec courage, sans faire entendre un gémissement, sans changer de visage, se plaignant seulement de la soif, pendant toute la durée du premier jour, mais il souffrit les deux jours suivants, sans pousser un cri, et cela jusqu'à la fin (4) ». Ces faits et beaucoup d'autres expliquent non seulement l'étonnement de tous devant la soudaineté de la mort de Jésus, mais ils expliquent aussi que les soldats prennent un excès de

1. Actes XII, 16-19.
2. Marc, XV, 44.
3. *Op. cit.*, p. 41.
4. *Op. cit.*, p. 44.

précautions, pour garantir leur sécurité personnelle. Un grand nombre de Pères de l'Eglise ne peuvent même s'empêcher de voir, dans cette soudaineté, quelque chose non seulement d'inaccoutumé, d'inouï, mais même de miraculeux : « C'était un miracle, écrit Origène, que Lui qui aurait bien dû vivre, au moins deux jours, sur la croix, comme vivent généralement les crucifiés, mourût au bout de trois heures ». Ce que pense Origène, Tertullien, saint Jérôme, saint Cyprien et d'autres le pensent comme lui (1).

Si saint Jean seul consigne, dans son récit, l'épisode du coup de lance, on pourrait expliquer le silence des synoptiques, en disant que l'épisode ne constituait pas un fait exceptionnel et que si le dernier évangéliste nous le transmet, il faut chercher la raison de cette différence de conduite, moins dans l'acte lui-même que dans ses suites et ces suites, saint Jean seul se trouve à même de les constater personnellement.

III.

Le coup de lance ne présente donc, en soi, rien d'insolite; rien qui justifie les affirmations répétées, mystérieuses de l'Evangéliste; il en va tout autrement de ce qui suit : « l'un d'eux lui perça le côté d'une lance; et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau ». Voilà le phénomène que saint Jean rattache au coup de lance, phénomène qui explique les formules où s'expriment l'étonnement tout à la fois et l'émotion intense que chacun éprouverait, sans doute, en présense d'un mystère, en quelque sorte, sacré, divin. Aussi l'attention, les études, la méditation de Stroud et de quelques-uns de ses confrères, se concentrent-elles sur ce point à peu près unique et ils en tirent des conclusions de nature à intéresser un certain nombre, au moins, d'âmes chrétiennes.

Première et, en quelque sorte, unique question : d'où sortent ce sang et cette eau? Par la seule force de nos idées traditionnelles, nous répondrons à peu près certainement : ce sang et cette eau sortent du cœur du crucifié. La lance du soldat perce le cœur et du cœur percé jaillissent le sang et l'eau. Stroud répond : cette solution ne résout pas du tout le problème, elle ne résout même rien du tout; celui qui la donne ne se rend compte ni de la complexité, de la difficulté de la question, ni même qu'un tel fait soulève une difficulté quelconque. Le problème existe pourtant, aussi intéressant que sacré! Que par la perforation du côté, il ne sorte que du sang et toute difficulté disparaît, comme on va voir; mais le témoin oculaire n'aperçoit pas seulement du sang, il aperçoit aussi de l'eau. Là où saint Jean écrit sang et eau, des médecins écriraient caillot

1. *Op. cit.*, pp. 48-50.

et sérum, affirme Stroud. S. Luc, en sa qualité de médecin, emploierait peut-être ces termes techniques ou des équivalents. Saint Jean, lui, voit jaillir un liquide rouge et un liquide incolore (1), et naturellement, il désigne le premier par le substantif sang et le second par le substantif eau et d'ailleurs, même en supposant qu'il connût les formules scientifiques, il n'écrit pas seulement pour des lecteurs cultivés mais il écrit pour les autres aussi et il veut que les uns et les autres le comprennent. Et maintenant la présence de l'eau, autrement dit, du sérum, soulève des questions pleines tout à la fois d'importance et d'intérêt; elle démontre à ces hommes de l'art que le liquide ne sort, ne peut sortir immédiatement, ni du cœur, ni d'aucun vaisseau sanguin, veine ou artère, parce que, dans ce cas, le sérum, l'eau, ne paraîtrait, à l'œil d'un témoin placé à quelques pas, au moins, de la croix, ni séparé, ni même distinct du caillot, du sang. La mort ne produit point la désintégration du sang en ses deux principaux constituants, dans un espace de temps aussi court.

Jésus meurt à trois heures; il faut qu'on le détache de la croix, opération forcément assez longue, qu'on l'embaume, qu'on l'ensevelisse; il faut qu'on trouve du temps pour des allées et venues, pour les négociations multiples avec Pilate et que tout se termine, sinon au coucher du soleil, au moins avant l'apparition de la première étoile et, à cette époque de l'année, c'est-à-dire vers la fin de mars, le soleil se couche et la première étoile se montre de bonne heure. Qu'on examine la question dans tous les sens, qu'on fasse tous les calculs qu'on voudra, on se convaincra que le soldat ne perça le côté de Jésus que vers cinq heures, au plus tard, en sorte que deux heures ou un peu plus, mais guère plus, séparent les deux faits : la mort de Jésus et l'écoulement du sang et de l'eau. Ici se place une observation capitale du Dr Paget que le Dr Stroud introduit, à propos, dans le texte : « Dans la majorité des cas, le sang ne se coagule pas dans le cœur ou dans les vaisseaux sanguins, pendant les quatre premières heures qui suivent la mort, et, dans beaucoup de cas, il reste fluide pendant six, huit heures et même plus longtemps, mais la coagulation se produit en quelques minutes, en dehors des vaisseaux sanguins... Ce fait est décisif dans le cas qui nous occupe. La mort du Christ se produit à la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures de l'après-midi... le corps est embaumé puis déposé dans le tombeau avant six heures, le même soir... où commence le sabbat juif. Entre le moment de la mort et celui où le soldat perce le côté, il s'écoule deux heu-

1. La plupart des manuscrits reproduisent les mots dans cet ordre « sang et eau : »; bien peu dans l'ordre inverse « eau et sang ». Quoi que disent quelques rares Pères de l'Eglise, rien, dans le texte, ne force à croire que les deux liquides jaillissent, du côté, simultanément. Encore une fois, nous nous considérons ici comme simple traducteur ou écho du Dr Stroud et n'émettons pas d'idées personnelles.

res environ, le plus long intervalle qu'on puisse supposer avec quelque vraisemblance... intervalle trop court pour la coagulation, si le sang reste dans le cœur (1) ». En conséquence, le sang et l'eau dont parle saint Jean ne sortent et ne peuvent sortir directement du cœur. « Dans le cas d'une saignée pratiquée sur une personne vivante, la concrétion se produit en quelques minutes et la complète séparation du caillot et du sérum, en une heure (2) »; il faut donc un intervalle d'une heure entre la saignée et la séparation des deux constituants du sang, et cet intervalle manque ici puisque l'effusion du liquide suit instantanément la perforation du côté par le fer du soldat; la coagulation datait, par conséquent, au moins d'une heure et le sang et l'eau ne peuvent sortir du cœur.

« La coagulation s'opère plus rapidement lorsque la température du sang se maintient normale que lorsqu'on lui laisse le temps de se refroidir (3) ». D'où il résulte que lorsque l'effusion sanguine, au lieu de se produire extérieurement, se produit intérieurement, la concrétion s'opère avec plus de rapidité; un phénomène qu'il ne faut pas oublier pour comprendre les développements qui vont suivre. Tout ce qui s'applique au cœur s'applique aussi à tous les vaisseaux sanguins. Le liquide avec ses deux constituants distincts — sang et eau, — que remarque saint Jean ne peut, par conséquent, venir directement ni du cœur, ni de quelque vaisseau sanguin, artère ou veine; il faut donc qu'il sorte d'un endroit où il se trouve extravasé depuis environ une heure.

Ici, nous arrivons à l'explication originale — originale pour nous, bien entendu, et peut-être aussi pour quelques autres avec nous, — de Stroud et d'un certain nombre de ses confrères médecins. Que le sang se trouve extravasé dans le péricarde, en d'autres termes, dans le sac membraneux qui enveloppe le cœur et l'effusion signalée par l'Evangile, effusion de sang et d'eau, s'explique naturellement. Pour cela, il suffit que l'extravasement se produise environ une heure avant le coup de lance du soldat, c'est-à-dire qu'il coïncide, à peu près, avec la mort de Jésus. L'état du liquide tel que nous le font connaître l'évangéliste et aussi le coup de lance que le Dr James Y. Simpson Bart. M. D. (4), appelle, avec une pointe d'originalité, une sorte d'autopsie élémentaire, démontrent donc deux faits, faits disons-nous et non théories : premier fait, ce liquide, avec ses deux constituants distincts, caillot et sérum, ne peut venir naturellement ni du cœur, ni d'aucun des vaisseaux sanguins contigus artères ou veines, parce qu'une durée d'une et même deux heures ne suffirait pas à y produire la coagulation et que la production

1. *Op. cit.*, pp. 153-155.
2. *Op. cit.*, pp. 154-155.
3. *Op. cit.*, *l. loc.*
4. *Op. cit.*, p. 490.

de la coagulation dans ces vaisseaux requiert une durée d'au moins quatre heures et communément plus, beaucoup plus : six, huit heures et davantage; second fait, il ne peut venir que du péricarde, par extravasement du cœur ou des vaisseaux sanguins contigus, dans ce sac membraneux.

Et maintenant, comment expliquer la présence du sang dans cet endroit? Voilà comment se pose le problème ultérieur, le plus intéressant, au point de vue tout à la fois de l'histoire évangélique et de la piété.

IV.

Disons-le sans tarder : un seul fait, d'après Stroud et d'autres médecins avec lui, satisfait à toutes les données du problème : le cœur se brisa. Que le cœur se brise, non pas figurativement, mais réellement, physiquement et le sang aussitôt se déverse dans la membrane péricardique, membrane assez élastique pour devenir le récipient d'une quantité considérable de fluide. Sans doute, Stroud imagine trois solutions, mais il démontre qu'aucune d'elles ne résout les difficultés d'une façon qui satisfasse ni médecin, ni physiologiste; seul le brisement du cœur les résout toutes. Notons qu'il s'agit ici, non pas d'une pure hypothèse, mais d'un fait, fait non seulement vraisemblable mais certain, mais nécessaire, au point de vue naturel, bien entendu. Ce fait s'appuie, d'ailleurs, sur nombre d'observations qui ne laissent point de place au doute.

Que, dans certaines conditions données, sous l'action d'une douleur violente ou d'un autre sentiment interne porté à son paroxysme, le cœur éclate parfois, se brise, non pas en figure mais en réalité, des observations multiples, opérées avec le plus grand soin, par des médecins, des chirurgiens divers et dans des contrées différentes, le démontrent jusqu'à la certitude, jusqu'à l'évidence. Stroud accumule un nombre considérable d'exemples et il renvoie ses lecteurs à d'autres livres où ils pourraient en trouver un grand nombre d'autres. En voici quelques-uns que nous reproduisons à titre de spécimens :

« Le 16 octobre 1817,... un homme âgé de 68 ans se promène, quand il éprouve une vive douleur qu'il prend pour une crampe d'estomac,... il meurt le 20 octobre. On autopsie le corps, dix-huit heures après le décès et on trouve que la mort résulte de la rupture du cœur. On ponctionne le péricarde que distend une substance colorée d'un bleu foncé; il s'écoule une quantité de fluide rougeâtre et puis du sang, du poids de deux ou trois livres (1) ».

1. *Op. cit.*, p. 97-98.

Autre fait : « Un ouvrier de 56 ans, désigné par les initiales R. W., excellente santé. Il souffre depuis quelque dix ans de crises de mélancolie et de désespoir causées par les infidélités de sa femme. Six mois avant la fin, il est pris de quintes de toux qui deviennent parfois d'une extrême violence et, à la suite d'une de ces quintes, un beau matin, il meurt. Une autopsie est faite en présence et avec le concours du Dr Bolton, chirurgien de Leamigton... le péricarde se trouve, ici aussi, distendu par un corps fluide d'une couleur très foncée. On l'ouvre; il sort un demi-litre de sérum transparent, le caillot reste aggloméré et comme collé à la surface antérieure du cœur. A la suite d'un examen attentif, on découvre une lacération au ventricule gauche du cœur (1) ». Ici le brisement du cœur provient d'une cause purement morale; le caillot se trouve à l'état solide, parce que l'autopsie a été faite trop tard.

Autre exemple : « Thomas Treacher, 46 ans, ouvrier très vigoureux, souffre, pendant des années, d'affections dont on ne précise pas la nature. Les médecins diagnostiquent de graves troubles cardiaques... Après une longue agonie de corps et d'esprit, il meurt le 9 novembre 1826. On ouvre le thorax et le péricarde apparaît distendu; on le ponctionne et il s'en échappe une quantité de fluide séreux; le cœur disparaît sous une triple couche de sang coagulé! La cause? Rupture du ventricule gauche (2) ». La plupart des écrivains catholiques observent que le soldat perça la poitrine du côté droit; d'autre part, les médecins constatent que, dans les cas de rupture du cœur, la lacération se produit généralement du côté gauche de l'organe, preuve additionnelle qu'en effet le soldat ne perça point le cœur. Le soldat frappe du côté droit mais l'ouverture intérieure devait se trouver dans la paroi gauche du cœur.

Un exemple que cite le Dr Christian Vater : « J'autopsiais, écrit-il, le corps d'une femme d'environ 30 ans, écrasée, le 9 avril 1695, par une voiture. Les côtes supérieures de gauche avaient été fracturées près du sternum et aussi la clavicule; fracturées mais à peine déprimées et le péricarde ne présentait aucune lésion. L'oreillette droite du cœur avait néanmoins éclaté, sur une longeur de près de trois centimètres à l'extrémité supérieure et le péricarde était plein de sang (3) », plein de sang, écrit Vater, et non de sang et d'eau.

Encore un fait : « En apprenant la défaite de l'armée espagnole, Philippe V meurt subitement. L'autopsie révèle une rupture du cœur (4) ». Les exemples succèdent indéfiniment aux exemples, dans le livre de Stroud.

1. *Op. cit.*, p. 100.
2. *Op. cit.*, p. 100-101.
3. *Op. cit.*, p. 126-127.
4. *Op. cit.*, p. 390.

Quelques écrivains, comme le Dr Henry Alford (1), par exemple, tentent d'expliquer le phénomène physiologique relaté par l'évangéliste, par l'état d'épuisement du Christ, état produit par les souffrances préalables unies à celles de la crucifixion et qui déterminent, pense-t-il, cette sorte de décomposition du sang en ses deux parties principales constituantes, mais Stroud prouve que tant les détails que nous transmettent les évangélistes que l'observation physiologique contredisent cette théorie : les faits historiques, puisque Jésus conserve, jusqu'à la fin, la pleine possession de toutes ses facultés et qu'il meurt en poussant un grand cri, nous disent saint Matthieu (2) et saint Luc (3), deux, écrit saint Marc (4), et, par conséquent, qu'il ne manifeste aucun symptôme d'épuisement; la physiologie, parce que, d'après Stroud et ses confrères médecins, dans le cas de mort par épuisement, le sang ne se coagule pas. On voit par là toute l'importance du fait signalé par saint Jean : ce sang et cette eau, qui s'échappent séparément du côté perforé, démontrent premièrement que Jésus meurt avant le coup de lance comme l'écrit l'auteur sacré et de plus que rien ne s'explique médicalement si l'on admet pas que le cœur se brisa physiquement, matériellement.

Ceux qui recourent à une autre explication des faits se trouvent acculés à se mettre en contradiction avec le récit évangélique, comme on peut le voir dans les Conférences de Wiseman (5). Les deux Grüner imaginent que Jésus n'était pas tout à fait mort, au moment du coup de lance; Richter recourt au préternaturel, autrement dit, au surnaturel, pour expliquer l'abondance du sang et de l'eau que saint Jean observe à quelque distance de la croix; Vogler risque à son tour des assertions inadmissibles parce que : ou elles contredisent le texte sacré ou elles n'y trouvent aucun fondement (6).

La théorie du Dr Stroud n'explique pas moins bien certains autres faits, que l'on pourrait qualifier de secondaires encore qu'importants; un chrétien, en effet, ne trouve aucun détail négligeable dans la vie, et moins encore dans la mort de Jésus : par exemple, ces grands cris que tous les synoptiques, de concert, consignent dans leurs récits inspirés : « Il arrive communément, écrit Grüner fils, que lorsque le cœur se congestionne et que la suffocation commence, le patient pousse de grands cris (7) ». La mort ne suit pas ins-

1. Henry Alford : Greek Test. ad loc. note.
2. XXVII, 50.
3. XXIII, 46.
4. XV, 34 et 37.
5. Conférences sur l'accord de la science avec la révélation, cinquième conférence.
6. Dublin Review., vol. XXII, mars 1847, p 49-50
7. *Op. cit.*, p. 125-126.

tantanément la rupture du cœur et l'intervalle donne, au mourant, le temps de pousser des exclamations : « Un homme vigoureux, âgé de 43 ans, écrit le Dr Griffiths de Hereford, tombe d'une hauteur de cinq pieds sur une longue tige de fer qui lui traverse le côté gauche. Il se lève, sans assistance, se dirige, en chancelant, vers moi, pousse une ou deux exclamations et meurt dans mes bras, deux minutes après l'accident. J'examine le corps et trouve que la pointe de fer a fracturé la sixième côte à gauche, pénétré dans la cavité thoracique et dans le péricarde, sans y produire de déchirure proprement dite. Le cœur avait été brisé et le sac cardiaque était plein de sang (1) », plein de sang, écrit le Dr Griffiths et non de sang et d'eau. Le trop court espace de temps qui sépare la mort de l'autopsie, ne permet pas à la coagulation de s'effectuer.

V.

La même théorie explique, seule, la quantité du sang et de l'eau qui sort du côté de Jésus, quantité assez notable pour que l'évangéliste pût l'apercevoir de la position qu'il occupait. Là dessus l'imagination des savants (2) se donne libre carrière, mais leurs assertions aventurées rencontrent les contradictions décidées de spécialistes. Quelques-uns ne vont-ils pas jusqu'à dire que le sang sortait du cœur et le sérum du péricarde! Haller affirme qu'il n'a jamais trouvé plus de deux ou trois grammes de sérum dans le péricarde des personnes exécutées, mais deux éminents anatomistes, les Docteurs John et Charles Bell s'inscrivent en faux contre cette concession, concession d'ailleurs bien inutile; comment, en effet, placé à quelque distance de la croix, saint Jean eût-il pu discerner l'écoulement de deux ou trois grammes d'eau? « Si on ouvre le corps d'un animal vivant, d'un chien par exemple, ou le corps de suicidés aussitôt après la mort, ou le corps d'un pendu, après l'exécution, on ne trouve pas trace d'eau dans le péricarde (3) », écrivent-ils.

Le Dr Stroud étudie aussi les phénomènes sanglants du jardin des Oliviers, et leur répercussion sur le tragique dénouement du Calvaire tel que le raconte saint Jean, mais nous arrêtons là notre court travail. Seul un professionnel de la médecine ou de la physiologie pourrait lui donner, avec compétence, les développements qu'il comporte. Nous nous estimerons satisfait, si ces quelques lignes décident seulement, quelque jour, un médecin catholique de notre pays, plus d'un même, à étudier ce noble sujet, puis à communiquer

1. *Op. cit.*, p. 126.
2. *Op. cit.*, p. 137.
3. *Op. cit.*, p. 138.

au public, le résultat de ses recherches et de ses observations.

Concluons avec l'auteur du savant article du *Dublin Review* : Le Dr Stroud explique, d'une manière tout à fait satisfaisante :

1° La rapidité de la coagulation du sang de Jésus, 2° la rapidité de la mort, 3° l'effusion « de sang et d'eau », 4° l'abondance de cette effusion.

Quiconque adopte cette opinion reconnaît donc implicitement que l'accélération de la mort, disons simplement, que la mort de Jésus ne résulte directement ni de la sueur de sang, ni de la flagellation, ni du crucifiement, ni de toutes ces causes réunies, mais de ce fait que le cœur divin se brisa. Prises collectivement, les premières causes devaient amener la mort, mais par degrés et à la longue; seule, la rupture du cœur détermine la fin brusquement, à l'heure certainement prévue, nous allions ajouter : prédite. Nous croyons que certaines âmes trouveront quelque intérêt, peut-être quelque consolation, peut-être quelque joie, à penser que leur Sauveur mourut, le vendredi-saint, à trois heures, parce que son cœur se brisa, et qu'à moins de recourir à une intervention surnaturelle que le texte n'indique point, elles se trouvent dans la nécessité d'admettre un fait qui leur fournit un motif de plus de vénérer, d'adorer, d'aimer le Sacré-Cœur de Jésus.

J. CHAPLAIN

LE PÉCHÉ DE MONARCHIE

Une discussion récente a ramené, au moins, du point de vue historique, la question du péché de monarchie. Les ralliés en chargèrent-ils réellement la conscience des catholiques qui répugnaient à donner à la République la « franche et loyale adhésion », demandée par Léon XIII, ou ceux-ci, en protestant contre l'imputation, enflaient-ils par calcul les reproches qu'on leur adressait, afin d'en détruire la valeur, à peu près comme, actuellement, les libéraux se plaignent, à tout propos, d'être taxés d'hérésie?

Puisqu'on est revenu sur ce point, l'intérêt historique serait déjà un motif suffisant de nous y arrêter un instant pour l'éclaircir, car il y a des documents qui sont à conserver; mais, en outre, on le verra, les principes qui furent mis en avant dans cette discussion dépassent de beaucoup la portée de directions qui pourraient être considérées comme temporaires et variables. Leur application serait de tous les temps. Enfin, si personne n'oserait aujourd'hui

parler du péché de monarchie, il n'en est pas moins vrai que nombre de catholiques agissent comme s'il existait encore et, plus ou moins sourdement, maintiennent l'application des mêmes principes.

D'ailleurs, convenons-en, cette formule a le défaut d'offenser la langue. On devrait dire : le péché de monarchisme. Quoique le tour demeure bien elliptique, chacun se fait cependant une idée déjà assez nette du sens de ces mots. La suite y mettra encore plus de lumière.

***

C'est dans l'*Ami du Clergé* que ce débat a été réveillé. Cette revue très estimable, d'une doctrine ordinairement sûre et qui est pour les prêtres un trésor de renseignements et de directions, s'était-elle laissée entraîner trop loin par son zèle? C'est ce qu'un correspondant lui reproche et ce dont elle refuse vivement de convenir. Si elle s'en défend à tort, si elle a vraiment et bien délibérément affirmé, sinon la formule, du moins, ce qui revient exactement au même, ce qu'elle exprime, on pourra juger par cet exemple de ce que disaient tant d'autres dont la tête était beaucoup moins solide.

Dans son numéro du 9 mai 1912 (p. 435), l'*Ami du Clergé* relatait la question quelque peu provocante, il faut l'avouer, d'un lecteur qui lui écrivait :

J'ai l'honneur, ou le malheur, si vous le préférez, d'être royaliste et partisan du coup de force contre le régime qui nous asservit et qui tue les âmes, et je suis alarmé par vos théories sur le péché de monarchie. — 1° Suis-je, do ce fait, en état de péché mortel, et puis-je, en sûreté de conscience, monter à l'autel tous les matins et administrer les sacrements aux fidèles dont j'ai la charge? — 2° Quelle conduite aurais-je à tenir au confessionnal, à l'égard des pénitents (prêtres ou laïques) qui auraient des opinions semblables aux miennes et qui seraient comme moi impénitents?

L'*Ami* répond qu'il flaire là un piège.

La caractéristique d'*illicéité* qui s'attache à un acte donné est une chose, la caractéristique de *gravité* qui peut lui convenir en est une autre. On peut être fort embarrassé de fixer la seconde, sans avoir le moindre doute sur l'existence de la première...

Vous parlez de péché de monarchie. Voilà une invention, à formule quelque peu perfide, que vous nous permettrez de laisser à votre compte. Elle est à vous; gardez-la. Vous pourriez lire toute la collection de l'*Ami* sans y rencontrer une seule fois le péché de monarchie. On est, Dieu merci! chez nous, assez informé des nuances de la langue usitée en théologie morale pour que pareille énormité ne soit jamais tombée de la plume de nos collaborateurs. Péché de monarchie? Qu'est-ce que cela? Si vous voulez bien nous le dire, nous publierons votre définition. Nos lecteurs, cette fois, auront le plaisir d'apprendre du nouveau. Reste à savoir comment il leur plaira de l'accueillir.

L'*Ami* ajoute encore :

Nous conseillerions plutôt à votre bonne conscience inquiète de se demander s'il y a un péché de sédition, et ce que c'est. Léon XIII et Pie X pourraient l'éclairer utilement là-dessus. Mais nous persistons à penser que ce ne doit pas être bien nécessaire à qui admet, comme vous sans doute, 1° qu'on peut sans péché aucun souhaiter la restauration monarchique et y travailler honnêtement de son mieux; 2° que tous les moyens quelconques ne sont pas à employer pour arriver là. — Le 1°, cher confrère, va vous mettre en paix quant au péché de monarchie que vous pouvez commettre tout à votre aise, sans vous gêner. Pour le 2°, réfléchissez; c'est votre affaire...

Il suit de là trois choses. L'*Ami* trouve très délicat, non sans raison, de se prononcer sur la gravité de la faute et se défend de l'avoir fait. Il proteste même qu'on pourrait lire toute sa collection sans y trouver le péché de monarchie. Enfin, il reconnaît qu'on peut travailler de son mieux, sans péché, à la restauration de la monarchie par les moyens honnêtes, c'est-à-dire, sans doute, par les moyens pacifiques et légaux.

Mais, est-ce bien la doctrine qu'il avait soutenue? Il l'affirme en toute bonne foi, c'est certain. Son correspondant entreprend de démontrer le contraire, mais peut-être n'a-t-il pas su chercher ses preuves au bon endroit et il offre à l'*Ami* l'occasion d'une nouvelle réplique en apparence non moins victorieuse.

Après une nouvelle lettre, demeurée sans réponse, il revient à la charge, dans le numéro du 20 février 1913.

Dans votre réponse à ma question parue dans l'*Ami* du 9 mai 1912, vous me mettez au défi de trouver dans votre collection le péché de monarchie. Ce défi, je l'ai relevé, il y a assez longtemps; et vous n'avez jamais parlé de ma réplique... Vous n'avez pas imprimé les mots « péché de monarchie », mais vous avez dit (l'*Ami*, 1904, p. 484), qu'il y avait péché grave pour un royaliste à ne pas obéir au pape Léon XIII prêchant le ralliement à la République. Des écrivains ont décoré du nom de « péché de monarchie » l'acte de désobéissance aux instructions politiques du Saint-Siège. Après l'avènement de Pie X, les mêmes écrivains ont déclaré qu'il n'y avait plus de « péché de monarchie ». Voilà pourquoi j'ai employé cette expression qui vous a choqué.

L'*Ami* se sent encore sur un terrain favorable. Justement, cet article de 1904, écrit à une époque où il pressentait une orientation nouvelle des directions pontificales, s'inspire déjà de la prudence de celui de 1912. Aussi réplique-t-il avec belle humeur et désinvolture :

Ce défi, cher confrère, vous l'aviez relevé, il est vrai, à votre manière, qui n'est pas la bonne. Celle d'aujourd'hui ne vaut pas mieux. Ce n'est pas relever un défi que de s'en montrer mécontent, et de dire beaucoup de choses en matière de protestation, à côté. Vous avouez n'avoir pas trouvé

le péché de monarchie dans toute la collection de l'*Ami du Clergé*. Vous succombez donc sous le défi. Vous appelez cela le relever. Nous ne parlons pas la même langue; voilà tout. Nous comprenons fort bien la vôtre, et cela suffit, ainsi que vous allez voir.

Les mots n'y sont pas, dites-vous, mais le péché de monarchie y est tout de même. Il faut bien qu'il y soit... pour que vous ayez raison, cela se comprend du reste : il est si difficile de se donner à soi-même un démenti en avouant son tort! Donc, vous avez découvert le péché de monarchie dans nos colonnes, et voici comment nous aurions dit (l'*Ami* 1904, p. 484). Et voilà les lecteurs édifiés. Pensez donc! Un homme qui cite l'année et la page ne peut être qu'un honnête homme, et rien ne donne confiance comme cela, une bonne citation! La manœuvre produit toujours son petit effet, à la condition, cependant, de ne pas être surveillée de trop près. Or, dans la citation susdite, il n'y a de vrai que l'année et la page : le reste n'est pas de nous. Pure invention de votre imagination, cher confrère, aux antipodes de notre pensée...

Dans cet article, en effet, on expose que Léon XIII n'a pas parlé *par mode impératif d'autorité surnaturelle,* lequel eût obligé *sub peccato* à l'obéissance immédiate, mais *par mode d'enseignement* « s'adressant à l'intelligence, non pas directement à la volonté » des fidèles. Ce mode « cherche à les éclairer de manière qu'ils puissent juger et agir mieux ensuite, et leur laisse, en cas de résistance, la seule faute, de droit naturel et général, pour ainsi dire, que commet tout homme qui se rend coupable d'une « imprudence » en agissant contrairement aux jugements bien éclairés de son esprit ».

L'*Ami* du 20 février 1913, résume ainsi :

Le Pape Léon XIII a formulé un « enseignement » dans son Encyclique, avec conclusion pratique de prudence aboutissant à l'*acceptation* pacifique du gouvernement de fait, *ad majora mala vitanda*. Cette acceptation, où étaient réservées toutes les sympathies possibles pour un régime différent, a-t-elle été l'objet d'un *précepte* formel l'imposant par voie d'autorité pontificale à la conscience catholique? (des monarchistes, il n'est pas pensé ni imprimé un mot en tout ceci). — Non! avons-nous répondu, en deux longues colonnes, qu'il serait fastidieux de reproduire ici, et dont voici en quelques lignes le résumé (p. 484, deuxième colonne) :

« En d'autres termes, le Pape n'a pas intimé aux catholiques le *précepte* de l'acceptation du régime républicain. Il leur a rappelé les principes de doctrine qui devaient les amener à la conclusion « prudente » de cette acceptation. Il a même tiré pour eux cette conclusion et l'a formulée, pour qu'ils eussent moins d'hésitation à l'admettre. Mais c'est tout ».

Pas trace du « péché de monarchie » dans cette doctrine, ni dans les mots, ni dans les idées. Tout au contraire, le péché de désobéissance, bien loin d'être rattaché à une question de forme politique de gouvernement, est nettement caractérisé comme simple atteinte de droit commun à la vertu d'obéissance, visant une question de fait, l'acceptation pacifique d'un état de choses présent, nullement le problème politique. et pas même *per se loquendo* la forme républicaine actuelle du gouvernement.

Après cela, l'*Ami* se sent fort pour ajouter :

Sur quoi, cher confrère, et faute sans doute de meilleur procédé, vous esquissez deux pirouettes, qui font plus d'honneur à l'élasticité de vos jugements qu'à votre puissance d'argumentation. « Des écrivains, dites-vous, ont décoré du nom de *péché de monarchie* l'acte de désobéissance aux instructions politiques du Saint-Siège ». Des écrivains? Quels écrivains? Possible! Mais pas nous! Expliquez-vous avec eux, si cela vous fait plaisir. Qu'avons-nous de commun avec ces écrivains-là, et pourquoi voulez-vous que nous répondions de leurs gaffes? Votre riposte fait erreur d'adresse. Voyez donc à côté... Ce n'est pas sérieux!...

***

Voilà donc le questionneur importun roulé, et d'une main pas très moelleuse.

Sera-ce nous exposer au même sort, d'apporter à notre tour ce que nous avons rencontré dans la collection de l'*Ami du Clergé?* Un homme qui cite l'année et la page ne peut être qu'un honnête homme, mais combien plus encore quand, avec l'année et la page, il rapporte le texte même! « Rien ne donne confiance comme cela, une bonne citation! » Ce n'est plus la confiance que nous demanderons, c'est l'évidence que nous espérons produire. L'évidence de quoi? du défaut absolu de mémoire chez l'*Ami*, l'évidence de ce fait qu'il s'est parfaitement prononcé, et dans les termes les plus formels, sur la gravité de la désobéissance; qu'il en a parfaitement fait l'application aux monarchistes et qu'il a formellement enseigné, non pas même comme une obligation temporaire et variable, mais comme une obligation de droit naturel, et, par conséquent, impérieuse en tout temps, le contraire de ce qu'il accorde comme hors de doute, en 1913, à savoir l'interdiction de travailler par les moyens honnêtes à un changement de régime.

Peu importe, après cela, que la formule « le péché de monarchie » ne se rencontre pas dans l'*Ami*. Les mots ne sont pas à considérer, mais la chose; et, la chose, ce que tout le monde entend par cette formule, serait là, dans toute sa réalité.

Le défi aurait donc été bien imprudent; et qui succomberait sous lui?

Or, le 27 mai 1897, (pp. 403 et 404), l'*Ami du Clergé* répondait à cette question :

Que pensez-vous de l'élection de M. l'abbé Gayraud, dans la troisième circonscription de Brest? — M. Gayraud avait contre lui M. le comte de Blois, candidat catholique, mais royaliste, par conséquent opposé aux directions pontificales, bien que disposé à voter toutes les bonnes lois à la Chambre. — Y avait-il, et y aurait-il, en cas d'invalidation, péché grave, en soi, à voter pour M. de Blois contre M. l'abbé Gayraud?

L'*Ami* commence par mettre les noms ou questions de personnes de côté, (on verra cependant un peu plus loin qu'il entendait bien

parler du cas concret). Il supprime justement le « par conséquent opposé », parce qu'on peut être royaliste dans ses opinions, ses sentiments, et cependant obéir aux directions pontificales, en acceptant, pour obéir au Pape et accomplir un devoir, le gouvernement de fait; comme on pourrait être républicain et en même temps réfractaire aux directions, si l'on acceptait les lois qui méconnaissent les droits de Dieu et de l'Eglise.

La question à résoudre se pose donc, non pas entre un royaliste et un républicain, considérés comme tels respectivement, mais entre un candidat royaliste qui est opposé à la direction tracée par le Pape, et un républicain qui accepte cette direction. Ainsi posée, la question de péché est facile à résoudre. La direction pontificale est obligatoire : 1° par son objet même, parce que l'acceptation du gouvernement établi est, en elle-même, obligatoire; 2° parce qu'elle est imposée par le Pape, qui juge nécessaire au bien de l'Eglise qu'on suive cette règle de conduite. Se présenter comme réfractaire à cette direction, est certainement, en soi, un péché. Et voter pour le candidat réfractaire est aussi, en soi, un *péché*. Candidat et électeur, en effet, désobéissent à un ordre du Pape, et négligent l'accomplissement d'un devoir qui est de droit naturel et divin.

Le vote en faveur du réfractaire étant un péché, il ne saurait être permis à personne de voter ainsi, quand même le péché ne serait que véniel. Car il n'est jamais permis de commettre un péché pour ce motif qu'il n'est que véniel. Toutefois, si ce n'était qu'un péché véniel, le confesseur n'aurait pas à s'occuper de savoir s'il peut donner l'absolution ou la refuser au cas où le pénitent n'aurait pas, de ce péché, la contrition nécessaire. Il pourrait toujours absoudre le pénitent pour ses autres péchés.

Il faut aller plus avant. L'*Ami* se demande :

Mais y a-t-il péché *grave* à voter pour le royaliste hostile aux directions pontificales?

Pour résoudre la question sous tous ses aspects, il est bon de noter qu'on peut voter ainsi de deux manières, savoir :

1° Voter pour le royaliste précisément *pour ce motif* qu'il est hostile à la direction du Pape;

2° Voter pour un royaliste, *quoique* hostile à la première partie de la direction pontificale, l'acceptation de la constitution républicaine, parce que, d'une part, on espère qu'il sera toujours fidèle à suivre la seconde, l'amélioration ou la suppression des lois mauvaises, et que, d'autre part, voyant dans le retour possible de la monarchie, un moyen de procurer le bien public, et dans le vote en faveur du royaliste, une manifestation qui prépare cette solution, on préfère élire un royaliste plutôt qu'un républicain.

Omettons la première réponse, comme solution d'un cas peut-être imaginaire, et, dans tous les cas, sans intérêt après celle du second. Nous voici au point décisif.

Quant à la seconde manière d'entendre le vote, elle est assurément moins coupable en elle-même. Il n'y a pas cette rébellion formelle et très accentuée qui se remarque dans la première. Néanmoins *nous la tenons encore pour gravement coupable en elle-même, parce qu'elle est en contradiction avec les direc-*

tions pontificales, qu'elle est de nature à nuire au bien général spirituel et temporel, et qu'elle ne répond pas au devoir que nous avons d'être soumis au gouvernement établi.

Les directions pontificales se composent de deux parties tellement connexes qu'on ne peut, sans les fausser essentiellement, séparer l'une de l'autre. Accepter la constitution républicaine sans lutter contre la législation antireligieuse et antisociale, c'est augmenter la puissance des ennemis de l'Eglise et affermir leurs lois injustes; c'est s'unir à eux pour mal faire. Lutter contre les lois antireligieuses, serait une chose excellente; mais le faire à titre d'adversaire politique est une manière d'agir qui change le caractère de la lutte, fait prendre le change sur la nature de nos revendications qui paraissent n'avoir d'autre but que de faire pièce au régime actuel et expose les défenseurs de la vérité, de la justice, des droits de Dieu, de l'Eglise et de la famille, à être conduits comme adversaires de l'ordre de choses existant. C'est précisément cet inconvénient que le Souverain Pontife a voulu faire cesser et rendre impossible pour l'avenir; c'est pour l'écarter qu'il a donné cette consigne d'accepter loyalement la constitution républicaine et de lutter sur le terrain constitutionnel contre la législation mauvaise. Voter pour un royaliste qui n'admet pas cette ligne de conduite, quand on peut voter pour un candidat qui l'accepte pleinement, c'est donc aller contre les directions du Pape, et faire échec à son autorité.

C'est aussi travailler contre le bien général spirituel et temporel de la société; contre le bien spirituel, nous l'avons suffisamment donné à entendre dans ce qui précède : contre le bien temporel, ce n'est pas douteux, car il importe au bien temporel que la paix et l'union s'entretiennent au sein de la nation par le respect de la constitution; tout ce qui se fait pour la mettre en échec est de nature à entretenir l'inquiétude, et à compromettre la paix intérieure. Or, c'est agir contre la constitution que de préférer un candidat bon, parce qu'il est royaliste, à un autre moins bon parce qu'il est républicain.

De ces considérations, il résulte qu'en votant dans ces conditions pour le royaliste catholique, réfractaire sur la première partie des directions pontificales, contre le républicain catholique qui les admet l'une et l'autre, c'est manquer à l'accomplissement d'un devoir *qui n'est pas moins de droit naturel et divin que de droit positif ecclésiastique.*

Chacune de ces raisons établit la gravité de la faute considérée en elle-même.

C'est sur ces principes qu'il faut travailler, autant que les circonstances le permettent, à former la conscience des électeurs, parce qu'on doit leur enseigner la vérité et le devoir. Après coup, s'ils ont voté autrement, il y a lieu d'examiner comment ils l'ont fait, s'ils ont eu conscience du mal qu'il y a en soi, à voter dans un sens contraire aux directions pontificales, parce qu'au for interne on doit tenir compte de la conscience de chacun.

Quelques semaines plus tard (1er juillet, pp. 521 à 528), l'*Ami* insérait une longue réponse d'un autre prêtre à sa consultation et la discutait copieusement. Celui-ci reconnaissait le devoir d'accepter le gouvernement de fait et de se soumettre loyalement en ce sens aux directions, mais il ne voyait pas qu'elles interdissent de tra-

vailler à un changement de régime par les moyens pacifiques et légaux.

C'est sur ce point que porte d'abord la réplique de l'*Ami*, (pp. 524 et 525) « Entre nous, dit-il, il ne s'agit que de savoir si tout ce que le Pape demande est exigé par le droit naturel », (y compris l'abstention de ces moyens pacifiques et légaux). Il répond affirmativement, appuyé sur certaines manifestations de la volonté pontificale et surtout sur les deux grandes considérations émises précédemment.

La première de ces raisons est le bien de la société... Notre contradicteur accorde bien que tout acte de violence est interdit contre ces gouvernements; mais il pense que, de droit naturel, il serait permis d'employer contre eux les moyens pacifiques qu'il appelle légaux. — Nous pensons qu'il se trompe. En effet, la propagande légale en faveur d'une autre forme de gouvernement est de nature à compromettre la tranquillité générale, etc...

L'*Ami* n'admet même pas cette objection : Le droit naturel permet ce qu'autorisent la Constitution et les lois. Or, la Constitution suppose une révision possible de la forme politique, et les lois autorisent la manifestation des opinions, même dans un sens monarchique. L'*Ami* nie la majeure, car la Constitution et les lois autorisent beaucoup de choses que prohibe le droit naturel : le divorce, etc... L'argument serait bien infirme; mais l'*Ami* soutient, en outre, que l'agitation monarchique serait contraire à la Constitution puisque celle-ci déclare la République gouvernement légal de la France.

La seconde raison est celle du bien spirituel. L'intérêt de la religion s'est trouvé compromis par le lien qui semblait rattacher les revendications religieuses à l'opposition politique. C'est la raison qui a engagé Léon XIII, juge suprême en la matière, à rappeler le devoir d'accepter le gouvernement existant en fait. Et notre correspondant admet comme nous que cette raison seule suffirait à créer l'obligation d'accepter la République. Mais il lui semble qu'il serait suffisant pour cette acceptation de ne pas employer contre la République les moyens violents, tout en se réservant d'employer les moyens pacifiques. — Ici encore il nous paraît être dans l'erreur...

L'*Ami* apporte pour raison que toute action de ce genre, du moment qu'on ne se place pas sur le terrain légal (?), perpétuerait la confusion que le Pape a voulu dissiper, et, enfin, il conclut :

Les deux raisons s'unissent donc pour interdire, au nom du droit naturel, non seulement l'action violente et séditieuse, mais encore l'action pacifique et légale contre la forme républicaine.

Voilà qui est net; mais, aussi, voilà qui contredit nettement l'*Ami* de 1913.

Ce correspondant de 1897 contestait aussi la gravité du péché de monarchie. Sur ce point encore, même contradiction. Ici, c'est bien la volonté de commandement qu'on fait intervenir.

Quand même le Pape ne commanderait pas, l'existence de l'obligation résulte des raisons de droit naturel qui motivent sa direction et la gravité de l'obligation découle tout naturellement de la gravité de la matière. Il ne sert donc de rien de dire, que le Pape n'a pas donné d'ordre. Si le Pape n'a pas commandé, on ne pèche pas par désobéissance à son égard. Mais, comme il a rappelé un devoir et un devoir grave, en refusant de répondre à ses désirs, on manque à ce devoir, sans excuse puisqu'on est dûment averti; conséquemment on pèche, et on pèche gravement en raison de la matière.

Mais, est-il vrai que le Pape n'a pas commandé? L'*Ami* conclut sur ce point, après une courte revue des raisons :

On ne saurait donc douter que la volonté du Souverain Pontife ne soit que les catholiques français acceptent et suivent en pratique sa direction. *Si ce n'est pas là un commandement formel, il faut avouer que cette affirmation de sa volonté y ressemble beaucoup.*

On conviendra, je crois, que tout cela diffère beaucoup de ce que l'*Ami*, en 1913, donnait pour sa doctrine constante. Cependant, ce n'est pas tout.

Peu de temps après, le 6 juillet 1897, M. l'abbé Gayraud, défendant son élection à la Chambre, faisait cette déclaration : « Mais, me dira-t-on, il y a eu dans mon élection des centaines et des centaines de refus d'absolution ». (On n'avait peut-être pas besoin d'en trouver autant). « *Je vous donne ma parole d'honneur* que, dans l'élection de la troisième circonscription de Brest, il n'y a pas eu un seul refus d'absolution ». L'assertion, malgré une telle garantie, parut hasardée; une voix à gauche demanda : « Comment le savez-vous? Et le secret de la confession? » — M. Gayraud de répondre : « Je le sais, parce qu'il est contraire à tous les principes de la théologie de refuser l'absolution dans un cas pareil. A moins de dire que tous les prêtres de la circonscription de Brest ont manqué à tous leurs devoirs... »

A ce propos, un abonné de la *Vérité Française*, qui signait « Un prêtre », après avoir rappelé cet incident parlementaire, rapprochait de la déclaration de M. Gayraud un autre passage de l'*Ami*, dans le second article dont nous venons de parler.

Voici maintenant ce que dix jours auparavant, à la date du 1er juillet, publiait une revue ecclésiastique très répandue. La revue examine au point de vue de la conscience l'élection de Brest, et dit :

« Quand deux catholiques sont en présence, l'un acceptant, l'autre repous-» sant les directions pontificales, COMME C'ÉTAIT LE CAS, l'obéissance due » au Souverain Pontife fait un devoir à l'électeur catholique de voter pour

» le candidat soumis au Pape; *et la matière étant grave, l'obligation aussi* » *est grave* ».

En d'autres termes, il y avait péché mortel à voter pour M. de Blois, et, dans tous les catéchismes du monde, les enfants apprennent qu'on n'est pas digne d'absolution lorsqu'on veut commettre un péché mortel et qu'on ne se repent pas de celui qu'on a commis.

L'électeur de M. de Blois péchait mortellement; donc, à l'électeur de M. de Blois, voulant rester tel, il fallait refuser l'absolution.

Voilà l'enseignement de la revue sus-mentionnée.

Et cependant, M. l'abbé Gayraud déclare *un pareil refus d'absolution contraire à tous les principes de la théologie.* Il affirme que M. l'abbé Ollivier (ancien supérieur du grand séminaire, comme le directeur de la Revue en question) et tous ses collègues ont toujours dit *qu'un pareil refus était défendu par la loi de l'Eglise.*

Qui croire et qui entendre? Et n'est-il pas vraiment lamentable qu'en matière si grave, qui engage le salut éternel, des prêtres disent hautement; les uns blanc, les autres noir!...

L'auteur de cet article avait évité de nommer l'*Ami*. Mais, le directeur de la *Vérité*, le courageux Auguste Roussel, mit cette note :

Cette Revue est l'*Ami du Clergé*. D'ordinaire plus circonspecte, elle a pris une lourde responsabilité, en n'hésitant pas à troubler les consciences des confesseurs et des fidèles par des déductions que n'admettent pas les meilleurs théologiens du clergé et des divers Ordres religieux qui s'occupent de ces questions.

Le 24 juillet, la *Vérité* insérait la communication suivante du Directeur de l'*Ami du Clergé* :

Langres, le 22 juillet 1897.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre d'un *prêtre* que vous avez publiée dans votre numéro d'hier, et la note que vous y avez jointe, m'engagent à vous adresser les observations suivantes, en vous priant de les communiquer à vos lecteurs.

L'*Ami du Clergé* a bien affirmé que « quand deux catholiques sont en présence, l'un acceptant, l'autre repoussant les directions pontificales, *comme c'était le cas*, l'obéissance due au Souverain Pontife fait un devoir à l'électeur de voter pour le candidat soumis au Pape; et, *la matière étant grave, l'obligation aussi est grave* ». Mais il n'a pas traité la question de refus d'absolution qui fait l'objet de la lettre *du prêtre*.

Cette dernière question est différente de la première. Pour arriver à la poser et à la résoudre, il y aurait un assez long chemin à faire et plusieurs étapes à parcourir.

Nous avons traité la double question de l'existence et de la gravité du devoir qui s'impose, dans l'hypothèse, aux électeurs catholiques. Mais nous avons fait expressivement remarquer que nous ne considérions que le point de vue *objectif*, ce qu'est en lui-même le devoir à accomplir, et non le point de vue *subjectif*, la faute à commettre ou commise par celui qui veut poser, ou pose effectivement l'acte défendu. Or, il ne saurait être question d'absolution à refuser tant que ce point préalable n'est pas tranché.

Etant donné qu'un électeur pèche en voulant, malgré le devoir qu'il a

de voter conformément aux directions du Souverain Pontife, voter pour le candidat qui les repousse, ou qu'il ait péché en votant pour lui, bien des considérations seraient à examiner pratiquement, aussi bien que théoriquement, pour savoir si on doit lui accorder ou lui refuser l'absolution.

Je n'ai pas à entrer dans ce détail; je veux seulement constater que nous ne sommes entrés dans l'examen d'aucun de ces côtés essentiels de la question.

Ce n'est donc pas du nôtre, mais uniquement du sien, que le *prêtre* a tiré ce qui suit :

« L'électeur de M. de Blois péchait mortellement; donc, à l'électeur de » M. de Blois, voulant rester tel, il fallait refuser l'absolution. Voilà l'en» seignement de la Revue sus-mentionnée ».

Qu'il garde pour lui ses affirmations.

Quant aux deux choses que nous avons affirmées, savoir l'existence et la gravité du devoir de l'électeur, dans l'hypothèse, nous croyons les avoir suffisamment établies, pour n'avoir rien à en retirer. S'il est des consciences que trouble notre opinion, nous le regrettons pour elles, *mais nous en acceptons l'entière responsabilité*, la trouvant beaucoup moins lourde que celle dont nous nous chargerions en disant que, dans le cas supposé, un électeur catholique n'a pas le devoir de voter dans un sens conforme aux directions du Souverain Pontife, ou que ce devoir est chose assez légère pour qu'on puisse n'en pas tenir compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes respectueux sentiments.

F. PERRIOT,
Prêtre.

Sur quoi, M. Auguste Roussel répliqua très justement :

En réservant, comme il est naturel, le droit de réponse du savant théologien qui nous adressait la lettre visée par M. Perriot, nous nous bornerons, quant à présent, aux remarques ci-après.

Et d'abord nous donnons acte à M. le directeur de l'*Ami du Clergé* de ce qu'il déclare n'avoir pas voulu traiter la question du refus d'absolution.

Mais, en même temps, nous nous permettrons de lui faire remarquer, combien il est difficile, à propos d'une hypothèse relatant un fait concret, de se borner à traiter les questions au point de vue objectif sans risquer d'amener le lecteur à conclure subjectivement dans le sens qui lui est présenté objectivement. Par le fait, c'est bien là l'impression qui se dégageait de la consultation donnée par l'*Ami du Clergé* : c'est ce qui nous a permis de dire et ce qui nous amène à répéter que l'auteur de cette consultation a pris une lourde responsabilité en n'hésitant pas à troubler la conscience des confesseurs et des fidèles à ce sujet.

La responsabilité, dans l'espèce, nous paraît d'autant plus lourde, que M. le directeur de l'*Ami du Clergé* établit son raisonnement, — qu'il nous permette de le lui dire en tout respect, — sur une fausse hypothèse. « Quand deux catholiques, écrit-il, sont en présence, l'un acceptant, l'autre repoussant les directions pontificales, *comme c'était le cas*, etc. ».

Pour affirmer pareille chose, il faudrait pouvoir la démontrer par la circulaire du candidat qu'on veut combattre en lui donnant cette physionomie. Or, la circulaire de M. le Comte de Blois, que nous avons publiée, n'a nullement ce caractère : aussi a-t-elle obtenu les justes éloges de Mgr de Cabrières. Nous demandons si c'est faire œuvre de paix, au point de

vue des consciences, que de partir ainsi d'une assertion inexacte pour déclarer qu'il y a obligation grave de ne pas voter pour un tel candidat!

Quoi qu'en dise aujourd'hui M. Perriot pour diminuer la responsabilité dont il s'est chargé en la circonstance, l'ensemble des lecteurs, sans s'arrêter aux subtiles distinctions qu'il invoque, en conclura tout naturellement que, manquer à une obligation grave, c'est un péché. Donc, on engage ici la conscience, alors que, nous l'avons dit, les meilleurs théologiens du clergé et des divers Ordres religieux s'y refusent.

Si M. le directeur de l'*Ami du Clergé* ne le regrette pas, ou s'il ne veut pas reconnaître qu'il a raisonné sur une fausse hypothèse, il nous permettra de le regretter pour lui.

Inutile de dire que les consultations de l'*Ami* faisaient naturellement loi parmi beaucoup de membres du clergé. La première eut aussi l'honneur d'être reproduite dans l'*Univers* du 17 octobre 1897, qui déclara l'insérer « bien volontiers », comme de juste, à la demande d'un de ses amis, « serviteur éprouvé de la cause catholique ».

*
* *

Cet exemple illustre nous dispense d'en rappeler d'autres. Le péché de monarchie fut un thème courant de divagations pour les démocrates et les ralliés. Leurs raisons étaient les mêmes que celles de l'*Ami du Clergé,* quoique souvent présentées avec moins de précision et faussées encore plus par de gros sophismes.

Convenons que ce serait à bon droit, si ces raisons étaient vraies.

En effet, l'*Ami* enseignait donc que l'obligation de donner à la République l'adhésion franche et loyale demandée par Léon XIII *n'était « pas moins un devoir de droit naturel et divin que de droit positif ecclésiastique »*; que ces deux raisons, le bien commun de la société et l'intérêt spirituel de la religion, s'unissent pour interdire, *au nom du droit naturel,* même l'action pacifique et légale en vue d'obtenir un changement de régime, et que la violation de ce devoir est matière de péché grave.

D'où l'on pouvait logiquement conclure avec le P. Dehon, Supérieur d'une Congrégation et l'un des poursuivants les plus outranciers des « réfractaires », qui, après avoir cité l'*Ami*, écrivait dans « Les directions pontificales, politiques et sociales », (1897, p. 124).:

> Ainsi donc, *quand bien même le Pape n'aurait pas parlé,* il y aurait faute grave à ne pas accepter loyalement le gouvernement de la République, parce que cette acceptation est l'accomplissement d'un devoir de droit naturel et divin, et parce qu'elle est requise par le bien spirituel et temporel de la société.

C'est raisonner juste, disons-nous, car un précepte prohibant de

droit naturel et divin concernant l'ordre fondamental de la société peut être assimilé à ceux dont on dit, en théologie morale, qu'ils obligent *semper et pro semper*.

Mais, on voit ce qui en résulterait.

Si l'obligation d'adhérer loyalement au gouvernement de fait et de s'interdire de travailler à en préparer le changement même par les moyens pacifiques et légaux était fondée sur un précepte certain de droit naturel et divin, il en résulterait premièrement qu'il n'était pas au pouvoir de S. S. Pie X de reconnaître aux catholiques français cette liberté, comme tout le monde sait que pourtant il l'a fait.

Il en résulterait deuxièmement qu'on ne pouvait être royaliste sous le premier Empire, ni impérialiste sous la Restauration, ni légitimiste ou républicain sous la Monarchie de Juillet et le second Empire, et que les Papes, l'Eglise, le clergé de France auraient gravement manqué à leur mission dans tout le cours du XIXe siècle, en gardant un silence complet sur ce devoir impérieux et commandé par l'intérêt de la religion et de la société.

Il en résulterait que l'immortel Lacordaire, aussi bien qu'Ozanam, fondateur des Conférences de Saint-Vincent de Paul, exaltés pourtant même par les libéraux et ralliés, comme d'illustres modèles des vertus chrétiennes et civiques, étaient, eux aussi, de mauvais catholiques, en pérpétuel état de péché, puisqu'ils étaient, avant 1848, et sont toujours demeurés républicains. Il faudrait en dire autant, par raison inverse, de Berryer et de tant d'autres.

Il en résulterait, en un mot, toutes les conséquences absurdes, contradictoires, auxquelles peut conduire l'application d'un principe faux.

Or, volontairement aveugle ou sourd, celui qui nierait l'abus qu'on fait encore de celui-ci.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

SAINTE CHANTAL ET M. HENRI BRÉMOND (1)

Le livre de M. Henri Brémond évoque, dans notre mémoire, quelques lignes connues : « Un auteur moderne prouve ordinairement que les anciens nous sont inférieurs, en deux manières : par raison et par

1. Sainte Chantal par Henri Brémond. Paris, Lecoffre, 1912.

exemple; il tire la raison de son goût particulier et l'exemple de ses ouvrages. » M. Brémond comprend saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal comme ne les comprirent point ses devanciers et pour n'en citer qu'un qu'il prend nommément et plusieurs fois à partie, comme ne le comprit pas Mgr Bougaud, comme ne le comprit, jusqu'à lui, aucun catholique. Il croit, assez naturellement, que cette différence tourne à son avantage et prouve plutôt une supériorité; nous croyons qu'il s'abuse; d'autres le croient comme nous.

La différence qu'il signale, sur quelques points aussi menus que secondaires, existe-t-elle? Nous ne le voyons point, mais point du tout; il proteste qu'elle existe; en dépit de ses protestations, nous maintenons qu'elle n'existe pas. Quiconque lira son livre et, comme nous, vérifiera les références, s'en convaincra aussitôt ou presque.

Il existe toutefois une différence, différence radicale, profonde, en quelque manière infinie; mais celle-là, M. Brémond ne la signale pas. La voit-il? Refuse-t-il, refusera-t-il de la voir? autant de questions que nous ne pouvons ni ne voulons tenter de résoudre; aussi bien l'élément subjectif, dans un livre, intéresse médiocrement si même il intéresse du tout, la plupart des lecteurs. Seul, ce que l'auteur dit et non ce qu'il voulait dire arrive jusqu'à eux; cela seul importe.

Quoi qu'il en soit et pour délimiter avec précision le champ de notre critique, nous allons donner à M. Brémond un conseil, un bon conseil, dont il ne nous saura aucun gré, tant s'en faut; dont il refusera de reconnaître la justesse ou l'à-propos; nous le lui donnons tout de même, dans l'espoir qu'il servira sinon à lui, sinon à tous ses lecteurs, du moins à quelques-uns et notre conseil, le voici :

Qu'il déchire, qu'il brûle, mieux encore qu'il anéantisse, s'il le peut, vingt pages de son livre; nous disons vingt pages; faut-il dire seulement vingt? pas une de plus? Quoi qu'il en soit, nous disons : pas une de moins. Ces vingt pages déparent, gâtent son livre; elles en font un ouvrage qu'on ne peut laisser entre toutes les mains, qu'on préférerait ne voir en aucunes mains. Elles offensent saint François de Sales; elles outragent sainte Jeanne de Chantal; elles choquent beaucoup de catholiques; elles les choquent à un point qu'il ne croira, sans doute, pas; il devrait le croire; il le doit à son talent, il le doit surtout à son caractère.

Il donne à ses lecteurs l'impression, fâcheuse pour lui, qu'il écrivit son livre et spécialement les premiers chapitres, pour arriver à ces vingt pages; que tout ce qui précède n'existe que pour les conduire là. En effet la première section de ce chapitre et le chapitre lui-même terminés, la verve s'essouffle, halète, devient poussive; le style toujours un peu mièvre, sans doute, avec une touche de morbidesse, mais tout de même charmant, perd de sa netteté, il devient flou, cotonneux et un livre qui débute comme un petit chef-d'œuvre finit... Horace

dirait : *in piscem!* ces latins, ils disent les choses!... ils écrivent comme ils pensent et comme nous pensons.

Venons à ces vingt pages; nous ne voulons ni les analyser ni les résumer nous-même; l'auteur le fait pour nous, avec une sûreté de trait, un bonheur d'expression, qui ne laissent rien à désirer; non qu'il s'applique à se décrire lui-même; il n'y songe certainement pas, mais il le fait. Sans doute il regarde ailleurs, mais obéissant, comme d'instinct, à nous ne savons quelle impulsion secrète, sa plume esquisse sa physionomie et reproduit graphiquement sa manière : « Il y a, je le sais bien, une fausse mysticité engourdissante, entêtante, et finalement corruptrice; il y a des frêlons bourdonnants qui souillent le miel le plus pur et qui tirent à leurs idées, la doctrine même des saints. Funestes deux fois et par les dupes qu'ils font et par le discrédit qu'ils jettent sur la vie mystique » (1). Le tableautin demande sans doute de légères, oh! très légères, d'imperceptibles retouches, mais nous reconnaissons le modèle; l'écrivain se voyait, se regardait inconsciemment dans son propre miroir. Il ne se sent d'ailleurs pas en paix avec lui-même et une voix, sa conscience peut-être, son goût à tout le moins, murmurent, protestent *sotto voce*, puisqu'il écrit : « Ce qui nous reste à dire est si beau qu'en vérité nous aurions grand tort de perdre notre temps à combattre les impudents fantômes qui voudraient nous rendre timides » (2). Impudents, les fantômes? que non pas! nous craignons que l'impudence ou l'impudeur ne se trouvent d'un tout autre côté.

Avec son dédain coutumier des nuances et, pour une fois, quelque égard pour la vérité, l'auteur des « Amours de Pie IX », Léo Taxil eût donné, pour titre, au chapitre que nous critiquons : « Histoire des innocentes amours d'un évêque et d'une religieuse » ou, en appuyant davantage sur le burin : « Histoire des secrètes, mais saintes amours d'un évêque et d'une religieuse, tous les deux canonisés », ou... non, cela suffit et tout le monde nous comprend. Encore que brutale, la description s'adapte, à frottement doux, aux pages contre lesquelles, de l'aveu de M. Brémond, manifestent comme ils peuvent, les « impudents fantômes. »

Il s'en rend compte certainement lui-même : il côtoie et parfois même il franchit, de plusieurs pas, la frontière de la région où se plaisait jadis Catulle Mendès dont Anatole France fait son séjour favori; la région où, avec un art raffiné, sous prétexte de raconter des saints et des saintes, certains écrivains distillent la gravelure. Il s'en rend compte, disons-nous, et nous l'amuserions, pensons-nous, démesurément, si nous demandions aux lecteurs de croire que la naïveté, l'innocence du jeune âge constituent ses qualités les plus caractéristiques.

1. *Op. cit.*, p. 29.

2. *Op. cit.*, p. 128.

S'il fait de deux saints une sorte de pastiche dévotieux de Daphnis et Chloé, il ne le fait pas à l'aveuglette. Artiste, il sait la valeur des mots qu'il emploie, des traits, des nuances qu'il choisit et dispose. Les scènes qu'il crée plus encore qu'il ne les rencontre, il les ciselle avec une habileté consciente dont se délecterait, où se retrouverait l'auteur des demi-vierges; bref, il n'ignore ni où il veut aller ni où il va. Aussi critiquons-nous et ce qu'il dit et ce qu'il suggère; ce qu'il met sur le papier et ce qu'il conduit à deviner; le visible en blanc et noir et l'invisible, l'insaisissable et que pourtant chacun saisit parfaitement.

Ses lecteurs catholiques lui pardonneront difficilement l'idée qu'il se fait, en général des saints, et particulièrement de ce saint et de cette sainte et aussi l'idée de ce qu'il leur demande de croire que la sainteté peut quelquefois autoriser et couvrir. Il nous semble voir d'ici la physionomie de quelques autres, nous ne voulons point dire des amis de l'auteur, entendre ce qu'ils se chuchotent, et qu'ils accompagnent de certains sourires déplaisants : « Voilà donc ce que cachaient tant de conférences intimes et mystérieuses! tant de lettres destinées à demeurer strictement secrètes! »

Nous savons bien, il écrit, il répète à satiété, trop même : amitié, amitiés, mais le lecteur, mis en éveil, plus sincère, épelle amour, amours. Voici d'ailleurs comme il résume lui-même ses vingt pages; le lecteur appréciera si nos courtes réflexions forcent la note, déforment sinon la phrase, du moins la pensée :

« Etroite autant que pure, l'amitié sainte que nous racontions s'épanouissait jusqu'ici devant nous à la façon des amitiés (?) de la terre [parfaitement!]. En la rendant plus solide et plus douce, la sève surnaturelle qui gonflait cette fleur merveilleuse lui laissait une grâce, un parfum d'humanité que nous respirions sans trop de surprise et sans la moindre épouvante! [Peut-être et nous en croyons M. Brémond sur parole, mais nous estimons que celui qui écrivit l'Introduction à la vie dévote, IIIe partie, ch. XVIII, lirait cette appréciation avec « surprise », avec « épouvante » et la rougeur au front! et sainte Jeanne de Chantal donc? or, ceci importe plus que tout]. Histoire indicible, je le sais trop, [alors pourquoi la dire? ou pis encore! pourquoi l'imaginer?] mais dont le mystère nous demeurait en quelque sorte familier, puisque enfin ce mystère est de tous les jours. [M. Brémond prétendra-t-il encore qu'il fait allusion au « mystère » de l'amitié? Quel mystère? l'amitié connaît-elle quelque mystère?] et que tout cœur bien fait (?) en peut éprouver quelque chose. [Justement! des lecteurs lui reprochent de vouloir, à tout prix, que ces saints-là « éprouvent quelque chose » avec cette complaisance, les mêmes choses que jouvenceau et jouvencelle.] Ce qui nous reste à dire [notez ceci, lecteurs!] est d'un autre ordre où ni la chair, ni le sang, ni l'imagination, ni l'esprit, ni la commune tendresse n'ont aucune part » (1). Tout com-

1. *Op. cit.*, p. 141.

mentaire de notre part affaiblirait cette dissection aussi impitoyable que clairvoyante de l'œuvre par son auteur. On pourrait donner au réquisitoire un tour plus incisif, plus aigu; l'accent qui condamne; mais on ne saurait le faire plus juste.

Et voilà donc ce que ce prêtre fait d'un saint François de Sales et d'une sainte Jeanne de Chantal! voilà comme il interprète leurs relations personnelles et leurs lettres! Quand il colore, à sa fantaisie, d'autres relations, d'autres lettres, relations, lettres, de personnages pourtant très respectables, le public lui découvre plus aisément quelque excuse mais ici comment le défendre? aussi le lecteur se surprend-il à dire tout bas : « De grâce, M. l'abbé, laissez donc les saints tranquilles! Vous évoquez le souvenir des gens qui mutilaient jadis les statues des saints et des saintes, avec cette circonstance aggravante que votre plume s'emploie, s'applique, à défraîchir, à déflorer non plus des blocs de pierre ou de marbre, mais d'exquises, virginales et comme angéliques puretés; il ne manque pourtant pas d'autres sujets où peut se jouer librement votre plume légère! »

Un peintre moderne lut un jour que sainte Elisabeth de Hongrie se dépouilla de tout, par amour pour Jésus et plein de cette inintelligence spéciale dont font preuve tant d'artistes contemporains, il représenta « la bonne sainte » ainsi que se plaît à la nommer Montalembert, en effet dépouillée de tout. L'écrivain ne ressemble-t-il pas à ce peintre, avec une différence de degré, nous le reconnaissons volontiers, mais malheureusement non point d'espèce?

Nous exprimons notre pensée ici sans doute, mais la pensée d'autres aussi et de plus hauts. Un illustre cardinal — nous nous abstenons de le nommer par discrétion pure — exprime le souhait que le livre de M. Henri Brémond n'entra dans aucune famille, dans aucune bibliothèque chrétiennes; nous écrivons ces lignes surtout pour porter ce souhait à la connaissance de nos lecteurs. « Quand une lecture vous élève l'esprit... ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon... » A juger de l'ouvrage sur cette règle, il est mauvais.

J. CHAPLAIN.

DU NARFON EXTRA

Nos lecteurs savent depuis longtemps que le catholicisme de l'intarissable et inévitable chroniqueur religieux qu'est M. J. de Narfon a plusieurs marques, comme les vins de grande consommation. Il y a son grand ordinaire ou bonne qualité garantie; c'est celle qu'il sert dans le *Figaro*. Il y a la qualité supérieure que, sous la signature « Un Catholique », il débitait dans le *Matin*. Mais, c'est au *Journal de Genève* qu'il faut s'adresser pour avoir la qualité extra. Ou c'est l'inverse, selon le point de vue; mais, en le retournant, on cons-

taterait que l'extra lui-même est une marchantise horriblement frelatée.

Depuis l'étude d'ensemble consacrée, dans cette revue, au rôle de M. de Narfon (1er et 15 septembre 1912), il nous avait paru superflu et peu intéressant de signaler ses gestes. Aujourd'hui, cependant, nous citerons l'article qu'il a écrit dans le *Journal de Genève* (13 février) sur le procès Lemire, et qu'il intitule : « La mort d'une justice ». Ce sera, d'ailleurs, sans y mêler une réflexion, car la seule lecture suffira pour exciter un complet dégoût.

Paris, 10 février.

C'est de la justice ecclésiastique que je parle. Il me paraît en effet de toute évidence que la double sentence que vient de rendre l'officialité diocésaine de Cambrai dans le procès intenté par l'abbé Lemire, d'une part au curé d'Arnèke, d'autre part à Mgr Delassus, l'a frappée à mort, dès son retour à la vie.

J'avais salué avec joie sa résurrection, car il est juste en soi, l'Eglise étant une société parfaite — parfaite au sens de complète — ayant donc le droit de posséder et de faire fonctionner tous les organes nécessaires à son administration, qu'elle pût exercer dans chaque diocèse un véritable pouvoir judiciaire, avec toutes les garanties que la loi accorde aux justiciables des tribunaux séculiers.

Mais l'Eglise de France n'est décidément pas mûre pour l'exercice de cette liberté, que le régime concordataire lui avait enlevée et que la séparation lui a rendue. Ce qui vient de se passer à Cambrai « en la salle destinée aux jugements ecclésiastiques », comme dit pompeusement en sa sentence M. Cateau, official, ce n'est pas du tout un jugement, ce n'est qu'une abominable parodie de la justice. Et si ladite salle ne doit être affectée en effet qu'à des jugements ecclésiastiques, on ferait bien mieux de la transformer tout de suite en salle de bal ou de café-concert, car je ne présume pas qu'un prêtre ose désormais s'y risquer.

Quant à l'official, ce n'est pas du tout un official, c'est un officieux, et encore dans le sens que l'on donnait en France à ce mot sous le directoire, celui de valet. Il prétend qu'il a porté sa sentence, « les yeux fixés sur Dieu seul, source de toute justice ». Quelle aberration ou quelle dérision! S'il est sincère, il faudrait l'enfermer comme insensé. S'il ne l'est pas, est-il possible de se moquer plus effrontément du monde et plus sacrilègement de Dieu lui-même!

M. Cateau a jugé, les yeux fixés non sur Dieu, mais sur Rome, et s'il est sincère, c'est donc qu'il confond lui aussi le pape avec Dieu. Et voilà encore une manifestation — bien sinistre celle-là — de cette mentalité idolâtrique que j'ai dénoncée récemment comme la maladie endémique du catholicisme en France.

Les lecteurs du *Journal de Genève* me trouveront peut-être un peu vif. Pourtant je fais effort pour maîtriser mon indignation. Mais en vérité j'ai besoin de soulager mon âme. Et d'ailleurs ce que je dis là, combien y a-t-il de prêtres, combien de catholiques qui le pensent mais qui sont empêchés de le dire, et qui seront heureux que je l'aie dit! Ils sont légion.

Donc l'abbé Lemire, prêtre irréprochable dans sa vie privée, à ce point que ses adversaires les plus féroces, en présence d'une carrière sacerdo-

tale toute de pureté, de piété, de zèle et d'amour des humbles, sont obligés de reculer devant l'absurde invraisemblance du plus léger soupçon, l'abbé Lemire demande à ses juges ecclésiastiques de reconnaître son droit de monter à l'autel et de célébrer le saint sacrifice de la messe, ce droit que le curé d'Arnèke, circonvenu par les ennemis politiques du député, lui a dénié publiquement.

Et monsieur l'official ne trouve rien à reprendre dans la conduite inqualifiable du curé d'Arnèke. Il paraît que celui-ci « n'était pas obligé de s'abstenir d'user de son droit de curé ou de faire taire ses graves scrupules de pasteur, même devant la perspective accidentelle de nuire à autrui ». En d'autres termes, le digne curé d'Arnèke a pensé que ses paroissiens se scandaliseraient de voir l'abbé Lemire célébrer la messe dans cette église, alors qu'ils savent d'ailleurs fort bien, comme tout le monde, qu'il la célèbre ailleurs chaque jour et que nul n'a jamais songé à l'en empêcher. Le digne curé d'Arnèke a pensé cela. Et il a eu raison de le penser et d'agir en conséquence. Telle est l'opinion et telle est la justice de monsieur l'official.

Aussi bien si le refus a été public, c'est la faute de l'abbé Lemire. Quand le curé d'Arnèke lui a tourné le dos dans la sacristie, l'abbé Lemire aurait dû interpréter ce geste comme « un refus tacite » et s'en aller sans demander son reste. C'est ainsi sans doute que monsieur l'official eût agi en pareil cas. Eh bien! cela prouve qu'il manque un peu de fierté. D'ailleurs, nous nous en sommes aperçus.

Plus grande encore est l'ignominie du jugement qui absout Mgr Delassus que de celui qui absout le curé d'Arnèke.

Depuis qu'il y a des hommes, et qui diffament leurs frères, je ne crois pas qu'aucune diffamation ait été à la fois caractérisée comme telle et plus odieuse que celle dont Mgr Delassus, prélat domestique, s'est rendu coupable vis-à-vis de l'abbé Lemire.

Il a dit de lui, il a écrit de lui que c'était un mauvais prêtre, un prêtre indigne, un prêtre suspens et qui commet donc un sacrilège chaque fois qu'il célèbre la messe, et encore qu'il a fait litière de son honneur sacerdotal. Mgr Delassus, dont la haine contre l'abbé Lemire est vraiment diabolique, une de ces haines de prêtre qui sont d'autant plus implacables chez le prêtre dévoyé que la mission du prêtre est toute de miséricorde et d'amour, Mgr Delassus a l'abominable hypocrisie de prétendre qu'en disant et en écrivant cela « il faisait acte de correction fraternelle envers M. Lemire et de charité envers le peuple chrétien ».

Et cette explication suffit à monsieur l'official. « La malice ne se présume pas », dit-il, dans l'un de ses attendus? Et là encore, n'est-ce pas, ce n'est pas ce pauvre Mgr Delassus en calomniant, c'est le méchant abbé Lemire en se plaignant qui a fait preuve d'un mauvais esprit.

En voilà assez. Le dégoût l'emporte sur la colère.

Je disais en commençant que monsieur l'official Cateau avait jugé « les yeux tournés vers Rome ». Je ne suis pas sûr que Rome approuve un tel jugement. Je veux même croire que le Pape en sera, comme tout honnête homme, révolté.

Mais si Rome et le Pape devaient être sourds à l'appel de l'abbé Lemire, il resterait à la conscience de la victime un recours plus sûr : le recours à celui qui juge les justices... et les juges.

Julien de NARFON.

Mais vienne une autre affaire où la justice ecclésiastique pro-

noncerait contre quelque bouledogue de l'orthodoxie. Ce jour-là, on pourrait encore compter sur M. de Narfon pour le réhabiliter entièrement.

SÉPARÉS, NON OPPOSÉS !

Voici le texte intégral du poulet ou, si l'on préfère, du placet qu'a publié en tête d'un de ses derniers numéros *Le Semeur du Tarn*, organe de la *Jeunesse catholique tarnaise :*

Billet à M. Poincaré

« Un autre! Vous en avez tant reçu, Monsieur! Aimables et solennels, » flatteurs ou suppliants, austères ou parfumés, vous en avez tant reçu! » Ne lisez pas le mien, peu m'importe. Et même je vous permets, puis- » que vous êtes mon serviteur, de n'y point répondre. Mais laissez-moi » l'écrire.

» Est-ce que vous allez vraiment présider aux destinées de la France? » On le dit; votre situation ne vous le rend pas aisé, certes. Tout le monde » sait que vous le voulez, beaucoup désirent que vous le puissiez. Vous » allez donc faire appel à toutes les énergies, à toutes les collaborations. » C'est à la France tout entière que vous entendez confier le salut et » la prospérité de la France. Vous êtes jeune : la jeunesse est la grande » ouvrière que vous solliciterez au devoir patriotique. Vous êtes entouré » de vieux condottieri qui ne cherchent, à la suite des troupes nationales, » qu'une occasion de pillage et plusieurs parts de butin. Vous leur de- » manderez leur retraite, vous leur montrerez le chemin des Invalides, » n'est-ce pas? Et vous ferez la levée en masse des recrues fraîches et » neuves : ici personne ne désire du galon et chacun se sent dans les » veines un trop plein de sang dont il voudrait se soulager. Toute la » jeunesse vous suivra.

» Toute, entendez-vous bien, M. le Président? Même la Jeunesse catho- » lique. Vous parlez de fierté, de grandeur, de dignité, de désintéresse- » ment, d'idéal. Elle connaît ce vocabulaire et elle possède ces qualités. » Elle a aussi de la loyauté. Elle est folle de douleur pour avoir été long- » temps reléguée à l'arrière-garde et injustement tenue à l'écart. Vous, à » qui rien n'échappe, vous avez remarqué sans doute qu'elle est enthou- » siaste et disciplinée, apte à la conquête et au sacrifice; vous devez » sentir qu'elle porte dans sa tête et dans son cœur et qu'elle peut » refaire de ses mains la France nouvelle, la France meilleure. Vous ac- » cepterez son concours, dites? Je sais que nous sommes séparés par » la question religieuse. Mais vous êtes académicien, M. le Président, même » à la tribune. Vous n'avez voulu dire que ce que vous avez dit : *séparés,* » *mais non pas opposés.* Le sectarisme est en déroute. Le front de com- » bat est assez large sur les frontières de l'honneur français : il y a de » la place pour tous ceux qui veulent se battre, dans le seul espoir de le » faire triompher. Vous nous donnerez la nôtre, vous nous la laisserez pren- » dre, vous ne ferez pas d'exclusion. Il est temps de songer à la coa- » lition de toutes les forces morales. Vous en trouverez d'humaines et » exceptionnellement fécondes à travers tout le pays : nous en apporte- » rons de divines et rien ne les remplace.

» Tenez, soyons francs. Vous ne ferez rien de durable ni contre nous

» ni sans nous; et nous n'avons pas besoin de votre protection officielle » pour continuer, de notre part, notre humble tâche de résurrection sociale. » Nous n'avons rien à redouter de vos ostracismes; vous et la France » devez tout attendre de notre bonne volonté. L'acceptez-vous? Il y aurait » de beaux jours pour la patrie, vous savez.

» E. DHUR ».

Dans le *Bloc catholique*, de Toulouse (mars 1913), M. Félix Lacointa, après avoir reproduit cet « étrange » billet, le fait suivre d'observations qu'on trouvera peut-être véhémentes, dures même, mais il y a des inconsciences qui font partir un cri d'indignation plus encore que certaines audaces, et l'on reconnaîtra, pensons-nous, que, si la critique est vive, elle n'est pas moins juste dans le fond.

Peut-être cet étonnant morceau, que l'on croirait sorti de la plume d'un sillonniste, compatriote de Mlle Beulemans, paraîtra-t-il à quelques-uns de nos lecteurs plus justiciable de la satire que de l'indignation. En tout cas, c'est très délibérément que je soumets à leur appréciation ce spécimen très caractéristique de la manière dont certains groupes de jeunes soi-disant « catholiques avant tout » entendent le service de l'Eglise et de la France.

Ainsi, il est hors de conteste que la tentative dite du Ralliement (dont je ne veux retenir que l'unique résultat heureux : la démonstration décisive de l'inefficacité d'une concentration catholique sur le terrain républicain) a fait place, sur l'ordre même du Souverain Pontife, à l'union en vue de la défense des libertés religieuses, ou mieux à la constitution du Parti de Dieu : et voici qu'un organe officiel de la *Jeunesse catholique*, placé comme tel sous la dépendance particulièrement étroite des directions de Rome, vient faire acte de loyalisme, non plus seulement au régime lui-même, mais à l'homme qui présentement en incarne de la façon la plus qualifiée et les principes et le programme.

Le Saint-Père nous exhorte en termes exprès et pressants de nous ranger autour de nos évêques, serrés derrière notre drapeau, la Croix, pour combattre la bande d'apostats et de voleurs qui foulent aux pieds les droits de Dieu, de l'Eglise et des âmes, et c'est dans l'un de ces malfaiteurs, parvenu à décrocher à son tour la timbale de 1.200.000 francs du mât de cocagne républicain, que de jeunes catholiques mettent leur espoir!

Pie X, dans une circonstance solennelle, a recommandé aux catholiques de « ne pas mettre le pied dans le camp ennemi », et voici que l'un des porte-parole attitrés de la *Jeunesse catholique* de France ose, sur le ton de la plus plate flagornerie, offrir au nouveau chef d'un gouvernement constitutionnellement impie, le concours de *toute* la jeunesse française!

Vraiment, voilà qui dépasse toute mesure! Certes, nul plus que nous ne sait combien sont particulièrement impérieux, en ces jours de persécution et de deuil, les devoirs de charité et de concorde qui doivent régler les rapports mutuels des catholiques français. Mais s'agit-il ici de dissentiment et de polémique? Que dis-je? N'est-ce pas le devoir de charité lui-même qui nous presse de nous élever contre l'indiscipline de compagnons d'armes qui, une fois de plus, manifestent le parti pris éhonté de poursuivre, sous le couvert d'un programme « intégralement et exclusivement catholique », un objectif politique définitivement abandonné par

le Chef de l'Eglise? Et bien qu'il ne faille pas attacher plus d'importance qu'il ne convient aux propos d'un organe local, il ne paraît pas possible de ne pas nous gausser publiquement de son outrecuidante prétention d'adresser sa supplique à M. Poincaré au nom de *toute* la jeunesse française. Que M. E. Dhur se croie qualifié pour parler au nom de toute la jeunesse catholique, ou du moins de celle du Tarn, je me garderai d'y contredire, cela n'étant point mon affaire; mais que, dans sa ferveur poincariste, il ait l'air d'oublier qu'il y a des milliers de jeunes Français qui comprennent de toute autre façon l'œuvre du salut national et qui y travaillent avec une virilité et une vaillance que la *Jeunesse catholique* ferait bien d'imiter, c'est ce que nous ne pouvons laisser passer sans protester avec véhémence. Si les membres de cette association ont « un trop plein de sang dont ils voudraient se soulager », ils auraient beaucoup plus de chance de trouver l'occasion de verser un peu de ce sang généreux en tenant tête à un pouvoir exécrable qu'en mettant au service de son plus haut représentant le concours de tout repos d'une ardeur qui risque fort de continuer à leur brûler les veines, tant qu'elle ne s'emploiera pas à renouer les traditions de la France très chrétienne, suivant l'admirable programme de Pie X : *Omnia instaurare in Christo.*

Ils se déclarent « fous de douleur d'être depuis longtemps relégués à l'arrière-garde » (quel aveu lamentable! Mais qui les empêche de combattre au premier rang avec tant de jeunes braves qui ne comptent plus les coups reçus et surtout donnés, les jours de prison et les amendes récoltés au service de l'Eglise et de la France!) « fous de douleur d'être injustement tenus à l'écart »; mais à l'écart de quoi, grand Dieu! Je serais curieux de le savoir, car j'ai beau me creuser la tête, je ne parviens pas à deviner sous quelle forme Poincaré pourrait utiliser le concours désintéressé de ces ardeurs si impatiemment contenues; ces bouillants champions ne veulent pas de galon, disent-ils, pas de ruban non plus, je suppose; alors que désirent-ils? Ce ne peut être que l'honneur de servir Poincaré et la République... à l'œil! Décidément l'âme de ces paladins méconnus recèle des soifs de sacrifice et des trésors d'abnégation dont nos esprits vulgaires ne peuvent se faire une idée.

***

Mais ce qui fait l'originalité exceptionnelle de l'épître de M. Dhur et ce qui suffirait à lui mériter la plus large publicité, c'est la distinction réellement géniale qu'il a imaginée pour essayer d'arrêter sur les lèvres du nouvel hôte de l'Elysée un olympien éclat de rire : « Je sais, dit-il, que nous sommes séparés par la question religieuse. Mais vous êtes académicien, M. le Président, même à la tribune. Vous n'avez voulu dire que ce que vous avez dit : SÉPARÉS, MAIS NON OPPOSÉS... » M. Charles Benoist, qui passe pour un homme d'esprit, sera au désespoir, si jamais cette trouvaille prodigieuse lui tombe sous les yeux : de quel merveilleux coup droit il eût pourfendu son interlocuteur et enrichi un dialogue historique, pour sa plus grande gloire d'illustre inventeur de la R. P.!

Séparés, non opposés! Cela vaut l'œuf de Cristophe Colomb. Les deux rives d'une rivière, fût-elle même le Niagara, sont séparées, mais non opposées! Deux avocats défendant, comme on dit au palais, de chaque côté de la barre, les intérêts contraires de leurs clients, sont séparés, non opposés! Deux époux qui, faute de pouvoir vivre sous le même toit, s'en vont chacun de son côté, sont séparés, mais non opposés! La Ré-

publique dite française qui, en raison d'une incompatibilité d'humeur dûment constatée, a rompu avec l'Eglise et même s'est laissé entraîner à quelques violences et larcins regrettables, est sans doute séparée d'elle, mais ne lui est pas opposée! Que dis-je? L'Etat moderne, qui s'est dressé en face de Dieu en Lui jetant le cri éternel de la révolte : *Non serviam!* s'est évidemment séparé de Lui, mais de là à dire qu'il lui est opposé, il y a un abîme! Vraiment il faut être dépourvu du plus léger titre aux suffrages de la plus obscure des académies pour ne pas sentir cette nuance essentielle!

Eh bien! Monsieur le porte-parole de la Jeunesse catholique du Tarn, vous avez commis à tout le moins une impardonnable étourderie, car vous n'avez pas réfléchi que Notre Saint-Père le Pape Pie X, comme d'ailleurs, tous ses prédécesseurs, se trouve précisément dans ce cas : il n'a aucune chance d'appartenir à un cénacle littéraire quelconque; il faut en faire votre deuil, et bien que cela vienne troubler un peu vos rêves élyséens, je suis obligé de vous dire que vous avez tout simplement manqué à la plus élémentaire pudeur en vous permettant, vous, obscur soldat de l'armée du Christ, de faire la leçon à son Chef.

Car, que vous l'ayez voulu ou non, c'est bien là, en somme, la portée de votre grotesque requête, et c'est pour ce motif que, sans le moindre scrupule, des catholiques soucieux avant tout de s'imprégner des enseignements qui tombent de cette bouche auguste et infaillible et de défendre sans défaillance contre un pouvoir satanique leur patrie, leurs foyers et l'âme de leurs enfants, peuvent exprimer l'indignation et la douleur que leur cause tant d'inconscience, disons le mot, tant de pharisaïsme.

Eh quoi! voilà 120 ans que les Pontifes qui se sont succédé sur le siège de Pierre lancent l'anathème contre la Révolution et contre ses faux dogmes et proclament que le grand crime moderne, celui qui crie le plus vengeance au Ciel, c'est le reniement de la Fille aînée de l'Eglise, de la France, nation entre toutes bénie et comblée des dons de Dieu, qui, après avoir été pendant de longs siècles le bon sergent du Christ et la sentinelle de son Vicaire, lui a jeté, en un geste de diabolique défi, la tête sacrée de son Roi et a fait germer à travers le monde la semence de l'impiété et de toutes les corruptions. Et après tant d'avertissements solennels, vous semblez, vous, catholiques astreints plus que tous autres à l'obéissance la plus scrupuleuse, tenir pour non avenue la parole de huit Papes et répliquer, la bouche tout emmiellée, à l'homme qui préside aujourd'hui à la décatholicisation de la France et qui, fidèle à la tradition qu'il incarne, a rappelé aux incurables Benoîts du libéralisme catholique l'abîme qui le sépare d'eux, qu'il n'y a entre vous et lui que l'épaisseur d'un mot! Comme si Pie X, en condamnant par trois fois l'œuvre sacrilège et spoliatrice de séparation qui est l'objectif suprême de toute république maçonnique, n'en avait pas surtout flétri l'abominable perfidie et discerné le véritable but : l'asservissement du clergé national, l'oppression des consciences catholiques, en un mot, la séparation de l'Eglise de France comme de l'Eglise de Portugal non pas de l'Etat, mais bien du Saint-Siège lui-même! (1).

*
* *

En vérité, encore une fois, la mesure est comble! Sans doute, vous vous infligez à vous-même, à la fin de votre billet, un piteux démenti

1. Encycliques *Vehementer nos* et *Jamdudum*. — On peut rapprocher de

en disant à celui dont vous quémandez la bienveillance que « vous n'avez pas besoin, pour continuer votre tâche, de sa protection officielle ». A quoi bon, dès lors, tant de courtisanerie et cette posture de suppliants? Oh! je sais qu'avec tout le clan incurablement gobeur des « conservateurs », vous voyez dans l'avènement de Raymond Poincaré la déroute du sectarisme. La faillite honteuse des espoirs mis sur les noms des Spuller, des Méline, des Waldeck-Rousseau, des Aristide Briand ne vous a pas guéris d'un optimisme béat qui ressemble trop, à la longue, à de la complicité consciente et préméditée. La collaboration de ce « modéré » à toute l'œuvre laïcisatrice et spoliatrice de ces 25 dernières années, ses rapports publiquement cordiaux avec la boutique maçonnique Mascuraud et Cie, les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur décernés à l'un des chefs de la secte, l'odieux insulteur du Pape Ernest Nathan, le débarquement d'un ministre de la guerre qui avait rendu confiance à notre armée, sacrifié pour complaire à l'immonde clique dreyfusarde, enfin la promesse réitérée dans son message, d'appuyer de tout son pouvoir « l'amélioration de l'éducation nationale » (lisez : l'aggravation des mesures destinées à renforcer l'école sans Dieu, l'œuvre la plus infâme et la plus malfaisante du régime, et à opprimer l'école catholique), rien ne parviendra à modérer votre joie patriotique et votre ferveur républicaine. Pour un peu, vous dresseriez des statues au « Bon Lorrain » dans vos salles de patronage et de rédaction pour faire face à celles de la Bonne Lorraine!

Tout cela devient vraiment intolérable, d'autant que nous sommes depuis longtemps, hélas! suffisamment édifiés sur les sentiments d'animosité et de haine que bon nombre de vos chefs nourrissent à l'égard de ceux qui ne veulent pas mélanger la moindre goutte de poison au vin pur et divin de la doctrine du Christ. C'est bien la pire tristesse de nos jours de deuil que de voir se perpétuer dans trop de milieux chrétiens une formation qui aboutit à un aveulissement indigne de Français et de catholiques et qui se traduit notamment par la scandaleuse diffusion de journaux tels que *Le Télégramme* de Toulouse, qui, à la faveur d'une éli-

---

la trouvaille de M. Dhur les paroles suivantes, qui tombent à l'instant sous mes yeux; elles ont été prononcées au dernier *Congrès diocésain de Paris*, par M. Bazire, ancien président général de l'*Association catholique de la Jeunesse Française*, sous la direction de qui cette association adhéra avec éclat à l'*Action Libérale populaire* et se constitua le champion intransigeant du *Terrain constitutionnel*. L'audace verbale de ces messieurs n'a décidément pas de limites; qu'on en juge : « Spolier, ce n'est pas séparer deux droits, deux patrimoines; c'est les unir par l'injustice sans doute, mais c'est les unir cependant. Blesser, enfoncer le fer si profondément dans la chair de la victime qu'on ne puisse le retirer, ce n'est pas séparer, c'est unir, par le trait d'union de la violence sans doute, mais c'est unir. *L'Etat français n'est pas séparé de l'Eglise.* Il ment quand il le dit, ou il se trompe, s'il le croit. Dieu, qui a ses desseins, a bien permis la persécution, mais non la séparation ». « Séparer, ce n'est pas opposer », dit l'un; « voire, renchérit l'autre, c'est unir! » Toutes divagations pour ne pas reconnaître l'opposition irréductible de la France et de la République, l'une demeurée, en dépit de tous les efforts de l'autre, la première nation catholique du monde et plus étroitement unie au Siège de Pierre depuis une rupture officielle tellement réelle qu'elle fait de l'*Etat* français l'unique Etat qui ignore le Pape! Voilà où peut conduire un parti pris qui restera une des stupéfactions et un des scandales de l'histoire! (Note de l'auteur).

quette catholique, se font les propagateurs les plus impudents et les plus efficaces du mensonge et de la corruption révolutionnaires.

Vous clamez à M. Poincaré que vous parlez la même langue que lui, que vous avez le même sens de la fierté, de la dignité, de la loyauté, de l'honneur, de l'idéal! Il n'y paraît que trop à vous voir vous accrocher aux basques du froc académique et présidentiel de ce valet des Loges, et à vous entendre mendier ses sourires! Et c'est vous qui, naguère, chantiez le *Credo* et *Nous voulons Dieu* jusque sur les places de vos cités! Mais à quel moment êtes-vous donc sincères? Vous criez bien haut votre foi et votre volonté de rendre votre patrie au Christ et vous acclamez un homme dont le principal souci sera inévitablement d'insulter à vos croyances et de maintenir Dieu à la porte de l'Etat français! Vous prétendez travailler au relèvement et à la pacification de votre pays et vous semblez méconnaître que « la paix, insensé qui la cherche en dehors de Dieu, que chasser Dieu, c'est bannir la justice et que, la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère » (1).

L'heure est passée depuis longtemps de ces équivoques et de ces palinodies. Si vous voulez que l'on prenne au sérieux vos protestations catholiques et patriotiques et votre piété elle-même, vous devez cesser de nous donner le scandaleux spectacle d'un langage et d'une attitude qui témoignent beaucoup plus de loyalistes d'un régime impie que de fidèles fils de l'Eglise. C'est très bien d'orienter sa vie privée suivant les préceptes et les pratiques du christianisme le plus intense, mais aujourd'hui plus que jamais il est nécessaire d'en imprégner sa vie publique; comme vient de l'écrire un de nos évêques (2), « l'homme ne peut avoir deux consciences, l'une subordonnée à Dieu, l'autre affranchie de Dieu »; il n'en a qu'une, comme il n'y a qu'une vérité, dont les prescriptions divines commandent toute l'activité humaine. La vérité est une; la moindre parcelle d'erreur portant sur un point essentiel suffit à corrompre toute une doctrine. Pour avoir le droit de se dire « catholique avant tout », il faut être « catholique *en tout* ». Vous voulez, dites-vous, « conformer vos actes à vos paroles et à vos croyances, être des catholiques intégraux ». Pouvez-vous qualifier d'intégral un catholicisme mutilé des principes intangibles de la politique chrétienne? Aussi longtemps que votre doctrine et votre conduite civiques seront en désaccord flagrant avec votre *Credo* et les exigences, maintes fois formulées par l'autorité infaillible, de la souveraineté imprescriptible de Dieu sur les nations comme sur les individus, aussi longtemps surtout que vous vous permettrez des jongleries de mots qui justifient les plus graves méfiances, vous nous donnerez le droit de suspecter la droiture de vos intentions et aussi celui de nous défendre contre l'effet démoralisant de gestes qui viennent à tout instant jeter le désarroi dans nos rangs. La France a deux ennemis : le jacobinisme maçonnique et le libéralisme catholique; son asservissement au premier est le châtiment de son attachement au second; dénoncer l'obstination inqualifiable des tenants de ce dernier, qui par leur nombre et leur qualité font obstacle à la miséricorde divine, est le plus impérieux devoir de l'heure présente. Le *Bloc catholique* n'y faillira pas.

Félix LACOINTA.

---

1. Paroles de Pie X.

2. Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

UNE PASTORALE DE MGR L'ÉVÊQUE DE CRÉMONE

Elle nous arrive, présentée en ces termes par le *Bulletin de la Semaine :*

Mgr Bonomelli, l'éminent évêque de Crémone, que sa science, ses rares vertus, son libéralisme sage et avisé, son dévouement à l'Eglise ont placé si haut dans le respect et l'affection de l'Italie catholique, vient d'adresser à ses diocésains une pastorale où il traite des questions d'une passionnante actualité et que seul il pouvait aborder avec cette haute autorité.

Avec une telle recommandation, on sait d'avance à quoi s'en tenir. Il y aurait un passage intéressant de l'Encyclique *Pascendi* à rappeler à ce propos.

Il n'est guère d'année où Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, ne se rappelle à l'attention du monde catholique et aux sympathies libérales par quelque manifestation retentissante; et les lecteurs de la *Critique* connaissent bien son nom. Cette fois, c'est par sa lettre pastorale de carême, où il a pris pour titre : « *La Papauté et l'Italie, l'Eglise et la politique* ». On voit qu'elle a tout de suite rencontré son écho chez nous; en Italie, ç'a été un concert complet. Sa Grandeur n'a pas trouvé de sujet plus opportun qu'une dissertation sur le patriotisme italien, jalonnée de déclarations fâcheuses. Cette Lettre pastorale, qui arrive, par hasard, au moment précis du discours sectaire prononcé par le garde des sceaux franc-maçon Finocchiaro-Aprile, des chicanes sectaires du ministère de l'Instruction publique, des menaces répétées contre les Ordres religieux, etc... fait naturellement la joie de la presse blocarde, en Italie, et fournit matière à des réflexions bien sérieuses de la part des catholiques sensés et loyaux.

« Mgr Bonomelli, écrit encore le *Bulletin de la Semaine*, commence par dire qu'il écrit cette lettre avec une amère douleur au cœur, douleur causée par la confusion entretenue dans les esprits entre la politique des hommes d'Eglise et la doctrine même de l'Eglise.

» Il distingue dans l'Eglise un double élément : celui qui est humain, changeant, corruptible et transitoire, et celui qui est divin, immuable et permanent ».

Après avoir affirmé que les catholiques doivent savoir distinguer entre l'édifice divin de l'Eglise et les incrustations qui sont l'œuvre des hommes, Mgr Bonomelli arrive à parler de l'Eglise et de sa politique.

Quand pouvons-nous dire : *Roma locuta est, causa finita est?* Quand pouvons-nous dire que nous sommes dans l'étendue du domaine de l'infaillibilité de l'enseignement du magistère pontifical?

Après avoir répondu à ces questions, le prélat recommande aux catholiques et à ses diocésains particulièrement, de ne pas confondre l'Eglise avec sa politique, formule que le *Bulletin* souligne avec bonheur.

Enfin, Mgr Bonomelli en vient à examiner l'antagonisme entre la

politique du Saint-Siège et les aspirations patriotiques italiennes. Il fait savoir qu'il veut formuler son testament et son désir suprême. C'est le rappel du mouvement de 1848.

La vaillante *Unità Cattolica* de Florence, qui écrit sous les yeux et sous la protection du Saint-Siège, n'a pas craint de faire entendre à Mgr Bonomelli un éloquent rappel aux réalités et au respect des consciences. Nous le traduisons *in extenso*. Qu'on nous permette de signaler en passant un de ces cas où la déférence et la soumission envers les évêques n'interdisent pas la critique même d'un acte officiel.

Dans ces colonnes, c'est une tradition que la plus haute et la plus sincère déférence pour la parole, l'œuvre et la personne des Pasteurs des âmes. Permettez cependant que s'y élève une voix respectueuse, mais franche, une de ces voix que Votre Grandeur aime avec prédilection, comme en fait foi clairement la Lettre pastorale « *Il Papato e l'Italia, la Chiesa e la politica* », que Votre Grandeur vient de publier et dont la presse italienne nous a donné de si importants commentaires.

Votre Grandeur rappelle en effet, dans sa Pastorale, qu'il est « bon de remarquer que ne manquèrent jamais dans l'Eglise ceux qui prirent la sainte liberté d'élever la voix pour blâmer même les pasteurs et leur rappeler leur devoir quand il était nécessaire », Vous ajoutez : « Nous devons nous incliner sincèrement devant les enseignements dogmatiques et moraux de l'Eglise et obéir à ses lois;... quant au reste, pleine liberté est laissée du moins aux laïcs ».

Et vous invoquez l'exemple de saint Bernard, de sainte Catherine de Sienne, de Frère Jérôme Savonarole.

Je ne suis pas saint Bernard (hélas, non!); mais en face de la vénérable couronne de cheveux blancs de Votre Grandeur, j'ai maintenant mes cheveux gris. Depuis trente ans, du mieux possible, je défends la cause de Dieu, mon père, et de l'Eglise, ma mère. *Et je suis laïc*. La parole m'est accordée par conséquent, sans conditions, libre et publique, par Votre Grandeur elle-même.

Et pardonnez-le moi, Monseigneur, ce sera une parole de respectueux reproche. Je faillirais à la sincérité si j'allais chercher une formule ambiguë, un euphémisme qui dissimulerait à demi le profond découragement qu'a provoqué en moi cette Pastorale de Votre Grandeur, telle que nous l'ont présentée du moins les journaux. Et j'ai bien des raisons de croire qu'ils ont rendu fidèlement votre pensée.

Votre Grandeur est un remarquable écrivain, un philosophe pénétrant, un théologien de haute sagesse. Elle est surtout un évêque. Elle sait et apprécie quel formidable fardeau pèse sur les épaules des successeurs des Apôtres.

Or, Votre Grandeur se rappelle aussi sans doute quelle chose terrible, effrayante, est le scandale semé parmi le troupeau de Jésus.

Oportet ut eveniant scandala! Mais, quand? Lorsque la désolation est à son comble, lorsque les vices sont inguérissables, lorsque tout autre moyen se montre impuissant à corriger la société, à réformer l'Eglise elle-même, dans ses organes extérieurs, à la suite des graves errements dont les hommes qui la composent peuvent être capables.

C'est justice alors qu'une voix dénonce la faute et fasse retentir des accents divins qui réveillent les âmes et les consciences. Alors, — comme

aux jours sombres du moyen âge ou parmi la crise de paganisme du XVe siècle. — le cri d'un saint Bernard, d'un saint Bernardin, d'une sainte Catherine de Sienne, même d'un Savonarole sembla et fut véritablement la voix de Dieu.

Mais aujourd'hui? Votre Grandeur a-t-elle bien réfléchi, en écrivant sa Pastorale, à la situation de l'Eglise telle qu'elle est en réalité, purifiée par le feu d'une persécution qui ne va pas sans doute jusqu'au martyre, car nos temps ne s'y prêtent plus, mais qui cependant a rehaussé le prestige moral que méritent la science et la vertu du clergé et des laïcs qui la composent et la suivent avec fidélité? Vous êtes-vous rappelé les ordres religieux dépouillés et chassés de France; les églises à l'abandon et tombant en ruines de la Fille aînée de l'Eglise; le Portugal bouleversé par une révolution politico-religieuse; partout enfin les signes non équivoques d'une hostilité qui nous prépare un avenir d'amère tristesse?

Et en Italie? En écrivant ces pages fâcheuses, votre esprit n'avait donc pas présent l'image du Pape confiné, depuis 43 ans, dans son palais, exposé aux injures impunies de tous les coquins qui veulent bien, du haut de la tribune ou de la presse, souiller de leur bave ce qu'il y a pour nous et pour Lui de plus sacré? Avez-vous oublié le Campo di Fiori, où s'érige dans la Rome des Saints Apôtres, en témoignage du triomphe de l'hérésie, le monument de Giordano Bruno? Ne vous êtes-vous pas ressouvenu de l'infâme tentative de jeter au Tibre les cendres de Pie IX?

Ne saviez-vous pas (c'est d'hier pourtant) que l'Etat italien, exhumant de vieux prétextes césariens abandonnés naguère, contestait l'autorité spirituelle elle-même du Souverain Pontife et privait un diocèse de son légitime Pasteur? Ne voyiez-vous pas la guerre qu'on fait à la religion et au nom même de Dieu dans les écoles, par des projets destinés à conduire à l'anarchie notre doux et bon peuple? N'est-il pas arrivé jusqu'à vos oreilles comment la Secte s'employait à préparer le divorce, un nouveau bannissement des Ordres religieux, peut-être la spoliation complète de l'Eglise sur les brisées de la France?

Rien de tout cela n'a arrêté un instant votre esprit, Monseigneur! Et qu'est-ce qui l'a choqué au contraire? La politique de l'Eglise, particulièrement la politique de l'Eglise en Italie. C'est contre elle, — disons exactement les choses telles qu'elles sont, — que vous élevez votre hautaine protestation, que vous invoquez l'autorité des saints des anciens jours, que vous faites appel aux traits enflammés de Jérôme Savonarole.

Et vous le faites, tout d'abord, sous une forme que je ne me permets pas de qualifier à cause du haut respect que je dois à Votre Grandeur, mais dont mon cœur a ressenti gravement la peine.

En ces jours de douleur et de purification sublime pour l'Eglise, il vous plaît de rappeler que « sur l'Institution de Jésus, le long de la route qu'elle a parcourue, se sont amassées bien des poussières, *et non seulement de la poussière, mais de la boue* ». En vérité, n'y avait-il pas d'autre et de meilleur sujet sur lequel appeler l'attention de vos diocésains? Et ce rappel vous a-t-il donc paru bien opportun pour notre temps? N'avez-vous donc pas reconnu, Monseigneur, dans ces paroles, l'écho des bouillantes invectives de l'anticléricalisme dénigrant l'Eglise et l'accusant d'avoir dégénéré de l'Evangile? Vous ajoutez — c'est vrai — que « le diamant ne perd rien de son éclat sous la scorie », mais en attendant il reste que la scorie et la boue se sont amassées et s'amassent encore sur l'Eglise. Que sont-elles donc? Les journaux anticléricaux, qui se sont faits vos interprètes empressés, ont donné la réponse.

Vous poursuivez en vous demandant : « Quand sommes-nous sur le terrain où prévaut l'infaillibilité du Magistère ecclésiastique? » Autre question évidemment bien suggestive. Suggestive surtout en un moment où l'infaillibilité de l'Eglise est à ce point ruinée par tant d'écrivassiers qui bavardent à l'aventure sur les plus hauts mystères de la foi.

L'infaillibilité de l'Eglise est un dogme, et vous n'y contredisez pas; mais vous remarquez que la religion catholique, se manifestant par des actes extérieurs, ne peut éviter le contact avec les autorités laïques : de là la diplomatie et la politique. Et vous concluez : « Faut-il en déduire par hasard que les hommes d'Eglise sont toujours les plus capables, les mieux doués et les moins faillibles? — Personne n'est obligé, répondez-vous, de reconnaître que les actes politiques de l'Eglise, pour le gouvernement de l'Eglise même, soient ce qu'il peut y avoir de plus parfait ».

Soit! Mais vous semblerait-il donc vraiment opportun, séant et utile d'entrer vous-même, par exemple, dans une école primaire et d'y tenir aux écoliers ce discours : « Rappelez-vous-le bien, vous n'êtes pas du tout obligés de croire que votre instituteur est le plus capable ni le mieux fait pour enseigner ce dont il vous farcit la tête ». Quelle figure feraient le maître et les élèves? Or, — souvenons-nous-en, Monseigneur, — vous avez parlé ainsi non d'une école quelconque, mais d'une école qui porte le nom de catholicisme, de maîtres qui s'appellent l'Eglise et le Pape.

Après quoi, et lorsque vous avez proclamé que les actes politiques de l'Eglise ne nous obligent pas à les tenir pour parfaits, n'ajoutez pas, Monseigneur, qu'ils sont « *dignes de respect, de révérence et d'obéissance* ». Ah! non, car ce n'est plus qu'une pénible ironie!

Et tout cela pour en venir à la recommandation que vous adressez à vos diocésains de ne pas confondre « l'Eglise et sa doctrine avec la politique »; pour arriver à écrire : « Nous devons sincèrement nous incliner devant les enseignements dogmatiques de l'Eglise et obéir à ses lois;... quant au reste, pleine liberté est laissée du moins aux laïcs ». Et il semble bien, aux membres du clergé aussi, Monseigneur, puisque Votre Grandeur, revêtue de la dignité épiscopale, a cru pouvoir professer une si audacieuse proposition...

Cependant quelle est donc cette politique de l'Eglise qu'il faille si bien distinguer de sa doctrine? Quelles noirceurs, ou du moins quelles défaillances ont pu vous suggérer ce cri évocateur des antiques et fières représentations?

Vous ne le dites point, Monseigneur, mais, remontant en esprit d'un bond à 1848, vous entonnez un hymne à la concorde des esprits grâce au double idéal de la religion et de la patrie.

Bel idéal de concorde en effet, trop fugitif et trop vite éteint! Mais à qui la faute? Et pouvez-vous, Monseigneur, oublier à ce point notre histoire qu'il ne vous souvienne plus de tout le travail souterrain et à ciel ouvert accompli en Italie aux dépens, non seulement de l'Eglise, mais bien de la foi elle-même; et que, depuis la Charte de Charles-Albert, proclamant le catholicisme religion officielle, nous sommes arrivés pas à pas à l'athéisme d'Etat, théorique et pratique, en semant cette longue route de douleurs, d'offenses, d'outrages à la liberté de l'Eglise, à sa morale, à son magistère? 1848 fut un rêve; mais ce n'est pas l'Eglise qui l'a fait s'évanouir : c'est la Secte qui dès ce jour-là a visé à rendre l'Eglise esclave et, de toutes ses forces, s'il avait été possible, eût voulu la détruire.

Reviennent les jours de la concorde : personne plus que les catho-

liques, qui militent avec l'Eglise dans le champ de la doctrine et de la politique, ne le souhaite. Toutefois qu'ils reviennent, non par l'avilissement, par l'humiliation de ce qui est l'éternel et l'absolu devant les idoles que la société moderne s'est forgées, mais bien grâce à la juste revendication de ces principes qui sont l'essence même de la religion catholique. Ils exigent pour elle le titre de reine et non la servitude.

Vous-même, très haut ministre de cette Eglise, n'en réclamez plus l'abaissement, même dans l'espoir d'une réconciliation qui serait un servage!

Avec une profonde douleur pour l'offense faite en moi, à l'esprit catholique, je suis, de Votre Grandeur, le très dévoué

Francesco SACCARDO.

LA « PRESSE RÉGIONALE » ET SES EXPLOITS

Nous avons eu l'occasion trop fréquente de montrer par quels exploits la « *Presse régionale* », dirigée par M. Feron-Vrau, propriétaire de la *Croix*, se signale pour l'organisation d'une presse catholique. Voici l'un des plus récents. C'est l'étouffement de la *Croix du Sud-Ouest*. Etouffement subit, qui a mis le directeur de cette vaillante feuille dans la nécessité d'expliquer à ses lecteurs comment il se produisit, car, peu de jours avant, il venait de leur rendre un compte très satisfaisant de son état. Il l'a fait par une circulaire que nous trouvons reproduite dans la *Bataille*, de Bordeaux, (2 février). En la publiant, ce journal rend cet hommage au directeur de la *Croix du Sud-Ouest* :

« Je dois ajouter que M. J. Liaut est un jeune prêtre du clergé bordelais, vicaire à l'église Saint-Paul. Je ne lui décernerai ici aucun compliment, et je ne tomberai pas dans le travers de gros Jean voulant juger son curé; c'est de M. Liaut, journaliste, que je m'occupe ici. Mais je puis bien dire que si, en qualité de journaliste, il a su mériter la sympathie et l'amitié de ses confrères de la Presse, il a conquis aussi, comme prêtre, l'estime et le respect de tous ceux qui l'ont approché, partout où il est passé ».

Voici donc ce qu'écrit M. Liaut, dans sa lettre, datée du 17 janvier 1913.

Depuis tantôt dix jours, vous avez reçu diverses circulaires plus ou moins laconiques et nullement explicatives, vous annonçant la suppression de notre journal. Et, depuis dix jours, chaque courrier m'apporte, par vingtaines, les témoignages de regrets et les pressantes demandes d'explications.

Que faire?

Je voulais le silence. Ce silence n'est plus possible, aujourd'hui.

Comme rédacteur en chef, j'appartiens à mes lecteurs. Je leur dois la vérité. Et cette vérité, je viens la leur dire tout entière.

Pourquoi notre journal a-t-il été supprimé?

Etait-ce, comme certains disent, parce qu'il ne couvrait pas ses frais?

Non, car ce journal vivait fort bien. Il vivait si bien qu'il ne de-

mandait ni ne coûtait un centime à qui que ce soit. Et, certes, peu d'hebdomadaires régionaux en pourraient dire autant.

Etait-ce, comme d'aucuns prétendent, parce que son tirage diminuait?

Non! car jamais notre journal n'avait eu tant de lecteurs. Il était l'hebdomadaire préféré dans de nombreuses communes de la Gironde.

Et les polémiques quelque peu retentissantes de 1912 lui avaient à ce point attiré des sympathies et des inimitiés que déjà, sans propagande aucune, 195 abonnés nouveaux s'étaient fait inscrire pour 1913.

La vérité? La voici :

Notre journal tombe victime de représailles politiques.

Oui, la politique! la maudite politique! elle est la vraie, l'unique cause d'une si odieuse suppression.

Notre journal, paraît-il, n'était pas assez « constitutionnel », assez « Action Libérale ». Notre journal trouvait laides les beautés du régime actuel, et, parfois, il eut l'audace de n'approuver pas tous les gestes de Messieurs les libéraux.

Réponse : on a supprimé ce journal.

Avions-nous tort ou raison de trouver laides les beautés du régime? Avions-nous tort au raison de n'approuver pas toujours Messieurs les libéraux?

Autant de questions que je n'ai pas à résoudre ici. Car je ne veux nullement polémiquer. Je constate : voilà tout!

Et je constate que, brutalement, sans avis préalable, on a supprimé une œuvre prospère, qui semait le bien dans nos campagnes girondines et ne coûtait rien à personne, si ce n'est à ses rédacteurs beaucoup de travail et un peu de dévouement.

Qui donc a voulu et opéré cette suppression?

L'a voulue et opérée, un simple laïc, membre très puissant de « l'Action Libérale » et de la Société propriétaire du journal. Et il l'a voulue et opérée, sans même consulter les autres actionnaires, ni prévenir légalement l'imprimeur.

A cet effet, et sans plus de façon, ce Monsieur a délégué auprès de nous, un certain M. Lafforgue, de Tarbes, commis voyageur de la « Bonne Presse ».

Grand admirateur du régime actuel, ce bon M. Lafforgue, hier encore sillonniste militant, paraissait tout désigné pour épouser aussi mesquine querelle et accomplir indélicatement semblable besogne.

Que nos lecteurs le sachent donc bien! Ce vrai coup de force est uniquement un petit complot d' « Action Libérale », une mesure d'administration laïque et politique. Rien de plus!

Voilà les faits! Je tenais à les rétablir, afin qu'il n'y ait pas équivoque et que les commentaires ne s'égarent pas irrespectueusement sur un autre terrain.

Et, maintenant, vais-je récriminer?

Dieu m'en garde! J'ai trop raison pour me donner ce tort.

Et je récriminerai d'autant moins que j'ai plus fait, à l'heure décisive, auprès du bon M. Lafforgue, pour sauver l'œuvre. Il est des circonstances dans la vie où l'homme doit savoir marcher sur son cœur.

Journaliste, j'ai voulu faire plus encore. Et le bon M. Lafforgue, s'il est capable d'un acte de sincérité, pourra dire que, pour sauver des mesquineries politiques une œuvre catholique, je me suis solennellement engagé, ou bien à démissionner, ou bien à taire mes préférences en marchant sur mon amour-propre.

Plus grand sacrifice était-il possible?

Ce sacrifice, hélas! a été inutile. Rien ne pouvait sauver l'œuvre. Les politiciens « libéralement » l'avaient condamnée.

Si regrettable qu'ait pu être parfois, aux yeux de certains, « l'arrogante vérité » de mes polémiques, j'ai donc libéré ma conscience. Et je doute que le sillonniste M. Lafforgue et Messieurs les laïcs, dont il reste le salarié, puissent se rendre le même témoignage.

Enfin, sachant que la suppression de notre journal, tôt connue, va nécessairement provoquer, dans la presse, des commentaires divers, je tiens à accomplir un dernier devoir. Et cela, par loyauté, par acte de nécessaire délicatesse.

Pour ce faire, je déclare d'avance ignorer tout commentaire désobligeant ou élogieux que mon attitude pourrait inspirer à certains confrères de la presse.

« Sursum corda! » Oui, ayons l'âme plus haute!

Hier, les mêmes hommes, et pour des raisons connexes, avaient tenté d'étouffer l'œuvre entre les mains de mes prédécesseurs.

Cette fois le coup a tué l'œuvre; il n'a pas blessé le soldat.

Ce soldat lutte, déjà, avec foi comme sans regrets, sur un champ aux horizons plus vastes et moins grimaçants.

« Sursum corda! » A l'aurore de cette année, qui verra, sans doute, tant de bouleversements, faisons face au seul ennemi de notre foi religieuse. Cet ennemi, harcelons-le sans trêve. Que pas une flèche de notre carquois ne s'égare, désormais, sur un ami!

Et nous tous, journalistes catholiques, qui communions au même patriotisme et à la même foi, oublions nos mesquines querelles! Quelles que soient nos préférences politiques, aimons-nous, soutenons-nous les uns les autres.

N'ayons qu'un but, un seul : le règne du Christ sur notre chère France!

« Instaurare omnia in Christo ».

C'est la devise de notre grand Pape. C'est le programme de nos Evêques.

Nous n'en saurions avoir d'autre, nous, leurs fils soumis et indéfectiblement dévoués.

M. l'abbé Lafforgue, nommé dans cette circulaire, est le même qui, du Secrétariat de la Bonne Presse, à Paris, dont il est le délégué, proposait M. l'abbé Thellier de Poncheville pour conférencier, à Tarbes, dans les termes qu'on a vu, au commencement de ce numéro.

Lui-même faisait à Bagnères (le 9 février), une conférence sur la « Fabrication d'un grand journal de Paris ». Le compte rendu ne dit pas s'il y a ajouté des explications sur l'art d'occire les filles qui ne plaisent pas à leur mère.

L'AFFAIRE ROCAFORT-BAZIRE

On lit dans l'*Univers* du 9 mars, au sujet d'une polémique dont nous avons raconté les incidents :

Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite de la longue et violente campagne, de personnalités menée au mois de juillet 1912 par M. Henri Bazire dans la *Libre Parole*, et continuée ensuite par lui en brochure de propagande, contre notre collaborateur et ami, M. Jac-

ques Rocafort, celui-ci avait envoyé par huissier, et conformément à la loi, au gérant de ce journal, sa réponse documentée pour y être publiée. Non seulement M. Henri Bazire ne publia de cette réponse que ce qu'il voulut, mais il la morcela, sans droit, de réflexions personnelles destinées à l'affaiblir. M. Rocafort saisit alors la justice pour avoir réparation. Voici le jugement qui vient d'être rendu par la neuvième Chambre, à la date du 26 février 1913. Ont plaidé pour M. Rocafort Me Magnier, pour la *Libre Parole* Me Joseph Denais.

Le Tribunal,

Attendu qu'à la suite d'une polémique engagée entre le demandeur, qui faisait publier des articles dans le journal l'*Univers*, et un rédacteur du journal la *Libre Parole* qui signait ses écrits H. B., sommation fut faite le 9 juillet 1912 à Thomassey, gérant du journal la *Libre Parole*, d'avoir à insérer une réponse de Rocafort, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881;

Attendu que cette réponse n'a pas été insérée et que Rocafort a saisi le tribunal d'une demande dirigée contre les directeur et administrateurs du journal et le gérant, tendant à obtenir la réparation du préjudice qu'ils lui auraient fait éprouver en se rendant coupables du délit prévu et réprimé par l'article 13 de la loi de 1881;

Attendu que Rocafort demande que les prévenus soient condamnés à lui payer une somme de 5.000 francs et à insérer la réponse qu'il a notifiée, dans le premier numéro du journal à paraître après la notification du jugement, sous une astreinte de cent francs par jour de retard;

Attendu que les directeurs du journal ont demandé leur mise hors de cause; qu'il convient, en effet, de les écarter des débats, le refus d'insertion d'une réponse d'une personne nommée dans un journal constituant un délit exclusivement à l'égard du gérant de ce journal;

Attendu que Thomassey a fait expliquer à la barre que s'il avait refusé d'insérer la réponse de Rocafort, c'est parce que cet écrit était offensant pour l'auteur de l'article publié dans la *Libre Parole* et parce qu'il contenait le nom de tiers qui pourraient peut-être se prévaloir de ce que leurs noms avaient été publiés pour exiger eux-mêmes des insertions;

Attendu que la vivacité de la réponse de Rocafort est excusée par la vivacité des attaques dont il a été l'objet; que cette réponse ne contient vis-à-vis du journaliste de la *Libre Parole* aucune offense de nature à légitimer un refus d'insertion;

Attendu que des tiers qui ont été cités par Rocafort paraissent avoir été indiqués à bon droit; qu'il n'a pas été justifié que des attaques aient été dirigées contre ces tiers par l'auteur de la réponse; qu'il n'apparaît pas que ceux-ci puissent réclamer de la *Libre Parole* la réparation d'un préjudice quelconque; qu'ils peuvent, il est vrai, adresser au journal une réponse à fin d'insertion pour avoir été nommés, mais que la crainte de cette éventualité ne justifie pas le refus d'insérer la réponse de M. Rocafort;

Attendu que le tribunal a les éléments nécessaires pour apprécier le préjudice et fixer le chiffre des dommages-intérêts; qu'il n'y a pas lieu d'ordonner, sous une astreinte, la publication de la réponse; que le refus du gérant constituerait un nouveau délit pouvant entraîner une nouvelle demande de dommages et intérêts;

Attendu qu'il y a lieu de faire application à Thomassey des dispositions de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, ainsi conçu...

Par ces motifs,

Renvoie les directeur et administrateurs du journal la *Libre Parole* des fins de la plainte;

Condamne Thomassey à 25 francs d'amende; le condamne par toutes voies de droit et même par corps à payer à Rocafort une somme de 300 francs à titre de dommages et intérêts;

Dit n'y avoir lieu d'ordonner l'insertion de la réponse sous une astreinte.

Condamne Thomassey aux dépens.

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

En conséquence de ce jugement qui reconnaît son droit, notre collaborateur envoie de nouveau par huissier à la *Libre Parole* sa réponse pour qu'elle soit enfin publiée. Ce qu'un simple esprit de justice aurait dû décider notre confrère à faire tout de suite, nous espérons que ce premier appel au juge suffira pour l'y résoudre maintenant.

M. J. Denais est parvenu à obtenir que son collègue et ami M. Bazire demeurât dissimulé derrière la personne du gérant. Ce n'en est pas moins M. Bazire qui a été jugé et condamné.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 880a

JOSEPH DE MAISTRE

I. — LES ORIGINES

J. de Maistre reprochait aux biographes de ne pas suffisamment s'inquiéter des détails de la vie privée : « L'historien, disait-il, conduit son héros au champ de bataille, sur la place publique, et il l'abandonne à la porte de sa maison. Eh! malheureux écrivain! Entre avec lui, suis-le jusqu'au sein de la famille... Ne vois-tu pas ce berceau? Ne vois-tu pas cet enfant qui débarrasse ses mains du maillot et qui tend ses petits bras à son père qui vient de rentrer? Eh bien! que devient le grand homme? S'est-il jeté à genoux? S'est-il penché sur ce berceau? Les larmes paternelles ont-elles coulé sur ces langes? Laisse là tes sièges, tes batailles et toutes ces illustres horreurs : montre-moi le père, l'époux, l'ami, dis-moi s'il aime ses semblables... ». Puisqu'il l'a souhaitée pour les autres, j'appliquerai la méthode à J. de Maistre lui-même.

Ce géant fut un enfant, ce prophète fut un écolier. Il eut un berceau, il s'est assis sur des bancs. Il a écouté et il a balbutié avant de parler; il a eu ses commencements et ses « enfances », comme on disait jadis. La croissance est prompte chez lui, mais il y a une croissance et des progrès, un point de départ et même une certaine évolution dans les idées.

Il me paraît au surplus que le spectacle sera intéressant d'assister à l'aurore de ce grand esprit, de le regarder dans son milieu social et familial, sous la dépendance des mœurs, des principes et des affections qui ont disposé de lui à son insu. Je ne suis pas bien sûr qu'on le comprendrait sans cet examen préalable; en tous cas, on le comprendra mieux et la logique rigoureuse de sa vie en sera plus évidente.

Commençons donc par là. Avant de suivre le prophète sur le Sinaï, arrêtons-nous devant le berceau qui flotte et devant « l'enfant qui débarrasse ses mains du maillot ».

I.

Un de Maistre, un homme de cette taille et de cette physionomie, ne naît n'importe où, en un lieu quelconque du monde, à une heure quelconque de l'histoire. Il me paraît que, pour le bien comprendre, il est nécessaire de le replacer d'abord dans son milieu natal.

Il naquit à Chambéry, en 1753. — On raconte qu'un jour trois

femmes se vantaient devant lui de leurs origines. L'une disait : « Je suis de Paris », une autre de Vienne, une troisième de Saint-Pétersbourg. « Eh bien! moi, — dit-il, — je suis né à Chambéry; c'est vous dire qu'on peut tout se permettre ». Elles ne le lui dirent point, mais je suis sûr qu'elles pensèrent : On s'en aperçoit!... Et cela ne l'aurait point fâché. Il était fier de son berceau, fier des vertus qui l'avaient entouré, fier de tous les souvenirs qu'il gardait en son cœur. Il était fier d'être un Savoyard et un Savoyard de Chambéry.

Je ne sais rien au monde qui donne mieux l'image de la vie patriarcale que l'ensemble des êtres et des choses au milieu desquels de Maistre naquit et grandit. Vers 1750, la ville de Chambéry se recueille plus que jamais dans le cirque harmonieux de ses hautes montagnes. On la prendrait facilement pour quelque grande Chartreuse à ne regarder que ses murailles extérieures, son château royal à la face austère, la Sainte-Chapelle aux vitraux merveilleux et la petite tour légère, hardie, qui fait songer à la flèche d'un couvent. Et, en bas, les rues ne sont que des ruelles, des « allées sombres », dira J. de Maistre, sinueuses et tellement étroites que lorsque, par hasard, deux voitures peuvent y passer de front, ces allées se décorent tout de suite du nom de « places ». Ce sont comme les couloirs du monastère. Si vous errez à travers la ville, l'illusion renaît à chaque pas : ici, le couvent de Sainte-Ursule; là, le cloître des Antonins. Des chapelles, des sanctuaires, des églises, celle-ci dédiée à saint François de Sales, celle-là à saint Dominique, une autre à saint Léger, une autre encore à sainte Marie l'Egyptienne. Un cérémonial, qui est presque une liturgie, commande les costumes et les démarches : le Président du Sénat ne sort qu'en soutane et en robe; un huissier le précède, tenant la baguette élevée. Une atmosphère de respect rituel les enveloppe sur le chemin. A certains jours de l'année, une procession se déroule à travers la ville : on voit s'avancer un cortège d'hommes vêtus d'une lustrine noire, coiffés d'une cagoule noire, ouverte seulement à la hauteur des yeux. C'est à l'heure du crépuscule : ils portent des flambeaux, ils psalmodient d'une voix lente et grave, un chapelet grossier pend à leur ceinture. On les appelle les *Pénitents noirs*. Ils s'adonnent à une vie vraiment chrétienne, ils pratiquent la charité; ils passent une nuit auprès du condamné à mort et ce sont eux qui l'ensevelissent de leurs pieuses mains. J. de Maistre entrera dans la confrérie, à l'âge de quatorze ans. Tout cela donne à la ville de Chambéry un aspect religieux quasi monacal. Heureusement que les dragons piémontais font sonner sur le pavé leur sabre et leurs éperons; sans cela, l'étranger de passage s'y tromperait et se croirait au moins tenu au silence austère qui est de rigueur dans les cloîtres.

Mais tout cet appareil assez lugubre s'égaie pour peu qu'on entre en familiarité avec lui. Non, de Maistre n'est pas un échappé de Chartreuse. Je ne connais pas d'âme plus épanouie, plus radieuse que son âme, de rire plus franc et plus sonore que son rire. Et l'on verra tout à l'heure que Chambéry lui a laissé d'autres souvenirs que ceux d'une retraite fermée et forcée entre les quatre murs d'une cellule. Il a fait des retraites à coup sûr chez les Jésuites de Chambéry, mais il n'y a laissé ni son bel appétit, ni sa belle humeur. Un des menus de ces jours de pénitence est une litanie qui devait donner aux plus dissipés le goût d'y revenir : « *Poulet, un beau pâté, deux tourtes maigres, salé, melon et fromage* ». Et la loi du recueillement n'y était pas plus rigoureuse que celle de la pénitence. En 1771, à l'âge de 17 ans, J. de Maistre fait une retraite chez les RR. PP.; il s'y commit de telles joyeusetés qu'on décida de ne plus admettre désormais aux pieux exercices que des jeunes gens d'au moins vingt-cinq ans révolus. Comme il était atteint par la limite d'âge, on peut conclure qu'il avait été d'abord atteint par l'éclat du fou rire... Le souvenir de Chambéry demeure attaché dans l'esprit de de Maistre à des images de vie heureuse, simple, un peu étroite, mais sans contrainte. Le froc des *Pénitents noirs* n'a pas déteint sur son imagination. Il en corrige la teinte un peu sombre avec d'autres tableaux moins austères, et, par exemple, celui de la *Place aux Herbes*, aux heures de marché. Il revoit par la pensée cette petite foire quotidienne où les bonnes femmes apportent des fermes voisines leur beurre, leurs œufs, leur fromage, leurs poulets, leurs légumes, « tout le premier chapitre de la Genèse, — comme il dit, — tout ce qui nage, tout ce qui vole, tout ce qui chante, tout ce qui beugle, tout ce qui bêle »; il respire l'agreste senteur qui monte de cette foule et de cette foire, il entend tout ce monde qui caquette, discute, rit et marchande « en bon jargon de Savoie ». Il n'y a pas jusqu'au fromage savoyard, le *vacherin*, qui n'ait laissé en son odorat comme une vague odeur nostalgique. Et, là-bas, un jour, en son ambassade de Russie, il commettra des péchés de gourmandise rien que de songer au *vacherin*. Un prêtre, l'abbé Rey, lui en a envoyé quelque bon coin, et la lettre de remerciements est d'un dilettante sans pudeur : « Pour ce qui est du *vacherin*,... jamais je n'en ai mangé de meilleur. Ma femme m'en donne quand je suis sage, ou quand elle me croit tel. Mais je la séduis et presque tous les jours j'en tire quelque chose. Grand merci donc, Monsieur l'abbé, et mille fois grand merci! Il ne manque que vous pour le manger avec nous... Et quant à la lettre imprimée de l'Archevêque de Chambéry, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle sent le vacherin ». Admettons, puisque le paysage nous y invite, que Chambéry ressemblait à un monastère; mais c'était un monastère à l'enseigne de la belle humeur, et, si les novices y pre-

naient des pensées sérieuses, ils ne renoncaient tout de même, ni au bon rire, ni à la bonne table, pas même au bon... vacherin.

Et la Savoie tout entière ressemblait à sa capitale. Le milieu social où va grandir Joseph de Maistre est infiniment curieux. La cour, le monde, la société, les salons, toutes ces expressions qui résument notre dix-huitième siècle n'ont ici aucun sens. « Qu'est-ce qu'une nation? écrit de Maistre. — C'est le souverain et l'aristocratie ». En Savoie, le souverain est un père, et tout le reste, la noblesse et le peuple, ne forme qu'une grande famille. De Maistre lui-même va nous présenter son roi, Victor-Amédée III. Dans une œuvre de jeunesse, une espèce de panégyrique qu'il a composé de son prince, il introduit un jeune étranger au Palais royal. Il est son cicérone. « Voilà, lui dis-je, voilà le lieu où le Roi-pasteur coule des jours tranquilles au sein d'une famille chérie; c'est ici qu'il médite en silence sur les besoins de son peuple... Voyez ce salon? C'est là que le dernier de ses sujets peut venir librement assister au repas de son maître et s'enivrer du plaisir de le voir ». On passe ensuite dans le cabinet du roi; de Maistre parle toujours : « C'est ici, disais-je, en m'approchant de la table, qu'il trace, souvent de sa propre main, des ordres pour le bonheur de son peuple ». Et le portrait se prolonge, esquissé tendrement, de ce roi qui est un père au milieu de ses enfants, un pasteur à la tête de son troupeau : « Veut-on savoir — ajoute-il, — comment le roi a reçu un ancien magistrat, un sujet fidèle qu'une légère indisposition avait empêché, pendant quelque temps, d'aller rendre ses hommages au Père de la patrie? — « Asseyez-vous, lui dit-il, je sais que vous avez été incommodé ». Et voilà le sujet assis devant son maître, qui daigne épancher son cœur et lui parler de son peuple. — « Les grands et les petits, lui dit-il, tout est égal à mes yeux : je suis le père de tous mes sujets indistinctement : je leur dois à tous justice et protection ». Tout ce discours de de Maistre palpite de tendresse; on sent que le jeune homme a aimé ce roi et, derrière ce roi, l'état social du royaume. C'est que, vers la fin du XVIIIe siècle, la Savoie donne l'illusion d'une famille agrandie. Victor-Amédée III est le patriarche au milieu de sa tribu et, s'il la domine de toute la tête, il la gouverne surtout par le cœur. Son sceptre est la vieille houlette des pasteurs. Il est simple par tous ses goûts et par toutes ses habitudes. La philosophie, la littérature, les choses de l'esprit le laissent parfaitement indifférent et les vers ne sont pour lui que des « demi-lignes » auxquelles il préfère la prose, ne serait-ce que pour l'économie du papier. Il n'y a rien de curieux comme les entrées triomphales de ce prince dans les villes et les bourgades de son royaume. On dirait un bon gentilhomme campagnard qui vient visiter ses domaines et qui a l'horreur de l'inutile dépense. En 1775, il vient à Chambéry, et les illuminations de la ville ne

doivent pas grever le budjet, car l'intendant ne réclame que deux chandelles par fenêtre. Il est vrai qu'on mit le double. De Chambéry, il se rend à Rumilly, et, là, l'enthousiasme se fait plus solennel. Il y a des arcs de triomphe, des compliments du curé, des discours des Syndics. Les Chevaliers-tireurs — quelque chose comme nos pompiers d'aujourd'hui — sont passés en revue, et le roi leur dit : « Voilà un fort joli uniforme; je verrai avec plaisir qu'on le perpétue ». Le capitaine baise la main du roi, et le roi sourit : « Je vois bien qu'il faut faire le tour », et il fait le tour de la compagnie. Et l'on tire des fusées et l'on danse jusqu'à deux heures du matin. C'est l'aimable simplicité du monde patriarcal.

La noblesse se met au diapason. « On pourrait la comparer, — écrit de Maistre, — à ces ornements d'architecture d'un genre sobre et élégant qui parent les murs sans les changer ». Elle aime le peuple, elle aime le roi. Elle n'est pas riche, mais elle est généreuse, presque prodigue même, quand il s'agit du prince. En 1773, à l'occasion du mariage de Victor-Amédée, elle s'oublie en des dépenses fastueuses — « Ils ne font que ce qu'ils doivent », dit la Marquise de Gallinara. — « Oui, mais ils doivent peut-être ce qu'ils font », réplique finement le roi. Et c'était vrai; les nobles savoyards faisaient des dettes pour recevoir le roi avec la dignité convenable.

« Nous autres rois, disait un jour un prince de Savoie, nous ne sommes pas faits pour nous amuser ». C'est la devise de tout le monde au pays de J. de Maistre, de tout le monde même des... Sénateurs. A-t-on jamais vu ceci? Des Sénateurs qui siègent tous les jours, des Sénateurs qui ouvrent leurs séances dès six heures du matin, des Sénateurs qui se contentent pour salle de réunion du réfectoire des Dominicains. De Maistre a vu tout cela. Il a vu un état où, du plus grand au plus petit, tous les membres se sentaient solidaires, unis dans la communauté des mêmes affections, des mêmes intérêts, des mêmes fidélités. Il a vu une nation où, sans doute, il y avait des rangs et des classes, mais pas l'ombre de ce qu'on appelle la « caste », où le roi se mêlait au peuple, où dans les associations religieuses le premier Président du Sénat marchait sur la même ligne que l'huissier audiencier, où le grand seigneur donnait l'eau bénite à son valet sur le seuil de l'église, où l'un et l'autre pieds nus, sur les mêmes dalles, s'inclinaient pour baiser la même croix. Mon Dieu! il y avait bien parfois dans les masses populaires un peu de mécontentement, une rumeur de fronde. Victor-Amédée disait même une fois : « Ces Savoyards ne sont jamais contents; s'il pleuvait des sequins, ils diraient que le bon Dieu casse leurs ardoises! » mais, ces mécontents ne l'étaient que pour une heure et pour l'espièglerie, et le roi savait bien qu'ils étaient prêts à donner pour lui tout leur sang comme une goutte d'eau.

Alors il est facile de se représenter ce que seront les idées politiques de J. de Maistre. Elles se formeront et se préciseront, sans doute, au jour le jour, à l'expérience des faits, à la lueur des catastrophes. Mais le fond premier et la substance fondamentale sera une sorte de tendresse, de passion chaude et vibrante que nul sacrifice ne saurait décourager. On a remarqué tout à l'heure le mot qu'il dit des sujets devant le roi : « Ils s'enivrent du plaisir de le voir ». L'amour du roi fut chez lui une sorte d'ivresse, un sentiment qui ne se raisonnait point et dont le paroxysme était l'état normal. Qu'est-ce que cela lui fait à lui toutes ces théories qui murmurent dans les salons et dans les livres de France? Que voulez-vous que disent à son cœur toutes ces satires du principe monarchique et ce lent effort de destruction qui font mouvoir en ce moment toutes les langues et toutes les plumes de la vieille Europe? Quand même il n'aurait pas à leur opposer les raisons de son esprit, il leur opposerait la raison de son cœur, et c'est bien son cœur qui l'inspire d'abord quand il s'écrie : « Non, grand prince, tu ne te trompes point; repose-toi sur le cœur de tes sujets, il n'en fut jamais de plus fidèles. De Bérold à Victor, nos fastes ne nomment pas un traître. Jamais tu ne seras plus en sûreté que lorsque nous serons tous autour de toi ». Les mauvais jours peuvent venir, la Révolution peut sonner dans tous les clochers de la montagne et des vallées le glas de la monarchie de Savoie, de Maistre n'abdiquera ni une seule de ses idées, ni une seule de ses affections politiques. Croire, espérer, aimer,... quand même, cela lui sera aussi facile, même plus facile, même que de vivre, car il sera si pauvre qu'à certains jours il devra vivre de presque rien. Il lui arrivera dans son ambassade de Saint-Pétersbourg d'exhiber un carrosse vermoulu et de ne pouvoir même pas remplacer le ruban qui soutient sur sa poitrine la croix de l'Ordre, mais il y aura toujours en son esprit et en son cœur quelque chose de tout neuf, d'éternellement frais, quelque chose d'inusable : ce sera son idée monarchique et son amour de la monarchie.

Tel fut le cadre où la Providence plaça le berceau du comte de Maistre : un pays qui vit à l'ombre du passé et de ses vénérables traditions, une ville dont les portes sont fermées à la philosophie et aux modes perverses du siècle et qui rassemble autour d'un foyer pieux une grande famille de croyants unis dans la même foi et les mêmes joies, un gouvernement où l'autorité se tempère d'indulgence familière et comme familiale, de Maistre est inséparable de ce décor initial. Il en emportera le reflet en son esprit, dans ses principes et ses idées essentielles. Il est né dans l'ordre; il vivra et il mourra dans cet ordre souverain.

II.

Il faut maintenant rétrécir le cercle et considérer le foyer après la patrie.

Au château de Bissy, il y a un buste qui donne presque le frisson. Celui qui est représenté là a peut-être souri dans sa vie, mais il n'en reste guère de traces sur sa figure. La perruque est soignée avec ses six ou sept rangées de boucles, mais son bandeau frontal a déjà l'air d'une visière de casque. Il est clair que cette tête n'est pas celle d'un marquis frisé et poudré de l'ancien régime. Et, si l'on regarde de plus près, il n'y a plus à s'y méprendre : un front large et bosselé; des sourcils qui froncent et dessinent entre les deux arcades un pli profond rempli de menaces et de colère chagrine; un œil d'ange exterminateur; un nez qui semble taillé de deux coups de hache, au petit bonheur; des lèvres serrées, fines, et qui vont lancer quelque trait brusque; des joues osseuses, labourées d'un sillon droit..., vraiment cet homme hérissé ne devait pas être commode tous les jours. Et la toge rouge achève la physionomie. On ne regarde pas ce buste sans émoi. On supporte difficilement la fixité lugubre de ce regard et la menace de cette bouche. C'est la Justice en granit, l'austère et l'immuable Justice, celle qui ne feuillette pas seulement les codes, mais qui scrute les cœurs et les reins et qui prononce sans appel. C'est la Justice... et c'est le père de J. de Maistre.

Son blason portait d'azur à trois fleurs de souci d'or; la devise était : *Fors l'honneur, nul souci.* Le cœur était plus ferme encore que le blason; on imagine, à méditer une minute devant le buste du château de Bissy, une âme antique, un caractère droit comme une ligne et roide comme une barre. Il eût été terrible, ce père, s'il n'avait eu un si vif sentiment de l'honneur et un esprit chrétien si profond. Il savait pardonner et s'oublier lui-même. Un courtisan l'a desservi auprès du roi et tremble de tous ses membres en songeant aux représailles possibles. Il envoie donc au Président de Maistre, un ambassadeur officieux avec mission d'arranger l'affaire. De Maistre toise de haut ce messager de couardise : « Ah ! l'animal, il croit que je m'en souviens ! », s'écrie-t-il. Il était chrétien; il avait pardonné; mais il avait bonne mémoire et je crois bien qu'il se souvenait. Il grinçait au moins après avoir oublié.

Et cet homme qui paraît dur est tendre au fond, tendre au moins dans l'intimité de son foyer et de sa famille, d'autant plus tendre qu'il se prodigue moins dans les effusions sentimentales. Il commande certes et il n'admet pas que chez lui tout ne marche point tambour battant; mais, à certaines minutes, il permet à son cœur de se révéler et l'explosion en est tragique. Un de ses amis l'a

vu au lit de mort de Mme de Maistre et le tableau est d'un géant abattu par la douleur: « Ce digne vieillard que les travaux ont vieilli plus encore que ses soixante-neuf ans,... Monsieur Maistre était couché en désordre sur un canapé; il s'agitait de temps à autre et cherchait à pousser de longs sanglots qui le suffoquaient presque. Cinq de ses dix enfants jetaient des cris perçants autour de lui,... se jetaient sur le corps de leur père; ils lui promettaient encore plus d'amitié et de soins; ils le conjuraient d'apaiser sa douleur, de ménager sa santé si chancelante et si faible, de leur conserver ses jours qui leur devenaient plus que jamais nécessaires. L'un et l'autre de ces chers enfants, assez judicieux pour sentir quelle perte ils ont faite, ne s'en consoleront jamais : ils ont gardé plusieurs jours cet air hébété que laissent les grands malheurs ». Aussi le grand vieillard, l'homme fort s'avoue vaincu dès que la blessure le touche au cœur : il pleure comme un enfant et aux larmes qu'on mêle à ses larmes il est facile de voir que, non seulement il a aimé, mais qu'il fut aimé.

Voilà le père de J. de Maistre. C'est un roi encore, un roi qui a peut être peu souri, mais qui a beaucoup aimé, un roi qui avait conscience des devoirs de sa fonction et qui ne jouait point avec son sceptre parce qu'il le tenait de Dieu, un roi enfin qui faisait sans doute comme Henri IV et qu'on eût surpris, à certains jours, portant sur son dos les petits êtres que ses sourcils froncés n'intimidaient point.

La mère est en contraste avec lui. Je la présenterai ailleurs. C'est une femme très douce, très pieuse, ouverte aux choses de l'esprit et qui fut adorée de ses enfants. Christine de Motz est la fille d'un magistrat qui ressemble peu au Président de Maistre : il n'a plus l'air, celui-ci, d'un pur bonnet carré, tout hermine et droit criminel, aussi tranchant dans sa fonction qu'un canif ouvert de toutes ses lames. Il se déride sur les livres et à l'étude des belles-lettres. Sa fille lui ressemble : on songe, à la voir près du Président de Maistre, à la fleur qui s'épanouit sur le quartier de granit. Elle a eu quinze enfants, il lui en reste dix et elle se consacre à eux avec tout son cœur et tout son esprit. Car elle est à la fois un esprit et un cœur, les deux sublimisés dans la foi et la piété chrétiennes. Elle aime la musique, elle aime les beaux vers de J. Racine, elle aime encore plus l'Evangile et toutes les divines harmonies murmurent en cette âme qui les épanche autour d'elle. « La religion sanctifie la joie et la joie embellit la religion », écrira un jour J. de Maistre. Sa mère lui avait laissé dans les yeux l'image des saintes joies et de la sainteté joyeuse. Un ami écrit d'elle qu'elle était « pieuse, dévote même sans *cagoterie*, sévère et sérieuse sans pruderie, retirée et sédentaire sans affectation et sans manquer à la bienséance, charitable et très charitable sans osten-

tation, pleine de bon sens, de cette facilité à saisir le vrai, le juste, l'honnête qui caractérise les femmes parfaites ». Une telle femme sait commander à ses enfants, elle est la reine d'un foyer. J. de Maistre n'oubliera jamais le ton d'une réprimande qu'elle lui fit un jour. Ce fut en 1763, il avait dix ans à peine, et suivait les cours au collège des Jésuites de Chambéry. Un soir, il rentra à la maison, tout fier d'apporter une nouvelle qui n'avait pas mis ses camarades en grand deuil, — car l'amour des maîtres ne fleurit que tardivement dans l'âme des écoliers. — « On a chassé les Jésuites! » s'écrie-t-il. Et sa mère l'arrête net d'un regard et d'un mot très graves : « Ne parlez jamais ainsi, mon fils, — dit-elle, — vous comprendrez un jour que c'est un des plus grands malheurs pour la religion ».

J. de Maistre sera entre les mains de cette femme, comme l'argile entre les doigts du potier. Il lui livre tout ce qu'il est et tout ce qu'il a; il se laisse faire par elle, doucement, tendrement. Il l'aime avec une sorte de ferveur adorante, presque mystique; elle est pour lui sa mère, sa « sublime mère », l' « ange à qui Dieu a prêté un corps ». Quand elle mourra, en 1774, la douleur du jeune homme sera quasi un désespoir; il doutera un moment de pouvoir survivre à celle qui était son unique amour. Il prendra quelques mèches de cheveux, au front adoré, et, sur le reliquaire, ces mots seront gravés par lui :

« *A la mémoire de la plus aimante des mères,... — Les larmes de tous les gens de bien ont coulé, — les cabanes des pauvres ont retenti de gémissements. — Son infortuné fils, — accablé de douleur et malheureux de vivre, — a déposé ici — les cheveux de sa mère qui furent autrefois — le voile et non la parure de son visage modeste, — essayant ainsi de consoler son deuil inconsolable. — Adieu, mère bien aimée, adieu ! — Attends ton fils : — tu ne l'attendras pas longtemps.* »

Les poètes du romantisme rivaliseront à celui qui mettra plus haut le nom et l'image de sa mère. Toutes leurs strophes réunies ne valent pas le simple hommage de ce fils « malheureux de vivre » et qui ose dire à celle qu'il aima : *Tu ne m'attendras pas longtemps !*

Et le souvenir de cette mère ne s'atténuera jamais dans le cœur de J. de Maistre. Après des années et des années, il écrira un jour de Saint-Pétersbourg à son frère Nicolas : « A six cents lieues de distance, les idées de famille, les souvenirs de l'enfance me ravissent de tristesse. Je vois ma mère qui se promène dans ma chambre, avec sa figure sainte, et en t'écrivant ceci, je pleure comme un enfant ». La blessure saignait toujours; J. de Maistre n'avait point usé de ce remède humiliant qui s'appelle la consolation,... une forme élégante de l'oubli.

Il va donc grandir entre ce père vénéré et cette mère passionnément aimée. L'harmonie familiale lui apparaîtra sous ces images : au sommet le père, avec sa couronne et son sceptre, le père qui commande et dont la figure est grave, car il porte en lui-même le grave souci de l'ordre, de l'honneur et des intérêts du foyer; à mi-chemin entre le chef et le peuple des enfants, la mère qui, elle aussi, porte un diadème, mais dont la majesté se tempère d'un sourire aimable et qui est toujours indulgente, même quand elle gronde. En bas enfin, les sujets, les fils et les filles, la charmante et turbulente plèbe qui jacasse, trépigne, dit des sottises, en fait parfois, et ne se maintient dans la norme que par la discipline du respect et de l'amour. Plus tard, J. de Maistre n'aura qu'à transporter à la vie sociale les principes directeurs de la vie familiale. Mais, dès l'âge de vingt ans, il sera fixé à peu près sur les conditions essentielles du gouvernement des hommes et l'image qu'il se fera de la cité parfaite ne sera qu'une reproduction agrandie de ce foyer idéal qui fut celui de son enfance.

Il écrira dans son *Eloge de Victor-Amédée III :* « L'état monarchique est le plus parfait de tous ». Et cet état monarchique il le composera d'après ses souvenirs d'enfance. Les gestes de son père lui reviendront à la mémoire pour esquisser le rôle de l'autorité répressive : « Dès que l'erreur veut élever la voix, l'autorité lui met la main sur la bouche, en attendant que Dieu la juge dans l'autre monde ». La figure de sa mère surgira pour introduire des correctifs de douceur et de bonté : « Chez nous, rien ne se fait par secousses, point de révolutions considérables; point de fortunes renversées; peu d'illustres disgrâces, jamais la sévérité ne ressemble à la dureté ». Un grand sentiment de l'honneur, dût-il être inséparable de la pauvreté : « Les hommes qui se plaignent qu'on ne fait pas fortune au service du roi font, sans s'en apercevoir, le plus bel éloge de son gouvernement... Il est bien évident qu'un guerrier, un magistrat, tout entier à son devoir, ne peut ni labourer, ni commercer; il faut donc que le Roi ou la Patrie se charge de son entretien; passé cela, on ne lui doit rien : sa récompense, c'est l'honneur ». Et enfin, par-dessus tout, cette idée que la religion est la grande force sociale; pour le jeune de Maistre, elle n'est pas seulement « le lien sacré qui unit le ciel et la terre..., elle est encore le plus puissant des ressorts politiques et le vrai nerf des états ». Au fur et à mesure que j'analyse cette ébauche de jeunesse, il me semble y surprendre un écho des leçons et des exemples qu'il reçut au foyer. Un jour, relisant ces quelques pages, il ajoutait en post-scriptum : « J'espère qu'au lieu de critiquer impitoyablement des écarts d'imagination, des transitions brusques, tes idées singulières... on se contentera de dire : *C'est un jeune homme!* » Oui, c'est un jeune homme et qui n'a encore eu le temps de mûrir ni sa pensée, ni son style, mais c'est

un jeune homme qui fut à bonne école et qui fit d'excellentes études sous le regard de son père et de sa mère.

Il n'a rien gaspillé, rien oublié des enseignements reçus. On dirait que tous les mots ont porté et qu'il a pris des notes au jour le jour de tout ce qui tombait des lèvres paternelles et maternelles. On lui a recommandé d'aimer les Jésuites; il les aimera toujours. Il brisera mille lances pour eux avec ses meilleurs amis, et le jour où Saint-Réal se permettra une injustice à l'égard de ces *damnés jésuites*, il s'attirera cette verte réponse: « Je te donnerai une règle sûre et facile pour juger les *hommes* et les *corps*. Cette règle est infaillible : tu n'as qu'à voir par qui ils sont aimés, par qui ils sont haïs. Du côté des Jésuites, je te montrerai tout ce que le monde a produit de plus excellent, dans l'ordre de la sainteté, de la science et de la politique. — Et quels sont leurs ennemis? Tous les ennemis de Dieu, tous les ennemis de l'Eglise, tous les ennemis de l'Etat... Enfin, mon cher ami, je n'aime rien tant que l'esprit de famille : mon grand-père aimait les Jésuites, mon père les aimait, ma sublime mère les aimait, je les aime, mon fils les aime, son fils les aimera, si le Roi lui permet d'en avoir un. » De Maistre fut vraiment le modèle des écoliers: docilement, jusqu'à la fin de sa vie, il marcha dans la voie que lui avaient ouverte et tracée ses maîtres du collège et ses maîtres du foyer.

Je crois bien enfin, qu'il emporta de la maison paternelle un code définitif d'éducation, un certain nombre de principes sur lesquels il ne transigera jamais. Quand il parlera de l'éducation, les souvenirs de son enfance lui tiendront lieu de toutes les théories abstraites. Ne venez pas lui parler d'écoles, de collèges, de lycées; pour les petits enfants la grande école c'est le foyer; les grands instituteurs sont le père et la mère. Il sera toujours temps de les relever de leur fonction : « C'est pour avoir voulu transposer cet ordre, — écrira-t-il en 1794, — que de faux instituteurs ont fait tant de mal à la génération présente. Au lieu de laisser mûrir le caractère sous le toit paternel, au lieu de le comprimer dans la solitude pour lui donner du ressort, ils ont répandu l'enfance au dehors : ils ont voulu faire des savants avant de faire des hommes; ils ont tout fait pour l'orgueil et rien pour la vertu... — Qu'est-il arrivé? Vous le voyez... » Il dit encore : « Retarder un jeune homme, c'est le sauver ». Et il est bien certain que si tous les pères ressemblaient au Président de Maistre, toutes les mères à Mme de Maistre et tous les enfants à J. de Maistre, il est bien certain que les écoles seraient à peu près inutiles, que celle du foyer suffirait et au delà. Seulement... oui il y a un *seulement*, il y en a même un certain nombre et je ne voudrais pas faire d'une faveur exceptionnelle la règle de l'éducation.

Les souvenirs de la maison et de l'école familiale l'inspireront

mieux quand il proclamera que sans l'idée religieuse, sans la morale chrétienne, il est impossible de former les consciences. J. J. Rousseau venait de jeter au monde les brillants paradoxes de l'*Emile* : « Je prévois, — écrivait le sophiste genevois, — combien de lecteurs seront surpris de me voir laisser passer tout le premier âge de mon élève sans lui parler de religion. A quinze ans, il ne savait s'il avait une âme, et peut-être à dix-huit n'est-il pas encore temps qu'il l'apprenne, car s'il l'apprend plus tôt qu'il ne faut, il court risque de ne le savoir jamais. » Joseph de Maistre lève les épaules devant cette théorie « qui s'approche assez près de la démence pour n'exciter que la pitié ». Il sait tout ce qu'il faut pour faire un homme, que la science n'y suffit pas, et, comme il dit, qu'« avec une règle de trois on ne peut pas faire un ange, pas même une huître ». Il se rappelle ce qu'était l'ancienne éducation, celle qu'il reçut au foyer d'abord, au collège ensuite, et il réfute tout le Rousseau par cet apologue qui n'a rien perdu de son actualité : « Je me représente les anciens et les nouveaux instituteurs sous l'emblème frappant de deux compagnies d'alchimistes dont l'une se vante de faire de l'argent, et en a fait réellement pendant trois siècles à la face de toute l'Europe, au point que toute notre vaisselle en vient en grande partie. L'autre bande arrive, et dit qu'elle sait faire de l'or; que l'ancienne alchimie ne suffit pas aux besoins de l'Etat; en conséquence elle demande d'être substituée à l'ancienne compagnie, et d'être mise en possession des laboratoires, vases et ustensiles de sa rivale.

La réponse saute aux yeux : « Point de difficulté, messieurs, quand vous aurez fait de l'or; mais c'est de quoi il s'agit : montrez-nous d'abord le culot au fond du creuset, après quoi vous demeurerez seuls en place; car il est bien certain que l'or vaut mieux que l'argent ».

« Les Français, qui aiment les grandes entreprises, firent l'expérience en question en 1762. L'opération, après quelques années, a produit, au lieu d'or, une vapeur pestilentielle qui a suffoqué l'Europe. »

Il y aurait peut-être de la cruauté à insister et à transporter à l'an de grâce 1913 ce que de Maistre disait de l'autre an de grâce 1762... Tout ce que je veux retenir de cette rapide parenthèse c'est que de Maistre n'a rien gaspillé, rien oublié des enseignements reçus en son enfance et qu'il sera souvent permis de retrouver dans ses idées un écho prolongé de tout ce qu'il a recueilli des lèvres de son père et de la bouche de sa mère.

III.

Mais je le vieillis trop vite. Avant d'avoir son esprit, il eut tout son cœur. Il y a comme un anachronisme à parler des idées de

J. de Maistre autour de son berceau. J'écarte donc toutes ces graves images pour suivre, durant quelques minutes, l'enfant qui grandit à l'Hôtel de Salins.

Il dira un jour qu'il fut « élevé dans toute la sévérité antique » et « abîmé dès le berceau dans les études sérieuses ». C'est vrai, sans doute, mais ses années d'enfance lui avaient laissé tout de même d'autres souvenirs. Et, dans son lointain exil de Saint-Pétersbourg, quand il grelottera dans sa solitude, sans feu et sans joie, il lui sera facile d'évoquer les ombres charmantes qui l'entourèrent, dès le seuil de la vie.

Représentez-vous ce nid où dix enfants, cinq filles et cinq garçons, gazouillent et s'amusent à qui mieux mieux. Il y en a de toutes les tailles et de toutes les humeurs; les unes jouent à la poupée, d'autres jouent au soldat; personne, pas même Joseph ou Xavier, ne joue au philosophe qui s'ennuie et qui ennuie les autres. Il est l'aîné, lui, et on l'appelle *Joson*; mais ni son âge, ni son nom ne lui confèrent un privilège de gravité précoce. Il rit comme tout le monde, un peu plus haut, sans doute, que tout le monde, car il a l'esprit prompt et la saillie facile. Et, si grave que soit le front du père, la maison est pleine du frais tumulte de toutes ces voix qui rient et qui pépient. A certains jours, c'est double de première classe dans la liturgie de ce foyer : on souhaite la fête à « papa et à maman », à l'un ou l'autre des petits frères et des petites sœurs. Les fillettes font un bouquet, les petits garçons un compliment, Joseph ou Xavier y vont d'une pièce de vers.

Car les caractères sont différents, les talents aussi. Joseph est un laborieux, Xavier est un paresseux. En famille, on l'appelle *ban*, et c'est un petit mot savoyard qui est à peu près synonyme de cancre. Xavier ne s'en fâche pas au surplus. Il a conscience de ses mérites et de ses droits. Il est celui qui chaque soir rentre du collège avec les doigts tachés d'encre et bleuis de coups de férule. Il est habitué au pensum, au pain sec. Il a d'ailleurs contre les cruautés fraternelles une cuirasse d'indifférence olympienne. Il rêve, il a toujours l'air de monter dans la lune ou d'en redescendre. Et, si sa langue est moins bien pendue que celle de ses frères et sœurs, en revanche, il a un bout de crayon avec quoi il se venge. Il passe à l'office et croque en deux traits le béguin de la servante, et je crois bien que Joson et tous les autres eurent plus d'une fois les honneurs de la caricature fraternelle. Mais ses distractions le protègent encore mieux que son crayon d'humoriste. Il vit dans une sorte d'hallucination perpétuelle. A dix ans, il est le grand garçon qui n'entend rien, regarde vaguement quelque part, et pense vaguement à quelque chose. Il sera d'ailleurs incurable. Un soir, à Naples, — vers la fin de sa vie — il disparaît tout d'un coup; on le cherche une partie de la nuit. On le découvre enfin, couché à plat ventre sur le bord d'une pièce d'eau

et lançant sur le flot de petits bateaux en papier. On le sermonne; il répond froidement : « Enfant, cette distraction m'amusait beaucoup; j'ai voulu voir s'il en serait de même aujourd'hui que me voilà vieux, et, ma foi! je dois vous avouer qu'il n'y a pas grande différence... » Xavier lance donc des bateaux sur l'eau et que voulez-vous que lui fassent tous les bateaux que lui montent Joson et les autres?

La mort passera au milieu de cette famille; elle prendra le père après avoir pris la mère, mais elle ne pourra désunir tous ces enfants qui ont un cœur pour s'aimer et de l'esprit pour le dire. Et ce fut, sans doute encore, une des grandes joies de J. de Maistre d'avoir eu pour frères et pour sœurs des hommes et des femmes qui savaient parler et écrire. Comment n'aurait-il point aimé une famille où l'on pouvait se payer des plaisirs comme celui-ci? C'est le 1er janvier 1790. Tous les dispersés se sont réunis chez le frère aîné. Il n'y manque que Xavier, malade, et une sœur, Marthe, qui est entrée au cloître et qui s'appelle maintenant Sœur Sainte-Eulalie. Et voilà qu'au milieu du dîner on apporte un pli mystérieux. C'est une lettre de Xavier, une lettre en vers, une lettre délicieuse :

Mes chères sœurs, bonjour, bon an!
Quoiqu'un peu vieux, ce compliment
Vaut, par ma foi! mieux que les nôtres;
Que ne puis-je à votre foyer
Passer ce mois de janvier
Accompagné de plusieurs autres!...

Mais puisque mon mauvais destin
Me fixe en un pays lointain
Et m'empêche d'aller au vôtre,
Je veux par écrit, à l'instant,
Vous envoyer ce compliment,
Accompagné de plusieurs autres...

Je n'ai point, comme vous, ici
Le talent de chasser l'ennui
En récitant des patenôtres;
Sans user de ce passe-temps
J'ai déjà su gagner vingt ans,
Accompagné de plusieurs autres...

Mais comme il faut se convertir
Et que ce beau train doit finir,
Sans faire ici le bon apôtre,
Avant de renoncer au bal
Passons encor ce carnaval,
Accompagné de plusieurs autres...

La lettre tombait donc au beau milieu de la réunion familiale. Aussitôt J. de Maistre prend la plume et répond sur le même rythme, avec les mêmes rimes :

Autour du fraternel foyer,
Pendant le rigoureux janvier,
Quand tu ne peux être des nôtres,
C'est un veuvage pour tes sœurs
Dont tu possèdes les trois cœurs,
Accompagné de plusieurs autres...

Les autres cœurs sont masculins,
Ils s'unissent aux féminins
Comme des grains de patenôtres;
Depuis longtemps tu les connais;
Chacun d'eux ne marcha jamais
Qu'accompagné de plusieurs autres.

Et l'on envoie les vers de Xavier au cloître de Sainte-Ursule, et Marthe — Sœur Sainte-Eulalie, — la pieuse recluse, s'empresse de répliquer, toujours sur le même rythme, avec les mêmes rimes :

Je veux te faire au nouvel an,
Mon cher ami, un compliment
Ni plus ni moins que tous les autres;
S'il n'est pas aussi bien tourné,
Il n'en faut pas être étonné :
Je fais des vers comme tant d'autres.

Au vrai, je n'ai point de foyer
Où tu puisses au mois de janvier
Te chauffer avec tous les nôtres;
Je ne possède pour tout bien
Qu'un cœur digne d'aller au tien,
A la suite de tous les autres.

Si j'apprends que sans aucun mal
Tu as passé ce carnaval
Loin de ce lit où tu te vautres,
Je chanterai en répétant :
Pour mon ami, puisse ce temps
Etre suivi de plusieurs autres!

Ainsi on s'aimait, on se taquinait; les cœurs étaient unis, l'esprit était en commun, et, si le vent avait dispersé la nichée fraternelle, les ailes restaient ouvertes pour se rejoindre toujours et ne se perdre jamais.

Ce n'est pas le moment d'analyser le cœur de J. de Maistre. Il me semble seulement qu'il a pris sa source près de la pierre du foyer et que le beau flot dont je montrerai bientôt la largeur et la profondeur a jailli au choc de toutes ces baguettes magiques qui frappaient tour à tour le rocher. J. de Maistre a beaucoup aimé, il n'a rien aimé autant que la douceur des intimités familiales. Dans son œuvre grave ou âpre, il y a un coin riant — *angulus arridet* — un coin discret où l'on entend tantôt une note de mélancolie, tantôt une note de gaîté, c'est le coin où il a mis ses souvenirs d'enfance

et où il exprime ses affections fraternelles. Il écrira un jour à sa sœur Jeanne, après les mille travers de sa vie : « Une seule chose n'a jamais varié ; c'est l'esprit de famille et le souvenir de nos jeunes années : mon cœur, sur ce point, est d'une fraîcheur qui demande ton approbation... De près comme de loin, ma bonne Jenny, je serai toujours ce même frère que tu as aimé et qui ne t'a jamais *désaimé* un instant ». Son logis, sur les bords de la Néva, est peuplé d'ombres douces ou mélancoliques : ce sont les revenants et les survivants du foyer dispersé. Que lui font les honneurs, les fêtes, les soirées, les banquets, la cour, le monde? Son âme est ailleurs. Il soupire vers sa sœur : « Griffonne-moi quelques mots, je t'en prie, sur toute la famille cisalpine. Où est ce scélérat de doyen qui n'écrit jamais? Où est Marthe? Que fait-elle et comment se porte-t-elle?... Une de mes grandes curiosités est de savoir si nous nous reconnaîtrons quand nous nous verrons. Je compte écrire mon nom sur ma poitrine afin que tu ne te trompes pas; et toi, mon cher cœur, comment me prouveras-tu que tu es la belle Jenny? Pour moi, je m'en moque, car je n'ai jamais été le beau Joson. Nous ne serons au reste étonnés qu'un petit moment, et dès que nous nous serons donné les preuves convenables que nous sommes *nous*, j'espère que tout ira comme si nous avions vécu et vieilli ensemble ». Le plus souvent il badine en évoquant les visages lointains; il reste, après trente années écoulées, le *Joson* rieur et un peu gaillard dont le rire était contagieux. Mais il arrive aussi que l'effort ne réussit pas toujours, et la lettre commencée par des sourires se termine presque sur un sanglot. Il a beaucoup aimé une de ses tantes maternelles, celle qu'il appelle sa *quinquin Perrin*, sa tante *gâteau*, sa *bonne maman*, après l'avoir nommé *sa femme*, quand il était petit. Elle est maintenant Mme de la Chavanne et il s'amuse avec elle à des radotages exquis : « Vous n'avez sûrement pas oublié qu'à l'âge de quatre ou cinq ans, je vous épousai formellement, que je vous appelais fort bien *ma femme* envers et contre tout, et que je voulais tuer les téméraires qui auraient osé concevoir des projets sérieux sur votre personne. Si depuis, je vous cédai de bonne grâce à ce digne comte de la Chavanne, de vénérable mémoire, pour sauver la chèvre et le chou, je ne tardai pas à vous déclarer ma mère; ainsi, vous voyez, ma chère tante, que mon cœur a constamment voulu ajouter au titre que la nature m'avait donné auprès de vous, quoique la bonne dame m'eût placé assez près... » Et la lettre continue ainsi, mi-sérieuse, mi-badine, plutôt badine que sérieuse. Mais tout à coup, à côté de sa tante il aperçoit sa sœur Thérèse, et le cœur se gonfle et les paupières se mouillent : « Il y a des moments où il me semble que... j'entre chez vous. — Ah! ma chère Thérèse, avance-moi donc un fauteuil. Je viens de loin, je suis très las : fais-moi donc du vin brûlé; j'ai bien froid. — Mais quelle extravagance! Cet homme est-il fou? —

Ma chère tante, si vous saviez pourquoi je ris, vous ne me blâmeriez pas... c'est pour ne pas pleurer ». Un mot comme celui-ci suffit à révéler une âme. C'est assez pour maintenant de soulever un coin du voile et de montrer que J. de Maistre avait emporté du foyer autre chose que des idées. Il va vivre dans l'absolu des principes, il ne rougira point de descendre à l'aveu des tendresses et des tristesses. Ni les unes, ni les autres ne sont des fleurs tardives; elles naquirent aux jours de son enfance heureuse, entourée d'amour et bercée de chansons.

***

Au commencement de l'année 1770, J. de Maistre montait dans une vieille voiture qui l'attendait devant la porte de l'Hôtel de Salins, sur la place de Lans. Il avait à peine seize ans, et son père l'envoyait faire ses études juridiques à l'Université de Turin. La mère s'approcha du marche-pied, elle embrassa son fils une dernière fois et lui dit ce simple mot : « Allez, et souvenez-vous de Dieu, de votre nom et de votre mère ». Il partit, l'âme déjà pleine des sentiments et des idées qui devaient l'accompagner tout le long de la vie. Il ne touchera pas à ce trésor primitif, sinon pour l'augmenter et le développer. Il se souviendra jusqu'à la mort, de son Dieu, de son nom, de sa mère; et peut-être ces trois mots-là contiennent-ils tout son génie et tout son cœur.

C. LECIGNE.

DANGERS POUR LA FOI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT (1)

Toutefois, si pernicieux que soit l'enseignement historique de la plupart des Facultés de l'Etat, il n'est pas encore aussi dissolvant des convictions chrétiennes que l'enseignement de la *Philosophie* universitaire.

Certes, les évêques du Gouvernement de Juillet avaient raison de se plaindre de l'enseignement rationaliste de Victor Cousin, de Théodore Jouffroy, de Jules Simon.

Mais ces philosophes, si anticatholiques qu'ils fussent, pour avoir écrit *Comment lés dogmés finissent* (2), étaient spiritualistes, profondément spiritualistes, croyant à Dieu, à l'âme, à la vie future. Hélas!

1. Voir les numéros du 1er et du 15 mars 1913.
2. Article de Jouffroy, dans *Le Globe* de 1826.

aujourd'hui, combien sont-ils, parmi les nombreux philosophes de l'Enseignement supérieur de l'Etat, qui continuent les traditions spiritualistes de Caro et de Janet à la Sorbonne, d'Ollé-Laprune à l'Ecole normale? C'est un universitaire très distingué, M. Emile Baumann, l'auteur des *Trois villes*, qui nous répond dans un article de l'*Univers* du 27 novembre 1912 :

« Dumesnil (professeur de philosophie à l'Université de Grenoble et auteur d'un livre tout récent, *La sophistique contemporaine, petit examen de la philosophie de mon temps*, où il exécute la philosophie de Bergson, incompatible avec le catholicisme), Dumesnil (1) est, depuis Ollé-Laprune et M. Blondel — dont les propensions vont d'ailleurs à l'encontre des siennes (2) — notre seul philosophe catholique universi-

1. M. Dumesnil et M. Emile Baumann avec lui reconnaissent que, quand bien même Bergson, dans ses lettres ou conversations, aurait admis la possibilité d'un Dieu Créateur et d'une âme personnellement immortelle, il n'en a pas moins écrit, tout au rebours, que l'évolution est « un devenir orienté, non pas par attraction d'un but clairement préconçu, *ou par direction d'une loi extrinsèque*, mais par la tendance même de la poussée originelle ».

En philosophie, Dumesnil, fidèle à la tradition d'Aristote et de saint Thomas, défend le « rôle des concepts », l'importance de l'entendement et de la logique; mais c'est un logicien tourné vers la vie concrète, assuré que notre connaissance n'est pas un simple mirage intérieur, qu'elle atteint le réel, l'être. Il a donc pris position contre l'idéalisme sentimental, plus dissolvant que le vieux matérialisme.

A l'égard de Bergson, il précise excellemment par où l' « évolution créatrice » est peu compatible avec les principes catholiques.

« Bergson, dit-il, est phénoméniste; je suis substantialiste ».

Pour Bergson, « on se crée indéfiniment soi-même »; « nous n'aurons plus jamais notre âme de ce soir »; la durée « n'est que la vie intérieure, telle qu'elle est donnée immédiatement à la conscience »; « l'état le plus stable en apparence est déjà du changement, puisqu'il dure et qu'il vieillit ».

Pour Dumesnil, au contraire, les phénomènes sont « des actions des choses et reposent sur elles ». Dieu dure, et c'est une conscience sans devenir... « Chaque être, écrivait-il en 1902 (dans son *Miroir de l'ordre*, court et lumineux bréviaire d'une métaphysique orthodoxe), chaque être considéré en lui-même est déjà une spontanéité, une force qui se retourne vers la source *permanente* de son être et qui y tend comme sa raison d'être, son vrai bien. Ainsi chaque être tend vers un degré supérieur d'être qui le rapproche de l'Etre par excellence... Le mouvement est, dans l'ordre sensible, une union intuitivement donnée de l'infini continu avec le fini discontinu et du mobile avec le lieu ».

« Ceci revient à dire que les deux puissances, celle qui retient dans l'être et celle qui décompose, sont liées ensemble au sein du monde; le monde subsiste par leur équilibre, dont le nœud ne peut se concevoir que dans l'Etre permanent et éternel.

» En altérant la notion de cet équilibre, la philosophie de Bergson, comme toutes celles du « devenir », fausse la vérité même de la vie ».

2. M. Blondel est professeur de philosophie à l'Université d'Aix. Auteur de l'*Action*, il a soutenu le pragmatisme, l'immanentisme, ou du moins la méthode d'immanence, et par ses articles dans les *Annales de philosophie chrétienne*, de M. l'abbé Laberthonnière, il a provoqué les critiques du cha-

taire. En un temps où il n'y avait, dans l'enseignement officiel, que deux attitudes admises, être positiviste ou kantien, il est sorti carrément du positivisme, est devenu spiritualiste chrétien sans restrictions ».

Mgr Baudrillart avait donc mille fois raison, lorsque, à la réunion des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, il disait, pour expliquer la fondation de Cours de philosophie scolastique obligatoires même pour les étudiants ayant à conquérir leur diplôme devant le jury philosophique de l'Etat :

« Il est un autre élément de la question plus important encore et dont il eût été non plus seulement absurde, mais coupable, de ne pas tenir compte. Les personnes d'un certain âge raisonnent toujours à l'égard du haut enseignement philosophique universitaire, comme si le spiritualisme cousinien, plus ou moins modifié, qui fut longtemps la doctrine officielle de l'Université, l'était encore. Alors, sans doute, ce n'était pas la vérité intégrale, mais c'était une doctrine qui ne battait pas directement en brèche les principes de la doctrine chrétienne, qui pouvait en quelque mesure se concilier avec elle, qui pouvait à tout le moins être assez facilement corrigée et complétée par voie d'amendement et d'addition.

» Aujourd'hui, la preuve en a été faite surabondamment, une autre doctrine d'Etat s'est constituée, née de la collaboration de l'idéalisme kantien et du positivisme, radicalement opposée non seulement à ce que l'on appelle la philosophie traditionnelle de l'Eglise, mais aux principes fondamentaux de la doctrine chrétienne.

» Nous n'attaquons ici ni les hommes, ni les intentions; les hommes, nous les connaissons pour la plupart et nous n'avons nulle raison de les mésestimer; les intentions, jusqu'à preuve du contraire, nous devons les croire droites et sincères.

» Mais nous constatons un fait, c'est que ces hommes, à quelques exceptions près, sont au service d'un système et que leur désir est naturellement de le faire triompher, que ce système est opposé à ce que nous tenons et devons tenir pour la vérité, que, par conséquent, nous avons le devoir d'y résister, d'opposer doctrine à doctrine, école à école ».

C'est donc tantôt le kantisme pur, la grande « hérésie moderne », disait Pie X; tantôt le néo-kantisme, ou néo-criticisme-relativiste de Renouvier, d'après lequel notre connaissance n'atteint que des phénomènes; tantôt le positivisme d'Auguste Comte, qui rejette toute métaphysique, Dieu, l'âme, les substances et les causes; tantôt le panthéisme de Spinoza (1), ou le « panthéisme évolutionniste », tantôt encore un idéalisme qui ramène toute réalité à l'idée et au sujet pensant, *Esse est percipi;* tantôt même le scepticisme absolu, que

---

noine Gaudeau, du P. Fontaine surtout et de l'abbé Emmanuel Barbier, l'éminent directeur de cette revue : *L'homophorisme*, janvier 1911.

Le P. jésuite de Tonquédec vient de publier chez Beauchesne : *Immanence, essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel.*

1. On a pu dire que « le juif règne vraiment sur la philosophie laïque moderne par Spinoza » (B. Gaudeau, *Foi catholique*, avril-mai 1911, p. 198).

professent presque tous les philosophes de l'Etat dans les Facultés où l'on voudrait attirer la jeunesse croyante de nos collèges libres.

Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, voyez à la Sorbonne quels sont, en dehors de M. Delbos, disciple distingué d'Ollé-Laprune, les représentants de la philosophie officielle. — C'est M. Gabriel Séailles, l'auteur de l'*Essai sur le génie dans l'art*, 1883, de l'*Histoire de la Philosophie, les Problèmes et les Ecoles*, 1888, d'*Ernest Renan*, qu'il glorifie sans mesure, 1896, des *Affirmations de la conscience moderne*, 1904, d'*Education ou Révolution*, de la *Philosophie de Charles Renouvier*, 1905, et qui, après s'être inspiré de la métaphysique et de l'esthétique nuageuses de l'Allemagne, en est venu à prôner le panthéisme, l'agnosticisme (1), pour attaquer vivement la religion dans ses derniers écrits, auxquels a répondu M. Gaston Sortais dans la *Revue de philosophie*, sept. et oct. 1904, *M. Séailles, la Providence et le miracle*.

C'est M. Espinas, auteur des *Sociétés animales, étude de psychologie comparée*, de la *Philosophie sociale du XVIII*e *siècle et la Révolution*, 1898, le traducteur avec M. Ribot des *Principes de Psychologie* d'Herbert Spencer, et très favorable au positivisme évolutionniste.

C'est M. Bouglé, l'auteur de ces livres, *Qu'est-ce que la sociologie?* 1907, le *Solidarisme*, 1907, *Essai sur le régime des castes*, 1908, où, comme dans de nombreux articles de la *Dépêche* de Toulouse, de la *Revue Bleue*, de la *Revue de Paris*, il combat fréquemment les principes chrétiens et favorise le socialisme sous le nom de « solidarisme ».

C'est M. Léon Brunschwicg, qui, dans l'*Idéalisme contemporain*, p. 165, ose bien écrire à propos de Spinoza : « L'entrée définitive de l'esprit chrétien dans la philosophie date du jour où un penseur de la race de Jésus, opposant la transcendance matérielle et l'immanence spirituelle, a dit : Moïse a vu Dieu face à face; mais le Christ a compris Dieu esprit à esprit.

C'est M. Picavet, l'auteur de la savante *Esquisse d'une Histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, où il soutient que le maître des scolastiques fut, non pas Aristote, mais Plotin (?). Et

1. M. Gabriel Séailles, quand on rappelle à l'Etat maçonnique d'aujourd'hui les promesses de Jules Ferry sur l'enseignement obligatoire des « devoirs de l'homme envers Dieu, répond avec ironie : « De quel Dieu parlez-vous? L'idée d'un Dieu réel, c'est un pur symbole religieux dont la réalité nous échappe totalement : telle est la doctrine universellement admise par tous les esprits qui comptent et qui ont reçu l'initiation de la critique kantienne. Or, tous les symboles religieux sont contestés, et il ne nous appartient pas de choisir entre eux... Le seul Dieu dont l'idée soit assez large, assez compréhensive, assez hospitalière pour abriter tous les symboles (parce qu'elle détruit à l'avance la réalité de leur objet), c'est le dieu de Spinoza et de Hégel, le dieu de Renan et de M. Bergson... C'est donc le *panthéisme* que nous enseignerons, ou alors ne vous plaignez pas si notre enseignement s'inspire d'un *agnosticisme* religieux absolu ».

voilà le philosophe qui est directeur de l'Histoire des dogmes dans la section religieuse à l'Ecole des Hautes Etudes.

C'est M. Durkheim, professeur de pédagogie très influent au ministère de l'instruction publique, où il dirige méthodes et esprits (1), auteur des *Règles de la méthode sociologique*, 1893, directeur de l'*Année sociologique*, de la Bibliothèque sociologique, et d'après lequel il n'y a qu'une morale extérieure qui se fait par des décisions de la collectivité — c'est la loi sociologique — : si le culte rend un service moral et social, la fin qui en est l'âme n'est guère qu'un sentiment. « M. Durkheim, dit le P. de Grandmaison, *Etudes*, 5 février 1903, p. 292, prétend faire jaillir de la sociologie toute la vie supérieure de l'humanité, mais d'abord la religion. Le « social », cette âme commune qui fait d'un groupe humain, en quelque sorte, un seul être, est vraiment pour lui créateur. Dans cette hypothèse, la religion est la projection de l'Autorité, de la Force contraignante, de la Richesse du groupe social. Elle est l'ensemble des sentiments instinctifs de vénération, de dépendance, d'indignité personnelle que l'individu éprouve en face de la Société, du Nombre uni, prenant force par l'union même de la Pluralité puissante et active. L'individu traduit ce sentiment

1. Les arrivistes lui font la cour et les arrivés font retentir en son honneur les trompettes de la reconnaissance.

M. Durkheim, ce puissant personnage, qui pose au moraliste, au socialiste, au métaphysicien, subit en ce moment deux terribles assauts. — D'un côté, Mgr Deploige, l'éminent recteur de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain, a soumis à un examen sérieux les titres de ce personnage. Cela fait l'objet d'un volume, *Le Conflit de la morale et de la sociologie*, dont une seconde édition vient de paraître. — D'un autre côté, M. Pierre Lasserre, dans *la Doctrine officielle de l'Université*, démontre, preuves en mains, la médiocrité de cet homme. Sa fortune et sa renommée sont exclusivement dues à l'invasion des barbares en Sorbonne que fut l'affaire Dreyfus. La sociologie de M. Durkheim, qui fit sa première apparition en 1893, avait été impitoyablement et universellement vilipendée, flétrie, honnie, chassée de la science. Sa « soutenance » avait été ingrate et pénible. « *Vint la secousse de l'Affaire*, écrivait M. Bouglé, dans *Pages libres*, le 5 octobre 1907. *Sociologues et antisociologues, on se trouva tous du même bord...* L'équipe de l'*Année sociologique* ne plaignit pas sa peine ». Les uns allèrent « prêcher » aux Universités populaires, les autres (comme M. Durkheim) aux sections de la Ligue des Droits de l'homme; d'autres fondèrent des coopératives. ... En la circonstance, les sympathies morales et politiques servirent sans doute la cause de la science sociale : *elles étendirent sous ses pas un tapis moelleux.*

De là vint le règne sociologique de M. Durkheim, sa « papauté scolaire », comme dit M. Lasserre. Aussi, la sociologie nouvelle peut-elle aujourd'hui régenter, non seulement la pédagogie (où M. Durkheim seul est grand maître officiel), mais toutes les sciences et la morale même. Et c'est pourquoi tel livre de M. Lévy-Brühl, premier lieutenant de M. Durkheim, — où la morale est précisément réduite à l'étude des mœurs réelles des différentes sociétés humaines, où l'obligation est ramenée à la contrainte exercée physiquement par la société sur l'individu, — « fut mis entre les mains de tous les élèves instituteurs et institutrices, acheté pieusement par l'Etat pour toutes les bibliothèques populaires »... et exigé, en quelque sorte, au baccalauréat.

profond par des images, des conceptions, des admirations qui deviendront la religion, qui sont déjà religieuses... La première et la plus féconde des créations de la société humaine, la religion, est le reflet mythique de l'Humanité ». (*Définition des phénomènes religieux*, dans l'*Année sociologique* de 1898; *les Formes élémentaires de la Vie religieuse*, 1912). Inutile de dire que cette conception de la religion est destructive de l'idée même de religion.

M. Legay, dans *Universitaires aujourd'hui*, voit en M. Durkheim « un séducteur, un professeur incomparable ». Parmi nos contemporains, écrit-il, « il en est peu qui soient plus assurés de survivre. *M. Durkheim a marqué une trace ineffaçable dans l'histoire de la pensée* ». Ce n'est point notre avis. Et M. Legay, qui n'est pas entièrement dupe, note avec clarté qu'il suffit de « dénouer le premier nœud pour que toute cette toile savamment (?) tissée tombe à terre ». Toutefois, il faut goûter et savourer particulièrement la notule suivante : « Durkheim est, on le sait, une petite ville de Bavière. Comme beaucoup de familles israélites, celle de M. Emile Durkheim fut, sans doute, contrainte d'adopter un nom au début du XIXe siècle. Ah! que voilà bien le « *métèque!* » Et ce jugement est merveilleux : « S'il fallait chercher un patron et un ancêtre à M. Durkheim, c'est *à Calvin* qu'on songerait. La prédestination de celui-ci, c'est cette espèce de fatalité scientifique introduite par M. Durkheim, le premier, dans le monde même des idées et des sentiments ».

Le principal disciple de M. Durkheim à la Sorbonne, c'est M. Lévy-Brühl, qui a publié l'*Idée de responsabilité, la Philosophie de Jacobi*, 1894, la *Philosophie d'Auguste Comte*, 1900, et surtout la *Morale et la science des mœurs*, 1903, qu'on a pu appeler « une tentative radicale contre la morale traditionnelle », parce qu'elle fait de la morale, une simple convention sociale. C'est « la démission de la morale », a dit M. Faguet. — Rompant avec le kantisme et toute morale absolue, avec Herbert Spencer et son évolution fatale vers un idéal où l'égoïsme serait transformé en altruisme, avec les préceptes mêmes de la morale de Comte : « Vivre pour autrui », M. Lévy-Brühl, soutient, ch. 1er, « qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de morale théorique »; que la morale est une simple dépendance de la science sociale, entendue comme histoire naturelle ou physique sociale; que, ch. IIe, les morales théoriques existantes « divergent par leur partie théorique et s'accordent par les préceptes pratiques », d'où il faut conclure que « la pratique ne se déduit pas ici de la théorie, mais que la théorie est assujettie à rationaliser la pratique existante »; que, ch. IIIe, l'on doit s'insurger contre deux « postulats » de la morale traditionnelle : le premier qui « consiste à admettre l'idée abstraite d'une « nature humaine », individuelle et sociale, toujours identique à elle-même et assez connue pour qu'on

puisse lui prescrire des règles de conduite; le second, à savoir l'unité fondamentale de la conscience chez tous les hommes et tous les peuples. La nouvelle morale, qui ne dépend, ni de la théodicée, ni de la psychologie, sera subordonnée à « la science positive de la réalité sociale », c'est-à-dire que la science morale encore au berceau sera la science des faits moraux, qui sont eux-mêmes engagés dans les autres faits sociaux. De la science morale ainsi comprise découle la nouvelle pratique morale ou l' « art moral rationnel », comme de la physique naissent les arts mécaniques. L'objet de la morale, ce n'est pas un idéal à réaliser, ou « ce qu'on doit faire », mais « ce qui est ». La « morale naturelle » se confond avec les mœurs qu'elle doit diriger. La « justice sociale est un devenir, sinon un progrès continu », et « l'art moral rationnel » s'améliorera toujours, mais sans que la « question sociale soit une question morale ». — Une telle morale, sans autorité qui l'impose, sans obligation qui la caractérise, sans idéal qu'elle doive réaliser, sans sanction efficace et sans fin dernière, est la mort de toute morale et un empoisonnement mortel pour tous ceux qui l'adoptent.

Mais le plus illustre philosophe de la Sorbonne, c'est M. Emile Boutroux, élu naguère à l'Académie française, comme le général Lyautey, sans concurrent. Il débutait en 1874 par sa thèse *De la contingence des lois de la nature :* c'était une protestation contre le joug de Taine et de Renan. Là où Taine ne découvrait qu'une machine énorme nous triturant dans ses rouages inconscients, Boutroux saluait un ordre qui suppose un artiste, une harmonie qui nécessite la présence de quelque grand chef d'orchestre. En haut, tout le monde moral, un monde où la chimie du vitriol et du vinaigre n'a rien à voir, le domaine de la conscience où règne la liberté. E. Boutroux en arrivait ainsi à prononcer un nom qui faisait sourire Renan et qui n'avait plus cours dans le vocabulaire des orthodoxies matérialistes : « Il serait peu conforme aux faits de dire que l'idée de Dieu est actuellement délaissée par la raison humaine, — écrivait-il. La raison s'est éloignée de plus en plus de l'idée d'une divinité extérieure et matérielle qui ne serait qu'une doublure ou un agrandissement des êtres naturels. Mais, par contre, elle s'attache de plus en plus à des notions qui, rassemblées, définies, approfondies, répondent très certainement à ce que la conscience religieuse adore sous le nom de Dieu ».

M. Boutroux, après avoir traduit les deux premiers volumes de *la Philosophie des Grecs*, de Zeller, 1882-84, publiait *Questions de morale et d'éducation*, six conférences faites à l'Ecole normale supérieure des filles à Fontenay-aux-Roses, 1895, *Etudes d'histoire de la Philosophie*, 1898, *Pascal*, dans la Collection des grands écrivains français de chez Hachette, et enfin *Science et religion dans la philosophie contemporaine*, 1908.

D'abord kantiste, M. Boutroux a fortement atténué son kantisme. Il pense avec Sécrétan et Descartes que Dieu est liberté pure. Il reconnaît que des sciences ne peut sortir aucune morale proprement dite. Mais il veut allier la morale hellénique et la morale chrétienne, en dépouillant celle-ci de l'ascétisme. Dans *Science et Religion*, complété par un article de la *Revue Bleue*, sur *le Problème religieux*, M. Boutroux constate qu'Auguste Comte, Herbert Spencer, Hæckel, M. Ribot et M. Durkheim, n'ont pas réussi à déterminer les vrais rapports de la science et de la religion, et il fait une critique pénétrante de leurs systèmes.

Mais il espère que la loi de l'évolution déchargera la religion du poids encombrant des dogmes, des rites, des institutions, et que nous verrons apparaître en sa simple splendeur l'esprit qui n'est autre que « la foi au devoir, la recherche du bien et l'amour universel, ressorts secrets de toute activité haute et bienfaisante ». — Ce sont là les doctrines modernistes, réprouvées par l'Encyclique *Pascendi*. Aussi les protestants de *Foi et Vie* ont-ils accueilli avec émotion « l'admirable livre » de M. Boutroux, qui ne va à rien moins qu'à détruire dogmes et révélation.

« L'esprit laïque et l'esprit religieux, se demande M. Boutroux, sont-ils vraiment exclusifs l'un de l'autre? » Et il répond, en manifestant une réelle méconnaissance de l'un des deux termes, qu'il se trouve en chacun quelque chose de contradictoire et d'irréconciliable, à savoir le rationalisme dogmatique et le *théologisme matérialiste*, — ces derniers mots désignant le catholicisme. Car si la marque du premier est « d'ériger en lois absolues et premières le déterminisme scientifique des phénomènes et les formes actuellement données de la raison humaine », le second, au contraire, « consiste à imposer au divin l'obligation de se révéler par la violation des lois de la nature, par des démentis infligés à la science dans sa poursuite d'une explication naturelle des phénomènes ».

Qui ne voit, dans cette dernière phrase, la fausseté évidente de la définition? La théologie n'a jamais songé à imposer quoi que ce soit au divin, et loin de répudier une explication naturelle et acceptable des phénomènes, elle s'efforce d'expliquer, autant que faire se peut, le surnaturel.

Mais continuons la comparaison. Pour le rationalisme dogmatique, « il n'existe que des faits se déterminant nécessairement les uns les autres »; le *théologisme matérialiste* dit : « En dehors des faits, il y a une puissance surnaturelle qui en brise à son gré la chaîne. Pour l'un, il n'y a que la nature; pour l'autre, il y a, outre la nature, Dieu qui se bat avec la nature ».

On ne pouvait dire plus expressément, quoique en termes voilés, que la pierre d'achoppement de l'esprit moderne, c'est le *surnaturel*. C'est aussi la plus grande manifestation du surnaturel, Jésus-Christ,

homme et Dieu tout ensemble; car Jésus-Christ est exclu de la religion de M. Boutroux qui se résume en ces trois points : « La croyance en un Dieu parfait et tout-puissant; l'amour de Dieu se réalisant par l'amour des hommes entre eux; l'avènement possible sur la terre du règne divin » (1).

C'est, au fond, la négation de toute religion révélée. Il faudrait même, semble-t-il, aller plus loin et dire que, pour M. Boutroux, l'*Inconnaissable transcendant* que nous adorons, c'est notre effort, notre aspiration vers lui qui lui confère la réalité, le rend désirable et vrai. Mais cela n'est pas absolument certain; ce qui l'est plus, c'est que la religion qu'il espère concilier avec la science — c'est précisément son but — n'est qu'une religion naturelle impliquée dans le sentiment du devoir qui serait la foi elle-même.

M. l'abbé Cristiani, docteur en théologie, docteur ès lettres, professeur au Grand Séminaire de Moulins, écrivait le 23 novembre 1912 à l'*Univers*, à propos de *Science et Religion* de M. Boutroux :

La religion est conçue par lui non point comme « l'ensemble des rapports moraux entre l'homme et Dieu », mais comme une sorte d'instinct supérieur qui relie les âmes entre elles au moyen de l'amour, et, en les faisant tendre toutes ensemble à un idéal moral, réalise lentement Dieu lui-même.

— Mais enfin, Dieu est-il ou n'est-il pas? (2)

— Il est, incontestablement, puisqu'on le pense. Il est dans la religion, comme le bien moral est dans le devoir. Il est démontré par l'argument ontologique. Du moment qu'il est conçu, il préside à sa propre naissance, il agit dans l'âme qui tend vers lui et qui, sans s'en douter, le fait grandir en grandissant elle-même.

Et si vous voulez une affirmation plus complète de l'existence de Dieu, M. Boutroux vous donnera la suivante :

« Par analogie avec la vie, nous pouvons concevoir un être où tout ce qui est positif, tout ce qui est une forme possible d'existence et de perfection s'unirait et subsisterait, un être qui serait un et multiple, non comme un tout matériel, fait d'éléments juxtaposés, mais comme l'infini, continu et mouvant, d'une conscience, d'une personne. Si cette idée, qui dépasse l'expérience, ne s'impose pas mécaniquement à l'esprit, elle n'en est pas moins très conforme à la raison humaine, comme en témoignent et les traditions des peuples et les réflexions des penseurs. L'être que représente cette idée est celui que les religions appellent Dieu ».

Pour ceux que cet exposé ne satisferait pas, je rappelle que M. Boutroux réserve à la science le monopole des idées claires, et à la religion celui des idées confuses « ou, plus spécialement, symboliques ».

Ne soyons donc pas surpris de n'avoir qu'une idée confuse du Dieu de

1. « Dieu est amour, dit M. Boutroux, *Science et Religion*, p. 387, et l'amour est communion, puissance de vivre en autrui. Aimer, c'est imiter Dieu, c'est être Dieu en quelque manière, c'est vivre en lui et pour lui ».

2. L'idée de Dieu, dit M. Boutroux, *Science et Religion*, p. 386, « serait particulièrement inconcevable, si, avec les systèmes dogmatiques de théologie, on ne faisait appel qu'aux catégories d'éternité, d'immutabilité, de qualité et d'unité statiques (???) »

M. Boutroux. L'important est que cette idée soit « positive, active, efficace... »

Mais un tel concept est contradictoire. Il se détruit tout seul. On veut que l'homme se dépasse lui-même, en tendant vers un idéal qui est Dieu. On veut qu'il ait foi dans cet idéal, qu'il l'aime, qu'il y tende avec son âme tout entière. Mais comment croire à un rêve, comment aimer une chimère?

— On nous dit : Dieu est réel dès que vous le voulez, et vous devez le vouloir!

— Amère dérision! Le réel est précisément ce qui est indépendant de ma foi ou de mon amour, ce qui préexiste à mes sentiments, les sollicite, les fonde et les justifie.

Si l'existence de Dieu dépend de ma foi et de mon amour, il est une création de mon âme, ou, si vous préférez, de l'âme humaine en général; il est donc à la merci des changements de cette âme. La foi peut disparaître, l'amour peut s'éteindre; Dieu ne serait plus. Un cataclysme peut détruire l'espèce humaine; Dieu mourrait avec elle!

Au surplus, c'est une illusion de croire que Dieu peut être au terme du progrès moral. Par définition, un progrès n'a pas de terme. L'au delà intérieur est sans fin. Si Dieu n'est pas, il ne sera jamais!

Sans doute, M. Boutroux professe un grand respect pour l'Evangile, mais il n'y découvre ni dogmes ni rites : « Le christianisme, dit-il, la dernière des grandes créations religieuses qu'ait vues l'humanité, n'a pour ainsi dire, tel que l'enseigne le Christ, ni dogmes ni rites. Il demande que l'homme adore Dieu en esprit et en vérité ».

De là à conclure que les religions peuvent disparaître, il n'y a pas loin. Pour M. Boutroux, le principal, ce qui doit subsister, c'est « l'esprit religieux tel qu'il circule à travers les grandes religions », lequel « n'est autre que la foi au devoir, la recherche du bien et l'amour universel, ressorts secrets de toute activité haute et bienfaisante ».

Synthèse bien maigre en définitive, peu faite pour tenter beaucoup de monde, et peu capable aussi de résister à une science présomptueuse, puisque la religion parfaite seule y résiste victorieusement.

« Au moyen âge, dit M. Boutroux, un accord sans nuage se conclut entre la philosophie et la religion ». La scolastique est née, comme il le remarque très bien, du besoin que nous éprouvons de raisonner notre foi. Mais alors, pourquoi souhaiter si violemment la disparition de la scolastique? « Quand on songe à toutes les sectes, hérésies, disputes et calomnies auxquelles a donné lieu la théologie scolastique, on ne peut qu'en souhaiter la complète disparition! »

Il y eut des luttes, des conflits douloureux, c'est vrai; mais depuis que la philosophie a rompu avec la religion, les luttes sont-elles moins âpres, les conflits moins fréquents? Si du moins la science laissait pleine liberté à la religion; mais il est trop évident que, pour avoir voulu pour elle l'indépendance, la raison la refusa à la religion et revendiqua toujours le droit de contrôler les dogmes et les faits religieux.

La science règne sur tout, « L'esprit scientifique, dit M. Boutroux, croit

à sa puissance d'expansion illimitée et à sa valeur indéfiniment croissante... L'histoire de la science prouve qu'entre ce que nous connaissons et ce que nous ignorons, nous avons le droit d'affirmer une continuité. C'est pourquoi l'expression : « scientifiquement inexplicable », est désormais vide de sens. Une force mystérieuse, un fait miraculeux, en admettant que le fait existe, n'est autre chose qu'un phénomène que nous ne réussissons pas à expliquer à l'aide des lois que nous connaissons. Si cette impossibilité est avérée, la science en sera quitte pour chercher d'autres lois ».

Nous arrivons encore, par ce chemin détourné, à la même conclusion : la religion de M. Boutroux est uniquement naturelle : pas de dogme surnaturel, pas de miracle proprement dit, mais la foi, l'amour, les vertus privées et les vertus publiques, tout ce qui honore l'humanité.

La religion, la vraie, la bonne, est autre chose que cela. Elle est une réalité dont l'origine est divine; elle est universelle et jalousement exclusive; enfin, tout dans ses dogmes, ses lois, ses rites, ses traditions, confirme la grande parole du Concile du Vatican : « *Inter fidem et rationem, nulla unquam vera dissensio esse potest :* Il ne peut jamais y avoir véritable antagonisme entre la foi et la raison » (1).

Lorsque, en 1911, M. Maurice Pernot, du *Journal des Débats*, publiait un volume sur la *Politique de Pie X*, où le cher et grand Pontife était traité avec ces sarcasmes doucereux qui sont le langage du respect et de l'amour filial en une certaine école, M. Boutroux écrivit une préface pour ce pamphlet; elle n'insultait point, elle se contentait de gémir sur l'aveuglement d'un Pape qui refuse de pactiser avec le modernisme doctrinal, politique et social.

Faut-il rappeler qu'au second Congrès international d'éducation morale, qui s'est tenu à La Haye, en août 1912, le comité français avait pour président M. Emile Boutroux, pour vice-présidents MM. Léon Bourgeois, Ferdinand Buisson, d'Estournelles de Constant, Louis Liard, Jules Payot, Alexandre Ribot, Gabriel Séailles, Charles Wagner, etc? (2).

M. Boutroux parlait après M. Gabriel Séailles, glorificateur de « l'idéal laïque », après Mme Kergomard, inspectrice générale de l'enseignement primaire en France, qui avait exalté le but des promoteurs de l'école laïque, « voulant faire des hommes et des femmes de bien » et laissant au prêtre, qui « fait entrer dans l'inconnaissable » (3), le soin d'enseigner la religion, et après M. Ferdinand Buisson, qui avait affirmé que « le surnaturel est au fond de nous-mêmes », que « la vie morale n'est pas attachée à certains dogmes », et que, faute de

1. D'après Victor Ardenais, dans la *Croix*, du 12 novembre 1912.

2. M. Hippolyte Parigot, le « tombeur de Renan », a donné dans le *Temps*, une vivante et spirituelle chronique sur ce Congrès, sur les embarras et la souplesse de M. Boutroux, s'efforçant d'évoluer entre tous les systèmes.

3. Et dire qu'il y avait des prêtres, les abbés Dumont et Naudet, qui ont pu entendre ce langage sans protester, qui n'ont même été à La Haye que pour l'entendre!

dogme, on ne se vautrerait pas dans la débauche et dans le vice », parce qu'on « aurait une loi plus forte que toute les théologies et doctrines, « la conscience ». M. Boutroux, lui, prétendait, à force de sophisme, trouver un trait d'union entre notre morale à nous, qui est la juste volonte d'un Dieu créateur, législateur et juge, et la morale laïque, fondée sur la conscience, qui est... je ne sais quoi, il ne l'a pas dit. Il a cru nous contenter en concédant que « les partisans de la morale dite laïque s'appuient sur la conscience comme sur un principe en réalité surnaturel ».

« Croyants de la religion et croyants de la morale, poursuivait M. Boutroux, verraient bien plus distinctement ce qui les rapproche, s'ils considéraient leurs adversaiers communs : le scientisme et le matérialisme pratique. Pour le scientisme, il n'y a ni Dieu ni conscience morale, parce que l'un et l'autre ne sont ni ne peuvent être des faits observables. Pour le matérialisme pratique, l'idée d'un bien moral est un non-sens, si elle n'est pas ramenée à l'idée du bien matériel ».

M. Boutroux a fini dans le gâchis.

« Si je mets en relief, a-t-il dit, les ressemblances qui vous rapprochent, je ne songe pas à nier les différences qui vous divisent. Mais ces différences mêmes, nous avons appris ici à les apprécier et à les utiliser. Elles rendent invraisemblable l'établissement, parmi nous, d'une unité de doctrine, de formule, de concept. Mais est-ce bien là ce que vous cherchez?...

« Tous ici, croyants de la morale et croyants de la religion, vous visez la vie; et la vie, c'est l'individualité, la diversité, la contrariété même. Or, les rapports qui se sont établis entre nous, nous apprennent que, si nous devons vraisemblablement renoncer à une unité chimérique et non désirable, nous pouvons tendre à l'union, ou libre convergence d'individus distincts vers un but commun, vers l'union, non seulement malgré la diversité des opinions, mais par cette diversité même. C'est la leçon que nous donnent ce congrès et ce pays : il n'en est pas de plus précieuse ».

L'union par la diversité, quelle formule! Décidément, M. Boutroux a menti à sa réputation de philosophe, puisqu'il a abouti ainsi à l'identité du oui et du non, de l'être et du non-être.

Si le modernisme évolutionniste et pragmatiste (1) est tout ce que donne à la jeunesse un philosophe comme Boutroux, dont on a dit « qu'il passait la fin de sa carrière à détruire l'œuvre de ses débuts », que faut-il attendre des professeurs d'Histoire des religions, récem-

1. Le « pragmatisme, a-t-on dit, est une théorie fondée en vue de l'action et sur elle », ou « plus exactement, une méthode d'après laquelle la vérité n'est pas, comme le croit le vulgaire, la conformité de nos idées et de nos jugements avec leur objet, mais l'utile ». Une idée utile est une idée féconde : elle a des avantages matériels, moraux et intellectuels. « Il (l'utile) consiste dans ce qui est avantageux, non seulement à notre conduite, mais à notre pensée ». William James est considéré comme le représentant le plus qualifié du pragmatisme, dont il a donné la théorie.

ment nommés à la Sorbonne et qui s'appellent MM. Debidour et Guignebert? Le premier est l'auteur d'un gros livre sectaire sur *les Rapports de l'Eglise et de l'Etat* depuis la Révolution jusqu'à nos jours; et le second, protestant libéral, moderniste à fond, enseigne à la Sorbonne ce que le triste abbé Loisy enseigne au Collège de France, l'évolution naturelle des « expériences religieuses », dont le catholicisme n'est qu'une forme qui se meurt, si elle n'est pas déjà morte.

C'est une des plus fâcheuses innovations de l'enseignement de l'Etat que celle qui lui a fait accueillir la pétition faite aux Chambres françaises, en 1906, pour obtenir qu'il fût établi des cours *d'Histoire des religions*, dans l'enseignement supérieur, secondaire et primaire « pour les démolitions nécessaires ». Le vœu a déjà reçu un commencement d'exécution et des chaires ont été créées dans plusieurs Universités de province, à Lille, à Lyon, à Montpellier, où, naturellement, le catholicisme est indignement maltraité.

Voici, d'après M. Rocafort, *Univers* du 4 mars, ce qu'on peut voir dans une brochure intitulée : *Les Francs-Maçons dans l'Enseignement, 4000 noms tirés du Répertoire maçonnique et des archives de l'Association antimaçonnique de France* (Paris, 42, rue de Grenelle. Prix : 1 fr. 25).

A Paris, parmi les professeurs de l'Enseignement supérieur, il y a une cinquantaine de francs-maçons.

Le F.:. Debidour — si connu — est inspecteur général honoraire de l'Enseignement secondaire, et il professe à la Sorbonne le cours de l'*Histoire du Christianisme* dans les temps modernes...

A la *Sorbonne*, MM. A. Berget, Hemmerdinger (chef de laboratoire), Henri (professeur de physiologie), Félix Michaud (préparateur), G. Séailles (professeur de philosophie), sont francs-maçons.

A l'*Ecole des Hautes-Etudes*, MM. P. Alphandery, Beughat, B. Leroy (professeur de philosophie), sont francs-maçons.

A la *Faculté de Droit*,, l'Israéliste M. Aron.

A la *Faculté de Médecine*, MM. Quesnez et Charles Richet.

A la *Faculté de Pharmacie*, M. Quesneville.

A l'*Institut agronomique*, MM. H. Coudon et Tardy.

A l'*Ecole Supérieure de Commerce*, M. Duchêne. — Aux *Hautes Etudes commerciales*, MM. Caho-Platero et Quéroy.

A l'*Ecole Normale Supérieure*, MM. Maurette et le lieutenant-instructeur Germain.

Aux *Beaux-Arts*, M. H. Bonis.

Au *Collège libre des Sciences sociales*, M. Souley-Darqué.

***

La Sorbonne n'a malheureusement pas le monopole des philosophes universitaires destructeurs des croyances chrétiennes.

A l'Université de Dijon, la chaire de philosophie est occupée par M. Rey, dont il existe un *Cours classique de Philosophie,* où les jeunes gens peuvent voir démolies les démonstrations classiques de l'existence de Dieu, et lire pp.. 1.005-1.006 : « Les preuves de l'existence de Dieu ne peuvent exister. Dieu est un objet de croyance et non de *démonstration logique,* ce dont tout le monde est aujourd'hui convaincu (1)... Il faut donc conclure que Dieu est un objet de croyance individuelle et sentimentale, et ne peut en aucune façon se déduire d'une démonstration rationnelle : *Dieu et l'inconnaissable* sont termes synonymes. »

C'est là l'agnosticisme le plus formel, condamné par l'Encyclique *Pascendi* et par lequel toute croyance, toute religion véritable est abolie.

A l'Université de Lyon, la philosophie est professée par MM. Bertrand et Chabot, aux tendances kantistes, et par M. Edmond Goblot, dont Mgr Blanc, dans la *Pensée contemporaine,* 1905-1906, signalait « *Quelques idées philosophiques* », d'après les ouvrages du jeune professeur, *Essai sur la classification des sciences,* 1898, *Vocabulaire philosophique,* 1901, *Justice et Liberté,* 1902. — Dans sa classification des sciences qui reproduit celle de Comte, insuffisante et incomplète, M. Goblot ne fait aucune place à la métaphysique, à la psychologie rationnelle. — Il met à l'entrée de la méthode le doute cartésien, un instrument fécond : « On ne doutera jamais trop ». — Il définit la vérité comme le font les kantistes, « l'accord de la pensée avec elle-même » (1). — Il dit que « la philosophie, c'est d'abord « la science elle-même, la science tout entière », et qu'elle « doit, un jour, par son propre progrès, se résoudre dans la science », alors que la philosophie a des objets propres, Dieu, l'âme, les essences et les causes premières, que n'atteindra jamais la science. — Il regarde « l'Absolu comme inconnaissable », l'espace comme « infini ». — Il se montre partisan résolu du transformisme. — Il déclare en bon positiviste que « la notion d'*âme* substance, ayant une intuition immédiate d'elle-même, est absolument chimérique ». — Il estime que la psycho-physiologie absorbera la psychologie. — Il dit avec Taine que l'hallucination est une perception fausse, comme la perception est une hallucination vraie. — Il ne croit pas à la liberté, ou bien il l'accorderait, avec la contingence, à tous les êtres vivants. — Il n'admet pas la preuve de l'existence de Dieu tirée de la nature de l'être contingent, qui est pour lui une « antinomie ». — S'il parle des devoirs envers Dieu, il y voit des devoirs envers nous-mêmes, qui sont en réalité des devoirs envers autrui. « La morale religieuse et la morale individuelle sont donc enveloppées dans la morale *sociale,* qui est la morale tout entière. « Disciple de MM. Durkheim et Lévy-Brühl, M. Goblot déclare l'impératif catégorique « anti-scientifique » et il pense que « la morale, qui est

1. C'est là la vérité logique, mais non pas la vérité métaphysique.

l'art de bien vivre, est l'application de toutes les connaissances humaines; elle ne doit s'achever qu'en l'achèvement de la science même » (1) : comme si la morale n'avait pas été une des premières sciences constituées et comme si les règles essentielles de la morale, avec la loi naturelle, avaient manqué aux hommes à une époque quelconque!

Quel enseignement positiviste et amoral, pernicieux pour de jeunes intelligences de catholiques fourvoyés autour de la chaire de M. Goblot!

M. Ruyssen, professeur de philosophie à l'Université de Bordeaux, et qu'empêchaient sans doute de dormir les lauriers de M. Andler, cueillis à Berlin, est allé, fin février, faire une conférence pacifiste en Alsace-Lorraine.

A son retour, les étudiants patriotes de Bordeaux se sont rendus à la Faculté des Lettres pour protester contre sa manifestation germanophile. Le cours public de M. Ruyssen avait été transformé en cours privé, et la Faculté était gardée par des agents en grand nombre; mais les étudiants ont attendu sa sortie et lui ont donné une chasse bruyante, aux cris de : « Hou! Hou! A Berlin! »

Voyez maintenant les idées de M. Gaston Richard, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux, disciple et successeur de M. Emile Durkheim, dans ses *Notions élémentaires de sociologie*, chez Delagrave, sans date.

D'après cet auteur, il y aurait sur la famille deux théories : 1° la tradition veut la famille paternelle (actuelle) éternelle; 2° l'évolutionnisme la prétend relativement récente.

« La Bible, dit-il, la *Politique* d'Aristote, le droit romain, sont d'accord pour voir dans la famille patriarcale non seulement le fondement de la société, mais encore la forme originelle du lien social. L'accord de trois autorités aussi vénérables, auxquelles les peuples civilisés doivent toute leur culture morale, devait influer profondément sur la sociologie à ses débuts ».

Auguste Comte et Le Play ne pensent pas autrement, et j'ajouterai... toutes les personnes de bon sens.

Mais des évolutionnistes se sont inscrits en faux contre cette thèse « vénérable ». Lewis-Morgan, « qui avait vécu parmi les Iroquois-Senecas de l'Etat de New-York et s'était fait adopter par eux..., remarqua que l'enfant iroquois donne le nom de mère à un groupe de femmes, et celui de père à un groupe d'hommes ». Voilà trouvé le *matriarcat*, c'est-à-dire « une société domestique plus large et plus égalitaire, où la femme joue un rôle aussi important que celui de l'homme ».

1. *Justice et Liberté*, p. 263.

Un Allemand, Ernest Grosse, trouve mieux : le clan primitif, « association fondée sur une parenté indéterminée et souvent fictive ».

Enfin, le professeur J. Kohler, dans son *Zur Urgeschichte der Ehe*, eut l'honneur de condenser et de synthétiser les éléments de la thèse évolutionniste. Il est l'inventeur — à jamais illustre — du *clan totémique*, découverte qui, pour M. Durkheim et ses enthousiastes disciples, révolutionne l'histoire de la famille et bien d'autres choses encore. « Il a surtout étudié les rapports de parenté chez deux tribus indiennes de l'Amérique du Nord, les Omahas et les Chactas. On appelle *totémisme* une croyance religieuse en vigueur chez les Peaux-Rouges et les Australiens : elle consiste à adorer un animal, le loup, la tortue, le serpent, le chat sauvage, dans lequel un groupe humain voit son ancêtre mythologique. Dans certaines cérémonies solennelles, l'animal est publiquement immolé et un repas sacré, véritable communion, vient assimiler la substance totémique à celle de ses adorateurs ». Je prie le lecteur de bien vouloir croire que, d'après ces doctes messieurs, la communion eucharistique n'a pas d'autre origine. Certes, la découverte est de prix!

Mais voici les conclusions que tire M. Durkheim lui-même sur l'organisation familiale « primitive » (*Année sociologique*, I, 306) :

« Le totem est l'être animé ou inanimé qui sert d'emblème au clan et lui donne son nom. Or, suivant M. Kohler, c'est sur le totémisme que repose l'organisation primitive de la famille. En effet, « c'est l'institution la plus ancienne que nous connaissions ». D'un autre côté, elle soutient avec la famille des rapports évidents, car l'animal qui sert de totem est honoré comme l'ancêtre du groupe. Tous les membres du clan sont donc censés descendre d'une même origine, être faits de la même chair et du même sang; en d'autres termes, « ils sont tous parents ». De cette proposition sort aussitôt un important corollaire. Si le totémisme est la pierre angulaire de la famille, celle-ci a dû nécessairement commencer par être maternelle, c'est-à-dire que la famille de l'enfant a été d'abord celle de sa mère et non celle de son père ».

Le totémisme engendre le *clan matronymique* qui fut, nous dit-on, la première famille.

Quels rapports y a-t-il entre cette « famille » et la « famille de fait », celle d'aujourd'hui? M. G. Richard conclut d'après M. Durkheim : « La fa» mille paternelle et monogame existe dans toutes les races, chez tous les » types sociaux, à tous les stades de la civilisation »; mais ces liens n'ont le plus souvent « aucun caractère moral ou juridique. La parenté » véritable est, au contraire, une *institution sociale*, garantie par un en» semble de croyances et de règles morales. Elle peut être fort diffé» rente, soit de la consanguinité, soit de ce que nous appelons aujourd'hui » les sentiments de famille... ».

La famille de fait n'est, dans cette théorie, que l'association *physique animale* de deux êtres de sexe différent. Sans doute, elle est

exigée par la nature. Mais la vraie famille est autre : elle est *sociale*, c'est-à-dire *réglée par la loi*. Qui se conforme à la loi civile du mariage, est marié légitimement, et *vice versa*. Voilà l'abîme béant par lequel passe le divorce aujourd'hui et par où tant d'autres destructions systématiques pourraient passer. *La famille est un lien civil :* un point, c'est tout. La nature et la religion doivent céder devant la loi humaine, *quelle qu'elle soit*. Et certes, que d'avantages comporterait pour ces « philosophes » une société où tous seraient frères!

Voilà donc la thèse *historique*. Actuellement, comment convient-il d'envisager le *mariage?* Un autre philosophe, M. Rauh, (1), de même race juive, dit :

« Que l'Etat ne punisse pas l'adultère, l' « infidélité sentimentale » (non conjugale) en tant que telle : « Cela ne le regarde pas ». On sait qu'il y a, dans cet ordre d'idées, toute une partie de la législation qui tend à disparaître ». (*Etudes de morale* [posthume, 1911], p. 464).

C'est précisément ce qu'écrivait déjà, en 1868, dans *Religion, Propriété, Famille*, cet homme néfaste entre tous, appartenant à la même race, et qui a nom Alfred Naquet :

« Le mariage est attentatoire à la liberté,... cause de dégénérescence pour l'espèce,... institution de vice, de misère et de mort ».

On le sait, M. Naquet est l'auteur de la loi du divorce; il a, certes, bien mérité de la révolution internationale, liguée contre la France. Récemment, il écrivait dans la *Guerre sociale*, où M. Hervé l'appelait « maître et ami ». Dans la *Bataille syndicaliste* du 16 mai 1911, M. Naquet disait :

« Aujourd'hui, comme en 1868..., je suis nettement « pour la socialisation des charges familiales ». La famille privée est certainement l'un des plus grands obstacles au progrès, dont la condition est le renouveau qui s'opère constamment dans l'humanité par la mort ».

Voilà donc une philosophie fort nouvelle de la famille, que propagent à la fois la Sorbonne, l'école et le théâtre (2). M. Rey, professeur à l'Université de Dijon, la résume dans ses *Leçons de philosophie*. La voilà ainsi promue doctrine de baccalauréat.

Qu'importe que le bon sens se révolte! L'évolutionnisme n'est-il

1. M. Rauh était chargé de cours à la Sorbonne.

2. Lisez ce qu'écrivait la *Revue de l'enseignement primaire* du 22 janvier 1911, à propos du *Vieil homme* de M. de Porto-Riche : « Dans l'espèce humaine comme chez les animaux, l'*instinct sexuel en notre époque de « superévolution » (!), met en lutte jusqu'à la mort le père et le fils*... Aujourd'hui, décidément, le théâtre sort enfin des fadaises de l'amour pour incorporer à la vie sentimentale des facteurs sociaux plus complexes et *indéniablement réels*. Il y a là *un intéressant perfectionnement* des moyens dramatiques et des facteurs *éducatifs* de la scène ».

pas le dogme « intangible » de la « science » moderne? L'évolution étant le passage de l'homogène à l'hétérogène, la famille paternelle actuelle étant complexe, différenciée, il faut bien théoriquement qu'elle ait été précédée d'un état homogène, indifférencié. Quelques cas ont été observés, Dieu sait comme. Ces cas — actuels — sont baptisés primitifs. On ne se demande point s'ils ne seraient pas plutôt des dégénérescences. Et voilà comment les Omahas, les Chactas — avec les Yakontes de Sibérie — représentent la famille « primitive ». O « science »! que de sottises on a dites en ton nom!

Et cependant, ces gens-là comprennent toute la sublime psychologie qu'enferment les anciennes mœurs. M. Durkheim le reconnaissait dans une discussion philosophique (*Bulletin de la Société française de philosophie*, février 1911) :

« Le mariage « produit une communion, et la plus intime qui puisse exister, entre deux êtres conscients. Par l'effet de cette communion, les deux personnes qui s'unissent n'en font plus qu'une; les limites qui, primitivement, circonscrivaient chacune d'elles sont déplacées et reportées plus loin; une personnalité nouvelle est née qui enveloppe et comprend les deux autres. Que cette fusion soit chronique, que l'unité nouvelle qui s'est ainsi constituée devienne durable, et, dès lors, la profanation [que produit aussi le mariage] disparaît, puisqu'il n'y a plus deux personnes distinctes et séparées, mais une seule. Seulement, ce résultat n'est atteint qu'à cette condition. Au contraire, que les deux individus, après s'être unis, se séparent à nouveau, que chacun d'eux, après s'être donné à l'autre, reprenne son indépendance, « et la profanation reste intégrale et sans compensation ». Voilà pourquoi la morale proteste contre l'union libre, abstraction faite des contre-coups que celle-ci peut avoir sur le bon ordre domestique ».

Admirable commentaire du *mens una et caro una* de saint Paul!

Pourquoi donc M. Durkheim, professeur, juge-t-il autrement que M. Durkheim, homme, simplement? Voudrait-il détruire chez les autres ce qu'il garde pour sa race? (1).

En tout cas, c'est notre devoir de signaler, pour les flétrir, des théories odieuses sur la famille et le mariage que des professeurs des Universités de l'Etat propagent par leur enseignement et par leurs écrits; ils vont ainsi contre toutes les traditions catholiques de notre chère France et contre les croyances des jeunes gens que leur confient des familles encore imprégnées d'un christianisme tant de fois séculaire.

***

Cet exposé fort incomplet, malgré sa longueur, des erreurs pernicieuses que professent les maîtres patentés des Universités de l'Etat n'est-il pas de nature à faire ouvrir les yeux aux catholiques sur les dangers permanents que court la foi chrétienne des auditeurs, forcés

1. D'après M. Maxe, dans la *Croix* du 10 juillet 1912.

ou bénévoles, de professeurs matérialistes dans les Facultés de Médecine; sceptiques, évolutionnistes et athées dans les Facultés de Sciences; anticléricaux, solidaristes, socialistes et révolutionnaires dans les Facultés de Droit; anticlassiques et par là même antifrançais dans les Facultés de Lettres; protestants, juifs, libres-penseurs militants dans les chaires d'Histoire, où ils dénaturent au lieu de le ressusciter dans sa réalité vivante, le passé si profondément catholique de notre chère et belle France; kantistes et subjectivistes, positivistes et relativistes, idéalistes et panthéistes, évolutionnistes et modernistes, dans les chaires de philosophie, et surtout destructeurs de la morale théorique, de la morale traditionnelle, dont Dieu est le promulgateur, le législateur par la voix de la conscience, comme il en sera un jour l'adorable justicier?

Et dire que c'est à cette œuvre subversive, antinationale et antifrançaise que sont consacrés tant de millions, prélevés sur une immense majorité de contribuables catholiques!

On a pu parler de « conjuration universitaire » contre le catholicisme et l'Eglise : le mot n'est pas trop fort, si l'on songe que l'Etat athée et « athéisateur », suivant l'énergique expression de M. le chanoine Gaudeau, est là pour attiser, favoriser au moins de tout son pouvoir les professeurs juifs, protestants, francs-maçons, et leurs doctrines, subtiles ou grossières, qui amènent insensiblement « la renaissance du paganisme », comme le disait Brunetière, mort à la peine en combattant ce recul vers la barbarie.

On ne comprend que trop pourquoi le Pape, les archevêques et évêques ont défendu et défendent aux ecclésiastiques de suivre les cours d'Histoire, de Philosophie, de Morale, des Universités de l'Etat. La parole sévère, mais juste, de Mgr Latty, contre les familles trop libérales, qui, sans une nécessité absolue, envoient leurs enfants catholiques, élèves de nos Collèges libres, au pied des chaires empoisonnées de l'Etat, demeure inébranlable dans sa force et sa vigueur autorisée : « Scandale et aberration! »

Un Docteur ès lettres.

LE CATHOLICISME D'APRÈS M. LABERTHONNIÈRE

La collection « Science et Religion », publiée par l'éditeur Bloud et dont notre Revue a déjà critiqué plusieurs brochures, s'est récemment enrichie (?) d'un petit traité nouveau dû à la plume de M.

l'abbé Laberthonnière. Il a pour titre : « *Sur le chemin du Catholicisme* ».

Cet écrit est dûment pourvu de l'imprimatur, en date du 12 septembre 1912, conséquemment au *Nihil obstat* qui lui a été délivré par M. l'abbé Lesêtre, membre du Conseil de vigilance pour le diocèse de Paris, et qui atteste qu'au jugement du censeur l'ouvrage ne contient rien de contraire à la doctrine catholique, ni de dangereux pour la foi des lecteurs.

D'autre part, abstraction faite de ce jugement, et sous le titre que nous avons adopté d'après lui, M. l'abbé Michel, professeur de théologie à l'Université catholique de Lille, faisant de cet ouvrage une analyse dont nous citerons tout à l'heure tout le corps, parle rondement de « la façon inexacte et dangereuse dont il (M. Laberthonnière) comprend la foi chrétienne (1) ». Le critique exprime la conviction sincère de n'avoir pas déformé, dans son ensemble, la pensée de M. Laberthonnière, quoique ses nuances aient pu, çà et là, lui échapper, — le langage de celui-ci est si différent du langage théologique ordinaire! — Mais, sous cette réserve légère, M. l'abbé Michel, en suivant M. l'abbé Laberthonnière sur « le chemin du Catholicisme », se propose de montrer « l'impossibilité de concilier sa doctrine avec les principes traditionnels que le Concile du Vatican et l'Encyclique *Pascendi* ont rappelés », et pourquoi, à son avis, « l'on ne peut accepter ses idées sur le dogme, sur l'autorité doctrinale de l'Eglise et sur l'essence du Catholicisme ». Arrivé au terme de son analyse, M. l'abbé Michel conclut : « Pour ma part, je crains fort qu'au lieu de conduire son catéchumène « sur le chemin du Christianisme », l'auteur ne l'entraîne vers « ce christianisme non dogmatique » qui ressemble étrangement « à un protestantisme large et libéral (2) » et qui est l'essence même du modernisme ».

Il faut savoir d'abord qu'en réalité ce traité n'est pas une œuvre nouvelle. M. Laberthonnière prend soin d'avertir, dans un avant-propos, qu'il est la reproduction d'un article écrit par lui dans les *Annales de philosophie chrétienne* de décembre 1905. C'était l'époque où M. Laberthonnière venait de prendre la direction de cette revue. C'était aussi celle où les doctrines modernistes s'épanouissaient. Ce même numéro s'ouvrait par un article de Georges Tyrrel sur le pragmatisme, où celui-ci disait : « En faisant de la vie le critérium de la vérité, et en soumettant la loi de la croyance à la loi de la prière, il s'accorde évidemment avec l'enseignement du Christ », (p. 225), et où il donnait sa conception personnelle de la vérité, dont l'accord avec celle de M. Laberthonnière apparaîtra tout à l'heure : « La vé-

1. Les *Questions ecclésiastiques*, n° de février 1913.

2. Décret *Lamentabili*, prop. LXV.

rité, c'est l'accord de notre entendement avec notre expérience acquise, de nos prédicats avec nos sujets. Et si par *chose* nous entendons non pas quelque chose qui soit en dehors de notre expérience, mais ce qui nous est fourni *dans* notre expérience comme matière ou sujet de la pensée, (les mots étaient soulignés par lui), alors peut-être nous pouvons dire que la vérité, c'est « *adæquatio intellectus et rei* », (p. 229).

Pourquoi M. Laberthonnière a-t-il jugé bon de rééditer son travail, en 1913? C'est, sans doute, parce que la méthode d'apologétique qu'il y exposait lui paraît toujours aussi valable, aussi efficace pour faire accepter le catholicisme aux incroyants, et celle qu'il repoussait, toujours défectueuse et même dénaturant le vrai catholicisme. Peut-être aussi n'était pas étrangère à ce dessein la satisfaction de remettre au jour, sous le bénéfice de cette réédition, certaines pages à faire pâmer d'aise ceux qui, aujourd'hui encore, crient haro sur les « bouledogues de l'orthodoxie », causes de tout le mal dont souffre l'Eglise. Et, en vérité, ils ne diront jamais mieux que lui sur cet intéressant sujet.

Les *Annales* avaient reçu, en réponse au programme de la nouvelle direction, plusieurs lettres de correspondants exposant leurs difficultés contre la foi. M. Laberthonnière en choisit une, émanant d'un professeur de l'Université, qu'il reproduit dans la revue et en tête de sa brochure, et dont il prend occasion pour justifier le catholicisme... à sa manière.

Ce correspondant exposait deux difficultés : la première, venant de la nature de la doctrine catholique, l'autre, des catholiques eux-mêmes.

Mon premier aveu vous semblera peut-être étrange. C'est que, proposées comme elles le sont le plus ordinairement, les raisons qu'on donne comme des arguments décisifs de crédibilité, loin de fortifier mes attraits vers le Christianisme, ne servent qu'à me rejeter vers l'incrédulité; car je n'y trouve point ce qu'on m'y promet, et j'y trouve des thèses qui ne me paraissent pas vraies ni bonnes. On y semble fonder la Religion, qu'on prétend seule salutaire, sur des connaissances qu'il n'est pas donné à tous d'avoir; on fait dépendre la foi de preuves sur lesquelles je n'ai aucun moyen de contrôle direct et dont plusieurs sont telles qu'un homme habitué aux méthodes scientifiques ne risquerait pas cent sous dessus; on paraît donner comme rationnellement établies des affirmations qui, si elles l'étaient dans le sens où on le dit, ne laisseraient plus de place à la foi ou la réduiraient à cette naïveté que, puisque Dieu a parlé, il faut le croire; on ramène le rôle de la volonté à une simple homologation de vérités par ailleurs démontrées, en sorte qu'entre l'ignorance et la mauvaise foi, il ne reste aucun refuge pour celui qui ne peut encore que chercher en gémissant; on fausse donc doublement l'idéal que j'ai d'une foi à laquelle je pourrais m'attacher par tout mon être; car on dénature en même temps la notion de ce qui doit y être libre et moral; et on finit par me rendre odieuse une conception d'après laquelle la religion deviendrait une affaire de conformisme intellectuel et le partage arbitraire de quelques privilégiés

La nouvelle apologétique exposée par les *Annales* lui rendrait la foi plus acceptable, mais voici une nouvelle pierre d'achoppement pour sa bonne volonté :

> Non, mes difficultés principales sur le chemin de la foi ne viennent pas du catholicisme, elles viennent des catholiques eux-mêmes. C'est moins encore les objets qu'on me propose et contre la manière dont on me les propose que contre ceux qui me les proposent et contre l'esprit qu'ils y puisent, que j'ai des objections présentement insurmontables pour moi...
>
> Non seulement en effet la foi à laquelle j'aspire est tout autre que ne le donnent à entendre les justifications communément proposées (je le répète, je serais disposé à passer condamnation sur ces insuffisances théoriques, pourvu qu'on ne m'oblige pas à trouver satisfaisantes pour ma raison des espèces de preuves qui ne le sont pas), mais le malheur, c'est que ces justifications imparfaites me paraissent gâter la pratique de la foi; c'est que, comme si le catholicisme était épuisé et momifié, l'enseignement trop communément donné ne réussit qu'à faire des esprits suffisants, fermés, exclusifs; c'est que ceux qui font effort pour délier ces bandelettes sacrées, sont dénoncés comme suspects, comme traîtres; c'est qu'il n'y a d'encouragements que pour ce qui est oppressif et sénile; c'est que certaines des vertus qui nous semblent les formes les plus délicates de notre civilisation, sont méconnues, combattues d'instinct, violées par des hommes qui croient valoir mieux que les autres. Chez presque tous ceux qui parlent ou qui écrivent du point de vue catholique dans les luttes actuelles de la pensée, du moins parmi ceux que j'ai rencontrés, ce n'est pas seulement l'ouverture d'esprit, le sentiment sincère des difficultés, la bienveillance qui font trop souvent défaut, ce sont des vertus plus nécessaires encore, une certaine loyauté, un certain amour de la vérité, un certain respect des consciences, surtout dans l'ordre des devoirs intellectuels qui me touchent particulièrement...

Ce sont ces difficultés que M. Laberthonnière entreprend de résoudre. Après une entrée en matière sur l'insuffisance de toute apologétique pour amener la conversion de l'incroyant, si on n'y joint la nécessité d'une « démarche » intérieure et personnelle pour croire, il présente sa solution. Elle consiste d'abord à montrer qu'il y a une différence profonde entre la vraie notion du dogme, du catholicisme, et celle qu'énonce l'apologétique traditionnelle. C'est là une première illusion dont ceux qui ne croient pas sont les victimes infortunées. La première objection se trouve, ainsi heureusement dissipée. La seconde tient à une autre illusion, et celle-là concerne la fausse notion que, toujours par le fait des apologistes malencontreux, les incroyants se font de l'autorité dans l'Eglise.

C'est sur ces solutions que nous laissons maintenant la parole à M. l'abbé Michel.

I

Qu'est le dogme pour M. Laberthonnière? « Le catholicisme comme » doctrine, dit-il, n'est pas une chose qui serait là, à la portée de

» la main et qu'on prendrait sans autre forme de procès. On ne » l'accueille et on ne le professe qu'en le faisant passer par son » âme et par son intelligence. Sans doute, il peut y avoir et il » y a des manières de le concevoir qui sont propres à un milieu, qui, » dans ce milieu, sont comme une atmosphère qu'on respire et qui » en un sens informe les individus; sans doute encore, dans son » principe, relativement à nous, il est en quelque sorte tout d'abord » un milieu créé par une action transcendante qui conditionne notre » existence. Mais ces manières de le concevoir et ce milieu sont » toujours le résultat d'une élaboration humaine, puisque c'est en » se faisant homme, en parlant comme homme, en agissant comme » homme que Dieu a fondé l'Eglise, et que dans la suite des temps » ce sont des hommes qui, pour une époque donnée, ont formulé » la doctrine en y appliquant leur activité intellectuelle » (p. 29).

Pour être d'accord avec les principes traditionnels, sanctionnés au concile du Vatican, il faut tout d'abord admettre que la doctrine qui s'impose à la croyance des hommes est une doctrine révélée par Dieu (1). Origine divine et surnaturelle de cette doctrine, du catholicisme considéré comme doctrine, tel est donc le premier point, fondamental entre tous, qu'il importe de retenir.

Or, pour M. Laberthonnière, le catholicisme comme doctrine est « tout d'abord un milieu créé par une action transcendante qui conditionne notre existence ». — Qu'est-ce à dire : *un milieu?* Voudrait-on en revenir à la proposition LIX du décret *Lamentabili* : « *Le Christ n'a pas enseigné un corps déterminé de doctrine qui fût applicable à tous les temps et à tous les hommes, mais il a plutôt inauguré un mouvement religieux qui s'adapte ou qui doit être adapté à la diversité des temps?* (2). Avouons que, tout au moins, le terme « milieu » employé pour désigner la doctrine chrétienne, est mal choisi. — Qu'est-ce à dire encore : un milieu *créé par une action transcendante?* Sans doute, c'est l'action divine que l'on veut désigner ainsi; mais alors, pourquoi écrire immédiatement après : « ce milieu [est] toujours le résultat d'une élaboration humaine, puisque c'est en se faisant homme, en parlant comme homme, en agissant comme homme que Dieu a fondé l'Eglise et que, dans la suite des temps, ce sont des hommes qui, pour une époque donnée, ont formulé la doctrine en y appliquant leur activité intellectuelle? » N'y aurait-il donc aucune différence entre l'action théandrique du Christ Homme-Dieu, et l'action des hommes qui continuèrent l'œuvre du Christ dans la suite des temps? — Qu'est-ce à dire enfin; un milieu créé par une action transcendante *qui conditionne notre existence?* Si cette action trans-

1. Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt quae... tanquam divinitus revelata credenda proponuntur. Sess. III, cap. 3. DENZINGER-BANNWART, n. 1792.

2. DENZINGER-BANNWART, n. 2059.

cendante conditionne notre existence, elle est d'ordre naturel, elle est postulée par la nature, exigible au nom des éléments constitutifs de cette nature et nécessitée par le jeu normal de nos puissances opératives. En ce cas, c'est la destruction radicale du caractère surnaturel et gratuit de la révélation. Et c'est bien ce qui semble résulter de la dernière phrase de l'auteur, affirmant que « ce sont des hommes qui, pour une époque déterminée, ont formulé la doctrine [du catholicisme], en y apliquant leur activité intellectuelle ».

En second lieu, la vérité révélée est proposée par l'Eglise, et une fois proposée authentiquement, n'est point susceptible de recevoir, même sous le prétexte d'une intelligence plus élévée et plus complète du dogme, un sens différent de celui que l'Eglise a déclaré une fois pour toutes lui appartenir (1). Que devient cette condition essentielle du dogme catholique, si l'on fait du « catholicisme comme doctrine », un « milieu » résultat d'une élaboration humaine, si « les manières de le concevoir » sont pareillement le fruit de la même élaboration, si, en un mot, « ce sont des hommes qui, pour une époque donnée, [en] ont formulé la doctrine en y appliquant leur activité intellectuelle? » Dans la conception de M. Laberthonnière fait défaut cette fixité, cette immutabilité essentielle dont le point d'appui se trouve dans la prérogative surnaturelle de l'infaillibilité du magistère ecclésiastique.

Je reste convaincu que l'expression a trahi l'intention de l'auteur; mais jugeant objectivement le sens de ses affirmations, je ne puis que constater leur absolue opposition avec la doctrine reçue : « Toute » vérité, continue en effet M. Laberthonnière, de quelque ordre que » ce soit, qui se formule en doctrine et qui s'exprime pour nous, » se formule en fonction de la vie et s'exprime en passant par la » vie » (p. 31). « La *vérité-chose* (2), à laquelle on confère une réalité

1. Sacrorum quoque dogmatum is sensus perpetuo est retinendus, quem semel declaravit sancta mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu altioris intelligentiae specie et nomine recedendum. *Conc. Vatic.*, sess. III, cap. 4; DENZINGER-BANNWART, n. 1800. Cf. *De fide et ratione*, can. 3; *id.*, n. 1818.

2. « On s'attache à ce qu'on a acquis de vérité par l'enseignement reçu ou par l'exercice de ses facultés, non pour féconder sa vie et la promouvoir, mais pour diviniser des erreurs et des ignorances auxquelles on tient et qu'on identifie à la vérité afin de les rendre saintes comme elle... Ainsi se forme cette notion idolâtrique de la vérité-chose à laquelle on confère une réalité extérieure et abstraite qui pour Dieu lui-même serait un objet éternel situé en-dehors de lui et s'opposant à lui. Sous les démarches les plus diverses et les plus opposées en apparence, c'est donc toujours la même tentative de substituer au vrai Dieu, au Dieu vivant un dieu de sa façon, dieu d'idée, de bois ou de pierre, qu'on ne sert que pour s'en servir, qu'on adore que pour se duper soi-même et duper les autres... De la vérité, on fait sa vérité, et c'est ainsi qu'on s'y attache; mais en même temps on veut qu'elle soit toujours la vérité » (p. 33).

» extérieure et abstraite » ne saurait suffire doctrinalement (p. 33); « la *vérité* est *vie*, et parce qu'elle est vie, et pour être vie en » nous, elle se mélange aux misères de notre vie. Et c'est du fond » et du milieu de ces misères, par tous les côtés à la fois, du » dehors et du dedans, qu'elle nous sollicite à nous élever au-dessus » de ce que nous sommes. Mais, en conséquence, pour en saisir » le sens, la portée, la valeur, pour s'éclairer intérieurement à sa » lumière, c'est dans ces sollicitations mêmes qu'il faut la considérer. » Jamais il ne saurait suffire de la chercher dans l'expression qu'elle » a reçue, dans les institutions où elle s'est incarnée, dans les dis- » cours ou dans les mœurs qui se réclament d'elle, en un mot, dans » les hommes qui la professent » (p. 36).

Nous voici en plein dans l'erreur de « la vérité relative » (1) tant reprochée aux modernistes par les théologiens catholiques. La « vérité-chose », c'est-à-dire la vérité objective, n'a de signification que par la « vérité-vie ». Or, le sens, la portée de la vérité-vie se trouve dans les sollicitations qu'elle provoque en nous. Les formules dogmatiques, expressions que la vérité a reçues de l'Eglise infaillible, sont par elles-mêmes insuffisantes pour nous faire atteindre cette vérité; les institutions où cette même vérité s'est incarnée (le magistère, par conséquent), ne doivent pas absorber seules notre attention et épuiser nos investigations; il faut, avant tout, *chercher la vérité en nous*, parce que c'est en se mélangeant aux misères de notre vie que la vérité acquiert son sens complet. Quelle porte ouverte aux interprétations subjectives du dogme, et, partant, à la variabilité du sens attaché aux formules dogmatiques! — En relisant l'Encyclique *Pascendi*, on rencontre, nommément réprouvées par Pie X, des théories, qui diffèrent à peine d'expression: « *Le dogme*, [disent les modernistes], *naît du besoin qu'éprouve le croyant de travailler sur sa pensée religieuse, en vue d'éclairer de plus en plus et sa propre conscience et celle des autres. Ce travail consiste à pénétrer et à expliquer la formule primitive : ce qui ne doit point s'entendre d'un développement d'ordre rationnel et logique, mais commandé entièrement par les circonstances : ils l'appellent, d'un mot assez obscur pour qui n'est pas au fait de leur langage*, VITAL ». Et auparavant, à propos des formules dogmatiques: « *elles ne contiennent pas la vérité absolue... elles sont des images de vérité qui ont à s'adapter au sentiment religieux, dans ses rapports avec l'homme... et à s'accommoder à l'homme dans ses rapports avec le sentiment religieux* »... « *Les formules religieuses, pour être vraiment religieuses et non de simples spéculations théologiques, doivent être vivantes, et de la vie même du sentiment religieux... et c'est afin d'être*

1. Lire à ce sujet la belle étude du R. P. MATTIUSSI, dans *La Scuola cattolica*, mars 1903 et sq., reproduite presque intégralement par le cardinal BILLOT, *De immutabilitate traditionis*, Rome, 1907, c. IV.

et de rester vivantes qu'il est nécessaire qu'elles soient et qu'elles restent assorties et au croyant et à sa foi. Le jour où cette adaptation viendrait à cesser, ce jour-là, elles se videraient du même coup de leur contenu primitif ». C'est ainsi, conclut Pie X, que les modernistes « *réprimandent audacieusement l'Eglise, comme faisant fausse route, comme ne sachant pas discerner de sa signification matérielle des formules, leur sens religieux et moral, et comme s'attachant opiniâtrément et stérilement à des formules vaines et vides...* ».

M. Laberthonnière, lui, réprimande les « orthodoxes et soumis comme par métier, plus papistes que le Pape, plus catholiques que le catholicisme » (p. 39). Ces orthodoxes « s'abritent sous des formules vénérables et traditionnelles, qui, originellement pleines de vérité, ne demandent encore qu'à être vivifiées pour demeurer vivificatrices. Et c'est ainsi que leurs insuffisances doctrinales se glissent et se maintiennent, au moyen d'une perpétuelle ambiguïté par laquelle, se servant de la lettre, ils l'exploitent au détriment de l'esprit » (p. 41-42).

II.

Que devient, en ce cas, le rôle de l'*autorité doctrinale?* « L'autorité, » nous dit M. Laberthonnière,... est un moyen organique et non » instrumental, qui est à la fois agissant et agi. Pour être agissant, » il ne dispense personne d'agir, et pour être agi, il n'est pas du » tout comme une force qui serait à la disposition de quiconque saurait s'en emparer... L'autorité de l'Eglise... plonge en pleine réalité. » Tout en étant l'organe des initiatives divines dans la vie humaine, » elle est insérée en elle, soumise à ses péripéties. Malgré ce qui, » par elle, s'introduit dans la vie, de supérieur à la vie, ou plutôt » par cela même, elle se comporte donc comme une fonction vitale » harmonisante et coordinatrice, mais comme une fonction vitale dont » l'organisme est composé de cellules qui ont chacune leur vie propre, » et qui restent en fin de compte, maîtresses de leurs destinées. Son » rôle n'est donc pas et ne peut donc pas être de sonder les reins » et les cœurs pour y atteindre directement l'erreur et le mal ou » y faire pénétrer de force la vérité et le bien. Et de même que » ce ne sont pas ceux qui disent : « Seigneur, Seigneur », qui seront » sauvés, ce ne sont pas non plus ceux qui passent leur temps à » en appeler à l'autorité qui travaillent vraiment à l'œuvre pour la- » quelle elle a été instituée. Cette œuvre-là se fait péniblement, dou- » loureusement, dans les profondeurs de notre être où s'élaborent la » vie et la pensée, par des efforts d'autant plus efficaces qu'ils sont » souvent plus silencieux. Elle ne consiste pas à écraser les hérésies » du dehors, triomphalement, en se servant des formules de l'orthodo- » xie comme on se sert d'un pavé pour écraser un ennemi; elle con-

» siste à les vaincre du dedans, laborieusement, en les dépassant, » et en aidant les autres à les dépasser par une intelligence toujours » plus large et par une acceptation toujours plus complète et plus » consciente de la vérité » (p. 43-45).

Le rôle de l'Eglise, dit M. Laberthonnière, n'est pas et ne peut pas être de sonder les reins et les cœurs pour y atteindre directement l'erreur et le mal, ou y faire pénétrer de force la vérité et le bien (1). Qu'est-ce à dire? Sans doute, l'acte d'adhésion, par la foi, à l'autorité de l'Eglise et à celle de Dieu est un acte essentiellement libre; mais cet acte est notre œuvre à nous. Pour M. Laberthonnière, l'œuvre de l'autorité doctrinale ne se distingue pas, semble-t-il, du travail tout subjectif des croyants : l'œuvre de *l'autorité doctrinale*, affirme l'auteur, se fait dans les profondeurs de notre être où s'élaborent la vie et la pensée, bien plus, par des efforts d'autant plus efficaces qu'ils sont souvent plus silencieux...; l'autorité de l'Eglise se comporte comme une fonction vitale coordinatrice, harmonisante, dont l'organisme est composé de cellules qui ont chacune leur vie propre et restent, en fin de compte, maîtresses de leurs destinées. — Relisons l'Encyclique *Pascendi* décrivant le système moderniste : « *Nulle société religieuse*, disent les modernistes, *n'a de véritable unité que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent. Or cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience humaine; qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme de la fusion de ces deux éléments, intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes la notion du magistère ecclésiastique. Et comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il doit s'y subordonner... Interdire aux consciences individuelles de proclamer ouvertement et hautement leurs besoins; bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité.* — *Puis*, (continuent les modernistes), *l'usage de cette autorité ou puissance a besoin de se tempérer. Condamner et proscrire un ouvrage à l'insu de l'auteur, sans explications de sa part, sans discussion, cela véritablement confine à la tyrannie... Que fera le catholique? Il se proclamera hautement très respectueux de l'autorité, mais sans se démentir le moins du monde, sans rien abdiquer de son caractère ni de ses idées.*

1. « *Lorsque l'Eglise proscrit des erreurs, elle ne peut exiger des fidèles aucun*

N'est-ce point l'attitude de M. Laberthonnière, qui est lui-même, dans l'organisme de l'Eglise, une cellule, ayant sa vie propre, et restant, en fin de compte, maîtresse de ses destinées? Ne condamne-t-il pas l'autorité qui écrase les hérésies du dehors triomphalement, en se servant des formules de l'orthodoxie comme on se sert d'un pavé pour écraser un ennemi? Ne récrimine-t-il pas contre les abus de l'autorité? « Si nombreux et si grands qu'ils puissent être ou qu'on s'imagine qu'ils sont, il faut laisser de côté les abus de détail, qui se produisent dans l'exercice de l'autorité où, inévitablement, se manifestent les particularités offensantes des individus. Autant il serait mesquin de s'arrêter à les décrire,... autant il serait maladroit de les nier » (p. 45), (1). Enfin n'approuve-t-il pas le catholique, hautement respectueux de l'autorité, mais ne se démentant pas le moins du monde, n'abdiquant rien de son caractère ni de ses idées? « Si les initiatives [auxquelles l'autorité fait opposition] sont vraiment bonnes et généreuses, ce doit être pour elles une occasion de plus de manifester leur bonté et leur générosité en se purifiant et en se fortifiant par l'épreuve. Les oppositions même illégitimes reçoivent ainsi comme une raison d'être. ET QUAND LE VERBE DE DIEU A ÉTÉ VRAIMENT CONÇU PAR UNE AME, RIEN NE SAURAIT L'ENCHAINER ET L'EMPECHER DE SE PRODUIRE. » (p. 51-52).

III.

On peut se demander, après ces déclarations, quelle est la *note spécifique* du catholicisme. La conclusion de l'ouvrage nous l'apprendra : « Le propre du catholicisme, dit M. Laberthonnière, c'est d'affirmer » aussi fortement que possible la solidarité qui nous lie les uns aux » autres et qui nous lie à Dieu par le Christ; et c'est aussi de » nous demander et en même temps de nous mettre en état de vivre » cette solidarité, pour, en nous transformant nous-mêmes par la foi » et par la charité, la transformer en une communion éternelle des » âmes. Il suppose que nous ne pouvons communier à Dieu que » par l'humanité et à l'humanité que par Dieu. Et toute la question » est là. Et si, en effet, l'idéal pour nous est de communier à Dieu » et à l'humanité tout ensemble et si cette communion est ce dont » nous avons besoin pour remplir le vide de notre vie individuelle, » il faut dire que le catholicisme correspond à la fois à ce que nous » sommes et à ce que nous devons être, nous révélant l'un et l'autre » et constituant le milieu spirituel où nous puisons la sève nécessaire » pour passer de l'un à l'autre » (p. 59-60).

---

assentiment intérieur aux jugements qu'elle a rendus », Décret *Lamentabili*, prop. VII, DENZINGER-BANNWART, n. 2007.

1. L'auteur parle pour le temps actuel, « des travers qui sévissent présentement » (p. 46, note).

Ces formules vagues et imprécises ne recouvrent-elles pas la doctrine condamnée de l'*expérience religieuse* (1)? Sans doute, on assure bien que le catholicisme affirme aussi fortement que possible la solidarité qui nous lie... à Dieu par le Christ; mais quel est le rôle du Christ, on ne le dit pas. Ou plutôt l'on tait le cadre qu'il a imposé aux hommes, l'Eglise, à laquelle il faut appartenir, en quelque manière, si l'on veut faire son salut, et l'on suppose explicitement que toute l'essence de christianisme revient « à communier à Dieu par l'humanité et à l'humanité par Dieu ». Cette communion est postulée par notre vie individuelle, dont elle remplit le vide, et, par elle, le catholicisme correspond à ce que nous sommes et à ce que nous devons être.

C'est bien là la doctrine de l'*expérience religieuse*, si dangereuse lorsqu'on l'applique aux autres religions (2). D'ailleurs, si l'auteur

1. Encycl. Pascendi : « *Si l'on pénètre le sentiment religieux, on y découvrira facilement une certaine intuition de cœur, grâce à laquelle et sans nul intermédiaire l'homme atteint la réalité même de Dieu...* »

2. Encycl. Pascendi : « *Posés leurs principes, de quel chef* (les modernistes) *pourraient-ils arguer une religion de fausseté?... Tout au plus.... ce qu'ils pourraient revendiquer en faveur de la religion catholique, c'est qu'elle est plus vraie parce que plus vivante.* Comparez les affirmations de M. Laberthonnière dans son opuscule : *Le témoignage des martyrs* (1). Pour M. Laberthonnière, il y a des martyrs en dehors du catholicisme; leur témoignage rend néanmoins hommage à la vérité : « Une des préoccupations de M. Allard en réduisant le témoignage des martyrs à n'être que le témoignage matériel d'un fait, ç'a été de pouvoir dire qu'il n'y a de vrais martyrs que dans l'orthodoxie seule, pour cette raison que dans l'orthodoxie seule on est mort pour un fait, tandis qu'ailleurs on ne serait mort que pour une idée... Outre ce que la distinction a de superficiel,... elle dénote un embarras singulier. Ce qui précède m'amène à signaler cet embarras pour dépasser difinitivement le point de vue d'où il s'engendre.

» [Cet embarras] consiste à s'étonner, à s'inquiéter, à se scandaliser même de la bonté et de la vérité qu'on peut rencontrer chez les hommes qui, extérieurement, ne se rattachent point à Jésus-Christ ou à l'Eglise... On craint que ceux qui agissent bien ou qui pensent bien, sans savoir confesser Jésus-Christ ou sans appartenir à l'Eglise visible, témoignent contre par le fait même, comme s'ils étaient la preuve qu'on peut s'en passer.

» Et c'est tout à fait logique : car du moment où l'on considère la vérité de Jésus-Christ enseignée par l'Eglise comme un fait, ou comme quelque chose d'extérieur qui ne pourrait être connu et participé que par la connaissance d'un fait résultant d'une enquête dans le temps et d'un contact pour ainsi dire matériel et sensible, il est évident que tous ceux qui ne confessent pas Jésus-Christ de bouche et qui n'appartiennent pas officiellement à l'Eglise, en apparaissent comme radicalement détachés. Et il en résulte que la bonté qu'ils sont et que la vérité qu'ils pensent deviennent en effet fort embarrassantes pour les apologistes qui de ce point de vue veulent maintenir quand même — et en cela du reste ils ont parfaitement raison — qu'il n'y a de bonté et de vérité que par Jésus-Christ et dans l'Eglise. Elles sont pour eux comme un démenti catégorique » (p. 35).

... « Des hérétiques condamnés et suppliciés parce qu'ils étaient hé-

1. *Le témoignage des martyrs*. Bloud, 1912.

n'emploie pas le mot, il adopte la chose. Pour lui, le christianisme manifeste « ce qu'il est et ce qu'il vaut » par « ce qu'il demande aux hommes de faire »; il est donc, par rapport aux autres religions, dans une situation privilégiée, non parce qu'il vient de Dieu et qu'il se fonde sur la révélation, mais parce que, mieux et plus que les autres religions, il propose et réalise la fin de l'homme : « Quand on aura, ajoute, en effet, l'auteur, trouvé une doctrine qui attribue à l'homme une origine plus haute, une destinée plus vaste, une fin meilleure que la communion des âmes dans la vérité et la charité éternelles de Dieu, quand on aura inventé d'autres moyens, pour réaliser cette fin, que ceux qui sont préconisés par l'Evangile et une organisation qui en soit mieux à la fois l'ébauche et le symbole, alors seulement on aura le droit de s'en passer » (p. 61).

***

J'ai tenu à exposer assez longuement la doctrine renfermée dans les opuscules de M. Laberthonnière; j'espère l'avoir fait avec toute la courtoisie voulue. Je souhaite vivement m'être trompé dans mes appréciations; du moins, les lecteurs pourront juger, textes en mains, si les enseignements catholiques demeurent encore intacts après les affirmations du directeur des *Annales de Philosophie chrétienne*. Pour ma part, je crains fort qu'au lieu de conduire son catéchumène « sur le chemin du catholicisme », l'auteur ne l'entraîne vers « ce chris-

---

rétiques, sont morts « avec courage et bonne foi... » Leur courage et leur bonne foi,... s'inspiraient de quelque chose de bon et de quelque chose de vrai; ils avaient un sens et une portée; ils étaient méritoires et par conséquent salutaires. Et en effet, on ne les conçoit pas autrement qu'impliquant la foi en un idéal, c'est-à-dire en une réalité éternelle à laquelle généreusement se sacrifiait leur individualité temporelle, et tandis qu'au-dedans, ils étaient une participation à cette réalité, ils en étaient une affirmation au-dehors, ils l'attestaient à la face du soleil et des hommes. Ceux qui ont eu ce courage et cette bonne foi ont donc, en cela, suivi le chemin du salut ouvert par Jésus-Christ à l'humanité et dans lequel l'Eglise a pour mission et pour fonction de nous diriger. Et, en le suivant eux aussi, ils l'ont montré aux autres » (p. 37).

« Si [ces hérétiques martyrs] n'ont eu de la vérité qu'une idée incomplète, ou si même dans leur manière de s'exprimer ils l'ont dénaturée, ce n'est pas à ce qu'ils ont pensé et à ce qu'ils ont dit explicitement qu'il faut regarder, mais à la générosité qui les animait et à l'intention qui dans leur erreur même les faisait déjà vivre de la vérité » (p. 37).

L'orthodoxie des pensées et des paroles n'est pas sans doute indifférente, et il faut se rappeler qu' « on ne confesse réellement et efficacement [la vérité] dans son cœur et par sa vie que si on aspire et on travaille à savoir la confesser en pensées et en paroles ». Mais c'est précisément à cause de cet effort qu'il renferme implicitement que le martyre des hérétiques est « une préparation, un commencement, une ébauche du témoignage plus complet, de la révélation explicite que Jésus-Christ en vivant et en mourant nous a donnée lui-même, que les martyrs authentiques ont reprise pour leur compte et que l'Eglise continue d'expliciter et de propager » (p. 40-41).

tianisme non dogmatique » qui ressemble étrangement « à un protestantisme large et libéral » (1); et qui est l'essence même du modernisme.

A. MICHEL.

Telle est l'analyse de M. l'abbé Michel. Malgré l'importance de ses développements, il n'a pu tout relever. Nous attirerons encore l'attention sur cette page où M. Laberthonnière déroule cette pensée que « la vérité est vie, et, parce qu'elle est vie et pour être vie en nous, se mélange aux misères de notre vie ». Il suffira de signaler le « point de vue » original auquel l'Eglise apparaît en cela l'organe de la vérité et la manière non moins originale dont la vérité se manifeste en son sein, ce qui s'explique à la faveur d'une confusion entre le catholicisme comme « doctrine exprimée » et comme « pratique vécue ».

Ce n'est pas, certes, que de tout cela, elle (la vérité) soit absente. Elle est partout au contraire. Et pour qui sait regarder elle est visible partout, dans les abus qu'on fait d'elle comme dans les efforts pour s'élever en elle et pour la vivre. Et, à ce point de vue, l'Eglise se montre, avec ce qui se fait et ce qui se dit dans son sein et en son nom, comme l'organe par lequel la vérité se révèle. Mais elle se révèle à qui a des oreilles pour entendre et des yeux pour voir. Dans ce qui s'exprime il faut écouter ce qui doit s'exprimer, ce qui veut s'exprimer, ce qui travaille à s'exprimer; dans ce qui se fait il faut voir ce qui doit se faire, ce qui veut se faire, ce qui travaille à se faire, parfois, souvent même peut-être, malgré ceux qui l'expriment et qui le font, malgré les obstacles qu'y apportent leurs erreurs, leurs fautes ou leurs imperfections. Chercher dans le *réel humain*, soit le *réel passé*, soit le *réel présent*, un *catholicisme* achevé comme doctrine exprimée et comme pratique vécue, c'est se condamner à une déception désastreuse : car c'est chercher ce qui n'est pas, puisqu'en ce monde chacun est appelé à y travailler pour le faire être. C'est oublier que toute créature, comme dit saint Paul, est dans l'enfantement. Sans l'élan intérieur par lequel individuellement on répond au Maître intérieur, on n'aura toujours en face de soi qu'une masse qui écrase. Mais aussi avec l'élan intérieur on pénètre cette masse pour ainsi dire; on rejoint ce qu'il y a en elle de vivant, on y participe et on s'y ajoute. Et on s'aperçoit alors que ni les insuffisances doctrinales, ni les travers ou les vices de la pratique ne sauraient étouffer le levain puissant qui fermente en elle.

Bien loin d'apparaître comme ce qui constitue le catholicisme, tout cela de ce point de vue, n'est plus que la misère humaine dans laquelle il introduit justement le principe et le germe d'une transformation et d'une régénération divines. Et en tant qu'il est esprit de vie, esprit de vie qui circule en nous et dans la société, par tout le système même de l'Eglise, il nous presse sans relâche de lutter contre cette misère.

***

Enfin, pour la jubilation de tous ceux qui s'ameutent contre les gabelous — aujourd'hui, avec l'apaisement des esprits et le pro-

1. Cf. Décret *Lamentabili*, prop. LXV. DENZINGER-BANNWART, n. 2065.

grès des mœurs, on dit : les « bouledogues » — de l'orthodoxie, non moins que pour la complète expression des sentiments persistants de M. Laberthonnière, nous ne voulons pas manquer de citer intégralement cette page sur la duperie des apparences en ce qui concerne le rôle de l'autorité dans l'Eglise.

De même qu'ailleurs on rencontre des gens qui sont plus royalistes que le roi, plus républicains que la république, plus laïcs que le laïcisme, nous en rencontrons ici, il est vrai, qui sont plus papistes que le Pape, plus catholiques que le catholicisme. Ils sont orthodoxes et soumis comme par métier : c'est leur enseigne. Et par métier aussi ils accusent les autres de ne l'être pas. On pourrait en citer qui semblent n'avoir jamais fait autre chose. Ils s'excitent ainsi réciproquement en même temps qu'ils se font peur. Et ce sont des surenchères sans fin d'orthodoxie et de soumission.

Toute leur attention et tous leurs efforts se portent non pas à chercher la vérité, non pas à approfondir le sens du Christianisme et à purifier ou à compléter la conception qu'ils s'en font : ce sont là des exercices suspects à leurs yeux ou dont en tout cas ils ne sentent nullement le besoin; mais toute leur attention et tous les efforts se portent à découvrir des hérésies autour d'eux et à deviner ici et là de mauvaises intentions. Et comme en cet ordre de choses on trouve toujours ce qu'on cherche, les occasions de dénoncer ne leur manquent jamais. De même que d'autres se demandent tous les matins contre qui ils sauveront la République, ils se demandent tous les matins contre qui ils sauveront l'Eglise. Seulement ils se gardent bien de songer que peut-être ils auraient à la sauver contre eux-mêmes.

Ces manifestations de zèle, aussi stériles que stérilisantes, ne sont évidemment qu'une manière d'exploiter l'autorité au profit de passions mesquines, d'intérêts et de préjugés de partis ou même de rancunes personnelles. Mais comme par essence même elles sont tapageuses, parce qu'il n'y a rien en elles que le bruit qu'elles font, il en résulte que ce sont elles qui frappent tout d'abord ceux qui regardent ou qui écoutent d'à côté. Elles deviennent pour eux ce qui exprime le catholicisme. A force de le dire, elles leur font croire qu'elles sont l'Eglise qui se montre, s'affirme et agit par elles.

Et il faut bien remarquer en outre que, pour achever de donner le change, elles ne se prêtent pas du tout, si répréhensibles qu'elles soient en elles-mêmes, à être désavouées directement, dans les personnes, par ceux qui auraient mission pour le faire. Il n'y a rien à dire en effet à des gens ne font que répéter qu'ils veulent être orthodoxes et dont tous les gestes sont des gestes de soumission. On ne peut que les approuver. Il est même naturel que ce soient eux qui obtiennent les faveurs.

Sans doute il reste encore à leur rappeler que les paroles et les gestes ne suffisent pas. Et aussi ne manque-t-on pas de le faire, puisqu'on ne peut prononcer une seule parole de l'Evangile qui ne le leur rappelle. Et s'ils essayaient de mettre vraiment leur pratique en théorie, on le leur rappellerait à coup sûr d'une autre manière. Qu'ils essaient de soutenir par exemple que sous prétexte de prévenir le mal il est légitime de le soupçonner chez les autres, que pour s'opposer aux hérésies il faut en dénoncer à tort et à travers, que pour respecter l'autorité et lui obéir pleinement il faut supposer que ceux qui l'exercent sont infaillibles en tout et de plus impeccables, etc. — car ce sont là les principes d'après

lesquels tacitement ils se guident, — ils verront bien qu'on ne les laissera pas dire. Et c'est la preuve que les approbations dont ils se flattent ne portent dans ce cas qu'à la surface.

Aussi faut-il dire d'eux, non pas qu'ils ne mettent point leur théorie en pratique, mais qu'ils se gardent bien de mettre explicitement leur pratique en théorie. Seulement ils s'en donnent l'air du mieux qu'ils peuvent en s'abritant sous des formules vénérables et traditionnelles qui, originellement pleines de vérité, ne demandent encore qu'à être vivifiées pour demeurer vivificatrices. Et c'est ainsi que leurs insuffisances doctrinales se glissent et se maintiennent, au moyen d'une perpétuelle ambiguïté par laquelle, se servant de la lettre, ils l'exploitent au détriment de l'esprit.

Nous convenons sans peine — et n'en pas convenir ne serait qu'une détestable équivoque de plus — que de la sorte ils fournissent aux autres tout ce qu'il faut pour imaginer une caricature du catholicisme. Mais une caricature n'est pas un portrait. L'Eglise est ailleurs que là; elle est autre chose que cela. Et cela, c'est toujours de la misère humaine qui en voile la face. Dire que c'est cela qu'encourage et que sanctionne l'autorité, en tant qu'organe de la doctrine dans l'Eglise, encore une fois c'est se laisser duper par les apparences. Et, si les apparences sont le fait de ceux qui fournissent les traits de la caricature, la duperie n'en est pas moins le fait de ceux qui assemblent ces traits pour ne plus voir autre chose.

Dans un autre passage sur le même sujet, l'auteur ajoute en note (p. 46) :

Nous renvoyons aussi à l'article de M. Lesêtre paru au moment même où nous corrigions les épreuves de cet opuscule (*Sapere ad sobrietatem*, *Revue du Clergé français*, 15 juin 1912), en regrettant de ne pouvoir en citer certaines pages en particulier qui disent, avec autant de netteté que de modération, ce qu'il y avait à dire sur les travers qui sévissent présentement.

E. B.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE RÉPONSE (?) DE L'ABBÉ GARNIER

A la suite des réflexions publiées dans la *Critique du Libéralisme* du 1er mars, sous ce titre : « L'ère nouvelle célébrée par l'abbé Garnier », notre directeur a reçu les pages suivantes :

Paris, le 8 mars 1913.

Monsieur le Directeur,

Je n'avais l'honneur de connaître ni votre personne ni votre Revue, lorsqu'un ami a bien voulu m'apporter votre numéro du 1er mars, dans lequel vous vous efforcez de me faire le plus grand tort. Un honnête homme devrait bien prévenir ceux qu'il attaque ainsi, afin de les mettre en mesure

de se défendre. Vous connaissez la loi, j'entends user de mon droit de réponse et je vous demande d'insérer ces lignes dans votre plus prochain numéro. Vous avez attaqué à peu près ma vie tout entière et mes œuvres au moins dans leur substance. Puisque vous avez cru la chose capable d'intéresser vos lecteurs, ils ne m'en voudront pas d'entrer dans quelques détails et de leur faire connaître la vérité.

I. CE QUE JE VEUX D'APRÈS VOUS.

Evidemment je dois être un grand criminel, puisque vous accumulez contre moi les accusations de *mensonge*, de *roublardise*, de *niaiserie*, de *naïveté*, de *charlatanisme*, avec des imputations plus odieuses encore. Ce serait peut-être le cas de répéter le mot d'Abel Normand : — « Je regrette de ne pas être assez mal élevé, pour vous répondre sur le même ton ». Mais ne le craignez pas, je ne l'ai fait avec personne et je ne commencerai pas avec vous. Les injures sont les raisons de ceux qui n'en ont pas de bonnes. Seulement je suis prêtre, chargé d'œuvres assez nombreuses où je tâche de faire quelque bien; de plus le Saint-Esprit nous commande lui-même de défendre notre réputation. Ne m'en veuillez pas, si je vous demande de quel droit vous venez ainsi jeter, sur ma personne et sur mes œuvres, le discrédit le plus capable de nuire et le moins justifié.

Mon ami qui m'a fait connaître votre Revue me dit que votre habitude est de faire dire aux gens le contraire de ce qu'ils disent. C'est un moyen assez commode pour les discréditer, mais je me demande si c'est un procédé bien honnête. En tout cas c'est ce qui arrive pour votre article. D'après vous, ma seule préoccupation serait, aurait toujours été, de glorifier la République et de lui inféoder les catholiques de France. Eh bien! cela n'est pas vrai. J'ignore si vous l'avez cru sincèrement, mais je tiens alors à vous donner le démenti le plus formel, et, puisque vous incriminez ainsi ma vie tout entière, je vais vous donner les explications les plus incontestables.

II. CE QUE J'AI TOUJOURS VOULU.

Ma seule préoccupation, du plus loin qu'il me souvienne, a été inspirée par cette parole de Jésus-Christ : « *Il n'y a qu'un seul Maître, nous n'avons qu'un seul Maître, c'est le Christ* ». Et j'ai cru que c'était un maître assez sûr, assez capable, pour que nous puissions nous abandonner entièrement à sa direction.

Or cette direction est bien nette. On peut la faire tenir en deux mots : « Cherchez d'abord le règne de Dieu, et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît; allez, enseignez l'Evangile; c'est lui, c'est la vérité qui vous délivrera de tout ».

Il y a bien d'autres paroles complémentaires, mais voilà les deux principes fondamentaux. Et il y a bien une quarantaine d'années, que je m'efforce, dans la petite mesure de ce que je puis faire, de relever toutes choses en Jésus-Christ, c'est-à-dire conformément à ces deux directions essentielles. Je me suis appliqué à les faire connaître et aimer, partout où je l'ai pu. Mais il me semblait évident qu'on ne pouvait relever l'œuvre de Jésus-Christ sans les moyens de Jésus-Christ, et j'ai tout fait pour qu'on ait la bonté de les mettre en pratique.

J'en ai parlé aux prêtres, dans les retraites ecclésiastiques, dans les grands et petits séminaires, dans les pensionnats et dans les collèges. J'ai fondé dans ce but bien des journaux, des revues et des bibliothèques; j'ai

employé les tracts, les affiches, tous les moyens de propagande, pour faire pénétrer mes convictions à cet égard.

Comme le résumé de cette doctrine a été condensé par Dieu lui-même, dans le Saint Evangile, j'ai fondé il y a vingt-cinq ans, sur les ordres du Souverain Pontife, la Ligue de l'Evangile, qui a fait répandre en France et à l'étranger un bien grand nombre d'exemplaires du Livre divin. Je me suis efforcé d'en dégager certains points plus importants : l'obligation de l'apostolat, de la pénitence et de la prière; la nécessité de faire d'abord des œuvres d'hommes, puisque Jésus-Christ a commencé par là; avec des messes d'hommes, des communions d'hommes, des pèlerinages d'hommes.

J'ai cherché aussi à défendre le Pape et la Papauté, par plusieurs moyens et surtout par ces pèlerinages, qui ont transporté à Rome jusqu'à dix mille et vingt mille hommes ensemble, afin de montrer que Celui qui est l'objet de telles manifestations n'est pas une quantité négligeable.

J'ai cru qu'il fallait aussi faire connaître et glorifier le Sacré-Cœur de Jésus. A Montmartre et à Paray-le-Monial, on pourra vous dire ce que j'ai tenté de faire.

Mais, sur tous ces points, je ne saurais dire si j'ai réussi à réaliser quelque bien. S'il y en a eu, je proclame qu'il venait de Dieu et personne n'en est plus convaincu que moi. Si, au contraire, il n'y en a pas eu, je proclame que c'est ma faute, mais n'inculpez pas pour cela la méthode que j'ai essayé de suivre, car c'est celle de Jésus-Christ lui-même.

III. POURQUOI J'AI VOULU TOUT CELA.

Lorsque j'ai commencé à comprendre un peu les choses de notre pays, surtout après avoir vu de près la guerre de 1870, dans la compagnie des zouaves pontificaux où je m'étais engagé, j'ai été surpris de voir qu'une foule de catholiques ne comptaient, pour sauver leur patrie, que sur la politique de parti. Je leur ai dit souvent qu'il fallait avant tout prendre les moyens de Jésus-Christ, puisqu'il a dit : « Sans moi vous ne pouvez rien faire; si ce n'est pas le Seigneur qui bâtit la maison, c'est en vain qu'on travaille à la bâtir ». Ils avaient d'ailleurs tous les éléments de succès dans la main, il ne leur manquait que celui de la grâce divine. Mais je vis entre eux les divisions les plus acharnées et les haines les plus cordiales.

Ils ne haïssaient pas seulement les républicains, mais encore les antirépublicains qui ne partageaient pas leurs idées personnelles. La République ne fut fondée que parce que les royalistes ne pouvaient pas souffrir les bonapartistes, et que les légitimistes combattaient les orléanistes Ces haines et ces divisions auraient disparu, si, mettant au second plan la question de la politique de parti, l'effort commun s'était porté sur la religion, et si l'on avait employé les moyens de Jésus-Christ, pour refaire une conscience chrétienne dans tous les bons Français.

Ne faut-il pas avouer que ces mêmes divisions subsistent, et maintiennent la République aujourd'hui, comme lors de son principe? Lorsque j'ai dit qu'il fallait travailler à sauver les âmes sous la République, j'ai souvent entendu des réflexions comme celle-ci : « Il n'y a rien à faire tant que subsistera ce régime; commençons par le renverser, mettons-y toutes nos forces; c'est la condition *sine qua non* ».

Ce que je voyais et entendais autour de moi a singulièrement contribué à me faire suivre la voie de Jésus-Christ. Je n'ai certes rien fait pour éta-

blir la République, il y a bien des royalistes qui ne pourraient pas en dire autant. Je n'ai jamais ni soutenu la République, ni attaqué la Monarchie ou l'Empire. J'ai seulement dit : « Ce n'est ni la République ni la Monarchie qui sauvera la France, mais Dieu seul; notre rôle est d'y travailler, en la ramenant aux moyens de salut que Jésus-Christ nous a enseignés, et spécialement à l'Evangile qui résume tous les autres ».

Vous m'avez accusé de mensonge et de charlatanisme; je tiens à vous remercier de vos insultes. Vous me les adressez, parce que je cherche à faire l'œuvre de Dieu; mais véritablement était-ce à un prêtre comme vous, de publier un tel langage?

IV. MAIS N'AI-JE PAS PARLÉ DE LA RÉPUBLIQUE ?

Certainement j'en ai parlé, je viens de vous le dire; mais jamais je ne me suis inféodé à elle et jamais je n'ai travaillé à y inféoder les catholiques. Vous répétez plusieurs fois, dans les pages qui m'attaquent, que les catholiques ont bien le droit de s'inféoder au parti politique qui leur plaît; si donc je l'avais fait, de quel droit m'en feriez-vous un reproche? J'avais même le droit de faire la propagande qui aurait mes préférences, et de travailler à y inféoder ceux qui m'accordent quelque confiance. Mais cela je ne l'ai jamais fait.

Vous me défiez de montrer comment Jésus-Christ a été le premier à nous demander de nous placer sur le terrain religieux. Mais la chose est fort simple, elle me semble même évidente pour un esprit sincère. N'a-t-il pas dit : « *Cherchez avant tout le règne de Dieu; de quoi sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme?* » Ces deux paroles du Christ sont tout ce qu'on peut dire de plus fort en faveur du terrain catholique.

Aussi lorsque, cherchant à ramener vers l'Eglise ces multitudes d'ouvriers des faubourgs de Paris, de Saint-Denis, de Lyon, de Marseille, de Montceau-les Mines, du Creusot et de plusieurs autres centres populaires, je voyais que leur hostilité venait de leur républicanisme, je leur ai dit souvent : « Mais je ne suis nullement contre la République, et l'Eglise n'y est pas plus que moi. Vous voulez la République, va pour la République! vive la République! pourvu que vous soyez chrétiens et que cela ne vous empêche pas de faire votre salut ». Dieu seul sait le nombre d'âmes égarées qui sont revenues vers lui à cause de ces paroles. Cette semaine encore, deux ouvriers m'ont appelé au moment de la mort, et ils m'ont dit que c'était là le principe de leur conversion. Vous savez que j'ai été candidat à la Députation, dans la plus impie de toutes les circonscriptions de Paris et de la France, et que j'y ai réuni 4.500 voix, alors qu'aucun catholique n'y était arrivé même à 400.

Et maintenant avez-vous compris ma pensée et mon œuvre? Dieu, Jésus-Christ, les âmes, le salut éternel, voilà ce que j'ai mis au-dessus de tout. Voilà ce qui a été la passion constante de ma vie. Voilà ce que vous trouverez au fond de toutes mes œuvres. J'ai pris l'initiative de plusieurs grands mouvements. Naguère un catholique disait publiquement que, depuis trente ans, on n'avait pas fait une œuvre sans mon concours. J'ignore si c'est vrai, et je ne saurais dire si j'y ai fait quelque bien; mais j'affirme deux choses : c'est qu'en tout et partout, j'ai cherché à relever tout en Jésus-Christ et que le bien, s'il s'en est produit, est sorti des moyens divins dont j'essayais de faire l'application.

A notre dernier congrès de l'Evangile, Pie X nous écrivait cette pa-

role vraiment encourageante : « Vous faites l'œuvre essentielle entre toutes ». Déjà Léon XIII nous avait dit : « Voilà l'œuvre dont la France a besoin, la seule qui soit vraiment nécessaire et la seule qui sera certainement efficace ». Lorsque le saint cardinal Richard m'accorda la permission de travailler dans son diocèse, et d'y faire des réunions publiques, il me disait : « Si vous réussissez, il faut vous attendre que les sectaires chercheront à vous tuer ». C'est ce qui est arrivé un bon nombre de fois. Mais ce que Dieu garde est bien gardé, ils n'ont pas réussi; et, si j'en parle, c'est pour mieux confirmer le but dont je n'ai jamais cessé de me préoccuper.

V. MAIS QUELLES SONT MES ŒUVRES ?

Evidemment il y en a plusieurs qui sont politiques, mais elles n'ont jamais été inspirées par la politique de parti. Je n'y ai jamais fait que de la politique religieuse. Dans les travaux que j'ai faits, notamment pour les élections municipales ou législatives de Paris, j'ai soutenu les candidats royalistes ou bonapartistes aussi bien que les candidats républicains, sans voir autre chose que le point de vue catholique. Je puis vous donner des détails, si cela vous fait plaisir, mais ce n'est sans doute pas nécessaire.

D'ailleurs la grande majorité de mes œuvres ont été exclusivement religieuses et elles le sont encore. Ce n'est donc pas de ce côté, que vous pourrez justifier les mauvais sentiments dont vous me gratifiez. En ce moment même je prépare un quatrième congrès de l'Evangile, qui m'a été demandé par Notre Saint-Père le Pape et qui sera présidé par S. E. le cardinal Amette. Le précédent avait pour programme : *L'Evangile et la Famille*; il fut patronné par 57 archevêques ou évêques, dont 7 cardinaux. Celui de 1913 aura pour programme : *L'Evangile et la Société*. Il rencontre dès maintenant les mêmes sympathies dans l'Episcopat. S'il vous était agréable d'avoir des renseignements plus complets, je vous les donnerais bien volontiers, car je n'ai rien à cacher.

VI. L'ŒUVRE DES DÉLÉGATIONS.

Vous me reprochez, sur un ton de persifflage vraiment étrange, d'avoir employé et recommandé la méthode des Délégations contre les mauvaises lois, soit pour en empêcher le vote, soit pour en obtenir l'abrogation. Vous prétendez même que rien de bon ne saurait en sortir, et que tous mes efforts ont eu des résultats pitoyables. Laissez ma pauvre personne de côté, je vous en supplie; je n'ai jamais cherché à la glorifier; je voudrais bien faire, mais je constate toujours que je reste fort au-dessous de mes désirs même les plus ardents. Si pourtant je ne fais pas mieux, ce n'est pas une raison pour incriminer une méthode qui est excellente et que je n'ai employée, sachez-le bien, que sur les ordres de ceux qui ont qualité pour diriger ma conduite et notamment de Pie X.

Que faut-il entendre par Délégation? C'est l'envoi de quelques hommes, à ceux qui représentent les Pouvoirs publics, pour leur dire : « Tel jour, à tel endroit, il y a eu une réunion de plusieurs centaines ou même de plusieurs milliers d'hommes, qui ont examiné tel projet de loi, et qui, après libre discussion, ont voté tel ordre du jour, que nous sommes chargés de vous présenter. Ils ne veulent pas de ce projet pour telle et telle raison et, puisqu'ils sont une fraction de la Souveraineté nationale au nom de laquelle vous faites les lois, nous vous prions de ne pas voter celle-là ».

Il y a au moins douze Ministres qui ont dit : « Quel malheur que les catholiques ne veuillent pas employer cette méthode! Elle nous servirait souvent à empêcher plusieurs iniquités; car ils sont des citoyens comme les autres et nous sommes là pour entendre leurs revendications comme celles des autres ». Les pétitions n'ont pas la même efficacité. Vous portez 500.000 signatures à un Préfet, il jettera peut-être ce papier au panier ou au feu, mais il n'y jettera pas les cinq Délégués qui viendront lui apporter un ordre du jour.

Pendant les 28 premières années de la persécution actuelle, on n'employait pas la méthode des Délégations, et TOUTES les lois ou décrets présentés contre les catholiques, au nombre de 256, ont été votés. Depuis six ans que cette méthode a été employée, pas une seule des lois présentées contre eux n'a passé, et plusieurs des anciennes lois ont été abrogées ou considérablement amendées. C'est par la même méthode qu'on a maintenu les Petites-Sœurs de l'Assomption et empêché l'expulsion des Sœurs chargées des cliniques. Vous prétendez que ma campagne en faveur du Maroc n'a rien produit; on m'a dit au contraire que 18 aumôniers avaient été envoyés. En tous cas il y en a d'envoyés et ce sont des aumôniers Français. Mais quand même cette campagne n'aurait pas abouti, est-ce une raison pour vous moquer de moi, comme vous le faites? Vous ne comprenez donc pas la satisfaction qu'on éprouve, en face d'une injustice qu'on n'a pas pu empêcher, de pouvoir se dire, la main sur la conscience : « Du moins, je n'ai rien à me reprocher, j'ai fait ce que j'ai pu ».

VII. L'ESPRIT NOUVEAU, L'ÉGLISE NOUVELLE.

Vous continuez à persiffler ce que j'ai pu dire ou faire, au moment où M. Spuller nous parla d'esprit nouveau, et au moment de l'élection de M. Poincaré. Vous voulez faire croire à vos lecteurs, que j'ai compté sur la collaboration de l'un ou l'autre de ces deux personnages, et vous trouvez cela de la naïveté. Où donc avez-vous pris vos informations? et pourquoi me prêtez-vous des sentiments si contraires à ceux qui m'ont toujours animé?

Voyons, nous avons en face de nous deux partis, qui ne sont bons ni l'un ni l'autre, mais dont l'un nous semble beaucoup moins sectaire, et qui même aurait intérêt à se montrer plus libéral que l'autre. Dans leur lutte, c'est le dernier qui triomphe; m'est-il donc défendu de m'en réjouir? m'est-il défendu de dire aux catholiques : « Voyez, la situation devient moins mauvaise et elle s'améliorerait encore si vous vouliez travailler davantage; travaillons donc l'opinion publique, montrons la vérité à tant de gens qui l'ignorent, et surtout mettons les moyens de Jésus-Christ en avant. Disons bien, à ces multitudes qu'on égare, que l'Eglise n'est pas contre la République mais contre l'irréligion, et qu'il n'est nullement nécessaire de se faire monarchiste pour sauver son âme ».

Un jour M. Spuller me disait : « Je ne comprends vraiment rien à la conduite des catholiques envers moi. Je leur ai parlé d'esprit nouveau, je leur annonce notre intention de les traiter comme les autres citoyens. Et jamais ils n'ont attaqué personne avec autant de violence que moi. Veulent-ils donc nous rejeter vers les Radicaux? Un ministère est comme une personne humaine, qui a besoin de deux jambes pour marcher. Nous voulions essayer de marcher avec la jambe du centre et celle de droite. Si vous ne voulez pas nous aider, ou bien nous tomberons du pouvoir et nous serons remplacés par des hommes qui ne feront pas mieux que nous en

votre faveur; ou bien, pour ne pas tomber, nous devrons retourner à gauche et on nous fera payer cher, à vos dépens, nos velléités de libéralisme en votre faveur. Un mouvement pareil ne se fait pas en un jour, et il aurait besoin de toutes les bonnes volontés pour réussir ».

J'ignore ce que veut faire M. Poincaré; il me semble que, depuis le coup d'Agadir, il n'a pas trop mal travaillé. Je sais d'ailleurs que sa situation était fort délicate, et qu'elle est encore très difficile; je sais aussi qu'il y avait deux partis en présence et que le plus mauvais a été battu par le moins mauvais, rien que cela peut justifier tout ce que j'en ai dit.

Je sais encore qu'entre les deux scrutins de son élection, un député vint lui crier en face : « Vive la République! Monsieur, et à bas la calotte! » M. Poincaré se contenta de répondre : « Le premier de ces deux cris, je l'ai fait entendre bien avant vous, puisque j'ai toujours été républicain et que vous êtes beaucoup plus jeune que moi; quant au second, je m'honore de ne l'avoir jamais prononcé ». Voilà une réponse qui n'est pas mauvaise.

Ah! laissez-moi, Monsieur le Directeur, vous rappeler les paroles que M. Spuller m'adressait jadis et que je viens de citer. Nous avons payé bien cher certaines intransigeances; ce qui me navre, c'est de voir qu'une foule d'âmes en sont les victimes et se damnent pour l'éternité. Si j'avais attendu le renversement de la République pour commencer mes œuvres, il y a peut-être beaucoup d'âmes qui seraient damnées, tandis qu'elles sont probablement sauvées, et tous les jours leur nombre pourrait augmenter encore.

VIII. L'ERREUR DE 1898 PEUT REVENIR.

Eh oui! je crains, et il est à craindre en effet, qu'elle ne revienne. Dans des circonscriptions, où une politique plus raisonnable aurait fait élire des députés moins mauvais, qui n'auraient jamais voté les lois contre les Congrégations, ni la Séparation, on a eu le malheur de faire nommer des sectaires qui s'étaient engagés formellement à nous infliger toutes ces ruines. Il y en a eu 68, en sorte que nous avions 68 sectaires de plus pour soutenir les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, avec les mauvaises lois que vous savez, tandis qu'il aurait été facile d'avoir à leur place 68 modérés pour les combattre.

Et vous osez me persiffler encore à ce sujet! Vous riez de ce nombre de 68, en demandant si c'est le chiffre exact. Je n'oserais dire qu'il n'y en a pas eu davantage, mais j'ai la liste des 68 circonscriptions où ce malheur s'est produit. Vous ne savez donc pas tout le mal qui en est sorti, et pour l'Eglise, et pour la France, et pour le salut éternel des âmes! Si vous avez le courage d'en rire, laissez-moi vous dire que j'en ai pleuré bien des fois, et je mettrai tout en œuvre, pour empêcher le retour d'une erreur aussi désastreuse.

IX. EST-CE BIEN LA PENSÉE DE PIE X ?

Vous prétendez qu'il n'a jamais interdit aux catholiques de faire de la politique de parti; mais pouvez-vous dire qu'il ne l'a pas demandé? qu'il ne l'a pas désiré? Il ne cesse jamais de le rappeler toutes les fois qu'il en a l'occasion.

Il y a des choses excellentes et même nécessaires, que le Vicaire de Jésus-Christ ne veut pas nous imposer, soit parce qu'il a peur d'être désobéi d'un grand nombre de catholiques, soit pour quelque autre motif dont

il reste juge dans sa sagesse. Pensez-vous qu'il ne s'est pas rendu compte de ce que je vous ai dit plus haut? N'est-il pas évident, pour lui comme pour nous, que le mal s'est fait parce que les catholiques étaient divisés jusqu'à la haine, et qu'ils refusaient d'appliquer le principe du Christ : « *Sans moi vous ne pouvez rien faire* ». Comment! nous savons et nous croyons, qu'il nous est impossible, sans la grâce, d'avoir même une bonne pensée, de corriger même en nous le moindre défaut; et nous voudrions, sans la grâce, corriger, dans la France entière, les erreurs et les désordres dont elle est remplie!

Voilà les deux raisons pour lesquelles le Pape demande aux catholiques sincères, dociles, de s'unir sur le terrain catholique même au point de vue politique. Il ne l'impose pas, mais il le commande moralement, comme la condition première, essentielle, du relèvement de toutes choses parmi nous. Cela ne veut pas dire que la République durera toujours. Non, cela veut dire qu'un pays a toujours le Gouvernement qu'il mérite, et qu'il est impossible de mériter un bon Gouvernement, sans l'union effective de tous les bons Français, et sans l'emploi des moyens qui assurent la conversion et la sanctification des âmes.

C'est alors que notre politique serait exempte de ces scories dont elle a été si longtemps souillée et qui s'appellent le rationalisme, le naturalisme, le libéralisme catholique et le modernisme. C'est alors que nous aurions la véritable foi catholique et le parti de Dieu. J'ignore comment les événements se passeraient, mais je suis sûr que Dieu en tirerait le bien politique et économique de la France, non moins que son bien religieux, moral et social. N'a-t-il pas promis que, si nous cherchions son règne avant tout, nous aurions tout le reste par surcroît?

X. MAINTENANT IL FAUT CONCLURE.

Il me semble vous avoir suffisamment démontré, que vous avez été induit en erreur à mon sujet; j'espère que vous voudrez bien le reconnaître et peut-être même en éprouverez-vous quelque regret.

Si, contre mon attente, vous préfériez continuer à m'attaquer injustement, je ne vous cache pas que je n'en resterais pas là, et sans doute vous n'en serez pas surpris. J'ai mon honneur à défendre; plusieurs espèces d'intérêts y sont attachés, et je ne pourrais pas consentir, même par mon silence, à vous permettre de l'attaquer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées,

Th. GARNIER,
miss. apostolique.
123, rue Montmartre.

Avant de répliquer à cette prétendue réponse, nous ferons quelques observations sur la forme qu'elle a prise. Adressée à notre Directeur, elle est mal adressée. Quand on a communiqué notre article à l'abbé Garnier, comment ne l'a-t-il pas lu en entier, jusqu'à la signature inclusivement? Il y eût lu : « Paul Tailliez », et donc, c'est à Paul Tailliez qu'il eût dû s'en prendre.

D'autre part, il a donné à cette réponse des proportions manifestement excessives, soit pour l'utilité de la discussion (puisque les deux tiers de ce morceau forment un hors-d'œuvre), soit eu égard au

droit de réponse. Nous n'aurons cependant pas la cruauté de lui demander, comme condition préalable de l'insertion de cette autobiographie avantageuse, une caution de deux cent cinquante francs, comme il le fit pour d'autres en une circonstance que la *Critique du Libéralisme* a racontée jadis. Seulement, nous lui marquerons que, pour un homme qui se pique d'avoir « fondé bien des journaux », il ignore jusqu'à l'*a*, *b*, *c* du métier : sans cela, il se fût gardé d'écrire ou de faire écrire au *verso* des vingt-cinq feuillets qu'il a expédiés à notre Directeur. Et cette observation est faite, l'abbé Garnier devrait le savoir, en faveur des ouvriers typographes, pour qui un « démocrate » aussi coté devrait bien avoir quelque sollicitude. Il a, dans sa vie, répété peut-être un million de fois : « Allons au peuple! » Soit! mais quand nous y allons par écrit, n'y allons qu'au *recto*, sous peine de compliquer sa tâche, et de l'induire à pester contre les gâte-sauce.

Ces préliminaires réglés, venons à la réponse elle-même. L'abbé Garnier l'ouvre en déclarant qu'il n'a « l'honneur de connaître ni la personne de notre Directeur ni sa Revue ». Il a ce double honneur. Il l'a, d'abord et à tout le moins, comme tous ceux qui, depuis vingt ans, sont mêlés à la lutte des idées. Il l'a, de plus, parce qu'il en a donné des preuves irrécusables. Quand, par exemple, l'abbé Garnier a publié, dans le *Peuple français du dimanche*, le 7 janvier 1912, puis le 28 janvier 1912, deux entrefilets, relatifs à l'incident de Nice, et dans lesquels M. l'abbé Emmanuel Barbier et la *Critique du Libéralisme* sont nommément désignés, et même copieusement injuriés, peut-il faire aujourd'hui l'ignorant, et s'en venir déclarer qu'il n'a « l'honneur de connaître ni la personne de notre Directeur ni sa Revue? » Il sied de colporter les évangiles à de nombreux exemplaires; il siérait mieux de ne point pasticher ainsi le reniement de Pierre : *quia non novi hominem istum.*

Déjà en 1908, l'abbé Garnier avait, dans le *Peuple français*, pris à son compte les informations plus que fantaisistes publiées par la *Grande Revue* au sujet d'un voyage de M. l'abbé Emmanuel Barbier à Rome, voyage sur lequel notre Directeur a donné, dans la *Critique du Libéralisme* du 1er mars 1909, « quelques éclaircissements » décisifs. Et il nous suffirait d'invoquer ces précédents, entre beaucoup d'autres, pour montrer que, dans la discussion présente, dont l'abbé Garnier feint d'être douloureusement affligé, c'est lui qui a porté les premiers coups. Dans les entrefilets de janvier 1912, que nous venons de rappeler, il parle des « mensonges de l'abbé Barbier », il l'accuse de « dénaturer même les faits les plus éclatants », il le traite de « Tartufe » : et c'est l'auteur de ces propos amènes qui vient nous reprocher d'être « mal élevé », d'attaquer « à peu près sa vie tout entière », et de le « persiffler » avec un *f* de trop! Il n'a qu'une excuse pour expliquer son exorde ingénu sur l'ignorance où il était de la personne de notre Directeur et de sa Revue : c'est qu'il avait déjà commencé de même sorte une lettre qu'il adressait en décembre 1907 au regretté comte Louis de Bourmont, directeur de l'*Action catholique française*, et dans laquelle il alignait déjà, mot pour mot, la plupart des phrases contenues dans sa réponse d'aujourd'hui.

Nous eussions dû, à l'entendre, le prévenir que nous allions l'attaquer, afin de le mettre « en mesure de se défendre ». Lui-même avait-il, avant ses articles poincaristes, prévenu « certains catholiques de France » du reproche qu'il allait leur faire, en ces articles, de « dépenser la meilleure partie de leur esprit et de leurs forces à renverser le gouvernement de leur pays »? Et si la défense de l'abbé Garnier prend l'ampleur qu'on vient de voir quand il n'a pas été « en mesure de se défendre », jusqu'où ne déborderait-elle pas si on l'avait prévenu?

Telle qu'elle est, cependant, et malgré sa longueur incsthétique, elle porte absolument à côté de la question. A grands renforts d'allégations satisfaites, utilement relevées de paragraphes gonflés d'humilité, l'abbé Garnier nous décrit, avec chaleur et componction tout ensemble, sa vie d'apôtre. Tour à tour zouave pontifical, restaurateur breveté de toutes choses, prédicateur, retraitant, journaliste, afficheur, colporteur, propagateur d'évangiles, entrepreneur de pèlerinages, orateur pour centres populaires, convertisseur de républicains, introducteur de « délégations » auprès des ministres, et enfin statisticien de résultats électoraux, il s'exhibe en maître-Jacques de l'activité cléricale avec une complaisance qu'il estompe habilement d'une intense modestie. Mais est-ce la question? Voilà quinze ans que, dans la *Vérité française*, nous avons reconnu son « zèle initialement apostolique » pour en noter les premières déviations, et ce sont ces déviations que nous avons relevées de nouveau dans nos commentaires du 1er mars dernier sur ses articles poincaristes : il est donc absolument oiseux de revenir sur le chapitre de son « zèle apostolique », pour lequel il a cause gagnée. Tout ce que nous pouvons lui concéder encore là-dessus, se borne à dire que, dans l'épître aux Corinthiens que l'Eglise fait lire le dimanche de la Sexagésime, saint Paul émeut tout de même un peu plus que l'abbé Garnier dans l'interminable nomenclature de ses œuvres multiformes. Accordons encore à l'abbé Garnier qu'il a fait quelques progrès dans le renoncement, depuis l'époque où il déclarait avec sérénité : « Dans telle circonstance, nous avons, Jésus-Christ et moi, opéré tant de conversions ». Pour apprécier ces conversions, du reste, il suffit d'évoquer la définition que Jaurès donnait un jour, dans une réunion publique où un contradicteur lui opposait certains syndicats rebelles à son influence : « Un syndicat, répondit Jaurès, je sais ce que c'est : c'est un président avec un timbre en caoutchouc! » Les conversions qu'opérait l'abbé Garnier étaient aussi sommaires : quand il avait passé dans une ville, et glissé sous les portes cinq cents feuilles volantes, il revenait à Paris le cœur content, et annonçait les yeux baissés, qu'il avait converti cinq cents familles. Il est plus réaliste aujourd'hui, et c'est positivement qu'il délègue au ciel des ouvriers républicains, ce qui doit bien vexer les réactionnaires claquemurés au purgatoire.

Encore une fois, notre querelle est autre. Nous avons établi que, dans le *Peuple français du dimanche*, l'abbé Garnier avait abusé des textes de Bossuet, de Pie X et de Notre-Seigneur lui-même, pour achalander l'indifférentisme politique : or, il ne dit rien, dans sa

longue réponse, pour justifier son exégèse fantaisiste. Nous lui avons fait grief d'avoir convié les catholiques français à « collaborer loyalement » à l' « ère nouvelle » qu'ouvre le septennat de M. Poincaré: or, il ne dit rien, dans sa longue réponse, pour justifier cette collaboration. Nous avons montré que, si on le juge du point de vue religieux, ce septennat n'ouvre aucunement une « ère nouvelle »; or, il ne dit rien, dans sa longue réponse, pour justifier le caractère nouveau de cette « ère » dont il veut qu'on « bénisse Celui qui a été l'exécuteur providentiel ».

Il nous répond cependant à propos de son système de « délégations », dont nous avions montré l'inanité; mais que nous répond-il? Il raconte d'abord que « douze ministres au moins » ont déploré que les catholiques « ne veuillent pas employer cette méthode », mais il n'en nomme pas un seul. Il ajoute qu'avant les « délégations », il y a eu jusqu'à deux cent cinquante-six lois ou décrets de persécution, mais que, « depuis six ans », depuis ce bienheureux système, « pas une » loi nouvelle « n'a passé » : ou il ne sait pas compter, ou il devrait se souvenir de la loi du 13 avril 1908, sur la « dévolution » des biens d'église, et sur la spoliation des fondations pieuses, qui n'a pas cinq ans. Il ajoute encore que « plusieurs des anciennes lois ont été abrogées ou considérablement amendées » : mais il n'en cite pas une, et on pourrait le défier de le faire. Il ajoute encore qu'un préfet « ne jettera pas cinq délégués au panier ou au feu », mais il oublie que le capitaine Maire, qui avait candidement usé du même moyen en faveur de sa *Ligue des familles nombreuses*, fut proprement conduit au poste. Il ajoute encore que « la même méthode a maintenu les Petites-Sœurs de l'Assomption et empêché l'expulsion des Sœurs chargées des cliniques » : ici encore, il se méprend, car les religieuses sauvées l'ont été par l'attitude résolue des populations ouvrières, et d'autre part, ni les Petites-Sœurs de Lyon, ni les Sœurs de la clinique de Darnetal, de la garderie de Trouville, et d'ailleurs encore, n'ont été épargnées. Il ajoute enfin que dix-huit aumôniers ont été envoyés au Maroc : mais n'y sont-ils pas allés d'eux-mêmes, et le gouvernement y est-il pour quoi que ce soit?

L'abbé Garnier nous répond aussi à propos de la tactique électorale de 1898, mais uniquement pour répéter que ce fut une « erreur », pour prôner une « politique plus raisonnable », et pour maintenir son chiffre de « soixante-huit sectaires » élus alors que « soixante-huit modérés » auraient pu l'être. Il gémit de ce que nous ayons plaisanté sur ce chiffre : mais c'était bien notre droit, puisque, dans les mois qui suivirent les élections de 1898, l'abbé Garnier lui-même ne le fixait qu'à « quarante-deux » : comment, en quinze ans, le nombre de ces sièges perdus « par la faute des catholiques » s'est-il ainsi accru de vingt-six? Qu'il s'agisse, au surplus, de quarante-deux ou de soixante-huit, ce déchet équivaut-il à l'écart qui sépare l'opposition de la majorité? et ne serions-nous pas tout aussi fondés à l'imputer à l'abandon des méthodes de 1885, que l'abbé Garnier l'est à l'attribuer au refus par les catholiques de nommer des francs-maçons, même prétendus « modérés »?

Car telle était bien la consigne que prônait alors l'abbé Garnier. Il écrivait :

Ils (les catholiques) avaient, comme candidat modéré, un homme qui était peut-être franc-maçon, qui du moins ne voulait pas promettre de changer les lois intangibles. Ils ont cru qu'ils devaient l'empêcher de passer, et comme il faut toujours un député par circonscription, c'est le plus mauvais qui a été nommé. Nous avions souvent demandé qu'on suivît la conduite opposée... On se souvient encore de la tempête que souleva M. l'abbé Dabry en donnant cette opinion au dernier congrès de Paris. D'autres journaux ont donné avec opiniâtreté la doctrine opposée; ils ont enseigné qu'on ne pouvait voter ni pour un franc-maçon, ni pour un partisan des lois intangibles, sous peine de commettre une faute grave, sous peine de trahison envers la religion et la patrie... Ces paroles étaient vraies pour le cas où les électeurs avaient à choisir entre un bon candidat et un ou plusieurs mauvais; elles exprimaient une erreur, en ne faisant aucune exception à la généralité du principe. Et voilà comment nous en sommes arrivés à l'état de choses actuel!

A quoi M. Arthur Loth, dans la *Vérité* du 22 juin 1898, répondait : « N'est-ce pas pousser un peu loin les conséquences du ralliement?... Est-ce à cet opportunisme que nous devions aboutir? » On nous permettra, du reste, de rappeler à ce propos un incident personnel. C'est l'abbé Dabry qui, au Congrès tenu à Paris avant les élections de 1898, s'était fait l'avocat de cette tactique, et lui-même en était si peu fier que, quand, le lendemain, je rapportai le fait, suivant mon droit et mon devoir, dans les colonnes de la *Vérité*, l'abbé Dabry, dans celles du *Peuple français*, eut l'atticisme de me traiter de « mouchard ». C'est dire combien l'abbé Garnier est fondé à se plaindre des sévérités légitimes d'une polémique qu'il pourrait facilement s'épargner. Pourquoi s'entête-t-il, en effet, dans l'ornière où le précipita ce confrère, aujourd'hui défroqué, mais dont il cautionnait alors les pires extravagances?

Et, du coup, le nimbe dont l'abbé Garnier s'auréole en sa prétendue « réponse » perd singulièrement de son éclat. Vainement, pour donner le change, prend-il la précaution de répudier ces « scories » qui s'appellent « le rationalisme, le naturalisme, le libéralisme catholique et le modernisme ». La vérité est que, parallèlement au tableau de ses œuvres apostoliques, rien ne serait plus aisé que de dresser celui de son œuvre vaine ou néfaste comme abbé démocrate, comme outrancier du ralliement, comme concessionniste, comme briandiste, comme thuriféraire et caudataire du pouvoir dans le temps même où il se faisait le détracteur des meilleurs catholiques.

Un tel tableau prendrait évidemment des proportions démesurées pour l'espace dont nous disposons, et le personnage, à tout prendre, ne vaut pas ce déploiement. Contentons-nous donc d'un croquis.

Que l'abbé Garnier ait figuré, depuis au moins quinze ans, dans la pléiade des abbés-démocrates, c'est ce qui ressort d'une multitude de faits notoires; nous n'en citerons que quelques-uns. Quand se tint, à Lyon, en décembre 1897, le deuxième Congrès national de la

Démocratie chrétienne, et que M. Desgrées du Loû y proposa la création d'un Conseil national de ladite Démocratie chrétienne, le nom de l'abbé Garnier fut proposé et acclamé, avec ceux de l'abbé Dehon de l'abbé Lemire et de l'abbé Naudet, parmi ceux qui devaient représenter le « groupe ecclésiastique » en ce Conseil. Depuis longtemps déjà, il avait accueilli, dans les colonnes de son *Peuple français*, la prose de l'abbé Dabry, qui, après de multiples transformations, devait aboutir à l'apostasie; mais le zèle de l'abbé Dabry pour la « politique pontificale », et son empressement à « aller au peuple », paraissaient à l'abbé Garnier une caution telle, que, fermant les yeux sur toutes les autres idées de ce clerc passionné, il le soutenait personnellement dans une polémique très directe engagée contre Auguste Roussel et la *Vérité*, en septembre 1896.

C'est dans le *Peuple français* de l'abbé Garnier que l'abbé Dabry, le 28 décembre 1897, écrivit, en parlant de la vie publique de Notre-Seigneur : « Ce fut pendant trois ans la grande fête de la canaille ». C'est dans le *Peuple français* du même abbé Garnier que le même abbé Dabry écrivit le 8 janvier 1898 un article intitulé : « L'ami des gueux », désignant par ces mots la personne sacrée de l'Homme-Dieu. Le *Peuple français* publia pareillement le fameux discours prononcé par l'abbé Lemire au deuxième Congrès de la Démocratie chrétienne, en décembre 1897, et dans lequel il déclarait que « les députés ne sont pas à la Chambre pour faire les affaires de l'Eglise ». Et, tandis qu'au troisième Congrès, tenu en 1898, l'abbé Gayraud, appuyé ultérieurement sur ce point par l'abbé Naudet dans la *Justice sociale*, avait déclaré que « la Démocratie chrétienne n'est pas un parti confessionnel », l'abbé Garnier, renchérissant dans le *Peuple français* du 13 mars 1899, écrivait : « Les catholiques doivent être désormais des catholiques non-confessionnels », et il en donnait cette raison que, « si les francs-maçons évitent de se révéler comme tels pour entraîner les populations à leur suite, les catholiques pourraient user de la même habileté ».

A ces traits, l'on peut voir quelle conception se font de leur mission sociale et politique ces « démocrates chrétiens » qui pourtant ne craignent pas d'accuser d'inertie et d'égoïsme les anciens défenseurs de l'Eglise; on peut voir aussi combien ils sont fondés ensuite à se donner comme portant partout la lumière de l'Evangile, et comme agissant constamment en union avec « la grâce de Jésus-Christ » et selon « les méthodes de Jésus-Christ ». Quand il écrivait ces choses, l'abbé Garnier ne se souvenait donc pas qu'il avait inséré dans son *Peuple français* ce commentaire donné par l'abbé Dabry au même discours de l'abbé Lemire :

> Un député a pour mission de faire les affaires du pays. Il peut les faire très bien sans être catholique; il peut les faire très mal tout en étant le plus fervent des catholiques pratiquants; et, quand nous votons, tout catholiques que nous soyons, nous devons le préférer dans le premier cas que dans le second *(sic)*...

Toujours dans le *Peuple français,* le même abbé Dabry écrivait un autre jour :

Malgré la présence dans notre législation de quelques dispositions dont nous avons à souffrir, les récriminations purement catholiques doivent cesser... Votre titre de catholiques, que vous mettez toujours en avant n'est pas un terme politique; dans le langage politique, il ne répond à rien, et le pape, qui s'y entend mieux que vous, vous a défendu de vous en servir.

Voilà ce qu'acceptait, ce que cautionnait l'abbé Garnier. Voilà comment il concevait la « conduite raisonnable » qu'il opposait à l'erreur de 1898, qu'il craint de voir se renouveler dans les luttes prochaines. Voilà comment ce prêtre, sous la plume duquel la grâce de Jésus-Christ revient sans cesse dans la prétendue « réponse » lue plus haut, patronnait de gaîté de cœur d'implicites apostasies. Un autre apostat, l'ex-abbé Charbonnel, dans le *Signal* du 6 mai 1899, immatriculait d'ailleurs l'abbé Garnier parmi les fauteurs du « socialisme chrétien! » :

Ils (les « néo chrétiens ») furent avec les démocrates chrétiens. Le comte de Mun ne manqua pas de les décevoir. Mais ils cherchèrent un refuge à leur vague socialisme chrétien dans la bande des abbés Lemire, Naudet, Gayraud, Garnier...

Nous retrouvons encore l'abbé Garnier faisant chorus avec Marc Sangnier, à la *Semaine sociale* de Dijon, en 1906, dans une attaque contre les « syndicats jaunes », qui cherchaient de façon si méritoire à contrebalancer les syndicats rouges. Et lorsqu'au mois de mai de cette même année 1906, il réussissait à réorganiser son *Peuple français,* les affiches qui annonçaient cette réorganisation faisaient figurer, dans la composition de la rédaction nouvelle, ce que l'*Acacia* nommait « tout le bataillon des militants catholiques libéraux, progressistes et socialistes », à savoir non seulement MM. Henri Bazire, Jean Lerolle, Zamanski, Georges Piot, mais les abbés Dabry, Naudet, Lemire, Klein, Laberthonnière, Vercesi, Jean Viollet, et MM. Paul Bureau, George Fonsegrive, Marc Sangnier, Georges Hoog, Georges Renard, Henri Teitgen, Louis Meyer, Paul Gemahling, c'est-à-dire un assemblage qui, depuis l'Encyclique *Pascendi* et l'Encyclique sur le *Sillon,* donne bien un peu à réfléchir, et qui devrait donner à l'abbé Garnier un peu plus de circonspection quand il parle de Pie X. Ce n'est pas tout, en effet, d'invoquer le témoignage qu'une « voix autorisée » décerna « naguère » à Montmartre, en disant que « depuis trente ans on n'a pas fait une bonne œuvre en France sans que l'abbé Garnier y ait pris part » : il convient aussi de retenir qu'il a pris part à mainte œuvre parfaitement suspecte. De même, si le Pape lui a dit que « le salut de la France dépend de la manière dont il remplira la mission que Dieu lui a donnée », nous avons le droit d'ajouter : « Hélas! », car il l'a remplie de la plus tortueuse façon.

Pour en revenir à son zèle présent pour M. Poincaré, et à la confiance qu'il témoigne dans les perspectives religieuses qu'ouvre le

nouveau septennat, le souvenir nous est revenu de la confiance que lui avait pareillement inspirée, en novembre 1897, un discours de Waldeck-Rousseau. Il écrivait dans le *Peuple français* :

M. Waldeck-Rousseau ne parle pas de la question religieuse, mais, sans en parler, il nous accorde plus que s'il nous avait fait explicitement toutes les concessions possibles... M. Waldeck-Rousseau, sans promettre l'abrogation des lois scolaire et militaire, a promis tout cela et plus encore. Il a promis que ces lois disparaîtraient parce qu'il a énergiquement réprouvé le mot qui était comme le palladium de ces lois néfastes, qui en faisaient une sorte d'objet sacro-saint aux yeux de tout le parti républicain, et ce mot, c'est le mot d' « intangibles » qui a servi à les caractériser.

Relues quinze ans après leur publication, ces lignes ne sont-elles pas pour faire prendre en pitié la candeur de leur auteur? Non seulement, en effet, Waldeck-Rousseau a, par la suite, tenu pour bel et bien « intangibles » les lois dont il s'agit, mais encore il les a complétées par la loi du 1er juillet 1901 contre les congrégations, et il a livré le pouvoir à Combes, qui devait y ajouter la loi du 7 juillet 1904 contre les écoles congréganistes, et enfin la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation. Et que l'abbé Garnier ne dise pas que la faute en est aux catholiques qui, en 1898, refusèrent de voter pour quarante-deux ou pour soixante-huit francs-maçons « modérés » : la vérité est que le ministère Méline gardait la majorité après comme avant les élections de 1898, et que c'est spontanément que ce ministère abandonna le pouvoir. En tout cas, ce mot « intangible », que l'abbé Garnier se félicitait de ne pas trouver sur les lèvres de Waldeck-Rousseau en 1897, s'est retrouvé sous la plume de M. Poincaré, quand le nouveau président, dans son message d'avènement, écrit que la République a su fonder un enseignement public « immuable » : le zèle de l'abbé Garnier pour « l'exécuteur providentiel » de l'opération qui ouvre « l'ère nouvelle » n'en sera-t-il pas refroidi? Mais nous ne l'espérons pas, car, tel il est aujourd'hui, tel il était il y a quinze ans; et tel il était il y a quinze ans, tel il est demeuré. La *Critique du Libéralisme* a cité, en décembre 1910, les articles ardemment ministériels qu'il publiait en faveur de M. Briand, puis les témoignages de confiance qu'il donnait au ministre Maurice Faure parce que celui-ci avait déclaré vouloir que l'école ne fût « ni religieuse, ni irréligieuse », mais « areligieuse », puis les accents indignés que lui arrachait le geste de Lucien Lacour châtiant M. Briand de son apologie de Jules Ferry aux Tuileries. Même il écrivait à ce propos, dans le *Peuple du dimanche*, du 27 novembre 1910 :

... Rappelons que M. Christiani, en donnant un coup de bâton il y a dix ans sur le chapeau de M. Loubet, fut la vraie cause de la fondation du Bloc, et contribua plus que personne à faire voter les lois contre les Congrégations et contre l'Eglise catholique.

Ainsi pour ce prêtre soucieux de justice distributive, la persécution n'est qu'une mesure de défense presque légitime, tout au moins une réaction naturelle contre la violence des catholiques, et c'est un

coup de canne sur le chapeau de M. Loubet qui a déterminé l'extermination des religieux et la séparation de l'Eglise et de l'Etat! La *Critique* écrivait qu'en faisant ainsi « chorus avec les francs-maçons », ce prêtre se rendait « aussi grotesque que répugnant » : comment s'en dédirait-elle aujourd'hui, quand elle le voit si obstiné à courtiser le pouvoir même ennemi?

Non habemus regem nisi Cæsarem : cette servilité des Juifs contemporains du Fils de Dieu se retrouve à peine dissimulée dans toutes les élucubrations de l'abbé Garnier, manuscrites ou imprimées. Même au chevet des ouvriers qui attendent l'absolution suprême, il éprouve le besoin de crier : « Vive la République! » *Cui bono*, sinon pour faire parade d'un soumissionnisme qui, en l'occurrence, frise le fanatisme? Vainement il nous oppose que, s'il fallait attendre le renversement de la République pour sauver des âmes, il s'en perdrait trop; personne de nous n'a jamais mis pareille condition suspensive à l'exercice d'un apostolat toujours nécessaire; mais nous voyons aussi les obstacles que, du fait de la République elle-même, rencontre cet apostolat; et c'est la claire-vue de ces obstacles qui inspire à plus d'un l'irrésistible besoin de tuer ce régime; car, si, à l'inverse, il fallait attendre que tous les Français fussent convertis pour tenter de donner au pays un régime meilleur, que d'âmes, bien plus nombreuses encore, seraient condamnées à la mort éternelle!

L'abbé Garnier oublie-t-il donc que le régime de l'école sans Dieu dure depuis trente et un ans? Et précisément, il se trouve que l'homme qui a prolongé l'influence néfaste de ce régime sur la jeunesse, en ajoutant à l'école les œuvres post-scolaires, il se trouve que l'inspecteur-général Edouard Petit (de son vrai nom Moïse Klein) a été investi de cette mission par M. Raymond Poincaré, alors ministre de l'instruction publique, voici vingt ans déjà. L'abbé Garnier continuera-t-il de convier les catholiques à « bénir l'exécuteur providentiel » de cette œuvre scientifiquement perverse? Vainement aussi nous assurera-t-il que la fondation de la république n'est point son fait : il reste vrai que toutes les promiscuités relevées ci-dessus au passif de l'abbé Garnier nous le montrent plein de complaisances pour les « scories » doctrinales au nom desquelles la droite de l'Assemblée nationale refusa d'assurer politiquement la restauration chrétienne de la France. Du moins s'appliqua-t-elle à faire le possible pour son relèvement religieux, témoin la loi de juillet 1874 qui érigea la basilique de Montmartre, laquelle a entendu l'éloge de l'abbé Garnier : mais la magistrature républicaine ne vient-elle pas de soustraire au domaine de l'archevêché de Paris ce temple national? Et aucune « délégation », que nous sachions, n'a conjuré cette dévolution sacrilège!

Tout cela dit, l'abbé Garnier va trouver sans doute que nous n'avons ménagé ni son « honneur » ni ses « intérêts ». L'honneur et les intérêts de notre Directeur ne nous paraissent pas moins précieux : nous avons voulu les défendre, et l'unique moyen de le faire était de montrer combien l'abbé Garnier figure depuis longtemps et n'a cessé de demeurer dans le clan des mauvais bergers.

Paul TAILLIEZ.

SUPPLÉMENT POUR M. L'ABBÉ GARNIER

Il conviendrait peut-être de ne rien ajouter à la réplique de notre collaborateur, M. Paul Tailliez. Elle est déjà complète par elle-même. Cependant le juste souci d'une discussion nécessaire et la crainte de trop s'étendre, lui ont fait négliger volontairement nombre de traits qu'il eût facilement retrouvés dans ses souvenirs professionnels. Il en est aussi d'autres, plus récents, qui achèveraient de peindre l'*apostolat* politique de M. l'abbé Garnier et sur lesquels celui-ci, entraîné par la préoccupation d'étaler son apostolat religieux, garda un silence trop modeste dans l'apologie que nous avons la gracieuseté de le laisser se dresser chez nous.

Il ne sera pas sans intérêt d'en noter quelques-uns. De la sorte, chacun en aura pour son argent.

Et, à ce propos, je commencerai même par préciser une allusion faite par M. Tailliez. Il a dit que nous ne traiterions pas M. Garnier comme lui-même traita d'autres pour demande d'insertion. Le chiffre donné par M. Tailliez, sur une indication transmise de mémoire, est trop faible de moitié. Mgr Delassus, rappelant dans la *Semaine religieuse* de Cambrai (24 juin 1911), la campagne violente faite par M. l'abbé Garnier, au sujet d'une lettre de blâme qu'on aurait obtenue du cardinal Rampolla contre lui, raconte : « J'envoyai à M. Garnier une rectification. Il me demanda un versement préalable de CINQ CENT CINQUANTE FRANCS pour la publier. Je donnai dans la *Semaine* le fac-simile de cette belle exigence, (Voir année 1902, p. 47 ». Nous ne demandons à M. Garnier d'autre dédommagement que la liberté de compléter le tableau de sa carrière.

Ce sera, sans oublier ni méconnaître « son zèle initialement apostolique », ses travaux, ses courses fameuses. On les a assez hyperboliquement loués. Témoin, cet éloge de M. l'abbé Thellier de Poncheville, rapporté par la *Croisade de la Presse* (16 décembre 1900).

> Ce journal (*Le Peuple Français*) n'était pas un inconnu à la *Croix*. On y a gardé le souvenir du dévouement infatigable de M. l'abbé Garnier, promenant sa parole et son œuvre à travers la France entière avec un zèle qui lui a valu un éloge dont j'ambitionnerai, quand j'aurai quelques milliers de kilomètres de plus à mon actif, de recevoir une parcelle : « *Vous êtes, Monsieur l'abbé, plus dévoué que Jésus-Christ, car Jésus-Christ n'a pas passé comme vous la moitié de ses nuits en chemin de fer* ». — *!!!*

Convenons donc, et ce sera sans doute assez, que M. l'abbé Garnier est plus dévoué que Jésus-Christ. Mais l'autre moitié de ses nuits ou de son temps a été consacrée à d'autres travaux que ceux du Sauveur. La propagande de l'Evangile n'a pas tardé à tourner chez lui, comme chez d'autres démocrates chrétiens partis d'abord d'une aussi belle inspiration, mais fourvoyés dans une action qu'ils n'étaient pas faits pour conduire, à la défense d'une politique plus républicaine que catholique.

Il y a un livre, fait d'une main très amie, dans lequel on peut sui-

vre les phases de cette métamorphose. C'est « *Les catholiques républicains : Histoire et souvenirs* » (1890-1903), par un autre prêtre démocrate chrétien, devenu apostat, M. Dabry.

Le concours très actif de M. Garnier à l'œuvre de la *Croix*, jusqu'au lendemain des élections de 1893, à l'œuvre des Cercles catholiques, ses conférences partout multipliées, la fondation des Secrétariats du peuple, ses essais d'union nationale, d'action sociale catholique, sa propagande pour la diffusion des Evangiles, tout cela y est retracé avec un enthousiasme dont nous ne songeons pas à blâmer l'incontinence.

Mais on y voit aussi se dessiner peu à peu l'autre ligne. La *Croix*, après avoir suivi pendant quelque temps l'impulsion de M. Harmel et de l'abbé Garnier, qui voulaient l'engager dans la voie d'une action populaire, subit d'autres influences qui la poussèrent dans l'action électorale, et pas précisément dans le sens où l'aurait entendu M. Garnier qui, comme le dit M. Dabry, était rallié bien avant la lettre. L'accord tint encore pendant quelque temps. Mais, après sa candidature aux élections de 1893, que la *Croix* avait appuyée mollement, M. Garnier voulut avoir son journal

Ce fut le *Peuple français* (1er janvier 1894). L' « abbé » Dabry, ce compagnon fidèle, ne pouvait manquer d'y avoir sa place. « Je fus, dès lors, un de ses collaborateurs les plus assidus. Pendant les six premiers mois, j'ai passé peu de jours sans donner d'article. J'ai mené deux ou trois campagnes que je mentionnerai à leur moment et qui n'ont pas été sans influence sur les progrès de la politique nouvelle, dont le *Peuple français* était devenu un des principaux organes » (p. 232). Cette collaboration eut ensuite quelque intermittence, mais plus tard, M. Garnier éprouvant le besoin de se soulager du fardeau du journal, ce fut au même M. Dabry qu'il confia les fonctions de rédacteur en chef, en remplacement de M. Bouvattier, passé ensuite à la *Croix* dans la même charge (p. 552). Et M. Dabry raconte complaisamment l'effet produit par son premier article où il dénonçait le péril des manœuvres « unionistes » en faveur d'un groupement sur le terrain catholique qui furent toujours, au point de vue politique, la grande terreur de M. Garnier comme de son ami. On sait jusqu'où elle a conduit celui-ci. Il reste à M. Garnier l'honneur de l'avoir mis en vedette et d'avoir mené cette campagne de concert avec lui.

Passons sur son active participation aux congrès restés fameux de Reims et de Bourges, et sur ce qui concerne la période antérieure à ce qu'on a appelé, par symétrie avec les directions pontificales de Léon XIII, les directions de Pie X.

Cet auguste et mâle appel aux énergies catholiques, anesthésiées par les concessionnistes, les soumissionnistes qui s'étaient constitués tyranniquement les interprètes de ces premières directions, avec quelle simplicité et docilité, M. Garnier allait-il le suivre? L'occasion était belle pourtant de donner aux « réfractaires » un exemple de cette

parfaite soumission d'esprit et de cœur dont on leur faisait un si amer reproche d'avoir manqué.

La suite des avatars de son journal le *Peuple français* l'a amené à s'en retirer. Mais il a encore pour tribune le *Peuple du dimanche*, auquel nous emprunterons divers traits. Un mois après le discours de Pie X aux pèlerins français, il y décrit la fête de Jeanne d'Arc à Notre-Dame sous le titre de *Fête d'union nationale*. L'union à laquelle M. l'abbé Garnier dévoue tous ses efforts est celle des catholiques avec le gouvernement de Clemenceau. Il faut donc que le Pape ait parlé pour lui faire des avances :

Le débat qui divise les Français en ce moment vise d'un côté la forme et de l'autre le fond. Certains catholiques ont combattu la forme gouvernementale pour soutenir le fond religieux, et leurs adversaires ont ruiné le fond pour mieux défendre la forme (1).

Or, un de nos ministres, un des plus autorisés, a fait dire au Pape, par quelqu'un que je connais bien : Nous avions cru que Pie X travaillait contre la République pour la Monarchie, nous ne le croyons plus et nous ne le dirons plus (2).

En effet le Souverain Pontife est animé d'une telle droiture que personne ne peut révoquer en doute ses affirmations sur ce point. Naguère aux fêtes de la Béatification ne les a-t-il pas répétées : « la Religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs humains, en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu ».

Il a dû ajouter : si le gouvernement de la France l'avait voulu, il aurait la vénération et l'amour des catholiques; mais faisant la guerre à la Vérité, il outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré et l'obéissance qu'on lui donne ne peut être ni de l'amour ni de la vénération.

L'entente nationale est donc faite du côté des Catholiques, leur chef accepte la *forme* qui nous régit, personne ne peut en douter. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas agir — de même *sur le fond?*

Il vient, je dois en convenir et je le fais de grand cœur, d'accorder la liberté de conscience dans les Hôpitaux (3), Chéron va faire dans l'Armée ce que M. Picard a fait dans la Marine, et que les hôpitaux civils recevront partout le même traitement.

Je connais quelques autres mesures du même genre, mais pourquoi ne pas les multiplier davantage?...

Qu'auraient pu faire de plus les influences du parti rallié à la République, si elles s'étaient conjurées pour empêcher la voix du Pape d'arriver jusqu'au peuple chrétien?

Nous sommes au mois de juin de la même année 1909. Mais nous ne sommes plus à l'époque où l'on arrivait à l'épiscopat en flagor-

1. La République n'a fait que se défendre, on connaît le thème.

2. C'est sans doute M. l'abbé Garnier lui-même qui a accepté la mission de remettre ce rameau d'olivier entre les mains du Saint-Père. Evidemment, la discrétion seule l'empêche d'ajouter que le Pape a serré sur son cœur ce gage de paix.

3. On ne refusera pas au prêtre l'accès auprès des malades qui en auront fait la demande par écrit; tous les autres demeureront privés de son ministère. Cela suffit pour que les catholiques se plaisent à reconnaître que la liberté de conscience leur est accordée.

nant les ministres. D'aucuns ont pu le regretter pour M. l'abbé Garnier. Quant à lui, c'est dans le sentiment le plus désintéressé, on n'en peut donc douter, et par pure fidélité à ses convictions qu'il parle. Mais comme il parle!

Tout le monde sait à quoi s'en tenir sur l'immoralité profonde du legs de quinze millions dont M. Georges Leygues, ancien ministre, fut favorisé par le richissime M. Chauchard, en retour de la grand' croix de la Légion d'honneur qu'il lui avait fait octroyer, et des flagorneries hyperboliques dont ce beau parleur assaisonnait les banquets de l'amphitryon archimillionnaire. Il s'est cependant trouvé un prêtre qui s'était toujours posé en grand ami du peuple pour s'en réjouir à la barbe de tous les modestes employés que M. Chauchard a négligés.

Un acte de M. Leygues, tel est le titre de l'article que M. l'abbé Garnier faisait passer en tête du *Peuple du Dimanche,* du 13 juin 1909. M. l'abbé Garnier racontait que, prêchant le carême à Clignancourt, en 1894, année féconde en exploits des anarchistes terroristes, et ayant appris un jour qu'une bombe devait être lancée dans l'église, pendant son sermon, il alla trouver M. Leygues, alors ministre de la Justice, et que celui-ci, très correctement, obligeamment, si l'on veut, pria M. Lépine, préfet de police, de prendre les mesures utiles. Grâce à ce concours, le danger fut conjuré. Comme M. l'abbé Garnier en exprimait ses remerciements au ministre, celui-ci lui répondit :

— Eh bien! Monsieur l'abbé, puisque vous voulez bien me témoigner votre reconnaissance, il y a une chose, je vous l'avoue, qui me serait fort agréable. Vous avez des journaux à vous, vous pouvez parler au public de bien des manières. Le gouvernement ne fait pas toujours ce que vous voulez. Nous sommes des sectaires, dit-on souvent de votre côté, des persécuteurs, des canailles; mais enfin il nous arrive parfois de faire quelque chose qui n'est pas mal; peut-être même quelque chose de bien. Dans ce cas-là, voulez-vous bien le dire tout simplement. Je le lui promis et il ajouta : — Eh bien! si vous le faites, je serai largement payé.

Peut-être, en effet, au point où nous en sommes, les catholiques doivent-ils au Gouvernement une profonde reconnaissance de ce qu'il ne laisse pas aux anarchistes et aux apaches la liberté de leur lancer des bombes dans les églises. D'aucuns estimeront que M. Leygues, dans la circonstance, ne fit pas beaucoup plus que remplir une impérieuse obligation.

Au début de son article, M. l'abbé Garnier, rappelant la date de 1894, émettait cette remarque surprenante : « La note anticléricale était alors bien plus violente qu'aujourd'hui ». Sommes-nous donc, d'après lui, dans une ère d'apaisement? Et, quoi qu'il en soit, que faut-il penser alors des progrès tant vantés du fameux *esprit nouveau* qui soufflait en 1893, et de tout ce que démocrates et ralliés n'ont cessé de débiter sur l'ère pacifique qu'il a ouverte pour l'Eglise en France?

M. l'abbé Garnier expliquait qu'il remplissait un devoir de gratitude envers le Gouvernement, et profitait de l'occasion pour dire

leur fait à ceux qui, par leurs *récriminations* empêchent nos ministres de combler les catholiques de leurs faveurs. Mais, le besoin de se mettre en scène l'empêchait, lui-même, de sentir que pour donner aux autres, avec quelqu'autorité, des leçons de morale politique, un prêtre, surtout, devait commencer par laisser voir une si grande indigence de sens moral. Voici la fin de son article :

Je proclame bien haut que nos gouvernants ont ainsi fait parfois un bien réel et qu'ils en auraient fait, beaucoup plus, si les catholiques avaient su, comme le disait un jour un autre ministre, crier plus fort et se défendre plus vigoureusement — (mais à la manière de M. Garnier).

J'avoue aussi que ceux qui ont fait ce bien l'ont fait parfois au prix d'un réel courage *et qu'ils auraient fait beaucoup plus sans le parti-pris de certains journaux, qui perdraient leur clientèle, s'ils osaient cesser de se montrer toujours violents et parfois injustes.*

Le grand malheur en tout cela, c'est que le fossé se creuse et qu'une foule d'âmes y tombent pour y trouver bien des maux temporels sans compter, hélas! l'éternelle réprobation. *Les journaux en question devraient s'en souvenir, s'ils sont catholiques, comme ils le disent.*

En tout cas, *je saisis avec bonheur cette occasion* de rendre justice à M. Georges Leygues et DE LE FÉLICITER DES QUINZE MILLIONS QUI VIENNENT DE LUI ÉCHOIR. — III.

Voici les élections de 1910, M. Garnier ne pouvait manquer d'y aller de sa consultation (Le *Peuple du Dimanche,* 17 février). Il commence par une énumération des points « qui préoccupent davantage le corps électoral », et dans laquelle, hormis une note de ton atténué à l'endroit des lois scolaires, les « préoccupations » religieuses ne trouvent pas la moindre place; il développe avec la même sérénité qu'il y a quinze ans et comme s'il n'y avait encore « rien de changé », le fameux principe du moindre mal : entre deux maux (la peste et le choléra) il faut choisir le moindre.

Nous conjurons tous nos amis d'éclairer vigoureusement l'opinion publique autour d'eux. Jamais on ne le fait en vain et toujours nous devons répéter que l'ignorance est le principe de tous nos maux.

Mais nous voyons avec une peine immense que, dans certaines circonscriptions, les catholiques se battent les uns contre les autres, et avec une acrimonie scandaleuse. Outre que c'est une désobéissance formelle aux directions de Pie X, nous y voyons, hélas! la certitude d'un échec quand la victoire semblait assurée.

Une circonscription de Paris nous donne en particulier ce spectacle désolant (1), mais ceux qui ont le triste courage d'insulter un adversaire si notoirement catholique ne peuvent guère attendre leur succès d'une si mauvaise action.

Nous avons un autre sujet de peine. C'est que certains catholiques ne savent pas appliquer la règle, de sens commun et de sens chrétien, qui nous prescrit, entre deux maux, de choisir toujours le moindre.

Nous avons déjà vu cette inconcevable aberration, en 1898. Dans plusieurs circonscriptions il y avait un ou plusieurs sectaires acharnés, avec un candidat modéré, beaucoup moins mauvais, mais non catholique.

1. Il s'agissait de la candidature de Marc Sangnier.

Ils exigaient que ce dernier prît des engagements formels, et, quand ils ne l'obtenaient pas, ils votaient blanc, ou bien, ce qui est la même chose, ils votaient pour un homme qui n'avait pas fait de déclaration de candidature.

Nous l'avons vu alors bien souvent, le candidat modéré échouait, faute des voix de ces abstentionnistes, et la circonscription, qui ne voulait pas nommer un anticlérical, avait un député de cette nuance. C'était la faute des catholiques N'est-il pas évident qu'une voix refusée au moins mauvais est une voix donnée à son concurrent, puisque celui-ci aura besoin d'une voix de moins pour triompher?

Oh! qu'ils sont coupables, devant Dieu et devant les hommes, ceux qui font ces tristes calculs!

Il y eut ainsi 68, des plus acharnés sectaires, nommés à la place de 68 modérés. Par la faute des catholiques, il se trouva 132 voix anticatholiques de plus, pour voter les lois contre les Congrégations et les Ecoles, ou en faveur de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour toutes les lois exécrables que nous subissons.

Vainement, nous avons averti qui de droit, avant cette opération désastreuse : on a refusé de nous écouter, et le mal que nous avions prédit s'est réalisé par suite de cette tactique déplorable.

Mais, dit-on, si le candidat modéré refuse de prendre aucun engagement, vous allez donc voter pour lui? *Certainement, et c'est un devoir incontestable.* Nous devons tout faire pour obtenir de lui les meilleurs votes possibles, et par la méthode des Délégations nous pouvons y faire beaucoup.

Mais en supposant que nous n'obtenions rien, le candidat qui est certainement le moins mauvais doit être préféré aux autres.

Ceux qui agissent autrement préparent des ruines immenses et se ménagent les plus douloureux remords dans l'avenir. Ils sont responsables des votes impies et de l'influence exécrable des députés sectaires dont ils pourraient empêcher l'élection et qui n'ont passé que grâce à leur abstention.

Ils avaient sans doute de bonnes intentions, mais ils ont oublié que, souvent, le *mieux est l'ennemi du bien.*

Qui n'admirerait cette assurance avec laquelle M. Garnier, comme M. Frémont, tenait tête aux évêques et au Saint-Siège, et du haut de sa sagesse, faisait retomber sur la tête des catholiques, pour ne pas dire sur celle de leurs chefs, la responsabilité des catastrophes dont il les menaçait s'ils passaient outre à ses avertissements!

A l'automne de 1910, M. Briand est devenu président du Conseil. La tactique d'il y a quinze ans, demeurée la meilleure, l'unique salutaire, quoi qu'il en ait dit, fait toujours aux catholiques le même devoir de s'arranger du moins pire. M. Garnier qui était autrefois d'accord avec Dabry pour rejeter la responsabilité des nouveaux méfaits de la persécution sur les velléités de résistance catholique, demeure fidèle à son système. Le 13 novembre, dans un article intitulé « Pourquoi le nouveau ministère? » il vient à la rescousse de tous les « capitulards » de la Chambre et donne au diapason parfait la réplique à son confrère le *Télégramme* de Toulouse. Après avoir cité la longue consultation « d'un homme bien renseigné », il poursuit :

On voit combien M. Briand avait besoin d'un Ministère nouveau et quels immenses services il veut rendre à notre pays. Après ce qu'il a fait et

ce qu'il a souffert, surtout ces derniers temps, on peut au moins lui faire l'honneur de croire à ses bonnes intentions. D'ailleurs s'il faisait autre chose que le travail pour lequel il a formé son Ministère, ce serait une colossale banqueroute.

Voyez d'ailleurs comme il a préparé tout ce mouvement depuis deux ans. Il l'a expliqué au Pays par son discours de Périgueux, et à sa circonscription par celui de Saint-Chamond; ensuite il y a gagné son Ministère et le Parlement, par ses discours à la Chambre. Enfin il est allé le dire à ses pires ennemis, au banquet Mascuraud...

... Quoi qu'il en soit de toutes ces appréciations, nous pouvons présenter cinq affirmations :

1° Si M. Briand tombait du pouvoir, c'est M. Combes qui le remplacerait avec les révolutionnaires;

2° La déclaration du nouveau ministère a été fort bien résumée par plusieurs journaux : *Pour ou contre la Commune;*

3° Nous n'avons pas le droit de faire la politique du pire, c'est-à-dire pousser tout au plus mal, en disant que le bien sortira de l'excès du mal. Cette politique fut suivie aux élections de 1898, et elle nous donna la Chambre qui a voté les lois contre les Congrégations et contre les Ecoles chrétiennes, ainsi que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle fit élire 68 sectaires abominables là où nous pouvions avoir des modérés qui n'auraient jamais fait ces lois criminelles;

4° Il vaudrait mieux sans doute avoir un bon ministère; mais il serait immédiatement renversé. Il faut d'abord changer l'opinion publique par un travail long et patient. Qu'on attaque M. Lafferre et M. Klotz tant qu'on le voudra. S'ils sont mis à la porte, ils pourront être remplacés avantageusement; *mais il ne faut pas tuer le dormeur parce qu'il a une mouche sur le nez;*

5° Quant à nous, notre conduite ne doit pas changer. Continuons avec plus d'ardeur que jamais notre lutte contre les mauvaises lois par la méthode des Délégations. Nous le faisions précisément, à Lyon et bien ailleurs, pendant la formation du nouveau ministère. Des ordres du jour contre la loi scolaire ont été votés avec plus d'entrain que jamais et les Délégations ont été chargées de les faire parvenir à nos *Gouvernants*, à nos *Représentants* et à nos *Administrateurs*.

Voilà le travail efficace et profond que le nouveau ministère ne saurait entraver; plus que tout autre, il serait incapable de gouverner contre l'opinion publique.

Heureusement, M. Garnier ne se lasse pas de poursuivre son travail « long et patient ». Les ministères ne se doutent pas de la tablature qu'il leur donnera avec ses délégations à jet continu. Brr! Ils n'ont qu'à bien se tenir.

Si quelques organes de la vraie action catholique, la *Correspondance de Rome*, par exemple, ont la témérité de penser qu'il y a quelque chose de plus à faire et se permettent un avis différent de celui de M. Garnier, lui qui a autant de crédit au Vatican qu'auprès des ministres de la République, se charge de réduire leur autorité à sa vraie valeur. A l'époque où la *Libre Parole* faisait sa campagne scandaleuse contre Mgr Bénigni, le directeur du *Peuple du Dimanche*, lui vient à la rescousse (26 novembre 1911) :

Quelques-uns attachent encore de l'importance à ce petit journal qu'on

appelle la *Correspondance romaine*, et ils s'étonnent de la voir attaquée *par les personnes les plus respectables.*

J'ai dit ici et je tiens à répéter bien clairement la vérité sur ce point.

Le Saint-Père lui-même et S. E. le cardinal Merry del Val m'ont dit que ce journal n'est ni officiel ni officieux et qu'on ne peut lui attribuer aucune importance.

Tant pis pour ceux qui sont assez naïfs pour croire le contraire.

Si le Saint-Père et le cardinal Merry del Val ont dit cela à M. Garnier — parlant à sa personne — c'était évidemment très sérieux et les catholiques lui devaient le plus grand gré de leur apprendre ce que la *Correspondance de Rome* avait elle-même déclaré plus d'une fois, qu'elle n'avait aucun caractère ni officiel ni officieux. Par exemple, ce que le Pape, ni son Secrétaire d'Etat n'ont certainement pas dit à M. Garnier, et ce qu'il est osé de sa part de mettre dans leur bouche, c'est qu'on ne devait attribuer à cette feuille aucune importance.

Un autre trait montrera mieux que tous les autres, jusqu'où M. Garnier est capable de se laisser entraîner par sa sollicitude pour la République et son zèle en faveur du pouvoir : jusqu'à s'opposer, lui, prêtre, à la campagne contre les mauvais manuels scolaires!

Son numéro du 13 novembre 1910 contenait aussi un article sur une déclaration du nouveau ministère de l'Instruction publique, M. Maurice Faure, l'un des sectaires les plus acharnés à la destruction de l'enseignement chrétien. Ce franc-maçon qui s'était plus d'une fois déclaré ouvertement pour le programme de déchristianisation, venait de dire qu'il s'en tiendrait à son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1910 :

« Le parti républicain n'a pas condamné la religion d'Etat dans ce pays et séparé, il y a quatre ans, l'Etat de l'Eglise, pour créer une sorte d'irréligion d'Etat. L'école ne doit être ni religieuse, ni antireligieuse. Elle doit être areligieuse, c'est-à-dire faire abstraction de tout ce qui est métaphysique et surnaturel pour s'en tenir aux vérités démontrées et acceptées de tous ».

Le journal de M. l'abbé Garnier ne demandait qu'à être rassuré et saura se contenter de peu. Mais qu'on ne croie pas que sa vigilance s'endormît ni que sa fermeté s'amollît. Il constatait avec satisfaction que M. M. Faure « s'écarte (??) des directions maçonniques » et ajoute :

De par la secte, M. Maurice Faure serait contraint de développer l'irréligion d'Etat.

Tenons pour certain qu'il ne le fera pas, puisque après l'avoir affirmé comme rapporteur du budget, il le promet comme ministre et que sa promesse concorde avec tout le programme du ministère dont il fait partie. Mais nous aurons l'œil ouvert, et, s'il manquait à sa parole, nous recommencerions avec plus de vigueur que jamais la campagne implacable que nous avons faite contre les lois Doumergue.

M. l'abbé Garnier aurait donc l'œil ouvert. Et, si M. Maurice Faure

ne voulait pas se faire illusion sur la « campagne implacable » que celui-ci serait au besoin prêt à reprendre contre les projets de loi Doumergue, il n'aurait eu qu'à relire l'article du même M. Garnier dans le *Peuple français* du 16 septembre 1908, où, pour enflammer l'ardeur et la résistance des catholiques, il écrivait :

NOUS TENONS MÊME A DIRE, APRÈS UNE ENQUÊTE CONSCIENCIEUSE, QUE LE NOMBRE DES MAUVAIS LIVRES, DONT ON SE SERT DANS LES ÉCOLES, EST RELATIVEMENT ASSEZ RESTREINT, ET QU'IL A SUFFI, DANS PLUSIEURS ENDROITS, DE LES SIGNALER A QUI DE DROIT POUR OBTENIR IMMÉDIATEMENT SATISFACTION.

Le système des « délégations » ne devrait-il pas suffire à tout?

Après cela, tirons l'échelle..

C'en sera assez, nous l'espérons, pour que M. Garnier n'exprime pas l'intention d'y remonter et qu'il se tienne désormais satisfait.

E. B.

DÉMENTIS EN BLOC

M. l'abbé Pupey-Girard nous adresse la lettre suivante :

« Paris (1er), le 14 mars 1913.

» A maintes reprises ont paru dans votre Revue des attaques, des allégations fausses, des insinuations contre la Ligue patriotique des Françaises et contre moi.

» Vous ajoutez, dans votre numéro du 1er mars, de nouvelles assertions fausses.

» Aux unes comme aux autres j'oppose le plus formel démenti, sur tous les points.

» Fausses vos allégations à mon sujet à propos d'une « *organisation internationale d'œuvres d'hommes* », à Vienne, dont j'ignorais le caractère avant la seule séance où j'ai passé quelques instants comme invité!...

» Faux les détails que vous donnez des séances de la Commission de révision des statuts de la fédération internationale des Ligues catholiques féminines.

» Fausse l'explication du projet d'ordre du jour sur la « formation intellectuelle, *sociale*, apostolique de la Ligueuse dans chaque Ligue ».

» Fausse la réponse attribuée à la Présidente de la réunion.

» Tout est faux.

» Veuillez, comme de droit, insérer cette réponse en votre prochain numéro et croire aux sentiments que veut garder malgré tout votre confrère en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» H.-R. PUPEY-GIRARD ».

Et voilà!

Nous avons seulement le regret de ne pouvoir ni accepter le démenti de M. l'abbé Pupey-Girard, ni même le prendre au sérieux. C'est trop pour une fois.

Notre Revue a eu plus d'une fois, en effet, depuis cinq ans, l'occasion

de parler de la *Ligue Patriotique des Françaises*. Elle l'a fait en citant, longuement parfois, ses circulaires, ses brochures, ses comptes rendus, les discours de ses conférencières. Est-ce que tous ces documents seraient faux? A qui donc, alors, juste ciel! aurions-nous affaire?

Et cependant, à tout cela, sur tous les points, M. l'abbé Pupey-Girard oppose le plus formel démenti! C'est mettre à rude épreuve la confiance illimitée que tout le monde avait jusqu'ici dans sa parole.

Quant à des attaques personnelles contre M. l'abbé Pupey-Girard, s'il lui plaît de leur donner ce nom, ce qui est faux, c'est qu'elle s'y soit livrée maintes fois. Si faux, qu'en compulsant la revue, les index à la main, on ne trouverait, venant de nous, que deux traits en dehors des faits récents qu'il rappelle et de sa signature au bas de quelques-uns des documents émanés de la Ligue Patriotique, sans que cette mention de son nom ait été accompagnée d'aucune observation spéciale. Un fait que nous retrouvons, c'est celui des démarches tentées par M. Pupey-Girard près de l'épiscopat pour faire relever le prestige de M. Piou, après l'échec où le mettaient les directions de Pie X, en 1909, par l'obtention d'une haute distinction pontificale en sa faveur. Est-ce ce fait qui serait faux? Nous invitons M. l'abbé Pupey-Girard à préciser sur ce point son démenti. Après quoi nous verrons quelle réponse lui faire. En attendant, nous maintenons l'authenticité de notre information.

L'autre point concerne son premier essai pour centraliser les retraites spirituelles d'hommes. J'ai raconté que je fus personnellement témoin de cette tentative, il y a une quinzaine d'années. Est-ce là aussi ce que vise le démenti de M. Pupey-Girard? En ce cas, j'aurai encore le regret d'affirmer nettement que ma mémoire est plus fidèle que la sienne.

On trouverait encore un autre fait allégué, mais par d'autres que nous. La revue a reproduit un chapitre d'un livre récent de M. Rocafort, où celui-ci raconte qu'envoyé à Rome par M. Piou, en 1906, il était aussi chargé par un Père jésuite (le P. Pupey-Girard était assez clairement désigné) d'un rapport très désavantageux sur Mgr Montagnini. Si M. Pupey-Girard entend aussi démentir cela, nous garderons la liberté de nous en tenir à l'affirmation formelle de M. Rocafort. Et nous en prendrons occasion de constater cette différence entre M. Pupey-Girard et nous, c'est que nous n'usons pas des mêmes procédés. Il peut être assuré que nous n'envoyons de rapports à Rome contre lui, ni contre personne, et ne faisons point de campagnes clandestines pour nuire aux hommes dont nous combattons l'influence.

Quant à ce qui s'est passé à Vienne, à propos d'une organisation internationale des œuvres d'hommes, nous n'avons rien dit qui n'ait été affirmé par des assistants très dignes de foi, par plusieurs; et nous sommes obligés, tout en donnant acte à M. Pupey-Girard de son démenti, de dire que nous ne pouvons mettre leur véracité en doute.

C'est aussi de la bouche d'un membre des séances récentes de la Commission de révision des statuts de la Fédération internationale

des Ligues féminines, que nous avons recueilli, sans l'avoir provoqué, le récit que nous en avons fait; et il a été écrit aussitôt après notre entretien. Il est possible que ce récit prêtât matière à quelque explication complémentaire ou à une rectification de détail. M. Pupey-Girard aurait pu alléguer, par exemple, que la Ligue Patriotique avait annoncé avant la réunion son intention de se démettre de la direction. Il resterait à savoir si les motifs de cette détermination sont étrangers à l'orientation, imprévue à l'origine, que certains groupes voulaient donner à la Fédération. Par exemple, relativement à la subordination au Saint-Siège, Mme de Vélard, présidente de la Ligue Patriotique, qui présidait la réunion, fit observer qu'il fallait de la prudence dans cette subordination, parce que quelques mesures du Saint-Siège pourraient gêner l'une ou l'autre Ligue dans leur action. Elle n'indiquait pas, d'ailleurs, quel genre de mesures étaient capables d'apporter cet obstacle. (M. l'abbé Pupey-Girard voit que nous sommes renseignés). Mais, quand il vient dire crûment : tout est faux, c'est le cas de rappeler l'adage : qui veut trop prouver ne prouve rien.

Nous regrettons, encore une fois, d'être obligés de le dire.

Quelle peine M. l'abbé Pupey-Girard éprouve-t-il à nous garder les sentiments que peuvent et doivent se conserver des confrères en désaccord sur divers points de conduite, nous l'ignorons. Mais, quant à nous, nous sommes heureux de l'assurer, avec un « malgré tout » peut-être aussi légitime, que nous n'en sentons aucune à son égard.

E. B.

LETTRE MORTE

C'est ainsi qu'on peut appeler désormais pour l'Allemagne, comme pour l'Autriche, l'Encyclique du Pape Pie X sur les syndicats ouvriers. Je dis : comme pour l'Autriche; car, si l'on s'en souvient encore, à peine la *Reichspost*, parmi les organes chrétiens-sociaux, et trois organes catholiques, l' « *Oesterreichs Katholisches Sonntagblatt* », le « *Burggräfler* » et les « *Voix nouvelles du Tyrol* » ont donné dans leurs colonnes le texte entier du document pontifical si important. Mais j'ajoute tout de suite : bien plus que l'Autriche, car l'Encyclique était dirigée pertinemment à l'Allemagne par l'intermédiaire de ses évêques, quoique de nouvelles interprétations fausses veuillent maintenant prétendre que l'Encyclique n'était pas pour elle surtout et avant toutes autres régions catholiques.

Si l'on a fait beaucoup de bruit, du côté catholique libéral, libéralo-chrétien, protestant-chrétien au moment même de l'apparition de l'Encyclique; si l'on a fait un congrès ou plutôt un conciliabule anti-romain à Essen, on peut dire aujourd'hui que tout cela était bluff et mise en scène, et qu'il était prémédité dès longtemps déjà que l'Encyclique demeurerait « *lettre morte* » et qu'on ne s'en occuperait plus, aussitôt les premiers commentaires apaisés dans la presse. Si un jour, peut-être dans un avenir prochain, le fil ténu qui retient l'épée de Damoclès suspendu sur leurs têtes, vient à casser et si les libé-

ralo-catholiques sont frappés à mort, ils ne pourront que s'en prendre à eux-mêmes et faire un « meâ culpâ » douloureux. Leur cas a été prévu dans l'Evangile même. Des deux enfants auxquels leur père commande d'aller à sa vigne, l'un dit : j'y vais, et il n'y alla pas; l'autre dit : je n'y vais pas, et pris de remords, il y alla quand même. Le premier était le plus coupable parce qu'hypocrite et extérieurement dévoué. Ainsi firent les libéralo-catholiques d'outre-Rhin vis-à-vis des conditions prescrites absolument par le Pape pour que les syndicats chrétiens soient tolérés; extérieurement, ils laissèrent croire aux évêques qu'ils rempliraient ces conditions; en vérité, elles sont tombées dans l'oubli le plus absolu, elles sont devenues *lettre morte*.

Chaque ouvrier catholique devait, pour appartenir à un syndicat chrétien, s'agréger d'abord à un association ouvrière catholique pour y devenir plus robuste dans le catholicisme et plus armé contre les dangers qui émanent du syndicat chrétien. Or, quel est celui d'entre les ouvriers chrétiens qui a fait ce pas décisif d'obéissance envers le Saint-Père? Aucun, tandis que les journaux en ont mentionné beaucoup qui, dans le dernier mouvement gréviste de la Saar, de par la faute des syndicats chrétiens, sont passés au syndicalisme rouge, même beaucoup parmi les ouvriers catholiques qui, dans le conflit des idées et circonvenus par socialistes et libéralo-chrétiens, ont perdu les leurs propres, perdu l'équilibre et fait une honteuse culbute.

Les chargés d'âmes devaient instruire les ouvriers de ces conditions de tolérance. Mais les syndicats chrétiens leur sont systématiquement fermés, et s'ils avaient l'intention d'user de leur influence pour détourner de ces syndicats l'un quelconque des catholiques qui s'y sont fourvoyés, malheur à eux! On prend soin de les terroriser assez pour qu'ils soient totalement liés dans leur liberté l'action spirituelle en leur sifflant aux oreilles de toutes façons, que ce serait ingérence de leur part dans des affaires qui ne les regardent pas, et que leur champ d'action s'arrête où les syndicats chrétiens commencent, ceux-ci n'étant, à l'encontre même de ce qu'affirme les encycliques de Léon XIII comme celles de Pie X, que des associations purement économiques, n'ayant rien à faire avec la religion ou la morale. C'est ainsi que le « *Deutsche Volksblatt* », organe du Centre du Wurtemberg, à Stutigart, interprétait encore récemment l'action syndicale chrétienne.

Je ne peux pas dire qu'aucun chargé d'âmes ne se soit occupé d'expliquer l'Encyclique et ses conditions de tolérance. La « *Correspondance de Cologne* » du 6 mars m'apporte le nom de deux prêtres qui l'ont osé, hélas! avec un sort bien différent l'un et l'autre. L'un était l'abbé Schopen, qui, vicaire à Munchen-Gladbach, fit là-dessus quelques conférences d'où, dit la spirituelle *Cölner Correspondenz*, il a eu peine à s'en tirer la vie sauve; en effet, ces conférences ont été, paraît-il, pour beaucoup dans le déplacement qu'on lui a infligé et dont je parlais dans mon dernier entretien de la *Critique du Libéralisme*.

L'autre fut un certain abbé Léon Mergentheim, docteur en l'un et l'autre droit, également vicaire à Munchen-Gladbach et qui naturellement, prit le contre-pied de ce que disait le vicaire Schopen. M. Léon Mergentheim, docteur en l'un et l'autre droit, épiloguant sur les mots « région » et « tolérer » employés par l'Encyclique, trouve à celle-ci des horizons tout à fait nouveaux. Ainsi, si le Pape dit : Je tolère les syndicats chrétiens pour certaines régions, le mot « région » s'étend tellement qu'il devient « contrée, nation » et dès lors le Pape tolère les syndicats chrétiens pour l'Allemagne tout entière, tandis qu'il ne les tolérerait pas pour l'Italie, l'Autriche ou la France, par exemple.

D'ailleurs le mot « tolérer » en style de curie, ne veut point dire, selon M. Mergentheim, ce qu'un vain peuple pense. Ce n'est point accepter une chose rejetée en principe, ni même la supporter seulement « ad duritiam cordis », mais c'est là user d'une expression qui signifie une pratique constante et une discipline de l'Eglise vis-à-vis de choses qui, si elles ne sont conformes au droit ecclésiastique en général, appartiennent au droit cependant et sont sanctionnées par le Pape. Comprenne qui voudra ou qui pourra.

L'épiscopat, qui avait, dans sa lettre commune au clergé allemand, recommandé d'obéir au Pape et d'instruire le peuple chrétien des volontés du Pontife souverain, a essayé aussi d'intervenir pour rendre aux ouvriers la vie catholico-sociale plus facile et plus fructueuse au point de vue spirituel, moral et même social et économique, par conséquent logique. Mal lui en a pris. L'évêque de Trèves, toujours au premier rang quand il s'agit du bien à faire et de suivre les indications papales, intervient, par bonté de cœur et par devoir épiscopal et sacerdotal, dans les difficiles problèmes de la grève récente des mineurs de la Saar. La circulaire envoyée aux doyens de cette région, était sage, bienveillante, dictée par la raison et par le cœur à la fois. Au lieu d'être considérée comme un facteur de paix et d'entente, elle fut considérée, d'abord par le « *Bergknappe* », organe cauteleux, puis par d'autres gazettes plus ou moins de Cologne, comme une malheureuse et maladroite ingérence dans des affaires qui ne regardaient point l'évêque, ingérence qu'il fallait « regretter » malgré le caractère éminent de celui qui l'avait commise. Tout comme si la grève ne touchait point par certains côtés à la justice et à la morale, partant à la religion et aux autorités religieuses.

L'expérience faite par l'évêque de Trèves dans cette circonstance n'est pas faite, on le comprend aisément, pour encourager les autres membres de l'épiscopat, qui déplorent la situation sans pouvoir essayer d'y porter un remède quelconque. L'évêque de Trèves, comme le cardinal Ferrari, d'ailleurs, en Italie, comme l'évêque de Chur, en Suisse et comme l'évêque de Trente, en novembre dernier, avait écrit au commencement du carême une pastorale marquée au coin de la sagesse et de la soumission dévouée sur l'obéissance absolue au Pape, obéissance qui n'avait pas à choisir parmi les prescriptions pontificales; les journaux catholiques d'un peu partout la reproduisent; seuls les organes libéralo-catholiques la décapitèrent, se bor-

nant à donner la partie générale, ne faisant point connaître, par une toute spéciale malice et selon l'ordinaire boycottage, la partie qui aurait pu ouvrir à leurs lecteurs ignorants des yeux que les chefs du mouvement libéral s'exténuent à fermer.

Voilà comme la partie négative du mouvement libéralo-catholique dans ces tout derniers temps, elle, se double d'une partie positive intéressante au plus haut point. Je ne parle point de ce procès intenté devant l'officialité diocésaine de Trèves par le rédacteur de la *Gazette populaire de Cologne*, abbé Froberger, ancien provincial des Pères-Blancs, à la revue de Trèves « les *Petrus-Blaetter* », organe intégral. Ce qui avait été dit par celui-ci était pris d'un autre journal, premier coupable, si coupable il y avait. Le tribunal diocésain de Trèves avait été favorable à celui qui se plaignait qu'on l'appelât moderniste ou modernisant; le tribunal de la Rote romaine a cassé le jugement de Trèves, sans se prononcer toutefois sur la vérité de l'accusation de modernisme ou de demi-modernisme. La cassation fut tout de même un seau d'eau froide pour le rédacteur en question et ses partisans qui triomphaient déjà. Assez là-dessus.

Je préfère appuyer sur un événement tout autre qui ne concerne pas seulement une personnalité, et qui, par conséquent, a beaucoup plus d'importance et de portée. Il s'agit de l'*Augustinus-Verein*, association fondée en 1878, pour la presse catholique; soutenir celle-ci, lui fournir des matériaux, soutenir moralement et matériellement les rédacteurs catholiques, tel était son but, envisagé par ses catholiques fondateurs. Or, la semaine dernière, poussés par cette folie dangereuse de décatholicisation continue de tout ce qui est vie publique, les membres directeurs de cette association ont trouvé nécessaire de la débaptiser et de l'appeler désormais « Association pour la presse du Centre ». Elle aura maintenant comme tant d'autres institutions la double face catholique et non catholique, comme le dit bien la *Cölner Correspondenz* du 10 mars. Il n'y a pas longtemps cependant la *Germania*, dans un article sensé, intitulé « un manque dans le catholicisme allemand », se plaignait à propos de presse catholique. Il n'y a pas longtemps non plus le Pape disait qu'il fallait porter haut son drapeau catholique et publiquement, sans le cacher derrière des subterfuges ou des demi-courages. Surtout, ce qui prête à réfléchir, la *Gazette de Cologne*, organe radical et anticatholique, leur fait un chaud compliment de ce changement d'appellation.

Et dire que personne ne proteste, du moins ouvertement. Un rédacteur d'un journal important du Centre allemand me disait, un jour que nous nous rencontrâmes en voyage sur la frontière : il y en a beaucoup qui protestent « in petto » et même parmi les nombreux députés du Centre, milieu dont on se vante d'avoir expulsé les derniers trouble-fête intégraux, il y en a une bonne moitié qui chuchotent dans l'ombre, la nuit et le mystère que les « Berlinois » ont raison; avec plaisir ils lisent leurs articles, leurs livres; ils vont même les trouver pour causer et dire qu'ils sont de cœur avec leur vaillant petit groupe, mais pour dire tout cela publiquement et protester contre la décatholicisation systématique, bernique! Affaire d'en-

rouement et peur d'être gelés par compression trop forte : *Vox faucibus hæsit!* Avec pareille chose, la perspective d'une conversion est bien lointaine, si même il y a perspective d'une conversion des libéraux à l'intégralisme. On en demeurera à la « lettre morte ».

Giuseppe VERDAD.

LE CAS QU'ON FAIT DES DÉCISIONS SOCIALES DE ROME

Il semble à tout catholique sincère que, lorsque Rome a parlé même en des matières où son infaillibilité doctrinale n'est pas en cause, il n'y a qu'à s'incliner et à dire avec saint Augustin : « *Roma locuta est, causa finita est.* »

Ainsi, le cardinal Merry del Val ayant, au nom de Sa Sainteté Pie X, donné à M. le comte de Mun « une leçon sous les fleurs », comme on l'a dit, et précisé lumineusement quelques points de la doctrine sociale de l'Eglise, quiconque se pique d'avoir le « sens catholique » et de « penser avec l'Eglise, *sentire cum Ecclesia* » — ce qui est le propre de tout bon catholique — n'avait qu'à prendre acte loyalement des leçons données avec autant de tact que de haute autorité, pour se les appliquer au besoin, faire une volte-face bien marquée et en venir à une rétractation d'erreurs précédemment soutenues.

M. Henri Joly, dans le *Journal des Débats* du 24 février, trouvait cette attitude si naturelle, qu'il ne craignait pas d'écrire :

« Dans quelques mois, peut-être même dès aujourd'hui, personne parmi les catholiques de tout âge ne voudrait convenir d'avoir jamais pensé autre chose que ce qui vient d'être rappelé... La lettre du cardinal parlant au nom du Saint-Siège marquera sans doute pour les uns un point de halte et de rebroussement; elle confirmera les autres dans des résistances qu'il pourrait leur coûter de se voir reprocher; enfin elle orientera les débutants et les préservera de certaines alliances dangereuses ».

En parlant de la sorte, M. Henri Joly se faisait quelques illusions sur la soumission des « catholiques sociaux, aux directions de Rome; quelques-uns demeurent inébranlables dans leurs « utopies sociales » et les gardent obstinément en dépit des avertissements les plus autorisés.

Tel « le Plébéien » de la *Dépêche de Lyon*, l'un des promoteurs et professeurs des Semaines sociales, l'un des rédacteurs attitrés de la *Chronique sociale de France*, et qui, sous le pseudonyme de « Plébéien », cache à peine un millionnaire fort connu, M. Crétinon, très répandu dans les œuvres lyonnaises, et qui, dit-il, « ratiocine volontiers en matière sociale ».

Il intitule son article du lundi 10 mars 1913 :

Nomina... Numina.

« Des mots qui seraient des divinités!!! »

Et ces mots, ce sont les propres paroles de la *Lettre du cardinal*

Merry del Val à M. le comte de Mun. Jugez-en plutôt, en appréciant comme elle le mérite la feinte étrange, pour ne rien dire de plus sévère, qui consiste à attribuer à M. Henri Joly « les formules » de l'éminent secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

Premièrement donc, j'en entends qui reprochent à d'autres d'agrandir le domaine de la justice au détriment de la charité (1). C'est la formule même que je trouve sous la plume très docte de M. Henry Joly, et puisqu'il me dit lui-même qu'elle est très claire, j'ose à peine avouer que je la comprends mal. « Le domaine de la justice, m'apprend-il, c'est le domaine des droits dont le respect doit être obtenu, s'il le faut, par contrainte. La charité doit être libre; l'imposer, c'est la détruire ».

Sans définition, je crois à peu près saisir, ou du moins sentir, qu'il y a une différence entre la justice et la charité, entre payer ses dettes et faire des aumônes. Tous les hommes sentent cela comme moi. Mais entre ces deux domaines, il y a peut-être bien, comme à tant de frontières, une zone indécise et contestée. Seulement, je me demande ce qui pousse les braves gens que je connais à se battre sur cette frontière.

Ce ne sont pas, en effet, des philosophes qui discutent; ce sont des économistes et il faut savoir qu'il y a, d'un côté, les partisans et, de l'autre, les adversaires des lois dites sociales. C'est un débat entre ceux que nous appelons d'un si odieux néologisme, les interventionnistes et les non-interventionnistes. Ce sont ces derniers qui disent aux autres : Vous agrandissez trop le domaine de la justice! Et comme le mot de charité est très beau, très doux, mieux sonnant que celui de justice, ils ajoutent : Vous étouffez la charité!

Remarquez que la ligne de séparation très nette n'a jamais été tracée par personne, et notamment par aucun de ceux qui se plaignent que la ligne soit outrepassée. Ainsi, c'est ne rien dire que de définir la justice par ce mot : les droits dont le respect doit être obtenu par contrainte. Car il reste à savoir quels sont les droits qui méritent cette protection. Il faut donner cette définition auparavant. On ne le fait pas ».

On l'a fait, Monsieur « le Plébéien » millionnaire : Rome l'a fait très clairement dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, où Pie X, s'inspirant des Encycliques de Léon XIII et surtout de l'Encyclique *Rerum novarum*, si chère aux « catholiques sociaux », « distingue la justice de la charité », déclare « qu'il n'y a droit à revendication que lorsque la justice a été lésée », et précise avec une clarté souveraine « les obligations de *justice* du prolétaire et de l'ouvrier »..., les obligations de *justice* « des capitalistes et des patrons »..., les obligations de *charité* des riches et de ceux qui possèdent..., et « les *devoirs* des pauvres, qui n'ont ni à rougir de leur indigence ni à dédaigner la charité des riches ».

Si « le Plébéien » s'était donné la peine de lire un document pontifical si important pour la question sociale, il n'écrirait pas à propos de la justice et de la charité cette phrase qui, par-dessus « les sociolo-

1. Il n'y a qu'un mot de changé au texte du cardinal Merry del Val qui dit : « Le domaine de la justice *élargi* »; le Plébéien écrit « agrandi », ce qui revient au même.

gues et économistes des diverses écoles », atteint en pleine poitrine le Souverain Pontife lui-même :

Mais, de grâce, *pourquoi dresser l'une en face de l'autre ces deux nobles images* et se reprocher mutuellement de les insulter l'une ou l'autre? Ni les uns ne méconnaissent la justice, ni les autres ne veulent détruire la charité.

***

Le cardinal Merry del Val visait en second lieu « *le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice* ».

Eh bien! voici comment s'en tire notre « Plébéien », qui, évidemment, tient à la « propriété fonction sociale » et n'y renonce qu'à contre-cœur. Y renonce-t-il même?

On se bat ensuite autour de la notion ou du mot de propriété. (La propriété est plus qu'un *mot :* c'est un droit inviolable et sacré). Notez que, de part et d'autre, on est d'accord pour considérer la propriété individuelle comme légitime et bienfaisante. Notez aussi que personne parmi ces controversistes qui tous sont chrétiens, ne saurait admettre que le propriétaire puisse faire de sa propriété tout ce qu'il veut, jusqu'aux actes criminels inclusivement. (Pardon! Le propriétaire a le droit d'*abuser* de son bien, et s'il est *criminel* ce n'est pas contre la justice, en abusant de son bien). Je remarque encore que, parmi ces économistes de formation chrétienne et traditionnelle, règne l'habitude de défendre la propriété en invoquant l'utilité générale de cette institution pour le bien de la société.

Les voilà cependant qui se battent entre eux, parce que les uns ont dit que la propriété remplissait une fonction sociale et que les autres ne le peuvent supporter! A ceux qui ont employé l'expression incriminée *on reproche* (qui, *on?* Le cardinal Merry del Val, qui a qualité pour le faire) en ce moment surtout d'avoir subordonné le droit de propriété à son usage, ce qui serait, je pense, une autre formule de la même perversion.

Traditionnellement, les pouvoirs publics enlèvent à des délinquants les armes ou engins dont ils font un mauvais usage. Autrefois, on confisquait même la fortune entière de ceux qui, par conspiration ou autrement, en avaient fait un mauvais emploi. Tous les jours encore, en appliquant le principe de la responsabilité, on frappe le propriétaire fautif ou négligent, parce qu'on juge qu'usant mal de sa propriété il mérite d'en perdre le bénéfice.

Tout le monde admet cela.

Tout le monde admet aussi que la propriété individuelle est une institution qui joue un grand rôle dans la société; qu'elle impose d'ailleurs des obligations à qui la possède et qu'elle entraîne pour lui des responsabilités. Quel homme de bon sens, quel chrétien surtout pourrait nier cela?

Quelques-uns ont résumé cela en disant que la propriété était une fonction sociale. Le mot est beau et il me semble relever l'institution, lui appeler du respect — dont elle manque un peu aujourd'hui.

Cependant le mot suscite des colères. Je le sacrifierai volontiers, quoique beau, pour le bien de la paix. *Seulement, je le regretterai.* (Vous voyez bien que M. Crétinon regrette la propriété « fonction sociale »).

Pour me consoler, je penserai à Dupin aîné qui, en 1848, sut mettre d'accord les orateurs qui voulaient s'appeler Messieurs et ceux qui voulaient se nommer citoyens par cette heureuse formule transactionnelle : Appelons-nous Messieurs, et soyons citoyens!

Si cela veut dire quelque chose, c'est ceci : Appelons la propriété, propriété; mais soyons convaincus qu'elle est « une *fonction sociale* », malgré ce qu'en dit Rome.

***

Le cardinal Merry del Val parlait aussi à M. de Mun « *d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté* ». C'était viser l'omnipotence des syndicats, usurpateurs de la liberté des ouvriers, consacrée par l'Encyclique *Longinqua Oceani*, de 1895.

Le P. Desbusquois, dans les *Etudes*, disait justement à ce sujet :

« L'ouvrier a pour toute propriété son intelligence, son activité physique. Le droit d'exercer ses facultés, le droit de travailler, il l'a en propre : il le tient de soi et non de l'Etat. Sans doute ce droit, tout en étant inviolable, n'est pas sans limites; au nom du bien général, la société peut, exceptionnellement, en régler l'exercice ou les conditions dans telle industrie. *Mais ce droit n'appartient nullement* — ce point est spécialement visé par la lettre du cardinal Merry del Val — *à une organisation privée telle que le syndicat.* La contrainte syndicale, comme toute contrainte à l'intérieur d'une association libre, ne s'exerce légitimement que sur les membres qui ont spontanément aliéné leur liberté en donnant leur adhésion et dans la mesure où ils se sont soumis aux règlements syndicaux. Le syndicat n'a donc point de prise sur un ouvrier étranger au groupement. Pour armer le syndicat d'un droit de contrainte excessif, *il faudrait le considérer comme un groupement naturel nécessaire, de même ordre que la famille.* Cela n'est pas ».

Eh bien! voici comment équivoque à ce propos, M. « le Plébéien » millionnaire :

Encore plus verbale apparaît la controverse qui, dans les mêmes milieux, se poursuit au sujet des syndicats.

On peut aimer ou ne pas aimer les syndicats, cela se conçoit. Ce qui est tout à fait ordinaire, c'est que les syndicats patronaux n'aiment guère les syndicats ouvriers et vice versa. Mais il arrive aussi que certains travailleurs, patrons ou ouvriers, préfèrent pour leur compte l'isolement au groupement. Il arrive aussi que dans la même profession des groupes divers se forment, jaunes et rouges, par exemple, qui se tirent dessus au lieu de s'entr'aider.

Des économistes de diverses écoles ont regardé cette mêlée et ont cherché à jeter là aussi quelques formules théoriques. Quelques-uns notamment, sympathiques au groupement professionnel, ont déclaré que ce groupement était une société naturelle.

Sur quoi, dans un autre camp, émoi très vif et profond scandale. Il serait

défendu, paraît-il, de profaner ici l'expression de société naturelle que les bons auteurs ont consacrée en la réservant seulement à la famille et à l'Etat. Tous les Français constituent bien entre eux une société naturelle. Mais tous les perruquiers de Lyon, si étroitement qu'ils se groupent, ne constitueront jamais une société qui soit naturelle. Que sera-t-elle? Je ne la qualifie pas, c'est le parti le plus sûr.

Sans être subtil, on pourrait trouver que ce n'est pas la nature seule, mais aussi quelques circonstances accidentelles qui ont mis les Savoyards, par exemple, en société avec les autres Français et les Alsaciens en société avec les Allemands. Néanmoins, il est, dit-on, tout à fait correct de dire que la société nationale est naturelle, tout à fait incorrect d'appeler naturelle la société professionnelle.

Nous prendrons donc une circonlocution. J'ai un ami qui en a trouvé une aussi élégante que la formule de Dupin en 1848. Ne dites pas : la société des perruquiers est naturelle — c'est hérétique. Dites : il est naturel aux perruquiers de former entre eux une société — c'est orthodoxe.

Et voilà comment on sauve les principes ».

Pardon, Monsieur : voilà seulement, sans relever ce que vos propos ont d'irrespectueux pour Rome, comment un catholique tel que vous s'obstine à ne pas comprendre les enseignements de l'Eglise, à ne pas voir que la famille et l'Etat ou la société civile sont des « groupements naturels nécessaires », tandis que les syndicats professionnels sont libres, naturels, si vous le voulez, mais non pas *nécessaires*. Doit-on vraiment croire que le point exact de la discussion et le sens du passage correspondant de la lettre du cardinal Merry del Val aient échappé à M. Crétinon? Dans ce cas, le silence lui eût convenu; mais combien il lui eût fait plus d'honneur, s'il ne s'y est pas mépris!

LE DERNIER SCANDALE DONNÉ PAR L'ABBÉ LEMIRE

C'était le 18 mars à la Chambre des députés, où l'on discutait les projets de loi de « défense laïque » contre la liberté des pères de famille catholiques.

M. l'abbé Lemire, qui, le jour même où commençait cette discussion, fêtait à Hazebrouck un F.·. décoré de la Légion d'honneur et avait invité à ce punch d'honneur le F.·. Trystram, le F.·. Daniel Vincent, le F.·. Dron, les directeurs des journaux maçonniques le *Progrès du Nord*, le *Réveil du Nord*, toute la ferblanterie maçonnique des Flandres, qu'il couvrait de fleurs en la personne du F.·. Dron, M. l'abbé Lemire a cru devoir intervenir par un long discours, qui a fait bondir la Droite et applaudir toutes les Gauches.

Voici l'abord la condamnation, par ce prêtre fourvoyé dans le radicalisme, de toutes les légitimes protestations des catholiques, des curés et des évêques contre l'école laïque, que M. Steeg lui-même appelait « l'école sans Dieu », c'est-à-dire contre Dieu.

M. Lemire. — Cette guerre scolaire, qui se manifeste par des ca-

lomnies et des reproches immérités, *je la désavoue et la réprouve* à cause des moyens injustes qu'elle emploie, mais aussi à cause de ses conséquences pour l'enfant. (Applaudissements.)

M. Lemire. — *Je blâme les batailles livrées contre l'école,* d'abord parce qu'elles sont en contradiction avec la mission du prêtre. En effet, celui au nom duquel parle le prêtre appelait à lui les petits enfants. Je les blâme encore parce qu'elles sont en contradiction avec l'Eglise, centre de liberté et de justice et non foyer de privilèges et d'iniquités. (Très bien! très bien!)

Voyez-vous cet ecclésiastique qui se plaint d'avoir été injustement condamné par le tribunal ecclésiastique autorisé et compétent de son archevêque légitime, le voyez-vous s'arrogeant le droit de « blâmer », de « désavouer », de « réprouver » du haut de la tribune la « guerre scolaire » que les évêques de France à l'unanimité ont cru devoir déclarer à l'école laïque, — oublieuse de la neutralité spiritualiste qui lui était strictement imposée, — par leurs *Lettres* collectives de septembre 1908 et de septembre 1909!

Le citoyen-abbé Lemire s'élevant, dans son orgueil de révolté, contre nos cardinaux, archevêques et évêques, n'est-ce pas un scandale aussi impardonnable que douloureux?

Passons sur son attaque contre « les écoles payantes opposées aux écoles gratuites, que fréquentent les enfants du peuple ».

Combien n'y a-t-il pas « d'écoles gratuites » libres et chrétiennes, créées dans nos villes et nos campagnes, et que « fréquentent en masse les enfants du peuple »? Est-ce qu'en Maine-et-Loire, en Ille-et-Vilaine, dans le Morbihan, dans la Vendée, dans l'Ardèche, on ne compte pas par centaines les écoles « laïques et gratuites » que fréquentent si peu « les enfants du peuple », qu'elles n'ont que 6, 5 élèves, quelquefois 4, 3, 2, et 1?

***

Que penser de la théorie monstrueuse de l'abbé Lemire sur la question de savoir à qui appartient l'enfant?

M. Lemire. — *L'enfant n'est pas la propriété du père.* (Exclamations et interreptions au centre et à droite.) L'enfant est un centre de devoirs multiples. Un Etat doit d'abord avoir le souci de l'intérêt social vis-à-vis de la collectivité, sans quoi les anarchistes auraient raison. (Bruit.)

Voix au centre. — Dites-nous à qui appartient l'enfant.

M. Patureau-Mirand. — Quand un père de famille manque à ses devoirs,, l'Etat peut intervenir; mais, quand il n'y manque pas, je repousse l'intervention de l'Etat.

M. Lemire. — *Je dis que la société a des droits sur l'enfant* et des devoirs à remplir envers lui; mais que l'enfant est une personne, et qu'il n'est la propriété de qui que ce soit.

M. Aynard. — C'est encore du père et de la mère que l'enfant reçoit

les meilleures leçons. Une excellente définition de l'école a été donnée par la loi sur l'instruction primaire du canton de Berne : « L'école, dit l'article premier de cette loi, a pour but de seconder les familles dans l'éducation des enfants ». En vertu de cette définition, le père et la mère sont les premiers éducateurs; les autres ne viennent qu'après. (Applaudissements au centre et à droite.)

Ainsi donc, c'est en vain que Léon XIII aura dit, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, que « les fils sont quelque chose de leur père, sont en quelque sorte une extension de sa personne ».

C'est en vain que nos évêques, dans leur *Lettre* collective du 14 septembre 1909, auront écrit : « *C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent*, puisqu'ils sont l'os de vos os, la chair de votre chair, et c'est vous qui, après leur avoir donné la vie, *avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme...* »

M. Lemire, lui, en est à la théorie païenne de Platon et d'Aristote, qui faisaient des enfants la « propriété de l'Etat ». Il en est à la théorie jacobine de Robespierre, de Danton et de tous les révolutionnaires de 1793.

« La patrie, disait Robespierre, a seule le droit d'élever ses enfants. Elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant ».

« Il est temps, s'écriait Danton, de rétablir ce grand principe, qu'on semble trop méconnaître : que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents... Qui me répondra que les enfants travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent dangereux pour la République?... Et que doit donc nous importer la raison d'un individu devant la raison nationale? »

Ce que disait Danton à la tribune de la Convention nationale, 12 décembre 1793, le député Bérenger le répétait à la tribune du conseil des Cinq-Cents, le 13 octobre 1797, déclarant, aux applaudissements de l'Assemblée, que si les enfants appartenaient encore aux parents, ce n'était que *par l'effet d'un préjugé généralement répandu.* Aussi bien, qu'était l'autorité paternelle, sinon un préjugé que la Révolution avait détruit comme tous les autres? Cambacérès, dans la séance de la Convention du 22 août 1793, n'avait-il pas fait, au nom du Comité de législation, un rapport sur le code civil où se trouvait ce passage : « La voix impérieuse de la raison s'est fait entendre; elle a dit : *Il n'y a plus de puissance paternelle.* »

Et voilà « le type du curé moderne », d'après M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui revêt sous sa soutane l'horrible défroque des régicides Cambacérès, Bérenger, Danton et Robespierre, les abominables tyrans de la Terreur!

***

Savez-vous quel est le grand souci du malheureux prêtre, égaré par la démocratie républicaine, alors que la foi chrétienne des enfants est un si grand péril dans les écoles sans Dieu et contre Dieu?

C'est de faire « des amoureux de nos institutions » républicaines!!

Vous nous le devez, ce respect de nos croyances, comme nous, catholiques, nous prêtres, nous vous devons le respect de la civilisation moderne, comme nous vous devons de ne pas être systématiquement méfiants à l'égard de la science humaine, de la société contemporaine, comme nous vous devons d'être respectueux, d'*être même amoureux des institutions de notre pays par amour de notre pays.* (Très bien! très bien!)

Mais si « les institutions de notre pays » sont athées, comme elles le sont devenues par la loi de Séparation, qui, article Ier, ne reconnaît aucun culte, aucune religion », est-ce que « par amour de notre pays » nous serions obligés d'oublier les droits sacrés de Dieu, du Christ et de l'Eglise, et d'être « amoureux d'institutions » qui ne sont qu'une abominable « apostasie nationale », comme l'a dit le Pape.

« Non, il n'est pas digne de vénération et d'*amour*, un gouvernement, quelque nom qu'il porte, qui fait la guerre à la vérité et à Dieu! »

Hélas! qu'importent à l'abbé Lemire les grandes paroles de Pie X à 40.000 Français, au lendemain de la béatification de Jeanne d'Arc? Il n'a en tête que la République : c'est sa seule foi et son seul Dieu :

« Nous ne devons pas seulement, dans nos écoles libres, vivant sous un régime républicain, mettre en relief les gloires militaires, comme si seules elles existaient, mais encore la *raison d'être des institutions républicaines*, puisqu'elles sont une *forme de la patrie* ». (Très bien! très bien! à gauche.)

Mais si « la raison d'être des institutions républicaines » ce sont les principes de 1789, condamnés par Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X comme « contraires à la religion et au droit naturel », faudra-t-il donc fausser l'esprit catholique des enfants au nom d'une prétendue « forme de la patrie », qui ne fut jamais, ne sera jamais la Patrie?

L'abbé Lemire ajoute : « Il est bon d'en rechercher les origines dans le passé. L'enfant doit être de son pays et de son temps ».

Même si ce « temps » est lamentable et ce « pays » athée, faudra-t-il que l'enfant catholique devienne athée et lamentable pour être « de son temps et de son pays »?

Saint Paul nous recommande instamment de « ne pas nous conformer à l'esprit de ce siècle : *Nolite conformari huic seculo* ». Et saint Paul a mille fois plus raison que le triste abbé Lemire, « faisant litière de son honneur sacerdotal », ainsi que l'ont dit Mgr Delassus et Mgr Battandier, pour attaquer, comme il l'a fait le 18 mars, tous les prêtres et tous les évêques français menant « la lutte scolaire », pour pactiser avec le jacobinisme le plus sectaire de 1793 et recevoir « le châtiment » public de son scandaleux discours, les applaudissements de toutes les Gauches, anticléricales et maçonniques!

UN CANARD DE BELLE TAILLE

Il a franchi la mer pour nous arriver, enveloppé dans les colonnes de *La Tunisie française*. Il la passa d'abord pour aller s'y abattre, ayant pris son essor des bureaux de la « Presse associée ». Nos compliments à celle-ci. On lit dans ce journal, à la date du 27 février, sous le titre : « *Le Pape et la prononciation du latin* ».

Nous sommes en mesure d'affirmer dit la « Presse Associée » qu'après avoir à maintes reprises et d'une façon pressante, manifesté son désir de voir se généraliser la « prononciation du latin à la romaine » dans les diocèses français, Pie X, excédé par le bruit qu'on a mené autour de cette question dans la presse tant religieuse qu'indifférente, ne veut plus du tout entendre parler de cette réforme. Il l'a signifié clairement au cardinal Amette, archevêque de Paris, qui, à son dernier voyage « ad limina », croyant répondre à la pensée intime du Saint-Père entreprit de lui exposer par quelle série de mesures il allait tenter de réformer les habitudes de son clergé en ce qui concerne la prononciation du latin et que les gestes et paroles d'impatience du Saint-Père laissèrent tout décontenancé.

Les prélats qui s'étaient fait les importateurs de cette idée en seraient donc pour leurs efforts inutiles. Celui d'entre eux qui s'était le plus avancé, fut Mgr Dubois, archevêque de Bourges, promoteur de tout le mouvement.

Il y a certainement une méprise.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 924a

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME NEUVIÈME

A

Acacia (l'), 898.
Action Catholique Française (l'), 568, 569, 893.
Action Française (l'), 765, 767.
Action Libérale Populaire (l'), 16, 24, 195, 196, 242, 349, 350, 419, 427 et suiv., 444, 447, 566, 570, 571, 739, 740, 823, 830.
Action Populaire (l') de Reims, 117, 234, 284. 433, 493 et suiv., 571, 572, 573, 727.
Action populaire (l') : son esprit, son travail, 493 et suiv.
Age enclos (l') dans un collège libre, 391 et suiv.
Agence Internationale Roma (A. I. R.), 489.
Albert (le P.), 234 et suiv., 242, 243, 248.
Amette (le cardinal), 923.
Ami (l') du Clergé, 336, 801 et suiv.
Annales de la Jeunesse catholique, 240, 241, 242, 284.
Annales de la Jeunesse laïque, 388.
Annales de Philosophie chrétienne, 4, 5, 872, 873, 882.
Apologetische Rundschau, 406.
Arbeiterpraeses (der), 403.
Ariès (Nel), 623.
Arvieu (l'abbé A.), 334 et suiv.
Association catholique (l'), devenue plus tard *le Mouvement social*, 63, 272, 435.
Association Catholique de la Jeunesse Française, 58, 59, 122, 190, 198, 240, 277, 282, 283, 284, 296, 339 et suiv., 349, 351, 427 et suiv., 448, 448, 452, 559, 570, 727, 823.
A travers la vie. Silhouettes et Croquis, 254.
Augsburger Postzeitung, 265, 267, 269.
Augustinus-Verein, 914.
Aulard, 783.
Autour du Modernisme social, 249, 284.
Autour d'un petit livre, 215.
Auzias-Turenne (le P.), 241.
Avenir (l') du Puy-de-Dôme, 739, 740.

B

Bachem (François), 117.
Barbier (l'abbé Emm.), 62, 440, 893.
Bataille (la), de Bordeaux, 829.
Baudrillart (Mgr), 5, 68, 74.
Bazire (Henri), 109, 285, 339 et suiv.. 425 et suiv., 498, 577, 578, 731, 732, 823, 831, 832, 833, 898.
Beaufreton, 498.
Beaupin (l'abbé), 254 et suiv., 343 et suiv., 498.
Beauregard (Paul), 419.
Belliot (le P.), 559.
Bellomayre (de), 487.
Benigni (Mgr), 438, 578, 907.
Bérenger (René), 378.
Bergson (Henri), 25 et suiv., 95 et suiv., 854.

Bertier, directeur de l'Ecole des Roches, 547.
Bethléem (l'abbé), 563, 564.
Biederlack (le P.), 266, 641.
Bigne (Marcel de la), 188, 189.
Billot (le cardinal), 877.
Blanc (Mgr Elie), 31, 37, 690.
Bloc catholique (le), de Toulouse, 820.
Blois (comte de), 804, 809, 810.
Blondel (Maurice), 17, 19, 336, 412, 413.
Bœglin (l'abbé), 49.
Boissard (A.), 272.
Bollandistes (les), 274.
Bonnefoy (Mgr), archev. d'Aix, 336.
Bonne Presse (Secrétariat de propagande de la), 746, 831.
Bonomelli (Mgr), év. de Crémone, 825 et suiv.
Boubée (le P.), 8, 116, 127.
Boucaud (Charles), 244, 459.
Bougaud (Mgr), 813.
Bougoüin (Mgr), év. de Périgueux, 16, 58, 296, 652.
Boulin (l'abbé), 441.
Bourmont (comte Louis de), 893.
Boury (comte de), 419.
Boutroux (Emile), 859 et suiv.
Boutry (Mgr), év. du Puy, 739.
Bouvattier (J.), 902.
Brémond (l'abbé Henri), 329, 813 et suiv.
Brière (le P. Yves de la), 308.
Broglie (l'abbé de), 323.
Brunetière, 17, 147 et suiv., 213, 214.
Brunschwieg (Léon), 856.
Buisson (Ferdinand), 385.
Bulletin de l'Action Libérale, 270.
Bulletin de la Semaine, 631, 825.
Bulletin de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers, 288.
Bulletin paroissial de Saint-Jean, de Tarbes, 745, 746.
Bureau (Paul), 898.

C

Cabrières (cardinal de), év. de Montpellier, 810.
Campistron (Mgr), év. d'Annecy, 431.
Caritas, 749.
Castelein (le P.), 249.
Cathelineau (comte Xavier de), 429.
Catholiques républicains (les), 902.
Cetty (l'abbé), 493.
Chabot (l'abbé), vicaire général de Luçon, 569.
Chaîne (la), d'Auch, 748.
Chaplain (J.), 816.
Chesnelong (Mgr), archev. de Sens, 416.
Chollet (Mgr), év. de Verdun, 633.
Chronique de la Presse, 129.
Chronique (la) du Sud-Est, 60.
Chronique sociale (la) de France, 233, 456, 458, 915.
Cicéri (l'abbé), 420.
Clément d'Alexandrie, 483 et suiv.
Cochin (Denys), 658.
Colner Correspondenz, 912.
Commer (Mgr), 640.
Controverse (la) de l'apostolicité des Eglises de France, 274.
Correspondance catholique, 488.
Correspondance de Cologne, 404, 642.
Correspondance de Rome, 39, 437, 438, 578, 907, 908.
Correspondant (le), 659.
Couget (l'abbé Henri), 452.
Crétinon, *alias* le Plébéien, 915 et suiv.
Cri (le) des Flandres, 741, 769.
Critique (la) du Libéralisme, 1 et suiv., 893.
Croisade (la) de la Presse, 901.
Croix (la), 17, 49, 50, 51, 57, 58, 59 et suiv., 109, 128, 284, 419, 563, 566 et suiv., 659, 660, 662, 747, 829, 902.

Croix (la) du Cantal, 736, 736.
Croix (la) du Nord, 419, 563, 564.
Croix (la) du Sud-Ouest, 829.
Cyon (de), 100.
Cyr, *voir* Masquelier (le chanoine).

D

Dabry (l'ex-abbé), 16, 19, 63, 427, 587, 629, 630, 748, 896, 897, 898, 902.
Dansette, 419, 658.
Débats, voir *Journal des Débats*.
Décadence (la) du Sillon, 561.
Defoyère (Gaston), 494, 501 et suiv., 572, 650.
Dehon (le P.), 811, 897.
Delafosse (Jules), 658.
Delahaye (Jules), 426, 657.
Delassus (Mgr), 17, 47, 319, 817, 818, 901.
Delavenne (Georges), 375, 376.
Delehaye (le P.), 67, 665.
Delmont (Mgr Th.), 57.
Démocratie (la), 109, 298, 350, 375, 421, 543 et suiv., 560, 658.
Démocratie chrétienne (la), 450.
Denais (J), 427, 428, 432, 443, 579 et suiv., 732, 833.
Déodat-Marie (le P.), 8, 192, 194.
Dépêche (la) de Lyon, 915.
Desbuquois (le P.), 117, 119, 197, 234, 284, 433, 493 et suiv., 559, 650, 916.
Desgranges (l'abbé), 349, 498, 586 et suiv.
Desgrées du Loû (E.), 187, 188, 190, 421, 897.
Dhur (E), 820, 821.
Dilemme (le) de Marc Sangnier, 388.
Dix années d'Enquêtes, 448 et suiv.
Doumic (René), 51.
Dubillard (le cardinal), archev. de Chambéry, 413, 415.
Dubois (Mgr), archev. de Bourges, 705.
Dubois (l'abbé F.), 158, 159.
Dubois (L.), 277, 282, 283.
Duchesne (Mgr), 15.
Duguet (Roger), 441, 563, 564.
Duguit, 698.
Dumesnil (Georges), 854.
Dumont (l'abbé), 863.
Durand (le P. Alfred), 528.
Durand (Louis), 58 et suiv., 233 et suiv., 249, 250, 277 et suiv., 434, 503, 513, 553, 558, 571, 652, 653, 654.
Durkheim, 857, 870.
Duthoit (Eugène), 284, 498, 659 et suiv.
Duval-Arnould, 379.

E

Echo de la Ligue patriotique des Françaises, 270.
Echo (l') de Paris, 127, 420, 421.
Ecole Franciscaine (l'), 192.
Education sociale (l') et les Cercles d'études, 343.
Entente catholique (l'), 429.
Ere nouvelle (l'), 659.
Etudes (les), 4, 8, 117, 127, 128, 234, 241, 242, 308, 528, 916.
Etudes Franciscaines, 192.
Eveil démocratique (l'), 615.
Express (l') de Lyon, 296.
Express (l') du Midi, 191.
Exupère (le P.), 339.

F

Faguet (Emile), 149.
Falconnet (Maurice), 514.
Fédération internationale des Ligues féminines catholiques, 734 et suiv.
Feron-Vrau (Camille), 344.

Feron-Vrau (Paul), 191, 422, 427, 428, 746, 829.
Figaro (le), 348, 816.
Fils (le) de l'Esprit, 336.
Fogazzaro, 19.
Foi catholique (la), 204, 439.
Fonsegrive (G.), 11 et suiv., 48, 212, 336, 337, 631 et suiv., 898.
Fontaine (le P.), 136, 213, 214, 242, 284, 295, 435, 497.
Fraville (commandant de), 560, 561, 562.
Freppel (Mgr), 315.
Froberger (l'abbé), 914.
Fuzet (Mgr), archev. de Rouen, 450.

G

Galen (le P. Augustin), 118.
Garnier (l'abbé), 19, 427, 720 et suiv., 885 et suiv., 901 et suiv.
Gaudeau (le chanoine), 99, 102, 106, 249, 284, 439.
Gauthey (Mgr), archev. de Besançon, 348.
Gayraud (l'abbé), 19, 180, 804, 808, 897.
Gazette de la Poste, d'Augsbourg, voir *Augsburger Postzeitung*.
Gazette populaire de Cologne, voir *Kölnische Volkszeitung*.
Gibbons (le cardinal), 321.
Gide (Charles), 498, 559, 655, 695.
Godard (André), 202, 311 et suiv., 466 et suiv.
Gonin (Marius), 498.
Gourlet (Mlle de), 498.
Gral, 403.
Grande Revue (la), 893.
Grasset (le Dr), 690).
Grégoire XVI, 581.
Groussau, 419.
Guide social de l'Action populaire de Reims, 284, 493, 499 et suiv., 650
Guillard (Paul), 192.
Guiraud (Jean), 17.

H

Harmel (Léon), 749, 902.
Harnack (Adolf), 521.
Haussonville (comte d'), 17, 57, 58.
Havard de la Montagne (Robert), 563.
Hecker (le P.), 325.
Hedley (Mgr), év. de Newport, 65, 66.
Heiner (Mgr), 267.
Hemmer (l'abbé), 17.
Hors de l'Eglise, point de salut, 204.
Houtin (Albert), 273, 274, 321, 665 et suiv.
Hügel (baron F. de), 327 et suiv.
Hugon (le P.), 204.
Hugues (J.), 334 et suiv., 408, 409, 413, 414.
Hulst (Mgr d'), 5, 6, 7, 74.
Hummelauer (le P. de), 643, 644.
Humphrey (le P.), 540.

I

Idées (les) du Sillon, 499, 590, 595, 603.
Illusion libérale (l'), 334.
Immutabilitate (De) traditionis, 877.
Indicateur (l') de la Savoie, 648.
Infiltrations maçonniques (les) dans l'Eglise, 8.
Ireland (Mgr), 321.
Izart (Mgr), év. de Pamiers, 491, 492.

J

Jansen (Albert), 643.
Janvier, maire de Rennes, 187.
Jay (Raoul), 498.

Jeune-République (Ligue de la), voir *Ligue de la J.-R.*
Joly (Henri), 63, 915, 916.
Journal de Genève, 816, 817.
Journal de Rennes, 188, 190.
Journal de Roubaix, 554.
Journal des Débats, 915.
Justice Sociale (la), 748.
Justin (saint), 482, 483.
Juta (la), 118, 119.

K

Katholische Deutschland, 405.
Katholisches Sonntagsblatt, voir *Oesterreichs K. S. b.*
Keller (le colonel), 242, 426, 429.
Klarheit und Wahrheit, 403.
Klein (Moïse), *alias* Edouard Petit, 900.
Kölner Correspondenz, 912.
Kölnische Volkszeitung, 116, 265, 267, 268, 269, 914.
Korum (Mgr), év. de Trèves, 913.

L.

Laberthonnière (le P.), 17, 336, 871 et suiv., 898.
Lacointa (Félix), 820.
Lacroix (Mgr), ancien év. de Tarentaise, 741, 770.
Lafforgue (l'abbé), 830, 831.
Lagrange (le P.), 416 et suiv.
Lamarzelle (Gustave de), 298, 426, 543, 545, 546.
Lamennais, 153.
Lamentabili (le décret), 875, 880.
Laroche (Hippolyte), 47.
Las Cases (Philippe de), 350, 498.
La Taille (l'abbé de), *voir* Taille (l'abbé de la).
La Tour du Pin (de), *voir* Tour du Pin (marquis de la).
Latty (Mgr), archev. d'Avignon, 686, 770, 871.
Laurans (Mgr), év. de Cahors, 633.
Lavisse, 785.
Leb (Dr Joseph), 117, 128, 129.
Lecigne (le chanoine), 311, 734.
Lefas (Alexandre), 282, 285, 304, 375, 376, 558, 651, 653.
Lefebvre du Prey, 419.
Le Gouvello (le lieutenant-colonel), 234, 237, 240, 242, 250 et suiv., 277, 280.
Leleu (l'abbé), 748.
Lemire (l'abbé), 16, 19, 49, 304, 306 et suiv., 375, 385, 388, 547, 564, 658, 741, 769, 817, 818, 897, 898, 919 et suiv.
Lerolle (Jean), 419.
Lerolle (Paul), 426.
Leroy (le P.), 455, 456, 501.
Le Roy (Edouard), 18, 102, 104, 212, 694.
Leroy-Beaulieu (Anatole), 705.
Lesêtre (l'abbé), 872, 885.
Lettre collective de l'Episcopat français, du 14 septembre 1909, 631.
Lettre de S. S. Pie X à l'épiscopat français sur le « Sillon », voir *Notre charge apostolique.*
Leygues (Georges), 904, 905.
Liaut (l'abbé J.), 829.
Libéralisme (le) est un péché, 581.
Libre Parole (la), 43, 109, 350, 428 et suiv., 431, 436, 572, 578, 579, 650, 831, 832, 907.
Lien (le), d'Orléans, 748.
Ligonnès (Mgr de), év. de Rodez, 431.
Ligue de la Jeune-République, 298 et suiv., 350, 351, 375 et suiv., 543 et suiv.
Ligue des Femmes françaises, 198.
Ligue française de la moralité publique, 561.
Ligue patriotique des Françaises, 116, 198, 270, 271, 349, 421, 734, 735, 909, 910, 911.

Lissorgues (l'abbé), 736, 736, 737.
Lobbedey (Mgr), év. d'Arras, 633.
Lobkowitz (le prince Ferdinand), 116 et suiv., 197.
Loewenstein (le prince), 119.
Loisy (Alfred), 15, 19, 215.
Longinqua Oceani (l'encyclique), 62, 237, 238, 239, 654, 916.
Lorin (Henri), 284, 514, 559, 752.
Loth (Arthur), 569, 896.
Loyson (l'ex-P. Hyacinthe), 226.
Ludre (comte de), 419.

M

Maasbode, de Rotterdam, 407.
Mackau (baron de), 658.
Maignen (l'abbé Charles), 15, 48, 325, 748.
Maistre (Joseph de), 312, 354, 734, 837 et suiv.
Mallet (l'abbé F.), 336, 408.
Manning (le cardinal), 357.
Manuel de Patrologie, 479 et suiv.
Manuel de Sociologie catholique, 559.
Marchand (le chanoine), 192.
Martindale (le P.), 65 et suiv.
Masquelier (le chanoine), *alias* Cyr, 419.
Massabuau, 349.
Matin (le), 431.
Mattiussi (le P.), 877.
Maumus (le P.), 764.
Maurras (Charles), 47, 388, 444, 552.
Maus (Dr), 407.
Mény (l'abbé G.), 49 et suiv.
Mergentheim (l'abbé Léon), 913.
Merlier (Henri), 657.
Merry del Val (le cardinal), secrétaire d'Etat, 16, 58, 59, 62, 63, 197, 198, 233, 234, 295, 296, 436, 439, 553, 555, 556, 557 et suiv., 649 et suiv., 915 et suiv.
Michel (l'abbé A.), 872.
Michel-Ange (le P.), 192, 193, 194.
Militant (le), 288.
Modernisme social (le), 136, 284, 295, 435.
Mois littéraire et pittoresque (le), 563.
Monis, 580.
Montalembert (comte de), 436.
Montenach (baron de), 117, 122, 124, 128, 129.
Montier (Edward), 391 et suiv., 498.
Motu proprio du 18 décembre 1903, sur l'action populaire chrétienne, 436, 916.
Mouvement social (le), 234, 284, 559, 727.
Mun (comte Albert de), 240, 242, 272, 282, 284 et suiv., 419, 426, 509, 510, 555, 556, 557* et suiv., 649 et suiv., 658, 661, 915.

N

Narfon (Julien de), 265, 348, 816 et suiv.
Naudet (l'abbé), 15, 16, 19, 48, 427, 587, 748, 863, 897, 898.
Newman (le cardinal), 215, 665 et suiv.
Neyrond (l'abbé), 4.
Nieborewski (l'abbé), 405.
Nogues (le P.), 61 et suiv., 272, 273.
Nord Patriote (le), 418, 419, 563.
Notre charge apostolique (la lettre). Censure et condamnation du « Sillon », 341, 342, 436, 498, 506, 553, 562, 587 et suiv., 652, 653, 654, 749, 750.
Nouvelle Revue théologique, 212.
Nouvelliste (le) de Bretagne, 234, 277, 282.
Nouvelliste (le) de Lyon, 557, 649, 650, 727.

O

Oehmen (Théodore), 646.
Oesterreichs Katholisches Sonntagblatt, 116, 406, 911.
Œuvre sociale (l'), 283.
Ollé-Luprune (L.), 212.
Oppersdorff (le comte), 116, 117, 120, 122, 125, 198, 403, 641.
Origines (les) du Symbole des Apôtres, 519 et suiv.
Ouest-Eclair (l'), 187, 188, 189, 190, 421, 554.
Ozanam, 341, 659 et suiv.

P

Pagès, directeur du *Télégramme*, de Toulouse, 190.
Pape (Du), par Joseph de Maistre, 354.
Par la mort, 600, 609.
Pascendi (l'encyclique), 14, 336, 586, 877, 879, 881.
Pègues (le P.), 703, 706.
Peillaube (l'abbé), 98.
Pensée contemporaine (la), 31.
Pernot (Maurice), 863.
Perraud (le cardinal), 517.
Perriot (Mgr), 810.
Petit (Edouard), *voir* Klein (Moïse).
Petit Démocrate (le) de Limoges, 587, 615, 617, 746.
Petre (Miss), 327 et suiv., 532, 533, 543.
Petrus-Blätter, 402, 914.
Peuple (le) du Dimanche, 903, 904, 905, 907.
Peuple Français (le), 427 et suiv., 731, 893, 896 et suiv., 901, 902, 909.
Peuple français (le) du Dimanche, 720, 893, 894.
Pie IX, 9, 581.
Piou (Jacques), 16, 48, 109, 196, 242, 291, 419, 422, 429, 444, 566, 570, 658, 910.
Plébéien (le), *voir* Crétinon.
Plichon, 419, 658.
Poincaré (Raymond), 723 et suiv., 736.
Politique religieuse, par Charles Maurras, 552.
Porsch (Dr), 405.
Presse associée (la), 923.
Presse régionale, 829.
Problème (le) de l'heure présente, 47.
Procès (le) du IX Thermidor, 466 et suiv.
Progrès actuels (les) de l'Eglise, 202.
Progrès (le) du Nord, 919.
Pupey-Girard (le P.), 116, 198, 734, 736, 909, 910, 911.

Q

Qu'est-ce que le Sillon ? 589.
Questions actuelles, 59, 60.
Questions ecclésiastiques, 872.
Quinzaine (la), 11 et suiv., 631.

R

Rambaud (Joseph), 234, 235, 250, 253, 295.
Rampolla (le cardinal), 48, 901.
Rauschen (Dr Th. Gerhard) 479 et suiv., 645.
Réalisme chrétien (le), 336.
Regards en arrière, 11 et suiv.
Reille (Amédée), 658.
Reinach (Joseph), 383.
Religione e Civiltà, 480.
Rendu (Ambroise), 543.
Renouard (Mgr), év. de Limoges, 586.
Renversement (le) des valeurs traditionnelles, 494.
Réponse à la revue « Le Sillon », 589, 615.

Rerum novarum (l'encyclique), 62, 238, 239, 281, 285, 503, 510, 512, 550, 654, 916, 921.
Rességuier (le comte), 116.
Réveil (le) du Nord, 919.
Revue antimaçonnique (la), 560, 561.
Revue biblique (la), 416 et suiv.
Revue catholique des Institutions et du Droit, 60.
Revue catholique et royaliste, 61, 234, 250, 251, 272.
Revue de l'Action populaire, de Reims, 452.
Revue de la Jeunesse, 452 et suiv.
Revue de Philosophie, 98.
Revue du Clergé français, 885.
Revue internationale des Sociétés secrètes, 564.
Revue pratique d'Apologétique, 5.
Ricard (l'abbé), 122, 123, 125, 126, 198, 352.
Richelmy (le cardinal), archev. de Turin, 416.
Ricordel, 349.
Ridder (de), 212.
Rives (l'abbé), 335.
Robain (Paul), 445, 446.
Rocafort (Jacques), 197, 431, 441, 578, 831, 832, 910.
Roeren, 641.
Rollin (Louis), 375, 576.
Romans-Revue, 261, 563, 564.
Rome, revue de Rotterdam, 407.
Roquefeuil (comte de), 510.
Roussel (Auguste), 22, 48, 809, 810, 897.
Rumeau (Mgr), év. d'Angers, 824.
Rütten (le P.), 571, 572, 573, 658.

S

Saccardo (Francesco), 829.
Saint-Laurent (comtesse de), 198.
Salut National (le), de Limoges, 623.
Sangnier (Marc), 15, 16, 48, 109, 113, 114, 138, 150, 298 et suiv., 341, 350, 351, 376 et suiv., 421, 498, 499, 545 et suiv., 560, 561, 589, 590, 594 et suiv., 615 et suiv., 658, 746, 747, 758, 898, 905.
Santo (il), 19.
Schalscha (Mlle de), 129, 130.
Schell, 643.
Schoenburg-Glauchau (le comte), 126.
Schopen (l'abbé), 912.
Scuola cattolica (la), 877.
Secrétariat social (le), 452.
Semaine catholique de Saint-Flour, 736 et suiv.
Semaine religieuse de Cambrai, 901.
Semaine religieuse de Toulouse, 191.
Semeur (le) du Tarn, 819
Sertillanges (le P.), 203.
Sevin (Mgr), archev. de Lyon, 344, 704, 705.
Sillon (le), 7, 15, 340, 341, 560, 562, 587 et suiv., 746, 747, 748.
Sillon (le) et le Mouvement démocratique, 623.
Singulari quadam (l'encyclique sur les Syndicats chrétiens), 183, 265, 911.
Six (l'abbé), 450.
Social (le), 60, 456.
Soulier (Edouard), 561.
Sources (les) de la croyance en Dieu, 203, 207.
Souriac (Alexandre), 117, 122, 123, 124, 126, 198, 351, 352.
Speiser (l'abbé), 120, 121, 129, 130.
Spuller (Eugène), 48.
Staende-Ordnung, 646.
Stroud (D^r^), 790.
Sur le chemin du Catholicisme, 872 et suiv.
Syndicats chrétiens (l'encyclique sur les), voir *Singulari quadam*.

T

Taille (l'abbé de la), 728, 729, 730.
Tailliez (Paul), 727, 765, 767, 892.
Télégramme (le), de Toulouse, 190, 191, 421, 491, 554.
Témoignage (le) des Martyrs, 881.
Temporal Power (the), 357.
Thellier de Poncheville (l'abbé), 621, 745 et suiv., 831, 901, 921.
Théologie (la) du Nouveau Testament et l'évolution des Dogmes, 214.
Thiébaud (Georges), 43 et suiv.
Thompson (l'abbé), 407.
Tonquédec (le P. de), 33.
Tour du Pin (marquis de la), 60, 61, 63, 234, 242, 250, 251, 252, 271, 272, 273, 282, 512, 558.
Trait d'Union (le), 748.
Tunisie française (la), 923.
Turinaz (Mgr), év. de Nancy, 204.
Tyrrell (George), 327 et suiv., 532 et suiv., 872.

U

Unità cattolica, 416, 826.
Univers (l'), 4, 7, 195, 273, 348, 431, 491.
Utopies sociales. Le Renversement des valeurs traditionnelles: Etude critique sur les dangers de l'Ecole de Reims, 494.

V

Vacandard (l'abbé E.), 519 et suiv.
Vannoz (Léon), 388.
Vélard (vicomtesse de), 911.
Verdad (Giuseppe), 116, 265.
Vérité française (la), 11, 48, 808, 809, 894, 896, 897.
Vesins (comte Bernard de), 426.
Veuillot (Louis), 7, 8, 75 et suiv., 133 et suiv., 216 et suiv., 311, 334, 519.
Vie catholique (la), 748.
Vie nouvelle (la), 58, 427.
Vie profonde (la), 561.
Vigie (la), 420, 479, 488, 645, 657.
Viollet (l'abbé Jean), 498.
Vivès y Tuto (le cardinal), 339.
Voix (la) de Lourdes, 745.
Vraies Idées (les) du Sillon, 589, 590, 595, 601, 614.

W

Ward (W.), 665, 675, 679 et suiv.
Weiss (le P. Albert-Marie), 641.

Z

Zamanski (Joseph), 452, 498, 559, 727 et suiv., 898.
Zigliara (le cardinal), 451, 661.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME NEUVIÈME

CINQUIEME ANNÉE

PREMIER SEMESTRE. — Du 15 octobre 1912 au 1er avril 1913

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 97 à 108

N° 97. — 15 octobre 1912

		Pages
Emm. BARBIER . . .	Pour nos amis.	1
Paul TAILLIEZ . . .	Le modernisme social chez M. Fonsegrive *(suite)*. .	11
Mgr DELMONT . . .	La philosophie de Bergson. — II	25
Paul TAILLIEZ . .	Le parti républicain et les catholiques	43

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Etrange optimisme.	49
Passez, muscade !	58

N° 98. — 1er novembre 1912.

J. CHAPLAIN	Une « Histoire des religions »	65
Chanoine LECIGNE . .	Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *IX. Le romancier*	75
Mgr DELMONT . . .	La philosophie de Bergson. — III	95
Stanislas DE HOLLAND .	Ce que le Pape demande des catholiques.	108

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Il n'y a plus qu'à manger le morceau	116
Errata	130

N° 99. — 15 novembre 1912.

Chanoine LECIGNE . .	Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *X. L'opportunité de Louis Veuillot.*	133
J. HUGUES . . .	Brunetière sociologue	147
Stanislas DE HOLLAND .	La parole est aux événements	168

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Pages

L'encyclique sur les « Syndicats chrétiens » 183
L' « *Ouest-Eclair* » breveté 187
Les Candeurs du « *Télégramme* » de Toulouse. 190
Une rectification qui n'en vaut pas la peine 192
S'en va-t-en guerre. 192
Le grand obstacle aux « Unions Diocésaines » 195
A propos des réunions Lobkowitz, à Vienne 197
Ligue des femmes françaises 198

N° 100. — 1er décembre 1912.

J. MARCHAND. . . . A propos d'apologétique. *(Premier article)*. . . . 201
Chanoine LECIGNE. . Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *X. L'opportunité de Louis Veuillot. (suite et fin)*. . . 216
Emm. BARBIER. . . L'utilité d'une formation théologique pour discuter la question sociale. *(Premier article)*. 233

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

« Le bon jeune homme ». 254
Modernisme et libéralisme dans les annonces et réclames de journaux catholiques en Allemagne. 260
L'encyclique sur les « Syndicats chrétiens ». — Refr. connu: rien n'est changé. 265
Où l'on peut dire que rien n'est changé. 270
Appendice à mon article. — (E. B.). 271
Les Bollandistes et M. Houtin. 273

N° 101. — 15 décembre 1912.

Emm. BARBIER . . . L'utilité d'une formation théologique pour discuter la question sociale. *(Deuxième article)* 277
Paul TAILLIEZ . . . L'enquête de la « *Démocratie* » sur la « Jeune-République ». *(Premier article)*. 298
J. MARCHAND. . . . A propos d'apologétique. *(Deuxième article)* . . . 311
J. CHAPLAIN . . . . Les « Confessions » d'un moderniste. 327

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Un mémoire qui n'est pas justificatif 334
Le jubilé sacerdotal du R. P. Exupère. 339
A propos d'un discours de M. Bazire. 339
« L'Education sociale et les Cercles d'études » 343
Le métier de Zoïle 348

Pages

Petite chronique de l' « Action Libérale » 349
Par bonne grâce et non par justice 351

N° 102. — 1er janvier 1913.

J. CHAPLAIN . . . . Le pouvoir temporel 353
Paul TAILLIEZ . . . L'enquête de la « *Démocratie* » sur la « Jeune-République ». *(Deuxième article)* 375
Mgr DELMONT . . . « L'âge enclos dans un collège libre ». 391
G. VERDAD . . . . Les organes du catholicisme pur à l'étranger . . . 402

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Un mémoire où la mémoire fait défaut 408
Une ligue sacerdotale internationale « *Pro Pontifice et Ecclesia* ». 413
Les écrits du R. P. Lagrange 416
Comment votent et ce que votent les députés libéraux catholiques . . . 418
La diffusion des bons journaux 420
Réclames de spectacles et divertissements 422

N° 103. — 15 janvier 1913.

Emm. BARBIER . . . Orateurs de Congrès catholiques.—I. *M. Henri Bazire* 425
UN THÉOLOGIEN . . . Programmes d'études pour Cercles catholiques . . 448
Mgr DELMONT . . . Un essai de réhabilitation de Robespierre et de Saint-Just 465

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

A propos d'un Manuel de Patrologie 479
L'organisation des forces catholiques 487
La résistance à l'encyclique sur les « Syndicats chrétiens » 488
Magni passus extra viam 489
Rendez à Dieu.... 491

N° 104. — 1er février 1913.

Emm. BARBIER . . . « L'Action Populaire », de Reims 493
J. CHAPLAIN . . . . Nouvelles doctrines, nouvelles méthodes. — *L'origine du Symbole des Apôtres* 516
Id. . . . . George Tyrrell 532
Paul TAILLIEZ . . . L'enquête de la « *Démocratie* » sur la « Jeune-République ». *(Troisième article et fin)* 543

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Pages

Un grave document sur la question sociale. 555
Une leçon sous les fleurs 557
La mystique du Sillon 560
Pharisaïsme démocratique 563
Infiltrations maçonniques 564
« Quelque chose finit... » 566
Une équivoque dangereuse 568
Une intelligente initiative 571
C'était prévu, mais c'est fâcheux 571

N° 105. — 15 février 1913.

La Montagne qui accouche 577
Emm. BARBIER . . . Orateurs de congrès catholiques. — II. *M. l'abbé Desgranges* 586
Mgr DELMONT . . . Les droits de Dieu, de l'Eglise et de la Famille dans l'éducation des enfants 631

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Le catholicisme en Allemagne. — *A. Le boycottage du catholicisme intégral. — B. Les études ecclésiastiques. — C. Les organes du catholicisme pur* . 640
Pie X et la presse catholique intégriste 648
Une leçon sous les fleurs *(suite)* 649
« Un vote scandaleux » 657
« La pensée sociale de Frédéric Ozanam » 659
Ligue *Pro Pontifice et Ecclesia* 662

N° 106. — 1er mars 1913.

J. CHAPLAIN . . . . . Un « abbé » moderniste et la *Vie du cardinal Newman* 665
UN DOCTEUR ÈS LETTRES . . Dangers pour la foi dans l'Enseignement supérieur de l'État. *(Premier article)* . . 686
CHANOINE BELLEVILLE . . . La scolastique 703

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

A travers les lettres pastorales de Carême 713
L' « Ère nouvelle », célébrée par l'abbé Garnier 720
La propriété, fonction sociale. Une mise au point 727
Éloquence à peu de frais 731

Page

Joseph de Maistre, par M. le chanoine Lecigne 734
La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques 734
Ce qu'on lit dans une « *Croix* » 736
L'élection sénatoriale de la Haute-Loire 738
M. Lemire à la Sorbonne 741

N° 107. — 15 mars 1913.

Emm. Barbier. . . . . Orateurs de Congrès catholiques. — III. *M. l'abbé Thellier de Poncheville* . . . 745
Un Docteur ès Lettres . . Dangers pour la foi dans l'Enseignement supérieur de l'État. *(Deuxième article)*. . 770
J. Chaplain . . . . . La mort de Jésus. 789
Emm. Barbier. . . . . Le péché de monarchie 800

Informations et documents :

« *Sainte Chantal* » et M. Henri Brémond. 812
Du « Narfon » extra 816
Séparés, non opposés ! 819
Une pastorale de Mgr l'évêque de Crémone 825
La « Presse régionale » et ses exploits 829
L'affaire Rocafort-Bazire 831

N° 108. — 1er avril 1913.

Chanoine Lecigne . . . . . Joseph de Maistre. — I. *Les origines* . . . 837
Un Docteur ès Lettres . . Dangers pour la foi dans l'Enseignement supérieur de l'État. *(Troisième article et fin)* 853
E. B. . . . . Le catholicisme d'après M. Laberthonnière. 871

Informations et documents :

Une réponse (?) de M. l'abbé Garnier 885
Supplément pour M. l'abbé Garnier 901
Démentis en bloc 909
Lettre morte 911
Le cas qu'on fait des décisions sociales de Rome 915
Le dernier scandale donné par l'abbé Lemire 919
Un canard de belle taille 923

Index alphabétique des noms de personnes et des écrits cités dans le tome neuvième 925

ERRATA

Page 489, 5e ligne, *au lieu de* A. L. R., *lire* A. I. R. (Agence Internationale Roma).
Page 507, 38e ligne, *au lieu de* Tiers-Ordre, *lire* Tiers-Etat.
Page 530, avant-dernière ligne, *au lieu de* abbé C. Foucard, *lire* abbé Fouard.
Page 705, 25e ligne, *au lieu de* claironnant, *lire* clairvoyant.
Page 841, 14e ligne, *au lieu de* changer, *lire* charger.
D'autres corrections sont déjà indiquées à la page 130.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie.— 1.346-a